

BX
1529
-A1
A6
M82
EMR

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa



ANNALES
CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

IV

OCTOBRE - DÉCEMBRE

1892

PARIS. — IMP. G. PICQUOIN, RUE DE LILLE, 53

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE NN. SS. PÈRES PIE IX ET LÉON XIII
DE LEURS ÉMINENCES MST LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
DE LL. EXC. LES CARDINAUX-ARCHEVÊQUES DE REIMS ET DE TOULOUSE
DE NN. LES ARCHEVÊQUES DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON,
ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS, DE BEAUVAIS,
D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS, DU PUY,
DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIRS
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, DE FRIBOURG
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

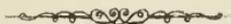
CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME IV

OCTOBRE - DÉCEMBRE

1892

(TOME LXXXII DE LA COLLECTION)

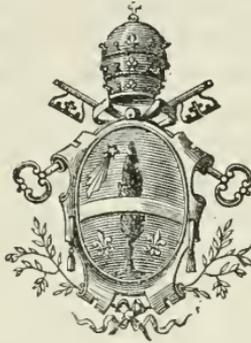


PARIS

114, RUE BLOMET, 114.

AUG - 8 1957

ANNALES CATHOLIQUES



SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI LEONIS DIVINA PROVIDENTIA
PAPÆ XIII

EPISTOLA ENCYCLICA

AD PATRIARCHAS, PRIMATES, ARCHIEPISCOPOS, EPISCOPOS ALIOSQUE
LOCORUM ORDINARIOS PACEM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA
SEDE HABENTES.

De Rosario Mariali

Venerabilibus fratribus patriarchis, primatibus, archiepiscopis et episcopis aliisque locorum ordinariis pacem et communionem cum Apostolica Sede habentibus.

LEO PP. XIII

Venerabiles Fratres, salutem et apostolicam benedictionem.

Magnæ Dei Matris amorem et cultum quoties ex occasione liceat excitare in christiano populo et augere, toties Nos mirifica voluptate et lætitia perfunditur, tamquam de ea re quæ non solum per se ipsa præstantissima est multisque modis frugifera, sed etiam cum intimo animi Nostri sensu suavissime concinit. Sancta nimirum erga Mariam pietas, semel ut pæne cum lacte suximus, crescente ætate, succrevit alacris valuitque in animo firmius ; eo namque illustrius menti apparebat quanto illa esset et amore et honore digna, quam Deus ipse amavit et dilexit primus, atque ita dilexit, ut unam ex universitate rerum sublimius evectam amplissimisque ornatam muneribus sibi adjunxerit matrem. Ejus autem bonitatis in Nos beneficentiæque complura et splendida testimonia, quæ summa cum gratia nec sine lacri-

mis recordamur, eandem in Nobis pietatem et foverunt amplius et vehementius incendunt. Per multa enim et varia et formidolosa quæ inciderunt tempora, semper ad eam confugimus, semper eam intentis oculis cupidisque suspeximus; omnique spe et metu, lætitiis et acerbitatibus, in sinu ejus depositis, hæc fuit assidua cura, orandi ab ea, Nobis vellet benigna in modum matris per omne tempus adesse et illud impetrare eximium, posse Nos ei vicissim deditissimam filii voluntatem probare.

Ubi deinde arcano providentis Dei consilio est factum, ut ad hanc Beati Petri cathedram, ad ipsam videlicet Christi personam in ejus Ecclesia gerendam, assumeremur, tum vero ingenti muneris gravitate commoti, nec ulla sustentati fiducia virtutis Nostræ, subsidia divinæ opis, in materna Virginis beatissimæ fide, impensiore studio flagitare contendimus. Spes autem Nostra, gestit animus profiteri, quum in omni vita, tum maxime in supremo Apostolatu fungendo, eventu rerum numquam non habuit fructum vel levamentum. Ex quo spes eadem Nobis multo nunc surgit erectior ad plura majoraque, auspice illa et conciliatrice, expetenda, quæ pariter salutis christiani gregis atque Ecclesiæ gloriæ felicibus incrementis proficiant.

Est igitur recte opportuneque, Venerabiles Fratres, quod incitamenta quædam universis filiis nostris, renovata per vos hortatione, adhibeamus, ut octobrem proximum, Dominæ nostræ et Reginæ augustæ a *Rosario* sacrum, vividiore pietatis sollertia, quam necessitates ingravescentes exposcunt, studeant celebrare.

Quam multis et quibus corruptelarum modis nequitia sæculi eo fallaciter connitatur ut christianam fidem et, quæ ipsam nutrit movetque in fructus, observantiam divinæ legis, debilitet ac prorsus evellat ex animis, jam patet nimium: jamque passim dominicus ager, teterrima velut afflatus lue, ignoratione fidei, erroribus, vitiis propemodum silvescit. Quod vero ad cogitandum acerbius est, improbitati tam arroganti et noxiæ tantum abest ut frena injecta aut justæ sint pœnæ impositæ ab iis qui possunt maximeque debent, ut immo sæpius ex ipsorum vel socordia vel patrocínio augeri spiritus videantur. Inde est cum causa dolendum de publicis doctrinarum et artium palæstris sic dedita opera constitutis, in quibus nomen conticescat aut vituperetur Dei: dolendum de impudentiore in dies licentia quilibet in vulgus edendi, quilibet declamandi Christo Deo et Ecclesiæ probrosum; neque ea minus dolenda consecuta in multis

remissio et desidia catholicæ professionis, quæ si non aperta est a fide defectio, eo certe evasura procliviter est, cum fide nihil jam vitæ habitu congruente. Quam qui perpendat maximarum rerum confusionem et labem, non ei profecto fuerit mirum, si late gentes divinæ animadversionis pondere ingemiscant afflictæ, metuque graviorum calamitatum anxie trepidæ teneantur.

Jamvero ad violatum Dei numen placandum, ad eamque afferendam quæ misere laborantibus opus est sanationem, nihil sane valuerit melius quam pie perseveranterque precandi officium, modo sit cum studio et actione christianæ vitæ conjunctum : quod utraque in parte ducimus per *mariale Rosarium* potissime assequendum. — Ab ipsa rei satis cognita origine, quam præclara monumenta illustrent et commemoravimus Ipsi non semel, præpotens vis ejus laudatur. Quo enim tempore Albigenium secta, integritatis fidei morumque specie quidem fautrix, revera perturbatrix pessima et corruptrix, magno multis gentibus erat exitio, in eam consceleratasque factiones pugnavit Ecclesia, non copiis neque armis, sed interposita præcipue sacratissimi Rosarii virtute, cujus ritum ipsa Dominico patri Deipara tradidit propagandum ; atque ita de omnibus magnifice victrix, suorum saluti, tum per eam, tum per similes deinceps procellas, exitu semper glorioso consuluit. Quamobrem in hoc rerum et hominum cursu quem conquerimus, luctuosum religioni, perniciosissimum rei publicæ, pari omnes pietate sanctam Dei Genitricem communiter implorare, exorare oportet, ut eandem ejus Rosarii virtutem secundum vota lætemur experti.

Enimvero quum precando confugimus ad Mariam, ad Matrem Misericordiæ confugimus, ita in nos affectam, ut qualicumque necessitate, ad immortalis præsertim vitæ adeptionem, premamur, illico nobis et ultro, ne vocata quidem, præsto sit semper, atque de thesauro largiatur illius gratiæ qua inde ab initio donata est plena copia a Deo, digna ut ejus mater existeret. Hæc scilicet gratiæ copia, quæ in multis Virginis laudibus est præclarissima, longe ipsa cunctis hominum et angelorum ordinibus antecellit, Christo una omnium proxima : *Magnum enim est in quolibet sancto, quando habet tantum de gratia quod sufficit ad salutem multorum : sed quando haberet tantum quod sufficeret ad salutem omnium hominum de mundo, hoc esset maximum ; et hoc est in Christo et in Beata Virgine* (1). Ei nos, igitur, quam gratia plenam angelico præconio

(1) S. Th., *op.*, VIII, *super salut. angelica.*

salutamus, eamdemque iteratam laudem in coronas rite connectimus, dici vix potest quam gratum optatumque fecerimus: toties enim a nobis memoria quasi excitatur tum dignitatis ejus excelsæ, tum initæ a Deo per ipsam humani generis redemptionis; unde etiam commemorata pendet divina et perpetua necessitudo, qua ipsa cum Christi gaudiis et doloribus, opprobriis et triumphis tenetur in regendis hominibus juvandisque ad æterna.

Quod si Christo benignissime placuit tantam nostri præ se ferre similitudinem, seque hominis filium atque adeo fratrem nostrum dicere et præbere, quo testator sua in nos misericordia patesceret, *debit per omnia fratribus similari, ut misericors fieret* (1); Mariæ non aliter, ex eo quod Christi Domini ejusdemque fratris nostri electa est mater, hoc supra matres omnes singulare inditum est, ut misericordiam nobis proderet, effunderet suam. Id præterea si debemus Christo quod nobiscum jus sibi proprium quodammodo communicaret, Deum vocandi et habendi patrem, eidem similiter debemus communicatum amantissime jus, Mariam vocandi et habendi matrem. Quando autem natura ipsa nomen matris fecit dulcissimum, in eaque exemplar quasi statuit amoris teneri et providentis, lingua quidem haud satis eloqui potest at probe sentiunt piorum animi, quanta in Maria insideat benevolentis actuosæque caritatis flamma, in ea nimirum, quæ nobis, non humanitus, sed a Christo est mater. Atque multo illa magis nostra omnia habet cognita et perspecta; quibus ad vitam indigeamus præsidii, quæ impendeant publice privatim pericula, quibus in angustiis in malis versemur, quam in primis sit acris cum acerrimis hostibus de salute animæ dimicatio: in his autem aliisve asperitatibus vitæ, multo ipsa potest largius, et vehementius exoptat, solatium, robur, auxilia omne genus carissimis filiis afferre. Itaque ad Mariam non timide, non remisse adeamus, per illa obsecrantes materna vincula, quibus cum Jesu itemque nobiscum conjunctissima est; præsentem ejus opem quo precationis modo significavit ipsa et peracceptum habet, religiosissime invocemus: tum erit merito in tutela optimæ matris securis lætis que animis conquiescendum.

Ad hanc Rosarii commendationem ex precatione ipsa profectam, accedit ut in eodem insit facilis quidam usus ad summa

(1) *Hebr.*, II, 17.

fidei christianæ capita suadenda animis et inculcanda: quæ quidem alia est nobilissima commendatio. — Est enim maxime ex fide quod homo recte certeque gradus facit ad Deum, ejusque unius majestatem immensam, imperium in omnia, summam potentiam, sapientiam, providentiam, discit mentē et animo revereri: *Credere enim oportet accedentem ad Deum quia est, et inquirentibus se remunerator sit* (1). Quoniam porro æternus Dei Filius humanitatem suscepit, præluxitque nobis et adest velut via, veritas, vita, idcirco fides nostra præterea completatur necesse est Trinitatis divinarum personarum augustæ et Unigenæ Patris hominis facti alta mysteria: *Hæc est vita æterna, ut cognoscant te, solum Deum verum, et quem misisti Jesum Christum* (2). Permagno quidem beneficio donavit nos Deus, quum fide hac sancta donavit: cujus munere non solum supra humana erigimur, tamquam speculatores effecti et consortes divinæ naturæ, sed habemus hoc amplius causam præstantis meriti ad præmia cœlestia; proptereaque spes nostra alitur et confirmatur, fore aliquando ut Deum, non jam per adumbratas rerum imagines, sed aperto in lumine contingat intueri ipsum ipsoque frui ultimo bono perpetuum.

At vero christianus homo tum variis detinetur vitæ curis tamque evagatur facile ad levia, ut, nisi crebra admonitio succurat, quæ maxima et pernecessaria sunt oblivione lenta dediscat, ob eamque causam ejus oblanguescat atque etiam intercitat fides. Quæ nimis magna ignorantiae pericula ut a filiis suis Ecclesia prohibeat, nulla sane vigilantiae diligentiaque prætermittit consilia, neque ultimum est fidei adjumentum quod ex mariali Rosario petere consuevit. Quippe in eo, cum pulcherrima fructuosaque prece certo ordine continuata, recolenda succedunt et contemplanda præcipua religionis nostræ mysteria: illa primum quibus *Verbum caro factum est*, et Maria, virgo integra et mater, materna illi officia sancto cum gaudio præstitit; tum Christi dolentis ægritudines, cruciatus, supplicium, quorum pretio salus generis nostri peracta; tum ejusdem plena gloriæ mysteria, et de morte triumphus, et ascensus in cœlum, et demissus inde divinus Spiritus, atque Mariæ sideribus receptæ splendida claritudo, denique cum gloria Matris et Filii consociata cœlitum omnium gloria sempiterna.

(1) *Hebr.*, xi, c.

(2) *Joann.*, xvii, 3,

Hæc rerum plane admirabilium contexta series in fidelium mentes frequenter assidueque revocatur, et fere in conspectu explicata proponitur; id quod Rosarium sancte colentibus aspergit animos nova semper quadam pietatis dulcedine, perinde afficiens et movens quasi vocem ipsam exciperent indulgentissimæ Matris, eadem aperientis mysteria multaue salutariter alloquentis. — Quare non id nimis affirmatum videbitur, quibus et locis et familiis et gentibus honorem pristinum marialis Rosarii consuetudo retineat, nullam ibi jacturam fidei ab ignorantia pestiferisque erroribus metuendam.

Sed alia non minus præstat, quam Ecclesia filiis suis magnopere a Rosario quærit, utilitas; ea est, ut ad fidei sanctæ normam et præscripta vitam moresque suos diligentius componant. Si enim, ut omnes tenent divinum effatum: *Fides sine operibus mortua est* (1) eo quia fides vitam ducit a caritate, caritas autem in ubertatem exit sanctarum actionum; nihil profecto emolumentum ad æterna christianus homo percepturus erit ex fide sua, nisi rationem vitæ secundum eam direxerit: *Quid proderit, fratres mei, si fidem quis dicat se habere, opera autem non habeat? numquid poterit fides salvare eum?* (2) Istud immo hominum genus reprehensionem Christi judicis multo gravio-rem incurret, quam qui christianæ fidei disciplinæque sint misere ignari: qui non, ut illi perperam, aliter credunt aliter vivunt, verum quia carent Evangelii lumine, habent ideo quamdam excusationem aut minores certe in noxa.

Quo igitur fides quam profiteamur consentanea fructuum lætitia melius florescat, simul ex mysteriis ipsis quæ mens considerando persequitur, ad virtutum proposita mire animus inflammatur. Opus nempe salutiferum Christi Domini, quale nobis eminet ac nitet in omnes partes exemplum! Magnus omnipotens Deus, urgente in nos nimia caritate, ad infirmi hominis conditionem sese extenuat; nobiscum velut unus de multis versatur, amice colloquitur, singulos et turbam ad omnem erudit docetque justitiam, excellens sermone magister, auctoritate Deus. Omnibus omnino se dat beneficium; e morbis corporum relevat languentes, morbisque animorum gravioribus paterna medetur miseratione: quos vel ærumna exercet vel sollicitudinum moles fatigat, eos in primis blandissime compellat et vocat: *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos* (3).

(1) Jac., II, 20.

(2) *Ib.*, 14.

(3) Matth., XI, 28.

Tum ipse interquiescentibus nobis in complexu suo, de illo spirat mystico igne quem ad homines detulit, deque sui mansuetudine animi ac submissione benigne insinuat, quarum usu virtutum nos optat veræ solidæque pacis, cujus est auctor, participes : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde; et invenietis requiem animabus vestris* (1). Sed ipse tamen, pro ea sapientiæ cœlestis luce et insigni beneficiorum copia quibus homines demereri debuerat, hominum subito odia injuriasque atrocissimas, atque sanguinem et spiritum cruci suffixus profundit, nihil spectans enixius quam ut illis pariat sua morte vitam.

Talia peramantis Redemptoris nostri monumenta carissima nequaquam fieri potest ut quispiam attenta secum cogitatione reputet et commentetur, neque grata adversus eum voluntate exardescat. At verius probatæ vis fidei tantum efficiet ut, illuminata hominis mente et animo vehementer impulso, totum prope rapiat ad ipsius Christi vestigia per omne discrimen sectanda, ad eam usque Paulo dignam obtestationem : *Quis ergo nos separabit a caritate Christi? tribulatio, an angustia, an fames, an nuditas, an periculum, an persecutio, an gladius?* (2)... *Vivo autem jam non ego; vivit vero in me Christus* (3)...

Ne vero ad exempla quæ Christus, homo idemque Deus, de se exhibet sane quam maxima, nativæ nos imbecillitatis conscientia absterriti deficiamus, una cum mysteriis ejus mysteria Matris sanctissimæ habemus oculis mentis ad contemplandum oblata. E regia Davidis stirpe est ea quidem progenita, cui tamen nihil jam est reliquum de majorum vel opibus vel amplitudine : quæ vitam in obscuro agit, humili in oppido, humiliore in tecto, recessu ipso et rei familiaris tenuitate eo contenta magis quod liberiore potest animo se tollere ad Deum eidemque summo desideratissimo bono penitus adhærere. Atqui est cum ipsa Dominus, quam complet et beat gratia sua; ipsaque, allato cœlesti nuntio, designatur, ex qua, virtute agente Spiritus Sancti, expectatus ille Servator gentium nostra humanitate sit proditurus. Celsissimum dignitatis gradum quanto plus ea miratur et muneri tribuit potenti misericordique Deo, tanto se, nullius sibi conscia virtutis, deprimit humiliter, seque Dei an-

(1) *Ib.*, 29.

(2) *Rom.* VIII, 55.

(3) *Gal.*, II, 20.

cillam, ejus dum fit mater, prompto animo edicit et devovet. Quod autem pollicita sancte est, id alacris sancte præstat, jam tum perpetua cum Jesu filio, ad gaudia ad lacrimas, communionem vitæ instituta. Sic tale fastigium gloriæ, ut nemo alius, nec homo nec angelus, obtinebit, quia cum ipsa nemo erit virtutum promeritis conferendus; sic eam superi et mundani regni manet corona, quod invicta futura sit regina martyrum; sic in cœlesti Dei civitate per æternitatem omnem coronata assidebit ad Filium, quod constanter per omnem vitam, constantissime in Calvario, redundantem tristitia calicem sit cum illo exhaustura.

Ecce autem in Maria virtutis omnis exemplar vere bonus et providens Deus constituit nobis aptissimum: eamque oculis et cogitatione intuentes, non animos, quasi divini numinis fulgore perstricti, despondemus, sed ex ipsa allecti communis propinquitate naturæ, fidentius ad imitationem enitimur. Cui studio si nos, ea maxime adjuvante, totos dediderimus, licebit profecto virtutis tantæ sanctitatisque lineamenta saltem exprimere et quam admirabiliter tenuit ad omnia Dei consilia æquabilitatem vitæ, referentes, ipsam licebit subsequi ad cœlum. — Jam nos peregrinationem eo susceptam, quamvis aspera multisque sit difficultatibus impedita, animose fortiterque insistamus; neve molestiam inter et laborem cessemus tendere ad Mariam suppliciter manus in eas Ecclesiæ voces: *Ad te suspiramus gementes et flentes in hac lacrimarum valle... Illos tuos misericordes oculos ad nos converte; vitam præsta puram, iter para tutum, ut videntes Jesum, semper collætetur* (1). At illa, quæ, tametsi nullam in se passa, debilitatem naturæ nostræ vitiositatemque pernoscit, quæque matrum omnium est optima et studiosissima, quam nobis opportune prolixèque subveniet, quanta et caritate reficiet et virtute firmabit! Per iter euntibus, divino Christi sanguine et Mariæ lacrimis consecratum, certus erit nobis nec difficilis exitus ad societatem quoque beatissimæ eorum gloriæ fruendam.

Ergo Rosarium Mariæ Virginis, in quo apte utiliterque habentur conjuncta et eximia præcationis formula et idoneum fidei conservandæ instrumentum et insigne specimen perfectæ virtutis, dignum plane est quod veri nominis christianis sit frequenter in manibus piaque recitatione et meditatione colatur. — Hæc autem commendata singulariter volumus ei *Consociationi*, quam

(11) *Ex sacr. liturg.*

nuper etiam laudavimus legitimeque probavimus, a *Sacra Familia* appellatam. Si quidem illud Christi Domini mysterium, quod vitam intra parietes Nazarethanæ domus tacitam abditamque diu transegerit, eidem Consociationi dat causam, ita ut ad exemplar Familiæ sanctissimæ divinitus constitutæ sese christianæ familiæ eurent sedulo conformare jam ejus perspicua est cum Rosario singularis quædam conjunctio : qua præsertim attinet ad mysteria gaudiorum, in eo ipso conclusa quum Jesus, post declaratam in templo sapientiam suam, cum Maria et Josepho *venit Nazareth et erat subditus illis* cetera quasi instruens mysteria, quæ hominum doctrinam et redemptionem proprius efficerent. Quare videant Consociati omnes quam sit suum, cultores Rosarii atque etiam propagatores sese diligentes præbere.

Quantum est ex Nobis, rata firmaque habemus sacræ indulgentiæ munera, superioribus annis concessa, eorum gratia qui octobrem mensem rite ad ea ipsa præscripta egerint : vestræ autem, Venerabiles Fratres, auctoritati et sollertiæ valde tribuimus, ut par atque antea in catholicis gentibus caleat religio et contentio sancta ad Virginem, christianorum Adjutricem, Rosarii prece colendam. — At vero, unde exorsa est cohortatio Nostra, inde placet ad exitum pergat, iterum apertiusque testando quem fovemus erga magnam Dei Genitricem animum et memorem beneficiorum et spei plenum lætissimæ. Suffragia christiani populi ad ejus aras pientissime supplicantis æque rogamus Ecclesiæ causa tam adversis turbulentisque jactata temporibus, æque rogamus causa Nostra, qui devexa ætate, defessi laboribus, difficillimis rerum constricti angustiis, nullis hominum fulti subsidiis, ipsius gubernacula Ecclesiæ tractamus. Nempe in Maria, potente et benigna matre, spes Nostra exploratior quotidie augetur, jucundius arridet. Cujus deprecationi si plurima eaque præclara beneficia a Deo accepta referimus, id quoque effusiore gratia referimus, quod jamjam detur quinquagesimum diem anniversarium attingere ex quo sumus episcopali ordine consecrati. Magnum sane hoc est respicientibus tam diuturnum pastoralis muneris spatium, quantum præcipue, quotidiana sollicitudine agitatam, adhuc impendimus christiano gregi universo regendo. Quo Nobis in spatio, ut est hominum vita, ut sunt Christi et Matris mysteria, nec defuerunt gaudiorum causæ, et plures acerbæque admixtæ sunt causæ dolorum, gloriandi in Christo præmiis quoque delatis : eaque Nos omnia, demissa Deo æqualiter mente gratoque animo, convertere ad

Ecclesiæ bonum et ornamentum studuimus. Nunc jam, nec enim dissimiliter reliqua vita decurret, si vel nova affulgeant gaudia vel impendeant dolores, sique gloriæ accessura sint decora, eadem Nos mente eodemque animo constantes, et gloriam unice appetentes a Deo cœlestem, davidica illa juvabunt : *Sit nomen Domini benedictum : Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam* (1).

Equidem a filiis Nostris, quorum in Nos videmus studia tam pie et benevole incensa, potius quam gratulationes et laudes, summas Deo optimo grates precesque et vota magnopere expectamus; maxime lætati si hoc Nobis impetrent, ut quantum residat auctoritatis et gratiæ, tantum Ecclesiæ omnino accidat salutare, in primis ad infensos et devios, quos jamdudum vox Nostra invitat, reducendos reconciliandos. Omnibus autem dilectissimis filiis, ex proxima, Deo donante, faustitate et lætitia Nostra, justitiæ, pacis, prosperitatis, sanctimonix, bonorum omnium affluent munera, hoc paterna caritate a Deo adprecamur, hoc eloquiis ejus commonemus : *Obaudite me.... et quasi rosa plantata super rivus aquarum fructificate : quasi Libanus odorem suavitatis habete. Florete flores quasi lilium et date odorem et frondete in gratiam, et collaudate canticum et benedicite Dominum in operibus suis. Date nomini ejus magnificentiam et confitemini illi in voce labiorum vestrorum et in canticis et citharis....., in omni corde et ore collaudate et benedicite nomen Domini* (2).

Quibus consiliis et optatis si forte illuserint nefarii homines, qui *quæcumque ignorant, blasphemant*, parcat illis clementer Deus; ut ipse autem propitius, exorante sacratissimi Rosarii Regina, obsecundet, habete auspiciam, Venerabiles Fratres, idemque pignus benevolentix Nostræ, Apostolicam benedictionem, quam singulis vobis et clero populoque vestro peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die VIII septembris anno MDCCCXCII, Pontificatus Nostris quintodecimo.

LEO PP. XIII.

(1) Ps., cxii, 2; cxiii, 1.

(2) Eccl., xxxix, 17 20, 41.

LES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

DEVANT LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Les questions d'enseignement sont de celles qui intéressent le plus nos lecteurs ; là est d'ailleurs le vrai terrain des luttes présentes, celui sur lequel, en dépit des divergences qui se produisent ailleurs, tous les catholiques se trouveront réunis pour faire face à l'ennemi commun. Nous croyons donc être utile et agréable à nos lecteurs en résumant ici les discussions auxquelles les questions d'enseignement ont donné lieu au cours de la dernière session des Conseils généraux. Pour mieux préparer notre défense sur ce terrain où se décidera, bien plutôt que sur le terrain politique, l'avenir de la France, ne faut-il pas nous tenir au courant des projets d'attaque et des dispositions de nos adversaires, adversaires en même temps de la liberté et de la justice. Nous prenons les départements par ordre alphabétique, nous réservant de tirer ensuite la conclusion de ce rapide récit.

AIN. — Le Conseil général de l'*Ain* a choisi cette année pour son président, M. Pochon, d'illustre mémoire, l'auteur du vœu qui fit quelque bruit l'an dernier, ayant pour objet d'interdire l'accès des fonctions publiques et de toutes les écoles spéciales, Saint-Cyr, Polytechnique, Centrale, Normale et autres, à tous les jeunes gens qui n'ont pas passé au moins trois ans dans un établissement de l'Etat. On devine à ce seul symptôme, quelles sont à l'égard de la liberté d'enseignement et de l'égalité inscrites parmi les principes de 1789, les dispositions de ce Conseil général très républicain. — Inutile d'insister.

AISNE. — Dans le département de l'*Aisne*, l'on a beaucoup parlé de l'école Normale. Il paraît qu'elle ne répond pas du tout aux espérances que les promoteurs de l'enseignement laïque en avait conçues. Les candidats instituteurs et les candidates institutrices se font rare et le recrutement paraît devoir devenir, si l'on n'y prend garde, de plus en plus difficile. Pour parer à ce danger, M. Ganault se déclare prêt à tous les sacrifices... aux frais des contribuables, et M. Cussart opine de la voix et du bonnet, M. Séblin avoue aussi le grand danger qui menace l'avenir des écoles laïques ! Et ce n'est pas seulement le nombre qui manque dans les écoles normales, s'écrie-t-il, c'est aussi la qualité. Et la cause de cette décadence ? C'est la loi militaire, répond-il, seule explication de la pénurie de candidats dont on se plaint !

Il faudra en arriver à exempter les instituteurs du service militaire si l'on ne veut voir les écoles normales se dépeupler absolument. Ou bien, si l'on ne veut accorder ce privilège aux instituteurs, il faudra considérablement augmenter leurs traitements ; ce serait au bas mot, dit M. Séblin, 40 ou 50 millions de plus à ajouter au budget de l'instruction publique.

Comme conclusion du débat, M. Séblin présente le vœu suivant qui est adopté :

Que la législation soit modifiée de manière à assurer une meilleure rémunération du personnel enseignant, notamment par l'établissement d'un éventuel ajouté au traitement fixe, de façon à rémunérer l'instituteur en proportion de son travail, à stimuler l'émulation au sein du personnel enseignant et à intéresser directement l'instituteur à la fréquentation de son école.

Le Ministre est donc invité à augmenter les traitements des instituteurs et, par suite, les impôts. Nous ne sommes pas au bout de la gratuité !

Donc, d'une part, les dépenses sont en hausse, et de l'autre la fréquentation des écoles laïques est en baisse générale et le recrutement des maîtres partout difficile.

Nous l'avions déjà dit maintes fois ; nous sommes heureux de l'entendre répéter à M. Séblin, un partisan de la laïcité : « C'est un fait général », a-t-il avoué, que cette difficulté du recrutement du personnel. L'aveu est à retenir.

AVEYRON. — Au conseil général de l'Aveyron, un conseiller catholique, M. de Bonald, a proposé un vœu tendant à ne pas séparer dans le programme de l'instruction primaire, la morale et la religion.

Le Conseil général n'a pas voulu aller jusque-là ; mais sentant tout de même que la séparation de l'instruction religieuse et de l'enseignement officiel nuisait à l'école laïque, il a voulu faire quelque chose. M. Monsservin a tiré ses collègues d'embarras en proposant que la religion soit enseignée dans les écoles, en dehors des heures de classe, par le clergé, aux enfants dont les parents le désireraient.

M. Mandagot a déposé un troisième vœu maintenant la situation actuelle.

Un autre a demandé l'ordre du jour pur et simple.

Après le rejet de la proposition d'ordre du jour et du vœu de M. Mandagot, le vœu de M. Monsservin, accepté par M. de Bonald, est voté à une grande majorité.

CÔTE-D'OR. — Dans la Côte-d'Or, le pays de M. Carnot, c'est un autre son de cloche qui s'est fait entendre.

M. Guéneau, député de Beaune, a proposé un vœu, tendant à ce que les fonctionnaires, et particulièrement ceux de la Côte-d'Or, soient tenus de faire élever leurs enfants dans les écoles de l'Etat.

M. Spuller s'est opposé au vote de cette motion, mais nullement par amour de la liberté; ses raisons sont d'un ordre beaucoup moins élevé et beaucoup plus pratique. Il a fait notamment observer que bon nombre de républicains qui ne sont point fonctionnaires usent pour eux de cette liberté qu'ils prétendent interdire aux autres; que l'interdiction décidée, il faudrait encore, ce qui ne paraissait pas possible, découvrir un moyen de sanction.

Et il a ajouté: Quant au monopole de l'instruction, personne n'a demandé l'abrogation de la loi de 1850; j'y ai souvent songé, avec de vieux républicains, mais nous nous sommes heurtés à des obstacles invincibles.

« Ce que vous demandez, c'est chose impossible, vous avez tort d'agiter ces questions *qui mettent le gouvernement dans l'embarras*.

« Mes chers collègues, au nom des intérêts de la République, rejetez la proposition de M. Guéneau, parce qu'elle n'est pas bonne, parce qu'elle n'est pas pratique, parce que ce serait une cause d'inquiétude et de trouble; cette proposition *ferait de la République un gouvernement de persécution et d'oppression*. »

On n'est pas plus opportuniste: le Conseil général de la Côte-d'Or a senti lui aussi que l'adoption du vœu de M. Guéneau ne pourrait que nuire à la République, et il l'a écarté. Mais soyez sûr que s'il avait cru y voir le moindre avantage pour le gouvernement, il l'eût adopté par acclamation. Nous ne leur devons par conséquent qu'une médiocre reconnaissance.

DOUBS. — Le Conseil général du Doubs a supprimé le crédit de 1,000 fr. précédemment alloué à la maîtrise de la cathédrale de Besançon.

Par cette suppression, dit la *Franche-Comté*, le chapitre IX du budget des dépenses départementales disparaît entièrement; c'était celui qui concernait les cultes, et il n'avait plus que cet article: ainsi, le Conseil général du Doubs achève de « laïciser » la rédaction de ses dispositions financières.

L'initiateur de cette belle mesure est un certain Grosjean. Voici ce qu'en dit la *Franche-Comté*:

« Croirait-on que, pour dénoncer la maîtrise aux proscriptions de ses collègues, il a désigné l'enseignement qui s'y donne comme ayant des attaches « congréganistes » ! De quelle congrégation s'agit-il, et comment des ecclésiastiques, notoirement recrutés dans le clergé séculier et dépendant directement de l'autorité archiépiscopale, peuvent-ils être confondus avec les frères des écoles chrétiennes, par exemple ? Mais le sire n'y regarde pas de si près : pour lui « congréganiste » est le mot odieux dont il se sert pour stigmatiser tout ce qu'il repousse. C'est sot, et c'est calomniateur, mais c'est infaillible : et grâce à de tels procédés, les Grosjean triomphent en ce moment, partout et toujours. »

On sera peut-être curieux de savoir ce qu'a dit le Préfet. « M. le Préfet, dit la *Franche-Comté*, sans attaquer le crédit, ne le défendait pas non plus et se bornait à esquisser un sourire sceptique et fatigué. »

GARD. — Le Conseil général du Gard été saisi par MM. Maragol et Régny, d'un vœu demandant que le gouvernement tienne énergiquement la main à la laïcisation des écoles congréganistes. Il semble à première vue que ce vœu soit au moins inutile ; mais cette considération n'est pas pour arrêter un conseil qui siège aux environs de la patrie de Tartarin !

M. Mourier, rapporteur, conclut à l'adoption du vœu. Il rappelle que la laïcisation est la grande œuvre de la République et qu'on ne saurait trop en solliciter la prompte exécution.

M. de Bernis déclare qu'il ne prendra pas la peine de discuter une pareille proposition. Elle a pour but d'opprimer les catholiques ; il est donc certain d'avance qu'elle sera votée dans une assemblée dont la majorité est composée de protestants.

La gauche hurle.

M. Mourier répond qu'il ne tiendra pas compte des insinuations de M. de Bernis.

— Vous nous insultez, s'écrie un conseiller général.

— Pas du tout, répond M. de Bernis. Je constate un fait. Dire à quelqu'un qu'il est juif, franc-maçon ou protestant, ce n'est pas une injure. Si vous pensez le contraire, cela vous regarde ; au demeurant peut-être avez-vous raison.

Nouveaux murmures.

Le président explique que M. de Bernis n'a voulu insulter personne. M. Silhol s'empresse de déclarer que personne ne siège ici à un titre religieux.

M. Daudet tient à s'associer à la protestation de M. de Bernis. Sans soulever de question confessionnelle, il trouve que la loi de laïcisation justement appelée loi scélérate, est attentatoire à la liberté.

Des communes qui voudraient conserver des instituteurs congréganistes en sont empêchées par cette loi, alors même que l'accord entre les habitants serait unanime. Les pères de famille n'ont plus le droit de faire élever leurs enfants par les maîtres qui ont leur préférence. Au nom de la liberté M. Daudet proteste énergiquement contre le vœu proposé. »

Le vœu est adopté naturellement.

HÉRAULT. — Sur ce terrain, Montpellier ne pouvait se laisser battre par Nîmes. Aussi M. Perréard, plus hardi que ses collègues du Gard, a-t-il déposé le vœu suivant, « Je soussigné, ai l'honneur de proposer au conseil général d'émettre le vœu que le gouvernement et l'administration compétente tiennent énergiquement la main à l'application de la loi sur la laïcisation des écoles communales des filles, comme il a été fait pour les écoles de garçons, et favorisent, par tous les moyens, le triomphe de l'enseignement laïque sur l'enseignement anti-républicain.

Seul M. Leroy-Beaulieu fait opposition, au moins à la dernière expression, ce qui n'était pas bien exigeant.

« Je regrette, dit-il, que dans un temps où tout le monde parle d'apaisement et où tout le monde le désire, on aille formuler une accusation contre une catégorie de citoyens. Je demande que les mots : l'enseignement anti-républicain des écoles congréganistes, soient retirés.

« Dans le département de l'Isère que Perréard connaît fort bien, un vœu semblable a été émis et voté; mais sur l'observation d'un membre, les mots relatifs à l'enseignement anti-républicain des écoles congréganistes avaient été supprimés. Si le conseil général de l'Hérault veut se conformer aux tendances d'apaisement qui prévalent partout, il ne doit pas maintenir le texte qui attaque d'honorables citoyens. » Mais il n'y a pas de concessions ni de raisonnement qui touchent les incorruptibles de Montpellier, et M. Leroy-Beaulieu vote seul pour sa proposition.

(A suivre.)

NOS COLLÈGES

L'enseignement primaire a concentré, depuis dix ans, toutes les sollicitudes des catholiques.

Devenu laïque et athée, il prépare une génération qui fait craindre.

L'enseignement secondaire effraie encore davantage.

Sans doute nos collèges tenus par les religieux et les prêtres sont prospères ; sans doute ils obtiennent aux examens des succès mérités. Mais à côté sont les collèges universitaires qui forment en général une génération athée.

Or les jeunes gens sortis de ces collèges, avant dix ou quinze ans, dirigeront la société ; ils seront nos juges, nos avocats et nos médecins, souvent nos maîtres, peut-être nos conseillers d'arrondissement et nos conseillers généraux.

Dans l'état actuel de nos collèges, il est très difficile qu'un jeune homme y fasse ses humanités et surtout sa philosophie sans perdre la foi.

J'ai été professeur ; je sais par expérience quelle influence décisive un professeur exerce sur ses élèves. Or, dans tous les lycées et collèges universitaires, quel que soit le principal ou le proviseur, il ne trouve, surtout dans les hautes classes, que des professeurs qui ne croient plus et qui ont tout intérêt, pour leur avancement, à se montrer impies.

Leur exemple est néfaste, leur enseignement est mortel.

Sans doute Dieu a partout des élus : même dans les plus mauvaises écoles on a vu des héros de vertu. Ce sont des exceptions, la masse suit la loi commune. Or la loi commune, est celle-ci :

Un professeur met l'empreinte de sa foi ou de son incrédulité sur l'âme de ses élèves.

Qu'une mère vienne se plaindre de ne pouvoir plus, pendant les vacances, conduire régulièrement à la messe ses enfants devenus grands, je lui répondrai : Mais c'est tout naturel, ils n'ont plus la foi. Pourquoi dès lors iraient-ils à l'église ?

La foi est souvent atteinte, même dans les classes inférieures ; et si quelques-uns la conservent encore jusqu'en rhétorique, ils la perdront infailliblement en philosophie.

En philosophie, en effet, on s'occupe de Dieu, de l'âme, de son immortalité, de l'origine et de la fin de l'homme. Impossible d'éviter ces grands et redoutables problèmes.

Or, voici un jeune homme croyant, religieux même. Son professeur aura vite gagné sa confiance. C'est si naturel de donner sa confiance à un homme qui vous apporte chaque jour le fruit de ses études et son dévouement.

Dieu existe-t-il, se demandera le professeur ?

Peut-être ne répondra-t-il pas brutalement : Non.

Supposé pourtant qu'il le fasse, que dira son élève ? Il souffrira, il luttera, mais malgré lui, le doute germera dans son cœur.

Si le professeur ne pousse pas l'impudence jusque-là, il procédera plus doucement ; il donnera les preuves de l'existence de Dieu, mais il fera si bien valoir les objections que l'élève conclura naturellement : « Je ne sais vraiment pas s'il y a un Dieu. »

Le résultat sera toujours le même : le doute, l'affreux doute.

L'influence du professeur déiste sera-t-elle moins désastreuse ? Que m'importe à moi chrétien que l'on admette Dieu et l'âme, si l'on rejette Jésus-Christ, son Evangile et ses sacrements ?

A partir du jour où l'incrédulité sera entrée dans le cœur de ce jeune homme, la prière sera pour lui une superstition, la confession une torture, une cérémonie ridicule et inutile.

Sa mère, sa bonne mère ne sera plus qu'un esprit faible. Trompée la première, elle aura trompé son enfant. De là, la pitié, puis le mépris, puis cette froideur et cette indifférence qui feront vite désertier le toit paternel.

Et voici un jeune étudiant ou un jeune employé de bureau lancé dans le monde sans frein et sans boussole, affrontant seul tous les périls de la vie. Que deviendra-t-il ?

Répondez, pères et mères.

A. BOULFROY.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES (1)

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 18 septembre.)

Année 1815 (Suite).

3 mai. — Mgr Claude LECOZ, archevêque de Besançon. Ce prélat était né à Plounevez-Portzai, canton de Châteaulin, dio-

(1) Reproduction et traduction interdites.

cèse de Quimper, le 22 décembre 1740. Il fit de brillantes études et devint professeur au collège Louis-le-Grand à Paris, mais rappelé par ses protecteurs, il vint exercer les mêmes fonctions au collège de Quimper dont il devint principal.

Il embrassa les principes de la Révolution avec enthousiasme, et montra un ardent patriotisme qui reçut son salaire. Il prêta l'un des premiers le serment à la Constitution civile du clergé, et fut nommé évêque d'Ille-et-Vilaine, ayant réuni la majorité des suffrages. Il fut sacré en cette qualité, le 10 avril 1791. La même année, il fut élu membre de l'Assemblée législative qui succédait à la Constituante. Il prouva, comme de raison, dans d'éloquentes pastorales, la légitimité de sa mission, et prit la peine de réfuter les brefs de Pie VI. On le regarda comme l'auteur de *l'Accord des vrais principes de l'Eglise, de la morale et de la raison, sur la Constitution civile du clergé*, 1792, que l'auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, croit pourtant être de Le Breton.

A l'Assemblée, Lecoz fut toujours opposé au mariage des prêtres, et, dans une lettre du 22 mai 1793, qui fut imprimée, il s'éleva avec quelque courage contre un de ses suffragants qui avait fait donner la bénédiction à un prêtre. Cette démarche incivique fut peut-être la cause pour laquelle on le mit en prison sous la Terreur; mais, en 1795, il reprit ses fonctions d'évêque, adhéra aux encycliques des *Réunis*, et fut un des plus zélés dans ce parti. Dans une lettre pastorale de 1797, il déclama de la manière la plus injurieuse contre Pie VI, qu'il accusait d'avoir *provoqué une guerre de religion* et d'avoir *fait couler le sang avec ses brefs homicides*; et après ces fleurs de rhétorique, le bon prélat daignait faire *des vœux pour que le premier siège de la catholicité ne fût pas frappé des foudres que semblait appeler sur lui une politique aussi fautive qu'antichrétienne*. La même année, les évêques de par la Constituante convoquèrent un Concile et se réunirent le 15 août, dans la cathédrale de Paris. L'évêque Lecoz en fut nommé président: triste honneur dans une pareille circonstance. En 1799, le métropolitain de l'Ouest, car tel était le titre de Lecoz, tint un synode dont il publia les *statuts et règlements* qui forment un volume in-12. Il s'y trouva une quarantaine de prêtres sur plus de trois cents curés, c'est dire assez que l'autorité épiscopale du prélat constitutionnel n'était pas fort généralement reconnue.

Là, comme ailleurs, la plupart des prêtres avaient repoussé la Constitution civile du clergé. Le Coz publia, vers le même temps, un *Avertissement pastoral sur l'état actuel de la Religion catholique*, et d'autres écrits de circonstance pour faire aimer la République et la Révolution. Il eut l'honneur de présider encore au Concile de 1801, comme il avait présidé à celui de 1797 où différentes questions graves furent traitées; il s'opposa au projet d'un *Sacramentaire français*, conçu par un abbé Ponsignon, et favorisé par l'évêque de Seine-et-Oise, Clément, et par celui de Loir-et-Cher. Il montra la même fermeté contre une motion de l'évêque de la Somme, Desbois, qui demandait au Concile d'adopter et de proclamer une proposition condamnée par la bulle UNIGENITUS. Sur le sujet du *Sacramentaire français* on a une lettre de Le Coz, en date du 3 décembre 1799. Il y a aussi de lui des *Observations sur les zodiacques d'Égypte*, en 1802, et il fournit quelques morceaux aux *Annales* constitutionnelles de son collègue Desbois. On cite encore de Le Coz une *Défense de la révélation chrétienne et Preuves de la divinité de Jésus-Christ*, contre le *Mémoire en faveur de Dieu*, de Delille de Sales, in-8°, 1802.

Le Concile de 1801 fut le dernier acte solennel de la prétendue Église constitutionnelle qui s'éteignit quelque temps après la séparation de cette assemblée, sans valeur canonique. Un concordat qui réorganisait l'Église de France fut conclu cette même année entre le gouvernement consulaire et le Souverain Pontife. Il anéantissait l'Église nationale et mettait fin à cette tentative de schisme dans lequel on avait voulu entraîner la Fille aînée de l'Église de Jésus-Christ.

Plusieurs évêques constitutionnels se soumièrent et demandèrent à rentrer dans l'Église catholique. M. Le Coz fut de ce nombre, il donna sa démission d'évêque d'Ille-et-Vilaine, et fut nommé archevêque de Besançon, diocèse qui se composait alors des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, des principautés de Neuchâtel et du Vallengin, et avait pour suffragants Autun, Metz, Strasbourg, Nancy, Dijon. L'intérêt de l'Église, le bien de la paix, la sévérité des règles, auraient demandé que Mgr Le Coz fît quelque réparation pour sa conduite passée, et les intentions du Saint-Siège à cet égard n'étaient pas équivoques. Mais la protection d'un homme en crédit, et la souplesse d'un agent ambitieux, qui trompa la Cour de Rome, empêchèrent les rétractations, et il ne changea

pas de sentiment. Dans tous les autres diocèses les évêques demandaient aux prêtres constitutionnels la rétractation de leur serment; l'archevêque de Besançon n'en demandait à aucun de ses prêtres, il se fit même un point d'honneur de n'en avoir pas fait lui-même et le publiait partout. Il gouverna son diocèse d'après ses anciens principes de prélat constitutionnel. Il s'en expliqua dans sa première lettre pastorale, datée du lundi 25 prairial an X de la République (14 juin 1802), que nous avons sous les yeux ainsi que tous ses autres mandements et circulaires que nous avons réunis en deux volumes, dans son premier mandement, il débute ainsi :

« Claude LE Coz par la miséricorde divine, et avec l'institution du Saint-Siège, archevêque de Besançon, à tous les ecclésiastiques et à tous les citoyens catholiques de ce diocèse, salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« La divine Providence, mes très chers Frères, par l'organe du premier Consul de notre République, m'a commandé de venir vers vous : en vain, comme autrefois un prophète, ai-je opposé à cette redoutable mission mes infirmités, le nombre de mes années, la faiblesse de mes moyens, le peu de connaissance que j'ai de vos contrées, de vos usages, de vos mœurs, de vos besoins; l'ordre n'a pu être révoqué, et me voici rendu au milieu de vous... Qu'ai-jé intention de faire au milieu de vous? A cette question je me hâte de répondre avec une pleine et entière confiance : je désire abattre dans ce diocèse tous les murs de division qui pourraient encore y exister entre les citoyens : je désire porter ceux-ci à immoler à la charité évangélique tous les sentiments de haine et de vengeance que des événements douloureux ont pu exciter au milieu d'eux ; je désire y effacer jusqu'à la dernière trace de ces jours d'orage, de délires et de crimes enfantés par une révolution unique dans les annales du monde ; je désire par la main d'une religion douce et bienfaisante ramener tous mes diocésains à ces sentiments de concorde, de fraternité parfaite qui ont fait dire à l'Esprit-Saint en parlant des premiers adorateurs de Jésus-Christ : *ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme...* »

Dans la suite de cette lettre, il parle de la paix, du pape, de Bonaparte, sans oublier son administration à Rennes. Voici les sujets principaux de ses lettres pastorales :

Sur l'*Union et la paix*, 11 juillet 1802 ;

La *promotion de Bonaparte au Consulat*, 14 août 1802 ;

Sur les *fêtes supprimées*, 11 janvier 1803 ;

Instruction pour l'*Organisation du diocèse* avec le tableau du clergé et des paroisses, 31 mars 1803 ;

Procès-verbal de la *Prestation du serment* et tableau du clergé et des paroisses de la Haute-Saône, 24 brumaire an XI (15 novembre 1803) ;

Prières pour la *prospérité des armées de la République et de la paix*, 16 juin 1803 ;

Instruction pour la *fête du 15 août*, 4 août 1803 ;

Lettre sur la *Vaccine*, 28 août 1803 ;

Sur le *Jubilé*, 3 décembre 1803 et 21 janvier 1804 ;

Sur la *Conspiration contre les jours du premier Consul*, 22 février 1804 ;

Règlement pour les Oblations et prières du prône, 5 mai 1804 ;

Prières à l'occasion de l'*Avènement de Napoléon Bonaparte à l'Empire français*, 2 juin 1804 ;

Règlement pour les fabriques, 12 juillet 1804 ;

Prières pour le *Voyage du pape en France*, 25 octobre 1804 ;

TE DEUM pour le *Sacre et le couronnement de l'Empereur et de l'Impératrice*, 25 décembre 1804.

Mandé près du pape à Paris, Mgr Le Coz comme les autres Conventionnels, signa, après quelques difficultés, un acte ainsi conçu : *Je déclare, en présence de Dieu, que je professe adhésion et soumission aux jugements émanés du Saint-Siège et de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine sur les matières ecclésiastiques de France*. On ajoute que dans l'entretien particulier qu'il eut avec le Souverain Pontife, il protesta avec larmes de sa sincérité. Il entra, vers le même temps, dans une controverse différente. Le 8 novembre 1804, il adressa aux ministres protestants de Paris, une lettre pour les exhorter à la réunion avec l'Eglise Romaine, et le 25 mars 1807, il composa une autre *Lettre à M. de Beaufort, jurisconsulte, sur son projet de réunion*. Cette lettre qui est longue et raisonnée, ayant attiré une réponse de M. de Beaufort, le prélat publia l'année suivante une troisième *Lettre aux catholiques de son diocèse*. Ce nouvel écrit de 216 pages, in-8° peut servir de suite au précédent qui en a 150. Tous deux annoncent dans l'auteur une instruction sur les matières de controverses. Mgr Le Coz avait en effet des connaissances, et même une sorte de zèle. Mais nourri de longue main dans des préventions contre le

Saint-Siège, il s'attacha à un parti, et ce fut la source de toutes ses fausses démarches. Il mit par ses opinions le trouble dans son diocèse, où le clergé était déclaré contre lui. Il se montra aussi erroné en politique qu'en religion.

Mandement pour annoncer la *Visite de son diocèse*, 21 avril 1804 ;

La Religion et la prière, pour le carême, 4 février 1805 ;

Prières pour la *Guerre contre l'Angleterre*, 24 septembre 1805 ;

TE DEUM pour les *Victoires de l'Empereur en Allemagne*, 25 octobre, 5 novembre et 2 décembre 1805 :

Prières en action de grâces pour les *Victoires remportées sur les armées combinées de Russie et d'Autriche*, 16 décembre 1805 ;

Communication de la lettre de l'évêque de Vannes sur la *Conscription*, 27 décembre 1805 ;

La Pénitence, mandement du Carême, 15 janvier 1806 ;

Annnonce de deux nouvelles *Fêtes Religieuses* décrétées par l'Empereur, 28 mars 1806 ;

Légende de *saint Napoléon*, août 1806 ;

Sur la *Guerre déclarée entre la Prusse et la France*, 20 et 23 octobre 1806 ;

TE DEUM pour les victoires en Prusse, 6 novembre 1806 ;

Lettre au sujet de la *Conscription*, 15 décembre 1806 ;

Bienfaits de la religion et motifs de l'institution du carême, 15 janvier 1807 ;

TE DEUM pour les *Victoires en Pologne*, 22 janvier 1807 ;

Annnonce d'une nouvelle *Visite pastorale*, 4 avril 1807 ;

TE DEUM pour la *Victoire de Friedland*, la *Prise de Dantzig*, 16 juin et 7 juillet 1807 ;

L'Observation du Dimanche, pour le Carême, 30 janvier 1808 ;

Mandement sur la *Visite pastorale*, 9 avril 1808 ;

Publication du *Message de l'Empereur relatif à de nouvelles Conscriptions*, 19 septembre 1808 ;

TE DEUM pour les *Victoires remportées en Espagne par les armées françaises*, 22 décembre 1808 ;

L'Imitation de Jésus-Christ, mandement du Carême, 25 janvier 1809 ;

TE DEUM pour les *Victoires de Tann, Egmûlts et Ratisbonne*, 7 mai 1809 ; — pour la *prise de Vienne*, 26 mai 1809 ; — pour les *Victoires d'Enzersdorf et de Wagram*, 25 juillet 1809 ; —

pour la *Paix conclue le 14 octobre à Vienne*, 22 novembre 1809;

Le pardon des injures, mandement des vicaires-généraux pour le Carême, 12 février 1810;

Prières particulières pour l'heureuse *Grossesse de l'Impératrice*, 17 novembre 1810;

Les désordres du Carnaval et les *Evénements contemporains*, pour le carême, 27 janvier 1811;

Ordonnance sur l'*Habit ecclésiastique*, 15 mars 1811;

Mandement sur la *Visite pastorale*, 17 mars 1811;

Circulaire relative à la *Naissance du Roi de Rome*, 22 mai 1811;

— Ordonnance de *Prières publiques* à cette occasion, 29 avril 1811;

Mandement pour le carême de 1812, *Les jugements de Dieu, et nécessité de la pénitence*, 9 janvier 1812;

TE DEUM prescrit pour les *Victoires remportées sur les Russes*, 5 octobre 1812;

Mandement sur la *Visite pastorale*, 30 juin 1812;

La Pénitence et la Miséricorde divine, pour le carême de 1813, 31 janvier; Avis sur le nombre des vicaires et sur les fabriciens;

Sur le *Concordat conclu à Fontainebleau*, le 25 janvier, entre Bonaparte et Pie VII, 30 janvier 1813;

Sur un *Incendie qui a désolé Besançon*, le 20 février, 13 mars 1813;

TE DEUM en actions de grâces de la *Victoire remportée à Lutzen*, le 2 mai, sur les armées russes et prussiennes, 16 mai 1813;

Mandement sur une nouvelle *Visite pastorale*, 22 mai 1813;

Autre TE DEUM pour les *Victoires de Würtchen et de Dresde*, 14 et 20 septembre 1813;

Instruction sur l'*Amour de la patrie*, où le prélat exhortait fortement ses diocésains à marcher pour repousser les Alliés, qu'il dépeignait comme des barbares portant partout le fer et le feu, à peu près comme, en 1804, il avait dans un autre mandement accumulé les injures contre le gouvernement anglais qui, à la faveur de nos divisions qu'il fomentait, s'était flatté de faire disparaître du nombre des puissances de l'Europe, cette France si constamment opposée aux progrès de leur monstrueuse domination. Et comme Napoléon avait différé sa descente en Angleterre pour marcher contre l'Autriche, « O Londres! O aveugles Anglais! s'écriait Mgr Le Coz, ne comptez donc pas sur cette diversion, sujet de votre joie, sur cet éloignement momentané des légions françaises. Ce ne sont pas vos remparts, ce ne sont pas vos flottes, ce ne sont pas vos richesses, vos intrigues, vos

machinations qui vous sauveront, si le Seigneur trouve que vous avez mis la dernière mesure à vos iniquités. Il vous l'a dit et vous ne ferez point mentir son oracle. Il n'y a point de sagesse il n'y a point de conseils contre les décrets du Seigneur... » Mgr Le Coz s'épuisait dans cet écrit en éloges pour son héros, et après la chute de Napoléon, on crut remarquer une extrême différence entre les louanges magnifiques qu'il lui avait prodiguées, et la manière froide dont il parla du *Retour des Bourbons* dans ses deux mandements du 26 avril et 19 mai 1814. Aussi on sait que cette année-là, lors du passage d'un prince auguste par Besançon, l'archevêque eut défense de paraître devant lui. On voulut intéresser la Chambre des Députés dans cette affaire, et Mgr Le Coz en conserva, paraît-il, de la rancune contre les princes.

Le 15 juin 1814, il fit chanter un *TE DEUM* en actions de grâces de la paix conclue entre le roi de France et les puissances coalisées.

Le 10 janvier 1815, il publia son mandement de carême, dont il donna le motif dans un préambule et qui forme 60 pages in-8°. Le sujet était l'*Etude et la connaissance de la Religion*, et les leçons qu'elle présente à toutes les professions. Il fut suivi d'une lettre au clergé, sur les *Bienfaits de la paix* et de l'union qui doit exister entre les ministres de Jésus-Christ et leur troupeau; ce fut l'un des derniers écrits du prélat. Le dernier fut un curieux mandement qu'il publia au retour de Napoléon de l'île d'Elbe où le prince avait séjourné du 3 mai 1814 au 26 février 1815. Il fut un des plus ardents à se déclarer pour l'Empereur, et se hâta de venir à Paris pour lui présenter ses hommages et l'assurer de son dévouement. Il fut même la victime de son zèle bonapartiste; car ayant voulu prêcher en quelque sorte la croisade, et s'étant mis à parcourir pour cet effet son diocèse, il se fatigua tellement qu'il fut saisi d'une fluxion de poitrine qui l'emporta au bout de trois jours. Il mourut le 3 mai 1815, à Villevieux, chef-lieu du canton de Bletterans, dans le Jura, à soixante-quatorze ans. Les vicaires généraux Millot, Durand, d'Esbiez publièrent aussitôt une Circulaire pour annoncer la mort du prélat, rendre à ses qualités le tribut d'hommages que leur imposait la justice et la reconnaissance, et ordonner un service funèbre pour le repos de son âme.

Mgr Le Coz a publié un grand nombre d'écrits soit avant, soit après sa réconciliation avec le Saint-Siège. Dans ces différentes

publications on trouve une science variée et des connaissances assez approfondies sur les matières de controverses ; mais dans toutes aussi on remarque les opinions d'un homme qui s'est toujours montré beaucoup plus révolutionnaire qu'il ne convenait à un évêque, et qui ne paraît pas avoir été doué d'un jugement bien sain ni d'une prudence consommée. La vie de ce prélat fut certainement l'une des plus agitées de son temps ; néanmoins parce que sa conduite demeura constamment honnête, même au milieu des plus grands écarts, il conserva une grande foi, une piété exemplaire et un zèle aussi actif qu'étendu. Dans leurs lettres, les vicaires-généraux se taisent sur l'attachement obstiné de Mgr Le Coz au schisme constitutionnel, mais ils rendent hommage à ses qualités personnelles, à son dévouement à la patrie, à son amour pour la paix. Par son testament il fit des dons considérables aux établissements de charité et aux pauvres de Besançon, et légua au Chapitre sa bibliothèque.

Mgr Le Coz, officier de la Légion d'honneur, comte de l'Empire, n'eut sur son écusson d'azur que les initiales C. C. L. de sable ; mais ses armoiries portaient : *Coupé, d'argent au coq de couleur naturelle, accompagné de deux étoiles d'azur, l'une à dextre l'autre à senestre ; au chef, parti : d'azur à la croix patée d'or, et de gueules à quatorze étoiles d'argent posées par rangées horizontales de 4, 3, 4 et 3 ; l'écusson timbré d'une toque de velours noir surmontée de 5 plumes et ornée de 4 lambrequins, avec porte-aigrette or et argent.*

(A suivre.)

M.-C. D'AGRIGENTE.

LE CONGRÈS DE LA ROCHE-SUR-YON

Les journaux religieux de Paris ont parlé du Congrès de l'Union des Associations ouvrières catholiques tenu à La Roche-sur-Yon, du 29 août dernier au 2 septembre courant, et un excellent journal local, le *Publicateur de la Vendée*, en a fait un long compte rendu. Nous n'avons pas la place de refaire ici le récit détaillé de cette belle manifestation catholique qui a obtenu un plein succès et aura, en Vendée surtout, des conséquences fécondes. Nous donnons donc simplement l'énumération des vœux principaux émis par l'assemblée.

Le Repos du Dimanche.

M. Fénelon Gibon a parlé, le premier jour, du Repos du Di-

manche et de son observation dans la Vendée et le Bas-Poitou. Il a résumé en termes excellents les résultats d'une enquête entreprise par lui en vue du Congrès, pour aider les Congressistes à mieux faire leur examen de conscience au point de vue de l'observation et de la sanctification du Dimanche. Passant en revue les diverses industries du pays, comme aussi son commerce, son agriculture, ses divers services publics, il a montré comment on y observe le Dimanche. Il a formulé les *desiderata* que lui suggérait son enquête et conclu à la formation d'associations paroissiales si puissantes pour propager la pratique du Repos dominical.

Comme conclusion à cet excellent rapport, qui sera prochainement publié *in extenso* dans le *Repos du Dimanche* (35 rue ds Granelle 15 fr. par an), le congrès a émis le vœu suivant :

1° Considérant que le mouvement d'opinion favorable au repos dominical prend de jour en jour une plus grande extension et que les catholiques doivent se maintenir à la tête de ceux qui revendiquent cette liberté nécessaire pour toutes les classes de la société et particulièrement pour les ouvriers ;

Considérant que le repos hebdomadaire, nécessaire au point de vue hygiénique et intellectuel peut devenir dangereux si la sanctification du dimanche, qui en est le but principal ne lui demeure pas étroitement unie,

Emet le vœu que des associations paroissiales pour la sanctification du dimanche soient organisées par le clergé et se réunissent pour une messe mensuelle avec instruction sur l'œuvre.

2° Le Congrès renouvelle de plus les résolutions votées en faveur du respect de la loi du dimanche dans les précédentes sessions, notamment en ce qui concerne le service des postes et la chasse.

Il émet encore le vœu que l'ouverture et la fermeture de la chasse n'aient pas lieu le dimanche, et que les foires et marchés du Dimanche soient reportés à un jour de semaine.

L'Enseignement primaire dans l'Ouest.

En l'absence de M. Gabriel Martin, qui n'a pu se rendre au Congrès, c'est M. F. Gibon qui a bien voulu donner lecture de son très intéressant rapport sur l'enseignement primaire libre dans la Vendée et les régions voisines.

Voici le résumé de ce rapport dont les chiffres nous semblent avoir une incontestable éloquence.

« Au premier octobre 1878, c'est-à-dire à la veille de cette
 « odieuse guerre déclarée à l'enseignement chrétien, la Vendée
 « possédait 154 écoles publiques congréganistes et une soixan-
 « taines d'écoles subventionnées, véritables écoles communales
 « ne différant des autres que par l'avantage de coûter beaucoup
 « moins cher aux contribuables. Aujourd'hui il n'existe plus une
 « seule de ces dernières écoles et il restait 115 écoles publiques
 « congréganistes en 1889-1890.

« En élèves, l'enseignement public congréganiste qui avait
 « 15,421 enfants, n'en a plus en 1889-1891 que 14,790, soit donc
 « une perte de 631 élèves.

« Combien y a-t-il de ces écoles laïcisées qui ont été ouvertes
 « comme libres ? Presque toutes, puisque sur plus de 50 écoles
 « laïcisées depuis 1878 jusqu'à ce jour, deux seulement n'ont pu
 « être ouvertes, faute de ressources.

« Que voit-on dans ces localités où une école libre s'est élevée
 « en face de l'école laïcisée ?

« D'une part des écoles laïques construites à grands frais, avec
 « les ressources des contribuables, c'est-à-dire avec notre argent,
 « mais vides d'élèves ou à peu près, brillantes cages sans oiseaux,
 « en dépit des séductions accumulées par de haineux adminis-
 « trateurs. Ainsi Chambretand, l'Île-d'Olonne, la Génétouze,
 « Saint-Jean-de-Mont, Landes-Génusson, Brétignolles, Château-
 « Guibert, les Pineaux, n'ont aucun élève ou n'en ont qu'un nom-
 « bre infime recrutés parmi les enfants des communes voisines,
 « enfants assistés, enfants de cantonniers, de facteurs, d'em-
 « ployés de chemins de fer de l'Etat, etc., etc... Les écoles des
 « Frères reçoivent cent élèves tandis que les écoles concurrentes
 « de la Vendée en reçoivent soixante et un. Voilà une moyenne
 « générale qui établit combien la population donne ses préfé-
 « rences à l'école congréganiste.

« Pour se faire une idée complète de l'effort déployé par les
 « catholiques, il ne suffit pas de s'en tenir au résultat direct des
 « laïcisations. Beaucoup d'écoles ont été fondées en dehors de
 « toute laïcisation et le digne vicaire général du diocèse de
 « Luçon, M. l'abbé Chabot, en donnait l'importante liste pour la
 « Vendée, au Congrès de Nantes en 1890. »

M. F. Gibon note ensuite, d'après la statistique dressée avec
 tant de soin par M. Gabriel Martin, l'augmentation progressive
 du nombre des enfants reçus par les maîtres congréganistes,
 soit dans les écoles libres, soit dans les écoles publiques, et

constate que les efforts du comité d'enseignement primaire chrétien, en Vendée, ont été couronnés d'un remarquable succès.

Le congrès unanime à applaudir à ces consolantes constatations, a émis une série de vœux dont la réalisation aurait pour résultat de rendre l'enseignement libre plus foncièrement chrétien. Nous les signalons bien volontiers à tous les amis de la jeunesse et principalement aux institutions chrétiennes, qui ne doivent pas oublier que leur principale préoccupation ne doit pas être de faire réussir leurs élèves au brevet mais de former leurs cœurs et de sauver leurs âmes. Voici le texte de ces vœux :

Catéchisme et lecture du latin.

Le Congrès émet le vœu qu'il soit donné dans toutes les paroisses, pour les enfants du catéchisme, garçons et filles, depuis le jour de la première communion, jusqu'à la fin de juillet, des leçons spéciales d'histoire sainte, de la lecture du chant et du latin.

Retraites-Congrès.

Le Congrès émet le vœu que les retraites-congrès, pour les prêtres, les hommes d'Œuvre et jeunes gens des classes élevées, à l'exemple de celles qui se font à Vannes, à Bellefontaine, à Lesneveu, à Montbazou, Ponchâteau et ailleurs, se multiplient dans les divers diocèses de France.

Que le bureau central se charge de rédiger un document pratique sur ces retraites-congrès afin d'en faire connaître le fonctionnement et les avantages.

L'Évangile dans les Collèges.

Le Congrès, considérant que : 1° dans l'éducation de la jeunesse catholique, il est indispensable de donner une connaissance totale et intégrale du dogme et de la morale de notre religion ;

2° Que la lecture quotidienne de la parole de Dieu, dans les saints Évangiles, est un des moyens les plus pratiques et les plus efficaces pour faire connaître Notre-Seigneur et pénétrer les âmes de sa doctrine et de sa morale.

Emet le vœu :

1° Que, dans toutes les œuvres de jeunesse, surtout dans les écoles, on s'applique de bonne heure à faire lire, comprendre et goûter les saints Évangiles et l'Imitation ;

2° Que cette lecture ne soit pas restreinte aux Évangiles des dimanches et des fêtes, mais que, faite d'une manière suivie, elle embrasse la totalité du Nouveau Testament.

Conférences d'Œuvres sociales dans les Ecoles.

Le Congrès, considérant que : 1° la formation sérieuse des jeunes gens à la vie chrétienne trouve son indispensable complément dans une initiation à l'apostolat social ;

2° Que le recrutement d'Œuvres est de la plus haute importance pour l'avenir des Œuvres catholiques, en général, et surtout des Œuvres ouvrières ;

3° Que ce recrutement ne peut se faire efficacement que grâce aux élèves des écoles catholiques, primaires ou secondaires.

Émet le vœu :

Qu'on exerce le plus possible les élèves des classes supérieures au dévouement et à l'initiative dans l'apostolat des œuvres sociales ;

Que, dans ce but, on cherche à établir, parmi ces élèves, des Conférences spéciales dites Conférences d'Œuvres sociales.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

C'est dans la patrie de saint Ignace, à Loyola, en Espagne, que le R. P. Martin, vicaire général de la Compagnie de Jésus, a convoqué le chapitre des PP. provinciaux et des profès délégués par chaque province pour l'élection, qui va avoir lieu incessamment, du nouveau supérieur général de la Compagnie. Il y sera traité aussi de la fondation de nouvelles et imposantes maisons de l'ordre et du développement à donner à l'action des Pères jésuites, surtout dans les pays de missions.

La réunion sera présidée par le P. Martin, de nationalité espagnole, vicaire général intérimaire. Chacune des provinces de l'ordre a envoyé un provincial et deux recteurs soit un total de 78 votants.

L'élection a lieu à la majorité absolue des voix.

La dernière statistique de la Société, dite de Jésus, établit qu'elle comprend 12.468 religieux. Ces religieux sont répartis

en cinq assistances, qui elles-mêmes sont subdivisées en provinces.

Ces cinq assistances sont : Italie, Germanie, France, Espagne, Angleterre.

L'assistance d'Italie est composée des provinces suivantes : province romaine, 397 religieux ; napolitaine, 312 ; sicilienne, 247 ; turinoise, 453 ; vénitienne, 350 ; soit un total de 1.759 religieux.

L'assistance de France comprend : les provinces de Champagne, 538 religieux ; Ile-de-France, 386 ; Lyon, 777 ; Toulouse, 662 ; soit un total de 2,363 religieux.

L'assistance de Germanie se compose des provinces suivantes : Autriche-Hongrie, 642 religieux ; Belgique, 935 ; Galicie, 374 ; Allemagne, 1,069 ; Hollande, 450 ; total : 3,470.

Dans l'assistance d'Espagne, il y a cinq provinces : Aragon, 945 religieux ; Castille, 869 ; Portugal, 205 ; Mexique, 123 ; Tolède, 428 ; soit en tout 2,570.

Il y a sept provinces dans l'assistance d'Angleterre : Angleterre, 585 religieux ; Irlande, 267 ; Maryland, 564 ; Missouri, 403 ; Canada, 240 ; Nouvelle-Orléans, 195 ; Zambèze, 52 ; soit en tout 2,306.

France

AUCH. — Mgr Gouzot, archevêque d'Auch, vient d'adresser au clergé de son diocèse, à l'occasion des deux prochaines retraites ecclésiastiques, une Lettre-circulaire, qui n'est pas destinée à être lue en chaire. En voici le début :

... Les pieux exercices de ces jours bénis, nous les ferons au milieu des souvenirs les plus diversement mémorables : le lendemain du centenaire de la proclamation de la République en France (1) ; la veille du centenaire de la découverte du Nouveau Monde (2) ; quelques mois avant le centenaire de 1793 et le jubilé épiscopal du Saint-Père.

Ces coïncidences nous disent-elles que l'influence de Léon XIII fera une année de paix et d'espérance du centenaire de la date la plus sanglante de l'histoire ? Comme Christophe Colomb, allons-nous aborder aux rives fortunées d'un nouveau monde et y jouir des plus heureuses transformations ?

Quel que soit l'avenir, ne sommes-nous pas providentiellement

(1) 22 septembre.

(2) 12 octobre.

invités par de tels centenaires à le préparer, en nous sanctifiant de plus en plus pendant la retraite (1)?

On a dit que ce nouveau monde était dans l'alliance de la Papauté avec la démocratie.

Ah! les horizons de l'Eglise sont bien autrement étendus!

Sans doute elle est unie à la démocratie, depuis dix-huit siècles, avec Notre-Seigneur s'écriant : « Je suis attendri par ces multitudes affamées (2) » ; mais elle n'a jamais été et ne sera jamais l'amie exclusive ni des monarchies, ni des républiques : catholique, elle est partout, toujours et en même temps avec les grands et les petits, les ouvriers et les patrons, les riches et les pauvres, les savants et les ignorants; elle tend la main aux victimes pour les fortifier, aux persécuteurs pour les éclairer, à l'exemple du Sauveur appelant Judas son ami (3) et de saint Jacques embrassant son bourreau après l'avoir converti (4).

En un mot, son royaume n'étant pas de ce monde (5), elle n'a d'autre mission que d'améliorer sous tous les rapports les choses et les hommes, en vue des biens célestes : là est tout l'avenir que peut rêver l'humanité ; là sont toutes ses gloires et ses splendeurs.

Nous les attirerons en cette vallée de larmes en suivant les directions de Pierre que va nous commenter la parole entraînant de notre savant prédicateur (6).

Monseigneur l'archevêque se félicite d'avoir trouvé dans les dernières Encycliques pontificales la plus haute confirmation de la doctrine qu'il avait lui-même exposée il y a huit ans, en prenant possession du siège de Gap. Il rappelle en quelques mots ces enseignements du Souverain Pontife, et il conclut :

Ainsi la défense des intérêts religieux et sociaux, tel est le drapeau arboré par le Saint-Père.

En l'acclamant, les représentants si honorables et si honorés des anciens partis, loin de se séparer de leurs traditions, s'y unissent : imitant les contemporains de Pépin, de Hugues-Capet et de Napoléon, ils utilisent pour la paix de la France les institutions présentes ils s'immortalisent en saluant la suprême loi dans le salut de la patrie, en immolant au bien public des opinions et des sentiments chers et glorieux.

(1) « Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum. » (Rom, vii, 28).

(2) « Misereor super turbam. » (S. Marc, viii, 2).

(3) « *A* mīce, ad quid venisti? » (S. Matthieu, xxvi, 50).

(4) Office de saint Jacques, Brev. Rom., 25 juillet, V^e et VI^e leçons : « Quem Jacobus osculatus. Pax, inquit, tibi sit. »

(5) S. Jean, xviii, 36.

(6) Le Père Garaud.

Ces sacrifices, en préparant l'avenir, continuent un passé qui date de la première dynastie; hommage à la Papauté, aux souvenirs et aux espérances de notre pays! ils sont une nouvelle preuve de l'éternelle alliance entre la religion et le patriotisme.

Mgr Gouzot adresse ensuite à ses prêtres des conseils sur la manière dont il estime qu'ils doivent prêcher :

Que de félicitations, nos bien-aimés coopérateurs, méritent votre prudence et votre charité pastorales dans l'exercice de ces ministères, en particulier dans votre manière de prêcher!

Vous dites la vérité entièrement, complètement, avec l'inflexibilité absolue du dogme et de la morale; mais vous la présentez toujours sous la forme à la fois la plus charitable et la plus convaincante.

Ainsi, vous voulez atteindre les protestants de votre auditoire; vous prouvez nos dogmes, mais vous vous gardez bien de dire que les protestants n'y croient pas; en les nommant, vous les éloignerez et vous n'apprendriez rien à personne.

Vous parlez de la nécessité de l'éducation religieuse; vous insistez souvent sur ce point fondamental et vous développez avec émotion les preuves que nous ne cessons nous-même d'indiquer dans *toutes nos visites pastorales*; vous dites aux parents les désolations qui les attendent s'ils négligent un seul de leurs devoirs, le bon exemple en particulier, le plus important de tous.

Mais, ne descendant pas des hauteurs des principes, vous dites *tout* sans attaquer *personne*.

Votre parole si pastorale non seulement ne blesse pas vos instituteurs et institutrices, quelles que soient leurs préventions, mais ils éprouvent le besoin de devenir meilleurs; et vos paroissiens sont touchés et reconnaissants de l'amour que vous leur témoignez en évitant tout froissement inutile et en faisant tout le bien possible.

Dans la culture de la vigne du Seigneur, vous imitez le prudent vigneron qui, privé des dix hectolitres de vin qu'il devrait avoir, fait tous ses efforts pour ne pas compromettre les deux ou trois que lui laisse la Providence.

En un mot, sachant qu'il nous sera demandé un compte formidable du moindre élément mis à notre disposition, vous n'en négligez aucun et vous les fécondez tous.

Vous expliquez le sacrement du mariage; vous montrez que l'Eglise est la seule société qui en ait protégé l'indissolubilité contre les passions, les puissants et les libres-penseurs; vous y trouvez une preuve saisissante de la divinité d'une doctrine qui, en maintenant la dignité de la femme, a sauvé la civilisation.

Après tant de considérations établissant, au nom du dogme, de l'histoire, du cœur et de la société, la loi de l'indissolubilité, vous comprenez combien il est superflu de parler de la loi du divorce.

Vous avez réfuté l'erreur, vous avez prouvé la vérité et vous n'avez blessé personne : n'avez-vous pas fait tout le possible pour convaincre ?

Cette méthode apostolique, vous l'appliquez à toutes les questions : partout et toujours vous êtes impitoyables contre l'erreur et l'abus, mais vous évitez les personnalités, dont les moindres sont parfois désastreuses ; en un mot, vous ne descendez jamais des régions sereines de la doctrine et de l'amour !

En parlant ainsi, vous dites les grandes choses que recommande saint Augustin (1) ; vous justifiez l'enthousiasme de sainte Thérèse, qui aurait donné mille vies pour être prédicateur (2) ; vous entrez dans les vues du Saint-Père, qui nous sollicite de ramener les intransigeants de tous les partis ; vous êtes souverains des âmes (3), vous exercez sur vos paroissiens la véritable royauté (4) ; en les rendant catholiques avant tout (5).

Dès lors, n'en doutez pas, ils voteront bien ; et, sans vous être jamais occupés d'élections, vous vous êtes livrés à la plus sûre des propagandes électorales, la seule infaillible, la seule que personne ne puisse blâmer, la seule que tous entourent de félicitations.

Vous avez sauvé, en unissant ; vous avez uni, en christianisant ; vous avez christianisé, en aimant, en montrant que nul n'a autant de vérité, puisque nul n'a autant d'amour.

DIGNE. — La *Semaine religieuse* de Digne publie, dans son dernier numéro, un « Résumé des recommandations et prescriptions faites au cours de la retraite pastorale de 1892 par Mgr l'évêque de Digne », résumé « vu et certifié exact » par Mgr l'évêque.

En tête des « Prescriptions », nous lisons la suivante, relative aux journaux :

I. *Les journaux*. — Mgr l'évêque a fait défense aux membres du clergé de recevoir et de lire les journaux publiés soit dans le diocèse, soit ailleurs, qui se sont constitués « réfractaires » aux instructions du Souverain Pontife contenues dans son Encyclique du 16 février et sa Lettre du 3 mai de la présente année.

Deux de ces journaux, l'*Autorité* et la *Libre Parole*, ont été prohibés nommément, à cause de l'attitude de résistance injurieuse qu'ils ont prise devant ces *Actes* du Saint-Père et du ton qu'ils osent se

(1) « Dictorum magnarum rerum. » (S. Augustin, « De doctrina christiana », liv. IV. 28.)

(2) Ste Thérèse, chap. XXI, de *Sa vie écrite par elle-même*.

(3) Euripide, *Hécube*.

(4) Cicéron, *De oratore*.

(5) S. Matth., VI, 33.

permettre envers l'épiscopat, le représentant du Saint-Siège en France et la politique pontificale, envers le Souverain Pontife lui-même.

Ces journaux, par le talent incontestable de leurs rédacteurs, auraient pu être utiles à la cause de l'Église, en repoussant sa direction, en attaquant sa hiérarchie, ses droits et même ses doctrines (1), ils se rangent parmi ses ennemis les plus dangereux, et ils ne sauraient prétendre désormais, jusqu'à entière résipiscence et amende honorable, à la faveur de pénétrer soit dans nos presbytères, soit dans nos établissements ecclésiastiques.

GAP. — Un épouvantable sacrilège vient d'avoir lieu au sanctuaire de N.-D. du Laus.

Mgr l'évêque de Gap écrit sur ce triste sujet une lettre circulaire dont voici les principaux passages :

La Fête de la Nativité de la très sainte Vierge avait eu, cette année, à Notre-Dame du Laus, un éclat exceptionnel. Un concours extraordinaire et imposant de prêtres et de fidèles, la publication du Bref en date du 18 mars par lequel le Souverain Pontife Léon XIII a élevé le vénéré sanctuaire au rang de basilique mineure, l'attitude plus pénétrée encore de l'esprit de prières des nombreux pèlerins, les supplications plus ardentes et plus confiantes qui s'échappaient des lèvres de tous semblaient faire de ce jour une date bénie et qui marquerait désormais dans les annales du pieux pèlerinage.

Mais, ainsi que le dit la Sainte Ecriture, le Méchant veillait. Après que les foules se furent écoulées et eurent disparu de l'horizon, à la faveur du crépuscule et des ombres de la nuit, des mains impies ont promené la dévastation et le sacrilège depuis le Laus jusqu'à Gap, commençant par profaner un monument funèbre et n'épargnant sur tout le parcours, ni croix, ni oratoires, ni symboles religieux.

Les croix qui marquaient le lieu des stations, depuis le saint valou jusqu'à l'Oratoire de l'Ange, ont été arrachées, mutilées ou brisées et jetées au loin dans le torrent. La Vierge de l'Oratoire a été descendue de son piédestal et foulée aux pieds : le métal dont elle est composée n'ayant pas permis de la briser, on lui a fait subir l'outrage écœurant de la déposer sur des ordures. Des mains pieuses n'ont pu supporter qu'on attendît une enquête pour la relever et se sont empressées de la purifier et de la replacer sur son socle. C'était le cœur encore tout ému d'indignation qu'on est venu nous raconter cet acte de piété filiale.

(1) La *Libre Parole* du 18 juillet 1892 contient un article d'une impiété railleuse contre la mission divine et la foi révélée de Moïse.

(Note de la *Semaine religieuse*.)

A Rambaud, des croix ont été également descellées et renversées ; le Christ de l'une d'elles, n'ayant pu être arraché, a été détourné comme pour bien montrer l'impiété qui guidait le bras profanateur. Cinq oratoires de la sainte Vierge ont été découronnés de leur croix, les grilles ont été broyées, et les statues de la Bonne Mère qui les ornaient ont été réduites en poussière. Il n'est pas jusqu'aux poteaux indicateurs du chemin qui n'aient été eux aussi jetés à terre.

Jamais, nos très chers Frères, notre diocèse n'avait été le théâtre de pareils attentats. C'est bien une véritable profanation, un acte impie et sacrilège qui a été commis.

Afin de détourner de nos têtes la foudre divine, il est nécessaire de faire un acte solennel et universel de réparation, car ce n'est plus un outrage local. Notre-Dame du Laus est le lieu de tous, la propriété de tous, le sanctuaire de tous, et tous sont atteints dans leur foi, dans leur piété et dans leur amour.

Le vénérable prélat termine en ordonnant un triduum de réparation, qui a eu lieu déjà à Notre-Dame du Laus, les 16, 17, et 18 septembre, et sera célébré dans toutes les églises et les paroisses du diocèse de Gap, le dimanche suivant.

Etranger.

ALLEMAGNE. — On mande de Trèves, à la date du 19 courant, que la chambre correctionnelle de cette ville juge en ce moment le procès intenté par Mgr Korum à l'auteur et à l'éditeur d'une brochure parue l'an dernier et ayant pour titre : « Le pèlerinage de la Sainte-Tunique à Trèves sous l'ère Korum, en 1891, étude critique par un témoin oculaire trévirois non-clérical. » A la suite d'une plainte portée par l'évêque de Trèves en janvier dernier, ladite brochure avait été saisie et une instruction ouverte contre l'éditeur Sonnenberg et l'étudiant en théologie (protestant) nommé Reichard, indiqué par l'éditeur comme auteur du factum. Sonnenberg et Reichard sont accusés d'avoir : 1^o attaqué publiquement l'Eglise catholique dans une de ses institutions (culte des reliques) ; 2^o offensé publiquement Mgr Korum, évêque de Trèves, par la diffusion de brochures. Délits prévus par les paragraphes 166, 185, 186, etc., du Code pénal.

Sont convoqués en qualité de témoins : Mgr Korum, le prévôt du chapitre Scheuffgen, le chanoine Endres et M. Becker, directeur du *Helenenhaus*.

Dans sa déposition, Mgr Korum qualifie de fausses toutes les accusations personnelles dirigées contre lui dans la brochure. Sur la tombe de sa mère, il n'a pas prononcé un mot de français.

Il a engagé plutôt les ecclésiastiques alsaciens à s'attacher à l'Allemagne. Il a déclaré en outre qu'il publierait prochainement un rapport sur les faits merveilleux qui auraient accompagné le récent pèlerinage.

Nous reviendrons plus au long sur les détails du procès. Disons seulement pour aujourd'hui que le diffamateur de Mgr Korum, l'étudiant en théologie Reichard, a été condamné par le tribunal correctionnel de Trèves, à six semaines de prison. L'éditeur de la brochure, Sonnenberg, à trois semaines.

La brochure elle-même est confisquée.

Les frais du procès sont à la charge des deux condamnés.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La fête du 22 septembre. — Les baptêmes civils. — Discours de Montauban. — Dahomey.

29 septembre 1892.

Au milieu des divertissements semicarnavalesques par lesquels on a commémoré à Paris le souvenir de la proclamation de la République en 1792, la cérémonie du Panthéon était celle qui avait le plus de prétention au sérieux. La jeune République devait apparaître là, belle et vigoureuse, tressant à sa devancière des couronnes de bon aloi. Or, elle n'avait ni beauté, ni majesté, et les couronnes qui sont sorties des doigts de M. Loubet et de M. Floquet étaient misérablement artificielles.

Toute cette ligne d'hommes noirs qui occupaient le devant de l'estrade élevée dans le sanctuaire profané de l'église de Sainte-Geneviève, et qui étaient M. Carnot et ses ministres, ne disait rien à l'esprit, au cœur, à l'imagination, de ce que les assistants étaient en droit d'en attendre. L'incarnation de la France, cela? Où donc étaient là-dedans les talents supérieurs et éprouvés, les grands services rendus, les dévouements réels? Où, le prestige de l'autorité, l'apparence de la grandeur? Où, l'illusion seulement du costume et de l'apparat?

Entre deux morceaux de musique, un défilé de trois discours qui faisaient de l'histoire sans vérité et de la politique sans portée.

Trois discours, non. Soyons juste et mettons en dehors de cette critique celui de M. Challemel-Lacour, qui était du moins d'un penseur. Il est vrai que l'auditoire ne l'entendait pas.

M. Loubet qui a pris le premier la parole, était l'orateur le plus autorisé, puisqu'il est le chef actuel du gouvernement. Nous sommes fâchés de le dire, mais il a traité l'histoire exactement comme le font les républicains d'estaminet.

La proclamation de la République, a-t-il dit, fut accueillie avec une ardente exaltation dans la capitale, dans les départements, dans l'armée. La nation comprenait qu'il était temps de substituer la raison au préjugé, le droit à l'usurpation, l'égalité au privilège, la liberté à la servitude.

Ainsi, le préjugé, l'usurpation, le privilège et la servitude étaient le lot de la vieille France avant que ne se fussent levés ces libérateurs qui s'appellent Danton, Marat et Robespierre.

M. Loubet prétend que personne ne pouvait « hésiter ou se sentir menacé » lors de la proclamation de la première République. Savez-vous pourquoi? Parce que Danton avait dit :

« On a pu croire, d'excellents citoyens ont pu présumer que des amis ardents de la liberté pouvaient nuire à l'ordre social en exagérant leurs principes ; eh bien ! abjurons ici toute exagération ; déclarons que toutes les propriétés territoriales, individuelles et industrielles, seront éternellement sacrées ! »

Il est bien permis de montrer de la naïveté ; mais...

Autre vue historique :

Messieurs, la République ne devait pas durer ; malgré le dévouement, l'énergie qui animaient les citoyens, elle fut confisquée par la violence.

Il reste encore quelques esprits pour penser que les fautes, les crimes et les ruines accumulés par la République firent plus que la violence pour le 18 Brumaire.

Aperçu non moins remarquable sur les événements plus récents :

Après les malheurs immérités de l'Année Terrible, la République seule parut au pays capable de sauver l'honneur et de réparer les désastres accumulés par les fautes et les crimes de l'empire.

Faut-il que M. le président du conseil fût jeune en 1871 pour n'avoir pas gardé souvenir que ce n'est pas une assemblée républicaine qui fut alors élue par le pays, que ce n'est pas la République que le pays demandait alors pour sauver l'honneur et réparer les désastres ?

Inutile d'ajouter que lorsque M. Loubet en vient aux œuvres



de la présente République, l'apologie qu'il en fait est tout aussi juste et tout aussi originale que ses études sur le passé.

Toutefois, il a une vue plus claire des dispositions du pays à l'heure actuelle que du pays en 1871.

Le pays, dit-il, manifeste à chaque consultation nouvelle, sa volonté ferme de voir disparaître les querelles des partis, les divisions d'écoles pour y substituer l'union des esprits et des cœurs dans un même amour de la France et de ses institutions.

Voilà qui est vrai, et si le gouvernement de M. Loubet le comprend, il devrait bien le montrer un peu plus par sa politique.

M. Floquet a été historien du passé et apologiste du présent à la façon de M. Loubet, mais avec plus de couleur démagogique.

Nous avons mis à part M. Challemel-Lacour ; son discours, s'il prête à la critique, est du moins, nous le répétons, l'œuvre d'un penseur.

En terminant, le vice-président du Sénat, s'inquiétant des menaces de la poussée socialiste, s'est rassuré en disant que contre les périls du mystérieux avenir « nous n'avons qu'une force, mais invincible : ce sont les principes de la Révolution. Ceux qui les ont proclamés et donnés pour fondement à la République ont bâti sur le roc ».

Il est écrit quelque part : « Si le Seigneur Dieu ne bâtit l'édifice, ceux qui le construisent travaillent en vain ». Cet oracle vient de source meilleure que les assurances dont nous tranquillise M. Challemel-Lacour. Les fondateurs de la première République n'ont pas voulu le connaître et leurs continuateurs ont montré au Panthéon qu'ils le méconnaissent encore.

—

A l'occasion du centenaire du 22 septembre, grâce a été accordée à Culine, l'agitateur de Fourmies, et à Fouroux, l'ancien maire de Toulon, dont les actes répugnants sont encore présents à la mémoire de tous. On s'étonne, à juste raison, de la faveur spéciale dont le gouvernement gratifie ces deux condamnés, alors que tant d'autres plus dignes de la clémence du Président de la République, restent sous les verrous. Cette justice distributive paraît d'autant plus singulière que Culine et Fouroux n'ont pas encore subi la moitié de leur peine et que, d'après la loi, c'est là une condition indispensable pour que les condamnés

puissent réclamer leur libération conditionnelle. En effet, condamné le 5 juillet 1891 à six ans de réclusion, Culine n'a, jusqu'à présent, subi que quatorze mois et demi de sa peine; condamné le 9 janvier 1891 à cinq ans de réclusion, M. Fouroux, de son côté, n'a, jusqu'à présent, subi que vingt mois et demi de la sienne. Ils ne pourraient donc, l'un et l'autre, être admis à réclamer leur libération conditionnelle : le premier qu'après avoir encore accompli vingt et un mois et demi de sa peine, et le second, neuf mois et demi. Or, la mesure gracieuse dont ils viennent d'être tous deux l'objet a pour effet de réduire la condamnation totale, prononcée contre eux, de façon à ce que, étant donnée la durée de la détention tant préventive que définitive qu'ils ont déjà subie, ils soient placés dans les limites exigées par la loi pour pouvoir être mis en liberté. Est-ce l'intérêt qui s'attache à Culine, comme le fait remarquer le *Journal des Débats*, qui a pu déterminer le gouvernement à lui faire remise d'une partie de sa peine? Non, sans doute. On vient, dès lors à se demander si l'apaisement est devenu assez complet dans les milieux où Culine et ses pareils ont l'habitude de travailler pour légitimer la faveur dont il bénéficie. Ce qui se passe à Carmaux est là pour prouver le contraire. Est-ce aussi l'intérêt qui s'attache à Fouroux? Les scandales, dont il fut le héros à Toulon, sont de ceux qui ne méritent guère la pitié. Mais ils sont, l'un et l'autre, d'excellents républicains, des républicains selon le cœur de M. Ricard, et leurs opinions ont plus de faveur auprès du gouvernement que tous les raisonnements contre son incroyable faiblesse en présence des menaces radicales. Pendant ce temps-là, un prêtre, dont le crime a été d'enseigner le catéchisme et de prêcher la fraternité chrétienne, M. l'abbé Roux, curé-doyen de Vercel, subit dans la prison de Besançon une condamnation à quarante jours, sans qu'on songe à réduire sa peine ou à le gracier. Ce rapprochement n'est-il pas instructif?

La municipalité révolutionnaire de Saint-Denis a trouvé quelque chose sinon d'original, du moins de grotesque, pour célébrer d'une façon digne d'elle et de sa réputation le centenaire du 22 septembre 1792 : elle inaugurerait ce jour-là, en grande pompe, les « baptêmes civils ».

Vers onze heures du matin, dans la grande salle des fêtes de

la mairie — et ceci malgré la défense de l'autorité supérieure — le maire socialiste de Saint-Denis a procédé à la consécration civique de neuf enfants, en présence de leurs pères et mères, parrains et marraines, en tout une centaine de personnes. On le voit — soit dit en passant — cette cérémonie, autour de laquelle on avait fait par avance un certain tapage, n'a pas attiré grande foule ; les libres-penseurs de la localité s'en consolèrent peut-être en songeant que toutes les grandes choses ont d'humbles commencements.

Après avoir déclaré que le « baptême civil » avait été institué pour arracher les enfants à la domination de l'Eglise, M. le maire a lu gravement, fort gravement, la formule sacramentelle. Nos lecteurs nous sauront gré de leur en donner le texte intégral ; le voici :

Aujourd'hui, premier vendémiaire an 101 de la République française, une et indivisible, en la maison commune de Saint-Denis et par devant nous citoyen Monneret, président de la Société du baptême civil, ont comparu : le citoyen et la citoyenne Laurent, père et mère d'un enfant du sexe masculin, prénommé Gustave.

D'une part le citoyen et la citoyenne Fernandez (le parrain et la marraine), d'autre part le citoyen et la citoyenne Laurent nous ont déclaré que :

Voulant pour le présent et pour l'avenir affranchir leur enfant de la tutelle de l'Eglise, ils renonçaient à la cérémonie religieuse, et que, désirant néanmoins lui assurer une seconde famille au cas où ils viendraient à décéder avant que cet enfant soit en état de suffire à ses besoins, ils le recommandaient aux bons soins du citoyen et de la citoyenne Fernandez.

En conséquence et au nom de l'humanité le citoyen et la citoyenne Fernandez prennent moralement et solennellement l'engagement de subvenir, dans la mesure de leurs moyens, aux besoins de cet enfant, dans le cas où ses parents viendraient à lui faire défaut et promettent de l'élever dans l'amour du travail et de la liberté. Ils s'engagent de plus à lui inculquer les sentiments de fraternité propres à en faire un bon citoyen et un fervent républicain.

Les citoyens et citoyennes dénommés ont signé avec moi après lecture.

Avec non moins de sérieux que M. le maire, les « citoyens et citoyennes dénommés » s'avancent, leur poupon sur le bras, et apposent leur signature au bas de la formule.

Et l'on a recommencé huit à neuf fois la petite cérémonie ; après quoi, sur l'invitation du grand pontife anti-clérical, les

cent libres-penseurs ont crié ; « Vive la révolution sociale ! » Et chacun est sorti du « temple civil » convaincu que l'Eglise catholique venait de recevoir un rude coup.

Pauvres gens ! leur « baptême civil » ira rejoindre dans les fastes des ridicules inventions les « mariages civils en musique » et les « premières communions laïques ». En imitant nos cérémonies religieuses, ils espèrent tromper le peuple et l'attirer dans leurs pseudo-chapelles : ils n'y arriveront que le jour où l'on ne saura plus des hommes distinguer les singes.

—

Une grande fête royaliste a eu lieu dimanche à Montauban. M. d'Haussonville y a prononcé un éloquent discours que nous reproduisons *in extenso*.

Le discours de M. d'Haussonville recueille naturellement les applaudissements des journaux royalistes.

Dans les paroles du représentant de Monsieur le Comte de Paris, la *Correspondance nationale* voit « un précieux réconfort et un encouragement à poursuivre avec une indomptable énergie la défense des idées et des principes qui ont fait la France, et qui la referont encore lorsqu'aura sonné l'heure marquée par la Providence ».

Le *Soleil* dit :

La fidélité à son prince et à son principe est le pilier d'airain sur lequel s'appuie le parti monarchique. Il faut savoir gré à M. d'Haussonville de l'avoir affirmé. Il a très heureusement exprimé, dans un éloquent langage, la pensée du parti monarchique.

Conclusion de l'article du *Moniteur Universel* :

Il faut lire le discours lui-même, il faut le méditer, il faut le conserver. C'est plus qu'un très beau discours, c'est un programme, c'est un acte.

La *Gazette de France* estime que M. d'Haussonville a dit, à Montauban, « d'excellentes choses, celle-ci entre autres : que, dans la cause royaliste, les soldats sont de meilleure trempe que l'état-major ».

Mais la *Gazette* regrette l'expression de « démocrate » dont s'est servi à plusieurs reprises le représentant de Monsieur le Comte de Paris :

Plus d'un royaliste, dit-elle, sera peut-être étonné de s'entendre

appeler « démocrate » et d'apprendre que M. d'Haussonville poursuit la « réconciliation de la monarchie et de la démocratie. »

Mais le mot démocratie est à la mode... Aujourd'hui on accommode les mets politiques à la sauce démocratique...

Nous, qui en sommes restés à la définition de Proudhon : « *la démocratie, c'est l'envie* », nous avons quelque difficulté à nous orienter dans le nouveau dictionnaire des partis.

Après avoir mentionné le *Gaulois* et l'*Autorité*, qui louent M. d'Haussonville d'avoir tracé un éloquent parallèle « entre la monarchie et ce gouvernement innommable qui, à trois reprises différentes, a mis la main sur la France en se décorant du titre de république », nous aurons clos la liste des journaux parisiens qui approuvent le discours de Montauban.

Le préambule dont le *Gaulois* fait précéder le discours de M. d'Haussonville se termine ainsi :

Mais j'aime mieux renvoyer le lecteur à ce mémorable monument d'éloquence politique.

Le parti monarchiste, en dépit des mensonges républicains, est vivant et n'a à attendre de personne réveil ou résurrection.

Mais si sa vitalité avait besoin d'être ranimée, elle le serait, à coup sûr, par ce noble langage, qui est en même temps une noble action.

Nous n'espérons pas qu'il arrachera aux républicains autre chose que des injures ou des railleries. Mais il donnera à nos amis de l'ardeur, de l'espérance, et cela nous suffit.

L'*Univers* attaque les thèses soutenues par M. le comte d'Haussonville :

Ce démocrate, cet ami de la liberté, ce fervent royaliste, écrit M. Eugène Vuillot, laisse partout passer l'oreille de l'orléaniste. M. d'Haussonville est bien resté l'homme de l'école économique et des doctrines politiques dont le régime de 1830 a été la plus complète expression et a vu l'apogée.

Il est aussi le même quant aux doctrines religieuses. Sous des formes qu'il croit réservées et qui, certes, ne le sont pas, perce l'esprit gallican et libéral. Le délégué de Monsieur le Comte de Paris fait la leçon au Pape, prétend le rappeler aux saines doctrines, marquer le terrain où il doit rester et définir ce qui lui est dû. C'est l'application aux choses du jour des tendances que le parti montra lors du concile du Vatican. Et pour achever la ressemblance, cela obtiendra le même succès dans les mêmes salons. On y dira que M. d'Haussonville, qui en 1870 entendait mieux que Pie IX les intérêts de la religion, les entend aujourd'hui mieux que Léon XIII.

Quant aux organes républicains proprement dits, ils sont

unanimes, cela va sans dire, à critiquer le discours de Montauban.

M. Ricard vient de se signaler par un nouvel exploit qui fait le plus grand honneur à sa vigilance anticléricale. Il vient d'ordonner la fermeture de la chapelle de Notre-Dame-de-Haut-Mont, près de Tourcoing. C'est le commissaire central de cette dernière ville qui a procédé, en exécution d'un arrêté pris par le préfet du Nord, à ce bel exploit. Comme le secret en avait été soigneusement gardé, aucune manifestation ne s'est produite. En cas de résistance, le commissaire exécutif avait reçu l'ordre de faire appel à la force armée. On voit que M. Ricard ne plaisante pas quand il s'agit des catholiques.

Les scandaleux outrages publics à un culte reconnu par l'Etat se multiplient. Le ministre de la justice, dont on connaît le zèle ardent quand il s'agit de frapper les institutions catholiques et le clergé, laisse sommeiller la loi. Les coupables triomphent de leur impunité. Pendant que l'administration gouvernementale fermait la chapelle de Notre-Dame de Haut-Mont, dans le même département, une bande avinée jetait des ordures sur le Christ dominant un calvaire près le village d'Emmérin. Puis, mise en verve par cet exploit odieux, la bande se livra à une monstrueuse parodie d'une des cérémonies religieuses « où le respect de l'homme et le culte de Dieu se rencontraient dans le plus poignant accord ». La population d'Emmérin est indignée, étant donné surtout que la police républicaine n'a pas daigné s'émouvoir. En Seine-et-Marne, un scandale de ce genre a eu lieu, il y a un mois, le gouvernement ne s'en est pas ému non plus. Il y a cependant une loi formelle qui punit l'outrage public à un culte reconnu. Qu'en fait-on ?

Nos troupes viennent de remporter au Dahomey un important succès. Les pertes de l'ennemi ont été considérables. Malheureusement, les nôtres, sans être nombreuses, sont cruelles : deux officiers sont au nombre des morts ; l'un d'eux est le commandant Faurax, de la légion étrangère, un des plus brillants officiers supérieurs de notre armée. Voici les dépêches qui jusqu'à

présent sont arrivées sur cette affaire. La première, datée de Dogba, 19, est adressée au sous-secrétaire des colonies :

Le colonel Dodds est arrivé à Dogba le 14 courant, après avoir fait de nombreuses reconnaissances.

Il allait continuer son mouvement sur Oboa lorsque le 19, à cinq heures du matin, il a été attaqué par plus de 4,000 Dahoméens venant de l'Est, après avoir traversé l'Ouémé à Tohué.

Le premier choc a été reçu par les troupes européennes, qui l'ont repoussé vigoureusement, ainsi que plusieurs retours offensifs.

Après une lutte acharnée, l'ennemi ne s'est retiré qu'à neuf heures du matin, laissant un très grand nombre de cadavres sur le terrain, où l'on a trouvé beaucoup d'armes à tir rapide.

On estime les pertes de l'ennemi à un tiers de son effectif.

Nous avons eu, de notre côté, 4 tués et 15 blessés, dont 4 indigènes.

Les 4 tués sont le sous-lieutenant Badaire, de l'infanterie de marine, un sergent et un soldat de l'infanterie de marine, et un soldat de la légion étrangère.

Cinq des blessés sont grièvement atteints.

Le commandant Faurax, de la légion étrangère, qui était au nombre des blessés, a succombé à ses blessures ce matin, à Porto-Novo, où il avait été évacué.

LE BANQUET DE MONTAUBAN

Discours de M. d'Haussonville.

Messieurs,

Je remercie les organisateurs de ce banquet de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant une assemblée aussi nombreuse et représentant si bien par sa composition cet élément sain et vigoureux de la démocratie urbaine et de la démocratie rurale, ouvriers et cultivateurs, qui, sourde aux promesses décevantes de la République et rebelle aux enseignements de l'impiété officielle, est et entend rester monarchiste et catholique.

L'ÉTAT-MAJOR ET LES SOLDATS

Cette réunion détruira, je l'espère, la légende d'après laquelle notre parti serait aujourd'hui réduit à une coterie qui se recruterait exclusivement dans les salons et les châteaux. Combien y en a-t-il, en effet, parmi ceux qui me font l'honneur de m'écouter, qui sortent d'un salon ou qui possèdent un château ? Le nombre n'en est pas grand, à ce que j'imagine et puisque j'en suis sur

ce point, laissez-moi vous dire ma pensée tout entière. J'ai lu souvent dans les journaux républicains que le parti monarchique n'était qu'un état-major sans soldats. Eh bien, savez-vous ce que je me demande au contraire ? et je crois savoir ce dont je parle. Je me demande si, dans notre parti, l'état-major est bien à la hauteur des soldats. En effet, si dans l'accomplissement de la tâche que Monseigneur le comte de Paris m'a confiée, d'entretenir dans nos rangs la vie, l'activité, la flamme, j'ai rencontré, non pas toujours, mais parfois, quelque découragement et quelque langueur, c'est dans les salons et dans les châteaux. Là, au contraire, où j'ai toujours trouvé l'entrain, l'activité, le dévouement ; là où des mains nombreuses ont serré la mienne avec chaleur, c'est dans les grandes réunions ; c'est l'année dernière à Nîmes, à Bordeaux, à Toulouse c'est aujourd'hui à Montauban, en un mot c'est partout où j'ai pu entrer en contact direct avec l'élément populaire. Aussi je veux profiter de cette occasion qui m'est offerte pour remercier, non pas en mon nom à moi, qui ne suis rien, mais au nom de celui que je représente, ces modestes et obscurs soldats de notre cause, répandus en si grand nombre sur toute la surface du territoire, qui depuis tant d'années souffrent, luttent, attendent, ayant chevillés à l'âme ces deux forces avec l'aide desquelles on peut tout obtenir de la France et du temps : l'Espérance et la Fidélité.

LES ÉPREUVES DU PARTI MONARCHIQUE. — LA PERSÉCUTION

A quelles épreuves n'avez-vous pas été soumis depuis trois ans, vous qui m'entendez ici, et vous aussi auxquels ma voix parviendra, je l'espère, soldats dévoués dont je parlais il y a un instant. Laissez-moi les rappeler brièvement, ne fût-ce que pour vous fortifier dans votre dévouement ; car pour les cœurs faits d'une certaine façon — et les vôtres sont ainsi faits — il y a quelque chose qui attache d'autant plus à une cause qu'elle a été l'objet de plus d'injustices et de plus d'abandons.

Vous avez eu à résister d'abord à la persécution. Je dis à la persécution, et le mot semblera sans doute emprunt d'exagération à ceux qui vivent dans l'insouciance de Paris et la paix du boulevard. Mais vous, qui vivez en province, vous en connaissez mieux que moi encore la triste réalité. Répondez-moi, vous qui m'entendez. Est-ce que vous trouvez auprès de l'administration qui pèse sur vous cette protection impartiale qui serait son pre-

mier devoir? Est-ce que le jour où vous vous adressez à la magistrature de votre pays, pour faire consacrer par elle quelqu'un de vos droits, vous êtes assurés que ce droit ne sera pas sacrifié à des considérations politiques? Est-ce que vos enfants ne sont pas systématiquement écartés de ces modestes carrières administratives qui ne supposent pas le dévouement politique, mais seulement l'intelligence et la probité, comme naguère dans ce département du Nord de la France, où quatre jeunes gens étaient écartés d'un concours parce qu'ils avaient été élevés dans une école de Frères? Est-ce que le jour où quelque calamité vient à fondre sur une région, nos amis ne sont pas exposés à se voir écartés de la répartition des indemnités votées par la Chambre, parce qu'ils ne sont pas les protégés de M. le maire ou les clients de M. le député? Est-ce que nous ne connaissons pas tous des malheureux auxquels les secours du bureau de bienfaisance ont été cyniquement refusés parce qu'ils envoyaient leurs petites filles chez les Sœurs? Et encore si la République n'opprimait que ses adversaires!

Mais est-ce que vous n'avez pas reçu comme nous la confiance de malheureux fonctionnaires qui, après avoir bien regardé de tous les côtés si on ne les voit pas et si on ne les écoute pas, se plaignent à vous d'être espionnés dans leurs relations privées, dénoncés parce qu'ils font donner une éducation religieuse à leurs enfants, et qui sont obligés de se cacher quand ils vont à la messe? Est-ce que j'invente tout cela? Est-ce que ce n'est pas vrai? Ah! oui, cela est vrai, et d'une réalité trop douloureuse. Mais, croyez-moi, rien de tout cela n'est oublié et ne restera inexpié. La République ne sait pas, nous savons, nous, tout ce que, par ces vexations, elle engendre de sourdes haines dans les âmes rurales.

Elle ne sait pas, nous savons, nous, tout ce que ceux qui paraissent l'accepter et qui ne font que la subir amassent dans leur cœur de rancune contre elle. C'est au point que le jour où ce pays, qui supporte tout jusqu'au jour où il ne supporte plus rien, se débarrassera d'un coup d'épaule de ceux qu'il aura si longtemps subis, il faudra veiller à ce que les réparations nécessaires ne dégénèrent pas en vengeances, et nous verrons alors ceux qui nous traitent aujourd'hui de réactionnaires s'abriter derrière nous contre les représailles en nous suppliant de les défendre, et ils auront raison de le faire, car, au lieu d'être des réactionnaires, nous sommes et nous serons toujours des libéraux.

L'ABANDON

Vous avez encore à résister à une épreuve d'une autre nature : je veux dire au découragement qui aurait pu vous envahir, lorsque vous avez entendu des hommes qui étaient pour vous d'anciens compagnons d'armes, avec lesquels vous aviez coutume de lutter depuis longues années la main dans la main, vous tenir à peu près le langage suivant : « Pendant vingt ans et plus, nous avons cru, dit et répété avec vous que la République était une forme de gouvernement qui ne convenait pas à la France. Pendant vingt ans, nous avons combattu avec vous non seulement les hommes qu'elle apporte nécessairement au pouvoir, mais son principe même, et nous avons professé qu'à s'y abandonner la France courait le risque de déchoir et de perdre son rang dans le monde.

« Nous en étions même tellement convaincus que nous n'avons pas hésité, il y a trois ans, à demander avec vous la révision de la constitution. Eh bien, nous avons changé d'avis et nous reconnaissons aujourd'hui que nous nous sommes trompés. Nous n'avons pas été justes pour la République. Nous estimons maintenant que c'est au contraire une assez bonne personne dont il n'est pas impossible de faire façon, et nous voulons essayer de nous mettre en ménage avec elle. Nous ne pouvons donc plus marcher avec vous à l'avenir, nous vous en prévenons loyalement à l'avance, comme nous comptons en prévenir nos électeurs, et nous comptons que ce sincère aveu d'une longue erreur nous sera un titre nouveau à leur confiance. »

Certes, ce langage avait de quoi vous troubler, car les hommes qui vous l'ont tenu avaient su captiver votre admiration par leur talent, comme ils vous inspiraient confiance par la droiture de leur caractère, et vous les connaissiez assez pour ne pouvoir leur attribuer d'autres mobiles que ceux du patriotisme le plus pur et le plus désintéressé. Cependant vous êtes restés inébranlables. Vous leur avez répondu que ce que vous pensiez avec eux autrefois, vous continuiez à le penser sans eux aujourd'hui, et que rien n'était survenu depuis trois ans qui eût modifié votre conviction ; que la République vous paraissait aussi sectaire, aussi haineuse, aussi persécutrice que jamais, et que le moment de vous rallier à elle ne vous semblait pas venu, quand on pouvait se demander si, entre les attentats de l'anarchie et les auda-

ces du socialisme municipal, sa main débile serait assez forte pour maintenir l'ordre public et pour opposer à des agressions incessantes autre chose que des alternatives de brutalité, comme à Fourmies, et de faiblesse comme à Carmaux. Vous pourriez ajouter que ni l'accueil que les *ralliés* ont reçu de la majorité républicaine, ni celui que, à en juger par des manifestations récentes, le suffrage universel paraît disposé à leur faire, ne vous paraît pas un encouragement à suivre leur exemple. Vous avez donc accepté la séparation avec tristesse, mais avec fermeté, en conservant cependant l'espoir que la nécessité de défendre ensemble des principes et des intérêts communs vous fournirait, au dernier moment, un terrain d'entente et de conciliation.

LES CONSEILS

Enfin, vous avez subi un dernier assaut, et le plus redoutable de tous. Vous avez entendu une voix auguste, aux instructions de laquelle vous étiez accoutumés à obéir sans la discuter, parce qu'elle n'intervient point dans les discussions des partis, vous adjurer, au nom des intérêts qui vous sont les plus chers, c'est-à-dire des intérêts religieux, de donner désormais votre adhésion loyale et sans arrière-pensée à une forme de gouvernement qui, en France du moins, vous était apparue et vous apparaissait encore comme l'incarnation de l'irrégion et de la persécution.

Certes, l'épreuve était cruelle autant qu'inattendue, car il n'y a pire douleur pour des fils que de recevoir de leur père des conseils auxquels ils sentent qu'ils ne pourront se conformer. Je me demande même où vous avez puisé le courage nécessaire pour y résister, car vous n'êtes pas plus que moi, j'imagine, de grands théologiens, et vous seriez probablement aussi embarrassés que je pourrais l'être moi-même s'il vous fallait disserter sur la nature, l'étendue et les limites du pouvoir infaillible, du pouvoir absolu et du pouvoir indirect. Mais vous êtes esprits droits et simples, et c'est cette rectitude, cette simplicité même d'esprit qui sont venues à votre aide.

Aussi ne vous êtes-vous pas troublés des anathèmes fulminés contre vous par ces théologiens improvisés dans les bureaux des journaux républicains, qui vous somment d'obéir aveuglément à un pouvoir auquel eux-mêmes ne croient pas et qu'ils se préoccupent d'autant moins de compromettre par leurs exagé-

rations qu'ils sont en réalité acharnés à sa ruine. Vous avez compris que, si absolue que doive être notre soumission en tout ce qui touche la foi et les mœurs, si dociles que nous devons nous montrer à toutes les instructions qui concernent la discipline et le gouvernement de l'Eglise, il y a cependant un domaine inviolable et sacré, celui du citoyen, où se réfugie ce qu'il y a de plus intime et de plus délicat dans l'âme humaine, c'est-à-dire l'honneur. Vous avez compris que le Saint-Siège ne saurait avoir entendu créer un péché nouveau, le péché de monarchie, et qu'il ne saurait dire à des Français qui conservent l'espoir de voir leur pays revenir à la monarchie par les voies légales : « Renoncez à cet espoir et devenez à tout jamais les sujets fidèles de la République », pas plus qu'il ne songe à dire aux Alsaciens-Lorrains qui conservent l'espoir de voir leur pays revenir un jour à la France : « Renoncez à cet espoir et devenez à tout jamais les sujets fidèles de l'Allemagne », car le droit et les arguments seraient exactement les mêmes dans les deux cas. Vous avez compris cela et vous avez persisté, non sans angoisses, mais avec fermeté, dans votre résistance respectueuse et filiale.

PARTI INDESTRUCTIBLE

Mais tout ce qui s'est passé depuis trois ans me donne le droit de dire qu'un parti qui a subi de pareilles épreuves et qui est encore debout, actif et vivace, que ce parti-là est indestructible, que rien ne prévaudra contre lui, et que ni les événements, ni les hommes n'en auront raison.

Sur quels ressorts s'appuie, messieurs, votre invincible résistance? Laissez-moi essayer de vous le dire et de vous traduire à vous-mêmes les sentiments qui existent confusément en vous. Si vous êtes monarchistes, si vous entendez le rester, c'est que vous représentez, comme je le disais en commençant, l'élément le plus sain et le plus vigoureux de la démocratie; c'est que vous êtes la démocratie même et comme chacun a l'instinct secret de ce qui convient à son tempérament et à sa santé, de même vous avez l'instinct de ce qu'il faut à la démocratie française, de ce qui lui manque encore et que vous ne trouverez ni dans le principe républicain, ni dans les hommes que ce principe a portés au pouvoir, rien de ce qu'il faut à la démocratie et rien de ce qui lui manque.

CE QU'IL FAUT A LA DÉMOCRATIE : DES SERVITEURS DÉSINTÉRESSÉS

Que faut-il, en effet, à la démocratie ? Il lui faut avant tout des serviteurs désintéressés ; il lui faut des hommes qui la servent au lieu de s'en servir, et qui ne se fassent pas du peuple une carrière qu'ils abandonnent aussitôt qu'elle les a menés au but qu'ils se proposaient d'atteindre. Trouvez-vous ces hommes dans le parti républicain ? Ici, messieurs, je vous demande la permission de faire une distinction ; j'ai, en effet, un goût qui n'est pas commun en politique : c'est celui de rendre, quand je le puis, justice à mes adversaires. Je reconnais donc bien volontiers qu'il y a dans le parti républicain des hommes qui, par leurs travaux non moins que par la dignité et la probité de leur vie, méritent ce beau nom de serviteurs de la démocratie. Combien sont-ils ? Je ne voudrais pas essayer d'en fixer le nombre, de peur d'être accusé d'exagération dans un sens ou dans l'autre.

Mais il est une remarque que je ne puis m'empêcher de faire : c'est que ceux-là semblent systématiquement tenus à l'écart par leurs propres amis. Je n'ai pas besoin, en effet, de chercher bien loin de moi sur les bancs de l'Académie française pour y trouver un de mes confrères qui n'est pas seulement un de nos premiers orateurs, mais qui a écrit sur les questions sociales les premiers et les plus beaux ouvrages de notre temps. Croyez-vous cependant que M. Jules Simon ait beaucoup plus de chance que moi d'être choisi demain comme ministre par M. Carnot ? Mais, par contre, reconnaissez-vous de véritables amis du peuple dans ces hommes dont un romancier a pu dire naguère avec tant de force (précisément aux obsèques de votre compatriote Cladel) : « qu'ils ont ajouté des pans d'habits à leurs vareuses et transformé leurs foulards rouges en cravates blanches pour se précipiter ensuite à la conquête de la France » ; ou bien dans ceux que vous ou d'autres ont pu connaître, avocats sans causes, médecins sans clients, journalistes sans talent, ou même rien du tout, et qui aujourd'hui, députés, sénateurs, fonctionnaires, ayant été ou en passe de devenir ministres, étalent devant vous des fortunes acquises avec une rapidité mystérieuse, et qui de la noblesse d'autrefois ont copié le luxe et la frivolité, sans avoir pu lui emprunter en même temps ses élégances et sa générosité ? Les trouvez-vous aussi dans ceux-là

qui croient s'acquitter de leurs promesses électorales en déposant des projets de loi fantastiques, dont le sort cesse ensuite de les inquiéter, ou qui appuient de leurs votes des propositions dont les moindres conséquences seraient d'apporter d'insupportables entraves aux relations entre le capital et le travail? Non, non, ce ne sont point là, à mes yeux, de véritables amis du peuple. Les véritables amis du peuple, ce sont ces hommes modestes et dévoués qui, sans se livrer à des déclamations et à des phrases pompeuses, ont appris à connaître ses besoins, parce qu'ils vivent à côté de vous et avec vous.

Ce sont les fondateurs de ces syndicats agricoles qui sont venus puissamment en aide, dans ces dernières années, aux misères de votre agriculture et qui n'auraient même pas d'existence si, lors du vote de la loi sur les syndicats, les membres de la droite n'avaient imposé aux républicains leur reconnaissance légale. Les véritables amis du peuple, vous les auriez trouvés autrefois dans ces commissions administratives des hospices ou des bureaux de bienfaisance dont les membres se consacraient avec tant de dévouement au soulagement des vieillards, des malades et des pauvres, et qui ont été brutalement chassés pour être remplacés par des administrateurs qui font servir les deniers de la bienfaisance à leurs trafics électoraux, trop heureux quand ils ne les consacrent pas, comme cela se passe souvent à Paris, à leurs menus plaisirs. Vous les trouverez encore aujourd'hui dans ces comités des écoles libres dont les membres consacrent non seulement leur temps, mais leur argent, à entretenir des maîtres pieux auxquels vous puissiez sans crainte confier vos enfants. Vous les trouverez encore dans ces chefs d'industrie, dans ces patrons chrétiens qui sont incessamment préoccupés du bien-être de leurs ouvriers. Voilà où ils sont. Mais dans quel rang se recrute ce personnel? Presque exclusivement dans les rangs du parti monarchique. C'est donc là que vous trouverez presque exclusivement aussi ces serviteurs désintéressés qu'il faut à la démocratie, et c'est là que votre bon sens continuera de les chercher.

LES FAUX AMIS DE LA DÉMOCRATIE

Il est encore, messieurs, un trait auquel on reconnaît le serviteur désintéressé de la démocratie: c'est au scrupule qu'il apporte dans les promesses qu'il peut faire, dans les perspec-

tives qu'il entr'ouvre à ceux qui sont astreints à la dure nécessité de gagner leur pain quotidien par le travail manuel. Certes, je ne suis pas de ceux qui prétendent que notre état social ne comporte aucun perfectionnement ou qui croient que le jeu seul de la liberté suffit à assurer tous les progrès et à panser toutes les plaies. Je reconnais, au contraire, la nécessité de reviser sur plus d'un point la législation qui nous a été léguée par les régimes passés, législation fabriquée par des jurisconsultes bourgeois en vue d'une société bourgeoise, et qui méconnaît si profondément certaines conditions de la vie populaire. Je reconnais également les grands devoirs qui s'imposent à l'État, non seulement comme le tuteur-né des faibles mais encore à raison des exemples qu'il doit donner, des initiatives qu'il doit prendre, de la protection qu'il doit accorder aux entreprises intéressantes en faisant plier en leur faveur les règles d'une législation et d'une administration trop uniforme.

Mais je ne puis m'empêcher de savoir mauvais gré à ceux qui font apparaître aux travailleurs l'Etat comme une providence, chargée de tout prévoir, de tout assurer et de mesurer à chacun sa part de travail en lui dispensant sa part de bonheur. J'en veux surtout à ceux qui leur font entrevoir, dans les brouillards dorés d'un avenir dont ils se gardent bien de fixer l'échéance, un état social absolument différent de celui que nous connaissons, où il n'y aurait plus ni patrons ni ouvriers et qui vivrait sur le principe d'une égale distribution du travail et de la richesse. Franklin disait : « Celui qui persuade à l'ouvrier qu'il peut s'enrichir autrement que par le travail et par l'épargne, celui-là est un malfaiteur. » Je ne voudrais, messieurs, appliquer une aussi dure épithète à personne, mais je ne puis m'empêcher de dire que ceux qui tiennent ce langage fallacieux peuvent faire bien du mal.

(A suivre.)

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

DEVANT LES CONSEILS GÉNÉRAUX

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

INDRE-ET-LOIRE. — Le conseil général du département d'Indre-et-Loire s'est ouvert par une scène touchante où les anciennes inimitiés politiques ont semblé un moment se fondre dans un embrassement universel.

Immédiatement après le discours d'ouverture du Président, M. Houssard, conseiller conservateur, demande la parole (mouvement d'attention dans le public) et dit :

« Puisque M. le Président a fait, avec tant de bonne grâce, allusion à la signification de certains suffrages, je tiens à dire, en ce qui concerne mon collègue M. Breton et moi, qu'il ne s'est pas trompé. Sans rien renier de notre passé, nous faisons tous les deux purement et simplement adhésion à la République.

(Applaudissements sur les bancs du conseil et dans l'enceinte réservée aux auditeurs.)

M. Breton. — Je m'associe sans réserves, en toute indépendance et en loyauté à la déclaration que vient de faire mon honorable collègue, M. Houssard.

M. Guinot. — Je vous remercie, mes chers collègues ; je n'attendais pas moins de vous.

M. Houssard. — C'était pour nous un devoir, et plus encore.....

M. Daumassans. — Dans ce cas, pour donner, en quelque sorte, une sanction aux paroles qui viennent d'être prononcées, je propose que nous nous levions tous ensemble pour crier : « Vive la République ! »

Et tous les conseillers, à l'exception de MM. Lejouteux, Mame et Montaubin, se lèvent et crient : « Vive la République ! »

Hélas ! cette séance d'ouverture devait avoir un étrange lendemain. Là aussi les jours se suivent et ne se ressemblent pas.

L'année dernière, le citoyen Cador, conseiller municipal, avait émis le vœu Pochon à l'Hôtel de ville de Tours ; puis, l'avocat

Oudin, conseiller général, avait essayé de faire admettre ce vœu par ses collègues, mais sans le formuler en séance publique. Cette année, le même conseiller général a été plus heureux, toutefois en recourant à la ruse, et sur l'initiative de son collègue, le citoyen Bidault, de Bléré.

Il était six heures et demie, quinze conseillers sur vingt-quatre étaient présents; et, parmi les absents, l'on comptait MM. Mame, Moisant, Montaubin et quelques autres notoirement hostiles à toute mesure vexatoire et persécutrice. Profitant de la circonstance, le citoyen Bidault déposa le vœu de l'illustre Pochon et du non moins illustre Cocula.

M. Houssard tente sans succès de faire renvoyer la discussion au mois d'avril; M. Foy ne peut même obtenir l'ajournement au lendemain. M. Moisant, estimant qu'on ne peut discuter sérieusement à cette heure tardive, quitte la salle. Le débat s'engage quand même. M. Daumassans, neveu de Mgr Maret, marié par un archevêque, et qui suivait jadis les processions un cierge à la main, déblatère contre l'enseignement congréganiste. Il est vrai que cet ex-préfet, expulseur des religieux, a depuis longtemps renié sa foi religieuse.

M. Houssard combat le vœu Pochon avec autant de courage que de talent, et fait remarquer que ce vœu atteindrait même des établissements laïques et républicains, Sainte-Barbe, Monge, Rollin, etc... Le citoyen Tiphaine lui réplique avec cynisme qu'on fera une exception pour ces établissements.

M. Breton s'associe aux paroles de M. Houssard, M. Lejou-teux rappelle au Conseil général que, au mois d'août 1891, aucun membre de cette assemblée n'a osé lui présenter un vœu aussi contraire à la liberté. M. Drake lui-même, quoique propriétaire d'un journal anticlérical, repousse une mesure qu'il estime « inefficace et non libérale ».

Mais M. Daumassans revient à la charge, il prétend que l'enseignement congréganiste est « antipatriotique ». Il n'a pas assez de franchise pour dire : « antirévolutionnaire ».

On passe au vote, onze conseillers adoptent le vœu Pochon, quatre seulement le repoussent.

De tout cela, on peut conclure une fois de plus que, pour les opportunistes et les radicaux, la République est un gouvernement fermé à quiconque ne pense pas comme eux. Nous nous en doutions depuis longtemps.

ISÈRE. — Pour avoir été un peu moins violente, la scène qui

s'est passée au Conseil général de l'Isère n'en est pas moins instructive. Dès la première séance, trois députés, MM. Rivet, Saint-Romme et Bovier-Lapierre, renforcés de neuf radicaux du Conseil, menés à la bataille par M. Benavas (Octave), ont déposé le vœu suivant :

« Les soussignés invitent le gouvernement et l'administration à tenir énergiquement la main à l'application de la loi scolaire sur la laïcisation des écoles communales pour les filles comme il a été fait pour les écoles de garçons, et à favoriser par tous les moyens le triomphe de l'enseignement laïque *sur l'enseignement anti-républicain des écoles congréganistes*.

La formule était tellement brutale, qu'elle a effarouché Vogeli, pourtant peu suspect de cléricisme. Il a demandé la suppression des derniers mots *sur l'enseignement anti-républicain des écoles congréganistes*, et moyennant ce petit retranchement le vœu a été adopté par l'unanimité des conseillers présents, moins deux. Il n'est pas inutile d'ajouter que trois conseillers élus récemment comme catholiques ralliés à la République et chaudement patronnés par la *Croix de l'Isère* ont voté pour l'adoption de ce vœu, passant sous les fourches caudines des *Grandes lois* ? Qu'en pensent aujourd'hui leurs électeurs ?

JURA. — Dans le Jura, les adversaires de l'enseignement chrétien ont eu moins de succès. Deux nouveaux venus de l'Assemblée départementale, MM. Fornassari et Renaud, ont voulu donner tout de suite des gages à la Franc-Maçonnerie qui avait assuré leur victoire. Ils ont proposé au Conseil le vœu suivant :

« Le Conseil général, considérant que les fonctionnaires doivent donner l'exemple du respect des lois et des institutions républicaines ;

« Considérant que les fonctionnaires ne sauraient, sans un manquement grave, employer l'argent qu'ils reçoivent de l'Etat à l'entretien des établissements d'instruction qui lui font concurrence et dont l'hostilité à la République n'est plus à démontrer ;

« Émet le vœu que tous les fonctionnaires de la République et particulièrement ceux du département du Jura, soient tenus de faire instruire leurs enfants dans les écoles de l'Etat. »

Mais le conseil n'a pas fait aux signataires de ce vœu l'honneur bien modeste d'un renvoi à la Commission. Détail piquant :

d'après la *Croix jurassienne*, MM. Fornassari et Renaud font élever leurs enfants dans les écoles libres. Ils ne prêchent pas d'exemple : c'est peut-être pour cela que leur voix a eu si peu d'écho !

LOIRE-INFÉRIEURE. — Ici nous sommes en pays conservateur, on n'est pas longtemps à s'en apercevoir. Un membre, M. de la Girandais, peu républicain, on s'en doute, a proposé au Conseil de renouveler le vœu demandant :

1° Que la législation actuelle soit abrogée ;

2° Qu'en tout état de cause il ne soit procédé à aucune laïcisation sans l'avis des Conseils municipaux.

M. Gauttais, un républicain naturellement, ayant cru opportun, à cette occasion, de parler de la neutralité des écoles officielles, s'est attirée cette réponse de M. de la Girandais :

« Nous sommes séparés par nos idées, dit-il. Pour vous, l'enfant appartient à l'État ; pour nous il est à la famille, et nous tenons à ce qu'il soit élevé suivant les désirs de la famille. (Très bien). Je repousse cette ancienne théorie jacobine, qui est la vôtre, et je veux pour les catholiques comme pour les protestants et les juifs, le droit d'élever leurs enfants dans leur religion, comme vous l'accordez aux seuls mahométans.

« Vous parlez de neutralité. Qu'est-ce que cette neutralité ? Je ne voudrais pas nommer les manuels qui sont entre les mains des enfants et faire une question de personne ; mais on sait qu'ils sont profondément antireligieux. Je veux que l'enfant puisse croire en Dieu et qu'il appartienne à la famille de le diriger. Mais comment le fera-t-elle sans aide ? Est-ce le père, qui après une longue journée de travail, commencera l'éducation religieuse de son fils ? Il lui faut un aide, autrement l'enfant grandit sans principes religieux et va grossir le nombre des criminels précoces, dont le chiffre augmente chaque jour depuis cette loi funeste. »

M. le Préfet ne veut pas laisser dire que l'impiété et l'athéisme sont enseignés dans les écoles. Il affirme d'ailleurs qu'on laisse toute latitude aux instituteurs pour donner des répétitions de catéchisme.

Le Conseil ne s'est pas laissé prendre à ces protestations et il a adopté le vœu proposé à une grande majorité. Dans une séance suivante, sur la proposition de MM. de Cazenove et Ch. Lecour, ce même Conseil a voté des subventions aux institutions libres des Couets, d'Ancenis, Châteaubriand et Guérande. Voilà un vote qui ne va pas plaire au Conseil d'Etat.

MAINE-ET-LOIRE. — Dans Maine-et-Loire, où la République a encore assez peu d'adeptes, la liberté fleurit et prospère et l'enseignement libre a toutes les sympathies du Conseil Général. Il les mérite du reste. M. de la Bourdonnaye l'a bien montré dans son rapport sur la situation de l'enseignement primaire dans le département.

Il constate que la population scolaire est à peu près la même que l'année dernière. La laïcisation des écoles de garçons, continue l'honorable conseiller, est aujourd'hui complète en Maine-et-Loire.

Mais sur les 3,030 élèves que renfermaient les 26 écoles avant leurs laïcisations, 2,804 sont allés aux écoles libres; ce qui prouve, une fois de plus, que la laïcisation a été opérée contre le gré des populations. Aussi la grande majorité du Conseil proteste-t-elle chaque année contre l'enseignement laïque, remplissant ainsi son devoir et le mandat qu'elle a reçu des électeurs.

De plus, la laïcisation est ruineuse pour les communes qui sont obligées de contracter des emprunts énormes et d'imposer extraordinairement les contribuables. Déjà des dépenses considérables ont été faites; mais nous ne sommes pas au bout, et puisque le Conseil Général ne peut les arrêter selon son désir, M. de la Bourdonnaye, au nom de la commission, supplie le Préfet de ménager, autant que possible, les deniers des contribuables.

M. de la Bourdonnaye insiste ensuite sur cette vérité, que les futurs instituteurs ne pourront se montrer à la hauteur de leur profession, s'ils ne sont plus soutenus par des principes religieux et moraux.

Au nom de la Commission, M. de la Bourdonnaye renouvelle donc le vœu pour qu'un crédit suffisant soit consacré à l'instruction religieuse et morale dans les deux écoles normales, et que l'enseignement religieux soit donné dans les écoles primaires.

Naturellement, M. le Préfet fait ses réserves annuelles sur ce rapport. Du reste, la morale n'est-elle pas enseignée dans les écoles normales et les élèves ne sont-ils pas libres sous le rapport religieux ?

Nous avons entendu ce couplet dans la Loire-Inférieure, et dans quelques autres départements catholiques, on sait ce qu'il en faut croire. Aussi le Conseil Général ne s'est-il pas laissé toucher. M. le Préfet en a été pour ses frais d'éloquence.

MAYENNE. — Le Conseil général de la Mayenne étant devenu

aux dernières élections un peu plus républicain, est devenu un peu moins libéral. Mais on est là en pays catholique et l'on sent le besoin de ne pas aller trop vite. Le Conseil général a donc adopté, par 14 voix contre 13, un vœu demandant que « pour tenir compte des sentiments des populations de la Mayenne, les écoles de filles ne fussent laïcisées qu'après l'avis des Conseils municipaux et du conseil départemental de l'instruction publique. »

La minorité conservatrice avait présenté sans succès un vœu semblable, mais dont la portée s'étendait aussi bien aux écoles des garçons qu'à celles des filles. Il n'a pas été adopté.

(A suivre.)

CROISADE DE PRIÈRE ET DE PÉNITENCE

Notre Saint Père Léon XIII qui, dans son Encyclique du 7 septembre, exprime en termes si touchants, la vivacité de son affection envers Marie, la confiance sans borne qu'il a mise en Elle et « qui n'a jamais été déçue », les secours sans nombre qu'il a reçus de sa maternelle assistance, rappelle, en termes non moins pénétrants, les maux et les nécessités actuelles de l'Eglise, nécessités qui sont si grandes et qui ne font, hélas ! que s'aggraver ; *necessitates ingravescentes*.

Il déplore ces « innombrables moyens de corruption par lesquels la malice du siècle s'efforce de détruire la foi et la pratique chrétienne », avec un acharnement tel que « déjà le champ du Seigneur se recouvre, comme d'une forêt, de l'ignorance religieuse, des erreurs et des vices ». Il signale, en particulier, les écoles neutres et impies, la licence effrénée de la presse ou de la parole. Il ne gémit pas moins sur « ce relâchement et cet affaiblissement de la profession chrétienne qui résulte de là chez un grand nombre et qui, s'il n'est pas une défection ouverte de la foi, tend certainement à y arriver, car les habitudes de la vie n'ont déjà plus, avec la foi, aucun rapport » (1).

Dans un tel état de choses, « il n'y a point à s'étonner si les nations souffrent sous le poids de la colère divine et sont dans

(1) Neque ea minus dolenda... in multis remissio et desidia catholicæ professionis, quæ si non aperta est a fide defectio, eo certe evasura procliviter est cum fide nihil jam vitæ habitu congruente.

l'anxiété par la crainte de calamités plus graves encore » (1).

Ces dangers, ces maux, dont Léon XIII constate non seulement l'existence, mais l'accroissement, doivent, comme il le dit, nous porter à recourir au Rosaire avec plus d'instance, *vividiorè pietatis solertia* ; ce sont précisément aussi les motifs qui ont fait sentir la nécessité d'une *Croisade de prière et de pénitence*.

A plusieurs reprises, depuis quelques mois, cette croisade a été proposée par des organes religieux, et M. l'abbé Garnier s'en est fait l'ardent promoteur ; de concert avec lui a été rédigé, à cette intention, en une feuille de quatre pages in-4°, un appel ou programme assez étendu, et cette feuille a reçu l'approbation d'un nombre notable de prélats, spécialement de NN. SS. les archevêques ou évêques d'Avignon, de Nevers, de Grenoble, de Carcassonne, de Montauban, de Saint-Dié, de Sèez. Leurs lettres approbatives datent des mois de mai et juin, il y a deux ou trois mois à peine.

Nous croyons devoir reproduire ici ce document, à cause de son importance (2).

Depuis bientôt quinze ans, nous nous trouvons en face d'un ensemble de lois, de mesures, de faits, qui tendent au triomphe du mal ; et sans cesse de nouvelles mesures d'iniquité menacent de s'y ajouter encore.

Nous avons à empêcher ces attentats nouveaux : mais nous avons aussi, et de toute nécessité, à obtenir un remède pour les causes du mal déjà existantes ; car elles sont assez actives, ces causes, pour achever, en peu de temps, si on ne les arrête, la déchristianisation de notre pauvre France.

Nous devons donc, pour le salut de la France chrétienne, pour le retrait des lois ou projets de lois iniques, entreprendre et poursuivre une sainte croisade : croisade non seulement d'action, d'apostolat extérieur, mais encore, mais surtout, de *supplication instante*, de *réparation* et de *pénitence*.

Considérons d'abord, en une sorte de tableau, les principaux traits de la situation : ce sont là les motifs de la croisade. Sur ce tableau, il

(1) Non mirum, si late gentes divinæ animadversionis pondere ingemiscunt afflictæ, metuque graviorum calamitatum anxie trepidæ teneantur.

(2) On peut le demander, imprimé à part, à M. l'abbé Garnier, rue Bayard, 5, Paris. Prix : 0 fr. 40, les dix exemplaires, franco ; le cent, 1 fr. 50, et franco, 2 fr. 25. Nous engageons vivement nos lecteurs à se procurer et à propager ce document.

pourrait être utile de *jeter souvent un regard*, car le sentiment des devoirs qui en ressortent ne tend que trop facilement à s'éteindre dans notre âme.

Ce tableau, nous le présenterons au point de vue spécialement de la prière et de la réparation ; et nous nous appuyerons sur celui que déjà, en vue de l'action militante, ont tracé, avec l'autorité qui leur appartient, nos éminents cardinaux.

I. — Motifs de la croisade.

1° L'état de *captivité de notre grand Pontife* Léon XIII, qui poursuit la France d'une si tendre prédilection ; captivité dont les événements d'octobre 1891 ont fait ressortir toute la triste réalité.

2° La *Franc-maçonnerie*, poursuivant partout son plan infernal de déchristianisation, et dans notre malheureux pays, parvenue à faire des pouvoirs publics ses instruments et ses complices.

3° L'*athéisme pratique*, la *guerre à Dieu* et à l'Église, devenus ainsi le principe suprême, presque le seul, de la République.

4° Par suite : l'*enseignement sans Dieu*, — et en France près de quatre millions de pauvres enfants y sont livrés, un million seulement, ou un million et demi au plus, fréquentent les écoles chrétiennes : c'est là, en chiffres ronds, le résumé des statistiques autorisées.

5° La liberté laissée aux *publications empoisonnées* :

Journaux impies et immoraux portant, jusque dans les campagnes les plus reculées, leur venin mortel ;

Mauvais livres, romans surtout, servant de pâture à d'innombrables lecteurs de tout rang et de tout sexe : il s'en répand trois millions chaque année sans compter les journaux, et ils déshonorent trop souvent les bibliothèques de chemins de fer ;

Gravures et affiches immondes, théâtre éhonté ;

Et dans chacun de ces genres : journaux, livres, gravures, théâtre, l'immoralité descendant à des degrés auparavant sans exemple et trouvant déplorablement accès dans les âmes par la prétention insensée de tout voir et de tout lire.

6° Pour ce qui est directement du *clergé* : les difficultés croissantes apportées dans le choix aux évêchés et aux principales cures ; les prêtres soumis à un vaste système de délations et de vexations, persécutés pour être fidèles à leur devoir dans la prédication, dans le soutien des écoles libres et de la bonne presse, et privés arbitrairement de leur traitement, ou plutôt de l'indemnité qui leur est due en justice ; le recrutement et la formation des aspirants au sacerdoce entravée par la loi militaire ; le pouvoir sur l'usage des cloches et sur les clés des églises attribué aux maires, souvent impies, et les moindres dépenses nécessaires au culte soumises, par une loi récente, au contrôle arbitraire des conseils municipaux ; les violences même tolérées, sinon encouragées, dans nos temples.

7° Les *congrégations religieuses*, auxiliaires si précieux pour l'Eglise, frappées plus encore par la loi militaire; par les décrets d'expulsion qui comme ladite loi, ont atteint celles d'hommes du moins; par les iniques mesures fiscales qui les atteignent toutes; et surtout par la loi projetée sur les associations, qui ne tend à rien moins qu'à leur destruction et à celle des collèges, écoles et autres œuvres qu'elles dirigent.

8° *L'aumônerie officielle supprimée dans l'armée* — et cela alors que la jeunesse du pays tout entière est soumise au *séjour de la caserne*, où par suite de diverses circonstances, et malgré les qualités qu'on doit reconnaître chez nos soldats, il se rencontre pour la foi et les mœurs tant de périls.

9° Les malades, dans les *hôpitaux*, privés plus cruellement encore du secours des aumôniers; les *enterrements civils*, encouragés, autant qu'ils ont pu l'être, par la loi.

10° La multiplication illimitée des *débîts de boissons*, sous toutes les formes, favorisant, avec l'alcoolisme et l'ivrognerie, les divers autres vices (1).

De toutes ces causes de démoralisation, l'accroissement du nombre des crimes est une résultante et une manifestation (2); mais bien plus étendu et plus lamentable encore que ne le montre cette statistique, est le travail de perversion qui s'opère dans un nombre incalculable d'âmes.

C'est là surtout, à *l'intérieur des âmes*, que le mal est profond.

Dans beaucoup d'entre elles, cette *haine de Dieu* qui, comme le montre saint Thomas, est le plus grand des péchés, et qui semblerait impossible.

Sans aller jusque-là, dans un nombre immense, cette tendance, accentuée plus ou moins, au *rationalisme libre-penseur* qui rejette toute foi, au *libre-faire* qui écarte tout frein moral; cette avidité de gain qui ne connaît plus la probité et la justice, cette soif de plaisirs et de jouissances inférieures, qui est le règne du sensualisme et le culte de la chair; l'ambition sans bornes, le mépris pour toute autorité; tous ces principes mauvais qui, dérivant de l'*égoïsme*, se résument en lui, qui, entraînant les hommes loin de leur fin dernière, ne

(1) Pour la ville seule de Lille, 2,400 débîts, cafés ou cabarets; dans les villages, la progression, qui va croissant, n'est pas moins attristante.

(2) De 1838 à 1888, en 50 ans, la moyenne des crimes a plus que doublé; elle s'est accrue de 133 0/0; pour les *jeunes gens au-dessous de vingt ans*, la proportion est bien plus désastreuse, elle est de 240 0/0; et chaque année, depuis les lois scolaires, marque un progrès sensible. Sur aucun point, les chiffres n'augmentent autant que pour les *suicides*.

leur en laissent plus même la pensée, et les conduisent à la *réprobation éternelle*.

Et, tandis que le mal s'accroît, *le bien semble diminuer*, là où on devrait s'attendre à le trouver encore. N'a-t-on pas à déplorer trop souvent, dans les hautes classes se disant catholiques, une folie d'amusement, de frivolité, de luxe, et un engouement pour la presse licencieuse, qui sont on ne peut plus contraires à l'esprit chrétien? Dans les meilleures âmes même, bien qu'il y ait sur certains points une salutaire réaction, ne constate-t-on pas un amoindrissement de la vie chrétienne?

Et si, après les individus, on considère la *famille*, ne voit-on pas toutes ces tendances fâcheuses, conspirer pour la détruire dans son idée divine, et concourir, avec l'odieux *divorce*, pour la rendre incapable de former moralement des générations nouvelles, auxquelles même elle se refuse à se donner le jour?

En face de tant d'infidélités, ne pouvons-nous pas craindre que, par un juste châtiment, le *flambeau de la foi soit enlevé à la France*, comme il le fut à l'Angleterre et à l'Allemagne au temps de la Réforme, à l'Afrique des premiers siècles, à l'Orient?

Et, à ces craintes, à ces maux de l'ordre moral, s'ajoutent les dangers d'un ordre plus extérieur : cette *stérilité de la famille*, qui met en question l'existence même de la France ; les *épidémies* qui sévissent ; les *désastres financiers* qui se déclarent ou qui s'annoncent de toutes parts ; le chiffre écrasant des *impôts* ; les *fléaux* qui détruisent nos récoltes ; la *désertion des campagnes*, qui se joint à tout le reste pour frapper l'agriculture ;

L'agitation anarchiste, avec les attentats par la dynamite ; le grondement du *socialisme*, donnant comme un signal précurseur de la guerre civile universelle ;

Les menaces, pareillement, de *guerre entre les divers peuples*, rendant imminente, à toute occasion, une autre conflagration universelle, avec une puissance savante de destruction, dont la seule pensée effraye.

Que de motifs pour un pressant recours à la *miséricorde divine* ? Ne devons-nous pas faire un suprême effort pour obtenir que la foi ne nous soit point enlevée, que le secours d'en haut vienne apporter à tant de maux leur remède ; que, pour cela, des lumières et des grâces en proportion avec leur intensité, soient accordées à ceux qui ont mission de travailler à les guérir, spécialement à nos évêques et à nos prêtres ?

« Le mal a toujours existé sur la terre », dira-t-on. Oui, mais, dans le mal, *il y a des degrés*, et ce degré dans le mal dépasse aujourd'hui lamentablement ce qu'on avait vu aux époques précédentes. Il suffit, pour s'en convaincre, de s'arrêter au tableau que nous avons retracé, et la progression des statistiques criminelles en fournit à elle seule, une preuve trop certaine.

Tout cet envahissement du mal, tous ces dangers, c'est *le feu qui est à la maison* ; non pas un feu qui la consume toute en un instant, mais un feu qui la détruira infailliblement par son action continue, si l'on ne parvient à l'arrêter.

Arrêter ce feu, et spécialement obtenir le retrait des lois ou projets de lois contraires à l'Eglise, tel est le but de notre croisade ; d'une manière plus précise, que demande-t-elle de nous ?

II. — Ce qu'il faut faire pour la croisade.

Ce que demande la croisade se ramène aux points suivants :

I. L'*action*, l'apostolat et la lutte extérieure, conformément à la Déclaration des Cardinaux ; — et notamment pour les œuvres sociales et la diffusion de la presse catholique.

II. La *fidélité* à nous prémunir contre toutes ces tendances antichrétiennes, à mieux remplir tous nos devoirs, à mener une vie plus conforme à l'Evangile, et à *nous sanctifier*, afin d'attirer la grâce sur l'Eglise et la France ; se sanctifier pour l'Eglise, c'est, dit Mgr Gay, de vénérée mémoire, « *le concours le plus certain, le plus important et le plus urgent* que nous lui puissions apporter. »

III. La *prière*, à laquelle Léon XIII nous a si souvent conviés : *Le Pater*, récité à cette intention : « Que votre nom soit sanctifié en France ! Que votre règne arrive en France ! Que votre volonté soit faite en France ! » — Prière au *Sacré-Cœur* ; lui-même, à Paray, l'a déclaré, « il contient les grâces nécessaires pour *nous retirer de l'abîme de perdition* ; » — à la *Vierge Immaculée* de Lourdes et du Rosaire ; — à *saint Joseph*, protecteur de l'Eglise ; à *saint Michel*, lui aussi protecteur de l'Eglise et de la France ; — prière pour les *âmes du Purgatoire*, afin de faire d'elles nos auxiliaires.

Unissons-nous de toute notre âme aux *Prières après la messe*, dites précisément pour la délivrance et le triomphe de l'Eglise, par ordre même de son Chef ; à l'égard de saint Joseph, employons également la formule si touchante que nous a donnée Léon XIII.

IV. La *pénitence*, qui doit se joindre à la prière, comme bien des fois le Pontife nous l'a aussi rappelé, et spécialement par l'Encyclique de septembre 1891.

Elle est indispensable pour apaiser la justice de Dieu, en face de tous les crimes ; elle est d'autant plus nécessaire que, comme le P. Félix en a fait la remarque (*La Prévarication*, première conférence), « l'effacement progressif de la notion du péché est l'un des signes les plus accentués et les plus funestes de ce siècle. » Le P. Faber affirme aussi (*Progrès de l'âme* ch. 19), que la cause la plus générale pour laquelle les âmes font si peu de progrès aujourd'hui dans la vie chrétienne c'est *l'absence de la douleur habituelle d'avoir offensé Dieu*.

Qui d'entre nous, d'ailleurs, peut se flatter de n'avoir contribué en rien à la situation présente? Ne pouvons-nous pas nous tourner chacun contre nous-mêmes, en nous frappant humblement la poitrine?

Inclinons surtout vers la pénitence *intérieure*, outre l'amer regret de nos propres fautes, ne craignons point de laisser trop grandir dans notre âme la douleur de voir, autour de nous, Dieu si offensé et ses droits si méconnus dans le monde. Pussions-nous dire, avec le Psalmiste : « J'ai vu ceux qui prévariquaient et j'ai séché de douleur; mes yeux ont répandu des flots de larmes, parce que les hommes n'ont point gardé votre loi » (Ps. cxviii.) Et avec le prophète : « Qui donnera... à mes yeux une source de larmes, pour pleurer jour et nuit ceux qui périssent d'entre mon peuple? » (Jérém., ix.)

Loin d'être stérile, cette douleur, si nous l'offrons à Dieu, est une réparation qu'il attend; et dans ses desseins, elle doit être l'un des moyens qui attireront sa miséricorde pour remédier à nos maux : « *Sacrificium Deo spiritus contribulatus; cor contritum et humiliatum, Deus non despicies* (Ps. 50). »

Mais, à la pénitence intérieure doit s'ajouter la pénitence *extérieure*; nous la pratiquerons :

Par le *renoncement aux recherches* de sensualité et de luxe, aux réjouissances et fêtes mondaines : elles conviennent si peu à notre situation !

Par l'*acceptation des épreuves* et des peines de la vie ;

Par quelques *pratiques spéciales*, telle que : baiser la terre (Notre-Dame de Lourdes nous a elle-même indiqué cette pratique, « pour la conversion des pécheurs » ; son nouvel Office le relate expressément) ; prier les bras en croix ; faire nos prières habituelles à genoux, sans céder au relâchement ; et parfois peut-être, recourir à ces instruments de pénitence qu'affectionnaient les saints.

V. *L'offrande*, pour suppléer à nos expiations si faibles, de tout ce que *Notre-Seigneur a souffert*, durant sa vie et sa passion ; — dans cet esprit faisons, le plus souvent possible, le saint exercice du *Chemin de la Croix* ; il associe, du reste, la prière à la pénitence. Unissons-nous aussi à l'oblation que le Sauveur lui-même fait de ses souffrances, dans toutes les messes qui se célèbrent et du fond de tous les tabernacles.

Enfin, couronnons tout le reste par de ferventes *communions* dont nous ferons des communions *réparatrices*.

Conclusion.

Vous tous donc qui aimez le Sacré-Cœur, voilà votre programme. Ce programme, vous l'accomplirez *en union spéciale à ce divin Cœur*, qui doit être pour nous la source principale de salut, et dans son esprit d'amour. Vous vous animerez par les promesses magnifiques qu'il a

faites, à Paray; par les gages d'espérance qu'il nous a donnés au milieu même des maux actuels (1); par l'assurance qu'il ne peut nous rejeter quand nous recourons avec instance à sa miséricorde infinie.

A cette sainte croisade, il faut associer spécialement *les enfants*; aux parents chrétiens, aux directeurs et directrices d'écoles d'y pourvoir.

Que les pauvres, les malades, tous les chers *membres souffrants* de Jésus-Christ veuillent bien aussi offrir à cette fin leurs épreuves, si précieuses.

Les simples chrétiens s'uniront à la ferveur des Communautés religieuses; elles seront le plus ferme appui de la croisade. N'est-ce pas d'ailleurs leur sort qui, au premier chef, est en jeu?

Et comprenons bien que cette croisade, à cause de la grandeur de son but, *ne peut être l'affaire d'un jour*. Que les *neuvaines* succèdent aux *neuvaines*; réitérons-les pour toutes les dates chères à la piété. Célébrons à cette intention les *mois* consacrés à saint Joseph (mars); — à Marie (mai; août, son Très Saint Cœur; septembre, Notre-Dame des Sept-Douleurs et de la Salette; surtout octobre, le grand mois du Rosaire); — au Sacré-Cœur (juin, juillet). — Invoquons aussi saint Michel durant le mois de septembre. Unissons-nous d'esprit, si nous ne le pouvons autrement, aux grands *pèlerinages de pénitence* à Jérusalem.

Soutenons une sainte lutte avec Dieu, comme Jacob; répétons-lui, avec le patriarche: « Je ne vous laisserai point aller que vous ne m'ayez accordé des bénédictions. » (Gen., xxxii), des bénédictions pour mes frères, pour l'Eglise, pour notre patrie.

Veillons à ce qu'il ait de moins en moins, l'adorable Maître, à exhaler cette plainte: « J'ai attendu quelqu'un qui me consolât et il ne s'est point rencontré » (Ps. lxxviii); « J'ai cherché un homme qui s'opposât comme un mur entre moi et la terre, et je ne l'ai point trouvé (Ezéch., xxi). Répétons-lui mille et mille fois, avec une irrésistible énergie de supplication: *Parce, Domine, parce populo tuo!*

Au nom de tous les pécheurs et des nations coupables, offrons-lui ce sacrifice d'un cœur brisé et contrit qu'il ne rejette point.

En leur nom, disons-lui avec Jésus en croix: « O mon Dieu, jetez

(1) L'exemple notamment de ce qui s'est passé au Brésil est bien fait pour raviver notre confiance: là, une croisade de prière, de pénitence, de communions, soutenue pendant plusieurs mois, à travers toutes les vicissitudes adverses, est parvenue à obtenir la suppression d'un grand nombre de dispositions contraires à l'Eglise, dans le vote définitif de la Constitution (1891); et s'il est vrai que l'Eglise a, au Brésil, plus d'un sujet de tristesse, du moins elle a été délivrée de ces dispositions du projet constitutionnel qui y eussent ajouté un surcroît très grave. Pourquoi n'obtiendrions-nous pas le même résultat. si nous employons les mêmes moyens?

un regard sur moi : m'avez-vous abandonné? En leur nom encore, offrons-lui, avec Madeleine, cet amour pénitent qui a la vertu d'obtenir le pardon de beaucoup d'iniquités. (Luc., vii.)

Que ce soit une résolution bien arrêtée : nous ne cesserons point notre croisade jusqu'à ce qu'enfin Dieu ait pris en pitié la France catholique, l'Eglise, les Ordres religieux. Que notre persévérance égale notre ferveur, et que notre ferveur soutienne notre persévérance.

« Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés! Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés! » (Matth., v.)

LA MESSE ET LA RETRAITE DU DÉPART

Vers le début du mois de novembre, les jeunes conscrits sont appelés à quitter leurs familles et à rejoindre le drapeau. Le saint usage de célébrer pour eux, à cette occasion, une *messe du départ* se répand de plus en plus dans les paroisses. Cette messe peut être célébrée le dimanche qui précède le départ, ou même un jour de la semaine, en présence des partants et de leurs familles. Mais elle doit être, en tout cas, *annoncée* un ou deux dimanches à l'avance, et cette annonce est complétée très utilement par des *invitations à domicile*.

Pendant cette messe est adressée aux partants une *allocution* sur leur carrière nouvelle, sur sa noblesse, sur le devoir qu'elle inspire et les dangers religieux et moraux qu'on peut y rencontrer; à la suite, un *Souvenir*, tel que le petit livre dont nous parlerons tout à l'heure, leur est offert ainsi qu'une *lettre de recommandation* pour le prêtre qui, là où ils vont, s'occupe des militaires.

Mais on a cherché à faire un peu plus pour le bien de l'âme des jeunes conscrits, et l'usage commence très heureusement à se répandre de les convier à se retremper dans ce moment si important de leur existence, par quelques jours de retraite, c'est ce que l'on appelle la *Retraite du départ*. Au Congrès des catholiques de Lille, en novembre dernier, un vicaire général, M. Carlier, présentant un Rapport sur les œuvres militaires, s'est étendu spécialement sur cette Retraite du départ. Pour contribuer à répandre la connaissance et l'imitation d'une institution si salutaire, nous allons reproduire les principaux passages de ce rapport.

Rapport présenté à la Commission des Œuvres militaires au Congrès de Lille, le 19 novembre 1891, par M. l'abbé Carlier, vicaire général de Cambrai.

« Messieurs, c'est de l'œuvre paroissiale militaire que je viens vous entretenir un instant. N'est-ce point justice et convenance de vous parler de cette œuvre, à vous qui, par vos vœux au Congrès, par vos démarches réitérées, avez été les promoteurs de son organisation, à vous qui la soutenez de vos ardentes sympathies et de vos généreuses offrandes, à vous qui avez par conséquent, dans une large mesure, le mérite des fruits qu'elle produit déjà et des fruits plus nombreux qu'elle est appelée à produire par la suite ? (*Applaudissements.*)

« Ce n'est pourtant pas de ces fruits que je veux vous parler en ce moment, qu'il me suffise de vous dire en passant qu'ils ont été déjà bien consolants et qu'ils ont dépassé notre attente. Nous avons jusqu'à présent six installations de l'œuvre paroissiale militaire, Lille, Cambrai, Douai, Valenciennes, Avesnes, Maubeuge, et de chacune d'elles nous sont venus les détails les plus édifiants. A Lille, c'est la chapelle militaire qui se trouve trop petite les jours de retraite pascale et on ne peut plus y trouver place un quart d'heure avant les exercices. A Maubeuge, vingt-sept soldats, atteints de la fièvre et relevés de leur congé par le bon Dieu, ont tous quitté la terre, non seulement après avoir reçu, de la manière la plus édifiante, les derniers sacrements, mais après avoir fait, tous sans exception, le sacrifice de leur vie. Nos séminaristes ont constamment édifié leurs camarades du régiment et tous, à l'exception d'un seul qui déjà avait reconnu avant d'être soldat qu'il n'était pas dans sa voie, sont rentrés au séminaire après leur année de caserne. En somme, s'ils sont revenus bons, comme nous nous plaçons à l'espérer, c'est la conséquence des soins qu'ils ont trouvés dans nos œuvres militaires. (*Applaudissements.*)

« Je ne vous signale ces heureux résultats qu'en passant et ce n'est aussi qu'en passant que je veux faire allusion aux moyens qu'on emploie pour préparer et pour assurer ces fruits. Qu'il me suffise de vous dire que les *messes de départ* se sont multipliées, et nous ont généralement consolés par les détails édifiants qu'on a relevés à l'honneur de la foi et de la piété des jeunes soldats et de leurs parents. A Lille, ce sont 483 conscrits qui assistent à cette messe de départ et ceux qui les accompagnent sont si nom-

breux que la basilique de Notre-Dame de la Treille est insuffisante à les contenir. (*Applaudissements.*)

« La question dont je veux aujourd'hui vous entretenir c'est la question de la *retraite du départ*.

« Un instant me suffira pour vous exposer succinctement, sans aucune recherche ni de grands mots ni de grandes phrases, une œuvre qui n'a pas besoin de cet appareil pour mériter vos sympathies et obtenir votre concours. Je vous demande même la permission, pour plus de simplicité et de clarté, de procéder *par demandes et par réponses*, comme on le fait pour un simple catéchisme. Cinq demandes suivies de cinq réponses et appuyées d'une conclusion pratique, résumeront toute l'étude que je viens vous présenter.

« *Première question.* — Qu'est-ce que la retraite de départ ?

« Ce sont des exercices religieux *de trois jours*, donnés aux jeunes gens appelés sous les drapeaux, pour les pénétrer de la grandeur de leurs nouveaux devoirs, les prémunir contre les dangers que la vie de caserne peut faire courir à leur foi et à leurs mœurs et les former à l'apostolat chrétien auprès de leurs camarades.

« Cette réponse révèle le *triple but* que se propose la retraite de départ. Le premier est d'inspirer au soldat une juste estime pour la carrière si noble et souvent si peu appréciée dans laquelle il va entrer. En effet servir la patrie, c'est un grand rôle ; mais ce rôle est grand surtout quand la patrie a une mission providentielle, comme celle de la France, la mission d'être le soldat de Dieu.

« Le deuxième but de la retraite est de prémunir ceux qui la font contre les dangers qu'ils rencontreront à la caserne, le respect humain, les mauvais exemples, les entraînements, etc.

« Le troisième but que signale notre programme c'est de préparer les jeunes gens à donner de bons exemples et de bons conseils à leurs camarades, car, dans l'armée surtout, il faut des forts pour soutenir les faibles.

« *Deuxième question.* — Cette retraite, dont nous parlons, est-elle possible ?

« Oui, cette retraite est possible, puisqu'elle existe. Elle se fait à Paris, à Reims, à Montauban, en Lozère, dans la Bretagne et même dans le Nord, à Notre-Dame du Haut-Mont, et ces exemples nous permettent de répéter l'adage : *ab actu ad posse valet consecutio* : lorsqu'une chose se fait, elle est possible, au moins dans les pays bien disposés.

« *Troisième question.* — La retraite est-elle facile à établir ?

« Oui, si on la veut réellement, elle est plus facile qu'on ne serait tenté de le croire. Les prêtres comprendront l'avantage que ces exercices peuvent ménager à leurs jeunes paroissiens appelés au service, et ils les encourageront par leur influence et par leurs démarches, à répondre à l'invitation qu'on pourrait leur faire. Les parents enfin sentiront trop l'importance qu'il y a pour eux à assurer la persévérance de leurs enfants pendant les années dangereuses du service militaire pour ne pas favoriser la retraite de tout leur pouvoir.

« *Les faits* d'ailleurs viennent amplement justifier ces appréciations. Jusqu'ici, il est vrai, la retraite n'a été essayée que dans un certain nombre de diocèses ; mais généralement, elle a réussi, au-delà de toutes les espérances. A Lesneven, dans la Bretagne, une seule retraite était annoncée, et voilà que les demandes d'admission se produisent si nombreuses que l'on en compte déjà 950. Impossible de recevoir tous ces jeunes gens en même temps. On fera donc deux retraites : 500 prendront part à la première, et 450 à la seconde.

« *Quatrième question.* — Quelle est l'utilité de cette retraite ?

« Ce que nous avons dit déjà le montre indirectement. Il nous reste encore bien d'autres raisons à alléguer. La retraite de départ est utile : parce qu'elle fait prier, parce qu'elle retrempe dans la foi et l'amour du devoir, et qu'elle ménage d'utiles conseils.

« Rien ne contribue, comme la prière, à donner à une armée la force et la confiance ; rien ne prépare mieux la victoire qu'une alliance avec le ciel. C'est la réflexion du Breton, qui, pendant la guerre de 1870, écrivait d'Allemagne à sa famille : « Je crains pour la France, parce que l'armée allemande sait prier. » Ces craintes malheureusement n'ont été justifiées que trop. Bossuet n'avait-il point dit déjà : « La prière d'un saint remporte plus de victoires que cent bataillons ? » (*Applaudissements.*)

« Les fruits que je viens de vous signaler en promettent d'autres. Oui, un pays qui verrait se multiplier dans son sein des conscrits qui font la retraite serait un pays invincible. Quand on porte Dieu dans son cœur, on ne recule jamais. (*Applaudissements.*) Le P. Lacordaire n'a-t-il pas dit : qu'une armée qui « croit est une armée qui commande à la défaite et lui arrache son salut ? » — Et Voltaire lui-même n'a-t-il pas reconnu « qu'une armée prête à mourir pour Dieu, est une armée invincible ? » (*Applaudissements.*)²

« *Cinquième question.* — Quels sont les *moyens à employer* pour propager et développer l'œuvre des retraites de départ?

« Il faut annoncer ces retraites; les rendre faciles et les faire intéressantes. Les journaux et les *Semaines religieuses* devront à l'avance indiquer la date et les sanctuaires où auront lieu les exercices. Les prêtres en chaire, dans toutes les paroisses où il y a des conscrits, ajouteront, aux annonces du prône, l'exposé des avantages que procure la retraite, et inviteront les jeunes gens à s'y rendre. Pour encourager la bonne volonté, pour prévenir les hésitations ou en triompher, on fera choix des centres et des locaux les plus favorables au but qu'on se propose; on appellera des prédicateurs entraînants, des confesseurs nombreux; on facilitera aux jeunes conscrits l'avantage de se procurer à peu de frais le bienfait de la retraite. »

Nous espérons que les explications si nettes et si précises du rapport qu'on vient de lire pourront, d'une manière efficace, porter la pensée de cette salutaire Retraite du départ dans les diocèses où l'on n'avait pas songé à l'organiser encore.

Deux petits livres viennent d'être publiés qui, pour cette organisation, peuvent être d'un très puissant secours. Ils ont pour auteur M. l'abbé Lucas-Championnière, des Frères de Saint-Vincent de Paul, et secrétaire du Bureau de l'Union des Œuvres. Ayant passé lui-même par le service militaire, c'est à bon escient qu'il en parle.

1° *Directoire* (à l'usage des prêtres) *pour la Retraite du départ*, 50 pages in-32. — Ce *Directoire* contient, sur la nature de ce genre de Retraites, les moyens pratiques à employer, la distribution du temps pour les journées de retraites, des indications beaucoup plus complètes que celles du rapport reproduit plus haut.

2° *Avant le service*, recueil d'instructions et de conférences pour la Retraite du départ: 100 pages in-32. Ce volume renferme les allocutions et sermons que M. Lucas-Championnière a, pendant plusieurs années, donné précisément aux jeunes partants pendant cette Retraite, à la maison d'Athis, près Paris. C'est donc un livre naturellement indiqué pour tous ceux qui peuvent suivre ces saints exercices, et aussi pour le prêtre qui est appelé à les prêcher.

Du reste, indépendamment de la Retraite, ce livre est *l'un des plus utiles qu'on puisse remettre à un conscrit, quel qu'il soit, dans le temps qui précède le départ.* Chacun d'eux trou-

vera là les conseils les plus propres à le préparer à sa carrière nouvelle et à les prévenir contre les dangers qu'elle présente. Chaque pasteur pourra donc, avec grand fruit, le leur offrir, à l'époque du départ, en visant toutefois à ce qu'ils en lisent effectivement au moins les parties les plus importantes, et il trouvera lui-même dans ce livre, les meilleures données pour l'allocution de la Messe du départ. Les parents chrétiens tiendront aussi à munir de ce précieux *vade-mecum*, le fils qui va quitter la maison paternelle (1).

LE BANQUET DE MONTAUBAN

Discours de M. d'Haussonville.

(Suite et Fin. — Voir le Numéro précédent.)

Savez-vous, en effet, ce qui risque toujours d'arriver : c'est que ceux auxquels ces promesses ont été faites, voyant qu'elles ne s'accomplissent pas, s'imaginent que c'est mauvais vouloir de la part des pouvoirs publics, et qu'ils ne s'efforcent d'en hâter la réalisation par quelque-une de ces entreprises violentes qui amènent des répressions douloureuses. Vous ne trouverez point, messieurs, de monarchistes parmi ces faux amis du peuple. Savez-vous pourquoi ? C'est qu'ils ont été à trop bonne école. Dans ces matières difficiles entre toutes, ils demeurent, en effet, fidèles aux doctrines que leur a enseignées Monseigneur le comte de Paris et qu'ils trouvent dans les ouvrages dont la préparation a rempli sa jeunesse et son premier exil. N'est-ce pas, messieurs, une pensée touchante de se dire qu'à l'âge où tant de jeunes gens républicains, et aussi, il faut l'avouer, quelques jeunes monarchistes, ne pensent qu'à se divertir, ce prince visitait les districts ouvriers de l'Angleterre, qu'il pénétrait dans les ateliers, qu'il descendait dans les mines, qu'il s'enquêrait de la condition domestique et sociale des ouvriers anglais, et cela dans la pensée de faire profiter de son expérience et de ses lu-

(1) On trouve ce volume *Avant le service*, au bureau de l'*Union des Œuvres*, rue de Verneuil, 32, Paris. Prix (reliure soignée en toile noire) 0 fr. 25, *franco* 0 fr. 35. Un colis de 3 k. contient 40 exempl. ; de 5 k., 65 exempl. — A la même adresse, le *Directoire*, prix 0 fr. 15, *franco* 0 fr. 20.

mières cette patrie, j'allais presque dire ingrate, qui avait rejeté sa famille et son berceau.

Eh bien, dans ces ouvrages de Monseigneur le comte de Paris, comme dans les documents qu'il a publiés depuis lors sur ces graves questions dont il ne cesse de se préoccuper, vous trouverez sans doute un sens profond des difficultés et des souffrances de la condition ouvrière, une étude attentive et ingénieuse de tous les moyens qui peuvent être proposés pour venir en aide à ces difficultés et faire disparaître ces souffrances, une juste critique de notre législation dans ce qu'elle a d'étroit, d'inintelligible, d'antidémocratique, une vue claire et nette des circonstances où c'est le devoir du gouvernement d'intervenir. Mais vous n'y trouverez rien qui favorise ces illusions dangereuses dont je parlais tout à l'heure, et les ouvriers y reçoivent surtout le conseil de compter moins sur l'Etat que sur eux-mêmes, sur leur esprit de prévoyance, d'économie, d'initiative, et sur la force qu'ils doivent puiser dans les applications multiples de la liberté d'association largement octroyée et pratiquée. Telles sont aussi, messieurs, dans ces matières où les meilleurs esprits diffèrent, les doctrines qui devraient être également, j'ose le dire, celles de tous les serviteurs désintéressés de la démocratie.

CE QUI MANQUE A LA DÉMOCRATIE

Mais il ne suffit pas, messieurs, à la démocratie de trouver des serviteurs désintéressés, il faut encore que ceux-ci emploient leur intelligence et leur dévouement à découvrir ce qui lui manque. Comment! me direz-vous, vous avez la témérité de dire qu'il manque quelque chose à la démocratie? Vous tenez ce langage et vous avez peut-être la vague idée d'être candidat quelque part aux élections prochaines. Mais vous avez donc perdu la raison? Non, messieurs, non, je n'ai pas perdu la raison, mais j'ai aussi conservé le courage, et ce que je pense, je ne perdrai jamais l'habitude de le dire. Si j'estime, en effet, que nous autres monarchistes nous n'avons peut-être pas toujours témoigné assez de confiance à la démocratie, si nous avons trop prononcé de mots du bout des lèvres, je ne crois pas que par un brusque revirement nous devions nous enrégimenter au nombre de ses flatteurs. Je ne sais plus quelle vieille famille avait autrefois cette belle devise : *Je sers*. Cette devise, nous sommes disposés, nous monarchistes, à la reprendre pour notre compte vis-

à-vis du peuple, mais pas à la remplacer par celle-ci : *Je flatte*, car flatter n'est pas servir. Et cependant, messieurs, ce n'est pas flatterie de dire que sous certains rapports il n'y a rien de beau comme l'exemple donné par la démocratie française depuis vingt-deux ans.

Oui, je ne connais rien d'admirable comme le spectacle de ce paysan, de cet ouvrier français qui, après avoir joué son rôle dans la guerre comme soldat ou comme mobile, est rentré dans ses foyers sans mot dire le lendemain d'effroyables désastres, qui a supporté sans se plaindre des charges financières et militaires écrasantes et qui a recommencé à pousser sa charrue, à tailler sa vigne, à faire mouvoir son métier de tisserand, à manier son pic de mineur avec une infatigable ardeur, sachant que c'était de son obscur et silencieux travail que dépendait l'avenir et le relèvement de la patrie.

Que manque-t-il donc à ce paysan, à cet ouvrier qui est laborieux, économe, frugal, régulier dans ses mœurs et qui, alors qu'on ne lui tourne pas la tête, a le respect inné des grandes et saintes choses ? Ce qui lui manque, messieurs, je vais essayer de vous le dire. Il lui manque le sentiment de l'intime solidarité qui, chez une vieille nation, unit le passé au présent et de leur accouplement fécond fait sortir l'avenir. Il lui manque le respect et la connaissance de sa propre histoire qui lui fait chercher dans l'étude pieuse de ses destinées d'autrefois le secret le présage de ses destinées futures. Il lui manque cette persévérance dans les desseins qui ne sacrifie pas des intérêts permanents à des fantaisies passagères ; il lui manque, en un mot, tout ce qui exprime et résume ce seul mot : la *tradition*. Et comment ne lui manquerait-elle pas ? Il y a des démocraties qui ne peuvent avoir une tradition.

Ainsi la démocratie américaine vit depuis plus de cent ans sur la Constitution que Washington lui a tracée, et sur des institutions politiques et religieuses qui sont antérieures à cette Constitution. Mais la Constitution française date d'hier ; ses institutions ont été fabriquées pour et par le pouvoir absolu au commencement du siècle, et les hommes qui sont à sa tête depuis quinze ans ont encore ajouté à toutes ces causes d'instabilité l'âpreté de leurs compétitions personnelles et l'incapacité de suivre une politique déterminée dont ils ont fait preuve.

J'ajoute que la démocratie, comme tous les pouvoirs, a besoin d'une force qui lui fasse équilibre et contre-poids, car rien n'est

dangereux comme le pouvoir absolu, que ce soit celui du prince ou celui du peuple. Mais quelle institution pourra fournir à la fois à la démocratie la tradition et le contre-poids? Quelle force pourra à la fois la servir et la diriger? Messieurs, vous avez tous répondu avant moi. Cette institution, cette force ne peut être que la monarchie, la monarchie traditionnelle, car elle représente précisément la solidarité entre le présent et le passé, la monarchie nationale, car sa force a toujours été qu'elle représentait les intérêts permanents de la nation; la monarchie démocratique, je n'hésite pas à associer ces deux mots, parce que, en prenant la tête de la démocratie et en servant ses intérêts, la Monarchie ne fera que revenir à son point de départ et à ses traditions.

LES TRADITIONS DE LA MONARCHIE.

La Maison de France, en effet (quel beau nom, messieurs), est peut-être la seule race royale en Europe qui ne doive son origine ni à la conquête ni à la force, et qui tira son pouvoir des entrailles mêmes de la nation. Lorsque les Francs, nos pères, se réunirent pour chercher un protecteur qui fût capable de défendre leur territoire contre les agressions des Normands, et leur indépendance nationale contre les ambitions des Allemands, celui qui porta la parole au nom de l'assemblée populaire tint ce langage remarquable : « Choisissez le duc Hugues, illustre par ses actions, par sa puissance, et vous trouverez en lui un protecteur non seulement de l'intérêt public, mais de l'intérêt de chacun en particulier. » La dynastie capétienne, dont les Bourbons ne sont qu'un prolongement, n'a pas menti à cet horoscope. Je ne parle pas seulement de ce qu'elle a fait pour l'intérêt public et des services qu'elle a rendus à la patrie en étant l'âme de la résistance nationale contre l'invasion germanique, comme à Bouvines, ou contre l'invasion anglaise, comme pendant la guerre de Cent-Ans.

Mais c'est la Monarchie que vous trouverez à la tête de l'émancipation des communes. C'est elle qui a abattu la féodalité et mis un terme à ses exactions dont le menu peuple était victime. C'est elle qui, par ses légistes et ses parlements, a fait triompher peu à peu le règne du droit et de la justice, c'est-à-dire la protection du faible contre l'oppression du fort. Et, si je pouvais vous faire pénétrer dans la procédure de notre ancien droit ad-

ministratif, je vous prouverais que c'était toujours l'appel au roi, à ses conseils, à ses représentants, qui était la ressource suprême du droit violé. De là cette exclamation devenue proverbiale et populaire : Ah ! si le roi le savait ! cri touchant du faible et de l'opprimé que personne aujourd'hui, ne songe plus à pousser, car à quoi cela servirait-il, je vous le demande, que le président de la République sache quelque chose, puisqu'il ne peut rien empêcher.

LE BLOC.

Messieurs, je veux être tout à fait sincère ; je conviendrai donc que la Monarchie a fait des fautes. Oui durant le dernier siècle et demi de son histoire, durant cette époque, cependant si glorieuse, pendant laquelle elle a complété ce magnifique patrimoine qui s'étendait autrefois depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin et que la République a eu la douleur de voir s'amoindrir sous sa loi, la Monarchie a eu un grand tort : elle a trop oublié son origine populaire ; elle s'est trop privée du concours de la représentation nationale en cessant de convoquer les Etats-Généranx ; elle s'est trop identifiée avec l'aristocratie, qui elle-même s'est trop éloignée du peuple. Mais cette faute, la Monarchie était en train de la réparer par la convocation des Etats-Généraux, elle allait inaugurer le règne de la liberté par la double représentation du Tiers, elle préparait l'avènement de l'égalité par l'état civil rendu aux protestants, par des conditions meilleures déjà faites aux israélites : elle proclamait le règne de la fraternité véritable qui est la paix religieuse, ce bienfait inappréciable dont la France jouissait, que la République a si profondément troublé par ses persécutions et que menace également dans l'avenir, laissez-moi vous le dire en passant, une déplorable campagne de représailles injustement dirigée contre toute une catégorie de citoyens, dont quelques-uns ont commis l'imprudance de fournir certains prétextes à cette campagne. La Monarchie allait faire tout cela, lorsqu'est arrivée la Révolution française qui a tout compromis.

Ce n'est pas, messieurs, que j'aie l'intention de jeter l'anathème à la Révolution française, ni de m'associer à la campagne de réaction qui a été dirigée contre elle. Non, s'il y a dans le parti républicain des hommes qui acceptent la Révolution française en bloc et qui, dans son héritage sanglant, ne veulent pas séparer les crimes des grandeurs, nous, nous ne la repoussons pas

en bloc et nous savons accepter tout ce qu'il y a socialement et politiquement de juste dans ses principes. Mais ce que je reproche à la Révolution française, c'est d'avoir brisé la tradition nationale de la France ; c'est d'avoir interrompu sa marche en lui cassant pour ainsi dire l'épine dorsale, c'est d'être cause que depuis un siècle elle se traîne péniblement de gouvernement en gouvernement et d'épreuves en épreuves. Exaltez, en effet, tant que vous voudrez, messieurs les républicains, les grandeurs de la France moderne, nous n'en rabattrons rien, car elles nous appartiennent autant qu'à vous, mais toutes les déclamations auxquelles vous vous livrez n'empêcheront pas une chose, c'est que jamais, entendez-vous, jamais pendant huit siècles de monarchie les frontières de la France n'avaient reculé, et que sans ce malheureux divorce entre la royauté et la nation, personne ne peut dire jusqu'où ces frontières s'étendraient aujourd'hui. Voilà ce que tous les anniversaires célébrés par vous d'une façon plus ou moins grotesque ne parviendront pas à empêcher.

POURQUOI NOUS RESTERONS ROYALISTES

C'est, messieurs, à cette reprise de ses anciennes destinées que doit aspirer la France d'aujourd'hui, et je ne vois pas pour elle d'autre moyen d'y parvenir que la conciliation, ou plutôt la réunion de ces deux grandes forces modernes qui s'appellent la Monarchie et la Démocratie, aujourd'hui si malheureusement séparées. C'est à cette réunion que nous devons travailler sans relâche, avec la double ardeur d'un égal dévouement à ces deux grandes causes et sans nous laisser arrêter ni troubler par les objurgations blessantes qu'on feint d'adresser à notre patriotisme, Je dis blessantes, car je n'admets pas l'emploi de ce genre d'arguments. Chacun entend le patriotisme à sa manière, et si sur ce point nous ne prétendons donner de leçons à personne, nous entendons aussi n'en recevoir de personne. Beaucoup s'obstinent à vouloir imposer à la France une forme de gouvernement qui, dans le passé, n'a jamais fait que nuire à sa grandeur ; nous voulons croire que c'est par patriotisme.

Quelques-uns, pour les aider dans cette entreprise, renoncent à des convictions qui avaient été celles de toute leur vie. Nous sommes persuadés que c'est par patriotisme également ; mais, de grâce, que les uns et les autres veuillent bien croire que notre fidélité nous est inspirée également par le plus pur amour

de la patrie et que, si nous nous y obstinons c'est que nous voyons dans la Monarchie non seulement l'instrument du relèvement et de la grandeur à venir de la France, mais encore la meilleure sauvegarde contre les périls dont l'imminence n'échappe pas à ceux qui, sans partager nos convictions, ont cependant quelque clairvoyance et quelque hauteur de vue. Un homme qui honore le parti républicain par son talent autant que par son caractère (aussi son parti l'a-t-il toujours tenu soigneusement à l'écart), M. Etienne Lamy, disait naguère dans un discours très remarquable, en s'adressant à ses propres amis : « Prenez garde, la situation actuelle est grosse de César. » L'expression est forte autant qu'heureuse ; mais elle est incomplète.

En effet, ce n'est pas la situation qui est grosse de César, c'est la République elle-même qui porte perpétuellement César dans ses flancs, non pas un César héritier d'un grand nom historique et pouvant invoquer à ce titre le prestige de glorieux souvenirs militaires et de services rendus jadis au pays ; mais un César de rencontre comme celui qui a fait, il y a trois ans, aux républicains une peur dont ils tremblent encore. Or, nous ne voulons, nous, d'aucun César, d'où qu'il vienne, et comme nous sentons la nécessité que la démocratie soit à la fois dirigée et servie, c'est la monarchie que nous voulons mettre à sa tête et à son service. Voilà pourquoi nous sommes royalistes. Voilà pourquoi nous le resterons, et il faut que nos adversaires en prennent leur parti : ni la persécution, ni les abandons, ni les conseils ne parviendront à nous détacher de cette grande cause.

L'ÉGLISE ET LA DÉMOCRATIE

Cette réconciliation de la Monarchie et de la démocratie, j'ai en elle une foi profonde non seulement parce que j'y vois le gage de la grandeur à venir de mon pays et qu'y renoncer me paraîtrait renoncer à la meilleure part de mes espérances patriotiques, mais encore parce qu'elle me semble préparée comme tous les grands événements de l'histoire par des causes profondes qui travaillent inconsciemment à son succès. Laissez-moi, messieurs, au risque de vous retenir trop longtemps, vous expliquer sur ce point ma pensée, bien que cela m'impose de traiter devant vous de matières délicates. Mais je tiens qu'il n'y a point de matières dont on ne puisse profiter lorsqu'on y apporte un esprit de conciliation et de respect.

Il n'y a pas très longtemps, à Lille, un grand orateur que nous étions heureux d'entendre autrefois mettre son éloquence au service de notre cause, mais dont je prononcerai toujours le nom avec autant de sympathie pour sa personne que d'admiration pour son talent, M. le comte de Mun, parlait, à propos de l'Encyclique du Saint-Père sur la condition des ouvriers, « de la rencontre inattendue de l'Eglise et de la Démocratie ». Il remerciait le Saint-Père « de s'être levé pour tendre la main au peuple, pour proclamer les droits des ouvriers, pour rappeler aux chefs d'empire, aux riches, aux puissants, aux maîtres du travail leur devoir envers les petits et les faibles », et il admirait l'effort puissant du chef de l'Eglise « pour briser les entraves sociales, économiques et politiques que les calculs intéressés des hommes avaient créées autour d'elle, et pour rentrer en communication directe avec le peuple, que la marche du temps a fait la grande puissance temporelle de notre âge ». Eh bien, messieurs, je joins mon humble voix à celle de M. le comte de Mun dans ces actions de grâces et, comme lui, je salue le pontificat glorieux qui nous aura fait assister à cette rencontre de la Démocratie et de l'Eglise. Comme lui, j'ai foi dans leur réconciliation définitive et la modestie de M. le comte de Mun me pardonnera d'ajouter que de cette réconciliation, il aura été en France un des agents les plus actifs et les plus efficaces.

Mais si j'appelle de mes vœux le jour où elle sera complète et si je m'en réjouis à l'avance, ce n'est pas seulement comme catholique dans mon dévouement à l'Eglise, c'est encore comme monarchiste dans mon dévouement à la Monarchie. Car si l'on a pu dire que l'Eglise a souffert des préjugés de la Démocratie contre la Monarchie on pourrait dire avec plus de vérité encore que la Monarchie a souffert des préjugés de la Démocratie contre l'Eglise. Aussi tous ceux qui travaillent à faire tomber ces préjugés font-ils, sans le vouloir peut-être, œuvre monarchique ; nous ne pouvons qu'applaudir à leurs efforts. J'irai plus loin et si, ce que je ne crois pas pour mon compte, le terrain religieux était plus favorable en France que le terrain politique ; s'il était vrai, comme le croient, à ce qu'on assure, quelques bons esprits, que nous dussions voir arriver aux élections prochaines, quatre cents députés purement catholiques, eh bien, je m'en réjouirais encore, car, tout en reconnaissant que les deux causes sont et doivent demeurer distinctes, sans souhaiter le retour de ces alliances d'autrefois qui n'ont été profitables ni à la Monarchie ni

à l'Eglise, cependant les souvenirs du passé sont si vivants, les accointances ont été si étroites, que j'ai grand'peine à croire qu'il n'en résultât pas quelque bien pour la Monarchie et que les catholiques victorieux ne sentissent pas le besoin d'élever, pour protéger le terrain reconquis, des barrières plus solides que des lois toujours fragiles, une majorité toujours éphémère.

Aussi sans nous associer à ce mouvement, sans nous y compromettre, en laissant à ceux qui le conduiront l'honneur et la victoire ou la responsabilité de l'échec, nous ne nous mettrons point en travers, et lorsqu'on nous le demandera, nous prêterons, à la condition, bien entendu, qu'il soit réciproque, un loyal concours, dont nous pensons qu'on n'aura pas la témérité de prétendre se passer. Dans ce discours de Lille dont je parlais tout à l'heure, il y a encore une phrase que je tiens à relever : « Organisez-vous, a dit aux catholiques l'éloquent orateur, et quand vous serez forts, vous pourrez tendre la main à ceux qui veulent comme vous la liberté religieuse et chercher avec eux la plate-forme d'une lutte commune. » Eh bien, messieurs, quand des hommes d'une égale sincérité cherchent avec un égal désir d'entente une plate-forme commune, je n'admets pas qu'ils ne puissent pas la trouver ; lorsqu'ils se tendent la main, je n'admets pas que leurs mains ne finissent pas par se rencontrer, et si l'on ne nous demande pas autre chose que d'éliminer de notre programme tout ce qui pourrait être cause de divisions, si l'on ne persiste pas à vouloir nous imposer des reniements qui brûleraient nos lèvres au passage et auxquels nous ne consentirons jamais, royalistes et catholiques, aux élections prochaines, nos mains pourront encore s'unir, comme elles s'uniront avec celles de tous les défenseurs sincères des grandes libertés publiques.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE

Mais d'ici là, et jusqu'à ce que l'ouverture de la période électorale nous oblige à déterminer l'attitude que nous aurons à prendre, que devons-nous faire ? Mettre une sourdine à notre voix et un baïllon sur nos lèvres ? Messieurs, je ne le crois pas. Si nous avons dans ces dernières années, nous monarchistes, quelque reproche à nous adresser, ce serait peut-être de ne pas avoir toujours parlé assez haut. Un parti ne mérite, en effet, d'inspirer confiance au pays que quand il lui dit clairement ce qu'il est, ce qu'il veut et où il prétend le conduire. Nous redoublerons

donc d'ardeur dans notre propagande et nous userons de tous les moyens que la légalité nous permet d'employer, car nous sommes un parti légal, auquel la Constitution même reconnaît le droit à l'existence. Oh ! je sais bien ce qu'on nous dit quand nous tenons ce langage. On nous dit que nous avons deux politiques, l'une pour l'intervalle des élections, pour les banquets et les réunions privées, l'autre pour la période électorale et les réunions publiques.

A ce reproche, voici ce que je réponds : si nous avons deux politiques, nous ne ferions en tout cas que suivre l'exemple qui nous a été donné autrefois par nos adversaires. Je suis, en effet, déjà assez vieux pour me souvenir parfaitement de la façon dont les élections se sont passées sous l'Empire, en 1863 et en 1869. Mais ce dont je ne me souviens pas, c'est qu'à cette époque les murailles furent tapissées de professions de foi républicaines. Ce dont je me souviens, au contraire, c'est que tel qui se proclamait irréconciliable sur les hauteurs de Belleville, quand il était descendu sur les bords de la Seine prêtait serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'empereur. Ce dont je me souviens, c'est que tel haut fonctionnaire de la République, qui est mort sous l'hermine et sous la simarre, demandait dans sa profession de foi l'ordre et la liberté avec l'Empire. Voilà ce dont je me souviens. Mais nous, nous ne nous autoriserons pas de ces exemples, nous ne sommes pas de ceux dont les lèvres tiennent un langage que leur cœur désavoue. Non, non, nous tous sommes trop sincères et trop loyaux pour cela.

Mais si les circonstances restent les mêmes, nous ferons usage du droit qu'a toujours un parti de choisir dans son programme les questions qu'il entend expressément poser devant le pays, et de ne pas jouer sa partie suprême à l'heure choisie par son adversaire, alors qu'il sait d'avance que celui-ci tiendra dans sa main des cartes biseautées. Mais rien ne nous fera renoncer au droit de préparer l'avenir et nous enlèverons à ceux qui s'en flattent cette illusion que la République est désormais en France définitive et incontestée. Savez-vous l'effet que me produisent les républicains quand ils tiennent ce langage arrogant ? Ils me rappellent ces enfants qui, marchant seuls dans l'obscurité, se répètent à chaque pas : « Je n'ai pas peur ». Incontestée, la République ! Mais nous la contestons parfaitement et nous sommes légion. Définitive ! Ah ! Messieurs, faut-il avoir oublié l'histoire de ce siècle pour appeler un gouvernement définitif parce que

quelques-unes des difficultés contre lesquelles il avait eu à lutter à ses débuts semblent aplanies. C'est trois ans après la naissance triomphale du roi de Rome que le premier empire a fini comme vous savez.

C'est au retour d'un voyage également triomphal en Normandie que la monarchie de Charles X a sombré dans un gouffre qui s'est ouvert inopinément sous ses pas. C'est au moment où jamais la majorité gouvernementale n'avait paru plus forte et plus homogène que la monarchie de Louis-Philippe a été emportée par la tempête. La République de 48 a duré quatre ans, et je ne lui ferai même pas l'honneur de tirer argument de sa propre chute. Mais c'est au lendemain du jour où il venait d'être ratifié à nouveau par huit millions de suffrages que le second empire a disparu dans un cruel désastre. Et l'on voudrait vous persuader qu'après que la France s'est successivement enflammée pour la gloire au point d'en oublier la liberté; pour la liberté, au point d'en oublier presque la gloire, et pour l'ordre, au point d'en oublier la liberté; après qu'en moins d'un siècle elle s'est éprise de tout et dégoûtée de tout, de la licence et de la dictature, de la gloire et du silence, elle aurait aujourd'hui étanché sa soif d'idéal et trouvé l'accomplissement de ses rêves dans la constitution improvisée de 1875 et sous la présidence du petit-fils du grand Carnot? Non, messieurs, non, jamais je ne croirai cela. Pour moi, le moment présent n'est qu'une halte. Fatiguée au lendemain de cruelles épreuves, la France s'est assise, pour reprendre des forces, au bord de la route où elle se traîne péniblement depuis un siècle.

Mais un jour ou l'autre elle se relèvera, et comme le chemin qu'elle suit tourne en cercle, il la ramènera à son point de départ, qui sera aussi son point d'arrivée, c'est-à-dire à la Monarchie nationale. Ce jour-là, elle sera reconnaissante de trouver des hommes qui seront toujours demeurés fidèles au poste et qui n'auront jamais cessé d'y monter la garde d'honneur. Il y a quelques années, lorsque tout le monde s'accordait à reconnaître que l'avenir de la France était encore incertain, bien des prédictions ont été faites. On a dit que la France serait aux plus sages, qu'elle serait aux plus habiles, qu'elle serait aux plus unis.

Certes, ce sont là de judicieuses paroles et Dieu me préserve de vous prêcher autre chose que la sagesse et l'union! Mais je crois que c'est mal connaître la France que d'imaginer que,

pour la captiver, il faille toujours lui tenir le langage du raisonnement et de l'intérêt. Il faut savoir, à certains moments, parler à son imagination et à son cœur. Le jour où la France reprendra sa route, elle se sentira bientôt vaciller dans sa marche et elle cherchera avec angoisse une main pour la soutenir et la guider. Ce jour-là, savez-vous à qui elle se donnera : ce ne sera ni aux plus sages, ni surtout aux plus habiles ; ce sera aux plus fidèles et aux plus fiers. Aussi est-ce à vous, messieurs, que je m'adresse en terminant, à vous qui n'êtes pas seulement des fidèles, mais qui êtes aussi des fiers, pour vous proposer un toast qui résume ce que nous croyons, ce que nous espérons, ce que nous voulons. A la santé de Monseigneur le comte de Paris.

Lettre de Monsieur le comte de Paris.

Monsieur le comte de Paris vient d'adresser à M. le comte d'Haussonville une lettre dans laquelle il accentue personnellement les déclarations de l'orateur de Montauban sur la supériorité de valeur du régime monarchique pour le bien de la France. Nous publions ci-dessous ce document.

Mon cher monsieur d'Haussonville,

Les royalistes de Tarn-et-Garonne n'ont pas voulu laisser passer le centenaire de la proclamation de la République sans affirmer hautement leur foi politique.

Vous avez répondu à leur appel en allant leur porter le concours de votre vigoureuse parole. Recevez-en, pour eux et pour vous, mes plus vifs remerciements.

Je vous félicite d'avoir trouvé des accents aussi éloquents pour montrer aux amis comme aux adversaires pourquoi les monarchistes font acte de patriotisme et de prévoyance en restant fidèles à eux-mêmes.

Les manifestations du 22 septembre ont eu pour objet de persuader à la France qu'elle entrait dans le second siècle d'une ère nouvelle. On voudrait faire oublier que les progrès moraux et matériels de ces cent dernières années se sont étendus également à d'autres peuples de l'Europe, qui n'ont cependant pas traversé les mêmes vicissitudes politiques. On paraît oublier aussi que les institutions républicaines n'ont pas rempli plus du tiers de cette période centenaire. Aussi le XIX^e siècle, qui, malgré tant de guerres, de troubles et de ruines, restera devant

l'histoire une époque de grandeur et de progrès, n'appartient-il pas à la République.

Ceux qui ne craignirent pas, il y a cent ans, d'accomplir une révolution en présence de l'invasion étrangère ont pu déchirer le vieux pacte national qui avait pendant huit siècles favorisé le développement glorieux de notre patrie, mais ils n'ont pu le détruire. Le droit historique survit. Il sera la ressource nécessaire à l'heure, prochaine peut-être, d'une crise redoutable. Il fallait une voix autorisée comme la vôtre pour le rappeler en cette heure solennelle.

L'expérience du passé prouve que le principe monarchique s'est adapté chez nous aux conditions sociales, aux institutions politiques les plus diverses. Il doit de même, dans notre temps, servir de fondement au gouvernement stable et solide qui est nécessaire à une grande démocratie comme la nôtre ; gouvernement seul capable d'étudier avec impartialité et de résoudre avec équité les problèmes sociaux qui réclament l'intervention du législateur, tout en maintenant d'une main ferme l'ordre public et la liberté du travail.

La réunion populaire de Montauban, composée en grande partie de ces citoyens modestes et laborieux auxquels vous avez rendu un si juste hommage, a prouvé que les hommes courageux, dévoués et désintéressés, qui voient le salut de la France dans son retour à ce principe, appartiennent à toutes les classes de la société. Ils savent bien, en effet, que la Monarchie sera le gouvernement de tous. A ceux qui représentent le parti monarchique comme un état-major sans troupes, vous avez répondu en montrant qu'il puise ses forces vives dans les entrailles mêmes de la nation et que la jeunesse ne fait pas défaut dans ses rangs. En rappelant les diverses épreuves qu'il a subies sans se dissoudre, vous avez prouvé sa vitalité. Vous l'avez justement loué de la fermeté avec laquelle il les a supportées.

Un jour viendra où la France entière lui saura gré de cette fermeté dans l'adversité, à laquelle s'unira toujours, comme vous le dites, la modération dans le succès. Vous avez tenu à la démocratie le langage qui doit inspirer au bon sens national estime et confiance et que vous avez si heureusement résumé par ces mots : Je sers et ne flatte point. Vous lui avez dit où étaient ses amis sincères, ses serviteurs désintéressés. C'est à ce titre que vous lui avez parlé des graves questions sociales que tant d'ambitieux exploitent à leur profit. Vous avez fait ainsi une juste

distinction entre les utiles réformes législatives, les mesures protectrices des faibles, l'application loyale de la liberté d'association, et les dangereuses utopies de ceux qui, en assignant à l'Etat le rôle de providence universelle, le conduiraient fatalement à une faillite matérielle et morale.

Vous savez combien ces questions me préoccupent depuis plus de vingt-cinq ans, et je vous remercie de l'avoir rappelé aux royalistes qui, groupés autour de vous, ont porté la santé de leur chef absent. La plupart d'entre eux ne le connaissent pas personnellement, car l'exil le tient éloigné d'eux. Mais, en portant sa santé, ils répondaient à cette partie de votre discours où vous montrez combien le maintien de la tradition est nécessaire à la puissance et à la prospérité d'une grande nation européenne. La tradition, si elle avait été respectée il y a cent ans, aurait permis à la Monarchie de réparer, pour le plus grand bonheur de la France, les fautes que vous avez si loyalement signalées.

Pour renouer cette tradition, les monarchistes, qui répudient de funestes anniversaires comme celui du 22 septembre 1792, réclament, au contraire, toutes nos gloires comme un bien commun de la nation. Aussi avez-vous dû, comme je l'ai fait du fond de mon exil, vous associer avec une patriotique satisfaction aux souvenirs qu'a éveillés dans le cœur de tous les Français, sans distinction d'opinion, le centenaire de Valmy. Valmy ! date glorieuse qui brille d'un pur éclat entre les massacres de septembre et le décret du 21.

Peu de mois avant la loi cruelle qui m'a chassé du sol de la patrie, j'ai tenu, vous vous en souvenez sans doute, à profiter du répit dont je jouissais encore pour accomplir avec mon fils un double pèlerinage.

Après avoir visité Domremy et les lieux consacrés à la mémoire de Jeanne d'Arc, j'ai été chercher auprès du moulin de Valmy les traces de mon grand-père, du jeune général qui, ayant trouvé un asile dans l'armée française sous Dumouriez et Kellermann, défendait la patrie menacée sans se mêler à ses dissensions intestines. C'est l'un des plus précieux souvenirs que j'ai emportés de cette terre de France, de cette terre arrosée du sang de tant de princes de ma famille. Et j'aime à me le rappeler surtout lorsque je vois célébrer, d'une façon qui ne peut que diviser les Français, des anniversaires glorieux qui devaient au contraire les réunir.

Soyez, mon cher monsieur d'Haussonville, l'interprète de ma

gratitude auprès des organisateurs de la réunion, de tous ceux qui ont répondu à leur appel, auprès du comte de Vezins, dont ils ont reçu l'hospitalité, et croyez-moi votre bien affectionné

PHILIPPE,
Comte de Paris.

Stowe-House, 27 septembre.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'apprendre la mort, survenue à Montauban, de Mgr Laouénan, archevêque de Pondichéry.

Mgr *François-Jean-Marie* LAOUÉNAN, de la Société des Missions étrangères de Paris, était né à Lannion, dans le diocèse de Saint-Brieuc, le 19 novembre 1822. Il avait été préconisé le 5 juillet 1868 évêque titulaire de Flaviopolis, et promu à l'archevêché de Pondichéry le 25 novembre 1886.

Mgr Laouénan, que son état de santé tenait depuis quelque temps éloigné de son diocèse, avait pour coadjuteur avec future succession Mgr Alfred Gandy, archevêque titulaire de Claudio-polis.

—

Le trop célèbre académicien Renan est mort à Paris dimanche dernier. Voici un aperçu historique de sa vie. Nous l'empruntons à une communication de M. Quellien au *Temps*. Quoique nous y fassions quelques retranchements, nos lecteurs auront à rectifier d'eux-mêmes certains mots ou certaines appréciations qui trahissent la plume d'un ami :

Ernest RENAN naquit à Tréguier, petite ville des Côtes-du-Nord, vieille cité monastique, le 27 février 1823. Son père était capitaine au cabotage; on trouva son cadavre un jour sur la grève du Goëlo, sans qu'on ait jamais su à quelle mort il avait succombé, comme M. Renan l'a écrit lui-même dans un opuscule consacré à sa sœur *Henriette*.

Après la mort du capitaine Renan, la famille connut l'extrême misère; elle se retira quelque temps à Lannion, petite ville un peu mondaine, où Ernest Renan se trouvait trop au grand air et moins à l'aise qu'en sa cité épiscopale; il était atteint comme tout *Kloareck*, du mal de l'agoraphobie.

Revenu à Tréguier au bout de deux ou trois ans, il fut envoyé au collège, où il était cité comme modèle pour le travail et la conduite.

Bien des fois il m'a dit : « Je n'ai jamais connu qu'un chemin, de la maison au petit séminaire ; depuis la rue Stanco je suivais toujours la même ligne, le long du cloître de la cathédrale, par la ruelle qui débouche sur la place centrale, où je n'ai jamais mis les pieds : il y avait là trop de monde. »

Ses succès de collègue lui valurent d'être envoyé à Paris, en 1838 (il avait quinze ans), sous la direction de l'abbé Dupanloup ; il refit sa rhétorique au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il ne passait pas pour un brillant rhétoricien ; en philosophie, il prit sa revanche, dans la maison d'Issy, où il eut pour maître l'abbé Gosselin et l'abbé Magnier. A Saint-Sulpice il fut entraîné vers les études linguistiques et il prit auprès de l'abbé Le Hir ses premières leçons d'hébreu. Déjà le rationalisme l'emportait sur le dogmatisme ; la foi s'en allait : l'abbé Renan, qui n'était que clerc minoré, refusa d'entrer d'entrer plus avant dans les ordres, recula devant le sous-diaconat et sortit de l'Eglise, pour ne pas mentir à Dieu et à sa conscience.

A vingt-trois ans, M. Renan était, comme il l'a dit lui-même, un érudit, un homme considéré des savants ; mais il n'avait pas de place en ce monde ; il n'était pas même bachelier. Au bout de trois ans, il était agrégé de philosophie, menant la vie pénible de maître d'études, trois semaines seulement au collège Stanislas, sous l'abbé Gratry, puis dans une institution de la rue des Deux-Eglises aujourd'hui rue de l'Abbé-de-l'Épée. Dans cette maison, il connut M. Berthelot ; il a raconté lui-même la jeunesse des deux illustres amis.

L'Université offrit à M. Renan des places en province ; il les refusa, préférant poursuivre à Paris des études déjà couronnées de succès ; en 1848, il obtint le prix Volney pour un mémoire sur les langues sémitiques ; deux ans après, l'Institut lui décernait un autre prix pour son *Etude de la langue grecque au moyen âge*. En 1849, il consentit à suppléer M. Bersot au Lycée de Versailles. Il collaborait alors à la *Liberté de penser*, dirigée par son compagnon et ami Jules Simon. Dès lors, il participait à divers recueils dont la liste serait trop longue ; chacun sait comment il se distingua dans le *Journal de l'instruction publique*, la *Revue asiatique*, le *Journal des Débats*, la *Revue des Deux-Mondes*, etc.

Sa sœur, Henriette, revint de Pologne, où elle exerçait un préceptorat, en 1850 ; M. Renan alla au devant d'elle jusqu'à Berlin ; puis, le frère et la sœur prirent un appartement dans la rue du Val-de-Grâce, en face du couvent des Carmélites.

Inutile d'insister sur la mission d'Italie, en 1849, M. Renan en rapporta les matériaux d'un ouvrage sur « Averroès et l'averroïsme, » dont il fit sa thèse de doctorat. En 1851, il fut nommé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, et en 1856, à l'âge de trente-trois ans, il fut élu membre de l'académie des inscriptions et belles lettres, en remplacement d'Augustin Thierry. Son brillant

article sur la « Poésie des races celtiques » avait paru deux ans auparavant, dans la *Revue des Deux-Mondes* et l'avait déjà désigné à l'attention générale.

C'est en 1860 qu'il entreprit le célèbre voyage de Phénicie, en compagnie de sa femme (Mlle Scheffer, fille du peintre Henry Scheffer et nièce d'Ary Scheffer) et de sa sœur Henriette. Il serait vraiment superflu de raconter que cette mission a produit la « Vie de Jésus ». A son retour, M. Renan fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, et puis chargé, en 1863, du cours d'hébreu au Collège de France. Dès la leçon d'ouverture, où il était question de la divinité du Christ, ce cours fut fermé.

Le professeur dépossédé continua ses cours dans sa propre maison jusqu'en 1870, où M. Jules Simon restitua sa chaire au savant...

Voici une liste de ses ouvrages divers :

« Histoire des origines du christianisme :

« Vie de Jésus. » — « Les Apôtres. » — « Saint Paul, » avec carte des voyages de saint Paul. — « L'Antechrist. » — « Les Evangiles et la seconde génération chrétienne. » — « L'Eglise chrétienne. » — « Marc-Aurèle et la fin du monde antique. » — Index général pour les sept volumes de « l'Histoire des origines du christianisme ».

« Le Livre de Job », traduit de l'hébreu avec une étude sur le plan, l'âge et le caractère du poème.

« Le Cantique des cantiques », traduit de l'hébreu, avec une étude sur le plan, l'âge et le caractère du poème.

« L'Écclésiaste, traduit de l'hébreu, avec une étude sur l'âge et le caractère du livre.

« Histoire générale des langues sémitiques. »

« Histoire du peuple d'Israël, » tome I, II, III (parus), IV et V (à paraître).

« Etudes d'histoire religieuse ».

« Nouvelles études d'histoire religieuse ».

« Averroès et l'averroïsme », essai historique.

« Essais de morale et de critique. »

« Mélanges d'histoire et de voyages ».

« Questions contemporaines ».

« La réforme intellectuelle et morale ».

« De l'Origine du langage ».

« Dialogues philosophiques ».

« Caliban », drame philosophique.

« L'Eau de Jouvence », drame philosophique.

« Le Prêtre de Némi », drame philosophique.

« L'Abbesse de Jouarre », drame.

« Souvenirs d'enfance et de jeunesse ».

« Discours et conférences ».

« L'Avenir de la science ».

« Mission de Phénicie ».

« Conférences d'Angleterre ».

« Pages choisies ».

En collaboration avec M. Victor Le Clerc, « Histoire littéraire de la France au xvi^e siècle ».

Opuscule à la mémoire de sa sœur « Henriette », tiré à 100 exemplaires pour les seuls amis, pour « ceux qui l'ont connue ».

On a quelquefois parlé des vellétés politiques de M. Renan ; il a été candidat aux élections législatives dans Seine-et-Marne et aux élections sénatoriales dans les Bouches-du-Rhône. J'ai entendu dire à M. Renan : « Je me tiens à la disposition de mon pays pour les affaires générales, jusqu'à l'âge de soixante ans ; passé ce temps, je ne me crois utile qu'à ce que vous appelez si bien les *lettres*. »

Élu à l'Académie française en 1878, en remplacement de Claude Bernard, il fut reçu en 1879.

Il a succédé à M. Laboulaye comme administrateur du Collège de France ; suivant l'usage, il était réélu par ses pairs, les professeurs, tous les trois ans.

Le 26 mai 1888, il fut nommé grand-officier de la Légion d'honneur : il était membre du conseil de l'ordre depuis la mort de Mignet.

La santé de M. Renan, déjà fortement ébranlée depuis de longs mois, déclinait rapidement. Atteint d'une affection cardiaque, la moindre chose pouvait amener des complications dont l'issue devait être fatale.

Un rhume contracté pendant une courte sortie en voiture se répandit sur les bronches et les poumons et dégénéra en congestion.

Mardi dernier, vers le soir, lorsque M. Renan rentra dans son appartement du Collège de France, il éprouvait une vive douleur au côté gauche et une grande difficulté de respiration. Son état ne fit qu'empirer. Il dut s'aliter aussitôt pour ne plus se relever. M. le docteur Richardière, appelé en toute hâte, constata la gravité de l'état du malade, qui lui-même ne se fit aucune illusion.

Aussi s'empressa-t-il de demander la personne qui s'occupait de ses affaires de librairie. Avec une lucidité parfaite, il lui donna ses instructions pour la publication de ses œuvres posthumes et la gestion de ses intérêts ; et, se sentant encore assez de force, il ne voulut pas qu'on fit venir sa famille, qui cependant avait été avisée de son état.

Après quelques ralentissements dans la marche de la maladie,

l'enflure des jambes commença, les douleurs devinrent plus vives ; le malade, qui pouvait à peine parler, était perdu dès ce moment. On fit venir ses enfants, M. et Mme Ary Renan, M. Henri Renan, son neveu ; puis, on avisa quelques amis, parmi lesquels M. et Mme Berthelot, M. Boissier, M. Jules Claretie, etc., qui accoururent aussitôt.

Le malade les reconnut à peine ; peu après, il tomba dans un état comateux d'où il ne devait plus sortir.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Un journal peu fait pour recevoir de telles confidences, le *Gil Blas*, avait publié récemment un prétendu entretien qu'un de ses rédacteurs aurait eu avec Son Excellence le Nonce de Paris. L'*Osservatore Romano* publie le démenti suivant :

Un journal Français, le *Gil Blas*, a publié, il y a quelques jours, un prétendu entretien qui aurait eu lieu le 11 juin dernier entre l'un de ses rédacteurs et le Nonce de Paris, Mgr Ferrata. Dans cet entretien, le Nonce aurait exposé ses idées au sujet de l'action électorale de l'élément catholique en France.

L'article en question n'est arrivé que tardivement à la connaissance de Mgr Ferrata, qui, depuis le 7 courant, se trouve à Gradoli, son pays natal. Nous sommes aujourd'hui autorisés à déclarer :

1^o Que jamais le Nonce de Paris n'a reçu quelqu'un qui se soit donné comme rédacteur du *Gil Blas* ou comme ayant des rapports avec ce journal ;

2^o Que jamais, ni à des personnes qui pourraient s'être présentées sous de fausses apparences, ni à d'autres, le Nonce n'a exposé les idées énoncées dans le susdit article du *Gil Blas* ;

3^o Que le fait même qu'il n'a été rendu compte dans le *Gil Blas* de l'entrevue supposée que trois mois après qu'elle aurait eu lieu prouve évidemment qu'elle n'a pas existé.

France

Quelques nominations d'archevêques et d'évêques ont été arrêtées, nous le répétons sous toutes réserves, par le ministre des cultes, qui les a notifiées à la nonciature. Voici quelles seraient ces nominations :

Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, cousin de l'ancien garde des sceaux, sera nommé au siège archiépiscopal de Cambrai.

Mgr Larue, évêque de Langres, sera nommé archevêque de Bourges, en remplacement de Mgr Marchal.

M. l'abbé Blampignon, professeur honoraire à la Sorbonne, à l'évêché de Beauvais, en remplacement de Mgr Perronne.

M. l'abbé Méric, professeur à la Sorbonne, sera appelé à prendre la succession de Mgr Freppel, à Angers.

M. l'abbé Dubois, curé de Saint-Etienne, à Beauvais, doit être nommé évêque à Amiens.

Ajoutons que les noms des titulaires, pour les évêchés de Saint-Brieuc, Langres, Quimper et La Rochelle, ne sont pas encore définitivement arrêtés par le ministre des cultes.

PARIS. — Le *Bulletin municipal officiel* publie la note suivante :

Par décret en date du 21 juillet 1892, rendu sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes :

La supérieure de la communauté des Sœurs bénédictines du Saint-Sacrement, à Paris, rue Tournefort, 16, reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance du 16 juin 1826, est autorisée à vendre, au cours de Bourse, jusqu'à concurrence d'une somme de 2,538 francs, montant des droits d'accroissement dus au Trésor, en exécution de la loi du 29 décembre 1884, une rente de 3 0/0 sur l'Etat de 720 francs appartenant à ladite association et libre de charges.

Il sera justifié de ces opérations auprès du préfet.

Voilà comment une loi de spoliation, que le gouvernement n'ose pas défendre mais qu'il ose appliquer, oblige les communautés religieuses à vendre ce qu'elles possèdent pour payer « l'accroissement » (!!) de leur fortune.

BAYONNE. — Le *Gaulois* publie un entretien qu'un de ses rédacteurs aurait eu avec Mgr Jauffret, évêque de Bayonne. Nous le reproduisons sous toutes réserves :

... Mgr Jauffret, un peu surpris tout d'abord, ne fait aucune difficulté pour m'entretenir des choses de la politique.

— Notre attitude à nous, prêtres et évêques, est toute simplifiée par la volonté plus haute du Souverain Pontife. Du moment où le Pape a parlé, il ne nous reste qu'à obéir. D'ailleurs, ç'a toujours été le principe de l'Eglise de rester étrangère aux formes de gouvernement, et elle ne peut soutenir que ceux qui lui accordent tout ce à quoi elle a légitimement droit.

— ???

— Oui, j'entends. Il reste à savoir, n'est-ce pas, si les républicains

nous donneront des gages suffisants ? C'est là que gît toute la difficulté. Pour ma part, j'en ai fait la déclaration très nette à M. Deffès, préfet du département : je ferai voter pour ceux qui me donneront des gages non seulement verbaux, mais écrits. Vous entendez bien, j'ai dit écrits, car il s'agit de prendre toutes ses précautions.

— Et qu'espérez-vous obtenir comme gages ?

— Je ne dis pas que j'espère obtenir quoi que ce soit, mais je dirai aux républicains qui voudraient être soutenus par nous qu'il est indispensable pour eux de renoncer aux lois scolaires, dont ils devraient s'engager à demander l'abrogation. La loi militaire, le peuple ne comprend pas encore que le clergé ne devrait pas y être astreint ; nous ne nous en occuperons donc pas pour le moment, mais nous ne saurions transiger sur la question des lois scolaires, et là-dessus nous serons intraitables.

— Ainsi donc, pour nous résumer ?

— Pour nous résumer, aux prochaines élections de 1893, je regarderai comme répondant aux idées du Saint-Père ceux qui feront les déclarations que j'attends sur les lois scolaires, et ce sont ceux-là que je soutiendrai.

— Bien. Entrons dans la pratique. Entre un conservateur et un républicain, le premier entrant dans vos vues et le second refusant de vous suivre, qui recommanderez-vous ?

— Le conservateur, sans hésiter.

— Même s'il n'accepte pas la République ?

— Sans doute, puisqu'il est contre les lois scolaires.

— Mais le Souverain Pontife..

— Soyez assuré que le Pape n'exigera jamais que nous votions pour de futurs députés qui, une fois élus, n'auraient d'autres vues que de saper tout ce que nous avons de plus cher. Il ne s'agit que de savoir bien juger la situation, le cas échéant, et, dans le cas que vous me proposez, il me semble qu'il ne peut pas y avoir deux façons de voir.

— Et entre un conservateur de vieille date et un républicain acceptant l'abrogation des lois scolaires ?

— C'est ici que le cas devient véritablement embarrassant. Légitimement, je veux dire, pour bien obéir au vœu du Pape, qui parle d' « adhésion franche et loyale », il est évident que c'est le républicain qui devrait avoir nos voix de catholiques, — mais, humainement parlant, il me paraît malaisé de ne pas voter pour celui qui nous donne le plus de gages et dont nous sommes moralement le plus sûrs.

« Voici ce que j'ai dit dans mon dernier mandement de carême : « Dans le champ plus vaste de la vie publique, le sens chrétien nous portera à juger des grandes questions qui s'agitent à la fin de ce siècle selon l'esprit de l'Eglise et dans un sentiment de filiale obéis-

sance à ses décisions; et cela non seulement pour les questions exclusivement religieuses, mais aussi pour les questions politiques et sociales; en tout, montrons-nous enfants soumis de l'Eglise. Où l'Eglise ne décide pas, ne décidons pas nous-mêmes; et regardons comme une imprudente témérité d'avoir une opinion contraire à la sienne. » C'est assez vous dire que j'adhère pleinement aux vues du Pape, mais nous devons tâcher que la prochaine Chambre ne soit pas radicalement mauvaise, et dans l'avenir nous devons, me semble-t-il, porter le terrain des élections sur ce que nous avons de plus cher, les lois scolaires. Peut-être nous est-il permis d'espérer que nous n'aurons pas perdu notre temps si nous envoyons à la Chambre un certain nombre de députés élus avec notre aide sur ce programme.

— Et la question sociale ?

— C'est encore à l'Encyclique du Pape *Rerum novarum* qu'il faut se reporter. Rappelez-vous ce que disait à ce sujet M. A. Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, écrivant que c'était « un baiser du Christ à ses pauvres et l'embrassement du pauvre par l'Eglise ». Il ne faut pas nier la venue du quatrième État, et il importe qu'on s'en préoccupe; mais la tâche serait singulièrement simplifiée si les ouvriers voulaient bien limiter leurs exigences et ne poussaient pas, au contraire, leurs prétentions jusqu'aux extrêmes limites, et, d'autre part, si les patrons consentaient à ne point vouloir gagner autant sur ceux qu'ils emploient.

« Le danger n'est point dans nos contrées agricoles, où la sagesse du paysan nous est un sûr garant de la tranquillité publique; mais il ne faut pas se dissimuler que les centres ouvriers sont dans un état de bouillonnement qui vaut qu'on y prenne garde. »

LIMOGES. — Nous empruntons à la *Gazette du Centre* le compte rendu suivant de la magnifique fête qui a eu lieu dimanche pour le couronnement de Notre-Dame d'Arliquet, au diocèse de Limoges :

Les espérances ont été dépassées. La fête du couronnement de la statue de Notre-Dame d'Arliquet a eu les proportions d'un véritable événement; nul ne nous contredira.

Il nous serait difficile de donner le chiffre approximatif des fidèles qui ont répondu, hier, à l'appel de NN. SS. les évêques de Limoges, de Cahors, de Clermont, de Tulle et de Pamiers. Dès le matin, avant l'aube même, les pèlerins ont commencé à affluer vers la sainte chapelle. Et jusqu'au soir, bien après la fin de la cérémonie, les visites à la Vierge ont été ininterrompues.

La coquette chapelle qui, tout à côté de l'Aurance, dans une verdoyante prairie, a été construite en l'honneur de la Vierge, avait pris

nous ne savons quel air radieux, tendue qu'elle était d'oriflammes multicolores flottant au gré d'une légère brise et féeriquement illuminée par un soleil resplendissant.

Au bas des marches du sanctuaire, un autel d'une grande richesse a été érigé. Au-dessus de cet autel un dôme est dressé. Tout autour de la statue de la Vierge, les prélats et le clergé vont prendre place.

Devant la chapelle, des portiques ont été construits, et sur la colline dite du *Calvaire* des lanternes vénitiennes déjà s'accrochent aux arbres : tout est prêt pour l'illumination du soir.

De six heures à neuf heures du matin, des messes sont célébrées à tous les autels du sanctuaire. A neuf heures, NN. SS. les évêques font leur entrée solennelle. Clergé et fidèles attendent, à la grille du parc, les prélats, que chacun tient à cœur de saluer et d'acclamer. Quand leurs Grandeurs ont pris place sur l'estrade, une cantate est exécutée à grand orchestre, d'une façon magistrale.

Vous comprendrez malaisément quel effet a produit sur le public ce spectacle imposant déjà, auquel, comme en une féerie, est venue s'adjoindre la puissance éminemment suggestive d'une musique toute de circonstance. Qu'on nous permette de féliciter en passant le distingué maestro dont la plume et le cœur ont écrit ce véritable chef-d'œuvre.

Après la bénédiction par Mgr Renouard de la magnifique couronne, œuvre de M. Charles Désiré, l'orfèvre si apprécié, la grand'messe a été chantée par Mgr Rougerie, évêque de Pamiers.

Quelle foule, quelle foule immense aux abords du sanctuaire ! De Limoges, de Saint-Junien, d'innombrables pèlerins sont arrivés. Lorsque commencent les vêpres, le parc et la prairie sont noirs de monde. Mgr Renouard prononce, avant la cérémonie du couronnement, une éloquente allocution dans laquelle il célèbre les grandeurs de la Vierge, sous la protection de laquelle il place tous les pieux fidèles présents à Arliquet et le diocèse de Limoges tout entier.

Tout à coup, comme par enchantement, les cloches du sanctuaire auxquelles répondent celles de la paroisse d'Aixe-sur-Vienne, sonnent à toute volée : la façade de la chapelle s'embrace ; du porche jusqu'au faite du clocher, une couronne lumineuse scintille sur le front de la Vierge, des bombes éclatent, des fusées fendent l'air, des feux de bengale s'allument en lueurs rouges ou verdâtres, lueurs donnant à la prairie, aux rives de l'Aurance, à la foule des pèlerins, un aspect merveilleux autant que pittoresque.

La Vierge est couronnée.

Sur la colline tout illuminée, la procession aux flambeaux se déroule comme un immense serpent de lumière dont les anneaux s'élargissent, se rétrécissent, en semant une masse d'hommes campés de ci, de là, sur son passage, dans des bosquets de verdure.

Jamais coup d'œil plus magnifique ne fut !

Sous des arceaux embrasés, sous une voûte de portiques garnie de

verroteries multicolores, la procession revient à la chapelle. Le *Magnificat* est chanté par les fidèles, qui, bénis une dernière fois, se retirent enthousiasmés, emportant de cette grandiose fête religieuse une inoubliable impression.

A Aix, la gare est envahie, la foule se presse, dense, avide de repartir, se heurtant, se bousculant, se portant jusque sur le quai et dans les wagons. Onze trains, dont sept supplémentaires, ont été nécessaires pour assurer le départ des 9,000 pèlerins de Limoges ; il n'en faut pas moins de neuf pour effectuer le retour. Jusqu'à onze heures et demie, ce n'a été, entre la gare de Montjovis et la station d'Aix-sur-Vienne, qu'une continuelle formation de convois.

Quelques accidents, d'ailleurs inévitables mais fort rares, empressons-nous d'ajouter, se sont produits. Un malheureux jeune homme, en traversant la foule, s'est fracturé une jambe. Il a été soigné par un interne de l'hôpital présent à Arliquet.

Terminons enfin, en répétant que, supérieurement organisée à tous égards, la fête d'hier a obtenu un succès immense, incroyable, inespéré, bien fait pour reconforter à l'époque malheureuse où nous vivons.

ROUEN. — On nous écrit :

Criquetot-sur-Ouville.

La grotte de Notre-Dame de Lourdes érigée dans cette paroisse par les soins de M. le curé sur le terrain donné par Mme Vve Vitu, d'Etouville, a été inaugurée solennellement l'autre dimanche, en présence d'une foule considérable, évaluée à quatre mille personnes venues, non seulement des communes voisines, mais encore de tous les points du département. Sept paroisses étaient venues en procession prendre part à cette imposante cérémonie. A l'issue des vêpres, plus de quatre cents jeunes filles vêtues de blanc entourèrent les deux statues de Notre-Dame de Lourdes et de Bernadette, et, suivies du clergé et des huit paroisses, ainsi que d'un grand nombre de fidèles, se rendirent à la grotte. Lorsque les statues furent déposées à leur place respective, M. l'abbé Margueritte, vicaire général, archidiacre de Rouen, délégué par Mgr l'archevêque et assisté de M. l'archiprêtre d'Yvetot et de MM. les doyens de Motteville et de Duclair, procéda à la bénédiction de la grotte et de l'autel. Après le sermon de circonstance prononcé par le R. P. Maligre, du Sacré-Cœur, chanoine honoraire et supérieur du grand séminaire, M. le curé adressa quelques paroles de remerciements à l'Assemblée et récita plusieurs chapelets à l'intention de tous les bienfaiteurs de la grotte, ainsi que des malades, notamment de ceux qui, cette année, devaient prendre part au pèlerinage diocésain à Lourdes, lequel n'a pu avoir lieu. Après avoir défilé devant le monument, la foule se rendit de nouveau

à l'église pour assister à la bénédiction du Saint-Sacrement, pendant laquelle une quête a été faite par M. le curé pour aider à couvrir en partie les frais de la construction.

Le monument, dans son ensemble, n'a pas moins de vingt-trois mètres de longueur, dix-neuf de profondeur et neuf de hauteur. Dans la soirée, la grotte brillamment illuminée, a reçu un grand nombre de visiteurs. Cette belle solennité laissera, dans le cœur de ceux qui en ont été témoins, le plus durable souvenir.

Etranger.

ETATS-UNIS. — L'éminent archevêque de Baltimore vient d'adresser la lettre suivante à M. Boyer d'Agen, qui lui demandait son opinion sur le Souverain Pontife pour la nouvelle édition de son livre *Léon XIII devant ses contemporains* :

Baltimore, septembre 1890.

Monsieur,

Je réponds un peu tard à votre obligeante lettre et je ne puis y répondre que très brièvement. Vous ne vous trompez pas en supposant que je m'associe de tout cœur aux hommages rendus sous n'importe quelle forme à notre grand Pontife, car je crois ne céder à personne dans mon admiration respectueuse et affectueuse pour lui.

Mais, depuis qu'il est monté sur le trône pontifical, les regards du monde entier sont ouverts sur Léon XIII et toutes les oreilles tendues pour saisir ses moindres paroles. Il n'est donc pas besoin de le faire connaître, et d'autre part, son éloge n'est plus à faire. La postérité seule, ce semble, pourra désormais entreprendre de mesurer sa vraie grandeur, et il n'appartiendra qu'à l'histoire de raconter pleinement les résultats de son règne. Ce n'est pas au pied des montagnes qu'on les voit le mieux ; il faut s'en éloigner et les contempler à distance pour en saisir toute la majesté et toute la beauté.

Sous ce rapport, nous sommes peut-être mieux placés ici qu'on ne l'est en Europe pour saisir dans son ensemble cette puissante personnalité. Bien des détails de cette féconde vie nous échappent, mais ses grandes lignes ne s'en détachent que plus nettement. Nous admirons cette sagesse à laquelle les puissants du siècle rendent hommage comme les humbles fidèles, ce grand et pénétrant regard ouvert sur tous les grands problèmes qui l'agitent, cette vue nette et sereine de la vérité au milieu du trouble et de la confusion universelle des pensées, cette activité infatigable dans un corps si frêle, et cette indomptable énergie que les années semblent impuissantes à affaiblir.

Mais ce qui plaît surtout à notre nation jeune et progressive, c'est la *sympathie* qu'il manifeste pour son esprit et ses institutions. Les noms de *république* et de *démocratie* ne lui font pas peur. S'il est un passé auquel, comme chef de la chrétienté, il est inviolablement

attaché, il y a aussi un avenir, même en ce monde, pour le fils de l'Évangile, auquel il croit et qu'il appelle de ses vœux. Il est le père de tous ; mais il aime d'une prédilection spéciale les faibles, les délaissés, le peuple, dont le travail soutient et fait progresser le monde. Aussi nulle part Léon XIII n'occupe une place plus élevée dans la pensée publique que dans ce grand et libre pays des États-Unis.

Quand de la campagne romaine on regarde la Ville-Eternelle, un seul objet se détache nettement sur l'horizon, dominant la masse confuse des édifices et les couvrant, pour ainsi dire, de sa majesté : c'est le dôme de Saint-Pierre. C'est l'image de ce qui nous frappe quand d'ici nous regardons vers l'Europe. Au-dessus des hommes et des intérêts qui s'agitent dans ce vieux monde, toujours nous voyons s'élever, dans sa grandeur solitaire, la noble et sereine figure du Pape Léon XIII.

Agréez, monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le cardinal GIBBONS,
archevêque de Baltimore.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La mort de Renan. — Obsèques publiques. — La rentrée des Chambres. — A Carmaux. — Etranger.

6 octobre 1892.

M. E. Renan est mort enlevé en quelques jours par une congestion pulmonaire compliquée d'une affection cardiaque. C'est un événement pour le monde des lettres, de la philosophie et de l'histoire qui va faire couler des flots d'encre et raviver les anciennes polémiques qui s'élevèrent après la publication de la trop célèbre *Vie de Jésus*. M. E. Renan était un écrivain de premier ordre, dont le style dissimulait admirablement l'incertitude de son esprit et l'instabilité de sa philosophie. Il a apporté dans l'examen de toutes les questions qu'il a touchées un scepticisme ironique légèrement teinté de sentiment qui a fait école. Son dandysme, la subtilité des généralisations dans lesquelles ils se complaisait ont malheureusement perverti nombre d'esprits singulièrement attirés par ce talent séducteur et démoralisateur. Si l'on peut l'appeler à ce titre un malfaiteur intellectuel, quel nom ne lui appliqueront pas ceux qui se souviennent de sa dissolvante étude sur la *Vie de Jésus* ? Le scandale fut énorme : l'ancien séminariste ne s'en émut pas et trouva, d'ailleurs, dans

les avances des puissants du jour une compensation aux réponses vengeresses qu'il s'était attirées. Son pyrrhonisme s'accommoda aisément de tous les régimes : à tous il sut plaire, de tous il sut tirer des profits et des dignités. On le vit tour à tour commensal du prince Napoléon et de Gambetta, recevoir de l'Empire une chaire au Collège de France, et de la République, la croix de grand-officier.

Les obsèques de M. Renan auront lieu demain à dix heures, au Collège de France. Les gens bien informés nous apprennent que M. Lockroy et M. Berthelot demandaient aux ministres des obsèques « nationales », qu'ils auraient même bien souhaité les honneurs du Panthéon, que M. Bourgeois et M. Loubet étaient dans les meilleures dispositions du monde, mais que l'absence des Chambres a mis un obstacle insurmontable à tant de bons vouloirs.

On s'est rabattu sur les obsèques « publiques », c'est-à-dire que l'Etat fera les frais de l'enterrement de M. Renan.

C'est déjà trop, beaucoup trop. De quel droit l'argent des contribuables est-il dépensé à honorer cet homme ? Quelle dette la France a-t-elle contractée envers lui ? En quoi l'a-t-il glorifiée et servie ? Ce n'est pas comme savant. Un peuple ne dédie pas des honneurs publics à qui a simplement exploité une érudition de seconde main. Est-ce comme philosophe ? Oh ! alors, la question change de face. La philosophie dont le malheureux a infusé le poison aux générations contemporaines, hélas ! avec trop de succès, et que l'on appelle « le renanisme » est connue, pratiquée, jugée ; elle se résume tout entière en ces deux principes : Moquez-vous de tout car rien n'est certain, et amusez-vous. Mais à ce titre, ce sont les gémonies et non pas un Panthéon quelconque qui réclameraient les restes de ce fatal semeur de corruption.

Le scandale des obsèques publiques sera complété par leur caractère purement civil. Point de prêtre, point de signe religieux, point de prières. On dit que le moribond a demandé avec instances qu'il en fût ainsi, que durant son agonie il répétait : « Je suis dans l'état où l'Eglise s'empare des mourants. »

Parole digne d'attention. Elle ne pouvait pas manifester la défiance de M. Renan contre les personnes qui l'entouraient ; il n'avait qu'une trop complète assurance qu'elles ne chercheraient pas à introduire le prêtre à son chevet. Quel ennemi causait donc de l'inquiétude à son orgueil ? Pas d'autre que lui-même.

Il avait peur que le remords n'entrât dans son âme et ne lui

fit perdre, au moment suprême, cette palme d'incrédulité sceptique dont il se faisait gloire.

Si Renan n'avait été qu'un styliste merveilleux et qu'un philosophe d'érudition assez vaste, sa mort n'aurait pas fait plus de bruit qu'une pierre tombant dans une mare. Un petit coup sourd, une ride à la surface de l'eau et c'était tout. Peut-être même aurait-on rappelé durement que son scepticisme lui avait permis de tirer grand profit de tous les régimes politiques, de recevoir de l'Empire une chaire au collège de France, et de la République la croix de grand-officier. Que n'aurait-on pas dit encore? Il professait un mépris souverain pour le peuple, qui n'avait d'égal que son épicurisme grossier. Mais tout cela disparaît devant le blasphémateur orgueilleux et le négateur de la divinité du Christ, et c'est le « continuateur de Voltaire » dont on entend surtout célébrer la mémoire.

Ah! sous ce rapport, ce fut un maître incontesté. Pas une minute de sa vie, pas une page de ses écrits, pas une phrase de ses discours où ne se retrouve cette idée fixe de détruire la Religion en bafouant toutes les religions!

On va lui faire des funérailles publiques. C'est dans l'ordre; il a bien mérité de ceux qui veulent déchristianiser la France, et ceux-ci lui doivent un solennel hommage.

Pour nous, Renan est tout entier dans les deux lignes de son testament, qu'il a placé, comme appendice, dans ses *Souvenirs de jeunesse* : « A moins que mes dernières années ne me réservent des peines bien cruelles, je n'aurai en disant adieu à la vie qu'à remercier la cause de tout bien de la charmante promenade qu'il m'a été donné d'accomplir à travers la réalité. » Au total un libertin et un jouisseur.

Tel a été l'auteur de la *Vie de Jésus* et de l'*Abbesse de Jouarre*.
Ce n'est ni beau ni propre.

—

C'est naturellement à Renan que la presse consacre en ce moment ses principaux articles. Les journaux radicaux lui tressent évidemment des couronnes, mais les journaux conservateurs et indépendants formulent de justes réserves. Un de ses disciples, M. Barrès, lui-même, est tout juste aimable, dans le *Figaro*, pour son maître :

Personne, en effet, n'a plus contribué que M. Renan, non pas à ruiner la Croissance — il n'y a point d'homme né d'une femme qui

puisse y prétendre — mais à l'affaiblir et à l'énerver, si je puis dire. La victime fut parée de fleurs et autour d'elle l'auteur de la *Vie de Jésus* fit brûler la myrrhe et l'encens. Au lieu de vouloir tuer la foi dans les cœurs comme tant d'autres de maladroits, il chercha plutôt à l'endormir, il la berça, la caressa, y mit tous ses soins. Et il lui chanta des cantilènes, que dans son demi-sommeil celle-ci put encore prendre pour des cantiques. Littré lui-même, l'honnête et grand Littré, ne fut ni si dangereux aux âmes, ni si irritant pour un cœur vraiment chrétien. Même aux femmes, ce calvaire de roses parut plus douloureux que l'autre, et les parfums plus amers que l'éponge remplie de fiel. La fermeté de Littré ne valut point non plus cette suavité dans l'œuvre de destruction. Son scapel et sa raison ne firent point l'ouvrage que firent ces guirlandes et cette poésie.

— M. Cornély n'est pas plus tendre dans le *Gaulois* :

Cet homme qui était bon, indulgent, incapable de faire du mal à une mouche, du tort à un enfant, qui a eu une vie de labeur et de respectabilité intime, qui aimait tout le monde, a été un bourreau pour la fraction humaine qui eu a le malheur d'être sa contemporaine. Il a profané onctueusement la plupart des principes et des faits sur lesquels est basée la moralité publique ; il a ouvert devant nous l'armoire aux poisons. Il a été un fléau.

— En revanche, M. Vacquerie le félicite, dans le *Rappel*, de son irrégion :

On le connaissait si bien et on savait son cœur et son esprit si sains qu'on n'a pas même essayé de lui extorquer une retractation. Un de nos confrères demandant s'il avait reçu la visite d'un prêtre, la réponse a été :

— Non, aucun prêtre n'est venu : il n'aurait, du reste, pas été admis.

C'est par cette fermeté de conviction, par cette fidélité à sa conscience — et par ses livres — qu'Ernest Renan durera. De ses livres, les uns sont profonds, les autres sont charmants, tous sont d'un grand écrivain.

— C'est M. Drumont qui, dans la *Libre Parole*, s'est chargé de l'exécution de Renan, et elle est faite de main de maître :

Le seul homme qui m'ait toujours inspiré une invincible répugnance, c'est Renan... Quand Victor Hugo me proposa de me faire dîner avec lui, je déclinai l'invitation poliment en disant mon sentiment au poète qui, au fond, était de mon avis. Cet homme, en effet, m'a toujours paru l'incarnation complète d'un type pour lequel j'éprouve un insurmontable éloignement : le mauvais prêtre, celui qui a conservé toutes les allures extérieures du prêtre, et qui poursuit d'une haine à la fois douceuse et atroce la Religion qu'il a reniée ! « De tous les

venins connus, disait Saint-Victor, le fiel de cuisire est le plus violent.» En écrivant ceci, Saint-Victor pensait sans doute à Renan. Il n'y a rien chez Renan d'un grand révolté, du blasphémateur audacieux qui lève un poing menaçant vers le ciel, pour protester des iniquités de la terre, rien de Jean Huss ou de Luther. Avec ses affectations d'artiste, il resta toujours le monsieur prêtre en rupture de sacerdoce.

Major optimi corruptio. Les qualités du prêtre, la réserve et la prudence, deviennent, chez celui qui tourne mal, de l'hypocrisie et de la fourberie. Renan était ainsi. L'homme cauteleux et dissimulé n'avancé pas un mot sans des restrictions qui le détruisait; il regardait son interlocuteur avant de se décider à parler dans un sens ou dans un autre. Cet échappé de séminaire, qui n'avait pas consenti à obéir au Christ, avait devant les puissants du jour des platitudes de bedeau, comme il avait devant les spectacles de la vie, des étonnements de badaud. Un bedeau badaud c'était tout lui : « Jocrisse dans un bénitier », a dit le sculpteur Préault.

— Dans les *Lettres d'un passant*, A. de Boissieu avait tracé de Renan ce joli et inédit portrait :

Bourgeonné comme le marronnier des Tuileries dans l'exercice de ses premières fonctions, il a la taille médiocre des grands hommes et l'embonpoint des gens heureux. Figure longue, aux yeux larges et baissés, au nez spacieux et plongeant; joues lisses et lèvres prolongées; il regarde à ses pieds et semble poursuivre à terre quelque idée traînante ou quelque objet perdu. Ancien élève du séminaire, il a renoncé à la prêtrise, pour laquelle il n'était évidemment pas né; mais s'il s'est échappé à temps des ciseaux de la tonsure, il n'a pas perdu ces marques indélébiles qui font reconnaître sous un paletot d'emprunt les habitués de la soutane. Il a mal profité de l'enseignement qu'il reçut, mais il s'en est souvenu, et il est comme un bénitier fêlé qui garde encore la saveur de l'eau sainte qu'il n'a pas su conserver...

— Terminons par une page du *Journal de Goncourt*, dans lequel il nous a montré Renan pendant le siège de Paris, aux dîners de chez Brébant, acclamant l'Allemagne victorieuse en plein bombardement, pendant qu'on ramassait sur le pavé des rues de Montrouge des entrailles de petits enfants tués par les obus prussiens.

Ce soir chez Brébant, lisons-nous dans ce journal, on se met à la fenêtre, attiré par les acclamations de la foule sur le passage d'un régiment qui part. Renan s'en retire vite avec un mouvement de mépris et cette parole : « Dans tout cela, il n'y a pas un homme capable d'un acte de vertu... »

Puis, relevant la tête de son assiette :

« Dans toutes les choses que j'ai étudiées, j'ai toujours été frappé de la supériorité de l'intelligence et du travail allemands... *Le catholicisme est une crétinisation de l'individu*; l'éducation par les jésuites ou les frères de l'école chrétienne arrête et comprime toute vertu summative, tandis que le protestantisme la développe.

Renan continue ses révélations désolantes au bout desquelles je m'écrie : — Alors tout est fini, il ne nous reste plus qu'à élever une génération pour la vengeance !

— Non, non, crie Renan, qui s'est levé, la figure toute rouge, non pas la vengeance. *Périssent la France! Périssent la Patrie!* Il y a au-dessus le royaume du Devoir, de la Raison...

Et c'est à ce patriote que l'on va faire des funérailles publiques !

—

C'est avec une profonde indifférence que le gros du public a lu ce matin dans le *Journal Officiel* le décret de convocation des Chambres pour le 18 octobre. Il y a si longtemps qu'il assiste aux farces qui se jouent sur les tréteaux parlementaires, que la réouverture de la scène du Palais-Bourbon n'éveille plus sa curiosité. C'est toujours la même pièce que l'on y représente si ce ne sont plus que des doublures qui ont remplacé les brillants premiers sujets d'autrefois, et pour éveiller l'attention des spectateurs, il faudrait lui jouer un vaudeville plus amusant que l'immuable comédie dont il connaît à fond l'exposition, le nœud et le dénouement et que l'on peut intituler : *Ote-toi de là, que je m'y mette!*

Déjà les commissions sont à l'œuvre. Hier, la commission du budget a repris ses séances et entendu le rapporteur général, M. Poincaré, qui constate que la commission a réalisé dans son projet près de onze millions d'économie... sur le papier. En même temps, M. H. Brisson terminait son rapport relatif à la réforme des droits d'enregistrement. Analogue à la réforme des frais de justice aujourd'hui en vigueur, mais plus importante par le chiffre, cette réforme tend à remplacer les droits fixes qui pèsent indistinctement sur toutes les affaires, petites ou grosses, par des droits proportionnels. Le dégrèvement des droits fixes représente 16 millions : il est compensé par les droits proportionnels, pour partie, et, pour le surplus, par l'établissement d'un demi-décime sur toutes les opérations, sauf les ventes et licitations. La réforme doit être incorporée dans le budget de 1893. Mais sera-t-elle acceptée par M. Rouvier?

M. Bourgeois s'est rendu dimanche à Givet pour inaugurer la statue de Méhul, l'auteur du *Chant du Départ*, par le sculpteur Croisy. Le ministre de l'instruction publique se prodigue beaucoup depuis quelque temps; voudrait-il faire concurrence à l'inoubliable Yves Guyot, qui fut le Juif errant du précédent cabinet? Mais, les inaugurations n'empêchent pas M. Bourgeois de se montrer bon radical. Il paraît que sur ses conseils le gouvernement a donné des ordres à ses préfets qui ont fait signifier à tous les collèges et établissements congréganistes où des professeurs, jésuites ou autres, étaient rentrés, que les décrets de 1880 allaient être appliqués dans toute leur rigueur et que l'on ne tolérerait, comme après les expulsions, que trois religieux, par établissement, à titre de gardiens. Le motif de cette taquinerie? Les ordres des loges et la supériorité dans les examens pour les écoles du gouvernement des élèves sortis des établissements religieux. Pour éviter la concurrence, on la supprime. C'est la mort sans phrases.

Autre ministre : M. J. Roche a parlé à Saint-Etienne. Inutile de dire que, dans ce pays aux tendances libre-échangistes, le promoteur des conventions commerciales s'en est donné à cœur-joie. Il a été naturellement fort applaudi. Le sera-t-il autant à la Chambre? En attendant, la chambre de commerce de Saint-Etienne, pour lui montrer sa gratitude, lui a offert... un magnifique fusil avec fermeture à triple verrou. Pourquoi faire, demande l'*Autorité*? Mais pour prendre part aux chasses présidentielles, si la légende de M. Brugère n'effraie pas M. J. Roche.

Sous l'influence des quelques politiciens, meneurs, commis-voyageurs en grève et députés, qui ont élu domicile à Carmaux, la situation s'aggrave là-bas de jour en jour. Encore un peu, et elle deviendra inextricable.

Les grévistes ont posé comme ultimatum : 1° la réintégration de tous les ouvriers ; 2° la mise en congé de M. Calvignac ; 3° les ouvriers ne demandent le déplacement d'aucun membre de la direction de la Compagnie.

Le conseil de la Société s'est réuni et, après avoir délibéré, il a communiqué au ministre la réponse suivante :

1° Réintégration de tous les ouvriers.

La Compagnie n'a congédié aucun de ses ouvriers, si ce n'est M. Calvignac, auquel elle a signifié sa huitaine; elle n'a donc à réintégrer personne.

Elle est toute disposée à oublier, dans la limite d'une grande bienveillance, les incidents déplorables de la journée du 15 août.

Pour les faits de grève qui ont suivi jusqu'ici, elle ne prononcera aucun renvoi.

2° Mise en congé de M. Calvignac pendant toute la durée de son mandat de maire.

La position de mise en congé ne saurait exister. Elle est contraire au règlement et au contrat de louage qui est la loi des parties. Elle constituerait une situation anormale et privilégiée au sein du travail.

Le règlement ne comporte d'autre congé que celui qui a été signifié à M. Calvignac en vertu de l'article 5. Cette mesure n'a pas les mêmes caractères que celle de l'exclusion.

3° Les ouvriers ne demandent le déplacement d'aucun membre de la direction de la Compagnie.

La Compagnie ne peut que donner acte de cette déclaration. Elle n'avait pas à accepter une démission arrachée à son directeur par la violence.

« Relativement à la question de la désignation par la Compagnie d'un ou plusieurs délégués chargés de conférer avec les ouvriers, la Compagnie n'avait été saisie d'aucune demande ni d'aucune revendication de la part de son personnel; elle n'avait donc à prendre, de ce fait, aucune initiative.

« Comme elle l'a toujours fait par le passé, la Compagnie est disposée à entrer en conférence avec ses ouvriers, mais elle ne saurait accepter de remettre en question par un nouvel arbitrage la sentence arbitrale rendue le 20 mars dernier. »

En résumé, il n'y a, entre la Compagnie et les mineurs, de divergences que sur un seul point, à savoir la mise en congé de Calvignac. Il est bon de faire remarquer, par surcroît, que, dans sa réponse, la Compagnie n'entend pas en rester là des négociations, et qu'elle se déclare prête à continuer les pourparlers.

Ceci se passait vendredi, et, dans ces conditions, on pouvait espérer une entente. Mais cela renversait par trop brutalement les plans des meneurs, et, au lieu de laisser les ouvriers discuter entre eux ce refus de la Compagnie, en examiner les motifs et en apprécier non pas la légitimité, mais seulement l'opportunité, tous ces jolis Messieurs, qui vivent de la grève pendant que les ouvriers en meurent, ont subitement rompu les chiens, poussé un cri de guerre, et invité les mineurs à continuer la grève.

L'un d'eux notamment, M. Maujan, député, a lancé un appel, qui est une véritable excitation à la violence et fondé, en même temps, le « sou du suffrage universel », destiné à soutenir les ouvriers de Carmaux. Un deuxième, M. Baudin, aussi député, flanqué d'un autre agitateur, M. Duc-Quercy, déclare publiquement qu'eux, les meneurs, garderont le calme le plus absolu jusqu'à la rentrée de la Chambre, et ils ajoutent :

« A ce moment, de deux choses l'une, ou la Compagnie sera mise en déchéance, ou bien la Chambre votera un ordre du jour favorable à la Compagnie.

« Dans ce dernier cas, nous recourrons aux moyens révolutionnaires pour la défense de la République, les voies légales nous ayant été barrées par la bourgeoisie qui détient le pouvoir. »

Comment veut-on arriver à un accommodement avec de pareils procédés de discussion ? Et que penser d'un gouvernement qui laisse sans répression d'aussi insolentes excitations à la guerre civile ? Il est clair aujourd'hui que le principal obstacle à la reprise du travail est moins dans le refus de la Compagnie de reprendre l'ajusteur Calvignac que dans les menées et discours enflammés de ces fauteurs de troubles. Pourquoi donc le gouvernement n'intervient-il pas ? Sont-ce les armes qui lui font défaut ? Il y a à peine deux mois il prononçait la dissolution du syndicat de N.-D. de l'Usine de Roubaix-Lille et Tourcoing, sous le fallacieux prétexte d'ingérences étrangères à l'industrie textile, et le procureur de la République s'écriait superbement : « L'ère de la tolérance est passée, nous appliquerons la loi à tout le monde. » Est-ce que les Maujan, les Baudin et les Duc-Quercy font partie du syndicat des mineurs de Carmaux ? Est-ce qu'ils exercent seulement une profession connexe à celle des mineurs ? Est-ce qu'ils ne violent pas ouvertement la loi en s'ingérant dans un conflit syndical ? On discute à perte de vue sur l'étrange prétention des grévistes à forcer la Compagnie à reprendre un ouvrier dont elle ne veut plus, et pour cause. C'est une erreur. La question a changé de face ; il s'agit aujourd'hui de savoir s'il est loisible à une poignée de politiciens d'entretenir une agitation qui est un danger pour la paix publique.

Combien le gouvernement se montre plus sévère, plus scrupuleux et plus jaloux dans l'application de la loi — et quelle loi ! — quand il s'agit des congrégations enseignantes ! Au lendemain des expulsions, il avait été spécifié que le nombre des religieux, habitant la même maison, devrait être réduit à trois,

quelle que soit l'importance du collège. Grâce à une certaine tolérance (?) du gouvernement, plusieurs religieux étaient rentrés, paraît-il, et prêtaient aide et assistance au clergé séculier chargé des études. Une telle infraction à la *loi* ne pouvait durer, et les inspecteurs du ministre viennent de décider de revenir à l'ancien état de choses, c'est-à-dire aux anciennes proscriptions.

Plusieurs se récrient et voient dans cette mesure odieuse et tyrannique, une reprise des hostilités contre l'Eglise. Hé ! non, bonnes gens, ça ne reprend pas, parce que ça n'a jamais cessé. Aujourd'hui comme hier, c'est toujours M. Loubet qui est au gouvernement, mais c'est Baudin et le Grand-Orient qui commandent.

Il reste peut-être assez de bon sens dans un certain nombre de cervelles républicaines pour que la croix du Panthéon, dont la disparition a été annoncée, demeure à sa place.

La *Paix*, journal républicain que l'on regarde toujours comme le confident de l'Elysée, faisait, il y a deux jours, sur ce sujet quelques réflexions dont voici les principales :

Il paraît, disait-elle, que la croix qui surplombe le Panthéon doit être, un de ces jours déboulonnée. Le budget du ministère des travaux publics comporte une demande de crédits s'élevant à la somme de 20.000 fr. pour cette opération.

Dans l'ensemble d'un budget ministériel, cette somme est certainement modeste, et d'ordinaire d'aussi maigres crédits sont votés sans coup férir. Il se pourrait cependant, que pour cette fois, étant donnée leur destination, les vingt mille francs ne fussent pas accordés sans débats. Certainement, un membre de la droite viendra, à cette occasion, crier une fois de plus à la persécution et rappeler l'intolérance de la République.

Cependant, nous avouons ne pas comprendre la nécessité de l'enlèvement d'un emblème qui ne nous paraît pas le moins du monde séditieux.

Le Panthéon lui-même est construit en forme de croix. Pour être logiques, nos anticléricaux ne devraient-ils pas réclamer la démolition tout entière de l'édifice ? Cette démonstration par l'absurde nous semble concluante.

En la poursuivant, nous pourrions dire que la suppression de la « croix » d'honneur s'impose... elle aussi.

Il faudra en tout tout cas remettre quelque chose au sommet de la coupole, Mais quoi ?

Une Renommée ?

Voilà alors une dépense de plus. Vingt mille francs pour l'enlèvement, mais combien pour le remplacement ?

Une œuvre d'art de la valeur et de l'importance nécessaires ne pourra manquer de coûter fort cher. Faudra-t-il cinquante ou soixante mille francs pour cette fantaisie ? Ne trouvera-t-on pas aisément un plus utile emploi de pareilles sommes ? Il suffit de parcourir le rapport du budget du ministre des travaux publics pour voir que ces milliers de francs ont une destination tout indiquée.

Au point de vue politique, — puisque c'est surtout la politique qui a visiblement inspiré ce projet d'enlèvement, — est-il adroit de provoquer des protestations, de créer des mécontentements au moment où tous les républicains avisés désirent l'apaisement, la réconciliation des partis qui désarment tous devant l'irrésistible développement du régime démocratique ? N'en finirons-nous pas enfin avec cette déplorable politique de sectaires, de faux libre-penseurs, qui a déjà retardé, trop longtemps paralysé la bonne volonté des fidèles désabusés des anciens régimes, de ceux qui ne demandent, pour venir à nous, que le témoignage peu coûteux d'une tolérance intelligente ?

Pour toutes ces raisons, nous concluons au maintien de la croix du Panthéon, certains d'être approuvés par tous nos lecteurs. Conser-vons nos vingt mille francs.



Voici la lettre que lord Rosebery a fait écrire à la Compagnie britannique de l'Est-Africain par M. Philip Currie :

Le conseil d'administration de votre Compagnie a pris la détermination définitive d'évacuer l'Ouganda le 31 décembre prochain.

Il a fait part de cette décision au gouvernement précédent, qui l'a acceptée au mois de mai dernier.

Le gouvernement de Sa Majesté a étudié la question avec la plus vive attention, et je suis chargé par le comte de Rosebery de vous faire part de la décision prise par le gouvernement de Sa Majesté, en présence de la situation ainsi créée.

Comme il est évident que les ressources de votre Compagnie ne lui permettent pas la continuation de l'occupation de l'Ouganda et que, d'un autre côté, le gouvernement précédent a déclaré cette occupation très difficile, sinon impossible dans l'état présent des choses, le gouvernement actuel, à la suite des communications reçues, a décidé dans sa réunion de ce matin de donner son adhésion au principe de l'évacuation acceptée par le gouvernement précédent.

Toutefois, considérant les dangers de l'évacuation immédiate, fixée au 31 décembre, dangers signalés de divers côtés, et notamment dans un télégramme du consul de Zanzibar, et qui pourraient être évités à l'aide de délais suffisants pour préparer l'évacuation, le gouvernement donnera à la Compagnie une subvention ne dépassant pas le chiffre de ses dépenses ordinaires, pour lui permettre de rester

jusqu'au 31 mars dans l'Ouganda. Mais il demeure bien entendu que cette subvention n'est donnée que pour faciliter l'évacuation sans danger, rendue nécessaire par le mauvais état des finances de la Compagnie.

La Compagnie sera seule responsable des mesures à prendre pour l'évacuation. Le gouvernement n'entend prendre sur lui aucune des charges contractées par la Compagnie ou par ses agents dans l'Ouganda et dans les territoires environnants.

Le gouvernement conserve toute liberté d'action pour toutes les mesures à prendre en conséquence de l'évacuation.

Si votre conseil d'administration pense qu'un retard n'apporterait pas à cette évacuation un nouvel élément de sécurité, l'évacuation aura lieu le 31 décembre.

Dans le cas contraire, je vous prie de télégraphier immédiatement à l'agent de la Compagnie à Montbrasa d'exécuter toutes les décisions du gouvernement de Sa Majesté.

Signé : Philip C URRIE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

1. — **Méthode pratique d'instruction religieuse** à l'usage des catéchistes dans les maisons d'éducation et les paroisses, par l'abbé Ch. DEMENTHON, licencié en théologie, professeur de rhétorique. — 1 vol. in-12. Lyon, 1892. Chez Vitte. — Prix, franco : 2 fr.

Il faut bien en convenir, l'enseignement religieux n'occupe trop souvent que sur les programmes des maisons d'éducation la place d'honneur qui lui est due, et plus d'un collège ecclésiastique même ne serait pas à l'abri de tout reproche sur ce point.

M. l'abbé Dementhon ne s'est pas contenté de jeter un cri d'alarme pour signaler ce mal, mais il a voulu y apporter un remède efficace par sa *Méthode pratique d'instruction religieuse*.

Comment organiser l'enseignement religieux dans une maison d'éducation et quels moyens pratiques employer pour rendre cet enseignement à la fois plus utile, plus intéressant et plus pieux ?

Telles sont les principales questions auxquelles répond la Méthode.

Pour faire apprécier le mérite de cet excellent ouvrage, nous n'aurions qu'à choisir entre les appréciations si flatteuses qui ont salué son apparition. Il nous suffira de citer quelques mots des lettres d'approbation insérées en tête du volume et écrites par les maîtres les plus éminents.

« Tout, dans votre livre, dit le P. Regnault, président de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne, tout révèle l'homme d'expérience qui a pratiqué longtemps et avec intelligence l'enseignement dont il traite — le catéchiste pieux qui connaît, qui aime les enfants et les jeunes gens — l'apôtre zélé qui veut communiquer à ses confrères la flamme dont il est animé... Je souhaite ardemment de voir votre travail entre les mains de tous les professeurs de nos maisons d'éducation. »

« Les programmes des diverses branches de l'instruction

religieuse que vous avez pris la peine de tracer, ajoute M. l'abbé Dadolle, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, me semblent vraiment parfaits. »

C'est donc avec une pleine confiance que nous recommandons la nouvelle *Méthode* à tous les catéchistes.

Oui, à tous. — D'abord, aux maîtres qui sont chargés de l'enseignement religieux dans les maisons d'éducation et qui réclamaient en vain jusqu'à présent un manuel de pédagogie catéchistique pour diriger les efforts de leur bonne volonté sur cette partie capitale de leur ministère.

Qu'il s'agisse de l'aumônier d'un pensionnat de jeunes filles, d'un professeur de petit séminaire ou d'un aumônier de lycée, chacun trouvera également beaucoup à glaner dans cet ouvrage, et il se félicitera de voir enfin comblée une lacune qu'on a longtemps regrettée dans les œuvres de Mgr Dupanloup et du P. Monfat.

Mais aussi, nos instances ne seront pas moins pressantes auprès des catéchistes de paroisses. Missionnaires de la vérité chrétienne, prenez cette méthode, quel que soit le champ de votre apostolat : prenez, catéchistes volontaires, catéchistes de première communion et de persévérance, catéchistes des villes et des campagnes, et avec la fleur des conseils fournis jusqu'ici par les princes du catéchisme, vous aurez

sous la main, habilement coordonnées dans un seul écrit, les pages les plus suggestives pour vous aider à élever l'enseignement de la religion à la hauteur des besoins nouveaux de notre temps. Vous applaudirez en particulier, j'en suis sûr, à l'heureuse idée qui a fait joindre au livre un riche catalogue des ouvrages les plus utiles à tout professeur d'instruction religieuse. Que de recherches infructueuses vous épargnera souvent un seul regard jeté sur les rayons de cette bibliothèque idéale, et quels précieux secours elle vous promet pour guider avec sûreté vos études religieuses !

En somme, nous croyons que personne ne nous reprochera de prédire le plus rapide et le plus légitime succès à la *Méthode pratique d'instruction religieuse*. Lumineuse clarté d'exposition, solidité du raisonnement, justesse pédagogique des conseils, distinction de style, M. Dementhon a su y faire entrer toutes les qualités d'esprit que pouvait lui donner la longue pratique d'un enseignement littéraire, jointe à la haute discipline intellectuelle puisée sur les bancs de l'une de nos meilleures facultés catholiques en France.

Puisse-t-il bientôt couronner son œuvre par la publication d'un cours complet de religion, à laquelle il est si bien préparé !

AVIS URGENT AUX LECTEURS

Nous engageons vivement ceux de nos lecteurs qui désirent profiter de la magnifique prime gratuite, *Vie des Saints* en 4 vol., de Mgr Paul Guérin, et des autres avantages, à souscrire sans retard au Dictionnaire des Dictionnaires; car sur le nombre considérable d'exemplaires de la *Vie des Saints*, nouveau tirage, destinés par suite de conventions particulières, à servir de prime, il n'en reste plus que 800 environ; on trouvera plus loin le bulletin de souscription, avec l'ingénieuse combinaison qui intéresse les souscripteurs privilégiés aux bénéfices de l'œuvre en reconstitution du montant de leur souscription.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LA QUESTION SOCIALE ET L'INDÉPENDANCE DU SAINT-SIÈGE (1)

La question sociale est-elle la question ouvrière? Non. Est-elle la question agraire? Non. Est-elle la question du crédit? Celle du salaire? Non. Elle comprend ces questions et bien d'autres encore.

Sa solution ne doit pas être cherchée dans la solution de telle question spéciale, mais bien dans l'intelligence parfaite de sa cause première. En remontant à cette cause, nous trouverons le fondement sur lequel on peut procéder à une réorganisation de la société.

Si nous jetons les yeux autour de nous, nous voyons régner une effervescence générale, nous assistons à un spectacle qui inspire des angoisses fort légitimes :

Les liens familiaux sont relâchés, la sainteté du mariage méconnue, l'autorité paternelle affaiblie, l'éducation domestique contrariée ;

Le jeu des lois économiques a produit des contrastes violents : l'extrême pauvreté et la richesse surabondante, — l'amoncellement des gains sans travail et l'exploitation impitoyable de la force humaine, — la dépréciation des biens producteurs naturels et la création de valeurs artificielles ;

La vie publique souffre, d'une part, de l'esprit de rébellion envers l'autorité, et d'autre part, des prétentions à des droits excessifs des pouvoirs directeurs. Les esprits sont faussés au point de s'adonner à une véritable idolâtrie envers l'Etat et le peuple et de rester insensibles en présence de la violation des droits les plus fondamentaux et les plus saints ; la faculté de distinguer entre la pseudoliberté et la liberté vraie semble perdue ;

Les rapports internationaux se résument dans la paix armée, qui épuise la moelle des nations. En dépit des déclarations pacifiques, le monde est aux aguets et s'attend, chaque instant, à

(1) Nous empruntons ce remarquable article, dû à la plume si autorisée du R. P. Aug. Lehmkühl, au numéro spécimen de l'*Action sociale*, journal international hebdomadaire qui va se publier à Louvain.

voir une étincelle incendiaire provoquer la conflagration d'une guerre générale.

La décomposition ira-t-elle jusqu'à confondre tous les rapports humains et sociaux en un véritable chaos? Faut-il désespérer de voir un souffle purifiant pénétrer le corps social? « Fecit sanabiles nationes urbis terrarum »!

C'est le moment de nous souvenir de cette parole du Dieu de Sagesse. Le Christ, par son Eglise, a déjà fermé des plaies plus profondes. Aujourd'hui encore, nous en avons la conviction, la société trouvera le salut en se jetant dans les bras du Christ et de son Eglise.

Nous ne nous proposons pas de développer ici quelle doit être l'action sociale de l'Eglise, nous nous bornerons à insister sur une condition essentielle de son efficacité. L'Eglise est personnifiée dans le Vicaire visible du Christ sur la terre, dans le Pontife Romain dont l'action régénératrice est entravée par sa captivité dans les murs du Vatican. Ce n'est pas le lien unique qui enchaîne l'Eglise du Christ, mais c'est un lien intolérable, dont la rupture fera l'objet des revendications et des efforts de tous les catholiques, jusqu'au jour où une liberté entière sera rendue au Père commun des fidèles. — Ce que nous voulons, c'est relever ici l'importance sociale de la liberté et de l'indépendance du Saint-Siège.

La réorganisation de la Société doit se faire en assurant aux individus comme aux divers groupes sociaux la pleine protection de leurs droits, et en fortifiant le sentiment de la justice.

De tous les côtés on réclame la justice, et ceux-là même qui veulent faire régner l'injustice en abolissant la propriété, ne cessent de faire retentir le monde de leurs clameurs: « Nous demandons la justice et non pas la charité! »

Justitia est fundamentum regnorum. Ce fondement sera d'autant plus solide que l'esprit de justice sera plus développé et l'application de la justice plus ferme. Là où le droit est impunément violé, l'idée de la justice devient confuse, le sentiment de la sécurité se perd, la base de l'ordre social est ébranlée, d'autant plus dangereusement que la violation du droit est plus flagrante et qu'elle va plus effrontément afficher son impunité.

Peut-on se figurer injustice plus criante que la spoliation du Saint-Siège? Dans toute sa crudité ce crime s'étale sans pudeur et sans expiation aux yeux du monde entier: depuis quatre lustres déjà il crie vengeance contre la faiblesse de ceux à qui

Dieu confie le devoir de garder la justice. Un droit, légitime dans son principe comme nul autre, un droit consacré par un exercice de dix siècles, un droit, qui aux yeux de deux cents millions d'habitants de l'univers porte le sceau religieux, un droit aussi vénérable, aussi surhumain a pu être violé, foulé aux pieds, un droit pareil est immolé!

Si cet état doit se perpétuer, où chercher la sécurité de n'importe quel droit? Chaque couronne et chaque trône, chaque parcelle de propriété privée peut alors devenir la proie de la violence. Revêtir l'injustice des oripeaux d'une légitimation pseudoscientifique, cela, nous le savons tous, n'est qu'un jeu. Il n'y a pas d'injustice qu'on ne puisse masquer de cette façon; le socialisme destructeur lui-même peut être grimé de manière à faire bonne figure dans un salon.

Comment se livrer à l'espoir d'une régénération sociale? Le crime contre la papauté spoliée et enchaînée crie vengeance au ciel et ne trouve d'écho que dans les consciences indignées du monde catholique!

Le développement normal et l'organisation des rapports sociaux, demande une autorité ferme qui inspire la confiance. Tout ce qui est de nature à fomenter l'insubordination, à affaiblir l'autorité, à diminuer l'efficacité de son action doit être envisagé comme un venin subtil rongéant le corps social jusque dans sa moelle.

Est-il chose plus pernicieuse pour l'autorité, pour l'autorité de l'Etat surtout, est-il chose plus nuisible dans son principe comme dans ses conséquences, que la spoliation du Saint-Siège entreprise par les détenteurs de l'autorité publique? Cette violation continue du droit divin, attaque toute autorité dans sa racine, car l'Etat lui-même ne trouve pas de base solide pour son autorité en dehors de la loi de Dieu.

Ceux qui ont participé à la confiscation ou à la détention criminelle des droits du Vicaire du Christ, ont porté un coup mortel à leur propre autorité. Elle s'appuie dès lors sur des sables mouvants que les flots du mécontentement populaire peuvent emporter, en moins de temps encore qu'il n'en a fallu pour violenter ou laisser violenter les droits du noble vieillard assis sur le siège de Saint-Pierre.

En frappant le Vicaire du Christ, on a frappé la Société moderne: elle ne saura guérir aussi longtemps que le scandale ne sera pas écarté, et l'injustice réparée.

L'Europe est sous les armes. Chacun craint la guerre, personne n'ose l'entreprendre, mais tous la préparent pour le moment le plus proche, parce qu'ils voient là le seul moyen de la retarder. Quand éclatera la guerre elle couvrira l'Europe de sang et de ruines. Il serait, semble-t-il, grand temps pour ceux qui sont appelés à diriger les peuples d'ouvrir les portes à une ère pacifique.

Le Saint-Père, lui, ne songe pas à reconquérir ses droits par des torrents de sang; il se refuse d'exposer ses enfants à la fureur des combats, pour reconquérir sa liberté. Cependant on aurait tort de ne pas compter la spoliation du Saint-Siège, parmi les causes qui empêchent l'orage de s'éloigner de l'horizon politique. La violation constante du droit le plus saint et le plus légitime, ne fournit-elle pas en effet la démonstration manifeste que, dans notre vie publique, ce n'est plus la justice, mais la force brutale et les calculs intéressés qui constituent les facteurs décisifs en matière sociale, comme en matière de paix et de guerre? Aussi longtemps que cet esprit présidera aux conseils des grands de la terre, ni la confiance, ni la sécurité, ni la paix ne sauraient régner.

Lors du Concile du Vatican, même des voix protestantes s'élevèrent pour prôner l'idée d'un tribunal d'arbitrage, qui, sous l'autorité du Souverain Pontife, rechercherait dans les cas complexes de quel côté le droit se trouve, et par son verdict empêcherait bien des guerres (1).

Cette idée sera-t-elle réalisée un jour? Nous l'ignorons. Sa réalisation complète exigerait la reconnaissance préalable du Pape romain comme Vicaire du Christ, sinon par toutes les puissances, du moins par les principaux gouvernements du monde civilisé. Mais déjà la reconnaissance de l'autorité humaine inhérente à la personne du Souverain Pontife serait d'une importance capitale; on trouvera certainement dans cette idée le germe de la pacification mondiale, élément essentiel d'une régénération sociale. Il est de toute évidence qu'un pape politiquement assujéti à une puissance quelconque, ne jouirait pas de la confiance générale et ne présenterait pas les garanties d'impartialité indispensables pour faire accepter son verdict.

Depuis quelques années on travaille à une entente internationale pour la protection du travail. Lors de la conférence de

(1) Les documents se trouvent dans le 7^e volume de la *Collectio Sacenis Conciliorum*, col. 1309 seq.

Berlin on vit se manifester des divergences d'opinions trop grandes pour permettre d'aboutir à un résultat immédiat considérable. Ces divergences ne cesseront d'être irréductibles aussi longtemps qu'on n'aura pas reconnu une autorité indépendante planant au-dessus des partis.

Cette autorité ne peut être que le Pape, nous entendons un pape souverain dans toute l'étendue du terme. Quel autre souverain pourrait réunir des garanties d'indépendance pareilles, quel autre souverain pourrait être arbitre sans être partie intéressée dans les questions agitées?

Du reste, comme Léon XIII le montre dans son Encyclique *Rerum Novarum*, pour toute solution efficace de la question sociale, l'Eglise est un facteur nécessaire. En dehors de son concours une régénération sociale stable ne saurait être tentée. Instinctivement on a senti l'importance de la collaboration de l'Eglise, et voilà pourquoi l'Encyclique a été accueillie par un concert d'appréciations unanimement élogieuses, même dans les milieux non catholiques.

Cela ne suffit pas. Si on ne met pas en pratique les doctrines du Saint-Père, si on n'adopte pas résolument et franchement les institutions et les principes de l'Eglise, on n'aboutira pas. Pour entrer dans cette voie, il faut avant tout reconnaître l'autorité pontificale.

C'est ainsi que la réparation d'un crime qui pèse sur le monde catholique entier, deviendrait et le symptôme et le moyen d'une régénération sociale vraie.

La spoliation du Saint-Siège, l'asservissement et la captivité du Saint-Père est une proclamation de principes. Dans un certain sens, on y constate le triomphe temporaire, mais au fond purement apparent, des puissances ennemies sur l'Eglise. Les auteurs véritables de ce crime ne sont pas ceux qui envahirent Rome à main armée, — pas plus que le lambeau de terre qu'ils ont incorporé au royaume d'Italie ne forme le but principal de leur attentat. C'est ailleurs qu'il faut les rechercher: leurs visées impies vont bien plus loin.

Ceux-là veulent ce que voulait au siècle dernier l'ancêtre des railleurs impies, quand il lança son fameux *Ecrasez l'infâme!* Ils veulent démontrer que les derniers jours de l'Eglise sont proches, que ses doctrines doivent être reléguées dans le domaine des légendes, que la raison est au-dessus de la foi, que Dieu et l'éternité ont fait leur temps, que l'homme doit chercher son ciel sur la terre.

Il est vrai que l'Eglise ne semble pas vouloir mourir aussi vite qu'on l'espérait et que les assises du trône pontifical sont encore bien solides.

Néanmoins chaque fils de l'Eglise digne de ce grand nom, doit travailler dans la mesure de ses forces à augmenter l'influence du Pape. Nous aussi, nous verrons dans l'exaltation et la reconstitution de l'indépendance du Saint-Siège, le triomphe d'une idée. Elle sera pour nous un témoignage éclatant que c'est au Christ qu'il appartient de régner sur ce monde, qu'il existe des vérités supérieures à celles renfermées dans l'étroit rayon de nos sens, que la vérité divine plane au-dessus de la simple raison humaine, que la raison même exige que nous nous inclinions devant la science et la parole de Dieu, que le centre de gravitation de la vie humaine n'est pas en ce monde, mais dans l'autre. Là seulement où ces idées dominent, où on s'appuie sur elles, comme sur des vérités inébranlables, là on pourra également espérer le bonheur en ce monde par une régénération sociale. La vérité seule délivre, le mensonge mène à la ruine.

Aug. LEHMKUHL, S. J.

LE QUATRIÈME CENTENAIRE

DE LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

M. le comte Roselly de Lorgues, dont on connaît le zèle et les travaux pour la glorification de Christophe Colomb, rappelle, dans une lettre qu'il adresse à S. Em. le cardinal archevêque de Paris, que c'est la France qui, depuis cinquante ans, a ravivé la gloire de Christophe Colomb dans les deux mondes. Il exprime le souhait que, dans la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, notre pays qui a eu l'initiative du mouvement en faveur de Christophe Colomb, qui a proposé sa canonisation, ne se laisse pas déposséder du rang d'honneur où il s'est ainsi placé.

Un fait subsiste, indéniable, dit M. Roselly de Lorgues, la France a, la première, réveillé parmi les peuples le souvenir assoupi de Christophe Colomb. La France a révélé sa mystérieuse prédestination, son excellence catholique; la France l'a rendu à l'Eglise, dont il fut le porte-étendard à travers « la mer ténébreuse, » et le premier apôtre dans le Nouveau-Monde.

Notre priorité est tellement incontestable que le Bossuet italien, l'illustre Père Ventura, en annonçant à ses compatriotes, il y a trente-huit ans, l'ouvrage français écrit sur l'ordre de Pie IX, donnait à son manifeste ce titre significatif : Christophe Colomb restitué à l'Eglise.

La restitution qu'a opérée la France n'est-elle pas ratifiée aujourd'hui par cette affirmation du grand Léon XIII : « Christophe Colomb est nôtre. »

C'est de l'histoire française reproduite à l'infini en diverses langues, fructifiant par la bénédiction du Saint-Père, qu'ont été tirés ou effrontément plagiés, tous les livres, les abrégés, les opuscules relatifs à l'amplificateur du domaine terrestre.

M. de Lorgues demande que nos solennités soient différentes de celles des autres peuples qui se contentent de faire des chars et d'aller saluer des statues, ou d'organiser de ridicules fêtes de pugilat et de gymnastique ; il sollicite l'accomplissement du programme tracé par ce grand chrétien lui-même, il y aura bientôt quatre siècles.

Tandis qu'affrontant, poursuit M. de Lorgues, l'effroyable bouleversement de l'Atlantique, surmontant le courroux des vagues, il se portait du groupe des Canaries vers la Castille plein de confiance en notre Rédempteur qui lui avait, assurait-il, disposé la route, tout à coup sa foi rayonne d'une clarté divine. Entre deux tempêtes, il prend la plume, et avec une angélique sérénité, son cœur entonne l'hymne de la reconnaissance.

Comme s'il touchait déjà à la terre d'Espagne, il songe à l'acquit de sa dette envers la céleste bonté. Par cela même qu'il a surtout opéré pour l'Eglise, c'est à l'Eglise qu'il demande le prix de ses travaux. L'idée d'une récompense humaine ne peut entrer dans cette intelligence illuminée par l'Esprit aux sept dons. Le caractère providentiel de la découverte lui apparaît dans son inexprimable ampleur. L'immensité de l'œuvre accomplie se déroule entière à ses yeux. Il la considère dans le présent et en mesure les effets dans les siècles à venir. Il ne lui faut ni arcs de triomphe, ni acclamations, ni honneurs, ni statues. C'est au Christ seul qu'il désire voir les populations rendre hommage.

Avec une humilité de saint, le vainqueur de la mer ténébreuse s'incline, s'abstrait et s'efface devant la haute majesté du Dieu Tout-Puissant. Il veut qu'à elle seule, dans son adorable Trinité, les hommes adressent l'expression de la gratitude débordant de leurs cœurs.

S. Em. le cardinal Richard, qui ne laisse jamais passer une occasion de rendre son rang à la France chrétienne, a accepté le vœu de l'éminent historien, et a décidé qu'une grande fête

religieuse aurait lieu le 16 octobre à Notre-Dame. Elle sera complète, magnifique et s'achèvera par une procession d'hommes dans la cathédrale.

C'est le dimanche qui suivra le 12 octobre, date vraie de la découverte de l'Amérique.

Mgr Gouzot, archevêque d'Anch, dans une lettre-circulaire à son clergé, annonce qu'il officiera pontificalement dans sa cathédrale le dimanche 16 octobre, et il prie MM. les curés de chanter un *Te Deum* très solennel, le même jour, à l'issue de la grand-messe ou des vêpres, dans toutes les églises et chapelles de son diocèse.

Puisse la France chrétienne l'emporter sur tous, par l'éclat donné à la fête religieuse, celle qui convient par excellence.

Ce fut, en effet, le 12 octobre 1492, que Christophe Colomb, l'illustre navigateur, débarquant dans l'île de San Salvador, put planter sur un des tertres du rivage cette modeste croix de bois qui devait, avec le temps, ombrager de ses rameaux le continent des deux Amériques.

On peut dire, de Christophe Colomb, qu'il a réuni les deux fractions de la race humaine, « longtemps séparées », en rendant ainsi à chacune d'elles de tels services, que, « parmi les bienfaiteurs de l'humanité, il y en a peu qui lui soient égaux, et pas un seul qui lui soit supérieur ».

Or, écrit la *Semaine Religieuse* de Cambrai, nous avons le droit de revendiquer pour l'un de nos évêques français, le savant cardinal Pierre d'Ailly, qui occupa le siège de Cambrai de 1398 à 1425, une part des louanges et des honneurs qui, sur l'invitation du Souverain Pontife, vont être rendus à Christophe Colomb.

Tout récemment, l'historien de Pierre d'Ailly, M. l'abbé Salembier, a mis en pleine lumière, dans une brochure intitulée : *Un évêque de Cambrai et la découverte de l'Amérique*, l'influence que le savant cardinal exerça sur l'esprit du grand navigateur. On lira assurément avec plaisir les pages suivantes, qui constatent cette influence véritablement remarquable.

Dans un de ses plus célèbres ouvrages de cosmographie, l'*Imago mundi*, Pierre d'Ailly s'exprime ainsi :

« La terre est sphérique, et l'Océan occidental est relativement petit. Aristote prétend, contre Ptolémée, que plus du quart de l'univers est habité, et Averroès soutient la même opinion. Le Stagyrite affirme encore que la mer est petite entre la côte d'Espagne à l'Occident et les rivages de l'Inde à l'Orient.

« Il ne s'agit pas ici, continue d'Ailly, de l'Espagne actuelle, mais de l'Espagne ultérieure, qui est l'Afrique. Sénèque assure que l'on peut traverser cette mer en peu de jours, si le vent est favorable. De plus, Pline nous enseigne que les navires pourraient arriver en peu de temps du golfe d'Arabie à Gadès, au sud de l'Espagne. D'où l'on conclut que la mer n'est pas assez grande pour couvrir les trois quarts de la terre. »

D'autres passages de cet ouvrage sont aussi remarquables ; nous n'avons point à les reproduire ici, mais seulement à marquer l'influence qu'ils ont eu sur l'esprit de Christophe Colomb.

Les chanoines de Séville conservent aujourd'hui encore dans la *Bibliothèque Colombienne*, ainsi appelée parce qu'elle fut fondée par Fernand Colomb, second fils du grand amiral, un exemplaire de l'*Imago mundi* de Pierre d'Ailly, annoté de la main même de Christophe Colomb. Ces notes sont au nombre de cent trente-six. Donc, Christophe Colomb non seulement a lu cet ouvrage, mais il l'a étudié. On suppose que ce fut durant le long séjour qu'il fit au couvent de *Santa Maria* de la Rabida, en 1485.

Soit là, soit ailleurs, Christophe Colomb lut et étudia d'autres ouvrages de l'évêque de Cambrai. Dans cette même *Bibliothèque Colombienne*, se trouve une collection de prophéties recueillies par Christophe Colomb, et réunies plus tard en volume. Cette collection porte aussi un grand nombre de notes marginales écrites de la main de Colomb. Or, dans ces notes, Colomb cite très souvent les ouvrages cosmographiques du cardinal de Cambrai et il y rapporte succinctement les textes importants qui l'encourageaient dans ses immenses projets.

Lorsqu'il reçut l'hospitalité à Santa Maria, Colomb nourrissait dans son esprit un double projet. Il voulait conquérir le Saint-Sépulcre, et il espérait qu'en abordant aux Indes par le chemin de l'Occident, il trouverait assez de ressources pour racheter la Terre-Sainte par l'or, ou s'en emparer par le fer.

Or, Pierre d'Ailly avait eu les mêmes aspirations. Dans ses livres le cardinal de Cambrai indique ces deux buts.

A plusieurs reprises, il se montre tout plein de l'esprit des croisades, et il s'efforce dans ses sermons de faire partager ses idées belliqueuses à ses auditeurs.

« Chose horrible à dire, écrit-il, Mahomet, ce brigand, scélérat et infâme, repose en paix dans sa tombe séculaire au milieu de son peuple, et le sépulcre du Christ, aujourd'hui gardé par

les infidèles, ne saurait être visité par les chrétiens sans qu'ils encourent un péril grave, et sans qu'ils payent un indigne tribut. »

D'autre part, nous venons de le voir, le cardinal affirme l'existence des antipodes :

« Cette partie de la terre, dit-il, est semblable à notre hémisphère, quant à l'éloignement du soleil et des pôles, quant à l'habitation et à la quantité des eaux. Ces contrées ont l'hiver quand nous avons l'été, et elles ne sont pas couvertes d'eau, comme le croit le vulgaire. »

Le premier des buts montrés par d'Ailly et rêvés par Colomb, ne fut jamais atteint : la croisade désirée n'eut pas lieu, les Musulmans ne rendirent ni Jérusalem, ni Constantinople. Le second, c'est-à-dire la route vers les Indes par l'Ouest, fut réalisé, mais autrement que ne le pensait le grand amiral de l'Océan. Il trouva un continent aussi grand que le nôtre, alors qu'il pensait seulement rencontrer de nombreuses îles sporades, jetées entre l'Espagne et les royaumes mystérieux de Cipango (Japon) et de Cathay (Chine), sorte de voie lactée de l'Atlantique. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il fut encouragé à tenter la découverte par notre Pierre d'Ailly, dont les idées l'avaient tellement frappé, qu'il les mentionnait même sur des ouvrages autres que ceux du grand cardinal.

Ajoutons que cette revendication en faveur de Pierre d'Ailly a été faite par d'autres auteurs, bien avant M. l'abbé Salembier. Ainsi Roselly de Lorgues, l'historien de Christophe Colomb, et le savant géographe Humboldt ont reconnu l'influence incontestable que le livre de d'Ailly a exercé sur l'esprit du navigateur. Le fameux dominicain Las Casas avait eu sous les yeux l'exemplaire de l'*Imago mundi* annoté par Colomb, et, après l'avoir examiné, il a écrit :

« Je crois certain que, parmi les anciens écrivains, d'Ailly est celui qui a le plus excité Colomb à réaliser son grand projet. »

Fernand Colomb, fils de l'amiral, parle, dans la vie de son père, qui lui est attribuée, des textes du cosmographe cambrésien, Pierre d'Ailly.

Enfin, Colomb lui-même, avec la modestie qui sied au génie, a avoué qu'il avait trouvé, dans l'*Imago mundi*, la confirmation de toutes ses idées. Dans un rapport adressé aux rois (Ferdinand et Isabelle), après son troisième voyage, il cite presque tout entier le chapitre XIII de cet ouvrage, et il paraît s'estimer heureux d'avoir prouvé par ses découvertes la vérité des théories du grand évêque de Cambrai.

Puisque N. S. P. le Pape invite non seulement les évêques d'Espagne, d'Italie et d'Amérique, mais aussi les prélats des autres nations, à célébrer le centenaire de la découverte de l'Amérique par une messe solennelle d'actions de grâces à la très sainte Trinité, le 12 octobre de cette année ou le dimanche suivant, il semble que la France ait une part toute particulière à prendre à cette solennité, en raison du rôle qu'a eu dans ce grand événement, l'un de ses plus illustres évêques.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES (1)

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 1^{er} octobre.)

Année 1815 (Suite).

Mai. — Mgr Emmanuel-Louis DE GROSSELES DE FLAMMARENS, évêque de Quimper et de Périgueux, était né dans le diocèse d'Angers en 1735; et il était un des six archidiacres de Chartres et vicaire général de Mgr de Rosset de Rocozel de Fleury, évêque de ce diocèse, et premier aumônier de la reine Marie Leczinska, quand il fut nommé, le 8 juillet 1771, évêque de Quimper après Mgr Farcy de Cuillé. L'évêque de Tréguier, Mgr de Royère, le sacra dans l'église paroissiale de Saint-Mathieu de Morlaix, le 18 janvier 1772, en présence des États de Bretagne qui étaient alors assemblés, et où Mgr de Royère, en sa qualité d'évêque diocésain (Morlaix était alors du diocèse de Tréguier), présidait le clergé; car depuis 1620, il était de règle que ce fût l'évêque dans le diocèse duquel se tenaient les États, qui présidât l'ordre du clergé. Le séjour de Mgr de Flammarens à Quimper ne fut pas de longue durée. Dès l'année suivante, il devint évêque de Périgueux, le 14 juin 1773. Il vit éclater la Révolution de 1789, et, pour n'avoir pas voulu signer la Constitution civile du clergé, il fut obligé de quitter son siège et de s'expatrier. Nous lisons, dans un ouvrage, récemment publié par M. l'abbé Th. Pécout de Périgueux, curé d'Agonac, qui nous en a fait hommage: PÉRIGUEUX, *Souvenirs historiques, biographiques, archéologiques*, édition de luxe sortie de l'imprimerie

(1) Reproduction et traduction interdites.

de la Société de Saint-Augustin, 397 pages in-4°, et ouvrage approuvé par les archevêques et évêques de Bordeaux, d'Auch, de Périgueux, d'Angoulême, de Limoges et d'Agen, et par M. Jules Claretie, de l'Académie française, qui en font le plus pompeux éloge, nous lisons, au sujet de l'évêque de Périgueux, que lors de l'assemblée des députés aux Etats-Généraux en 1789, la division s'introduisit dès le commencement dans l'assemblée du clergé. Le 19 mars, comme la généralité des membres du clergé se disposaient à remettre à une commission qu'ils venaient d'élire leurs cahiers particuliers pour être fondus dans une rédaction commune, Mgr de Flammarens, s'autorisant de sa préséance hiérarchique, s'y opposa formellement, réclamant que la lecture et la discussion de ces cahiers fussent faites publiquement en sa présence. Comptait-il ainsi influencer l'assemblée et faire prévaloir ses idées personnelles ? Ce fut malheureusement l'impression générale du clergé, qui refusa de se rendre aux exigences du prélat et déclara par un de ses membres notables, l'abbé Prunis, que l'assemblée entendait jouir des prérogatives accordées par le règlement électoral du roi, et qu'elle maintenait le droit de sa commission pour la composition et la rédaction du cahier des doléances. L'évêque se voyant dès lors impuissant à diriger cette assemblée et à dominer les germes d'une opposition qui ne pouvait que grandir au sein de la commission, voulut lever la séance. L'assemblée ne parut point s'émouvoir de cette injonction, et continua à siéger. Vainement elle envoya auprès de l'évêque qui avait quitté la séance, une délégation pour le faire revenir sur sa détermination ; vainement, sur l'avis du grand sénéchal, elle offrit à l'évêque de Sarlat (de Ponte d'Albaret), ou, par procuration à son suppléant, Vincent de Chaunac, la présidence de ses travaux. Après tous ces incidents, elle finit par se donner comme président Penchenat, abbé de Chancelade, âgé de soixante-quatorze ans, originaire du Lot, qui, dit son biographe Vidaille, alliait à l'austérité d'un anachorète les manières nobles et aisées d'un grand seigneur. Celui-ci obtint qu'avant toutes choses une nouvelle sommation, par acte de notaire, serait portée à l'évêque de Périgueux pour le ramener au sein de l'assemblée. Cette nouvelle démarche officielle n'eut d'autre résultat que de faire constater, également par main de notaire, la résolution inflexible de Mgr de Flammarens de ne prendre désormais aucune part aux opérations d'une assemblée qu'il regardait comme animée d'indépendance et d'insubordination, et dont les

actes ne pouvaient qu'être entachés de nullité et d'illégalité. Cinquante dignitaires ou bénéficiaires ecclésiastiques avaient suivi l'évêque de Flammarens dans sa retraite.

Le bureau de l'assemblée dont Prunis avait été nommé secrétaire, venait de se constituer, lorsque le notaire Lavergne se présenta aussitôt et notifia à l'assemblée une double protestation écrite au nom de l'évêque et de ses cinquante adhérents, et déclarant la nullité et l'illégalité de tout ce que l'on pourrait arrêter dans cette soi-disant assemblée comme contenant le vœu du clergé. L'assemblée après avoir pris acte de cette protestation fit à l'évêque de Périgueux et à ses adhérents, par le ministère du même notaire une réponse tout empreinte d'une respectueuse fermeté, et procéda immédiatement à l'élection de ses deux députés qui furent M. Laporte, curé de Saint-Martial d'Hautefort, et M. Delfau, ancien jésuite de Sarlat, et alors archiprêtre de Daglan et qui fut massacré aux Carmes en 1792. Leur acte le plus notoire à l'Assemblée nationale fut de signer la déclaration du 13 avril 1790, tendant à faire déclarer religion d'Etat la religion Catholique, Apostolique et Romaine. Quant à Mgr de Flammarens, il renouvela ses protestations par le ministère de M^e Lavergne, entre les mains du sénéchal, et jeta l'interdit sur l'abbé de Chancelade et toute sa maison (1). La Révolution allait éclater, la semence en avait été jetée, elle ne tarda pas à porter ses fruits. L'évêque de Périgueux manifesta son opposition aux coupables innovations que l'impiété voulait introduire dans l'église de France; il passa alors en Angleterre, et il établit sa résidence à Londres, où il mena une existence bien proche de l'indigence. Après son départ de Périgueux, deux évêques constitutionnels occupèrent successivement le siège de Mgr de Flammarens. Pierre *Pontard*, né à Mussidan en 1750, et curé de Sarlat, sacré à Bordeaux le 3 avril 1791, qui autorisa le mariage des prêtres, se maria lui-même, fut député à l'Assemblée législative, rédigea le *Journal prophétique* et mourut en 1794; et Antoine *Bouchier*, né à Périgueux, chapelain de la prison, puis curé assermenté de Saint-Silain, sacré aussi à Bordeaux, le 22 mars 1801, mort le 11 septembre de la même année. Mgr de Flammarens fut du nombre des évêques qui refusèrent au pape Pie VII la démission de leurs sièges, et lui adressèrent, en 1803,

(1) PÉRIGUEUX, *Souvenirs historiques*, pages 335-337, par l'abbé Th. Pécout, auteur d'une *Notice sur Mgr Dulau*, 1892.

des réclamations canoniques ; mais il se borna à ces seuls actes, et ne signa point la suite de ces mêmes réclamations envoyées au Souverain Pontife en 1804. Ses infirmités ne lui permirent pas de revenir en France à l'époque de la Restauration. Il mourut à Londres au mois de mai 1815, à l'âge de quatre-vingts ans. L'illustre et infortunée duchesse d'Angoulême, depuis dauphine, qui se trouvait alors, au moment des Cent-Jours, dans cette capitale, assista à ses obsèques. Les armoiries de la famille de Grossolles portaient : *d'or, au lion de gueules, nageant dans une rivière d'argent mouvante du bas de l'écu ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or ;*

Celles des Flammarens étaient : *d'azur, au sautoir engrêlé d'or, accompagné de quatre flammes de même.*

26 juin. — Mgr François BÉCHEREL, évêque de Valence, était né le 8 mars 1732, à Saint-Hilaire-du-Harcouet (Manche), fils d'un riche fermier ; il tenait par sa mère aux meilleures familles du pays, notamment à la famille d'Estanger de Mortain. C'était un gros homme, de bonne mine, de talent médiocre, ni savant, ni ignorant, qui n'avait jamais dû songer à être évêque et auquel personne n'aurait jamais songé. Il avait été promu à la cure de Saint-Loup, près Avranches. Son caractère ardent et l'aménité de ses manières lui méritèrent bientôt la confiance des fidèles de sa paroisse. C'était l'obliger que de lui fournir l'occasion de rendre service aux autres ; expansif, il ne savait pas se dissimuler, et naturellement entreprenant il abordait franchement les difficultés d'une situation. Lors des élections, les déplorables méfiances que Necker avaient semées entre le haut et le bas clergé, furent cause que l'évêque d'Avranches, Mgr Godard de Belbeuf, ne fut pas député, et que le curé de Saint-Loup fut élu en haine de lui-même par 282 suffrages contre 149 donnés à Urbain-René de Hercé, évêque de Dol, le 22 février 1791, il ne se fit pas remarquer dans les discussions, c'était un député comme tant d'autres, qui écoutait les orateurs, se faisait une opinion plus ou moins motivée, et votait.

Mais quand la constitution civile du clergé eut été décrétée, il suivit l'exemple des ecclésiastiques qui prêtèrent le serment prescrit par l'Assemblée. Connaissant ses dispositions, le gouvernement le présenta à l'élection de l'Assemblée électorale du département qui le choisit en effet pour évêque constitutionnel de la Manche. Il fut sacré le 20 mars et arriva à Coutances le 3 avril 1791. Une brillante réception lui était préparée ; le parti

constitutionnel tressaillait d'allégresse; il entra dans la cathédrale, y entonna le *Te Deum*, et alla s'installer au palais épiscopal. Il pourvut les paroisses de curés et de vicaires constitutionnels, visita son diocèse, et confirma, dit-on, plus de 100.000 personnes, mais laissa en paix les prêtres qui ne voulurent pas reconnaître son autorité, et conserva ses mœurs pures. Mais la persécution qui s'était levée contre les prêtres insermentés, atteignit à leur tour les prêtres jureurs auxquels on demandait l'apostasie par la tradition de leurs lettres d'ordination. Bécherel refusa les serments, fut emprisonné du 20 avril au 14 septembre 1794, et rendu à la liberté, il se retira dans sa famille attendant des temps meilleurs; il se tint à l'écart jusqu'en 1795, année où il adhéra à une Encyclique des constitutionnels du 15 mars. Il assista le 15 août 1797, à Notre-Dame de Paris, à un concile national composé de 31 évêques constitutionnels, et y prêta la main au sacre du citoyen Asselin, élu évêque du Pas-de-Calais le 17^e dimanche après la Pentecôte. Il célébra à cette assemblée la messe de clôture le 15 novembre 1797, tandis que le citoyen Lacombe, curé de Saint-Paul de Bordeaux, y lut une lettre adressée au Pape par le Concile. De retour, il voulut reprendre ses fonctions à Coutances, il officia publiquement, janvier 1798, dans la cathédrale et y prononça une allocution à l'occasion d'une statue de la Liberté élevée sur un grand trône dans la nef de la basilique. Il tint un premier synode les 6, 7 et 8 août 1799; il y fut décidé que le mariage est valide indépendamment de la présence du prêtre. Il en tint un second les 1^{er}, 2 et 3 juillet 1800, lequel réunit 117 prêtres et les adhésions de 14 autres qui n'avaient pu y assister, le procès-verbal de la conférence rédigé par les constitutionnels est tout à leur avantage. Ils essayèrent d'en tenir un autre en 1801, l'ouverture s'en fit le 29 juin, Bécherel y assista, mais la plus complète division régna parmi les membres de cette assemblée. Cette même année, le 25 février 1801 (6 ventôse an IX) l'évêque de la Manche publia une lettre pastorale, que nous possédons, *au sujet de la paix*, il y disait entre autres choses : « ... Que de biens le Seigneur va répandre sur la France! Avec la religion les mœurs vont reparaître, la confiance va se rétablir. A la paix, l'agriculture et le commerce vont fleurir plus que jamais; nous allons goûter des jours heureux sous l'empire des lois, et la nation française va devenir encore la première nation du monde par la piété de ses habitants, comme la plus illustre par ses victoires et la sagesse de son gouvernement... »

Mais déjà l'Église constitutionnelle était en grand désarroi, d'autant plus que le cardinal Consalvi, arrivé à Paris le 20 juin 1801, négociait déjà les bases d'un concordat avec le premier consul, pour re placer la France sous l'obédience du Souverain Pontife. Il fut arrêté en principe que les évêques constitutionnels donneraient leur démission entre les mains du pouvoir civil, et que ceux d'entre eux qui s'y refuseraient, n'en seraient pas moins considérés comme démissionnaires; qu'il en serait de même des évêques catholiques par rapport au Pape et sous les mêmes conditions; que de nouveaux diocèses seraient créés dans de nouvelles limites, et que douze des constitutionnels prendraient rang parmi les nouveaux évêques, moyennant soumission au chef de l'Église.

François Bécherel fut un des douze et il fut nommé au siège de Valence par arrêté consulaire du 5 juillet 1802. Ce prélat fut dès lors d'une conduite vraiment édifiante; il paraissait s'être réconcilié de bonne foi avec le Saint-Siège; ses bonnes dispositions à cet égard avaient été consignées dans un écrit qu'il publia. Son clergé lui rendait la justice qui lui était due, et son diocèse n'eut pas à s'en plaindre. Son administration fut douce et paternelle; il manifesta en toute occasion de grands sentiments de repentir; il se rétracta plus d'une fois du haut de la chaire et dans ses mandements; plus d'une fois aussi entre les mains du Souverain Pontife. Il invita plusieurs fois ceux des prêtres de son diocèse qui avaient partagé ses égarements, à imiter son retour. On a conservé de ce prélat trois rétractations publiques et formelles : la première, pour obtenir de conserver dans sa cathédrale le cœur et les entrailles de Pie VI décédé à Valence le 19 août 1799, et dont Pie VII fit transférer les restes à Rome en 1805; la seconde en 1804, lors du voyage de Pie VII à Paris, le Pape avait exigé cette démarche des douze constitutionnels; la troisième, en 1814, en finissant une circulaire adressée à son clergé, il exhorte tous les prêtres qui ont partagé les mêmes écarts, à revenir comme lui *à l'unité de cette Église sainte qui n'a jamais avoué qu'un troupeau et qu'un pasteur*. Il n'est rien de plus sentimental que cette touchante exhortation. Il se rétracta de nouveau sur le lit de mort.

En acceptant d'être évêque constitutionnel de la Manche, Mgr Bécherel avait été de bonne foi sans doute; mais devenu évêque de Valence il fit oublier son passé par son présent, et la

religion le préserva dès lors de la fluctuation dont il avait été l'objet sous l'influence délétère de la situation sociale. De belles qualités avaient sans doute perdu cette âme tendre, mais ces mêmes qualités lui frayèrent la voie qui devait le ramener à la source même de la vie, pour y puiser la force de se relever; et ses tristes contradictions d'évêque de la Manche parlèrent plus haut en faveur du christianisme que sa parole d'évêque de Valence, elles prouvent que hors de la foi il est impossible de rien constituer de solide.

La carrière épiscopale de Mgr Bécherel n'offre rien de remarquable ni d'extraordinaire. Il s'occupa de former son clergé et de le diriger comme un bon évêque doit le faire. Il s'occupait de ramener les peuples à la religion comme il y était revenu lui-même. Il veillait sur son troupeau avec la tendre sollicitude de sa bonne nature. Après avoir organisé les paroisses, il organisa les œuvres de piété, de bienfaisance et de charité. Nous avons encore quelques mandements et circulaires que ce prélat publia à Valence : une Ordonnance contenant *Règlement pour les cures et succursales du diocèse de Valence*, 29 prairial an XI (18 juin 1803); — Lettre pastorale donnant quelques articles provisoires sur un *corps de statuts* en préparation et des *Instructions sur les écoles chrétiennes*, 22 pluviôse an XII (12 février 1804); — Mandement annonçant le *Concordat* passé le 25 janvier 1813 à Fontainebleau entre Napoléon et Pie VII, 1^{er} février 1813; — Mandement exposant que la *transgression de la loi du carême amène la décadence des mœurs publiques*, 28 février 1813; — Circulaire annonçant le *Retour de Napoléon de l'île d'Elbe* et ordonnant des prières pour l'Empereur en qui l'armée avait trouvé son héros et la France ce génie puissant qui la tira de l'anarchie, et la délivra de la guerre intestine. Il est vraisemblable que cette circulaire du 19 avril 1814 n'était pas de Mgr Bécherel; son âge et ses infirmités autorisent ce soupçon, et on put abuser dans ses dernières années de sa facilité et de sa situation d'esprit. Quoi qu'il en soit, elle fut très mal accueillie par le clergé, et à peine un vingtième des ecclésiastiques se conforma-t-il à l'ordre de l'évêque; un curé lui adressa des réclamations où il relevait les principes de la circulaire, et entre autres, la comparaison assez maladroite qu'on y faisait du temps de Phocas avec le nôtre, comparaison qui n'était pas flatteuse pour Bonaparte, mais qui au fond était assez juste. Il est curieux de rapprocher ce mandement de celui

que le même prélat adressait à ses diocésains, le 20 mai 1814 pour le *Retour de Louis XVIII* et que précédaient une lettre close du Roi contresignée par le baron de Vignolles, et une lettre de M. Beugnot, ministre provisoire de l'Intérieur et des cultes demandant des prières en actions de grâces de l'heureux retour de Sa Majesté dans la capitale de son royaume : « ... Oui, Français, disait-il, votre salut est assuré ; ce retour, cette tendre confiance apaisent le ciel, le jour de toutes les espérances vient luire sur nous, déjà ses rayons dissipent cette épaisse fumée sortie, selon l'Apocalypse, du puits de l'abîme pour obscurcir le soleil, ils éclairent la prison du successeur de saint Pierre... Ses liens sont miraculeusement brisés... Déjà la voix menaçante du Seigneur s'est fait entendre ; l'instrument de sa colère est brisé... Le trône de saint Louis sort de ses racines, embellis des plus touchants souvenirs, de toutes les espérances ; la France se prosterne devant son Roi libérateur ; le monarque attendri la relève de son abatement, et voit dans le retour de sa confiance un gage de son amour qui expie le passé et garantit l'avenir ; déjà se renouvelle ce pacte solennel qui donne à l'auguste famille des Bourbons le soin de notre bonheur, et lui assure le tribut constant et sacré de notre amour, de notre dévouement et de notre fidélité... Allons donc nous presser autour de ce trône à l'ombre duquel va désormais germer notre bonheur... Que tous les temples retentissent des plus vives actions de grâces... ; que le cri de bonheur, l'espérance en Dieu, tous les vœux, mille et mille tributs se confondent avec de pieuses larmes dans nos prières... Déposons sur les autels du Roi des rois l'hommage de tout notre attachement à la religion..., à l'Eglise Romaine..., à cette illustre dynastie conservatrice de notre bonheur ; à ce monarque qui justifie par les plus nobles vertus, la qualité de fils aîné de l'Eglise ; que ces sentiments se perpétuent de siècle en siècle comme une hérédité nationale ; que les pères les transmettent à leurs enfants comme un devoir sacré, comme une espèce de religion... »

Sa dernière circulaire, du 6 octobre 1814, renouvelait celle du 29 juillet précédent sur la révocation des pouvoirs et la table des cas réservés et des censures, et donnait des *Éclaircissements sur le renouvellement des pouvoirs*, et des *Règles et observations sur l'administration des sacrements*.

Il annonçait que le pape venait de renouveler les indulgences obtenus en 1809 relativement aux empêchements de mariage et

autres objets importants. Le Saint-Père ayant accompagné cette faveur d'une lettre pleine de confiance et de tendresse, « nouveau motif disait Mgr Bécherel, de resserrer les liens qui nous unissent au Siège apostolique, à cette Eglise Romaine, la mère et la maîtresse des autres églises... Pour nous, nos chers coopérateurs, avertis par l'âge et les infirmités que le grand jour des justices approche, nous envisageons avec plus de sécurité notre dernier moment depuis que nous avons eu la consolation de voir cet illustre successeur de Pierre, de lui donner les preuves les plus particulières de notre piété filiale, de lui soumettre la conduite que nous avons tenue dans les temps orageux, et de recevoir les gages les plus précieux de sa tendresse paternelle. S'il était encore quelqu'un parmi vous qui fût attaché à des principes que l'Eglise a condamnés par l'organe de son chef, et que nous avons condamnés avec lui, nous les conjurons par les entrailles de Jésus-Christ, par l'intérêt que nous prenons à leur salut, d'abjurer au plus tôt ces erreurs, de rentrer dans le bercail de l'église... »

En 1804, Mgr Bécherel était devenu membre de la Légion d'honneur, et baron de l'Empire à l'époque du sacre de Napoléon. Le 25 octobre 1811, il procéda, avec le concours du cardinal Spina, archevêque de Gênes, et de Mgr Pérrier, évêque d'Avignon, à la consécration du mausolée qui renferme le cœur et les entrailles de Pie VI décédé à Valence pendant sa captivité, le 29 août 1799, c'est un monument fort simple, orné de bas-reliefs et surmonté d'un buste, œuvre de Canova, érigé aux frais du gouvernement impérial. Mgr Bécherel mourut à Valence le 26 juin 1815, manifestant dans ses derniers moments de grands sentiments de religion et d'attachement au Saint-Siège, et laissant après lui la réputation d'un prélat pieux et charitable. Voici les paroles qui concernent ses erreurs prononcées par lui sur son lit de mort et telles que les vicaires capitulaires les adressèrent aux curés du diocèse :

J'aime à rappeler ici qu'une des époques les plus consolantes de ma vie est celle où j'ai vu cesser la division qui affligeait l'Eglise de France ; où moi-même plein de regret d'avoir suivi un parti que condamnait l'Eglise, j'ai soumis ma conduite et j'ai rétracté mes serments et toutes mes erreurs entre les mains de N. S. P. le pape Pie VII. J'exhorte tous mes pasteurs, j'exhorte tous ceux que mon exemple aurait éloignés de la vérité, à réfléchir sur les motifs puissants qui ont déterminé mon

retour et à l'imiter pour se procurer la sûreté et les consolations qu'on ne peut trouver hors de l'Eglise. Jusqu'en 1812, Mgr Bécherel n'eut d'autres armoiries qu'un écusson avec les initiales F. B. entrelacées, et à partir de cette dernière époque, il porta :

De gueules à la croix d'argent, avec franc-quartier à senestre de gueules à la croix alaisée d'or entouré d'une filière d'or et brochant sur le tout, avec les attributs des évêques-barons, toque de velours noir et retroussée de contre-vair avec porte-aigrette en argent surmontée de trois plumes.

(A suivre.)

M.-C. D'AGRIGENTE.

LES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

DEVANT LES CONSEILS GÉNÉRAUX

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

NORD. — Le Conseil général du Nord a été saisi du vœu suivant: « Les soussignés, considérant que, dans sa séance du 20 août 1891, le Conseil général des Vosges, sur la proposition de M. Méline, a émis le vœu que l'enseignement religieux pût être donné dans les salles d'écoles primaires communales aux enfants dont les parents en feraient la demande, en dehors des heures de classe, à la suite d'une décision du Conseil municipal soumise au contrôle du Conseil départemental et de l'autorisation soit préfectorale soit ministérielle ;

« Prient le Conseil général de vouloir bien émettre le vœu que l'instituteur soit libre, s'il y consent, et en vertu des mêmes décisions et approbations, de faire apprendre et réciter le catéchisme, en dehors des heures de classe, dans les locaux scolaires, aux enfants dont les parents en auraient fait la demande.

« Signé : Félix Dehan, Masurel-Jonglez. »

Le rapporteur M. Bosquin a émis un avis défavorable à ce vœu, estimant que la proposition de ses collègues est en opposition avec la législation actuelle et qu'elle ferait dans les communes une situation impossible à l'instituteur.

Le Conseil général du Nord a voulu se donner le temps de tâter l'opinion et de voir où soufflait le vent: il n'a ni voté, ni

repoussé le vœu, il en a renvoyé l'examen à la session d'avril.

Ce n'est pas compromettant.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Ce n'est pas dans la Saône-et-Loire qu'on est arrêté par de pareils scrupules. Par 27 voix, contre 12 et 7 abstentions, le Conseil général de ce département a adopté un vœu ainsi conçu :

« Considérant que les fonctionnaires de la République doivent donner l'exemple du respect des lois et des institutions républicaines ;

« Considérant que l'enseignement congréganiste pousse les élèves qui le reçoivent au mépris des lois et à la révolte contre tout ce qui constitue l'essence même du gouvernement républicain ;

« Considérant que les fonctionnaires doivent donner à leurs enfants une instruction et un enseignement en rapport avec les opinions républicaines qu'on leur doit supposer, puisqu'ils ont accepté de servir le gouvernement de la République ;

« Le Conseil émet le vœu que tous les fonctionnaires de la République, et particulièrement ceux de Saône-et-Loire, soient tenus de faire élever leurs enfants dans les écoles de l'État. »

M. Puvis de Chavannes, conseiller conservateur, avait énergiquement combattu la motion : « L'année dernière, a-t-il dit, le Conseil général s'était honoré en repoussant le vœu Pochon. Vous vous étiez prononcés pour la liberté ; vous aviez déclaré par ce vote, que vous vouliez répandre vos idées par la liberté, et non les imposer par la compression. Le vote que l'on nous demande aujourd'hui est un désaveu de celui que vous avez émis il y a dix-huit mois. On vous demande d'interdire à tous les fonctionnaires de faire élever leurs enfants dans les écoles libres. Eh bien ! messieurs, oui ou non, la loi autorise-t-elle ces écoles privées ? Si la loi les autorise, de quel droit en voulez-vous fermer l'entrée à une catégorie de citoyens ? La raison que vous donnez, c'est que l'on se livre dans ces écoles à des attaques contre le gouvernement. Si ces attaques se produisent, vous êtes armés pour vous défendre ; vous pouvez fermer ces écoles. Si, comme vous le dites, on avait enseigné dans l'une de ces écoles le mépris des lois et de la révolte, vous n'auriez pas manqué de sévir. Si vous n'avez pas frappé, c'est que l'enseignement donné dans ces écoles est correct, et je ne vois pas, dès lors, au nom de quel droit vous prétendriez en interdire l'entrée aux enfants de vos fonctionnaires.

« L'enseignement donné dans les écoles libres est le même que celui donné dans les écoles de l'État. Sur un point, il diffère : dans les écoles libres on enseigne la religion, tandis que dans les écoles de l'État, l'enseignement religieux est interdit, c'est donc l'enseignement religieux qui déplaît et que l'on vient atteindre. Eh bien, laissez-moi vous dire que ce n'est pas l'enseignement de la religion qui est dangereux pour la République et son gouvernement, vous avez en ce moment, un danger bien autrement sérieux qui vous menace, c'est la propagation des théories communistes et révolutionnaires avec le cortège de passions qu'elles soulèvent. Laissez-moi vous dire encore : les citoyens qui croient à l'existence de Dieu sont très faciles à gouverner ; ceux qui n'ont plus aucune croyance ni aucun frein religieux sont très difficiles à conduire, vous vous en apercevez, vous avez déjà pu vous en apercevoir. »

Mais l'intervention de M. Synian, député républicain, vivement appuyée par M. le Préfet, a enlevé le vote. Dans son discours, il y a un passage qui mérite d'être noté :

« La religion, c'est ce qui nous divise, c'est ce qui fait que nous ne pouvons pas nous entendre et que vous ne pourrez jamais entrer.

« Il y a quelques jours, l'évêque d'Autun, M. Perraud, après avoir fait adhésion à la République, attaquait toutes les lois fondamentales de la République. Vous avez tous lu ce programme, vous le connaissez tous. *Nous ne pouvons pas l'admettre. Nous n'admettons pas la religion* ; il y a un fossé creusé entre nous qui ne sera jamais comblé, il n'y a pas de fusion possible entre les catholiques et nous. »

Nous livrons ces paroles aux méditations de nos lecteurs.

SARTHE. — Le Conseil général de la Sarthe n'est en majorité républicaine que de cette année. Pour la première fois il n'a pas voulu se trop compromettre : il s'est contenté d'émettre un vœu assez anodin, au moins en apparence, tendant à ce que l'enseignement de l'histoire contemporaine de la France tienne une plus grande place dans les programmes de nos écoles primaires ;

Et nous qui trouvions qu'il y en avait déjà trop !

VAUCLUSE. — Le Conseil général revenant sur ses votes antérieurs, uniquement dans l'intérêt de la clientèle électorale de la majorité républicaine, a décidé le rétablissement d'une école normale départementale de filles à Avignon. Il paraît que le

besoin s'en faisait vivement sentir, à preuve que la plupart des écoles normales analogues ne parviennent pas à recruter des élèves en nombre suffisant, en dépit des bourses, faveurs et promesses de toutes sortes, faites à toutes les familles, et à celles des fonctionnaires en particulier.

VOSGES. — Ici nous sommes en plein fief de M. Jules Ferry.

Aussi n'est-ce pas sans quelque étonnement qu'on a vu le Conseil général adopter un vœu tendant à obtenir que, sur la demande des Conseils municipaux, après avis du Conseil départemental de l'enseignement primaire, l'usage des locaux scolaires pour l'instruction religieuse soit autorisé, en dehors des heures de classe, dans les communes où la santé des enfants paraîtrait commander cette mesure.

M. J. Ferry deviendrait-il par hasard libéral ! Oh ! que non pas.

Mais on est désireux de tenir à l'école laïque, au moins en petite quantité, un article qui peut attirer la clientèle. C'est tout le secret de la comédie. Le journal *le Temps* qui passe pour être au mieux avec Ferry ne fait aucune difficulté de l'avouer :

« L'école où l'on permettrait au curé ou au pasteur de venir, à une heure dite, donner l'instruction religieuse à qui voudrait, cette école perdrait aux yeux de bien des parents son caractère satanique.

« La cause de l'enseignement primaire laïque y gagnerait certainement : nos écoles n'auraient pas, en maints endroits à subir des concurrences victorieuses, et la République recueillerait le bénéfice de sa tolérance en se voyant confier l'enseignement de beaucoup d'enfants qui échappent à son influence. »

Après de pareils aveux il faut avoir l'aplomb des républicains opportunistes pour soutenir que la laïcisation de l'enseignement a été faite en conformité des vœux du pays.

L'EXPOSITION DES ARTS DE LA FEMME

Je n'hésite pas à vous dire tout de suite que cette exposition est très curieuse et très intéressante. Sans doute, elle contient beaucoup de hors-d'œuvre, mais il faut bien meubler cet immense hall qu'on appelle le Palais de l'Industrie. Les habiles organisateurs de l'exposition, MM. Berger et Marius Vachon, n'ont pas voulu que, dès l'entrée, nous fussions saisis par cette tris-

tesse sinistre qui se dégageait, il y a quelques années, d'une certaine exposition provençale. Ici, on ressent immédiatement une agréable impression de confort : des meubles apportés par nos premiers fabricants, des tapisseries des Gobelins, des fleurs, de la musique, un buffet, etc. Aussi entre-t-on avec l'idée qu'on ne s'ennuiera pas, et c'est déjà quelque chose.

Je vais aussitôt à ce que j'appellerai les parties neuves de l'exposition des arts de la femme ; d'abord, à l'histoire de la coiffure, installée dans un des grands salons du premier étage. Les principaux coiffeurs de Paris ont fourni chacun une tête historique, arrangée aussi exactement que possible à la mode du temps. Les coiffures gréco-romaine, Esther et moyen-âge sont quelque peu fantaisistes ; mais les Médicis, les Henri II, les Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, les Marie-Antoinette, Mme Roland, Révolution et Empire sont ou paraissent vraies. Une coiffure Consulat fait sourire. Imaginez un casque de cheveux roux, avec panache formé par les cheveux mêmes. Cela est plus guerrier que féminin. Les coiffures des Merveilleuses sont d'un excentrique qui ne surprendra personne, étant donné les modes bizarres qui signalèrent l'époque du Directoire. Celles de Louis-Philippe sont abominables. Comment des femmes ont-elles pu s'enlaidir à ce point !... Je remarque en passant que la coiffure de l'impératrice est faite par un artiste qui signe : E. Ollivier. Au centre des coiffures, on a ingénieusement placé une jolie petite marquise poudrée qui sort toute gracieuse d'une chaise à porteurs. Cela fait une charmante opposition avec tous ses bustes courts, roides, vernis, et souriant d'un même sourire agaçant.

De ce salon, je vais à un autre où sont représentées deux scènes intimes, l'une du XVIII^e siècle, l'autre du XIX^e. La première a été composée d'après l'estampe de Moreau le jeune, les *Délices de la Maternité*. Vous vous la rappelez sans doute. Dans un jardin coquet, une jeune femme prend sur ses genoux un petit baby qui s'éveille, tandis que son père et deux femmes de chambre le regardent avec ravissement. C'est l'époque heureuse où, obéissant aux conseils de Rousseau qui préconise le retour à la nature, les grandes dames se font un devoir et un plaisir de nourrir elles-mêmes leurs enfants. Cette scène est rendue d'une façon parfaite et les artistes du musée Grévin qui l'ont exécutée ont droit à quelques félicitations.

L'autre scène, moderne celle-là, *l'heure du thé*, ne manque

pas d'agrément. Trois dames élégamment habillées reçoivent une aimable visiteuse qui se drape dans un grand manteau brodé, tandis qu'une jeune fille lui apporte une tasse de thé et qu'une autre dame interrompt un morceau de piano pour venir lui adresser ses compliments. Cette scène de costumier, qui a dû être dressée par un Worth ou un Redfern quelconque, n'est pas désagréable à voir.

Je passe ensuite devant d'interminables vitrines garnies de dentelles et de broderies, et j'arrive à un superbe salon, dont toutes les pièces sont l'œuvre de doigts aristocratiques. Ainsi, les fleurs sont de la comtesse de Beaulaincourt; les bronzes, de la comtesse de Biencourt; les aquarelles, de la duchesse de Chartres; le paravent, de la comtesse Greffülhe; la couverture du piano, de la comtesse de Gramont, etc. Viennent ensuite, dans une autre salle, les peintures sur verre de MMmes Ducluzeau et Jaquotot, qui sont l'une des attractions de la manufacture de Sèvres; puis s'ouvrent les galeries de tableaux. Là je reconnais les œuvres, que j'ai eu l'occasion de louer déjà, de Mesdames Blanche Fauvel, Alix Enault, Henriette Ronnet, Henriette Brown, Elodie la Villette, Abbema, Jeanne Houssay, Huillard, M. Godin, et de beaucoup d'autres.

L'Autriche a bien voulu envoyer une partie de son musée commercial, où se trouvent d'intéressantes étoffes, broderies et tapisseries de Bohême, de Croatie, de Moravie. Ici, des costumes originaux, en moire antique, en soie olive, en drap d'or et d'argent. Je remarque dans une vitrine les souliers roses de Mme de Pompadour, qui, malgré des talons élevés, dénotent encore une certaine longueur de pied. Dans une autre, des bonnets de paysanne en velours brodé d'or, des ceintures d'or et d'argent, des anneaux, des bijoux variés. Une caricature viennoise montre deux énormes femmes étouffées sous d'épais vêtements qui les transforment en hippopotames, avec cette légende : « Vous ne direz plus que la mode est indécente!... » Aux angles de la vitrine centrale, des paysannes de Moravie et de Bohême, en costume national aux couleurs vives, avec bottes au lieu de souliers. Dans un coin de cette salle, une superbe collection de costumes russes.

Viennent ensuite les écoles professionnelles, qui exposent les meilleures œuvres de leurs élèves. J'ai remarqué entre autres les écoles professionnelles catholiques de Paris, qui se distinguent par de beaux costumes d'enfants, des ornements, des

fleurs, des écrans, des dessins très artistement faits. Les travaux des maisons de la Légion d'honneur, des écoles de Paris, de Valenciennes, de Lyon sont également dignes d'éloges. Je me suis arrêté quelque temps devant l'exposition de l'école professionnelle de broderie de Vienne. Les artistes ont placé là une chape admirable toute fleurdelysée, avec un portrait de la Sainte Vierge au centre. Cette œuvre est d'un fini admirable et je ne saurais assez la vanter. Il y a aussi d'excellentes choses dans les dessins et peintures de l'école des arts décoratifs du musée impérial et royal autrichien.

Les dames s'arrêtent avec complaisance devant les dentelles à l'aiguille et aux fuseaux exposées par les habiles ouvrières d'Autriche et d'Angleterre. On n'entend là que des exclamations de plaisir et d'admiration. Mais je me retrouve dans mon domaine quand je pénètre dans les salles où se trouvent les collections artistiques.

Ici se montrent à nos yeux ravis de véritables merveilles. Des bijoux anciens, des tapisseries anciennes, des tableaux de vieux maîtres, comme Porbus, Holbein, etc. Il faudrait un journal entier pour décrire tout ce que le savoir, la patience, l'habileté et l'art ont accumulé là. La collection Spitzer réunit des broderies extraordinaires; la collection Beurdeley, des miniatures délicieuses; la collection du docteur Piogey, des éventails féeriques qui ressemblent à de grands et beaux papillons. Ici, le cachet de Marie-Antoinette, l'étui à lunettes de la reine qu'on trouva dans sa prison, le pauvre et touchant carré de tapisserie auquel elle travaillait au Temple; là, les éventails de la reine Hortense et de Marie Leczinska; ici, la toilette de Marie-Louise: un fauteuil en cristal et en bronze doré, une table superbe de cristal ornée d'une glace double que soutiennent d'un côté l'Amour et de l'autre Psyché. On ne sait où arrêter son regard, tellement il est sollicité par mille objets plus séduisants les uns que les autres. Je considère longtemps des pastels de Rosalba, des tableaux exquis de Drouais et de Nattier, puis des devants d'autels brodés, des costumes anciens d'une richesse inouïe, où je retrouve les robes de soupirs étouffés, les manteaux de candeurs parfaites, les rubans aux attentions marquées, les manchons d'agitation momentanée qui firent les délices de nos arrière-grand-mères; puis une collection originale de râpes à tabac dont l'ivoire habilement sculpté décèle des compositions fines et délicates. Que ne collectionne-t-on pas Ainsi, une

dame qui a bien fait de signer X... a réuni certains vases, que le spirituel Labiche appelait « des lacrymatoires de la décadence », qui n'ont d'artistique que les peintures, vraiment fort belles. Une autre a groupé un nombre extraordinaire de chapeaux féminins de toutes les époques, qui font sourire par leurs formes et leurs dimensions. Au sortir de ces salles si curieuses, on aperçoit la collection Braun, ou histoire de la femme d'après les maîtres ; puis on arrive à des statuettes, des estampes, des caricatures, etc. La collection Bérardi mériterait à elle seule une longue journée d'examen.

Quand on descend de là par le grand escalier qui s'appuie au musée des arts décoratifs — autre merveille que je vous engage fort à visiter — on est comme ébloui. Il faut pour vous reposer des détails plus modernes. Je passe en souriant devant la vitrine de Saint-Etienne, où brille le *fusil idéal*. Qu'est-ce que c'est que cela? C'est un fusil sans chiens, un fusil léger, gracieux, élégant, idéal en un mot pour dames chasseresses. A côté de ce fusil, j'aperçois un petit revolver en ivoire à ciselures d'argent. Est-il idéal, lui aussi? Puis apparaissent, ce qui est plus féminin, les dentelles, les broderies, les étoffes modernes, les toques et les chapeaux à la dernière mode, les fleurs artificielles, les rubans, les corsets, etc. Dans de petits pavillons coquets, étincellent des diamants énormes, des saphirs, des émeraudes, des pierres précieuses de toutes les couleurs. Enfin le *Moniteur de la Mode* expose une série de gravures coloriées qui retracent les transformations du costume féminin de 1840 à 1892.

Avant de sortir de l'exposition, je vais voir le curieux diorama du peintre Poilpot, qui dans sept grands tableaux nous montre exactement reproduits : le bal de la Bastille en 1790, une soirée chez Barras en 1798, les galeries de bois du Palais-Royal en 1816, le boulevard de Gand en 1825, la fête de Saint-Cloud en 1840, le retour des troupes d'Italie en 1859, et le grand prix de Paris en 1867. Là encore, sur un espace de soixante-dix sept ans, vous pourrez suivre agréablement les caprices de la mode... Ai-je tout indiqué? Je ne le crois pas. Mais je pense vous en avoir assez dit pour vous donner l'envie d'aller voir une des plus intéressantes expositions de ce temps. Elle fait honneur à ceux qui l'ont montée, surtout à M. Marius Vachon, qui, par sa compétence artistique, ses connaissances diverses, ses nombreux voyages à l'étranger, ses publications spéciales si appréciées, était plus à même que d'autres de la mener à bonne fin. Il ne l'a

pas perdue dans le banal et dans le frivole, dans les chiffons et dans les bibelots; il a su, tout en l'entourant de petits détails agréables, lui donner une portée et une utilité pratiques dont les artistes et un public éclairé sentiront tout le prix.

(*Monde*)

HENRI DAC.

OUVRAGES A CONSULTER POUR L'ÉTUDE DES ŒUVRES

Nous trouvons dans le *Bulletin de l'Union*, un intéressant répertoire des sources à consulter pour l'étude des Œuvres. Ce document pouvant être fort utile à bon nombre de nos abonnés, nous pensons leur rendre service en le reproduisant ici.

I. — Sur l'ensemble des Œuvres.

« Les comptes rendus annuels des Congrès de l'Union des Associations ouvrières catholiques ».

« La collection du Bulletin de l'Union ».

« Les Documents publiés par le Bureau central de l'Union, etc. »

Dans ces publications, qu'on peut se procurer au Bureau central de l'Union, etc., Paris, rue de Verneuil, 32, on trouve des renseignements nombreux, des études très pleines et très intéressantes, des monographies fort instructives; à peu près toutes les questions concernant les Œuvres y sont traitées avec autant de compétence que de détails.

« Le Guide pratique du catholique et de l'homme d'œuvres, à Paris », 1 vol. in-32, 1 fr. 25. — Bureau central de l'Union, Paris, rue de Verneuil, 32.

« Manuel des Œuvres, Institutions religieuses et charitables ». 1 vol. 556 pages, 3 fr. 50. — Poussielgue, rue Cassette, Paris.

II. — Sur l'Éducation en général.

« De l'Éducation ». 3 vol. Mgr Dupanloup. — Gervais, rue de Tournon, 29, Paris.

III. — Sur l'Éducation dans la famille.

« Conférences aux Mères chrétiennes », par Mgr Gay, 2 vol.

« Devoirs des Mères chrétiennes », 1 vol., P. Ratisbonne. — V. Palmé, rue des Saint-Pères, 76, Paris.

« Conférences aux Mères chrétiennes sur l'Éducation ». 1 vol., 2 fr. 50. Mgr Mathieu. — Lecoffre, rue Bonaparte.

IV. — Sur l'Éducation à l'École.

« De l'Esprit chrétien dans l'Enseignement ». Mgr Landriot. — Lecoffre, rue Bonaparte. 1 vol., 3 fr. 50.

« L'Ecole sans Dieu ». Mgr de Ségur. — Tolra, rue de Rennes, 0 fr. 20.

« L'Education chrétienne et l'Education sans Dieu ». Chesnelong. — Oudin, 0 fr. 10.

« Les Ecoles populaires ». Depeyre. — Oudin, 0 fr. 10.

« Gardons nos Frères ! » de Mun. — Comité catholique, 35, rue de Grenelle, Paris. 0 fr. 20.

« Les Ecoles catholiques libres ». Gavouyère. — Bureau de l'Union des Œuvres ouvrières catholiques, 32, rue de Verneuil, Paris. 0 fr. 15.

« La guerre à l'enseignement chrétien. La nouvelle législation de l'enseignement primaire et les écoles libres », par Paul Gouy, 2 fr., à la Société bibliographique, 5, rue Saint-Simon, Paris.

« L'Enseignement primaire et l'avenir de la France », par Mgr l'Evêque de Nancy, 0 fr. 30. — Société bibliographique, 5, rue Saint-Simon, Paris.

« L'Ecole neutre en face de la théologie ». — Bray et Retaux, 82, rue Bonaparte, Paris.

« La Ligue de l'Enseignement, doctrines, résultats, projets ». Jean de Moussac. — Société bibliographique. 2 fr. 50.

V. — Sur les catéchismes.

« Méthode des catéchismes de la paroisse Saint-Sulpice ». — Lecoffre, rue Bonaparte, Paris.

« L'Œuvre par excellence ou entretiens sur les catéchismes ». Mgr Dupanloup. 1 vol. in-8. — Douniol, rue de Tournon, 29, Paris.

« Manuel général de l'Œuvre des Catéchismes ». 1 vol. in-12. — Tolra, rue de Rennes, Paris.

VI. — Sur la formation chrétienne et la direction des enfants et des jeunes gens.

« Méthode pour former l'enfance à la piété », — Bureau des Etudes ecclésiastiques, 23, rue de Turenne, Paris.

« La piété enseignée aux petits enfants ». Mgr de Ségur. — Tolra, rue de Rennes, 112, Paris.

« Le catéchisme des petits enfants ». Abbé Garnier. — 77, rue Violet, Paris.

« La confession des enfants et des jeunes gens. » Abbé Timon-David. — Marseille, boulevard de la Madeleine, 88, 2 vol., 6 fr.

« Le confesseur de l'enfance et de la jeunesse », 2 fr. 50. P. Cros, S. J. — Regnault, lib., rue des Balances, 28, Toulouse.

« Manuel du prêtre pour la communion mensuelle des enfants et des jeunes gens ». A. M. D. G. — Toulouse, aux bureaux de l'Apostolat de la prière, 16, rue des Fleurs.

VII. — Sur la préservation et l'assistance des enfants.

« Histoire des enfants abandonnés et délaissés ». Lallemand. — Guillaumin, rue Richelieu.

« La question des enfants abandonnés au XIX^e siècle ». Lallemand. — Guillaumin.

VIII. — Sur le choix des enfants pour l'état ecclésiastique.

« L'Œuvre des vocations ecclésiastiques ». Abbé Vincent, P. S.-S. — Librairie Girard, place Bellecour, 30, Lyon.

« De la vocation ecclésiastique chez les enfants et de leur première éducation au presbytère ». Abbé Gaduel. — Périsset, 38, rue Saint-Sulpice, Paris.

« Du recrutement du sacerdoce ». Abbé Verniolles. — Bray et Retaux, Paris.

« Le péril de l'Église de France ». Abbé Bougaud.

IX. — Sur les œuvres en général.

« Méthode de direction des œuvres de jeunesse ». Abbé Timon-David. — Marseille, boulevard de la Madeleine, 88. 2 vol. in-12, 4 fr.

« Souvenir d'une œuvre de jeunesse ». Abbé Timon-David, même adresse.

« Le Directeur de la jeunesse » ou « La vie et l'esprit du serviteur de Dieu Jean-Joseph Allemand ». Abbé Gaduel, vicaire général d'Orléans. — Lecoffre, rue Bonaparte, Paris. 1 vol. in-12, 3 fr. 50.

« Les œuvres de jeunesse ». Petit opuscule in-32 de 68 pages, 0 fr. 20, à la librairie catholique internationale, rue Cassette, 6, Paris.

« Des œuvres rurales et des moyens de les établir ». Abbé Blanchard. — Bureau central de l'Union, etc..., 32, rue de Verneuil, Paris. — Cure de Moisy (Loir-et-Cher), chez l'auteur, 0 fr. 50.

« L'Église et la jeunesse ouvrière ». Abbé Secrétan. — Roger et Chernowiz, quai des Grands-Augustins, Paris.

« Le jeune ouvrier chrétien ». Mgr de Ségur. — Bureau central de l'Union, etc..., 32, rue de Verneuil, Paris.

« Du rôle des laïques dans les œuvres ». — Bureau central de l'Union, rue de Verneuil, 32. 0 fr. 15.

X. — Sur les patronages.

« Manuel du patronage ». — Bureaux de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, 6, rue de Furstenberg, Paris.

« Instruction sur les patronages ». Abbé Combes. — Petit volume in-18 de 48 pages. — F. Pomiès, libraire à Carcassonne.

« Petit manuel pour la fondation et la direction des patronages ruraux ». Abbé Le Comte, vicaire général de Châlon, 86 pages. — Châlon, chez l'auteur, et Bureau de l'Union, 32, rue de Verneuil, Paris.

« Les patronages de jeunes gens dans les petites paroisses ». 0 fr. 20
— Œuvre Saint-Paul, rue Cassette, 6, Paris.

« Les patronages dans les villes ». — 6, rue Furstenberg, Paris.

« Le Directeur de patronage chrétien ». 0 fr. 10. — Œuvre Saint-Paul, 6, rue Cassette, Paris.

« Jeux des adolescents ». Balèze. — 2 fr. 50. Paris, Hachette.

XI. — Sur l'apostolat des soldats et des marins.

« De l'apostolat auprès des militaires ». Abbé Lucas-Championnière. — 32, rue de Verneuil, Bureaux de l'Union, Paris, 0 fr. 30.

« Mémoires d'un troupiier ». Marquis de Ségur. — Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte. 0 fr. 60.

« Œuvre des marins et des mariniers ». Rapport lu au Congrès d'Angers. De Cacqueray. — Bureau central. 0 fr. 15.

XII. — Sur les moyens de maintenir et ranimer la foi et la vie chrétienne.

« Œuvre des campagnes » ou « Moyens de ranimer la foi et la vie chrétienne dans les paroisses ». P. Vandel. — Ch. Douniol, 22, rue de Tournon. Paris. In-12 de 432 pages.

« Le zèle catholique, ses instruments et ses œuvres ». Abbé Gauthon. — Librairie Saint-Germain des Prés, 39, rue Bonaparte. In-12 de 460 pages.

« Le renouvellement dans la vie chrétienne ». — Librairie de l'Œuvre Saint-Paul, 6, rue Cassette.

« Cours d'œuvres paroissiales ». Etude publiée dans le Bulletin de l'Union, etc... Année 1883. — 32, rue de Verneuil, Paris.

« L'Œuvre de l'exposition et de l'adoration nocturne du Très Saint-Sacrement ». — Paris, Poussielgue. In-12 de 414 pages, 3 fr.

« Manuel des mères chrétiennes ». — Paris, Poussielgue.

« Lettre sur le ministère pastoral à l'égard des hommes ». Monseigneur Dupanloup.

« L'évangélisation des hommes à Paris ». P. Lemoigne. — Retaux-Bray. Opuscule.

« Manuel des prêtres pour l'apostolat des hommes ». Bureaux de l'Apostolat de la prière, Toulouse, 16, rue des Fleurs.

« Le relèvement de la paroisse par la corporation ». Abbé Garnier. — Bureaux de Propagande, 77, rue Violet, Paris.

« L'Évangélisation des masses ». Opuscule. Abbé Gibier. — Bureaux des Études ecclésiastiques, 23, rue de Turenne, Paris.

XIII. — Sur la prédication.

« Traité de la prédication ». Hamon. — Lecoffre, rue Bonaparte, 90, Paris. 1 vol. in-8.

« Entretiens sur la prédication populaire ». Mgr Dupanloup. — Douniol, rue de Tournon, 29. 1 vol. in-8.

« De la prédication ». Mgr Isoard. — In-12. Albanel, rue de Tournon, 15, Paris.

XIV. — Sur l'Œuvre des Cercles.

« Exposé sur l'Œuvre des Cercles ». — 0 fr. 15 aux Bureaux de l'Association catholique, 252, boulevard Saint-Germain, Paris.

« Instruction sur l'Œuvre des Cercles ». — Aux Bureaux de l'Association catholique. 1 vol. de 245 pages. 2 fr. 25.

« Guide des fondations ». — 262, boulevard Saint-Germain.

« Adolphe Kolping, l'apôtre des artisans ». Dom Jausseur. — Société Saint-Augustin, Desclée, Lille. 1 vol. in-8 de 235 pages. 1 fr. 50.

XV. — Sur l'état de la famille ouvrière et les devoirs du patron.

« Le patron, sa fonction, ses devoirs, sa responsabilité ». Ch. Perin. — Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

« Catéchisme du patron ». L. Harmel. — Bureau du journal *La Corporation*, 262, boulevard Saint-Germain, Paris.

« Organisation de la famille ». Le Play. — Téqui, 6, rue Mézières, Paris.

« La famille telle que Dieu l'a faite ». Abbé Roquette. — Paris, Téqui.

XVI. — Sur le paupérisme et l'assistance publique et privée.

« Le paupérisme, ses causes et ses remèdes ». A. Baron. — Sondoz et Thuillier, Paris.

« Du paupérisme en France ». Modeste. — Guillaumin, libraire, Paris.

« Histoire de l'assistance publique dans les temps anciens et modernes ». A. Monnier. — Guillaumin, 14, rue Richelieu, Paris.

« Hospitalité et travail, ou des moyens préventifs de combattre la mendicité et vagabondage », par Robin. — Monnerat, libraire, Paris.

« La richesse dans les sociétés chrétiennes ». Ch. Perin. — 3 vol. in-12, Lecoffre, rue Bonaparte, 90, Paris.

« Traité de l'administration hospitalière, avec historique des établissements de bienfaisance ». Cros Mayrevielle. — Dupont, Paris.

« De la bienfaisance publique ». Baron de Gérande. — 4 vol., Renouard.

« Histoire de l'assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789 ». Léon Maître. — Mellinet, Nantes.

« Histoire des anciens hôpitaux de Nantes ». L. Maître. — Mellinet, Nantes.

« Manuel des œuvres. Institutions religieuses et charitables ». — Poussiègue, in-12 de 556 pages.

« La charité privée à Paris ». Maxime du Camp. — In-8° de 600 pages, librairie Hachette, Paris.

» Les œuvres d'initiative privée ». P. Rougier. — Paris, Guillaumin.

« Les origines de la charité catholique ». Abbé Tollemer. — Paris, Bureau central de l'*Union des Associations catholiques*, 32, rue de Verneuil.

XVII. — Sur les établissements d'économie ouvrière.

« Les institutions économiques chrétiennes ». — Bureau de l'Union, 32, rue de Verneuil, Paris, 1 fr. 50.

« Traité élémentaire d'économie politique ». Hervé Bazin. — Paris, Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, 4 fr.

« Les ouvriers européens ». Le Play. — 6 vol., Mame, Tours, 12 fr.

« Les ouvriers des deux mondes ». Le Play. — 4 vol., Mame, 8 fr.

« Le logement de l'ouvrier et du pauvre ». Raffatowich. — Guillaumin, 14, rue Richelieu, Paris.

« Habitations ouvrières en tous les pays ». Muller et Cachaux. — Marchal et Biliard, Paris.

« Institutions qui protègent l'atelier et la famille ouvrière ». — Angers, aux bureaux de l'*Œuvre Saint-Joseph*, 3, cloître Saint-Martin, 1 fr. 25.

« La coopération et les sociétés ouvrières ». A. Pottier. — Guillaumin.

« Les associations coopératives en France et à l'étranger », Hubert Valleroux. — Guillaumin.

» Statuts et règlements de la banque populaire d'Angers ». — Angers, aux bureaux de l'*Œuvre Saint-Joseph*, 3, cloître Saint-Martin, 0 fr. 50.

« *Vade mecum* des promoteurs de banques populaires et mouvement corporatif ». F. Vigans. — Guillaumin.

« Les caisses d'épargne scolaires et les penny-banks ». De Malarce. — Paris, Guillaumin, 14, rue Richelieu.

« Des assurances contre les accidents de travail ». Tabouriech. — Marchal et Biliard, Paris.

XVIII. — Sur la question sociale.

« Traité d'économie sociale ». Ott. — Fisbacher, Paris.

« La question ouvrière au XIX^e siècle ». — Leroy-Beaulieu.

« Les questions sociales contemporaines ». Coste, socialiste. — Alcon, Paris.

« Questions sociales ». A. de Mun. — 1 vol., Poussieltgue, Paris.

« Socialisme, communisme et collectivisme. Eugène d'Eichtal. — Guillaumin, Paris.

« Le socialisme contemporain ». Abbé Winterer. — 1 vol., Poussieltgue.

« Histoire du socialisme depuis les temps les plus reculés ». Benoît Malon, socialiste. — 2 vol., Dervaux, Paris.

- « Le mouvement socialiste en Europe. Hommes et idées ». De Wizewa. — 1 vol., Didier, Paris.
- « Études sur le socialisme ». P. Félix, S. J. — 3 vol., Roger et Chernowiz, Paris.
- « Le socialisme intégral ». Benoît Malon, socialiste. — 2 vol., Dervaux, Paris.
- « Exposé critique des doctrines sociales ». Le Play. — Paul Ribot et Plon, rue Garancière, 10, Paris.
- « Œuvres de Le Play ». — Mame, Tours.
- « Du rôle de l'Etat dans l'ordre économique ». A. Jourdan. — 1 vol., librairie Rousseau, Paris.
- « Le socialisme d'État et la réforme sociale ». Claudio Janet. — 1 vol., Plon, rue Garancière, Paris.
- « L'État moderne et ses fonctions ». Leroy-Beaulieu. — 1 vol., Guillaumin, 14, rue Richelieu, Paris.
- « Histoire des corporations ouvrières ». Léon Gautier. — Paris, rue des Saints-Pères. Palmé, 0 fr. 25.
- « Les corporations de métiers, leur histoire, leur esprit, leur avenir ». H. Blanc. — Letouzey et Ané, Paris, 3 fr. 50.
- « Manuel d'une corporation chrétienne. » L. Harmel. — Mame, Tours.
- « Les syndicats professionnels ». A. de Mun. — 0 fr. 15 aux bureaux de l'Association catholique, 262, boulevard Saint-Germain, Paris.
- « Les corporations et les syndicats professionnels ». Hubert Valle-roux. — Paris, Guillaumin.
- « Les associations ouvrières en Angleterre ». Le comte de Paris. — Librairie Germer-Baillière.
- « Histoire des Trades-Unions ». — 1 vol. traduit de l'anglais, par M. Le Cour-Grand-Maison. — Paris, Guillaumin.
- « Étude historique, économique et juridique sur les coalitions et les grèves dans l'industrie ». A. Crouzel. — Librairie Rousseau.
- « Histoire des grèves ». Ch. Renault. — Guillaumin.
- « La liberté du travail et les grèves ». A. Gibon. — Guillaumin.
- « Le nouveau parti », 2 vol. — Tome I. « Le parti ouvrier et ses principes ». — Tome II. « Le parti ouvrier et sa politique ». Benoît Malon, socialiste. — Librairie Dervaux.
- « Utopies et réalités de la question sociale ». Xavier Roux. — Baltenweck, Paris.
- « Commentaire de l'Encyclique *Rerum Novarum* ». Abbé Perriot, ancien supérieur du Séminaire de Langres.
- « L'Encyclique *Rerum novarum* ». P. H. Martin, S. J. Dans les *Études religieuses*. Fin 1891 et commencement de 1892.
- Sur les questions sociales, consulter la collection des Revues suivantes :

- « L'Association catholique ».
- « Le Propriétaire chrétien ».
- « La Réforme sociale ».
- « L'Économiste français ».
- « La Sociologie catholique ».

A. M. D. G.

N. B. — En signalant ces divers ouvrages, on n'entend nullement en recommander toutes les idées. Des réserves quelquefois considérables devraient être faites sur plusieurs. Ils ne sont indiqués dans ce catalogue que comme sources de renseignements. L'observation s'applique d'une manière spéciale à certains livres figurant aux paragraphes XVI, XVII et XVIII.

LE R. P. MARTIN

Le Père Martin a été élu Supérieur général de la Société de Jésus par le Chapitre général, réuni au monastère de Loyola.

Le R. Père Louis Martin, élu le 2 octobre supérieur général de la Compagnie de Jésus, a 46 ans. Il est né le 19 août 1846 et est entré dans la Compagnie le 13 octobre 1864.

C'est au monastère de Loyola, où il vient d'être élu général, qu'il fit ses deux années de noviciat. Puis il étudia pendant deux autres années la rhétorique. Au mois de septembre 1868, à la suite de la révolution qui força un grand nombre de Pères de s'expatrier, le Père Martin vint en France pour y commencer ses études de philosophie scolastique dans la maison de Vals, près du Puy, au milieu des Pères français de la province de Toulouse. Il n'y resta qu'un an et fut de là envoyé à Poyanne. Poyanne est un château, dans le département des Landes, qui abrita pendant plusieurs années les Jésuites espagnols exilés. Le Père Martin y passa onze années, de 1869 à 1880.

Après avoir achevé sa philosophie, il enseigna trois ans de suite la rhétorique aux jeunes religieux de son ordre. Il fit ensuite ses quatre années de théologie, et fut ordonné prêtre en 1876. A la fin de 1877, il était adjoint comme *socius* ou assistant au Père maître des novices, en même temps qu'il commençait son 3^e an. Le 3^e an est une année de retraite pendant laquelle les religieux de la Compagnie, déjà prêtres et ayant reçu une formation complète de 15 à 20 ans, s'abstiennent de toute étude autre que celle de la spiritualité et de leur propre perfection, et

se préparent ainsi immédiatement aux ministères que l'Ordre doit bientôt leur confier. Au bout de cette année, au mois d'octobre 1879, le R. Père Martin fut chargé du cours de théologie dogmatique, qu'il enseigna pendant deux ans.

En 1881, il fut envoyé comme recteur au grand séminaire de Salamanque, et pendant quatre ans aux fatigues de cette charge il joignit encore celles de l'enseignement de la théologie et de la langue hébraïque. En 1886, le gouvernement de la province de Castille lui était confié et il occupa ce poste éminent pendant quatre ans et demi. Le 27 avril 1891, il était appelé à Fiesole en qualité de substitut de l'assistance d'Espagne. C'est dans l'exercice de cette charge qu'il déploya les talents qui attirèrent sur lui l'attention du R. Père Anderlédy.

Quant aux idées politiques attribuées au R. P. Martin par des journaux qui ont montré ces jours-ci combien ils étaient peu au courant des choses de la Compagnie, nous n'avons même pas besoin d'en parler ; car nous savons que le nouveau général, d'accord avec tous ses électeurs et tous ses subordonnés, n'aura d'autre préoccupation que de faire observer le plus parfaitement possible les constitutions de son Ordre, tant de fois approuvées par l'Eglise et récemment encore par S. S. Léon XIII.

La congrégation générale qui vient de se tenir à Loyola est la deuxième qui a eu lieu hors de la maison professe de Rome ; les vingt-deux autres se sont réunies à Rome ; dont dix-huit au Gesù. Il est à remarquer, au sujet de la dévotion de la Compagnie envers la Mère de Dieu, que toutes les congrégations ont eu lieu un jour de fête de la sainte Vierge.

Chassés de leur maison de Rome, convertie en caserne pour les troupes subalpines, les Pères électeurs durent choisir à l'étranger un lieu de réunion pour leur congrégation générale. Leur choix tomba sur la maison de Loyola, qui s'élève au lieu natal de saint Ignace, leur illustre fondateur. Cette maison, située près d'Azpeitia, dans le Guipuzcoa, non loin de Bilbao et de la frontière française, enchâsse le manoir de Loyola. Elle est une des plus belles que possède la Compagnie.

La maison forme un rectangle régulier de deux cents mètres de long sur soixante mètres de profondeur. Au milieu de la façade principale, l'église avec un portique demi-circulaire en saillie, dont les trois arcades sont ornées de pilastres et de frontons composés de marbres précieux. La décoration intérieure de l'église, qui est en rotonde, avec un dôme dont la lanterne est à

soixante mètres du sol, n'est ni moins riche ni moins chargée. Des deux côtés de l'église s'étendent deux grandes ailes de bâtiments. Au rez-de-chaussée on voit encore la vieille porte d'entrée, surmontée des armoiries de la famille. A l'intérieur, une partie de l'ancien manoir, une tour carrée dont tous les étages sont convertis en sanctuaires. Pour parvenir au second étage, l'appartement de saint Ignace, les Pères ont fait construire un escalier à double rampe orné de statues et de bas-reliefs.

La congrégation générale de la Compagnie est formée du vicaire général, des assistants et de trois Pères de chaque province. Ceux-ci sont le Père provincial et deux Pères profès de la province, élus par un scrutin où doit se réunir la moitié plus un des suffrages des électeurs. La congrégation ainsi composée représente la Compagnie elle-même. Le chiffre total était de quatre-vingts.

A l'aube du Saint-Rosaire, les Pères électeurs se sont rendus à la messe du Saint-Esprit.

Après une heure d'oraison, on est venu à l'élection par bulletin écrit et signé. Le R. P. Martin a été élu au premier tour de scrutin.

NÉCROLOGIE

M. *Xavier MARMIER*, de l'Académie française, est mort à trois heures du matin, le 11 octobre, à Paris.

Jeudi, l'éminent écrivain avait reçu la visite de M. le curé de Sainte-Madeleine, un vieil ami qu'il avait demandé et attendait avec impatience. Vendredi, il communia et reçut l'extrême-onction.

M. Marmier possédait toute sa sérénité, toute son aimable bonne humeur. « Si c'est la fin, a-t-il dit à un de ses amis, pour ceux qui m'aiment et pour moi aussi, j'aime mieux que cela ne soit pas trop long. »

Depuis vendredi, le mal s'était aggravé et l'entourage de M. Marmier ne conservait plus d'espoir.

M. *Xavier Marmier* était né à Pontarlier (Doubs), le 24 juin 1809.

Possédé très jeune de la passion des voyages, il parcourut

successivement la Suisse, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, le Danemark, la Suède, l'Algérie, l'Amérique, qui lui fournirent un nombre considérable de sujets d'étude.

On lui doit aussi de nombreuses traductions de l'allemand, des romans, de petits livres de morale à l'usage de l'enfance et une grande quantité d'articles relatifs à ses voyages qu'il publia dans la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue de Paris*, la *Revue britannique*, le *Correspondant*, etc.

Le jour et l'heure des obsèques, en l'église Saint-Thomas d'Aquin, ne sont pas encore fixés.

M. Xavier Marmier a exprimé le désir d'être enterré avec une extrême simplicité.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les catholiques d'Italie viennent de tenir à Gênes, dans l'église de Notre-Dame de la Consolation, leur dixième Congrès général, du 4 au 8 courant. Leur réunion, destinée à retremper les plus nobles sentiments de résistance à l'oppression sectaire dont souffre l'Italie, destinée aussi à donner une impulsion nouvelle à leurs œuvres d'action et de réparation chrétienne, revêt sans doute un caractère spécial d'actualité en ce moment où tous les candidats libéraux à la députation préparent, au milieu d'une agitation factice, le triomphe de leurs ambitions. C'est toujours le même contraste entre ces hommes funestes de la révolution et de l'Italie légale, exécutant la consigne de leur maître Mazzini : Agitez ! agitez les masses... pour les exploiter, et d'autre part, ces catholiques dévoués auxquels Pie IX comme Léon XIII ont donné pour mot d'ordre : Agissez ! agissez pour sauver le peuple.

Aussi, dès leur première réunion au Congrès de Gênes, ceux-ci ont-ils pu dire dans leur Adresse au Pape : « Il est une Italie dégénérée, obstinément hostile à la Papauté, mais ce ne peut être la vraie Italie, gardienne des traditions, source des gloires essentiellement papales ; ce ne peut être cette Italie qui fut l'inspiratrice du génie catholique de Christophè Colomb. Non, Très Saint-Père, cette Italie-là n'est pas la nôtre.

« L'Italie que nous représentons tourne vers Vous ses regards

aimants ; c'est en Vous qu'elle met toute sa confiance ; c'est de Vous qu'elle attend la direction sûre dans la voie qui mène à la félicité céleste et qui procure aussi la prospérité terrestre, aujourd'hui si gravement menacée par des doctrines et des actes pernicieux qui poussent notre patrie au bord de l'abîme. »

Et le Saint-Père, les bénissant et les encourageant, les a animés, par le télégramme de réponse que leur a transmis l'Eminence cardinal Rampolla, « à persévérer fermement dans la sauvegarde des droits sacrés de l'Eglise ».

Ces droits, en effet, ils les ont vaillamment revendiqués tout d'abord en faveur de la liberté et de l'indépendance de leur chef, qui est non seulement le maître infailible de la religion, mais aussi, comme l'a dit le président du Congrès, M. le marquis de Sangineto, « le plus solide rempart de notre gloire nationale ». Rien n'a été plus salutaire et plus opportun pour affermir ces généreux sentiments que le touchant souvenir évoqué par Mgr Balan alors que, à la deuxième séance du Congrès, parlant des grands hommes qui ont illustré l'Italie catholique, il a rappelé le testament de Christophe Colomb et cité le passage où ce pieux et immortel génie recommande à ses héritiers de « secourir le Pape dans le cas où il serait un jour privé de ses biens, de sa liberté et de son indépendance ». Hélas ! ce jour est venu, et les catholiques réunis à Gênes, dignes héritiers des sentiments de Colomb, se sont empressés de recueillir et d'envoyer leur offrande à l'auguste captif du Vatican.

D'autres ont pris à cœur, et à leur tête Mgr Radini Tedeschi, président du comité des fêtes jubilaires de Léon XIII, de signaler les œuvres qui doivent commémorer ce grand événement et alléger les angoisses du Père des fidèles. Ont été particulièrement recommandées à cet effet l'organisation des pèlerinages, malgré les difficultés présentes et bien que, pour plusieurs pays, les mesures sanitaires prises en Italie conseillent un ajournement ; comme aussi la fondation à Rome du pensionnat international pour les étudiants ; et notamment encore cette église de Saint-Joachim, si nécessaire pour le culte divin dans l'un des nouveaux quartiers de Rome, si bien faite pour honorer le saint patron de Léon XIII et pour représenter ainsi le don collectif de la catholicité, avec le concours spécial de l'Italie.

Les intérêts de l'Eglise, le développement pratique à donner à son action salutaire ont été aussi l'objet des travaux du Con-

grès de Gênes, surtout en ce qui concerne la liberté de l'enseignement catholique et l'assistance morale et matérielle des classes ouvrières. Celle-là a été revendiquée avec autant de zèle que de doctrine par Mgr Omodei-Zorini, par le R. P. Zocchi, de la compagnie de Jésus, par MM. les curés Bongiorno et Cerulti, et aussi par des laïques pleins de dévouement, parmi lesquels je dois citer M. le commandeur Paganuzzi qui, pour compléter les œuvres de saine éducation de la jeunesse, s'est fait aussi l'apôtre des œuvres de presse.

C'est aussi au commandeur Paganuzzi que l'on doit principalement l'organisation des catholiques laïques en Italie : elle a été commencée et poursuivie depuis les premiers congrès catholiques, par le moyen des comités provinciaux, diocésains et paroissiaux, reliés entre eux et relevant tous ensemble du comité central de Rome qui donne l'impulsion commune, qui les dirige à l'action, qui les rend plus forts dans la lutte.

Quant aux œuvres d'assistance morale et matérielle en faveur des ouvriers, elles ont trouvé aussi d'éloquents apôtres au sein du Congrès, tant parmi le clergé — témoin le célèbre curé Anelli qui a inauguré l'établissement de fourneaux économiques à l'usage des pauvres paysans décimés par la *malaria* — que parmi les laïques, animés en cela à pratiquer les enseignements des encycliques pontificales, comme sait les pratiquer et les inculquer le comte Medolago-Albani, l'un des orateurs les plus remarquables du Congrès de Gênes.

Les associations catholiques, leur programme, leur organisation ont formé l'objet de plusieurs discours et de résolutions pratiques, grâce surtout à l'initiative de M. l'abbé Parodi, directeur de l'*Eco d'Italia*, de Gênes. Il a exposé le programme de l'action catholique en Italie, en partie d'abstention, sur le terrain des élections politiques ; en partie d'action, dans le dévouement surtout à la jeunesse et à la classe ouvrière. Il ne faut pas avoir peur de cette démocratie à laquelle le Pape nous enseigne à prêter assistance et qui finira par s'apercevoir qu'elle n'a pas de meilleur appui que l'Eglise. L'orateur a recommandé encore vivement l'union et la coordination dans tout l'ensemble de l'action catholique, comme le fait précisément l'œuvre des Congrès par le moyen de ses comités diocésains et paroissiaux. C'est ce qu'avaient recommandé aussi le commandeur Paganuzzi, nommé plus haut ; le commandeur Alliata, au nom de la Société de la jeunesse catholique d'Italie dont il est le président ;

et M. l'abbé Albertario. Ce dernier a insisté en outre sur l'adhésion pleine, sincère et active de tous les catholiques aux enseignements du Pape.

« Aussi bien, a-t-il dit, le Pape a parlé clair. Il est descendu et il descend parfois jusqu'aux détails de l'action; et si l'obéissance des catholiques au Pape existait vraiment partout et en toutes choses parmi nous, la majorité catholique, si opprimée aujourd'hui, ne serait plus seulement un nom, mais une réalité agissante; on la verrait s'affirmer non seulement dans les églises, mais aussi en public. On la verrait triompher de la triple alliance du judaïsme, de la franc-maçonnerie et du libéralisme. »

L'attention des catholiques réunis au Congrès de Gênes a été appelée aussi sur le concours spécial et particulièrement utile que l'Italie est appelée à prêter à la réunion des Eglises dissidentes d'Orient avec l'Eglise catholique. Cette grande question a été exposée avec beaucoup de doctrine par le R. P. Nicolas Franco, prêtre catholique de rite grec établi à Rome depuis de longues années et attaché à la bibliothèque vaticane.

Cette année s'est renouvelé à Naples le miracle de saint Janvier. A l'archevêché, où se trouvait une grande foule, le miracle de la liquéfaction du sang a eu lieu à 9 h. 57. Le miracle a été annoncé aux fidèles de la ville par le son des cloches sonnant à toute volée et par cinq coups de canon.

France

PARIS. — Le maire de Saint-Denis vient de faire afficher l'avis suivant :

Les cérémonies précédemment usitées pour les convois, suivant les différents cultes, seront rétablies, et il sera libre aux familles d'en régler la dépense selon leurs moyens et facultés; mais hors l'enceinte des églises et des lieux de sépulture, les cérémonies religieuses ne seront permises que dans les communes où l'on ne professe qu'un seul culte, conformément à l'article 45 de la loi du 13 germinal, an X.

Vu l'article 45 de la loi du 13 germinal an X, ainsi conçu :

« Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes... » ;

Considérant que toutes les cérémonies sur la voie publique ayant

un caractère religieux portent atteinte à la liberté de tous les citoyens,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Sont interdites sur la voie publique :

1° Les cérémonies religieuses, à quelque culte qu'elles appartiennent ;

2° L'exhibition d'emblèmes servant à ces différents cultes.

Art. 2. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux, et les délinquants poursuivis conformément aux lois.

Saint-Denis, le 5 septembre 1892.

Le maire, WALTER.

Le susdit arrêté, affiché sur tous les murs de Saint-Denis, porte le visa de M. Lozé, préfet de police.

Nous recevons communication de la lettre suivante, que M. le curé de Saint-Denis a adressée à M. le maire de cette ville, en réponse à cet arrêté :

Monsieur le maire,

Vous avez cru devoir, par un arrêté en date du 5 septembre dernier, interdire sur la voie publique les cérémonies religieuses et l'exhibition des emblèmes servant à ces cérémonies.

Il ressort de la délibération du conseil municipal du 1^{er} septembre et il est évident pour tout le monde que cet arrêté vise uniquement le culte catholique et, dans le culte catholique, la conduite des convois au cimetière.

Or, vous le savez, monsieur le maire, les catholiques constituent au moins les neuf dixièmes de la population de Saint-Denis. Et l'usage de donner à leurs convois un caractère religieux sur la voie publique est aussi ancien que la ville elle-même. Sous tous les régimes, sous les municipalités les plus diverses, ils ont pu librement et publiquement rendre à leurs morts les honneurs de leur religion.

Il était réservé à votre administration, monsieur le maire, d'arracher à vos concitoyens cette possession séculaire. Et cela sans que jamais, en aucun temps, aucune réclamation, aucun trouble causé par nos cérémonies ait provoqué une telle mesure.

Vous le reconnaissez vous-même, monsieur le maire, car l'unique motif qui détermine votre arrêté est celui-ci :

« Considérant que toutes les cérémonies sur la voie publique ayant un caractère religieux portent atteinte à la liberté de tous les citoyens. »

Mais quelle est donc cette atteinte portée par les catholiques à la liberté de tous les citoyens ? Ont-ils jamais contraint qui que ce soit à se découvrir même devant nos emblèmes les plus sacrés ? En quoi

le clergé gêne-t-il plus les passants que le convoi lui-même qu'il accompagne ?

La véritable atteinte à la liberté, monsieur, la voici :

Toutes les sociétés, même les plus ouvertement irréligieuses, sont autorisées à promener leurs bannières dans toutes les rues de la ville, exhiber leurs emblèmes et insignes, intercepter la circulation et, au bruit de leurs fanfares, exécuter leurs cérémonies sur nos places et jusque devant nos églises. Aux catholiques seuls toute démonstration publique de leurs convictions est désormais interdite.

Alors que les libres-penseurs et francs-maçons arborent leurs drapeaux sans entrave, seul le catholique ne peut plus, même devant la dépouille mortelle de ses défunts, élever le signe vénéré qui, depuis dix-neuf siècles, a consolé tant de douleurs, fortifié tant de courages, enfanté tant de vertus.

Il y a donc à Saint-Denis, sous une municipalité qui se dit démocratique et égalitaire, deux poids et deux mesures. Et par cette inégalité — qui ne le voit ? — ceux qui sont atteints les premiers dans leurs droits les plus inviolables, ce sont les membres de cette classe laborieuse et pauvre qui ne saurait être indifférente à un maire ouvrier.

Vous ne serez pas surpris, monsieur le maire, qu'avec le respect qui vous est dû, j'éleve cette protestation. Je la devais à ma conscience, au clergé et au conseil de fabrique de Saint-Denis, à la paroisse tout entière dont j'ai l'honneur d'être depuis plus de douze ans

Le curé,

Frédéric ITENEY,

Chanoine honoraire de Paris.

Saint-Denis, le 4 octobre 1892.

BESANÇON. — M. le curé de Vercel (Doubs), que la justice anticléricale avait condamné à quarante jours de prison, a été reçu par toute sa paroisse en habits de fête. Quatorze chars avaient amenés les hommes à la gare.

Un char de triomphe enguirlandé attendait le persécuté pour le conduire à l'église de Vercel, où toute la population assista à la messe d'actions de grâces.

GAP. — La municipalité de Gap, à l'instigation de son chef, le député franc-maçon et radical Euzière, a installé une école laïque de filles dans la cure de la cathédrale de Gap.

L'administration épiscopale a introduit un référé demandant la restitution des locaux et des dommages-intérêts.

M. Laurençon, député de Briançon, doit questionner, à ce

sujet, le ministre des cultes pour lui demander s'il comprend l'apaisement comme la municipalité de Gap.

QUIMPER. — La persécution continue contre le clergé du Finistère. Le ministre des cultes vient de supprimer les traitements de trois autres prêtres : M. l'abbé Normand, recteur de la paroisse d'Edern, et MM. les abbés Le Bras et Herry, vicaires à la même paroisse. Les motifs invoqués pour justifier cette suppression sont les mêmes que pour le clergé de Pluguffan, frappé il y a quelques jours, de prétendus refus d'absolution.

La commune d'Edern fait partie de l'arrondissement de Château-lin. Aux élections du 1^{er} mai, les conseillers conservateurs sortants ont été battus et ce sont les opportunistes qui ont été élus. L'influence du clergé n'a donc pas pu se manifester. Voilà six prêtres du clergé du Finistère dépouillés de leur traitement en moins d'un mois.

Etranger.

PERSE — Le *Bulletin religieux* du diocèse de Beauvais a reçu la lettre suivante :

J'ai déjà eu le plaisir de vous transmettre pour le *Bulletin religieux* les premiers renseignements sur la conversion du patriarche des Nestoriens. Cette abjuration est certainement un des faits les plus importants du siècle. C'est le triomphe définitif de la Mère de Dieu.

Voici les nouveaux détails que je reçois de S. Exc. Mgr l'archevêque de Béryste, délégué apostolique de Perse.

Vers la mi-juillet, Mgr Audou, archevêque d'Ourmiah, fut chargé par le patriarche de Babylone de préparer l'abjuration. Il se rendit au palais du patriarche nestorien, et ils eurent ensemble une longue entrevue.

A la suite de cette visite, le chef du nestorianisme écrivit au patriarche, à Mossol :

« A notre révérend Frère Mgr Elia, patriarche de toute la Chaldée, salut.

« Depuis trois jours, sont venus chez moi les RR. Mar. Thomas Audou, archevêque d'Ourmiah, et le Rév. P. Samuel, abbé général de l'ordre de Saint-Hormisdas.

« Nous les avons reçus avec joie et bienveillance. Nous avons discuté ensemble le but de la mission dont ils étaient chargés, c'est-à-dire si je voulais faire tout mon possible et tout ce qui était nécessaire pour mettre fin à cette grande question suscitée depuis longtemps, et que plusieurs raisons avaient empêché de terminer.

« Nous nous sommes entretenus ensemble sur ce sujet. A la fin, nous avons décidé de venir à Achitha de Thiari, le 15 septembre du calendrier oriental, à laquelle date nous prions Votre Fraternité de venir, afin que nous puissions nous voir et traiter définitivement cette question si avantageuse et si utile pour toute notre nation chaldéenne.

« Nous avons une ferme espérance que vous ferez votre possible pour nous être agréable, comme de notre côté nous nous efforcerons de vous satisfaire selon notre devoir.

« En attendant, les enfants de la Chaldée ne cesseront de *crier vers Dieu du sommet des montagnes, pour rendre grâces au Seigneur* selon la foi du bienheureux Pierre, prince des Apôtres.

« En attendant cet heureux jour, etc.

« Giolamerk, 22 juillet 1892.

« SIMÉON, *Patriarche.* »

De grands préparatifs furent faits pour donner à la cérémonie une solennité digne de son importance. Le patriarche de Babylone (Mgr Altmayer) promit d'y assister en personne. Mgr Montéty, archevêque de Béryte, délégué apostolique de Perse, devait se faire représenter par le P. Salomon, « un de ces montagnards chaldéens dont la foi, robuste comme les rochers qui les abritent, ne recule devant aucun effort pour garder ses croyances. Qui mieux que cet apôtre, exercé par trente années de travaux dans la Perse, pourrait affronter les sept jours de marche, ou plutôt d'ascension à travers les rochers et les précipices ? »

S. Exc. Mgr le délégué apostolique le charge d'obtenir de l'éminent converti :

1° Une lettre à ses frères dans l'hérésie les invitant à suivre son exemple et à reconnaître l'autorité du successeur de saint Pierre ;

2° Une lettre à Mgr Audou, archevêque d'Ourmiah, le reconnaissant comme son représentant dans ce diocèse ;

3° Une lettre au gouvernement persan pour notifier sa conversion et surtout sauvegarder les intérêts de ceux qui voudraient se convertir à sa suite.

« Enfin, nous écrit Mgr de Béryte, notre représentant doit tâcher d'obtenir de lui de vouloir bien venir passer quelque temps chez nous, ou, tout au moins, d'y envoyer un membre de sa famille patriarcale, comme serait le fameux Nemrod, si influent et si connu dans le pays. Réussirons-nous dans toutes ces demandes ? continue l'archevêque : Espérons que la divine Providence nous fournira les moyens de tirer le plus grand parti possible de ce prodige inattendu. »

Missions

Mgr Cazet et nos missionnaires de Madagascar, si indignement condamnés par la cour d'Aix pour une brochure sur la franc-maçonnerie, voient s'élever en leur faveur un témoignage important et inattendu.

Un Anglais, M. Renelm Vaughan, est allé faire un voyage à Madagascar. Il a vu nos missionnaires à l'œuvre et cette œuvre lui a paru belle et juste. Il rentrait en Angleterre quand, à son débarquement à Marseille, il apprenait par les journaux la condamnation de l'évêque missionnaire. M. Renelm Vaughan a pris la plume et a écrit au *Tablet* de Londres et au *Catholic Times* de Liverpool, une lettre où il résume d'une façon saisissante et complète l'histoire de cette affaire.

Qu'est-ce qui a exaspéré, dit-il, les francs-maçons contre Mgr Cazet au point de le faire condamner pour une offense imaginaire?

C'est que le gouvernement hova a interdit la franc-maçonnerie, et que la secte attribue cette interdiction à la fameuse brochure de Mgr Cazet.

« Or, en réalité, quels sont les faits? Quand la colonie française ouvrit la loge maçonnique *Imerita*, à Tananarive, le premier ministre d'Etat, Rainnilaiarivony, désira se renseigner sur le but de cette loge. En sa qualité de protestant, Son Excellence s'adressa, non pas aux missionnaires catholiques, mais aux autorités protestantes, et leur demanda: « Qu'est-ce que *cette nouvelle religion* que la France introduit dans mon royaume? Est-elle bonne ou mauvaise? — Elle est mauvaise, » lui répondit-on.

« En conséquence, le premier ministre, par ordre royal, ferma la Loge, exila dans les provinces les Hovas qui en faisaient partie, et défendit à ses sujets d'embrasser la *nouvelle religion*.

« On voit que le ministre fut amené à prendre ces mesures sévères pour la suppression de la franc-maçonnerie, non pas à la suite de la brochure de Mgr Cazet, mais en raison des conseils venus d'une source protestante. »

D'après M. Vaughan, l'attitude antireligieuse du gouvernement français est tout à fait impolitique, car en diminuant l'influence des missionnaires qui sont aimés et respectés à Madagascar, il diminuait d'autant l'influence française.

Il est à propos de remarquer que la sympathie pour la France

catholique ne doit pas être étrangère à la courageuse intervention du Rév. Renelm Vaughan, frère du nouvel archevêque de Westminster, successeur du cardinal Manning, dont l'affection pour notre patrie est bien connue. Il descend d'une de ces vieilles familles catholiques d'Angleterre qui, depuis la persécution, ont été les glorieux témoins de l'Eglise et de la foi en leur pays.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La situation. — La grève de Carmaux. — Fêtes de Lille. — Obsèques de Renan. — Discours de M. de Mackau. — Elections. — Au Dahomey. — Les fêtes Colombiennes.

13 octobre 1892.

Les choses commencent à aller bien mal dans notre pauvre France. Plus les catholiques font d'efforts pour ôter au gouvernement tout prétexte de persécution et de défiance à leur égard, plus le gouvernement semble s'appliquer à poursuivre l'œuvre violente de déchristianisation.

Le pape Léon XIII a poussé la patience jusqu'aux extrêmes limites. Il s'est borné à indiquer dans les termes les plus généraux les vices de la législation, tandis qu'il invitait avec instance tous les catholiques à se rallier à la forme républicaine de gouvernement. Et dans toute la nation s'est manifesté un élan d'adhésion conforme à la voix du Pape.

N'y avait-il pas là de quoi désarmer les adversaires de l'Eglise qui prétendaient n'agir que pour défendre les institutions républicaines et parce que l'Eglise était, selon eux, l'ennemie de ces institutions ?

La mauvaise foi des persécuteurs éclate maintenant, sans pouvoir plus se déguiser sous aucune allégation.

Loin de s'arrêter, après avoir reçu tant de gages de l'Eglise et des catholiques, ils vont plus avant avec une nouvelle audace. Un député l'a proclamé, il y a quelques jours, au Grand-Orient, à l'assemblée générale des loges maçonniques : « Puisque la République fait des recrues à droite, disait-il, nous pouvons nous porter plus avant à gauche. »

Chaque jour les journaux de Paris et de province nous apportent le récit de quelque attentat nouveau. Les laïcisations d'écoles se poursuivent malgré les protestations unanimes des

communes, c'est-à-dire des seuls intéressés. Les écoles laïques n'ont point d'élèves; les écoles libres chrétiennes, là où l'on peut en fonder, recueillent tous les enfants. N'importe. Il faut faire violence aux familles; c'est la loi des loges.

L'an dernier, l'administration militaire laissait les séminaristes faire leur année de caserne dans la ville même de leur séminaire, de sorte qu'ils pouvaient rester en relations avec leurs maîtres le dimanche et les temps libres. Cette année, on les disperse dans toutes les garnisons sans aucun égard à leur intérêt moral.

Après l'exécution des fameux décrets qui expulsaient les religieux de leurs maisons, le gouvernement avait laissé les religieux enseignants donner leurs cours, à titre individuel, dans leurs collèges repris par des sociétés civiles. Cette année on vient d'interdire à tous ces établissements de recevoir plus de trois religieux pour la direction et les classes.

Les suppressions de traitements de vénérables curés et vicaires continuent comme une épidémie qui fait le tour de la France.

Et pour quelles raisons?

Ici, parce qu'une dénonciation accuse le prêtre d'avoir prêché le mépris des lois de l'État, alors qu'il n'avait fait que prêcher la doctrine catholique.

Là, parce que le curé ne prend pas son pain chez le maire, qui est boulanger de son métier. Le cas s'est produit tout près de nos frontières.

Ailleurs, parce que l'élection municipale a mal tourné pour des candidats patronnés par le gouvernement, et qu'un tel malheur ne peut avoir que le curé pour auteur.

Ailleurs encore, parce que le curé est accusé d'avoir refusé l'absolution à des pénitents pour des motifs politiques. Le cas est très fréquent depuis quelques semaines en Bretagne. Les derniers frappés, il y a huit jours, sont M. l'abbé Normand, curé d'Edern, arrondissement de Châteaulin, et ses deux vicaires. Le procédé est d'autant plus facile que le prêtre accusé est retenu par le secret de la confession et ne peut pas dire un mot sur ce qui se passe au tribunal de la pénitence.

Enfin, voici venir la discussion du budget. Comme chaque année, il y a des suppressions arbitraires de traitements, en sorte que le budget des cultes est soumis à des coupes réglées jusqu'à ce qu'il n'y reste plus rien.

Et lorsqu'on aura bien enchaîné, ligotté l'Eglise dans un réseau de lois qui l'étouffent, lorsqu'on l'aura spoliée de ses ressources nécessaires, lorsqu'on l'aura saignée aux quatre membres, alors il ne restera plus qu'à dire : cette fois la séparation de l'Eglise et de l'Etat est faite ; nous tranchons le dernier fil.

Il y a encore des voix qui protestent. M. Jules Simon écrit parfois d'excellents articles, et nous tenons à faire ici une citation de celui qu'il publiait hier dans le *Temps*.

Mais que peut ce Jean-Baptiste au milieu du désert de tout sens moral, dans lequel vit le gouvernement persécuteur ?

A propos de la suppression des traitements de tous les grands vicaires et des évêques des diocèses créés depuis le Concordat, suppression proposée par la Commission du budget. M. Jules Simon écrit :

« L'Etat a pris les biens du clergé ; il s'est engagé par le même acte à pourvoir d'une façon convenable aux besoins du clergé et à ceux du culte. Il en résulte que le budget des cultes repose non seulement sur la parole du Premier Consul, mais la parole même de la France.

« On peut dire aussi à ceux qui prétendent revenir au Concordat que ce n'est pas au Concordat qu'ils reviennent. Ces chiffres de 15,000 et de 10,000 fr. que l'on veut maintenir constituent une interprétation judaïque du traité ; car le taux des valeurs réelles est plus que doublé depuis un siècle, ce qui diminue d'autant les valeurs représentatives.

« C'est par erreur que l'on donne à cette fixation du nombre des évêques et à ces divers traitements le nom de concordataires. Le Concordat ne contient sur ces matières que trois articles : l'article 2, portant qu'il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français ; l'article 9, aux termes duquel les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, et l'article 14 ainsi conçu : « Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés. »

« Ce Concordat fut signé le 15 juillet 1801. Le gouvernement français fit paraître le même jour, à la grande indignation de la cour de Rome, les articles organiques. Rome a toujours prétendu que ces articles auraient dû être concertés entre les deux parties contractantes. En France, l'Etat soutient, au contraire, qu'il s'agit d'articles intéressant uniquement l'administration temporelle de l'Eglise, et pour lesquels il n'avait pas besoin du

concours de l'autorité spirituelle. Le gouvernement s'était engagé dans le Concordat à fournir un traitement convenable. Il fixa un traitement dans les articles organiques.

« Le Premier Consul se crut réellement généreux. Il ne tarda pas à changer d'avis à mesure qu'il fut plus éclairé sur la matière. Il s'était chargé d'assurer au clergé un traitement convenable en 1801 ; il jugea à propos de le rectifier deux ans après. Ne semble-t-il pas que nos grands concordaires de 1892 devraient accepter au moins les rectifications faites à son œuvre personnelle par l'auteur du Concordat et des articles organiques. »

La grève de Carmaux en est toujours au même point. Les grévistes sont calmes et attendent patiemment que les meneurs et les pêcheurs en eau trouble, qui les tiennent sous leur tutelle révolutionnaire, leur rendent leur liberté de travailler. Toutefois, malgré les encouragements qu'ils reçoivent et les fallacieuses promesses qui leur sont faites, ils devraient, ce nous semble, se montrer sérieusement inquiets de la durée d'un conflit qui aggrave, chaque jour, leur malheureux sort et dont ils n'ont à attendre aucune amélioration quel qu'en soit le dénouement. Instruments dociles, aujourd'hui, entre les mains des députés ouvriers et autres commis-voyageurs en grève, ils seront, demain, les victimes de leur inconsciente docilité. C'est la lutte opiniâtre contre l'ordre de choses établi, contre le capital, qui se poursuit à leurs dépens. Les intérêts personnels des grévistes sont sacrifiés d'avance par ceux qui les conseillent et qui ne voient, eux, que le but à atteindre, c'est-à-dire la révolution sociale. M. Lafargue ne le leur a pas caché dans la réunion tenue samedi soir à Carmaux. « Cette grève, a-t-il dit, n'a pas de précédent, c'est une véritable grève de dévouement, car elle ne doit pas apporter, de longtemps, aucune amélioration à la situation des ouvriers. »

Le préfet du Tarn a pris un arrêté interdisant sur la voie publique dans les communes de Carmaux, Blaye, Rosières et Saint-Benoît « toutes manifestations, tous attroupements, rassemblements, réunions ou formations de groupes de nature à faire naître des conflits ou à entraver la circulation. » Voilà qui va gêner singulièrement les Baudin, les Lafargue, les Duc-Quercy. Mais n'eût-il pas été plus sage de prendre ces résolutions dès

le début de la grève alors que l'on n'avait pas encore laissé le champ libre aux agitateurs et à ceux qui ont suivi si fâcheusement leurs conseils?

Le glorieux anniversaire que l'on vient de célébrer à Lille, par deux jours de fêtes splendides, a eu le privilège fort rare, de notre temps, de faire battre tous les cœurs français à l'unisson et d'exciter une patriotique émotion. Pendant les journées de samedi et de dimanche, la politique a fait trêve, à Lille, et, comme il y a cent ans, devant l'ennemi, tous les rangs de la société se sont trouvés confondus, toutes les divisions ont été oubliées au souvenir de l'héroïque défense de 1792. Pour bien marquer le caractère vraiment populaire, vraiment national, de la célébration d'un pareil centenaire et en bannir l'idée de toute préoccupation étrangère, il avait été convenu qu'aucun discours ne serait prononcé au banquet officiel de la préfecture. C'est uniquement comme *invités* que M. Carnot et les autres personnalités politiques ont été appelés à y prendre part. Voilà comment il conviendrait de choisir les dates glorieuses de nos fêtes nationales, au lieu d'évoquer les tristes fastes de nos guerres civiles, et de célébrer le parjure et l'assassinat ! Divisés de croyances et d'opinion, nous ressentons tous au même degré l'amour de la patrie, et un anniversaire qui rappellerait à la France une de ces journées où le patriotisme national est sorti vainqueur des plus grands périls, en repoussant les envahisseurs, ferait plus pour l'union des Français, pour l'apaisement de nos discordes intestines, que toutes les mascarades révolutionnaires et toutes les exhibitions officielles qui n'ont de *nationales* que le nom.

M. le Président de la République avait quitté Paris, samedi matin à onze heures.

Le train présidentiel ne s'est arrêté nulle part, sauf à Longueau, où le préfet de la Somme et le maire d'Amiens sont venus saluer le président.

A deux heures et demie, le train est entré en gare de Lille.

M. Géry-Legrand, maire, a présenté le conseil municipal et a prononcé une allocution dans laquelle il a dit :

« Devant le monument commémoratif du siège, vous nous trouverez tous unis, sans distinction de partis, pour célébrer l'héroïsme de nos pères en face de l'invasion. (Applaudissements.)

« Honorer la grandeur du passé, c'est préparer les dévouements de l'avenir. L'exemple des volontaires de 1792 a été suivi en 1870 par les soldats de Faidherbe.

« Vous avez compris, monsieur le président, que le petit-fils de Lazare Carnot, qui, le 16 octobre 1793, culbutait l'ennemi à Wattignies, devait s'associer aux honneurs rendus aux héros du 8 octobre 1792. »

A trois heures, a eu lieu la cérémonie du centenaire.

M. Géry-Legrand a prononcé devant le monument commémoratif de la levée du siège de 1792 un discours retraçant l'histoire du siège.

La réception des autorités à la préfecture a eu lieu ensuite.

M. l'archiprêtre de Saint-Maurice s'est exprimé en ces termes :

Monsieur le président,

Le clergé de Lille, dont nous sommes ici les représentants, a l'insigne honneur d'offrir au chef de l'Etat son profond respect.

Vous êtes, monsieur le président, l'élu des représentants du pays, et, à ce titre, vous portez au front l'auréole de l'autorité devant laquelle nous nous inclinons avec la soumission qui est due au dépositaire de la puissance publique.

Nous avons appris avec une vive satisfaction que vous avez consenti à venir rehausser, par l'éclat de votre présence, cette solennité patriotique, qui réunit dans un même sentiment tous les cœurs trop souvent divisés.

Fidèles aux enseignements de l'immortel Pontife Léon XIII, nous n'avons pas de plus ardent désir que de voir régner la paix et la concorde dans cette grande cité, qui nous est si chère, et dans laquelle il nous est donné de consacrer tous les efforts de notre zèle et de notre dévouement à la gloire de Dieu, au salut des âmes et au bonheur du peuple.

Comme Français et comme Lillois, nous nous félicitons doublement de pouvoir vous offrir, Monsieur le Président, l'expression de nos vœux les plus sincères et l'assurance de nos prières les plus ferventes pour la prospérité de la France, notre chère patrie.

Voici l'allocution du grand rabbin :

Le grand rabbin et les membres du consistoire de Lille ont l'honneur de présenter leurs respectueux hommages à l'éminent chef de l'Etat, qui, s'inspirant des grands principes de 1789, de tradition dans son illustre famille, est resté le gardien vigilant de la liberté religieuse, au nom de laquelle nos pères ont conquis la qualité de citoyens français.

Nous sommes particulièrement les interprètes des nombreux Israélites alsaciens-lorrains dont le gouvernement de la République assurait en 1873 les destinées religieuses par le transfert de Metz à Lille du siège de leur consistoire.

C'est avec un soin jaloux qu'ils entretiennent dans leur cœur, avec le sentiment de la reconnaissance, le feu sacré du patriotisme.

Daignez recevoir, Monsieur le Président, pour la France républicaine de 1789 et de 1870, l'expression de notre culte filial et de notre dévouement le plus absolu.

M. le baron Ruzette, gouverneur de la Flandre occidentale, délégué par le roi des Belges pour venir saluer en son nom le Président de la République, était arrivé à Lille vendredi soir.

Musiques en tête, drapeaux déployés, deux régiments d'infanterie, accompagnés d'une batterie d'artillerie et suivis d'un escadron de dragons et de la garde républicaine, ont rendu, vendredi dernier, les honneurs suprêmes à un homme dont la vie s'est passée à ruiner dans l'esprit de ceux qui le lisaient les idées généreuses qui enfantent le dévouement à la patrie. Un ministre, M. Bourgeois, a loué cet écrivain, qui s'est constamment montré antipathique à la démocratie et au suffrage universel, de « l'unité de son œuvre qui est égale à l'unité de son existence » et d'« avoir un moment rêvé tout haut devant nous »; bel encouragement à imiter M. Renan, *patito* de tous les régimes, démolisseur de religions, et sur ses vieux jours, pinçant la taille de l'*Abbesse de Jouarre*. A ce jeu, il n'avait gagné que quarante mille francs d'appointements, piètre revenu pour un si grand homme, ce qui navrait d'ailleurs l'âme d'un de nos confrères qui pleurait l'autre jour sur le sort misérable de ce bel esprit et l'ingratitude de ses contemporains. Tous les corps constitués étaient représentés à cette cérémonie funèbre, l'Académie française, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, les invalides de la pensée et de la science, collègues du défunt, qui vont avoir à se partager ses belles prébendes. La jeunesse française avait envoyé une délégation, l'*Intransigeant* aussi, aussi le *Temps* et les *Débats*, journaux dans lesquels M. Renan jetait de temps en temps les rognures de ses livres. Tout ce monde-là a chanté les louanges de l'auteur de la *Vie de Jésus*, l'a félicité de son talent — ce qui était juste d'ailleurs — et vanté son caractère — ce qui l'était moins, M. Renan ayant surtout brillé par son scepticisme, son caractère ne s'étant

affirmé que dans son irrésolution philosophique perpétuelle. — Les contribuables payeront dix mille francs cette manifestation scandaleuse qui outrage tant de consciences catholiques. Il est vrai qu'elles constituent une quantité négligeable, à telles enseignes que l'on force des soldats chrétiens à rendre hommage à Renan qui a nié la divinité du Christ, alors que l'on fait rester aux portes des églises les piquets — qui accompagnaient autrefois les légionnaires décédés — pour ne pas blesser les soldats juifs et protestants ou libre-penseurs ! Quelle ironie et quelle triste leçon qui se dégage de cet enfouissement officiel ! Soldats qui abandonnez l'atelier ou la chaumière pour défendre le drapeau et qui, couchés par une balle chinoise, engraissez les rizières du Tonkin, ou pourrissez dans les jungles du Dahomey, mortellement atteints par les lances des troupes de Behanzin, personne ne se soucie de vous ni de vos familles ! Soldats blessés ou mutilés dans nos expéditions coloniales vous réclamez en vain auprès des pouvoirs publics un secours que la pénurie du Trésor empêche de vous accorder ; il vous faut avoir fait des prodiges de bravoure pour obtenir la croix ; or et cette croix et cet argent, qui manquent dans les caisses, on les accorde à un corrupteur moral mais qui a servi les passions de nos maîtres, et on emploie les sous qui vous permettraient de vivre, à glorifier un académicien, qui n'a pas eu une larme pour la patrie vaincue en 1871, mais qui, au contraire, s'est toujours fait honneur d'être un fils intellectuel de l'Allemagne !

M. le baron de Mackau vient de prononcer à Carrouges un discours politique, appelé à faire quelque bruit dans le monde parlementaire. En voici la conclusion :

Cherchons tous la liberté dans la paix politique.

Revendiquons nos libertés essentielles qui seules peuvent faire un pays grand et uni, un gouvernement fort et incontesté de tous : revendiquons-les sur le terrain du gouvernement légal du pays, sans qu'aucune équivoque puisse s'élever à cet égard et, confondant dans un même sentiment l'amour inviolable de la patrie et l'infatigable revendication de ces libertés, levons nos verres en l'honneur de la France et de la liberté.

On ne va pas manquer, à cette occasion, de rééditer toutes les ritournelles qui ont accueilli, en ces derniers temps, les déclarations des hommas en mal d'évolution politique. On dira du

baron de Mackau comme on a dit de plusieurs : « Encore un rallié ! » L'ancien président des droites ne méritera ni les injures des uns ni les félicitations des autres. Depuis 1876, date de sa *rentrée* dans la vie politique. M. de Mackau a toujours cherché sa voie. Il l'a cherchée tantôt chez les impérialistes, et tantôt dans les salons royalistes. Il crut l'avoir trouvée derrière le général Boulanger, et quand il s'aperçut de son erreur, il se lança sur une autre piste, qu'il mit un certain temps à parcourir, mais qu'il suivit jusqu'au bout. Son discours n'est donc que celui d'un homme arrivé au terme de sa course, Il l'a fait savoir hier à Carrouges. Voilà tout ! Qui pourrait l'en blâmer ? D'autant qu'il n'a rien abandonné de ses revendications antérieures. Tout ce qu'il haïssait, il le déteste encore. Tout ce dont il poursuivait la réalisation, il le réclame toujours.

Seulement, lui, qui faisait partie, à la Chambre, de tous les groupes sans appartenir à aucun, il paraît s'asseoir sur le banc de M. Piou.

En somme, M. le baron de Mackau déclare accepter ce qu'il avait jusqu'ici subi. La nuance n'est pas très sensible, mais elle a la bonne fortune d'avoir été recommandée par la plus haute autorité morale qui soit au monde, par Léon XIII, et ce n'est pas ici que le baron de Mackau trouvera un adversaire.

—

Il y avait un département que les modérés — le centre gauche, pour l'appeler par son nom — regardaient comme leur place d'armes : c'était le département de Seine-et-Oise. On compte les arrondissements où ils peuvent, non pas faire nommer mais présenter des candidats ; à les entendre, Seine-et-Oise étaient à eux. Les candidats, il est vrai, que les républicains modérés — les républicains libéraux, comme ils s'intitulent — présentaient dans Seine-et-Oise, avait un programme différant fort peu de celui des opportunistes. Le dernier qu'ils firent élire au Sénat, dans ce département, acceptait non seulement la République, mais ses lois, toutes ses lois. Leur succès était à ce prix. Dimanche, les modérés s'étaient montrés plus accommodants. Ils s'étaient ralliés à un opportuniste très fortement teinté, M. Massicault, un ci-devant radical que les grandes fonctions administratives ont transformé en ministériel. M. Massicault, avec toutes les forces de l'opportunisme et de la candidature officielle, plus l'appoint du centre gauche et des constitutionnels et les

voix conservatrices qui se sont égarées sur lui faute de mieux et crainte de pis, a été battu par un radical. Et quel radical ! L'historien, le panégyriste de Robespierre. Faire l'éloge de Robespierre n'est pas une tâche facile ; peu de républicains l'ont tentée ; M. Hamel l'a entreprise. Voilà le crédit des modérés auprès du suffrage universel, l'influence dont ils disposent, l'action qu'ils exercent. Ils se contentent de M. Massicault et ne peuvent même le faire élire.

Le colonel Dodds a télégraphié hier, à Paris, pour annoncer un nouveau succès remporté par nos troupes au Dahomey. Des quatre lignes de défense que Behanzin avait fortifiées, les deux premières avaient été enlevées dans les précédents combats ; la troisième est tombée entre nos mains à la suite d'un engagement qui a eu lieu dans la journée du 6 octobre. La dépêche du colonel Dodds donne l'assurance que la dernière ligne de défense, qui est établie à douze kilomètres à l'ouest de Poguessa et à mi-chemin entre l'Ouéméné et Abomey, sera sous peu attaquée. Malheureusement, dans ce dernier combat du 6, nos pertes sont assez sensibles. Espérons que, grâce à l'énergie du colonel Dodds, nous serons bientôt débarrassés de Behanzin et de ses amazones.

Les fêtes colombiennes battent leur plein à Huelva ; la reine d'Espagne s'y est rendue en personne et a visité le couvent de la Rabida. A Cadix, on attend les étudiants belges, français et italiens. A New-York, un magnifique feu d'artifice a été tiré sur le pont de Brooklyn, représentant les cataractes du Niagara. Plus d'un million de spectateurs assistaient à la fête.

La clôture définitive des *souscriptions privilégiées au Dictionnaire des dictionnaires* est très prochaine, *imminente* ; il est donc *urgent* d'envoyer, rempli et signé, le *bulletin* d'adhésion qu'on trouvera plus loin, si l'on veut profiter des *avantages* stipulés et se procurer, dans des *conditions exceptionnelles*, une œuvre à laquelle aucun catholique, aucun conservateur ne peut rester indifférent, un ouvrage *indispensable*, d'une *utilité quotidienne*, qui tient lieu de toute une bibliothèque.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRISTOPHE COLOMB (1)

L'Eglise est, avant tout, préoccupée de notre fin surnaturelle et du salut de nos âmes. Néanmoins, elle ne demeure étrangère à aucune des légitimes préoccupations de l'humanité relatives à la vie présente. Après l'apôtre saint Paul, elle ne se lasse pas de nous rappeler que « la piété est utile à tout » même à nos intérêts terrestres (2), et lorsqu'elle nous redit la parole de son divin Fondateur : « Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, » elle a soin de mentionner la promesse dont le Sauveur la faisait suivre immédiatement : « Le reste vous sera donné par surcroît » (3).

S'agit-il des biens que rendent nécessaires à l'homme les lois constitutives de son être, formé par l'union d'une âme et d'un corps ? Elle partage ses sollicitudes entre les exigences si diverses de ces deux parties intégrantes du composé humain.

Tandis qu'elle déploie toutes les ressources de son apostolat pour donner aux âmes les aliments immatériels de la vérité, de la justice, de la grâce, de la sainteté, elle se souvient que ces âmes immortelles ne sont pas de purs esprits, affranchis des servitudes de la vie extérieure. Aussi ne manque-t-elle pas de faire à celles-ci dans ses prières, dans ses sollicitudes, dans la pratique de ses œuvres de miséricorde, la part qui doit leur revenir. C'était bien en face d'une foule en proie à la souffrance de la faim corporelle que Jésus s'était un jour écrié : « J'ai compassion de cette multitude (4). » Il exprimait ainsi d'avance, pour toute la suite des siècles, le sentiment profond et sacré dont il voulait que ses apôtres et leurs successeurs dans le ministère évangélique fussent pénétrés à l'égard des nécessités ou des infirmités physiques des hommes.

(1) Lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Autun, Châlon et Mâcon au clergé et aux fidèles de son diocèse, publiant la lettre de Sa Sainteté le pape Léon XIII sur Christophe Colomb.

(2) Tim., IV, 8.

(3) S. Math., VI, 33.

(4) S. Marc, VIII, 2.

Il imposait en même temps à son Eglise l'obligation de ne rien négliger, soit pour alléger le fardeau des épreuves auxquelles l'humanité ne peut se soustraire; soit pour inspirer, promouvoir, encourager les nobles et généreuses entreprises qui contribuent d'abord à rendre moins dure la vie présente, puis à l'embellir, à l'améliorer, à la rapprocher toujours davantage de la perfection à la fois idéale et pratique à laquelle les chrétiens sont tenus de travailler.

En diverses circonstances déjà, N. T. C. F., nous avons appelé votre attention sur ces consolantes vérités. Plus d'une fois, nous vous avons invités à lire et à méditer les prières dont l'Eglise fait usage pour recommander à Dieu nos besoins temporels. Irrégularités des saisons, maladies individuelles ou endémiques, non seulement des hommes, mais des animaux dont ils se servent pour les aider dans leur travail; périls des voyages; luttés contre les forces aveugles de la nature; menaces de la foudre ou de la grêle sur les moissons qui commencent à mûrir; secousses mystérieuses de la terre ébranlant les fondements des cités: à chaque instant de la durée, sur tel ou tel point du globe, ces nécessités, et d'autres encore, mettent sur les lèvres de ceux que l'Eglise accrédite pour prier en son nom, les supplications les plus touchantes.

L'Eglise ne s'associe pas d'une manière moins sympathique aux conquêtes de la science et aux découvertes qui favorisent les améliorations sociales. A cet égard, sa liturgie est douée d'une admirable fécondité, et son vocabulaire sacré excelle à trouver les formules les mieux appropriées aux inventions que le génie de l'homme multiplie dans le cours des siècles et qui étendent dans tous les sens son empire sur la nature.

Nos vieux Rituels contenaient des bénédictions pour les granges où le laboureur serre ses récoltes; pour les étables qui abritent les animaux domestiques; pour les fruits des champs; pour les ruches des abeilles; pour les ponts construits au-dessus des rivières et des cours d'eau; pour les navires lancés à la mer (1).

Dans les nouveaux, se lisent les magnifiques invocations dont l'Eglise fait usage lorsqu'il s'agit d'inaugurer tantôt les voies ferrées et les machines puissantes qui transportent tous les

(1) Sans compter bien d'autres dont il serait trop long de donner le catalogue complet. (Voir le Rituel romain, éditions récentes, avec le supplément.)

jours sur la surface du globe des millions de voyageurs; tantôt ces merveilleux appareils qui mettent au service de la pensée et de la volonté de l'homme, les applications de la force électrique, et suppriment pour ainsi dire entre les parties de la terre les plus éloignées les unes des autres, les obstacles accumulés de l'espace et du temps (1).

Ces réflexions préliminaires nous ont été suggérées par la lecture de l'Encyclique adressée récemment par Sa Sainteté le pape Léon XIII aux évêques d'Espagne, d'Italie et des deux Amériques, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, le 12 octobre 1492.

Après avoir fait observer que, dans sa haute et surnaturelle sagesse, l'Eglise réserve les honneurs suprêmes dont elle dispose aux personnages dont les vertus et les œuvres concernent directement le salut éternel des âmes, et qu'elle proclame « saints », le Pape a soin de rappeler que cette même Eglise a toujours tenu en grande estime « tous ceux qui ont bien mérité de la société humaine et acquis des droits à la reconnaissance de la postérité ».

Dans ses Lettres pastorales de 1877 et de 1878, écrites peu de temps avant son exaltation au suprême Pontificat, le cardinal Pecci, évêque de Pérouse, avait mis en relief les services rendus à la civilisation par le christianisme.

« L'Eglise, disait-il, n'est pas seulement animée d'un grand zèle pour la gloire de Dieu; elle est consumée d'un autre amour non moins ardent : l'amour de l'homme, avec le désir intense de le voir réintégré dans tous les droits que lui a conférés le Créateur. Oui, l'Eglise ne peut avoir rien de plus à cœur sinon que la domination de l'homme sur toutes les créatures soit rétablie et qu'il se montre véritablement le roi de la création. Aussi, loin d'être jalouse des progrès merveilleux dont l'humanité est redevable aux progrès du travail, de la science, de l'industrie, l'Eglise, à leur vue, tressaille de joie et d'allégresse » (1).

Il n'est donc pas surprenant que Léon XIII trouve juste et

(1) *Benedictio vite terreæ et curruum. Benedictio telegraphi.* (Rit. rom.)

(2) *A quella vista la Chiesa va lieta e giubilante.* (Lettre pastorale du 6 février 1877 sur l'Eglise et la civilisation, n° XI, p. 262 de la belle édition italienne publiée à Rome, en 1879, par les frères Monaldi.)

convenable d'associer les manifestations et les pompes de la religion aux solennités civiles qui se préparent dans l'ancien et dans le nouveau monde, pour fêter dignement le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique.

A ce premier motif s'en joint un autre d'un ordre plus élevé et que le Souverain Pontife n'a pas manqué de mettre en lumière.

Il y a des personnages dont nul ne songe à nous contester la gloire, tant il est évident que leurs œuvres n'ont eu d'autre mobile que la foi chrétienne. Il a fallu le fanatisme, moins odieux que ridicule, des révolutionnaires de la fin du siècle dernier pour inscrire saint Vincent de Paul parmi les philanthropes inspirés par des idées purement humanitaires.

Mais combien de nos contemporains, peu familiers avec les documents authentiques de l'histoire, ne voient dans l'intrépide Ligurien, parti du port de Palos le 3 août 1492, qu'un aventurier, poussé vers l'inconnu par des motifs d'ambition ou d'intérêt et ne se distinguant de ses devanciers que par un succès plus éclatant!

Au nom de l'Eglise catholique dont il est le chef visible et le premier Pasteur, Léon XIII revendique pour notre sainte religion les travaux accomplis par Christophe Colomb et le renom immortel qu'ils lui ont mérité. Il est nôtre, s'écrie le Pape avec une légitime fierté : *Nimirum Columbus noster est.*

Ici, les preuves surabondent. Léon XIII les expose et y trouve l'occasion de montrer une fois de plus à quel point la religion de Jésus-Christ a toujours été l'inspiratrice des desseins et des entreprises les plus favorables à l'humanité.

Les nombreux et décisifs témoignages rassemblés par le Pape font voir d'une manière péremptoire comment les études préliminaires (1), les démarches et enfin les périlleuses entreprises

(1) Au nombre des livres lus et médités avec le plus grand soin par Christophe Colomb pendant son long séjour au couvent de Santa-Maria de la Rabida, en 1485, notre patriotisme nous donne le droit de citer un célèbre traité de cosmographie dont l'auteur est un évêque et cardinal français qui occupa le siège de Cambrai de 1398 à 1425. « La terre est sphérique, disait Pierre d'Ailly dans cet ouvrage intitulé *Imago mundi*; et l'océan occidental est relativement petit. » Parlant ailleurs des antipodes, notre savant compatriote affirmait que « cette partie de la terre est semblable à notre hémisphère, soit pour l'éloignement du soleil et des pôles, soit pour l'habitation et la quantité des eaux. Ces contrées ont l'hiver quand nous avons l'été. » —

qui aboutirent à la découverte du nouveau monde furent principalement inspirées à Christophe Colomb par les préoccupations les plus pures de la foi, du zèle et de la charité catholiques.

Dilater au loin les frontières du royaume de Jésus-Christ ; porter le flambeau de l'Évangile à des millions d'idolâtres plongés dans les ténèbres de la mort spirituelle ; ouvrir ainsi à l'Église un nouveau et vaste champ de labeurs et de conquêtes apostoliques ; mettre à sa portée le moyen d'augmenter dans des proportions incalculables le nombre des fidèles sur la terre et des élus dans le ciel : telle a été la pensée dominante de Christophe Colomb et l'inspiration toute surnaturelle qui a fait sa force, sa persévérance, sa consolation au milieu des épreuves les plus pénibles et des plus douloureuses contradictions.

Un vieil historien nous a conservé le texte de la belle prière improvisée par l'intrépide et pieux Génois, à l'heure solennelle où il lui fut donné d'aborder aux rivages de l'île qu'il nomma Saint-Sauveur en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1).

Aussitôt débarqué sur le rivage tant désiré, il béchit les genoux et il dit :

« Seigneur, Dieu éternel et tout puissant, c'est par votre Verbe sacré que vous avez créé le ciel, la terre et la mer. Que votre nom soit béni et glorifié ! Louée soit votre Majesté qui a daigné employer son humble serviteur à faire connaître et à prêcher votre saint nom dans cette autre partie du monde ! » (2)

On croit entendre, répercuté à travers les siècles, un écho fidèle de la sublime invocation du fils de Sirach, où se trouve une prophétie frappante des futures conquêtes de l'apostolat catholique sur ce globe :

« Ayez pitié de nous, Dieu de tous les hommes ! Regardez-

Les chanoines de Séville conservent dans leur bibliothèque un exemplaire de l'*Imago mundi* sur lequel se lisent encore 136 notes manuscrites de Christophe Colomb. (M. l'abbé Salembier, *Un Evêque de Cambrai et la Découverte de l'Amérique*, cité par la *Semaine religieuse* de Cambrai, dont l'article a été reproduit dans l'*Univers* du 11 septembre.)

(1) San-Salvador, une des îles Lucayes.

(2) Le P. Claude Clément, *Tables chronologiques*, 1^{re} décade. Voici le texte latin de cette prière :

« Domine Deus, æterne et omnipotens, sacro tuo Verbo cœlum et terram et mare creasti. Benedicatur et glorificetur nomen tuum ! Laudetur tua Majestas quæ dignata est per humilem servum tuum efficere ut sacrum nomen tuum agnoscat et prædicetur in hac altera mundi parte. »

nous ! Montrez-nous les lumières de vos miséricordes ! Envoyez le don de votre crainte aux nations qui ne vous ont pas encore cherché, afin qu'elles connaissent qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous et qu'elles proclament vos merveilles ! » (1)

Le Pape a encore eu soin de montrer quelle miséricordieuse et providentielle compensation la découverte de Christophe Colomb ménageait à l'Eglise. En effet, elle lui assurait la possibilité d'enfanter à la foi véritable des millions d'hommes à la veille d'un siècle où l'apostasie et la révolte de Luther allaient briser l'unité religieuse du continent européen, détacher du giron de l'Eglise romaine plusieurs grandes nations et faire sortir du schisme et de l'hérésie, comme d'une souche vénéneuse, les fruits empoisonnés de l'incrédulité, du naturalisme et de l'opposition révolutionnaire aux droits de Dieu sur les consciences et sur les sociétés.

N'y aurait-il pas encore pour nous, habitants de la vieille Europe, une convenance toute particulière à solenniser le souvenir de l'événement prodigieux qui a introduit les habitants de l'Amérique dans la communion des peuples affranchis et régénérés par l'Evangile ?

Depuis un siècle, notre civilisation se débat dans de stériles et douloureux conflits. Les anciennes formes des constitutions politiques semblent réservées au sort de ces vêtements usés qu'il faut remplacer d'urgence (2).

De prétendus novateurs, incorrigibles plagiaires d'erreurs surannées, s'efforcent de creuser un abîme infranchissable entre les classes populaires et la foi de Jésus-Christ. Servis par la puissance prodigieuse d'une presse quotidienne à bon marché, ils ne laissent échapper aucune occasion d'affirmer que la religion issue de l'Evangile est absolument incompatible avec les légitimes aspirations de l'esprit moderne, avec la liberté et l'égalité civiles, avec ces applications de la science sociale qui résoudraient, suivant les principes d'une parfaite équité, tous les problèmes relatifs à l'émancipation progressive de la classe ouvrière, et à la juste répartition des charges et des avantages entre le travail et le capital. Cette campagne agressive d'irréligion a d'ailleurs pour elle la complicité au moins tacite de ces hommes d'Etat qui, prisonniers des consignes sectaires, n'osent

(1) Ecclésiastique, ch. xxxvi.

(2) Léon Ollé-Laprune, *les Sources de la vie intellectuelle*, p. 56 et suivantes.

jamais, dans leurs actes publics, ni prononcer le nom de Dieu, ni faire la moindre allusion à son existence, tandis qu'ils ne savent refuser leur coopération à aucune mesure oppressive des consciences chrétiennes.

Par contre, au-delà de l'immense Océan, dans ce continent nouveau découvert il y a quatre cents ans par un homme de génie, humble et fidèle disciple de l'Église catholique, la plus complète liberté religieuse s'épanouit à ciel ouvert au milieu des institutions les plus pénétrées de l'esprit démocratique. Les élus du suffrage universel, préposés à la garde d'un régime foncièrement républicain, se font gloire d'associer le nom et le souvenir de Dieu aux fonctions les plus solennelles de la vie nationale, et de garantir à tous les citoyens sans exception la jouissance paisible des droits réclamés par les instincts religieux de l'humanité.

Voici ce que disait à Paris, il y a quelques semaines, aux applaudissements enthousiastes d'un auditoire d'élite, Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul de Minnesota :

« Nous avons en Amérique nos fêtes religieuses et nationales. Chaque année le Président annonce officiellement que tel jour sera consacré à rendre au Ciel des actions de grâces pour les bienfaits accordés par Dieu au pays pendant l'année précédente. Jamais les séances du Congrès ne s'ouvrent sans qu'une prière soit prononcée. Jamais un banquet public n'a lieu sans qu'un ministre de quelque église soit prié d'invoquer la bénédiction du Ciel sur l'assemblée » (1).

Tout récemment et précisément à l'occasion du Centenaire de Christophe Colomb, une proclamation a été adressée à tous les citoyens des États-Unis par M. John Harrison, président de la République. Voici ce que disait le premier magistrat de cet état démocratique : « En exécution des résolutions prises par le Congrès des États-Unis d'Amérique, le 400^e anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb sera célébré comme un jour de fête générale par la population des États-Unis.

« Que ce jour-là, le peuple suspende ses travaux.... Que le drapeau national flotte sur toutes les écoles du pays, et que les cérémonies soient de nature à inculquer à notre jeunesse les devoirs patriotiques du citoyen américain.

(1) Conférence faite à Paris le 18 juin 1892.

« Que dans les églises, la population exprime à la divine Providence sa gratitude pour la foi solide de l'explorateur et pour la protection et l'inspiration divines qui ont dirigé notre histoire et comblé notre peuple de tant de bienfaits. »

Entre le noble langage tenu par le chef du pouvoir exécutif de la République américaine et le silence systématique gardé sur Dieu par les hommes qui, parmi nous, sont investis de la puissance publique, il y a bien plus que la distance de nos côtes de Bretagne au port de New-York : c'est un abîme qui sépare ces attitudes si différentes, et, certes, le beau rôle n'est pas de notre côté.

Parmi nous, des doctrinaires, confondant à dessein les formes contingentes et toujours discutables des institutions politiques avec des systèmes de philosophie ou de morale uniquement justiciables de la raison et de la conscience, déclarent intangibles et irréformables des lois qui blessent au vif la foi et les croyances d'un grand nombre de leurs concitoyens.

Là-bas, dans ces républiques du nouveau monde, les unes, comme celle à laquelle présidait, il y a peu d'années, un Garcia Moreno, proclament ouvertement « le Règne de Jésus-Christ » sur les institutions publiques ; dans les autres, et principalement dans celles qui forment la confédération du Nord, où aucun lien officiel ne rattache les églises à l'Etat, les traditions et les mœurs ont créé partout un respect si profond du sentiment religieux, une pratique si sincère de la liberté de conscience, qu'il ne vient à l'esprit de personne de provoquer des lois ou des mesures dont un seul membre de l'association pût être fondé à se plaindre comme oppressives de ses croyances.

« A force de nous connaître et d'aimer la liberté, disait encore l'archevêque de Saint-Paul, nous prenons pour règle de donner aux autres ce que nous voulons pour nous-mêmes... Tous les citoyens, quels que soient leur Eglise et leur symbole, sentent que le clergé catholique est une force intellectuelle, morale et sociale, avec laquelle il faut compter et qui n'inspire de crainte à personne, les catholiques américains et leurs prêtres prouvant par leurs paroles et par leurs actions qu'ils sont des patriotes parmi des patriotes. (1) »

Il y a loin de là, convenons-en, à la conception étroite, exclusive, intolérante, de ces républicains qui réduisent l'Etat au rôle humiliant d'enregistrer les arrêts de la franc-maçonnerie,

(1) Mgr Ireland, conférence du 18 juin.

et se font eux-mêmes très docilement les exécuteurs de ses hautes œuvres.

Dans un beau livre auquel les événements actuels vont rendre une nouvelle jeunesse, un des nôtres, M. de Tocqueville, esprit éminemment observateur et pondéré, avait montré par quelle logique intime la doctrine dont l'Eglise est la messagère dans le monde se concilie comme naturellement avec les institutions libérales.

« On a tort, disait, il y a plus d'un demi-siècle, l'auteur de *la Démocratie en Amérique*, de regarder la religion catholique comme un ennemi naturel de la démocratie. Parmi les différentes doctrines chrétiennes, le catholicisme me paraît au contraire l'une des plus favorables à l'égalité des conditions.

« En matière de dogmes, le catholicisme place le même niveau sur toutes les intelligences ; il astreint au détail des mêmes croyances le savant ainsi que l'ignorant, l'homme de génie aussi bien que le vulgaire, il impose les mêmes pratiques au riche comme au pauvre, inflige les mêmes austérités au puissant comme au faible ; il ne compose avec aucun mortel, et appliquant à chacun des humains la même mesure, il aime à confondre toutes les classes de la société au pied du même autel, comme elles sont confondues aux yeux de Dieu.

« Aux Etats-Unis, il n'y a pas d'hommes qui, par leurs croyances, soient plus disposés que les catholiques à transporter dans le monde politique l'idée de l'égalité des conditions.

« Ils sont à la fois les fidèles les plus soumis et les citoyens les plus indépendants (1). »

Ne trouverions-nous pas là l'idée maîtresse et directrice de l'évolution que les circonstances présentes prescrivent aux catholiques français d'accomplir et dont le signal vient de leur être donné par la haute initiative de Léon XIII ?

Lui aussi, l'homme de Carpineto, ne serait-il pas à cette heure un découvreur audacieux, inspiré par son compatriote le Génois, moins encore par son génie naturel que par la préoccupation toute surnaturelle des intérêts du royaume de Dieu ?

Autrefois, lorsque les Israélites voulaient connaître les pensées et les voies de Dieu, ils se disaient les uns aux autres : « Allons trouver le voyant », et ils désignaient ainsi ces pro-

(1) M. de Tocqueville, *la Démocratie en Amérique*, t. II, p. 199 et suivantes.

phètes auxquels le Seigneur daignait communiquer son Esprit dans les circonstances difficiles (1).

Qu'a-t-il vu dans la nuit où tant d'esprits sont plongés, celui qui a été chargé de garder et de guider le peuple de Dieu? *Custos, quid de nocte* (2)?

Le prophète-gardien répond : « Cherchez, venez, retournez-vous; il y a la nuit, mais le matin arrive (3). »

Serait-il téméraire d'approprier à nos préoccupations de l'heure présente ces antiques oracles de nos Livres saints? Du haut du roc immobile qui s'appelle la Pierre du Vatican, le grand voyant interroge sans cesse tous les points de l'horizon. Après la nuit épaisse dans laquelle se heurtent depuis longtemps les partis politiques, il aperçoit une aube matinale et ce commencement de lumière qui rend courage au voyageur pour continuer sa marche. « Le matin arrive », nous dit-il : retournez-vous et marchez. Il est temps d'en finir avec le préjugé qui s'obstine à représenter la religion de Jésus-Christ comme indissolublement et nécessairement unie à une seule forme de gouvernement. L'intérêt souverain du salut des âmes l'exige : il faut que les fidèles enfants de l'Eglise enlèvent aux adversaires du christianisme jusqu'à l'ombre des malentendus ou des prétextes qu'ils exploitent avec une si perfide habileté pour laïciser à fond la société contemporaine et pour créer un divorce irréductible entre les masses populaires et l'Evangile.

L'heure est donc venue de mettre de côté tout ce qui, dans le passé, a pu être entre nous, catholiques de France, une cause de dissentiments et de divisions. Il faut nous placer résolument, et dans une parfaite unanimité d'idées et d'actions, sur ce large terrain de la liberté constitutionnelle que prétendent confisquer à leur profit exclusif et exploiter suivant leur bon plaisir ceux pour qui, jusqu'à ce jour, la République n'a été autre chose qu'un moyen d'opprimer ceux qui ne pensent pas comme eux et d'assouvir leur haine contre la religion (4).

(1) Olim in Israel sic loquebatur unusquisque vadens consulere Deum : Venite et eamus ad videntem. Qui enim propheta dicitur hodie, vocabatur olim videns (I Reg., ix, 9.)

(2) Is., xxi, 11.

(3) Dixit custos : venit mane et nox.... Querite, convertimini, venite. (*Id. ib.*, 12.)

(4) On trouvera cette pensée et ce conseil développés dans la péroraison de notre oraison funèbre de Mgr l'archevêque de Bourges, prononcée le 3 août et dans les conférences que nous avons faites au clergé du diocèse réuni pour les retraites pastorales. (Voir la *Semaine religieuse* du 17 septembre.)

Quitte le rivage et « prends hardiment la haute mer », avait crié le Sauveur Jésus à Pierre, le batelier galiléen, et le poisson abondera dans tes filets jusqu'à les rompre: *Duc in altum* (1)!

Oui! « au large et en avant; ne nous laissons effrayer ni par les difficultés ni par la longueur du voyage! Au prix de nos efforts, nous ferons la conquête d'un monde nouveau! » Ainsi avait parlé Christophe Colomb aux compagnons de son entreprise.

Ainsi nous parle le pilote à la fois hardi et expérimenté qui conduit la barque de Pierre à travers l'immensité de l'Océan et au milieu des tempêtes!

N'hésitons pas à le suivre! Au large et en avant!

RÉFLEXIONS PROPOSÉES AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

PAR MGR L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER (2).

A Montpellier, le 16 août 1892.
en la fête de saint Roch.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Serez-vous surpris si je vous avoue que, depuis longtemps, mais surtout depuis deux ou trois ans, je cherche à me rendre compte de notre situation réelle au milieu de nos paroisses, de l'action que nous y exerçons, de l'influence que nous y avons, du bien moral et religieux que nous y réalisons? Je suis frappé des progrès que l'indifférence — une indifférence absolue et presque dédaigneuse — fait dans notre pays. On se retire de nos églises, même dans les campagnes; ou, si l'on y vient, ce n'est guère avec la volonté réfléchie et sérieuse d'accomplir un devoir, et de rendre à Dieu, à Jésus-Christ, les hommages d'une adoration personnelle, d'une piété sincère et intime. C'est le lointain souvenir d'anciennes habitudes, c'est un sentiment vague et indéfini, c'est la curiosité d'entendre un nouveau pré-

(1) Luc, v, 4. L'Évangéliste ajoute : « Et cum hoc fecissent, concluderunt piscium multitudinem copiosam, rumpebatur autem rete eorum. » (*Ib.* 5.)

(2) Nous croyons devoir reproduire en entier cette remarquable lettre de Mgr l'Évêque de Montpellier. On y trouvera les plus hauts enseignements, les plus sages conseils, en même temps qu'une très exacte vue des événements et de la situation actuelle.

dicateur et de pouvoir ensuite juger de son talent ; c'est la mise en pratique de cette notion, très répandue chez ceux qu'on appelait naguère encore : les conservateurs, que « la religion prise dans son sens le plus large et le moins précis, ne doit pas être totalement absente de la vie sociale ». Ce sont ces motifs, ou d'autres semblables, qui, trois ou quatre fois l'an, amènent dans nos temples une foule extraordinaire, et conservent à quelques-unes de nos plus grandes cérémonies le caractère de fêtes publiques, auxquelles toute une ville, tout un village s'associent. Mais, de là à sentir, dans les familles, chez les jeunes gens, chez les hommes, l'efficacité du sentiment religieux ; de là à voir les idées et les maximes chrétiennes modifier les mœurs, déterminer les principes de la conduite, tracer une ligne évidente de démarcation entre la façon de vivre des croyants et celle des incroyants, il y a un abîme ; et malheureusement cet abîme n'est pas près d'être comblé.

Il semble, au contraire, que, plus nous marchons vers la fin du XIX^e siècle, et plus la religion proprement dite, l'acceptation nette et précise du symbole chrétien, la résolution d'y adhérer par l'esprit et par le cœur, d'en faire la règle inflexible et invariable de ses croyances et de ses actes, perdent du terrain parmi nos contemporains. Ils se contentent d'un programme très court, à peu près pareil à celui dont Cicéron ou Sénèque aurait été satisfait. L'existence de Dieu, l'immortalité très probable de l'âme, une existence future, pleine d'ombres et de mystères, — voilà le très court résumé de la philosophie religieuse de beaucoup de ceux à qui nous donnons encore le titre de fidèles. Ils ne vont pas plus loin ; et ils relèguent au rang des conceptions humaines, qui ne tiennent pas au fond du christianisme, la divinité de Jésus-Christ, la sainteté et l'efficacité des sacrements, la mission et l'autorité de l'Eglise. Hérétiques sans le savoir ni le vouloir positivement, ils pensent faire beaucoup, en ne se détachant pas, ostensiblement et expressément, de la société catholique, dans laquelle des circonstances de famille ou de pays les ont fait naître. Mais la tolérance pour toutes les opinions leur est devenue si naturelle, qu'ils en veulent presque à la foi de l'Eglise de ses prétentions à une domination exclusive sur l'intelligence de ses disciples ; et pratiquement, dans le domaine de leur propre pensée, ils se donnent toute licence d'admettre tel ou tel dogme, et de rejeter tel ou tel autre.

Jusque dans les villages les plus reculés, ces dispositions

d'esprit se rencontrent. Les impies déclarés y sont rares, bien que, à peu près, chaque centre d'habitation compte son Voltaire ou son Rousseau ; mais la défiance vis-à-vis du crédit qu'il faut donner à nos prédications est une sorte de maladie épidémique, dont les hommes sont presque tous atteints. Les femmes, tout en accueillant avec moins de difficulté le fond de nos discours, n'en reçoivent d'ordinaire qu'une impression superficielle ; et il n'est pas inouï de trouver, même chez de très jeunes filles, des germes de doute et de scepticisme qu'elles ont reçus, soit par d'imprudentes lectures, soit par la conversation peu châtiée de leurs parents les plus proches.

En somme, à côté d'ébranlements consolants, causés par des missions, par le succès exceptionnel d'un carême ou d'une retraite, il y a partout comme un attiédissement lent et continu, dont il faut se préoccuper, et auquel il importe de remédier.

Les circonstances extérieures sont peu favorables. « L'anarchie intellectuelle et morale est visible ; et beaucoup d'âmes en souffrent... » « Sur les plus grands objets ; Dieu, l'âme, la vie future, la philosophie d'aujourd'hui est toute en doutes et en questions... » « C'est un désarroi intellectuel manifeste : tout ce qui est cime, sommet, est couvert de nuages ; tout ce qui est racine, fondement, est enfoui en d'obscures profondeurs » (1). « La religion disparaît peu à peu devant les nouvelles doctrines, en faveur aujourd'hui. Pour les uns, elle n'est qu'un legs de l'ancien état théologique de l'Europe, legs qui va s'amincissant chaque jour devant les progrès des sciences positives. Pour les autres, elle conserve encore un élément d'intérêt, l'inconnu même, qu'elle prétend sonder ; mais, d'après eux, toutes les solutions qu'elle propose se modifient selon les phases diverses de l'état social : elles ne peuvent s'appuyer sur aucune démonstration expérimentale, et la découverte des lois scientifiques a fait reculer la religion parmi les institutions qui sont propres à un peuple ignorant des lois de la vie » (2).

Et si l'on songe que la presse populaire porte au fond des

(1) Voir le petit livre admirable de M. Ollé-Laprune, maître de conférences à l'École normale supérieure, sur *les Sources de la Paix intellectuelle* (chez Belin, rue de Vaugirard, 52, Paris). Nous avons fait de très larges emprunts à ce travail, et nous félicitons le courageux auteur d'avoir su si bien rendre des pensées pleines de justesse et d'opportunité.

(2) Voir aussi le très intéressant ouvrage de M. Urbain Guérin sur *l'Evolution sociale*. (Chez Savine, 12, rue des Pyramides, Paris.)

campagnes, aux ouvriers de tout nom et de tout sexe, des journaux ou des romans, dans lesquels les négations religieuses sont présentées en termes violents, avec une saillie si puissante qu'elles s'imposent à tous les esprits; si l'on réfléchit que, par la facilité des communications, des jeunes gens de quinze ou seize ans à peine, et quelquefois même leurs sœurs, peuvent, sans quitter leur village, trouver, tout près de leurs demeures, des « casinos » et des « cafés-concerts », où la morale est ridiculisée, tandis que le vice y est couvert de guirlandes fleuries; si l'on pense que, dans les périodes d'élections, pour capter les suffrages, les candidats révolutionnaires, dans leurs paroles et dans leurs affiches, font assaut d'impiété, et que ces blasphèmes, ces audacieux mensonges, ces ineptes calomnies enfièvent jusqu'à l'imagination des adolescents; si l'on pense enfin que, pour contrebalancer cette épouvantable et involontaire corruption des intelligences, il n'y a que de rares écoles libres, ou bien quelques séances du catéchisme, — séances, qui étonnent l'esprit des enfants, forcés trop souvent d'opter intérieurement entre les insinuations destructives de l'enseignement laïque et les affirmations de la foi chrétienne; — on reconnaîtra que la France tout entière est menacée dans ses croyances traditionnelles, et que d'immenses efforts lui sont nécessaires pour qu'elle puisse maintenir l'édifice dix-huit fois séculaire de sa religion.

Rien d'étonnant, chers Messieurs, à ce que ce douloureux état de choses attriste nos regards, jusque dans notre propre diocèse, alors même que nous savons combien de familles y sont encore sincèrement attachées à Jésus-Christ et à l'Eglise. Mais, si nous ne pouvons être surpris de rencontrer même chez nous des causes si légitimes de tristesse, nous devons aussi nous croire obligés de travailler de toutes nos forces à diminuer, à paralyser l'influence de ces causes funestes d'affaïssement moral et d'indifférence religieuse. Je viens vous communiquer à cet égard le résultat de mes réflexions.

I

C'est par nous-mêmes qu'il faut commencer notre œuvre d'apostolat et de relèvement chrétien. Il faut exiger de nous-mêmes un renouvellement de piété et un accroissement de ferveur.

Bien superficiel serait celui qui, dans le cours apparent des saisons et dans la succession des diverses récoltes de nos champs, attribuerait uniquement les résultats obtenus, soit aux différentes conditions de l'atmosphère, soit à la seule application des cultivateurs. Il y a dans les œuvres de la nature, dans celles-là même auxquelles s'associe le travail de l'homme, une part qui échappe à l'observation. C'est l'endroit par lequel s'affirme l'intervention de Dieu dans le gouvernement du monde. Aux causes que peuvent atteindre nos instruments ou nos prévisions, s'ajoutent d'autres causes dont nous ne sommes pas à même de constater directement l'action. Nous arrivons seulement à en soupçonner l'existence, parce que, en dépit de nos calculs et de nos déductions, les effets ne répondent pas toujours à notre attente. En vertu d'une loi de notre esprit, qui rend un hommage involontaire à la Providence et à la Sagesse divines, nous n'admettons pas que les démentis, donnés aux espérances sur lesquelles nous comptions comme à coup sûr, ne s'expliquent point par quelque raison secrète dont nous avons ignoré ou négligé l'existence. Et, à nos yeux, rien absolument ne se passe ici-bas, si extraordinaire, si improbable qu'on le suppose, à quoi l'on ne doive attribuer un motif, inconnu peut-être, mais très réel et très efficace.

Si nous jugeons ainsi fort légitimement, dans l'ordre matériel, comment jugerions-nous autrement dans l'ordre spirituel, dans le gouvernement des âmes? Le prophète Aggée ne disait-il pas déjà à Zorobabel : « Jusqu'à ce jour, les cieux ont été empêchés de vous verser la rosée, et la terre de vous donner des semences. Le Seigneur a appelé la sécheresse sur la terre et sur les montagnes; il a frappé le blé, le vin, l'huile, tout ce que produit le sol, les hommes, les animaux, le travail entier de vos mains... Vous mesuriez de l'œil des amas de froment, et vous estimiez qu'ils donneraient vingt boisseaux, — vous n'en trouviez que dix. Vous veniez au pressoir, comptant exprimer de quoi remplir cinquante bouteilles, — à peine en recueilliez-vous vingt!... Et pourquoi tous ces maux? Parce que vous avez déserté la maison de Dieu tandis que vous couriez vers la vôtre, avec un égoïste empressement (1)! »

Dieu veut donc que nous dépendions en tout de lui, pour le succès de nos efforts et de nos labeurs. C'est ce que proclamait

(1) Aggée, I, 7-12...; II, 17.

le Roi-Prophète, quand il s'écriait, avec une si vive éloquence : « Si le Seigneur ne bâtit pas lui-même la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent. Si le Seigneur ne garde pas lui-même la cité, vaine est la vigilance des sentinelles préposées à la garde des remparts (1). »

Et saint Paul faisait écho, dans le Nouveau-Testament, au royal Prophète du Testament Ancien, quand il disait : « Dieu seul donne l'accroissement aux plants qu'on a mis en terre. Dieu augmentera l'accroissement des fruits que vous attendez et Il multipliera ce que vous aurez semé (2). »

Il faut donc, Messieurs et chers Coopérateurs, que nous ajoutions au travail la prière ; il faut que nous attirions la bénédiction de Dieu sur nos efforts par la sincérité et l'ardeur de notre piété. Soyons fidèles à nos exercices ; prions, avant d'entreprendre une œuvre ; prions, pendant que cette œuvre monte sur ses premières assises ; prions encore, quand elle commence à donner d'heureux résultats. Agir autrement, ce serait nous exposer à des insuccès, aussi nombreux que nos entreprises. Sans compter que la prière nous donnera le discernement de ce qu'il faut essayer, ou de ce qu'il faut omettre. Toutes les œuvres ne sont point aptes à se développer partout ; et l'on pourrait, sans témérité, affirmer que la charité a ses climats différents, comme ses terres privilégiées. Ne pas se préoccuper de ces différences, et prétendre créer au village, exactement ce que l'on a admiré dans une ville ; croire que de Paris à Saint-Pons, du Caylar ou d'Olonzac à Marseille ou à Bordeaux, il n'y a que la distance des kilomètres, et que les formes des meilleures œuvres sont nécessairement identiques, soit qu'il s'agisse de les développer dans une vaste capitale, soit qu'on les propose aux habitants d'un modeste canton ; ce serait se tromper grandement, et courir à des échecs multipliés.

Et ne nous contentons pas de prier nous-mêmes. Organisons la prière autour de nous. Les moines, qui ont défriché, évangélisé, civilisé nos Gaules, appelaient constamment la prière, la prière publique et liturgique, aussi bien que la prière individuelle et secrète, à les aider dans leurs merveilleuses fondations ; grâce à eux, la louange divine ne cessait presque pas autour de leurs monastères. Il n'est pas de paroisse, si petite et si peu

(1) Ps. 126, 1, 2.

(2) Cor., III, 6 ; II Cor., IX, 10.

chrétienne qu'elle soit, dans laquelle un prêtre zélé ne puisse susciter aussi, autour de lui, l'esprit de supplication et de prière. Cette « eau épaisse », — *aqua crassa*, — que Néhémias retrouva au fond de la citerne, où, bien des années auparavant, avant de partir pour la captivité, les ministres du temple avaient caché le feu sacré, et qui, répandue sur les victimes que ce grand homme avait immolées, reprit, sous les rayons ardents du soleil, sa vertu consumante et purificative (1), — cette eau existe au fond de bien des âmes, momentanément allanguies.

Quelques circonstances particulières ont pu les amener à sommeiller dans la tiédeur. Une retraite, une confession générale, un discours, une épreuve les tireront de cette somnolence ; et le désir de prier pour leurs parents, pour leurs amis, pour l'universalité des pécheurs, leur viendra facilement. Leur confesseur saura stimuler encore en elles ce pieux désir ; et leur ferveur renouvelée tournera au profit général de la paroisse, du diocèse et de l'Eglise universelle, dont les intérêts leur seront recommandés. Que si on leur parle, avec feu, de la conspiration immense, par laquelle les sectaires violents poursuivent, d'un bout du monde à l'autre, la destruction de l'œuvre de Jésus-Christ, elles s'emploieront à réparer les injures faites à l'amour du Fils de Dieu, et à fléchir sa trop juste colère. Elles feront de leurs modestes églises autant de citadelles spirituelles, d'où leur ferveur combattra victorieusement contre ces complots des ennemis de Dieu ; et leurs existences si humbles et si cachées seront, devant le Seigneur, une protestation toute puissante, qui couvrira les blasphèmes des impies.

II

Il me semble aussi, Messieurs, que, surtout aujourd'hui, nous avons à observer le précepte de Notre-Seigneur : *Lucaat lux vestra coram hominibus* » ... « *videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum, qui in cœlis est* » (2). Certes ! l'ostentation pharisaïque est toujours un mal, et nous aurions le plus grand tort d'attirer sur nous les regards, en affectant des airs de piété. « Ne prenons pas à tâche de faire éclater notre justice et notre vertu aux yeux de tous » (3). Plus que jamais, notre attitude, nos paroles, notre vie entière doivent porter le carac-

(1) II Machab., I, 21.

(2) S. Matth., v, 16.

(3) *Id.* VI, 1.

tère de l'ouverture et de la simplicité. Mais il n'est pas défendu de penser que la plupart de nos contemporains ne croient plus à la religion, et cherchent instinctivement des prétextes pour se justifier à eux-mêmes leur incrédulité. S'il leur paraît que, à l'église, à l'autel, dans nos demeures, dans nos voyages, nous trahissons un manque de foi et de conviction par la légèreté de notre maintien et de nos discours, par une recherche immodérée de nos aises, par des lectures imprudentes ou malsaines, par des fréquentations suspectes, ils n'hésiteront pas à dire et à répéter que nous ne croyons pas nous-mêmes à ce que nous prêchons. C'est donc, à notre époque surtout, une grave obligation de conscience que de manifester au dehors, par des actes soutenus, les sentiments dont nos cœurs sont remplis. La célébration exacte et pieuse de la messe, la visite quotidienne au Très-Saint-Sacrement, le zèle pour la visite des malades, la discrétion, la prudence, le respect, la charité de nos paroles, le désintéressement pratique : voilà tout autant de moyens d'autoriser notre enseignement et de le rendre efficace auprès des fidèles, en même temps qu'ils nous aideront nous-mêmes à nous rapprocher de la perfection. — « *Dicunt et non faciunt!* » (1) Dès le temps de Notre-Seigneur, on faisait valoir, contre l'autorité des scribes et des Pharisiens, cet argument, très illogique, mais très puissant sur l'esprit des masses. Nous, qui, grâce à Dieu, ne voulons être orgueilleux comme ceux-ci, ni fourbes comme ceux-là, soyons toujours *vrais*, toujours *sincères*, toujours conséquents avec nos croyances, et désireux d'accorder, au dehors et au dedans, notre conduite avec notre foi. Il le faut, sous peine de condamner notre ministère à la plus déplorable stérilité ; et, dans nos pèlerinages comme dans nos heures de repos et de distractions, dans les voyages de vacances, dans les repas fraternels que nous nous offrons, dans les délassements légitimes de la famille ou de l'amitié, demeurons les *témoins* et les apôtres du saint Evangile.

(A. suivre.)

(1) S. Matth., xxiii, 3.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES (1)

EVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 15 octobre.)

Année 1815 (Suite)

14 août. — Mgr Jean-Auguste DE CHASTENET DE PUYSEUR, évêque de Saint-Omer et de Carcassonne, archevêque de Bourges. Ce prélat, né dans le diocèse d'Alby le 11 novembre 1740, appartenait à une famille originaire du Comté d'Armagnac dont les descendants existent encore et qui a donné plusieurs hommes illustres. Le premier connu, Bernard de Chastenet, était en 1365, conseiller du roi de Navarre. Roger de Chastenet, seigneur de Puysegur, petit-fils de Bernard, fit son testament en 1459. Il fut bisaïeul de Nicolas de Chastaenet, aussi seigneur de Puysegur, dont il rendit hommage au Roi et à la Reine de Navarre le 27 janvier 1541 à cause de leur comté de Frézenzac (Gers); et eut pour fils Bernard de Chastenet, seigneur de Camp-Leguet, qui épousa, en 1556, Marguerite de Pins, maison qui a donné deux grands-mâtres de Saint-Jean de Jérusalem. D'eux naquit Jean de Chastenet qui épousa, en 1590, Magdelaine d'Espagne dont il eut quatorze enfants, plusieurs suivirent la carrière militaire. Le plus célèbre, septième enfant de Jean, fut Jacques de Chastenet de Puysegur né en 1600, mort en 1682; colonel du régiment de Piémont, et lieutenant-général des armées du Roi sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV il avait porté les armes pendant quarante ans, de 1617 à 1658, et s'était trouvé en plus de trente combats, et à cent vingt sièges sans avoir jamais été blessé, il a laissé des *Mémoires* publiés à Paris et à Amsterdam, en 1690, et en 1747 dans la collection Petitot. L'un de ses fils, le troisième, Charles-François de Chastenet de Puysegur, fut le soixante-troisième abbé de Saint-Epvre, diocèse de Toul, de 1677 à 1731. Le second, Jacques-François de Puysegur, né en 1655, mort en 1743, fut comte de Buzancy, l'un des quatre comtés de Soissons, où se trouve encore le château des Puysegur, lieutenant général des armées du roi, en 1704, maréchal-général des logis des mêmes armées, chevalier de Saint-Louis, remplit des missions diplomatiques sous Louis XIV, devint maréchal de France en 1734; on lui doit l'*Art de la Guerre*, 1748.

(1) Reproduction et traduction interdites.

Il avait épousé en 1714 la fille d'Henri-Louis de Fourcy, comte de Chessy, maître des Requêtes, dont il eut Jacques-François-Maxime de Chastenet marquis de Puységur, né en 1716, qui fit avec distinction les guerres du règne de Louis XV, fut fait lieutenant-général en 1759, publia l'*Art de la guerre* de son père, et laissa plusieurs ouvrages sur l'art militaire, les sciences et la philosophie, il mourut en 1782.

Amand-Marc-Jacques de Chastenet, marquis de Puységur, fils du précédent, né en 1751, mort en 1825, frère de notre prélat, entra dans l'artillerie et se trouva comme major de tranchée au siège de Gibraltar en 1782. Il commandait en 1792 l'école de La Fère ; il donna sa démission, fut deux ans retenu prisonnier à Soissons pour avoir correspondu avec ses frères émigrés, puis se retira dans sa terre de Buzancy. Il fut maire de Soissons de 1800 à 1805. Il s'est rendu célèbre comme propagateur du magnétisme animal, fut un fervent disciple de Mesmer, et observa le premier le merveilleux phénomène du somnambulisme magnétique en 1787. Il eut part aux *Annales du Magnétisme*, à la *Bibliothèque magnétique*, aux *Archives du Magnétisme*, et donna lui-même d'intéressants *Mémoires pour servir à l'histoire du magnétisme*, 1788, et des *Recherches sur l'homme dans l'état de somnambulisme*, 1801 ; homme d'une bienfaisance rare, il n'employa jamais le magnétisme que pour faire le bien.

Son frère cadet, Antoine-Hyacinthe-Anne comte de Puységur, né en 1752 mort en 1809, petit-fils du maréchal, servit dans la marine, dressa les cartes de tous les débarquements de Saint-Domingue, par ordre du gouvernement, émigra en 1791, joignit l'armée de Condé, passa au service de l'Angleterre, puis du Portugal, devint contre-amiral de la flotte portugaise, sauva le roi Ferdinand IV et sa famille en les recevant à son bord et les conduisit en Sicile (1793). Il rentra en France en 1803.

Pierre-Louis de Chastenet, comte de Puységur, d'une branche cadette, 1727-1807, était lieutenant-général lorsque Louis XVI lui confia le portefeuille de la guerre en 1788. Il se vit obligé de se retirer en 1789. L'Assemblée déclara qu'il emportait les regrets de la nation.

Mgr de Puységur après de brillantes études en philosophie et en théologie, fut ordonné prêtre et devint bientôt vicaire général d'Alby, sous Mgr François-Joachim de Pierre de Bernis, cardinal, puis de Rouen avec le cardinal de La Rochefoucauld qui appréciait ses mérites et le poussa à l'épiscopat. Il fut en effet

nommé en 1775, après Mgr de Conzié promu à Tours, évêque de Saint-Omer, préconisé le 29 mai et sacré en la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul le 29 juin suivant, il ne passa que trois ans sur ce siège, car Mgr Basin de Bezons, évêque de Carcassonne, étant venu à mourir le 12 mai 1778, Mgr de Puységur fut élu pour le remplacer, le 20 juillet, il gouverna ce diocèse durant dix ans, l'édifiant par son zèle et ses vertus, poursuivant sans relâche ses visites pastorales et se faisant tout à tous.

Louis XVI proposa au pape Pie VI l'évêque de Carcassonne pour remplacer, à Bourges, Mgr de Fontanges transféré à Toulouse, et le pape le préconisa pour Bourges le 15 septembre 1788 peu de temps avant nos troubles révolutionnaires. Il fut reçu à Bourges avec enthousiasme, sa bonté, la distinction de ses manières lui attirèrent tous les cœurs. Il conserva huit vicaires généraux de son prédécesseur, MM. Mausoult, de Conceyl, Bengy, de Pouligny, Le Groing de la Romagère, Godard, Gassot, Geoffrenet, et y ajouta MM. Grangier de la Coudraye et de la Porte, il remplaça M. de la Brugière, secrétaire de l'archevêché par M. de Boisset. Mais bientôt gronda l'orage, et comme tant d'autres évêques, Mgr de Puységur ayant refusé le serment à la Constitution civile du clergé, dut prendre le chemin de l'exil; il émigra en Allemagne, laissant à ses vicaires-généraux le soin de son diocèse. Nous avons en notre possession des documents précieux pour cette époque, c'est la correspondance manuscrite de Mgr de Puységur avec les administrateurs de son diocèse pendant la révolution, dix-huit pièces servant de pièces justificatives à la notice sur l'administration du diocèse de Bourges durant l'époque révolutionnaire, de 1790 à 1802.

Le 7 septembre 1789, l'archevêque de Bourges pour répondre à un désir exprimé par le roi Louis XVI qui, par une lettre du 2 septembre, demandait aux évêques de France des prières publiques afin de faire cesser les troubles qui désolaient son royaume, publia un Mandement daté de Versailles et ordonnant des *Prières publiques de quarante heures* dans tout son diocèse pour attirer les bénédictions de Dieu sur ce royaume: il faisait le tableau des désordres dans lesquels gémissait la France, et montrait où avait conduit cette philosophie audacieuse qui, dans ses fureurs, n'avait attaqué le ciel que pour bouleverser la terre. Quelle autorité devait-elle respecter celle de Dieu même n'ayant pas été sacrée pour elle?... « Gardez-vous de ces hommes perfides qui n'emploient auprès de vous le nom sacré de la

liberté que pour voiler leur méchanceté coupable. La liberté qu'ils vous proposent n'est qu'une horrible licence; elle ne peut convenir aux enfants de Dieu. Aimez, chérissez, désirez la liberté, mais laissez aux représentants de la patrie le soin de vous en assurer la jouissance et d'en régler l'usage. En répandant l'ivraie dans le champ de la patrie, ces hommes perfides qui veulent vous perdre, cherchent à étouffer les germes heureux de la félicité publique qui sont sur le point d'éclorre : triompez des prestiges séducteurs qu'ils emploieront pour vous séduire. Loin de vous engager dans les trames perfides qu'ils ourdiront pour vous surprendre, ramenez-les vous-mêmes au bon ordre par vos exemples... »

Le 20 décembre 1790, le prélat adressait de Paris à son clergé une circulaire dans laquelle, profondément affligé des troubles qui menaçaient l'Eglise de France et dans la crainte que des circonstances imprévues n'opposent des obstacles invincibles à l'exercice de sa juridiction qu'il tenait de Jésus-Christ et de son Eglise et dont nulle autre puissance ne pouvait légitimement le dépouiller, il renouvelait pour dix-huit mois les pouvoirs ci-devant accordés par lui ou ses vicaires-généraux à tous les prêtres séculiers ou réguliers approuvés dans son diocèse, jusqu'à révocation expresse de sa part. Il fut du nombre des cent vingt-deux évêques et des quatre-vingt-dix-huit ecclésiastiques députés à l'Assemblée nationale qui signèrent, le 19 novembre 1790, l'*Exposition des principes* sur la CONSTITUTION DU CLERGÉ. Et il adressa peu après une *Lettre aux électeurs du département du Cher*, qui devaient s'assembler pour lui donner un successeur. « Pourrez-vous, leur disait-il, vous résoudre à rompre l'unité de la foi, à consommer le schisme ! Je ne puis croire à cet oubli des principes sur lesquels Jésus-Christ a établi le régime de son Eglise; mais s'il était possible que vous fussiez entraînés par les exemples affligeants qui se multiplient chaque jour, ou séduits par les sophismes dont on s'efforce de couvrir aux yeux des simples fidèles le danger de tant de nouveautés désastreuses; c'est à moi, comme votre premier pasteur, de vous présenter la vérité dégagée des nuages dont on se plaît à l'obscurcir; envoyé de Dieu par l'Eglise pour exercer parmi vous les fonctions de l'apostolat, je vous dois l'instruction, et je remplirai ma mission avec d'autant plus de courage que les circonstances m'en font un devoir plus rigoureux. Je ne craindrai pas de vous dire, l'élection à laquelle vous vous préparez est

injuste, elle serait inutile, elle produirait des maux incalculables. Elle est injuste. Mon siège n'est pas vacant. Aucun jugement légal ne m'a déposé. Si ce jugement existait, il serait fondé sur un délit. Quel est celui qu'on m'impute?... Quel est mon crime? J'ai refusé le serment de reconnaître et de maintenir la Constitution prétendue civile du clergé; mais l'Assemblée nationale elle-même a fait passer en loi la liberté des opinions.

« Pourquoi voudrait-on maîtriser ma conscience? Le refus d'un tel serment n'est donc pas un délit qui puisse opérer ma déposition. Votre élection serait donc une injustice que vous devez d'autant moins vous permettre qu'elle serait sans utilité pour le but auquel vous devez tendre. Car sans doute votre intention n'est pas de livrer le diocèse à un intrus qui n'ayant pas les caractères de véritable pasteur, loin d'inspirer la confiance, ne ferait que jeter le trouble et l'alarme, mais, que fera-t-il autre chose si, destiné à remplir une place qui n'est pas même vacante, il ne peut avoir de mission légitime?... Je ne m'arrêterai point à discuter la validité de vos élections, il me suffit de vous observer que toutes les fois que vous procéderez à remplacer des titulaires existants dont l'Eglise n'aura pas reçu la démission ou prononcé la déposition, vous ne ferez que de faux pasteurs qui resteront sans mission et sans pouvoirs pour la conduite des âmes. Jugez quelles funestes conséquences vous allez introduire, combien de scandales vont se propager... »

Cette courageuse lettre n'empêcha pas la nomination des évêques constitutionnels dans le Cher et l'Indre. Le département du Cher élut Pierre-Anastase Torné, né à Tarbes en 1727, prêtre de la doctrine chrétienne et prieur de Saint-Paul de Bagnères, membre de la première Législature, qui fut sacré le 26 avril 1791, et s'intitula évêque de la métropole du Centre dans une Lettre pastorale datée du 30 juin suivant dans laquelle il annonçait la préparation d'une lettre apologétique de la Constitution civile du clergé de France, désirant ramener bon nombre d'ecclésiastiques fonctionnaires publics de son diocèse qui repoussaient les lois réformatrices de l'Eglise Gallicane. Cette lettre fut suivie, le 10 juillet 1791, d'une Circulaire qui accompagnait un exemplaire imprimé de la lettre de l'évêque schismatique au pape, écrite le 30 mai, pour informer Sa Sainteté de sa promotion à l'épiscopat, lui donner un témoignage public d'une soi-disant unité de foi et de communion, reconnaître les prérogatives du Saint-Siège, et justifier aux yeux de Pie VI le

titre de son élection. L'évêque apostat fut trouvé mort dans son lit le 12 janvier 1797. On lui donna pour successeur Michel-Joseph Dufraisse, jésuite et professeur de théologie, né à Clermont en 1730, sacré en 1798, mort en 1802. Le département de l'Indre eut pour évêque constitutionnel René Héraudin, né au Blanc en 1722, curé de Chaillac, dans cet arrondissement, sacré le 6 mars 1791, mort à Valençay, le 8 mars 1800. On nomma pour lui succéder Claude Dufraisse, frère de Michel-Joseph Dufraisse qui n'accepta pas.

Les malheurs dont l'église de France était menacée dès l'année 1790 firent pressentir à Mgr de Puysegur les difficultés que l'exercice du saint ministère allait éprouver dans son diocèse, et les dangers auxquels se trouveraient exposés tous les prêtres qui en exerceraient les pénibles fonctions. Pour leur épargner les embarras, les inquiétudes, les persécutions que pourraient leur procurer un recours habituel et ordinaire à leurs supérieurs légitimes, et pour assurer aux fidèles confiés à ses soins tous les secours spirituels qu'ils avaient droit d'attendre de sa sollicitude, il renouvela, comme nous l'avons dit, pour dix-huit mois les pouvoirs ci-devant accordés par lui ou ses vicaires généraux à tous vicaires et prêtres séculiers alors approuvés dans le diocèse. Cette mesure de sagesse que son zèle lui avait dictée, lui parut bientôt insuffisante à la position désastreuse de son diocèse dont les prêtres, à la grande majorité, avaient prêté le serment à la Constitution civile du clergé. Pour ramener ceux qui s'étaient égarés, et que l'engagement au schisme qu'ils avaient pris, exposait à la plus fâcheuse défection, pour soutenir ceux qui étaient demeurés fidèles à leur vocation, et diriger leur zèle par les règles d'une sage prudence, il adopta et adressa, en mars 1791, aux prêtres de son diocèse, l'instruction rédigée par Mgr de la Luzerne, évêque de Langres, dans laquelle se trouvaient expliqués, rectifiés et étendus, les pouvoirs qu'il avait accordés l'année précédente.

Ce fut d'après les pouvoirs accordés par l'archevêque de Bourges et les règles de conduite tracées dans l'instruction de Mgr de Langres si connue et adoptée par plusieurs évêques que les secours spirituels furent administrés aux fidèles pendant le cours du schisme malheureux qui désola l'église de France et durant les fureurs de la persécution suscitée pour anéantir tous les cultes. Tous les genres de séduction que l'impiété employa

alors, les violences et la mort qu'elle faisait marcher devant elle entraînent sans aucune résistance dans les plus grands excès ceux que le schisme avait affaiblis en les séparant de l'unité et dont la foi dans son naufrage ne pouvait plus soutenir les mœurs; parmi ceux qui jusque là avaient tout souffert courageusement pour se maintenir dans l'unité, le Seigneur dans le secret de ses jugements permit la chute de plusieurs.

A côté de la foi, des vertus et du zèle que la partie fidèle du clergé faisait éclater dans l'exil, dans les cachots, dans les misérables réduits d'où ils tendaient des secours aux fidèles, comme nous l'a souvent raconté dans notre enfance une pieuse dame de Billom en Auvergne, la mère Gardette, qui sauva bien des prêtres dans sa maison en dissimulant leur présence recherchée par les représentants de la justice d'alors, la partie défailante offrait le plus affligeant spectacle, et se traînait sous le poids de toutes les censures de l'Eglise.

Pendant le Seigneur qui n'avait permis cette persécution que pour éprouver son Eglise, en suspendit les coups afin de donner dans les intervalles de la paix qu'il lui rendait dans sa miséricorde, aux justes le temps de respirer et de reprendre de nouvelles forces pour de nouveaux combats, et aux pécheurs le temps de se relever et de rentrer dans les voies de la pénitence en réparant par l'édification de leur retour le scandale de leur chute. Les prêtres qui étaient tombés et auxquels il avait été à peine permis de gémir dans le secret sur les écarts dans lesquels ils s'étaient laissés entraîner, commencèrent à manifester leur repentir et vinrent en foule déposer dans le sein du seul supérieur qu'ils pouvaient approcher, M. Pinturel, vicaire général, leurs regrets, leurs larmes et le désir qu'ils avaient de réparer leurs fautes. Ce digne prêtre interprétant la volonté de son archevêque qui lui avait laissé tous ses pouvoirs, absolva de toutes les censures, même les plus expresses réservées au Saint-Siège, comme la suspense attachée au serment de 1790, dispensa des irrégularités de l'empêchement de mariage dont l'Ordinaire ne dispensait pas, etc... Mais cette indulgence de conduite jointe aux soumissions que le gouvernement exigeait des fonctionnaires publics et dans lesquelles les fidèles s'imaginaient voir revivre le premier serment, jeta les semences d'une espèce de schisme et qui sépara d'abord les âmes les plus timorées et ensuite un grand nombre de fidèles de cette foule de pasteurs dont ils ne pouvaient croire que les réconciliations si précipitées

et si faciles fussent vraies et légitimes. Plusieurs ecclésiastiques qui avaient sanctifié leurs vertus par tous les genres de sacrifices fortifièrent les alarmes et les partagèrent, tandis que d'autres, plus éclairés, qui avaient connaissance des réserves positives que le Saint-Siège avait faites et de la transmission des pouvoirs accordés nommément et exclusivement aux évêques n'osaient se prononcer et attendaient en silence la voix du premier pasteur.

Elle se fit entendre en 1795, mais d'abord sans remédier au mal dont la connaissance n'avait pu parvenir jusqu'à Mgr de Puysegur. Ce prélat empressé de rétablir le culte dans son diocèse et d'y procurer tous les secours spirituels, apprenant avec joie du fond de sa retraite de Brunswick, où il vivait, les heureux succès qu'avaient obtenus en quelques parties de la France les missions, forma le projet de les établir, en dressa le plan, dispensa les pouvoirs nécessaires, et à cet effet en associant à ses vicaires généraux les ecclésiastiques qu'il crut dignes de sa confiance, il communiqua nommément aux uns et aux autres les pouvoirs particuliers qu'il avait reçus du Saint-Siège avec la forme et les conditions auxquelles il en fallait user.

Il fixa les pouvoirs qu'il était nécessaire d'accorder aux prêtres qui travailleraient sous leur direction, et envoya en même temps deux instructions pour servir de règle de conduite, l'une en latin rédigée en quinze articles par les évêques de Gap, de Sisteron, etc. résidant à Fribourg en Suisse, l'autre en français, donnée par l'évêque de Boulogne, à laquelle Pie VI avait accordé des éloges. Nous avons en notre possession la lettre latine de Mgr de Puysegur, patriarche, primat des Aquitaines, datée de Brunswick, le 24 avril 1795, et signée de la main du prélat qui désignait spécialement les prêtres suivants auxquels il donnait ses pouvoirs : MM. Guibert, supérieur de son séminaire, Ferrand, chanoine, Brosse, curé de Saint-Jean des Champs à Bourges, Jolivet, curé de Saint-Bonnet à Bourges et Brouillon, curé du Château; cette lettre écrite en présence de deux prêtres du diocèse de Soissons, MM. J.-B. Loth, curé de Saint-Sulpice de Bittry et Ant.-Nic.-Félix Leuilliet, curé de Sainte-Marie de Couloisy, était contresignée par M. Deleuze, secrétaire.

En 1796, l'archevêque de Bourges répondit par une autre lettre à quatre questions importantes relatives à la position des affaires spirituelles de son diocèse, c'est-à-dire aux instruc-

tions adressées à ses fondés de pouvoirs, aux réconciliations faites avant son écrit, à celles faites postérieurement à la décision du susdit écrit, et par rapport aux censures encourues par les ecclésiastiques qui, après s'être rétractés, avaient été arrêtés puis élargis en raison d'une fausse déclaration non désavouée.

Une autre lettre entièrement écrite de la main de Mgr de Puysegur et datée de Brunswick, le 27 avril 1797, révoquait les pouvoirs extraordinaires que l'archevêque avait accordés par sa lettre du 20 mai 1790, en prévision des obstacles qu'éprouverait le recours à son autorité, cet acte d'abord nécessaire ayant éprouvé dans la suite des inconvénients qui s'étaient multipliés par la durée.

Le 6 mai 1797, autre lettre datée de Brunswick, qui désapprouvait les ecclésiastiques et les craintes exagérées des fidèles qui refusaient leur communion aux prêtres réconciliés dont la soumission ne permettait plus de les regarder comme réfractaires, et que le caractère public de ceux qui les avaient réconciliés rendait à la communion de l'Eglise en même temps qu'il les chargeait du saint ministère. Il blâmait aussi les répugnances qu'on témoignait pour communiquer avec les prêtres qui n'avaient fait que le serment de liberté et d'égalité ou les soumissions exigées par le gouvernement; quoiqu'il les regardât comme autant d'actes illicites, il n'en considérait pas moins cette séparation de la part des fidèles et des simples prêtres comme un violement des règles de la subordination, comme une atteinte aux lois consacrées par l'Eglise, une division, un scandale qui tendait à rendre les simples fidèles juges de leurs supérieurs dans l'ordre de la religion.

Cette lettre avait été précédée de deux autres, datées des 15 et 28 février 1797, et adressées à M. le vicaire-général Pinturel. Dans la première, le prélat en rappelait une autre du 8 février; dans laquelle il désirait l'union entre tous les ministres que l'Eglise garde dans son sein, et avait éprouvé une vive douleur en apprenant que des ecclésiastiques, en qui il avait placé sa confiance, jugeant mal des ménagements qu'exigeaient de lui leur bonne foi et les circonstances qui ont pu leur faire illusion, doutaient de son improbation à l'acte de soumission qu'ils avaient faite aux lois de la République; et pourtant, il finissait par les excuser dans des termes que le doyen des évêques de France, traita de faiblesse et de manque de dignité chez un archevêque.

Dans la seconde lettre, il excusait encore l'indulgence de M. Pinturel, pensant qu'il avait agi en vue de la gloire de Dieu et du plus grand avantage de la religion, tout en lui rappelant les principes qui devaient diriger l'administration de son diocèse. Ces lettres étaient aussi datées de Brunswick, d'où il en écrivit une autre, le 26 mai 1797, qui était une ordonnance sur la réconciliation des prêtres qui avaient livré leurs lettres de prêtrise, ou s'étaient mariés, ou avaient été ordonnés par des intrus. La copie de cette ordonnance fut envoyée en France, le 17 juillet 1797, par M. Bégouigne, vicaire-général de Bourges, qui se trouvait alors à Sion, en Valais. Une autre lettre, de la même date, à Brunswick, restreignait les pouvoirs accordés aux grands-vicaires ; et le 6 juillet de la même année, il manifesta, dans un autre écrit, son intention relativement aux pouvoirs extraordinaires que l'on peut accorder à MM. les curés.

Les 21 décembre 1797, avril et 24 juillet 1798, Mgr de Puy-ségur donna à ses diocésains et à ses prêtres des instructions dont nous avons les *Duplicata*, sur le serment de haine à la royauté et sur le Décadi; ces instructions sont très énergiques.

Le 4 janvier 1799, autre instruction sur les mariages célébrés dans les temps malheureux de la révolution et sur leur validité.

L'an 1800, l'archevêque de Bourges quitta Brunswick pour se retirer à Goslar qui n'en est pas très éloigné, dans la Basse-Saxe. Il adressa de là plusieurs lettres à ses coopérateurs.

Le 23 juillet 1800, *Avertissement et ordonnance au sujet des élections* et des nouveaux remplacements faits ou à faire d'évêques intrus et schismatiques dans les portions de son diocèse qui se trouvent comprises par la nouvelle division de la France dans divers départements.

Le 10 octobre 1800, lettre particulière au sujet du *Serment de haine à la royauté*, suppression des pouvoirs donnés le 24 avril 1795, et concession de ces mêmes pouvoirs déjà donnés par une lettre du 29 septembre 1800 à M. Guibert sulpicien, supérieur du séminaire de Bourges, à cause des services qu'il a rendus et de la Congrégation à laquelle il appartient.

Le 15 décembre 1800, Ordonnance du prélat relativement aux prêtres qui exercent le ministère dans des oratoires particuliers et qui doivent recourir au curé en titre pour les mariages, premières communions, etc...; Lettre particulière datée le même jour de Goslar, au sujet du traitement du clergé, de la nomination des prêtres délégués, et suspension des pouvoirs de vicaire-

général accordés à M. de Pouligny, pour des motifs qui n'avaient rien de désobligeant pour cet ecclésiastique; autre Ordonnance de la même date pour le *Rétablissement de l'ordre et de la discipline ecclésiastique* dans le diocèse de Bourges, en huit articles.

Le 5 avril 1801, Mgr de Puysegur data, du Cercle de Basse-Saxe où il était, un Mandement au sujet de *la paix* si nécessaire à toute l'Europe. La Providence nous délivrait du fléau de la guerre qui avait ruiné des pays florissants; le prélat ordonnait des prières pour l'Eglise, pour la France et pour le Pape.

La dernière lettre de l'Archevêque de Bourges est datée de Wolfenbütel, à 12 kilomètres de Brunswick, le 15 mars 1803, elle est adressée à l'un des vicaires-généraux du diocèse de Bourges, M. Legroing-Laromagère, qui devint plus tard évêque de Saint-Brieuc de 1819 à 1840. Le prélat lui annonçait que pour répondre au désir du Saint-Père, il venait d'adresser la démission libre et volontaire de son siège au cardinal Caprara, après avoir espéré d'être réuni dans un temps plus heureux à une église dont la violence seule avait pu le séparer et qui n'avait jamais cessé d'être présente à son cœur. « C'eût été, disait-il, la plus douce récompense de mes peines, de me retrouver, après un exil de dix ans, au milieu du troupeau que la divine Providence avait commis à mes soins, et de lui consacrer le peu qui me reste de forces et d'années. Mais le Ciel en ordonne autrement; et par un dernier sacrifice, le plus pénible de tous, il faut que je renonce à l'espoir de finir ma carrière parmi vous... vous me connaissez assez, Monsieur, pour sentir combien a dû me coûter une démarche qui me sépare de vous, de vos dignes collègues et de tant de prêtres vertueux dont le zèle, dont la fidélité, le courage et la sagesse ont conservé dans mon diocèse le précieux germe de la foi. Mais je me suis rappelé, comme saint Augustin, que nous sommes évêques pour les peuples et non pour nous, et que nous devons renoncer à l'épiscopat, lorsque des circonstances impérieuses ne nous permettent plus d'en exercer les fonctions d'une manière utile à nos ouailles. J'ai dit avec saint Paul : *Qu'importe par qui l'Évangile soit annoncé, pourvu qu'il le soit avec fruit!* Celui que la Providence me destine pour successeur (Mgr de Mercy), portera sur mon siège, je ne dis pas plus de zèle et d'affection, mais plus de talents et de vertus. Pour moi, libre désormais de la sollicitude pastorale, mes anciens diocésains ne me seront pas étrangers. Tant que je vivrai, j'en conserverai un

tendre souvenir; et je ne cesserai, dans mes prières et mes sacrifices, de demander au Seigneur de répandre sur eux ses bénédictions spirituelles et temporelles. »

Signé † J. A. patriarche primat archevêque de Bourges.

Mgr de Puysegur ne rentra pas en France, et continua à habiter l'Allemagne où il passa les dernières années de sa vie. Il mourut la veille de l'Assomption 1815 à Ravenstein, après quarante ans d'épiscopat dont les vingt-cinq dernières années s'écoulèrent dans l'exil. Il portait pour armoiries :

Écartelé : au 1^{er}, d'azur au chef d'or chargé de trois merlettes de sable ; au 2^e, d'azur au coq d'or ; au 3^e, de gueules chargé de trois pommes de pin d'or ; au 4^e, d'hermine ; à l'écusson d'azur au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un lion léopardé du même, au chef d'or, brochant sur le tout.

(A suivre.)

M. C. D'AGRIGENTE.

VARIÉTÉS

Cœurs de Soldats.

(Souvenirs Militaires)

Une violente tempête s'était formée à l'horizon et s'avancait vers la côte, bondissant sur les vagues soulevées jusqu'aux nues. C'était l'heure à laquelle les postes militaires d'un régiment manœuvrant entre Saint-Tropez et le Lavandou étaient relevés. Le détachement qui avait été désigné pour surveiller la côte de Saint-Clair ayant à parcourir une assez grande distance forçait son allure en essayant de gagner avant l'arrivée de l'orage le corps de garde des douaniers qui était établi sur ce point et qui avait été mis, depuis quelque temps, à la disposition de l'autorité militaire. Placé sur un promontoire élevé, le modeste réduit semblait défier du haut des rochers qui le soutenaient le choc des flots irrités et permettait d'exercer sur le littoral, si souvent visité par les barques des pêcheurs, une active surveillance. Le rivage balayé par les rafales était désert; aucun être vivant n'osait affronter l'ouragan, ne se montrait sur le seuil des blanches maisonnettes qui émaillaient la plaine étendue sur ces bords.

Bientôt une épaisse colonne de vapeurs enveloppa les bois, nivela les bas-fonds en étendant partout un voile humide et sombre

puis nu éclair fendit la nue et de cette déchirure embrasée une pluie diluvienne s'abattit sur le sol qui fut aussitôt sillonné de torrents impétueux.

En arrivant au poste qu'ils devaient occuper, le sergent Michaud et ses soldats se trouvèrent en présence d'un jeune officier Georges de T... qui avait été chargé du service topographique dans les environs et qui, chassé par la pluie, était venu chercher un abri dans le réduit militaire.

— Quel temps affreux ! s'écria l'officier en frappant du pied sur les dalles. Je plains les gens qui se trouvent en mer au milieu d'une pareille tourmente.

— Des sinistres sont probables ; on verra demain, dans le pays, des familles en deuil, répondit le sergent qui s'était approché avec respect du lieutenant.

Les sons d'une cloche se firent entendre, à ce moment, perçant le bruit des éléments déchâinés. Attirés par ce vibrant appel à la prière, Georges et Michaud s'avancèrent jusque sur le seuil de la porte.

— La cloche de la chapelle des marins avertit les pêcheurs de prier la Madone ; mais, quelquefois, hélas, elle sonne le glas de quelques-uns d'entre eux, reprit Michaud en étendant la main vers la colline.

Georges jeta les yeux sur l'oratoire qui lui était indiqué et resta subitement dans une profonde extase : une jeune fille, les mains jointes et les regards fixés sur les vagues qui déferlaient sur la falaise, était agenouillée devant la chapelle entrouverte, faiblement éclairée par une lumière vacillante ; elle était belle ainsi avec ses longues tresses de cheveux flottant sur ses épaules et son visage pâle où se peignait un morne désespoir.

— Dieu, quelle ravissante créature, murmura Georges avec un sourire sur les lèvres.

Michaud tressaillit à ces mots qui semblaient être prononcés, tout bas, dans les délices d'un rêve, et se pencha sur l'épaule de l'officier pour contempler l'angélique apparition qui le jetait dans une si agréable surprise.

— Mademoiselle Marthe est encore à son poste d'observation, je suis certain que son mauvais garnement de frère flotte, seul, dans cette mer d'écume, dit le sergent.

— Vous connaissez cette jeune fille, fit Georges en objectant une certaine indifférence.

— Oh ! certainement, Mile Marthe est la fille d'un brave

homme, M. François Gérard, qui fait mille bonnes manières aux soldats qui vont le voir à sa campagne dont on voit d'ici les toits élevés. D'ailleurs, étant propriétaire d'une forêt de chênes-liège qui lui donne quinze mille francs de revenus et d'une vigne qui remplit chaque année, les tonneaux de son immense cave, il peut faire du bien sans se gêner.

— Parlez-moi de son frère et du danger qu'il court en ce moment, répliqua l'officier qui était resté froid au récit du sergent détaillant avec emphase la fortune du père de la jeune fille.

— Je mettrais ma main au feu, comme ce fier Romain que vous connaissez sans doute, qu'il se balance, là-bas, au gré des vents, répondit Michaud en scandant les parties savantes de sa phrase. Il passe sa vie en barque pour courir la côte en quête d'aventures; la mer aurait eu raison de lui déjà, s'il n'y avait, à chaque tempête, devant cette chapelle, un ange qui vient prier pour lui... et pour les autres. Le sergent, à son tour, devint rêveur en observant la jeune fille qui n'avait pas quitté son attitude suppliante.

— Oui, dit-il tout bas après quelques moments de silence, Marthe est une ravissante créature.

Pendant elle venait de tressaillir en reconnaissant au milieu du bouillonnement des vagues la barque avec laquelle son frère avait pris la mer au lever de l'aurore; elle poussa un cri et, les mains tendues, s'élança vers la côte. Georges et Michaud se précipitèrent sur les traces de Marthe qui, sous l'étreinte de sa douleur, s'était laissée tomber brisée sur les rochers ébranlés.

En passant le sergent jeta sur ses pieds la capote dont il venait de se dépouiller et la regarda avec tristesse.

— Quel horrible réveil pour elle, fit-il en reportant son regard vers les flots écumeux.

Marthe n'avait eu qu'un moment de faiblesse provoquée par les violentes émotions qu'elle avait éprouvées; elle se releva soudain, sous le feu d'une nouvelle énergie, saisit les mains de Georges et de Michaud et les entraîna près de l'abîme en leur disant :

— Mon frère est là, sauvez-le !

Une barque dans laquelle un jeune homme était étendu sans vie, jetée par les flots entre deux rochers en saillie était là, en effet, arrêtée sous leurs pieds.

Georges n'hésita pas devant le danger qu'il allait courir en

essayant le sauvetage du naufragé ; il se tourna vers le sergent qui l'observait en silence, avec l'attention d'un homme indécis sur les mesures à prendre dans les moments difficiles mais résolu à tenter, sur un signe, les plus périlleuses entreprises au risque d'y laisser la vie.

— Brave Michaud, à l'œuvre, lui dit-il ; nous devons à tout prix faire notre possible pour sauver ce malheureux.

L'officier se baissa alors sur le bord de ce trou béant et en examina les parois avec une grande attention : Autour de cette cavité que le mouvement des flots remplissait d'un bruit assourdissant, des rocs à demi-rongés s'élevaient en pyramides ou superposés les uns sur les autres laissant voir sur leurs flancs de larges échancrures dans lesquelles la mer se précipitait avec impétuosité ; des varechs visqueux s'étendaient en couches épaisses au fond de l'abîme qu'ils recouvraient de leur teinte verte et sombre ; à quelques mètres au-dessous de l'orifice deux pointes de rochers se projetaient sur la base des monolithes sous-marins, séparées l'une de l'autre par un vide dans lequel la nacelle s'était fixée après le remous de la vague qui l'avait apportée.

— On ne peut descendre dans cette barque qu'à l'aide d'une corde, dit Georges en se relevant.

— Dans ce cas les cordes de sauvetage qui sont déposées au corps de garde nous sont indispensables, fit Michaud, en s'élançant dans la direction du poste.

Le sergent revint quelques minutes plus tard, accompagné de trois soldats munis de l'appareil dont les postes du littoral sont toujours en possession. Il fixa l'une des cordes au pied d'un arbre qui semblait avoir poussé là pour la circonstance et se disposait à tenter la descente lorsque l'officier l'arrêta d'un geste impératif.

— Sergent, dit-il en corrigeant son commandement par un sourire, permettez que je conserve, ici, le privilège qui m'est dû en m'exposant le premier aux périls d'une pareille entreprise.

Michaud resta cloué dans un respectueux silence, luttant entre le sentiment de la discipline qui le forçait à obéir et celui du sacrifice qui le poussait à prendre la place la plus dangereuse dans l'excursion de leur projet.

— Il ne m'est pas permis de revendiquer l'honneur de marcher le premier, répondit-il ensuite en s'inclinant devant le lieutenant, mais j'ai le droit de vous suivre et si vous ne voyez aucun inconvénient...

— Avec d'autant plus de plaisir, répliqua Georges en allant au-devant du désir que le sergent allait exprimer, qu'il me serait impossible de remuer ce corps ou ce cadavre qui me paraît assez mal placé au fond de cette barque.

Saisissant, à ces mots, la corde que Michaud tenait dans ses mains il se laissa glisser sur les parois humides; mais au lieu de descendre dans la barque il se tint, un moment, suspendu au-dessus d'elle : Marthe était debout devant lui. Le vif éclat de son regard en faisant ressortir la pâleur de ses traits donnait à sa physionomie une double expression d'espérance et de terreur qui pénétra jusqu'au fond du cœur du jeune officier. Il ne put maîtriser l'émotion qui le saisit en présence de l'idéale vision qui se montrait à lui, pour la seconde fois, dans la puissance de sa beauté.

— Marthe que vous êtes belle, dit-il tout bas en disparaissant dans le gouffre.

A peine venait-il de toucher le fond de la barque que Michaud se laissait tomber à côté de lui.

— Nous n'avons pas de temps à perdre ; la mer grossit encore sous la poussée du grain qui recommence, il ne fera pas bon, ici, dans dix minutes, dit celui-ci en relevant le corps du jeune homme.

Georges et Michaud l'attachèrent solidement avec la corde dont l'extrémité était tenue par les soldats restés sur les rochers ; le sergent mit, alors, deux doigts dans sa bouche et fit entendre un sifflement qui domina le bruit de la tempête ; à ce signal, le corps du naufragé s'éleva dans le vide et disparut au-dessus d'eux. Les prévisions de Michaud, sur l'état de la mer, se réalisaient ; soulevée avec plus de violence par le vent, elle léchait déjà de la crête de ses vagues, les pointes des rochers qui soutenaient la nacelle.

— A vous de me précéder, sergent, dit Georges en lui donnant le bout de la corde qui venait de retomber à leurs côtés ; un capitaine ne quitte son bord que le dernier.

Michaud ne répliqua pas, mais il prit la main du lieutenant et la porta à ses lèvres ; puis, s'élançant vers le câble qu'il saisit à pleines mains, il remonta droit, le corps tendu, sur la plateforme. Georges en fit autant avec non moins de souplesse et de dextérité, mais à peine venait-il de toucher le bord de l'orifice, qu'une lame venant du large ébranla la côte et broya la nacelle dont elle dispersa les épaves sur l'écume des flots.

— Bien touché, mais trop tard pour la jalouse Thétis, fit malicieusement le sergent en regardant obliquement l'officier et la jeune fille.

Celui-ci ne porta aucune attention à la boutade du sergent et jeta un coup-d'œil rapide sur la figure du jeune homme étendu à ses pieds.

— Grâce à Dieu, nous voilà tous hors de danger, dit-il, car il me semble que ce garçon vit encore.

A ces mots, Marthe qui s'était tenue penchée jusque-là sur le corps de son frère pour réchauffer ses membres engourdis, se releva :

— Oui, Monsieur, dit-elle avec une expression indéfinissable de reconnaissance dans le regard, le ciel a permis que mon frère ne périsse pas, aujourd'hui, grâce à votre dévouement et à l'appui des courageux soldats qui vous entourent; recevez tous nos remerciements; désormais le souvenir de votre charité et de votre sacrifice restera gravé dans nos cœurs.

— Mademoiselle, répondit Georges un peu troublé, il nous suffit que votre frère vous soit rendu et que vous puissiez retourner avec lui auprès de votre famille; le voilà qui revient à la vie et son premier regard s'arrête sur sa sœur bien-aimée dont l'ardente prière a seule obtenu son salut.

En apercevant le regard de son frère fixé sur elle, Marthe s'était précipitée de nouveau près de lui; elle appuya ses lèvres sur ses joues pâlies et le pressant sur son cœur, elle lui dit;

— Charles, me reconnais-tu ?

— Oui, répondit le jeune homme d'une voix faible; mais où suis-je, pourquoi vois-je, ici, des soldats, près de nous ?

— Ces soldats, reprit sa sœur en étendant la main vers la mer, ont affronté la mort pour t'arracher à la fureur des flots; tu leur dois la vie; frère, regarde-les tous et dis-leur merci.

Charles leva, lentement, la main pour saisir celle de Michaud qui se trouvait à côté de lui; celui-ci fit un pas en arrière et s'inclinant avec respect :

— Mon lieutenant, dit-il, vous êtes allé le premier au danger, soyez le premier à la récompense !

Mais Georges n'était plus là; il s'éloignait à grands pas derrière la falaise.

Le sergent surpris, profondément ému, le suivit des yeux pendant quelque temps, puis en le voyant disparaître au mi-

lieu des pins rabougris qui couvraient le pied de la colline il murmura entre ses dents :

— Quel rude gaillard, ce bambin-là!

— Quel homme de cœur, soupira Marthe, en essuyant ses larmes !

(*A suivre.*)

Capitaine BLANC

NÉCROLOGIE

Dom *Anselme-Marie* BRUNIAUX, abbé de la Grande-Chartreuse et général de l'Ordre, est décédé le 8 octobre, à l'âge de soixante-et-onze ans.

Alcide-Hubert Bruniaux naquit à Saint-Martin, le 8 juillet 1823. Il fut ordonné prêtre et nommé professeur au Petit-Séminaire de Cambrai, le 18 décembre 1847.

Le 1^{er} octobre 1854, Mgr Régnier l'appela à la charge de directeur titulaire de l'institution de Notre-Dame des Victoires, à Roubaix, dont M. Duvilliers était le Supérieur. Il conserva cette charge sous le principalat de M. Dayez, qui y fut nommé l'année suivante.

En 1859, il entra chez les Chartreux, et prit le nom de Dom Anselme.

Son mérite ne put rester longtemps caché. Il fut successivement maître des novices et Vicaire de la Chartreuse de Val-sainte, prieur de la Chartreuse de Valbonne, dans le Gard, puis, en 1879, prieur de la Grande Chartreuse et Supérieur général de l'Ordre, fonction qu'il remplit jusqu'à sa mort.

Peu de jours avant sa mort, il fit une chute et se blessa à la jambe. Il crut que ce n'était rien et s'en inquiéta nullement. La plaie suppura bientôt et un phlegmon se déclara. Il y eut gangrène.

Le 6, au jour même de la fête de saint Bruno, fondateur des Chartreux, on crut devoir lui administrer les derniers Sacrements. Il avait toute sa connaissance et répondit aux prières.

Dans la nuit du 7, il y eut congestion pulmonaire et crachement de sang. Dans l'après-midi du 7, vers 3 heures, le Père eut une syncope avec commencement de refroidissement des extrémités.

Le Père est mort vers onze heures du soir, le 7 octobre, entouré des principaux Religieux de la Chartreuse.

Dans l'éloquent discours que Mgr Fava, évêque de Grenoble, a prononcé aux obsèques du regretté supérieur général de la Grande-Chartreuse, il a célébré en dom Anselme « un homme sage et fort ».

La sagesse se manifesta en celui qui devait être dom Anselme dès les années de sa jeunesse :

Nous l'avons connu au Petit-Séminaire de Cambrai, où il nous avait précédé de quelques années. Là, nous eûmes le bonheur de vivre dans son intimité, alors que tous deux nous préparions pour l'autel les ornements sacrés et y offrions l'encens et le sel, comme dit le poète. Il était notre modèle à tous, et ses exemples nous frappaient d'autant plus qu'il marchait à la tête de ses classes, presque toujours le premier, et le cœur sans cesse tourné vers ce qui est plus parfait.

C'est le fait d'une grande sagesse et un don merveilleux d'en haut chez un tout jeune homme, que cette orientation de sa vie vers Dieu et sa gloire, sans nulle hésitation. Quand le monde passe et repasse sous ce regard de dix-huit ans et qu'il dit à ce jeune homme: Tu es beau, tu as du talent, tu peux jouer dans la vie un rôle brillant parmi les hommes qui composent la société d'élite, répondre alors par un sourire de dédain (et un chaste regard vers le ciel, vers Dieu, oui, c'est noble.

Ainsi en faisait le jeune Bruniaux, qui savait captiver son imagination ardente et son exquise sensibilité. Ses amis de séminaire, qui le pleurent aujourd'hui, n'ignorent rien de ce que nous disons. Ceux qui avaient échappé jusqu'ici à la mort venaient chaque année du bout de la France jouir pendant quelques jours de ses entretiens, de son affection et de sa douce gaieté.

Ses maîtres eux-mêmes l'entouraient d'une haute estime, mêlée de respect; ses condisciples, cédant volontiers à l'ascendant de sa supériorité, le prenaient pour guide.

Après avoir dit combien l'abbé Bruniaux, professeur au petit séminaire de Cambrai et à Roubaix, puis religieux de la Grande-Chartreuse, aimait Notre-Seigneur Jésus-Christ et le faisait aimer aux autres, Mgr l'évêque de Grenoble ajoute :

Voilà le système par excellence qui seul est capable de régénérer notre société : le *christianisme*. Il a détruit le paganisme ancien, il en finira bien vite de celui qui renaît parmi nous et notre pays redeviendra florissant et heureux.

Vénérés Pères, le Père général, en aimant Dieu et le prochain pour Dieu, a fait plus de bien au pauvre monde pendant douze ans que tous les utopistes pendant leur vie. Qu'on laisse seulement la liberté à tous ceux qui, comme vous, veulent servir Dieu et leurs frères, en s'oubliant eux-mêmes, et le patrimoine des pauvres augmentera

d'année en année. *La charité chrétienne seule* porte en son sein la solution de la *question sociale*.

De l'argent ! en auriez-vous des monceaux grands comme ces montagnes, cela ne résoudrait rien. Avant tout, c'est de l'amour qu'il faut donner aux pauvres, aux ouvriers, aux anarchistes ; c'est la foi chrétienne, qui en fera des hommes sages et modérés dans leurs désirs. L'argent que vous leur donnerez à pleines mains sera vite bu et mangé, et ils resteront affamés et révolutionnaires : seule la foi chrétienne saura les rendre raisonnables.

Avec quelle sagesse, Vénérés Pères, votre général a usé de l'argent que la Providence divine mettait entre ses mains ! Le dévouement avait trouvé cette mine de richesse, le dévouement sut l'exploiter, la charité l'offrir au monde entier.

Car il venait du monde entier à la Grande-Chartreuse des pauvres, des nécessiteux, des malheureux, demander une aumône, de l'aide, un appui. Votre général les recevait avec bonté, donnait toujours quelque chose, et l'on s'en allait en bénissant Dieu, si bien que la Grande-Chartreuse, à l'heure présente, est connue par ses actes dans tout l'univers. Pas un peuple au monde n'ignore sa charité.

O France ! tes ennemis peuvent trouver en toi des défauts et médire de toi : ils ne sauraient méconnaître cependant qu'une nation où on trouve la Grande-Chartreuse sait aimer et servir le pauvre, et que la charité chrétienne est élevée autant au-dessus de la philanthropie que le ciel au-dessus de la terre. La philanthropie, c'est la charité laïcisée, elle a perdu sa sève divine. L'œuvre de la Chartreuse elle-même, laïcisée, en mourrait bien vite ; seuls les auteurs de cette institution de charité peuvent la diriger.

En terminant la seconde partie de son discours, où il a montré que dom Anselme possédait le don de la force, Mgr Fava a dit en termes émouvants quel courage de martyr le vaillant religieux a opposé aux souffrances très douloureuses de sa dernière maladie.

LE QUATRIÈME CENTENAIRE DE LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

Le 12 octobre 1892, a été célébré, dans l'ancien et le nouveau Monde, le souvenir de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, le 12 octobre 1492.

En France.

La petite ville corse de Calvi, qui a des prétentions à avoir

donné naissance à Christophe Colomb, élève un monument au grand navigateur. On mandait de cette ville :

Ce matin, après la messe solennelle célébrée par Mgr de la Foata, a eu lieu la bénédiction et la pose de la première pierre du monument de Christophe Colomb.

Une nombreuse affluence, accourue des différentes parties de la Corse, assistait à la cérémonie.

Les fêtes se termineront ce soir.

A la cathédrale de Rouen, a eu lieu la fête annoncée. Elle était présidée par Mgr l'archevêque. Les cérémonies ont été très solennelles. On sait que le panégyrique de Christophe Colomb devait être prononcé par le R. P. Didon. Le *Patriote de Normandie* donne l'analyse suivante du discours de l'éloquent orateur :

Christophe-Colomb fut un grand homme par le génie, un grand chrétien par la foi, tel est le plan qu'a développé l'orateur. Après les éloges accoutumés à Mgr Thomas, il a rappelé dans son exorde que des liens étroits unissaient la Normandie à l'Amérique, et que le premier évêché établi au Nouveau-Monde relevait du siège de Rouen.

Peut-être la partie consacrée à l'éloge de l'illustre Génois, au point point de vue terrestre et humain, manquait-elle de proportion avec la seconde. On aurait pu désirer que le P. Didon s'étendît davantage sur la biographie de ce « révélateur d'un monde » ; elle eût pu lui fournir l'occasion de faire œuvre d'apologétique, en réfutant les attaques de nombreux historiens contre la vie privée de Colomb. Cette réserve faite, il ne reste plus qu'à admirer le récit vivant fait par l'orateur des études de son héros, de ses premiers voyages, des intuitions qui lui faisaient croire d'une façon inébranlable à l'existence de la route des Indes, à la sphéricité de la terre, alors que tous les savants affirmaient que c'était un disque, « parce que les antipodes ne peuvent exister et parce que la Bible dit que le ciel recouvre notre planète comme une tente ». Telles furent les raisons opposées à ce grand cosmographe par les membres de la fameuse junta d'avant laquelle il développa ses projets !

C'est en véritable historien que le P. Didon a montré quelle était, à cette fin du xv^e siècle, la situation politique de l'Europe, « ne connaissant que la Méditerranée, cet immense lac sur lequel on se risque maintenant dans une partie de plaisir, mais ayant conscience que quelque chose de grand allait se passer et tournant ses regards vers l'océan mystérieux ».

Le panégyriste avait hâte d'arriver à la seconde partie de son discours, ayant pour but de prouver que Colomb avait accompli toutes ses grandes œuvres guidé par la foi. C'est elle qui lui montrait au

delà des mers des peuples à convertir ; c'est pour leur porter les lumières de l'Évangile (le journal du bord rédigé par lui en témoin) et gagner ainsi de nouvelles nations à Jésus-Christ alors que la religion musulmane envahissait une partie du monde, que cet homme intrépide affronta tous les dangers, se risqua sur la mer avec une centaine de matelots qui le regardaient comme un aventurier, des capitaines qui ne cherchaient qu'à le trahir, et trois pauvres caravelles.

Mais l'une de celles-ci portait le nom de l'Etoile des mers, elle s'appelait la *Santa Maria*, de même que la première île touchée par les Espagnols le 12 octobre 1492 fut appelée San-Salvador. C'est la foi encore qui permit à Christophe Colomb de réaliser ses projets « Perez de Marchera, prieur de Rabida, l'illustre Franciscain que je suis heureux de saluer ici devant ses frères, lui ouvrit les portes verrouillées des cours ; toutes les grandes œuvres ici-bas ont été accomplies par des femmes. Isabelle la Catholique fut pour le grand navigateur la femme qui sauve. » C'est encore la foi qui encouragea le voyageur, alors que ses marins révoltés voulaient retourner en arrière, qui lui faisait voir comme dans un songe réalisé au bout de trois jours la rive où il devait aborder.

C'est la foi enfin qui soutint le chrétien dans son martyre, car pendant neuf années il fut abreuvé de tortures de toutes sortes, jusqu'au jour où il mourut délaissé dans une chambre d'auberge. « Il est deux classes de génies, ceux qui s'élèvent contre Dieu et à qui sont réservés les Panthéons, ceux qui se dévouent à sa cause et qui en sont récompensés par le martyre ; la croix plantée par Christophe en Amérique avait été aussi plantée dans son cœur ! »

Enfin, le P. Didon termine en montrant que, guidé par Dieu, le grand homme a trouvé plus qu'il ne cherchait ; il voulait découvrir la route des Indes, et il a découvert un monde. Il en a toujours été ainsi, et l'orateur cite, pour le prouver, Claude Bernard, et Pasteur, qui, étudiant les déviations de la lumière, a fait naître soudain la grande science moderne, celle des infiniment petits.

Sans vouloir préjuger des décisions de l'Église, il engage les fidèles à élever à Colomb un autel au fond de leur cœur et à imiter ses vertus : sa résignation, sa fidélité à Dieu, sa constance dans le devoir.

L'impression de tous les auditeurs a été la même : ce discours est digne de la réputation de l'orateur, digne aussi de la chaire où il a été prononcé et où sont montés tour à tour les plus grands prédicateurs de notre époque.

En Italie.

Voici une dépêche envoyée de Rome :

On a fêté ce soir le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique au collège franciscain de San-Antonio.

Le vaste réfectoire dans lequel la réunion a eu lieu était tapissé de draperies rouges et or. A l'extrémité de la salle, était un grand tableau représentant Christophe Colomb au moment où il débarque en Amérique. De chaque côté du tableau, était placé un drapeau blanc avec une croix rouge au milieu.

Les chœurs du Vatican ont chanté des morceaux composés en l'honneur de Christophe Colomb. Assistaient à la fête : le cardinal Celesia, Mgr Mazzolini et les généraux des ordres religieux, ainsi que les consuls du Pérou et du Chili, le chargé d'affaires d'Espagne et le ministre de Prusse.

Le P. Fasori, de l'ordre des Franciscains, a prononcé un discours dans lequel il a fait l'éloge de Colomb et de son œuvre. En terminant, il a exprimé l'espoir qu'il sera bientôt canonisé et invoqué comme protecteur de l'Eglise catholique d'Amérique.

Plusieurs autres discours sur Colomb ont été prononcés et des vers de circonstance ont été récités.

La réunion s'est séparée aux cris de : « Vive le Pape ! »

On mande de Gênes :

Le consul général de France a remis au maire une magnifique couronne offerte par la Société de géographie de Paris pour être déposée sur le monument de Christophe Colomb.

Le consul a dit que la Société voulait donner un témoignage spécial de son admiration à Christophe Colomb et de sa sympathie à la ville de Gênes, qui a si bien manifesté sa confiance dans l'amitié des deux nations. Il a ajouté qu'il avait reçu des instructions spéciales de son gouvernement pour accomplir cet acte de courtoisie.

Le maire a répondu en remerciant vivement et en manifestant l'espoir que les relations d'amitié entre les deux pays s'affermiraient et prendraient de l'extension, ce qui serait un gage de paix pour les peuples.

En Espagne.

On télégraphie de Huelva, 12 octobre :

Aujourd'hui a eu lieu la cérémonie d'inauguration du monument élevé à la Rabida.

La famille royale, les ministres, les sénateurs, les députés, les différentes autorités et les officiers des bâtiments espagnols et étrangers assistaient à cette inauguration.

Une foule énorme est venue participer aux fêtes et la rivière est remplie de bateaux.

L'archevêque a officié, assisté des évêques de Léon et de Badajoz.

La cérémonie terminée, la reine a signé le décret concédant le monastère de la Rabida aux Franciscains. Sa Majesté a conféré le grand collier de la Toison-d'Or au duc de Veragua, descendant de Christophe Colomb.

Dépêche de la même ville, communiquée par l'Agence Dalziel :

Huelva, 12 septembre.

Nous avons pu nous entretenir avec le commandant du cuirassé *Amiral-Baudin*, qui a bien voulu nous donner sur sa mission les détails suivants :

« Le gouvernement français ayant reçu une invitation diplomatique d'envoyer des navires de guerre à Huelva à l'occasion du centenaire, j'ai reçu l'ordre de venir ici avec quatre navires, dont l'*Amiral-Baudin* et le *Vautour*. Il est exact, comme on l'a dit, que je n'ai eu à remettre à la reine aucune lettre autographe du président de la République.

« Suivant les ordres que j'ai reçus, j'ai dit à la reine, en lui étant présenté :

« Je suis chargé par le président de la République française et par le gouvernement français de féliciter Votre Majesté des brillantes fêtes d'Huelva et de la remercier d'y avoir invité les marins français.

« Le président Carnot et le gouvernement font des vœux sincères pour le bonheur de Votre Majesté, du roi Alphonse XIII et de la famille royale, ainsi que pour la grandeur et la prospérité de cette grande et généreuse nation espagnole. »

« Sa Majesté s'est montrée franchement charmante ; elle a causé longuement avec moi. »

Aux Etats-Unis.

On télégraphie de New-York, le 12 octobre :

Les fêtes en l'honneur de Christophe Colomb se sont continuées par une revue de 50,000 soldats de toutes armes, du corps des pompiers, de différentes associations et des anciens soldats de la guerre de sécession.

M. Morton, vice-président des Etats-Unis ; M. Cleveland, ancien président ; M. Glover, gouverneur de New-York, les ministres d'Espagne et d'Italie y assistaient.

La statue de Colomb a été ensuite découverte par Mlle Barsotti, au milieu de l'enthousiasme général. Une salve de vingt-et-un coups de canon a été tirée à ce moment.

Le maire, M. Grant, au nom de la ville de New-York, a prononcé une allocution dans laquelle il a remercié les donateurs de la statue et a déclaré qu'il acceptait ce don.

Le représentant de la colonie italienne et M. Lévi-Morton, vice-président des Etats-Unis, ont ensuite prononcé des discours.

LES CHAMBRES

Sénat.

18 octobre. — Le PRÉSIDENT prononce l'éloge funèbre de MM. Teisserenc de Bort, Journault, Lavalley, Chaumontel et Péronne, décédés pendant les vacances.

M. FRESNEAU demande à interpeller le président du conseil, ministre de l'intérieur, sur l'attitude qu'il entend prendre à l'égard des municipalités qui ont constitué entre elles une fédération.

La date de l'interpellation sera fixée à la prochaine séance.

On procède au tirage au sort des bureaux.

Chambre des Députés.

18 octobre. — A deux heures vingt, M. Floquet ouvre la séance et lit le décret de convocation des Chambres.

Le président annonce que MM. de Breteuil et de Solages lui ont écrit pour donner démission de leurs mandats. Avis en sera donné au ministre de l'intérieur.

Après le tirage au sort des bureaux, M. Floquet énumère la liste de demandes d'interpellation qui ont été déposées et que nous avons déjà fait connaître. Avant de faire procéder à la fixation de la date de ces interpellations, le président donne la parole à M. Jules Roche, ministre du commerce, qui dépose le projet de loi portant modifications sur certains points du tarif minimum, et à M. Ribot, ministre des affaires étrangères, qui dépose le projet portant ratification de la convention conclue avec la Suisse.

Le premier de ces projets est renvoyé à la commission des douanes, et le second aux bureaux.

Il s'agit maintenant de fixer la date de la discussion des interpellations déposées, en tête desquelles viennent les interpellation de MM. Dupuy-Dutemps et du docteur Després sur la grève de Carmaux.

— Je suis aux ordres de la Chambre dit M. Loubet, président du conseil, de son banc ; mais je crois qu'il est de l'intérêt de tous que l'on discute immédiatement l'interpellation de Carmaux.

M. BAUDRY D'ASSON. — Très bien ! très bien ! Voilà un acte de bravoure du ministère ! (Rires.)

La discussion immédiate de l'interpellation de Carmaux est ordonnée.

M. Dupuy-Dutemps a la parole.

— Je n'ai pas l'intention, dit M. Dupuy-Dutemps, de développer à la tribune des théories sociales ; mon seul but est de venir défendre les mineurs grévistes de Carmaux contre la Compagnie qui a violé directement les droits du suffrage universel, de demander au gouvernement quelles mesures il compte prendre, quelles lois il a l'intention de proposer pour éviter à l'avenir des événements de la nature de ceux qui se passent actuellement dans le Tarn.

L'orateur fait l'historique de la grève et déclare que ce n'est que pour des raisons politiques que la Compagnie a renvoyé Calvignac qui venait de battre son candidat officiel le docteur Cabot.

L'interpellateur passe en revue les diverses propositions de conciliation faites au nom des grévistes et que la Compagnie a refusées, bien qu'elles fussent des plus modérées.

En terminant, M. Dupuy-Dutemps supplie le gouvernement de faire respecter les droits du suffrage universel, en dehors duquel il n'y a, dit-il, que despotisme et anarchie.

M. LE DOCTEUR DESPRÈS monte à la tribune.

Je vais vous dire tout haut ce que beaucoup peuvent dire tout bas. Depuis le commencement de la grève, on est à Carmaux en pleine situation inconstitutionnelle, et l'orateur regrette que le gouvernement n'ait pas su faire son devoir. Il ne blâme pas les ouvriers, qui ont le droit de se battre en grève ; il blâme le gouvernement qui n'a pas su gouverner.

La fin du discours de M. Desprès a été applaudie.

M. LOUBET, président du conseil répond aux interpellateurs.

Le premier devoir du gouvernement, lorsqu'une grève éclate sur un point quelconque du territoire, dit le président du conseil, est de mettre tout en œuvre pour amener l'apaisement entre les patrons et les grévistes.

Le gouvernement a conscience de l'avoir accompli tout entier pour la grève de Carmaux, quoi que puisse en penser M. Desprès.

M. LOUBET rappelle l'intervention du préfet du Tarn dès le commencement du conflit entre la Compagnie et les mineurs.

Cette intervention n'a malheureusement pas suffi pour amener la conciliation.

Pour la grève actuelle, évidemment si un arbitrage avait pu être

constitué, il est presque certain que la conciliation aurait pu être amenée entre la Compagnie et les mineurs ; mais la Compagnie n'en a pas voulu.

M. PICHON. — C'est sa condamnation !

Le président du conseil continue et demande à la Chambre de mettre en tête de son ordre du jour le projet de loi sur l'arbitrage, qui a été déposé depuis longtemps déjà.

Il faudrait même y ajouter un article rendant l'arbitrage obligatoire.

M. MILLERAND monte à la tribune. L'orateur retrace à grands traits l'historique de la grève ; il montre que, depuis deux mois, trois mille ouvriers luttent pour le suffrage universel ; les esprits sont de plus en plus surexcités ; d'un instant à l'autre, une catastrophe peut se produire à Carmaux par la faute d'une compagnie, par la faute d'un seul homme. (Applaudissements.)

En présence de l'attitude intransigeante de la Compagnie, dit-il, le gouvernement a le droit et le devoir d'intervenir ; la déchéance ne peut pas venir de suite, on peut prononcer de suite la mise en régie provisoire de la mine pour des raisons de haute police, en exécution de nos lois.

M. CUNÉO D'ORNANO. — Nous ne sommes plus en 1810. (Rires.)

M. MILLERAND. — Vous le regrettez. Si la République prenait parti contre les ouvriers pour les représentants de la féodalité industrielle, à quels recours s'adresseraient-ils. (Bravos.)

M. MILLERAND, en terminant, dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, confiante dans la volonté du gouvernement de faire respecter les droits et la liberté du suffrage universel, l'invite à appliquer à la Compagnie les lois de 1810 et de 1838, prononçant sa déchéance et prenant les mesures nécessaires pour assurer par la reprise du travail la sécurité publique compromise par la Compagnie. »

M. LE BARON REILLE monte à la tribune, il semble très ému ; il essaie d'établir que le renvoi de Calvignac n'a pas de raisons électorales et politiques, mais bien ses absences réitérées.

MM. BAUDIN et FERROUL protestent.

L'orateur fait le tableau saisissant de l'invasion de la maison de M. Humblot, puis il explique ses idées sur l'arbitrage entre les ouvriers et les patrons.

M. CLÉMENCEAU s'écrie : Acceptez-vous l'arbitrage pour votre compagnie ? Répondez nettement.

LE BARON REILLE dit qu'il parle en ce moment comme député et non comme représentant de la Compagnie de Carmaux. (Rires.)

L'orateur s'arrête longuement sur les motifs de la grève.

M. BAUDIN conteste l'exactitude des assertions du baron Reille. Il conclut en adjurant la Chambre, au nom des travailleurs, d'émettre un vote d'encouragement et de sympathie pour les mineurs de Carmaux. (Applaudissements à gauche.)

M. GOUJON discute longuement sur le cas de Carmaux, mais sans conclure.

M. MAUJAN succède à M. Goujon. Il dit que la grève de Carmaux est politique.

M. DE BERNIS proteste bruyamment.

L'orateur blâme l'envoi des troupes à Carmaux.

La discussion générale est close.

L'ordre du jour pur et simple demandé par Mgr d'Hulst est repoussé par 449 voix contre 38. On demande la priorité pour l'ordre du jour Millerand-Dutemps.

M. VIETTE, au nom du gouvernement, accepte la priorité, mais fait ses réserves sur le fond.

Nous ne saurions pas, dit-il, nous engager à appliquer les lois de 1810 et 1839, comme le demande M. Millerand, qui a manifestement exagéré la portée de ces lois. Il avoue cependant qu'il ne comprend pas pourquoi la Compagnie de Carmaux refuse à un de ses ouvriers les facilités d'exercer ses fonctions de maire. A Carmaux, nous avons vu seulement la lutte de deux intransigeances, celle des ouvriers répondant à celle des patrons, dont la responsabilité est grande, d'autant plus grande que tous deux se sont laissé guider par des raisons d'amour-propre et n'ont pas voulu accepter notre arbitrage.

M. LE BARON REILLE monte à la tribune. Il déclare que la Compagnie a refusé non par amour-propre, mais par discipline. Aujourd'hui, la Compagnie est prête à accepter cet arbitrage, si on s'en remet aux membres du gouvernement : le président du conseil et le ministre des travaux publics. (Approbation.)

M. MILLERAND dit que M. le baron Reille acceptant l'arbitrage, il retire son ordre du jour.

MM. BASLY et GERVILLE-RÉACHE font la même déclaration.

Tous les ordres du jour sont successivement retirés. L'interpellation se trouve donc close sans aucun vote.

M. BAIHAUT, comme sanction indirecte au débat, demande l'urgence pour une proposition de loi tendant à compléter celle de 1810 sur la propriété des mines en établissant, comme cause de déchéance, la suspension de l'exploitation de la mine dans le cas où elle est cause d'un danger public. Le concessionnaire déchu ne pourra plus se représenter à l'adjudication.

L'urgence est déclarée.

M. POINCARÉ dépose le rapport général du budget de 1893.

M. LOUBET demande qu'on mette en tête de l'ordre du jour de la séance de jeudi la discussion du projet sur l'arbitrage. La demande de M. Loubet est acceptée à l'unanimité.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Toujours Carmaux. — Au Dahomey. — Entrevue impériale. — Tonkin.

20 octobre 1892.

C'est toujours de la grève de Carmaux qu'il s'agit et cette éternelle question commence à fatiguer même les plus patients.

On a vu que le préfet du Tarn s'était enfin décidé à prendre un arrêté qui n'a qu'un défaut, celui de venir deux mois trop tard. Mais enfin il l'a pris et il faut lui en savoir gré.

Le maire Calvignac ayant refusé de faire apposer les affiches contenant l'arrêté, malgré la notification qui lui fut faite, par le brigadier de gendarmerie, le préfet a réquisitionné les gendarmes, et par leurs soins, les affiches ont été collées sur les murs.

Voici, d'autre part, la déclaration que les maires sur le territoire desquels se trouvent les mines, réunis en séance privée, viennent de rédiger : « Les maires de Carmaux, Blaye, Saint-Benoist et Rosières, rendent hommage au calme dont la population ouvrière de ces communes a fait preuve depuis le commencement de la grève; regrettant de ne pouvoir ordonner l'affichage de l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 1892, ils espèrent que l'administration préfectorale reviendra sur une mesure qui, si elle était maintenue, ne pourrait être considérée par les habitants de leur commune, que comme une provocation ».

Enfin, voici que M. le marquis de Solages, administrateur des mines de Carmaux et député du Tarn, vient de donner sa démission. Pour quels motifs a-t-il pris cette décision ? La lettre suivante qu'il adresse à ses électeurs les précises :

Mes chers concitoyens,

En 1889, un grand nombre d'entre vous sont venus me demander de poser ma candidature à la Chambre des Députés. Enfant du pays, uni à vous par la communauté de nos intérêts, par toutes mes affections et les souvenirs de ma famille, j'avais le devoir d'accepter. Vos libres suffrages m'ont élu avec une majorité de plus de 900 voix, dont

le seul canton de Carmaux m'avait donné les deux tiers. Aujourd'hui, on cherche à égarer l'opinion. On dit que cette élection, qui fut l'œuvre de vos sympathies et de votre confiance, serait la cause première des douloureux incidents dont souffrent Carmaux et les communes voisines. Rien n'est plus faux, et tous les hommes de bonne foi savent combien la politique est étrangère au conflit actuel. Mais les intérêts de la circonscription sont intimement liés à la prospérité de Carmaux, et je ne veux pas que personne puisse un instant prétendre que j'ai été un obstacle à la reprise du travail qui fait vivre un si grand nombre d'entre vous. Je viens donc d'adresser ma démission à M. le président de la Chambre. C'est dans l'espoir de vous être utile que j'avais accepté le mandat de député. C'est pour aider à résoudre le conflit actuel que je le résigne. Je vous demande de trouver dans ces deux actes la preuve de mon dévouement et de mon affection pour vous.

Le marquis de SOLAGES,
Administrateur des mines de Carmaux.

Paris, 14 octobre 1892.

Le colonel Doods continue sa marche et se trouve probablement à cette heure à Abomey.

Aussi croyons-nous devoir résumer la marche de sa colonne jusqu'à ce jour en indiquant les points qu'elle a successivement occupés.

Le colonel Doods a commencé son mouvement le 17 août.

Il commença par chasser les Dahoméens qui se trouvaient à Porto-Novo; il bombarda Takou, poussa une pointe vers Sakélé et revint à Porto-Novo pour organiser les derniers renforts de mille hommes qu'il venait de recevoir. Par suite de la très fâcheuse négligence commise au ministère de la marine ou au ministère de la guerre, ces troupes avaient six semaines de retard:

Ouida était bloqué par mer, mais les Allemands parvenaient quand même à approvisionner le roi Béhanzin de fusils et de canons.

Ayant terminé ses préparatifs, le colonel Doods se mit en marche le 1^{er} septembre. Il remonta le cours de l'Ouémé, en suivant la rive gauche.

Le 19 septembre, il fut attaqué à Dogba par 5,000 Dahoméens que commandait le frère du roi. Le combat fut chaud. L'ennemi, qui se battit bien, vit la plus grande partie de son effectif hors de combat. De notre côté nous avons quinze tués, dont deux officiers et trente blessés.

Le 28 septembre, les canonniers *Opale* et *Corail* remontèrent l'Ouémé pour reconnaître le gué de Tohoué. Les Dahoméens en furent débusqués après une canonnade.

Le 1^{er} octobre, le colonel Dodds passa le fleuve.

Le 4, il fut attaqué à Guédé, entre Tohoué et Poguessa, par 10,000 Dahoméens armés de fusils à tir rapide et de canons Krupp. Encore une fois l'ennemi fut battu laissant 200 morts sur le terrain. Nous avons 9 tués, dont 2 officiers et 32 blessés. Behanzin commandait lui-même les troupes qu'il avait ramenées d'Allada, où il croyait d'abord qu'il serait attaqué.

Le colonel Dodds tourna les retranchements de Poguessa et s'en empara.

Après quatre jours de repos, nos troupes se sont dirigées sur Sabovi, où de nouvelles défenses avaient été élevées, mais elles avaient été évacuées par l'ennemi, qui abandonnait des vivres et des munitions.

Le 11, le colonel Doods campait à Ouabomédi.

Le 12, la colonne attaqua vivement les Dahoméens retranchés à Akpa à dix kilomètres de Kana. Le combat a duré toute la journée. Nous avons eu 4 soldats tués et 20 blessés.

Les derniers renseignements s'arrêtent là. Vendredi un nouvel engagement a dû avoir lieu, mais on n'en connaît pas le résultat. Kana est à quinze kilomètres d'Abomey, la capitale du Dahomey, où Behanzin concentre ses derniers efforts.

Quand Abomey sera pris, que fera-t-on? Brûlera-t-on cette ville comme le fit le général Wolseley à Coumassié, chez les Achantis voisins, en 1874? Le colonel Dodds est, dit-on, libre de ses actes.

Mais il paraît certain que l'on ne se maintiendra point à Abomey. Nos troupes reprendront le chemin de la côte le plus tôt possible.

Cependant il faudra organiser quelque chose. Il est sûr que le gouvernement de Behanzin sera brisé. On démembrera vraisemblablement son royaume, Allada, Thoué, Abomey formeraient alors de petites principautés ayant à leur tête des chefs soumis à la France.

Ouida sera annexée à nos établissements du golfe du Bénin.

Tels sont les premiers actes de cette campagne et les probabilités de ses résultats. Elle fera honneur à la solidité si vaillante de nos troupes et à l'habile prudence du colonel Dodds.

On se met l'esprit à la torture dans le monde des diplomates pour connaître les dessous de l'entrevue qui vient d'avoir lieu à Vienne entre l'empereur François-Joseph et l'empereur Guillaume. Les diplomates ne savent pas s'il doivent être inquiets. D'habitude, ces visites rapportaient un regain de déclarations pacifiques; cette fois les commentaires suivent les commentaires et personne ne sort du dédale des points d'interrogation. Voilà enfin du pain sur la planche pour les amateurs de politique étrangère!

On était certainement anxieux, en Allemagne, depuis les fêtes de Gênes qui malgré tout avaient froissé l'opinion; on était surtout inquiet depuis l'échec, si vivement ressenti, de la diplomatie austro-allemande dans les tentatives désespérées qu'elle a faites pour amener la Suisse à trafiquer de sa neutralité au profit de la Triple-Alliance.

Cette question est très décisive et très grave, puisqu'il est exact d'affirmer que de sa solution dépend ou la paix ou la guerre; car, pour faire la guerre dans de bonnes conditions, l'Allemagne et l'Autriche ont compté sur la coopération de la Belgique et de la Suisse.

Les raisons d'ordre stratégique qui imposent ces conditions sont admises en Allemagne comme étant *fondamentales*, et elles sont très connues dans l'opinion publique, où l'on est plus au courant qu'on ne se l'imagine de l'état de crise que subit la politique de la Triple-Alliance, très compromise par les obstacles qui s'opposent à l'exécution de ses projets.

En France, où l'opinion se laisse plus facilement entraîner vers les discussions qui ne mettent en cause que de petites questions de compétition ministérielle, on paraît ignorer l'importance des événements que prémédite l'activité diplomatique de l'Allemagne, et qui, s'ils réalisaient leurs desseins, relègueraient dans le trente-sixième dessous les mesquines querelles que suscitent nos ambitieux.

On accorde toute l'attention aux pirouettes d'un Calvignac; on se désintéresse des conséquences, qui seraient, il faut bien l'avouer, irréparables, si la Suisse, pour citer un exemple qui est devenu actuel, était obligée de se rapprocher de la Triple-Alliance *pour la défense de ses intérêts économiques*. Explique qui pourra ces excentricités, qui nous paraîtraient même criti-

quables si elles illustraient la politique d'une république de l'Equateur; il n'en est pas moins vrai que les questions qui nous passionnent le moins sont précisément celles qui nous intéressent le plus.

Le peuple allemand, sous ce rapport, nous est de beaucoup supérieur. Il fête aujourd'hui une grande confiance récupérée, celle qu'il avait cessé d'avoir dans la solidité de l'alliance austro-allemande et à laquelle il croit de nouveau; et il s'apprête à célébrer une grande espérance, celle qu'il attend du rejet de la convention douanière franco-suisse par les Chambres françaises, convention qui accorde à la Suisse certaines faveurs, même au delà du tarif minimum, parce que de ce rejet peut dépendre la reprise de nouvelles négociations entre l'Allemagne et la Suisse et le rattachement définitif de cette nation à la politique de la Triple-Alliance.

La question de savoir si de la grève artificielle de Carmaux surgira un incident qui pourra renverser le cabinet Loubet peut avoir l'importance que l'on voudra lui donner à l'extrême droite et à l'extrême gauche; nous partageons l'avis que donner la priorité à une pareille question constituerait un crime de lèse patrie.

Il n'existe pas, il ne peut pas exister, à moins que nos partis politiques aient perdu le sens du patriotisme, d'intérêts supérieurs à ceux qui assurent la protection de nos frontières et consolident notre puissance contre les menaçantes conspirations des ennemis de la France.

Nous voulons la paix, parce que nous savons qu'elle ruintera la guerre; mais si cette paix est si précieuse par ses résultats, elle mérite bien qu'on se résigne en son honneur à souscrire de bon gré à des sacrifices, même d'ordre économique. La belle avance de maintenir sur une partie limitée de nos frontières des douaniers inexorables, si le résultat de cette politique est de livrer ces frontières aux ennemis de la France! Ce serait singulièrement comprendre le protectionnisme!

Les journaux du Tonkin nous apportent des nouvelles d'une gravité exceptionnelle.

La situation du côté de Cao-Bang est toujours aussi mauvaise. Des bandes de pirates ont fait irruption sur la région

frontière ; la simultanéité de ces apparitions indique que les mandarins militaires doivent obéir à un mot d'ordre, et l'on accuse le maréchal Ma d'en être l'inspirateur. Les mandarins disent d'ailleurs partout ouvertement que les relations amicales sont rompues avec la France et qu'ils vont continuer une guerre d'extermination.

Le lieutenant Ginalher, qui commande le poste de Pluc-Hoa, a été attiré dans une embuscade sur les bords du Song-Bang-Grang. A la tête d'une trentaine de soldats, il a été tout à coup assailli par un feu terrible qui lui tua treize hommes dont un sergent, et le blessa lui-même grièvement, ainsi que le reste de son escorte.

A la suite de cet engagement le commandant du cercle de Cao-Bang envoya le capitaine David avec quarante légionnaires et soixante tirailleurs pour dégager Pluc-Hoa. Mais cette reconnaissance, enveloppée par des forces supérieures, fut obligée de battre en retraite ayant perdu deux sergents, huit légionnaires et quinze tirailleurs ; le capitaine David et une dizaine d'hommes étaient blessés ; l'arrière-garde, composée d'un sergent avec cinq légionnaires et quinze tirailleurs a entièrement disparu, ce qui porte le chiffre des morts à vingt et un.

Cette bande de pirates compterait cinq cents fusils et serait, en grande partie, composée de réguliers chinois. Le commandant Virgile est immédiatement parti pour prendre le commandement des opérations qui doivent couvrir la plaine de Dong-Khé, fortement menacée.

A la suite de ces faits, le général en chef a envoyé d'urgence à Lang-Son le commandant Herbin et trois compagnies d'infanterie de marine, ainsi que les deux pelotons de légion venant de Yen-Bai et de Tuyen-Quan. Un renfort d'artillerie a été également envoyé.

Comme on le voit, les assurances et le prestige de M. de Lanessan ne suffisent pas, quoi qu'en dise ce modèle des gouverneurs, pour maintenir au delà de la frontière les hordes chinoises qui reçoivent leur mot d'ordre de Pékin ; ces pirates qui forment l'avant-garde de l'armée impériale — semblent trouver que les fleurs d'éloquence du gouverneur général de l'Indo-Chine ne sauraient empêcher leurs petites balles de décapiter à la longue nos troupes. Aucun effort spontané, aucune bataille, aucune mesure défensive suprême prise par notre corps d'occupation ne parviendront à endiguer ce puissant mouvement

d'invasion qui, basé sur le mépris de la valeur du temps qui caractérise la race mongole, annihile jusqu'aux plus petits résultats de notre conquête.

En face de cette formidable expansion des Chinois, il eût fallu tout d'abord placer un groupement compact et nombreux, savamment organisé, audacieux et bien armé. Or, jusqu'à présent — nous sommes dans la pénible obligation de le constater — nos représentants en Extrême-Orient avaient considéré la puissance chinoise comme un minotaure auquel il fallait jeter, de temps en temps, en pâture les os de quelques-uns de nos compatriotes et acheter, moyennant ces sacrifices humains, un court répit — le temps de permettre à M. de Lanessan de prononcer une harangue et de répondre à une interview.

Quoi qu'il en soit, il est bien avéré maintenant que ce n'est plus au banditisme local que nous avons affaire, mais bien à une invasion chinoise organisée par des mandarins militaires des provinces frontières.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les catholiques d'Italie viennent de tenir à Gênes deux congrès importants, à l'occasion des fêtes colombiennes : l'un général, pour donner une nouvelle impulsion aux œuvres de religion et de charité, d'enseignement et de presse ; l'autre spécial, pour l'étude pratique des questions sociales. Dans le premier qui a duré du 4 au 8 courant et qui a été présidé par seize archevêques ou évêques, ils ont d'abord proclamé les droits du Pape « comme le plus solide rempart de leur gloire nationale », d'après la parole de M. le marquis de Sangineto, président effectif du Congrès. De même, dans l'adresse qu'ils ont signée et fait présenter au Pape, les 1,500 catholiques assemblés à Gênes ont affirmé hautement le but de leur œuvre qui consiste à « réunir et organiser toutes les forces catholiques de l'Italie pour revendiquer la liberté de l'Eglise et de son chef, voulue par Vous, Très Saint-Père, comme par votre grand prédécesseur Grégoire VIII par-dessus toute autre fin. » Pour affermir ces sentiments par un souvenir d'actualité, le célèbre historien Mgr Balan a rappelé au congrès le testament de Christophe Colomb et cité le passage

où ce pieux et immortel génie recommande à ses héritiers de « secourir le Pape, dans le cas où il serait privé de ses biens, de sa liberté, de son indépendance. » Et aussitôt, séance tenante, pour faire écho à ce noble appel, les congressistes se sont cotisés pour réunir leurs généreuses offrandes au Denier de Saint-Pierre, D'autres ont pris à cœur, et à leur tête Mgr Radini Tadeschi, président du Comité central des fêtes jubilaires de Léon XIII, de signaler les œuvres qui doivent commémorer ce grand événement.

Les intérêts de l'Eglise, le développement à donner à son action salutaire, ont été aussi l'objet des travaux du Congrès de Gênes, surtout en ce qui concerne la liberté de l'enseignement catholique et l'assistance morale et matérielle des classes ouvrières.

Quant aux œuvres d'assistance morale et matérielle en faveur des ouvriers, elles ont trouvé également leurs apôtres dans les rangs du clergé, notamment par l'organe du célèbre curé Analli, l'inventeur des fourneaux économiques qui permettent aux paysans atteints de la *pellagra*, de faire eux-mêmes leur pain et à peu de frais; et parmi les laïques, à preuve ce zélé praticien, le comte Medolago-Albani, qui prêche par l'exemple plus encore que par la parole, le dévouement aux classes déshéritées.

Au reste, l'ensemble des questions sociales, des enseignements et des remèdes qu'elles comportent, d'après les immortelles Encycliques de Léon XIII ont formé l'objet de l'autre Congrès catholique tenu également à Gênes du 8 au 10 courant. C'est l'*Union catholique pour les études sociales en Italie* qui en a pris l'initiative, d'un commun accord avec l'*Association littéraire scientifique Christophe Colomb*, fondée à Gênes. Ce Congrès, où l'action catholique en Italie s'est solennellement affirmée pour la première fois sur le terrain si pratique et si fécond des questions sociales, a poursuivi, d'après son programme, le noble but de faire pénétrer de plus en plus dans l'esprit des Italiens cette idée fondamentale : « Il n'y a pas de vraie civilisation en dehors du catholicisme, de même qu'il n'y n'y a de possibilité de grandeur civile pour une nation, et spécialement pour l'Italie, qu'autant que cette grandeur s'harmonise avec la mission de la Papauté dans le monde.

L'Italie réelle, opprimée par les charlatans qui vont de nouveau briguer la députation aux prochains comices, peut voir ainsi opportunément où sont ses vrais amis, ceux qui travaillent à rallier et à sauver les forces vives du pays.

Du côté de l'Italie légale, il y a les vaines paroles, les trompeuses promesses de ces organes officieux qui s'évertuent à représenter la situation financière et économique comme n'étant pas aussi désastreuse qu'on le dit, et les remèdes comme beaucoup plus faciles qu'on ne le croit. Mais, sur ce terrain, la triste réalité arrache d'écrasants aveux, à preuve ceux que l'ex-ministre Colombo a formulés dans un récent discours et où il a montré, chiffres en main, que le déficit de l'exercice en cours s'élève à 75 millions et que ce déficit augmentera pendant une période de dix années jusqu'à concurrence de 140 millions par an, ce qui amènera fatalement à la ruine un Etat dont le budget est grevé de 600 millions pour le service annuel de la dette flottante, sans compter l'excès des dépenses militaires qui absorbent la meilleure part qu'il faudrait aux autres services publics.

France

CLERMONT. — A l'issue des dernières retraites pastorales Mgr l'évêque se fit un devoir de redire au Très Saint-Père avec quelle fidélité et avec quelle consolation, en nos tristes jours, ces saints exercices sont suivis par le si digne clergé de notre diocèse ; il plaçait en même temps sous les yeux du Pape le texte de quelques avis plus particuliers donnés alors et acceptés par tous avec une filiale obéissance ; — il communiquait aussi au maître suprême de la religion catholique les thèses soutenues publiquement par les élèves du grand séminaire à la fin de la dernière année scolaire, et il exprimait le désir de pouvoir se rendre de nouveau à Rome à l'occasion du prochain jubilé pontifical.

Sa Sainteté a daigné répondre aussitôt elle-même à notre évêque par la lettre suivante, que nous sommes heureux de publier :

A Notre Vénérable Frère Jean-Pierre Boyer, évêque de Clermont,

LEON XIII, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons lu avec une grande consolation la lettre si pleine d'affectueux dévouement que vous nous avez récemment envoyée. Elle nous a permis de constater le soin vigilant avec lequel vous travaillez, dans la sainte solitude des retraites, non seulement à ranimer le zèle de votre clergé dans l'accomplissement de ses devoirs sacerdotaux, mais encore à lui donner les conseils les plus propres à procurer le

plus grand bien des peuples qui lui sont confiés. Par là, vous répondez parfaitement aux avis, aux exhortations et aux ordres que notre particulière dilection pour la Fille aînée de l'Eglise et l'accomplissement des devoirs de nos fonctions apostoliques nous ont inspirés. Aussi sommes-Nous grandement consolé en apprenant avec quelle filiale dévotion Nos conseils ont été acceptés par votre clergé de ce diocèse de Clermont, que son esprit religieux place parmi les premiers diocèses de France. C'est pourquoi Nous demandons ardemment au Dieu tout-puissant de daigner conserver toujours vos fidèles dans la fermeté de leur obéissance et de leur soumission envers l'Eglise et les autres pouvoirs.

Nous vous félicitons du zèle avec lequel vous poursuivez la propagation des saintes pratiques du Rosaire de Marie et des doctrines de saint Thomas d'Aquin.

Nous bénissons l'espérance que vous Nous donnez de pouvoir vous renouveler l'expression de Notre paternelle affection, l'année prochaine, à l'occasion du cinquantième anniversaire de Notre consécration épiscopale, et Nous vous accordons du fond du cœur, à vous, à votre clergé et à votre peuple, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 octobre 1892, la quinzième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE

La clôture définitive des *souscriptions privilégiées au Dictionnaire des dictionnaires* est très prochaine, *imminente*; il est donc *urgent* d'envoyer, rempli et signé, le *bulletin* d'adhésion qu'on trouvera plus loin, si l'on veut profiter des *avantages* stipulés et se procurer, dans des *conditions exceptionnelles*, une œuvre à laquelle aucun catholique, aucun conservateur ne peut rester indifférent, un ouvrage *indispensable*, d'une *utilité quotidienne*, qui tient lieu de toute une bibliothèque.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

RÉFLEXIONS PROPOSÉES AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

PAR MGR L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

(Suite et Fin. — Voir le Numéro précédent.)

III

Mais, Messieurs et chers Coopérateurs, ces considérations élevées, si nécessaires qu'elles soient pour donner à l'ensemble de notre vie son véritable caractère, — le caractère d'une mission divine, — ne doivent pas être seules à occuper nos pensées. Nous ne pouvons ni ne devons demeurer étrangers à ce qui s'accomplit sous nos yeux, c'est-à-dire à cette « transformation sociale, dont la marche grandissante et la fatalité forcent aujourd'hui l'attention des esprits les plus rebelles ».

Même dans nos plus petits villages, nous remarquons aujourd'hui un défaut de tranquillité, d'équilibre, qui trouble toutes les familles et les empêche de *s'asseoir* dans la condition que Dieu leur a préparée. On dirait que deux nations ennemies habitent sur notre sol, et se disposent à s'y faire une guerre sans merci. Au lieu d'employer la fortune, amassée par leurs ancêtres ou leurs alliés, comme un capital fécond, et de s'en servir pour aider l'agriculture ou l'industrie, un trop grand nombre de riches consomment leurs revenus dans l'oisiveté et le plaisir, sans être utiles à rien, sans rien rendre à la société, en échange de ce qu'ils reçoivent d'elle.

Et, pendant ce temps, les travailleurs, condamnés à la monotonie d'un labeur incessant, surexcités par l'envie qu'on leur souffle de toute part, regardent avec une sourde colère ces « oisifs » et ces heureux. Ils se servent, dès maintenant, du bulletin de vote, pour les exiler des conseils du pays et se mettre à leur place ; mais ils méditent de faire plus, et le rêve d'une révolution totale, qui bouleversera les formes actuelles de la propriété, ne les effraye pas, tant s'en faut. Les plus audacieux s'y préparent ouvertement. Un des plus hardis penseurs de ce siècle a défini notre civilisation : « L'anarchie, modérée par la présence du commissaire de police ». Le commissaire de police est déjà

considéré comme de trop ; et l'on veut abaisser, devant la liberté de l'homme, toutes les barrières, afin que, pratiquement, il n'ait plus d'autre maître que lui-même, d'autre loi morale que sa propre volonté.

Est-il surprenant qu'une réaction en sens contraire se produise et, de proche en proche, atteigne et anime tous ceux chez qui subsistent les grandes notions de devoir et de vertu ?

Est-il surprenant que, la société humaine étant menacée dans les intérêts vitaux de la propriété et de la famille, sans lesquels on ne peut pas les concevoir, de généreux esprits se soient appelés, rencontrés, associés, afin d'apporter un remède aux souffrances des classes pauvres, et de résoudre, sans violence, les redoutables problèmes, posés devant notre génération ? De là ce mouvement, né dans la vieille Europe, dont la jeune et puissante Amérique a reçu le contre-coup, et en vertu duquel les meilleures intelligences s'efforcent d'étudier les conditions équitables de l'accord entre les ouvriers, qui donnent leurs fatigues et leurs sueurs, et les propriétaires ou patrons, qui profitent de ces fatigues et de ces sueurs, dans l'intérêt de leur culture, de leur commerce ou de leur industrie ?

Un tel mouvement, si légitime, si honorable, ne pouvait pas ne pas se communiquer au clergé ; et c'est pourquoi des hommes, tels que le cardinal Manning, le cardinal Mermillod, Mgr Freppel — pour ne citer que les morts, — en ont été les propagateurs éclairés, et comme les docteurs. Le Souverain Pontife, à son tour, avec le prestige de sa paternelle autorité, a voulu, par son encyclique sur *la Condition des Ouvriers*, pénétrer de l'influence chrétienne et morale cette civilisation du dix-neuvième siècle, qui a si puissamment exploité et dominé la matière. Il a dit à la foule orgueilleuse des chefs d'industrie et de négoce : « Quel est donc le but, poursuivi par l'agitation incessante, qui remplit vos cités, qui fait gémir et trembler vos rails de fer, qui met en branle les innombrables roues de vos machines ? Si ce but ne tend qu'à la matière, s'il ne relève par aucun côté de l'ordre moral et religieux, ne craignez-vous pas d'encourir la terrible malédiction de Jésus-Christ : *malheur aux riches, vae vobis divitibus !* Soyez chrétiens, songez à vos âmes, songez à votre Dieu ; et, bénis par Lui, vous aurez la richesse sans les angoisses dont elle est suivie, sans les haines qu'elle fomente, sans les craintes trop fondées dont elle devient la cause. Je prononcerai sur vos têtes l'hymne angélique qui ouvre et résume l'œuvre divine de la Ré-

demption : Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volouté ; *Gloria in allissimis Deo, in terra pax hominibus bonæ voluntatis.* »

IV

Tout prêtre, si modeste que soit sa position, doit répondre à la voix du Père commun et s'inspirer de ses pieux désirs.

N'est-ce point à lui d'ailleurs qu'il appartient, comme de droit, « d'ouvrir largement son œil sur l'avenir du peuple chrétien, d'essayer d'en interpréter les inéluctables nécessités », de « se faire, humblement et persévéramment, l'éducateur des âmes » auxquelles il a la mission d'enseigner « la bonne nouvelle de l'Évangile », de « se tremper lui-même au rude contact de ces ouvriers », dont il est issu, et de jeter parmi eux, par l'unanimité de communs efforts, destinés à amener leur bien-être plus grand, « les semences de la réconciliation sociale » ?

Si tous les titulaires des paroisses urbaines ou rurales de France, si tous leurs vicaires, devant ces nobles et vastes perspectives, sentaient la grandeur de leur rôle » ; si forts de leur autorité spirituelle, mais ne l'exerçant qu'avec suavité et douceur, ils montraient à leurs peuples « l'exemple de leur existence, simple autant que laborieuse, de leurs habitudes tempérante et presque austères » ; si, à l'heure où, regardant leur propre vie et s'y faisant précéder par des projets et par des « rêves » (1), ils la concevaient « comme consacrée à l'amour personnel des humbles et des déshérités » ; si enfin ils étaient unanimement pénétrés des devoirs nouveaux, qui s'imposent à cette heure à tous les dirigeants sociaux » (2) : — quel bien ils se feraient à eux-mêmes, et quel bien ils feraient autour d'eux !

Notre malheur souvent, c'est d'avoir un horizon trop borné, dans lequel nous étouffons ! Que faire, à trente ou trente-cinq ans, dans la vigueur et la fougue de l'âge, quand on n'a devant

(1) E. Lavisse, Discours à la Sorbonne.

(2) Dans cette page, et dans celles qui suivent, nous avons appliqué aux membres de la Milice Sainte les mâles et nobles conseils, qu'un officier supérieur a donnés aux jeunes hommes, qui composent l'élite de notre armée. Ces conseils, s'ils étaient suivis, feraient du passage sous les drapeaux une « école professionnelle » de dévouement, d'abnégation et d'honneur. — *Du rôle social de l'Officier, dans le service militaire universel.* (Paris, Perrin, quai des Grands-Augustins, 35, 1891).

soi que trois ou quatre centaines de paysans, quelquefois moins encore, et quand on se rend compte que ces paysans sont déjà livrés aux préjugés actuels contre la religion et ses ministres? Est-ce que les rapports avec ces cerveaux, mal éclairés, peu instruits, pleins de méfiances injustes, animés peut-être de passions et de cupidités violentes, ne sont point difficiles et même douloureux? Certes! on n'en peut douter.

Mais, pour atténuer les difficultés ou les douleurs de ces rapports, ce n'est pas une solution que de s'exiler, en quelque façon, au sein de sa propre paroisse et de concentrer tout son intérêt sur soi-même et sur ses soucis d'avenir. Evidemment, alors, toute action efficace cesse de la part du pasteur, sur ses ouailles. Il refuse de les connaître, il juge inutile de leur faire entendre sa voix, il met entre elles et lui les plus hautes barrières qu'il peut trouver, même celles de l'indifférence et du dédain. Comment, sous l'empire des idées que répand aujourd'hui la presse antichrétienne, les ouailles auraient-elles seulement la pensée de courir auprès de ce berger, insouciant et hautain? Dans de pareilles conditions, le ministère paroissial devient un affreux supplice et une institution stérile.

Que si, au contraire, sans se laisser rebuter par une grossièreté apparente, ou même par une sorte de muette hostilité, sans s'arrêter à une écorce rugueuse, épineuse même, le prêtre, chargé de la direction d'une paroisse, ou associé à cette direction, « se livre d'abord à une étude, comme souterraine, pour bien discerner la physionomie morale, le caractère distinctif, les origines ou les antécédents de famille, les aptitudes, les ambitions des hommes ou des femmes qui l'entourent »; s'il essaye de « rencontrer la clef de ces natures fermées ou peu pénétrables »; si, « profitant des occasions et des rencontres, à propos de choses indifférentes, il entre en communication individuelle avec ses voisins ou ses voisines », s'il les « ouvre par sa cordialité »; s'il leur témoigne à propos un intérêt réel, une véritable sollicitude; est-il probable, est-il possible que la malveillance, la défiance, ne cèdent pas devant la continuité de pareils procédés? On a bientôt fait de dire, en haussant les épaules: « Ces gens-là ne valent pas la peine qu'on se donne pour eux; ce sont des brutes » (1) Dieu merci, il n'y a guère de « brutes » parmi les hommes. Et des êtres « méfians, timides, gauches, s'étonnent

(1) *Du rôle social de l'Officier*, pp. 34 et 35.

d'abord devant la bonté » ; puis ils se laissent gagner par elle, et sous son action chaude et bienfaisante, la dure matière de leur cœur s'amollit et se fond. Il n'est pas rare alors qu'une flamme jaillisse, s'échappant de ces âmes, qui semblaient absentes ou engourdies. Cette flamme ne s'éteindra plus, et l'on aura ainsi suscité, au moment où on désespérait presque d'y réussir, « des bonnes volontés, qui, dans leur sphère, s'associent pour toujours à l'œuvre du salut social. »

En tous cas, ceux dont le prêtre de Jésus-Christ aurait ainsi gagné pied à pied la confiance et l'estime, « lui feraient volontiers une espèce de clientèle, amicale et dévouée ». Ils seraient heureux de leurs rapports avec lui, et « ils protesteraient, par leurs actes mieux encore que par leurs paroles, contre les déclamations ampoulées et les accusations calomnieuses des orateurs de cabaret ». Et si, progressivement, dans tout un canton, dans tout un arrondissement, dans un département entier, cette action éminemment pacificatrice et civilisatrice, au vrai sens du mot, pouvait se répandre et s'appliquer, ne voit-on pas combien l'autorité spirituelle de l'Eglise, au lieu d'être défigurée et outragée, comme elle l'est si fréquemment de nos jours, apparaîtrait vivement, sous les traits aimables de la justice, du dévouement, de la charité ?

V

Il serait encore à désirer que, partout, la personne même du pasteur ou celle de son vicaire fussent en relations directes avec les paroissiens : même pour les questions purement matérielles, que l'on laisse habituellement débattre par des employés secondaires. Si honnêtes qu'ils soient, ces intermédiaires n'ont souvent qu'une éducation incomplète ; sans le vouloir ni le savoir, ils commettent des fautes de tact, que l'on attribue toujours à ceux qu'ils représentent ; et c'est ainsi que le Clergé en arrive à encourir des responsabilités, contre lesquelles il lui serait si aisé de se prémunir, « en appréciant, en modérant, en réglant lui-même d'avance l'action de ses employés ». Et d'ailleurs ces questions naissent presque toutes à l'occasion des circonstances importantes de la vie de famille. C'est d'un mariage, d'un baptême, d'un convoi qu'il faut traiter ? Pourquoi le curé ou ses vicaires laisseraient-ils à des inférieurs le soin de témoigner de la part qu'ils savent prendre aux joies des uns, aux tristesses des

autres, aux émotions de tous ? Il faut aujourd'hui ne négliger aucune occasion de se lier avec les hommes, précisément parce que leur tendance va à s'éloigner de l'Eglise et de ses ministres.

Mais, chers Messieurs, ces précautions, si sages, si opportunes qu'elles soient, ne suffisent point pour que nous ayons de l'état actuel des esprits une idée suffisamment vraie. Ordinairement, nous ne connaissons pas assez nos contemporains. De nos traités de théologie nous avons conservé quelques notions confuses sur ce qu'étaient les Gnostiques, les Ariens, les Pélagiens ; nous nous représentons le Protestantisme, comme une doctrine immobilisée dans les théories de Luther, de Calvin, de Zwingle ou de Socin ; nous parlerions assez exactement du Jansénisme et de ses diverses transformations. Mais la situation présente, les idées, les systèmes, les erreurs, les engouements ou les répugnances du temps où nous sommes : voilà ce qui nous échappe trop habituellement. Et de là ce phénomène étrange et douloureux : les prédicateurs de l'Evangile sont égarés et comme perdus, au milieu d'une société sans convictions, et que tourmente son indigence intellectuelle et morale. Ces prédicateurs ont le dépôt des vérités immortelles, toujours salutaires, toujours fécondes ; ils ont dans les mains les seuls instruments, avec lesquels on peut « refaire les esprits et les âmes ». Ils ne sont pas loin de la société ; ils sont mêlés à elle, confondus dans ses rangs ; ils peuvent, à chaque instant, élever la voix, pour indiquer l'orientation d'après laquelle on retrouverait la vraie route, et on se reposerait enfin de tant de luttes, dans un ordre admirable, qui serait « la concorde stable, » et « la paix reconquise du monde moderne » ! (1)

Eh bien ! la société ne va pas aux prédicateurs évangéliques ; elle ne leur demande pas le don de ces « eaux célestes », qui « rejaillissent jusque dans la vie éternelle ». Si elle se presse quelquefois autour d'une chaire plus favorisée, c'est parce qu'elle croit y entendre un écho de ses propres illusions, des accents de miséricorde et presque de sympathie pour ses plus chères faiblesses et pour ses plus flatteuses erreurs ; mais elle redoute la prédication simple et forte du Christianisme, sans alliage ni diminution !

Et, de leur côté, beaucoup de prédicateurs parlent à leurs

(1) *Les Sources de la paix intellectuelle*, — surtout les chapitres IV, V, VI.

auditoires, comme si la foi n'était pas ébranlée, comme si les doctrines catholiques étaient partout connues et adoptées sans contestation, comme si des préjugés invétérés n'étaient pas enracinés dans les âmes, à ce point qu'ils étouffent et repoussent presque tout enseignement religieux. Ou bien, au contraire, par une condescendance excessive, ils font à ceux qui les écoutent des sacrifices exagérés de doctrine, des concessions injustifiables et souvent funestes. « Ils veulent dire des *choses plaisantes*; ils trouvent sans doute que la somme des erreurs répandues dans les esprits, n'est pas assez forte: ils veulent voir et publier des erreurs nouvelles » (1): oubliant ainsi cette grave leçon, que leur donne justement un véritable philosophe: « autre chose est la vérité incomplète, autre chose est la vérité diminuée. Mise dans une âme de bonne volonté, la vérité, encore incomplète, est comparable à un germe, qui croît peu à peu, se développe et s'épanouit!... La vérité diminuée est semblable à un être vivant, dont on aurait retranché, une à une, toutes les parties » (2), que l'on aurait mutilé successivement dans tous ses organes.

VI

Chers Messieurs, étudions le monde autour de nous; et, dans la mesure du possible, portons notre vue au-delà de notre cercle et beaucoup plus loin que nous-mêmes.

Pour cela, la lecture est indispensable, la lecture d'ouvrages vraiment sérieux, et sur lesquels nous puissions établir de solides réflexions. Or, je ne crains pas de le dire, nos journaux de province ne nous donnent guère plus que des détails, des « informations », selon le terme en usage, mais des informations de faits, et point ou peu d'informations d'une vaste portée. Excellents pour la chronique quotidienne, ils manquent de synthèse et de tableaux d'ensemble. Ils n'ont ni le temps, ni la place, ni peut-être l'envie de nous faire connaître les œuvres intellectuelles, sur lesquelles nos méditations pourraient s'arrêter. Les journaux directement religieux, les *Semaines religieuses*, omettent presque forcément les comptes-rendus des livres, dont le caractère ne se rapporte pas spécialement à la piété, à l'édification. Et c'est ainsi que beaucoup de prêtres, éloignés des

(1) Isaïe, xxx, 10.

(2) Ollé-Laprune, *les Sources*, p. 29.

viles, en arrivent à ignorer complètement le mouvement des esprits et à s'en isoler. Aujourd'hui, cependant, « les ondes sonores » de la pensée se propagent rapidement ; et tout en se modifiant par le fait des moyens de transmission ou des milieux à traverser, les idées, qui partent des grands centres, arrivent vite dans les bourgades les plus lointaines. Il serait donc très précieux, même au curé d'un très humble village, de savoir, presque par avance, ce qui va faire, — ce qui fait déjà — le thème des conversations des « fortes têtes » de son troupeau. Ses prônes se rajeuniraient par la discussion discrète, mais serrée et concluante, qu'il ferait de ces théories hasardées et dangereuses. Et l'on viendrait à l'église volontiers, pour entendre quelque chose de plus neuf qu'un terne commentaire des discours de l'abbé Cochin ou des homélies du cardinal de La Luzerne.

Tout ceci doit se comprendre et s'appliquer avec tact et prudence. Si la chaire sacrée ne doit pas être une tribune politique, ni un meuble d'amphithéâtre, elle doit demeurer la source, d'où s'épanchent sur des intelligences simples, crédules, facilement abusées, les ruisseaux limpides de la vérité chrétienne, de cette vérité, qui a inspiré toutes les grandes créations de la civilisation européenne.

Et quelle joie pour des prêtres, que de voir dans les domaines divers de la philosophie, de l'histoire, des lettres, des sciences, de l'économie politique et sociale, des laïques éminents les aider dans leurs travaux et jeter, dans la balance de la critique contemporaine, le poids de leurs témoignages tous favorables à l'apologétique chrétienne ! Cette forme de la fraternité intellectuelle, — au service de la vérité religieuse, leur apporterait de la confiance et de la force. Ils se sentiraient moins isolés dans leurs pauvres presbytères ; ils comprendraient que, dans le monde des érudits, des savants, des penseurs, ils ont des collaborateurs dévoués, qui travaillent pour eux et avec eux ; et cette société des esprits supérieurs, dans laquelle ils entreraient par l'étude et la méditation, les honorerait à leurs propres yeux. Je voudrais, par conséquent, que des groupes de prêtres se formassent, selon le goût et les aptitudes d'un chacun, et que ces groupes, prenant en commun un abonnement à quelques Revues, plus étendues et plus importantes, les articles de ces Revues, les annonces de livres nouveaux, les appréciations critiques sur les livres publiés, quelques ouvrages enfin, dont l'achat aurait

été déterminé par ces lectures, devinssent un élément puissant d'intérêt, un stimulant pour les réflexions personnelles ou pour les conversations entre confrères et avec des paroissiens plus instruits. Ce serait là un excellent moyen pour combattre la monotonie et le vide de beaucoup de discours oiseux, où l'on perd toujours quelque chose de soi, selon le mot de *l'Imitation* : *Quoties inter homines fui, minor homo redii.*

N'oublions pas, chers Messieurs, le grand et beau rôle du travail dans l'existence. C'est lui qui, soutenant la piété et se faisant soutenir par elle, rend nos heures fécondes et heureuses ; sans lui, les facultés les plus brillantes s'étiolent et s'épuisent. Avec lui, les facultés ordinaires se maintiennent et se développent. Le travail ennoblit, il console ; et quand l'âme est abattue par les déceptions ou les douleurs, rien, après la prière, ne berce et n'endort mieux nos tristesses qu'une étude opiniâtre et absorbante.

VII

Je suis le premier, Messieurs, à reconnaître tout ce que ces réflexions ont d'incomplet. Telles qu'elles sont, je vous les livre cependant, convaincu qu'elles peuvent, même dans cet état rudimentaire, vous frapper et faire un peu de bien. Pour finir, je vous citerai, en me les appropriant, les belles paroles de M. Ollé-Laprune, au talent et au courage de qui je suis bien aise de rendre cet hommage public.

« Il est nécessaire aujourd'hui de refaire les intelligences et les âmes, en les ramenant au christianisme. C'est « un grand mouvement d'opinion » qu'il s'agit de déterminer... A chacun d'agir, quelle que soit sa faiblesse, quelque petite que paraisse sa sphère d'influence... La prophétie, rapportée par Tacite et Suétone, que les hommes, partis de Judée, s'emparaient du monde, *rerum potiuntur*, s'est réalisée il y a bien des siècles. Les disciples du Christ ont soumis à sa parole les esprits, les âmes, les nations ; et la chose romaine, *res romana*, a été remplacée par la Chrétienté. Puis, le monde a paru se lasser du Christ, et il a semblé que le Christ se retirât, ou qu'il fût vaincu. Mais voici que l'antique prophétie se renouvelle : les successeurs des hommes, partis de la Judée, vont reconquérir le monde. Romanciers et publicistes, lettrés, penseurs, ont sur les lèvres le vieil oracle ; et ils le redisent avec le désir, avec l'espérance de le voir se réaliser bientôt. Une rumeur court : la

pensée moderne retourne au Christ, et le Christ va reprendre l'empire. Plusieurs travaillent à hâter ce moment; et l'on se dit que, le jour où sera consommée cette restauration, l'intelligence troublée recouvrera la lumière et la paix! »

Voilà, chers Messieurs, ce que pensent, ce que publient des laïques. N'hésitons pas à les admirer; mais ayons la généreuse ambition d'aller au-delà de leurs désirs: et que ce soit surtout par l'action de ses disciples les plus proches, de ses ministres proprement dits, que le Christ rentre dans sa domination pacifique sur les âmes et sur les peuples. A nous de dire, à nous de réaliser la prière du Sauveur: *Adveniat regnum tuum; fiat voluntas tua, sicut in cælo et in terra!* Je vous convie à cette œuvre, de toutes la plus nécessaire et la plus belle.

Agréiez, je vous prie, Messieurs et chers Coopérateurs, l'affectueuse assurance de mon respect en Notre-Seigneur et en l'amour de la Vierge Marie, Reine et Patronne du clergé.

Votre très dévoué et très humble serviteur et Père.

† FRANÇOIS-MARIE ANATOLE, *Évêque de Montpellier.*

LES ÉVÊCHÉS PRÉTENDUS NON-CONCORDATAIRES

Mgr Thibaudier, de si douce et si pieuse mémoire, est décédé le 9 janvier de cette année. Depuis lors, le siège archiépiscopal de Cambrai est vacant. Après neuf mois, il semble que l'on ne songe pas plus à lui donner un titulaire qu'au premier jour.

Est-ce oublié? Est-ce négligence? Est-ce calcul intéressé? S'il faut en croire les on-dit, l'obstacle se trouverait dans le rapport du budget des cultes dont a été chargé M. Dupuy-Dutemps.

M. Dupuy-Dutemps propose la suppression de tous les traitements alloués par l'État aux vicaires des paroisses, aux curés non doyens et aux vicaires généraux, et la suppression des vingt-deux sièges épiscopaux dits « non-concordataires » par voie d'extinction à la mort des titulaires. — Ce système d'extinction est en exercice depuis plusieurs années déjà pour les chanoines titulaires. — Le gouvernement, qui a reçu du Saint-Siège le droit de présenter au Souverain-Pontife les sujets qu'il propose à son agrément et à l'institution canonique, attendrait, pour présenter son candidat au siège de Cambrai, le vote des Chambres sur les propositions de M. Dupuy-Dutemps, afin de

savoir si ce candidat sera présenté en qualité d'évêque ou d'archevêque.

Ce n'est point la première fois que cette question se pose pour notre diocèse, elle fut également soulevée après la mort de Mgr Hasley. Une note parut dans le journal officieux *le Temps*, rappelant les incidents qui s'étaient produits lors de la discussion du budget de 1888, et dans la Commission qui préparait le budget de 1889, à propos des évêchés dits non-concordataires. Il avait plu à la Chambre de voter l'amendement d'un certain M. Labrousse, réduisant le crédit affecté au traitement de l'épiscopat, de 10.000 francs. Ces 10.000 francs étaient à trouver sur le premier évêché non-concordataire que la mort de son titulaire permettrait de supprimer. La note se terminait par ces mots : « Le gouvernement a résolu de ne pourvoir aux trois vacances épiscopales (Cambrai, Gap et Saint-Brieuc), que quand la Commission du budget et la Chambre se seront prononcées sur la question. »

Le *Matin* disait de son côté :

« La mort récente de Mgr Hasley, archevêque de Cambrai, a obligé le gouvernement à examiner une question fort délicate, celle des archevêchés et évêchés non-concordataires.

« Le Conseil des ministres a déjà dû s'occuper de ce sujet à diverses reprises, et si le ministre des cultes ne réussit pas à se mettre d'accord avec la Commission du budget et la Chambre des députés pour maintenir les traditions et conserver au budget les crédits consacrés par l'usage, il est à craindre qu'un conflit inextricable ne s'élève entre la France et le Saint-Siège. »

Le même journal ajoutait avec raison :

« On peut se demander si la République ne risque pas d'infirmier, à l'égard de tous les gouvernements étrangers, la validité de tous les traités de commerce, de navigation, ou relatifs à d'autres objets passés par les gouvernements précédents, si elle méconnaissait ainsi les engagements pris à l'égard du Saint-Siège. »

Après une bien longue attente, et sans que la Chambre ait été mise en demeure de se prononcer plus clairement qu'elle ne l'avait fait, Mgr Thibaudier fut appelé à succéder à Mgr Hasley.

En sera-t-il de même aujourd'hui ? Nous ne saurions le dire, et nos gouvernants sans doute n'en savent pas plus que nous. Ils vivent au jour le jour, sans principes, sans idée, s'abandonnant au souffle du moment.

En attendant, étudions l'intéressante question du Concordat au regard des évêchés.

Que veut-on dire quand on parle d'évêchés « non-concordataires, » et comment l'archevêché de Cambrai est-il compris dans cette classification ?

Pour le savoir, il faut se reporter à l'état de choses créé, lors du rétablissement du culte catholique en France après la Révolution, par le Concordat conclu entre le pape Pie VII et Napoléon 1^{er}.

La Révolution avait pu exiler, emprisonner, assassiner les évêques et les prêtres, elle n'avait pu anéantir l'Eglise de France, pas un évêché, pas même une cure. Aussi, lorsque l'on commença à se lasser de guillotiner et de massacrer, les pasteurs qui avaient survécu à la tourmente, revinrent dans leurs paroisses et leurs diocèses reprendre auprès des fidèles le poste qui leur avait été confié par le Pape ou par leur évêque.

Bien des sièges étaient vacants par la mort des titulaires.

Au Pape seul il appartenait d'y pourvoir; car la constitution civile du clergé ayant déchiré le Concordat conclu autrefois entre Léon X et François 1^{er}, le Pape était rentré dans la plénitude de l'exercice des droits que lui a conférés Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Napoléon crut bon de ne point laisser au Pape le plein exercice de ce pouvoir. Il demanda et obtint qu'un Concordat nouveau lui conférât des privilèges analogues à ceux qui avaient été concédés aux rois de France. Le pape Pie VII y consentit, et une convention composée de 17 articles fut conclue entre les deux puissances.

En ce qui concerne l'épiscopat, cette convention, « le Concordat, » contient trois stipulations que voici :

« Il sera fait *par le Saint-Siège*, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français ;

« La nomination des évêques appartiendra au premier consul, et l'institution canonique leur sera conférée par le Souverain Pontife ;

« Le Pape promet de ne pas troubler les acquéreurs des biens ecclésiastiques enlevés au clergé, et le gouvernement s'engage à allouer un traitement convenable aux évêques et aux curés. »

Qu'on le remarque, le Concordat se borne à poser un principe, il se contente de dire : « Il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des dio-

cèses français. » Cette circonscription restait donc à faire après le Concordat, et la clause que nous venons de reproduire ne bornait point l'entente des deux pouvoirs à un seul acte. Elle posait un principe dont ils pourraient faire usage quand bon leur semblerait.

De fait, aucun évêché n'a été institué directement par le Concordat, tous le furent par des conventions subséquentes. Aucun évêché ne peut donc être dit « concordataire » au sens strict du mot. Le Concordat fut signé le 15 juillet 1801; la première création des sièges épiscopaux fut opérée par une bulle pontificale du 29 novembre suivant, et leur délimitation par un acte du cardinal Caprara, en date du 9 avril 1802. D'autres créations furent faites ensuite par le même concours des deux mêmes autorités, agissant en vertu de la même Convention du 15 juillet 1801, comme nous le dirons plus loin. Tous les évêchés, actuellement existants en France, sont donc tous concordataires au même titre; aucun ne l'est plus ou moins qu'un autre. Allons plus loin. Supposé que le Concordat eût fixé le chiffre des évêchés à créer, et qu'il les ait déterminés par leur titre et leur circonscription, — ce qu'il n'a point fait, — il est admis par tout le monde, et le droit public est formel à cet égard, qu'une Convention diplomatique peut être modifiée par une convention subséquente.

Donc même en ce cas, les évêchés créés en 1802 ne seraient pas plus concordataires que ceux qui suivirent. Un nouvel accord entre le gouvernement français et le Saint-Siège, relativement à tels ou tels évêchés, eût constitué une clause nouvelle du même Concordat, et aussi valable que celles qui l'avaient précédée.

Napoléon lui-même le comprit ainsi et agit en conséquence. Dès 1803, conformément au Concordat de 1801, il demanda à Pie VII de régler l'état des églises de Piémont. Le 14 thermidor an XI (3 août 1803), le *Bulletin des lois* publiait la Bulle du mois de juin précédent, et le décret exécutorial rendu par le cardinal légat Caprara, qui déterminaient les nouveaux diocèses et assuraient leur existence future.

Dans cette Bulle relative aux diocèses du Piémont, le Pape déclare que le droit de nommer aux évêchés d'Italie appartient à Napoléon, *en vertu du Concordat*, depuis que le royaume d'Italie est annexé à l'empire français.

Le 14 février 1806, un décret ajoute aux circonscriptions

établies en 1802 une nouvelle église sur un territoire dépendant de l'ancienne France. A cette date, en effet le *Bulletin des lois*, publie un décret rendu par le cardinal Caprara pour donner l'institution canonique à M. Hoffmann, nommé supérieur ecclésiastique de l'Ile-de-France et de la Réunion. Dès lors donc, on ne considérait nullement comme définitive la liste des évêchés dressée dans l'acte de 1802.

La première organisation ecclésiastique qui se fit en 1802 comprenait 50 évêchés et dix archevêchés. « Le Pape aurait bien désiré — ce sont les expressions de son légat — conserver l'honneur d'avoir un siège archiépiscopal à plusieurs églises célèbres par l'antiquité de leur origine, laquelle remontait jusqu'à l'origine du christianisme, par des prérogatives illustres et par la gloire de leurs pontifes, et qui d'ailleurs avaient toujours bien mérité de la religion catholique ; mais, cédant à la difficulté des temps et à l'état actuel des lieux, » il consentit aux suppressions exigées par Bonaparte.

Cambrai redevenu simple évêché était rattaché à la métropole de Paris. Son antique métropole, Reims elle-même était décoronnée.

Soixante diocèses pour la France qui, au moment où éclata la Révolution en comprenait 135, c'était peu, beaucoup trop peu. On ne tarda pas à le comprendre et à se rendre aux désirs exprimés par le Souverain Pontife en 1802.

Le 4 juillet 1821, une loi affecta une augmentation de crédits à la dotation de 12 sièges archiépiscopaux ou métropolitains, et successivement à la dotation de 18 autres sièges dans les villes où le roi le jugerait nécessaire, l'établissement et la circonscription de tous les diocèses devant être concertés, entre le Saint-Siège et le roi. Cet accord eut lieu ; il amena d'abord le rétablissement des sièges archiépiscopaux de Reims, de Sens et d'Avignon, la création des évêchés de Chartres, de Luçon, de Nîmes et de Périgueux. Les actes pontificaux qui décrétèrent ces mesures sont à la date du 4 août, 4 et 23 septembre 1821, et ils ont été publiés en France par une ordonnance du 19 octobre.

L'archevêché de Cambrai ne fut point alors compris dans cette restauration. En voici les causes. En 1817, le roi Louis XVIII avait conclu avec le Souverain Pontife une nouvelle Convention connue sous le nom de Concordat de 1817. Cette Convention rétablissait l'archevêché de Cambrai, mais elle n'eut point d'exécution. Le 23 août 1819, le Pape Pie VII constatant l'im-

possibilité où le roi s'était trouvé de l'exécuter, se contenta de prendre acte des promesses faites pour l'avenir.

Le rétablissement de l'archevêché de Cambrai n'était cependant qu'ajourné. Dans la Bulle *Paternæ caritatis* datée de la veille des nones d'octobre 1822, le Pape s'exprimait ainsi : « Le tout, mûrement et prudemment examiné, nous avons cru devoir, pour de graves motifs, déclarer que l'érection en métropolitaine de l'Eglise de Cambrai, sanctionnée par notre Bulle de 1817, demeure suspendue à notre volonté et à celle du Saint-Siège. »

Ces raisons graves cessèrent à la mort de Mgr Belmas en 1841. Le Pape Grégoire XVI déféra alors au vœu du clergé, des fidèles et du gouvernement par la Bulle *Mysticam Petri*, datée du 1^{er} octobre 1841. « On conviendra, dit le Souverain Pontife, dans cette Bulle, que le diocèse de Cambrai est pourvu des plus beaux titres pour mériter une distinction de la part du Saint-Siège, si l'on se rappelle son antique origine, qui remonte aux premiers siècles de l'Eglise, son clergé aussi nombreux que vénérable, la population qui excède un million d'âmes, la splendeur de sa cathédrale, les établissements ecclésiastiques qu'il renferme et qui attestent le zèle pieux et la charité libérale des fidèles. » On reconnaîtra sans peine que ces éloges n'ont point cessé d'être mérités.

Ce fut aussi sous la Monarchie de Juillet que le siège épiscopal d'Alger fut érigé par une Bulle pontificale du 9 août 1838, publiée par une ordonnance royale du 25 du même mois, et doté au moyen de crédits votés par les Chambres.

Napoléon III fit créer le siège de Laval; une loi du 5 mai 1855 avait accordé à l'avance les crédits nécessaires; la Bulle du Pape est du 30 juin 1855, et le décret impérial du 30 août.

Le même souverain voulut faire ériger en archevêché l'évêché de Rennes; il obtint à cet effet une Bulle le 3 janvier 1855 et la publia le 26 mai.

C'est encore à Napoléon III qu'on doit les évêchés d'Oran et de Constantine et l'érection du siège d'Alger en métropole. Les Bulles sont du 25 juillet 1866, et le décret impérial qui les publia porte la date du 9 janvier 1867.

Des faits que nous avons rappelés plus haut, il ressort bien évidemment que les évêchés établis en 1822, comme ceux qui ont été créés depuis, sous la Restauration, le gouvernement de Juillet et le second Empire, ont tous été institués au même titre et de la même manière par le Pape, après entente avec le

gouvernement français, qui en avait formé la demande, et assuré la dotation, aux termes du Concordat de 1801, et suivant les formes constitutionnelles.

Nous avons donc le droit de répéter ce que nous avons déjà dit : si on ne consulte que les 17 articles du Concordat, aucun des évêchés de France n'est concordataire, puisque cette convention n'en créa pas un seul ; mais si on considère les conditions mises par le Concordat à la création des évêchés, tous, même les plus récents, sont concordataires. Tous sont le résultat d'un accord, tous ont le même titre d'origine, la même condition d'existence.

C'est ce que reconnaissait, il y a quelques années, M. Fallières, alors ministre des cultes : « Y a-t-il en France des évêchés concordataires ? »

« Si l'on veut dire que tous les évêchés n'ont pas été créés en bloc et à la même époque, vous avez raison ; mais si, par évêchés concordataires, on entend des évêchés qui ont été constitués conformément aux règles et aux principes posés dans le Concordat, je dis, en ce qui me concerne, qu'en France nous n'avons que des évêchés concordataires. »

M. Faye, autre ministre des cultes, disait aussi en 1888 : « Le Concordat n'a pas eu seulement pour objet de créer par la voie diplomatique le régime qui lie désormais la France et la papauté. Il a aussi posé des principes généraux qui ont reçu des accroissements successifs par la conclusion de conventions diplomatiques nouvelles.

« C'est ainsi qu'en 1822 on a dû remplacer en France les évêchés supprimés à la suite des grandes guerres de l'Empire par l'effet de nos pertes de territoire.

« Comment a-t-on procédé ? Par un simple acte de la puissance publique française ? Non. Le gouvernement a proposé à la Cour de Rome la création de ces nouveaux évêchés, et c'est à la suite de conventions particulières que ces évêchés ont été créés.

« Aujourd'hui on nous demande, par simple mesure budgétaire, de poser le principe de la suppression de ces sièges par voie d'extinction. Plusieurs raisons s'y opposent. Préalablement, il faudrait engager des négociations avec la cour de Rome pour arriver à modifier l'instrument diplomatique qui a créé ces sièges. » (Bruit à gauche.)

« Je sais bien que la thèse que je soutiens et qui est une thèse

de droit public, ne saurait plaire aux partisans de l'abolition du Concordat. Mais le gouvernement est lié par des conventions, et il ne peut pas modifier la situation de droit qui a été créée.

« Cette fin de non recevoir, qui est insurmontable, me paraît de nature à faire repousser l'amendement de M. Labrousse sans parler des questions de fait que soulèverait la suppression des évêchés. » (Approbation sur divers bancs.)

Déjà, en 1833, la suppression des évêchés prétendus non concordataires avait été proposée. M. Humann, alors ministre des finances, s'y était également opposé : « Si cet article devait avoir pour conséquence immédiate ou prochaine de supprimer les sièges créés depuis 1821, le gouvernement repousserait une telle atteinte portée à la prérogative royale, à la loi, à la charte et à la liberté des cultes. »

Les différents ministres des cultes qui, sous divers régimes, ont été appelés à se prononcer sur la question des évêchés non concordataires, ont donc toujours exprimé une seule et même opinion. Elle ne peut pas être autre si l'on n'écoute que la logique, la justice et le bon sens. M. Ricard pensera-t-il sur ce point comme M. Faye, M. Fallières, M. Humann? Nous le saurons bientôt.

Le *Temps* disait il y a quatre ans, précisément à propos de cette question posée, comme nous l'avons dit, à la mort de Mgr Hasley : « Il faudrait une bonne fois pour toutes renoncer à la doctrine, jadis formulée par Paul Bert, *de l'application judaïque du Concordat, laquelle consiste à faire d'un traité de paix un instrument de guerre et à frapper l'Église avec les lois mêmes qui lui devaient servir de garanties...* Supprimer le crédit afférent aux évêchés dont la création a été postérieure au Concordat, sous le prétexte qu'ils ne sont point concordataires. C'est ce qu'on appelle se servir de la lettre pour tuer l'esprit... Il faut qu'on y prenne garde : on va droit à rendre le fonctionnement du Concordat impossible. Quelque grave que soit ce côté de la question, ce n'est pourtant pas celui qui nous touche le plus. Que diront les catholiques du Nord, que l'on sait très fervents, très susceptibles, et qui tiennent beaucoup à la gloire et à la primauté du siège archiépiscopal de Cambrai? Est-ce qu'on espère les ramener en froissant davantage leur amour propre et en compliquant la lutte politique dans cette région, du fanatisme des passions religieuses? »

Supposons que nos gouvernants ou la majorité des Chambres

veillent ne point s'arrêter à ces considérations, qu'arrivera-t-il par suite de la suppression des fonds de dotation des évêchés établis après 1801 ? La Chambre, avec sa commission du budget, n'aura point pour cela supprimé les évêchés. Ils continueront d'exister. Le Pape seul, en principe, peut faire ou défaire les évêchés, étendre ou diminuer leur circonscription. Et s'il a abandonné quelque chose de son droit dans un concordat, rien encore ne se peut faire sans lui. Le gouvernement français engagera-t-il des négociations avec Rome pour faire accepter cette suppression de fait d'un tiers des évêchés de France ? Mais alors il faudra faire une nouvelle circonscription des diocèses, un nouveau Concordat. Le gouvernement croit-il qu'il obtiendra facilement du Saint-Siège un nouvel acte d'autorité, comme les Souverains Pontifes n'en ont fait que rarement dans toute l'histoire de l'Eglise ? Croit-il qu'il décidera Rome à ratifier la suppression d'un si grand nombre d'évêchés, alors que la plupart des diocèses de France sont déjà trop étendus et auraient plutôt besoin d'être scindés qu'agrandis ? Ou bien pense-t-il, au mépris du Concordat et du droit canonique, opérer lui-même le remaniement des diocèses, en réunissant de sa seule autorité les évêchés supprimés à l'un ou l'autre des évêchés voisins ; s'imagine-t-il qu'il a le pouvoir de transporter la juridiction d'un siège à l'autre, de réunir sous la même houlette pastorale les fidèles de deux diocèses différents ? Il irait là au-devant d'un bien grave conflit. Compte-t-il laisser simplement sans traitement les évêques pour lesquels la Chambre aura cessé d'allouer des crédits ? Mais il violerait par là même le principe du Concordat, et il se priverait ensuite du principal avantage qu'il tient de la Convention avec le Saint-Siège : celui de nommer aux évêchés. D'après le Concordat lui-même, le pouvoir civil perdrait, en effet, son droit de nomination aux évêchés en cessant d'assurer aux évêques un « traitement convenable. » Le droit et le devoir sont ici corrélatifs. A chaque vacance de siège épiscopal, qui aurait cessé d'être pourvu d'un « traitement convenable », le gouvernement donnerait donc lieu au Souverain-Pontife d'y pourvoir lui-même, en sorte que la nomination directe aux évêchés de France finirait par appartenir au Pape pour un tiers d'entre eux.

On le voit, la question n'est ni aussi simple ni aussi facile que se l'imaginaient les politiciens de rencontre que le suffrage universel envoie siéger aux Chambres sans s'informer s'ils

savent même distinguer leur main droite de leur main gauche.

Le but de ces articles sur les évêchés prétendus concordataires a été d'éclairer nos lecteurs sur une question qui les intéresse au premier chef. Instruits désormais sur le sophisme sur lequel cette question repose et sur les conséquences qu'entraînerait sa solution dans le sens marqué par M. Dupuis-Dutemps dans son rapport sur le budget des cultes, qu'ils se servent de cette connaissance pour détruire dans l'esprit de ceux qui les entourent les préjugés créés par les journaux hostiles. Qu'ils ne laissent point s'accréditer l'opinion qu'il y a en France un certain nombre d'évêchés dont l'origine est irrégulière; qu'ils ne laissent point dire, si l'on tentait de faire descendre de son rang l'archevêché de Cambrai: après tout, cet évêché n'est point concordataire. Rien ne facilite plus la sinistre besogne des sectes que de tels mots lancés par l'ennemi et répétés de bonne foi par les ignorants. (*Semaine de Cambrai.*)

NÉCROLOGIES ÉPISCOLAIRES (1)

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 22 octobre.)

Année 1815 (*Suite*).

14 septembre. — Mgr Louis-Gabriel-Taurin DUFRESSE, vicaire apostolique du Su-tchuen, était né à Lezoux, diocèse de Clermont, en 1751. Il fit ses études dans le collège de Louis-le-Grand dont il était boursier. Il entra au séminaire des Missions-Etrangères le 2 juillet 1774 étant diacre et bachelier de Sorbonne; devenu prêtre il s'embarqua à Lorient au commencement de l'année 1776, pour passer en Chine. Il avait pour compagnon de voyage Jacques-Benjamin Longer qui devint évêque de Gortyne et vicaire apostolique du Tong-king occidental. Ils se séparèrent à Macao; M. Longer s'embarqua pour la Cochinchine et M. Dufresse partit pour le Su-tchuen où il arriva en 1777. En 1784, sous le règne de l'empereur Kien-Long, il s'éleva en Chine une terrible persécution. M. Dufresse fut dénoncé nommément et poursuivi avec rigueur. Après avoir échappé comme par miracle, à toutes les recherches pendant plusieurs mois, il se livra enfin lui-même aux persé-

cuteurs, le 24 février 1785, pour empêcher que les recherches qu'on faisait pour le prendre ne fissent découvrir quelques-uns des autres missionnaires qui n'étaient point nommément dénoncés. Il fut conduit à Pékin où furent amenés dans le courant de la même année, un grand nombre d'autres missionnaires pris dans les diverses provinces de l'empire, entre autres Mgr de Saint-Martin, évêque de Caradre, coadjuteur du vicaire apostolique du Su-tchuen, et MM. Devaut, Delpont, de la Roche, anciens jésuites, et Lamiral, aussi de la Compagnie de Jésus, missionnaires français dans la même province. Ces quatre derniers moururent dans la prison, ainsi que deux évêques italiens, vicaires apostoliques en Chine NN. SS. Fr. Magi de Dervio, évêque titulaire de Miletopolis, vicaire apostolique du Chan-si, et Mgr Ant. M. Sagoni, d'Osimo, évêque titulaire de Domitopolis, coadjuteur du précédent, morts l'un et l'autre en prison les 5 et 13 février 1785, ainsi qu'un grand nombre d'autres missionnaires appartenant à diverses nations. Mgr de Saint-Martin et M. Dufresse furent mis en liberté au mois d'octobre. et reconduits à Canton, où on les fit embarquer pour Manille.

Ils rentrèrent l'un et l'autre dans le Su-tchuen en 1789. « Si nous sommes pris, écrivait à cette occasion M. Dufresse, si pour la foi nous mourons dans les prisons, par le glaive ou par la corde, nous regarderons cette faveur comme la plus signalée que nous ayons reçue : hélas ! nous n'en sommes pas dignes... » Mgr l'évêque de Caradre devint vicaire apostolique en 1792, par la mort de son prédécesseur Mgr Pothier, évêque d'Agathopolis. En 1800, ayant reçu du Saint-Siège la faculté extraordinaire de choisir lui-même un coadjuteur, et de le sacrer évêque de Tabraca, il choisit M. Dufresse, et le sacra le 25 juillet 1800. La mort ayant enlevé Mgr Didier de Saint-Martin, le 15 novembre 1801, Mgr l'évêque de Tabraca devint vicaire apostolique du Su-tchuen. Il célébra du 2 au 9 septembre 1803 un synode, composé de 14 prêtres et dont les statuts ont été imprimés à Rome en 1822 aux frais de la Propagande. Il eut successivement deux coadjuteurs qui moururent avant lui, Mgr Pierre Trenchant, évêque de Caradre, sacré le 25 juillet 1802, mort le 18 avril 1806, et Mgr Jean-Louis Florens, élu le 29 juin 1810, évêque de Zéla, mort le 14 décembre 1814. Mgr Dufresse exerça en zélé pasteur encore paisiblement ses fonctions jusqu'au mois d'octobre 1814, qu'une persécution plus violente que toutes celles qui l'avaient précédée, s'éleva dans la province du Su-

tchuen, d'où elle se répandit dans les autres provinces de la Chine. Mgr de Tabraca fut obligé de se cacher; mais ayant été dénoncé, recherché et découvert, fut arrêté le 28 mai 1815. Ayant été amené à Tchîn-Tou, ville capitale de la province du Su-tchuen, il y fut traité avec humanité par les mandarins; mais le 14 septembre de la même année, le vice-roi Chang-Ming l'ayant fait comparaître devant son tribunal, prononça contre lui la sentence de mort qui fut exécutée le même jour, contre l'usage et les lois de l'empire de Chine, qui veulent qu'aucun criminel condamné à mort par les tribunaux ne subisse cette peine qu'après que la sentence a été confirmée par l'empereur. Avec Mgr Dufresse qui, durant trente-neuf ans avait exercé son apostolat en Chine, trente-trois chrétiens jusqu'alors inébranlables dans la foi, sont tirés de prison pour accompagner leur évêque au lieu du supplice, car on espère que le sang versé du pasteur intimidera le troupeau. Quand l'exécuteur et la victime sont en présence, les mandarins montrent aux confesseurs la croix à profaner ou le gibet qui les attend, et il les somme une dernière fois de choisir. Mais, prosternés aux pieds de leur évêque, ils lui demandent l'absolution et se préparent à mourir. Un seul était resté debout, le courage des autres console le prélat de sa défection. Il les conjure de suivre l'exemple qu'il va leur donner, il étend sur eux ses mains chargées de chaînes, les absout de leurs fautes, puis, avec une joie qui tient déjà du ciel, présente sa tête au bourreau. Elle est abattue d'un seul coup; et, lorsque les disciples voient cette pourpre de sang ruisseler sur le tronc mutilé de leur maître, la soif du martyr s'allume dans leur âme; ils réclament à genoux le gibet qu'on leur a promis. Ils n'obtinrent que l'exil.

Voici quelques détails sur la mort du saint évêque de Tabraca, extraits d'une lettre que M. Marchini, procureur de la Propagande à Macao, adressait en 1815 au cardinal Litta, préfet de la Propagande. Nous les trouvons dans le premier volume des *Annales de la Propagation de la foi* (années 1022-1023, p. 60.) publication qui a donné dans le même volume, pages 49, 52, 68 et 161, n° IV, des lettres de Mgr Dufresse.

« Le 14 septembre 1815, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, Mgr Dufresse fut conduit en chaise à porteurs au tribunal du juge criminel de la province. De là, il fut conduit au palais du vice-roi qui, craignant apparemment que s'il demandait à l'empereur la confirmation de la sentence, ce prince n'ordonnât

que l'accusé fût envoyé dans les prisons de la capitale de l'empire, comme il était arrivé d'autres fois, condamna en présence de sa cour l'évêque de Tabraca à être décapité sur-le-champ. Le prélat dépouillé de ses habits que deux soldats commencèrent à déchirer avec violence selon l'usage, fut conduit à pied au lieu du supplice, qui était la place septentrionale éloignée du palais d'une demi-lieue. Il ne portait point, comme il est d'usage, l'affiche ou inscription qu'on fait porter aux criminels, pour faire connaître leur nom et la cause du supplice auquel ils sont condamnés. Le saint prélat présenta sa tête au bourreau, avec une présence d'esprit et un visage serein et gai, qui remplirent d'admiration tous les assistants. Sa tête fut détachée du tronc d'un seul coup, et sa belle âme s'envola au ciel pour y recevoir la couronne immortelle. » Une autre lettre rapporte qu'après lui avoir tranché la tête, le bourreau la présenta ensuite aux chrétiens, dont plusieurs s'écrièrent : Plût à Dieu que nous puissions mourir avec lui ! Plusieurs païens qui avaient assisté à l'exécution, dirent en se retirant qu'on avait fait mourir un homme juste et innocent. Le vice-roi Chang-Ming, premier auteur de la mort de Mgr Dufresse, reçut presque aussitôt du ciel son châtiment ; menacé de disgrâce pour quelque autre cause, il termina ses jours par le poison. L'année suivante, dans son allocution du 23 septembre 1816, en consistoire secret, le pape Pie VII, préconisant la vertu du saint évêque de Tabraca, proclamait hautement sa mort *précieuse devant Dieu ! mort dont le récit, ajoutait l'illustre Pontife, nous a touché jusqu'au fond du cœur ! En la lisant, nous pensions relire une page des annales de la primitive Eglise ;* et pour mettre le comble à la joie que procurait à l'Eglise un si beau triomphe, le pape proclama dans ce consistoire cinq nouveaux cardinaux : les prélats SOLARO, ancien évêque d'Aoste ; DE SALM-REIFERSCHIED, prince-évêque de Gurk ; DE TRAUTMANSDORF-WEISEMBERG, archevêque d'Olmütz ; CEBRIAN-Y-VADA, patriarche des Indes-Occidentales ; et QUEVEDO-Y-QUINZANO, évêque d'Orence, en Espagne.

10 décembre. — Mgr Laurent-Michel Eon DE CÉLY, évêque d'Apt, fils de Michel Eon, comte de Cély, et de Marie-Thérèse de Fautoas, des barons de ce nom au pays de Lomagne, diocèse de Montauban, naquit à Bayeux, sur la paroisse de Saint-Sauveur, en 1735 ; il fit ses études dans son diocèse et reçut la tonsure de Mgr Paul d'Albert de Lagny, évêque de Bayeux ; le

3 mars 1747. Dès l'année 1756 il était vicaire général d'Autun, et fut installé le 14 août de la même année prieur-seigneur du prieuré de la Valette-les-Toulon dont il se démit en 1786. Il fut encore official de Moulins, alors du diocèse d'Autun, sous Monseigneur de Marbeuf et succéda en 1778 à Mgr de la Merlière évêque d'Apt, fut sacré le 10 janvier 1779 et prit possession au mois de septembre suivant. On croit qu'il appartenait à la famille des Eon, de Bretagne, sieurs de Villebague et de Villeauroux qui figure dans le *Dictionnaire des maisons nobles* de Lainé, tome I^{er}, page 362. Un de ses premiers actes administratifs fut de supprimer son séminaire qui n'avait jamais eu qu'une existence nominale, les prêtres chargés de le diriger s'occupant de tout autres choses que de l'éducation des jeunes clercs. Il envoya ses séminaristes à Saint-Charles-d'Avignon où les sciences étaient mieux enseignées. Les prêtres, devenus rares dans le diocèse d'Apt, allaient manquer pour le service des paroisses, il en augmenta le nombre, en facilitant les vocations, et en donnant aux jeunes étudiants en théologie les revenus du séminaire supprimé.

Il acheva le palais épiscopal affecté aujourd'hui aux bureaux de la mairie et de la sous-préfecture, et réforma le Bréviaire d'Apt qui était le Bréviaire romain auquel il substitua le parisien. Ses goûts un peu trop prononcés pour l'agriculture et les sciences alors en vogue, excitèrent les murmures de ses diocésains et les portèrent à le soupçonner de pencher vers les idées philosophiques. Il accordait des primes aux cultivateurs qui réussissaient le mieux. Il fit planter des arbres exotiques dans le jardin de son palais. Il introduisit dans son diocèse le sainfoin, les pommes de terre, le platane, l'arbre de Judée, le cytise. Il établit à Torretes la première ferme expérimentale qui ait existé en Provence. Ses rapports avec les savants de l'époque qui étaient presque tous des athées, ses expériences agronomiques et les mémoires qu'il publia justifiaient les soupçons de ses diocésains. Il avait dessein de supprimer les bénéficiers, de les élever à la dignité de chanoines et de réduire à dix-huit les membres du Chapitre ; mais il trouva des résistances devant lesquelles il dut s'arrêter. D'ailleurs des soins plus pressants le forcèrent à quitter Apt. Pour se soustraire aux excès naissants de la Révolution, il quitta son diocèse le 24 août 1789 et arriva à Rome en octobre suivant ; de là il passa dans le royaume de Naples où il séjourna deux ans ; et son retour à Apt étant impos-

sible, il revint à Rome où Pie VI l'accueillit et lui assigna Tolentino pour résidence. Aux approches de l'armée française, il se rendit de nouveau à Rome, se fit connaître à Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du roi, qui l'honorèrent de leur confiance, qu'il suivit à Naples et à Trieste où elles moururent. Mgr de Cély resta à Trieste jusqu'au couronnement de Pie VII qu'il alla féliciter à Venise, et qui l'invita à retourner à Tolentino. Lorsque le calme fut rétabli, il revint en France, se démit de son évêché entre les mains du Pape en 1801, se retira à Marseille où il mourut le 6 ou le 10 décembre 1815 généralement estimé à cause de ses mœurs douces et de ses connaissances variées.

Le jeudi, 7 décembre 1815, on procéda à la pompe funèbre, dans l'église de Notre-Dame du Mont à Marseilles, à onze heures du matin, de Mgr Eon de Cély. Ce vertueux prélat habitait depuis son retour d'émigration une petite maison de campagne rue Ferrau n° 19, près de la plaine Saint-Michel. Sa maladie ne fut ni longue ni souffrante, et sa mort ressemble au sommeil du juste. Son ancien diocèse est encore tout plein des souvenirs touchants de ses bontés et de ses vertus. Il avait toujours eu, dans son maintien et dans ses habitudes, la simplicité des premiers apôtres ; aussi, en le fréquentant, on ne pouvait qu'aimer davantage Dieu et les hommes. Comme tous les évêques fidèles à leur conscience, il fut obligé de chercher en Italie un asile et un abri contre la persécution, et c'est là qu'il passa les années orageuses de la Révolution. Depuis son arrivée à Marseille en 1803, une modique pension suffisait à ses besoins, et il n'éprouvait d'autres regrets que de ne pouvoir pas suivre les impulsions de son cœur et d'une âme vraiment née pour la bienfaisance. Sa Majesté le roi Louis XVIII, instruit de sa position, venait depuis quelques mois de lui assigner une pension sur sa cassette, il ne put jouir de cet acte de munificence royale.

Mgr Eon de Cély portait pour armoiries : *d'argent, au lion de sable.*

(A suivre.)

M. C. D'AGRIGENTE.

L'OUVRIER DE LA MINE A CARMAUX

Il est depuis longtemps question chaque jour de la grève de Carmaux. On lira avec intérêt la description suivante de la situation, écrite par un correspondant du *Temps* qui est allé visiter Carmaux :

Le bassin houiller exploité par la société des mines de Carmaux a sept kilomètres et demi de longueur sur deux de large. Le sol sous lequel il s'étend fait partie des premiers contreforts des Cévennes. A deux kilomètres d'Albi, le terrain se relève, d'ondulations en ondulations, vers le nord. Des collines bientôt le hérissent de boursoufflures légères séparées par d'étroits vallons ; des ruisselets, à sec en été, torrentueux l'hiver, s'en échappent. Sous ces boursoufflures, dont l'altitude maxima est de 100 mètres, gît le charbon, en couches irrégulières, fréquemment interrompues par des failles. Sur ces gisements, que des rocs ont recouverts, des torrents plus tard ont roulé. Ils ont laissé, en se retirant, une croûte assez épaisse de terre meuble qui, sans être très riche, n'est pourtant pas infertile.

Aussi n'est-ce pas là le « pays noir » dont Zola nous a donné, dans son *Germinal*, une description si éloquente et si triste. Sous un ciel gai, un soleil bienfaisant, un air pur, des prés, des bois, des cultures. Les puits de mines n'ont rien de désolé ; ils émergent de verdoyants bouquets d'arbres, châtaigniers, acacias ou chênes, qui enveloppent la cité du charbon de leurs feuillages et la parent de leur poésie. Contrastant avec le ton vigoureux et chaud de la terre rouge, une terre à briques où les poteries de la région s'alimentent, ces notes vertes, piquées çà et là, ont un charme auquel il est difficile de se soustraire et que l'ouvrier de la mine apprécie. Les étrangers qui sont venus travailler à Carmaux ne le quittent plus, et le Carmausien qui, par grand hasard, se décide à chercher fortune ailleurs, y revient vite.

La mine ne lui fait pas peur, elle l'attire. Il l'aime comme le vigneron aime sa vigne, le laboureur sa terre. Elle est indispensable à sa vie. Voilà trois générations, sinon plus, que la chose est entrée dans son sang. Depuis 1752, depuis le jour où une ordonnance royale, sous Louis XV, eut accordé au marquis de Solages la concession actuelle pour y forer des puits et en extraire, par des moyens primitifs, le charbon, les paysans de Carmaux et des environs de Carmaux sont mineurs.

Ils le sont par une double raison : ils se plaisent à ce genre de travail, et ce genre de travail leur apporte infiniment plus que la culture.

Il n'est pas rare, dans un des trois villages qui avoisinent Carmaux, à Blaye, à Saint-Benoît, à Rosières, de voir des cultivateurs laisser à un métayer le soin de leurs terres et descendre, par goût, dans la mine. Le pourquoi en est simple. Tan-

dis que le paysan, d'où qu'il soit, peine de quinze à seize heures par jour en tout temps, sous le soleil ardent, sous la pluie, par le gel et le dégel, les mineurs, dans leurs galeries souterraines, fournissent une journée de huit heures, inférieure même à huit heures, si l'on retranche, comme il est naturel, de ce chiffre les trente minutes de repos accordées, au milieu du travail, pour casser une croûte et boire un coup. Dans la mine, ils ont chaud en hiver ; l'été, ils y sont au frais. Peu ou point d'accidents à redouter, sauf ceux qu'une imprudence peut causer. Un travail relativement doux : pour lancer son pic dans le charbon, pour y creuser des trous de sonde, le *piqueur*, n'a nul besoin de s'agenouiller, comme dans certaines exploitations, ou de se coucher sur le dos. Les galeries de Carmaux sont spacieuses ; elles comptent 2 m. 50, et l'air qu'on y respire est plus pur, — j'en parle par expérience, — que l'air des grands boulevards de Paris. Pas de grisou : des trois puits en exploitation, un seul, celui de la Tronquié en renferme, encore n'en a-t-on découvert que dans un seul quartier, fort peu étendu, de la mine, et jamais accident ne s'y est produit.

Comment le mineur, dans de pareilles conditions, n'aimerait-il pas sa mine, étant donné surtout qu'il n'y reste que de six heures du matin à deux heures ? Comment ne s'y trouverait-il pas plus heureux que le paysan qui travaille à l'air libre ?

A-t-on jamais vu ce dernier tirer de sa journée un salaire comparable à celui du mineur ? Que lui rapporte la terre ? à peine de quoi vivre. Dans la montagne, à quelques lieues d'ici, et plus loin, dans l'Aveyron, la Lozère, une mauvaise terre où le roc, à tout bout de champ, perce le sol, où l'on ne recueille, dans les rares terrains productifs, qu'un méchant petit seigle à 4 francs le double décalitre, est grevée d'impôts aussi lourds qu'une bonne et forte terre où l'on récolterait de grasses moissons. Telle propriété qui vaudra dans les 18,000 francs, que son possesseur affermerait au plus 400 francs, paye un impôt de 100 francs. Le propriétaire vit là-dessus : pour garçons de ferme, les fils ; pour servantes, les filles. Pas un tâcheron dans la ferme, tous travaillent. On se nourrit de pommes de terre, de soupe et de châtaignes ; les dimanches, un morceau de lard dans la soupe, morceau grand comme la main pour la maisonnée tout entière. On mange du pain noir, on boit de l'eau et, quand on arrive seulement à joindre les deux bouts, quand on n'a eu dans l'année ni grêles, ni fléau quelconque, ni sécheresse, quand

on n'a pas été obligé d'emprunter, soit pour renouveler son cheptel, soit pour acheter en remplacement de bêtes trop âgées, une nouvelle paire de bœufs de charroi et de labour, on s'estime encore bien heureux.

En regard, voyez la condition du mineur; du mineur de de Carmaux, précisons. Les salaires y sont les plus élevés que je sache dans l'industrie de la houille. La journée moyenne du « piqueur » s'est élevée, en juin dernier, à 5 francs 70; elle est de 5 francs 45, d'ordinaire; il n'est pas possible qu'elle s'abaisse au-dessous de 4 francs 75. Les « boiseurs », qui soutiennent par des cadres en charpente les galeries percées dans le charbon, se font une journée moyenne identique de 5 francs 45. Même prix pour les « mineurs au rocher », c'est-à-dire pour ceux qui percent les galeries dans le roc. Les aides-mineurs, piqueurs ou boiseurs ont 4 fr. 95. Les « remblayeurs », qui vident dans les galeries, au fur et à mesure de l'extraction, la terre, les pierres, les gravats destinés, pour empêcher les tassements, à prendre la place du charbon, se sont fait, en juin dernier, 4 francs 07; ils sont sûrs de ne jamais gagner moins de 3 fr. 50. Les « rouleurs », qui poussent dans les galeries, sur des voies ferrées, les wagonnets de houille ou de remblais, sont généralement de tout jeunes gens : ils arrivent à 3 francs 60. Les « encageurs », qui chargent dans la cage de l'ascenseur, à la remontée des puits, ces mêmes wagonnets, gagnent, les uns 3 francs 75, les autres 4 francs; ils touchent des primes en surplus.

Voilà pour les ouvriers du fond. Restent les ouvriers du jour, ceux qui font passer le charbon sur les grilles où s'opère le triage. Restent aussi les ouvriers des usines où se fabriquent le coke et les agglomérés. Restent enfin les ouvriers des ateliers, ajusteurs, frappeurs, forgerons. Les ouvriers des grilles, dont le travail n'a rien de fatigant, sont habituellement des enfants ou des ouvriers du fond trop âgés pour continuer en bas leur travail : leur journée moyenne va de 2 francs 18, pour les enfants, à 3 fr. 22, pour les hommes. Les ouvriers des usines se font de 3 fr. 05 à 4 fr. Ceux des ateliers, divisés en huit catégories, s'élèvent successivement de 25 en 25 centimes, à partir de 3 fr. 25, jusqu'à 5 francs.

Le chauffage, de plus, est gratuit. Le célibataire ou l'ouvrier marié sans enfants reçoit 40 hectolitres de charbon tous les mois; le père de famille en reçoit 45.

Ajoutez à cela qu'une famille a souvent plusieurs personnes à la fois occupées à la mine. Tel piqueur, tel boiseur a un fils de dix-sept à dix-huit ans, qui est rouleur, un garçonnet qui travaille aux grilles. La journée moyenne du piqueur, du mineur au rocher, du boiseur étant de 5 fr. 45, celle du rouleur le moins payé de 2 fr. 75, celle de l'enfant employé aux grilles de 2 fr. 18, il s'ensuit que la journée, pour les trois, sera de 10 fr. 48; elle ira aisément plus loin. Si le père est employé aux usines ou aux ateliers, ce sera de 9 fr. à 9 fr. 50 qu'on gagnera. Supposez que l'ouvrier travaille par mois vingt-quatre jours, ce qui est la proportion habituelle, vous aurez, pour la famille de l'ouvrier du fond, un salaire mensuel de 251 fr. 52; il entrera 216 fr. dans le ménage de l'ouvrier des usines, chez celui des ateliers 227 fr.

Il est encore des ménages, en bon nombre, où la femme travaille et rapporte. On m'en a cité de blanchisseuses, de couturières, de repasseuses; il en est qui tiennent des épiceries, des buvettes. Il est enfin des mineurs qui, de retour au logis, se livrent également à des occupations lucratives; un tel est perruquier, un autre place des vins, un troisième sera charpentier, maçon, menuisier. Autant de petits profits qui s'ajoutent au profit sérieux que donne la mine.

Voilà le gain : passons à la dépense.

Le logement, d'abord. On se loge à bon marché, les ouvriers, du moins, dans Carmaux. Pour 100 francs de loyer annuel, parfois 110 ou 120, le mineur arrive à se loger très confortablement. Il est locataire, à ce prix, d'une maison entourée d'un jardin, qui comprend invariablement deux pièces au rez-de-chaussée, l'une servant de cuisine, sur la rue, l'autre de chambre à coucher, sur la cour. Un couloir, pratiqué à droite permet d'aller directement de la rue au jardin. Au-dessus du rez-de-chaussée, sous le toit, une soupenle : une trappe y donne accès, au moyen d'une échelle de meunier. Dans la cour, tantôt une étable où grogne un porc, tantôt un clapier où des lapins font le gros dos en broutant leur salade. Sous le rez-de-chaussée, une cave sous le toit, un pigeonnier, fréquemment.

En calculant, aux prix de la contrée, les dépenses de la nourriture et du vêtement, le correspondant du *Temps* arrive à constater qu'une famille de quatre personnes peut se faire une économie de 500 fr. bon an mal an. Et des mineurs lui ont dit que c'est ainsi. Ajoutons qu'il y a des pensions assurées à de bonnes

conditions pour la vieillesse, en sorte que le mineur a toutes chances de mourir en paisible rentier.

Aussi tous auraient continué leur travail et il n'y aurait point de grève sans les menées des chefs socialistes.

VARIÉTÉS

Cœurs de Soldats.

(Souvenirs Militaires)

(Suite. — Voir le numéro du 22 octobre.)

Près du fortin de Brégançon, position jadis si redoutée des pirates de Barberousse, on voit une crique presque circulaire, à l'abri de tous les vents, qui ressemble avec ses eaux bleues et ses bords de roches ciselées à un vaste bassin de saphir fouillé par le burin d'un Cellini. Des massifs de hautes bruyères et de lentisques où s'enlacent les longs sarments des vignes forment autour d'elle une verdoyante barrière qui ne laisse pénétrer aucun bruit sur ses rives silencieuses. Le redoutable mistral, ce fléau permanent de la Provence, semble respecter la paix qui règne, éternellement, sur l'onde de ce bassin solitaire dans laquelle scintillent au soleil les reflets argentés des poissons qui l'habitent. Placée sur le prolongement d'un vaste jardin au milieu duquel s'élève une vieille mais confortable maison de campagne, elle termine le gracieux encadrement de la végétation qui s'y développe et d'un site dont la main de l'homme a respecté jusqu'ici la merveilleuse beauté.

Marthe était née dans ce nid de verdure qui paraissait être l'image du coin du paradis qu'elle venait de quitter. Son père, François X..., âgé de quarante ans environ, était un homme de haute taille, sec et nerveux comme un maure d'antan, à l'œil vif, vrai type inspirant à ceux qui l'approchaient, pour la première fois, une prudente réserve, mais dont le cœur franc et loyal, en corrigeant aussitôt ce qu'il y avait de dur dans ses traits et de vibrant dans sa voix, attirait leur confiance et leur sympathie. Michaud qui le connaissait à fond l'appelait le bonhomme François, sans s'arrêter à l'anomalie qui existait entre les douces impressions du qualificatif et la rugueuse écorce qui recouvrait le Provençal ; il avait raison, Michaud, car Fran-

çois était bon, simple dans ses manières, un peu crédule comme ceux qui vivent, chaque jour, face à face avec Dame Nature. Habitué à tous les travaux des champs il dirigeait avec habileté le service de la ferme, remuant les ouvriers, fixant son œil sur tout et plus souvent marchant en tête de ses travailleurs qu'il laissait harassés et suants dans l'empreinte de ses pas ; il était peu lettré, mais il savait assez pour se passer de la plume du voisin et discerner le bon du mauvais en lisant les journaux de son époque ; sa fortune était le prix du travail de ses aïeux, il la gardait intacte avec la scrupuleuse conscience d'un homme qui a voué un culte à tout ce qui forme l'apanage de sa famille. Ceci aidant, il était devenu, grâce à la sûreté de son jugement, à la sagesse de ses principes et, il faut le dire avec Michaud, à la générosité de son cœur, l'oracle de la contrée et l'idole des soldats qui fréquentaient depuis quelque temps cette partie du littoral.

Nous ne serons pas étonnés en voyant par une belle soirée du mois d'avril de l'année 1859 le clan des environs et la force armée libre de la côte réunis sous la vaste envergure des mûriers qui entouraient la maison de campagne du père François, attendant avec une impatience qui se traduisait par des claquements de langue accentués le moment de prendre place à une table qui promettait de pantagruéliques agapes à en juger par le nombre des bouteilles rangées en file sur toute son étendue. Un bouquet façonné par une main délicate occupait le milieu de la table devant la place d'honneur réservée à deux convives dont l'absence se faisait vivement sentir. Sept heures venaient de sonner à la pendule de la maison ; c'était l'heure à laquelle Georges et Michaud, les héros de la fête, devaient arriver chez le père François. Hélas ! ni l'un ni l'autre ne se montrèrent dans l'avenue s'étendant devant la terrasse ornée pour la circonstance de guirlandes et de drapeaux ; un soldat parut, seul, marchant à grands pas sous la route ombreuse des marronniers.

— Monsieur François, lui dit-il en l'abordant, voici une lettre que je suis chargé de vous remettre. Si vous avez à répondre profitez du retour du courrier.

François décacheta la lettre et la lut à haute voix ; elle était ainsi conçue :

« Monsieur, nous recevons l'ordre de rejoindre sans délai l'un des régiments qui sont en route pour l'Italie. Les dispositions que nous sommes obligés de prendre avant notre départ qui est

fixé à demain dès l'aurore nous empêchent, à notre grand regret, de prendre part au repas que vous donnez aujourd'hui en souvenir d'un événement dont l'heureux résultat n'est dû qu'aux ferventes prières de mademoiselle Marthe, votre fille. Nous nous associons, le sergent Michaud et moi, à votre bonheur en attendant que nous puissions venir après la victoire pousser avec vous ce cri patriotique : Vive la France !

« Georges de T... »

Le père François en terminant la lecture de cette lettre fléchit sur ses genoux ; Marthe pâlit affreusement ; les invités restèrent silencieux en observant sur la physionomie de leur hôte les diverses émotions qui l'agitaient. Enfin rendu à sa propre énergie par les vibrations de cet amour du pays qui remplira le cœur de l'homme jusqu'à la fin des siècles, celui-ci se leva.

Chaque convive prit place autour de la table ; mais les cœurs étaient serrés, on mangea sans appétit, on but sans entrain, la pensée tendue vers l'inconnu sanglant qui rougissait l'horizon. Cependant au dessert, le toast porté par l'amphitryon ranima les figures ; à sa voix les fronts se relevèrent, une flamme brilla dans les regards et tous, debout, répétèrent ces mots qui avaient fait palpiter le cœur de Georges : Vive la France !

*
* *

Le canon tonnait du côté de Magenta. L'armée autrichienne massée derrière les rampes de la voie ferrée écrasait de son feu la Garde impériale qui supportait, seule, le choc de cet ouragan de fer.

— Qu'elle tienne, répondait Napoléon III aux appels incessants de secours qui lui étaient faits par le général qui la commandait !

Et la Garde tenait, bravant l'ennemi dont elle décimait les bataillons.

Les divisions françaises, arrêtées par les convois qui encombraient les routes arrivaient avec lenteur sur le champ de bataille et se jetaient à corps perdus au devant des masses autrichiennes qu'elles tenaient en respect. La victoire indécise hésitait entre une armée en ligne et quelques divisions broyant tout sur leur passage. Ce fut alors que le maréchal de MacMahon, obéissant à une sublime inspiration, au lieu de marcher au canon s'en éloigna et vint prendre à revers les positions de

l'armée ennemie. La petite ville de Magenta fut attaquée; les Autrichiens s'y cramponnèrent avec désespoir; ils barricadèrent les portes et les rues, percèrent les murs, ouvrirent des créneaux et réussirent par une défense acharnée à retarder la marche du corps d'armée. Mais le flot sans reflux des troupes françaises montait toujours brisant les obstacles, renversant les ouvrages sur les cadavres de leurs défenseurs; il toucha bientôt aux premières murailles et se heurta de front au feu de l'ennemi. Le maréchal fit tête à la mitraille et passa outre.

A ce moment, le clairon du régiment de Georges sonna la charge. Le lieutenant, tenant le drapeau du régiment, suivit le général qui marchait le premier et tomba le second près de son chef tué devant lui; Michaud qui le suivait pas à pas saisit le corps du lieutenant et le mit à l'abri d'un vieux mur, enveloppé dans son glorieux suaire; agenouillé près de lui, les yeux fixés sur sa face blême, le sergent tint pendant quelque temps les mains de l'officier dans les siennes avec l'espoir d'y sentir passer un frisson de vie. Le jeune brave était mort, sans peur et sans reproche comme le héros du pont du Garigliano.

— Au revoir, lieutenant, dit Michaud rappelé au combat par le bruit du canon; je vais essayer de vous rejoindre.

Le sergent fut blessé et ne mourut pas; il était destiné à souffrir d'autres angoisses. Perclus du bras gauche après une opération douloureuse, il vint demander asile chez le père François dont la main et le cœur avaient été toujours ouverts pour lui. Lorsqu'il frappa à la porte de sa maison le bon paysan lisait à haute voix devant ses ouvriers au repos le récit de la mort héroïque d'un lieutenant frappé, disait-on, par le projectile qui avait tué son général.

— Mourir côte à côte avec son chef c'est glorieux pour un soldat, observa François en interrompant sa lecture. M. Georges est capable de faire un pareil coup.

Marthe qui écoutait en frissonnant les détails de ce récit tragique tressaillit en entendant prononcer le nom de celui qu'elle aimait, en secret, depuis le jour où elle l'avait vu sauver son frère au mépris de sa propre vie et regarda son père avec douleur.

— Je ne suis pas prophète, reprit ce dernier vivement impressionné par l'émotion qui s'était emparée de sa fille et ne garantis pas la vérité de mon dire; pourtant je reste convaincu que le lieutenant Georges mourrait aussi bien pour la gloire que pour l'amour de son prochain, si cela lui paraissait nécessaire.

Quelques coups frappés discrètement avec un bâton sur le treillis de la terrasse interrompirent les réflexions du campagnard qui s'empressa d'aller au-devant du visiteur inconnu.

— Père François, dit le sergent en se jetant dans ses bras, je me rends un peu tard à votre aimable invitation.

Le brave homme demeura un instant interdit en revoyant Michaud, revenant seul et blessé des plaines de l'Italie, sans avoir la force de prononcer le nom du lieutenant dont il venait de pressentir la mort dans les murs de Magenta.

Michaud comprit le pénible motif de son silence :

— Le lieutenant Georges murmura-t-il en inclinant la tête, dort là-bas dans les plis de son drapeau.

Un cri perçant répondit à ces paroles et fut suivi du bruit sourd d'un corps qui roule sur le sol : Marthe avait entendu et compris, le plus délicieux rêve de son cœur venait de s'envoler avec sa raison.

Depuis ce jour on voyait, à l'heure où les postes étaient relevés, la pauvre fille, en robe blanche, les cheveux en désordre, se diriger lentement, vers la falaise toujours suivie du fidèle Michaud.

En arrivant sur les rochers qui dominaient la place où la barque de son frère s'était arrêtée pendant l'orage, elle tombait dans une prostration profonde cherchant à recueillir dans son cerveau les lambeaux de ses pensées confuses. Le bruit des flots qui se brisaient à ses pieds la rappelait soudain au vague souvenir de la réalité ; saisissant alors, comme au jour de la tempête, les mains de Michaud, elle le poussait vers l'abîme en lui montrant un objet qui n'existait que dans son esprit troublé.

Le sergent se perchait sur la crevasse et, se relevant presque aussitôt, faisait le simulacre de déposer devant elle le corps inanimé de son frère ; se tournant ensuite vers le point de l'horizon sur lequel Georges s'était dirigé après le sauvetage, il s'écriait d'une voix tonnante :

— Quel rude gaillard, ce bambin-là !

Ces mots, en faisant frissonner la folle, produisait sur elle un effet magique : La vie remontait à la surface, une rougeur subite couvrait ses traits, un éclair brillait dans son regard, deux larmes tombaient sur ses mains serrées sur sa poitrine et dans un sourire plein de douceur elle répétait :

— Quel homme de cœur !

Mais comme un rayon de soleil qui ne fait qu'effleurer, en

passant, le calice d'une fleur, cette lueur de vie s'effaçait, aussitôt, en laissant dans une nuit plus sombre ce spectre inerte et décoloré.

Michaud, abattu, reprenait avec elle le sentier qui conduisait à la ferme en s'arrêtant chaque fois devant l'image qui ornait le frontispice de la chapelle des marins.

Que demandait-il à cette statue de plâtre qui toujours invoquée avait si souvent arrêté la tempête ?

Les sons de la cloche le dirent, un jour, aux pêcheurs en détresse :

Marthe guérie priait encore pour eux.

Capitaine BLANC.

NÉCROLOGIE

L'illustre Père *Mathieu* LIBERATORE, de la Compagnie de Jésus, a cessé de vivre le mardi 18 octobre, à 5 heures du soir, après deux semaines de maladie. Nous ne saurions mieux donner une idée de sa vie si bien remplie au service de la religion et de la science, qu'en reproduisant les notes biographiques que la *Voce della Verità* s'est empressée de recueillir.

Le Père Liberatore était né à Salerne le 11 août 1810 de parents très pieux. Il fit ses premières études à Naples et entra, dès l'âge de 16 ans, dans la Compagnie de Jésus, le 9 octobre 1826. Il y termina brillamment ses études, et, comme il avait fait preuve d'un singulier talent pour les sciences rationnelles et philosophiques, il fut appliqué à l'enseignement de la philosophie.

La révolution de 1848 le surprit à Naples, et, peu après, il fut l'un des quatre fondateurs de la *Civiltà Cattolica* en 1850, avec le Père Tapparelli d'Azeglio, le Père Antoine Bresciani et le Père Curci. Ce fut lui-même qui indiqua pour la nouvelle revue le titre si bien adapté de *Civiltà Cattolica*.

Comme écrivain de la docte revue, il a infatigablement continué pendant quarante-deux ans d'y collaborer, avec cette particularité qu'il écrivait dans le premier fascicule paru en 1850 et dans le dernier qui a publié ces jours-ci un article du P. Liberatore sur les études dans les séminaires.

La dernière page écrite par le P. Liberatore, c'est l'introduction de la brochure du P. Braddi, sur la question française.

Cette page a été écrite le 30 septembre dernier, c'est-à-dire la veille du jour où le bon Père Liberatore s'est alité.

Infatigable à l'étude et au travail, il avait défendu avec autant d'ardeur que de constance la cause de la philosophie de saint Thomas, au triomphe de laquelle il eut la consolation d'assister. Il avait même été nommé par Sa Sainteté Léon XIII un des *Quinque viri* de l'Académie romaine philosophique de saint Thomas d'Aquin.

Dans l'espace de 42 ans, il a publié beaucoup d'œuvres insignes en matière de philosophie, de théologie et d'économie sociale.

Très simple et très doux de caractère, il eut un cœur aussi bon que son talent était splendide. Comme religieux, il professait une piété exemplaire.

Il témoignait pendant sa maladie le désir de mourir et, sur son lit de douleur, il se montrait plein de résignation et d'une paix inaltérable. On peut dire qu'il priaît nuit et jour.

Non seulement, il a reçu les derniers sacrements, mais presque tous les matins, et mardi encore, le Saint-Viatique. Il invoquait la T. S. Vierge sous le titre de *Sedes Sapientie*, et jusqu'aux derniers moments il a eu sur les lèvres cette invocation.

Le Saint-Père, qui en appréciait hautement les mérites, la doctrine et la vertu, lui avait envoyé expressément, mardi matin, sa bénédiction par un de ses prélats, Mgr Angeli.

On peut dire ainsi que le vénéré P. Liberatore est mort avec la tranquillité des patriarches, béni de Dieu et des hommes.

M. Camille ROUSSET de l'Académie française, vient de mourir à Saint-Gobain, dans les sentiments de la foi la plus vive.

M. Camille Rousset ne pouvait d'ailleurs faire qu'une fin chrétienne. Homme de foi, on le voyait presque tous les jours à la messe de neuf heures et demie à Saint-Sulpice — sa paroisse, — et chaque dimanche à la grand'messe ; homme d'étude, il a consacré toute sa vie à la recherche de la vérité, qui était aussi pour lui l'objet d'un véritable culte. Nous ne donnerons pas la liste de ses nombreux ouvrages, dont le principal *Histoire de Louvois et son administration politique et militaire*, 4 vol. in-8, a obtenu trois ans de suite de l'Académie française le grand prix Gobert ; mais nous dirons que rarement écrivain s'est montré plus patient dans la recherche des documents, plus conscien-

cieux dans leur dépouillement, plus attentif à ne laisser échapper aucune assertion, aucun jugement qui auraient pu blesser la vérité.

Un grand écrivain, un grand orateur disait, en déplorant la singulière manière de certains auteurs qui, dans l'histoire de l'Eglise, par suite de scrupules vraiment étranges, n'osaient dire certaines vérités : « L'Eglise n'a pas besoin de vos mensonges ». M. Rousset, qui avait débuté dans les lettres en publiant en 1849, un *Précis de l'histoire de la Révolution française*, croyait, lui aussi, que la vérité pour un historien était chose sacrée. L'Eglise n'a pas besoin de mensonges, mais la *Révolution* ne saurait s'en passer. On le lui fit bien voir quand, pour le punir de ce qu'il avait montré ce qu'étaient vraiment les *Volontaires de 1792*, on lui enleva son titre d'historiographe du ministère de la guerre et de conservateur de la bibliothèque de ce ministère, qu'il possédait depuis 1864, et qu'on le priva des honoraires qui y étaient attachés.

Attaqué, depuis bientôt deux ans, par une maladie qui ne pardonne guère, M. Rousset, grâce aux soins admirablement dévoués de sa digne épouse, avait pu conserver toutes les apparences d'une santé vigoureuse et résister à toutes les atteintes de la vieillesse. Nous l'avons vu encore, ces jours derniers, causant avec toute la lucidité d'une belle intelligence et avec les élans d'un cœur chaud et généreux. Il s'est éteint au milieu des siens, fortifié par les secours de la religion et préparé au redoutable passage du temps à l'éternité par la réception des sacrements. Il était vraiment édifiant à voir, suivant toutes les prières qui se disaient autour de lui et usant des quelques forces qui restaient pour tracer sur son pauvre corps, que la maladie a si envahi, le signe auguste de notre Rédemption.

Je ne sais plus lequel des orateurs officiels disait l'autre jour, au Collège de France, en parlant de M. Renan : *Veritatem dilexit* ; il a aimé la vérité ! Comme si M. Renan n'avait pas toujours été de la race de ceux qui s'en soucient comme s'en souciait Pilate : *Quid est veritas ?* Y a-t-il même une vérité ? De M. Rousset on peut dire qu'il a aimé la vérité jusqu'à en être le martyr, et c'est pour cela que, tout en sollicitant des prières qui sont nécessaires à tout chrétien qui paraît devant Dieu, nous avons tout espoir que le Dieu de toute vérité lui donnera bientôt, si ce n'est fait déjà, la récompense qu'il a promise à ses bons serviteurs.

M. Albert MILLAUD, rédacteur du *Figaro*, vient de mourir à Paris d'une congestion pulmonaire.

M. Albert Millaud était âgé de quarante-neuf ans. Il était le fils de Moïse-Polydore Millaud, financier fameux. En 1865, Albert Millaud se fit connaître par un volume de poésies, *Fantaisies de jeunesse*. Bientôt il fondait, avec le concours de M. Abel d'Avrecourt, la *Revue de poche* et la *Gazette de Hollande*.

C'est en 1869 qu'Albert Millaud entra au *Figaro* où il collabora régulièrement depuis cette époque. Il publia tout d'abord des chroniques en vers qui furent réunies plus tard en volumes sous le titre de *Petite Némésis*. Il fut ensuite chargé du compte-rendu des Chambres. Ces comptes-rendus lui valurent d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur par le gouvernement du 24 mai.

Depuis quelques années, M. Albert Millaud avait renoncé aux chroniques parlementaires et publiait presque chaque jour dans le *Figaro* des fantaisies.

M. Albert Millaud était israélite.

LES CHAMBRES

Au Luxembourg, M. Fresneau a développé jeudi dernier, 20 octobre, son interpellation sur l'attitude que comptait prendre le ministre de l'intérieur à l'égard des municipalités socialistes qui sont en train de se constituer en fédération. La loi de 1884 interdisant les fédérations particulières a été, dit l'orateur, manifestement violée à Saint-Ouen, et le gouvernement n'a présenté aucune observation. « Si j'étais ministre de l'intérieur, a-t-il ajouté, les municipalités qui se révoltent contre la loi seraient bridées dans les vingt-quatre heures. » M. Loubet s'est contenté de répliquer que le gouvernement avait fait son devoir. C'est une formule qu'il a adoptée pour répondre aux questions gênantes. M. Fresneau aurait pu lui citer aussi l'exemple des quatre communes du Tarn qui ont opposé, dans l'affaire de Carmaux, un refus formel d'obéissance au pouvoir central et qui n'ont même pas été blâmées. Mais à quoi bon? M. Loubet l'avoue lui-même, il gouverne si peu! Bien entendu l'ordre du jour pur et simple a clos le débat.

A la Chambre, on a commencé, le même jour, la discussion de la loi sur l'arbitrage ; voici les lignes générales du projet. Il comporte deux parties : 1° *l'arbitrage accidentel*, 2° *les conseils permanents de conciliation et d'arbitrage*. Aux termes dudit projet il est institué des comités de conciliation et des conseils d'arbitrage pour prévenir ou régler pacifiquement les différends d'ordre collectif entre patrons et ouvriers ou employés, portant sur les conditions du travail.

Les patrons et les ouvriers ou employés qui, voulant provoquer l'arbitrage, ne sont point tombés d'accord directement entre eux, sur les conditions de cet arbitrage, peuvent recourir à l'intervention du juge de paix.

Ce magistrat notifie la proposition d'arbitrage qu'il a reçue à la partie adverse, sans frais, dans les vingt-quatre heures.

La partie adverse doit répondre dans un délai de trois jours — à moins que l'absence ou l'éloignement des personnes auxquelles la proposition d'arbitrage s'adresse ne permette pas de donner réponse dans ce délai.

De toutes manières, la partie adverse doit motiver sa réponse en cas de refus. L'absence de réponse est considérée comme un refus.

En cas d'acceptation de la proposition d'arbitrage, la partie adverse désigne des délégués en nombre égal à celui des délégués choisis par les demandeurs.

Le juge de paix convoque d'urgence les délégués des deux parties qui constituent le *comité de conciliation*. Les réunions de ce comité ont lieu en présence du juge de paix qui est à la disposition des délégués pour diriger les débats s'ils le désirent, mais ne peut avoir que voix consultative.

Si l'accord s'établit, les conditions de la conciliation sont consignées dans un procès-verbal dressé par le juge de paix et signé par les délégués.

En cas contraire, le juge de paix invite les parties à désigner soit chacune un arbitre, soit un arbitre commun. Au cas où il serait désigné deux arbitres, ceux-ci pourraient faire choix d'un tiers-arbitre.

La décision sur le fond prise, rédigée et signée par les arbitres, est remise au juge de paix.

En cas d'insuccès de l'arbitrage, l'échec est constaté par le juge de paix dans un procès-verbal.

Toutes les pièces concernant l'échec ou le succès de la tentative de conciliation ou d'arbitrage sont notifiées aux maires de toutes les communes où s'étendait le différend et rendues publiques par affichage à la place réservée aux publications officielles.

Toutes les notifications sont exemptes de frais ainsi que l'affichage qui n'est pas soumis au timbre.

Enfin les communes sont tenues de mettre un local à la disposition des comités de conciliation et d'arbitrage et les dépenses résultant de ce service sont déclarées dépenses obligatoires.

C'est sur toutes ces questions que la Chambre a à délibérer.

Dès le premier jour de la discussion, M. de Mun a prononcé un important discours que nous publierons dans notre prochain numéro.

Le 24 octobre, on a discuté à la Chambre une fort grosse question : celle de l'empoisonnement de la Seine par les eaux d'égout de Paris. Le débat n'a point pu être achevé dans la séance. M. Proust, l'inspecteur général bien connu des services sanitaires, a été adjoint au ministre de l'intérieur pour soutenir la discussion. Trois demandes d'interpellation sur ce sujet avaient été présentées, l'une par MM. Hubbard, Raspail et Michou ; une seconde par des députés de Seine-et-Oise, MM. Hély d'Oissel, Lebaudy et Haussmann ; une troisième, enfin, par M. Trélat, député du cinquième arrondissement de Paris ; ces trois interpellations ont naturellement été réunies et sont discutées ensemble.

C'est M. Hubbard qui a ouvert le débat. Il a exposé la question avec une clarté dont malheureusement M. le président du conseil ne s'est point inspiré en lui répondant. M. Hubbard demande la création d'un canal qui emmènerait les eaux et les déjections de Paris jusqu'à la mer ; il combat par conséquent le système actuellement pratiqué, celui de l'utilisation agricole de ces eaux dans les environs de Paris.

Il y a longtemps du reste que ces deux systèmes sont en lutte, et en 1888, un grand débat à la Chambre mit aux prises leurs partisans. Les défenseurs de « l'épandage » l'emportèrent alors ; aujourd'hui, s'appuyant sur les résultats de ce système — qui n'est encore pratiqué que d'une façon fort incomplète — ses adversaires reviennent à la charge et en demandent l'abandon.

Il existe, a dit M. Hubbard, dans les canaux et dans les égouts de la ville de Paris, un véritable fleuve résiduaire, qui charrie non seulement les eaux ménagères, les eaux de la voie publique, mais aussi, par suite de la pratique de ce qu'on appelle le « tout-à-l'égout », des matières excrémentielles, les résidus des hôpitaux, les déjections de toutes espèces. Ce fleuve résiduaire, exutoire de toutes les maisons parisiennes, passe sous Paris; des égouts, il est recueilli dans des collecteurs et il est ensuite élevé par des machines. Son débit s'élève actuellement à près de 400,000 mètres cubes par jour, soit à plus de 150 millions de mètres cubes par an. La ville de Paris dispose d'un champ d'irrigation, à Gennevilliers, qui mesure 600 hectares de terres cultivées; mais les cultivateurs de Gennevilliers ne lui prennent qu'une fort petite quantité de liquide. Elle a demandé Achères, et elle l'a obtenu; mais elle n'y déverse encore rien. Elle est donc, actuellement, en possession uniquement de 600 hectares. Dans ces conditions, au lieu d'épurer l'eau sale qui coule dans ses égouts en la répandant sur les champs d'irrigation qui sont à sa disposition, elle est obligée de la déverser dans la Seine, à Clichy, à Asnières et dans une foule d'autres endroits. Le résultat, c'est que la Seine est devenue un foyer d'infection, un véritable cloaque pestilentiel. Le choléra, la fièvre typhoïde nous viennent de là. Il faut apporter à cette situation un remède énergique.

Il n'y a que le canal à la mer qui puisse nous sauvegarder, un canal qui, sans aucun déversement dans la Seine, « emmène les eaux loin de Paris et les mette à la disposition de la culture, non pas d'une façon obligatoire, intensive, en les concentrant sur un point donné d'un pays de villégiature, aux portes d'une grande cité, d'une agglomération urbaine considérable, mais au loin, dans la campagne, et jusque vers la mer, de façon à établir un exutoire naturel qui fonctionne lorsque l'irrigation n'absorbe pas les eaux, mais qui ne soit pas la Seine. » Telle est la thèse défendue par M. Hubbard. D'autre part, il faudrait amener à Paris des eaux pures, abondantes, non pas par des entreprises partielles, comme on l'a fait jusqu'à présent, mais par l'exécution d'un plan d'ensemble. Sans doute, la création de ces deux réseaux — les veines et les artères de Paris — coûterait cher. Le canal à la mer demanderait à lui seul une dépense de cent millions; mais on pourrait, à l'aide de la taxe du « tout à l'égout » que paient les propriétaires parisiens et en employan-

une partie des eaux d'égout à créer des prairies à la place des dunes stériles de l'endroit où le canal se déverserait à la mer, sur les côtes de Picardie, arriver à couvrir les frais d'exploitation de ce canal, les intérêts et l'amortissement du capital de premier établissement.

M. Loubet, qui était ministre des travaux publics lorsque fut adopté le système actuel, s'est efforcé au contraire de démontrer que ce système devait être continué et développé. Ses deux arguments principaux sont ceux-ci : les études scientifiques les plus autorisées établissent que ce système, excellent pour le développement de certaines cultures, est inoffensif au point de vue de la santé publique ; si quelques inconvénients se sont produits, ils viennent de ce que l'on n'est pas parvenu à réaliser encore les conditions véritables dans lesquelles doit fonctionner le régime : ainsi les égouts ne sont pas encore nettoyés par une masse d'eau suffisante. Le président du conseil a invoqué l'exemple de Berlin, où le système suivi en ce moment à Paris a donné de bons résultats. Il a soutenu, de plus, que l'épidémie cholérique avait pris naissance en amont de Paris, ce qui a quelque peu étonné.

M. Hély d'Oissel et M. Haussmann ont combattu avec beaucoup de vivacité et de talent le système de M. Loubet ; M. Viette a parlé dans le sens du président du Conseil.

La discussion a continué le 25.

Le docteur Trélat, puis le docteur Proust ont prononcé de très longs discours, coupés par une suspension de séance. Les deux orateurs se montrent les adversaires du canal de Paris à la mer. M. Proust a traité d'exagération l'infection des eaux de Seine et a demandé, en terminant, qu'on s'en tint à l'achèvement du plan des travaux exécutés en vertu de la loi de 1888. La discussion générale est close et M. de Douville-Maillefeu propose l'ordre du jour pur et simple. La priorité est accordée à l'ordre du jour proposé par M. Hubbard, tendant à la construction d'un canal à la mer. Repoussé par le gouvernement, cet ordre du jour est rejeté par 299 voix contre 212. Finalement, on vote à mains levées un ordre du jour de M. Trélat, accepté par le gouvernement, invitant celui-ci à hâter les travaux en cours d'exécution pour l'assainissement de la Seine. Puis, la Chambre a levé la séance, après avoir repoussé l'urgence réclamée par M. Raspail pour sa proposition de construction d'un canal de Paris à la mer.

M. le docteur Desprez, député de Paris, mieux inspiré quand il s'agit de protester contre la laïcisation des hôpitaux, vient de saisir la Chambre d'une proposition qui fera pâmer de joie tous les aspirants au grade si recherché, à notre époque, de budgétivore. Il demande, cet excellent docteur, que les maires de toutes les communes comptant plus de 2.000 habitants soient rétribués sur le budget communal. Ladite proposition n'est pas neuve. Il n'est pas un radical, il n'est pas un socialiste élu, quelque part, qui n'ait déjà formulé une semblable demande. Il n'est pas difficile, en effet, de saisir l'importance que les socialistes, surtout, attachent à la rétribution de toutes les fonctions électives. Du jour où le budget sera appelé à pourvoir à toutes les ambitions de la nouvelle poussée de politiciens, qui se produit depuis quelque temps, on verra les représentants de ce qu'on est convenu d'appeler le quatrième Etat se ruer avec âpreté à l'assaut des mandats électoraux qui constituaient, jusque-là, des postes d'honneur et de dévouement à la chose publique. Il est bien certain qu'il n'y a que le premier pas qui coûte en ces sortes de libéralités. Aujourd'hui on demande à appointer les maires, demain ce sera le tour des adjoints, puis des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et municipaux. Déjà même, on annonce que M. Antonin Proust va déposer, à son tour, une proposition dans ce sens. On ne s'arrête plus, une fois lancé dans cette voie. Il faut jouir d'une certaine position sociale, posséder une certaine fortune pour briguer, à cette heure, des fonctions purement honorifiques. Mais, du jour où on aura changé tout cela, ceux qui, comme le docteur Desprez, proposent de rémunérer ces fonctions publiques, ne tarderont pas à s'apercevoir qu'ils auront inconsciemment, nous voulons bien le croire, imprimé une impulsion nouvelle et irrésistible au mouvement socialiste, et fourni à la révolution sociale des armes pour se faire battre.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Au Dahomey. — Toujours Carmaux. — La Convention franco-suisse. — Incident Dumay. — La propriété foncière. — A Cempuis. — Académie.

27 octobre 1892.

L'Agence *Dalziel* communique à la presse la dépêche suivante, qu'elle vient de recevoir de son correspondant particulier de Kotonou :

Kotonou, via Eastern, 21 octobre.

La colonne expéditionnaire se trouve à proximité de Kana, la ville sainte des rois du Dahomey. Behanzin, avec les débris de son armée et sa garde particulière, c'est-à-dire avec six ou sept mille hommes, campe derrière la rivière Cato, dont il garde le passage. Le colonel Dodds, après avoir reçu les renforts qu'il attend, franchira le passage gardé par les Dahoméens et tentera de refouler ces derniers sur Abomey, où il les rejoindra par une marche rapide.

Les compagnies des tirailleurs sénégalais qui gardaient Kotonou sont parties, accompagnant les convois de munitions et de vivres. Elles sont chargées, en outre, d'assurer les derrières de la colonne afin de permettre à celle-ci la liberté de ses mouvements. Le ravitaillement du corps expéditionnaire tant en vivres qu'en munitions se trouve ainsi complètement assuré.

Les compagnies de tirailleurs sont remplacées à Kotonou par les marins. Le capitaine de frégate Marquier, du *Talisman*, a reçu à cet effet le commandement de la place de Kotonou. Il a fait venir à terre des compagnies de débarquement de tous les navires stationnés dans le golfe de Bénin. Les combats des 12, 13, 14 et 15 ont causé des pertes fort importantes aux Dahoméens. Le nombre des morts relevés sur le champ de bataille est très considérable.

On a ramassé quarante fusils. De notre côté, nous avons perdu le capitaine Marmet, officier d'ordonnance du colonel Dodds, et quinze hommes. Le commandant Stephani est blessé légèrement à la poitrine. Le commandant Villiers, des spahis, a reçu une balle au mollet. Les capitaines Battreau et Fonssagrives, et les lieutenants Passaga, d'Urbal, Grandmontagne, Cornetto, Gelas et Kieffer, sont blessés légèrement.

Le moral des soldats est excellent ; l'état sanitaire, en général, ne laisse rien à désirer, malgré la pluie torrentielle qui est tombée.

La colonne marche lentement, mais sûrement. En dépit des nombreuses difficultés qu'elles rencontrent, nos troupes sont certaines du succès final de l'expédition.

Elles sont toujours animées de la plus grande ardeur et attendent avec assurance la prise d'Abomey, qui ne tardera pas à avoir lieu.

Le paquebot *Tibet*, de la compagnie Fraissinet, a été spécialement aménagé pour le transport des malades, qui seront évacués en France.

Les services d'approvisionnement et de santé fonctionnent admirablement.

La grève de Carmaux fait toujours parler d'elle. C'est la véritable bouteille à l'encre. M. Loubet commence à comprendre que le rôle d'arbitre qu'il a accepté n'est pas une sinécure. Il est en grande conférence, depuis deux ou trois jours, avec les délégués des deux parties et sa décision est toujours ajournée. On annonçait qu'il y aurait conseil extraordinaire des ministres pour débattre, en famille, les concessions à faire aux exigences des mandataires des grévistes ; on annonçait même que M. Loubet prononcerait la sentence immédiatement après la réunion des ministres. C'était une erreur ; l'augure garde son secret. Sera-ce pour aujourd'hui ? Sera-ce pour demain ? Nous n'en savons rien au juste. Aussi, quel besoin avait M. Loubet de réclamer la présence du citoyen-maire de Carmaux, M. Calvignac, dans ses conseils ? Quelles lumières l'auteur de la grève peut-il apporter dans l'affaire ? Mystère. Les délégués des mineurs auraient déclaré, dit-on, que la grève ne sera terminée que si tous les ouvriers condamnés par le tribunal correctionnel d'Albi sont réintégrés. Il ne s'agissait d'abord que de la réintégration de Calvignac, suivie de sa mise en congé immédiate, mais les attitudes de bon enfant que M. Loubet a prises à l'égard des délégués et de Calvignac lui-même, ont réveillé chez ceux-ci le désir d'obtenir des concessions pouvant être considérées comme une victoire éclatante pour les grévistes. En attendant, les ingénieurs de la compagnie minière se montrent très inquiets du résultat de l'arbitrage. Déjà, la réintégration de Calvignac, sous quelque forme qu'elle soit imposée, était considérée par eux comme un triomphe des mineurs, en ce sens qu'elle affaiblirait leur autorité et rendrait toute discipline impossible. Que sera-ce donc si la Compagnie est condamnée à reprendre les doux camarades de Calvignac et les protégés des Baudin, Duc-Quercy et compagnie, qui ont voulu égorger M. Humblot ? Pour forcer la main de l'arbitre, sans doute, les grévistes qui étaient restés calmes, depuis l'acceptation de l'arbitrage, recommencent à s'agiter, au chant de la *Carmagnole*. Les complaisances de M. Loubet pour les délégués des mineurs nous paraissent devoir compliquer considérablement la situation. « Tel cuide engeigner autrui qui souvent s'engeigne soi-même. »

On a distribué aux membres du Parlement un Livre Jaune sur l'application du nouveau tarif douanier de février à septembre 1892.

Ce Livre Jaune est divisé en deux parties : la première comprend les négociations avec les Etats européens dont les noms suivent :

Espagne, Grèce, Montenegro, Roumanie, Serbie, Suisse et Turquie.

La deuxième partie comprend les négociations avec les Etats d'Amérique suivants :

République Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, États-Unis, Guatemala, Paraguay, Pérou et Uruguay.

Nous croyons intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs la partie la plus importante de ces documents, celle comprenant la correspondance échangée entre M. Ribot, ministre des affaires étrangères, et M. Lardy, ministre de Suisse à Paris, ainsi que les principaux articles concernant l'arrangement commercial entre la France et la Suisse.

On sait que la question prend à cette heure une très grande importance et qu'elle va occasionner prochainement à la Chambre le débat le plus important peut-être de la session extraordinaire.

Dans la lettre qu'il adressait le 20 juillet dernier à M. Lardy, ministre de Suisse en France, M. Ribot déclarait :

Mais le moyen le plus efficace d'obtenir le vote des Chambres ne nous paraît pas être de leur dire que ce vote a été, en quelque sorte, escompté d'avance sur tous les points, qu'elles n'ont, en effet, qu'à accepter ou à rejeter en bloc des propositions qui portent sur un grand nombre d'articles et dont quelques-unes au moins peuvent donner lieu à de vives discussions.

D'autre part, il vous apparaîtra, sans doute, comme à nous-mêmes que ce serait une imprudence, pour chacun des deux gouvernements, de lier ses propres décisions et de s'interdire par avance de donner suite aux arrangements qui viennent d'être arrêtés, parce que les deux Parlements, ou l'un d'eux, usant de leurs prérogatives, n'auraient pas ratifié toutes les réductions qui, à la suite d'un premier examen, ont paru possibles ou désirables.

Nous pensons qu'il n'est pas sans danger d'apporter dans ces matières difficiles et complexes un esprit trop absolu.

Voici entièrement la réponse de M. Lardy, dont l'importance n'échappera à personne :

Monsieur le ministre,

Après avoir pris connaissance de la note de Votre Excellence en date du 20 de ce mois et remise hier matin, le conseil fédéral me charge de vous remercier de la franchise de vos déclarations.

Mais il lui a paru que la loyauté lui commandait de ne laisser ignorer ni au gouvernement, ni au Parlement français que la Suisse envisage ces réductions de tarif comme formant entre elles, dans leur totalité, aussi bien qu'avec l'arrangement commercial et la convention littéraire, un ensemble de concessions réciproques qui doivent entrer en vigueur simultanément.

Le conseil fédéral a donc insisté pour que cette déclaration fût insérée dans le document par lequel il s'engage à recommander à l'Assemblée fédérale les réductions de tarif à l'entrée en Suisse. Mais il peut lui suffire qu'elle le soit ici, pourvu que le présent échange de notes soit publié en même temps que les arrangements intervenus.

En consentant à ce que les réductions de tarif fassent, de part et d'autre, l'objet de décisions par voie autonome, le conseil fédéral n'a pu méconnaître le danger que ce mode de procéder fait courir à l'accord si laborieusement établi. La liberté de chaque Parlement de modifier dans un sens défavorable pour l'autre partie les détails de cet accord peut avoir pour conséquence de remettre tout en question.

Il est à espérer que ce ne sera pas le cas, et à cet égard le conseil fédéral prend acte avec satisfaction de l'assurance donnée par Votre Excellence que le gouvernement de la République fera tout ce qui dépendra de lui pour amener l'acceptation du projet de loi concernant les réductions à l'entrée en France. Le conseil fédéral aime à croire, en effet, que les Chambres françaises se laisseront exclusivement diriger, dans l'examen de ces réductions, par les considérations d'ordre supérieur dont s'est inspiré le gouvernement de la République, et que, dans leur vote, elles aboutiront aux mêmes résultats sans aucun changement.

Si, contre l'attente du conseil fédéral, il en était autrement, il est plus que probable que l'assemblée fédérale devrait considérer l'entente comme ayant échoué.

Voilà les déclarations très franches et très loyales que mon gouvernement me charge de faire à Votre Excellence, après quoi il ne me reste qu'à déclarer que nous sommes autorisés, M. Casimir Frey et moi, à procéder à la signature des arrangements conclus dans le ferme espoir que, ratifiés intégralement par les Parlements respectifs, ils seront un nouveau gage de l'amitié étroite qui unit nos deux peuples.

LARDY.

Enfin voici maintenant les principaux articles de ce traité, qui en contient vingt-trois en tout :

Article premier. — Les objets d'origine ou de manufacture suisse, importés directement du territoire suisse, seront admis en France, y compris l'Algérie, aux droits fixés par le tarif minimum. Ces droits leur seront également appliqués dans les colonies, les possessions françaises et les pays de protectorat de l'Indo-Chine, sous les conditions prévues par l'article 3 de la loi du 11 janvier 1802.

Dans le cas où un des droits du tarif minimum viendrait à être relevé, le nouveau droit ne pourra être appliqué aux produits d'origine ou de manufacture suisse que douze mois après la notification qui en sera faite au gouvernement fédéral.

Art. 2. — Les objets d'origine ou de manufacture française, importés directement du territoire français, seront admis en Suisse au bénéfice des droits les plus réduits.

Dans le cas où l'un des droits du tarif suisse viendrait à être relevé, le nouveau droit ne pourra être appliqué aux produits d'origine ou de manufacture française que douze mois après la notification qui en sera faite au gouvernement français.

Art 21. — Les dispositions du présent arrangement ne sont pas applicables aux marchandises qui sont ou seraient, dans l'un ou l'autre des deux pays, l'objet de monopoles de l'Etat.

Art. 22. — Le présent arrangement entrera en vigueur immédiatement après l'échange des ratifications et au plus tard le 1^{er} janvier 1893. Il restera obligatoire jusqu'à l'expiration d'une année, à partir du jour où l'une ou l'autre des parties contractantes l'aura dénoncé.

Nous avons hésité jusqu'ici à parler de l'incident provoqué par M. Dumay, directeur général des cultes. Cet incident vraiment scandaleux avait d'abord été contesté.

Il s'agit d'une interview qu'un reporter du *Matin* déclarait avoir prise au directeur des cultes, M. Dumay, et au cours de laquelle ce dernier aurait communiqué à son interlocuteur le cas qu'il fait ou ne fait pas de tel ou tel prélat; c'est ainsi que, pour lui, le cardinal s'entend à diriger son diocèse « un peu moins que le dernier des troisièmes vicaires de la plus pauvre de ses cures ».

L'archevêque de Paris, continuait-il, est « une nullité ». C'est, ajoutait-il, Mgr d'Hulst qui est le véritable chef du clergé de Paris. Il sait découvrir le mérite où il se cache, mais c'est pour le laisser dans l'ombre et ne faire avancer que les non-valeurs, plus faciles à diriger.

Cette liberté ou cette licence de langage de la part d'un fonctionnaire public sur le compte des prélats avec lesquels le Con-

cordat le met constamment en rapport : ces opinions personnelles et confidentielles de leur nature, livrées aux quatre vents de la publicité, tout cela paraissait tellement contraire aux plus élémentaires convenances administratives, qu'on désirait, qu'on espérait un démenti formel. Le démenti est venu, en effet ; mais s'il déclarait inexactes les paroles qui lui étaient attribuées, il ne niait pas le fait même de l'interview. Le reporter du *Matin* n'a pas d'ailleurs voulu rester sous le coup de la note officielle : il a donné sur les circonstances de sa visite à M. Dumay des détails des plus minutieux, et il a même prétendu qu'il avait plutôt atténué le langage de ce fonctionnaire.

Nous n'avons pas à nous prononcer entre ces deux affirmations inconciliables ; il reste toujours, ou paraît rester ce fait que le directeur des cultes a causé librement — *Inter pocula* en quelque sorte — de la partie la plus secrète de son administration, celle qui touche le personnel, avec un journaliste qu'il savait très bien n'être venu que pour reproduire aussitôt l'entretien. Il l'a mal reproduit, c'est possible et c'est fâcheux, mais il l'aurait bien reproduit que ce serait tout aussi déplorable. C'est un genre de conversation qui n'est admissible dans aucune forme et sous aucun prétexte. Il ne l'est de la part d'aucun fonctionnaire, il l'est moins encore de la part d'un fonctionnaire de l'administration des cultes, condamné plus que tout autre à des ménagements et des délicatesses dont le Concordat fait le plus élémentaire et le plus indispensable des devoirs aux représentants des deux puissances. Il est remarquable et même consolant de voir les organes les plus hostiles d'ordinaire les uns aux autres se trouver d'accord sur ce point : les journaux radicaux s'expriment sur cet impair — qu'on nous passe le mot — avec la même sévérité que les feuilles religieuses. On aurait voulu espérer que la leçon, ainsi donnée des côtés les plus opposés, ne serait pas perdue, mais, hélas ! le personnage est toujours en fonctions, pour le plus grand mal de l'administration qu'il dirige.

Le *Figaro* publie l'entre-filet suivant que nous ne reproduisons que sous les plus expresses réserves :

Il y a en ce moment, entre le ministère des cultes et la Nonciature, une crise assez aiguë qui vraisemblablement retardera longtemps encore les nominations épiscopales.

Le gouvernement français a soumis depuis plusieurs mois à Son

Excellense Mgr Ferrata, la liste des évêques qu'il propose à l'acceptation pontificale, aux termes du Concordat, et depuis plusieurs mois, le nonce n'a donné aucune réponse au gouvernement français.

Le Saint-Père a-t-il désapprouvé la composition de cette liste officielle ? Les candidats présentés ont-ils été jugés insuffisants ou ne méritant pas les honneurs que le ministère leur réserve, car le ministère se place surtout sur le terrain des opinions politiques dans le choix des évêques ?

Toutes les conjectures sont possibles, car il n'a été donné aucune explication ni aucune raison.

Le nonce a longuement réfléchi, il est allé ensuite passer un mois à Rome pour consulter le Souverain Pontife, puis il est rentré rue de Varennes, et depuis son retour comme avant son départ, sans opposer aucune objection à la liste qui lui était communiquée, il n'a rien répondu et s'est borné à observer, après comme avant, le mutisme le plus complet.

Son silence, qui émeut la direction des cultes, est sans aucun doute une leçon, la seule que l'on puisse donner en ces matières délicates. Mais comment se terminera cette incident, nul ne le sait.

—

Le Congrès international de la propriété foncière a clôturé samedi soir sa 2^e session commencée le 17 octobre et a voté :

1^o Par 228 voix contre 71 et après appel nominal des membres présents, le rejet de création de livres fonciers, avec cette réserve toutefois que l'essai immédiat en serait fait en Algérie et dans les colonies françaises où n'existent ni le notariat, ni l'enregistrement, ou de tout autre procédé nécessaire dans les pays neufs à la constitution de la propriété. On a démontré que le livre foncier tel qu'il était rêvé par la commission extraparlamentaire du cadastre était impossible, et que ce n'était pas seulement par des statistiques et des évaluations approximatives que l'on parviendrait à l'établir, mais par des expériences pratiques effectuées. C'est un échec moral que le Congrès a infligé à la commission du cadastre ;

2^o A l'unanimité la réforme immédiate du code de procédure surtout en matière de saisie et de réalisation de gage ;

3^o Qu'il y aurait avantage à établir dans les titres de propriété la description des immeubles avec la référence du cadastre, c'est-à-dire l'inscription des sections et numéros dans les actes contenant transmission de la propriété immobilière ;

4^o Que si les dépenses peuvent être continuées dans des limites

raisonnables, il est désirable que le cadastre soit refait dans ses parties défectueuses, révisé dans les autres. Pour faciliter le bornage collectif, qu'il convenait de faire application de la loi du 22 octobre 1888 au syndicat de bornage, composé de propriétaires possédant dans une même commune une surface minimum déterminée d'un seul tenant ;

5° Que les droits d'enregistrement établis sur la transmission des propriétés foncières soient abaissés dans la mesure où le permettraient les nécessités budgétaires ; que les droits fixes de timbre soient supprimés et remplacés par une taxe proportionnelle ;

Qu'il convient d'établir une égalité de traitement au point de vue de la répartition de l'impôt entre les détenteurs de valeurs mobilières et les détenteurs de valeurs immobilières ; qu'il convient de laisser, au moins jusqu'à ce que les satisfactions ci-dessus aient été données à la propriété foncière, les frais de réfection ou d'amélioration du cadastre à la charge des ressources générales du budget ;

Qu'il est désirable qu'il soit procédé à une révision des évaluations et classifications des propriétés non bâties ;

Qu'il y a lieu de créer un cahier civil ou grand livre des droits civils révélant aux tiers, dans des conditions à déterminer pour éviter des abus, l'état civil et l'incapacité des personnes.

Puis enfin est venue la question des impôts variés qui pèsent si lourdement sur la propriété foncière, l'unanimité a existé dans les décisions prises parce que les intérêts en cause sont tous désireux de profiter des atténuations fiscales, et que le seul adversaire commun est le trésor. Mais le trésor c'est nous tous contribuables et citoyens français, ce sont aussi tous les propriétaires fonciers petits ou grands déjà obérés, déjà révoltés contre toute aggravation et qui seront toujours obligés sous une forme ou sous une autre, de couvrir le déficit que produirait un allègement des tarifs dans le sens universellement réclamé de l'économie. Ces considérations ont provoqué le dépôt de quinze projets de résolution toutes tendant au même but. *La diminution des impôts et l'allègement des charges de la propriété immobilière.* Nous reviendrons sur ce sujet. L'importance et la gravité de l'impression qui s'en dégage n'échappera à personne.

Le débat sur l'immatriculation des livres fonciers, afin d'ar-

river non pas à la mobilisation du gage, mais à la mobilisation du crédit par des coupures foncières s'est élevé à des hauteurs de vue et d'éloquence qui ont charmé le congrès.

Les notaires en très grand nombre en déclarant avec une franchise et une loyauté manifestes, qu'ils voulaient avant tout, sans équivoque, sans retour possible en arrière d'une part, les réformes *pratiques possibles et urgentes*, c'est-à-dire la réforme hypothécaire et une réforme hypothécaire *immédiate*, d'autre part le rejet absolu de tout procédé plus ou moins exécutable dont l'étude serait de nature à faire ajourner les réformes pratiques, ont ainsi donné la preuve de leur adhésion aux idées de progrès proposées.

—

Après Porquerolles et La Fouilleuse, voici un nouveau scandale dans un orphelinat du département de l'Oise. M. Robin, le positiviste, a été admis à faire sur les pensionnaires de cet asile l'essai de son système d'éducation, tout particulier comme on peut s'en convaincre par les extraits suivants. Il a en effet publié son plan dans une revue pédagogique belge (15 décembre 1890), mais on ne lui a pas permis de l'appliquer en Belgique où l'*Orphelinat rationaliste* est toujours à créer. Citons :

On a fait fausse route en séparant les sexes dans l'école ; ce système lui enlève le caractère social et familial qu'elle doit avoir. L'éducation en commun des deux sexes par les deux sexes est un puissant stimulant de moralisation. Ce principe posé, M. Robin détaille ensuite la méthode dont il fait, avec l'autorisation municipale, la savante application aux orphelins de quatre à seize ans que lui livre la ville de Paris.

LA COÉDUCATION DES SEXES

Comme le titre l'indique, ce système consiste à élever en commun garçons et filles jusqu'à l'âge de seize ans. Dans les classes, à l'atelier, en récréation... toujours filles et garçons sont confondus.

« La coéducation des garçons et des filles exerce une influence moralisatrice sur tous, élèves et éducateurs.

« A cet effet, il n'y a qu'à faire comprendre que la coéducation des sexes assure la moralité des enfants qui se considèrent comme frères et sœurs ».

Ils produisent des marches qui varient journellement, entre 25 et 40 kilomètres, sans fatigue ! On couche tantôt dans un lit, tantôt sur la paille.

La toilette se fait au grand air, et on frotte ferme face et torse, du sommet de la tête à la ceinture.

A Cempuis, les filles et les garçons sont ensemble au bassin de natation...

Ce sont les fillettes qui donnent aux garçons l'exemple de la vigueur.

Les idées religieuses ou métaphysiques sont soigneusement exclues du recueil des morceaux mis à leur disposition ; les *phénomènes* naturels, l'activité humaine, la morale naturelle basée sur la raison en font seuls partie.

Les grands, garçons et filles, sont les initiateurs des petits élèves, sans distinction de sexe.

Tout commentaire est inutile !

La séance publique annuelle des cinq académies a été tenue lundi, sous la présidence de M. Gaston Boissier, de l'Académie française, cette année président de l'Institut.

Dans son discours, qui a été assez bref, le président a donné un souvenir et un regret aux confrères — nombreux — que les cinq académies ont perdus cette année.

Il a proclamé ensuite le nom du lauréat du prix de linguistique fondé par Volney. Ce prix de la valeur de 1,500 fr. est decerné à M. Paul Passy, pour son livre intitulé : *Etudes sur les changements phonétiques et leurs caractères généraux*.

M. l'abbé Duchesne, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, a donné lecture d'une étude sur Jean d'Asie, historien ecclésiastique :

Jean d'Asie, ou d'Ephèse, est l'auteur de divers écrits intéressants relatifs à l'histoire ecclésiastique, rédigés en syriaque ; les personnes qui ne sont pas initiées aux langues orientales ne les connaissent, jusqu'à présent, que par des traductions latines, anglaises ou allemandes.

Il naquit vers le commencement du VI^e siècle, bien loin de la ville célèbre dont il devait porter le nom. Ses parents étaient d'Amid, actuellement Diarbékir, une vieille forteresse romaine dont les murailles noires dominent le cours du Tigre, vers le centre de son bassin supérieur. Son pays natal, complètement en dehors du monde hellénisé, habité par une population de langue syriaque, confinait vers le Nord à l'Arménie, vers l'Est à l'empire Perse.

Jean d'Asie, qui devint chef des hérétiques monophysites, mourut âgé de plus de quatre-vingts ans.

M. le baron Larrey, parlant au nom de l'académie des sciences, a lu un récit très intéressant d'une visite qu'il fit avec son

père, en 1834, à « Madame mère » la mère de Napoléon, qui était alors retirée à Rome. Ce récit est extrait d'une longue étude historique dont M. le baron Larrey est l'auteur.

Au nom de l'académie des beaux-arts, M. Léon Heuzey a présenté de savantes considérations sur « le principe de la draperie antique ».

Dans la langue spéciale des artistes, on appelle *draperies* toute étoffe ou toute partie d'étoffe dont la souplesse naturelle et le libre mouvement produisent un ensemble de plis. Les tissus que l'homme fabrique pour son usage n'ont pas seulement une beauté pittoresque tenant à la qualité du travail et comme au grain de la matière, aux couleurs et aux ornements qui la décorent : ils possèdent aussi une faculté plastique, un modelé qui, par la variété des reliefs, par le jeu de la lumière et de l'ombre, leur communique une sorte de vie.

Enfin, M. Gréard, délégué de l'académie des sciences morales et politiques, a lu : « Un souvenir des examens de la vieille Sorbonne. — Le cardinal de Retz. — Bossuet. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

France

PARIS. — La *Semaine religieuse* de Paris publie une très intéressante analyse du discours prononcé dimanche, à Notre-Dame, par le R. P. Fœuillette, des Frères-Prêcheurs, en l'honneur de Christophe Colomb. Elle donne auparavant les détails suivants au sujet de l'immense assistance qui se pressait sous les voûtes de la basilique :

Les chrétiens de Paris avaient répondu à l'appel de leur premier pasteur, et les vastes nefs de la basilique semblaient trop étroites pour contenir la foule immense qui s'y pressait. Une place d'honneur avait été réservée aux Fraternités du tiers-ordre de Saint-François, et c'était justice, car ce furent les Franciscains qui accueillirent jadis le navigateur après sa disgrâce, qui l'assistèrent au moment de la mort et lui donnèrent une honorable sépulture. Tous les ordres religieux et les congrégations qui travaillent à l'œuvre des missions avaient été invités et messieurs du chapitre métropolitain avaient bien voulu leur offrir les stalles du chœur ; au sanctuaire, avaient été placés les supérieurs généraux : M. Fiat, supérieur des prêtres de la Mission ; le T. R. P. Le Doré, supérieur des Eudistes ; M. Delpech, supérieur du séminaire des Missions-Etrangères ; le T. R. P. Emonet,

supérieur de la congrégation du Saint-Esprit; le T. R. P. Simler, supérieur de la Société de Marie; le T. R. P. Aigueperse, supérieur des prêtres de la Miséricorde; le T. R. P. Bousquet, supérieur des prêtres de Picpus; le P. vicaire du Custode de Terre-Sainte; M. Biell, directeur du séminaire Saint-Sulpice.

Aux députations qui accompagnaient les supérieurs, s'étaient joints d'autres religieux, Dominicains, Carmes, Capucins, Maristes Jésuites, Récollets, Salésiens de dom Bosco, Rédemptoristes, Augustins de l'Assomption, Pères Blancs des missions d'Afrique, Oblats de Marie, Oblats de Saint-François de Sales, Frères de Saint-Vincent de Paul. Plusieurs curés de Paris étaient aussi présents à la cérémonie: nous avons vu MM. les curés de Saint-Marcel, Saint-Laurent, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, S. Exc. le marquis de Mandas, ambassadeur d'Espagne, et Mme la comtesse d'Eu, fille de don Pedro, empereur du Brésil, occupaient des places d'honneur dans l'avant-chœur de la basilique. La famille de M. Roselly de Lorgues, l'illustre historien de Christophe Colomb, était au premier rang du banc de l'Œuvre.

Le P. Fouillette a célébrer en Christophe Colomb le grand homme et le grand chrétien.

Le grand homme :

Il ne faut point, a-t-il dit, dans la vie de Christophe Colomb, amoindrir l'homme au profit du chrétien; celui-ci y a une assez belle part pour qu'on puisse, sans regret, accorder à l'homme tout ce que l'histoire permet et commande de lui donner.

Il était grand par l'intelligence et la volonté. Son génie lui a révélé le Nouveau Monde; son audace, les prodiges de sa volonté le lui ont livré. Son génie a changé en certitude toutes les présomptions que pouvaient lui fournir l'étude de l'astronomie et des documents anciens. Sans cette certitude, sa vie serait inexplicable.

A l'appui de cette affirmation du génie d'intuition de Colomb, le prédicateur cite des faits nombreux, saisissants. L'humanité admire donc à bon droit cette belle et vaste intelligence qui s'est élevée à des conceptions absolument supérieures. Mais l'écueil des grandes intelligences, l'abîme où trop souvent viennent sombrer les conceptions du génie, c'est la faiblesse, ce sont les défaillances de la volonté. Intelligence et volonté, lumière et force, intuition et action; séparez ces deux choses, vous n'avez qu'un être incomplet, mutilé :

L'humanité est dure pour ses grands hommes et leur fait souvent payer bien cher les honneurs qu'elle leur décerne après coup. Il semble qu'elle souffre qu'on la sorte de son apathie et de son amour de la routine, et quand elle devine l'homme qui va déchirer, devant

ses yeux, le voile qui lui cachait un secret de la nature, un mystère de la vie, lui révéler de nouveaux horizons, lui ouvrir des routes nouvelles, il n'est pas d'obstacles qu'elle ne dresse devant lui, pas de résistances qu'elle ne lui oppose, pas de souffrances et d'avaries qu'elle ne lui inflige, et avec la violence de ses préjugés, dans l'irritation de son repos troublé, elle lui crie : « Tu ne passeras pas ! » Rien n'est plus beau que de voir une volonté humaine mesurer ces obstacles, calculer ces résistances, peser tous ces éléments hostiles, et dire simplement dans la conscience de sa force : « Je passerai. »

C'est l'histoire de Christophe Colomb. Le voilà seul avec son idée, sans vaisseaux, sans fortune, sans appui. Ne craignez rien ; chez cet homme, le bras vaut la tête et la volonté est aussi haute que le génie.

Il va demander des vaisseaux à Gênes, sa patrie, qui l'écouduit, puis au roi de Portugal, qui le trompe. Et quelle voie douloureuse que celle qu'il va suivre en Espagne pendant sept années, jusqu'à ce qu'intervienne, avec une autorité souveraine, une femme incomparable, Isabelle de Castille, peut-être la plus noble des créatures qui aient régné sur des hommes, a dit un grand écrivain.

Colomb a des vaisseaux, des matelots. Ce rêveur de génie va-t-il être l'homme d'action qu'appelle une telle entreprise ? Ses vastes conceptions ne vont-elles point sombrer dans l'inconnu de l'Océan qui l'attend.

Marin consommé, il va déployer une énergie de volonté, une possession de soi, une force morale que rien n'étonne, que rien ne déconcerte, un esprit de réflexion et de décision, ce mélange de maturité et d'audace, d'intrépidité et de sang-froid qui a fait l'admiration des hommes de mer les plus difficiles.

Et après avoir lutté contre la fureur des flots, il lui faudra lutter contre la fureur des hommes que déchainent tour à tour, dans chacune de ses quatre expéditions, la peur, la faim, la soif, la trahison, la révolte...

Sans une menace contre tant de menaces, sans une feinte contre tant de colères, sans une main levée contre tant de bras menaçants, le voilà, le fort qu'a trempé la patience, l'inflexible qu'a cuirassé la douceur, le voilà, l'homme complet, un des rares qui ne dominent pas seulement les faiblesses et les lâchetés de leur temps, un des rares qui dominent à jamais même les plus grands de l'humanité dans tous les siècles.

Le prédicateur s'est ensuite demandé :

Pour Christophe Colomb, quel a été le mobile premier déterminant, qui a imprimé à son être les vibrations les plus fortes, donné à son âme des énergies surhumaines ? Le désir, la volonté absolue de travailler au plan de Dieu dans le monde, d'étendre son règne, d'agrandir le champ évangélique. Essayer d'enlever à cette grande figure ce rayonnement de sa foi serait lui infliger une odieuse mutilation.

Sa foi en a fait un apôtre et un martyr. Ce désir ardent, passionné, de gagner des âmes à Jésus-Christ, maintes fois il l'a exprimé; mais ses actes viennent ajouter à ses paroles un témoignage décisif.

Après le développement le plus éloquent de cette pensée, après le souvenir de la mort de Christophe Colomb dans une chambre d'hôtellerie, à Valladolid, mort obscure qui venait achever la leçon de sa vie, le prédicateur a conclu :

Christophe Colomb n'a pas eu d'obsèques nationales; la chronique de Valladolid n'a même pas fait mention de sa mort dans les faits-divers; la foule, toute préoccupée de l'arrivée prochaine d'Altesse Royales, ne s'est pas dérangée pour venir saluer cette royauté du génie et de la vertu. Mais la pompe des funérailles, mais les dithyrambes qui sonnent creux et faux, mais la curiosité ou l'aveuglement de la foule, tout cela ne fait pas le génie, la vertu, l'efficacité et la fécondité des œuvres, et surtout la dignité et la beauté de la vie; tout cela, c'est l'immortalité d'un jour; et dans l'humble et silencieuse crypte du couvent des Franciscains de Valladolid, il y avait plus de lumière, une lumière plus pure, plus radieuse, plus bienfaisante; il y avait plus de gloire impérissable, plus de sève d'immortalité que dans tous les Panthéons du monde.

Comme sa vie, l'œuvre de Christophe Colomb proclame sa gloire. Cette œuvre s'épanouit au soleil de Dieu dans la variété de son développement, avec l'aspect imposant de ses gigantesques proportions; sur ces pays d'outre-mer, entrés depuis quatre siècles dans la communion des peuples, ont passé tous les souffles de civilisation et de christianisme. Maintenant la fusion est complète; des deux rivages de l'Océan, tous les jours et à chaque instant du jour, les peuples se parlent, se répondent, échangent non seulement leurs produits, mais leurs idées et leurs sentiments. Et voilà que des vents se lèvent qui poussent l'humanité tout entière vers de nouvelles destinées. Le vaisseau qui porte sa fortune entre, lui aussi, dans une mer ténébreuse.

Si, dans cette marche du vaisseau de l'humanité, il n'est donné qu'à un seul d'être le Christophe Colomb, tous, quelque place obscure ou glorieuse que Dieu nous ait assignée, comprenons qu'il n'est pour nous qu'une gloire véritable ici-bas : travailler, lutter, souffrir pour la réalisation du plan de Dieu dans le monde, en être les apôtres et s'il le faut, les martyrs !

Le Gérant : P. CHANTREL.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES SAINTS ET LA QUESTION SOCIALE (1)

Saint Martin (11 novembre).

Si, malgré la crise sociale qui déchire notre patrie, nous pouvons nous glorifier encore d'appartenir à la nation fille aînée de l'Eglise, il nous faut en remercier le grand apôtre dont nous allons aujourd'hui étudier la vie ; car, après Dieu, c'est à saint Martin surtout que nous sommes redevables d'être les enfants de la France catholique.

C'est lui qui, en pénétrant fortement de la foi la société Gallo-Romaine, l'a rendue capable de communiquer l'empreinte de la civilisation chrétienne aux barbares qui allaient bientôt l'envahir. C'est lui qui a permis à la Gaule de transmettre aux Francs, en échange de leur nom qu'elle allait recevoir, cet esprit chrétien, véritable source de leur grandeur et de leur prospérité.

Saint Martin est le précurseur de saint Remy ; c'est grâce à lui que l'évêque de Reims a pu, en achevant l'œuvre de grâce commencée sur le champ de bataille de Tolbiac, soumettre définitivement au joug du Christ le front superbe de Clovis, et jeter ainsi les fondements de la nation française.

L'histoire de saint Martin est donc avant tout l'histoire de la substitution du christianisme à l'idolâtrie dans la contrée qui est devenue la France. C'est à cette transformation, d'une immense portée sociale, que tendirent les efforts de zèle multipliés dans le cours de sa longue carrière par ce grand ouvrier de Dieu.

L'œuvre était assurément difficile et pénible. Le christianisme, quoique implanté de bonne heure en Gaule, était loin encore d'y être universellement répandu au iv^e siècle. Il régnait en général dans les villes ; c'est d'elles que les apôtres primitifs s'étaient emparés d'abord, afin de rayonner ensuite sur le terri-

(1) Cet article, rempli de considérations du plus haut intérêt, nous l'empruntons comme celui qui concernait saint Thomas de Villeneuve (voir notre numéro du 17 septembre), à l'excellente Revue mensuelle : *Le Règne du Cœur de Jésus*. — (Note de la direction des *Annales*.)

toire qui en dépendait ; mais la plus grande partie des campagnes restaient plongées dans l'idolâtrie, et au milieu d'elles ne se trouvait point de centre religieux permanent ; les villes seules en possédaient alors, par la présence de l'évêque et du corps presbytéral, qui était groupé tout entier autour de son Chef, sans être disséminé hors de la cité où il résidait lui-même.

Au reste, de tout temps, les paysans ont conservé plus longtemps que les habitants des villes les traditions de leurs pères ; aussi les restes de la religion druidique avaient-ils trouvé dans les populations rurales, un dernier asile. Et qu'était-elle, cette religion ? Elle professait comme dogmes, le polythéisme et la métempsycose ; sa morale était basée sur la terreur ; son culte avait pour plus haute expression les sacrifices humains. Au iv^e siècle encore, si au grand jour, on se contentait de faire le simulacre de ces sacrifices, on continuait à les pratiquer réellement au fond des forêts ; et les magistrats semblaient s'en inquiéter assez peu.

De plus, dans le système de gouvernement établi par les Romains, les villes étaient tout ; le reste du pays gémissait sous le poids de l'esclavage et de la misère. Le paysan était méprisé, le travail des champs était considéré comme le lot de vils esclaves ; et les lois des empereurs chrétiens n'avaient exercé jusqu'alors qu'une action peu efficace sur cette situation économique des populations des campagnes.

Les missionnaires et les évêques avaient dû faire comme l'administration impériale et se contenter d'un apostolat assez restreint autour des remparts des villes, dans lesquelles seules, nous l'avons dit, ils constituaient un centre religieux permanent. De toutes façons donc, les campagnes étaient délaissées.

Mais, précisément au iv^e siècle, se préparait un déplacement des forces sociales, qui rendait urgentes la conversion et la civilisation des campagnes. Les Francs étaient à la frontière, se disposant à envahir la Gaule ; or les Francs, à l'inverse des Romains, allaient négliger les cités pour habiter de préférence les grands domaines, hors de leur enceinte. Leurs princes eux-mêmes devaient fixer longtemps leur résidence dans les anciennes métairies du fisc, et y retenir avec eux une nombreuse population de colons, abandonnant à leurs officiers l'administration des villes.

Ils devaient ainsi rendre à l'élément rural son antique prépondérance. Mais là était justement le danger. Si les Francs

païens et barbares se fussent trouvés en contact journalier avec des paysans également idolâtres et aussi peu civilisés, ils eussent rencontré dans ce contact un obstacle plutôt qu'une préparation à la conversion qui devait les amener au Christ. Il fallait, par conséquent, que l'Évangile prît solidement possession de la classe des paysans, avant l'arrivée des Germains. Il fallait que les Francs trouvassent devant eux, en se répandant dans les champs de la Gaule, des chrétiens fidèles et nombreux; qu'ils se heurtassent partout à la croix, pour se disposer à en accepter le joug.

Il était donc temps de régénérer ces malheureux paysans de la Gaule, qui, après s'être abrutis dans la débauche, ne connaissaient d'autre espoir que d'aller se prosterner devant un chêne ou une mare. Il était temps de préparer la conversion de la jeune race appelé à remplacer les anciens maîtres du monde, les Romains de la décadence, et à fonder la société moderne basée sur le Christianisme.

Telle est l'œuvre à laquelle saint Martin fut appelé à prendre une part exceptionnellement importante et décisive.

Celui qui devait avoir sur les destinées de la Gaule chrétienne une si grande influence, ne fut pourtant pas l'enfant de ce pays, et il naquit de parents païens. C'est à Sabaria, en Pannonie ou Hongrie, qu'il reçut le jour, vers l'an 316. Son père était tribun militaire, grade assez élevé qui équivaut à peu près à celui de colonel chez nous. L'empereur Constantin lui ayant donné quelques terres en Italie pour récompense de ses services, il quitta son pays d'origine pour venir se fixer à Pavie.

Notre saint avait alors sept ans. Dans la nouvelle résidence de sa famille, il rencontra une église, un évêque, une chrétienté. Il fut saisi par le spectacle des cérémonies saintes, par les chants graves de la liturgie primitive; il fut surtout captivé par le charme de l'enseignement paternel des prêtres, qu'il trouva le moyen d'entendre. Bientôt il demanda à faire partie des catéchumènes. Il fut admis comme tel par l'évêque Anastase, et il se donna dès lors tout entier, avec une ardeur au-dessus de son âge, à ce qui est du service de Dieu. Il n'avait que douze ans, et déjà il « convoitait la solitude. » Il eût cédé à son penchant si l'opposition résolue de ses parents n'y eût apporté un obstacle insurmontable. Ils ne purent cependant l'empêcher de donner tout son temps à l'Église et à Dieu.

Il atteignait sa seizième année lorsque parut un ordre de Cons-

tantin qui obligeait les enfants des officiers et des vétérans à porter les armes. L'ancien tribun découvrit lui-même son fils, pour le forcer à suivre une profession qu'il jugeait préférable à toutes les autres. Martin prêta donc le serment d'usage et entra dans la cavalerie.

Il ne fit d'abord qu'accompagner l'armée comme élève militaire, mais à dix-neuf ans il fut incorporé comme cavalier en titre dans la légion qu'il suivait. Son rang lui donnait le droit d'avoir un serviteur — ce qu'on appelle aujourd'hui une *ordonnance* — qui l'accompagnait à cheval et combattait à ses côtés. Mais Martin avait fixée dans son cœur la pensée du Christ, « *qui était venu pour servir et non pour être servi* ; » loin de laisser ce compagnon porter les bagages et faire tout le travail pénible, comme c'était son droit, il le traitait comme son égal, et lui rendait à son tour les services qu'il recevait de lui. Il s'humiliait jusqu'à lui retirer ses chaussures et à les nettoyer. Tous deux mangeaient ensemble, et le maître servait plus souvent que le domestique.

Envers ses compagnons d'armes, le jeune officier témoignait une bonté, une affabilité, une patience, qui leur semblait surpasser la nature humaine. Telle était sa frugalité que, dès cette époque, il passait pour un moine plutôt que pour un soldat. Il avait su inspirer à ceux qui l'entouraient un respect profond en même temps qu'un attachement sincère.

Il n'était pas encore baptisé, et il accomplissait cependant toutes les œuvres chrétiennes de miséricorde. On le voyait assister ceux qui souffraient, secourir les malheureux, nourrir les indigents, vêtir ceux qui étaient sans vêtements et ne conserver de sa solde que ce qu'il lui fallait pour la nourriture de chaque jour.

Vers cette époque se place le trait qui a rendu le nom de Martin illustre par toute la terre, et qui, sous mille formes, a été reproduit à l'envie par les poètes et par les artistes.

C'était à Amiens, pendant un hiver plus rigoureux que d'habitude. Un matin, un jeune cavalier, revenant de quelque ronde nocturne, se dispose à rentrer par l'une des portes de la ville. Tout le monde est engourdi par le froid, tout le monde s'abrite sous les habits les plus chauds. Mais lui, au contraire, est équipé très légèrement : il ne porte, avec ses armes, que le simple manteau d'uniforme. Est-ce insensibilité ? Est-ce bravade ? Non ; c'est qu'il a rencontré sur sa route des malheureux et qu'il s'est dépouillé pour les couvrir de ses autres vêtements.

Il est déjà tout tremblant, et voici qu'au moment de franchir les remparts, il aperçoit encore un misérable à moitié nu, implorant en vain la pitié des passants. Pénétré de compassion, il comprend que ce pauvre lui est réservé par Dieu, qui veut éprouver sa vertu, ou plutôt montrer au monde jusqu'où son serviteur pousse l'amour de ses frères souffrants.

Comme nous l'avons dit, il n'a plus sur le dos que le simple manteau militaire ou chlamyde : mais cette chlamyde n'est-elle pas assez ample pour deux ? Il n'hésite pas, tire son épée et divise en deux son manteau. Une moitié est jetée sur les épaules du mendiant ; avec l'autre il se recouvre lui-même comme il le peut. Seulement l'étoffe n'est plus suffisante, et son accoutrement paraît grotesque. On en rit ; mais ceux qui ont été témoins de la scène, l'admirent et se reprochent de n'avoir point eux-mêmes revêtu le pauvre, eux qui pouvaient le faire sans se découvrir entièrement. Cependant Martin — puisque c'est lui qui est le héros de cette scène sublime, — Martin regagne sa résidence, insensible aux quolibets, et non moins aux éloges.

C'est peu de temps après, aux fêtes de Pâques suivantes, que Martin, déjà si grand chrétien dans l'âme, le devint extérieurement en recevant le baptême. Dès lors il ne fut plus soldat que de nom. Cependant il ne quitta pas immédiatement l'armée, où le chef qui commandait sa cohorte et qui était aussi son ami, s'efforçait de le retenir. Il attendit deux ans et alors fut laissé libre d'obéir enfin à sa vocation.

Il avait environ vingt-cinq ans. La haute réputation de saint Hilaire l'attira à Poitiers, et il se mit à y pratiquer les exercices de la vie monastique. Après un voyage en Pannonie et en Italie, pendant lequel il revit sa mère et lui fit embrasser la foi chrétienne, Martin revint en Gaule auprès de son grand évêque. Celui-ci le reçut avec joie, et lui donna à Ligugé à deux lieues de Poitiers, un terrain sur lequel s'éleva bientôt un monastère, le premier qui ait été construit dans les Gaules. Là, pendant onze ans, saint Martin se livra sans entraves à son amour pour la vie parfaite, et dirigea dans les voies de la sainteté un grand nombre de compagnons, qui étaient venus de différentes contrées se réunir à lui.

En 371, l'évêque qui occupait le siège de Tours étant venu à mourir, on songea, pour le remplacer, au cénobite de Ligugé. Aucun nom n'était plus vénéré que le sien à cinquante lieues à la ronde ; sa sainteté lui avait fait une auréole, et la simplicité

de son extérieur et de ses manières le rendait cher au peuple. Mais son humilité repoussait bien loin l'honneur qu'on voulait lui faire, et il fallut user de ruse pour l'attirer à Tours; là cependant, pour obéir aux ordres manifestes du ciel, il se laissa consacrer.

L'humble moine monta donc sur le siège épiscopal, position qui lui conférait une haute influence et une autorité considérable. Il avait non seulement des âmes à conduire, mais aussi des intérêts matériels à protéger, une cité à gouverner. En effet au IV^e siècle, l'évêque était une puissance à la fois religieuse et civile. Il avait hérité des fonctions des derniers magistrats romains, qui achevaient de disparaître dans le désordre de l'anarchie.

Martin avait ainsi à accomplir une vaste tâche: elle n'était point au-dessus de son zèle; allant même bien au delà et dépassant de beaucoup les limites de son diocèse, ce zèle fit de lui l'apôtre de toute la Gaule.

Le nouvel évêque commença par créer aux environs de Tours le monastère de Marmoutier dont il fit sa résidence; supérieur encore en gloire à celui de Ligugé, ce second monastère fut à la fois une retraite, une école, un séminaire; il devint le centre et, si l'on peut se servir de ce terme, le pivot de l'œuvre gigantesque de saint Martin.

En effet, des élèves et des novices de cette abbaye, l'évêque de Tours devait faire des prêtres pour les églises, qu'il méditait de fonder et de multiplier de toutes parts. Ces églises étaient elles-mêmes destinées à répandre chez tout le peuple gallo-romain les lumières de la foi et de la civilisation chrétiennes, à opérer ainsi la conversion totale des Gaules et, par suite, à réaliser la grande œuvre dont nous avons parlé: la formation d'une nation catholique sur les ruines de l'empire romain.

Saint Martin avait trouvé le moyen de concilier les devoirs monastiques avec les exigences de sa charge pontificale. Bien que demeurant ordinairement à Marmoutier, il s'occupait avec une incessante activité des besoins de son troupeau. Un de ses premiers soucis fut de l'accroître, en christianisant entièrement les campagnes qui composaient son diocèse.

Mais il ne suffisait pas pour cela de visiter le pays ou d'y aller prêcher; les fruits des missions temporaires sont trop peu durables, si rien ne pourvoit à les conserver. Saint Martin eut donc recours à un moyen plus efficace, qui était alors une nou-

veauté ; c'était la création d'un certain nombre de petits centres religieux autour de la cité épiscopale, jusque-là centre unique de la religion dans toute la contrée, en un mot la *fondation de paroisses rurales* : idée féconde, dont l'application devait produire d'immenses résultats. La marche suivie était partout la même : destruction du temple païen ou renversement de l'idole, enseignement et baptême des habitants, construction d'une église à laquelle l'évêque donnait un clergé composé de prêtres et de diacres, moines comme lui.

Le sol de la Touraine ne tarda pas à se couvrir de clochers. Mais après avoir fondé, il faut surveiller et aussi entretenir : saint Martin pourvut à cette nécessité par ses tournées pastorales : fidèle à son vœu de pauvreté, il voulut toujours les faire à pied ou monté simplement sur un âne, et cela lui valut parfois de cruelles avanies de la part de voyageurs grossiers qui ne le connaissaient point. Ces tournées absorbèrent une bonne part de l'activité du pontife, et pourtant ce n'était qu'une partie de la tâche apostolique qu'il s'était imposée.

Il exerça aussi auprès des princes sa mission de Père du peuple. Que de fois il obtint le pardon des criminels, la liberté des captifs, le retour des exilés ! Que de fois il dut lutter avec énergie, contre un pouvoir qui était trop facilement porté à des mesures oppressives !

Vers l'an 383, il se rendit à Trèves, auprès de l'empereur Maxime, pour solliciter la grâce d'hérétiques menacés de la peine capitale et peut-être plus ignorants que coupables. Mais il demanda ces grâces en évêque, sans vouloir les acheter par des bassesses. Il dit à l'empereur que sa gloire la plus solide était de faire du bien aux malheureux, et qu'il devait remercier ceux qui lui désignaient de dignes objets de ses faveurs. Maxime, loin de se choquer de cette sainte hardiesse, n'en conçut que plus d'estime pour le saint évêque ; il le pria plusieurs fois de manger à sa table, et lui accorda la vie des condamnés.

C'est pour obtenir aussi le soulagement des malheureux, que, peu de temps après son sacre, il se rendit à la cour de l'empereur Valentinien I^{er} ; il entreprit, à cette même fin, durant le cours de sa longue carrière, un grand nombre de pénibles voyages.

Pendant ces pérégrinations, saint Martin prêchait la foi partout où il passait, partout où l'appelaient ces affaires. Mais il voyageait également dans le but unique d'enseigner et de con-

vertir les populations. C'est ainsi qu'il parcourut une grande partie de la Gaule, se faisant surtout l'apôtre des campagnes, le prédicateur populaire, le père de la classe rurale, jusqu' alors si déshéritée.

Nos provinces septentrionales ont conservé de nombreuses traces de son bienfaisant passage ; mais c'est principalement dans le centre de notre pays que l'apôtre du Christ engagea une lutte acharnée contre l'erreur et remporta ses plus éclatantes victoires. Il évangélisa l'Anjou, le Maine, le Berry, l'Auvergne, le Forez, le Bourbonnais, le Nivernais, l'Autunnois.

Il fit, dans ce dernier pays, l'une des plus importantes campagnes contre le paganisme. La cité d'Autun et ses environs étaient infestés par un genre d'idolâtrie où se mélangeaient le druidisme et le culte des divinités de l'Olympe.

Il ne fut pas sans rencontrer de vives résistances dans sa lutte contre des superstitions si tenaces, et souvent il faillit être mis à mort par les paysans irrités de le voir s'attaquer à leurs autels. Mais il savait les adoucir par sa parole ; il faisait si promptement pénétrer dans leur âme la lumière de la vérité, qu'eux-mêmes se chargeaient bientôt de détruire les objets ou les monuments de leur culte.

Aussi, le plus ordinairement, dans les divers lieux où il passait, les foules se précipitaient sur ses pas, s'assemblaient autour de lui dans les champs, l'écoutaient avidement, se prosternaient à ses pieds et recevaient en masse le baptême.

C'est ainsi que s'opéra la transformation de la classe agricole : sans le secours d'aucune force physique, d'aucune autorité temporelle. Mais, si la puissance humaine n'intervenait point, Dieu était avec son serviteur, et c'est ce qu'il faisait voir fréquemment par d'éclatants miracles. Chacun des pas de l'apôtre était marqué par un bienfait, par une grâce et très souvent, cette grâce était un prodige ; c'est pourquoi le saint évêque a été appelé le *grand thaumaturge des Gaules*.

Les malades ressentaient plus que les autres les effets de sa tendresse, et à son approche, il y avait parmi tous les malheureux comme un frémissement d'espoir. Partout où il se montrait, le Saint prenait le cœur du peuple, il devenait un objet de vénération enthousiaste pour les pauvres paysans, au bien desquels il s'était voué, parce qu'ils étaient abandonnés davantage.

La Gaule méridionale offre moins de traces de l'apostolat du

saint évêque. Les événements ne l'attirèrent pas aussi souvent de ce côté, et, d'autre part, ces provinces du Midi, plus chrétiennes, lui offraient un champ moins ample à défricher : cet intrépide adversaire de l'idôlatrie allait de préférence là où la tâche était plus rude. Cependant il entreprit aussi quelques missions dans le Sud, dans le Dauphiné, la Saintonge et le Bordelais, laissant partout derrière lui comme un sillon de lumière.

Il nous serait impossible de suivre pas à pas le grand évangéliste des Gaules et de raconter l'une après l'autre ses glorieuses conquêtes. Ce que nous en avons dit est suffisant pour donner une idée de l'immensité de ses travaux.

Une carrière si extraordinaire ne pouvait se terminer que par une fin plus admirable encore. Le saint apôtre avait plus de quatre-vingts ans lorsqu'il plut à Dieu de le récompenser de ses labeurs. Il se trouvait en tournée pastorale dans la paroisse de Candes, à l'extrémité de son diocèse; comme il se préparait à revenir à Tours, il tomba malade et perdit tout à coup ses forces. Il fit assembler ses disciples et leur dit que le moment de sa mort était arrivé. Ceux-ci fondirent en larmes et s'écrièrent : « Père, pourquoi nous abandonner? A qui laisserez-vous le soin de vos enfants? »

Martin, ému de compassion, adressa au ciel cette prière : « Seigneur, que votre sainte volonté soit faite. Si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse point le labeur. » Il laissait voir ainsi qu'il ne savait ce qu'il désirait le plus, ou de quitter la terre pour aller à Jésus-Christ, ou d'y rester et d'y souffrir plus longtemps, pour l'amour de ce même Sauveur. Pendant quelques jours, la fièvre continua à le consumer; il s'était fait étendre sur un cilice et un lit de cendre, léguant à la postérité ce grand exemple d'humilité et de pénitence, qui a été imité par un bon nombre de saints personnages. Enfin, le 8 novembre de l'an 397, il expira tranquillement, et les anges descendus du ciel emportèrent son âme bienheureuse, aux sons d'une musique divine, dont les échos furent perçus au loin par plusieurs personnes. Après sa mort son visage devint si brillant et si beau, qu'il semblait transfiguré déjà par la résurrection glorieuse.

Celui qui venait de passer à un monde meilleur laissait solidement établie la grande œuvre qu'il avait été destiné à accomplir : l'unité de religion au sein de la Gaule, et la préparation du fusionnement par le christianisme, des éléments disparates qui devaient former la nation française. Tous ceux qui après lui

ont travaillé à convertir les envahisseurs barbares et à fonder la France catholique ont été seulement ses continuateurs. Et en admettant, si on le veut, qu'il n'ait pas prévu lui-même dans toute son étendue, l'immense portée de sa mission, il ne lui resterait pas moins la gloire d'avoir été le principal des coopérateurs dont s'est servi la Providence pour l'exécution de ses desseins sur notre patrie.

Aussi, un instinct supérieur a-t-il toujours porté la France chrétienne à le considérer comme son protecteur. Durant de longs siècles, ses chefs spirituels et même ses chefs temporels ont recouru à l'intercession de l'apôtre des Gaules, au moment des grands dangers qui menaçaient la patrie; Dieu a voulu que, dans ces circonstances décisives, son influence se soit souvent fait sentir en réalité d'une manière manifeste; et son tombeau a pu être considéré comme une sorte de *palladium* pour la nation.

P. D.

NOS MORTS

O morts ! dans vos tombeaux vous dormez solitaires,
Et vous ne portez plus le fardeau des misères

Du monde où nous vivons.

Pour vous le ciel n'a plus d'étoiles ni d'orages,
Le printemps de parfums, l'horizon de nuages,
Le soleil de rayons.

Immobiles et froids dans la fosse profonde.

Vous ne demandez pas si les échos du monde

Sont tristes ou joyeux;

Car vous n'entendez plus les vains discours des hommes
Qui flétrissent le cœur et qui font que nous sommes
Méchants et malheureux.

Le vent de la douleur, le souffle de l'envie

Ne vient plus dessécher, comme au jour de la vie,

La moëlle de vos os,

Et vous trouvez ce bien au fond du cimetière,

Que cherche vainement notre existence entière;

Vous trouvez le repos.

Tandis, que nous allons, pleins de tristes pensées
Qui tiennent tout le jour nos âmes oppressées,
Seuls et silencieux,
Vous écoutez chanter les chants du sanctuaire
Qui nous viennent d'en haut et vibrent sur la terre
Pour remonter aux cieux.

Vous ne demandez rien à la foule qui passe
Sans donner seulement aux tombeaux qu'elle efface
Une larme, un soupir ;
Vous ne demandez rien à la brise qui jette
Son haleine embaumée à la tombe muette,
Rien, rien qu'un souvenir.

Tout l'appareil funèbre où notre orgueil se mêle
Ne vaut jamais pour vous un souvenir fidèle,
Cette aumône du cœur,
Qui s'en vient ranimer votre froide poussière,
Et porte votre nom, gardé par la prière,
Au trône du Seigneur.

Hélas ! ce souvenir que l'amitié vous donne
Loin du cœur fuit avant que le corps n'abandonne
Ses vêtements de deuil ;
Et l'oubli des vivants, pesant sur votre tombe,
Sur vos restes glacés plus lourdement retombe
Que le plomb du cercueil !

Notre cœur égoïste au présent seul se livre,
Et ne voit plus en vous que les feuillets d'un livre
Que l'on a déjà lus ;
Car il ne sait aimer, dans sa joie ou sa peine
Que ceux qui serviront son orgueil ou sa haine.
Les morts ne servent plus !

A nos ambitions, à nos plaisirs futiles,
O cadavres poudreux, vous êtes inutiles.
Nous vous donnons l'oubli...
Que nous importe à nous ce monde de souffrance
Qui gémit au-delà du mur lugubre, immense,
Par la mort établi ?

On dit que, souffrant trop de notre ingratitude,
 Vous quittez quelquefois la froide solitude
 Où nous vous délaissions,
 Que vous apparaissez au milieu des ténèbres,
 En laissant échapper de vos bouches funèbres
 De lamentables sons.

Mais c'est au *soir des Morts*, inconsolables ombres,
 Que vous venez surtout, sortant des forêts sombres,
 Couverts de blancs manteaux,
 Implorer un secours et mêler une plainte
 A ce funèbre glas dont la triste complainte
 Gémît sur vos tombeaux.

Les cantiques sacrés du barde de Solyme
 Accompagnant de Job la tristesse sublime
 Eclatent en sanglots,
 Tandis qu'au temple saint, la foule recueillie,
 Pour les défunts en peine, avec larmes, supplie,
 Demandant le repos !

Donnez-donc en ce jour, où l'Eglise pleurante
 Exhale en leur faveur une plainte touchante,
 Pour calmer vos remords,
 Donnez, du souvenir ressuscitant la flamme,
 Une fleur à la tombe, une prière à l'âme,
 Ces deux parfums des morts.

Priez pour vos amis, priez pour votre mère
 Qui vous fit d'heureux jours dans cette vie amère,
 Priez, priez encor !
 Priez pour l'exilé qui, loin de sa patrie,
 Expira sans parents, isolé dans sa vie,
 Isolé dans sa mort.

Et pour ces parias de la famille humaine
 Qui, lourdement chargés de leur fardeau de peine,
 Ont connu la douleur,
 Que votre cœur touché vienne donner l'obole
 D'un pieux souvenir, d'une sainte parole :
 « Ayez pitié Seigneur ! »

Apportez ce tribut de prière et de larmes,
 Afin qu'en ce moment terrible et plein d'alarmes
 Où vos jours finiront,
 Les anges, excités par la reconnaissance
 De ceux dont vous aurez abrégé la souffrance,
 Vous obtiennent pardon !

A. B,

L'ENTRÉE AU CIEL

Une fois encore l'Église vient de célébrer triomphalement la fête de tous les saints; une fois de plus elle a chanté la gloire de ses enfants bienheureux, dont la mort a été le commencement de l'immortalité !

Qu'elle est solennelle et joyeuse cette heure désirée où, toutes les expiations étant complètes, l'âme bienheureuse n'a plus qu'à s'envoler au Ciel ! Qui nous dira les joies de ce moment ? Représentez-vous les joies de l'exilé qui rentre enfin dans la patrie. Oh ! qu'elles lui ont paru lentes les heures de l'exil ! Qu'il est dur de vivre loin des siens, de contempler un ciel, de respirer un air qui ne sont point ceux de la patrie et de manger ce pain de l'étranger, que Dante, l'illustre exilé de Florence, trouvait si amer à la bouche des malheureux ! Mais patience ! Voici l'heure du retour dans la patrie, voici les rivages de la terre natale ; là-bas, ses amis, ses proches, son père, sa mère l'attendent pour le serrer dans leurs bras. Oh ! qui nous dira les jouissances de cette terre bénie ! Elles consolent de toutes les tristesses, privations et souffrances de l'exil. Mais si telles sont pour le banni les joies du retour dans la patrie terrestre, qui nous dira les allégresses de l'entrée au Ciel, la vraie patrie de nos âmes ? Pour les décrire, il faudrait les avoir éprouvées soi-même. Pauvres exilés le long des fleuves de Babylone, comment pourrions-nous redire le cantique de Sion sur la terre étrangère ? *Quomodo cantabimus canticum Sion, in terra aliena ?*

Comment décrire aussi les grandeurs, l'éclat, les richesses de ce Royaume immobile et infini, qui devient le partage des élus ? Qui peut ici-bas apprécier le poids éternel de gloire qui emporte les âmes bienheureuses vers l'Océan de toute vérité, de toute beauté, de toute bonté qui est Dieu, possédé à jamais ! Qui pourra dépeindre la splendeur qui les transfigure ? *C'est si*

beau une âme!... écrivait un jour sainte Catherine de Sienne, c'est quelque chose de si merveilleux que, s'il nous était donné d'en contempler l'éclat, alors qu'elle est pure et sans tache, nous ne pourrions soutenir ce spectacle et nous expirerions de bonheur aussitôt! S'il en est ainsi d'une âme encore enveloppée d'une chair mortelle qui nous dira les splendeurs de l'âme glorifiée? Sainte Thérèse vit un jour un religieux carme monter au ciel. « Quoiqu'il fût très âgé, il m'apparut, dit-elle, sous les traits d'un homme n'ayant pas plus de trente ans, et avec un visage tout resplendissant de lumière; aucune splendeur terrestre ne pourrait donner l'idée de sa merveilleuse beauté. »

Les saints, quand ils veulent nous décrire ces miraculeuses transformations de l'âme glorifiée, épuisent en vain toutes les comparaisons tirées de l'éclat du soleil, de la blancheur de la neige, du rayonnement des astres dans le silence d'une radieuse nuit d'été; on sent malgré tous leurs efforts, que l'expression les trahit et reste infiniment au-dessous de leur pensée. Cela se comprend quand il s'agit de dépeindre des spectacles que l'œil de l'homme n'a pas vus, de redire des harmonies que son oreille n'a jamais entendues, de faire sentir des joies que son pauvre cœur n'a jamais goûtées bien que Dieu les ait révélées à notre faible intelligence, incapable de s'en faire une idée convenable. Un jour, nous l'espérons, dans les splendeurs de l'éternité, nous verrons ces merveilles; jusque-là, nous ne pouvons que les balbutier comme des enfants, qui veulent parler de ce qui est au-dessus d'eux. Mais déjà ce que nous savons du ciel, le peu que nous en pouvons entrevoir, les faibles avant-goûts que la grâce nous en procure, suffisent pour nous ravir et nous attirer en haut : *Sursum corda!* A. B.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES (1)

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 29 octobre.)

Année 1816

Sont morts cette année les évêques suivants :

Dorlodot, évêque constitutionnel de la Mayenne;

(1) Reproduction et traduction interdites.

Aubert, évêque constitutionnel des Bouches-du-Rhône ;

Flavigny, évêque constitutionnel de la Haute-Saône ;

Garnier, évêque constitutionnel des Hautes-Alpes ;

Mgr DE LA LAURENCIE, évêque de Nantes ;

Mgr LAMOTHE, évêque de Castoric ;

Mgr de BARAL, archevêque de Tours ;

Mgr PRIMAT, archevêque de Toulouse.

3 janvier. — Charles-François DORLODOT, deuxième évêque constitutionnel de la Mayenne, né au diocèse de Verdun en 1754, vint dans le diocèse du Mans où il fut nommé curé de la paroisse de Saint-Vénérand, à Laval. Il prêta serment à la constitution civile du clergé et fut élu évêque de la Mayenne après M. de Villar qui avait occupé le siège de ce département dès 1791, mais qui donna sa démission deux ans après et mourut, comme nous le dirons, en 1826. Dorlodot fut sacré, pour le remplacer, le 7 avril 1799, à Laval, se rétracta, et après le Concordat, devint chanoine titulaire de l'église cathédrale de Saint-Julien du Mans, sous Mgr de Piddoll ; il y resta jusqu'en 1811, qu'il se retira près de Mgr Lecoz, à Besançon, où il mourut le 3 janvier 1816.

16 février. — Jean-Baptiste-Siméon AUBERT, deuxième évêque constitutionnel des Bouches-du-Rhône, était né à Fontvieille, canton et diocèse d'Arles, le 14 août 1731 ; il entra au couvent des Augustins Réformés du couvent de Saint-Pierre d'Aix, où il professa la philosophie et la théologie, embrassa avec enthousiasme les principes de la Révolution, prêta le serment prescrit par la constitution civile du clergé, et devint quatrième vicaire épiscopal de Charles-Benoît Roux en 1791. Il paraît avoir exercé aussi à Aix les fonctions de curé et il était, après la Terreur, président du presbytère des Bouches-du-Rhône. En vertu des ordres donnés par les évêques qui avaient assisté au conciliabule de l'église constitutionnelle, tenu à Paris, en 1797, et afin de perpétuer le schisme, le presbytère d'Aix se réunit par les soins des évêques des Basses-Alpes, du Var et de Vaucluse, pour remplacer Charles-Benoît Roux, premier évêque constitutionnel des Bouches-du-Rhône, né à Lyon, en 1740 ; curé d'Eyragues, canton de Château-Renard, diocèse d'Arles, proclamé le 20 février 1791, évêque métropolitain des Côtes de la Méditerranée, sacré à Paris, le 3 avril, intrônisé le 17, à Aix, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 4 avril 1794, et exécuté, repentant, sur la Cannebière le lende-

main ; sa crosse de bois argenté servit longtemps par dérision de manche à balai jusqu'après la mort de Robespierre et avait été placée au coin de la porte du comité révolutionnaire.

C'est le dimanche 29 avril 1798, après quatre ans de vacance du siège constitutionnel, qu'Aubert fut élu métropolitain des Bouches-du-Rhône, et il fut sacré le dimanche suivant, 6 mai, dans l'église de Saint-Sauveur d'Aix par Romé de Villeneuve, évêque des Basses-Alpes, assisté de Rigonard, évêque du Var, et d'Etienne évêque de Vaucluse. Aubert n'exerça jamais ses fonctions que dans Saint-Sauveur, toutes les autres églises de la ville d'Aix et du diocèse ayant été, tantôt remises par tolérance et tantôt retirées aux prêtres fidèles au Saint-Siège et à Mgr de Boisgölin : car ce dernier prélat, quoique retiré à Londres pendant dix ans, ne cessa pas d'être reconnu par la majeure partie de ses diocésains. Le seul acte épiscopal de ce malheureux prélat à Marseille, fut de donner la Confirmation en 1800 à La Major. On ne sait rien de son administration, si ce n'est qu'il adhéra à la décision de Saurine, évêque des Landes, contre l'usage de la langue vulgaire dans la liturgie. Il assista au conciliabule tenu à Paris en 1801 et donna la même année sa démission après le Concordat. Il se retira à Fontvieille, son village natal, où il voyait peu de monde et vivait très simplement. Son costume différait peu de celui des Augustins Réformés. Il disait la messe chaque jour et avec beaucoup de recueillement, assistait aux offices, faisait des aumônes et témoignait beaucoup d'égards au curé de la paroisse. Dans sa dernière maladie, il signa la rétractation qui lui fut demandée par son curé, et qui était la même que celle souscrite par les évêques constitutionnels lors du sacre de Napoléon 1^{er}. Cette rétractation fut envoyée de suite au secrétariat de l'archevêché. Aubert, parvenue à sa quatre-vingt-cinquième année, mourut à Fontvieille, le 16 février 1816. Les curés voisins assistèrent à son enterrement.

31 mars. — Jean-Baptiste FLAVIGNY, évêque constitutionnel de la Haute-Saône, né dans la Franche-Comté en 1732, était devenu chanoine et curé de Vesoul ; il prêta serment à la Constitution civile du clergé, reçut son titre épiscopal des électeurs réunis au chef-lieu du département mêlés à quelques prêtres assermentés et fut placé à la tête du nouveau diocèse de la Haute-Saône, démembre de celui de Besançon. Il reçut la consécration épiscopale à Paris, le 10 avril 1791, ainsi que Séguin

métropolitain de l'Est et Moïse évêque du Jura. Ils firent aussitôt une lettre pastorale; celle de Seguin reçut deux réfutations: l'une intitulée *Observation sur la lettre dite pastorale de M. Seguin*, et l'autre sous le titre d'*Examen de la lettre de M. Seguin*. La réponse à celle de Moïse portait l'inscription: *d'Apologie d'un curé du Jura adressée à ses paroissiens*. La lettre pastorale de Flavigny n'eut pas l'honneur d'une réfutation, parce que dit l'*Auteur de la naïve vérité*, elle la portait avec elle. Ces évêques, conformément à la constitution dite *civile* du clergé, envoyèrent au pape des lettres de communion, mais ils ne reçurent point de réponse. Ils se mirent en devoir de faire la visite de leurs diocèses; mais dans beaucoup de localités, ils furent raillés et mal accueillis. A Vesoul, Gy et autres lieux du département de la Haute-Saône, on plaisantait beaucoup sur les bénédictions que Flavigny distribuait et sur la bonhomie avec laquelle il offrait à baiser sa croix pectorale. A Rupt, canton de Scey-sur-Saône, une guerre éclata entre les familles divisées et la force armée intervint. On dit encore dans plusieurs paroisses, par exagération sans doute, qu'on coupa les oreilles aux enfants qui ne voulaient pas recevoir, de M. Flavigny, le sacrement de confirmation. Il se rétracta et redevint en 1802 curé de Vesoul. Il fut chanoine honoraire de Besançon et un des six prélats constitutionnels que M. Lecoz avait, par une charitable prévoyance, réunis dans son chapitre: Moïse, Seguin, Royer, Demandre, Flavigny, Clément. Il paraît toutefois que Flavigny n'eut pas autant de constance que ses autres collègues. Il avait envoyé à un des grands vicaires du diocèse un acte assez court, mais portant entre autres ces mots: *Je me soumetts aux décisions de l'Église...; je renonce à la Constitution civile du Clergé et je déclare que je n'ai plus ces principes dans le cœur*. Une copie de cet acte fut trouvée dans ses papiers.

Quelques-uns avaient voulu donner au défunt les honneurs d'un enterrement épiscopal; mais les parents s'y opposèrent fortement, et n'y invitèrent que des prêtres de Vesoul et des environs, qui se seraient abstenus d'y paraître dans le cas de non-rétractation ou d'honneurs extraordinaires. L'abbé Flavigny était au fond un bon homme, charitable et zélé pour le bien des pauvres. Il mourut à 84 ans.

17 avril. — André GARNIER, deuxième évêque constitutionnel des Hautes-Alpes, était né à Gap en 1727, et fut professeur de théologie: il embrassa les principes de la Révolution et fut élu

évêque des Hautes-Alpes, après Ignace Cazeneuve sacré en 1791 et qui depuis plusieurs années avait cessé toutes fonctions malgré les instances de ses confrères, s'était retiré à Gap où il mourut, comme nous l'avons dit, le 5 mai 1806 (*Annales catholiques* du 19 mars 1892). Il fut remplacé dans son titre d'évêque constitutionnel par André Garnier, sacré le 19 janvier 1800, et qui tint la même conduite que son prédécesseur. Nommé à la cure d'Avançon, canton de La Bâtie-la-Neuve, au moment du Concordat, il se réconcilia avec le Saint-Siège, et envoya au Souverain-Pontife dès avant sa captivité, une déclaration très précise de ses sentiments. Il vécut dans la pratique des bonnes œuvres, et se rendit utile dans le ministère malgré son grand âge. Il employa la pension que le gouvernement lui donnait à nourrir les pauvres, à faire du bien à l'église d'Avançon, à distribuer du blé. Ainsi, le schisme constitutionnel fut abandonné dans les Alpes par ceux qui y avaient pris le plus de part. Garnier mourut à l'âge de 89 ans.

J.-B. M.-C. D'AGRIGENTE.

(A suivre.)

SŒUR NAZZIEDDA (1)

I

L'histoire que voici s'est passée, au cœur des montagnes volsques, non loin de Rome, dans un château appartenant à une famille de l'aristocratie romaine. A quelle époque? Je ne le sais pas bien. Peu importe d'ailleurs. En la racontant simplement telle qu'elle est arrivée, je veux seulement montrer que, tandis que l'homme joue ici-bas avec les choses d'une façon plus ou moins étourdie, Dieu joue là-haut avec les événements d'une manière mystérieuse.

On sait qu'à Rome, pendant les lourdes chaleurs de l'été, ne restent que ceux qui ne peuvent se donner les agréments de la villégiature sur le bord des lacs ou des mers, ou au milieu des montagnes.

(1) Ce nom est un diminutif d'Ignatienne, Ignace.

Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs la primeur de cette gracieuse nouvelle qui doit paraître incessamment dans un volume qui s'appellera : *A la Veillée*. L'auteur est déjà bien connu dans le monde des Lettres par une douzaine d'ouvrages lus et appréciés par les hommes de goût et de foi.

Le comte Richard Carpini avait quitté, comme chaque année, la Ville Eternelle vers la fin de juin et était venu se fixer pour cinq mois avec sa famille à son château de *Roccacuta*. Là, la vie est bonne, simple et facile; l'air pur, l'eau exquise, le vin généreux. On y jouit d'un large panorama qui s'étend jusqu'à la mer, et les vacances s'y passent agréablement.

Le pays n'offre pas beaucoup de ressources pour la société; car le comte n'est entouré que de paysans — et c'est ce qui le fait le roi incontesté de la région — mais il reçoit de grand cœur, de France, d'Italie, de Rome, de nombreux amis qui viennent de temps en temps partager sa solitude pour quelques jours.

Les dames montent à cheval pour faire des courses dans les montagnes environnantes sous la conduite de la comtesse qui aime beaucoup cet exercice, et les messieurs vont à la chasse dans les forêts voisines, sous la direction du comte qui est un fort bon tireur, et de la sorte, les semaines comme les journées s'écoulaient rapides et charmantes.

Un jour le comte Michel Moretti et le marquis Edouard Pédoni qui se trouvaient dans un manoir du voisinage se dirent entre eux : « Prenons demain nos fusils de grand matin, chassons toute la journée, nous déjeûnons dans la forêt, et le soir, nous irons demander l'hospitalité à *Roccacuta* où nous mangerons, avec notre ami Richard, le produit de notre chasse. »

Ainsi fut dit, ainsi fut fait.

Nos deux chasseurs partirent avant l'aurore. Or, la journée était belle : quelques jours auparavant avait eu lieu ce qu'on appelle à Rome *la rottura dei tempi* (1).

Plusieurs orages avaient éclaté sur la ville et sur la campagne, pour obéir sans doute aux traditions du ciel et du calendrier qui veulent que les chaleurs baissent et que le temps change *entre les deux Madones*, c'est-à-dire entre le 15 août et le 8 septembre, l'*Assomption* et la *Nativité* de la sainte Vierge. Le soleil n'était plus aussi brûlant; on pouvait sans trop de peine s'exposer à ses ardeurs; la brise était fraîche et douce, et dans le château qu'avaient quitté, le matin, nos deux disciples de saint Hubert, la jeune comtesse Marie Moretti dit à une cousine en villégiature chez elle : « Si nous allions, le soir, faire une surprise à mon mari et à mon frère — elle était sœur du comte Carpini — Veux-tu Nazziedda ? »

(1) La rupture du Temps.

— C'est à merveille, répondit celle-ci... Partons, ce sera charmant. »

Dans un clin d'œil, deux chevaux furent sellés et, suivies d'un valet de pied qui connaissait parfaitement le pays, nos deux amazones se mirent en route.

Le chemin est long, rocailleux, accidenté. Mais n'importe ; il traverse des sites d'une beauté sauvage et pittoresque. La course promet d'être délicieuse, et puis elle doit avoir un dénouement imprévu. Avant de le raconter, présentons aux lecteurs les héroïnes de notre récit.

II

La comtesse Marie Moretti est une femme charmante, dans la véritable acception du mot ; elle a un front large, des yeux noirs, un teint mat, un galbe de médaille. Elle a reçu une excellente éducation chez les Dames du Sacré-Cœur, parle parfaitement le français et monte hardiment à cheval. Avec cela, elle est très pieuse, assiste tous les matins à la messe, et s'occupe volontiers d'œuvres pies. Elle sait à merveille harmoniser les devoirs de la religion et de la société.

Nazziedda, son amie de pension et sa cousine par alliance, est une jeune fille sérieuse qui va dans le monde avec plaisir, mais qui ne craint ni la solitude ni le travail, et qui recherche même le recueillement pour goûter à loisir les beautés de la littérature et les douceurs de la piété. Elle a du goût pour tout ce qui est grand, aime surtout la poésie et la musique, et semble un peu rêveuse. Elle cherche encore sa vocation : le soir on la voit quelquefois regarder les étoiles, quand elle se croit seule : c'est peut-être pour savoir si la science luit au firmament, et pour demander au bon Dieu de l'éclairer sur son avenir.

Nos deux voyageuses, gaies, contentes, rieuses, montaient la côte qui conduit au château de *Roccacuta*.

« — Qu'allons-nous faire pour mieux surprendre mon mari et ses compagnons ? se prit à dire tout d'un coup la comtesse Marie.

— Il faudrait nous habiller en religieuses, répondit la jeune fille, nous dire des sœurs françaises quêtant pour un orphelinat, et sous notre nouveau costume, nous jouerions devant ces messieurs, une comédie qui ne manquerait pas de charme. »

L'idée paraît bonne ; on la saisit au vol, on l'adopte, et dès l'arrivée on la met à exécution.

On se procure aussitôt au couvent du village, deux costumes, de religieuse, et, en un clin d'œil la scène est montée. Nos deux sœurs sont installées au salon, grâce à la connivence des châtelains; le chapelain lui-même trempe dans le complot, et lorsque les chasseurs arrivent, on se dispose à jouir de leur surprise. Il faut dire que la chose réussit à merveille.

Nos deux amis se présentent à l'*Ave Maria*, passent dans leur chambre respective pour quitter leur costume de chasse, et l'un après l'autre se rendent au salon. Le premier qui apparaît est le comte Michel Moretti. Le chapelain l'arrête sur le seuil, et lui dit que deux sœurs françaises sont là de passage, pour faire une quête au profit d'une œuvre et qu'elles sont venues demander l'hospitalité de la nuit au château. Puis, il ajoute avec un grand sérieux: « Elles désireraient avoir une audience du Pape, et j'ai pensé que grâce à votre influence au Vatican, — le comte était garde-noble de Sa Sainteté, — elles pourraient facilement l'obtenir. » A cette proposition, l'officier pontifical prend un air de circonstance; répond aimablement qu'il ne peut rien refuser à des sœurs venues de France pour une œuvre charitable, qu'il fera son possible pour les contenter, mais qu'il doute fort que le Saint-Père donne des audiences pendant les chaleurs de l'été... « Bref, on verra, poursuit-il. » Puis: « Restent-elles longtemps par ici? — Deux jours », répond Nazziedda. A ces deux monosyllabes, le comte reconnaît la voix de sa cousine, s'approche de plus près de la sœur qui vient de se trahir, et quel n'est pas son étonnement quand il voit devant lui sous une cornette de religieuse deux visages connus et aimés?

La galerie éclate de rire et l'on attend l'arrivée du marquis pour jouer la fin de la comédie. Ce dernier se présente dans une toilette achevée, comme il convient à un gentilhomme qui se pique d'élégance, et salue respectueusement l'assistance. Le chapelain continuant son rôle, lui apprend que les religieuses qu'il a l'honneur de lui présenter viennent à pied de France et de Rome, qu'elles quêtent pour un asile d'orphelins, et qu'elles voudraient de lui quelques adresses pour l'aristocratie du pays, pour la noblesse des environs.

— Très volontiers, répond le marquis; c'est là une œuvre de charité que je serai heureux de faire; nous verrons ensemble quelles sont les familles chez lesquelles les bonnes sœurs pourront se présenter, et il se prend à énumérer les maisons les plus fortunées de la contrée. L'illusion ne peut être plus com-

plète. Les sœurs gardent leur sérieux, grâce à des efforts inouïs, et prenant congé de l'aimable société qui veut si charitablement les accueillir, » elles disparaissent dans leur chambre attenante au salon, quelques instants se passent, la conversation va son train sur les deux charmantes quêteuses si dignes d'intérêt, de sympathie, d'admiration même, et voilà que tout à coup elles reparaissent sur la scène, mais dans un tout autre costume.

Par un coup de théâtre qui excite l'hilarité des assistants, la comtesse Marie et Mlle Nazziedda se présentent au marquis qui ne peut en croire ni ses yeux, ni ses oreilles, et la soirée se passe à raconter au milieu d'une allégresse facile à comprendre, les impressions de la journée.

III

Le dernier mot fut pour le chapelain : « Mademoiselle, dit-il à sieur Nazziedda, si jamais vous prenez le voile pour *tout de bon*, voulez-vous que je prêche votre vêtüre ?

— Merci, Monsieur l'abbé, s'empressa de répondre la jeune fille, j'espère bien que jamais vous n'aurez le souci de préparer un sermon pour ma prise d'habit.

— Qui sait ? continua le prêtre, on ne peut jamais dire : fontaine, de ton eau je ne boirai ; le costume religieux vous va à merveille, la cornette donne en outre à votre physionomie un je ne sais quoi de séraphique qui, je vous assure, fait plaisir à voir.

— N'importe, je ne me sens — au moins encore — aucune vocation.

— Pour le moment sans doute ; mais Dieu a ses secrets, attendons... Qui sait, je le répète, qui sait si un jour nous ne devons pas dire sérieusement : sœur Nazziedda ?

— Dans ce cas, ajouta la comtesse Marie, je demande à remplir à la cérémonie, les fonctions de marraine, et tel fut le dénouement de la comédie. Mais ce n'est pas là le dénouement de l'histoire. Il est tout *différent* et le voici.

IV

Deux ans après l'événement que je viens de raconter, dans la chapelle de l'un des plus beaux monastères de Rome, une société aristocratique était réunie.

Il y avait là la fleur de la noblesse romaine. Un cardinal disait la messe. Les novices chantaient des cantiques dont les

strophes arrivaient à l'assistance recueillie, comme tamisée et adoucie par la grille du chœur, et une jeune fille en robe blanche s'avancait vers l'autel, pour renoncer au monde, et demander au prince de l'Eglise, la couronne des vierges de Dieu.

C'était *sœur Nazzièdda* à qui, sur la demande des siens, on avait conservé le gracieux nom qu'elle portait dans le siècle.

Après la messe, ce fut le chapelain que nous avons rencontré à *Roccacuta* qui parla pour célébrer les joies de l'immolation et les grandeurs du sacrifice. Il prit pour texte de son instruction qui fut délicate et touchante, ces paroles de l'Évangile : « *Meliorèrem partem elegit*, elle a choisi la meilleure part. »

Il y eut des larmes dans l'assistance, et celle qui pleura le plus, fut la mère de la victime.

Elle avait longtemps résisté aux prières de la jeune fille : mais après ses instances réitérées, elle avait fini par céder à la volonté d'en haut. Elle avait d'ailleurs plusieurs filles toutes bonnes et charmantes : elle pouvait bien en donner une au bon Dieu.

La marraine de la nouvelle sœur fut, on le devine, la comtesse Marie. Elle aussi avait, un jour, pendant une heure, porté la cornette. Elle aussi pleura : mais nul ne sut dire si c'était parce qu'elle regrettait sa jeune amie ou la vocation religieuse.

Il entre tant d'éléments dans nos larmes ! Avant d'arriver à nos yeux, elles viennent de sources si diverses !

Sans doute la comtesse est heureuse, et elle mérite de l'être. Mais qui sait si dans le sacrifice de *Nazzièdda* elle n'entrevoit pas un bonheur qu'elle ne doit pas connaître ?

« Notre Dieu, a dit Mme Swetchine, est un Dieu de métamorphoses ; nous jetons dans son sein la tristesse, et nous y trouvons la joie. » Nous y jetons les plaisirs de la vie d'ici-bas, nous y trouvons les plaisirs de la vie d'en haut.

J'ajouterai pour illustrer cette pensée profonde que Dieu est un *sublime prestidigitateur*. De nos larmes il fait des perles, de nos sacrifices des délices, de nos immolations des apothéoses, et cela au moment où nous y pensons le moins.

Sœur *Nazzièdda* le dit tout haut ; elle se proclame parfaitement heureuse. Elle n'est plus religieuse *pour rire*. Elle l'est pour *tout de bon*. Elle est maîtresse de classe dans un pensionnat de jeunes filles. Elle fait aimer Dieu, la Madone, la poésie à ses élèves et leur prêche la vertu par ses paroles et ses exemples.

Or, ces dernières ont pour elle un amour qui ressemble à un culte, et cet amour lui donne des suavités qu'elle ne connaissait

pas dans le monde. Quand sa mère va la voir, elle lui fait part de son bonheur qui, dit-elle, ne fut jamais si grand, même au temps où elle fréquentait les salons de Rome, et lorsque sa marraine vient lui faire visite à son tour, elle lui raconte que la comédie de *Rocacuta* fut pour son âme un piège providentiel qu'elle bénira jusqu'au dernier de ses jours.

Après cela, comment ne pas reconnaître et proclamer que tandis que l'homme joue ici-bas avec les choses d'une façon plus ou moins étourdie, Dieu joue là-haut avec les événements, d'une manière mystérieuse ?

Il tient les âmes entre ses mains, et il en fait ce qu'il veut ; il les attire, les charme, les fascine, les captive, et les met parfois, sans qu'elles s'en aperçoivent elles-mêmes, sur le chemin du sacrifice, du dévouement et de l'héroïsme !

Le monde, certes, ne manque pas de séductions pour les attirer à son tour ; mais il ne pourra jamais entrer en concurrence avec lui ! Dieu sera toujours par excellence l'enchanteur des âmes : *Incantator animarum*.

Henri CALHIAT.

LA MISSION DE L'UGANDA

Le P. Louail, procureur des Missions d'Alger, envoie aux *Missions catholiques* de Lyon le texte du traité imposé par les Anglais aux catholiques de l'Ouganda.

C'est, disent les *Missions*, la réponse la plus éloquente qu'on puisse faire à ceux qui pourraient encore accuser les missionnaires d'exagération.

Chaque article est suivi de remarques de Mgr Hirth :

Conventions.

Remarque. — C'est le titre qui est donné au traité entre la Compagnie *East Africa* et les catholiques. Dans la traduction, nous nous appliquerons surtout à exprimer le sens, sans nous attacher au mot à mot, qui serait souvent inintelligible, cet acte ayant été rédigé en assez mauvais ouganda.

Article 1^{er}. — Les Baganda, qu'on désignait naguère sous le nom de Français, resteront dorénavant dans le Buddu. La limite nord du pays à eux concédé sera la rivière de la Katonga, qui appartenait précédemment à la province de Mawota, dont le chef est le Kaïma ; se trouvant sur la rive droite de la susdite rivière, cette province fera partie du Buddu.

R. — Ce nom de *Français* avait été donné aux catholiques non par nos missionnaires, mais par les protestants, en haine de la France et pour les signaler comme les ennemis de l'Angleterre.

Article 2. — Toutes les îles et les autres pays voisins du Buddu, comme le Koki, ne leur appartiennent pas. Les catholiques ne pourront y propager leur religion, pas plus que dans les autres provinces distinctes du Buddu, sans l'autorisation du chef de la Compagnie.

R. — Qu'on veuille bien se souvenir de cet article en lisant le *Nota* de la fin, dans lequel il est dit que le traité ne contient pas un mot de nature à entraver la diffusion de la religion catholique. Cet article est de plus opposé formellement au traité conclu entre Mwanga et la Compagnie, auquel fait allusion l'article 8 du présent traité. Il n'est pas moins contraire aux conventions internationales de Berlin et de Bruxelles, qui promettent à toutes les religions la plus entière liberté.

Article 3. — Les catholiques possesseurs de fusils ne pourront sortir du Buddu avec leurs armes. S'ils veulent venir à la capitale ou entreprendre un voyage quelconque en dehors de leur territoire, ils devront en demander l'autorisation au chef de Kampala, en lui faisant connaître le nombre de leurs fusils. S'ils ne prennent cette précaution, ils seront désarmés dès qu'ils mettront le pied sur le sol du Buganda.

R. — Les protestants qui habitent ce pays se trouvent armés de fusils perfectionnés et étant peu soumis à l'autorité anglaise, le présent article rend les voyages impossibles, ou au moins pleins de périls pour les catholiques, obligés cependant de se rendre au fort.

Article 4. — Le drapeau de la reine sera arboré dans le Buddu. Les hommes de la Compagnie qui désireront voyager dans cette province le feront en toute liberté. On leur fournira gratis la nourriture et ils ne seront inquiétés, ni molestés en quoi que ce soit.

Article 5. — S'il plaît aux gens de la Compagnie d'y fonder un ou deux établissements, les catholiques devront gratuitement les aider et les traiter avec l'honneur qui leur est dû.

R. — Par ces deux articles les catholiques sont tenus pour tail-
lables et corvéables à merci.

Article 6. — Si d'ici à deux ans les catholiques se conduisent bien, s'ils ne montrent que des intentions pacifiques, le chef de la Compagnie pourra peut-être adoucir les conditions susdites qu'il leur a imposées.

R. — On voudrait donc faire croire que dans cette terrible tragédie les catholiques ont été les agresseurs. Il est cependant avéré qu'ils n'ont été que les victimes, comme le prouvent les journaux détaillés des missionnaires. Cependant ils sont traités en ennemis et ce n'est que sur un *peut-être* que se fonde pour eux l'espérance de voir leur situation devenir un peu moins intolérable.

Article 7. — Ils rendront tous les fusils qui leur ont été prêtés par

M. Gedges ou par la Compagnie pour les expéditions contre les musulmans, ainsi que ceux dont ils se sont emparés pendant la guerre.

R. — Cette condition n'est point faite pour rassurer les catholiques. Les protestants restant possesseurs de la plupart des fusils et des munitions que la Compagnie a mis entre leurs mains, et de plus pouvant toujours compter sur les maxim et les troupes du fort, seront un danger perpétuel pour eux, soit que ceux-ci restent dans le Buddu, soit qu'on les appelle à la capitale.

Art. 8. — Les conventions que nous avons passées avec Mwanga, il les observeront fidèlement, ainsi que tous ses ordres. Qu'ils sachent bien qu'il n'y a pas dans le Buganda d'autre roi que Mwanga.

R. — Cette clause paraît une ironie après ce qui a été dit plus haut de la puissance vraiment royale que s'attribue le chef de la Compagnie. De plus, le roi Mwanga n'a-t-il pas à côté de lui, de par Lugard, le Mbogo, chef des musulmans ?

Article 9. — Le pays du Koki dépendra jusqu'à nouvel ordre du Buganda ; mais l'impôt et les envoyés de la cour passeront chez Pokino, comme autrefois. Les habitants du Buddu ne toucheront pas aux propriétés du Koki et n'y feront pas la guerre sans une invitation du chef de la Compagnie.

R. — Grâce à cette disposition, les gens armés de la Compagnie iront et viendront sur les terres des catholiques, ce qui sera pour ceux-ci une cause de grandes dépenses et de mauvais traitements.

Article 10. — Les résidences des chefs du Buddu situées aux environs de la capitale leur appartiendront comme par le passé.

Article 11. — Pour rendre possible aux chefs du Buddu le voyage de la capitale, il leur sera accordé la jouissance de quelques bananeraies situées de loin en loin, où ils pourront laisser des gens pour les cultiver et où ils passeront la nuit.

R. — Les catholiques ont fait remarquer au capitaine que désormais il leur serait absolument impossible d'arriver à la capitale sans être dévalisés et maltraités par les protestants ; c'est ce qui a motivé le présent article. Malheureusement, cette mesure ne garantit guère la sûreté des communications, comme l'expérience l'a déjà trop prouvé.

Article 12. — Les îlots du Lulamba et de Solinya appartiendront au Buddu.

R. — Ils sont devenus inhabitables depuis que Sésé appartient aux protestants, à cause des rapines incessantes auxquelles les catholiques sont exposés de la part de ces derniers.

Art. 13. — Les Baziba, les gens de Ntaro et du Bixera resteront ce qu'ils ont été jusqu'ici.

R. — Cet article a pour but de restreindre l'influence des catholiques dans le pays qui leur est concédé, en soustrayant à leur autorité plusieurs chefs païens du Buddu.

N. B. — Dans ce traité, il n'y a pas un article dicté par le désir d'entraver la religion catholique. Les principaux chefs de ce parti, Sekibobo, Kimbugwé, Kago, Hippolyte ont demandé le partage du pays, de préférence à leur réintégration dans leurs anciennes charges. C'est pourquoi le capitaine Lugard leur a donné la province du Buddu, qu'ils ont choisie eux-mêmes, jugeant qu'elle était préférable à Singo et à Kitunzi, qu'on leur offrait. Pour eux, le Buddu l'emportait sur toutes les autres provinces.

Kampala, le 5 avril 1892.

Sekibobo ; Lugard, capitaine ; Kago ; Williams, capitaine.

R. — Le capitaine Lugard avait en effet offert aux catholiques de rentrer chacun dans sa province ou district. C'était le grand désir des protestants, qui espéraient provoquer un nouveau massacre et exterminer ceux qui, en se groupant dans le Buddu, pouvaient encore leur inspirer quelque crainte. Les catholiques ont vu le piège et ont déclaré qu'ils ne consentiraient jamais à s'exposer à un pareil danger. On leur a offert alors les provinces de Singo et de Komba (dont le chef-lieu s'appelle Kitunzi). Ces provinces étaient occupées et ravagées par les musulmans. Les accepter, c'était s'exposer à mourir de faim et à être victimes de la fureur des musulmans.

C'est ce qu'espéraient les protestants ; aussi n'ont-ils consenti qu'à grand'peine et sur les instances du capitaine à la cession du Buddu, que les catholiques réclamaient avec force, comme le seul refuge où ils pussent attendre quelque sûreté.

Comme on l'a déjà dit, cette province, si on en retranche les pays occupés par les chefs païens, représente à peine le 1/7 du Buganda. Or, Lugard avait promis un partage équitable du pays. Il avait aussi donné sa parole que la capitale serait sur la frontière des pays occupés par les catholiques et les protestants.

Il a ajouté à cette injustice celle de livrer une partie du Buganda aux musulmans usurpateurs, qui en avaient été chassés il y a deux ans et qui seront pour le pays un danger perpétuel et la cause de sa ruine.

Le Bulletin des Missions d'Alger publie dans son numéro d'octobre le « diaire de Sainte-Marie de Rubaga ».

C'est le journal d'un des missionnaires (du 20 mars au 28 juin 1892) envoyés par Mgr Hirth à Mengo pour prendre part à la discussion du traité dont nous donnons ci-dessus le texte.

Ce journal, qui a une étendue de 24 pages, est le récit des négociations engagées avec le capitaine Lugard et les protestants ; on y trouve la preuve évidente de la mauvaise foi insigne de ces derniers et de la faiblesse coupable du roi Mwanga ; ce

journal contient en outre l'histoire navrante des souffrances épouvantables imposées par les protestants et les musulmans aux catholiques, et principalement à la sœur du roi Mwanga, la princesse Sara, que sa foi fervente désignait plus spécialement à leur haine. Voici un fragment du journal, daté des 1^{er} et 2^e juin, à la veille du départ du capitaine Lugard pour l'Europe.

« 1^{er}. — Aujourd'hui, en pleine séance, devant les protestants et les musulmans, le roi fait sa profession de foi ; il dit qu'il est catholique et que c'est le canon seul du fort qui a donné la victoire aux protestants. Pauvre Mwanga ! puisse la sainte Vierge lui donner une bonne pensée au moment de la mort ! On dit tout bas qu'il veut prendre la fuite ; il craint de recevoir un pot de confiture ! Ses barques sont prêtes. Irait-il mourir au Bukumbi ? Il en a conservé si bon souvenir !

« Protestants et musulmans s'insultent à qui mieux mieux ; il vient d'y avoir un commencement de combat au marché. Les musulmans affichent de rouler leurs chapelets dans les rues, et les protestants se gardent bien de les leur enlever, ou d'y faire attention. Ils ne seraient pas si patients que les catholiques. Les protestants n'ont pas joui longtemps en paix de leur triomphe ; à peine ont-ils eu chassé les catholiques que le bon Dieu les a fait tomber entre les mains de leurs véritables ennemis. Pour les catholiques, ils sont à l'abri dans le Buddu. Ils font une retraite pour venir réédifier sur les ruines peut-être ! Que de mystères insondables dans la conduite de la Providence !

« 2. — Que faut-il en croire ? Le capitaine avoue que, pendant son absence, les protestants ont voulu enlever son canon sous prétexte de le lui envoyer à Singo. Il réclame les sept cents fusils qu'il leur a donnés pour chasser les catholiques ; ils refusent de les lui rendre ; il a appris que les protestants ont écrit aux catholiques pour les supplier de s'unir à eux pour le chasser avec les musulmans. »

LE LIEU DE NAISSANCE DE CHRISTOPHE COLOMB

Dans la Lettre que Mgr de La Foata, évêque d'Ajaccio, a adressée à ses diocésains à l'occasion du IV^e centenaire de la découverte de l'Amérique, Sa Grandeur expose les raisons qui militent en faveur de Calvi. Cet exposé sera lu avec intérêt :

Nous n'avons certes pas la prétention de résoudre définitivement le

problème historique du berceau de Christophe Colomb, objet de si nombreuses et si vives discussions : les ténèbres qui l'environnent ne sont pas encore dissipées, et la lumière ne luit pas encore. Mais, en mettant de côté tout sentiment d'un patriotisme mal entendu, pourrions-nous cependant nous empêcher de dire que la cause de Calvi nous semble plus près de la vérité que celle de ses adversaires et d'en exposer sommairement les motifs ? Sans doute, les titres et les preuves qui mettraient fin au litige font défaut à la cité corse. Mais d'autre part, les villes rivales ne sont-elles pas dans le même cas ? Là aussi les documents authentiques ne sont-ils pas encore à trouver ? Le débat, devenu aujourd'hui plus ardent, plus acharné que jamais, en est une preuve péremptoire. Il n'en serait pas ainsi assurément si des titres sérieux et irréfutables avaient pu être produits quelque part.

Malgré l'absence de ces documents, la ville de Calvi possède un ensemble de présomptions graves, précises, concordantes, qui, comme le dit très bien un de nos écrivains insulaires (1), constitue en sa faveur une somme de probabilités bien voisine de la certitude historique, si elle n'engendre pas la certitude absolue.

Il n'entre pas dans nos vues de résumer ici toutes les raisons qui militent en faveur des prétentions de notre île, ni de réfuter les arguments qu'on leur oppose. Voici donc sommairement sur quoi se fonde la tradition de Calvi. Cette cité, peuplée par une colonie génoise et faisant partie des Etats de Gênes au temps de Colomb, se trouve située sur un promontoire baigné de trois côtés par la mer. Un petit golfe, de forme circulaire et aux rivages de sable, s'étend vers une plaine qui réclame des bras pour la culture de ses terres en friche et pour l'assainissement de ses marais ; c'est là que venaient jadis se jeter deux rivières, bien appauvries aujourd'hui par le déboisement des montagnes qui dominent la plaine.

La tradition constante qui place le berceau du grand homme dans son enceinte est fondée, entre autres raisons, sur l'existence d'une famille de marins, de plusieurs individus du nom de Colomb, inscrits dans les archives de la ville et de la paroisse, ainsi que sur le registre de la confrérie de l'an 1530 ; d'une ruelle dite *del Filo*, dénommée plus tard *rue Colombo*, et sur de hautes charges confiées, en Amérique, à quelques Calvais immédiatement après la découverte de ce continent. Or, on ne s'explique pas qu'une semblable tradition ait pu s'enraciner dans une petite localité aussi *obscur*e que Calvi, et plutôt là que dans les autres villes de la Corse, si le révélateur du nouveau monde lui était absolument étranger. Ce n'est pas le hasard qui donne naissance aux traditions, et lorsqu'elles sont bien constatées, la critique a le devoir de les examiner avec soin et de ne pas les rejeter à la légère et sans preuves.

(1) *Christophe Colomb*, par M. l'abbé Peretti, page 386.

Cette tradition est, du reste, corroborée par des données historiques dont il faut tenir compte. Nous nous arrêterons simplement aux deux suivantes. Pourquoi Colomb n'a-t-il jamais parlé du lieu de sa naissance? Pourquoi aurait-il caché son origine si réellement il était né à Gênes? N'avait-il pas tout intérêt à se faire connaître, puisque Gênes, capitale d'une République puissante et fière, décorée du nom de *sérénissime*, occupait à cette époque un si haut rang parmi les nations de l'Europe? et ne devrait-il pas s'honorer d'appartenir à une ville si florissante, justement appelée *la Superbe* (1)?

Mais voyez comme ce silence s'explique au contraire avec l'opinion qui le fait naître à Calvi. En effet, vers ce temps-là, en 1420, cette petite ville avait secoué le joug des Aragonais, en massacrant la garnison espagnole. Le roi d'Espagne tira vengeance de cette rébellion en tranchant la tête à douze otages appartenant aux plus riches familles de Calvi. Dans ces conditions, un Calvais ne pouvait s'attendre à recevoir bon accueil à la cour d'Aragon si fièrement irritée. D'autre part, Colomb, ayant été repoussé par les autres cours d'Europe, avait besoin de la protection et des secours de l'Espagne pour mener à bonne fin sa noble entreprise : la plus vulgaire prudence lui conseillait donc de cacher son origine calvaïse.

Le silence impérieusement commandé par ces circonstances au héros des mers, s'explique ainsi tout naturellement ; tandis qu'il ne trouverait pas d'explication possible s'il avait vu le jour à Gênes ou dans toute autre localité du continent ligurien.

De plus, qui mieux que dom Fernand, son fils, était à même de connaître le lieu de naissance de son père? De l'avis de tout le monde, c'était un prêtre pieux et instruit, d'une conduite irréprochable, jouissant de l'estime générale, incapable, par conséquent, de dénaturer le moindre fait. Plus que tout autre, il était intéressé à découvrir le véritable berceau de son père et l'origine de sa famille ; il en avait d'ailleurs les moyens et la facilité, puisqu'il connaissait les lieux, les personnes et les choses.

Dans ce but, trente ans après la mort de son père, il voyagea dans toute la Ligurie et fit des recherches consciencieuses à Gênes, à Savone, à Cogoleto, etc. Et cependant Gênes, possédant des archives publiques soigneusement entretenues depuis des siècles, aurait pu exhiber l'acte de naissance ou de baptême de l'amiral, si réellement celui-ci était né dans ses murs. Il n'en est rien pourtant : dom Fernand déclare lui-même n'avoir trouvé ni parents, ni biens, ni maisons, ni aucune trace de ce qu'il cherchait. « Arrivé à Cugureo (Cuccaro), je m'adressai, dit-il, à deux frères Colomb, qu'on disait parents éloignés de l'amiral. Quoique âgés de plus de cent ans, ils ne surent me donner aucun renseignement sur mon père... Le Seigneur qui l'avait appelé *non des châteaux*

(1) « On a coutume, dit le fils de Colomb (dom Fernand), d'estimer davantage ceux qui naissent dans les grandes villes. »

et des palais, mais des rivières et des mers, a permis que sa patrie et son origine restassent inconnues... Pour rester dans le vrai, Guistiniani aurait dû se contenter de dire que mon père était né dans un pays obscur et de parents très pauvres, humili locos su a parentibus pauperrimis ortus. »

Or, l'insuccès de ses démarches n'est-il pas une preuve évidente que ce n'est pas sur le continent ligurien qu'il faut chercher le berceau de Colomb? Car qui pourrait croire que son fils, si proche des événements, des lieux et des personnes, n'aurait pas réussi dans son entreprise, si réellement Colomb était né à Gênes? Un tel résultat ne donne-t-il pas plus de force et de vraisemblance à la cause de Calvi? Nous ne voulons pas, comme nos ancêtres, accuser nos anciens dominateurs d'avoir avec un soin jaloux fait disparaître en Corse tous titres pouvant rehausser la gloire de cette île.

Aucune ville, aucune localité du continent ne peut jusqu'ici produire une preuve indéniable et décisive, capable de mettre un terme à la discussion et de trancher le débat. Tout récemment, il est vrai, on aurait, dit-on, trouvé une pièce qui, détruisant les prétentions de Gênes et de Calvi, fixerait à Savone le berceau de Colomb; mais cette pièce est-elle vraiment authentique? C'est ce qu'il faudra prouver.

En terminant, N. T. C. F., nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts convaincus des écrivains qui ont déployé tant d'énergie pour ajouter un fleuron si brillant à la couronne impérissable de notre pays. Le conquérant pacifique des mers serait-il le compatriote du héros redoutable qui a rempli le monde de son nom, de son génie et de ses exploits? Il nous est doux de le croire, sans pourtant l'affirmer. L'avenir pourra seul déchirer le voile qui couvre un berceau si glorieux.

NÉCROLOGIE

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort du T. R. Père *Joseph FABRE*, supérieur général de la congrégation des missionnaires Oblats de Marie-Immaculée et directeur général de la *Sainte-Famille* de Bordeaux, décédé dans la paix du Seigneur, muni des sacrements de l'Eglise et de la bénédiction du Souverain Pontife, mercredi, 26 octobre.

Le T. R. P. Fabre était dans la soixante-huitième année de son âge, la quarante-huitième de sa vie religieuse et la trente et unième de son généralat.

Il avait été le successeur immédiat du vénéré fondateur de la congrégation, Mgr de Mazenod, évêque de Marseille.

On annonce la mort du général de brigade DE NÉGRIER, père du commandant du 7^e corps d'armée.

Le général de brigade de Négrier, qui était entré au service en 1818, sortait du rang et fut nommé officier le 5 juin 1822. Après avoir longtemps fait la guerre dans les grades subalternes et s'y être distingué, il commanda pendant la campagne d'Italie, en 1859, la brigade de la division Ladmirault, qui enleva aux Autrichiens le cimetière de Solférino.

C'est pendant cette campagne qu'il fut promu grand-officier de la Légion d'honneur.

On annonce également la mort du général DEFFIS, sénateur des Hautes-Pyrénées.

Le général Deffis était né à Momères (Hautes-Pyrénées), en 1827.

Il était déjà au service lorsqu'il fut reçu à Saint-Cyr en 1850. Il fit la campagne de Crimée. Il était chef de bataillon à la déclaration de la guerre avec la Prusse. Il fut fait lieutenant-colonel le 2 octobre 1870, colonel le 16 septembre 1871 et général de brigade en 1879.

En 1881, il fut nommé au commandement de l'école de Saint-Cyr et fit partie des comités consultatifs de l'infanterie et de l'état-major.

Au renouvellement de janvier 1882, le département des Hautes-Pyrénées élut sénateur le général Deffis, qui siégea à gauche.

Il fut nommé général de division en 1886. Par application du décret du 2 décembre 1890, il fut mis à la retraite.

Au renouvellement de 1891, le collège sénatorial des Hautes-Pyrénées réélut le général Deffis.

Il avait succédé, dans un des trois postes de questeur du Sénat, à l'amiral Peyron, qui lui-même avait succédé au général Pélissier.

Le général Deffis était grand-officier de la Légion d'honneur.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Rme Père dom Sébastien, abbé général de l'Ordre des Cisterciens réformés, et les abbés et supérieurs des monastères de l'Ordre réunis à Rome ont été reçus en audience, le 14 octobre, par le Souverain Pontife.

Le Rme abbé général a donné lecture de l'Adresse suivante :

Très Saint-Père,

Convoqués en cette Ville-Eternelle par la sollicitude bienveillante et paternelle de Votre Sainteté, les abbés et les supérieurs des monastères de la Trappe ont quitté leurs solitudes lointaines pour obéir avec un filial empressement à la voix aimée du Souverain Pontife. Ici, sous la présidence prudente et pieuse de Son Eminence le cardinal Mazzella, délégué de notre Eminentissime protecteur, soutenus dans leur zèle religieux par les prévenances maternelles de Notre-Dame du Saint-Rosaire, sous les auspices de laquelle Votre Béatitude avait placé cette réunion, ils se sont efforcés de répondre avec fidélité aux désirs respectés de Votre Auguste Paternité. Et nous sommes heureux, Très Saint-Père, de paraître en ce moment aux pieds de Votre Sainteté, après avoir consommé la fraternelle fusion de nos congrégations en un seul ordre : celui de Cisterciens réformés.

Que Dieu soit béni d'avoir favorisé ce grand événement et de nous avoir aidés par sa grâce toute-puissante à le mener à bonne fin ! Qu'il en tire sa gloire pour le bien des âmes et l'honneur de son Eglise ! Mais, après Dieu, et à la bienheureuse et immaculée Vierge, notre glorieuse patronne, c'est à Votre Sainteté, c'est à ce Siège Apostolique que nous sommes redevables de ce résultat désiré, et que nous voulons en témoigner la vive reconnaissance de nos cœurs.

Plus que jamais attachés aux enseignements lumineux, à la doctrine pure et féconde que le Saint-Siège ne cesse de répandre dans le monde entier par la bouche auguste et vénérée de votre personne sacrée, nous voulons rester fidèles à la tradition de foi et de dévouement de notre ordre envers ce Siège Apostolique ; et à l'exemple de notre Père saint Bernard et du bienheureux Eugène III, un de vos illustres prédécesseurs, nous espérons, par notre filial et inviolable attachement à la pierre fondamentale de l'Eglise, consoler Votre Sainteté, au milieu des épreuves qu'elle subit avec tant de constance et de courage pour la défense de la vérité et le triomphe de la religion catholique, apostolique et romaine.

Le Souverain Pontife a daigné répondre par le discours suivant :

Nous éprouvons une véritable consolation à voir aujourd'hui en Notre présence une phalange aussi choisie de moines Cisterciens, et à considérer le dessein qui les a convoqués à Rome. Nous tenons également pour très agréables les sentiments dont ils sont animés et dont vous avez bien voulu, cher Fils, vous faire maintenant l'interprète au nom de tous.

Le temps présent est un temps de lutte, et de lutte à outrance, contre l'Eglise. Ses ennemis variés, bien qu'ils ne s'accordent pas entre eux, se sont coalisés en une ligue satanique. Excités et dirigés par la secte maçonnique, ils ont préparé une formidable armée pour livrer à l'Eglise un assaut suprême et, à leur avis, mortel.

Il existe en conséquence un besoin urgent d'opposer armée contre armée : contre l'armée sectaire l'armée catholique dont aujourd'hui comme toujours les Ordres religieux doivent être la partie la mieux ordonnée et la plus aguerrie.

C'est pour ce motif qu'au milieu des sollicitudes de Notre Pontificat, Nous Nous sommes continuellement occupé, avec tant d'empressement, des ordres religieux, en travaillant de toutes Nos forces à ce qu'ils redeviennent, malgré les persécutions présentes, remplis d'une nouvelle prospérité et d'une plus grande vigueur.

Et de même que Nous avons tourné Notre regard vers les autres ordres religieux, ainsi Nous avons résolu de le tourner vers l'ordre des Cisterciens, autrefois si glorieux et bien méritant, qui a compté dans ses rangs, vous le rappeliez tout à l'heure, le grand docteur saint Bernard et le pontife Eugène III.

Nous devons donc Nous réjouir grandement du très heureux succès qu'a eu le chapitre solennel que vous venez de célébrer. Ce chapitre aura dans l'histoire de l'Ordre la plus grande importance, à cause de la concorde admirable qui n'a cessé d'y régner, grâce à laquelle on a pu obtenir la fusion désirée des diverses congrégations, l'union de tous les membres dans un seul corps et sous la direction d'un seul supérieur. Cette très importante fusion donnera une

nouvelle vie à l'ordre cistercien et sera pour lui la source des avantages les plus précieux.

C'est pourquoi Nous vous exhortons, chers Fils, à la sainte persévérance. Pendant le chapitre, vous avez donné, pour le plus grand bien de l'ordre, de splendides preuves d'unanimité et de généreuse abnégation. Que toujours règnent parmi vous la même charité fraternelle et une soumission docile au supérieur que vous vous êtes choisi!

Ce supérieur aura désormais sa résidence à Rome, au centre de l'unité catholique et sous la tutelle immédiate du Siège Apostolique. Que cette douce pensée, que cette garantie de votre parfaite union au Vicaire de Jésus-Christ serve à maintenir en vous un vif amour envers votre ordre et la fidèle observance de vos règles.

C'est de cette manière que vous pourrez aussi plus parfaitement imiter les vertus et les exemples de vos plus brillants modèles, vos ancêtres de Cîteaux.

Beaucoup d'entre vous, voire même la plus grande partie, vous appartenez à la France. Oh! combien de dommages n'ont pas produit au peuple français les principes révolutionnaires du siècle passé! Depuis que ces principes se sont malheureusement répandus et infiltrés dans les masses, combien de cœurs n'ont-ils pas corrompus! Combien de multitudes ils ont rendu malheureuses en les séduisant par de fallacieuses promesses et en les éloignant des consolations de la religion! Eh bien, contre un si grand malheur vous pouvez, vous aussi, déployer la plus salutaire influence. Votre règle, de préférence aux hautes études, vous appelle à une vie saintement laborieuse qui vous met en contact immédiat avec le peuple et les classes ouvrières. Moralisez donc ces classes, ramenez-les au droit chemin en leur donnant l'exemple d'une vie austère, qui s'anoblit au milieu du travail par l'exercice continu des vertus chrétiennes.

Que ceci soit dit pour tous, même pour ceux qui ne sont pas français. Aucun peuple n'est préservé des maximes de corruption qui découlent de ces funestes principes. Partout conséquemment on sent le besoin de rappeler à une vie honnête et chrétienne les fils du peuple et du travail.

Recevez, pour vous encourager à ces saintes entreprises, la bénédiction apostolique, augure des grâces les plus choisies du Ciel, bénédiction que Nous accordons avec effusion de cœur à vous ici présents, à tous les religieux et religieuses de votre ordre, aux œuvres et aux instituts que vous dirigez.

France

PARIS. — L'odieux arrêté du maire socialiste de Saint-Denis interdisant au clergé d'accompagner les convois funèbres a été exécuté le 29 octobre pour la première fois.

Dans la matinée, M. l'abbé Iteney, curé de Saint-Denis, avait fait placarder sur les murs de l'église paroissiale l'affiche suivante :

PAROISSE DE SAINT-DENIS

Avis.

M. le curé de Saint-Denis a la vive douleur d'informer ses paroissiens qu'en face de la situation qui lui est faite par l'arrêté municipal du 5 septembre dernier, le clergé se voit dans l'impossibilité de continuer les conduites au cimetière.

Une fois de plus, il proteste de toute son énergie contre cette violation flagrante des droits de l'Eglise et des familles.

27 octobre 1892.

Le *Gaulois* donne quelques détails sur la pénible impression produite à Saint-Denis par le premier convoi catholique d'où un ordre sectaire et tyrannique avait exclu les ministres de la religion :

Le premier enterrement de la journée a eu lieu à trois heures trois quarts. C'était celui de Mme veuve Marguerite Colette, demeurant 11, cour Benoist.

Malgré l'avis de M. le curé, quelques curieux s'étaient réunis devant l'église, où stationnaient également des agents de police.

Cependant arrivait lentement le convoi mortuaire, précédé simplement de l'appariteur. L'absence du clergé fit une vive impression sur la foule, qui se découvrit respectueusement. A l'entrée de l'église, M. le premier vicaire vint recevoir le corps; après l'absoute, il le reconduisit jusqu'à la porte.

A cet instant, l'émotion était grande dans l'assistance.

Quant à la famille de la défunte, elle paraissait navrée, l'enterrement ressemblant, de par la municipalité, à un enterrement civil.

Avant de quitter Saint-Denis, le rédacteur du *Gaulois* est allé

voir le pasteur protestant, qui, lui aussi, est atteint par l'arrêté municipal et qui a fait à notre confrère les déclarations suivantes :

Je me demande encore, nous a-t-il dit, quelle mobile a poussé le maire à faire cette proposition que rien ne justifiait. Je me suis conformé à son arrêté, non sans lui avoir adressé une lettre de protestation.

Mais ma situation est toute différente de celle faite au culte catholique. Il m'est toujours loisible de suivre les enterrements, car, en quittant le temple, je revêts mes habits civils, et ainsi je redeviens un monsieur quelconque.

Les membres du culte catholique sont, en somme, particulièrement atteints ; c'est bien eux, du reste, qu'a visé le maire, car les petites bourses ne pourront supporter les frais d'une voiture pour le transport d'un prêtre.

C'est pourquoi il serait équitable que l'on établît au cimetière, comme à Paris, un aumônier des dernières prières.

— Cette mesure, selon vous, a-t-elle profondément touché la population ?

— J'en suis convaincu ; elle semble calme aujourd'hui ; mais que la municipalité attende les prochaines élections...

C'est aussi notre avis.

CAMBRAI. — Les membres de la Société civile du Haut-Mont ont adressé au Saint-Père la supplique suivante :

A Sa Sainteté le Pape Léon XIII.

Très-Saint Père,

Les soussignés :

Maurice Scalbert, banquier à Lille ;

Émile Barrois-Lepers, négociant à Tourcoing ;

Jean Bernard, industriel à Lille ;

Louis Cordonnier, fabricant à Roubaix ;

Édouard Decoster, négociant à Lille ;

Romain Flipo, filateur à Tourcoing ;

Georges Heyndrickx, fabricant à Roubaix ;

Paul Leurent-Beghin, fabricant à Tourcoing ;

Amédée Prouvost-Bénat, industriel à Roubaix ;

Louis Dubar, fabricant à Roubaix,

agissant comme membres de la Société civile anonyme du Haut-Mont à Nouveaux (Nord), s'adressent à vous, Très Saint-Père, pour dénoncer à Votre Sainteté l'acte de violence dont ils viennent, comme catholiques, d'être victimes de la part du gouvernement français.

Les soussignés ont fondé en 1888 à Mouveaux, près de Lille, une maison connue sous le nom de Notre-Dame du Haut-Mont, dans le but d'y faire donner des retraites d'hommes par des Pères de la Compagnie de Jésus.

La maison de Notre-Dame du Haut-Mont possède, comme complément nécessaire, une chapelle affectée aux exercices des retraites.

Cette chapelle a été établie conformément aux règles canoniques; son ouverture et son maintien ont été hautement approuvés par l'Ordinaire, en même temps que l'œuvre fondée par les soussignés.

La maison de Notre-Dame du Haut-Mont, ouverte depuis deux ans, a déjà reçu plus de trois mille retraitants, dont la moitié sont des ouvriers travaillant dans les usines de l'arrondissement de Lille. L'œuvre paraît appelée à un grand avenir et produira, on peut l'espérer, dans les classes élevées comme chez les ouvriers, une véritable renaissance chrétienne, d'où sortira la solution des questions si graves et si délicates qui, à l'époque actuelle, agitent en particulier notre région.

Ces premiers résultats et ces espérances d'avenir devaient nécessairement éveiller l'attention des hommes qui, en France, se sont donné pour programme la destruction de la religion catholique; sous leur pression, le gouvernement français a prononcé la fermeture de la chapelle de Notre-Dame du Haut-Mont.

Cette décision, dont la copie est ci-jointe, fut, le 24 septembre courant, notifiée aux soussignés par le commissaire de police, qui en même temps, sous menace en cas de résistance de recourir à la force armée, apposait les scellés sur la porte de la chapelle et en interdisait ainsi l'usage.

Ce fait, qui paraît au reste le premier acte d'une mesure générale contre toutes les chapelles privées affectées aux œuvres ouvrières, constitue au préjudice des soussignés une violation du droit de l'Eglise et des conventions spéciales contenues dans le Concordat.

L'Eglise, en effet, comme Votre Sainteté nous l'a récemment rappelé dans l'Encyclique *Immortale Dei*, tient de l'expresse volonté de son divin Fondateur le droit de décider de tout ce qui touche à la religion et d'administrer librement et à sa guise les intérêts chrétiens, sans être aucunement assujettie au pouvoir civil.

L'établissement d'une chapelle pour y pratiquer des exercices religieux touche directement aux intérêts chrétiens. Lorsque l'Eglise, par ses chefs régulièrement institués sous l'autorité du Souverain Pontife, approuve cet établissement, nul n'a le droit de s'y opposer. La fermeture faite, de son propre chef, par l'autorité civile d'une chapelle ainsi établie constitue donc une violation manifeste des droits de la puissance ecclésiastique: c'est en même temps la violation du droit que possède tout catholique d'exercer librement son culte, indépendamment de toute ingérence ou intervention de l'autorité civile.

C'est donc là le premier motif sur lequel les soussignés basent la plainte qu'ils déposent entre les mains de Votre Sainteté contre l'acte dont ils ont été les victimes.

Accompli en France, cet acte constitue de plus une violation du Concordat.

L'article premier du Concordat porte que : *la religion catholique sera librement exercée en France*. Cette stipulation n'est pas une concession de l'Etat, mais la reconnaissance, surabondante d'ailleurs, du droit préexistant des catholiques français et l'engagement par le gouvernement de la respecter.

La religion est-elle librement exercée lorsque la puissance civile interdit à des catholiques de se réunir dans une chapelle privée pour accomplir des exercices religieux, sous la direction et l'autorité de l'Eglise.

Manifestement non : c'est au contraire l'atteinte la plus directe et la plus évidente au libre exercice du culte catholique en France.

Le gouvernement français, pour justifier ses actes, invoque l'art. 44 des Articles organiques, qui porte que : *les chapelles domestiques et oratoires particuliers ne pourront être établis sans une permission expresse du gouvernement, accordée sur la demande de l'évêque* : article édicté en exécution de la stipulation suivante de l'article premier du Concordat : *Son culte sera public, en se conformant aux règlements que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique*.

Or, dit le gouvernement français, l'article 44 est un règlement de police que l'article premier du Concordat me donnait le droit de prendre.

Cette interprétation de la convention concordataire en est la violation manifeste.

Il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer que les mots *règlements de police* se rapportent exclusivement à la publicité du culte. Ce n'est pas l'exercice du culte qui est soumis aux règlements de police ; l'exercice est absolument libre, c'est seulement la publicité de cet exercice que la police peut régir.

Or, les actes publics d'exercice du culte sont uniquement, comme les mots l'indiquent, ceux accomplis sous les yeux d'un public ne participant pas actuellement aux cérémonies ; en un mot, les actes exercés dans la rue sous le regard des passants.

Le texte et les discussions préparatoires du Concordat ne peuvent laisser aucun doute sur le sens de la convention.

S'il y avait hésitation, la solution de la question appartiendrait au reste exclusivement à Votre Sainteté, en vertu du principe que l'Eglise, à raison de sa fin supérieure, a le droit de trancher les conflits soulevés entre elle et l'autorité civile.

L'exercice du culte dans l'intérieur d'un édifice n'est-il pas exclusif

de toute publicité, puisque ceux-là seuls qui pénètrent volontairement dans l'édifice voient s'accomplir les cérémonies? C'est vrai, à *fortiori*, d'une chapelle domestique, puisque les seuls témoins de l'exercice du culte sont alors ceux qu'il plaît au propriétaire d'y introduire.

L'article 44 des Articles organiques est donc radicalement nul, comme constituant une violation de l'article premier du Concordat, qui crée au profit de tous les catholiques français des droits auxquels l'Etat, second contractant, ne peut porter aucune atteinte.

Cet article est nul également si, le détachant du Concordat auquel le gouvernement essaya de le lier, on le considère comme une loi ordinaire de l'Etat, car il viole le droit que les catholiques possèdent indépendamment de tout concordat, d'exercer leur culte librement et en tous lieux.

Cet article constitue donc une loi injuste; il n'est pas une loi, mais un acte de violence : *lex injusta non est lex*.

L'article 44 des Articles organiques ne peut donc légitimer l'acte accompli par le gouvernement français à Notre-Dame du Haut-Mont.

Les soussignés ont le droit, comme catholiques, d'avoir dans leur immeuble une chapelle domestique où, sous l'autorité de l'Eglise, eux et les personnes qu'ils reçoivent pratiquent les exercices du culte catholique.

Les soussignés dénoncent donc à Votre Sainteté l'acte de violence dont ils viennent d'être victimes.

DIGNE. — La *Semaine religieuse* de Digne publie la note suivante :

AVIS IMPORTANT

Mgr l'évêque rappelle, de la manière la plus expresse, à MM. les membres du clergé les « Recommandations et les Prescriptions » dont le résumé a été publié dans la n° 37 de la *Semaine*, le 15 septembre dernier.

Parmi les « Observations », celles des articles 3 et 7 doivent avoir leur application immédiate et en ce moment même.

Les « Prescriptions » contenues sous les articles 1 et 2 sont d'une importance qui ne saurait échapper à personne.

Nous aurons sans doute à y revenir, surtout à propos de l'article 1^{er} si les journaux prohibés continuent à vouloir déshonorer le clergé de ce diocèse, en attribuant à quelques-uns de ses membres des notes et des lettres que nul, dans ce bon clergé, n'est capable d'avoir écrites. Ces pièces mensongères, aussi insensées que criminelles, — à propos de juifs, d'élections, de francs-maçons, etc., — nous avons le droit de dire que ceux qui les impriment les ont composées et inventées; nous les mettons à leur compte et nous en déchargeons ici les prêtres bas-alpins, qui sont *tous* incapables de calomnier leur chef,

comme ils le sont de préférer la direction de deux tels folliculaires à celle du Pape et de l'Eglise.

NIMES. — Le R. P. Dom Michel, prieur de la Chartreuse de Valbonne (Gard) vient d'être élu comme prieur de la Grande-Chartreuse et par là même supérieur général des Chartreux. Dom Michel est en ce siècle le quatrième supérieur de l'ordre qui vient de Valbonne. Il était investi des fonctions de visiteur des diverses Chartreuses. Dom Michel avant d'entrer dans l'ordre cartusien, avait appartenu au clergé séculier.

Il est né à Laval, en 1840. Son nom de famille est Baglin. Il exerça assez longtemps le ministère sacerdotal dans le diocèse de Laval. Il entra ensuite, il y neuf ans environ, à la Chartreuse Notre-Dame-des-Prés, près de Montreuil (Pas-de-Calais). Ce pieux religieux jouit d'un très grand renom de science et de piété.

ORAN. — Mgr l'évêque d'Oran et le clergé de son diocèse réunis pour la retraite pastorale, ayant envoyé une Adresse au Souverain Pontife, Mgr l'évêque a eu la joie de recevoir la réponse suivante de Sa Sainteté :

LÉON XIII, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Les lettres si respectueuses que vous, Vénérable Frère, et votre clergé, réunis dans les saints exercices de la retraite, Nous avez adressées, disent bien haut que vous ne le cédez à personne en amour, dévouement, confiance et respect envers le Saint-Siège. La lecture de ces lettres a rempli Notre âme d'une consolation et d'une joie ineffables. Ce qui surtout Nous a réjoui, c'est d'y trouver votre protestation de croire fermement et d'enseigner constamment au peuple qui vous est confié tout ce que Nous avons enseigné sur la condition des ouvriers et sur l'état politique et social des temps où nous vivons. Nous espérons dans le Seigneur que vos fidèles en retireront le plus grand bien.

D'autre part, répondant avec reconnaissance à la promesse que vous Nous faites de prier Dieu instamment, par l'intercession de la très sainte Vierge, du très saint Rosaire et de saint Joseph, de conserver Notre vie, Nous demandons avec ferveur à la divine Miséricorde de vous combler des dons célestes; et comme augure et gage de ces dons, et en témoignage de Notre spécial amour pour vous, Nous vous accordons à vous, Vénérable Frère, et aux signataires des dites lettres la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 11 octobre de l'année 1892, quinzième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Missions.

MADAGASCAR. — M. Kenelm Vaughan, frère du nouvel archevêque de Westminster, a publié dernièrement dans le *Tablet* un magnifique éloge de l'œuvre des RR. PP. Jésuites à Madagascar. Nous le reproduisons d'après les *Missions catholiques*, comme nous avons déjà reproduit de précédentes observations du même auteur :

En 1861, lorsque les missionnaires catholiques abordèrent sur les côtes de Tamatave, il n'y avait pas un catholique dans l'île. Grâce à un labeur incessant, aux souffrances et aux prédications, ils (les Jésuites) ont amené des milliers de païens à la connaissance et à l'amour de la vérité, et le nombre des convertis dépasse aujourd'hui cent trente mille.

Ils ont bâti une magnifique cathédrale qui est l'orgueil de Tananarive. Ils ont, en outre, trois cents églises et quatre cent quatorze stations disséminées dans l'île. Ils ont joint à ces églises de nombreuses écoles où dix-huit mille enfants reçoivent l'instruction et l'éducation de Frères dévoués, des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et de six cent quarante-un instituteurs indigènes. Ils ont bâti des écoles industrielles. Ils possèdent à Ambohipo un collège florissant. Ils ont dans l'île quatre vastes dispensaires, où des remèdes sont distribués gratuitement à tous ceux qui cherchent un soulagement à leurs souffrances. Ils ont établi à Ambahivoraka une léproserie qui pourvoit aux besoins corporels et spirituels de cent cinquante pauvres lépreux, et ils vont ouvrir un autre établissement de même nature à Betsileo-Land.

Les misérables prisons de la capitale sont visitées par le P. Bareyt, qui, second Pierre Claver, distribue chaque semaine du riz, des vêtements, même des chaises, l'instruction spirituelle et les consolations, aux prisonniers à moitié nus et à moitié morts de faim. (On sait que le gouvernement hova se contente de leur procurer un misérable abri.)

Je dois aussi mentionner les travaux littéraires des missionnaires. A Tananarive, ils ont une vaste imprimerie dirigée par le P. Malzac. Leur catalogue indique déjà un nombre incalculable de livres de dévotion, de littérature ou de science qu'ils ont publiés en langue malgache, entre autres un dictionnaire de cette langue.

Sur la colline d'Ambohidempoha, en face de la capitale, les Pères ont construit un magnifique observatoire, le plus imposant des monuments qu'aperçoit l'œil du voyageur. Cet observatoire, en correspondance avec tous les observatoires du monde, est habilement dirigé par le P. Colin, ancien élève du P. Perry à Stonyhurst.

Tout le monde connaît la carte de Madagascar, dessinée avec tant de soin et de talent par le P. Roblet. On sait les sacrifices et les dangers auxquels il a été soumis dans ses longs voyages à pied pour l'étude de l'île. Le nom du P. Camboué, naturaliste, est également connu du monde littéraire en Europe et en Amérique : il écrit dans

les Revues des deux continents de savants articles sur l'histoire naturelle de l'île. Il a enrichi plus d'un musée d'Europe de rares et curieux spécimens du monde animal, minéral et végétal de Madagascar. Voilà quelques-unes des œuvres d'évangélisation et de civilisation que les missionnaires de la Compagnie de Jésus accomplissent au loin dans l'île-continent de la mer indienne. Et avec quelles ressources matérielles? Reçoivent-ils du gouvernement français l'aide généreuse que les missionnaires protestants reçoivent de leur? Non, car le faible et aléatoire secours que le gouvernement leur alloue, c'est à peu près rien. Ils dépendent entièrement des aumônes des fidèles. Sans la *Propagation de la foi* et les dons particuliers des catholiques, les missions françaises de Madagascar ne pourraient pas subsister.

LES CHAMBRES

Avant de prendre ses vacances de quelques jours, à l'occasion de la Toussaint, la Chambre a terminé la question de l'assainissement des eaux de la Seine.

Rien de bien particulier n'a été voté et le *statu quo* résultera probablement de ces premières discussions.

Puis on s'est occupé d'une demande d'amnistie pour les grévistes de Carmaux et autres condamnés de même espèce. L'amnistie a été repoussée à une forte majorité, grâce aux voix de la Droite.

Enfin on s'est occupé dans la séance du 29 octobre, du projet de loi modifié par le Sénat, sur le travail des enfants et des femmes dans les établissements industriels.

Conformément à l'usage, il a été donné lecture seulement des articles modifiés par le Sénat.

L'article 2 est adopté sans débat.

Sur l'article 3, M. DRON reprend sous forme d'amendement, la disposition précédemment adoptée par la Chambre, fixant à dix heures par jour le maximum du travail exigible des enfants au-dessous de dix-huit ans, des filles mineures et des femmes. La durée maxima de dix heures est attribuée par le projet de la commission aux seuls enfants au-dessous de seize ans.

L'orateur invoque la nécessité d'échapper à l'abâtardissement dont un travail exagéré menace la race française.

M. DRON invoque en outre des pétitions récentes adressées à la Chambre par des industriels de Tourcoing, d'Armentières, de Fourmies, etc., en faveur de la journée de dix heures.

M. DE MUN. — Oui, mais en attendant, je crois être bien ren-

seigné en affirmant qu'ils désirent l'adoption de la loi votée par le Sénat.

M. SIBILLE, rapporteur, répond.

Il fait observer que voilà la quatrième fois que la loi vient en discussion devant la Chambre.

Le projet, reconnaît-il, n'est pas parfait; mais il voyage entre les deux Assemblées depuis bientôt douze ans, et il est temps de donner aux travailleurs une satisfaction effective, fût-elle incomplète.

Le projet de loi, bien qu'imparfait, réalise des changements considérables; il convient de ne pas les ajourner plus longtemps.

M. LE BARON PIÉRARD monte à la tribune et explique qu'il a déposé un amendement tendant à limiter à dix heures la journée de travail, mais qu'il y renonce pour ne pas retarder le vote et accepte à titre transitoire le projet admis par le Sénat.

M. DE BALSAN fait la même déclaration.

M. JULES ROCHE, ministre du commerce, demande à la Chambre de voter le projet modifié.

MM. DE MONTSAULNIN et MALARTRE interviennent à leur tour.

L'amendement de M. DRON, qui tendait à fixer la journée à dix heures, est repoussé.

L'ensemble du projet est adopté.

La Chambre aborde ensuite, en première délibération, mais sans pouvoir l'achever, un projet tendant à interdire le travail aux mères pendant un certain délai après la naissance de l'enfant.

M. DE MUN déclare à ce propos qu'il est partisan du principe du projet, mais il déclare qu'il combattra, en deuxième délibération, les dispositions qui mettent l'indemnité à accorder, dans le cas de chômage forcé, à la charge de l'État, des départements et des communes.

Au Sénat, on a abattu bien peu de besogne. On a validé la récente élection de M. Hamel dans Seine-et-Oise et modifié, sans discussion, l'article 28 de la loi sur le recrutement de l'armée; désormais les anciens élèves de l'École centrale qui feront leur année de service militaire pourront, dès leur arrivée au corps, être nommés sous-lieutenants d'artillerie ou du génie.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Fin de la grève de Carmaux. — La sentence arbitrale. — Au Dahomey.
Etranger.

3 novembre 1892.

Enfin elle est finie, cette fameuse grève de Carmaux ! Il n'est pas trop tôt, en vérité, d'être débarrassé de ce cauchemar qui pouvait d'un instant à l'autre se changer en réveil sanglant. On lira plus loin les détails sur la réunion où la reprise du travail a été votée à l'unanimité, pour aujourd'hui jeudi.

La grève est terminée, mais le conflit social commence, sans doute. Tous les bons citoyens se féliciteront de la reprise du travail. Mais il est impossible de ne pas constater, comme on le verra dans la sentence d'arbitrage, que les exigences des révoltés ont eu presque totalement gain de cause. Calvignac rentre, le front haut, comme s'il avait vaincu dans une bataille. Derrière les ouvriers qui consentent à redescendre dans les puits, se disposent à marcher les condamnés d'Albi frappés hier justement pour de graves délits de droit commun, aujourd'hui tout glorieux d'une grâce déjà promise, arrachée à la clémence du pouvoir. Enfin — digne couronnement de l'œuvre ! — il est certain que les meneurs se flattent de faire destituer M. Humblot de la direction de la mine, un peu plus tôt, un peu plus tard. Quelles qu'aient été les raisons qui ont inspiré ces résolutions et quelques formes qu'elles affectent, elles constituent, si elles se réalisent, un triomphe pour la grève. Et ce qui achève de caractériser ce résultat, c'est qu'il se produit après que l'arbitrage, d'abord accepté par les mineurs, a été ensuite par eux hautement refusé. Le cri qui a salué la venue, les engagements et le départ de M. Clémenceau et de ses deux assesseurs, MM. Pelletan et Millerand, que les grévistes avaient choisis pour défendre leurs intérêts à Paris, a été celui-ci : *Vive la Révolution sociale !* Tout est dans ce cri. Il a été le signal de la grève. Il l'a ouverte ; il la ferme. C'est logique. Une première étape est franchie, à quand la seconde ?

Voici le texte de la sentence arbitrale rendue par M. Loubet :

Le soussigné, arbitre nommé par la Compagnie des mines de Car-

maux et par les ouvriers de ladite Compagnie à l'effet de trancher par une sentence les points qui divisent les parties, a successivement vu MM. Clémenceau, Pelletan et Millerand, députés, mandataires des ouvriers ; M. Calvignac, ouvrier de la Compagnie et maire de Carmaux ; M. le baron Reille, président du conseil de la Compagnie, assisté de MM. Humblot, directeur ; Dujardin-Beaumetz, ingénieur-conseil, Bétolaud et Rousset, avocats.

Les mandataires des ouvriers, au nom de leurs mandants, ont formulé ainsi leurs prétentions :

- 1° Réintégration de M. Calvignac ;
- 2° Réintégration de tous les ouvriers sans exception ;
- 3° Remplacement de M. Humblot, directeur.

Sur ces divers chefs, il a été répondu par les représentants de la Compagnie ;

- 1° Qu'ils ont agi en vertu du règlement en congédiant M. Calvignac ;
- 2° Qu'ils sont prêts à reprendre tous les ouvriers occupés par la Compagnie au moment de la grève, à l'exception de ceux qui ont été condamnés par le tribunal correctionnel d'Albi ;
- 3° Qu'ils ne peuvent consentir au remplacement de M. Humblot.

Après avoir entendu, à diverses reprises, les représentants des ouvriers et de la Compagnie et pris connaissance des documents qui lui ont été remis,

Sur le premier point : Réintégration de M. Calvignac ;

Considérant que le renvoi de M. Calvignac ne peut être justifié par son absence du 5 juillet au 2 août ; qu'il était en permission régulière délivrée par le médecin de la Compagnie ; que ce renvoi, peu après son élection à la mairie et au conseil d'arrondissement, a pu légitimement paraître une atteinte portée au suffrage universel ; que dès lors la Compagnie a outrepassé son droit ;

Mais considérant que les nouvelles fonctions de Calvignac ne sauraient lui permettre de se livrer à un travail régulier ; que dans cette situation, il paraît juste, tout en le maintenant comme ouvrier de la Compagnie, de lui accorder un congé pendant tout le temps que dureront ses fonctions de maire.

Sur le second point : Réintégration de tous les ouvriers sans exception ;

Considérant qu'il y a lieu de faire une distinction entre les ouvriers qui ont simplement pris part à la grève et ceux qui, à l'occasion de cette grève, se sont livrés à des actes qui ont motivé des condamnations correctionnelles ;

En ce qui touche les premiers : Considérant qu'ils n'ont fait qu'user d'un droit que la loi leur confère et, par suite, qu'ils doivent être repris par la Compagnie.

En ce qui touche les seconds : Considérant qu'en recourant à la violence ils ont outrepassé leurs droits et légitimé le refus de la Compagnie de les reprendre.

Sur le troisième point : Remplacement de M. Humblot ;

Considérant qu'il n'est rien allégué qui soit de nature à motiver le renvoi de cet agent de la Compagnie.

L'arbitre soussigné a rendu la décision suivante :

1^o Calvignac sera réintégré dans ses fonctions d'ouvrier de la Compagnie. Un congé lui est accordé pendant tout le temps que dureront ses fonctions de maire ;

2^o Seront repris par la Compagnie tous les ouvriers qui se sont mis en grève, à l'exception toutefois de ceux qui ont été condamnés par le tribunal correctionnel d'Albi ;

3^o Il n'y a pas lieu de pourvoir au remplacement de M. Humblot.

Paris, le 26 octobre 1892.

Signé: LOUBET.

A la suite de cette sentence, MM. Clémenceau, Millerand et Pelletan se sont rendus à Carmaux, et une réunion générale a été convoquée.

Plus de deux mille grévistes étaient présents à cette réunion.

Le bureau était exclusivement composé d'ouvriers.

M. Clémenceau, prenant la parole, a dit :

Ce sont vos délégués qui se présentent à vous pour vous rendre compte du mandat que vous leur avez confié. Nous n'avons ménagé ni notre temps ni notre peine pour défendre vos intérêts. Aujourd'hui vous allez juger ce que vous devez faire dans la plénitude de votre conscience et en connaissance de cause.

Il y a des moments dans la vie où il faut savoir prendre des responsabilités. Ce moment est venu ; mais n'oubliez pas que non seulement votre grève est en jeu, mais encore la question sociale tout entière.

M. Clémenceau a fait l'historique des raisons qui ont déterminé une si longue durée de la grève et a ajouté :

Deux questions ont surgi : la question politique et la question sociale qui repose sur ce beau sentiment, la solidarité humaine. Ce serait une lâcheté que de vous dire : Puisqu'on vous a donné raison sur la question du suffrage universel, maintenant vous pouvez abandonner vos frères condamnés. Cette lâcheté, je ne la commettrai pas. Je vais vous tenir un tout autre langage.

L'auditoire écoute dans le plus profond silence.

Ce qui est acquis maintenant dit M. Clémenceau, c'est que vous avez bien fait de défendre le suffrage universel. Mais, hélas ! cette victoire, on vous l'a fait payer cher. Les dix camarades qui ont payé pour les autres ne peuvent pas être laissés abandonnés à la misère. Vous avez eu raison de protester, vous eussiez mal agi en pensant autrement.

Aujourd'hui, je vous apporte le résultat de nos négociations. La victoire morale vous est acquise dès à présent. Reste la victoire matérielle. M. Calvignac est dès maintenant réintégré dans la mine. Il est mis en congé, cela est vrai. Mais le principe de la réintégration est sauf.

En ce qui concerne les dix condamnés, nous nous sommes préoccupés tout spécialement d'eux. Il faut qu'ils ne puissent pas manquer de travail à leur sortie de prison. D'abord, leur grâce sera rendue immédiatement. Vous avez un respect trop grand de votre dignité pour avoir sollicité cette grâce. Nous ne l'avons pas demandée, on nous l'a offerte. (Applaudissements.) Cette grâce, vous l'aurez.

Maintenant vous allez nous demander : Au nom de qui parlez-vous ? Je réponds : En mon nom, au nom de trois braves gens qui ont été choisis par vous. Mais si vous avez confiance en nous, vous nous croirez sur parole. (Applaudissements.) Nous prenons l'engagement devant vous que tous ceux qui ne seront pas admis par la mine seront occupés ailleurs ; nous en avons la preuve écrite dans notre poche.

Votre grève est victorieuse, puisque l'arbitre a proclamé à la face du monde son bon droit. La résolution de responsabilité que vous avez prise de ne pas travailler sans vos camarades est grande et belle et je la salue. Mais songez aussi aux conflits sanglants qui pourraient se produire et qui rejalliraient, malgré tout, sur notre démocratie républicaine ; réfléchissez-y bien, citoyens, vous allez prendre une grande décision.

M. Clémenceau parle ensuite des membres du comité, dont il a vu couler les larmes la veille, quand après avoir tous voté à l'unanimité et au scrutin secret, ils ont communiqué aux trois délégués leur acceptation de proposer aux mineurs d'accepter à leur tour la fin de la grève.

Il a terminé en disant :

Vous pouvez aujourd'hui mériter la reconnaissance tout entière de la démocratie sociale et faire de la grève de Carmaux une date historique et glorieuse. (Applaudissements répétés ; vive agitation.)

M. Baudin, député, a pris ensuite la parole.

La reprise du travail est enfin votée à la presque unanimité.

La Compagnie des mines de Carmaux avait reçu, depuis plusieurs jours, l'ordre de tout préparer pour que la reprise du travail pût avoir lieu dès que les grévistes auraient décidé de terminer la grève.

Quant aux mineurs condamnés à Albi, et qui seront prochain-

nement l'objet d'une mesure de grâce, comme l'a déclaré le gouvernement, la Compagnie se réserve d'examiner leurs dossiers, après la reprise du travail, avec la plus grande indulgence et de reprendre ceux qui seront reconnus susceptibles d'être réintégrés dans la mine.

Le colonel Dodds poursuit, au Dahomey, la série de ses brillants succès. A l'heure actuelle, probablement, Abomey et peut-être le roi Behanzin sont en son pouvoir. L'*Agence Havas* a reçu, en effet, de son correspondant particulier de Porto-Novo une dépêche, datée du 31 octobre, dix heures, annonçant deux nouveaux combats livrés victorieusement par notre corps expéditionnaire. Après avoir reçu les renforts demandés, ainsi que les porteurs et les approvisionnements, le colonel Dodds, dit cette dépêche, « a attaqué les lignes fortifiées de Koto. Il a franchi ce cours d'eau et a enlevé les deux forts de Katopa. Il a livré deux brillants combats à toute l'armée dahoméenne. L'ennemi a été complètement battu et s'est enfui. Il a été poursuivi jusqu'à un kilomètre de Kana où le colonel Dodds a établi son camp. Les dernières nouvelles reçues à Porto-Novo sont datées du 28. Le colonel Dodds a dû prendre Kana le 29 et Abomey le 30 ».

Un de nos confrères publie sur le colonel Dodds l'intéressante notice qui suit :

Le commandant en chef du corps expéditionnaire du Dahomey est, comme son nom l'indique, d'origine anglo-saxonne.

Son grand-père est né dans la colonie anglaise de la Gambie. Il quitta Sainte-Marie de Bathurst lors de la seconde occupation du Sénégal par les Anglais, entre 1809 et 1817, et vint s'installer à Saint-Louis. Là, il épousa une Sénégalaise, Sophie Feuilletaine, fille d'un colon d'origine lorraine et d'une femme peuhle. De ce mariage est né un fils, Emery Dodds, le père du colonel qui appartient à l'administration locale du Sénégal et qui épousa une jeune Sénégalaise d'origine normande, Mlle Billot. La mère du colonel est morte il y a deux ans.

Le colonel Dodds (Alfred-Amédée) naquit à Saint-Louis, le 6 février 1842. Il fut élevé au collège de Carcassonne et entra à Saint-Cyr en 1862. C'est dans l'infanterie de marine qu'il demanda à servir quand il fut promu au grade de sous-lieutenant. Le 25 octobre 1867, il était lieutenant, et deux ans après il passait capitaine. Cet avancement exceptionnel est motivé par l'attitude que prit le jeune officier au moment des troubles de la Réunion, en 1868, attitude pleine de sang-

froid et de courage, qui dépeint un des côtés du caractère du commandant des troupes du Dahomey.

La population était en effervescence ; la garnison, sous les armes, avait peine à contenir la foule surexcitée. Dans la journée du 2 décembre, le lieutenant Dodds, à la tête de sa section, bien que blessé à la tête d'un coup de pierre, calma l'impatience de ses hommes et, en les empêchant de tirer, prévint une catastrophe.

Le contre-amiral Dupré, gouverneur de la colonie, le cita à l'ordre du jour et le proposa d'urgence pour le grade de capitaine.

En 1870, il fit campagne avec la division d'infanterie de marine et fut fait prisonnier à Sedan. Il s'évada, servit à l'armée de la Loire, puis à l'armée de l'Est, et fut décoré le 24 décembre 1870.

L'année suivante, il fut affecté à la garnison du Sénégal, où il a fait, d'ailleurs, la plus grande partie de sa carrière. Il y résida de 1874 à 1877. Promu chef de bataillon en 1878, pendant un court séjour en Cochinchine, il y revint pour prendre part à l'expédition de la haute Casamance.

Le commandant Dodds partit du Sénégal en 1883, quand il fut promu lieutenant-colonel, et fit la campagne du Tonkin. Le grade de colonel fut la récompense de ses états de service.

De 1888 à 1889, il exerça au Sénégal les fonctions de commandant supérieur des troupes. Il dirigea les opérations contre le Baol et le Cayor en 1889, contre les Sérères en 1890 et contre Ali-Boury et les révoltés du Fouta en 1891. Le colonel Dodds, qui était officier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1883, fut alors nommé commandeur.

Dans toutes ses campagnes, le colonel Dodds se distingua non seulement par son courage et la sûreté de ses manœuvres, mais surtout par le soin avec lequel il s'occupait du bien-être de ses troupes. Lui qui, par ses origines, était à même de supporter très facilement le dur climat du Sénégal, il s'efforçait de prévenir les fatigues que ses soldats, les Européens surtout, pouvaient éprouver. Dans la colonne de Cayor, il n'hésita pas à faire monter son contingent européen de troupes de la marine sur des chameaux, afin de lui épargner les souffrances d'une marche prolongée dans les solitudes de cette partie de la Sénégalie.

Les renseignements que nos correspondants nous ont transmis du Dahomey et les ordres de service que nous avons pu lire témoignent de cette sollicitude pour le soldat. Sans nul doute, la marche très lente de la colonne expéditionnaire du Dahomey, où l'on ne fait que des marches de 12 à 15 kilomètres par jour, est la conséquence de ces sages principes de guerre en pays africain.

Le colonel Dodds appartient, comme on l'a vu, à une vieille famille de colons sénégalais. Il a épousé sa cousine, qui, elle aussi, appartient à une famille sénégalaise.

La triple vacance que la mort de Renan, de Marmier et de Rousset vient de faire dans les rangs de l'Académie, n'a pas seulement mis en mouvement les nombreux candidats qui aspirent au titre d'immortel ; elle a fait, du même coup, travailler les imaginations sur l'organisation de l'illustre assemblée et sur son mode de recrutement. La chose n'est pas absolument nouvelle et plus d'une fois on a vu critiquer le système suivi, depuis la constitution de l'Académie, pour l'élection de ses membres. La docte compagnie se recrutant elle-même, on l'a vingt fois accusée de se laisser dominer par un esprit exclusif, et de céder à toutes sortes d'influences et de considérations personnelles. Où trouvera-t-on, cependant, de meilleures garanties que dans ce cénacle, sinon d'hommes de génie, du moins d'hommes d'incontestable mérite, qui sont évidemment mieux en état que qui que ce soit de juger la valeur et les titres des candidats ? On veut pourtant les déposséder de ce privilège, en proposant soit de constituer, en dehors de l'Académie, un Sénat électeur des grands hommes qui seront jugés dignes de siéger sous le dôme de l'Institut ; soit de remettre leur élection au suffrage universel. Nous signalons cette double proposition comme un signe des temps. Voyez-vous le suffrage universel, qui est déjà si peu capable de nous donner des députés sortables, chargé de consacrer les académiciens et de juger les écrivains et les poètes ! Et voyez-vous les candidats obligés d'aller exposer leurs titres dans les meetings populaires ou même dans les réunions du cabaret du coin ! Ah ! nous aurions de belles élections ! Ce qui existe n'est peut-être pas l'idéal ; mais ce qu'on propose serait le pire !

On annonce la mise en liberté de Fouroux, l'ex-maire radical de Toulon, condamné à cinq ans de prison pour les faits répugnants que l'on sait. Fouroux n'a guère purgé que vingt mois de sa peine. On a commencé par commuer sa *réclusion* en *emprisonnement*, puis on l'a gracié du restant. Une pareille mesure de clémence pour un homme qui en était si peu digne paraîtra surprenante à tous ceux qui ne sont pas bien au courant des antécédents de M. Fouroux. Mais ceux qui se rappellent les qualités d'agent électoral de l'ex-maire et qui n'ont pas oublié les

illustres amitiés politiques dont il fut longtemps honoré, trouveront la chose toute naturelle. Pensez-donc ! Fouroux l'avorteur fut maire radical de Toulon, il disposa dans le Var de plusieurs milliers de voix, et M. Clémenceau ne dédaigna point de l'appeler son ami ! Heureux Fouroux, qui connaît les amitiés fidèles et n'aura point à gémir le triste *Donec eris felix !...* Voilà à quoi ça sert, d'être un gros personnage de la République et un gros personnage de la franc-maçonnerie. Fouroux ne peut pas moins faire que Wilson. Espérons qu'ils seront députés tous les deux, l'an prochain.

APRÈS SAINT-OMER CARCASSONNE !

Nous lisons dans le *Courrier de l'Aude* du 19 octobre :

Un jeune homme de notre ville, stagiaire depuis six mois, désirait se présenter au prochain concours de l'administration des Postes. Selon le règlement il avait adressé sa demande à qui de droit. De la direction générale on répondit que la demande n'était pas admise.

De là grand émoi dans la famille du jeune homme, qui voulut savoir sur quels motifs le refus était fondé.

On n'avait, fut-il répondu, aucun grief à adresser au jeune homme à propos de sa conduite qu'on reconnaissait irréprochable. Mais l'enquête, prescrite par l'administration, lui avait permis de connaître les sentiments politiques et religieux du stagiaire.

N'avait-il pas été élevé dans un pensionnat de Frères ? Ne fréquentait-il pas des milieux hostiles au gouvernement, tant au point de vue religieux qu'au point de vue politique ?

Nous ne connaissons pas les opinions politiques de ce jeune homme de dix-huit ans. Ce que nous savons, c'est que son père, mort depuis quelques années, appartenait au parti républicain.

Mais qu'importent les opinions politiques, si l'on n'a pas les préjugés sectaires des maîtres du jour ! Méditez ce fait, messieurs les ralliés.

Voilà où nous en sommes cent trois ans après la fameuse déclaration des droits de l'homme qui proclamait, comme un axiome, « l'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires. »

De quel droit donc refuser d'admettre au concours des Postes le jeune homme en question ?

Il y a là, évidemment, une impudente substitution de l'arbitraire ministériel aux lois constitutionnelles.

Qu'à l'avenir les républicains ne mettent plus en avant leur devise : Liberté, égalité, fraternité. — Car c'est l'oppression la plus brutale, l'inégalité la plus choquante, la haine la plus impie qu'ils font peser sur les catholiques traités par eux en parias.

—

Hier a paru au *Moniteur* belge la nomination du comte de Mérode-Westerloo, qui portait autrefois le titre de prince de Rubempré, comme ministre des affaires étrangères de Belgique. Il en était question depuis le mois de juillet, mais comme le rôle diplomatique de ce petit pays n'est pas prépondérant en Europe, c'est sans inconvénient que, depuis la mort du prince de Chimay, ce portefeuille est resté par intérim entre les mains de M. Beer-naërt. M. de Mérode est un indépendant catholique. Député de Bruxelles depuis 1884, il n'a pas été réélu au mois de juin. Il devra maintenant se pourvoir d'un district, car il faut qu'il soit membre du Parlement.

—

Les résultats généraux des élections portugaises sont ceux qui avaient été prévus.

Jusqu'à présent sont élus : 58 regeneradores, 40 progressistes, 29 gouvernementaux, 10 indépendants et 4 républicains, ce qui porte le nombre des élus à 139.

On prévoit que le cabinet se formera en majorité avec les regeneradores, dont le chef est M. Serpa-Pimentel.

—————

ACTES DU SAINT-SIÈGE

VI. — Interpretatio Constit. « Apostolicæ sedis ». Ex S. Cong. Inquisitionis. Super interpretatione aliquorum Articulorum Const. Apostolicæ Sedis.

S. R. et U. Inquisitionis sequentia dubia proposita fuerunt :

I. Utrum scienter legentes publicationes periodicas in fasciculas ligatas, habentes auctorem hæreticum et hæresim propugnantes, excommunicationem incurrant, de qua Bulla Apostolicæ Sedis 12 Octobris 1869, in excom. Romano Pontifici speciali modo reservatis art. 2?

II. Utrum per acta a S. Sede Apostolica profecta designentur tantum acta quæ immediate a S. Pontifice profiscuntur, an etiam quæ mediate a SS. RR. Congregationibus proveniunt?

III. Utrum absolventes complicem in re turpi cum ignorantia crassa et supina hanc excommunicationem incurrant an non?

IV. Utrum colligentes eleemosynas majoris pretii pro missis si eas celebrari faciunt in eodem loco ubi collegerunt, pro minori pretio, hanc censuram incurrant, nec ne?

V. Utrum clericus in sacris constitutus, vel regularis, ut monialis, si præter impedimentum voti solemnisi castitatis alia habeat impedimenta ex. gr. affinitatis, consanguinitatis, hanc censuram incurrant, an non?

VI. Quoad absolutionem censurarum specialiter reservatarum in articulo vel periculo mortis dubitatur: utrum infirmus si convalescit et onus non adimplet se præsentandi Superiori, in eandem excommunicationem reincidat, an non?

Feria IV die 13 Januarii 1892.

In Congregatione Generali S. Rom. et Univ. Inquisitionis habita coram Emis et Rmis DD. S. R. E. Cardinalibus Generalibus Inquisitoribus propositis suprascriptis dubiis, ac præhabito voto DD. Consultorum, iidem Emi ac Rmi DD. rescribi mandarunt:

Ad I Affirmative. — Ad II. Negative ad 1 partem; affirmative ad 2. — Ad III. In casu, incurrere. — Ad IV. Affirmative ad 1 partem; negative ad 2. — Ad V. Incurrere. — Ad VI. Detur Decretum fer. IV 19 Augusti 1891, super dubii quæ sequuntur:

Ist. An obligatio standi mandatis Ecclesiæ a Bulla Apostolicæ Sedis imposita sit sub pœnas reincidentiae, vel non?

2d. An obligatio standi mandatis Ecclesiæ in sensu Bullæ Apostolicæ Sedis idem sonet ac obligatio se sistendi coram S. Pontifice, vel an ab illa debeat distingui?

Responsum: Ad I. Affirmative ad 1 partem; negative ad 2. — Ad II. Obligationem standi mandatis ecclesiæ importare onus sive per se sive per confessarium ad S. Pontificem recurrendi.

Feria autem V die 14 Januarii, 1892, facta de his omnibus per R. P. Adsessorem, S. O. Sanctissimo D. N. Léoni, PP. XIII relatione, Sanctitas Sua resolutiones Emorum PP. adprobavit et confirmavit.

Ex Cancellaria, S. O., die 16 Januarii 1892.

JOS. MANCINI, S. Rom. et Univ. inq. Notarius.

VII. — ROMANA. — Beatificationis et canonizationis
Ven. servi Dei P. ANTONII BALDINUCCI, sacerdotis
professi e Societate Jesu.

SUPER DUBIO

An, stante approbatione virtutum et duorum miraculorum, tuto procedi possit ad solemnem Ven. Servi Dei Beatificationem ?

Venerabilis Antonius Baldinucci, qui virtute divini Spiritus fortiter suaviterque actus, reliquit omnia, et Christum proxime secutus, per diuturnos evangelizandi labores, tam multos a perditionis via in viam salutis reduxit, mirum sane quam amplius a Christo Domino gratiæ suæ muneribus tota vita sit auctus, atque gloria et honore ipsis coram hominibus, sit splendide coronatus. Ab anno enim MDCCXVII, quo ad beatum sæculum transiit, vividior in dies ejus fama sanctitatis floruit, ita ut Beatificationis et Canonizationis ejus Causa penes Sacrorum Rituum Congregationem agitari cœpta sit; atque probationibus juridice sumptis riteque expensis, ejus virtutes heroicum attigisse gradum fel. rec. Pius Papa IX solemni decreto sancivit V calendas januarias anno MDCCCLXXIV. Deinde per aliud verentis anni decretum VIII calendas apriles editum, Sanctissimus Dominus Noster Leo Papa XIII de binis miraculis intercessione Ven. Antonii a Deo patris suprema auctoritate sua constare declaravit. Illud restabat disentiendum num Venerabilis Dei Servus inter Beatos tuto foret recensendus. Quod propositum fuit a Rmo Cardinali Raphaele Monaco La Valletta, Episcopo Ostien. et Velitern. Causæ Relatore in generali Sacrorum Rituum Congregatione, coram eodem Sanctissimo Domino Nostro in Ædibus Vaticanis VI calendas maias præsentis anni coadunata; omnesque, tum Rmi cardinales Sacris tuendis Ritibus præpositi, tum Patres Consultores, unanimi suffragio affirmative responderunt. Sanctissimus vero iterandas esse preces censuit, ut ad sententiam in tam gravi negotio ferendam, cœleste auxilium sibi compararet.

Hac vero die Mariæ nascenti sacra, Eucharistico litato sacrificio, nobiliorem Vaticani aulam adiens ac pontificio solio assidens, coram Rmi Cardinalibus Caietano Aloisi-Masella Sacrorum Rituum Congregationi Præfecto, ac præfato Raphaele Monaco La Valletta, necnon R. P. Augustino Caprara Sanctæ Fidei Promotore, meque infrascripto Secretario, decrevit: *Tuto pro-*

cedi posse ad solemnem Ven. Servi Dei Antonii Baldinucci Beatificationem.

Atque hoc decretum publici juris fieri, et in Acta Sacrorum Rituum Congregationis referri, litterasque Apostolicas in forma Brevis de Beatificatione quandocumque celebranda expediri jussit VI idus septembris anno MDCCCXCII

Card. ALOISI-MASSELLA,
R. S. C. Præfectus.

L. † S.

VINCENTIUS-NUSSI
S. R. C. Secretarius.

Abonnements

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE		<i>Union postale universelle.</i>	
<i>France. — Algérie. — Corse.</i>		Un an	18 fr. »
Un an	15 fr. »	Six mois	10 »
Six mois	8 »	<i>Pays en dehors de l'Union postale.</i>	
Trois mois	4 50	Un an	24 fr. »
<i>Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.</i>		ÉDITION SUR BEAU PAPIER	
Un an	16 fr. »	Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.	
Six mois	9 »		

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 fr. 40.

La clôture définitive des *souscriptions privilégiées au Dictionnaire des dictionnaires* est très prochaine, *imminente*; il est donc *urgent* d'envoyer, rempli et signé, le *bulletin* d'adhésion qu'on trouvera plus loin, si l'on veut profiter des *avantages* stipulés et se procurer, dans des *conditions exceptionnelles*, une œuvre à laquelle aucun catholique, aucun conservateur ne peut rester indifférent, un ouvrage *indispensable*, d'une *utilité quotidienne*, qui tient lieu de toute une bibliothèque.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LA DÉMOCRATIE ET LE SACRÉ-CŒUR

« *J'ai pitié des foules...; venez à moi, vous tous qui souffrez.* »

Ces paroles du saint Evangile nous révèlent le Cœur de Jésus; toute sa doctrine et toutes ses œuvres nous manifestent sa tendresse et sa compassion pour les pauvres, pour les travailleurs, pour ceux qui souffrent.

L'histoire entière du christianisme est la manifestation de cet esprit du Sauveur. Les œuvres de miséricorde caractérisent la véritable vie chrétienne.

Mais après la révélation du Sacré-Cœur la charité du Christ devait se répandre avec une puissance nouvelle, capable de renouveler la société.

Le présent article n'est qu'un essai sur cette action du Sacré-Cœur. Nous voudrions en esquisser les principales phases et comme les étapes.

I. *L'éveil et la source.* — On peut faire remonter l'influence sociale du Sacré-Cœur à saint Vincent de Paul. Sans doute il n'a pas connu les révélations de Marguerite-Marie. Il est mort en 1660, et la bienheureuse confidente du Sauveur n'avait alors que treize ans. Mais il a été l'ami de saint François de Sales et l'aumônier de la Visitation. Il a puisé dans ces relations l'esprit du Sacré-Cœur, le même esprit qui devait prendre, par la mission confiée à Marguerite-Marie, son plein épanouissement. Il a connu aussi le vénérable père Eudes, le précurseur de Marguerite-Marie, qui avait fondé déjà en 1643 la Congrégation de Jésus et de Marie, toute vouée à l'amour des sacrés Cœurs du Sauveur et de sa sainte Mère.

Les œuvres de saint Vincent de Paul sont le fruit de la tendre pitié qu'il a puisée au Cœur du Sauveur pour tous les déshérités de ce monde. Il suffit de nommer ses Filles de la charité, ses Prêtres voués aux missions des campagnes, ses confréries de charité, ses hospices pour les enfants trouvés, pour les vieillards, pour les pauvres de Paris. Il a été, par ses prodigieuses aumônes,

la Providence des populations agricoles de plusieurs de nos provinces, ravagées par la guerre et la famine.

L'esprit de saint Vincent de Paul lui survécut. C'est le même souffle qui animait, dans le même siècle et au suivant, Jean-Baptiste de la Salle, l'apôtre des enfants du peuple, Alphonse de Liguori, le grand missionnaire des campagnes, l'abbé de L'Épée, l'initiateur des œuvres de sourds-muets. C'est parce qu'ils étaient les disciples du Sacré-Cœur qu'ils devinrent les apôtres des classes populaires.

II. *Le sommeil et la contrefaçon.* — La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus se répandait rapidement au xviii^e siècle. Elle gagnait surtout les populations simples et croyantes des campagnes; la Vendée en a fourni la preuve, dans les jours de la Révolution. Cependant son action sociale paraissait sommeiller. L'esprit de Louis XIV et de Louis XV lui opposait de grands obstacles. Le règne de Louis XIV fut le règne du faste, de l'ambition, du luxe et de la vanité. Ce fut aussi le triomphe de l'antiquité païenne remplaçant dans la littérature et les arts, l'esprit chrétien qui avait dominé aux âges précédents, comme dans les mœurs, le faste remplaçait la simplicité. Le règne de Louis XV fut le règne de la licence et de l'incrédulité.

Cependant l'essor donné à la charité par saint Vincent de Paul avait frappé les esprits. Le diable et la nature si puissants au xviii^e siècle se hâtèrent d'en donner une contrefaçon. Rousseau spécialement fit, à cet égard, le bon apôtre. Quant à Voltaire, il n'entra guère dans ce mouvement; sans se gêner davantage, il continua à dire que les hommes du peuple sont dignes de manger du foin et qu'il faut les laisser dans leur ignorance. Quoi qu'il en soit, la partie du monde lettré qui, marchant plutôt avec Rousseau, n'afficha pas un tel mépris pour le peuple, chercha dans les classiques païens le pendant de l'Évangile et opposa la philanthropie à la charité. Platon et Sénèque fournirent de belles sentences et les Gracques de brillants exemples. La liberté, l'égalité et la fraternité étaient sur toutes les lèvres.

On sait ce qui en résulta : quelques mesures généreuses, comme l'abolition de privilèges, l'égalité devant l'impôt et devant la loi. Mais à côté de cela quelle explosion de haines et de folies; les massacres, les pillages, la ruine générale, la suppression de toutes les œuvres et de toutes les fondations de charité, la guerre sans fin et la misère noire.

III. *Le renouveau.* — Louis XVI avait compris trop tard que

le salut était dans le Sacré-Cœur. Mais les vrais fidèles pendant la Révolution s'étaient tournés davantage vers cette dévotion pleine de promesses et d'espérance. Le Sacré-Cœur était le signe de ralliement des Vendéens, dont nous rappelions tout à l'heure le souvenir. Avec la Restauration cette dévotion prit un essor nouveau. Elle provoqua cet épanouissement prodigieux de bonnes œuvres qui a rempli notre siècle.

Citons seulement entre cent œuvres diverses : la Propagation de la foi, l'apostolat des noirs par la Congrégation du Saint-Esprit et du sacré Cœur de Marie, les innombrables Congrégations de femmes vouées à l'enseignement ou au service des malades, des vieillards et de toutes les infirmités physiques et morales ; la Société de Saint-Vincent de Paul, les patronages, les Cercles, les orphelinats et le reste.

Ce fut un courant qui gagnait toutes les âmes généreuses sans qu'elles en connussent la source ; et cela, en dehors même du monde religieux.

La pitié, la compassion devint comme la Muse de notre littérature nouvelle. L'antiquité grecque et romaine n'avait pas connu cette inspiration-là. Elle célébrait la puissance, le bonheur, la beauté, la force. Pas une voix ne s'était élevée pour plaindre les millions d'êtres humains écrasés sous la splendeur apparente de ces civilisations impitoyables. Quel poète d'Athènes ou de Rome a jamais songé à pleurer en ses chants les souffrances de l'esclave, du vaincu, du prisonnier ou du pauvre ? Mais sous l'action du souffle de charité qui passe sur le monde, la faiblesse, l'infortune, la défaite, toutes les disgrâces, toutes les misères sont devenues de plus en plus les préférées de la poésie et de la littérature.

Il faut reconnaître en ceci un heureux signe des temps. L'esprit démocratique, vainqueur des longs dédains qui le tenaient en infériorité dans les Lettres comme dans la vie réelle, revendique sa place dans celles-là comme dans celle-ci, et commence à mettre la poésie en accord avec nos mœurs et nos institutions. C'est un programme nouveau et il dérive plus qu'on ne pense de l'esprit chrétien.

Le poète Manuel le formule dans sa préface des *Poèmes populaires* : « Que notre poésie ne craigne pas de se hasarder plus avant et plus bas dans l'expression des mœurs et des souffrances du pauvre peuple ; l'ignorance, le travail pénible, toutes les détresses, toutes les résignations, les sacrifices inconnus, les

héroïsmes cachés et par là plus sublimes, voilà le thème de cette poésie où ne manqueront ni les grâces inattendues, ni les poignantes émotions, ni les sévères enseignements. »

C'est cette compassion pour la souffrance qui fit le succès colossal de quelques livres de notre temps : *Mes prisons* de Silvio Pellico, — c'est l'épique des nationalités opprimées ; — *La Case de l'oncle Tom*, qui a tant contribué au renversement du vieux régime de l'esclavage ; la chanson de *La Chemise*, qui a retenti en douloureux frissons dans toute l'Angleterre avec le nom de Thomas Hood ; voire même *Les Misérables* de Victor Hugo, et la *France juive* de Drumont.

C'est pareillement ce qui a fait la popularité du *Forgeron* de Coppée, de sa *Marchande de journaux*, de ses *Sauveteurs* ; et aussi des *Ouvriers* d'Eugène Manuel, de sa *Robe*, de sa *Rixe*, de sa *Mort du saltimbanque*.

Ces sujets sont le thème favori de la pléiade bretonne, de Brizeux, de la Villemarqué, et des poètes de leur école, José Parker, Ludovic Jan et vingt autres. Ils ont chanté les marins, les pêcheurs, les faucheurs, les moissonneurs, les carriers, les faneuses, les fileuses, les chevrières. Un pieux sentiment anime ces poèmes ; une compassion admirative pour les souffrances et les mérites des humbles, pour toutes ces peines dévorées en silence et tous ces sacrifices ignorés. Tant l'âme des Bretons est naturellement chrétienne !

IV. *L'abus et le péril*. — Il y a cependant un danger d'illusion. Ce péril est conjuré aujourd'hui par l'Encyclique de Léon XIII. Il était plein de menaces au milieu de ce siècle et particulièrement dans la période de 1841 à 1849. Quelques catholiques généreux avaient cru à une conciliation possible de l'Évangile avec le socialisme. Les doctrines économiques de la pléiade communiste et socialiste, Auguste Comte, Saint-Simon, Infantin, Cabet, Proudhon, avaient quelque chose de séduisant pour les esprits superficiels et les hommes d'imagination. Dans la période que nous avons indiquée, il y eut une pluie de brochures et une série de journaux qui proposaient à la France étonnée une alliance imprévue entre le Christ et le socialisme.

Les journaux, le *Christ républicain*, le *Christ démocrate et socialiste*, le *Vrai catholique*, le *Droit du peuple*, le *Peuple constituant*, nous annonçaient une « société nouvelle, à laquelle rien n'était comparable dans le passé. » Ils avaient pour principaux rédacteurs Chevé, Segretain, l'abbé Chautaine. Plusieurs

finirent par être condamnés par l'Eglise, ils glissaient insensiblement vers l'hérésie. Et ce qui est plus étrange, c'est que le journal *l'Ere nouvelle*, qui avait alors pour rédacteurs Lacordaire, Ozanam et De Coux, s'associait à ces espérances vagues qui devaient enfanter tant de déceptions.

Montalembert avait signalé le péril. Il se plaignait de la naïveté de ces catholiques qui pactisaient avec des doctrines où se mêlaient des erreurs si dangereuses. Louis Veillot indiquait la source d'où l'hérésie se précipitait : « Ces gens, disait-il, ont l'orgueilleuse prétention de mieux comprendre l'Évangile que ne l'a fait l'Eglise. » (*Univers*, 5 mai 1849.)

Le socialisme s'appuie sur des erreurs fatales : il place la fin de l'homme en ce monde et il attaque directement la loi divine du Décalogue au moins en ce qui concerne la propriété. Or le Décalogue est irréductible et il est la base de toute prospérité et de toute paix sociale.

V. *La juste mesure*. — La solution des difficultés sociales n'est donc pas le socialisme. Une certaine sorte de communisme est possible entre personnes animées de l'esprit de sacrifice. Cela a été réalisé dans la primitive Eglise et cela se pratique toujours dans les communautés religieuses. Mais c'est une exception. La propriété est de droit naturel. Léon XIII en a rappelé les preuves rationnelles et théologiques dans son immortelle Encyclique sur la question sociale.

La vraie mesure est dans la pratique de la justice et de la charité. Le riche ne doit pas oublier qu'il n'est devant Dieu qu'administrateur de ses biens et qu'il doit donner à ceux qu'il emploie une juste part des produits de leur travail, en même temps qu'il doit exercer vis-à-vis d'eux une paternité affectueuse, se traduisant par des actes effectifs.

Rien n'empêche, du reste, que nous nous rencontrions avec les socialistes pour une foule de réformes utiles, dont ils nous ont d'ailleurs le plus souvent emprunté la pensée première.

Un des chefs ou des docteurs du socialisme belge, M. Vandervelde, interrogé par un journaliste, a bien caractérisé la situation : « Que pensez-vous, lui demandait-on, de la ligue démocratique catholique ? — Elle constitue, répondit-il, une véritable force que nous ne pouvons pas enrayer. Les catholiques sont nombreux et nous n'avons aucune action sur eux. Dans tous les cas, que les réformes viennent des catholiques ou des autres, peu nous importe. Le principal est que les ouvriers puissent mettre du beurre sur leurs tartines. »

C'est bien, jusque-là nous sommes d'accord avec M. Vander-velde. Mais le journaliste ajouta : « Vous pensez donc que les catholiques sont à même de faire droit aux revendications des ouvriers ? — Oui, reprit-il, la ligue démocratique donnera satisfaction aux ouvriers, mais l'entente avec eux ne nous est pas moins impossible. Le socialisme n'est pas seulement une question matérielle. Nous différons essentiellement d'avec le christianisme au point de vue philosophique. Nous avons d'autres théories sur la propriété et la famille. »

Voilà un aveu sincère. Avec la tartine de beurre il faudrait à l'ouvrier autre chose encore : l'oubli de Dieu, la facilité du divorce, l'éducation laïque et la guerre violente au capital.

Nous avons mieux que cela à lui offrir. Nous lui donnerons le respect de la famille et de la propriété, les joies de la religion, l'espérance du ciel ; et la tartine de beurre par surcroît.

VI. *Un exemple.* — Cette Ligue démocratique de Bruxelles, que nous venons de nommer, nous donne un exemple de zèle courageux et hardi pour l'amélioration du sort des ouvriers, uni au respect profond et pratique des enseignements religieux. On a vu là des ouvriers discuter sagement, demander, sans blesser les droits de personne, des réformes qui améliorèrent leur situation et acclamer les enseignements du Pape.

Ils veulent que *la religion soit la base de l'enseignement public*, et pour que la liberté des pères de famille soit garantie, ils demandent que les écoles libres soient soutenues par les pouvoirs publics dans la même mesure que les écoles officielles. — Il est équitable, disent-ils aussi, d'accorder au travailleur, en surplus du juste salaire, *une part dans les bénéfices de l'entreprise*, parce que le travail est un facteur indispensable à l'industrie, dont il porte dans une large mesure, les risques et les périls. C'est là, peut-être, un des points les plus délicats des revendications de ce Congrès, mais il n'a rien qui soit en opposition ouverte avec les saines doctrines, et nous connaissons d'heureux essais de cette participation. Leurs vœux pour les caisses de secours et pour les caisses de pensions ou de retraites ne tendent qu'à rétablir sous une autre forme des services nécessaires, auxquels les corporations chrétiennes avaient pourvu.

Ils ont des vues fort justes sur le développement des corporations, et des syndicats ouvriers ou mixtes, sur la réforme des impôts, sur la répression du jeu et de l'agiotage, sur la repré-

sensation des ouvriers dans les Conseils publics, sur la lutte contre le socialisme et les mesures à prendre contre l'alcoolisme. Ils s'avancent hardiment, ils ont raison. N'y a-t-il pas trop d'apathie parmi ceux qui devraient les aider? Et s'ils gardent leur docilité envers l'Eglise, qu'ont-ils à craindre?

Avec eux, saluons de nouveau, pour donner à ces considérations un digne couronnement, l'Encyclique de Léon XIII sur *la condition des ouvriers*. Elle est le code des réformes nécessaires, elle est, comme disait M. Leroy-Beaulieu : « un baiser du Christ à ses pauvres et l'embrassement du pauvre par l'Eglise. » Elle est la charte des vrais droits de la démocratie, la formule autorisée et pratique de cette sollicitude pour les souffrances du peuple, qui émane du Cœur sacré de Jésus (1).

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 5 novembre.)

Année 1816 (Suite).

13 mai. — Mgr Charles-Eutrope DE LA LAURENCIE, évêque de Nantes, était né au Château de Villeneuve-la-Comtesse, au diocèse de Saintes, canton de Loulay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, le 30 avril 1740, et lorsque l'infortuné Louis XVI le nomma au siège de Nantes, pour succéder à Monseigneur Jean-Augustin Frélat de Sarra, mort le 20 septembre 1783, il était le septième des onze vicaires-généraux de Mgr de Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers depuis 1768. Il reçut la consécration épiscopale le 16 janvier 1784, et fut intrônisé aussitôt. Ce prélat ne tarda pas de rendre à son église l'usage d'un privilège reconnu par les Souverains Pontifes et commun à toutes les anciennes églises, celui d'avoir une liturgie particulière. Un ecclésiastique habile rédigea à sa demande un nouveau Bréviaire de Nantes qui parut en 1790 et qui devait être suivi d'un Missel. Le Mandement que Mgr de la Laurencie joignit au Bréviaire exprime le dessein qui l'avait occupé, dit-il, dès le commencement de son épiscopat, de rendre à son église son ancienne liturgie.

(1) Cet article est dû au Rév. Supérieur général d'une congrégation de prêtres.

Il n'eut pas le temps de mettre entièrement son projet à exécution ; d'autres soins vinrent bientôt l'occuper. L'Assemblée Nationale démolissait alors pièce à pièce l'édifice antique de l'Eglise de France. Mgr de la Laurencie publia le 16 octobre 1790, une protestation contre la suppression du Chapitre de la cathédrale et celui de la collégiale de Notre-Dame. Il adopta et recommanda à son clergé l'instruction pastorale de Mgr de Luzerne, évêque de Langres contre le serment ; adressa au Directoire du département de la Loire-Inférieure une réponse dans laquelle il se justifiait de ne pouvoir dans les circonstances, résider à Nantes et enfin il fit paraître, le 12 mai 1791, quatre ordonnances contenant une déclaration de principes et une protestation contre l'intrus Minée dont nous avons raconté la vie dans le numéro du 16 avril dernier des *Annales catholiques*. Les fureurs révolutionnaires le forcèrent de pourvoir à sa sûreté et d'émigrer dans le courant de l'année 1791. Il passa en Angleterre, y résida jusqu'à son retour en France, et gouvernait son diocèse par des vicaires généraux, MM. Chevigné de Boiscollet qui devient évêque de Séez en 1802, et le Flo de Trémelo qui s'étaient dévoués à tous les dangers qui, à cette époque, menaçaient les prêtres fidèles. Il accompagna Charles X, alors Monsieur, et le duc de Bourbon dans l'expédition de l'Ile-Dieu, en 1795. Lorsque le Pape Pie VII, pressé par la plus impérieuse nécessité, crut devoir demander en 1801, aux évêques catholiques de France la démission de leurs sièges, l'évêque de Nantes se rangea parmi ceux qui la refusèrent, et qui, au nombre de trente-huit, adressèrent au Saint-Père des réclamations canoniques et très respectueuses, datées du 6 avril 1803. Il prit part à la suite de ces réclamations, que douze de ces mêmes évêques firent parvenir à Rome l'année suivante, et continua de résider en Angleterre jusqu'à la Restauration. Son dévouement au Roi ne se démentit jamais. A cette époque il lui fut permis de revoir sa patrie, dont il était éloigné depuis vingt-quatre ans. Le siège de Nantes était vacant depuis le 9 juillet 1813 par la mort de Mgr Duvoisin qui l'avait occupé en 1802 ; et son successeur, Mgr d'Andigné de Mayneuf, nommé en 1817, ne fut sacré que deux ans plus tard. Mgr de la Laurencie, en revenant en France se fixa à Paris, et y termina sa carrière à la suite d'une longue et grave maladie le 13 mai 1816. Ses obsèques eurent lieu dans l'église de Saint-Thomas d'Aquin sa paroisse.

Mgr de la Laurencie avait pour armoiries : *d'azur aigle à deux têtes au vol abaissé d'argent.*

22 mai. — Mgr Charles LAMOTHE, évêque titulaire de Castoric, coadjuteur de Mgr Longer, vicaire apostolique du Tonkin occidental. Ce prélat naquit dans le diocèse de Sens, et, après son ordination, devint vicaire de son frère, Edme Lamothe, curé de Rigny-le-Ferron, canton d'Aix-en-Othe, diocèse de Troyes. Il entra au séminaire des Missions-Etrangères en 1781, partit pour le Tonkin le 21 octobre de la même année avec MM. Doussain, missionnaire en Cochinchine, mort évêque d'Adran et coadjuteur de Mgr Labartette en 1809; Villemain, missionnaire à Siam, et Petitjean, missionnaire à Pondichéry. Il pénétra au Tonkin en 1784. Dès 1791, il avait été nommé évêque de Castoric et vicaire apostolique du Tonkin occidental dans le cas où M. Longer n'accepterait pas cette dignité. M. Longer accepta, et M. Lamothe devint son coadjuteur et fut sacré par lui le 10 avril 1796. Il mourut coadjuteur le 22 mai 1816 à Dong-bien. Plusieurs lettres de ce prélat ont été publiées dans les *Nouvelles Lettres édifiantes* (Paris, chez Leclerc 1818-1823), savoir : volume VI, pages 359, 407, 470, 473; — Volume VII, pages 53, 336; — Volume VIII, pages 258, 298, 302. Nous devons ces notes à l'obligeance de Monsieur le Supérieur du séminaire des Missions-Etrangères de Paris.

(A suivre.)

M. C. D'AGRIGENTE.

AUX INSTITUTEURS PRIMAIRES

L'histoire ne pourra pas manquer d'enregistrer le fait suivant, il est capital. L'année 1892, qui a vu célébrer le centenaire de la fondation de la République par un moine défroqué, un prêtre apostat et un cabotin de province, avec autant de solennité que le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, l'année 1892 déjà signalée par le triomphe de la grève sur la gendarmerie et les lois, a vu fonder une institution pédagogique sans pareille, elle a vu découvrir un remède préventif contre les grèves, dont un avenir prochain manifestera hautement les bienfaits.

C'est le 15 octobre 1892 qu'a été donnée *urbi et orbi* cette panacée universelle. Le titre en est un peu long, mais il a tant de choses à dire, et de si rares, de si incroyables!

Correspondance générale de l'instruction primaire. Bulletin d'Etudes servant d'intermédiaire entre les autorités scolaires, les familles et les membres de l'enseignement primaire public et privé.

Entendez-vous bien, sinon, lisez, relisez, comprenez, et n'allez pas appeler cela dédaigneusement « une manière de bulletin », c'est un vrai bulletin bimensuel destiné à entretenir « une vie professionnelle beaucoup plus intense » en donnant à « nos cent mille instituteurs, ces soldats de la paix, l'élan et l'énergie » qu'ils perdraient, « si l'on s'avisait d'éteindre en eux par une correcte uniformité le besoin du progrès, le goût des réformes, l'émulation inquiète qui agite un grand corps et en stimule toutes les forces vives. »

Comme ce programme à la dynamite va faire sauter l'école primaire et remuer « ce personnel remuant ! — Mais où en serions-nous, M. le Ministre, le jour où il ne remuerait plus ? » Comment ferait-il « ce service tout spirituel qui consiste à se replier sans cesse sur soi-même pour faire sans cesse le don de soi-même ? » Il faut donc « prévenir la torpeur, mal plus dangereux que la fièvre » et ainsi de suite, pendant plus de sept pages grand in-8° compact.

Voilà donc le fait, des esprits libéraux et généreux ouvrent une boîte aux lettres dans laquelle le plus petit instituteur primaire de France, par exemple, l'instituteur du village de....., qui a pour élèves son fils et le fils de son garde-champêtre, pourra jeter une lettre qui, tiré à 100,000 exemplaires, ira tout droit rue de Grenelle porter le trouble et la lumière dans l'esprit et les bureaux du Ministre, qui lui répondront sans retard..... vous devinez comment !

A titre de document, corollaire, avis au lecteur, comme il vous plaira, voici un souvenir d'il y a quarante ans.

Un ministre, dont le nom ne périra pas non plus, bien qu'il n'ait rien fait en faveur de l'orthographe républicaine, un Ministre voulait organiser une désorganisation de l'enseignement universitaire connue sous le nom bizarre de bifurcation. Avant de faire bifurquer les écoliers, il lui parut bon de s'assurer si les professeurs bifurqueraient volontiers, et une circulaire confidentielle et personnelle invita les autorités universitaires à donner les avis sur le projet conçu par le ministre. Comme bien vous pensez, les approbations enthousiastes affluèrent rue de Grenelle. Seul, absolument seul, un brave professeur d'histoire,

éditeur laborieux de la *Correspondance du roi Henri IV*, M. Poirson, je le nomme, alors proviseur du collège Charlemagne à Paris, eut l'étrange inspiration de dire ce qu'il croyait juste et de présenter avec toute sorte de ménagements et de précautions oratoires, quelques timides observations. Mieux eut valu pour lui rester dans la compagnie de la charmante Gabrielle ! La veille de la rentrée des classes, à la petite grille de la rue Saint-Antoine, s'arrête un fiacre venant de la rue de Grenelle, et il en sort un Monsieur tout noir, un inspecteur général de l'Université, qui se fait introduire dans le cabinet du Proviseur. Par une attention délicate, on avait choisi un ancien camarade de M. Poirson. Accueil cordial : « Eh ! bonjour donc, quel heureux vent t'amène ? — Pas si heureux que cela ; je t'apporte une mauvaise nouvelle. — Eh ! quoi donc ? assieds-toi et conte-moi cela. — Tu as écrit au Ministre ? — Sans doute, j'ai répondu à sa circulaire, sincèrement, loyalement, comme il le demandait. — Toujours naïf ! Le Ministre est fort mécontent. — Il se calmera ; j'irai rue de Grenelle. — Il ne te recevra pas. Il m'envoie te dire qu'il ne peut pas compter pour la réalisation de ses projets sur des agents qui ne les approuvent et ne les comprennent point. — Allons donc ! Il me demande ma démission ? — Non, il te la donne. — Pas possible ! Je vais... — Inutile ; j'ai là, en bas, dans un fiacre, ton successeur, que je suis chargé d'installer. »

Cela se passait sous le second Empire. « Que les temps sont changés !... » Aujourd'hui, c'est un personnage très important du Ministère qui prépare les voies à la libre discussion ;

Le Ministre en chantant nous ouvre la barrière,
La liberté nous tend les bras !

Qui résisterait à de si touchantes sollicitations : Entrez et payez ; donnez cinq francs, la librairie vous rendra deux francs en livres pour chacune de vos communications acceptées par le comité ; c'est tout bénéfice.

Aussi, que présumer du succès de l'entreprise, il est sûr, infaillible, on peut l'escompter d'avance. Le calcul est bien simple. Cent mille instituteurs à cinq francs par tête font..., sans compter quelques badauds. Pour ne point s'abonner à la correspondance, il faudrait être absolument clérical ; et vous m'entendez bien, désormais, ni gratifications, ni avancement, etc., etc.

En somme, c'est le cas d'appliquer le jugement littéraire d'un

homme d'esprit sur l'œuvre que prépare à grand renfort de réclames l'écrivain trop populaire auquel ses ennemis mêmes reconnaissent un « talent énorme et génial » : « C'est une affaire bien lancée ! » A moins qu'un éclat de rire « énorme et général » ne vienne fermer tous les porte-monnaie, car, enfin, il reste bien encore quelques grains d'esprit français en France.

Un instituteur primaire en retraite.

CHRISTOPHE COLOMB

Nous devons à l'obligeance d'un aimable correspondant, ami des *Annales Catholiques*, le plaisir de pouvoir publier le magnifique discours prononcé à Québec, par l'honorable juge Routhier, à l'occasion du 400^e anniversaire de la découverte de l'Amérique.

Le voici :

L'homme est un grain de poussière sur lequel Dieu a soufflé, et que ce souffle emporte vers la lumière, à travers les espaces sans bornes et les siècles sans nombre. Grâce à ce souffle qui l'anime, il est mouvement et vie, et il s'agite dans la plénitude de sa liberté; mais Dieu le mène dans la plénitude de son autorité.

Entre cette poussière libre et ce souffle dominateur, il semble qu'il doit y avoir un antagonisme tel que ces deux forces ne puissent pas exister en même temps? Mais non, ce dualisme n'exclut pas l'harmonie, et la résultante de ces deux forces actives est l'accomplissement des décrets providentiels.

L'humanité ressemble à l'Océan, et les vagues humaines sont aussi libres que celles de la mer, mais comme celles-ci elles courent dans la liberté de leurs mouvements à la réalisation du plan divin.

Voyez-les ces grandes vagues de l'Atlantique, que vous avez un jour traversé. Au gré des vents et des courants elles vont, elles viennent, elles s'en retournent, elles courent à l'Est, à l'Ouest, au Nord, au Sud; elles se soulèvent, elles se creusent, elles s'apaisent, elles s'endorment, elles chantent, elles se plaignent, elles mugissent, elles s'ameutent, elles se révoltent contre les navires qui les sillonnent, elles les secouent violemment, quelquefois elles les engloutissent; enfin, elles usent et abusent de leur liberté! Et cependant, elles n'en remplissent pas moins en définitive la fin que le Créateur leur a assignée.

Elles ne franchissent par leurs rivages. Sous les rayons du soleil elles se vaporisent et remontent vers le ciel d'où elles sont descendues pour y former les arrosoirs de la terre ; elles fécondent le sol et les germes qui y sont déposés ; elles alimentent les fleuves et les rivières ; elles pavent les grandes voies de communication des peuples.

Eh ! bien, Mesdames et Messieurs, il en est de même des flots humains. Ils sont rarement stationnaires, et le spectacle de leurs mouvements est plus intéressant encore à contempler que celui des grandes commotions de l'Océan ; mais ils n'échappent pas à l'empire du Dieu qui les a animés de son souffle, et consciemment ou inconsciemment, ils concourent à l'exécution de ses desseins.

Dans cet équilibre harmonique des forces divines et humaines, les grands hommes sont comme des pouvoirs moteurs entre les mains de la Providence ; mais il en est qui sont prédestinés à des missions spéciales, qu'elle appelle à son heure, qu'elle assiste visiblement, dont elle assure le succès, et dont elle consacre définitivement la gloire.

C'est à ces élus de Dieu que le monde doit ses progrès et ses grandeurs. Mais c'est au prix de lutttes et de souffrances infinies qu'ils arrivent au succès, et la gloire est tellement lente à venir que c'est presque toujours sur leurs tombeaux qu'elle vient déposer ses couronnes.

Quand au-dessus du niveau commun un homme de génie se lève, et adresse à la foule des paroles qu'elle n'a pas l'habitude d'entendre, la grande majorité des hommes, qui est la médiocrité, s'insurge.

« C'est un rêveur, dit-elle ; c'est un utopiste orgueilleux ; comment peut-il prétendre avoir découvert ce que tant de grands hommes n'ont pu trouver avant lui ? »

Alors, si ce génie, dont la sensibilité excessive est à la fois la force et la faiblesse, la souffrance et la félicité, si ce génie n'a pas une énergie blindée d'un triple airain, il tombe victime de l'envie et le monde ne connaîtra pas les œuvres admirables qu'il aurait pu produire.

Mais si ce génie a la volonté patiente et opiniâtre nécessaire aux grandes œuvres, s'il croit à la mission que Dieu lui a confiée, et s'il est docile à la voix de sa conscience qui lui crie « en avant ! » il finit par triompher.

L'heure de la récompense va-t-elle alors sonner ? — Pas

encore ; car le vulgaire change alors de langage, et dit : « Cette œuvre n'est vraiment pas nouvelle et son auteur a profité des découvertes de ses devanciers ; il n'a fait que tirer les conséquences de prémisses posées avant lui, que poursuivre des routes déjà ouvertes par d'autres... »

Et le génie poursuit péniblement son labeur, contre l'ignorance de certains savants diplômés et décorés, contre le terre à terre des médiocrités triomphantes, contre la mesquinerie et l'ingratitude de ceux mêmes qu'il grandit et enrichit, et bien souvent il meurt à la peine, sans avoir été à l'honneur, en poussant un dernier cri que ses contemporains n'entendent pas !

Mais la postérité l'entendra, sans doute ? Maintenant qu'il n'est plus de ce monde, maintenant qu'il n'excitera plus l'envie ni la jalousie des rivaux, et qu'il ne portera plus ombrage à ceux qui veulent accaparer tous les rayons de soleil, sans doute le siècle va s'écrier : c'est un dieu ! *Sit divus dum non sit vivus !* Qu'ou le divinise, maintenant qu'il est bien mort !

Hélas ! Messieurs non seulement les lauriers de la gloire ne fleurissent le plus souvent que sur les tombes ; mais les tombes elles-mêmes gisent quelquefois ignorées et solitaires pendant des siècles, tant la terre qui les a reçues est ingrate !

Messieurs, il est un homme qui a traversé toutes les phases douloureuses que je viens de décrire, qui a passé sur terre comme un prodige, il y 400 ans, qui a doublé le monde et que le monde a oublié, mais que le soleil de la gloire inonde aujourd'hui de ses rayons les plus éclatants ? Son nom retentit d'un bout du monde à l'autre au milieu des fêtes civiles et religieuses les plus grandioses, et des millions de voix acclament à l'envi le grand découvreur de l'Amérique, l'immortel Christophe Colomb.

II

Le 3 août dernier, il se passait à Huelva sur la côte d'Espagne, un événement bien extraordinaire.

Quarante navires de guerre appartenant aux diverses puissances de l'Europe et de l'Amérique, et portant les pavillons de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Autriche, d'Italie, de Hollande, de Grèce, de Portugal, des Etats-Unis et de plusieurs républiques espagnoles de l'Amérique du Sud, s'étaient groupés en face du petit port de Palos.

Qu'attendaient-ils dans ces parages ignorés ? Quel personnage extraordinaire allait donc sortir de ce petit désert ?

Tout à coup, une humble caravelle de forme étrange et antique, ne jaugeant que 240 tonneaux, s'avança lentement sous ses voiles blanches.

A son approche, tous les grands vaisseaux de guerre se rangèrent sur deux lignes et la saluèrent de 21 coups de canon ; en temps les officiers, l'épée nue se découvraient en signe de respect, et les équipages poussaient d'immenses acclamations.

Quand l'humble nef eut défilé devant eux, tous ces formidables cuirassés et croiseurs se formèrent en demi-cercle derrière elle pour lui faire cortège pendant qu'elle se dirigeait vers la haute mer. Mais bientôt elle rebroussa chemin et son imposante escorte ouvrit ses rangs et lui fit une double haie d'honneur ; les saluts, les acclamations recommencèrent pendant que sur les rivages de l'Odjel et de Huelva flottaient des milliers d'oriflammes éclatantes, et retentissaient les enthousiastes bravos de la multitude.

Qu'était-ce donc, Messieurs, que ce petit navire à voiles ? Quel souverain, quel demi-dieu portait-il à son bord pour mériter de pareils honneurs ?

Ah ! Messieurs, ce n'est pas un souverain que portait l'humble nef, mais un souvenir. Sa forme antique, sa voilure, ses agrès, ses pavillons, les uniformes de ses marins rappelaient la marine du xv^e siècle ; son nom était le plus illustre qui soit consigné dans les archives de la marine ; et si tous ces Léviathans de la mer qui inclinaient leurs proues devant elle avaient pu parler, ils lui auraient crié :

« Salut à toi, *Santa Maria*, qui est la reproduction exacte de la glorieuse caravelle qui la première a traversé la *Mer Ténébreuse* il y a 400 ans ! Salut à toi, *Santa Maria*, qui nous rappelle le plus merveilleux des voyages, et qui fait revivre le souvenir du Grand Amiral de l'Océan, de l'incomparable Christophe Colomb ! »

C'était le commencement de l'apothéose du grand homme — la première grande fête du monde civilisé pour célébrer le quatrième centenaire de sa merveilleuse découverte — le premier chœur de l'universel concert d'éloges qui s'élève aujourd'hui en son honneur, et auquel nous, Canadiens Français, fils de Jacques Cartier et de Champlain, venons ce soir mêler nos voix.

Ce n'est pas seulement un droit mais un devoir pour nous de prendre part à ces fêtes du monde chrétien ; car bien des liens nous rattachent à Colomb. Nous appartenons comme lui à la race latine et à la foi catholique ; comme lui nous croyons avoir une mission providentielle à remplir sur ce continent ; comme lui, nous sommes

des voyageurs, des découvreurs, des colonisateurs, des évangélistes, des porteurs du Christ dans l'Amérique du Nord !

D'ailleurs, Colomb est un de ces géants devant lesquels l'humanité tout entière doit s'incliner.

Il n'appartient exclusivement ni à l'Italie qui a refusé de s'associer à son œuvre, ni au Portugal qui l'a trahi, ni à l'Espagne où il a semé la gloire et moissonné l'oubli, ni à l'Amérique Espagnole qui ne peut pas se dire sa fille puisqu'elle ne porte pas le nom de son père, ni aux États-Unis qui n'ont pas sa foi, ni sa race, ni sa langue ; il appartient à l'humanité. Toutes les races doivent saluer en lui l'un des plus grands enfants des hommes, une gloire éclatante qui n'est ni italienne, ni espagnole, ni américaine, mais qui est essentiellement humaine !

Colomb est un trait d'union entre l'ancien monde et le nouveau, comme entre le moyen-âge et les temps modernes.

Comme le Janus antique, il semble avoir deux faces dont l'une regarde l'Orient et l'autre l'Occident, les siècles écoulés et les siècles futurs. Il a derrière lui toutes les clartés du passé qui lui viennent du Calvaire, et devant lui, toutes les lueurs de l'avenir qui lui arrivent du ciel, et qui font qu'en traversant l'inconnu il ne marche pas dans les ténèbres !

Pour les peuples du vieux monde c'est un nouveau Moïse qui commande à la mer de s'ouvrir pour leur livrer passage et qui les conduit dans une nouvelle terre promise. Pour les races du nouveau continent, c'est un autre Prométhée qui leur apporte le feu du ciel, la lumière divine !

Si nous avions le pinceau d'un Michel Ange, nous représenterions Colomb sous des formes colossales, planant au-dessus de l'Atlantique, dans les hauteurs du firmament, les pieds étendus parmi les constellations du Sud, le front illuminé par l'étoile polaire, tendant une main à l'ancien continent et, de l'autre, lui montrant le Nouveau Monde en disant : « Tu n'est que la moitié du globe ; voici l'autre moitié que je te présente. »

Tel est l'homme dont je veux vous montrer la grandeur et surtout la mission providentielle.

III

Je vous l'ai dit, messieurs, je crois au gouvernement de la Providence dans le monde. Je crois que tous les grands événements de l'histoire ont leur préparation divine, leur époque marquée et leurs acteurs choisis.

A la fin du xv^e siècle, l'heure marquée par Dieu était venue d'ouvrir à la civilisation chrétienne de nouveaux et plus vastes horizons.

L'orbite du monde civilisé était devenu trop étroit. L'activité humaine réclamait un champ plus large. Le Christ lui-même, qui était descendu sur la terre pour sauver tous les hommes, sentait le besoin d'une expansion nouvelle, et souffrait d'être encore inconnu à la moitié du globe.

Au surplus, il avait donné à l'Europe tout ce qu'il pouvait lui donner et il avait le droit de lui dire en pleurant, comme autrefois à Jérusalem : « Que pouvais-je faire pour toi que je n'ai point fait ? »

Il l'avait tirée des ténèbres et de la corruption du paganisme ; il avait brisé le joug des tyrans et fondé la liberté des peuples ; il avait rendu l'homme à sa dignité primitive, régénéré la femme, supprimé l'esclavage ; il avait restauré les sciences et les lettres et il s'était donné lui-même comme idéal aux Beaux-Arts ; il avait fait des races latines l'objet de ses plus chères prédilections et elles avaient merveilleusement grandi sous sa tutelle.

Et cependant l'Europe chrétienne se désaffectionnait du Christ et s'engageait dans les chemins qui conduisent à l'apostasie. Bientôt elle allait pousser le cri des Juifs : « Nous ne voulons pas que celui-ci règne sur nous ! »

Alors le Christ se tourna vers les nouveaux Gentils ! c'est-à-dire vers les peuples qui ne le connaissaient pas encore.

Mais quelle nation aura l'honneur de cette mission apostolique ?

Ce ne sera pas l'Italie, parce qu'elle est en proie aux plus lamentables dissensions intestines. — ni la France, qui vient d'être cause du grand schisme d'Occident.

Ce sera l'Espagne, qui seule a conservé son unité religieuse, l'Espagne qui est devenue le bras droit de l'Église et qui à cette époque marche fièrement à la tête de la civilisation.

C'est à elle que le roi éternel des nations veut donner un nouveau continent dans l'année même qu'elle a chassé définitivement l'Islamisme du continent européen.

Mais ce n'est pas tout d'avoir un peuple choisi pour accomplir une œuvre de ce genre, il faut un homme. Les peuples les plus forts se reconnaissent impuissants quand il leur manque un homme, c'est-à-dire une tête.

Quel sera donc cet élu de la Providence !

La préparation divine est terminée. L'œuvre merveilleuse attend l'ouvrier. Il y a des siècles que le vaste théâtre de la *Mer Ténébreuse* est ouvert aux plus illustres acteurs des scènes maritimes; mais un rideau bien plus épais qu'un voile de brume, un rideau tissé d'ignorance, de préjugés et de terreur en ferme l'horizon. Qui va lever ce rideau et entrer en scène?

Sur les flots bleus de la Méditerranée le regard de Dieu voit croiser bien des navires de Venise, de Gênes, de France, d'Espagne, de Portugal : c'est sur un petit navire de Gênes que ce regard s'arrête et y choisit l'homme qu'il appelle à l'accomplissement de ses desseins.

C'est un robuste marin dont la stature élancée est à la fois élégante et virile. Son front large et méditatif semble chargé de pensées graves et de rêves ambitieux. Ses cheveux châtain commencent à grisonner avant l'âge, à cause de l'incessante activité de son cerveau. Ses yeux sont d'un bleu clair, comme la mer qu'il chérit et comme le ciel qu'il contemple. Toute sa physionomie annonce la distinction, l'intelligence, la bonté, l'énergie et la fermeté sereine.

Il porte un nom prédestiné — Colomb! Ce nom, en effet, ne rappelle-t-il pas le messager fidèle, choisi par Noé, mis hors de l'arche, s'envolant au-dessus des eaux et revenant après avoir découvert la terre? Ce nom ne rappelle-t-il pas la céleste colombe, l'Esprit de Dieu, porté sur l'abîme tumultueux du chaos et en faisant surgir des continents?

Ce n'est pas tout. Cet homme a reçu au baptême le nom patronymique de *Christophorus*, qui porte le Christ; or ce nom exprime exactement la mission qu'il va remplir.

Ce n'est pas tout encore. Cet homme appartient à une famille pauvre, mais noble, et ses armes sont trois colombes d'argent sur cette devise : *Fides, Spes, Caritas*. Comment ne pas voir dans ces armes les trois caravelles sous leurs voiles blanches, sillonnant la mer d'azur et portant aux infidèles les trois vertus qu'ils ignorent et qui résument tout le christianisme : la Foi, l'Espérance et la Charité?

Voyons, Messieurs, la main sur la conscience, peut-on dire qu'il n'y a là que des effets du hasard?

Enfin, cet homme a un génie illuminé par la foi.

Ses ennemis l'appelleront un *visionnaire*! Eh bien! oui, Messieurs, c'est un visionnaire, dans le bon sens du mot : il a la vision d'un monde inconnu de tous! Et il le voit avec la certi-

tude de l'astronome qui découvre au moyen de son télescope des astres que personne ne voit à l'œil nu.

Son génie qui est très grand, et sa foi qui est plus grande encore, ont fait de lui un voyant, pour qui notre planète n'est plus un mystère. Le monde est pour lui un grand et sublime poème en trois livres, comme son auteur est en trois personnes, et nul n'a plus que lui étudié ces trois livres : le ciel, la terre et la mer.

La Providence a donc bien choisi son légat. Mais ce légat n'a rien de commun avec l'Espagne, et n'y songe guère en ce moment ; car il commande une caravelle de Gênes et il poursuit un navire vénitien sur les côtes du Portugal.

Par quels mystérieux enchaînements de la destinée, Dieu va-t-il faire de ce Génois le commandant d'une expédition espagnole ?

Ecoutez, Messieurs, et admirez avec moi les voies de la Providence.

Le commandant Génois a atteint le vaisseau vénitien ; il a mis le grappin dessus, et décidé à vaincre ou à mourir, il a amarré solidement les deux navires. Une lutte corps à corps s'engage, et se poursuit tout le jour entre les courageux marins ; mais vers le soir, le feu prend aux deux navires et les consume.

Les rares survivants du combat se jettent à la nage, et la nuit les enveloppe de son ombre.

L'êlu de Dieu a échappé au fer des ennemis, et aux flammes de l'incendie ; mais qui le sauvera de l'abîme où il est plongé ?

La côte portugaise est bien loin à l'horizon, et le ciel dont les étoiles scintillent est bien plus loin encore. A l'océan insondable, qui est toujours effroyable, la nuit est venu ajouter ses horreurs. Chaque vague qui se creuse est comme une tombe qui s'ouvre ; chaque crête écumeuse des flots est un blanc suaire qui ensevelit le naufragé ; chaque bruit sourd de la houle retentit comme un glas funèbre ; chaque gémissement du nageur exténué ressemble au râle de l'agonie.

Pendant Colomb lutte énergiquement contre les flots qui l'engloutissent. Mais enfin les forces l'abandonnent, et il ne peut plus rien attendre de la terre et des hommes. Alors il regarde le ciel — cet autre abîme où il voit luire des prunelles compatissantes — et il jette un cri vers Dieu.

Tout à coup, sous sa main qui ne fait plus que battre la vague,

il sent une rame, une de ces longues rames qui, à cette époque suppléaient aux voiles dans les jours de calme. C'est la planche de salut que Dieu lui envoie; il s'y appuie, il s'y repose, et il recommence la lutte pour la vie.

Quand le jour parut, il abordait aux rives du Portugal. Il avait alors 33 ans, l'âge du Christ, quand il sortit vivant du tombeau !

Grâce au souffle qui l'anime, le grain de poussière avait été plus fort que la mort, et il était sur la route de l'Espagne où la Providence le voulait pour l'accomplissement de ses desseins.

IV

Plus de vingt années s'écoulaient, et le xv^e siècle touche à sa fin. La plupart des géographes représentent encore la terre sous la forme d'une surface plate, quoique plusieurs savants soutiennent qu'elle est sphérique.

En 1492, un savant géographe allemand — Martin Béhaïm — fabrique un globe de cuivre, et dit à ses contemporains : voici la Terre. Sur le vélin dont il le revêt il trace les limites plus ou moins connues de l'ancien continent, et lui donne comme dimension environ la moitié de la sphère. Sur l'autre moitié qui est vide, il écrit : *Mare Tenebrosum*.

Mais dans cette *Mer Ténébreuse* n'y aurait-il pas quelques terres ? Les anciens n'ont-ils pas transmis à la postérité la légende de l'Atlantide ? Les marins du Nord n'ont-ils pas cru apercevoir au large des Canaries les îles fantastiques de *Saint-Brandan* et des *Sept-Cités* ?

Le savant allemand croit à l'existence de ces terres, et il en fixe au hasard l'emplacement dans la mer Ténébreuse.

C'est un fait remarquable dans l'histoire de la civilisation, qu'avant de prendre corps et devenir des réalités, les grandes conceptions humaines flottent souvent dans le monde des intelligences, comme les brouillards dans l'atmosphère. Ce sont des mirages, des croyances vagues, des rêves, qui émeuvent les esprits et stimulent les études. Puis, un jour, ces formes indéfinies se condensent, dessinent leurs contours, et deviennent des réalités.

En 1492, la science ne connaissait encore que des mirages dans la mer Ténébreuse, et les îles que le géographe allemand y dessine étaient imaginaires. Mais dans son erreur il y avait un fond de vérité.

Bien au delà des parages brumeux où il plaçait ses îles légendaires, entre deux mers également ténébreuses, s'étendait une terre immense « vierge au vague profil de femme endormie, la tête appuyée au pôle nord, les pieds sur le pôle sud, la taille ceinte par l'Equateur, un bras étendu vers l'Asie, l'Alaska, l'autre vers l'Europe, le Labrador. »

Cette vierge attendait un époux, un dieu, qui devait la rendre mère de nombreux enfants.

Depuis longtemps, en effet, les peuples civilisés de cette terre inconnue — les Mexicains — croient à la venue prochaine d'un Dieu. D'après une vieille tradition ce Dieu les a quittés, plusieurs siècles auparavant, emporté dans une barque vers les rives lointaines où se lève le soleil ; mais il a promis de revenir, et quelques années seulement avant 1492, l'un des pieux rois du Mexique a dédié un temple *au Dieu inconnu* — comme avaient fait les Athéniens quelques années avant l'arrivée de saint Paul en Grèce.

La longue attente de cette terre abandonnée par son Dieu va-t-elle enfin être comblée ? L'étoile mystérieuse qui a brillé sur Bethléem, qui a franchi la Méditerranée, illuminé Rome et toute l'Europe occidentale, va-t-elle enfin traverser la *Mer Ténébreuse* ?

O Providence ! Dans le temps même où le géographe allemand en dessine les contours, sur sa sphère, cette mer a cessé d'être solitaire et ténébreuse.

Une lumière, qui n'est ni un rayon d'étoile, ni un reflet de la vague, vient de s'allumer dans ces ténèbres séculaires et s'avance de l'Orient à l'Occident. Elle est faible, pâle, mais elle est vivante et elle marche. A travers les déserts de l'Océan elle conduit trois navires qui viennent d'Orient, comme l'étoile miraculeuse guidait les trois mages à travers les sables d'Arabie.

O souffles de l'athmosphère, brises de la mer et du ciel, n'éteignez pas cette flamme sainte dont le monde a besoin, qui est plus lumineuse que l'étoile des mages, puisqu'elle porte avec elle non seulement les révélations, les prophéties, mais tout l'Evangile, toute la science, toute la lumière de quinze siècles de christianisme.

O merveille ! c'est à côté de l'image du Christ suspendue au grand mât que cette lumière étincelle, et le navire qui les porte a le même nom que la femme bénie qui a porté Jésus dans son sein.

Terre vierge de l'Occident, qui sommeille à l'ombre de la mort, lève-toi : voici ton époux qui vient ! Voici le Dieu que tu attends depuis des siècles, et qui va faire de toi la mère de nations puissantes !

(*A suivre.*)

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Voici le texte de l'allocution prononcée le 4 novembre par Monseigneur d'Hulst, dans l'église des Carmes, à la messe du Saint-Esprit pour la rentrée des cours de l'Institut catholique :

Messieurs,

Chaque année, nous nous réunissons au pied des autels, pour placer sous la protection de Dieu et l'invocation de son Esprit la reprise de nos travaux.

Cette réunion coïncide d'ordinaire avec l'octave de la Toussaint.

L'idée m'est venue, cette fois, d'aller demander à l'esprit de cette grande solennité chrétienne les leçons et les exhortations dont nous avons besoin à l'entrée de la nouvelle carrière de labeur qui s'ouvre devant nous.

La Toussaint, pour la société de jour en jour plus païenne au sein de laquelle nous vivons, ce n'est plus une fête religieuse : c'est la fête des morts, la fête des tombes, et fête des souvenirs et des pleurs. Par conséquent, ce n'est plus une fête, c'est un deuil. Car le passé a disparu pour toujours ; si rien de ce que nous avons aimé ne doit revivre, c'est insulter à nos regrets que de donner un nom joyeux au jour qui les réveille et les rends plus poignants, en les laissant aussi stériles.

Mais, pour nous chrétiens, la Toussaint est vraiment un jour d'allégresse : c'est la fête de nos espérances, la fête de la vie future. C'est dans le sein de Dieu que nous allons chercher nos morts : les meilleurs, les plus dignes, ceux qui sont déjà purifiés ou n'ont pas eu besoin d'expiation, nous les contemplons dans la gloire, dans la béatitude dont ils jouissent ; les autres, ceux qui ont connu nos faiblesses et qui n'ont pas encore acquitté toute leur dette envers la justice et la sainteté de Dieu, nous les voyons par la foi aux prises avec les rigueurs miséricordieuses qui les feront bientôt dignes du séjour où rien d'impur ne peut entrer. Et, non contents de les voir dans cet état de transformation douloureuse, nous les y assistons de nos prières, nous leur

envoyons, à travers le voile qui nous sépare, l'aumône de nos suffrages et de notre tendresse; nous faisons couler sur les flammes qui les consomment la rosée rafraîchissante du sang de Jésus-Christ.

Ainsi la Toussaint est pour nous la fête de l'avenir. Elle nous rappelle ainsi l'un des principaux enseignements de la foi chrétienne, celui que formulait saint Paul quand il disait : « Vous êtes les concitoyens des saints; vous êtes de la maison de Dieu (1). Vous n'avez pas ici votre demeure définitive; vous la cherchez dans l'avenir (2). »

Le chrétien, en effet, est l'homme du siècle futur. C'est sa gloire, c'est sa force, c'est sa joie parmi les tristesses de ce monde. Mais c'est aussi le reproche que lui adressent ses ennemis. Citoyens du ciel, nous dit-on, soit ! gardez ce titre, si vous le voulez; repaissez-vous de cette chimère. Mais alors ne prétendez plus vous faire une place en ce monde, ne parlez plus de vos droits individuels et sociaux; nous sommes fondés à tout refuser sur la terre à ceux qui se proclament citoyens du ciel.

Eh bien, non, mes amis, nous n'acceptons pas cet ostracisme. Nous serons à la fois les hommes de la vie future et les hommes de la vie présente.

I

Nous serons d'abord les hommes d'outre-tombe; pourquoi? Parce que c'est là qu'est notre fin. Quand Dieu a fait l'homme, il lui a assigné cette destinée sublime qui dépasse les puissances et jusqu'aux aspirations de notre nature. Nés pour le bonheur, nous l'aurions cherché dans la jouissance des biens que l'univers met à notre portée. Capables de déchiffrer l'énigme de ce monde et de deviner Dieu derrière ses œuvres, nous aurions tendu vers la Beauté invisible nos regards impuissants à la découvrir, nos mains incapables de l'atteindre; nous n'aurions contempné, atteint, possédé le souverain Bien qu'à travers les créatures. Ne voyant, ne soupçonnant rien de possible au delà, ce pâle bonheur n'eût assouvi qu'imparfaitement notre soif de l'Infini. Mais, à supposer même qu'il nous eût suffi alors, une chose reste certaine: c'est qu'il n'a pas suffi à l'amour de Celui qui trouve sa joie à se donner.

(1) Eph., II, 19.

(2) Hebr., XIII, 14.

Tandis que le Créateur répandait à profusion dans la nature les imitations nécessairement imparfaites de ses perfections infinies, il se réservait au dedans de lui-même un trésor inaccessible, le trésor de sa vie. Cette connaissance que le Père possède de ses excellences ineffables et qui se traduit dans son Verbe, cet amour que la connaissance excite et qui, s'échangeant du Père au Fils, produit le Saint-Esprit ; cette béatitude pleine et débordante qui, pareille à un fleuve immense, dérive de la source originelle et y retourne, fermant le cercle où se déroule l'acte immanent de la divinité, voilà ce qui semblait incommunicable, voilà ce que l'économie surnaturelle a communiqué aux favoris de l'éternel Amour. Une adoption nous a saisis et nous a faits enfants de Dieu.

Les enfants ne sont pas des étrangers dans la maison du père ; ils ont leur place à sa table, ils sont les convives de son festin. Tel est notre sort. Oui, dès maintenant, parmi les obscurités de cet exil, nous participons déjà à cet étonnant privilège : *Nunc filii Dei sumus*. Mais nous ne voyons pas encore ce que nous sommes : *Sed nondum apparuit quid erimus*. Quand les voiles seront tombés, nous le verrons en contemplant Dieu face à face, et cette vision nous fera semblables à l'objet adorable qu'elle doit nous révéler. *Cum autem apparuerit, similes ei erimus, quia videbimus eum sicuti est* (1).

Voilà le but de notre vie, messieurs, voilà le terme où aboutit notre voyage. Ici-bas, c'est l'épreuve de la liberté, faite pour rendre notre fidélité méritoire, pour associer notre volonté à l'œuvre de notre transfiguration, pour faire que la béatitude promise soit pour nous non seulement l'aumône de la libéralité infinie, mais la couronne décernée par l'éternelle justice : *Reposita est mihi corona justitiæ* (2).

Le vrai chrétien est celui qui ne perd jamais de vue cette destinée suprême, qui la désire non pas comme une sorte de pis-aller et pour se consoler de ne pouvoir s'éterniser aux festins de la terre, mais comme l'objet de son libre choix et de ses généreuses préférences. Pour la conquérir, rien ne lui semble trop dur : ni les obscurités de la foi, ni les angoisses de la volonté dans sa lutte contre le mal, ni le travail, ni la souffrance, ni la mort. Aux prises avec toutes les formes de l'épreuve, il ne crie jamais : c'est trop ! il accepte tout de la main d'un père ; il est

(1) I Joan., III, 2.

(2) II Tim., IV, 8.

prêt à accepter davantage encore, à sceller même de son sang son immortelle espérance. Quel que soit le fardeau qui l'accable, il le compare, comme faisait saint Paul, avec ce poids immense de gloire que Dieu lui réserve, et il le déclare léger : *leve*. Quelle que soit la durée de son épreuve, il la compare avec l'éternité de la récompense, et il dit : ce n'est qu'un moment : *momentaneum*. *Momentaneum et leve tribulationis nostræ supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis* (1).

II

C'est ainsi, messieurs, que le christianisme fait de nous les citoyens du siècle futur. Mais est-il vrai qu'il nous empêche par là même de nous faire notre place dans la vie présente ?

Il ne suffit pas d'opposer à cette insolente prétention de nos ennemis une négation formelle ; il faut prendre l'offensive et pousser hardiment jusqu'à l'assertion contraire. Le chrétien est, par rapport à la vie terrestre, dans une condition meilleure que l'impie, parce qu'il comprend mieux le sens de cette vie et qu'il est mieux armé pour en tirer parti.

D'abord, il la comprend mieux, et ce n'est pas merveille : il il en connaît l'origine et la fin. Or, la vie est un mouvement, et ce n'est pas connaître la loi d'un mouvement que d'en mesurer seulement la vitesse : il faut pouvoir en déterminer la direction ; et la direction se détermine par la fixation du point de départ et du terme.

C'est là ce que, en dehors du christianisme, l'humanité a toujours ignoré et ignorera toujours. Dieu est l'origine, Dieu a fixé le terme : Dieu seul connaît donc l'orientation de notre vie et l'homme, pour l'apprendre, a besoin que Dieu la lui enseigne. Aussi voyez ce qu'ont à nous dire là-dessus les contempteurs de nos croyances : quel vague, quelle incertitude, quelle obscurité dans les solutions qu'ils donnent ! Les uns renoncent à résoudre le problème et s'enferment de parti-pris dans une ignorance qui affecte des airs de profondeur ; ils s'intitulent eux-mêmes les *agnostiques* — *ceux qui ne savent pas*. Les autres dogmatisent sur des hypothèses que la raison réproouve et que la science ne confirme pas. Ils disent : Le monde part d'un quasi-néant ; il va

(1) II Cor., iv, 17.

par une évolution progressive vers un état supérieur dont la formule est indéchiffrable. Quand l'univers y sera parvenu, la conscience et la personnalité de chacun de nous seront éteintes depuis des milliers de siècles. Done, par rapport à nous, la vie n'a pas de sens, puisqu'on ne sait pas où elle va se perdre; on ne sait, ou du moins on n'affirme qu'une chose, c'est qu'elle se perdra dans l'avenir.

S'il en est ainsi, messieurs, le pessimisme a raison. Que m'importe un progrès dont je suis le facteur et souvent la victime, mais dont je ne recueillerai jamais les bénéfices? Ce qui me touche, ce que je sens, c'est ma misère et ma souffrance. Si la vie ne me donne que cela, elle est un mal. Passe encore pour quelques privilégiés qui ont eu ici-bas leur part de bonheur. Cependant, pour ceux-là même, le temps de la jouissance est bien court: la maladie est là qui la menace, la vieillesse est là qui la flétrit, la mort approche qui va la submerger dans le grand oubli. Et pour les autres, c'est-à-dire pour la multitude, cette jouissance même fugitive n'aura été qu'un leurre. Oui, la vie est un mal, le vouloir vivre est une folie et un crime, le suicide est la seule sagesse. Faut-il s'étonner qu'en dehors des rangs chrétiens, l'attentat de l'homme à sa propre vie devienne le dénouement ordinaire, chaque jour plus fréquent, des drames de l'existence?

Le chrétien, lui, sait pourquoi il est en ce monde, pourquoi il souffre, pourquoi il meurt. Il est donc mieux placé pour comprendre sa vie. Il est également mieux pourvu pour en tirer parti.

C'est ici cependant que nos contradicteurs nous attendent. Non, disent-ils, vous ne pouvez pas vous intéresser comme nous à l'existence terrestre: pour vous, elle est trop peu de chose, une épreuve, un passage; elle ne compte pas par elle-même, mais seulement par rapport à l'éternité.

Je pourrais répondre: si la vie est courte pour nous sur la terre, pour vous est-elle plus longue? Et serait-ce donc un avantage de ne rien espérer au-delà?

Mais je veux serrer de plus près la difficulté. L'homme qui n'attend rien après la mort mettra plus d'âpreté peut-être à poursuivre le bonheur ici-bas. Ce n'est pas une raison pour qu'il l'atteigne plus sûrement. S'agit-il des satisfactions de l'esprit, l'incroyant s'attachera, je le veux bien, à épeler le livre de la nature; il mettra d'autant plus d'ardeur dans cette poursuite qu'il se flatte d'y surprendre le secret de la richesse, de la santé,

du bien-être, soit. Mais cette recherche ne nous est pas interdite. La civilisation matérielle et le christianisme n'ont rien d'incompatible. Le champ de l'observation est ouvert devant le croyant et l'incroyant. Seul le point de vue diffère. L'un, qui nie Dieu, voudra savoir comment le monde s'élabore de lui-même; l'autre, qui croit en Dieu, voudra savoir comment le Créateur dispose et gouverne son ouvrage. Pour l'un, la marche du progrès tend vers un idéal encore inexistant et qui se crée chaque jour; pour l'autre, l'idéal est achevé, il est réel, il est la loi vivante des choses, leur origine et leur support aussi bien que leur terme. On peut faire de la science dans l'une et l'autre donnée; la nôtre est plus vraie, la raison l'approuve et le développement scientifique ne saurait en souffrir.

Et puis la vie spéculative n'est pas le tout de l'homme. A côté de l'intelligence il y a la volonté qui cherche le bien, il y a le cœur qui appelle l'amour. Ah! c'est ici qu'éclatent nos avantages. Car votre doctrine, à vous qui n'avez pas d'autre patrie que la terre, c'est la doctrine du *chacun pour soi*, de la lutte pour l'existence, de l'écrasement des vaincus. Je sais bien que vous en répudiez l'application. Vous avez sans cesse à la bouche les mots de solidarité, de fraternité, d'assistance; vous affectez pour le sort des malheureux une sollicitude que je veux croire sincère. Mais c'est là chez vous un reste de christianisme, un legs de l'Évangile. La civilisation chrétienne continue d'inspirer ceux qui la renie. C'est elle, elle seule qui a introduit dans le monde le respect du fort pour le faible. L'heureuse inconséquence qui vous empêche d'aller jusqu'au bout de vos principes, ne durera pas toujours; vous vivez des réserves de morale chrétienne que le passé avait accumulées pour vous. En même temps vous propagez des doctrines qui rendent impossible le renouvellement de ce trésor. Encore quelque temps, et il sera dissipé. Alors on verra ce que peut la conception positiviste de la vie humaine pour discipliner l'égoïsme et en faire sortir autre chose que des conflits homicides et d'effroyables tyrannies!

Jeunes gens qui m'écoutez, vous vous demandez peut-être pourquoi j'ai choisi ce jour pour vous entretenir de ces spéculations, dont le rapport avec la solennité présente vous échappe. J'ai conscience pourtant d'être resté dans mon sujet.

Vous commencez aujourd'hui une année de travail. Vous la

commencez sous les auspices de la prière, sous l'inspiration de la foi. Ailleurs, d'autres étudiants de votre âge reprennent aussi le labeur sans fléchir le genou et sans lever les yeux au ciel. Il s'agit de montrer au monde que c'est vous qui avez raison.

Pour cela, sans doute, emparez-vous de ce qui vous manque, mais surtout gardez ce que vous avez.

Oui, emparez-vous de la science par un travail opiniâtre ; ne soyez pas trop pressés de cueillir les fruits hâtifs qu'elle procure à quelques-uns de ses adeptes. Demandez-lui ce qu'elle donne à ses fidèles et patients serviteurs : la supériorité, l'influence durable et bienfaisante. Les émoluments du savoir viendront plus tard. Si vous allez au fond de ce que vous étudiez, la société pourra tarder un peu à reconnaître vos mérites ; elle les reconnaîtra un jour, parce qu'elle aura besoin de vous.

Mais aussi gardez ce que vous avez : gardez la foi, qui éclaire le présent des feux de l'avenir ; gardez l'espérance qui transfigure la douleur ; surtout gardez l'amour, l'amour qui s'épanche en bienfait sur les hommes, mais qui prend sa source en Dieu et nous ramène à sa source.

Ainsi, vous serez à la fois les hommes du siècle présent et ceux du siècle futur. A ceux qui vous contesteraient le droit de faire figure en ce monde, d'y faire respecter votre dignité, votre liberté, vos intérêts, vous répondrez ce que saint Paul répondait à ses persécuteurs : *Civis romanus sum*. Traduisons en français : « Je suis citoyen français ». A ceux qui voudront inaugurer contre vous un régime d'exception, vous répondrez avec le même apôtre : *Cæsarem appello*. « J'en appelle aux lois de mon pays. »

Mais à ceux qui voudraient borner là votre horizon, vous répondrez avec Tobie : « Nous sommes les enfants des saints : *Filii sanctorum sumus*. Comme nos pères, nous attendons une vie meilleure, celle que Dieu réserve à ceux qui ne lui marchandent pas leur foi : *Et vitam illam expectamus his qui fidem suam nunquam mutant ab eo* (1).

(1) Tob., II, 18.

LOI SUR LE TRAVAIL

DES ENFANTS, DES FILLES MINEURES ET DES FEMMES
DANS LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS*(Journal officiel du 3 novembre 1892).*

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

SECTION 1^{re}. — *Dispositions générales. — Age d'admission.
Durée du travail.*

Art. 1^{er}. — Le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les usines, manufactures, mines, minières et carrières, chantiers, ateliers et leurs dépendances, de quelque nature que ce soit, publics ou privés, laïques ou religieux, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance, est soumis aux obligations déterminées par la présente loi.

Toutes les dispositions de la présente loi s'appliquent aux étrangers travaillant dans les établissements ci-dessus désignés.

Sont exceptés les travaux effectués dans les établissements où ne sont employés que les membres de la famille sous l'autorité, soit du père, soit de la mère, soit du tuteur.

Néanmoins, si le travail s'y fait à l'aide de chaudière à vapeur ou de moteur mécanique, ou si l'industrie exercée est classée au nombre des établissements dangereux ou insalubres, l'inspecteur aura le droit de prescrire les mesures de sécurité et de salubrité à prendre, conformément aux articles 12, 13 et 14.

Art. 2. — Les enfants ne peuvent être employés par les patrons ni être admis dans les établissements énumérés dans l'article 1^{er} avant l'âge de douze ans.

Aucun enfant de moins de treize ans ne pourra être admis au travail dans les établissements ci-dessus visés, s'il n'est muni d'un certificat d'aptitude physique délivré, à titre gratuit, par l'un des médecins chargés de la surveillance du premier âge ou l'un des médecins inspecteurs des écoles, ou tout autre médecin chargé d'un service public, désigné par le préfet. Cet examen sera contradictoire, si les parents le réclament.

Les inspecteurs du travail pourront toujours requérir un examen médical de tous les enfants au-dessous de seize ans, déjà admis dans les établissements susvisés, à l'effet de constater si le travail dont ils sont chargés excède leurs forces.

Dans ce cas, les inspecteurs auront le droit d'exiger leur renvoi de l'établissement sur l'avis conforme de l'un des médecins désignés au

paragraphe 3 du présent article, et après examen contradictoire si les parents le réclament.

Dans les orphelinats et institutions de bienfaisance visés à l'article 1^{er} et dans lesquels l'instruction primaire est donnée, l'enseignement manuel ou professionnel, pour les enfants âgés de moins de treize ans, sauf pour les enfants âgés de douze ans munis du certificat d'études primaires, ne pourra pas dépasser trois heures par jour.

Art. 3. — Les enfants de l'un et de l'autre sexe, âgés de moins de seize ans, ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de dix heures par jour.

Les jeunes ouvriers ou ouvrières de seize ou dix-huit ans ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de soixante heures par semaine, sans que le travail journalier puisse excéder onze heures.

Les filles au-dessus de dix-huit ans et les femmes ne peuvent être employées à un travail effectif de plus de onze heures par jour.

Les heures de travail ci-dessus indiquées seront coupées par un ou plusieurs repos, dont la durée totale ne pourra être inférieure à une heure et pendant lesquels le travail sera interdit.

SECTION II. — *Travail de nuit. Repos hebdomadaire.*

Art. 4. — Les enfants âgés de moins de dix-huit ans, les filles mineures et les femmes ne peuvent être employés à aucun travail de nuit dans les établissements énumérés à l'article 1^{er}.

Tout travail entre neuf heures du soir et cinq heures du matin est considéré comme travail de nuit; toutefois, le travail sera autorisé de quatre heures du matin à dix heures du soir quand il sera réparti entre deux postes d'ouvriers ne travaillant pas plus de neuf heures chacun.

Le travail de chaque équipe sera coupé par un repos d'une heure au moins.

Il sera accordé, pour les femmes et les filles âgées de plus de dix-huit ans, à certaines industries qui seront déterminées par un règlement d'administration publique et dans les conditions d'application qui seront précisées dans ledit règlement, la faculté de prolonger le travail jusqu'à onze heures du soir, à certaines époques de l'année, pendant une durée totale qui ne dépassera pas soixante jours. En aucun cas, la journée de travail effectif ne pourra être prolongée au delà de douze heures.

Il sera accordé à certaines industries, déterminées par un règlement d'administration publique, l'autorisation de déroger d'une façon permanente aux dispositions des paragraphes 1 et 2 du présent article, mais sans que le travail puisse, en aucun cas, dépasser sept heures par vingt-quatre heures.

Le même règlement pourra autoriser, pour certaines industries, une dérogation temporaire aux dispositions précitées.

En outre, en cas de chômage résultant d'une interruption accidentelle ou de force majeure, l'interdiction ci-dessus peut, dans n'importe quelle industrie, être temporairement levée par l'inspecteur pour un délai déterminé.

Art. 5. — Les enfants âgés de moins de dix-huit ans et les femmes de tout âge ne peuvent être employés dans les établissements énumérés à l'article 1^{er} le plus de six jours par semaine, ni les jours de fêtes reconnus par la loi, même pour rangement d'atelier.

Une affiche apposée dans les ateliers indiquera le jour adopté pour le repos hebdomadaire.

Art. 6. — Néanmoins, dans les usines à feu continu, les femmes majeures et les enfants du sexe masculin peuvent être employés tous les jours de la semaine, la nuit, aux travaux indispensables, sous la condition qu'ils auront au moins un jour de repos par semaine.

Les travaux tolérés et le laps de temps pendant lequel ils peuvent être exécutés seront déterminés par un règlement d'administration publique.

Art. 7. — L'obligation du repos hebdomadaire et les restrictions relatives à la durée du travail peuvent être temporairement levées par l'inspecteur divisionnaire, pour les travailleurs visés à l'article 5, pour certaines industries à désigner par le susdit règlement d'administration publique.

Art. 8. — Les enfants des deux sexes, âgés de moins de treize ans, ne peuvent être employés comme acteurs, figurants, etc., aux représentations données dans les théâtres et cafés-concerts sédentaires.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, à Paris, et les préfets, dans les départements, pourront exceptionnellement autoriser l'emploi d'un ou plusieurs enfants dans les théâtres pour la représentation de pièces déterminées.

SECTION III. — *Travaux souterrains.*

Art. 9. — Les filles et les femmes ne peuvent être admises dans les travaux souterrains des mines, minières et carrières.

Des règlements d'administration publique détermineront les conditions spéciales du travail des enfants de treize à dix-huit ans, du sexe masculin, dans les travaux souterrains ci-dessus visés.

Dans les mines spécialement désignées par des règlements d'administration publique, comme exigeant, en raison de leurs conditions naturelles, une dérogation aux prescriptions du paragraphe 2 de l'article 4, ces règlements pourront permettre le travail des enfants à partir de quatre heures du matin et jusqu'à minuit, sous la condition expresse que les enfants ne soient pas assujettis à plus de huit heures de travail effectif, ni à plus de dix heures de présence dans la mine, par vingt-quatre heures.

SECTION IV. — *Surveillance des enfants.*

Art. 10. — Les maires sont tenus de délivrer gratuitement aux père, mère, tuteur ou patron, un livret sur lequel sont portés les noms et prénoms des enfants des deux sexes âgés de moins de dix-huit ans, la date le lieu de leur naissance et leur domicile.

Si l'enfant a moins de treize ans, le livret devra mentionner qu'il est muni du certificat d'études primaires institué par la loi du 28 mars 1882.

Les chefs d'industrie ou patrons inscriront sur le livret la date de l'entrée dans l'atelier et celle de leur sortie. Ils devront également tenir un registre sur lequel seront mentionnées toutes les indications insérées au présent article.

Art. 11. — Les patrons ou chefs d'industrie et loueurs de force motrice sont tenus de faire afficher dans chaque atelier les dispositions de la présente loi, les règlements d'administration publique relatifs à son exécution et concernant plus spécialement leur industrie, ainsi que les adresses et les noms des inspecteurs de la circonscription.

Ils afficheront également les heures auxquelles commencera et finira le travail, ainsi que les heures et la durée du repos. Un duplicata de cette affiche sera envoyé à l'inspecteur, un autre sera déposé à la mairie.

L'organisation de relais, qui aurait pour effet de prolonger au delà de la limite légale la durée de la journée de travail, est interdite pour les personnes protégées par la présente loi.

Dans toutes les salles de travail des ouvriers, orphelinats, ateliers de charité ou de bienfaisance dépendant des établissements religieux ou laïques, sera placé d'une manière permanente un tableau indiquant en caractères facilement lisibles, les conditions du travail des enfants telles qu'elles résultent des articles 2, 3, 4 et 5, et déterminant l'emploi de la journée, c'est-à-dire les heures du travail manuel, du repos, de l'étude et des repas. Ce tableau sera visé par l'inspecteur et revêtu de sa signature.

Un état nominatif complet des enfants élevés dans les établissements ci-dessus désignés, indiquant leurs noms et prénoms, la date et le lieu de leur naissance, et certifié conforme par les directeurs de ces établissements, sera remis tous les trois mois à l'inspecteur et fera mention de toutes les mutations survenues depuis la production du dernier état.

SECTION V. — *Hygiène et sécurité des travailleurs.*

Art. 12. — Les différents genres de travail présentant des causes de danger, ou excédant les forces, ou dangereux pour la moralité,

qui seront interdits aux femmes, filles et enfants, seront déterminés par des règlements d'administration publique.

Art. 13. — Les femmes, filles et enfants ne peuvent être employés dans des établissements insalubres ou dangereux, où l'ouvrier est exposé à des manipulations ou à des émanations préjudiciables à sa santé, que sous les conditions spéciales déterminées par des règlements d'administration publique pour chacune de ces catégories de travailleurs.

Art. 14. — Les établissements visés dans l'article premier et leurs dépendances doivent être tenus dans un état constant de propreté, convenablement éclairés et ventilés. Ils doivent présenter toutes les conditions de sécurité et de salubrité nécessaires à la santé du personnel.

Dans tout établissement contenant des appareils mécaniques, les roues, les courroies, les engrenages ou tout autre organe pouvant offrir une cause de danger, seront séparés des ouvriers, de telle manière que l'approche n'en soit possible que pour les besoins du service.

Les puits, trappes et ouvertures de descente doivent être clôturés.

Art. 15 — Tout accident ayant occasionné une blessure à un ou plusieurs ouvriers, survenu dans un des établissements mentionnés à l'article premier, sera l'objet d'une déclaration par le chef de l'entreprise ou, à son défaut et en son absence, par son préposé.

Cette déclaration contiendra le nom et l'adresse des témoins de l'accident ; elle sera faite dans les quarante-huit heures au maire de la commune, qui en dressera procès-verbal dans la forme à déterminer par un règlement d'administration publique. A cette déclaration sera joint, produit par le patron, un certificat du médecin indiquant l'état du blessé, les suites probables de l'accident et l'époque à laquelle il sera possible d'en connaître le résultat définitif.

Récépissé de la déclaration et du certificat médical sera remis, séance tenante, au déposant.

Avis de l'accident est donné immédiatement par le maire à l'inspecteur divisionnaire ou départemental.

Art. 16. — Les patrons ou chefs d'établissements doivent, en outre, veiller au maintien des bonnes mœurs et à l'observation de la décence publique.

SECTION VI. — *Inspection.*

Art. 17. — Les inspecteurs du travail sont chargés d'assurer l'exécution de la présente loi et de la loi du 9 septembre 1848.

Ils sont chargés, en outre, concurremment avec les commissaires de police, de l'exécution de la loi du 7 décembre 1874, relative à la protection des enfants employés dans les professions ambulantes.

Toutefois, en ce qui concerne les exploitations de mines, minières

et carrières, l'exécution de la loi est exclusivement confiée aux ingénieurs et contrôleurs des mines, qui, pour ce service, sont placés sous l'autorité du ministre du commerce et de l'industrie.

Art. 18. — Les inspecteurs du travail sont nommés par le ministre du commerce et de l'industrie.

Ce service comprendra :

1^o Des inspecteurs divisionnaires;

2^o Des inspecteurs ou inspectrices départementaux.

Un décret rendu après avis du comité des arts et manufactures et de la commission supérieure du travail ci-dessous instituée déterminera les départements dans lesquels il y aura lieu de créer des inspecteurs départementaux. Il fixera le nombre, le traitement et les frais de tournée de ces inspecteurs.

Les inspecteurs ou inspectrices départementaux sont placés sous l'autorité de l'inspecteur divisionnaire.

Les inspecteurs du travail prêtent serment de ne point révéler les secrets de fabrication, et, en général, les procédés d'exploitation dont ils pourraient prendre connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Toute violation de ce serment est punie conformément à l'article 378 du Code pénal.

Art. 19. — Désormais, ne seront admissibles aux fonctions d'inspecteur divisionnaire ou départemental que les candidats ayant satisfait aux conditions et aux concours visés par l'article 22.

La nomination au poste d'inspecteur titulaire ne sera définitive qu'après un stage d'un an.

Art. 20. — Les inspecteurs et inspectrices ont entrée dans tous les établissements visés par l'article 1^{er}; ils peuvent se faire représenter le registre prescrit par l'article 10, les livrets, les règlements intérieurs, et, s'il y a lieu, le certificat d'aptitude physique mentionné à l'article 2.

Les contraventions sont constatées par les procès-verbaux des inspecteurs et inspectrices, qui font foi jusqu'à preuve du contraire.

Ces procès-verbaux sont dressés en double exemplaire, dont l'un est envoyé au préfet du département et l'autre déposé au parquet.

Les dispositions ci-dessus ne dérogent point aux règles de droit commun, quant à la constatation et à la poursuite des infractions à la présente loi.

Art. 21. — Les inspecteurs ont pour mission, en dehors de la surveillance qui leur est confiée, d'établir la statistique des conditions du travail industriel dans la région qu'ils sont chargés de surveiller.

Un rapport d'ensemble résumant ces communications sera publié tous les ans, par les soins du ministre du commerce et de l'industrie.

SECTION VII. — *Commissions supérieure et départementale.*

Art. 22. — Une commission supérieure, composée de neuf membres,

dont les fonctions sont gratuites, est établie auprès du ministre du commerce et de l'industrie. Cette commission comprend deux sénateurs, deux députés élus par leurs collègues et cinq membres nommés par une période de quatre ans, par le président de la République. Elle est chargée :

1° De veiller à l'application uniforme et vigilante de la présente loi ;

2° De donner son avis sur les règlements à faire et généralement sur les diverses questions intéressant les travailleurs protégés ;

3° Enfin, d'arrêter les conditions d'admissibilité des candidats à l'inspection divisionnaire et départementale et le programme du concours qu'ils devront subir.

Les inspecteurs divisionnaires, nommés en vertu de la loi du 19 mai 1874, et actuellement en fonctions, seront répartis entre les divers postes d'inspecteurs divisionnaires et d'inspecteurs départementaux établis en exécution de la présente loi, sans être assujettis à subir le concours.

Les inspecteurs départementaux pourront être conservés sans subir un nouveau concours.

Art. 23. — Chaque année, le président de la commission supérieure adresse au président de la République un rapport général sur les résultats de l'inspection et sur les faits relatifs à l'exécution de la présente loi.

Ce rapport doit être, dans le mois de son dépôt, publié au *Journal officiel*.

Art. 24. — Les conseils généraux devront instituer une ou plusieurs commissions chargées de présenter, sur l'exécution de la loi et des améliorations dont elle serait susceptible, des rapports qui seront transmis au ministre et communiqués à la commission supérieure.

Les inspecteurs divisionnaires et départementaux, les présidents et vice-présidents du conseil de prud'hommes du chef-lieu ou du principal centre industriel du département et, s'il y a lieu, l'ingénieur des mines, font partie de droit de ces commissions dans leurs circonscriptions respectives.

Les Commissions locales instituées par les articles 20, 21 et 22, de la loi du 19 mai 1874, sont abolies.

Art. 25. — Il sera institué dans chaque département des comités de patronage ayant pour objet :

1° La protection des apprentis et des enfants employés dans l'industrie ;

2° Le développement de leur instruction professionnelle.

Le conseil général, dans chaque département, déterminera le nombre et la circonscription des comités de patronage, dont les statuts seront approuvés dans le département de la Seine par le ministre de l'intérieur et le ministre du Commerce et de l'Industrie, et par les préfets dans les autres départements.

Les comités de patronage seront administrés par une commissions composée de sept membres, dont quatre seront nommés par le conseil général et trois par le préfet.

Ils sont renouvelables tous les trois ans. Les membres sortant pourront être appelés de nouveau à en faire partie.

Leurs fonctions sont gratuites.

SECTION VIII. — *Pénalités.*

Art. 26. — Les manufacturiers, directeurs ou gérants d'établissement visés dans la présente loi, qui auront contrevenu aux prescriptions de ladite loi et des règlements d'administration publique relatifs à son exécution, seront poursuivis devant le tribunal de simple police et passibles d'une amende de 5 à 15 francs.

L'amende sera appliquée autant de fois qu'il y aura de personnes employées dans des conditions contraires à la présente loi.

Toutefois, la peine ne sera pas applicable si l'infraction à la loi a été le résultat d'une erreur provenant de la production d'actes de naissance, livrets ou certificats contenant de fausses énonciations ou délivrés pour une autre personne.

Les chefs d'industrie seront civilement responsables des condamnations prononcées contre leurs directeurs ou gérants.

Art. 27. — En cas de récidive, le contrevenant sera poursuivi devant le tribunal correctionnel et puni d'une amende de 16 à 100 francs.

Il y a récidive lorsque, dans les douze mois antérieurs au fait poursuivi, le contrevenant a déjà subi une condamnation pour une contravention identique.

En cas de pluralité de contraventions entraînant ces peines de la récidive, l'amende sera appliquée autant de fois qu'il aura été relevé de nouvelles contraventions.

Les tribunaux correctionnels pourront appliquer les dispositions de l'article 463 du Code pénal sur les circonstances atténuantes, sans qu'en aucun cas l'amende, pour chaque contravention, puisse être inférieure à 5 francs.

Art. 28. — L'affichage du jugement peut, suivant les circonstances et en cas de récidive seulement, être ordonné par le tribunal de police correctionnelle.

Le tribunal peut également ordonner, dans le même cas, l'insertion du jugement aux frais du contrevenant dans un ou plusieurs journaux du département.

Art. 29. — Est puni d'une amende de 100 à 500 francs quiconque aura mis obstacle à l'accomplissement des devoirs d'un inspecteur.

En cas de récidive, l'amende sera portée de 500 à 1,000 francs.

L'article 463 du Code pénal est applicable aux condamnations prononcées en vertu de cet article.

SECTION IX. — *Dispositions spéciales.*

Art. 30. — Les règlements d'administration publique nécessaires à l'application de la présente loi seront rendus, après avis de la commission supérieure du travail et du comité consultatif des arts et manufactures.

Le conseil général des mines sera appelé à donner son avis sur les règlements prévus en exécution de l'article 9.

Art. 31. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux enfants placés en apprentissage et employés dans un des établissements visés à l'article 1^{er}.

Art. 32. — Les dispositions édictées par la présente loi ne seront applicables qu'à dater du 1^{er} janvier 1893.

La loi du 19 mai 1874 et les règlements d'administration publique rendus en exécution de ses dispositions seront abrogés à la date susindiquée.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 2 novembre 1892.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce et de l'industrie,
JULES ROCHE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,
L. RICARD.

LA QUESTION DE L'ARBITRAGE

Discours de M. de Mun.

Voici le discours prononcé par M. le comte de Mun que nous avons signalé dans notre avant-dernier numéro :

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. Je désire présenter seulement quelques observations à la Chambre, et je demande la permission à M. le rapporteur de les lui adresser en particulier, parce qu'elles ont spécialement trait à la manière dont la proposition a été divisée pour être soumise à la Chambre.

M. Le Cour, tout à l'heure, dans son excellent discours, a bien expliqué à la Chambre qu'elle ne discute aujourd'hui que le titre I^{er} du projet du gouvernement, le titre II étant réservé. Ce titre I^{er} n'a pour objet que l'organisation facultative de l'arbitrage accidentel ou occasionnel.

Eh bien, messieurs, dans ces conditions, la discussion me semble devoir être à peu près superflue. S'il ne s'agit que de voter ici une loi pour dire que tous, sur quelques bancs que nous siégeons, quelques idées que nous ayons dans les questions sociales, nous sommes d'avis qu'il vaut mieux résoudre les conflits entre patrons et ouvriers par un arbitrage pacifique que par des grèves violentes ou des résistances acharnées, il est certain que nous allons tous être d'accord, que M. le président n'a qu'à mettre la proposition aux voix et qu'elle va être acclamée. (Assentiment.)

Ce n'est pas cependant — je ne veux pas exagérer ma pensée — que la proposition de la commission soit inutile, non, je ne vais pas jusque-là, mais je veux dire qu'elle change très peu de chose à la situation actuelle et qu'elle est plutôt une manifestation d'opinion qu'un acte législatif. Il est bien certain, en effet, que le code de procédure civile, dans son livre III, à partir de l'article 1003, si je ne me trompe, prévoit l'organisation de l'arbitrage.

Je me rappelle très bien, et M. le ministre du commerce ne l'a peut-être pas oublié non plus, qu'à la session du conseil supérieur du travail où a été discutée la question de l'arbitrage, M. Thévenet a précisément fait cette observation, au moment où le conseil allait arrêter le texte que la commission s'est à peu de chose près approprié, et M. Baihaut, qui était président de la sous-commission où il venait d'être élaboré, répondit : « Mais, cela est certain, nous n'avons voulu que favoriser l'arbitrage, lui donner une impulsion et encourager les intéressés à s'en servir. » Voilà bien la portée du titre 1^{er} : c'est une invitation, un encouragement plutôt qu'une loi ; c'est assurément une utile manifestation, ce n'est pas une réforme.

Je lui trouve bien aussi deux autres avantages que je reconnais très volontiers : c'est, d'abord, qu'il désigne à l'avance l'intermédiaire auquel devront recourir les parties et la procédure qu'elles devront suivre. Ainsi on évitera, j'espère, et ce sera très heureux, ces désignations improvisées d'arbitres, quelquefois assez mal choisis, qui sont faites dans l'émotion des circonstances, au milieu du trouble d'une grève ou, ce qui est pis encore, dans l'agitation d'un débat public et sans un souci suffisant des qualités d'indépendance et d'impartialité que suppose l'idée même de l'arbitrage. (Très bien ! très bien !)

Je ne dis pas cela à propos de la grève de Carmaux et de l'arbitrage offert à M. le président du conseil, bien qu'il me paraisse quelque peu insolite ; je conviens que, dans ce cas particulier, c'est peut-être déjà beaucoup que d'avoir obtenu un arbitrage, quel qu'il soit ; mais je n'ai pas oublié que l'année dernière, au moment de la grève du Pas-de-Calais et de la proposition d'arbitrage qui a été faite pour y mettre fin, le gouvernement a d'abord songé à nommer un ingénieur pour départager les intéressés, au lieu de les inviter à

nommer eux-mêmes leurs délégués ; les ouvriers n'ont pas consenti, et ils ont eu bien raison, car le fondement même de l'arbitrage c'est la désignation par les parties intéressées d'arbitres choisis par elles, chargés de les représenter et départagés ensuite, s'ils ne peuvent se mettre d'accord, par un tiers arbitre.

Quand le projet de loi de la commission n'aurait d'autre effet que de faire pénétrer cette idée dans les esprits et de la faire passer dans les mœurs, en empêchant le renouvellement d'erreurs comme celle de l'année dernière, il ne serait pas tout à fait inutile. (Très bien !)

Je lui reconnais cet avantage, et il en a un autre encore : c'est qu'il établit non pas une sanction proprement dite, — puisque l'arbitrage reste facultatif, ce qui, dans les conditions sociales actuelles, me paraît la seule conception applicable, — mais une sorte de coaction morale, par l'affichage de l'accueil que les propositions d'arbitrage ont reçu de l'une et de l'autre parties et de la conclusion qui leur a été donnée.

Les partisans de l'obligation ont beaucoup critiqué cette sanction morale ; ils ont dit qu'elle serait inefficace. Je ne le crois pas absolument. Non, dans l'état actuel des esprits, avec le progrès que font de plus en plus les idées d'arbitrage, avec la grande publicité que reçoivent tous les incidents, tous les événements qui intéressent le monde du travail, je ne crois pas qu'un appel, qu'une sorte d'invocation à l'opinion publique soit une vaine et inutile formalité : la responsabilité serait trop lourde pour ceux qui seraient publiquement convaincus d'avoir refusé l'arbitrage ; on reculera, on n'osera pas la prendre. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Voilà donc, messieurs, des avantages incontestés que je reconnais et qui font déjà de la proposition de la commission une œuvre utile à laquelle nous allons tous nous associer. Mais cela dit, ces avantages énumérés, je suis bien obligé de le répéter : ce n'est pas à proprement parler une loi, c'est une invitation faite par les représentants du pays aux citoyens qui peuvent avoir entre eux des conflits ; c'est une indication qui leur est donnée sur la manière de recourir à l'arbitrage ; c'est enfin un appel à l'opinion publique pour empêcher les uns et les autres de s'y dérober. Voilà tout, et ce n'est pas assez.

Ce n'est pas la réforme sociale qu'on attendait et dont tout le monde sent le besoin, et je regrette très vivement que la proposition se présente devant la Chambre décapitée de sa partie principale, c'est-à-dire de ce titre II qui était inscrit par le gouvernement dans son projet, que M. Lockroy lui-même avait approuvé dans son exposé des motifs, que M. Le Cour et moi nous avons inscrit dans notre proposition et qui avait pour objet de constituer des conseils permanents de conciliation et d'arbitrage. C'était là, permettez-moi de le dire, toute la loi.

Assurément tout le monde désire que les grèves diminuent, dispa-

raissent, que, si elles viennent à éclater, elles ne soient pas violentes ; tout le monde désire que, du côté des patrons, des industriels, des compagnies, comme du côté des ouvriers, on cherche les moyens de s'entendre à l'amiable. Mais il y a quelque chose de bien plus efficace que la solution pacifique d'une grève, de bien plus important que d'apaiser les conflits, c'est de les prévenir, de les empêcher de naître. Voilà la véritable portée que doit avoir une loi sur l'arbitrage. Si elle n'a pas cette portée, elle peut être une manifestation dont je ne méconnais pas la valeur, mais elle n'est pas une réforme sociale. Ce qu'on nous demande, ce qu'on attend de nous, c'est une organisation qui rende les conflits de plus en plus rares et qui finisse par les faire disparaître. (Très bien ! très bien !)

Eh bien, que faut-il pour cela ?

Il faut d'abord rapprocher les hommes et leur apprendre à se connaître. Quand le conflit éclate sur ce terrain délicat, difficile, où s'enflamment si promptement les passions ; quand le capital et le travail sont aux prises dans un désaccord violent, comme ils le deviennent tous presque immédiatement, il est déjà sinon trop tard — il n'est jamais trop tard pour essayer d'apaiser un conflit, — mais il est du moins bien tard pour prêcher la conciliation. On se heurte alors à ce que disait si justement hier M. le ministre des travaux publics à propos de la grève de Carmaux : à l'intransigeance des uns et des autres ; on se heurte à des questions d'amour-propre inévitables, où personne ne veut céder ni faire un pas en avant ou en arrière, où personne ne veut le faire de peur de paraître subir une menace ou une pression ; et alors les difficultés se multiplient ; les arbitres sont suspectés d'avance, ils sont récusés par les parties, leur sentence est frappée de discrédit avant d'être rendue ; la conciliation, si elle se fait, ne se fait que dans la forme. (Très bien ! très bien !)

Pourquoi ? parce que les intéressés sont des étrangers, souvent des ennemis, les uns pour les autres ; parce qu'ils ne se connaissent pas ; parce que leurs délégués se rencontrent, se voient pour la première fois. Voilà le mal auquel il faut porter remède. On n'y réussira qu'en mettant en présence les uns avec les autres, et longtemps à l'avance dans la vie de chaque jour les représentants des intérêts opposés. C'est par ces rapports constants, par l'habitude qu'ils prendront, alors, peu à peu de se rencontrer, d'échanger leurs idées, de discuter leurs intérêts, de débattre dans leurs détails toutes les causes de conflits, qu'ils finiront par établir entre eux l'harmonie préexistante, la concorde préalable, la bonne volonté réciproque qui sont les conditions indispensables de la solution durable des conflits. Je dis de la solution durable, car je n'appelle pas une solution ces arrangements transitoires qui naissent d'un arbitrage improvisé, qui sont le plus souvent conclus par force, arrachés par la nécessité, et dans lesquels malheureusement, la plupart du temps, on n'apporte ni d'un côté ni de l'autre une volonté suffisante de se concilier.

Ainsi, le premier motif du regret que j'exprime à la commission au sujet de la disjonction qu'elle a faite entre les deux titres du projet, c'est que l'arbitrage, tel qu'elle l'organise, déjà peu efficace pour résoudre un conflit lorsqu'il est né, est incapable de le prévenir.

Voyons donc, messieurs, l'exemple de l'Angleterre, que M. Le Cour pas nous rappelait tout à l'heure avec sa grande compétence. Là on n'a pas commencé, il est vrai, par la législation ; comme toujours, ce sont les mœurs qui ont fait la loi ; et la loi de 1872, celle de 1875 sur l'arbitrage ne sont venues que comme une consécration de l'expérience. Les lois elles-mêmes, comme toutes les lois anglaises sont vagues, confuses.

Mais dans la pratique, est-ce qu'on s'est borné à établir l'arbitrage accidentel ? Vous savez, comme moi ; qu'il n'en n'est rien. Des hommes comme M. Mundella, comme M. Chamberlain, comme M. Kettle, ont été choisis comme arbitres dans de graves conflits ; ils les ont apaisés en rapprochant les délégués des patrons et des ouvriers, et, l'expérience ayant réussi, la conciliation s'étant faite et l'accord établi aussitôt sous leur impulsion généreuse et intelligente, on en a profité pour constituer à l'état permanent les comités de conciliation qui venaient de si bien réussir ; la paix s'est alors peu à peu établie dans ces immenses agglomérations industrielles de la métallurgie ou des mines, et tandis que l'histoire du passé avait été remplie par des grèves formidables et sanglantes, par des conflits où, de part et d'autre, on s'acharnait à la lutte, depuis vingt ans le calme s'est fait, les grèves ont cessé presque entièrement et la conciliation s'est établie très rapidement, non pas seulement sur les incidents de détails, mais sur les questions les plus délicates : sur le taux des salaires, sur les heures et sur l'organisation du travail. Partout où ils existent, les comités de conciliation ont suffi pour tout régler ; le rapport très intéressant adressé à notre département des affaires étrangères par le consul général de Londres en fait foi, et les décisions ont été acceptées si pleinement que, là même où telle ou telle industrie a subi une diminution de salaires considérable pendant une crise prolongée, les ouvriers se sont soumis sans protestation et sans discussion.

Eh bien, voilà la situation que je voudrais voir, un jour, sortir de notre loi.

M. le rapporteur dit dans son article 1^{er} : « Il est créé des comités de conciliation... »

Mais non, vous ne créez pas de comités de conciliation ! Permettez-moi de vous le dire, vous créez simplement la mise en œuvre de l'arbitrage et non des comités, car, lorsque la sentence arbitrale aura été rendue, le comité disparaîtra. Vous me dites que rien ne l'y oblige, qu'il pourra demeurer constitué, continuer à fonctionner, que vous le désirez au fond du cœur... Alors pourquoi ne le dites-vous pas ?

Puisque vous faites une loi invitatoire, une loi de persuasion, pour-

quoi n'ajoutez-vous pas à votre texte cette invitation à la permanence qui vaudrait mieux que tout le reste?

Voilà ma première observation.

Il y en a une autre qui ne me paraît pas moins importante : à mes yeux les comités permanents de conciliation ne sont pas seulement des organes destinés à prévenir les conflits, ils sont bien autre chose encore : ils sont, ou du moins ils peuvent être le point de départ, l'amorce, si vous voulez, de l'organisation professionnelle qui fait défaut à notre pays et qui est le grand besoin du monde du travail. (C'est vrai ! très bien ! à droite.)

Que faites-vous quand vous préconisez l'arbitrage?

Vous n'émettez pas seulement le vœu que les conflits se résolvent pacifiquement, vous faites quelque chose de bien plus grave, d'une bien plus haute portée : vous proclamez publiquement qu'il existe un droit du travail, aussi sacré que celui de la propriété, qui mérite un égal respect, et dont il faudra tenir compte dans tous les conflits qui viendront à surgir ; et pour qu'on en tienne compte il n'y a qu'un moyen : c'est que ce droit soit représenté. Voilà où vous tendez, voilà par où votre loi peut être une loi sociale d'une très grande portée.

Vous vous acheminez progressivement vers cet état de choses : cette représentation des intérêts et des droits du travail qui seuls, ou presque seuls, dans notre pays n'ont pas de représentation légale.

Il y a bien des hommes qui parlent au nom des ouvriers, il y en a qui, ayant été ouvriers eux-mêmes, ont plus facilement que d'autres la confiance de leurs camarades, mais il n'y a personne qui puisse se dire représentant de telle ou telle profession ; il n'y a pas de corps constitués qui puissent s'attribuer ou auxquels on puisse reconnaître le pouvoir de représenter officiellement les droits des travailleurs.

Eh bien, voilà ce qu'il faut donner au pays, car cette absence de représentation est la source principale de toutes les difficultés sociales. Sans doute, il y a les syndicats professionnels. Je partage, à cet égard, l'opinion de M. Le Cour ; je crois avec lui qu'après avoir traversé la première crise de leur formation, après les luttes violentes qu'elle entraîne, qu'on aurait peut-être pu conjurer avec un peu plus de prévoyance, mais qui sont maintenant presque inévitables, je persiste à croire que les syndicats deviendront, comme les Trade's-Unions anglaises, la véritable représentation du travail. Voilà pourquoi je ne cesserai d'applaudir et d'aider à leur développement.

Mais, pour le moment, il faut bien le dire, ils ne représentent qu'une fraction des travailleurs, et presque toujours à côté d'eux, il reste un nombre important, quelquefois très considérable, d'ouvriers non syndiqués.

Dans ces conditions, où est la représentation du travail ? On ne le sait pas, on la cherche souvent vainement. Vous vous rappelez, monsieur le ministre du commerce, les objections qui vous ont été faites,

les incidents qui se sont produits, lorsque vous avez constitué le conseil supérieur du travail...

M. JULES ROCHE, ministre du commerce et de l'industrie. — Oui, je me rappelle aussi la réponse que j'ai faite à ces objections.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Parfaitement, monsieur le ministre; je n'ai oublié, en effet, ni votre réponse, ni celle de M. Mesureur, qui s'en est expliqué ici en termes excellents.

Vous ne pouvez pas faire autrement que vous n'avez fait, précisément parce que la représentation normale du travail n'existe pas encore.

Eh bien, l'organisation de conseils permanents de conciliation est un moyen d'y parvenir : il faut se hâter de le saisir. J'ai nommé M. Mesureur : je lui demande la permission de le nommer encore pour rendre hommage à la proposition dont il est l'auteur et sur laquelle, à mon vif regret, le rapporteur et la commission n'ont pas donné leur avis.

M. Mesureur a proposé la création de chambres de travail dont une des attributions serait précisément de prévenir les conflits et d'organiser l'arbitrage, mais qui auraient, en outre, la mission de représenter en permanence les intérêts du travail.

Eh bien, je voudrais que cette proposition fût votée par la Chambre. Aucune ne répond mieux au besoin social de notre temps, et bien que je sois l'un des signataires d'une autre proposition conçue dans le même esprit, je m'y rallierais volontiers.

C'est la voie dans laquelle la Belgique est entrée; par sa loi de 1887, elle a constitué des conseils permanents de l'industrie. Leur fonctionnement n'est pas assez ancien pour que les résultats en soient bien connus; ils ont d'ailleurs, à mes yeux, un inconvénient très grave : c'est que l'administration gouvernementale a dans leur création une part abusive; mais ils sont fondés sur un principe juste, celui de la représentation du travail.

Emparez-vous de cette idée, donnez-lui la forme qu'elle doit revêtir dans notre pays, en l'appuyant sur la liberté professionnelle, sur l'égal respect des droits, en composant les conseils de délégués nommés dans les plus larges conditions d'indépendance, par les patrons et par les ouvriers, et vous aurez fait un pas considérable vers la pacification sociale. Vous en ferez d'autres dans le même sens, en vous inspirant du même principe, quand vous organiserez les caisses de secours contre les accidents, les caisses de retraite, et ainsi vous aurez enfin conduit le pays à l'organisation professionnelle qui lui fait défaut.

Voilà la dernière raison pour laquelle je regrette infiniment que la commission et le rapporteur aient négligé cette partie de leur tâche.

Je résume ces observations.

Je vais, comme tout le monde probablement, voter aujourd'hui le

titre 1^{er} qui vous est proposé. Si nous devons nous borner là, je crois que la discussion pourra se terminer ce soir sans aucune difficulté. Mais alors elle aura été incomplète et insuffisante. Je demande instamment à la commission de nous permettre de discuter à très bref délai le titre qui regarde la constitution des conseils permanents de conciliation et d'arbitrage, parce que j'y vois à la fois le moyen de prévenir les conflits et de préparer la représentation professionnelle. (Applaudissements à droite.)

NÉCROLOGIE

De Tunis on annonce la mort de M. *Justin MASSICAULT*, résident général de France.

M. Massicault était né à Ouzouer-les-Bourdelines, dans le Cher, en 1838. Il fut quelque temps professeur, puis débuta comme publiciste au *Progrès de Lyon*, d'où il passa à la *Gironde* de Bordeaux. Sous le gouvernement de la Défense nationale, il fut nommé préfet de la Haute-Vienne; il administra ce département du 25 octobre 1870 au 25 mars 1871. Il rentra ensuite dans le journalisme, fonda à Bordeaux l'*Indépendance*, à Angoulême la *Charente*, à Poitiers la *Vienne*. Il fut pendant quelques mois rédacteur en chef de la *Presse* à Paris et collabora au *Siècle*. Sous le ministère de M. Jules Simon, M. Massicault fut nommé directeur du bureau de la presse au ministère de l'intérieur. Il fut destitué lors du 16 mai (1877). Le 18 décembre, M. Dufaure le nomma préfet de la Haute-Vienne. Il administra successivement ce département et ceux de la Somme (1881) et du Rhône. Il resta préfet du Rhône du 31 octobre 1882 au 23 novembre 1886, où il fut nommé résident général de France à Tunis avec le grade de ministre plénipotentiaire du 1^o classe. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Il se présenta sans succès à l'élection sénatoriale qui eut lieu le 9 octobre dernier dans le département de Seine-et-Oise.

On annonce la mort du compositeur *HERVÉ*, qui a succombé aux suites d'une longue maladie.

Né en 1825 à Houdain, M. Hervé, de son vrai nom Florimond Ronger, avait été élevé à Paris, à la maîtrise de Saint-Roch. Pendant huit ans, il fut organiste à Saint-Eustache; il fut

également chef d'orchestre au Palais-Royal. Il passa ensuite à l'Opéra-National, puis fonda, en 1853, le théâtre des Folies-Nouvelles, dont il conserva la direction jusqu'en 1856.

Compositeur et souvent aussi librettiste, M. Hervé a écrit un grand nombre d'opérettes, dont plusieurs ont obtenu un bruyant succès : l'*Œil crevé*, *Chilpéric*, le *Petit Faust*, le *Trône d'Ecosse*, la *Veuve du Malabar*, etc.

LES CHAMBRES

Le travail parlementaire de la semaine n'a pas eu grand intérêt. Signalons les principaux faits :

Au Palais-Bourbon on a repris l'examen des lois ouvrières. On s'est notamment occupé de la proposition ayant pour but d'interdire le travail industriel aux accouchées pendant un certain délai, et de les indemniser de ce chômage forcé. M. Deniau a fait adopter un amendement étendant le bénéfice de la loi aux femmes employées aux travaux agricoles. La commission avait fixé l'indemnité de chômage de 0 fr. 75 à 2 fr. maximum. M. Lafargue est venu proposer de la porter à 3 et 6 francs. M. de Mun a combattu le principe de toute indemnité comme pouvant entraîner de graves abus. M. Rouvier a appuyé, au point de vue budgétaire, l'opinion de M. de Mun. Finalement, on a voté une indemnité ne pouvant être inférieure à 1 franc ni supérieure à 2 francs. Mais qui supportera la dépense ? Le ministre des finances est d'avis de la faire payer par les communes et, à leur défaut, par le département. M. de Mun remonte à la tribune et préconise la création d'une caisse de maternité qui serait alimentée par les subventions des patrons. Renvoyé à la commission. On passe ensuite à la question des syndicats professionnels. D'après le projet, les syndicats devront être composés exclusivement d'ouvriers exerçant leur profession ou ne l'ayant pas quittée depuis plus de dix ans.

Avant que la Chambre puisse aborder la discussion du budget, elle a à déblayer le terrain parlementaire d'une quantité de questions et de projets qui figurent à son ordre du jour. Après avoir terminé l'examen des lois ouvrières, elle devra discuter la réforme de l'impôt des boissons, puis le traité franco-suisse. Les débats sur ces deux questions occuperont plusieurs séances, et

si on fait entrer en ligne de compte les interpellations nouvelles qui ne peuvent manquer de se produire ainsi que le stock des projets qui attendent leur tour de délibération, on ne prévoit pas à quelle date viendra l'examen du budget. Depuis bientôt dix ans, nous assistons au même escamotage de nos lois de finances.

On doit toujours présenter aux contribuables une carte à payer expurgée de tout ce qui rappelle les régimes précédents. On promet de grandes réformes démocratiques dans l'assiette de l'impôt, des innovations susceptibles de produire des milliards sans que le bon public soit obligé de dénouer les cordons de sa bourse et d'éventrer le traditionnel bas de laine qui contient ses économies. C'est pour cela que, chaque année, les budgets établis sont qualifiés de « budgets d'attente »; c'est pour cela aussi qu'on les relègue au dernier plan des travaux parlementaires et que, pour étouffer toute discussion approfondie, on les bâcle en un tour de main, dans les derniers jours de décembre, sans même laisser au Sénat le temps normal pour les enregistrer. Bienheureux encore sont les contribuables, quand on n'a pas recours à l'expédient des douzièmes provisoires! Les choses se passeront de même cette fois, et les bons électeurs, toujours disposés à approuver les gaspillages et à accorder leur confiance à ceux qui gèrent avec tant de légèreté et d'insouciance la fortune de la France, attendront, doux moutons de Panurge, qu'on vienne tondre ce qui peut leur rester de laine sur le dos.

—

M. Thellier de Poncheville a adressé au ministre du commerce une question relative à ces quatre jeunes gens de Saint-Omer auxquels il a été interdit de se présenter à un concours pour le grade de commis de ponts-et-chaussées. Dans cette affaire, nous devons dire qu'une chose nous a paru plus étrange encore que la réponse du ministre : c'est que la Droite et M. Thellier de Poncheville s'en soient contentés.

On se trouvait en présence d'un déni de justice — quelque explication que l'on donne des faits. Et ce déni de justice, cette contradiction formelle de l'un des principes de notre droit national, l'admissibilité de tous les Français aux fonctions et emplois publics, ce n'est pas quelque chose d'accidentel, d'isolé. A chaque instant, des faits de la même nature sont signalés par la presse. Et, dans ces circonstances, en face d'une iniquité certaine,

indiscutable, alors qu'il est si aisé de démontrer, sinon à la Chambre, au moins à l'opinion, que ces procédés, ce système sont sans la moindre excuse et doivent révolter tous les honnêtes gens, on formule une simple question, qui ne permet qu'à un seul orateur de prendre la parole avec le ministre questionné, et l'on se contente, avec un empressement inouï, de la réponse de celui-ci, sans s'apercevoir qu'elle contient une théorie monstrueuse, ou sans formuler contre cette théorie autre chose qu'une modeste et timide réserve.

Il semble que tout ait été sauvé quand M. Viette eut déclaré que ce n'était pas parce qu'ils avaient été élevés dans un établissement religieux que les jeunes gens dont il s'agissait avaient été exclus du concours. M. Thellier de Poncheville s'est déclaré satisfait et personne n'a demandé à transformer la question en une interpellation, pour protester contre cet incroyable aveu du ministre que des jeunes gens avaient été frappés parce que leurs familles appartenaient « au parti réactionnaire ». Et l'on a laissé à un ancien boulangiste, à M. Chiché, l'honneur de s'indigner et de s'écrier : « Comment, vous frappez les enfants pour l'opinion politique de leurs parents ! » Des droits violés par le gouvernement, de la justice indignement refusée à ces jeunes gens, il n'en a alors plus été question. Et notez que la raison où la Droite semble avoir cherché la justification de son silence n'en est pas même une.

M. Viette n'a donné aucune preuve de la prétendue hostilité politique des familles en question. Derrière les prétendus motifs politiques auxquels aurait obéi M. Viette, il n'y a en réalité que la volonté de ne pas permettre à des catholiques l'accès des fonctions publiques.

Mais alors même qu'il n'en aurait pas été ainsi, il aurait encore fallu s'élever, pour la combattre et pour la flétrir, contre l'odieuse théorie du ministre que des jeunes gens peuvent être frappés, dépouillés de leurs droits de Français, traités en parias, pour des faits ou des opinions qui ne leur sont pas personnels. Sans doute, le fonctionnaire ne peut pas se poser en adversaire du gouvernement ; nous le reconnaissons sans la moindre hésitation. Mais où a-t-on pris que ses parents doivent être républicains ? Les jeunes gens de Saint-Omer ont dix-sept et dix-huit ans. M. Viette n'a pas allégué qu'ils aient commis aucun acte hostile au gouvernement, ni même qu'ils eussent des opinions antirépublicaines. Ils devaient être admis au concours.

Si plus tard, une fois fonctionnaires, ils avaient eu une attitude incorrecte, il aurait été temps alors de les frapper : le gouvernement n'est pas, que nous sachions, désarmé vis-à-vis de son personnel administratif.

Ces jeunes gens ont été victimes d'une véritable iniquité. Beaucoup d'autres le sont comme eux tous les jours, et sans que personne s'en inquiète. C'était le devoir de la Droite de prendre en main la cause des uns et des autres, de protester contre la théorie que M. Viette a cyniquement osé apporter à la tribune. C'était le rôle de la droite de répondre à cette théorie autrement que par les « exclamations » qui, d'après le *Journal officiel*, se sont, pendant le discours du ministre, fait entendre sur ses bancs. Il est regrettable qu'elle ne l'ait pas compris.

Naturellement, l'explosion de dynamite a fait aussi l'objet d'un débat à la Chambre. M. Reinach est monté à la tribune pour questionner M. Loubet à ce propos.

L'orateur réclame quelque peu d'énergie de la part du gouvernement. M. le président du conseil, piqué au vif, escalade la tribune et promet, à la face de la Chambre et du pays que, désormais, il sera terrible d'énergie. Jusqu'ici, il avait montré pour les anarchistes et les socialistes la douceur de l'agneau. Il n'en sera plus ainsi et l'agneau deviendra un lion féroce. Qu'on se le dise. En attendant, M. Loubet a demanbé pour mettre en pratique sa férocité antisocialiste et antianarchiste, que la Chambre voulût bien l'armer d'une loi sévère lui permettant de poursuivre et, au besoin, d'arrêter les excitateurs.

Et dire que jusqu'ici nous avons pensé que cette loi existait, mais qu'on n'avait pas le courage de l'appliquer ! Il paraît que nous étions dans l'erreur et que l'explosion de la rue des Bons-Enfants est due à l'absence d'une loi autorisant la poursuite et l'arrestation des excitateurs et des anarchistes.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Une explosion de dynamite à Paris. — Au Dahomey. — A Carmaux. — Statistiques et constatations.

10 novembre 1892.

Six mois après l'explosion du restaurant Véry, voici qu'un

nouvel attentat de ce genre a été commis, mardi matin, à Paris. Malheureusement, il a fait beaucoup plus de victimes.

Une bombe de dynamite a été déposée, par une main criminelle dans la maison occupée par l'administration de la Compagnie de Carmaux.

Le coupable, encore inconnu, a voulu faire sauter les bureaux de la Compagnie et avec eux les personnes qui pouvaient s'y trouver et qui avaient été sans doute désignées à sa vengeance. L'engin incendiaire et meurtrier a été découvert à temps par hasard, mais porté aussitôt chez le commissaire du quartier, il y a fait explosion, a blessé et tué plusieurs personnes et causé d'épouvantables dégâts.

Eh bien ! là voilà, cette grève de Carmaux qui a surexcité les passions révolutionnaires, et pour laquelle, à l'envi, dans les pouvoirs publics et ailleurs, on a eu des trésors d'indulgence et de longanimité ! Malgré toutes les concessions qu'on a consenties, elle arme encore, après coup, le bras des assassins et elle prend pour complices les émules de Ravachol.

Pour avoir usé de leur droit et malgré les concessions qu'ils ont faites, les administrateurs de la Compagnie sont voués aux coups de bandits anonymes et sont en butte aux complots des dynamiteurs. Et l'on dit que nous sommes en face de questions sociales. Allons donc ! Tous ces fauteurs de grèves et d'anarchie ne rêvent que le bouleversement et la ruine de la société !

Voici comment l'explosion s'est produite : Le matin, vers onze heures, on a trouvé une marmite en fer au pied de l'escalier de la maison portant le numéro 11 de l'avenue de l'Opéra où est le siège de la compagnie de Carmaux.

Des agents avertis apportèrent l'engin au commissariat ; on ignore comment la marmite y a fait explosion.

Le récipient était en fonte ; son couvercle était maintenu par un cercle en fer auquel se trouvait une poignée.

Le gardien de la paix qui le portait au commissariat rencontra un sous-brigadier, qui se chargea lui-même de ce soin.

En entrant dans la salle des inspecteurs où sont les secrétaires, le sous-brigadier retourna la marmite pour la prendre par la poignée.

Une formidable explosion se produisit ; les plafonds s'écroulèrent, les fenêtres furent broyées et des débris humains, furent projetés de toutes parts.

Les victimes, au nombre de six, sont réduites en bouillie :

c'est à grand'peine qu'on a pu établir leur identité. Cinq sont mortes sur le coup ; un autre a expiré quelques heures plus tard.

Enfin ! la dépêche attendue, depuis trois ou quatre jours et devant apporter la confirmation des nouveaux succès remportés par notre corps expéditionnaire, au Dahomey, est parvenue au ministère de la marine.

Elle est datée de Katopa, 31 octobre ; la voici résumée :

« Le colonel fait connaître qu'il a eu à subir les 20 et 31 au bivouac d'Akpa, de la part de l'armée dahoméenne tout entière, des attaques violentes qui ont été vigoureusement repoussées, en infligeant à l'ennemi des pertes considérables.

« A la suite de ces combats, Behanzin demandant à parlementer, le colonel fixa comme condition préliminaire l'évacuation de Kato.

« Behanzin refusa et, le 26, la colonne, rejointe par les détachements venant de la côte, reprit sa marche et enleva successivement deux lignes de retranchements entre Akpa et Katopa, puis le 27 Katopa et les lignes de Kato, les plus fortes qu'on eût encore rencontrées.

« Dans ces différentes affaires, nous avons eu, au total, 10 tués, 73 blessés.

« Ces chiffres comprennent, par suite, ceux qui ont été déjà indiqués dans différentes communications particulières.

« Le colonel campait le 31 à l'ouest du Kato, sur la route de Kana, prêt à se porter en avant de nouveau aussitôt les troupes reposées et ravitaillées.

« Il constate que la résistance devient plus molle chez les Dahoméens, qui ont éprouvé de très fortes pertes depuis le commencement de la campagne. »

Nous pouvons donc considérer dès maintenant l'expédition du Dahomey comme à peu près terminée.

Les inquiétudes ont cessé, mais il ne faut pas se dissimuler qu'elles étaient ces derniers jours très justifiées. Sans la résistance admirable de nos troupes et l'énergie extraordinaire du colonel Dodds, une catastrophe aurait eu lieu. Pendant l'arrêt forcé auquel il avait dû se soumettre, le colonel Dodds s'était retranché à quelques kilomètres de Kana, à Abka, derrière la rivière de Kata.

Pendant plusieurs jours, nos soldats ont été harcelés par des ennemis dix fois supérieurs en nombre, armés de canons et de fusils nouveaux modèles et commandés par des Européens et des métis brésiliens. Les porteurs, accablés par la fatigue et la maladie et exposés aux coups de l'artillerie dahoméenne, se révol-

taient. L'eau manquait sous un soleil brûlant. C'est dans ces conditions que, jusqu'au 22, le colonel Dodds a dû attendre des renforts. Enfin, ce jour-là, et on y avait mis toute la diligence possible, deux mille porteurs supplémentaires et 600 soldats arrivèrent. Le colonel Dodds put alors reprendre l'offensive et lança ses troupes sur les retranchements de Kato et les deux forts de Katopa qui défendaient Kana, la cité sainte.

Les positions de Kato occupées par l'armée dahoméenne consistaient en retranchements élevés en arrière des vastes marais formés par la rivière Kato, qui descend du plateau d'Abomey et s'épand au pied de hauteurs, au milieu d'une épaisse forêt.

Après ces hauts faits d'armes, les troupes ont dû camper et prendre quelque repos, à un kilomètre de Kana. A l'heure actuelle, cette ville est certainement en notre pouvoir. De Kana à Abomey, il n'y a que trois lieues, et les deux villes sont reliées par une route qui court en ligne presque droite, sur une largeur de 30 mètres environ, traversant un terrain uniforme légèrement incliné vers Kana.

C'est une promenade militaire pour des troupes qui ont opéré dans la brousse. Il convient cependant de remarquer qu'entre Kana et Abomey on compte une douzaine de villages où les débris de l'armée de Behanzin tâcheront certainement de continuer encore la résistance. La marche de notre colonne pourrait donc être retardée, mais ce n'est plus qu'une question d'heures. La campagne paraît finie.

Il faut se féliciter que le gouvernement ait fait choix du colonel Dodds et qu'il ait concentré entre ses mains tous les pouvoirs militaires.

—

Le travail a été repris à Carmaux au chant de la *Carmanole* et des cris de : Vive la Révolution sociale ! C'est en vainqueurs, comme a eu soin de le faire remarquer, dans un speech de circonstance, le citoyen mencur Duc-Quercy, que les ouvriers ont réintégré la mine. En apprenant cette heureuse nouvelle, M. Ricard, qui tient en ses blanches mains les sceaux de la justice et les clefs des portes de prisons, s'est hâté de télégraphier au procureur de la République d'Albi de mettre en liberté immédiatement les ouvriers graciés, ce qui a eu lieu aussitôt. Peu s'en est fallu que les camarades qui étaient venus à Albi pour assister à la sortie des libérés ne les aient portés en triomphe.

L'impardonnable faiblesse, pour ne pas dire plus, dont le gouvernement a fait preuve, pendant toute la durée de cette scandaleuse grève commence à porter ses fruits. En effet nous devons signaler l'agitation des postiers et télégraphistes de la capitale qui, dans une récente réunion publique, ne craignaient pas de formuler dans les termes les plus comminatoires leurs revendications ! Les ouvriers des chemins de fer de l'Etat protestent à leur tour sur le même ton. On dit même que ce n'est là qu'un commencement et que l'agitation ne fera que croître et embellir aussi bien dans les administrations de l'Etat qu'ailleurs. L'exemple de Calvignac surtout trouvera de nombreux imitateurs parmi les maires qui auront quelque démêlé avec l'autorité supérieure. Ils invoqueront la défense du suffrage universel, injurié en leur personne, pour relever fièrement la tête et se moquer des décisions du gouvernement. Déjà même la série est ouverte. C'est le maire socialiste de Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne) qui commence. Suspendu de ses fonctions par arrêté préfectoral, ce maire, qui répond au nom de Raspide — ce qui explique pourquoi il arrive bon premier pour emboîter le pas au citoyen Calvignac — annonce ainsi à ses administrés la mesure qui vient d'être prise à son égard : « Par arrêté préfectoral, je suis suspendu de mes fonctions de maire de Verdun. La République *soufflette* en ma personne le *suffrage universel*. » A qui le tour maintenant.

Voici qui va, encore une fois, déranger l'équilibre, si laborieusement obtenu, du budget de 1893, dont le rapport général a été distribué, ces jours derniers, aux députés. Grâce aux impôts nouveaux, celui sur les vélocipèdes notamment, on est arrivé à un total de 3 milliards 349,891,254 francs de dépenses et à un total de 3,350,186,404 francs de recettes, soit un excédent de 295,150 francs. Mais, malheureusement, comme cela se produit presque chaque année, on a oublié de faire la part de l'imprévu qui rompt toujours, au dernier moment, l'équilibre budgétaire. C'est ainsi que M. le ministre des finances a fait savoir à la commission du budget que le chiffre de 47 millions prévu, au projet du budget, pour la garantie d'intérêt des chemins de fer, est insuffisant. Comment boucher ce nouveau trou ?

Où trouver de nouveaux éléments de recettes, lorsqu'on a tout usé jusqu'à la corde? Ce n'est pas notre affaire; notre rôle se borne uniquement à contaster le fait pour l'édification des contribuables qui ne savent rien refuser à un gouvernement si expert dans l'art de gérer économiquement la fortune de la France.

A ce sujet, si nous faisons un peu de statistique? Nous entendons d'ici ce qu'on va vous répondre : « Oh ! des chiffres ! rien de plus ennuyeux à lire. » C'est vrai, mais il n'y a aussi rien de plus éloquent. Du reste, il n'entre pas dans notre pensée d'abuser de la patience de nos lecteurs. Un simple petit calcul suffira pour la démonstration que nous voulons faire, à savoir : que ceux qui croient n'avoir pas de dettes sont dans l'erreur la plus complète. Voyons un peu : chaque Français en naissant est inscrit sur le grand livre de la Dette publique pour une somme de 987 fr. 05, pour laquelle il paie à l'Etat une rente annuelle de 33 fr. 75. Notre pays doit, en effet, 31 milliards et les contribuables sont obligés, chaque année, de solder un budget qui dépasse trois milliards ! Aucune autre puissance ne possède des charges aussi lourdes. La proportion de la dette, par tête, n'est que : de 500 francs pour l'Angleterre et ses colonies ; de 375 francs pour l'Italie ; de 313 francs pour l'Allemagne ; de 275 francs pour l'Autriche-Hongrie ; de 212 fr. 50 pour la Russie et de 90 francs pour les Etats-Unis. On voit que la France laisse loin derrière elle la nation la plus endettée de l'ancien et du nouveau continent. Il faut réellement que ses ressources soient bien grandes pour ne pas plier sous un poids aussi effroyable ! Mais n'est-il pas à craindre qu'à un moment donné elle ne subisse le sort de la grenouille de la fable qui s'enfla tellement qu'elle finit par en crever ?

Puisque nous en sommes sur le chapitre des constatations, faisons une autre remarque non moins sérieuse que la précédente. Pendant que le crédit public baisse, on voit monter le mouvement révolutionnaire socialiste ; on voit le gouvernement s'aplatir devant lui pour le laisser passer, au lieu de se redresser pour lui barrer le chemin ; on voit les consciences troublées par des mesures liberticides et la délation érigée en système contre ceux qui ne trouvent pas que tout est pour le

mieux dans la meilleure des républiques. On connaît enfin les beaux exploits de M. Ricard contre les catholiques; les tyrans de villes et de villages suivent son exemple. Nous ne signalerons que pour mémoire les manœuvres faites un peu partout pour repeupler les écoles laïques. On n'a que l'embarras du choix pour en citer des exemples topiques: Dans le département de Saône-et-Loire, à Cuisery, un instituteur excellent sous tous les rapports, aimé de la population et des élèves, et qui avait été constamment l'objet des rapports les plus flatteurs des inspecteurs, s'est vu dénoncer, par quelque pourvoyeur de laïcisation de l'endroit, comme coupable d'aller à la messe. Le préfet n'a pas hésité; il a frappé cet instituteur en l'envoyant en disgrâce dans une toute petite commune, et cela malgré les efforts des inspecteurs d'arrondissement et d'académie. Détail aggravant, M. Camuset — c'est le nom du malheureux disgracié — était instituteur dans la même commune depuis vingt-deux ans et devait, sous peu, demander sa retraite pour jouir d'un repos bien gagné. Mais la brutalité du préfet de Saône-et-Loire ne s'est pas arrêtée à des considérations de cette nature; car aller à la messe ou envoyer ses enfants aux écoles où l'on enseigne le catéchisme est un crime impardonnable quand on est fonctionnaire! Comment voulez-vous qu'en présence d'actes pareils, qu'en présence d'une situation générale si peu rassurante, le pays se sente en sécurité et le public se montre confiant dans l'avenir?

NOUVELLES RELIGIEUSES

France

LYON. — Sur l'invitation du recteur de l'académie de Lyon, les inspecteurs d'académie se sont rendus le 17 octobre au collège des Jésuites de la rue Sainte-Hélène, afin de procéder à une enquête.

Le supérieur leur a déclaré qu'il avait bien avec lui six Pères Jésuites mais qu'il ne contrevenait pas à la loi parce que ces Pères sont affectés à deux établissements: celui de la rue Sainte-Hélène et une école préparatoire à Saint-Cyr.

Les inspecteurs ont fait remarquer que ces établissements ne sont pas distincts et ont ajouté qu'ils convoqueraient le conseil d'académie afin de le saisir de cette affaire.

Les Pères ont constitué avoué et choisi pour leur avocat M^e Jacquier, du barreau de Lyon.

Le conseil académique s'est réuni ensuite, sous la présidence de M. Charles, recteur, pour statuer sur deux oppositions formées par l'inspecteur d'académie, relatives ; l'une à l'externat de la rue Sainte-Hélène et l'autre au collège de Mongré, à Villefranche.

Les deux oppositions portaient sur ce que, soit à Mongré, soit rue Saint-Hélène, les Pères Jésuites ont, au dire de l'inspecteur, ouvert un établissement annexe comportant un personnel enseignant de trois professeurs, ce qui porterait à six le nombre des Jésuites résidant dans chacun de ces établissements.

M^e Jacquier et Charras, au nom des Pères, ont soutenu que les deux établissements annexes ne rentrent pas dans la catégorie de ceux que visent les décrets de 1880 ; néanmoins, le conseil académique a, par 22 voix contre 1 bulletin blanc, maintenu l'opposition formée par l'inspecteur et renvoyé les Pères à se pourvoir devant le conseil supérieur de l'instruction publique.

Cette décision est basée sur ce fait que les établissements annexes communiquent par une porte avec les externats autorisés.

Il est certain que par cette redoutable porte la peste pouvait se répandre sur le monde et que l'on frémit et songeant aux désastres que pouvait occasioner la rencontre de six Jésuites.

NANTES. — Les journaux catholiques de Nantes nous apportent la douloureuse nouvelle d'un état grave d'affaiblissement dans lequel se trouve Mgr Le Coq. Le vénérable malade a reçu, le 3 novembre, les derniers sacrements.

Le *Nouvelliste de l'Ouest* donne, à ce sujet, les touchants détails qui suivent :

Depuis longtemps, nos lecteurs le savent, la santé de notre vénérable évêque est gravement altérée par les fatigues de son ministère, fatigues que, dans son zèle, il ne savait pas ménager. Jusqu'à ce jour, il n'en a pas moins continué de s'occuper des devoirs de sa charge. Mais hier, sentant ses forces diminuer, Monseigneur manifesta le désir de recevoir le saint Viatique. La cérémonie a eu lieu ce matin à dix heures. C'est M. l'abbé Michel, vicaire général, qui, conformément au cérémonial des évêques, a administré le vénéré prélat. La cérémonie a eu lieu dans le grand salon de l'évêché, où Sa Grandeur, en pleine possession de toutes ses facultés, revêtue de ses ornements pontificaux, a reçu le Chapitre de la cathédrale venu proces-

sionnellement. MM. les curés de la ville étaient présents; la maison épiscopale entourait Monseigneur.

M. l'abbé Briand, secrétaire particulier de Monseigneur, a lu la profession de foi des évêques, à laquelle le vénéré malade a renouvelé son adhésion formelle.

La cérémonie terminée, Mgr l'évêque, assis dans son fauteuil, a reçu à nouveau son clergé; dans une allocution qui empruntait une suprême éloquence aux circonstances, il a fait ses adieux à ses prêtres et à son diocèse, leur donnant ses derniers conseils, parlant de sa chère cathédrale qu'il est heureux d'avoir vue enfin achevée.

Au milieu de l'indicible émotion qui étreignait tous les cœurs, il a terminé en donnant rendez-vous au ciel à tous ceux qui l'écoutaient.

Ce soir à cinq heures, croyons-nous, Sa Grandeur recevra l'Extrême-Onction. Nous croyons aussi que MM. les vicaires généraux vont adresser au clergé et aux fidèles du diocèse une lettre demandant des prières pour le rétablissement du vénéré pasteur.

Puissent les ardentes supplications qui, de toutes parts, vont s'élever vers le Ciel conserver au diocèse et à l'Eglise une vie bien précieuse par les temps difficiles et troublés que nous traversons!

Abonnements

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE		<i>Union postale universelle.</i>	
<i>France. — Algérie. — Corse.</i>		Un an	18 fr. »
Un an	15 fr. »	Six mois	10 »
Six mois	8 »	<i>Pays en dehors de l'Union postale.</i>	
Trois mois	4 50	Un an	24 fr. »
<i>Alsace-Lorraine. — Suisse.</i>		ÉDITION SUR BEAU PAPIER	
<i>Belgique.</i>		Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.	
Un an	16 fr. »		
Six mois	9 »		

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 fr. 40.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

SAINT AUGUSTIN

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA TRANSLATION DE SES RELIQUES
DE PAVIE A HIPPONE

Le dimanche 30 octobre 1842, Mgr Dupuch (1), entouré de cinq évêques et d'un archevêque, son ancien métropolitain, entrant à Hippone, rapportant de Pavie une portion insigne du corps sacré d'Augustin, le bras de l'incomparable docteur qui écrivait, il y a plus de quatorze siècles, tant de chefs-d'œuvre que la vérité et la gloire ont marqués de leurs sceaux immortels (2).

Ce fait mémorable, notre province ecclésiastique le célèbre chaque année; mais il nous a paru convenable, pour le cinquantième anniversaire, de lui donner un plus grand éclat.

C'est pour ce motif, que nous sommes réunis à Hippone, dans ce temple inachevé.

Glorieux pour l'Eglise, le retour triomphal d'Augustin l'a été aussi pour la France.

Jusqu'alors nous étions campés sur cette terre, comme sur un champ de bataille; mais voilà que l'Afrique a cessé d'être une simple conquête, elle est une seconde patrie.

C'est le moment de rappeler les exilés.

Grand évêque d'Hippone, le plus illustre de tous, soulevez la pierre de votre tombeau et revenez prendre possession des autels que vous avait élevés l'Afrique chrétienne (3)!

A l'Eglise, assurément, est due la première pensée de ce rappel glorieux; mais la marine, l'armée, l'administration, la magistrature, se sont associées, avec une générosité et une grâce parfaite, aux solennités qui ont marqué ce retour.

Et qui donc s'étonnerait des honneurs extraordinaires rendus à notre Augustin? Y a-t-il renommée plus douce et plus brillante que la sienne? N'est-il pas le génie le plus complet que le christianisme, si fécond en grands hommes, ait produit?... N'est-il pas le témoin le plus éclatant que Dieu ait donné à son Eglise

(1) Premier évêque d'Alger.

(2) Mgr Pavy. Circulaire à l'occasion de la mort de Mgr Dupuch.

(3) Lettre de M. l'abbé Sibour, historiographe de l'expédition sainte.

depuis les temps apostoliques? Son âme n'a-t-elle pas été comme le champ clos où la vérité, défendue par lui, remporta sur le paganisme sa plus décisive victoire (1)?

Honneur à notre patrie, qui a eu l'intelligence de cette gloire incomparable et qui, pénétrée de sa mission providentielle et des devoirs que lui impose son titre de fille aînée de l'Eglise, a voulu rehausser par son concours la glorification d'Augustin sur la terre d'Hippone à jamais française!

Avant de commencer le récit de cette translation solennelle, il ne sera pas inutile de retracer les faits principaux qui s'y rattachent.

Nous allons brièvement les rappeler.

C'est en l'année terrible 430.

Hippone est assiégée par les Vandales.

Il est facile de se représenter la configuration du siège.

De ces mêmes collines nous voyons les mêmes cours d'eaux qui les isolent de la plaine et leur servent de défense naturelle; nous apercevons les mêmes rivages et les mêmes aspects; d'un côté les débris de l'aqueduc déversant les sources des montagnes de l'Edough dans les citernes monumentales toujours conservées et de l'autre l'emplacement du port et des quais à l'embouchure de l'Ubbus, aujourd'hui la Seyboue.

L'investissement est complet : toute communication est interceptée.

Augustin est à son poste, au milieu de son troupeau en péril. Avec lui se trouvent plusieurs évêques, entre autres celui qui a écrit sa vie (2). « Nos malheurs, raconte son biographe, faisaient le sujet de nos entretiens. Nous considérions les jugements que la justice divine exerçait devant nos yeux et nous répétions avec le Psalmiste : « Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont équitables » (3).

« Ce que je demande à Dieu, dans cette affliction, nous dit un jour Augustin, c'est qu'il lui plaise de délivrer la ville des ennemis qui l'assiègent; s'il en a ordonné autrement, qu'il accorde à ses serviteurs la force de soutenir le poids de sa volonté, ou du moins qu'il me retire du siècle pour m'appeler à lui.

« Nous profitâmes de cette instruction et tous nous nous joi-

(1) Monseigneur Donnet. Lettre pastorale sur son voyage en Afrique à l'occasion de la translation des reliques de saint Augustin.

(2) Saint Possidius, évêque de Calame.

(3) *Justus es, Domine, et omnia tua justa sunt.* (Tob., II).

gnîmes à lui, adressant à Dieu les mêmes instances. Et, en effet, le troisième mois du siège, il fut pris de la fièvre. Dieu ne refusa pas à son serviteur le fruit de sa prière, comme il avait souvent exaucé en d'autres temps les prières et les larmes que le saint avait versées, soit pour lui-même, soit pour la ville. Ce fut en notre présence, sous nos yeux et nos prières mêlées aux siennes, qu'il s'endormit avec ses pères, après une sainte vieillesse. Nous assistâmes au sacrifice offert pour le repos de son âme et à sa sépulture » (1).

La basilique de la Paix reçut sa dépouille mortelle. Dans cet asile respecté, elle reposa jusqu'en l'année 499.

Alors, la persécution Vandale redouble de violence et menace sa tombe. Des évêques africains sont exilés en grand nombre dans l'île de Sardaigne (2); ils emportent avec eux ce corps saint, comme leur plus précieux trésor.

Deux siècles après, une invasion aussi furieuse et non moins impie déborde jusque dans l'île hospitalière.

Le tombeau du grand Docteur n'y est plus en sûreté.

Dieu inspire à un roi pieux de la Lombardie d'acheter aux musulmans le corps de son illustre serviteur.

Fidèle à cette inspiration, Luitprand paie au poids de l'or ces restes sacrés, et les fait transporter dans sa capitale, à Pavie, avec une pompe royale (3).

Ainsi trois grandes stations marquent toute la suite de cette histoire : la basilique de la Paix à Hippone, appelée église de Saint-Etienne depuis qu'elle reçut des reliques du premier martyr; la basilique de Saint-Saturnin, à Cagliari, où l'on vénère encore le tombeau de marbre vide qui garda les ossements de l'évêque d'Hippone; la crypte de la basilique de Saint-Pierre au-ciel-d'or, à Pavie (4), ornée par la munificence de Luitprand et, plus tard, décorée d'une arche ou mausolée splendide par la piété des Ermites de Saint-Augustin.

Mais la fête qui nous rassemble ici est la translation, de Pavie à Hippone, d'une relique insigne, translation effectuée avec une solennité inouïe, il y a cinquante ans, aujourd'hui même.

(1) Vie de saint Augustin par saint Possidius, XXXI.

(2) L'histoire compte 220 évêques africains qui furent alors bannis.

(3) La translation eut lieu au commencement du VII^e siècle.

Rien de plus certain que ces faits. S'il sur git entre historiens quelques dissentiments sur les dates, il ne peut en exister sur les translations elles-mêmes : elles sont incontestables.

(4) *Ticinum*.

Perpétuer ce souvenir et le raviver dans les cœurs, nous édifier et accroître la dévotion envers le grand évêque, nous stimuler à la pensée de ce que nos pères ont su accomplir; tel est le noble but à se proposer en ce jubilé.

Dans cette relation, mon unique souci, je me hâte de le dire, a été de laisser parler les témoins eux-mêmes. A peine « ai-je fourni du mien, selon le mot de Montaigne, le mince filet qui sert à lier des fleurs, » à les réunir en bouquet.

A n'en pas douter, aucun commentaire, aucune description ne saurait approcher de ce que les auteurs ou les spectateurs de cette majestueuse et divine scène ont écrit sous le charme et l'enthousiasme du moment.

Et, réjouissez-vous, ce sont leurs lettres, leurs impressions, leurs discours, leurs chants de louange qu'après un demi-siècle vous allez entendre, et qui feront revivre et passer devant vous le triomphe d'Augustin.

I

Accompagné de M. l'abbé Suchet, son vicaire général, Monsieur Dupuch part d'Alger, dans le courant du mois de février 1842, pour se rendre à Pavie, au tombeau de saint Augustin.

Il arrive le jeudi saint, 24 mars, après avoir fait, durant ce trajet, plusieurs stations pieuses (1).

Écoutez-le avec recueillement.

(1) Ce long voyage est sanctifié par une série de pèlerinages préparatoires.

En débarquant à Marseille, il se dirige vers la Sainte-Baume, « vers la grotte encore humide des pleurs de Madeleine, » il va prier dans le sauvage et tendre asile de celle à qui beaucoup de péchés furent pardonnés parce qu'elle avait beaucoup aimé.

C'était un gracieux premier pas vers le tombeau de cet amant célèbre du même Sauveur qui avait tant péché lui aussi et qui aimait pourtant bien plus encore.

Le voici, dans la petite ville de Mugnano, agenouillé au glorieux tombeau de la jeune et héroïque Philomène, la Thaumaturge du XIX^e siècle.

A Rome, il offre les sacrés mystères sur le corps de sainte Monique. A Ostie, il célèbre dans la chambre où Monique et Augustin eurent ensemble ce tendre et sublime entretien, qui fut comme le commencement de la céleste béatitude et où la pieuse mère, sur le point de repasser en Afrique avec son fils, tomba malade de la fièvre et peu après expira.

« Aux premières clartés du jour nous commençons à interroger tous ceux qui nous entouraient comme si tous eussent dû nous comprendre, quand, de la part du saint vieillard préposé à la garde du sacré dépôt, et qui allait commencer au milieu de son clergé attendri les touchantes fonctions, ainsi parlait-il, de la cène et des huiles divines, un gracieux message nous avertit que nous étions de la famille... Nous nous mêlâmes parmi les siens comme un jeune frère priant, communiant, sacrifiant avec eux...

Puis, sans vouloir prendre encore d'autre nourriture, nous allons nous prosterner et prier devant l'arche, devant le tombeau d'Augustin. Ce jour que le Seigneur a fait, un des plus beaux de notre vie et que nous pûmes passer presque tout entier profondément abîmés dans la contemplation de notre bonheur, ne le fut pourtant pas autant que le lendemain, 25, jour de l'Annonciation et tout à la fois du vendredi de la mort du Sauveur.

Le matin de celui-ci, nous étions assis sur le siège des évêques de la sainte Eglise de Ticinum, comme sur le nôtre, durant l'office solennel auquel nous présidions, aux acclamations du peuple tout entier, et en signe d'union.

.
L'office finissait, et nous nous arrachions aux visites pressées de ce bon peuple, de ses podestats, de son fervent clergé pour accourir de nouveau au pied du sépulcre, et, cette fois, comme dans ses entrailles, car il devait nous être ouvert...

Le premier podestat (1) avait apporté sa clef, le doyen du chapitre remettait la sienne, l'évêque se traînait, les deux siennes à la main, murmurant doucement : *ubi amatur, ibi non laboratur*; les flambeaux des clercs brillaient de vives flammes, la foule se pressait recueillie, avide; déjà l'habile ouvrier a détaché les premiers gonds, les mains des prêtres lui viennent en aide, ils soulèvent le cercueil d'argent et entre les deux évêques à genoux — ne leur demandez pas ce qu'ils éprouvent! — le déposent sur l'autel préparé à côté, sur l'autel d'honneur lui-même bientôt; ce n'est pas assez, l'enveloppe d'argent est enlevée et alors...

Figurez-vous, si vous le pouvez, N. T. C. F., ce moment!

(1) De *potestas*, pouvoir, nom donné à certains magistrats investis de l'autorité publique.

nous ne respirions plus; nos joues étaient brûlantes, nos yeux s'emplissaient goutte à goutte des plus délicieuses larmes; nous voulions parler, nous ne pouvions pas; nos regards, notre cœur, notre âme étaient agglutinés à ces ossements de notre Père, de notre Frère; seul au monde, et le premier depuis tant de siècles, nous lui pouvions donner ce nom...

Sur terre, nul n'éprouva jamais, ne pourra sentir, nous n'éprouverons jamais plus ce qui accablait notre âme embarrassée de tant de douceurs et de grâces.

Par intervalle, nous regardions fixement; par moment, nous inclinions notre tête sous le poids, sous le charme du bonheur; nous contenions tant que nous pouvions les élans, les battements de notre cœur. D'autres fois nos lèvres s'ouvraient pour réciter vos noms, pour prier pour vous, pour tous les nôtres, pour nos premiers comme nos nouveaux enfants, pour notre patrie bien-aimée, pour nos guerriers, pour tous, la mémoire du cœur est la meilleure!

D'autres fois nous approchions nos lèvres ainsi ouvertes à la prière pour joindre les plus tendres embrassements aux plus tendres supplications — nous nous levions, nous tombions encore à genoux — ceux qui nous entouraient nous regardaient respectueusement et presque aussi attendris que nous — notre compagnon fidèle nous imitait.

Le saint vieillard, l'ange de l'Eglise de Pavie mouillait le pavé de ses larmes...

Le plus souvent nous écoutions — il nous semblait entendre sortir de cette bouche entr'ouverte, il nous semblait voir couler des flots d'or pur... Nous cherchions quelle main avait écrit tant d'admirables livres, quel bras avait si souvent tenu le bâton pastoral, s'était si souvent levé sur Hippone, sur Calama, sur Cintha, sur Julia Césarée pour les bénir: les instants se succédaient rapides et pleins comme ceux d'une apparition du ciel, n'en était-ce pas une que cette entrevue?

Et déjà il fallait se séparer!

.....
 Quelques instants après, la châsse était rentrée dans son asile inviolable, la foule s'était écoulée (1).

.....
 Dans son ardent désir de posséder une relique du corps d'Au-

(1) Lettre pastorale écrite de Milan, le 28 mars 1842.

gustin. Mgr Dupuch se hâta de remplir les formalités canoniqués.

Au cours du XI^e siècle, un concile, tenu à Pavie, avait défendu, sous peine d'excommunication, de toucher à ce corps saint sans un bref spécial du Souverain Pontife.

Depuis, en cette même cité, furent tenues d'autres assemblées conciliaires qui, toujours saintement préoccupées de la conservation de cet inestimable dépôt, confirmèrent les mêmes défenses (1).

Pour se conformer à ces sages prescriptions, qui subsistent dans toute leur rigueur sacrée, l'évêque d'Alger adressa une supplique au pape Grégoire XVI.

Il écrivit en même temps à l'évêque de Pavie, au chapitre de cette église et aux podestats ou administrateurs civils.

A peine rentré dans son diocèse, il recevait les réponses.

Par lettres pontificales, datées de Sainte-Marie-Majeure, les 8 et 20 juillet, Celui qui présidait du haut de la chaire de Pierre aux destinées impérissables de l'Eglise, donnait son autorisation sur le merveilleux partage, réglant jusqu'aux moindres détails de l'auguste cérémonie.

De son côté, l'évêque de Pavie écrivait à son vénérable frère l'évêque d'Alger :

« Le vœu que vous exprimiez en notre présence dans l'effusion d'une ardente charité vient d'être accompli dans sa plénitude, et c'est avec un joyeux empressement que nous vous l'annonçons.

Vous comprendrez facilement par les lettres que vous écrivent soit les très révérends chanoines et chapitre de cette insigne Eglise de Pavie, soit les très illustres seigneurs et administrateurs de la cité, avec quel accord des cœurs, avec quelle allégresse tous sont allés au-devant de vos pieux désirs.

Autant qu'il a été en nous, nous vous avons destiné, nous vous avons attribué une portion, et ce n'est certes pas la moins considérable, des sacrées dépouilles du divin Augustin que vous contempriez naguère avec tant d'attendrissement et de vénération ; le reste devant être accompli selon qu'il conviendra, et la faculté en ayant été obtenue du Souverain Pontife Grégoire XVI.

Un acte ou témoignage public dressé authentiquement et à cette fin, fait connaître avec détails quelle est cette portion que nous nous sommes arrachés à nous-mêmes pour vous la donner de si bon cœur, frère bien-aimé... savoir : l'os du bras droit (2).

(1) Mandement de Mgr Dupuch sur l'authenticité de la relique de saint Augustin à Pavie, 12 avril 1842. — (2) *Ulam*.

Cette partie, soit que vous la regardiez en elle-même, soit que vous considérez sa dignité, occupe assurément un rang distingué, comme vous l'avez vu vous-même, parmi ce qui nous reste d'un corps si saint (1). »

A la réception de ces lettres, la joie du pieux évêque d'Alger ne connut plus de bornes.

Ses transports éclatent dans une lettre pastorale dont il faut citer quelques passages pour donner une idée de son bonheur.

« Enfin, après une si longue et si vive attente, et aux acclamations de l'Eglise universelle, déjà se lève sur vous et sur nous ce jour fortuné digne d'une louange éternelle où.... nous restituerons après plus de quatorze cents ans d'exil, aux ruines consolées de son Hippone bien-aimée, une portion insigne du corps sacré de saint Augustin.

Oh ! avec quelles effusions de joie nous vous l'annonçons, N. T. C. F., non plus dans le secret, encore incertain de nos plus douces espérances, mais du haut de son siège relevé, et avec toute la solennité dont nous sommes capable...

Mais, est-ce bien vrai, Frères bien-aimés, est-il possible que ce soit vrai ? N'est-ce point plutôt le plus gracieux des songes dont nous nous berçons en vain depuis le premier instant de notre épiscopat, et auquel vous avez fini par croire, vous aussi, à force de nous en entendre célébrer par avance les étonnantes merveilles ?

Non, non, car déjà les saints préparatifs touchent à leur fin ; déjà le monument auguste, élevé à la mémoire de saint Augustin par les mains fraternelles des évêques de France, dresse sa tête impatiente sur les ruines sacrées... Ne voyez-vous pas couronnée de guirlandes et de fleurs, la châsse étincelante d'or et de pierreries, don magnifique des mains victorieuses de vos guerriers ?

N'entendez-vous pas les cantiques solennels qui retentissent des bords du Tésin, aux bords du Var, aux rives de la Sardaigne et d'Hippone !...

Mais quelle est cette foule innombrable qui se presse saintement tumultueuse autour de ce char de triomphe ?

Où vont ces saints pontifes, ces légions de prêtres vénérables, de jeunes lévites, et ces chœurs des anges de la terre, et ces longues files d'enfants aux bannières déployées, parés comme aux

(1) Lettre de Mgr Alosius Tosi, évêque de Pavie à Mgr Dupuch.

plus beaux jours ? Pourquoi cet ébranlement lointain et dont les secousses sacrées se rapprochent d'instant en instant ?

Et, de ce côté des mers, au milieu de vous, sous la tente où nous campons ensemble jusque sous les pavillons des tribus les plus lointaines, quelles acclamations !...

O jour sacré, jour de bonheur et de gloire. jour que notre saint prédécesseur entrevit sans doute avant de s'endormir dans le sein de Celui qu'il avait tant aimé, mille fois salut (1) ! »

Nous allons le voir bientôt, l'éclat de ce jour ne luit pas seulement dans les désirs de Mgr Dupuch.

Il y a quinze siècles, des évêques proscrits traversaient la mer, emportant furtivement, loin de l'Afrique livrée à l'erreur et à la servitude, les ossements sacrés de leurs pères dans la foi. Encore quelques jours et des évêques d'une nation chrétienne et victorieuse portés sur les mêmes flots, ramèneront triomphalement dans sa patrie africaine rendue à la liberté et à la croix, une portion insigne du corps d'Augustin,

Oh ! quelle scène, quel triomphe se prépare !

Les évêques de France sont informés « du moment bienheureux de la translation solennelle » et sont invités à y prendre part.

C'est le 12 octobre que doit avoir lieu à Pavie la remise sacrée du dépôt. Rendez-vous est donné dans la ville de Toulon.

C'est de là que, le 25 octobre, on s'embarquera pour aborder le 28 aux rives d'Hippone.

Les derniers préparatifs sont terminés.

Mgr Dupuch a repassé la mer et, à la date annoncée, se trouve de nouveau à Pavie.

(A suivre)

Mgr COMBES.

CHRISTOPHE COLOMB

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

V

Messieurs, s'il se rencontrait jamais un Virgile chrétien, capable de chanter dignement ce prodigieux voyage de Colomb, auprès duquel celui d'Enée n'est qu'un jeu d'enfant, il n'aurait rien à inventer. L'histoire vraie de cette découverte a tous les éléments d'une épopée, et le merveilleux y abonde.

(1) Mandement de Mgr Dupuch.

Dieu et l'homme en sont les héros. Le ciel, la terre, l'océan, tous les éléments y jouent un rôle. Le surnaturel y coudoie la nature, et de temps en temps soutient contre elle une lutte surhumaine.

Au milieu des spectacles tantôt splendides et tantôt formidables qui se déroulent à ses regards, il est un intermédiaire entre la nature et son auteur. Son âme vibre comme une lyre au souffle de toutes les harmonies naturelles et surnaturelles. Il entre en communication avec les éléments et les rattache à l'œuvre divine qu'il accomplit avec leur concours.

Il me semble le voir, le grand homme, debout sur le tillac de son navire, les yeux tournés vers le soleil qui va disparaître à l'horizon, et lui disant : « Astre lumineux que j'ai pris pour guide, il y a bien des jours que je marche à ta suite mais je veux te suivre encore jusqu'aux pays lointains où tu te couches, et que toi seul connais ! »

Il me semble le voir contempler le ciel, au milieu des nuits étoilées des Tropiques, et demandant leurs secrets aux lointains soleils qui illuminent les profondeurs.

Il me semble l'entendre interrogeant la grande nature équatoriale qui l'entoure, avec l'anxiété du génie aux prises avec l'inconnu : « O mer, dont les horizons sans limites se succèdent devant mon navire, dis-moi quel est ton nom ? Constellations qui brillez sur ma tête et qui éclairez mes nuits, comment donc vous appelez-vous ? Vents impétueux qui soufflez dans mes voiles, où donc m'empportez-vous ?

« Vous ne me répondez rien. L'inconnu m'enveloppe ; je nage dans l'ombre et le mystère, comme perdu entre deux infinis. Mais, je ne crains rien parce que je crois à ma destinée, et veux la remplir. Je crois aux continents inconnus, je crois à demain qui va me révéler la terre. Je sens que Dieu m'associe à son œuvre, et qu'il m'a chargé d'ouvrir aux nations la route des mondes qu'il a créés pour elles !

« Gouffres mugissants, ouragans et tempêtes, écueils et bancs de sable, laissez passer le collaborateur de Dieu. Vous ne direz pas vos noms, mais je vous dirai le mien : mon pays m'appelle *Christoforo*, porteur du Christ, et je m'en vais porter la nouvelle de sa venue aux nations malheureuses, qui l'ignorent encore. Laissez passer le messager de votre Seigneur et Maître ! »

VI

Messieurs, si c'est là de la poésie, c'est en même temps la vérité historique. Colomb est bien le messenger du Christ, et c'est bien sa venue qu'il va annoncer aux infidèles du Nouveau-Monde.

Entendez-vous ce chant solennel et pieux qui retentit à bord des caravelles, un soir au soleil couchant. Vous le reconnaissez ce chant ; car vous l'avez entendu dès votre plus tendre enfance, et ce matin encore, il retentissait sous les voûtes de notre vieille cathédrale, dans l'admirable traduction musicale du plus grand compositeur que la France a produit. C'est le cantique des anges dans la nuit de Bethléem : *Gloria in excelsis Deo... Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté!*

Que signifie donc ce chant qui s'élève des caravelles et s'étend sur les eaux mêlé aux acclamations des équipages ? Est-ce pour saluer le soleil qui se couche ? — Non, c'est pour saluer la terre qui se lève à l'horizon ! C'est qu'un des marins de la *Pinta* vient enfin de pousser le cri depuis si longtemps attendu : Terre ! Terre !

C'est le moment du triomphe et dans l'exaltation de sa joie l'immortel découvreur aurait pu s'écrier : « Gloire à nous ! » Mais non, le messenger du Christ n'a songé qu'à la gloire de son chef, et tombant à genoux il s'est écrié : Gloire à Dieu !... *Gloria in excelsis Deo!*...

Quand le sublime cantique a retenti pour la première fois au-dessus des collines de la Judée, c'était pour annoncer une ère nouvelle.

Eh bien ! c'est encore une ère nouvelle qui s'ouvre avec la découverte de l'Amérique. C'est la naissance d'un monde, et pour les peuples de ce monde c'est la venue d'un Dieu.

Cependant, Messieurs, les marins de la *Pinta* s'étaient trompés, et ce qu'ils avaient cru être, la terre n'était qu'un mirage.

On était alors au 25 septembre et ce ne fut que le 12 octobre, quand l'aurore épancha sur les eaux ses lueurs naissantes, que la terre déroula ses riantes perspectives aux yeux ravis des marins.

Ils entonnèrent alors le *Te Deum*, l'hymne incomparable de la reconnaissance, et je vous laisse à deviner quels sentiments

soulevaient leurs poitrines quand les échos des rives inconnues répétaient ces versets sacrés :

« *Pleni sunt cœli et terra majestatis gloriæ tuæ*, la terre et les cieux sont remplis de la majesté de ta gloire.

« *Te per orbem terrarum sancta confitetur Ecclesia*, l'Eglise sainte publie tes grandeurs sur toute la surface de la terre ! »

Il semble qu'il y eut jusqu'alors dans ces paroles une pieuse exagération, ou une figure de rhétorique, puisque l'Eglise n'était connue qu'à la moitié du globe ; mais désormais elles seront vraies à la lettre : l'Eglise publiera les grandeurs de Dieu dans toute l'étendue des terres, *per orbem terrarum !*

Revêtu des insignes de ses nouvelles dignités d'amiral de l'Océan et de vice-roi des Indes, Colomb se fait conduire au rivage. Il s'y prosterne, et baise le sol en pleurant ; puis, déployant son étendard, où brille l'image du Christ à côté des armes de Castille, il tire son épée, et déclare prendre possession au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ de cette terre qu'il nomme *San Salvador !*

Et comme s'il n'avait pas suffisamment affirmé sa mission providentielle, et le triomphe du Christ en sa personne, il fait faire une grande croix, et il aide lui-même à la planter pendant que les marins chantent l'hymne de victoire du christianisme :

Vexilla Regis prodeunt

Fulget crucis mysterium.

Les étendards du Roi s'avancent

Et le mystère de la croix rayonne !

Oui, certes, il s'avance le glorieux étendard de l'unique roi de ce monde, et il vient de faire un pas de géant !

Pour aller du calvaire aux colonnes d'Hercule il lui a fallu quinze siècles ! Mais en quelques semaines il vient de franchir la Mer Ténébreuse, et il va maintenant faire son tour du monde.

Messieurs, je ne connais rien de plus grand dans l'histoire ni même dans la poésie. Les plus belles scènes de l'Iliade et de l'Énéide semblent bien pâles à côté de celle-ci ; et toutes les conquêtes des Alexandre, des César et des Napoléon ne sont rien, comparées à celle que vient de faire Colomb au nom du Roi des rois.

VII

Tout est extraordinaire dans le héros dont nous célébrons la grandeur. Tantôt il apparaît dans un demi-jour comme les personnages légendaires et fantastiques ; tantôt il se profile comme les grandes figures des poèmes bibliques.

En face des phénomènes de la nature, il a l'intuition des choses cachées, et il devine ce que la science n'a pu lui apprendre.

Toute sa vie est un drame étonnant par ses péripéties heureuses et malheureuses. Il a connu toutes les extrémités de l'existence humaine. Il est parti d'en bas, il s'est élevé jusqu'au faite des honneurs, et il est tombé jusqu'au fond de l'abîme du malheur !

La fin de sa carrière est la plus douloureuse que l'on puisse imaginer, et c'est lui qui écrit un jour à son roi cette parole aussi profondément triste que les plus sombres accents de Job et de Jérémie : « Que la terre pleure sur moi ! »

Ce n'est pas Gènes, ni la Castille, ni même l'Europe qu'il convie à pleurer sur sa malheureuse destinée ; c'est la Terre entière, la Terre que les hommes ne connaissaient pas et qu'il leur a révélée !

Jamais poète n'a poussé un cri plus sublime de douleur, de hardiesse et de grandeur !

Et maintenant, contemplez le grand Amiral de l'Océan, étendu sur un lit de douleurs dans une chambre d'auberge de Valladolid, dont les murs sont nus. Je me trompe, ces murs ont un ornement, les chaînes dont l'insolent Bobadilla, l'envoyé des souverains, a chargé le Révélateur du Globe !

Voilà le trophée qu'il a rapporté d'Amérique, et il a ordonné qu'on le suspende aux murs de sa chambre, et qu'on le mette avec lui dans son tombeau.

Messieurs, ce qui rend particulièrement douloureux le contact du malheur, c'est le souvenir des bonheurs et des espoirs évanouis ; et dans les grands deuils ce sont les beaux jours d'enfance qu'on voit surtout repasser dans un lointain vapoureux et rose.

A Gethsémani, Jésus revoyait sans doute les années de Nazareth, et peut-être entendait-il les concerts lointains des anges dans la glorieuse nuit de Bethléem.

Quand, sur son lit de mort, Colomb regardait ses chaînes suspendues aux murs, que de souvenirs touchants et suaves illumi-

maient la vision de son passé depuis les paisibles années de la boutique du cardeur génois jusqu'à son entrée triomphale à Barcelone, au retour de son premier voyage en Amérique.

Maintenant il ne lui restait plus qu'un seul voyage à faire, et qu'un monde à découvrir — le plus grand, le plus ancien et le plus inconnu des mondes.

Mais si ce monde lui était inconnu, Colomb en connaissait le Roi. Il y avait longtemps qu'il le servait, et il avait confiance que ce roi serait moins ingrat, et plus généreux que le roi d'Espagne. Dans la ferveur de sa foi il pouvait lui dire : « Grand roi, je vous ai porté à travers la Mer Ténébreuse dans un monde qui ne vous connaissait pas ; emportez-moi maintenant à travers les espaces infinis, dans le monde mystérieux où vous réglez. »

Certes, le Roi du ciel n'a pu rester sourd à cet appel et le jour fut bien choisi pour faire monter auprès de lui son fidèle serviteur : car il mourut le jour de l'Ascension — 20 mai 1506.

Sans aucun doute le monde des âmes s'émut de l'arrivée du grand découvreur ; mais le monde des corps ne s'aperçut guère de son départ.

Autour du grand Amiral de l'Océan le silence de l'oubli avait précédé celui de la tombe, et l'on ne sut même pas en dehors de son entourage, qu'il était mort dans une chambre d'auberge, et qu'il avait été inhumé sans pompe, sans monument, sans épitaphe dans les caveaux d'un couvent de moines.

VIII

Est-ce donc là la fin que le monde réserve à ses plus illustres enfants ? Hélas, Messieurs, il faut bien le reconnaître c'est ainsi que finissent les plus insignes bienfaiteurs de l'humanité, ceux qui la rachètent ou qui la sauvent.

Ce n'est pas impunément qu'on devient le collaborateur de Dieu dans le grand œuvre de la Rédemption. Tout sauveur est une victime, et tout apôtre est un martyr.

Mais leurs fins ne sont que des commencements. Ces couchers de soleil du passé sont des aurores d'avenir ; et les brouillards du déclin ne sont qu'un contraste de plus avec les rayonnements de l'aube.

Je vous ai montré Colomb obscurément inhumé dans les caveaux d'un monastère ; mais ce n'est pas la fin de son étonnante histoire, et le grand découvreur des mondes n'a pas fini de voyager.

Il y avait à peine sept ans qu'il dormait dans son couvent, lorsque le vieux roi de Castille s'avisa un jour de penser qu'il devait peut-être un tombeau à celui qui lui avait donné un monde, et il ordonna la translation de ses cendres de Valladolid à Séville, où de pompeuses funérailles lui furent décernées.

Vingt-trois ans s'écoulaient et une nouvelle agitation se fait autour de l'illustre mort. On le transporte à bord d'une caravelle, et il part pour ce nouveau monde qu'il a découvert et qu'il a tant désiré revoir. C'est dans la cathédrale de Saint-Domingue, ville qu'il a fondée, que sa dépouille mortelle reposera désormais.

Deux siècles et demi passent, et son sommeil est de nouveau interrompu. Saint-Domingue a été cédée à la France, et l'Espagne revendique son grand homme. Après de grandes solennités religieuses et militaires, il remonte sur un navire de l'Etat, appelé la *Découverte*, et il va demander asile à la Havane dans cette île de Cuba qu'il a proclamée *la plus belle que les yeux de l'homme aient jamais vue!*

Vivant, il avait fait quatre expéditions en Amérique pour y découvrir des terres nouvelles : mort, il fait quatre voyages à la recherche d'un tombeau définitif!

Mais est-il bien sûr, que ce tombeau soit pour jamais fermé sur le grand homme ?

Messieurs, si vous alliez aujourd'hui demander à le voir dans la cathédrale de la Havane, il me semble que le gardien pourrait bien vous répondre : celui que vous cherchez n'est plus ici ! Il a percé de sa tête la pierre de son tombeau, et il fait son ascension dans les sphères de la gloire humaine !

N'en voyez-vous pas, Messieurs, les étapes glorieuses ?

Il y a deux mois il était à Huelva, et des milliers de marins venus de toutes les parties du monde ont cru le voir à bord de sa caravelle ressuscitée, et l'ont acclamé !

Il y a quelques semaines il était à Gênes, et sa ville natale lui a donné des fêtes splendides.

Hier, il était à Rome, où l'illustre Léon XIII proclamait sa grandeur et recommandait à l'univers catholique de lui rendre toute sorte d'honneurs.

Aujourd'hui, il est partout. Son esprit flotte dans cette salle même, et il me semble qu'il nous parle !

Demain, il sera à Chicago où la peinture, la sculpture, l'architecture, et tous les arts de toutes les nations éterniseront sa gloire.

Enfin, le jour vient peut-être où l'Église catholique, qui garde mieux que toute autre société le culte des vrais grands hommes achèvera de lui payer la dette de reconnaissance du monde civilisé ! Le jour vient peut-être où cette grande dispensatrice de la vraie gloire, la seule qui traverse les âges sans vieillir, dira au monde : *Sit divus!* Et, ouvrant les portes de son incomparable panthéon, elle le fera monter jusque sur les autels pour le couronner d'un nimbe d'or !

LE PAPE ET LES OUVRIERS (1)

Beati oculi qui viderunt quæ vos vidistis.

Bienheureux ceux qui ont été témoins des choses que vous avez vues.

Quand les hommes ont travaillé de concert à quelque noble cause, quand leurs cœurs ont une fois vibré sous le coup des mêmes émotions et des mêmes enthousiasmes, il s'établit entre eux un lien de fraternité qui résistera au temps. Toujours ils auront plaisir à se retrouver pour évoquer un passé qu'ils ont vécu ensemble et remettre en commun les impressions jadis partagées.

J'ajoute que si avec le cœur, l'âme a été saisie par quelque grand courant de vie chrétienne, par un souffle qui vient de Dieu, s'il y a là-dedans une goutte du sang de Jésus-Christ, un peu de foi, une pensée apostolique de charité pour le salut du monde, oh alors, ces hommes-là se reconnaîtront entre mille, ils se tendront la main avec un sentiment de fraternité plus intime encore, plus profond, plus vif, plus élevé, presque sacré comme la cause qui les a liés.

Pèlerins de Rome, j'ai dit la vérité, j'en appelle à vous et je vous demande si, parmi les grâces que Dieu a faites à votre vie, vous ne comptez pas votre pèlerinage au nombre des meilleures ?

Que de fois, depuis, vous vous êtes surpris relisant en vous-mêmes, cette histoire de dix jours, émus, réconfortés rien qu'au souvenir, et souhaitant, sinon recommencer puisque tout est fini, du moins revoir les amis pour causer de tout cela et réchauffer dans une effusion générale vos souvenirs personnels. Eh

(1) Discours de M. l'abbé Maurice Landrieux aux pèlerins de Rome du diocèse de Reims. Étaient présents S. E. le Cardinal-Archevêque de Reims et Mgr Pagis, évêque de Verdun.

bien, ceux qui ont été naguère votre providence et qui ont pris sur eux toutes les préoccupations du voyage pour vous les épargner, ceux dont vous acclamiez là-bas le dévouement infatigable et la sollicitude du jour et de la nuit, ils brûlaient du même désir et vous ménageaient cette journée ; ils sont au milieu de vous, vous les connaissez : en votre nom, je les remercie !

En votre nom encore, je salue, au milieu de cette assemblée, Sa Gr. Mgr de Verdun dont l'ardeur apostolique trouve des accents si français pour parler à notre pays d'espérance et de relèvement. Les pèlerins de 1889, Monseigneur, n'ont point oublié vos discours de Sainte-Marthe et de la place Navone qui avaient pour eux tant de charme parce qu'ils sentaient tressaillir dans votre parole, sous un ciel qui n'était plus le ciel de France, l'âme de la patrie. Ils vous savent gré d'avoir apporté par votre présence une joie de plus à la fête de ce jour.

Je voudrais aussi, Eminence, vous exprimer ce qu'il y a pour vous au cœur des 18.000 pèlerins qui vous ont suivi à Rome depuis 1885 ; mais vous l'avez trop bien compris à la façon dont ils vous entouraient, dont ils vous écoutaient, avides, joyeux, empressés comme des enfants, pour que j'aie à le redire avec de grandes paroles. Quand c'est le cœur qui parle, tout est simple comme la vérité ! Vous les avez aimés ; vous leur avez fait du bien ! Ils vous ont rendu un double amour : amour d'affection, amour de reconnaissance, et ils ont voulu qu'un monument, cette statue de saint Pierre que vous bénirez tout à l'heure, en fût ici, dans la cathédrale de Reims, le gage perpétuel.

J'ai retenu cette parole des Lyonnais, descendant du Vatican un jour d'audience : « *C'en est fait, notre âme, elle est frappée à l'image du Pape!* » Quelle frappe puissante, que l'amour, pour imprimer, et quel métal choisi que l'âme des ouvriers, les préférés du Christ, pour conserver pareille empreinte ! On n'efface plus ce qui est écrit là ! Eh bien, Eminence, les Lyonnais ont parlé pour tous : les âmes restent frappées à l'image du Pape ; mais cette médaille idéale a deux faces ; et, à côté de celle de Léon XIII, votre image est burinée pour jamais dans le cœur des ouvriers !

I

On dit que tout est triste à notre époque, et certes, les motifs ne manquent pas pour justifier nos alarmes, nos tristesses, nos indignations. La Providence semble avoir laissé le champ libre

à l'impiété; les méchants exultent, parce qu'ils s'imaginent dans leur aveuglement travailler contre Dieu dont ils ne sont que les instruments.

Ils frappent pour détruire et veulent atteindre Jésus-Christ dans son œuvre; mais ils ne font que déblayer le terrain pour des reconstructions prochaines; ce qui s'effondre sous leurs coups n'est pas ce qu'ils comptaient renverser, et l'on sent bien que derrière le chaos des événements et des idées qui troublent à bon droit les hommes de cette génération, il se prépare, sous l'action d'une force plus puissante que les influences maçonniques et que les violences révolutionnaires, une œuvre immense de régénération sociale. Le monde né il y a cent ans des fameux grands principes n'a pas pu vivre un siècle; il craque déjà comme une vieille machine; les formules sont usées, les choses tombent en ruine qui devaient être immortelles et les noms de Liberté, Egalité, Fraternité, tous ces biens sociaux dont le christianisme avait doté le monde, ne sont plus guère affichés sur nos édifices publics qu'à titre de trésors perdus qu'on ne retrouvera que dans l'Évangile, et qui oserait nier que l'heure vient où l'on sera forcé d'aller les rechercher là?

L'évolution se révèle partout à la fois.

Dans les sphères indépendantes du savoir et de la science, dans les milieux intellectuels de la jeunesse des hautes écoles, le désenchantement du matérialisme a produit une réaction pleine d'espérance en faveur de l'idéalisme religieux.

D'autre part, la démocratie s'affirme et monte aux affaires. Elle n'est point prête encore au rôle prépondérant que l'avenir lui réserve, mais elle se reprend et commence à comprendre qu'on l'a trompée en lui dénôçant la religion comme une ennemie, et voilà que, dans ses rangs, il se dessine aussi un mouvement de retour à Dieu. L'ouvrier se lasse de l'isolement qui l'a livré sans défense aux désastreuses conséquences d'une organisation sociale sans entrailles, sans charité parce qu'elle est sans foi; il se groupe, il prête l'oreille aux loyales avances de l'Église du Christ. Il n'a plus pour le prêtre cette haine irraisonnée que la calomnie et le mensonge lui avaient infusée; le malentendu se dissipe. Ceux qui ne nous regardent pas encore avec sympathie le font déjà avec moins de défiance, et le peuple peu à peu s'oriente du bon côté pour que cette conquête délicate de ses libertés politiques et de son affranchissement moral se fasse sans désastres irrémédiables, sinon sans une crise que tous ceux qui pensent jugent inévitable.

Et au-dessus de tous ces éléments en fermentation, l'Eglise plane comme l'Esprit-Saint sur les eaux à l'origine des choses pour les féconder. Plus remarquable que toutes les autres, l'évolution de l'Eglise se fait avec une sagesse et une audace qui excitent l'étonnement et l'admiration du monde. On avait cru paralyser le Pape en le dépouillant et voilà que sa voix n'a jamais rencontré plus d'écho dans les masses populaires que de nos jours. Au milieu d'épreuves incessantes et de sollicitudes immenses comme le monde qu'il gouverne; à un âge où d'ordinaire le corps épuisé refuse le service aux plus vaillants; dans le dénuement absolu de tout ce qui est réputé une force parmi les hommes, Léon XIII exerce un ascendant puissant non seulement dans le domaine religieux, mais sur les affaires humaines et jusque dans les conseils politiques des nations. Il a ramené au Vatican où l'on avait enfermé la papauté pour la faire oublier, le centre et le pivot moral des événements contemporains. Et, en somme, sous l'influence de l'Eglise, il se prépare incontestablement, non pour demain, mais pour le siècle prochain, un état de choses nouveau dont la base peu à peu se révèle, mais dont la structure définitive reste encore indécise, et la France catholique, longtemps châtiée, bientôt pénitente, attend avec confiance, après cet essai malheureux d'athéisme, sa régénération dans la foi de Jésus-Christ.

Pèlerins de Rome, ce sera votre gloire d'avoir compris les premiers ces grandes choses et d'avoir pris la tête du mouvement. Vous avez posé les préliminaires d'une alliance qui se fera et qui sera féconde, entre la papauté abandonnée des princes et le peuple qui se réveille réclamant sa foi et sa liberté.

Vous avez fait mieux que de maudire la société et de prétendre recommencer dans l'ordre social ce que Luther a tenté il y a trois siècles dans l'ordre religieux : tout détruire sous prétexte de réformer ! Vous êtes allés à la source de la vérité et de la justice et vous avez provoqué sur ces questions complexes l'enseignement doctrinal de l'Eglise, en sorte que c'est à vous que les classes laborieuses du monde entier demeurent redevables de cette parole lumineuse et pacificatrice de l'encyclique qu'un publiciste éminent appelait hier « un baiser du Christ aux travailleurs ! »

Vous avez fait ressortir, Eminence, dans un récent congrès, l'esprit et la portée des pèlerinages ouvriers à ce point de vue ; vous avez fixé le sens élevé de cette œuvre : je n'ai voulu que le

rappeler en passant afin de redire à vos chers pèlerins qu'ils ont écrit une belle page de l'histoire de l'Eglise au XIX^e siècle et qu'ils doivent être fiers d'avoir vu de près ces événements et d'y avoir été mêlés. *Beati qui viderunt...*

II

Qu'avez-vous fait encore dans la Ville Eternelle, Messieurs ?

Vous avez honoré la France à l'étranger : vous avez fait *œuvre de patriotisme*.

Non seulement, vous avez renoué sur l'autel de Sainte-Pétronille de vieilles traditions nationales qui remontaient à Pépin et à Charlemagne, mais encore vous avez porté très haut le nom français par votre dignité, votre discipline, votre foi publiquement affirmée. Vous avez conquis dès le premier jour l'estime d'un peuple qui n'était point disposé à vous l'accorder, et, mieux que cela, vous avez gagné sa sympathie. Cela a été vrai en 1889, cela a été vrai en 1891, malgré l'odieuse explosion de haine et de violences, provoquée par les Loges, qui ont mêlé dans un même blasphème et confondu dans le même outrage le Christ-Dieu, son Pape et puis... la France !

En ces tristes journées, vous avez fait auprès du Pape *œuvre de témoins !*

Vous avez démasqué les menées de la révolution maçonnique. En dépouillant le roi de Rome, elle avait prétendu laisser au chef de l'Eglise son indépendance et sa liberté et la Providence s'est servie de vous pour montrer une fois de plus et mieux que jamais au monde catholique, que cette souveraineté ironique et ces honneurs factices dont on a tenté de décorer sa captivité, rappellent étrangement l'*Ave Rabbi* des Juifs à la passion et le lambeau de pourpre jeté sur les épaules de Jésus au prétoire de Pilate.

Vous avez édifié la population romaine, vous avez fait *œuvre d'apostolat !*

A lire nos journaux, à ne juger les choses de France que par le dehors, on avait pu croire que l'athéisme social qui fait tant de bruit chez nous avait énervé la race catholique : vous avez montré qu'elle était vaillante encore, vous avez passé en chrétiens ! Votre attitude grave et recueillie dans les sanctuaires a vivement frappé les Romains dont la piété plus démonstrative a des allures moins respectueuses. Vos communions générales à

Saint-Pierre ont surtout fait une impression profonde, elles ont porté un coup sérieux au respect humain et le Cardinal-vicaire a pu dire depuis à Son Eminence que votre présence avait été une prédication perpétuelle dans la ville de Rome.

Vous avez exploré la Ville Eternelle, depuis les Catacombes jusqu'au Vatican et votre pied à chaque pas remuait la cendre des générations passées. Vous avez relu l'histoire du monde écrite là, sur les rives du Tibre, avec des ruines, avec des monuments qui s'entassaient, comme les siècles, les uns par dessus les autres. Vous avez touché de la main les débris énormes du paganisme et les restes glorifiés des martyrs, ses victimes, et vous avez compris que l'Eglise du Christ est divine, puisque tant de faiblesse a pu renverser une aussi formidable puissance. Enfin, Messieurs, vous avez vénéré les splendides basiliques romaines et admiré les merveilles artistiques, les chefs-d'œuvre du génie humain accumulés dans la cité des Papes : *Beati qui viderunt!*

Mais, Messieurs, il est une impression plus vivante dans vos cœurs que toutes ces impressions. Vous souvient-il, alors qu'au terme du trajet, pénétrant dans les mornes solitudes de la campagne romaine, qui jettent autour de la Ville sainte, comme pour l'isoler du monde profane, une zone de recueillement et de silence, vous souvient-il que le premier objet qui de loin révéla Rome à vos yeux et fit tressaillir votre âme, ce fut le dôme majestueux, la coupole gigantesque de Saint-Pierre? Et, au retour, alors que depuis longtemps déjà la cité avait disparu à vos regards, c'est Saint-Pierre qui se détachait encore sur le ciel bleu, à l'horizon, c'est la vision suprême que vous avez emportée.

Voilà bien l'image sensible de la vérité : oui, c'est Pierre qui domine Rome, la papauté en est le centre, elle en est l'âme, elle en est toute la vie! et vous attendez n'est-ce pas que je vous parle du Pape.

III

Vous avez vu le Pape, le Vicaire de Jésus-Christ, le Chef de l'Eglise, le Docteur des nations, le Père de la chrétienté!

Vous l'avez vu à l'autel et jamais vous n'oublierez ce spectacle : la messe du Pape! Simple comme la messe du plus humble des prêtres, mais qui prend sur les lèvres de ce prêtre suprême un accent et une majesté qui ne sont plus de ce monde et s'élève

avec lui jusqu'à ces sommets du sacerdoce où le divin devient presque tangible. L'attitude de Léon XIII, son âme, qui se reflète si vivement sur une physionomie translucide, immatérielle, le ton à la fois énergique et suppliant qu'il donne à sa prière, son geste qui trahit successivement l'homme accablé sous l'épreuve, puis le Pontife intrépide dans la lutte, l'auréole de sainteté que l'œil cherche autour de ce front de martyr, tout cela produit une émotion profonde, quelque chose de ce qu'éprouvèrent les disciples quand Jésus consacrait à Emmaüs : *Nonne cor nostrum ardens erat in nobis?*

Le 29 septembre 1891 — Reims y était ce jour-là — c'était à l'autel papal, sur la Confession même de saint Pierre, Pierre l'apôtre, Simon fils de Jona, était là dans son tombeau, sous terre, dans les fondations mêmes de l'Eglise, *super petram œdificabo ecclesiam meam*; et le vieillard qui parlait à Dieu, placé par sa mission au faite de l'humanité, aux frontières de ce monde du côté du ciel, c'était Pierre encore debout, vivant sur son propre tombeau, car là papauté est immortelle; et, aux vivats de la multitude qui acclamait Léon XIII, des voix d'enfants, douces comme des chœurs angéliques laissaient tomber du haut de la coupole la réponse des cieux, l'éternel *Tu es Petrus!*

Vous l'avez vu, Messieurs, le Pape, dans la gloire, aujourd'hui voilée de deuil, des grandes solennités, entouré d'honneurs, porté comme le Saint-Sacrement sur la Sedia, l'ostensoir de la papauté. Car le Pape, c'est d'une certaine façon l'autre moitié de Jésus-Christ, le complément de l'Eucharistie pour la présence réelle. Ici, le Christ de la vie cachée, dans le silence du tabernacle, pour la sanctification intime et surnaturelle des âmes; là, le Christ agissant de la vie publique, sa parole, son autorité pour la régénération sociale de l'humanité. Et il est remarquable, mes Frères, que les peuples ont toujours pris la même attitude vis-à-vis du Pape et de l'Eucharistie. Luther, pour ne pas remonter plus haut, ne veut plus du Pape : l'Eucharistie lui échappe des mains. Le jansénisme glace les cœurs, la communion est délaissée : le Pape n'est plus populaire. La Révolution vide les tabernacles et profane l'hostie sur l'autel : elle outrage le Pape en sa demeure et le traîne en exil. Aujourd'hui, tandis que la franc-maçonnerie met les chapelles eucharistiques sous les scellés et fait du Vatican une prison, les fidèles reviennent à la Table sainte et les foules reprennent le chemin de Rome.

Vous l'avez vu, le pape, descendu de ces hauts sommets, dans l'intimité des audiences, promenant dans vos rangs, avec une inaltérable mansuétude, la joie, l'émotion, l'enthousiasme, se prêtant sans réserve à vos empressements peu soucieux du cérémonial et de l'étiquette, répondant par des caresses à vos rudes et loyales étreintes, oubliant les heures au milieu de « ses chers fils de France » comme il disait; écoutant leurs doléances, acceptant leurs aumônes, jusqu'aux plus modestes cadeaux, dons naïfs d'un amour candide, derrière lesquels il devinait, grand, noble et plein d'élan le cœur de la France.

Vous l'avez vu bénissant, avec ce geste large qui le grandit et semble monter jusqu'à Dieu pour puiser au sein même de la divinité la grâce qu'il va répandre sur le monde, *urbi et orbi*, comme si son œil, par delà les horizons, contemplait toutes les nations à la fois :

Beati qui viderunt quæ vos vidistis.

Enfin, Messieurs, — c'étaient les derniers groupes, ceux de Limoges, de Nantes et de Bretagne, — ils l'ont vu dans l'épreuve! Comme vous, ses hôtes du jour et de la nuit, ils ont entendu les blasphèmes et les cris de mort: *Morte a Dio! Viva Satana! Abbasso Leone! Morte al papa!* Ils ont souffert avec lui, ils ont partagé sa captivité; et à Rome, ils n'ont vu que le Pape et ils l'ont vu dans l'angoisse! A ceux-là aussi, à cause de cette vision, à cause de ce sacrifice je répète: *Beati oculi qui viderunt...*

Je termine, Messieurs, puisqu'il faut terminer, par un dernier souvenir.

C'était à l'audience des adieux, la plus émouvante de toutes, au lendemain des scènes impies et hontenses qui avaient fait saigner si cruellement le cœur de Léon XIII.

Le Pape s'était arrêté au milieu de la basilique; on avait posé son siège à même sur le pavé; nous faisons cercle autour de lui. Il venait d'attacher sur la poitrine d'un ouvrier la décoration pontificale, pensant ainsi ennoblir toute la classe des travailleurs, lorsqu'il exprima le désir d'entendre une cantate dont un pèlerin tout à l'heure lui avait fait hommage.

Alors, chose inouïe, dans Saint-Pierre de Rome, au milieu du cercle qui s'était resserré, à quatre pas en face du Pape, l'ouvrier — c'était un breton — chanta, avec un talent remarquable et une voix puissante, mâle, qui faisait bel effet dans l'immense vaisseau.

La trame de ce morceau est simple, la pensée grave, austère ; l'interpellation est directe, c'est au Vicaire du Christ que parle cet enfant de la Bretagne et il le tutoie dans le langage noble et fier de sa poésie :

Salut à toi, Léon ! le successeur de Pierre,

Oracle souverain de toute vérité.

Parle-nous, nos cœurs sont soumis !

Peu à peu l'âme est saisie. L'auditoire, un instant indécis, déconcerté par l'étrangeté de la scène, tremblant de voir échouer dans le ridicule une improvisation pour laquelle il n'y avait pas de milieu entre le mesquin et le sublime, passe de la surprise à l'émotion la plus vive, et, quand tout à coup 2,000 voix d'hommes reprirent en chœur, comme une prière, dans un superbe unisson, le dernier vers de cette première strophe :

Parle-nous, nos cœurs sont soumis !

les larmes jaillirent des yeux, les cœurs étaient passés dans la voix de chacun et les sanglots étouffaient les paroles sans altérer l'harmonie de ce chant d'adieu.

Le Breton continua :

Pape des ouvriers, nous sommes là vingt mille,

Accourus à ta voix pour consoler ton cœur.

Léon XIII avait conservé dans la sienne la main de l'ouvrier décoré ; le coude appuyé au fauteuil, sa tête dans la main qu'il avait libre, il regardait le chanteur, l'œil plus vif que jamais, répondant par l'expression toujours calme, attristée, mais superbe de sa physionomie, au discours, à la prière, au serment de ces hommes de foi qui incarnaient en ce moment l'âme même de la France catholique.

O Vicaire du Christ, la France t'aime encore.

Son glaive est émoussé mais son cœur bat toujours !

Son âme à lui était touchée, son âme de Pape, et bien aussi sa pauvre âme d'homme affaissée sous l'épreuve.

Et c'est alors, Eminence, que donnant une voix aux sentiments qui étreignaient nos cœurs, vous avez dit au Pontife le suprême adieu, prenant le ciel à témoin que notre amour, notre fidélité, notre dévouement lui étaient acquis et que si pour sa cause il fallait du sang, le nôtre était prêt à couler ! Et j'entends encore, s'élevant de la multitude — le Pape en a tressailli — l'acclamation soudaine : *Nous le jurons !* cri de foi et cri d'a-

mour, qui fit écho à vos paroles et transforma cette scène, qui n'était que triste et touchante dans sa simplicité, en un spectacle des plus grandioses.

Ce serment, Messieurs, qui fut le dernier acte des pèlerinages, parole d'honneur que la France ouvrière laissa au Vatican comme une consolation et une espérance, vous n'avez pas attendu jusqu'à cette heure pour le faire vôtre. Les derniers venus ont parlé au nom de tous.

Vous resterez les fidèles du Pape, les fils dévoués de l'Eglise catholique. Vous consacrerez votre influence — tout homme exerce autour de lui une influence — à la régénération sociale de notre pays par la Croix et par l'Évangile.

Vous prendrez pour vous cette liberté de langage, cette indépendance d'allure qui entrent dans nos mœurs, mais dont le mal trop longtemps a seul profité et vous parlerez, en catholiques, du Pape et de toutes les grandes choses que vous avez vues dans la ville éternelle !

Et ainsi, Messieurs, hommes de conviction, hommes de devoir, hommes de dévouement, vous serez en cette fin de siècle, grosse de menaces, qui semble destinée encore à la lutte et aux sacrifices, les témoins et les apôtres de la vérité, pour préparer l'avènement chrétien du xx^e siècle.

Amen !

L'abbé M. LANDRIEUX.

LE VERRE DU PRINCE EUGÈNE

SOUVENIR DE CAPTIVITÉ

Le père Dubois occupait à Munich le premier étage d'une maison située dans la rue Sainte-Thérèse qui se trouve à peu de distance de Maximilian-Strass, cette grande artère peuplée de statues, qui fait l'orgueil des Bavaoises. C'était un vieillard à cheveux blancs dont le type et le nom contrastaient singulièrement avec ceux des habitants vivant sur les bords de l'Isar. Vif et alerte, quoique un peu voûté par le poids des ans, il passait chaque jour à la même heure, sur le même pavé, allant faire son pèlerinage à Saint-Michel où il restait, pendant une bonne demi-heure, dans une profonde méditation, agenouillé devant la statue colossale du prince Eugène de Beauharnais, élevée, debout, sur le marbre de sa tombe.

A l'époque de la guerre Franco-Allemande, le père Dubois pouvait avoir 75 ans environ. Il n'avait pour unique compagne que sa fille Jeanne que le brave homme aimait à surnommer : *Jeanlotte*. La vieille fille, car elle avait vu passer bien des printemps, était resté jolie et avait gardé, en dépit de l'humeur revêche que donne un célibat prolongé, un cœur d'or. Ah ! c'est que, heureuse d'être l'appui de son père, fière de son indépendance, elle avait repoussé tous les projets d'union qui l'eussent obligée à s'éloigner de lui et à subir une servitude qui répugnait à sa dignité personnelle.

Pendant Jeanne n'était pas dépourvue de tendresse; elle aimait... le pauvre et le prochain.

Dès que l'Angelus tintait, bravant le froid et la neige, on la voyait se glisser, comme une ombre, sous le porche des Augustins, laisser tomber sur les genoux d'un mendiant l'obole de la journée, puis après avoir jeté sur le pavé de l'église un peu d'eau bénite pour le repos des morts (1) revenir en toute hâte au logis où son père l'accueillait en souriant.

Au retour, elle s'arrêtait, chaque fois, devant la porte qui faisait face à la sienne sur le même carré, frappait discrètement en disant d'une voix douce :

— Lieutenant, avez-vous besoin de quelque chose ?

Le captif qui demeurait là, ayant presque toujours les pieds froids, le ventre creux, suivait alors sa bienfaitrice et, grelottant, allait s'asseoir au foyer du vieillard.

D'où sortaient ces Bavarois parlant si bien notre langue et paraissant si bons Français ?

Jeanne le dit un jour, tout bas au prisonnier :

— La France a été le berceau de notre famille; mon père y est né. Ancien valet de chambre du prince Eugène il n'a quitté sa patrie qu'avec lui. Après la mort du prince, il s'est fixé à Munich vivant de la pension que la Bavière accorde aux serviteurs du gendre de son roi.

— Jeanne tu parles trop, interrompit le père Dubois qui avait entendu. J'aurais voulu faire moi-même cette confidence au brave officier qui me fait l'honneur d'accepter sous mon toit une modeste hospitalité. En trahissant mon secret, tu me privas du plaisir de lui faire une agréable surprise. Allons, ma fille, je te pardonne en raison du plaisir que tu as éprouvé toi-même; mets

(1) Coutume suivie dans toutes les paroisses de la Bavière.

un couvert de plus et faisons ensemble les honneurs de notre dîner à cet enfant de la France dont la présence éveille en moi de si doux souvenirs. Et, surtout, n'oublie pas de...

— J'ai compris répondit la bonne fille en roulant la table au milieu de l'appartement; monsieur le lieutenant en sera fier, je m'en réjouis.

* * *

— Lieutenant, dit le vieillard attaquant une aile de volaille, serais-je indiscret en vous priant de nous dire comment vous avez pu vous faire interner à Munich malgré la défense du roi?

— Je vous avoue, répliqua l'officier, que le hasard seul s'est occupé de cette affaire en me mettant en présence d'une dame de la cour très assidue à venir visiter nos malades à Ingolstadt qui a bien voulu intercéder pour moi dans le but de me faire obtenir cette faveur.

— Elle doit être bien puissante, murmura l'ancien serviteur du prince.

— Et bien bonne, ajouta Jeanne, avec un gracieux sourire.

— En effet, elle a reçu du ciel le plus bel ornement qu'il puisse accorder à une femme : la charité, répondit le captif en arrêtant un regard reconnaissant sur la vieille fille.

Jeanne parut embarrassée; elle avait compris que la réponse de l'officier s'adressait autant à elle-même qu'à la dame du palais.

N'était-elle pas aussi charitable en donnant son denier quotidien au pauvre de l'église et les petits coups frappés à la porte du captif, en l'appelant au foyer de son vieux père, n'étaient-ils pas un acte aussi méritoire que la puissante intervention qui lui avait fait ouvrir les portes de Munich?

Le père Dubois s'était tu par modestie et gardait le silence.

— Mon cher hôte, reprit l'officier pour les mettre à l'aise, pourrais-je vous demander à mon tour de me parler du grand homme que vous avez servi pendant de si longues années. La vie privée d'un héros doit être bien intéressante à connaître?

Le vieux serviteur du prince hésita avant de répondre.

— Les gens attachés au service des grands, dit-il après quelques moments de réflexion, tantôt aveuglés par l'éclat de la puissance de leurs maîtres, tantôt désillusionnés en les voyant descendre, comme tous les mortels, au niveau des besoins de l'humaine nature, sont incapables de pouvoir juger, sainement,

de ce qui se passe dans l'ombre des palais. Trop souvent, hélas, ils perdent, avec le prestige qui les éblouissait, la notion du respect qu'ils leur doivent et divulguent, sans scrupule, au public leurs faiblesses et leurs défauts. Un bon serviteur doit, toujours, savoir se taire. Croyez-moi, lieutenant, il vaut mieux apercevoir un homme dans le rayonnement de sa grandeur que par les petits côtés de sa vie.

— Excusez-moi cette demande indiscreète, répondit l'officier. Je pense comme vous qu'il vaut mieux s'incliner devant une auréole glorieuse et distinguer les grands au scintillement de leur majestueuse puissance. Cependant, permettez-moi de dire que certaines chroniques en nous apprenant que les plus grands princes ont eu, à certains moments, des velléités enfantines n'ont rien ôté à leur gloire : Henri IV ne s'amusa-t-il pas à traîner ses enfants à califourchon sur le parquet de ses appartements ?

Le vieillard eut un charmant sourire sur les lèvres et posant la main sur l'épaule de l'officier il lui dit à voix basse :

— J'ai vu mon maître jouer à la toupie !

A ce moment, Jeanne ayant rempli les verres d'un bon vin de Malaga, le père Dubois se leva :

— Je bois à mon pays, s'écria-t-il, à tous les patriotes français. Je bois à votre avenir, lieutenant ; puissiez-vous trouver le talisman qui conduit aux honneurs dans le verre que vous tenez en main : le prince Eugène de Beauharnais s'en est servi pendant vingt ans ?

Ces mots produisirent sur le lieutenant l'effet d'une commotion électrique. Au lieu de porter le verre à ses lèvres, il l'examina attentivement ; puis son regard devint fixe, sa main trembla et le précieux vase, entraîné par son poids, tomba dans le vide.

Jeanne poussa un cri déchirant ; mais le vieillard, avec une adresse remarquable, avait arrêté le verre dans sa chute.

— Grâce à Dieu, j'ai la vie sauve, car le voici tout entier, s'écria-t-il, en l'élevant au-dessus de sa tête.

— Seriez-vous passible de la peine capitale s'il lui arrivait malheur, riposta le captif remis de son émotion ?

— Quelque chose me dit que je ne survivrai pas à la destruction de ce verre.

— Alors vous l'avez échappé belle, dit l'officier en riant comme un fou.

*
*
*

Dans le courant du mois de mars 1871, deux lieutenants, commandants d'avant-postes à l'armée de Versailles causaient dans une clairière du bois de Meudon. Le bruit du canon se faisait entendre au loin se rapprochant de minute en minute de la position qu'ils occupaient. C'était le commencement de la lutte engagée par le drapeau national contre le bonnet phrygien de la Commune.

— Oui, mon cher, disait le lieutenant C... en finissant de raconter l'incident du verre du prince Eugène, je ne puis réfléchir à cet épisode de ma captivité sans éprouver un malaise indéfinissable.

— Peut-être en trouveriez-vous la cause dans l'affectueux attachement que vous aviez voué au vieillard qui vous a si bien accueilli au milieu de vos peines; en ami reconnaissant, vous redoutez les conséquences d'une conviction qui pourraient lui être funestes si le verre venait à se briser?

— J'ai le pressentiment qu'il nous arriverait malheur à tous deux, murmura l'ancien captif.

Sur ces entrefaites, un caporal s'était approché d'eux et tendait une lettre à l'adresse du lieutenant C...

L'officier en déchira vivement l'enveloppe; mais à peine l'eut-il parcouru des yeux qu'il laissa tomber la feuille dans les mains de son ami. On lui écrivait :

« Une partie du mobilier du vieux serviteur du prince vient d'être consumé par le feu; le verre qu'il conservait comme une précieuse relique de son maître n'a pas encore été retrouvé dans les décombres. La douleur du père Dubois est telle qu'elle fait craindre pour sa vie. »

— Hum! dit son camarade après avoir lu la lettre, les événements qui surgissent à la surface de ce globe sont si multiples qu'ils peuvent bien se heurter, un jour ou l'autre, aux rêves ou aux terreurs qui remplissent le cœur humain. La coïncidence de deux faits n'est, à mon avis, que le résultat d'un caprice du hasard.

Au même instant une volée de mitraille passa comme une trombe sur la lisière du bois; le lieutenant C... frappé en pleine poitrine resta sur le carreau.

— C'est drôle, dit le lieutenant X... en se penchant vers lui pour lui serrer la main une dernière fois, y aurait-il quelque

chose de vrai dans le pressentiment? Et il resta rêveur devant le corps inanimé de son ami...

— Lieutenant, ôtez-vous donc de là; vous allez vous faire mettre comme chair à pâté, cria un chef de bataillon qui venait de prendre position dans le bois.

L'officier leva la tête et sembla porter un défi à la batterie

— Si je crois à mon pressentiment, dit-il en laissant percer un petit sourire sceptique, j'ai le temps d'en voir bien d'autres.

A ces mots, une seconde volée de mitraille plus nourrie que la première ébranla le sol comme s'il eût été secoué par une poussée volcanique. Le lieutenant, resté debout, regardait encore la batterie mais en murmurant, cette fois, d'un air convaincu :

— Vraiment je crois que j'en verrai bien d'autres.

En effet, depuis ce jour, il en voit de plus raides les unes que les autres!

Capitaine BLANC.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'apprendre la mort du R. P. Dom Piolin.

Le R. P. *Paul* PIOLIN était né au Bourg-Neuf-la-Forêt, département de la Mayenne, en 1817.

Il portait un nom très anciennement connu et très justement honoré dans le pays.

Après de solides et brillantes études, il était entré au grand séminaire du Mans, d'où il sortait, en 1840, sous-diacre, pour se joindre à Dom Guéranger, qui venait de rétablir en France l'ordre des bénédictins. Le P. Piolin a été un véritable bénédictin, le type du bénédictin : religieux exemplaire, érudit, travailleur infatigable.

Il a publié de nombreux ouvrages et donné une collaboration assidue, pendant cinquante ans, à un grand nombre de journaux et de recueils religieux ou savants de Paris et de la province : *l'Univers*, *le Monde*, *la Revue du Monde catholique*, *la Revue des Questions historiques*, *le Polybiblion*, *la Revue historique et archéologique du Maine*, et bien d'autres.

Il était membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe et président de la Société historique et archéologique du Maine.

A ses innombrables travaux historiques, le R. P. dom Piolin avait joint le labeur d'une part du gouvernement de sa congrégation.

Il a été prieur de l'abbaye de Solésmes depuis 1845, époque de la mort de dom Guéranger; il avait alors remplacé le prieur dom Couturier, élu abbé. Il a conservé ses fonctions jusqu'en 1886; sa santé l'obligea alors à s'en démettre.

Parmi ses livres, la réédition qu'il avait entreprise du grand ouvrage *Gallia Christiana* lui avait assuré une place d'honneur dans le monde savant et mérite ici une mention particulière; nous devons surtout, nous, Manceaux, rappeler la belle *Histoire de l'Eglise du Mans* que nous devons à dom Piolin, véritable monument d'histoire locale, qui fera vivre son nom et sa mémoire dans ce pays.

Dimanche matin est mort, à Paris, d'une congestion pulmonaire consécutive à une chute qu'il avait faite dans son appartement, le comte *Joseph Ducros*, ancien préfet du Rhône, ancien conseiller d'Etat, grand-officier de la Légion d'honneur.

Il était né en 1811 d'une famille de soldats. Son père commandait l'artillerie à Turin, département du Pô. Sorti de l'Ecole polytechnique, il entra dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées qu'il quitta, après de longs services, pour diriger, en Espagne et en Italie, de grands travaux qui lui procurèrent fortune et honneurs.

Pendant le siège de Paris, il rendit des services signalés à l'armée de la Défense comme colonel du génie auxiliaire. Après le siège, M. Thiers qui l'avait vu à l'œuvre, fit appel à son dévouement et l'envoya à Saint-Etienne pour remplacer, comme préfet, le baron de l'Espée qui venait d'être assassiné par les émeutiers. Il sut, à force d'énergie, les faire rentrer dans l'ordre sans effusion de sang, et il devint, dans ce centre ouvrier de la Loire, à la fois populaire et redouté.

Le maréchal Mac-Mahon l'appela à la préfecture du Rhône, où il dirigea de grands travaux d'édilité.

Nommé conseiller d'Etat, puis directeur de l'Algérie et promu au grade de grand-officier de la Légion d'honneur, le comte Ducros rentra dans la vie privée après avoir, on peut le dire, suffi à trois carrières humaines. Il passa ses dernières années dans les joies de la famille et de l'amitié. Il laisse un fils capitaine d'artillerie et une fille mariée à M. Morillot, député de l'Aisne.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

C'est à la Société des Dames du Sacré-Cœur, représentée par une nombreuse députation des Révérendes Mères des instituts d'éducation de cette Société à Rome et en Italie, et par les déléguées venues expressément des diverses maisons de France, de Belgique et d'Angleterre, qu'est échu l'honneur d'inaugurer samedi les pèlerinages pour les fêtes jubilaires de Notre Saint-Père le Pape.

Cette députation comprenait aussi les élèves des trois instituts d'éducation que les Dames du Sacré-Cœur dirigent à Rome, à la Trinité-du-Mont, à Santa Ruffina et à Villa Lante, et d'autres élèves de leurs divers Instituts d'Italie, ainsi que plusieurs dames représentant les diverses Œuvres auxquelles se consacre la Société du Sacré-Cœur. Toute l'assistance ne comprenait pas moins de cinq cents personnes, réunies dans la salle du Consistoire où l'audience a eu lieu.

Le Souverain Pontife sortant de ses appartements, sans monter en portantine, est entré à 11 h. 1/4 dans la salle du Consistoire, en marchant d'un pas alerte et portant sur ses traits vénérés l'empreinte de sa joie paternelle pour cette première et touchante manifestation de la foi et de la piété filiale, à l'occasion de son Jubilé. Il était accompagné de LL. EEm. les cardinaux Parocchi, Rampolla, d'Hohenlohe, Serafini, Mazzella, Sepiacci, Ricci-Paracciani, Macchi et Apolloni, ainsi que de LL. GG. Monseigneur Van den Branden de Reeth, archevêque titulaire d'Erythrée; Mgr Juteau, évêque de Poitiers et deux évêques anglais récemment arrivés à Rome: Mgr William Gordon, évêque de Leeds et Mgr Richard Lacy, évêque de Middelborough.

Etaient également présents: Mgr Corado, aumônier des Dames du Sacré-Cœur, et, au nom de la Commission centrale exécutive des fêtes jubilaires, Mgr Radini-Tedeschi, président de cette Commission; M. le commandeur Zara, conseiller, et le trésorier M. le chevalier Ambrosini.

L'arrivée du Saint-Père a été saluée par un hymne de circonstance, chanté avec accompagnement d'*harmonium*, par les demoiselles des divers Instituts du Sacré-Cœur.

Le Pape en a été visiblement ému et tellement satisfait qu'il a demandé à en entendre l'exécution une seconde fois.

Ensuite une des Dames du Sacré-Cœur de la députation française est venue exprimer devant le trône pontifical les sentiments dévoués de toute l'assistance en donnant lecture de l'Adresse suivante.

Très Saint-Père,

Cette fois encore notre très révérende Mère générale est privée de l'honneur et de la consolation de déposer elle-même aux pieds de Votre Sainteté ses humbles hommages, ses vœux filiaux et dévoués. Daignez nous permettre, Très Saint-Père, de le faire en son nom, car les sentiments de notre première Mère sont ceux de la Société du Sacré-Cœur tout entière. Elle est heureuse de devancer l'époque de votre Jubilé épiscopal, et proteste hautement qu'un profond et inaltérable attachement au Saint-Siège et à l'Auguste Personne de Votre Sainteté sera tout à jamais le caractère distinctif et l'une des plus belles gloires de notre Société.

Plus les ennemis de la Sainte-Eglise redoublent de fureur et d'audace dans leur guerre acharnée, plus nous sentons le besoin de Lui témoigner notre filial dévouement. Vous le savez, Très Saint-Père, vos douleurs sont nos douleurs, vos joies sont nos joies, vos combats doivent être nos combats. Ne sommes-nous pas appelées par notre vocation, à être épouses et victimes du divin Cœur de Jésus; victimes pour la Sainte Eglise et les âmes? Munies de l'arme puissante du Saint-Rosaire, nous lutterons par la prière et par l'action, par l'amour et par le sacrifice; nous combattons pour hâter le triomphe de Sainte Eglise, pour ramener à votre bercail, ô Incomparable Pasteur, un grand nombre de brebis égarées: pour engendrer à Jésus-Christ, par une éducation solidement chrétienne, des enfants fidèles qui Vous dédommageront de la défection de tant de fils ingrats.

Daignez agréer, Très Saint-Père, cette humble mais sincère expression de nos sentiments et nous permettre, prosternées à vos pieds sacrés, d'implorer avec une foi vive et un filial amour la Bénédiction Apostolique. Nous vous la demandons spécialement pour notre très Révérende Mère Générale, nos Révérendes assistantes générales, pour nos 132 maisons, nos religieuses, nos élèves, nos différentes œuvres, afin que notre humble labeur, fécondé par la grâce, produise une abondante moisson à la plus grande gloire des Cœurs Sacrés de Jésus et de Marie.

Le Saint-Père, debout devant le trône, a répondu d'une voix émue, mais forte et vibrante, par le discours suivant, prononcé en français :

Très chères filles,

C'est pour Nous une consolation, au milieu de Nos tris-

tesses, de voir que, grâce à votre pieux pèlerinage, Notre Jubilé épiscopal s'inaugure en quelque manière sous les auspices du Sacré-Cœur de Jésus. Par votre vocation et votre profession religieuse, vous êtes, en effet, particulièrement vouées à ce divin Cœur, la source et le symbole de l'amour et de la charité, de cette charité chrétienne qui unit tous les fidèles, de quelques régions soient-ils, et en forme une seule et même famille spirituelle, ayant pour chef le Vicaire de Jésus-Christ. Vos cœurs à toutes sont animés et surabondent de cette charité, et c'est elle qui vous a inspirées de venir les premières, à la tête d'une nombreuse jeunesse, Nous offrir, à l'occasion de Nos prochaines fêtes jubilaires, vos vœux et vos prières avec l'assurance de votre filial attachement.

Soyez les bienvenues, chères filles, et puisque, comme vous l'avez dit tout à l'heure, vous désirez en tout partager Nos sentiments, soyez heureuses de la joie que vous Nous causez aujourd'hui. Nous Nous réjouissons de votre piété, de vos généreuses dispositions ; Nous Nous réjouissons du bien que vous faites à ces chères enfants et à leurs nombreuses compagnes qu'elles représentent ici autour de Nous.

L'éducation que vous vous efforcez de leur donner, Nous le savons, est une éducation foncièrement, éminemment chrétienne et pratique. Vous cherchez à les mettre en garde, dès leur enfance, contre les dangers et les faux appâts du monde et à les préparer aux grands devoirs d'épouses et de mères de famille. En vous dévouant de la sorte à l'éducation chrétienne des jeunes élèves que la Providence vous confie, vous contribuez par là même et dans une large part, au bien général de la Société et même de l'Eglise si persécutée de nos jours.

Persévérez, chères filles, dans votre sainte et noble mission ; continuez par vos œuvres de zèle et de charité, par votre esprit d'abnégation et de sacrifice et par vos prières à travailler, vous aussi, dans la sphère qui vous est tracée, au triomphe de la religion.

Et vous, chères enfants, remerciez toujours le bon Dieu de vous avoir mises sous la direction d'institutrices si sages

si vertueuses, si dévouées à vos véritables intérêts. Obéissez-leur, profitez de leurs enseignements, suivez toujours avec docilité leurs maternels conseils.

Attachez-vous à la solide piété et croissez dans la pratique des vertus chrétiennes et dans l'acquisition des connaissances qui vous sont utiles ; et quand vous quitterez définitivement le pieux asile qui aura abrité votre enfance et votre jeunesse, vous emporterez dans vos cœurs le souvenir ineffaçable des beaux exemples que vous y aurez admirés, et des leçons salutaires que vous y aurez reçues. A cette fin, et comme gage de Notre paternelle affection, Nous vous accordons à vous toutes ici présentes, aux religieuses, aux élèves, à celles qu'elles représentent, à la Société du Sacré-Cœur tout entière et très spécialement à la Mère générale, la bénédiction apostolique.

Sa Sainteté a daigné ensuite admettre au baisement du pied Mgr Radini Tedeschi et les autres représentants de la Commission centrale exécutive des fêtes jubilaires, ainsi que les Révérendissimes Mères du Sacré-Cœur des diverses députations de Rome, d'Italie, de France, de Belgique et d'Angleterre qui, au nom de l'assistance, ont présenté, comme prémices des dons jubilaires, une offrande de 50,000 francs et un magnifique ostensorio enrichi de pierreries. La présentation de ces dons a été accompagnée d'une belle poésie qu'a récitée avec beaucoup d'entrain une demoiselle de l'Institut des Dames du Sacré-Cœur à Alessandria.

Le Saint-Père a béni encore une fois très affectueusement toute l'assistance qui l'a salué alors par des acclamations enthousiastes. Enfin, avant de quitter la salle du Consistoire pour rentrer dans ses appartements, Sa Sainteté a exprimé sa vive satisfaction pour cette belle audience aux représentants de la Commission centrale exécutive des fêtes jubilaires, et notamment à son président si digne et si zélé, Mgr Radini Tedeschi.

Ce premier pèlerinage des fêtes jubilaires est le meilleur augure du nombre et de l'importance de ceux qui ne tarderont pas à suivre. Outre le pèlerinage anglais déjà annoncé et qui viendra en février sous la conduite du duc de Norfolk, on signale déjà en France l'organisation de deux pèlerinages, dont l'un est activement préparé par M. le comte Yvert, tandis que l'autre,

le pèlerinage annuel *de pénitence*, organisé par les Pères Augustins de l'Assomption, viendra d'abord à Rome en février, sous la conduite du R. P. Picard. En Espagne, il se prépare aussi un grand pèlerinage, qui viendra en avril, et un autre en Hollande, où l'initiative en a été prise par les évêques de ce royaume; sans compter les nombreuses députations qui, dans tous les diocèses d'Italie, répondront à l'appel de l'épiscopat et des Comités catholiques.

Nous trouvons dans l'*Osservatore romano* une Lettre du Souverain Pontife à Mgr Callegari, évêque de Padoue, qui avait communiqué à Sa Sainteté les résolutions du congrès catholique d'études sociales tenu récemment à Gènes, et notamment le projet de fondation d'une Revue des sciences sociales. A ce sujet, Sa Sainteté répond :

Ce que vous Nous écrivez au sujet du vœu émis par le congrès de Gènes de publier une Revue qui, traitant des sciences sociales, propage et défende la saine doctrine émanée de la vérité catholique et relative à ces sciences, Nous ne pouvons moins faire que de l'approuver hautement; que si cela est réalisé avec le soin et la compétence voulus, Nous l'aurons pour très agréable et Nous en serons grandement réjoui. En effet, Nous considérons cette œuvre comme excellente en soi, comme répondant on ne peut mieux aux nécessités présentes et aux désirs des jeunes gens qui veulent être instruits dans les sciences sociales.

France

PARIS. — L'auteur des *Catholiques allemands* et du *Réveil d'un peuple*, M. A. Kannengieser, ayant fait hommage au Souverain Pontife de ces deux volumes, que nous avons eu la satisfaction de présenter aux lecteurs des *Annales*, a été honoré du Bref suivant :

Au cher fils Alphonse Kannengieser, prêtre, à Paris.

LÉON XIII PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

L'hommage de votre dévouement envers Nous : votre

livre : *Les catholiques allemands*, et suivi bientôt de cet autre : *le Réveil d'un peuple*, a été agréé de tout cœur par Nous, qui estimons l'un et l'autre dignes de votre talent et de Notre éloge.

Ce double travail sur un sujet de parfaite unité est des plus opportuns et sera très efficace. Vous l'avez traité avec un tel zèle pour la religion, une connaissance si approfondie des temps et des hommes, que votre œuvre non seulement met au grand jour les récents mérites d'une nation, mais les fera briller encore au loin comme un noble exemple de vraies vertus catholiques.

Comme Nous l'avons recommandé dans Nos lettres et Nos discours, les catholiques doivent, en effet, pour la cause de la religion, cause importante entre toutes, se montrer aujourd'hui plus énergiques et persévérer dans sa défense en unissant leurs vues et leurs forces. Souvent aussi Nous avons loué le magnifique exemple de fermeté et d'union que l'Allemagne catholique donne depuis longtemps sous la direction d'hommes de haute valeur.

Pour vous qui, à la lumière des faits et avec une grande justesse d'appréciations, vous êtes efforcé de bien mettre en relief ces œuvres et ces personnages, soyez pleinement assuré d'avoir fait une œuvre qui Nous est très agréable, et que les résultats de votre travail ne seront pas moins profitables à un grand nombre que glorieux pour vous-même.

Et maintenant, cher Fils, il faut que vous, qui avez justement exalté la grandeur d'âme et l'inébranlable fermeté des soldats du Christ, vous restiez vous-même fidèle à ces enseignements et continuiez, comme par le passé, à servir de toutes vos forces la sainte Eglise dans toutes les conjonctures. A votre dévouement pour la cause de Dieu, l'assistance qu'il prête à ceux qui le défendent ne fera point défaut : Nous [le] demandons pour vous, cher Fils, en vous accordant très affectueusement, à vous et aux vôtres, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21 octobre 1892, de Notre Pontificat l'an XV^e. LÉON PP. XIII.

— Le 14 novembre, au matin, à Notre-Dame-des-Victoires, la « messe du départ » réunissait un grand nombre de jeunes gens, appelés à faire leur service militaire; nous publierons le texte de l'éloquent discours prononcé à cette occasion par le R. P. Terrade.

Nos conscrits parisiens s'étaient unis le matin dans une pensée commune de foi et de recueillement; avant de se disperser dans les divers régiments, ils devaient, le soir, gaiement choquer leurs verres... C'est d'ailleurs dans les traditions du Comité catholique de Paris d'offrir un punch à tous ces soldats de demain et de leur faire entendre, avant la dislocation, de derniers et sages conseils; cette année, comme par le passé, le Cerele du Luxembourg avait gracieusement offert aux organisateurs sa grande et belle salle, élégamment décorée de faisceaux de drapeaux tricolores.

De trois à quatre cents conscrits, parmi lesquels nous avons remarqué plusieurs séminaristes, avaient répondu à l'appel du Comité catholique; dès le début de la réunion, ils avaient été groupés par régiments, et vite les connaissances se sont faites entre ces futurs compagnons d'armes, les langues se sont déliées et les cœurs ouverts...

A neuf heures, M. le colonel de la Tour du Pin prenait place au bureau, entouré de Mgr d'Hulst, de M. Chesnelong, de nombreux ecclésiastiques et des membres du Comité catholique.

Après quelques mots charmants de bienvenue adressés par M. Chesnelong, M. de la Tour du Pin a prononcé une délicieuse allocution sur les vertus militaires; dans une langue d'une exquise simplicité, l'ancien et distingué colonel d'état-major a recommandé à ses « jeunes camarades » d'être bons, serviables, ennemis des recommandations, surtout pour eux-mêmes; il leur a demandé en terminant de se montrer toujours ouvertement et carrément catholiques... Et tous ces conseils étaient appuyés sur de piquantes ou de touchantes anecdotes, empruntées à la vie du général de Sonis ou d'autres officiers supérieurs, auprès desquels M. de La Tour du Pin a fait sa brillante carrière militaire.

Mgr d'Hulst a pris ensuite la parole; avec sa haute autorité, l'éminent recteur de l'Institut catholique a adressé aux jeunes conscrits quelques dernières et éloquentes recommandations, leur signalant les dangers nouveaux qu'ils allaient courir et les vertus qu'ils devaient acquérir. « Revenez du régiment plus

« hommes », plus endurcis à la fatigue, sachant mieux commander à votre corps, a-t-il dit en substance : vous sortirez ainsi de la caserne meilleurs chrétiens ! » Et tous ces jeunes catholiques ont chaleureusement applaudi la vibrante péroraison de Mgr d'Hulst.

POITIERS. — La *Semaine Religieuse* de Poitiers publie le texte latin et français d'une réponse du Souverain Pontife à Mgr Juteau. Dans cette Lettre, le Saint-Père rappelle en ces termes les enseignements qu'il a donnés aux catholiques de France.

Votre respectueuse lettre du 21 septembre Nous a offert l'agréable témoignage de votre volonté et de votre déférence parfaites à Notre égard. En effet, grande a été Notre joie de vous voir animé des dispositions exprimées dans votre lettre au sujet des enseignements donnés par Nous aux fidèles de France sur la conduite qu'ils ont à tenir pour sauvegarder les intérêts de la religion et de la patrie. Nous ne doutons nullement qu'en ce pays, la concorde de tous les bons, s'ils écoutent Notre parole avec docilité, ne produise des effets salutaires ; d'autant plus que l'oracle divin a prédit la victoire aux hommes obéissants.

Etranger.

ETATS-UNIS. — Voici deux lettres qui ont été échangées entre M. Forster et le cardinal Rampolla, au sujet de l'exposition de Chicago. Nous les empruntons au *Moniteur de Rome*.

Lettre du secrétaire d'Etat du gouvernement de Washington.

Département d'Etat, Washington, 15 septembre.

Très éminent monsieur,

Je suis chargé par le président des Etats-Unis d'exprimer à Votre Eminence sa profonde satisfaction pour le vif intérêt que S. S. Léon XIII prend à la prochaine Exposition colombienne de Chicago.

Le président a été aussi heureux d'apprendre que le Saint-Père a manifesté le désir d'envoyer à cette exposition quelques souvenirs relatifs à la découverte de l'Amérique, et d'autres objets intéressants actuellement conservés au Vatican. Je n'ai pas besoin de vous assurer que l'on prendra le plus grand soin de ces objets dès qu'ils auront été remis entre les mains de notre agent, qui sera autorisé à les recevoir, ou bien, si Sa Sainteté préférerait les confier aux soins d'un

représentant personnel, pour les apporter aux Etats-Unis, je suis autorisé par le président à assurer Sa Sainteté que ce représentant sera l'objet de toutes les attentions possibles à son arrivée et durant son séjour dans ce pays.

Il faut aussi ajouter que toutes les reliques relatives à Christophe Colomb seront exposées dans un édifice séparé — une exacte reproduction du monastère de la Rabida à Palos, qui est lié si étroitement à la carrière du grand navigateur. — Cet édifice sera situé sur une langue de terre qui pénètre dans le lac Michigan et sera entièrement entouré par les eaux. Il sera ainsi séparé des autres édifices de l'exposition, et par conséquent le plus possible à l'abri du feu et d'autres dangers.

Le président a adressé une semblable requête aux différents gouvernements, à diverses corporations et personnes privées, en les priant de prêter tous les objets en leur possession ayant quelque relation avec la découverte de l'Amérique, et c'est le projet de notre gouvernement de faire transporter ces reliques aux Etats-Unis, si c'est nécessaire, dans un navire de guerre choisi à cet effet par le ministère de la marine.

Si Sa Sainteté préférerait confier les objets qu'elle a l'intention de prêter à un représentant à elle, le président se fera un plaisir de recevoir ce délégué et les objets dont il sera chargé à bord du navire désigné plus haut pour faire le voyage des Etats-Unis. Des arrangements spéciaux ont été pris pour transporter de New-York à Chicago tous les objets de l'Exposition ainsi prêtés, et, à la clôture de l'Exposition, on les renverra en Europe avec le même soin, pour être remis à ceux qui ont eu la générosité et l'amabilité de nous les confier. Durant l'Exposition, une garde militaire, désignée par le ministère de la guerre, stationnera à l'édifice de la Rabida jour et nuit.

L'association étroite du Saint-Siège à l'entreprise de Christophe a lié d'une façon si intime la mémoire de Rome et de ses pontifes au vaste projet de Colomb et de ses camarades et compétiteurs dans l'œuvre de la découverte et de la colonisation de l'Amérique, elle a exercé une influence si marquée sur les destinées et les progrès du nouveau monde, qu'une exposition comme celle que, sur l'ordre du président, j'ai l'honneur de vous soumettre ne peut manquer de figurer parmi les solennités les plus remarquables de la célébration internationale du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique.

En coopérant à ce but, Sa Sainteté témoignera à notre pays une attention qui sera hautement appréciée non seulement par les organisateurs de l'Exposition, mais encore par le peuple américain tout entier.

S. Em. le cardinal Gibbons, avec qui j'ai conféré sur ce sujet, a eu l'amabilité de se charger de transmettre cette lettre à Votre Eminence.

Confiant que le désir exprimé par le président des Etats-Unis rencontrera un accueil favorable auprès de Sa Sainteté et offrant ma plus active collaboration pour obtenir ce résultat et assurer son heureux accomplissement, j'ai l'honneur, très Eminent Monsieur, de vous transmettre l'assurance de ma haute considération,

JOHN W. FORSTER,
Secrétaire d'État.

A S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'État de Sa Sainteté Léon XIII.

Réponse du secrétaire d'État de Sa Sainteté.

Rome, 22 septembre.

Honorable John W. Forster,
Secrétaire d'État.

La très courtoise lettre de Votre Excellence qui m'a été transmise par le cardinal Gibbons a été présentée par moi au Saint-Père sans délai. Sa Sainteté a eu connaissance du plaisir manifesté par le président de cette grande République à la pensée de recevoir les reliques colombiennes qui seront envoyées par le Saint-Siège à l'exposition qui doit se tenir l'année prochaine à Chicago, en l'honneur de la découverte immortelle de l'Amérique.

L'auguste Pontife est certain que le gouvernement des Etats-Unis n'épargnera rien pour conserver précieusement les objets qui lui seront confiés, et lui exprime ses remerciements pour l'offre qui lui a été faite relativement à leur transport et pour le libre passage de la personne qui en aura la charge.

En même temps Sa Sainteté, qui a tant de raisons de témoigner des égards spéciaux au gouvernement des Etats-Unis, à cause de la liberté dont y jouit l'Eglise catholique et qui admire justement l'esprit d'entreprise et le progrès de ce pays, a décidé de se faire représenter à la manifestation publique qui aura lieu en l'honneur du grand Génois, lors du quatrième centenaire de sa mémorable découverte, par une personne qui n'est pas moins distinguée par ses qualités personnelles que par son rang dans la hiérarchie ecclésiastique.

Cette personne est Mgr Satolli, archevêque de Lépante, un prélat qui est hautement estimé à cause de ses vertus aussi bien qu'à cause de sa science profonde, dont il a donné tant de preuves dans ses écrits.

Sa Sainteté ne doute pas que cette décision ne soit accueillie avec plaisir par le gouvernement et a l'assurance que Votre Excellence recevra ce prélat avec sa courtoisie accoutumée.

Partageant les sentiments du Saint Père, je suis heureux de profiter de la même occasion pour vous exprimer l'assurance de la considération distinguée avec laquelle je suis le très fidèle serviteur de Votre Excellence,

Cardinal RAMPOLLA

LES CHAMBRES

Tandis que le Sénat s'occupait, cette semaine, du projet de création d'une armée coloniale, la Chambre s'occupait de la réforme du régime des boissons. Le premier article supprime l'exercice des débits de boissons; il a été voté sans la moindre difficulté. Mais il n'en a pas été de même du second : celui-là remplace par un droit général de consommation les droits de détail et de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels, — ce que l'on appelle les boissons hygiéniques. Ici, M. Doumer a présenté un contre-projet qui supprime « tous les droits perçus au profit de l'Etat » sur ces boissons et, de plus, sur la bière — et ne les remplace par rien du tout.

« La réforme sera de la sorte beaucoup plus complète et infiniment plus agréable aux contribuables, a fait remarquer l'ex-secrétaire de M. Floquet. Il ne manque pas d'ailleurs de moyens de combler le déficit que l'acceptation de mon amendement creuserait dans le budget : ainsi, on peut surcharger l'alcool, établir l'impôt sur le revenu ou chercher encore quelque autre chose. » Un autre membre a proposé l'augmentation des licences. Naturellement, le ministre des finances a protesté. Nous vous offrons, dit-il, sur l'impôt des boissons hygiéniques un abaissement de 80 millions, il nous est possible de les trouver ailleurs; et voici que vous nous demandez maintenant d'en supprimer le reste — 88 millions — en nous invitant à trouver où nous pourrions cette somme énorme. Est-ce sérieux? Est-ce qu'à cette époque de l'année nous avons le temps de nous livrer à de pareilles recherches? Est-ce que l'on improvise des taxes comme celles qu'il nous faudrait établir? Est-ce que l'on bouleverse de la sorte un budget à l'heure où il devrait être aux trois quarts voté?

Rien n'y a fait. M. Doumer a triomphé par 337 voix contre 185. Puis on a levé la séance pour donner le temps à la commission du budget de trouver quelque part les 88 millions qui lui manquent.

A la séance suivante, samedi, le rapporteur général du budget, M. Poincaré, est venu donner lecture du rapport de la commission relatif au déficit de 90 millions creusé par l'adoption de l'amendement Doumer, exonérant les boissons hygiéniques : vins, bières, cidres, poirés et hydromels, de tout impôt. Il dit

qu'en présence de l'impossibilité de trouver des ressources pour faire face au déficit, la commission, d'accord avec le gouvernement, a décidé de demander à la Chambre de disjoindre la réforme des boissons du budget de 1893.

M. Doumer n'est pas satisfait et déclare qu'une pareille solution n'est pas parlementaire, attendu que la Chambre, en adoptant son amendement, n'avait pas entendu émettre un vote platonique.

Pour concilier tout le monde, M. Turrel propose, pour trouver des ressources équivalentes aux 90 millions manquants, trois expédients : la suppression totale du privilège des bouilleurs de crû, l'augmentation des licences et de la taxe sur l'alcool. Suit une discussion confuse, incohérente, lamentable, à laquelle prennent part plusieurs orateurs, mais principalement M. Floquet qui, pour tirer le gouvernement et la commission d'embarras, est sorti de son impartialité présidentielle. Il n'a pas réussi, du reste, à faire dire à la majorité de la Chambre ce qu'elle voulait. De guerre lasse, le président a mis au voix la demande de disjonction présentée par la commission du budget. Elle a été repoussée par 213 voix contre 205. Ce vote met le comble au désarroi. Que faire ? Le gouvernement et la commission sont renvoyés dos à dos et l'on se trouve enfermé dans ce dilemme : ou bien laisser subsister le déficit de 90 millions au budget, faute de nouvelles ressources à créer ; ou bien prendre en considération le projet Turrel. C'est à ce dernier parti qu'on s'est arrêté, et qu'on a discuté à la séance du 14 novembre.

M. Cunéo d'Ornano a pris le premier la parole pour critiquer les expédients préconisés par M. Turrel et en a demandé le rejet en bloc. Le meilleur moyen, suivant lui, de boucher le trou fait au budget serait d'avoir recours à l'impôt sur le revenu et à une surtaxe sur les tabacs et sur les successions en ligne collatérale. M. Salis, rapporteur, a déclaré, au nom de la commission se rallier à la proposition Turrel comme étant le seul moyen d'opérer la réforme de l'exonération de l'impôt sur les boissons en faveur de laquelle la Chambre s'était prononcée. Enfin, la clôture de la discussion est mise aux voix et adoptée par 267 voix contre 158. On passe à l'examen des articles. Le premier en ligne est relatif à la suppression du privilège des bouilleurs de crû. Cette suppression est adoptée.

Nous venons de résumer les séances de la Chambre, mais non d'en retracer la physionomie, qui était fort curieuse. La grande

majorité des députés avaient l'esprit ailleurs qu'à la discussion des boissons. Deux questions bien autrement graves, à leur avis, méritaient de concentrer les préoccupations de la Chambre. La loi sur la presse ou plutôt contre la presse, qui est discutée aujourd'hui et les interpellations sur le Panama, qui suivront et marqueront peut-être la fin du cabinet Loubet ? Voilà ce qui captivait l'attention de nos honorables. L'affaire du Panama, surtout, paraît devoir ménager plus d'une surprise. Plusieurs motions seront portées à la tribune, et on parle même d'une enquête parlementaire.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'explosion de la rue des Bons-Enfants. — Nouvelles modifications à la loi sur la presse. — Au Dahomey. — Etranger.

17 novembre 1892.

L'opinion publique a payé aux malheureuses victimes de l'explosion de la rue des Bons-Enfants le tribut d'hommages que méritent toujours les grandes infortunes imméritées. Le Parlement et le gouvernement, de l'autre côté, acquitteront, à l'égard de leurs veuves et des orphelins, la dette sacrée de la solidarité nationale. Reste à savoir ce que l'on se propose de faire pour les autres, et par les autres, nous entendons la société. Nous avons des droits incontestables, et le premier de tous, celui de ne pas « sauter ». Va-t-on nous le garantir ? M. Loubet y est, dit-on, fort disposé. Mais il paraît qu'il ne se sent pas suffisamment armé, et qu'il va demander un supplément d'autorité et de force coercitive et répressive à quelques modifications de la loi sur la presse. De là, grande rumeur dans le camp des gâcheurs de papier à gazettes.

Bien que de la paroisse, nous trouvons très sensées les dispositions du président du conseil. Nous sommes des partisans déterminés de la liberté de la presse ; mais nous établissons une distinction nécessaire entre la liberté et la licence. Nous pensons, par exemple, que quand le journal de M. Ferroul écrit qu'il serait bon de « casser la gueule à quelques magistrats », cette façon de comprendre le journalisme doit constituer un délit très net, justiciable des tribunaux ordinaires. Nous pensons encore que, quand il lance d'odieux pamphlets contre le capital et la bourgeoisie, et

qu'il fait appel aux plus mauvais instincts de la bête humaine pour servir ses desseins d'égoïste et de jouisseur du quatrième état, Lamendin outrepassa les droits de la corporation et ne relève plus que de la correctionnelle. Donc, pas d'objection sérieuse à ceux qui voient, dans la licence actuelle de la presse, un danger permanent pour l'ordre public, et un obstacle à une réforme des mœurs sociales. Le tout sera de bien délimiter l'endroit précis, où la liberté cessera d'être la liberté, pour devenir de la licence. Que ce ne soit pas chose facile, nous en convenons. Que, dans la tentative, la vraie liberté laisse quelques-unes de ses plumes, c'est fort probable. Malgré cela, nous persistons à penser et à croire qu'il y a quelque chose à faire. Une société ne peut pas vivre dans une perpétuelle vibration des nerfs ; il faut donc modérer quelque peu le feu qui tient constamment les cerveaux en ébullition, quand il ne les met pas à l'envers.

Mais, cela dit, est-il bien vrai que M. Loubet ne soit pas suffisamment armé pour réprimer les écarts de plume, les excitations anti-sociales et les actes condamnables qu'il déplorait l'autre jour à la Chambre ? Il y a une loi qui interdit les attonnements sur la voie publique. Pourquoi ne l'a-t-il pas appliquée à Carmaux ? Il y a une loi qui protège la liberté du travail. Pourquoi l'a-t-elle laissée tomber en queueuille entre les mains de Calvinac ? Il y a une loi qui défend le port d'emblèmes révolutionnaires, le chant et les cris séditieux. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait observer à Carmaux ?

On assure que des ordres très précis et très formels ont été donnés à la gendarmerie de Carmaux, en vue d'empêcher à l'avenir toute manifestation, rassemblement ou exhibition d'emblèmes autres que le drapeau tricolore. Pourquoi ne les avoir pas envoyées plus tôt, ces instructions ? S'il les donne aujourd'hui, c'est donc qu'il en avait le droit hier, et pourquoi ne pas en avoir usé depuis trois mois ?

Et ce que nous disons de Carmaux s'applique avec la même exactitude à toutes les Bourses du Travail, qui sont devenues de véritables ateliers nationaux de grèves et de désordres, et de permanents foyers d'agitation révolutionnaire.

Si donc M. Loubet réclame de nouvelles armes, on peut les lui donner. Mais auparavant, qu'il sache ou mieux qu'il veuille bien se servir de celles qu'il a sous la main. En un mot, s'il déployait à l'égard des ennemis de la société un peu de la vigilance et de la sévérité qu'il réserve aux curés et aux congrés-

gations, nous avons une vague idée que les dynamitards se montreraient moins entreprenants et moins agressifs.

Les nouvelles de la colonne expéditionnaire du Dahomey en date du 9 novembre, annoncent la prise de Cana qui est l'opération décisive de la campagne. C'est le 4 novembre au soir que nos troupes ont pu entrer victorieuses dans la cité sainte, autour de laquelle les Dahoméens avaient accumulé des redoutes et des lignes fortifiées. Des combats acharnés ont eu lieu, les 2, 3 et 4 et l'ennemi a fait une défense désespérée.

Le 2 au matin, nos troupes ont commencé l'action contre les approches du fort Sumako; la nuit mit fin au combat qui recommença le lendemain matin. Malgré l'incessante fatigue qu'elles ont eu à supporter, nos troupes se sont battues avec une nouvelle vigueur.

Dans la journée, Sumako était enlevée à l'assaut. L'ennemi débandé battait en retraite en laissant des monceaux de cadavres sur le champ de bataille. Quelques heures après, cependant, il revenait contre nos lignes avec rage.

Enfin, grâce au feu meurtrier de nos troupes, la position a été enlevée. Les Dahoméens ont abandonné beaucoup d'armes entre nos mains.

La journée du 4 marqua la fin de cette série de combats.

L'armée de Behanzin réduite à 1.500 hommes défendit encore quelques positions autour de Kana avec une énergie extrême, mais dut l'abandonner.

De notre côté, les pertes s'élèvent pour les deux journées des 3 et 4 novembre à seize tués et quatre-vingt-trois blessés.

Au nombre des morts se trouve le lieutenant Mercier.

Les officiers blessés sont le capitaine d'infanterie Rogot, le docteur Rouch, les lieutenants Gay, des tirailleurs sénégalais, Menan, Jacob Cani et les sous-lieutenants Maron de l'artillerie, et Mérienne, des tirailleurs haoussas.

Le lieutenant Gay a été frappé à la poitrine, sa blessure est profonde. Le docteur Rouch a été atteint au genou.

Les blessures des officiers et soldats n'ont pas un caractère grave, bien que les Dahoméens, dans la lutte désespérée qu'ils ont soutenue à Kana se soient servis de balles explosibles.

Les troupes ont été merveilleuses d'entrain.

A la suite des nouvelles reçues du Dahomey, le ministre de la marine a adressé le télégramme suivant au général Dodds :

Marine à général Dodds.

Le président de la République, sur ma proposition, vient de vous nommer général de brigade. Je suis heureux de vous annoncer cette distinction méritée par vos brillants services.

Signé : BURDEAU.

Voici les deux dernières nouvelles relatives à cette brillante expédition. Elles émanent de l'*Agence Dalziel* :

Lagos, 14 novembre.

D'après des nouvelles venues de l'intérieur, Behanzin est complètement investi dans Abomey avec 1,700 soldats qui lui restent. Il se prépare à faire au besoin une résistance désespérée et ses soldats sont décidés à mourir avec lui s'il le faut. Ils lui demeurent, en effet, très fidèles, contrairement à ce que certains avaient prévu.

Avant d'en venir à cette extrémité, il essaie toujours de traiter et il envoie chaque jour au camp français des courriers porteurs de propositions beaucoup moins fières que celles de jadis, mais que le général Dodds n'a pas acceptées.

Kotonou, 15 novembre.

Un convoi arrivé dans la nuit du haut Ouémé nous apporte des nouvelles de la colonne expéditionnaire, qui, le surlendemain de la prise de Cana, après l'évacuation des blessés et l'arrivée d'un convoi de munitions et de vivres, a repris sa marche sur Abomey. Le 13, les escadrons de spahis ont reconnu les abords immédiats de la place, et ont débusqué de très faibles partis de Dahoméens placés dans des embuscades, à quelques centaines de mètres des murailles. Ils ont même enlevé quelques prisonniers qui ont été interrogés par le général Dodds.

Ces noirs ont affirmé au commandant du corps expéditionnaire que Behanzin ne possédait plus avec lui, dans Abomey, que douze cents hommes, dont une grande partie était formée par les prêtres chassés de Cana.

Ceux-ci ont fanatisé ce qui reste de l'armée du Dahomey, à un tel point que ces soldats ont juré de se faire tuer jusqu'au dernier plutôt que de fuir dans l'Ouest pour se réfugier dans le pays du Togo.

Behanzin est, à l'heure actuelle, le prisonnier de ces fanatiques, qui l'ont menacé de mort s'il essayait de se soustraire à ses devoirs de chef.

Comme confirmation des renseignements fournis par les noirs, le général a reçu une longue lettre de Behanzin, apportée au camp par une femme, où ce dernier demande à capituler. Il offre comme principales conditions l'abandon à la France de tout le littoral, avec ses

lagunes, compris entre nos colonies de Kotonou et de Porto-Novo; il propose ensuite au général Dodds de lui payer une contribution de 15 millions de francs, destinée à couvrir les dépenses de la campagne que nous avons entreprise contre lui.

Mais, d'après le dire de soldats malades ramenés par ce convoi, il paraîtrait très difficile à Behanzin d'exécuter les clauses de sa capitulation, car il est fort probable que les derniers défenseurs qui l'entourent ne lui en laisseraient pas la faculté, d'après leurs formelles menaces de mort.

La prise de Cana a produit une impression immense dans le pays des Egbas soumis depuis de longues années aux incursions sanglantes des Dahoméens et il paraît que le grand marché noir d'Abeokoutha a célébré par de longues réjouissances la destruction du grand ennemi héréditaire.

Les ouvriers bûcherons syndiqués de la Nièvre ont pris vis-à-vis de leurs camarades non syndiqués une attitude hostile qui a motivé l'intervention de l'autorité départementale. Les faits se sont passés sur le territoire de la commune de Montigny-aux-Amognes (Nièvre), dans une coupe du bois d'Aulezy, où travaillaient des ouvriers non syndiqués pour le compte de M. Gaulier, marchand de bois à Urzy. Jeudi 3 du courant, une trentaine d'ouvriers syndiqués, venant de Montigny, ont envahi la coupe, demandant aux bûcherons de ne pas continuer leur travail tant que leur patron n'aurait pas accepté le tarif de la chambre syndicale. Ils les menaçaient de détruire le matériel de l'exploitation en cas de continuation du travail. Devant ces menaces, les ouvriers non syndiqués cessèrent le travail.

Des démonstrations semblables étaient faites également dans une coupe appartenant à M. Huet, de Nevers, et exploitée par d'autres ouvriers non syndiqués. Les bûcherons syndiqués revenaient quotidiennement en nombre à ces deux endroits pour empêcher la reprise du travail et annonçaient même hautement à Montigny leur intention d'expulser violemment de la forêt les ouvriers non syndiqués, qui avaient construit leurs loges près des coupes.

Le commissaire de la gare de Nevers, prévenu de cette situation, s'est rendu au bois d'Aulezy, en compagnie de M. Gaulier. Leur présence ayant été signalée à Montigny, une bande de bûcherons syndiqués, armés de gourdins, se porta à leur rencontre, M. Gaulier fut entouré; pendant que certains ou-

vriers lui demandaient du travail, d'autres le mettaient en demeure d'accepter le taux du salaire fixé par la chambre syndicale. Sur son refus de répondre, les esprits s'échauffaient, lorsque le commissaire, intervenant, avertit les ouvriers que les agissements auxquels ils se livraient depuis quelques jours portaient atteinte à la liberté du travail et tombaient sous le coup de l'article 414 du Code. Il les somma de se disperser, ce qu'ils firent lentement.

Néanmoins, l'état des esprits reste tel que ce magistrat a dû en référer au ministre de l'intérieur. Des instructions lui ont été aussitôt envoyées pour qu'il ait à prendre les mesures les plus énergiques en vue d'assurer le respect de la liberté du travail et le maintien de l'ordre.

Le Parlement belge vient d'inaugurer sa session dans des conditions tout à fait exceptionnelles. La première journée a été très mouvementée. Des bandes socialistes ont parcouru les principales rues de Bruxelles, en chantant la *Carmagnole* et en demandant le suffrage universel. Le roi est arrivé à la Chambre vers une heure et demie et, à son entrée dans la salle des séances, les députés lui ont fait une véritable ovation. Dans le discours du trône, le souverain a constaté les bons rapports que son gouvernement entretenait avec les autres puissances. Bien avant l'ouverture de la séance, la salle était comble et la foule des manifestants avait envahi les rues avoisinant le palais législatif. La sortie du roi a été marquée par les mêmes incidents qui s'étaient produits à son entrée, c'est-à-dire par les cris de : « Vive le roi ! » et de « Vive le suffrage universel ! » En somme, l'ordre n'a pas été sérieusement troublé. Quelques blessés ont été ramassés parmi la foule et quelques arrestations ont été opérées dans la soirée, à la suite des bousculades et des bagarres qui sont l'accompagnement ordinaire des grandes agglomérations et qui ont eu lieu sur quelques points de la ville. Il n'est pas probable, du reste, que le système du suffrage universel ait des chances bien sérieuses de prévaloir devant la Chambre belge, pour cette raison décisive que tout vote, pour être valable, doit réunir les deux tiers des voix. Or, la commission chargée d'élaborer la révision de la constitution, commission qui est exactement l'image de la Chambre, n'a voté la réforme dont il s'agit qu'à une majorité relative.

La *Tribuna*, organe du ministère, publie le résultat complet des élections en Italie :

Voici, d'après ce journal, la composition de la nouvelle Chambre :

Gauche.....	235
Droite.....	68
Centre gauche.....	58
Centre droit.....	36
Centre (sans autre dénomination).....	45
Radicaux intransigeants.....	16
Radicaux légalitaires.....	35
Socialistes.....	6
Douteux.....	6
Total.....	505

Sur 508 sièges. Il reste à pourvoir à trois sièges.

Comme on le voit par ces chiffres, le ministère Giolitti triomphe, même beaucoup, même outre mesure ; il a le succès du nombre : près de quatre députés ministériels contre un de l'opposition ; il a aussi le plaisir d'humilier ses ennemis invétérés et ses adversaires d'occasion : les radicaux républicains sont réduits des trois quarts et les groupes qui reconnaissent pour chefs M. di Rudini, M. Nicotera, M. Crispi, ont subi des pertes sensibles.

On épilogue sur ses résultats du scrutin ; on leur donne telle signification, telle portée. Ainsi, il ne manque pas de feuilles italiennes qui s'avisent de représenter l'insuccès des radicaux comme un échec pour la France. On peut leur répondre qu'il n'y a pas de solidarité entre la vraie France et les révolutionnaires de leur pays. Mais la réponse est superflue, par la raison que ces élections n'ont pas fait échec à une doctrine, ni à une cause.

Il serait ridicule, en effet, d'y voir l'expression de l'opinion publique en Italie. L'Italie n'a pas voté. Au double fait que le suffrage n'y est pas universel et que presque tous les élus, ayant des concurrents, n'ont recueilli qu'un peu plus de la moitié des suffrages exprimés, il faut ajouter cet autre, que le chiffre des abstentions est énorme : le nombre des abstenants dépasse sensiblement celui des votants.

Puis de quelle façon les élus de cette minorité des électeurs l'ont-ils été ? Sur ce point, il n'y a pas de contestation ; tout le monde convient que jamais la pression gouvernementale ne s'est plus ostensiblement exercée, que jamais la corruption par l'argent et par les promesses de faveurs ne s'est donnée plus belle carrière ; sans compter la fraude qui a eu son rôle.

Il y aura donc à Monte-Citorio 508 personnages pour manœuvrer sur l'échiquier parlementaire, mais il n'y faudra pas chercher de vrais représentants de l'Italie.

Après cela, M. Giolitti conservera t-il longtemps cette écrasante majorité qu'il s'est littéralement payée?

Question difficile à résoudre. On y répondrait encore par des présomptions fondées si M. Giolitti et ses concurrents avaient chacun des idées et un système politique qui leur soient propres; mais il n'en est rien: sur le fond de la politique, chefs et soldats des divers groupes, à l'exception de quelques républicains, sont d'accord; tous, en revanche, sont prêts à se prendre aux cheveux pour des questions d'intérêt local ou d'ambition personnelle.

Il en résulte qu'il suffirait d'un coup de pouce pour donner à la majorité une figure nouvelle; elle porte aujourd'hui les couleurs de M. Giolitti, elle ne serait pas rebelle demain à revêtir celles de M. Crispi, ou même celles de M. di Rudini.

D'ailleurs, sous quelque enseigne que marche la majorité, Français ni catholiques ne doivent en espérer rien de bon; elle restera fidèle à la triple alliance, et M. Giolitti s'étant appliqué à faire élire des candidats de gauche, le progrès que l'on peut le plus sûrement attendre de ces « progressistes », c'est celui la persécution contre l'Eglise.

—

La nomination de M. Cleveland, le candidat démocrate, à la présidence des Etats-Unis, est absolument assurée.

Ce n'est que dans quelques semaines que les délégués des divers Etats se réuniront pour élire le président: mais comme ces délégués ont été nommés, le 8 novembre, avec un mandat impératif, leur choix est connu d'avance. M. Cleveland aura 277 voix; M. Harrison, le président actuel, candidat du parti républicain, 135. Le candidat du parti populaire, le général Weaver, peut enfin compter sur 32 suffrages. Notons cependant que les résultats de la nomination des délégués de l'Indiana et de l'Illinois sont contestés; mais la solution qui sera donnée à ce point spécial ne saurait avoir aucune influence sérieuse sur l'élection présidentielle.

C'est la seconde fois que M. Cleveland est appelé à la présidence des Etats-Unis, qu'il a exercée déjà de 1885 à 1889. Il fut

alors remplacé par un républicain, M. Benjamin Harrison, qui a été son rival malheureux dans la lutte actuelle. Le passage au pouvoir de M. Cleveland a laissé d'excellents souvenirs. Il faut noter surtout une réputation d'honnêteté qui n'est pas très facile à rencontrer chez les politiciens des Etats-Unis.

C'est seulement le 4 mars que le nouveau président prendra possession pour quatre années de ses fonctions. Il arrivera à la Maison-Blanche avec une grande force personnelle, car rarement la majorité qui élit le président est aussi considérable que la sienne.

L'une des questions qui ont joué un grand rôle dans l'élection présidentielle a un vif intérêt pour les nations européennes : celle de la politique protectionniste, que le fameux bill Mac-Kinley a portée à l'extrême. On s'est félicité en Europe à ce point de vue peut-être avec quelque exagération de la nomination de M. Cleveland. Quels que soient à cet égard les sentiments personnels du nouveau président, comme une portion de son parti, les démocrates des Etats de l'Est, est fort protectionniste, il ne s'est prononcé sur la question qu'avec beaucoup de ménagements. Du reste, il peut arriver, d'après les prévisions actuelles, que le Sénat conserve une petite majorité républicaine; dans ces conditions, il ne serait pas possible de faire passer une réforme radicale du régime des douanes. Mais des adoucissements seront apportés certainement à ce régime. A ce point de vue, comme à d'autres, l'élection de M. Cleveland ne peut qu'être accueillie en Europe avec beaucoup de satisfaction.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

VIII. — Spoletana. — Beatificationis et canonizationis Ven. Servi Dei Leopoldi a Gaichis sacerdotis professi ordinis minorum s. Francisci reformatorum.

SUPER DUBIO

An, et de quibus miraculis constet in casu et ad effectum de quo agitur?

Ab exemplo magni Apostoli Pauli, illud sibi Ven. Leopoldus a Gaichis recte assumere poterat sancteque profiteri : Christi bonus odor sumus Deo (II Cor. II, 15). In variis enim temporibus

vitæ suæ, ad annum productæ octogesimum tertium, sive in claustris degens, sive procedens in lucem, pietatē in Deum, caritate in proximum, humilitatis et pœnitentiæ spiritu adeo excelluit, ut Christi Domini et exempla sancta in se referret, et odorem bonum spiraret, lateque in Dei gloriam diffunderet. Hoc autem maxime præstitit in apostolicis missionibus, quas plurimas obiit easque per difficillima tempora, in publica rerum eversione, labente superiore sæculo : qui nullis fractus laboribus neque minis et persecutione deterritus, per annos quinque et quadraginta in eo munere constanter perseveravit strenuus imitator S. Leonardi a Portu Mauritio, et animarum studio et fructuum ubertate. Tanta virtutum fragrantia nomē *sancti* apud omnes ipsi promeruit. Qua communi fama ornatus anno MDCCCXV in osculo Domini quievit. Hujusmodi vero fama crebrescente in dies ex prodigiis, quæ ejus intercessione a Deo patrata ferebantur, de ipsius Beatificationis Causa apud Sacram Rituum Congregationem agi cœptum est, eumque heroicis præfulsisse virtutibus fel. rec. Pius IX idibus februariis anni MDCCCLV solemniter pronuntiavit. De duobus deinde miraculis, ejus deprecationi attributis, triplici disceptatione de more actum est. Prima apud cl. mē. Card. Thomam Martinelli Causæ Relatorem in Cœtu antepreparatorio habito III idus martii anno MDCCCLXXXVIII ; altera in Vaticanis Ædibus XVII kalendas octobris anno MDCCCXCI in preparatorio Comitio ; tertium VI kalendas maias hoc anno coram Sanctissimo Domino Nostro Leone Papa XIII in iisdem Vaticanis ædibus, ubi Rmi Cardines et patres Consultores hujus Sacræ Congregationis in generali conventu collecti, singuli suffragium protulere suum.

Sanctissimus vero Dominus Noster pro vetere sua pietate erga Ven. Virum, cujus natale solum domumque in Perusina diœcesi non semel inviserat, pergratum quidem sibi esse declaravit de miraculis ejus Causam coram se agi, præcipue quum uberes fructus susceptos Umbriæ regiones adhuc loquantur ; confidere etiam sententiam votis responsuram Umbriæ totius et Franciscalium. In aliud tamen tempus distulit iudicium suum proferre, atque interea cœlesti luminis auxilium implorandum esse commendavit.

Hodierna vero Solemnitate Dominæ nostræ Mariæ nascentis, incruento Missæ Sacrificio oblato, ad hanc nobiliorem Vaticani aulam accedens, ad se arcessiri jussit Rmum Cardinalem Caietanum Aloisi-Masella Sacræ Rituum Congregationi Præfectum, loco etiam et vice Rmi Cardinalis Caroli Laurenzi Causæ Ponē-

tis, cum R. P. Augustino Caprara Sanctæ Fidei Promotore, meque infrascripto Secretario, iisque adstantibus solemnī decreto sancivit: *Constare de duobus propositis miraculis*, scilicet de primo: *Instantaneæ perfectæque sanationis Angelæ di Re a cancerosa stomachi ulceratione*; et de altero: *Instantaneæ perfectæque sanationis Candidæ Bucchi, viduæ Scipioni, ab acutissima meningielite, lentam spinæ affectionem subsecuta.*

Atque hoc decretum in vulgus edi, et in Acta Sacrorum Rituum Congregationis referri mandavit VI idus septembres anno MDCCCXCII.

L. † S.

Card. ALOISI-MASELLA,
R. S. C. Præfectus.

VINCENTIUS NUSSI,
S. R. C. Secretarius.

IX. — NEAPOLITANA. — Beatificationis et canonizationis Ven. Servi Dei FRANCISCI XAVERII MARIÆ BIANCHI sacerdotis professi ex congregatione clericorum regularium sancti Pauli Barnabitarum.

SUPER DUBIO

An, stante approbatione virtutum et duorum miraculorum tuto procedi possit ad solemnem Ven. Servi Dei Beatificationem?

In vita et moribus Ven. Francisci Xaverii Mariæ Bianchi ea præclare apparuit nituitque aurea quasi catena christianæ omnis perfectionis, quam Augustinus monuit, a fide tamquam a capite deductam, vario virtutum pulcherrimarum contextu exire demum in summam omnium, caritatem. Quare extitit ipse merito dilectus Deo et hominibus, utilis multis, qua præsertim temporum vixit acerbitate, nempe sæculum inter superius et nostrum; ejusque memoria in benedictione fuit ac tanta fama increscente, ut Causa Beatificationis et Canonizationis sit legitime instituta. In qua rite expensis probationibus quæ ex ordinariis et apostolicis processibus desumptæ sunt, fel. rec. Pius Papa IX, de heroicis Ven. Francisci Xaverii virtutibus solemne decretum edidit VII calendas martias anno MDCCCLVII. Altero autem decreto vertentis anni VII calendas apriles, Sanctissimus Dominus Noster Leo Papa XIII bina miracula post illius obitum eodemque intercedente a Deo patrata fuisse solemniter edixit. Ideoque ad legitimum Causæ complementum, id inquirendum erat: num tuto concedi in Ecclesia possent Ven. Francisco Xaverio beatorum

coelitem honores. Quare in generali Sacrorum Rituum Congregatione coram eodem Sanctissimo Domino Nostro in Ædibus Vaticanis VI calendas maias ejusdem anni habita, Rmus Cardinalis Lucius Maria Parocchi Episcopus Albanensis, Causæ Relator, dubium proposuit: *An, stante virtutum et duorum miraculorum approbatione, tuto procedi possit ad Ven. Servi Dei Francisci Xaverii Bianchi Beatificationem?* atque adstantes omnes Rmi Cardinales et Patres Consultores affirmativum responsum dederunt. Sanctitas vero Sua priusquam in re tam gravi quidpiam decerneret, coeleste lumen a Deo exquirendum esse dixit.

Hac vero die, qua votiva gaudia Nativitatis Deiparæ Virginis celebrantur, oblata prius propitiationis Hostia, in nobiliori Vaticani aula solio assidens, præsentibus Rmis Cardinalibus Caietano Aloisi-Masella Sacrorum Rituum Congregationi Præfecto, et præfato Lucio Maria Parocchi, una cum R. F. Augustino Caprara Sanctæ Fidei Promotore, et me infrascripto Secretario, solemniter decrevit: *Tuto procedi posse ad solemnem Ven. Francisci Xaverii Mariæ Bianchi Beatificationem.*

Decretum hoc promulgari, et in Acta Sacrorum Rituum Congregationis referri, litterasque Apostolicas in forma Brevis de Beatificatione quandocumque celebranda expediri jussit VI idus septembris anno MDCCCXCII.

L. † S.

Card. ALOISI-MASELLA,
R. S. C. Præfectus.
VINCENTIUS NUSSI,
R. S. C. Secretarius.

X. — L'Angleterre et le Catholicisme.

En 1897, il y aura treize siècles accomplis, depuis le jour où l'Angleterre se convertit au catholicisme, sous le roi Ethelbert. Mgr l'évêque de Northampton, dans le diocèse duquel se trouve un sanctuaire dédié au saint roi Ethelbert, se propose de célébrer ce glorieux centenaire par l'érection d'un temple magnifique au premier roi catholique de l'Angleterre. Le Saint-Père a adressé, à cette occasion, à Mgr l'évêque de Northampton, la lettre suivante dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'intérêt. On remarquera notamment l'espoir exprimé par le Pape de voir « l'île des Saints » revenir au centre de l'unité.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Quod nuper animi tui propositum significatum accepimus, non

possumus quin vehementer probemus. Scilicet quum mense Februario adfuturi anni 1897 tertium supra decimum expleri contingat sæcularem annum, ex quo, ad magnam Ecclesiæ in Anglia faustitatem, illustris Cantiorum Rex Ethelbertus, primus inter viros Angliæ principes veteri superstitione abjecta christiana sacra suscepit, ut faustissimi eventus memoria penes Catholicos Anglos debita celebritate recolatur, atque ut ille qui istic antea floruit in pientissimum Regem cultus lætior ea opportunitate revirescat, jam nunc animum operamque, providissimo consilio, admovere paras. Et dignus sane qui grata posterum memoria teneatur eventus, florentissimæ quondam Ecclesiæ exordium, et qui precipuo studio ab istis Catholicis colatur Sanctissimus Vir, qui illatam Roma fidem regia animi magnitudine amplexus et in se ipse sanctissimis moribus expressit et in suo regno per apostolicos viros quos eo decessor noster Gregorius Magnus legaverat, pari cum felici exitu sollicitudine et munificentia amplificandam curavit.

Quo vero celebranda rei auspiciatissimæ memoria perenni alicui adspectabilique monumento consignetur, opportune constituisti ut in pago Slough tuæ Diœcesis, ubi sacellum in honorem Sancti Regis Ethelberti etiam nunc extat, decimo tertio ab Illius in Christo regeneratione sæculo redecente amplior et nobilior sacra sedes extruenda dicetur. Illuc peregrinantes ex aliis Angliæ regionibus Catholici debita benignissimo Deo gratias agent quod genti suæ tantis superstitionis tenebris oppressæ fidei lumen olim extulerit, Eumque, Sanctissimis Regis precibus interpositis, enixe flagitabant ut prope adsint tempora quum nobilissima Anglorum natio ad illius quæ primum eam Christo peperit, redeat Matris amplexum, unde luctuosæ insequentium temporum vices, per summum infortunium, divulserunt.

Nos proinde quantum in Nobis est, ad præclarum opus, quod aggredieris tibi animum addimus, illudque ceteris Angliæ Sacrorum Antistibus et Cristifidelibus summopere commendamus; in primis rati plura inde promanatura, Deo juvante, Catholico nomini in Anglis comoda, tum etiam ne a qua olim urbe primum in Anglos Evangelii, doctrina transmisit, Romæ incitamentum ad tam faustam recordationem videatur desiderari. Ut autem hæc omnia e sententia cedant adjutricem Dei opem imploramus cujus auspiciem esse volumus Apostolicam Benedictionem, quam tibi peramanter impertimus.

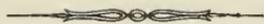
Datum Romæ apud S. Petrum die XXIV Augusti, an. 1892, Pontificatus Nostri Quintodecimo.

LEO PP. XIII.

La clôture définitive des *souscriptions privilégiées au Dictionnaire des dictionnaires* est très prochaine, *imminente*; il est donc *urgent* d'envoyer, rempli et signé, le *bulletin* d'adhésion qu'on trouvera plus loin, si l'on veut profiter des *avantages* stipulés et se procurer, dans des *conditions exceptionnelles*, une œuvre à laquelle aucun catholique, aucun conservateur ne peut rester indifférent, un ouvrage *indispensable*, d'une *utilité quotidienne*, qui tient lieu de toute une bibliothèque.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES



ANTIQUITÉ DE L'INDE ET DE LA CHINE

Après la conquête de l'Inde par les Anglais, une société asiatique se fonda à Calcutta, en 1683, pour rechercher et recueillir les trésors historiques et littéraires de cette nation. On étudia l'astronomie, l'histoire, la littérature des Indous, et une fausse érudition, habilement exploitée par les incrédules du xviii^e siècle, crut y découvrir des traces non équivoques d'une haute antiquité. Mais il est facile de prouver le contraire par des arguments clairs et péremptoires.

Quelques savants attribuaient à l'Inde des tables astronomiques, qui remontaient à plus de 35,000 ans avant Jésus-Christ : ils affirmaient également que cette nation était puissamment constituée avant cette époque. Que penser de ces calculs ? Pouvons-nous y ajouter foi, lorsque Delambre, Laplace en France, et Klaproth, Lassen en Allemagne déclarent que l'astronomie des Indous est postérieure au règne d'Alexandre le Grand ? Bentley, en Angleterre, va encore plus loin ; il avoue que le livre des Brahmes (Surya-Siddhanta) ne compte pas plus de sept siècles d'existence, et que la fameuse légende de Krischna, à laquelle, disait-on, les évangélistes avaient emprunté la vie de Jésus-Christ, avait aussi la même antiquité. Nous sommes loin des millions d'années que les Indous attribuaient à leur Surya-Siddhanta ; et les conclusions des savants remarquables, dont nous avons cité le nom, font disparaître complètement cette antiquité fabuleuse. Par conséquent la Bible n'a rien à redouter de ces calculs astronomiques.

L'histoire de l'Inde est encore plus mystérieuse. On s'étonne de la longévité des patriarches bibliques ; mais il faudrait aussi remarquer que les Indous accordent à leurs rois une longévité beaucoup plus grande. « Le plus sérieux de leurs annalistes, dit un auteur contemporain, qui a écrit vers 1200 la chronique de Kachmir, fait vivre trois cents ans un roi antérieur à lui de quelques siècles seulement. Quelle confiance accorder à leur chronologie ? Klaproth en peut à peine fixer les commencements au xii^e siècle ; et, d'autre part, Lassen place entre 2,000 et 1,500 ans avant Jésus-Christ l'origine des gouvernements des

bords du Gange. C'est rentrer dans l'ordre biblique, qui fixe à vingt siècles avant Jésus-Christ, la fondation des plus anciens empires. » M. Vigouroux dit à son tour : « L'ère de Brahma, dont parle le poème épique de Ramayana, n'est pas antérieure au x^e siècle avant Jésus-Christ. Quoique l'histoire de l'Inde commence à une époque plus reculée, l'antiquité que s'attribuent les brahmanes est en contradiction avec les faits. On ne trouve pas de trace de gouvernement régulier dans ce pays avant les deux mille ans qui ont précédé l'ère chrétienne, c'est-à-dire que l'Inde n'apparaît dans l'histoire qu'après l'Égypte et la Chaldée. »

La littérature indienne, contenue dans les livres sacrés appelés Védas, n'est pas antérieure au xv^e siècle qui a précédé notre ère; par conséquent elle n'a pas l'antiquité du Pentateuque. Les lois de Manou remontent seulement au x^e ou xi^e siècle avant Jésus-Christ; elles sont plus récentes que les Védas, puisqu'elles leur empruntent des citations nombreuses. Il existe encore un autre livre appelé Dzour-Veidam. On a cru pendant longtemps qu'il avait été composé avant l'expédition d'Alexandre; mais il est prouvé aujourd'hui que ce livre fut écrit en 1621, par un savant jésuite, Robert de Nobilibus, neveu du cardinal Bellarmin. En l'écrivant, il avait voulu faire connaître aux Indiens la divinité de la religion catholique pour les convertir au christianisme.

Quelles convictions peut inspirer une chronologie qui est basée sur des documents imaginaires ?

La Chine se trouve dans les mêmes conditions.

M. Vigouroux a victorieusement réfuté l'antiquité fabuleuse de cette nation. « Les Chinois, dit-il, datent l'origine de leurs institutions de trois millions deux cent soixante-dix mille ans avant Jésus-Christ. L'auteur des plus anciennes annales de la Chine, appelées le Chou-King, est Confucius, qui vivait au v^e ou vi^e siècle avant Jésus-Christ. Deux cents ans après sa publication, le Chou-King fut brûlé par ordre impérial. L'ordre fut si bien exécuté qu'on ne put en retrouver plus tard d'exemplaire. Il fut refait sous la dictée d'un vieillard qui prétendit le savoir par cœur. L'autorité d'un pareil document est, par conséquent, très contestable. L'antiquité qu'on attribue à la Chine ne repose pas sur d'autres fondements. »

D'autre part, Lassen et Klaproth déclarent que les chroniques de la Chine, qui précèdent le vii^e siècle avant l'ère chrétienne,

n'ont aucune certitude historique; et si Abel de Rémusat consent à étendre cette certitude à 2637 ans avant Jésus-Christ, il faut avouer que son opinion est un peu exagérée, comme il est facile de le constater par les travaux remarquables des synologues les plus récents.

On a beau multiplier les recherches, inventer de nouveaux systèmes, on ne prouvera jamais que le Pentateuque soit en contradiction avec l'histoire profane.

En étudiant la formation du monde, les fossiles ensevelis dans les profondeurs du globe, les astres qui gravitent dans l'espace, on acquiert aussitôt la conviction que Moïse a été le premier savant de l'humanité, s'il n'a pas reçu une révélation spéciale de la part du Créateur universel. Quelle harmonie entre le récit de la science et le récit de l'écrivain sacré! Cette harmonie longtemps contestée se révèle aujourd'hui avec une lumière si grande que les incrédules eux-mêmes en sont éblouis. Il est donc certain que la raison et la révélation ne sont pas deux ennemies irréconciliables : la première donne la main à la seconde dans toutes les questions qui intéressent directement la religion et la foi. Les recherches géologiques et paléontologiques, les découvertes astronomiques donnent à nos affirmations la force d'une vérité scientifique, clairement démontrée par des expériences multiples et certaines. La génération spontanée et l'antiquité de l'homme sont également réfutées par la science et l'histoire.

Les études de M. Pasteur ont porté un coup mortel à l'hétérogénéie modérée, initiale, transformiste; et des savants remarquables ont prouvé que l'antiquité fabuleuse de l'homme est impossible. L'histoire tient le même langage : « L'histoire, dit Marcel de Serres, des premières nations qui ont habité la terre, étudiée consciencieusement, ne peut faire supposer à l'homme une plus haute antiquité que celle qui lui a été attribuée par le législateur des Hébreux. Cette date ne dépasse pas de beaucoup 7,000 ans; car il n'existait pas, du temps de ce législateur, de grand empire en Orient. Il n'est pas moins certain que la civilisation d'aucune nation ne s'étend guère au delà de 4.000 ans avant l'époque actuelle, et que les plus anciennes colonies d'Egypte ou de Phénicie, qui ont arraché la Grèce à un état sauvage, ne remontent pas aussi haut. La barbarie et l'ignorance de tous les peuples des bords de la Méditerranée attestent également la nouveauté de leurs établissements, et cette nou-

veauté confirme la grande catastrophe qui a renouvelé le genre humain, il y a plus de 5.000 ans. Ainsi la vérité du récit de Moïse se trouve prouvée par les nombreux phénomènes du globe, qui ne sauraient nous tromper, par les traditions des peuples, enfin par les monuments irrécusables de leur civilisation. »

Il semble que ces conclusions soient assez exactes pour fixer l'attention de tout esprit sérieux, qui désire découvrir la vérité par des moyens purement rationnels. La science elle-même a tracé la voie; elle a écarté le voile qu'une fausse érudition jetait sur les vérités naturelles et sur les questions historiques. Ce progrès scientifique a été favorable à la religion catholique, en faisant briller sa divinité et sa puissance morale. Encore quelques années, et tous les doutes seront dissipés pour la plus grande consolation de l'humanité, car « la science et la foi, comme deux sœurs, ayant une commune origine, se prêtent un mutuel secours pour glorifier leur auteur ». X.

SIX SEMAINES DE CLINIQUE A LOURDES

DU 15 AOUT AU 1^{er} OCTOBRE

Nous empruntons aux *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, un remarquable article qui vient d'y paraître sous ce titre. Ce travail, qui excitera certainement l'intérêt de tous nos lecteurs, est dû à la plume de l'éminent docteur Boissarie, qui a remplacé à la Grotte, le regretté docteur de Saint-Maclou.

Il y a sept ou huit ans à peine, le médecin qui visitait Lourdes admirait sans doute le spectacle saisissant d'une foule en prière, jetait un regard de compassion et de pitié sur les nombreux malades qui étaient couchés autour de la Grotte, mais il ne se doutait pas qu'il allait mêler sa voix à ce concert immense, devenir le témoin et le juge de manifestations surnaturelles, apporter son témoignage dans ces guérisons que ni la nature ni l'art ne peuvent reproduire.

Il y a sept ou huit ans, M. de Saint-Maclou siégeait à peu près seul dans le bureau des médecins. C'est là que je le vis pour la première fois pendant le pèlerinage national de 1887. Nous étions deux ou trois confrères à ses côtés, nous admirions sa prudence, sa sagesse dans l'étude de ces difficiles problèmes. Mais il était là sans collaborateur et sans aide, assumant sur lui seul tout le poids des premières enquêtes.

Depuis, que de chemin parcouru ! Les parois de ce bureau ne peuvent contenir dans leur étroite enceinte les nombreux auditeurs qui se pressent autour de nous. Cent vingt médecins sont venus du 15 août au 1^{er} octobre assister à l'interrogatoire des malades. Parmi ces nombreux confrères nous comptons vingt médecins de Paris, des représentants de nos académies, de nos facultés, de nos écoles, des médecins des hôpitaux et de nos grandes villes, d'anciens internes et des internes en exercice, des membres des facultés étrangères.

A côté des médecins nous avons dans notre auditoire des représentants de toutes les branches des connaissances humaines : des avocats, des littérateurs, des journalistes, et pendant trois séances nous avons eu le romancier le plus à la mode, qui nous apportait les échos les plus bruyants de sa popularité.

C'étaient des collaborateurs nouveaux, inattendus, ce seront peut-être des auxiliaires. L'œuvre de Lourdes est assez grande, a son origine assez haut, pour supporter toutes les contradictions.

Cette progression rapide, ces grands courants d'opinions qui se forment autour de nous, s'expliquent aisément par le mouvement considérable dont Lourdes est aujourd'hui le centre.

Dans ces deux mois trois cent mille pèlerins, visiteurs ou touristes, sont venus à la Grotte, et nous avons eu plus de dix mille malades.

Où trouverons-nous une clinique qui ait, en deux mois, dix mille malades pour sujets d'observations, et cent vingt médecins pour contrôler ses travaux ? C'est du reste une clinique à part, sans point de comparaison possible, et je défie aucun de nos maîtres d'édifier un enseignement ou de défendre une doctrine sur le terrain où nous sommes placés.

Pour auditeurs nous avons le plus souvent des incrédules, des hommes qui se tiennent en garde contre nos idées, qui ont leur siège fait, leurs arguments préparés d'avance ; pour organes nous avons toutes les voix de la presse et les journaux des nuances les plus opposées.

Si nous n'avions que des médecins, notre tâche serait encore possible. Mais notre auditoire est des plus mêlés. Il ne parle pas la même langue. Aux uns nous pouvons parler médecine, aux autres il faut le langage usuel. Un même fait impressionne diversement les deux parties. Enfin si tout ce monde consentait à nous entendre, essayait de se faire un jugement ! Mais non !

on pose une question, on n'attend pas la réponse, on quitte la salle avec un jugement fait par moitié des préjugés apportés et des impressions reçues.

Malgré tout, cet enseignement porte ses fruits ; il fait brèche dans le corps médical et nous attire chaque jour des adhésions plus nombreuses.

Ce travail des incrédules à Lourdes est un fait bien étrange. Au début, pendant les apparitions, le D^r Dozous, sceptique, proclame le caractère surnaturel des visions ; contre tous, il défend Bernadette, se porte garant de sa bonne foi, et cette conviction ne le convertit pas, il reste éloigné de la religion la plus grande partie de sa vie.

Les difficultés que suscite à l'œuvre naissante la police avec Jacomet, tout sert de base à l'enquête la plus sérieuse, enquête encore conservée dans les documents officiels de l'époque.

Aujourd'hui les négations de nos adversaires, les contradictions qui nous environnent, tout nous pousse en avant, chaque critique devient le point de départ d'un progrès nouveau.

Nous édifions une œuvre impersonnelle, au grand jour, en pleine lumière, portes ouvertes. Loin de regretter tout le bruit qui se fait autour de nous, nous y trouvons nos plus sûrs moyens de propagande ; à tous les opposants nous ouvrons nos rangs, ils apportent toujours un certain désir de s'instruire. Quelques-uns admettent un *inconnu*, un *au-delà* ; c'est tout leur *Credo*, c'est le nom qu'ils donnent au Dieu qu'ils ignorent.

Devant cet auditoire qui se renouvelle chaque jour et plusieurs fois par jour, aucune théorie, aucune doctrine ne peut s'édifier. Les faits seuls s'imposent à l'attention, à l'examen ; l'interprétation doit venir plus tard.

*
* * *

Dix mille malades sont venus depuis six semaines à Lourdes. Chaque malade apportait un certificat de son médecin.

On ne peut plus dire que tous ces certificats sont faits à la légère ; le corps médical prend son rôle au sérieux, nous trouvons souvent dans ces pièces des monographies complètes, faites avec conscience et qui nous donnent l'histoire exacte de la maladie. Ces malades ont été vus souvent par plusieurs médecins dont nous retrouvons les noms, les diagnostics, les traitements indiqués. Bon gré mal gré tout le corps médical est plus ou moins mêlé aux enquêtes que nous poursuivons.

Pendant les pèlerinages, des commissions fonctionnent aux points de départ, examinent tous les malades. — Second dossier, second certificat.

Enfin deux ou trois médecins montent dans les trains, apportent les dossiers, accompagnent les malades.

A Lourdes, dernier examen par nous, par les nombreux confrères qui nous entourent.

S'il y a eu des lacunes dans ce dernier examen — elles sont inévitables à certains jours — elles seront désormais comblées, et notre témoignage viendra s'ajouter à celui de nos confrères.

Au retour l'enquête se reprend en sens inverse, sous nos yeux d'abord ; elle est soumise ensuite à tous les médecins qui ont examiné les malades ; elle se poursuit pendant plusieurs mois, devant tous les témoins, parents ou autres, afin de donner à toutes les objections le temps de se produire.

Il me semble qu'il est difficile d'aller plus loin au point de vue des garanties.

On nous a fait pourtant une objection qui a été reproduite dans tous les journaux, dans des conférences, partout. « Laissons de côté, nous a-t-on dit, toutes les maladies internes, elles sont sujettes à controverses. Ne gardons que les plaies. Circonscrivons sur ce terrain la démonstration que nous cherchons. Aussi bien il y a autant de surnaturel dans la guérison instantanée d'une égratignure que dans la cicatrisation d'une plaie profonde, la nature ne ferme que progressivement ses brèches.

« Mais sur ce terrain faisons la lumière la plus complète, le témoignage du médecin ne nous suffit plus.

« Il nous faut la photographie avant et après la guérison. Une salle des plaies apparentes où l'on réunira tous les malades atteints de plaies, une commission composée d'éléments divers. »

Photographie, salle d'exposition des malades, commission mixte : c'est tout un programme. Nous allons voir ce qu'il peut bien donner.

Sur nos dix mille malades, il y en a bien deux cents, trois cents atteints de plaies. Sur ces trois cents malades aurons-nous quinze guérisons, cinq ou dix pour cent à peu près ? Ces guérisons peuvent se faire attendre et ne se produire qu'au second ou troisième pèlerinage. Chaque année cent ou deux cents malades viendront s'ajouter aux malades des années précédentes, et devront se soumettre à tous les désagréments d'une exhibition. Nous aurons pour cet examen une commission

absolument indépendante, les médecins seuls en seront exclus; nous aurons là des hommes de toute opinion, des libres-penseurs, des athées, des francs-maçons, des hommes que le suffrage universel aura désignés à la confiance de leurs concitoyens. Nous aurons ainsi des hommes absolument... incompétents, je le veux bien, mais indépendants, je ne vois pas pourquoi.

Cette commission mettra une certaine discrétion dans son examen. Mais enfin tout cela est grave, surtout pour les malades qui ne sont pas guéris. Personne n'aime à mettre à nu ses infirmités physiques. A côté de l'intérêt de l'individu, il y a celui de la famille. Il faut en tenir compte.

La photographie paraît un moyen plus pratique. Erreur. C'est un moyen infidèle, difficile à faire accepter et, de plus, nous entrons avec lui dans la note plaisante.

C'est un moyen infidèle; pour apprécier une plaie, sa nature, sa profondeur il faut l'œil et la main; les chirurgiens ne se servent pas de la photographie. Ils ne peuvent savoir ainsi si une fistule va jusqu'à l'os; il faut le stylet.

Toutes les jambes se ressemblent plus ou moins. Qui nous dira que cette plaie photographiée appartenait à cette jambe que vous nous montrez guérie?

Les malheureux qui n'auront pas été guéris et qui, après avoir été photographiés, auront été déclarés scrofuleux, goitreux, cancéreux, quelle compensation pourrons-nous leur offrir? Comment retirer leur image de la circulation? Photographie, salles des plaies, idée nouvelle, séduisante peut-être, mais sans application possible.

Restons fidèles aux grandes traditions médicales; utilisons tous les moyens de contrôle que la science met entre nos mains, nous arriverons plus sûrement ainsi à la démonstration cherchée.

*
*
*

Dans un auditoire aussi mêlé que le nôtre, les impressions sont mobiles, diverses, les preuves techniques ne suffisent pas.

Dans notre bureau, l'enseignement se fait moins par les médecins que par les malades eux-mêmes. Nous avons vu souvent nos confrères écouter d'une oreille distraite l'exposé des faits les plus importants, des démonstrations qui semblaient aller jusqu'à l'évidence, tandis qu'ils s'arrêtaient surpris, émus, en entendant

le récit d'un malade, ne pouvaient se soustraire à l'émotion qui les gagnait, et détournaient la tête pour cacher les larmes qui mouillaient leurs paupières. Le cœur est souvent plus accessible que l'esprit.

Lorsque Mme Gordet, d'Henrichemont, nous faisait le récit de cette longue maladie qui l'avait clouée quatre ans sur son lit de douleur, maladie sans espoir, sans issue en dehors d'une opération qui pouvait la tuer et devait la laisser mutilée, lorsqu'elle nous disait comment en une seconde elle venait de retrouver tout ce qu'elle avait cru à jamais perdu : santé, force, jeunesse ; un silence absolu régnait dans les bureaux ; nous l'écoutions, sans l'interrompre. Pas une objection, pas un doute ne se présentait à notre esprit. Ce récit simple, sans art, fait de détails intimes, de douleurs ressenties, avait l'éloquence que donne une conviction absolue, et cette conviction nous gagnait à notre insu.

J'ai vu le regard du romancier célèbre qui était assis à nos côtés se relever, se fixer sur cette femme ; il était lui aussi sous le charme ; la conviction l'effleurait, si elle ne le pénétrait pas tout entier. C'était une lueur fugitive, sans doute, mais une lueur qui laisse toujours une empreinte dans nos souvenirs.

*
* *

Depuis le mois d'août nous avons résumé plus de cent procès-verbaux de guérisons et nous n'avons certainement pas vu la moitié des malades qui ont éprouvé un changement, une amélioration dans leur état.

Quelle est l'importance de ces guérisons ? Pour le plus grand nombre il nous est encore impossible de le dire. Ces premières enquêtes faites à la hâte, doivent être complétées par des enquêtes plus sérieuses, longtemps suivies, appuyées de tous les témoignages nécessaires. Il faudra faire un triage et classer toutes ces observations. Si nous ne pouvons encore publier les guérisons récentes, nous pouvons parler des faits anciens sur lesquels nous avons reçu de nouveaux renseignements.

Le pèlerinage Belge amenait à la fin d'août Joachime Dehant et nous apportait une lettre du médecin de P. de Rudder — De Rudder et Joachime sont les grands miraculés de la Belgique, leurs guérisons sont peut-être les plus extraordinaires qui aient été constatées ; tous les deux sont vivants, bien portants, prêts à fournir tous les renseignements, toutes les preuves que le critique le plus exigeant pourrait demander.

*Pierre de Rudder. — Jambe cassée instantanément soudée.
— Joachime Dehant. — Plaie qui date de douze ans.*

Le médecin de Pierre de Rudder m'a écrit deux fois, la première fois le 21 août, la seconde fois le 3 septembre dernier.

Dans sa première lettre, il me disait :

« Pierre de Rudder a pris à son travail une fracture comminutive du tibia et du péroné droits. Il avait eu la jambe broyée sous un tronc d'arbre qui s'était abattu sur lui. Les fragments étaient si nombreux qu'en secouant ce membre on entendait tous les os s'entre-choquer. La consolidation ne s'est jamais faite. Vainement M. le comte de Bus l'avait mis en traitement pendant six ans. Il n'est pas besoin d'une longue description : la moitié inférieure de la jambe avec le pied ballottait littéralement, au point que je pouvais faire décrire au talon plus d'un tour sur l'axe du membre. Ce mouvement n'avait de limite que la torsion des tissus mous. Après son pèlerinage, la consolidation a été complète et le résultat m'a particulièrement frappé, parce qu'il faut être initié pour retrouver le cal ou les cals. »

Dans sa lettre du 3 septembre le même médecin me dit :

« Quand Pierre de Rudder est parti en pèlerinage, il y avait huit ans qu'il traînait sa jambe après lui et qu'il marchait péniblement avec deux béquilles. Le tiers inférieur de la jambe et le pied pendaient comme une loque.

« Pierre est revenu le soir même, sans béquilles et en dansant ; dès le lendemain il a fait plusieurs lieues à pied, heureux de cet exercice dont il avait été si longtemps privé.

« Naturellement je suis allé le voir, et je vous confierai que je ne croyais pas à cette guérison. Qu'ai-je trouvé ? une jambe à laquelle il ne manquait rien, si bien que si je n'avais pas examiné le malheureux auparavant, j'aurais certainement émis la conviction que cette jambe n'avait jamais été cassée.

« En effet, en passant les doigts lentement sur la crête du tibia, on n'y sent pas la moindre inégalité, mais une surface parfaitement lisse de haut en bas, tout ce que l'on découvre ce sont quelques cicatrices superficielles à la peau. »

En terminant sa lettre notre confrère nous dit :

« Cette lettre vous trouvera peut-être en entrevue avec M. X... Si cela était, je serais heureux qu'il lise ces quelques lignes et qu'il me permette de lui dire ces quelques mots : « Monsieur, j'ai été un incroyant comme vous, le miracle de Rudder m'a ouvert les yeux, fermés jusque-là à la lumière. »

« Le doute me prenait encore quelquefois, mais je me suis mis à étudier la religion chrétienne et à prier. Eh ! bien, je vous le déclare sur l'honneur, je n'ai plus le moindre doute, je crois absolument et j'ajouterai qu'avec la croyance, j'ai trouvé le bonheur, la tranquillité intérieure que je n'avais jamais connue. J'ajouterai que cette jambe est très curieuse à examiner pour quiconque a vu des consolidations de fractures. Evidemment la sainte Vierge ne guérit pas comme le fait la nature, quelque bien qu'elle soit secondée.

« Pierre de Rudder habite entre Bruges et Ostende. Si on voulait l'examiner il se rendrait volontiers dans une de ces deux villes, et pour ma part je me chargerais avec bonheur de l'accompagner. »

J'ai lu souvent ces deux lettres aux nombreux médecins qui m'entouraient, elles ont toujours produit une profonde impression ; la plupart de mes confrères m'ont demandé de reprendre la publication de ce fait. Je le ferai certainement, je veux aller en Belgique et puiser tous les renseignements à leur source.

Joachime Dehant est venue à Lourdes avec le pèlerinage Belge. Elle a bien voulu nous résumer à grands traits les principaux détails de sa guérison. Son voyage avait été des plus pénibles. La plaie de sa jambe répandait une odeur si pénétrante que tous ses compagnons de route avaient abandonné le compartiment où elle se trouvait. Arrivée à neuf heures du soir, elle était descendue chez Marie Latapie, route de Pau. Dans le milieu de la nuit il faut refaire le pansement. La plaie, au niveau de la cheville, va d'un côté à l'autre, tous les os du talon sont sortis par fragments ; tout autour sont des lambeaux de chair noirs, gangrenés.

A six heures du matin elle entre dans la piscine. Mlle Dorval, de Haltine, qui avait assisté au pansement, et trois religieuses du pèlerinage la soutiennent dans l'eau. Joachime y reste trente minutes et quand on la sort, sa plaie est toujours la même, rien n'est changé dans son état.

Une pensée de doute ne traverse même pas son esprit : « Ma mère faisait ainsi, dit-elle. Elle me faisait souvent répéter deux fois la même demande avant de m'accorder ce que je voulais. » A neuf heures, second bain de piscine de vingt-sept minutes, Joachime éprouve une douleur atroce dans sa jambe. — Sa parole s'embarrasse — on la retire. Il n'y a plus de trace de plaie. Les os, les tendons, la peau, tout est en place, tout est

refait, le jeu de l'articulation est parfait. On dirait qu'on a passé sur cette jambe comme un bas fait d'une peau neuve, intacte, Joachime elle-même n'y comprend rien. « Je croyais bien guérir, mais en trois ou quatre heures; en quelques instants, non. » Il y avait douze ans qu'elle avait cette plaie, et sept ans qu'elle ne s'était pas levée.

Le D^r Froidbise avait examiné Joachime le 6 septembre au moment de son départ, il avait décrit cet ulcère qui couvrait les deux tiers externes de la jambe droite.

Treize jours après, dans un second certificat, le même docteur constatait qu'une simple rougeur indiquait la place de l'ulcère.

En présence de ces faits peut-on formuler encore un doute, une objection? Oui. On nous dira, tout cela est fort bien, mais nous ne l'avons pas vu. Je n'ai pas vu Londres ou Berlin, je crois que ces deux villes existent; je n'ai pas vu Napoléon, je crois qu'il a existé. Quand on faisait encore sa philosophie on apprenait que le témoignage est un élément de certitude qui vaut tout autant que nos yeux, nos oreilles, tous nos sens. Lorsque ce témoignage repose sur un nombre incalculable de témoins, nombre qui s'augmente chaque jour, une série de faits qui ne cessent de se répéter depuis trente-quatre ans, alors le témoignage touche à l'évidence et nous conduit à des conclusions d'une rigueur mathématique.

Ces conclusions, même entourées des preuves les plus éclatantes, trouveront toujours des contradicteurs. Il faudrait pouvoir refaire la maladie à son gré, reproduire la tumeur ou la plaie, la guérir, l'effacer de nouveau, refaire cette opération à toute heure! Il y aura toujours des négateurs obstinés. « Ils verraient ressusciter les morts qu'ils ne croiraient pas. » Chez eux l'erreur est plus enracinée dans la volonté que dans l'intelligence.

Malgré tout, notre fin de siècle s'éclaire de singulières lueurs. Depuis cent ans on nous convie à célébrer les funérailles de la France chrétienne et voilà que nous faussons compagnie à tous les rendez-vous, à tous les anniversaires. On veut nous ramener au culte de la raison, nous donner des dieux mortels et des ciels sans les horizons infinis. Vains projets! le surnaturel nous environne, nous entendons la parole de Dieu et dans toutes ces guérisons merveilleuses nous reconnaissons l'ouvrage de ses mains.

Que sont les pompes officielles et les souvenirs d'antan à côté de ce renouveau qui pénètre la France et le monde entier? Les

multitudes se succèdent et se pressent autour de la Grotte comme les flots du Gave qui s'écoulent tumultueux et rapides sans que jamais leur source ne soit tarie. La force qui soulève et entraîne ces foules est le plus grand levier qui puisse remuer le monde. Malgré tous les enseignements contraire, l'homme ne cessera jamais de retourner vers son Dieu. D^r BOISSARIE.

SACRE DE MONSEIGNEUR ROPERT

Vicaire apostolique des îles Sandwich (Océanie).

25 SEPTEMBRE 1892

Mgr Gulstan Ropert de la Congrégation des Sacrés Cœurs de Picpus, nommé par Léon XIII vicaire apostolique des Îles Sandwich et évêque titulaire de Panopolis, le 3 juin dernier, a reçu la consécration épiscopale à San-Francisco (États-Unis) le 25 septembre, des mains de Mgr Riordau, archevêque de San-Francisco, assisté de Mgr Scaulan, évêque de Salt-Lake-City et de Mgr Lora, évêque de Los-Angeles.

La cérémonie a eu lieu dans l'église Sainte-Marie. Au milieu de la foule compacte qui remplissait la vaste enceinte de cette véritable cathédrale, on remarquait aux premiers rangs les cinquante catholiques Hawaïens, venus à San-Francisco tout exprès pour être les heureux témoins du sacre de leur nouveau et bien-aimé pasteur. Parmi la haute société américaine, nous ne citerons qu'un seul nom, celui de l'évêque russe, Mgr Nicholas.

A peine revêtu de la *plénitude du sacerdoce*, Mgr Ropert, accompagné de son secrétaire le R. P. Valentin Fraukx et de ses cinquante néophytes, reprit le chemin de sa mission où il arriva le 8 octobre à 4 heures de l'après-midi.

Il n'avait pas encore mis pied à terre que la fanfare de la Reine de Hawaï saluait sa venue au milieu des manifestations enthousiastes de la foule qui encombrait le débarcadère de Honolulu.

Depuis deux heures, la cathédrale était comble, Monseigneur y fut conduit en triomphe pour les cérémonies de la réception épiscopale, mais lorsqu'il voulut en sortir pour se rendre à ses appartements, il fut assiégé par une si grande multitude de fidèles qui voulaient tous lui baiser l'anneau qu'il pensa se

trouver mal. On dut faire violence à la foule pour le dégager et lui permettre de respirer un moment.

Toutefois, lorsque Sa Grandeur essaya de gagner le réfectoire de la communauté, elle dut se rendre aux désirs de son peuple bien-aimé, et lui laisser toute facilité de contenter sa piété et son affection. Mgr Gulstan Ropert pourrait écrire dans ses armoiries: *Charitas patiens est, benigna est*. La charité est douce et patiente! C'est par elle que, depuis vingt-cinq ans il a su s'attacher tous les cœurs.

Mgr Gulstan Ropert est né à Kerfago, dans le diocèse de Vannes, le 30 août 1839; il fit sa profession religieuse dans la Congrégation des SS. Cœurs de Picpus, le 16 juin 1861, et fut envoyé aux Iles Sandwich en septembre 1867; il était vice-provincial de la Mission depuis 1891. Il succède à Mgr Hermann Koëckemann, évêque titulaire d'Olba, décédé à Honolulu le 22 février de la présente année.

La Mission de Sandwich compte environ 90.000 habitants, dont 23.000 catholiques. Les Américains, les Chinois, les Japonais et les Portugais semblent s'y être donné rendez-vous, en sorte que chaque missionnaire doit aujourd'hui parler trois langues, d'autres quatre sinon cinq. Les indigènes sont au nombre de 40.000 et leur archipel continue à former le royaume indépendant de Hawaii; la famille régnante est indigène.

Ce sont les Pères des Sacrés-Cœurs de Picpus qui évangélisent le Vicariat Apostolique des Iles Sandwich, ainsi que les Vicariats Apostoliques des Marquises et de Tahiti qui formaient autrefois avec l'Archipel Hawaïen. l'immense vicariat-apostolique de l'*Océanie Orientale*.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892 (1)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 2 novembre.)

Année 1816 (Suite).

7 juin. — Mgr Louis-Matthias-Joseph DE BARRAL, évêque de Troyes, de Meaux, et archevêque de Tours. Né à Grenoble le 20 avril 1746, il était le troisième fils de Claudine-Françoise

(1) Reproduction et traduction interdites.

Vande de Saint-André et de Charles-Gabriel-Justin de Barral de Rochechinard, marquis de Montferrat, conseiller au parlement de Grenoble, qui avait pour frères Jean-Sébastien de Barral, évêque de Castres de 1752 à 1773, et Claude-Matthias-Joseph de Barral, évêque de Troyes de 1761 à 1791; la seigneurie de Montferrat fut érigée en marquisat par lettres du mois d'août 1750 en faveur de son père qui était l'un des quatorze enfants de Joseph de Barral de Clermont, commandant pour le roi en Dauphiné, second président à mortier du parlement de Grenoble, qui avait obtenu l'érection en marquisat de sa terre et seigneurie de la Bastie d'Arvillars en 1739. Il fut destiné de bonne heure par sa famille, distinguée dans la magistrature, à la carrière ecclésiastique; il termina ses études au séminaire de Saint-Sulpice, et prit le bonnet de docteur en théologie de la maison de Navarre, après avoir fait avec honneur sa licence de 1768 à 1770, que le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, se l'attacha d'une manière particulière, le prit comme conclaviste en 1774, lorsqu'il se rendit à Rome pour le conclave où Pie VI fut élu, après la mort de Clément XIII. Quand son cours fut terminé, et qu'il eut reçu les ordres, il devint grand-vicaire de Sens et grand archidiacre de cette église, 6 décembre 1777, titre qu'il échangea contre celui d'archidiacre de Troyes où son oncle l'avait appelé quelques années auparavant. Il obtint, le 28 avril 1782, la petite abbaye du Mas-d'Azil, diocèse de Rieux, et en 1786, celle de Lanténac, diocèse de Saint-Brieuc. En 1785, il fut nommé agent-général du clergé par la province de Sens, dont c'était alors le tour, et il fit en cette qualité plusieurs rapports remarquables à l'assemblée de 1785 et 1786: il occupait cette place avec M. l'abbé de Montesquieu, et n'en remplit pas les fonctions pendant la durée ordinaire de cinq ans. Son oncle Claude-Matthias-Joseph de Barral, évêque de Troyes, était infirme, et le demanda pour coadjuteur. Le roi le lui accorda, et l'abbé de Barral fut sacré évêque titulaire d'Isaure en Lycaonie, le 5 octobre 1788; son oncle lui laissa en 1789, le soin de gouverner son diocèse que ses infirmités ne lui permettaient plus d'administrer en personne. L'évêque de Troyes ayant donné sa démission en 1790, et cette démission ayant été acceptée par le pape, l'évêque d'Isaure devint évêque de Troyes en titre le 23 janvier 1791 et on ne lui contesta pas le droit de succession, quoique déjà l'Assemblée Constituante eût manifesté l'intention d'opérer de grands changements dans le clergé.

Seulement le nouvel évêque crut devoir s'absenter quelque temps, dans la crainte, dit M. l'abbé de Barral, son frère, qu'on ne le forçât à administrer de suite, et avant que la démission n'eût été acceptée à Rome. Il avait à peine pris en main l'administration du diocèse, qu'on lui demanda le serment prescrit par la Constitution civile du clergé. Sur son refus, les électeurs du département de l'Aube s'assemblèrent pour lui donner un successeur, et il leur adressa, au mois de mars 1791, une lettre pour leur montrer leur incompétence, et celle de l'assemblée sur les matières ecclésiastiques. On pense bien que ses conseils n'arrêtèrent pas l'élection. Les électeurs de l'Aube choisirent pour évêque constitutionnel, Augustin *Sibille*, curé de Saint-Pantaléon de Troyes, alors âgé de soixante-sept ans. L'évêque légitime lui écrivit, le 23 avril, pour essayer de le ramener à de meilleurs sentiments ; ce fut en vain. Toutefois Sibille mourut repentant le 11 février 1798, après avoir siégé sept ans, ayant été sacré le 3 avril 1791. Mgr de Barral adopta vers le même temps, pour son diocèse, l'instruction pastorale que Mgr de la Luzerne, évêque de Langres, venait de publier sur le schisme de France, le 15 mars précédent. Peu après il fut obligé de quitter le royaume. Constance, en Suisse, fut son premier asile ; il s'y trouvait avec Mgr de Juigné, archevêque de Paris, Mgr Osmond, ancien évêque de Cominges, Mgr de la Luzerne, NN. SS. Cortois de Balore et Cortois de Pressigny, évêques de Nîmes et de Saint-Malo. L'abbé de Barral dans sa *Notice sur la vie politique et les écrits* du prélat, son frère, nous apprend que ces évêques y discutèrent la question de savoir si on pouvait prêter le serment de liberté et d'égalité, et qu'ils se décidèrent pour l'affirmative. L'évêque de Troyes, persista dans ce sentiment, même en Angleterre, où l'opinion contraire avait prévalu parmi le clergé français. Il paraît que plusieurs de ses collègues et d'autres ecclésiastiques, le pressèrent fortement de revenir au jugement de la majorité ; mais il persista dans son avis, et le défendit par quelques Lettres dont on nous a conservé des fragments. Il montra des dispositions semblables lors de la question qui s'éleva plus tard sur la soumission aux lois de la république et les *Annales catholiques* de cette époque rapportent (t. IV, p. 6), l'extrait d'une lettre de ce prélat, datée de Londres le 22 mai 1797, où il approuve la soumission, sans blâmer ceux qui prennent un parti contraire. En 1800, il se déclara également pour la promesse de fidélité à la Constitu-

tion, et son témoignage est cité plusieurs fois dans les *Annales philosophiques*, suite des précédentes et que nous possédons. La question s'étant débattue à Londres avec beaucoup de chaleur, l'évêque de Troyes soutint son sentiment dans une *Lettre à M. Charles Butler, relative à la prétendue opinion unanime de la Congrégation des cardinaux sur la promesse de fidélité à la Constitution*, qui fut réimprimée à Paris chez Le Clère (Tome III des *Annales* p. 122), et dans la *Réponse à un écrit intitulé: Véritable état de la question de la promesse de fidélité à la Constitution, demandée aux prêtres, Paris, chez Le Clère, quai des Augustins 39* (Tome II des *Annales philosophiques*, page 468). Le prélat n'avait pas mis son nom à ce dernier écrit, mais l'auteur du *Véritable état* s'étant fait connaître, Mgr de Barral donna une seconde édition de sa *Réponse* sous le titre de *Sentiment de l'évêque de Troyes sur la promesse de fidélité en réponse au Véritable état de la Question*. Nous trouvons encore dans les *Annales philosophiques* (tome III, p. 475) l'extrait d'une lettre du prélat écrite dans le même sens, datée de Londres, le 31 mai 1801, et adressée à un grand-vicaire de S..., il faut lire aussi sa lettre au rédacteur du *Courrier de Londres*, du 16 septembre 1800, à la suite de la *Réponse au véritable état* (*Annales*, tome II, p. 471).

Lors de la demande des démissions faites aux évêques de France en 1801, Mgr de Barral se trouvait à Londres avec dix-sept de ses collègues. Ils tinrent plusieurs assemblées pour délibérer à ce sujet. Les avis ne furent pas unanimes et sur les dix-huit prélats, il n'y en eut que cinq qui consentirent à donner leur démission. Ce furent les archevêques de Boisgelin d'Aix, Champion de Cicé, de Bordeaux et les évêques de Noé de Lescar, d'Osmond de Cominges et de Barral de Troyes. Ce dernier adressa sa démission au Pape par une lettre du 5 octobre 1801, et en publia une autre qu'il écrivit à ses grands vicaires, et dans laquelle il exposait les motifs qui avaient dirigé sa démarche. Il donna aussi, mais sans y mettre son nom, une réponse aux *Éclaircissements demandés à Mgr l'archevêque d'Aix par un prêtre catholique français*, et caractérisa, comme il convenait, ce dernier écrit très peu respectueux pour l'épiscopat et où Mgr de Boisgelin était assez maltraité. Après cette démarche, Mgr de Barral n'avait plus de raison pour rester en Angleterre; les préliminaires de la paix entre les deux États venaient d'être signés. Il rentra donc en France, et sa démission spontanée,

conforme à la volonté du Saint-Père lui valut la bienveillance du premier consul qui, lors de la mise à exécution du Concordat, le nomma à l'évêché de Meaux le 9 avril 1802, arrêté consulaire du 19 germinal an X. L'institution canonique lui fut donnée extraordinairement par le cardinal Caprara légat *a latere*, le 14 du même mois, et le dimanche de Pâques, 18 avril, il prêta serment de fidélité entre les mains du premier consul dans l'église Notre-Dame de Paris, avec les autres évêques nouvellement nommés. Le 6 juin, jour de la Pentecôte, il fut mis en possession de son siège par M. Bonnet de Châteaurenaud, ancien trésorier de la cathédrale, nommé commissaire à cet effet par le cardinal de Belloy, archevêque de Paris et qui lui adressa un discours auquel l'évêque répondit. Le lendemain il nomma pour ses grands vicaires, M. de Châteaurenaud et son propre frère, François-Octave de Barral qui le suivit à Tours en 1805 et mourut à La Tronche, en 1829, près de Grenoble où il était né en 1748. M. de Châteaurenaud ne fut point accepté par le gouvernement qui exigeait que les titres fussent partagés entre les prêtres fidèles et ceux qui avaient prêté serment à la constitution civile du clergé. Mgr de Barral le remplaça par M. Langlet, aumônier de l'institution de Mme Campan à Saint-Germain, qui donna sa démission en 1803 et eut pour successeur M. Danicourt l'un des chanoines nouvellement installés. Nous avons conservé le précis de la cérémonie de l'installation de Mgr de Barral qui eut lieu le dimanche 17 prairial an X, en présence du sous-préfet de Meaux, du maire, des tribunaux civil, conventionnel et de commerce, du juge de paix, des chefs des corps militaires, ainsi que le discours que M. l'abbé de Châteaurenaud lui adressa après l'avoir placé dans la chaire épiscopale et la réponse émue de l'évêque qui appela le vicaire général : *Prêtre vénérable du Très-Haut*. Le VENI CREATOR et le TE DEUM furent ensuite chantés en actions de grâces.

Un mois après, le 15 messidor an X (4 juillet 1802) une cérémonie du même genre se passait à Reims où le nouvel évêque de Meaux, qui avait encore sous sa juridiction le département de la Marne, fut reçu dans l'église Notre-Dame et félicité par M. Desoize à la tête de tout le clergé réuni, en présence de plus de 20.000 spectateurs accourus de la ville et des campagnes, saluant comme lui le prélat par ces paroles de l'Évangile *Benedictus qui venit in nomine Domini*, nous avons aussi ce discours avec la réponse de l'évêque qui rappela que son diocèse

était formé des débris de trois églises illustres dont la fondation remonte à la plus haute antiquité et dont celle de Reims fut pour la France le berceau du christianisme; or comme le jour de son installation à Reims coïncidait avec le dimanche de la solennité de saint Pierre, le prélat en profita pour rappeler les paroles d'un de ses plus illustres prédécesseurs, l'archevêque Hincmar : « La sainte Eglise romaine, le mère, la nourrice et la maîtresse de toutes les églises doit être considérée dans tous les doutes qui regardent la foi et les mœurs, principalement par ceux qui, comme nous, ont été engendrés en Jésus-Christ par son ministère et nourris par elle du lait de la doctrine catholique. »

Et en commençant sa nouvelle carrière, il répétait ce qu'en mourant un saint évêque, dont il devait être aussi le successeur quelques années plus tard, saint Perpétue, évêque de Tours au v^e siècle, disait dans son testament que l'histoire nous a transmis : « Je donne et lègue aux prêtres, aux diacres et aux autres clercs de mon Eglise, la paix de Jésus-Christ. Seigneur, confirmez ce que vous avez opéré en nous. Qu'il n'y ait pas de schisme parmi eux ! Qu'ils demeurent constamment attachés à la foi !... Paix à l'Eglise, paix au peuple, paix à la ville, paix dans les campagnes. Ainsi soit-il. » Et il fut assez heureux pour rétablir la paix dans cette ville importante où les esprits étaient très divisés.

Le dimanche suivant, 11 juillet, la ville de Châlons voyait Mgr de Barral prendre aussi possession du trône épiscopal qui n'avait pas été régulièrement occupé depuis le départ de son dernier évêque, Mgr de Clermont-Tonnerre. Il laissa dans ces deux villes un conseil composé de trois prêtres, à la tête desquels il mit un archiprêtre avec des pouvoirs de pro-vicaire général : à Reims, M. Joyeux, ancien génovéfain, prieur de la Veuve, chanoine titulaire de Meaux en 1803, mort doyen du chapitre en 1820; et à Châlons, M. Dubois de Crancé, ancien grand vicaire de Mgr de Clermont-Tonnerre, chanoine de Meaux, mort en 1805.

Il incombaît une rude tâche au successeur de saint Faron, de saint Remi et de saint Memmie, il se mit courageusement à l'œuvre et procéda au rétablissement du culte presque partout plongé dans l'oubli, comme il le constata dans sa première tournée pastorale. Nous avons la plupart des mandements publiés par Mgr de Barral à Meaux et plus tard à Tours, ceux sur le Jubilé et les Fabriques eurent l'approbation générale. Le 14 oc-

tobre 1802, il en donna un sur la *Réduction des Fêtes*, suivant l'indult donné par le cardinal Caprara, légat à latere du pape Pie VII auprès du premier Consul. Le 21 janvier 1803 (1^{er} pluviôse an XI), il rendit un *Décret exécutorial*, pour la publication du Concordat, la formation du Chapitre de l'église cathédrale, la circonscription des cures et succursales du diocèse de Meaux, la rénovation des pouvoirs, l'établissement des chapelles ou oratoires. — Le 16 février 1803, il publia une lettre sur *la mort*, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, *de son oncle Claude-Matthias-Joseph de Barral*, ancien évêque de Troyes, survenue le 31 janvier précédent à Meaux, où ce prélat vivait avec son neveu. — Le 10 messidor an XI (29 juin 1803), un mandement ordonnait des *Prières publiques pour demander à Dieu la prospérité des armes de la République*, ainsi que le chef de l'Etat lui en avait manifesté le désir par une lettre du 18 prairial an XI (29 mai 1803) datée de Saint-Cloud, contresignée par le secrétaire d'Etat Hugues-Benoît Maret et le conseiller d'état Portalis, chargé des cultes, et qui est imprimée à la suite du Mandement. — Le 16 ventôse an XII (7 mars 1804), Mgr de Barral ordonna par un Mandement, de chanter, dans toutes les églises de son diocèse, une *Messe d'actions de grâces* pour la découverte d'une conspiration contre l'Etat et le premier Consul, et dont Georges Cadoudal et Pichegru étaient les principaux chefs, M. Portalis, ministre des cultes, l'y avait invité par une lettre du 28 pluviôse an XII (7 janvier 1804).

Le 8 avril 1804, Mgr Bailly, évêque de Poitiers, étant mort, le gouvernement chargea Mgr de Barral d'aller pacifier ce diocèse où plusieurs prêtres refusaient de se soumettre au Concordat et de reconnaître les évêques institués en 1802. On crut Mgr de Barral propre à les ramener et le cardinal Caprara le nomma administrateur apostolique du diocèse de Poitiers, le 28 mai 1804. Cette mission dura plus de six mois, au bout desquels Mgr de Pradt vint occuper ce siège. Installé à Poitiers le 7 juin, l'évêque de Meaux parcourut une partie de ce diocèse pour le pacifier. — Le 11 juin (22 prairial an XII), il publia un Mandement concernant l'*Etablissement des fabriques* dans les églises du diocèse de Poitiers, et le 10 juin il en publia un autre à Meaux à l'occasion de l'*Avènement de Napoléon Bonaparte au trône impérial*.

Après la mort du cardinal de Boisgelin, archevêque de Tours, 20 août 1804, Mgr de Barral fut appelé à le remplacer par

décret impérial du 10 septembre suivant ; il fut préconisé dans un consistoire tenu à Paris, le 2 février 1805, par le pape Pie VII, et reçut ce même jour le pallium des mains du cardinal Braschi. Les vicaires généraux de Meaux, MM. de Barral et Damicourt, donnèrent le 25 octobre 1804 (3 brumaire an XIII), au nom de l'évêque absent, un Mandement qui ordonnait des *Prières publiques à l'occasion de la prochaine arrivée du pape Pie VII en France* ; le prélat en publia un autre sur le même sujet pour le diocèse de Poitiers, le 30 du même mois (8 brumaire an XIII) ; — et le 20 janvier 1805, une dernière Lettre ordonnait des *Prières publiques à l'occasion du sacre et du couronnement de Sa Majesté Impériale*.

Arrivé à Tours, Mgr de Barral s'occupa avec zèle des fonctions de son ministère, veillant avec une touchante sollicitude sur son troupeau. Lalande, plus fameux encore par sa manière d'afficher l'athéisme que par ses connaissances en astronomie, ayant mis dans le catalogue des philosophes au *Supplément du Dictionnaire des Athées*, le nom du cardinal de Boisgelin, Mgr de Barral crut devoir laver son vénérable prédécesseur d'une imputation si flétrissante, et le 30 novembre 1805, il écrivit à M. Portalis, ministre des Cultes, une lettre qui caractérisait le ridicule d'une telle accusation et qui fut insérée dans le *Journal officiel* avec une réponse du ministre qui était une nouvelle satisfaction donnée à la mémoire du cardinal, et, peu après, Lalande fut publiquement réprimandé de son affectation à répandre un système désolant et absurde. L'Empereur qui avait souvent éprouvé l'habileté de ce prélat lui témoigna tout le prix qu'il attachait à ses services en le nommant membre de la Légion d'honneur, le 5 juillet 1804, sénateur le 19 mai 1806 ; vers le même temps, aumônier de la princesse Caroline Bonaparte (Mme Murat), grande duchesse de Clèves et de Berg, puis de l'impératrice Joséphine dont la tante, comtesse Fanny de Beauharnais, avait donné sa fille en mariage en 1781 à André-Horace-François comte de Barral, frère de l'évêque de Meaux et préfet du Cher, sous le premier Empire, alliance qui devint une source de faveur pour la famille de Barral. L'archevêque de Tours fut aussi créé comte de l'Empire, le 1^{er} mars 1808, commandeur de la Légion d'honneur, le 30 juin 1811, Grand-Croix de l'Ordre du Mérite ou de la Réunion, le 13 avril 1813, et nommé par le roi Louis XVIII, pair de France, dès le 4 juin 1814.

Lorsque la division eut éclaté entre le pape et le gouvernement français, on se servit de Mgr de Barral qui, le 28 décembre 1808, écrivit au Pape alors à Rome, en le pressant fortement de proroger les pouvoirs extraordinaires que le Souverain Pontife avait coutume d'accorder chaque année aux évêques, et qu'il refusait depuis quelque temps de leur continuer. Le 4 août 1809, il lui adressa des instances non moins vives au sujet des Bulles, mais on sait que le pape était alors errant. Enlevé à Rome le mois précédent, on le traînait captif dans le Midi de la France, et on ne lui laissait aucune communication avec les cardinaux et les prélats. Ce n'était pas trop le moment de solliciter de lui des Bulles qu'il ne pouvait alors revêtir des formes ordinaires.

Aussi Mgr de Barral n'eut point de réponse. Le 16 novembre 1809, il fut nommé avec six autres prélats, les cardinaux Fesch et Maury, les évêques Duvoisin de Nantes, Mannay de Trèves, Bourlier d'Evreux, Canaveri de Verceil, le P. Fontana, général des Barnabites et M. Emery, supérieur de St-Sulpice, pour faire partie d'une commission chargée de donner son avis sur des questions relatives aux affaires de l'Eglise. Trois séries de questions furent présentées à la commission : la première sur le gouvernement de l'Eglise en général ; la deuxième sur le Concordat ; la troisième sur les églises d'Allemagne et d'Italie et sur la Bulle d'excommunication du 10 juin 1809. Les réponses de la commission datées du 11 janvier 1810, ne furent point alors rendues publiques, et ne furent suivies d'aucun effet. On essaya d'un autre moyen. On réunit plusieurs évêques qui se trouvaient à Paris, et parmi lesquels était Mgr de Barral, et, le 25 mars 1810, ils adressèrent au pape une lettre commune pour solliciter une ampliation de pouvoirs pour les dispenses de mariage, et pour l'engager à donner des Bulles pour les personnes nommées aux évêchés. Cette nouvelle tentative n'eut pas plus de succès : le pape prisonnier aurait pu répondre qu'il ne tenait qu'à son persécuteur de faire cesser cet état de choses. Au commencement de 1811, l'empereur assembla une seconde commission de huit évêques, dont était encore l'archevêque de Tours, et on leur adressa deux questions auxquelles ils répondirent en proposant la tenue d'un Concile et une députation au pape. Ils furent prévenus de ne pas retourner dans leur diocèse jusqu'à nouvel ordre, et le 25 avril, l'archevêque de Tours et deux autres évêques furent mandés à Saint-Cloud et apprirent qu'ils allaient être envoyés en mission à Savone. On voulut que les trois députés

eussent l'air d'être envoyés par les évêques quoiqu'ils eussent été choisis par Bonaparte seul.

Les trois députés partirent munis des lettres des prélats qui se trouvaient à Paris, mais surtout des pouvoirs et des instructions de l'Empereur. Ils arrivèrent à Savone le 9 mai et eurent dès le lendemain une audience du pape qui les reçut avec bonté. On trouve les détails de leur négociation dans les *Fragments relatifs à l'histoire ecclésiastique du dix-neuvième siècle* que Mgr de Barral fit paraître en 1814. Ils virent fréquemment le pape pendant leur séjour, et n'omirent rien pour l'engager à accéder aux propositions de Bonaparte, c'est-à-dire, à s'engager par écrit à ne rien faire contre les quatre articles de 1682, et à donner des Bulles. Enfin, le 19 mai, il rédigea sous les yeux du pape, une note par laquelle il promettait, dit-on, d'accorder l'institution canonique aux évêques, et s'il ne le faisait pas dans les six mois, d'autoriser les métropolitains à le faire. D'ailleurs le pape ne signa point cette note, quoiqu'il paraisse qu'un arrangement si important dût être revêtu des marques authentiques de son approbation.

Les députés ayant regardé leur mission comme terminée par cette note, revinrent à Paris où on les attendait pour l'ouverture du Concile, indiqué d'abord pour le 9 juin, et remis ensuite au 17. On dit que l'archevêque de Tours et l'évêque de Nantes, nommés membres de la commission chargée de répondre au message contre le pape, opinèrent dans le sens du gouvernement. Cette assemblée fut dissoute le 10 juillet; au bout de quelques jours on convoqua les évêques chez le ministre des cultes, et là, on leur fit souscrire quelques articles. Le Concile parut se reformer de nouveau, et le 6 août, on tint une espèce de congrégation générale, dans laquelle l'archevêque de Tours fit un rapport fort court et fort sec sur la mission de Savone. Quelques jours après, il fut nommé le premier des neuf évêques que l'on arrêta d'envoyer à Savone pour solliciter de nouveau le pape. Quatre-vingt-cinq évêques donnèrent aux députés une lettre pour Pie VII, datée du 19 août, et le cardinal Fesch en joignit une autre en son nom. On ne connaît pas bien les détails de cette seconde mission; les députés arrivèrent à Savone à la fin d'août, eurent une audience du pape le 5 septembre, et en obtinrent le 20 du même mois un bref qui confirmait la note du 19 mai précédent. Les députés crurent avoir obtenu un plein succès par ce bref, mais quelques expressions blessèrent l'em-

pereur et l'accommodement fut rompu. Depuis, Mgr de Barral parut moins dans les affaires. Il fut envoyé à Fontainebleau, pour aller saluer le pape, lorsqu'on y amena ce pontife en juin 1812. Il lui faisait de temps en temps des visites, et essayait, de concert avec quelques cardinaux et évêques, d'amener le Saint-Père à un arrangement; il se trouva dans cette ville lors de la signature des articles du 25 janvier 1813. Quand Napoléon tomba, il lui conserva son attachement, et le 2 juin 1814, lorsque les troupes étrangères étaient encore maîtresses de Paris, il ne craignit point de se compromettre en prononçant l'oraison funèbre de l'impératrice Joséphine aux obsèques de cette princesse décédée à la Malmaison, et dont le tombeau se trouve dans l'église de Rueil, ainsi que celui de la reine Hortense et du prince de Beauharnais. Le 2 juin 1815, l'archevêque de Tours officia pontificalement à la messe qui eut lieu lors de l'assemblée solennelle du Champ-de-Mai. A sa seconde rentrée, le roi Louis XVIII, par une ordonnance du 24 juillet 1815, déclara que tous ceux qui avaient accepté les fonctions de pair pendant les Cent-Jours, étaient considérés comme démissionnaires et ne faisaient plus partie de la Chambre. Mgr de Barral avait prévu cette ordonnance, en remettant lui-même sa démission, qu'il envoya au roi avec mémoire justificatif auquel il ajouta une lettre, en date du 19 août 1815, pour donner également la démission de son archevêché qui fut acceptée par le roi, et par le pape le 26 septembre 1815, ne pouvant plus, disait-il, bien administrer son diocèse après avoir perdu la confiance du monarque. Aussitôt, les chanoines et le chapitre de l'église métropolitaine de Tours adressèrent, le 25 novembre 1815, au clergé et aux fidèles un mandement pour annoncer cette détermination du prélat dont ils faisaient l'éloge en rappelant qu'il avait sagement gouverné son diocèse dans des temps difficiles, réparé beaucoup de ruines, commencé de grands biens, s'était intéressé aux établissements diocésains, et avait conquis la confiance et l'affection de son clergé.

Nous avons entre les mains une vingtaine de mandements, lettres et règlements de Mgr de Barral, archevêque de Tours, dont nous pouvons citer ici les sujets :

Mandement ordonnant un *TE DEUM* en actions de grâces de la *Victoire remportée à Austerlitz par S. M. l'Empereur et Roi*, 24 décembre 1805;

Lettre de MM. Raboteau, Keransquer, Danicourt, vicaires-généraux, portant défense, en l'absence de l'archevêque, à MM. les curés et desservants de *bénir les cierges dits de Bachelerie*, ou de faire d'autres bénédictions semblables, 29 vendémiaire an XIV (21 octobre 1805);

Lettre de l'archevêque au ministre des Cultes pour *dénoncer une calomnie*, récemment publiée *contre le cardinal de Boisgelin*, par M. de Lalande, et *Réponse du ministre Portalis*, 30 novembre 1805;

Lettre pastorale sur la *Marche triomphale des armées de l'Empereur* et sur ses succès consignés dans des *Bulletins* que les curés communiqueront à leurs paroissiens, 8 décembre 1805;

Règlement portant fixation des droits et honoraires du clergé et des fabriques du diocèse de Tours, en exécution de l'article 69 de la loi du 18 germinal an X, et des décrets impériaux des 23 prairial an XII et 18 mai 1806, 11 décembre 1807;

Lettre pastorale au sujet de l'*établissement du séminaire diocésain* et du carême de la présente année 1806, 25 janvier 1806;

Mandement du carême de 1807, et pour recommander de nouveau le *séminaire diocésain à la charité des fidèles*, 18 janvier 1807;

Mandement au sujet du carême de 1808, et du *séminaire diocésain*, 4 février 1808;

Mandement ordonnant un *TE DEUM* en actions de grâces des *Victoires remportées en Espagne par les armes de S. M. l'Empereur et Roi*, et de l'*entrée de ses troupes dans la ville de Madrid*, 26 décembre 1808;

Mandement au sujet du carême de 1809 et du *séminaire diocésain*, 30 janvier 1809;

Mandement ordonnant le chant du *TE DEUM* en actions de grâces des *Victoires remportées par S. M. l'Empereur et Roi à Enzersdorf et à Wagram*, 25 juillet 1809;

Ordonnance concernant les *permissions de biner*, 17 octobre 1809;

Mandement au sujet du carême de 1810, sur l'*Esprit de l'ancienne et salutaire institution du carême*, 7 février 1810;

Mandement ordonnant des *prières pour S. M. l'Impératrice Marie-Louise*, 20 novembre 1810;

Mandement pour le carême de 1811, sur la *Loi du jeûne*, 3 février 1811;

Mandement pour le carême de 1812, sur la *Charité pour les pauvres*, 26 janvier 1812 ;

Mandement pour le carême de 1813, sur la *nécessité et les avantages de la Pénitence*, 9 février 1813 ;

Mandement pour le carême de 1814, sur le *Fléau de la guerre et le moyen de l'arrêter*, 6 février 1814 ;

Lettre ordonnant des prières en actions de grâces pour la *Rentrée du roi Louis XVIII*, 9 avril 1814 ;

Mandement pour le carême de 1815, sur les *Avantages des rigueurs du carême*, 20 janvier 1815 ;

Le prélat ayant donné sa démission, acceptée par le Pape le 26 septembre 1815, ce fut le chapitre qui publia le 8 février 1816, le mandement du carême, sur la *Discipline de l'Eglise* au sujet de l'institution quadragésimale.

Mgr de Barral s'était retiré à Paris, où il succomba le 6 juin 1816, à une attaque d'apoplexie foudroyante, sans avoir eu le temps de recevoir les derniers sacrements, laissant de justes regrets à ceux qui avaient pu apprécier son habile administration et sa charité. Il mourut sur la paroisse de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, rue de Cléry, n° 11, quartier Montmartre ; les vicaires-généraux de Tours annoncèrent, le 10 juin, qu'un service solennel serait célébré par le Chapitre métropolitain, pour le repos de l'âme du prélat, le vendredi 14 du même mois.

On a de Mgr de Barral :

1° *Lettre à M. Butler, contre le serment de liberté et d'égalité*, Londres 1800, réimprimée à Paris ;

2° *Sentiment de Mgr l'évêque de Troyes, résidant à Londres, sur la légitimité et la fidélité*, ou Réponse à un écrit intitulé : *Véritable état de la question de la promesse de fidélité à la Constitution, demandée aux prêtres*, Londres. L'homme 1800, in-12, Paris, 1802, in-8° ;

3° *Lettre d'un évêque de France à un de ses collègues sur la Démission de leur siège*, Paris, Mme Lami, 1801, in-8° ;

4° *Réponse à un écrit intitulé : Eclaircissements demandés à Mgr l'archevêque d'Aix, par un prêtre catholique français*, Londres, 1801, Paris, 1802, in-8° ;

5° *Fragments relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du XIX^e siècle*, Paris, Egron, 1814, in-8° ;

6° *Discours prononcé dans l'église paroissiale du Rueil, par Mgr l'archevêque de Tours, aux obsèques de S. M. l'impératrice Joséphine*, le 2 juin 1814, Paris, Brasseur, 1814, in-8° ;

7° *Défense des libertés de l'Eglise Gallicane et de l'Assemblée du clergé de France tenu en 1682*, ou réfutation de plusieurs ouvrages publiés récemment en Angleterre sur l'infailibilité du Pape, ouvrage posthume, précédé d'une notice sur la vie politique ou publique et les écrits de l'auteur, par l'abbé de Barral (François-Octave), son frère, ancien vicaire général des diocèses de Meaux et de Tours, Paris, Egron 1817, in-4°.

L'archevêque avait annoncé dans ses *Fragments* qu'il y donnerait une suite pour ce qui regardait le concile de 1811, et on a lieu de croire que cette suite existe. Mais les héritiers du prélat ne la mirent pas au jour.

Le sceau de Mgr de Barral comme évêque de Meaux était composé d'un écusson pointu chargé des lettres initiales L. M. B., entrelacées et surmontées d'un fleuron accosté d'une mitre et d'une croix sommées du chapeau épiscopal, le tout soutenu par deux branches d'olivier passées en sautoir. A Tours, ses mandements portent l'écusson du chapitre : *de gueules à la croix d'argent*. Mais sa famille portait pour armoiries : *de gueules, à trois bandes d'argent ; au chef de même chargé de trois cloches d'azur, bataillées d'or*.

SAINT AUGUSTIN

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA TRANSLATION DE SES RELIQUES
DE PAVIE A HIPPONE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

II

Sans perdre de temps, il réclame le trésor qu'on lui a promis.

L'évêque, le chapitre, les représentants de la cité, la population tout entière l'accompagnent au tombeau du grand Docteur. Après lecture de la bulle du Pape autorisant la translation, Mgr Tosi place dans un bassin d'argent la précieuse relique, et fait constater par les hommes de l'art que c'est bien l'*ulna* du bras droit.

L'évêque d'Alger l'enveloppe dans de riches tissus, et tandis que le clergé et le peuple chantent les louanges d'Augustin, il s'avance, environné d'un nombreux cortège, jusqu'à l'autel où resplendit une châsse magnifique destinée à recevoir le sacré dépôt.

Pénétrés de respect, les assistants tombent à genoux, les fronts s'inclinent vers la terre, et le bras de l'évêque d'Hippone, soutenu par celui de son successeur, bénit cette multitude attendrie.

Mgr Dupuch se remet bientôt en marche sur la route de Milan.

Le peuple de cette ville vient à sa rencontre ; l'archevêque le reçoit à la porte de la basilique ambrosienne et l'introduit sous ces voûtes où le fils de Monique écouta si souvent la parole qui prépara sa conversion.

L'air retentit de cris de triomphe, des milliers de bouches répètent à l'envi : *Vivat Ambrosius! Vivat Augustinus! Vivat Antonius* (1) !

Le soir, la ville entière est illuminée jusque bien avant dans la nuit, et le lendemain, quand l'heureux prélat est remonté en voiture, il passe sous un arc de triomphe, à travers les flots d'une population qui lui envoie les adieux les plus touchants.

A Verceil, même ovation. Là, dans la cathédrale, est le tombeau de saint Eusèbe, l'ami de saint Augustin. Mgr Dupuch s'agenouille sur ce funèbre monument et y dépose quelques instants son précieux fardeau !

Une réception royale l'attendait à Turin. Un prince vraiment digne de la maison de Savoie, alors régnant, le pieux Charles-Albert voulut lui faire tous les honneurs dus à son rang et à la mémoire de celui dont les restes sacrés traversaient la capitale du Piémont.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions raconter les scènes émouvantes qui se multipliaient sous les pas de l'évêque d'Alger, à mesure qu'il s'avavançait à travers les religieuses populations de l'Italie.

Il arrive en France ; il s'arrête à Fréjus.

Le vieil évêque de cette ville (2), après avoir fait à l'illustre pèlerin l'accueil le plus enthousiaste, ranime ses forces presque éteintes par l'âge et se met en devoir de l'accompagner jusqu'à Toulon.

A leur arrivée, les deux prélats trouvent une foule immense qui les attendait sur le champ de Mars. Plus de vingt mille âmes étaient là depuis le matin, les yeux tournés du côté de la route d'Italie.

Six prélats, partis des divers points de la France, étaient

(1) Nom de Mgr Dupuch.

(2) Mgr Michel.

aussi venus à la rencontre des restes du grand Docteur (1).

C'est le 25 octobre, à 10 heures du matin, que les reliques sont transportées processionnellement de l'ancienne cathédrale de Toulon sur le vaisseau qui doit les conduire au terme désiré du pèlerinage.

Le bruit de toutes les cloches et de l'artillerie des forts et de la rade se mêle au son d'une musique guerrière et aux chants sacrés de l'Eglise.

Une immense population se presse sur le passage et arrive jusqu'au port.

Le Gouvernement avait mis à la disposition de la caravane épiscopale deux navires : le *Gassendi*, pour porter la précieuse relique et les prélats avec leur suite ; le *Ténare* pour recevoir les autres ecclésiastiques et les membres de diverses communautés religieuses.

Des canots, élégamment décorés, conduisent les évêques à bord du *Gassendi*. Sur ce navire royal, montent Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux ; Mgr Monyer de Prilly, évêque de Châlons ; Mgr de Mazenod, évêque de Marseille ; Mgr Dupuch, évêque d'Alger ; Mgr Sibour, évêque de Digne ; Mgr Chatrousse, évêque de Valence ; Mgr Dufêtre, évêque nommé de Nevers.

On lève l'ancre.

Déjà, le navire qui porte la châsse d'Augustin,

Heureux de son fardeau, fier de son pavillon,

bat les flots de ses grandes ailes.

Il a déployé toutes ses voiles et, secondé par une légère brise de terre, il file rapidement sous l'action combinée de la double force qui le pousse.

Salut au *Gassendi*, nom chéri des étoiles !

Salut à nos bretons, ses dignes matelots !

Que votre esprit, Seigneur, qui dirige leurs voiles

Souffle aujourd'hui seul sur les flots (2).

Le 27, on longeait les côtes de la Sardaigne.

C'était dans l'itinéraire de toucher à Cagliari, où le corps de saint Augustin avait trouvé un refuge durant plus de deux siècles.

Belle pensée de prendre pour le retour triomphant la même

(1) Vie de Mgr Dupuch. par l'abbé E. Pionneau, p. 296 et suiv.

(2) Julien Daillièrre. Les restes de saint Augustin rapportés à Hippone, pièce couronnée par l'Académie française en 1855. L'auteur avait cent concurrents.

route suivie pour l'exil ; mais la crainte de ne pouvoir arriver à Bone, au jour désigné, fit abandonner ce projet.

On acquitta d'une autre manière la dette de reconnaissance.

La châsse dorée est posée sur un autel improvisé à l'arrière du vaisseau.

Les évêques vêtus de leurs ornements sacrés sont rangés comme en un sanctuaire. Leurs prêtres les assistent en habit de chœur.

Tout l'équipage, composé de cent braves et religieux Bretons, se tient debout en face, à côté du grand mât.

Le *Gassendi*, couvert de toutes ses voiles, paré de ses pavillons, avec ses mâts pour flèches et ses cordages pour nervures, se trouve transformé en nef de cathédrale.

En même temps, son compagnon de route, le *Ténare* reçoit avis du changement de direction.

Au moyen du langage des signes usité en mer, il est averti de la cérémonie qui s'apprête.

On entonne les vêpres d'un Confesseur-Pontife.

Ces chants, cette pompe religieuse, dans ce lieu, à cette heure, entre le ciel et la terre prennent un caractère ravissant de sublimité.

A la fin de l'office, le vénérable évêque de Châlons, tenant entre ses mains la châsse, s'avance gravement au milieu du pont, bénit avec le bras droit du saint la France, l'Afrique et l'hospitalière Sardaigne qui avait donné asile à Augustin (1).

Entonnez, ô prélats, vos hymnes d'espérance ;
 Cette noble Sardaigne est une sœur pour nous,
 Et l'Afrique n'est plus qu'une nouvelle France,
 Dont le cœur tressaille avec vous.
 Priez, oh ! priez donc autour de ces reliques
 Que porte avec respect le flot silencieux ;
 Faites monter l'encens et la voix des cantiques
 De l'infini des mers à l'infini des cieux !
 Pour verser tous ces dons le Seigneur vous rassemble ;
 Le bras droit d'Augustin aux vôtres vient s'unir...
 Depuis quinze cents ans ces trois terres ensemble
 Vous attendaient pour les bénir.

.

(1) Relation de Mgr l'évêque de Digne et lettre de M. l'abbé Sibour.

Bientôt l'aube du jour, sur la rive prochaine,
 Colore de l'Edough la formidable chaîne ;
 C'est la terre, chrétiens, que l'apôtre foula.
 Voici le port, voici les minarets de Bone,
 Et plus loin nous voyons ce qui reste d'Hippone
 Sur les collines que voilà (1).

Les navires entrent en rade de Bone.

Au signal donné par l'artillerie de la Casbah, la ville est avertie de l'arrivée du pèlerinage.

Elle s'émeut, elle descend sur les quais.

Le *Gassendi* et le *Ténare*, mouillés à un quart d'heure du rivage, mettent toutes leurs chaloupes à la mer.

Le débarquement s'opère dans le plus bel ordre. Le trajet des navires au port prend tout à coup la forme d'une procession.

La flotille, composée d'une douzaine de canots, se dirige d'abord vers Hippone comme pour saluer ces lieux tant aimés ; puis, par un long et gracieux circuit, vogue vers le môle.

Dans le canot d'honneur, seul, avec l'évêque d'Alger, revêtu de ses ornements pontificaux, s'avance Augustin, dont la châsse de cristal et d'argent, brille sous le soleil d'Afrique d'un éclat inaccoutumé.

Les autres évêques suivent en rochet et en mitre, et après eux les prêtres, distribués sur différents canots, tous en habit de chœur.

Une chaloupe porte les religieuses (2), et une autre les frères hospitaliers (3).

Du sein de chaque embarcation, le chant des psaumes s'élève comme la voix du Seigneur au milieu des flots. On répète les cantiques de la joie et des espérances accomplies, le *Lætatus sum*, le *Benedictus*, cet autre cantique dans lequel Israël célèbre sa délivrance de l'exil égyptien et son retour dans la patrie : *In exitu Israel*.

Ces psaumes, composés il y a trois mille ans, semblaient faits pour la circonstance présente : Béni soit le Seigneur qui nous visite et qui vient racheter son peuple, disait la voix qui s'élevait de la mer.

(1) M. Julien Daillière.

(2) A la suite d'Augustin, venaient de Nancy treize sœurs de la Doctrine Chrétienne pour prodiguer leurs soins aux jeunes personnes et porter des consolations aux malades.

(3) Les religieux de Saint Jean-de-Dieu, sous la conduite de leur supérieur, le Père de Magalon.

Qu'il soit béni ! répétaient tous les échos du rivage. Il nous avait promis sa miséricorde ; un jour nous devons être tirés des mains de nos ennemis et le servir sans crainte : *ut sine timore, de manu inimicorum nostrorum liberati, serviamus illi*. Et de toutes ces plages, de toutes ces collines, où dormait depuis tant de siècles, dans son linceul de sable et de verdure, l'Eglise d'Afrique, des voix sublimes s'élevaient en répétant : « Miséricorde, liberté ! »

Oui, il vient éclairer ceux qui sont dans les ténèbres ; tous ces peuples assis à l'ombre de la mort : *Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent*.

Et les montagnes, d'où le Kabyle caché regarde sans doute et écoute avec étonnement, semblaient répéter nos accents et accueillir nos espérances (1).

Cependant la flotille approche de la jetée, couverte d'une foule nombreuse, aux costumes les plus variés.

On débarque sur le port où attendaient les autorités civiles et militaires avec toute la garnison.

Après un discours éminemment chrétien du Maire (2), et quelques paroles touchantes de l'abbé Suchet, le clergé (3) se dirige processionnellement vers la grande place de Bone.

Dans le parcours, plusieurs arcs de triomphe ; celui du port avait pour inscription : à Augustin, Hippone renaissante.

Toutes les maisons étaient tendues et les rues jonchées de feuillages.

Au milieu de la place, se dresse un autel majestueux, orné de riches étoffes, de candélabres, de vases, de guirlandes et de fleurs.

Les saintes reliques y sont déposées.

Après la messe pontificale, Mgr d'Alger s'adresse à la foule.

D'une voix animée, il retrace l'apostolat d'Augustin sur cette terre, où l'on ne saurait faire un pas sans rencontrer ses traces ; sa mort au milieu d'Hippone assiégée par les Vandales ; son exil après le triomphe de la barbarie... ; enfin son retour glorieux sous la protection du drapeau de la France.

Ce retour ne va-t-il pas marquer une ère nouvelle pour le pays ? Quand Augustin partit, les anges protecteurs de ces contrées s'exilèrent avec lui ; ne vont-ils pas revenir aujourd'hui et accompagner de nouveau ses pas ?

(1) Cinquième lettre de M. l'abbé Sibour sur la translation de la relique de saint Augustin.

(2) M. Pépin.

(3) M. l'abbé Banvoy, curé de Bone.

Le prélat trouvait pour exprimer ses pensées et ses espérances des paroles brûlantes. A la fin de son discours, étendant son bras sur le bras d'Augustin : « Joignons nos mains, s'écriait-il, *jungamus dexteras!* O vous que je ne sais de quel nom appeler, si je vous appelle mon père (ah ! certainement vous l'êtes), je tremble d'usurper le grand nom de votre fils. Si je vous appelle mon frère, je rougis d'être aussi peu digne d'une telle parenté. Si je vous appelle mon prédécesseur, mon ami, oui, vous l'êtes sans doute ; mais que suis-je pour succéder à Augustin ?

« Joignons donc nos mains, *jungamus dexteras*, ô vous qui êtes à la fois mon père, mon frère, mon prédécesseur et mon ami ; joignons nos mains pour bénir cette nouvelle Hippone, qui tressaille de joie aujourd'hui ; pour bénir ce peuple que vous n'avez pas connu, mais qui veut être et s'appeler votre peuple ; joignons nos mains pour bénir ces valeureux guerriers qui nous entourent et dont la bravoure a préparé ce triomphe ; joignons nos mains pour bénir ceux qui sont nos frères aussi, quoique séparés de nous par une foi étrangère ; pour bénir enfin ces lieux, cette mer, cette terre que vos yeux contemplèrent jadis, et qui si souvent retentirent des accents de votre éloquence. »

Ces paroles simples et pathétiques, qui traduisaient si bien les sentiments de l'auditoire, remuent les cœurs et amènent des larmes dans les yeux.

La messe et le discours achevés, la procession, en chantant le *Te Deum*, se remet en marche vers l'église.

Quelle église ! ancienne et misérable mosquée abandonnée par les Maures eux-mêmes.

Dans ce réduit — qui devait être bien étonné de recevoir sept évêques et un si nombreux clergé, — les reliques furent exposées à la vénération des fidèles.

Lesoir, illumination brillante témoignant de la joie universelle.

Le lendemain 29, Mgr l'évêque de Digne, à la suite d'une messe pontificale, distribuait la divine Eucharistie et administrait la Confirmation à un grand nombre d'européens de tous les âges, préparés depuis plusieurs semaines par les exercices d'une retraite (1).

(1) Retraite prêchée dans la petite église de Bone, par un missionnaire de Lyon, le P. Montial.

Le prélat saisit avec bonheur l'occasion de payer, au nom de son diocèse, un tribut de reconnaissance.

Il rappela qu'une partie de la Provence est redevable à la terre d'Afrique du bienfait de la foi ; car Vincentius et Dominus d'Hippone apportèrent dans les Alpes les semences du christianisme et furent les premiers apôtres des villes de Digne, Manosque, Sisteron et Castellane (1).

Mais la grande cérémonie avait été réservée pour le dimanche 30.

Ce jour-là, les reliques de saint Augustin devaient être transférées pompeusement à Hippone et placées sur l'autel de marbre, élevé par le concours unanime des évêques de France.

La procession se met en marche à huit heures, précédée de la musique, escortée par les troupes de la garnison, suivie d'un nombreux état-major, des deux généraux commandant la province (2), des autorités administratives et judiciaires, parmi lesquelles figuraient plusieurs chefs arabes.

Dans cette marche triomphale se déployait une bannière représentant le labarum avec sa devise : « *In hoc signo vinces.* »

Une élégante cassette (3) contenait les ouvrages du grand Docteur. Ils étaient ombragés d'une branche d'olivier : gracieux emblème de l'abondance, de l'onction, de la lumière de ses écrits.

Chargés du précieux reliquaire, quatre prêtres suivaient, revêtus des plus beaux ornements.

De distance en distance, sous des arcs de triomphe, avaient été ménagées différentes stations. Deux particulièrement remarquables : celle de la Bou-Djemma, sur le pont romain qu'a traversé si souvent le Pasteur infatigable ; et celle des ruines présumées de la basilique de la Paix, où les restes bénis d'Augustin durent tressaillir à la pensée de ces assemblées vénérables et de ces conciles dont il fut toujours l'oracle.

Après le passage du pont, sous le premier arc de triomphe, l'évêque d'Alger avertit que l'on mettait le pied sur le sol de la célèbre Hippone.

S'adressant à Mgr de Bordeaux (4) : « Prenez, lui dit-il, le

(1) Le soir de ce même jour, installation solennelle des sœurs de la Doctrine Chrétienne. Mgr Dupuch adresse aux enfants et aux parents quelques paroles d'édification et bénit l'établissement.

(2) Le général Randon et le général Baraguey-d'Hilliers.

(3) Don de pieux éditeurs : les frères Gaume.

(4) Les liens les plus étroits l'unissaient à l'Eglise d'Alger, puisque Mgr Dupuch était à la fois son diocésain par la naissance et son fils par la consécration.

bâton pastoral que je reçus de votre main le jour où vous me conférâtes l'onction sainte, et soyez archevêque de Bordeaux et évêque d'Hippone.

L'Eglise, qui a d'admirables paroles pour exprimer dans chaque situation de la vie tous les sentiments de l'âme, prête en ce moment une de ses plus poétiques inspirations : « *Move te, surge, sancte Dei, ad loca festina quæ tibi parata sunt!* Du fond de votre sépulcre, levez-vous, ô saint de Dieu, hâtez-vous de consoler par votre présence, ces lieux désolés qui vous furent si chers, et où vous est préparée une entrée triomphale. »

Après le chant de cette magnifique antienne, Mgr l'archevêque de Bordeaux vénère les reliques, les encense et prie à haute voix.

La procession reprend sa marche, déroulant ses longs replis sur la route qui contourne la colline. Une foule immense déborde dans la forêt d'oliviers, monte sur les tertres, remplit les sentiers. Des groupes se forment jusque sur les arbres pour voir passer le cortège. A travers les branches des oliviers, ou parmi les lauriers-roses, apparaissent de riches turbans et des bonnets grecs mêlés aux costumes européens. Ce mélange de peuples frappe partout le regard; on eût dit que l'Orient et l'Occident s'étaient donné rendez-vous pour assister à ce triomphe (1). ;

La procession gravissait lentement les pentes d'Hippone :

Hippone ! qu'habita durant quarante années Augustin ;

Hippone, la chaire d'où il enseigna le monde.

A mesure qu'on s'élève, le site devient de plus en plus ravissant. On croit voir partout Augustin ; il semble avoir communiqué de ce paysage grandiose quelque chose du charme et de la puissance de sa nature.

Cette colline, avec ses versants doux et harmonieux, représente à l'imagination la suavité des formes de son talent.

Ces plaines fertiles, ces montagnes chargées de leurs forêts, sont l'emblème de la fécondité et de la richesse de son âme.

La mer immense, avec ses flots d'azur et ses tempêtes, fait songer à l'étendue de son génie et aux troubles de son cœur.

La profondeur et la transparence du ciel figurent la subtilité pénétrante de son esprit à qui nulle profondeur n'était cachée.

Cependant la procession est arrivée à mi-coteau ; elle se range en amphithéâtre autour de l'autel.

(1) Lettre de Mgr l'évêque de Digne.

Mgr l'archevêque de Bordeaux, assisté de tous les autres évêques, le bénit et célèbre les saints mystères.

Il fait ensuite une allocution pleine de feu. Il parle de l'armée, de sa bravoure qui vient d'ajouter de vastes et riches contrées au domaine national.

Il parle du rôle de la France dans le monde et sur ce continent en particulier.

Il montre que sa mission civilisatrice ne pourra pleinement s'accomplir qu'avec l'aide de la religion.

Plusieurs traits heureux de son improvisation frappent vivement l'auditoire. Puis, chaque évêque, prenant successivement la châsse, bénit solennellement la France et l'Algérie.

A ce moment, Mgr Dufêtre ne peut plus contenir les émotions qui débordent de son cœur ; et, de cette voix puissante qui remplit les voûtes des cathédrales, fait retentir les collines des accents de son amour pour Augustin. Il demande au grand Docteur de lui obtenir les grâces de l'épiscopat qu'il va bientôt recevoir, et il en place les travaux sous les auspices de son nom qu'il portera désormais (1).

Rien ne saurait peindre cet imposant spectacle.

Ce qui venait de se passer avait quelque chose du charme qui entoure les faits antiques et merveilleux ; c'était de la réalité aussi riche que la plus brillante des fictions. Oh ! sans doute, alors le ciel était ouvert, et de leurs trônes glorieux, les Cyprien, les Optat, les Eugène, les Fulgence, bénissaient avec les évêques français...

Il semblait à tous que la croix de Jésus-Christ enveloppait de nouveau cette terre d'Afrique comme dans un tourbillon de lumière, l'arrachant à son antique barbarie, la transformant à d'autres idées et à d'autres mœurs, sous l'inspiration de l'idée de vérité et d'amour et lui assurant la conservation de ce bienfait, par le retour de celui qui fut si longtemps et sa force et sa gloire.

Le désir de passer les fêtes de la Toussaint à Alger, engagea les évêques voyageurs à presser leur départ.

Le *Gassendi* et le *Ténare* avaient envoyé leurs canots dans la Seyhouse. C'est au port même d'Hippone qu'ils s'embarquèrent pour se rendre à bord.

Il était environ deux heures.

Pendant que les navires, quittant ces rivages, faisaient voile

(1) M. l'abbé Sibour, 6^e lettre.

vers la capitale de nos possessions algériennes, le clergé de la paroisse de Bone chantait les vêpres devant la sainte relique.

Après cet office, la procession reprit, au chant des litanies de la sainte Vierge, le chemin de la ville.

Rentrée dans l'église, la châsse fut déposée au-dessus de l'autel.

(A suivre)

Mgr COMBES.

LES CHAMBRES

L'attention s'est portée tout entière cette semaine sur les discussions parlementaires. Les modifications demandées par le gouvernement à la loi sur la Presse et l'interpellation sur le Panama ont occupé toutes les séances depuis le 17 novembre.

Il n'a pas fallu moins de quatre séances pour terminer l'affaire de la Presse. Le gouvernement obtint un premier succès en obtenant le passage à la discussion des articles.

Nous publierons dans notre prochain numéro le magnifique discours prononcé à cette occasion par M. le comte Albert de Mun.

Parmi les modifications demandées par M. Loubet à la loi sur la presse, il en était une qui avait une importance capitale : c'était celle relative à l'article 49.

L'article 49 de la loi du 29 juillet 1881 dit à propos de la procédure à suivre dans la poursuite des crimes ou délits commis par la voie de la presse.

Immédiatement après le réquisitoire, le juge d'instruction pourra, mais seulement en cas d'omission du dépôt prescrit... ordonner la saisie de quatre exemplaires de l'écrit, du journal ou du dessin incriminé.

Si le prévenu est domicilié en France, *il ne pourra être arrêté préventivement, sauf en cas de crime.*

En cas de condamnation, l'arrêt pourra ordonner la saisie et la suppression ou la destruction de tous les exemplaires qui seraient mis en vente, distribués ou exposés aux regards du public.

Toutefois, la suppression ou la destruction pourra ne s'appliquer qu'à certaines parties des exemplaires saisis.

Le gouvernement proposait, comme modification à l'art. 49, un texte de loi autorisant l'arrestation préventive des auteurs des articles incriminés, ainsi que la saisie préventive des écrits.

C'était demander un pouvoir discrétionnaire contre la presse.

L'article 49, ainsi modifié, devenait le point le plus important du projet du gouvernement, qui, d'ailleurs, avait catégoriquement déclaré que cet article 49 contenait toute la loi.

Or, la Chambre a repoussé l'article 49 par 289 voix contre 256.

Le vote de vendredi sur le passage à la discussion des articles et le vote de samedi sur l'article 49 montrent bien quelles sont les tendances de la Chambre.

La Chambre ne tient pas, — actuellement du moins, — à renverser le ministère. C'est pour cela qu'elle a voté le passage à la discussion des articles.

Mais d'autre part elle ne tient pas à fortifier le gouvernement en lui donnant de nouvelles armes dont le ministère d'aujourd'hui n'userait peut-être pas, mais dont le ministère de demain pourrait être tenté d'user et même d'abuser.

C'est ce qui a permis au ministère de rester. Mais il n'a pas obtenu les modifications à la loi sur la presse qu'il réclamait, en déclarant que sans ces modifications il ne pouvait pas gouverner.

En d'autres termes, la Chambre a commencé par dire au ministère : « Restez. Vous avez notre confiance. »

Puis elle lui a appliqué un coup de pied... vous savez où.

Car le rejet de l'article 49 équivaut à la démolition du projet gouvernemental ; et la démolition d'un projet auquel les ministres attachaient une importance capitale équivaut à un coup de pied donné au gouvernement.

En somme, après quatre séances employées à discuter autour de la loi sur la presse, nous voici au même point qu'avant.

La Chambre a mis quatre séances à faire ce qu'on appelle, dans le langage populaire, « de la bouillie pour les chats ».

Cette épineuse et retentissante affaire expédiée, on est passée à l'autre non moins embarrassante et non moins grave, celle du Panama. Avant d'engager le combat, M. Floquet s'est levé de son fauteuil présidentiel pour faire les déclarations suivantes : « On m'accuse d'avoir reçu certaines sommes de la compagnie de Panama pour des besoins politiques. Je déclare que je n'ai rien demandé, que je n'ai rien reçu et rien donné. Le gouvernement que j'ai dirigé a la conscience nette et les mains propres. »

Dont acte. De son côté, M. Ricard, garde des sceaux, déclare que la justice étant saisie de l'affaire de Panama, il ne peut pas accepter d'interpellation.

M. Argeliès prend cependant la parole et demande l'ajournement de l'interpellation à lundi. M. Delahaye fait remarquer que l'interpellation qu'il a déposée est distincte des poursuites ; elle vise l'attitude du gouvernement et de la magistrature. L'action que vient de prendre M. le garde des sceaux ne lui inspire aucune confiance. L'orateur termine en demandant l'ajournement à lundi.

M. Ricard sent le besoin d'expliquer à la Chambre qu'en ordonnant des poursuites il n'a obéi à aucune contrainte, il a agi selon sa conscience et n'écoulant que son devoir. Maintenant que la justice est saisie, il est difficile d'accepter une interpellation, dit-il ; mais, cet excellent M. Ricard, pour ne pas déplaire à la Chambre, et, surtout, pour ne pas être battu — car la majorité fait mine de ne pas entendre de cette oreille-là — consent à se soumettre à ce qu'elle décidera. Bien lui en a pris, attendu que le garde des sceaux avait à peine fini de parler que le renvoi de la discussion des interpellations sur le Panama a été remis à lundi.

C'est ce jour-là que devaient éclater toutes les violences. Tumulte, altercations, échange de témoins, rien n'a manqué et les amateurs de séances orageuses ont été servis à souhait. Les giffles seules ont fait défaut, mais hâtons-nous de le dire, ce n'est pas la faute de certains membres de la Chambre ; ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour en arriver à des voies de fait. Les questeurs et les huissiers sont parvenus, heureusement, à séparer les combattants au moment psychologique. Du reste, dès le début, la Chambre paraissait houleuse et les députés très surexcités. C'est en vain que M. Floquet, de sa voix tonitruante, faisant chorus avec les huissiers, s'époumonnait à crier silence ! et à agiter la clochette présidentielle, il ne pouvait parvenir à rétablir le calme. Ce n'est pas que les interpellateurs aient cherché à envenimer le débat, mais ils touchaient à des questions brûlantes et l'enceinte parlementaire était surchauffée. M. Argeliès, le premier, a attaché le grelot, il a surtout plaidé la responsabilité du gouvernement et de la Chambre dans l'affaire de Panama, en autorisant surtout les émissions de valeurs à lots.

M. Delahaye lui a succédé à la tribune. Comme on savait que ce dernier entr'ouvrirait son dossier, on était inquiet. Le silence

se fait sur tous les bancs dès que l'orateur paraît. M. Delahaye déclare d'abord qu'il apporte des faits sur son honneur et sur celui de la Chambre. — Occupez-vous du vôtre seulement, s'écrie une voix. C'est la première interruption, mais il faut renoncer à les compter et à les relever. A partir de l'instant où l'orateur a annoncé qu'il ne nommerait personne, son discours n'a plus été qu'un dialogue violent entre la majorité qui lui crie : Les noms ! les noms ! et lui qui répond : Je demande une enquête parlementaire. Puis viennent les altercations, les échanges de gros mots, etc.

Les phrases de l'orateur n'arrivent plus que hachées, coupées par des centaines d'interruptions qui se croisent et se confondent. Cependant, M. Delahaye devient plus précis. Trois millions ont été distribués aux membres du Parlement. De nouvelles clameurs s'élèvent : Les noms ! Les noms ! L'orateur fait un geste de dénégation. Alors, les pupitres et les coupe-papier sont mis en mouvement. Le tapage est effroyable. A l'extrême gauche, de nouvelles altercations surgissent. Tous les regards sont dirigés sur M. Floquet qui interrompt l'orateur et veut parler, mais la droite lui crie : « A la tribune ! » et sous ces nouvelles clameurs, la voix de M. Delahaye est encore une fois converte.

Maintenant il est question d'un journal que l'on aurait acheté 200.000 francs. Les regards se sont détournés de M. Floquet pour se retourner sur M. de Freycinet qui fixe l'orateur. Un imperceptible haussement d'épaule est toute la réponse du ministre de la guerre. C'est aussi l'histoire du chèque touché par un garçon de bureau que l'orateur pourrait nommer mais qu'il ne nomme pas. Les noms ! les noms ! réclame-t-on plus impérieusement. L'enquête, l'enquête ! répond toujours M. Delahaye.

Enfin, vient la dernière accusation, celle qui vise un membre de la commission parlementaire de Panama et cent députés. C'est l'explosion finale. Un grand nombre de députés sont debout et réclament encore les noms. M. Floquet invite l'orateur à les faire connaître. « L'enquête, l'enquête ! » répète M. Delahaye. Mais l'enquête, tout le monde la demande à cette heure, les membres de la gauche la réclament, eux aussi.

M. Delahaye n'a donc plus rien à faire à la tribune, puisque sa proposition est acceptée par tous. Il le comprend et retourne à son banc, tandis que M. Loubet, président du conseil, demande la parole, mais l'émotion est toujours très vive et force lui est d'attendre qu'elle se soit un peu calmée. M. Loubet dit qu'il

avait d'abord l'intention de s'opposer à la nomination d'une commission d'enquête, mais comment résister au sentiment unanime de la Chambre? Il adjure la Chambre de conserver le calme nécessaire à une grande Assemblée en pareille circonstance.

M. Le Provost de Launay monte, à son tour, à la tribune. Quelques députés l'invitent également à ouvrir son dossier. L'orateur obéit, et c'est du côté du Crédit Lyonnais et de la Société Générale qu'il dirige ses investigations. Les interruptions et les menaces reprennent de plus belle.

M. Germain, au nom du Crédit Lyonnais, réplique à M. Le Provost de Launay dans une improvisation véhémement. M. Hélie d'Oissel, de son côté, au nom de la Société Générale, apporte sa protestation. Soudain, une huée formidable s'élève au milieu du bruit. Enfin, peu à peu, l'orage s'apaise et le président parvient à faire régler le mode de nomination de la commission d'enquête et lève la séance. A l'issue de la séance, il y a eu échange de témoins entre M. Le Provost de Launay et M. Germain; entre MM. Déroulède et Hubbart. Les témoins ont fini par arranger ces deux affaires.

Quant à M. Delahaye, les provocations qu'il a reçues ne se comptent pas. Elles pleuvaient de tous côtés sur sa tête. Mais le député d'Indre-et-Loire a déclaré qu'il ne constituerait ses témoins qu'après que la commission d'enquête aurait terminé son œuvre et prouvé la fausseté de ses allégations.

En résumé, le scandale parlementaire ne pouvait être plus complet et cela promet pour la suite. Le plus fin dans tout ceci a été M. Loubet, président du conseil. Son intention était, au début de la séance, de s'opposer à la nomination de la commission d'enquête; mais, en présence de la tournure prise par la discussion, il a bien vite changé d'avis et s'est rallié à la proposition de M. Delahaye.

—

Le lendemain il s'est agi de nommer la commission des 33 membres chargés de l'enquête demandée et obtenue par M. Delahaye. Un nouveau scandale devait en marquer la nomination. La chose devait se faire au scrutin de liste, et le but de la commission était, dit l'ordre du jour du 22 novembre publié au *Journal officiel*, de « faire la lumière sur les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires de Panama ».

Vous allez voir de quelle façon les républicains entendent la lumière.

En une question de ce genre, l'équité veut que la majorité, maîtresse de l'élection, donne à la minorité, dans la commission d'enquête, une part proportionnelle à son importance numérique. Sans cela, une enquête paraît une simple fumisterie.

Les républicains semblaient l'avoir compris ainsi. Il avait été convenu, à la fin de la séance de lundi, que la commission des 33 serait composée pour les deux tiers de membres appartenant aux gauches et pour un tiers de membres appartenant aux droites : 22 républicains et 11 conservateurs.

Mais la nuit porte conseil !

Mardi matin, à dix heures, les Gauches se réunissent en assemblée plénière sous la présidence de Son Austérité M. Brisson, pour arrêter la liste des 33 commissaires que l'on nommera officiellement à trois heures en séance publique.

Là, on discute, on ergote, on épluche les noms des onze membres proposés par les Droites, après de longs débats on en écarte deux, qui, à ce qu'il paraît, déplaisent tout spécialement aux républicains. Enfin on décide que les Droites n'auront que neuf représentants dans la commission.

Voici les noms de ces neuf membres des Droites désignés par l'assemblée plénière des Gauches : MM. d'Aillières, de Ramel, Gamard, Taudière, Jolibois, Bigot, Grousset, Loreau, de Villebois-Mareuil.

La séance de la Chambre s'ouvre. On procède au vote; vingt-six députés, au lieu de trente-trois, obtiennent le nombre de voix nécessaire pour faire partie de la commission : vingt-trois républicains et trois membres des Droites.

Les trois membres des Droites ainsi nommés — en queue de liste d'ailleurs avec une centaine de voix de moins que leurs collègues républicains, — déclarent immédiatement qu'ils n'acceptent pas et qu'ils donnent leur démission.

Plusieurs des républicains nommés ont cru devoir suivre l'exemple de leurs collègues des Droites. De sorte que la commission d'enquête ne se composait plus que de dix-sept membres, tous républicains et qu'il fallait remettre au lendemain pour nommer les seize autres.

Les républicains ont réussi, en somme, par un coup que le célèbre Jarnac n'aurait pas désavoué, à écarter les Droites de la

commission d'enquête, qui finalement sera composée exclusivement de membres des Gauches.

De cette façon on arrivera peut-être à escamoter les documents compromettants et à étouffer l'enquête.

Au lieu de faire la lumière sur « les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires de Panama », on fera les ténébres.

Le second tour de scrutin pour la nomination de la Commission d'enquête a eu lieu mercredi matin.

La gauche a compris sa faute de la veille et élu les candidats de droite proposés mardi.

Ont obtenu : MM. d'Aillières, 264 voix ; Bigot, 267 ; Gamard, 263 ; Grousset, 266 ; Jolibois, 258 ; Loreau, 256 ; de Ramel, 260 ; Taudière, 267 ; de Villebois-Mareuil, 266 ; Déroulède, 257 ; Barthou, 257 ; Bertrand, 267 ; Dumay, 266 ; Jonnard, 262 ; Terrier, 262 ; Lavertujon, 264.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les scandales de la troisième République. — Poursuites contre les anciens administrateurs du Panama. — Etranger.

24 novembre 1892.

Nous voici entrés dans une nouvelle période de déballage de linge sale comme au temps du principat de M. Jules Grévy, comme au temps où le wilsonisme sévissait dans toute sa hideuse laideur, comme au temps enfin des scandales Caffarel, d'Andlau et des tripotages de la Limousin et C^e. L'affaire du Panama menace, en effet, de prendre des proportions considérables. Les accusations succèdent aux accusations, et des personnages sur l'intégrité desquels l'opinion publique n'avait jamais, jusqu'ici, conçu le moindre doute, se voient soupçonnés de honteux marchandages. Déjà, si l'on en croit la rumeur publique, les débuts de l'action qui s'est engagée à la Chambre et qui se continuera dans le pays, dans la presse et devant les tribunaux comptent une victime. Un des banquiers les plus connus de Paris aurait préféré la mort à la honte, si tant est qu'il eût trempé son honorabilité dans cette boue que l'on amoncelle aujourd'hui autour du Panama. La fin si inopinée du baron de Reinach trouvé mort dans sa chambre lundi matin (la mort que beaucoup ne veulent pas croire naturelle, remontait à plusieurs heures) fait naître les plus graves appréhensions, en attendant

que la lumière soit faite. Serait-il écrit que notre troisième République ne peut vivre sans scandales chroniques? Est-ce le régime qui engendre la corruption, ou la corruption qui est identifiée avec le régime? Graves questions que les psychologues seuls seraient en situation de définir! Mais, pour le commun des mortels, il y a quelque chose qui n'est pas naturel, quelque chose de gangrené au sommet comme au bas de l'échelle sociale. Les retours périodiques de ces malpropretés qui entachent l'honneur national, de ces besoins de procéder à un grand lessivage ne peuvent être que la conséquence d'un mal endémique qui vicie toutes les manifestations de notre vie publique!

Le parquet s'est donc décidé à poursuivre les anciens administrateurs et leurs collaborateurs du Panama.

Les assignations sont parvenues, lundi matin, au domicile de leurs cinq destinataires.

La date de comparution devant la cour d'appel est fixée à vendredi 25.

MM. Ferdinand et Charles de Lesseps seront défendus par M^e Barboux; M. Fontanes par M^e Dubuit, M. Eiffel par M^e Waldeck-Rousseau et Léon Renault.

M. Cottu n'a pas encore choisi son avocat.

Les assignations visent les articles 403 et 405 du code pénal.

En voici le texte :

« COUR D'APPEL DE PARIS

« L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le vingt novembre, à la requête de M. le procureur général près la cour d'appel de Paris, en son parquet, sis dite ville, au Palais-de-Justice.

« J'ai, Charles-Marie-Georges Dupuis, huissier audiencier près la cour d'appel de Paris, demeurant au Palais-de-Justice, soussigné,

« Cité à comparaître le vendredi vingt-cinq novembre courant, par devant M. le premier président, les présidents et conseillers de la cour d'appel, leur déclarant que, faute de comparaître, il sera pris défaut contre eux et passé outre à l'arrêt,

« 1^o M. Ferdinand-Marie de Lesseps, grand-croix de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, avenue Montaigne, 11;

« 2^o M. Charles-Aimé-Marie de Lesseps, ancien membre de la Société du canal interocéanique de Panama, demeurant à Paris, avenue Montaigne, 51;

« 3^o M. Marius-Etienne Fontane, demeurant à Paris, rue Charras, 9;

« 4° M. Henri-Louis-Félix Cottu, demeurant à Paris, avenue du Bois-de-Boulogne, 36 ;

« 5° M. Alexandre-Gustave Eiffel, demeurant à Paris, rue Rabelais, 1 ;
« Prévenus :

« D'avoir, conjointement et depuis moins de trois ans avant le dernier acte de poursuite à Paris, en employant des manœuvres frauduleuses pour faire croire à l'existence d'un événement chimérique et d'un crédit imaginaire, dissipé des sommes provenant d'émissions qui leur avaient été remises pour un usage et un emploi déterminé, et escroqué tout ou partie de la fortune d'autrui ;

« Délits prévus et réprimés par les articles 405, 406, 408, 2, 5, 59 et 62 du code pénal.

« A ce qu'ils n'en ignorent, j'ai à chacun d'eux laissé copie du présent acte : coût : 0 fr. 75.

« Signé : Georges Dupuis. »

Il est bon d'ajouter que M. Eiffel n'est poursuivi que comme complice du délit sus-énoncé.

En ce qui concerne M. de Reinach, qui devait être poursuivi, les scellés doivent être déjà mis non seulement à son domicile mais à la maison de banque Propper et C^o, dont il était resté associé ; si le parquet n'avait pas procédé à cette double formalité, il s'exposerait à de graves reproches de la part de la commission d'enquête.

Quant à M. Ferdinand de Lesseps, quoique vivant et cité régulièrement, il ne se présentera pas devant les conseillers de la première chambre de la cour d'appel. Et ce, pour cause de maladie. Aussi son affaire sera-t-elle disjointe de celle de ses co-prévenus.

Les quatre autres inculpés ne pourront s'empêcher de déférer à la citation.

Leur présence, non sur le banc, mais sur le *fauteuil* des accusés — il n'y a pas de banc des accusés à la première chambre de la cour — sera de fort brève durée. M. Pèrvier, qui présidera l'audience, se bornera en effet à faire décliner aux inculpés leurs nom, prénoms, âge et profession, — que prendra soigneusement en note M. le greffier Piogey.

L'affaire ainsi liée, tout aussitôt le jour de la comparution *ferme* sera sommairement discuté et les débats du procès renvoyés à une date déterminée, — date vraisemblablement postérieure au 1^{er} janvier prochain, étant donnée la volumineuse et ardue procédure qu'auront à étudier, non seulement les avocats des prévenus, mais aussi M. le premier président Pèrvier.

Une question se pose, question que l'on discute très vivement entre avocats, jurisconsultes. Cette comparution sommaire des inculpés dans l'affaire du Panama fixe-t-elle d'une façon définitive la juridiction de la cour d'appel? En d'autres termes, au cas où, avant le commencement du procès, serait intervenue la promulgation d'une loi abolissant la juridiction spéciale de la cour d'appel pour les grands-croix de la Légion d'honneur, cette loi nouvelle rétroagirait-elle, en entraînant comme conséquence le dessaisissement de la première chambre de la cour dans l'affaire de Panama?

Comme il arrive sans cesse en matière juridique, les avis sont partagés. Mais l'opinion générale est que toute loi de procédure étant considérée comme plus parfaite que celle qu'elle remplace et toujours toute dans l'intérêt des prévenus, normalement ses dispositions doivent s'appliquer dans toute affaire dont les débats n'ont pas effectivement commencé.

Ainsi donc, malgré la comparution pour la forme, aujourd'hui, des prévenus du Panama devant la première chambre de la cour, il pourrait se faire que MM. Ferdinand de Lesseps, Charles de Lesseps, le baron Cottu, Marius Fontane et Eiffel soient ultérieurement déférés à une chambre de police correctionnelle.

Pour cela, il suffirait de la promulgation à l'*Officiel*, avant le mois de janvier prochain, par exemple, de la loi votée dernièrement en la matière par la Chambre des députés.

Samedi soir, à cinq heures, trois cents étudiants en médecine se sont rendus à l'Hôtel de Ville et ont envahi la salle des séances du conseil municipal, où les conseillers étaient réunis en comité du budget et du contrôle. Cette manifestation était dirigée contre M. Strauss, conseiller du quartier Rochechouart, et elle avait été décidée dans une réunion tenue au cours de la journée. Les conseillers surpris, quittèrent leurs sièges. Quelques-uns d'entre eux réclamèrent l'expulsion immédiate des étudiants; d'autres demandèrent que l'on reçût leurs réclamations. Finalement, les gardes municipaux et plusieurs escouades d'agents réussirent à faire évacuer la salle des séances et à disperser les manifestants, qui, après avoir poussé quelques cris sur la place de l'Hôtel-de-Ville, regagnèrent par des voies différentes le quartier Latin.

Cette manifestation se rattache à un incident qui s'est produit récemment lors d'une visite de conseillers municipaux à l'hôpital Saint-Antoine. M. Strauss adressa une observation à un interne, M. Salmon, qui était resté devant lui couvert, fumant une cigarette et reçut de ce dernier la réponse « qu'il ne connaissait pas de vue les conseillers municipaux, dont la visite n'avait pas été annoncée et que, par conséquent, il n'avait pas plus de raison de les saluer dans l'hôpital que dans la rue, s'il les rencontrait ». Sur une plainte de M. Strauss, M. Salmon fut puni d'une suspension de service, et c'est contre cette mesure que les étudiants ont voulu protester.

Ils sont disposés, disent-ils, à « désertier » le concours d'externat et d'internat, si satisfaction ne leur est pas donnée. Quelques-uns de leurs collègues ont été reçus par le président du conseil municipal. Mais cette entrevue n'a donné aucun résultat.

Abomey est enfin tombé entre nos mains ! Nos troupes y sont entrées sans coup férir. La ville était abandonnée. La campagne peut être considérée comme terminée, mais on doit regretter que le petit nombre d'hommes mis à la disposition du général Dodds ne lui ait pas permis d'investir la ville assez étroitement pour en empêcher l'évacuation.

Tout le monde connaît le *Livre jaune*, mais combien y en a-t-il qui lisent le *Livre noir*, car c'est ainsi que l'on devrait appeler la réunion des documents livrés à la publicité sur la situation financière des communes de France ? Le *Soleil* l'a parcouru et il y a fait quelques découvertes qui n'ont rien d'agréable. Au 31 mars 1890, le chiffre officiel de la dette de toutes les communes, était de 3 milliards 224 millions, alors qu'en 1836 il n'y avait que 374 communes obérées — il y en a aujourd'hui 26.434 ! — et leur dette n'atteignait pas 19 millions. A cette époque, la dette communale répartie sur la France entière équivalait à 60 centimes par habitant, elle est maintenant de 37 fr. 60 par tête en moyenne. Aujourd'hui, la ville la plus endettée de France est Dunkerque, avec un passif de 34 millions représentant 1.000 francs de dette communale par dunkerquois, puis viennent : Rouen avec 389 francs, Marseille avec 285 francs, le

Havre avec 246 francs par tête d'habitant. L'origine de ces charges énormes tient à ce que l'on emprunte de plus en plus et que l'on amortit de moins en moins, et la conséquence c'est que la plupart du temps on gage les recettes des emprunts sur les ressources des octrois, ce qui a pour conséquence de rendre la vie terriblement chère au pauvre monde, puisque les taxes d'octroi frappent précisément ce qui ne devrait pas l'être, les objets de consommation et les choses les plus indispensables à la classe ouvrière. Sous un régime aux prétentions démocratiques, n'est-ce pas là, précisément, ce qu'il faudrait avant tout éviter?

Un nouveau ministère est constitué en Hongrie. Il est présidé par M. Weckerlé. C'est un ministère libéral, mais rien ne prouve pour cela que la politique qu'il devra suivre sera aussi libérale que lui.

Le mariage civil obligatoire, cause première de la crise, figurera bien sur le programme du nouveau ministère, mais jusqu'à ce qu'il soit devenu loi de l'Etat, il se passera bien du temps. C'est l'avis du *Vaterland*, avis partagé même par des organes d'opinions toutes différentes de celles du grand journal catholique de Vienne.

En admettant que le Parlement hongrois ne se fasse guère prier pour voter un projet dans ce sens, il y a la *Table des Magnats*, qui, dans sa composition actuelle, ne ratifierait certainement pas un vote de ce genre. Pour avoir une majorité là, il faut que le gouvernement hongrois gagne pour le moins vingt voix. Or, la loi n'autorisant qu'une nomination annuelle de la Chambre-Haute, une majorité gouvernementale, c'est-à-dire « libérale », ne sera possible que dans quatre ans.

D'ici là, il coulera beaucoup d'eau sous les ponts du beau Danube bleu. Le prestige du cabinet Weckerlé, d'un ministère créé pour réaliser des espérances de longtemps irréalisables, souffrira nécessairement et risque de s'en aller en fumée. Et après? La Hongrie aurait un président de cabinet démissionnaire de plus, et c'est tout. Quant au mariage civil obligatoire, il serait plus éloigné que jamais d'une solution conforme aux vœux des « libéraux ».

On compte par conséquent sur la clairvoyance du nouveau chef du ministère pour qu'il ne se solidarise qu'à bon escient avec les organes du libéralisme et qu'il se mette en garde contre les importunités des calvinistes.

Il paraîtrait aussi qu'à la cour de Vienne il y a eu, en dépit des apparences, du tirage et qu'il y a encore un certain mécontentement et quelque inquiétude. C'est là un facteur qu'un homme avisé, comme l'est M. Weckerlé, ne saurait entièrement négliger. Il est probable que le nouveau chef du ministère aura donné des assurances et fait des promesses de nature à dissiper jusqu'à un certain point les impressions fâcheuses.

Ce qui permet encore davantage de ne pas trop voir les choses en noir, c'est le langage du principal organe du « libéralisme ». En effet, dans son dernier numéro, la *Neue freie Presse* défend le ministère naissant contre le soupçon de tendances antireligieuses.

D'après elle, le ministère Weckerlé est bien éloigné de vouloir déchaîner un kulturkampf. Au contraire, il n'aurait été constitué que pour détruire dans son germe une lutte de ce genre en Hongrie. Elle annonce même que l'exécution du programme politico-ecclésiastique de ce ministère aura pour conséquence la possibilité d'abroger la fameuse loi de 1868 et de donner ainsi satisfaction aux réclamations de l'épiscopat.

Ceci demande vérification. Car il ne faut pas perdre de vue que le comte Czaky est et demeure ministre des cultes. Or, M. Czaky a déclaré formellement à plusieurs reprises qu'il était formellement opposé à toute abrogation ou modification de la loi de 1868.

« 13 juillet 1870, 9 heures 10 minutes, matin. » Telle est l'inscription que porte une plaque de marbre placée dans une des allées de la promenade des Sources, à Ems, à l'endroit où un aide de camp du roi Guillaume est censé avoir déclaré, ce même 13 juillet, au comte Benedetti, ambassadeur de France à Berlin, que son souverain n'avait plus rien à lui communiquer au sujet de l'affaire Hohenzollern et refusait de le recevoir. Cette plaque est destinée à perpétuer chez les générations allemandes le souvenir de la fière réponse du roi de Prusse aux provocations de Napoléon III. Elle ne perpétuera que le souvenir d'un des plus atroces mensonges dont puisse être souillée la mémoire d'un homme.

Toutes les personnes qui ont pris la peine de lire les documents authentiques, allemands ou français, relatifs aux préliminaires de la guerre de 1870, savaient que l'histoire de l'aide de camp

était une pure légende. Elles savaient que le 13 juillet, à neuf heures du matin, à Ems, Guillaume I^{er}, ayant aperçu le comte Benedetti au détour d'une allée de la promenade des Sources, vint à lui, s'entretint avec lui de la nouvelle de la renonciation du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne, et l'assura qu'il l'inviterait à se rendre auprès de lui dès qu'il aurait reçu les dépêches qu'il attendait du père du prince Léopold.

Elles savaient que, dans la soirée du même jour, Guillaume I^{er} avait informé l'ambassadeur de France qu'il approuvait la renonciation de son parent, et que, le lendemain, à la gare d'Ems, le roi avait serré la main du comte Benedetti, après avoir échangé avec lui des paroles courtoises. Elles savaient que la fameuse dépêche d'Ems, publiée le 13 au soir dans un supplément de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, distribué gratuitement dans les rues de Berlin, avait été fabriquée afin de provoquer, des deux côtés du Rhin, une explosion de chauvinisme qui devait rendre la guerre inévitable. Mais, en Allemagne, la légende était pieusement entretenue.

Les historiens écrivaient, les orateurs proclamaient, les maîtres d'écoles enseignaient que le comte Benedetti avait adressé au roi une sommation insultante, et que Guillaume I^{er} l'avait relevée avec la hauteur qui convenait au futur fondateur de l'unité allemande. De Berlin, la légende s'était répandue à travers le monde avec les autres produits de la *Deutsche Cultur*; aux yeux de l'étranger, nous passions pour nous être rendus coupables vis-à-vis de la Prusse d'une odieuse agression, dont nos désastres étaient la peine méritée.

Or, voilà que cet échafaudage de calomnies est abattu et de la main même de celui qui l'avait élevé. Dans sa rage d'avoir été chassé du pouvoir, ainsi qu'une simple « bibliothèque ambulante », comme il qualifiait dernièrement un de ses anciens collaborateurs, dans sa rancune folle contre le jeune souverain en qui il a trouvé un maître au lieu d'un docile disciple, dans sa manie de s'attribuer le mérite exclusif de tout ce qui s'est fait de grand ou de bien en Allemagne depuis trente ans, il a raconté à un publiciste, M. Maximilien Harden, qu'il avait « arrangé » la dépêche d'Ems, dans un conseil de cabinet tenu le 13 juillet, de telle façon que le maréchal de Moltke s'écria : « Tout à l'heure c'était une chamade; maintenant, c'est une fanfare. »

Il se fait glorifier maintenant d'avoir ainsi « évité l'humiliation d'une paix imposée et empêché l'avortement de l'unité alle-

mande qui devait être glorieusement conquise par les combats de tous les peuples allemands contre l'ennemi héréditaire. »

En d'autres termes, craignant que l'incident Hohenzollern, clandestinement préparé par lui, n'aboutît pas à la rupture espérée, il a lancé à grand fracas une nouvelle mensongère qui devait infailliblement amener cette rupture. C'est ce que les *Nouvelles de Hambourg* appellent « avoir bien mérité de la patrie ».

Le texte original de la dépêche expédiée d'Ems à M. de Bismarck par le prince Radzivil, aide de camp de Guillaume, était le suivant :

Le comte Benedetti, qui a eu ce matin avec le roi un entretien à la suite duquel un aide de camp a été envoyé au chargé d'affaires de France pour lui communiquer que le prince de Hohenzollern avait confirmé par écrit au roi la renonciation de son fils, déclara qu'il avait reçu après son entretien avec le roi, une nouvelle dépêche du duc de Grammont, par laquelle il était chargé de demander un nouvel entretien, afin que le roi 1° approuvât la renonciation du prince ; 2° fournît l'assurance que cette candidature ne serait plus posée de nouveau à l'avenir. Le roi a envoyé encore une fois son aide de camp chez Benedetti, pour lui faire part de son approbation expresse de la renonciation ; quant au second point, le roi s'en est référé à ce qu'il avait dit, le matin, à Benedetti. Néanmoins, Benedetti demanda un autre entretien. Là-dessus, Sa Majesté m'envoya pour la troisième fois près du comte Benedetti, qui se trouvait à table vers six heures du soir, pour lui répondre que Sa Majesté devait décidément refuser d'entrer dans de nouvelles discussions au sujet de déclarations obligatoires pour l'avenir ; que ce qu'il avait dit ce matin était son dernier mot dans cette affaire, et qu'il ne pouvait que s'y référer simplement. Là-dessus Benedetti déclara se contenter de son côté, de cette déclaration.

Voici la rédaction du prince de Bismarck qui fut publiée à Berlin et télégraphiée à tous les représentants de la Confédération de l'Allemagne du Nord à l'étranger :

Après que la nouvelle de la renonciation du prince de Hohenzollern a été officiellement communiquée au gouvernement français par celui de Madrid, l'ambassadeur de France a fait demander au roi (*die Forderung gestellt*) de l'autoriser à télégraphier à Paris que S. M. le roi s'obligeait pour toujours à ne jamais donner de nouveau son consentement, si les Hohenzollern venaient à reposer leur candidature. Après cela S. M. le roi a refusé de recevoir l'ambassadeur français et lui a fait dire par l'aide de camp de service que Sa Majesté n'avait plus rien à communiquer à l'ambassadeur.

La fourberie éclate. Elle est si évidente qu'une partie de la presse allemande n'hésite pas à rendre justice à la correction, — non à l'habileté, hélas ! — de nos diplomates et à reconnaître que l'histoire de la guerre de 1870, à la lumière des récentes révélations, apparaît sous un jour tout différent de celui sous lequel elle est présentée dans les manuels scolaires. Si nos confrères impartiaux d'outre-Rhin faisaient sur d'autres phases de l'ère Bismarck une enquête un peu approfondie, ils découvriraient sans peine d'autres exemples de duplicité et d'absence totale de scrupules du châtelain de Friedrichsruhe. Peut-être leur cœur se serrerait-il, — ou se lèverait-il, — en voyant comment cet homme accomplit son œuvre de fer et de sang. Malheureusement, si les légendes s'en vont, les blessures restent.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

D'après les nouvelles parvenues jusqu'à présent à la commission centrale exécutive des fêtes jubilaires, les premiers pèlerinages annoncés pour le jubilé épiscopal de N. S. P. le Pape se succéderaient dans l'ordre suivant :

Il viendrait d'abord, en janvier, un pèlerinage lorrain ; quant au pèlerinage alsacien qui, par suite des mesures sanitaires, n'a pu venir en automne, il est différé au mois d'avril.

En février, ce sera le tour des pèlerins irlandais, sous la conduite de leur archevêque primat, et du grand pèlerinage anglais organisé par M. le duc de Norfolk, qui compte, comme il l'a fait savoir, sur le concours des plus illustres catholiques de Grande-Bretagne, ainsi que des ordres religieux établis en Angleterre.

Les pèlerins français et belges, qui se rendront à Jérusalem, en avril, pour le congrès eucharistique dont Mgr l'évêque de Liège a pris l'initiative, s'arrêteront d'abord cinq jours à Rome ; les pèlerins français de ce groupe viendront sous la conduite du R. P. Picard, des Augustins de l'Assomption, sans compter un autre pèlerinage français de l'organisation duquel s'est chargé un des plus dévoués camériers d'honneur de Sa Sainteté, M. le comte Yvert. On annonce enfin pour le printemps un grand pèlerinage espagnol, venant confirmer les nobles sentiments de

loi et de fidélité au Saint-Siège tels que l'Espagne catholique les a si hautement proclamés au récent congrès de Séville.

Quant aux pèlerins des diocèses d'Italie, le Saint-Père leur a réservé la faveur d'être reçus en audience pendant les jours qui précéderont immédiatement son cinquantenaire épiscopal, soit les 15, 16 et 17 février, en leur accordant aussi d'assister, le 19, à la messe jubilaire que Léon XIII célébrera dans la basilique Vaticane.

France

ORLÉANS. — Lettre de Mgr l'évêque d'Orléans (1) au clergé de son diocèse, portant communication d'un Bref de Sa Sainteté Léon XIII :

Messieurs et chers coopérateurs,

Nous avons cru, après la clôture des retraites ecclésiastiques, devoir écrire au Souverain Pontife pour lui dire avec quelle filiale obéissance l'évêque et les prêtres du diocèse d'Orléans ont accepté la direction politique qu'il a donnée aux catholiques de France, et en même temps pour lui confier nos préoccupations et nos tristesses.

Le Saint-Père vient de nous répondre par un Bref que nous nous empressons de vous communiquer.

Vous y trouverez l'expression de l'amour inaltérable que le Souverain-Pontife a voué « à cette patrie glorieuse, à cette magnanime nation que la Providence a choisie pour marcher, la croix à la main, à la tête des peuples » ; sa douleur et ses plaintes, en voyant quels efforts fait, pour lui ravir sa foi séculaire, « une faction extrême, qui n'exprime ni sa pensée, ni ses intentions véritables » ; son inébranlable résolution de « tenir ferme, malgré tout, dans les résolutions prises » ; enfin des encouragements paternels au clergé de France et une exhortation pressante à travailler avec plus de courage que jamais au raffermissement des croyances et des vertus qui peuvent seules assurer à notre patrie la paix au dedans et le prestige au dehors.

Ce cri sorti du cœur d'un Père retentira dans les nôtres et avivera encore en nous, s'il est possible, les ardeurs du zèle et du patriotisme, l'amour des âmes et de la France.

Je vous renouvelle, messieurs et chers coopérateurs, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† PIERRE, évêque d'Orléans.

Orléans, le 16 novembre 1892.

Voici le Bref du Saint-Père à S. G. Mgr l'évêque d'Orléans :
Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Vos lettres en date du 25 octobre ont admirablement

(1) Nous empruntons ces documents aux *Annales religieuses* du diocèse d'Orléans.

répondu à Notre attente et comblé Nos désirs, en Nous montrant tout ce que vous avez fait, dans ces derniers temps, pour que votre clergé conformât sa conduite aux enseignements de Notre Encyclique et de Nos autres Lettres relatives à la condition présente des choses en France. Cet exposé, vous l'aviez pressenti, Nous a été d'une vive consolation et Nous avons senti grandir l'espérance qu'une telle docilité serait dignement récompensée, un jour, par l'éternel Pasteur de l'Église, dont Nous tenons la place.

Mais sur ce rayon de joie un nuage de tristesse est venu se répandre (ah! puisse-t-il se dissiper bientôt), quand vous Nous avez énuméré les obstacles soulevés sans le moindre motif, pour empêcher Nos conseils affectueux et Nos constantes sollicitudes d'aboutir au résultat tant désiré : le talent, la prospérité du peuple français. Quelles profondes et croissantes angoisses pour Nous au spectacle des vexations et des blessures infligées presque chaque jour à l'Église de Dieu ! Comme si c'était trop peu des tribulations qui Nous assiègent ici, il Nous faut partager les douleurs qui, chez vous, affligent trop souvent l'épiscopat, le clergé, le peuple dévoué à la religion de ses pères et résolu à tout prix d'y demeurer fidèle. En effet, les témoignages réitérés de Notre amour paternel envers vous et Nos constants efforts pour faire régner dans votre pays la paix, en invitant à la concorde tous les hommes de cœur et de droiture, semblent avoir provoqué une recrudescence de colère de la part d'une faction acharnée contre l'Église, qui dans les affaires publiques n'admet de droit que pour elle seule et sacrifie à ses haines invétérées les intérêts suprêmes de la société.

Plus de bornes dans ses menaces et ses violences ; aucun égard à ce qui est juste et saint ; nulle crainte, chez ces hommes, de conduire aux abîmes leur propre patrie, cette patrie au passé si glorieux, que la providence du Très-Haut avait choisie pour marcher à la tête des peuples, l'étendard de la croix en main, afin de faire fleurir partout la saine doctrine et les arts, dont les bienfaits distinguent le monde civilisé des peuplades barbares.

Sans nul doute, cet aveugle déchaînement de haine révèle une sorte de démence dont Nous pleurons. C'est à elle qu'il faut imputer ces vexations de toute sorte dirigées contre la religion catholique et ses ministres, contre le culte public

dû à Dieu, contre les bases mêmes de la vie chrétienne (qui pourtant sont aussi la source et la sauvegarde de la véritable humanité). Et cela sans qu'une raison sérieuse, sans qu'une apparence de justice ait motivé de tels attentats soit contre les choses sacrées, celles mêmes que les institutions publiques actuelles sont tenues de protéger, soit contre des citoyens, à qui, pour le moins, on devrait garantir la jouissance des droits communs à tous les autres.

Néanmoins, au milieu de cette furieuse tempête qui menace de renverser l'œuvre salutaire entreprise par Nous, de concert avec tous ceux en qui l'amour de la religion et de la patrie n'a pas sombré, il faut apporter le plus grand soin, à ce que, parmi les Français fidèles, le courage et les forces ne viennent pas à manquer ; de même que pour ce qui Nous concerne personnellement, Nous Nous sentons en devoir de tenir sans cesse en éveil. Notre sollicitude pour votre salut, sans que rien, au milieu de conjonctures si graves puisse empêcher Notre constance de tenir ferme dans les résolutions prises.

Du reste plus d'une raison se présente pour relever nos âmes plongées dans la tristesse et raffermir notre courage à la poursuite du bien commencé. Vous trouvez la première dans le témoignage de votre conscience, quand elle vous montre ce qu'il y a de beau à lutter pour le salut de la religion et de la patrie, précisément alors que les temps deviennent plus difficiles et les circonstances plus critiques.

Pendant que vous méditez cette leçon, se présenteront naturellement à votre esprit les paroles par lesquelles le Prince des Apôtres consolait les fidèles : « Si, en faisant le bien, vous rencontrez des épreuves à subir, c'est là ce qui vous rendra agréables à Dieu » ; et encore : « C'est une grâce si, pour demeurer fidèle à sa conscience, le serviteur de Dieu sent le poids de la tristesse, en se voyant en butte à d'injustes traitements. » Ces pensées vous deviendront encore plus douces dès que s'y ajoutera la confiance dans le secours divin, qui jamais ne fait défaut quand on l'implore, et la perspective des fruits promis à votre constance, comme prix de si rudes travaux.

Ne l'oubliez pas non plus, tous les maux qui vous accablent ont pour origine la haine d'une société ténébreuse, irréconciliable ennemie de la foi catholique, qui n'exprime ni la pensée, ni les intentions véritables de votre magna-

nime nation. Non, jamais celle-ci, livrée à elle-même, n'approuverait cette guerre implacable qui se plaît dans la poursuite des innocents, renverse les notions les plus élémentaires de la liberté et de la justice, pervertit les mœurs du peuple, appelle sur lui le mépris des nations civilisées et l'isole de quiconque comprend encore comment l'ordre et le bonheur publics ont pour fondement le culte de la religion et le respect de l'autorité. Ces réflexions confirmeront en Nous la confiance que la tempête ne peut durer longtemps, surtout si nous Nous rappelons les divins oracles : « *Dieu ne laissera pas le juste ballotté à tout jamais.* »

Nous voulons que ces mêmes espérances vous soutiennent et vous réconfortent, vous et tous les évêques de France ; et Nous vous exhortons à n'épargner aucun labeur pour que le clergé dont vous êtes les chefs seconde dans ce sens vos efforts. Qu'il ait soin de se tenir sans cesse en rapport avec les fidèles ; qu'il leur enseigne les devoirs du chrétien ; qu'il leur prodigue, pour le corps et pour l'âme, tous les secours dont il dispose ; et qu'il sache leur expliquer les enseignements émanés de Nous, dont voici la substance : « Détourner de la nation française deux affreux malheurs : le renversement de la religion et la décadence des mœurs. »

L'empressement de tous les chefs des diocèses de France à suivre cette direction ne peut faire pour Nous aucun doute, quand Nous Nous rappelons tous les gages antérieurs de leur bonne volonté à Notre égard ; et Nous sommes convaincu que, pour vous en particulier, vous saurez être des plus empressés à marcher dans cette voie. C'est en Nous reposant dans cette confiance, Vénérable Frère, que Nous vous accordons très affectueusement, ainsi qu'à votre clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le XXXI octobre de l'an MDCCCXCII, de Notre pontificat le quinzième.

LÉON XIII PAPE.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

AUX PREMIERS SIÈCLES

Dans les *Questions proposées par son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, pour les conférences de l'année 1892*, nous trouvons celle-ci : « PEUT-ON SOUTENIR qu'en fait, DANS LE PASSÉ, L'ÉGLISE A PLUS SOUFFERT QUE PROFITÉ DU CONCOURS DES GOUVERNEMENTS QUI ONT ENTREPRIS de favoriser son action ? »

C'est notre réponse à cette question que nous soumettons à l'appréciation des lecteurs des *Annales Catholiques*.

L'étude que nous venons d'en faire a fortifié en nous cette conviction, que des différents régimes que l'on peut concevoir sur les *Rapports de l'Eglise et de l'Etat*, le régime de L'UNION est le plus utile à l'Eglise alors même que l'Etat lui serait peu favorable. La conduite et la tradition séculaire de l'Eglise, les faits eux-mêmes, l'attitude du Saint-Siège nous autorisent à affirmer que l'Eglise retirera encore plus de profit pour accomplir sa mission providentielle dans le monde, en cherchant à nouer des relations avec les gouvernements, qu'en vivant de parti pris en dehors de leur action.

A fortiori tenons-nous pour incontestable que dans le passé, en fait, l'Eglise a plus profité que souffert des gouvernements qui ont entrepris de favoriser son action. *Mutuum sibi operam debent*, a dit Bossuet, résumant en une phrase les rapports de l'Eglise et de l'Etat. La puissance temporelle et la puissance spirituelle tiennent l'une à l'autre, quoique distinctes, par un lien intime et profond. Elles agissent réciproquement l'une sur l'autre à ce point que les divisions qui naissent dans l'Eglise ne sont pas moins nuisibles à la paix de l'Etat que celles de l'Etat ne le sont à la tranquillité de l'Eglise.

Rapports de l'Eglise et de l'Etat pendant les trois premiers siècles.

« Qu'avaient-ils à craindre, les rois de la terre, de l'Enfant Jésus, s'écrie Bossuet. Ignoraient-ils qu'il était un roi dont le royaume

n'est pas de ce monde? Cependant Hérode le craint, le hait dès sa naissance. Cette haine est héréditaire dans sa maison, on y regarde Jésus comme l'ennemi de la famille royale. Ainsi s'est perpétué de prince en prince la haine de l'Eglise naissante. Ainsi s'est élevée contre l'Eglise une double persécution : la première, sanglante comme celle d'Hérode : la seconde, plus sourde comme celle d'Archélaüs, mais qui la tient néanmoins dans l'oppression et la crainte ; et cette persécution durant trois cents ans, ne s'est jamais ralentie » (1). On ne peut mieux résumer les rapports entre l'Eglise chrétienne et l'Etat romain. Et cette hostilité, c'est aux Juifs que l'Eglise la doit.

La situation des chrétiens vis-à-vis de l'Etat romain a passé par quatre phases : 1° Celle d'une existence ignorée officiellement jusqu'en 96 ; 2° celle de la répression légale, différente de la persécution haineuse et systématique, c'est l'état de non légalité absolue (96-180) ; 3° celle de la tolérance absolue (180-235) ; celle de l'alternative entre la faveur croissante, et la persécution systématique, jusqu'à l'adoption du christianisme comme religion d'Etat (235-313) (2).

Première Phase.

Le christianisme n'a pas eu Rome pour berceau, il est sorti des entrailles du judaïsme. De cette origine est résultée aux yeux des Romains la confusion des chrétiens avec les Juifs dans les premiers temps de l'Eglise. Parmi les prisonniers amenés en Italie, après la guerre de Pompée, se trouvaient un certain nombre de Juifs.

Leurs maîtres les ayant affranchis, ils étaient devenus citoyens romains, et en leur rendant la liberté, on ne les obligea pas à renoncer à aucun des usages de leur pays. Ils faisaient publiquement profession de la religion de leurs pères, envoyant de l'argent à Jérusalem pour les sacrifices (3). Ces Juifs, qui portaient le nom de *Libertini* (4), montrèrent, avec ceux de Cyrène, d'Alexandrie et d'Asie Mineure (5), une hostilité particulière aux chrétiens de Jérusalem. La même hostilité

(1) *Elévations sur les Mystères*. 19^e semaine, 6^e Elévation.

(2) M. Doulcet. *Essai sur les rapports de l'Eglise chrétienne et de l'Etat romain pendant les trois premiers siècles*.

(3) Philon. *Légation à Caius*, trad. Delaunay, p. 323.

(4) Tacite. *Annal.*, l. II, c. LXXXV.

(5) *Act.*, VI, 9.

accueillit les fidèles qui introduisirent le christianisme à Rome (3); et cette hostilité fut telle, que Claude fut d'abord obligé d'interdire les réunions des Juifs, puis de les chasser de Rome, à cause, nous dit Suétone, des fréquents tumultes qu'excitait parmi eux Chrestus. Dans ce Chrestus, il est facile de reconnaître le nom défiguré des chrétiens.

Les Juifs poursuivirent les chrétiens de leur haine. Saint Paul fut leur première victime. Festus ne comprenant rien aux accusations que les Juifs portaient contre Paul, le fit acquitter lorsqu'il parut devant l'Empereur à Rome (63). A cette époque, la séparation entre les Juifs et les chrétiens, clairement faite aux yeux des Juifs, n'existait pas pour l'Empire romain. Les chrétiens formaient une secte judaïque, ils devaient par conséquent profiter des immunités accordées aux Juifs. Le vulgaire, plus avancé que les lettrés, était parvenu à distinguer nettement les Juifs des chrétiens; et c'est par ses rapports avec le bas peuple que Néron apprit à les distinguer à son tour. Ils lui furent signalés par les Juifs eux-mêmes, qui avaient l'oreille de l'empereur, grâce à l'impératrice Poppée. Les Juifs purent ainsi satisfaire leur haine et leurs rancunes, sous prétexte de christianisme, non seulement au moment de l'incendie à Rome, mais longtemps après. De cette époque datent les persécutions, dont les chrétiens furent victimes, non à cause d'actes mauvais définis par une loi, mais à cause de crimes compromettant l'*utilité publique*, entre autres le flagrant délit de haine du genre humain (4). Cette caractéristique donnée, désormais réservée aux chrétiens, avait été auparavant donnée aux Juifs par Tacite (5).

La question de la légalité du christianisme se pose juridiquement pour la première fois sous Vespasien. Cet empereur vendit aux Juifs la continuation de la reconnaissance de leur culte fondée sur les édits de ses prédécesseurs, notamment d'Auguste et de Claude. Ils durent payer annuellement au Capitole la contribution du didrachme dont ils étaient redevables au temple de Jérusalem. Donatien poursuivit avec rigueur la rentrée de cet impôt contre ceux qui suivaient la mode juive, et qui n'acquittaient pas la contribution levée sur leur nation. C'est alors que le fisc put constater officiellement l'abîme qui séparait les Juifs

(1) *Act.*, xviii, 2.

(2) Tacite. *Annal.*, l. XV, c. XLIV.

(3) Tacite. *Hist.*, l. V, c. v.

des chrétiens; ceux-ci protestant énergiquement que s'ils paraissaient vivre à la mode juive, ils n'en avaient ni la croyance, ni les coutumes.

A partir de ce moment (96), il devint impossible de considérer la religion nouvelle comme croissant à l'ombre de la religion juive, bien connue et parfaitement licite; et l'État romain était suffisamment armé pour punir le nom chrétien.

Deuxième Phase (96-180)

Domitien périt assassiné le 18 septembre 96, et Nerva lui succéda. Par une réaction naturelle, les exilés du règne précédent furent ramenés à Rome, et la masse des chrétiens obtint momentanément l'oubli sous le gouvernement de cet empereur. Pour comprendre quels furent, à la fin du premier siècle, les rapports entre le christianisme et l'autorité publique, il faut chercher sous quel aspect se révèle à cette époque la question funéraire.

L'empire s'était couvert d'associations pour les funérailles. C'étaient des sociétés où l'on versait une somme modique tous les mois et qui se chargeaient de fournir à tous leurs membres une sépulture convenable et des obsèques décentes. Le succès de ces collèges s'explique par la crainte que l'on éprouvait alors, que l'âme ne fût errante et malheureuse dans l'autre vie si le corps ne reposait pas dans une sépulture fixe, ou si on ne l'avait pas enterré selon les rites. Les empereurs, qui se défiaient en général des associations et ne les toléraient guère, firent une exception pour celles-là. Comme elles ne se composaient que de pauvres gens elles leur parurent peut-être moins redoutables, et ils espéraient devenir plus populaires en les prenant sous leur protection.

Un sénatus-consulte spécial autorisa d'avance toutes les Sociétés de funérailles qui se fonderaient dans l'empire, en sorte qu'elles n'avaient, pour exister légalement, qu'à se faire inscrire sous ce nom sur les registres des magistrats. Une fois autorisées, elles avaient le droit de posséder une caisse commune alimentée par les cotisations de leurs membres et les libéralités de leurs protecteurs; elles pouvaient se réunir tous les mois pour les affaires ordinaires, et tant qu'elles voulaient pour célébrer les fêtes de l'association. Ce sénatus-consulte offrait aux chrétiens trop de facilités pour que ceux-ci ne s'en servissent pas.

Il ne faut pas, en effet, se représenter les premiers chrétiens comme des gens qui s'étaient mis dès le premier jour en lutte ouverte avec la société; ils se souvenaient au contraire que Jésus-Christ leur avait prêché le respect de l'autorité civile et l'obéissance au prince. Ceux qui, comme Polyeucte, s'en allaient, le jour de leur baptême, renverser les statues des dieux étaient forts rares et il est aujourd'hui prouvé (1) que l'Eglise les condamnait sévèrement, et qu'ils commettaient une action coupable.

On répète aujourd'hui comme du temps de Tertullien: Les chrétiens ont été punis, il fallait qu'ils fussent coupables. « Le prince, la patrie, le bien public, a écrit M. Aubé, la civilisation, la grandeur romaine, n'étaient pour eux que des noms retentissants ou de vaines idoles. L'Eglise était leur patrie, leur cité, leur camp. » (2) M. Duruy n'a-t-il pas été jusqu'à comparer l'Eglise primitive de Jérusalem à la *Commune de Paris de 1871* (3)? Or, Origène avait déjà répondu que les chrétiens ne cherchaient pas à se soustraire aux charges communes de la vie, mais qu'ils se réservaient pour le ministère plus divin et plus nécessaire de l'Eglise de Dieu, en vue du salut des hommes (4). Il donnait à entendre que les plus capables des chrétiens de son temps étaient absorbés par le recrutement du clergé, mais que quand le service du culte était pourvu, jamais l'Eglise ne détournait les fidèles de l'accomplissement de leurs obligations civiles (5).

On a encore reproché aux premiers chrétiens de prêcher la désertion devant l'ennemi. On a pris des cas isolés, que Tertullien a racontés, pour la règle, et ce qui le prouve, c'est le procès-verbal d'un conseil de révision tenu le 12 mars 295 à Theveste, où un conserit chrétien, poussant à l'excès les doctrines rigoristes de Tertullien, tint un langage qui lui valut d'avoir la tête tranchée, mais que le proconsul lui-même indiqua comme étant très rare. Il affirma que ce jeune homme avait peu d'imitateurs.

M. Le Blant, étudiant le détachement de la patrie chez les

(1) C. f. M. Le Blant. *Dissertation très intéressante sur cette question.*

(2) M. Aubé. *Hist. des perséc.* p. 401.

(3) M. Duruy. *Hist. rom.* t. V, p. 167.

(4) C. *Cels.* l. VIII, c. LXXV.

(5) C. Bossuet. *Discours sur l'H. univ.* 2^e partie § 12.

anciens (1), a montré combien le sentiment chrétien d'un royaume qui n'est pas de ce monde, s'alliait à l'amour du sol natal. « Au moment, remarque-t-il, où l'oubli des biens terrestres semble avoir fait tant de progrès dans les âmes, saint Ambroise disait, comme autrefois les plus dévoués enfants de la Grèce et de Rome : Le citoyen doit se tenir plus heureux de conjurer les dangers de la patrie que d'échapper lui-même au péril » (2). Savoir le pays sauvé, disait Synesius, dut-on mourir pour lui (3).

Les actes répondent à ces paroles. En même temps qu'elle enseignait à lever les regards vers la cité d'en haut, l'Église condamnait et frappait les lâches qui abandonnaient les aigles romaines (4). Quand venaient les jours de l'invasion, ses ministres s'honoraient de rester au poste du péril dans les villes assiégées (5), ou couraient au premier rang de ceux qui tentaient d'arrêter les barbares (6). Et M. Le Blant cite les exemples de Synésius dans la Cyrénaïque, de Sidoine Apollinaire sur notre terre de Gaule. Lors même que tout secours humain faisait défaut, les pasteurs des âmes ne se considéraient pas comme désarmés, témoin saint Léon en face d'Attila (7). Aussi faut-il se garder de considérer le traité de Tertullien *De coronâ militis*, comme formulant la doctrine sur la matière. Il fait au contraire exception.

Une règle, au contraire, à l'endroit de laquelle l'Église, entière était unanime, c'est le respect dû à l'autorité constituée : « Nous sollicitons pour les empereurs, affirmait Tertullien, une longue vie, un règne paisible, un intérieur plein de sécurité, des armées courageuses, la fidélité du Sénat, la loyauté du peuple, la soumission du monde. » Et il ajoute que c'est chose très naturelle. « Car nous voyons dans les empereurs la main de Dieu qui les a mis à la tête des nations, nous reconnaissons en eux sa volonté et nous voulons que la volonté de Dieu soit faite. » « Si tu me demandes pourquoi je n'adore pas l'empereur, écrit Théo-

(1) *Comptes-rendus de l'Acad. des inscrip.* 1872, p. 372 et suiv.

(2) *De offic. minist.* t. III, c. III, 23.

(3) *Epist.* 107.

(4) *Conc. Aurelat.* I. n° 314, c., III, Cf. le *Manuel d'Épigraphie chrétienne*. Le Blant, Paris, 1869, p. 15.

(5) S. Augustin. *Epist.* 228, § 8.

(6) Synesius. *Epist.* 88, 108, 113, 175, etc.

(7) *Liber pontificalis*.

phile à Antoliceus, je te répondrai qu'il n'a pas été fait pour qu'on l'adore, mais pour qu'on lui rende honneur; en effet, il n'est pas Dieu, mais homme. Honore-le en lui souhaitant du bien, en lui obéissant, en priant pour lui; par là, tu accompliras la volonté de Dieu. » « Nous n'adorons que Dieu seul, disait saint Justin aux Antonins; mais pour le reste, nous vous servons avec joie, vous proclamant les empereurs et souverains des hommes, et faisons des vœux afin que votre jugement soit trouvé à la hauteur de la puissance suprême. » Saint Polycarpe recommandait aux Philippiens « de prier pour les empereurs et tous les détenteurs du pouvoir, pour ceux qui persécutent et haïssent les fidèles. pour les ennemis de la croix. » Et saint Clément en recommandant aux Corinthiens, au lendemain de la mort de Domitien, de prier le Seigneur pour qu'il accorde aux princes « la santé, la paix, la concorde, la tranquillité d'esprit pour qu'ils puissent exercer sans obstacle l'autorité qu'il leur a confiée » ne faisait que se conformer à la prédication des Apôtres sous Néron. « Les gouvernements qui existent, écrivait saint Paul aux Romains de l'an 58, ont été établis par Dieu, de sorte que quiconque leur est opposé est opposé à l'ordre établi par Dieu (1). » Saint Pierre ne s'était pas montré moins explicite : « Soyez soumis à toute créature humaine à cause du Seigneur, à l'empereur comme souverain, et aux magistrats comme envoyés par lui pour juger les méchants et louer les bons... » (2)

(A suivre.)

P. G. MOREAU,

Vicaire général de Langres.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892 (3)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 26 novembre.)

Année 1816 (Suite).

10 octobre. — Mgr Claude-François-Marie PRIMAT, archevêque de Toulouse. Né à Lyon, le 26 juillet 1747, de parents

(1) Rom., XIII, 1, 2.

(2) I. Ep., II, 13, 14.

(3) Reproduction et traduction interdites.

pauvres, il trouva un appui dans Mgr de Montazet, archevêque de cette ville, qui le fit étudier aux frais du Chapitre Noble de Saint-Jean. A dix-sept ans, il se sentit appelé à l'état ecclésiastique, et même à une vie plus régulière, et il entra dans la Congrégation de l'Oratoire. Il fut envoyé par ses supérieurs d'abord au collège de Marseille, puis comme professeur de rhétorique et de philosophie à celui de Dijon. Ordonné prêtre à vingt-huit ans. en 1775, il se livra à la prédication et eut du succès. La cure de Saint-Jacques à Douai, qui depuis 1630 avait été cédée à l'Oratoire, étant devenue vacante par la mort de Charles-Nicolas Pantin, arrivée le 23 octobre 1786, fut donnée à Primat au mois de décembre suivant par Mgr de Conzié, évêque d'Arras, qui avait alors Douai sous sa juridiction; et il déploya son zèle et sa charité dans cette paroisse. Le 27 juillet 1789, un citoyen de Douai, appelé Vanlerberghe, fut poursuivi et maltraité par la multitude. M. Primat parvint à l'arracher aux horreurs d'une exécution populaire et à le conduire en sûreté à l'Hôtel-de-Ville. Un jugement rendu le 1^{er} août et confirmé le 4, par le Parlement, déchargea ce citoyen de l'accusation qui pesait contre lui. Le curé de Saint-Jacques devint en même temps directeur du convent de la Providence placé sur cette paroisse, et dont les religieuses conservèrent pendant de longues années le souvenir de sa modération et de sa prudence. Mais ces vertus ne préservèrent pas M. Primat des dangers que la foi courait à cette époque. Bientôt la France entière fut soulevée comme une mer furieuse. Les proscriptions commencèrent. On voulut s'attacher le clergé par un engagement sacré, et on lui demanda le serment à la Constitution civile. M. Primat eut la faiblesse de prêter le serment demandé ainsi que Plumecocq, curé de la paroisse de Saint-Albin, ils furent les seuls à Douai sur 40 ecclésiastiques. Le curé de Saint-Jacques en fut récompensé, car les électeurs du département du Nord réunis à Lille, le proclamèrent le 20 mars 1791, évêque constitutionnel du Nord. Il fut sacré à Paris, le 6 avril suivant et installé à Cambrai, le 17 du même mois. Il habita le séminaire, fit des ordinations précipitées qui lui donnèrent des scrupules, et il abdiqua ses fonctions le 13 novembre 1793; il remit même ses lettres de prêtrise dans la séance de la Convention du 20 du même mois. Il crut cependant devoir présider le 16 août 1797, dans l'église de Saint-André de Lille, un synode pour élire un député au prétendu Concile national de Paris. L'abbé Théophile Mabile

réunit les suffrages. Primat assista à ce Concile qui se termina le 12 novembre de cette année, et il y fut transféré, par la seule autorité de ses collègues, à l'évêché métropolitain de Rhône-et-Loire. Installé à Lyon, le 10 février 1793, Primat publia une lettre pastorale pour la convocation d'un Concile diocésain le 9 octobre 1800. Il en avait lu une autre, que nous possédons, le jour de son installation dans l'église paroissiale de Saint-Nizier de Lyon, le 11 ventôse an VIII (2 mars 1800). « En prenant les rênes du gouvernement de cette église, dit-il, je n'usurpe la place de personne, je ne blesse aucuns droits, ni même aucunes prétentions. Le siège était vacant. Tout indigne que je suis de l'occuper, ce n'est ni l'intrigue ni la faveur qui m'y ont porté, mais les suffrages libres du *clergé et des fidèles*. Eu me nommant, ils ont usé d'un droit dont on ne peut les priver *sans faire une plaie à la discipline ecclésiastique*; c'est un droit naturel et imprescriptible que leur assurent les saints Canons qui tant de fois ont déclaré *qu'une Eglise ne peut être sans évêque, et que celui qui doit présider à tous, doit être élu par tous*. » Cette lettre était contresignée par le secrétaire Ponson, et imprimée chez J. Roger, rue Confort n° 3. Le 24 avril, le vicaire général de Bernard, capitulaire et capitulant, au nom de ses confrères présents et absents, envoyait une circulaire aux fidèles catholiques du diocèse de Lyon, pour protester contre l'intrusion de Primat qui n'avait pas reçu du Saint-Père son institution. Primat vint à Paris pour prendre part aux travaux du second Concile constitutionnel, ouvert en 1801, et qui fut clôturé par suite de la conclusion du Concordat avec le Saint-Siège. Au mois de septembre, il fit sans restriction sa soumission au pape et donna sa démission, regrettant amèrement d'avoir donné son adhésion à l'Eglise constitutionnelle. Sa bonne foi fut si grande, l'expression en fut si touchante qu'on a pu dire de lui : le jour de sa rétractation fut le plus beau jour de sa vie. Pie VII répondit à ses avances par une lettre pleine d'une paternelle bonté où il se plaît à reconnaître la consolation et la joie qu'il avait éprouvées en présence de cette expression solennelle et de ces nouvelles preuves de respect et d'obéissance envers le Saint-Siège. Sa conduite franche et loyale dans sa rétractation inspira une telle confiance au gouvernement que, par arrêté consulaire du 9 avril 1802, il fut nommé archevêque de Toulouse, à la place de Mgr de Fontanges qui accepta le simple titre d'évêque d'Autun, le 22 décembre 1802 et mou-

rut le 26 janvier 1806, comme nous l'avons dit dans le numéro des *Annales* du 19 mars 1892. Mgr Primat fut préconisé pour Toulouse, le 29 avril. Il écrivit le 4 mai 1802 à MM. les administrateurs de l'église cathédrale de Saint-Etienne, attendant d'eux un accueil favorable, à en juger par les regrets qu'ils donnaient à l'évêque constitutionnel Sermet qui avait emporté avec lui l'estime et les regrets de ceux qui avaient été à portée de profiter de ses instructions et de ses exemples... « Je quitte une église dont les administrateurs temporels, pendant les temps fâcheux que nous venons de passer, ont rempli mon âme de toutes sortes de consolations : rien de plus édifiant que leur zèle et les efforts qu'ils ont fait pour l'ornement de l'Église et la gloire de la religion... » Il écrivait cette lettre de Paris et ajoutait en *Post-scriptum* : « Nous avons été présentés hier au premier consul. J'ai appris de lui-même la nomination de M. Dubourg (chanoine de Toulouse et vicaire général) à l'évêché de Limoges. Je quitte Paris dans trois jours, pour me rendre à Cambrai où des affaires urgentes demandent ma présence pour quelques jours : il m'est impossible de me rendre à Toulouse avant les fêtes de la Pentecôte. »

Le 6 mai 1802 (16 floréal, an X de la République) le prélat adressait encore une lettre aux pasteurs et prêtres du diocèse de Toulouse, en réponse à celle du presbytère. Cette pièce que nous possédons est devenue rare aujourd'hui, ainsi que la *Relation de ce qui se passa à Toulouse lors de l'installation de Mgr Primat*.

« Vénérables prêtres, écrivait-il, je reçois avec satisfaction et reconnaissance l'expression des beaux sentiments que respire votre lettre; soyez persuadés que de mon côté j'y répondrai toujours avec un affectueux empressement, puisque les succès d'un évêque dépendent en grande partie des coopérateurs qui sont associés à son pénible ministère. Je puis donc espérer qu'avec vous, Messieurs, les peines, et peut-être les afflictions qui m'attendent dans la carrière difficile que j'ai à parcourir, seront adoucies par les efforts de votre zèle, par vos vertus et par vos bons conseils, je les réclame d'avance au nom de la religion sainte dont nous sommes les ministres et de la charité qui nous unit tous en Jésus-Christ...

« † PRIMAT, archevêque de Toulouse.

« P. S. — Je vous écris un moment avant mon départ pour

Cambrai et Douai, où j'ai des affaires à terminer. Je ne pourrai me rendre à ma destination avant les fêtes de la Pentecôte.

« Pour copie conforme,

« HUBERT, *curé de Saint-Sernin, archiprêtre.* »

Le 9 messidor an X (29 juin 1802), Mgr Primat écrivait de Nîmes, où il était allé se reposer auprès d'anciens amis, et il parlait de sa prochaine arrivée à Toulouse, soit à M. l'abbé de Barbazan, vicaire général, qu'il priait de l'installer, soit au citoyen Richard, préfet de la Haute-Garonne, à qui il communiquait le choix qu'il avait fait pour cette cérémonie. « Je compte, ajoutait le prélat en terminant, me rendre à Toulouse mercredi prochain, 18-messidor (7 juillet), entre six et sept heures du soir. » Peu de jours après, l'archevêque de Toulouse passait à Villefranche-de-Lauraguais, où sa présence, écrivait le sous-préfet, a produit le meilleur effet. Il était accompagné de M. l'abbé Prépaud, qui devint secrétaire général de l'archevêché.

L'installation de Mgr Primat à Toulouse eut lieu à la cathédrale le 22 messidor (dimanche 5^e après la Pentecôte, fête du Sacré-Cœur) 11 juillet 1802. M. l'abbé de Barbazan, qui présidait la cérémonie, harangua le préfet à l'entrée de l'église en ces termes :

« Citoyen préfet, notre sainte religion, descendue du ciel, est une école de morale et de soumission aux puissances de la terre. C'est dans le bonheur des peuples qu'elle cherche la gloire de Dieu, en étendant le règne de la justice et les liens de la charité fraternelle, en rendant à l'autorité qui protège son culte le tribut de reconnaissance qui lui est dû. Personne ne peut y avoir plus de droit que vous, Monsieur, dont l'arrivée parmi nous fut le préliminaire heureux de la paix intérieure que vous établîtes par votre énergie, et que vous avez maintenue par les moyens les plus doux... »

« Monsieur, répondit sur-le-champ le préfet, le gouvernement et la religion viennent de contracter une alliance auguste et durable. Nous allons consommer ce grand ouvrage dans notre département en installant dans cette église l'archevêque nommé par le gouvernement et institué par le Pape; quels fruits heureux n'en devons-nous pas attendre, puisque les effets qu'il a déjà produits ont porté la paix dans toutes les âmes et la joie dans tous les cœurs! Les dispositions de l'autorité publique

vont trouver dans le zèle et les vertus des ministres des autels, des secours dont ils sentent tout le prix ; et l'empire des lois, reposant à la fois sur la force du gouvernement et la morale de l'Évangile va devenir inébranlable. » Immédiatement après, le clergé, composé de plus de cent cinquante prêtres, se rendit à la préfecture pour aller chercher l'archevêque qui y avait été accueilli, et qui, revêtu de ses habits pontificaux, arriva à l'entrée de l'église où il fut installé par M. de Barbazan, suivant le rit antique du diocèse pour la réception des archevêques ; il fut complimenté par le vicaire général et par le curé de Saint-Etienne, M. Bernadet, qui fit un discours pathétique auquel répondit le prélat ; et la messe fut célébrée par M. de Cambon, qui devint, avec MM. de Barbazan et Hubert, vicaire général de Mgr Primat. Après l'évangile, le prélat monta en chaire et émit de grandes idées sur la nécessité de la religion et sur ses avantages dans l'ordre social ; et à la fin de la messe adressa particulièrement la parole à son clergé qui fut très ému et qui versa des larmes d'attendrissement. Les notes particulières que nous avons précieusement conservées sur cette émouvante cérémonie, nous permettent de dire que le prélat n'eut pas plus tôt donné le baiser de paix au citoyen préfet et au général divisionnaire, amenés tous deux par le maître des cérémonies au pied du sanctuaire, pour le recevoir, que tous les prêtres se jetèrent, avec une sorte d'enthousiasme, dans les bras l'un de l'autre, et donnèrent à toute l'assemblée une de ces scènes sublimes que la religion seule, dans de semblables circonstances, est capable d'inspirer. Ce prélat, au reste, leur en avait donné l'exemple.

Le charitable empressement avec lequel il avait présenté le baiser à deux prêtres également recommandables par leurs vertus, mais remarquables jusque-là par la diversité des opinions qu'ils avaient professées, fut comme une étincelle qui embrasa toutes les âmes et leur communiqua, avec la rapidité de l'éclair, les sentiments de l'amour dont son cœur était pénétré. On aurait dit alors que jamais le clergé de ce diocèse n'avait été divisé ; ou plutôt, en voyant les membres de ce clergé les plus opposés se chercher, se confondre, s'embrasser, on dut dire que, si l'Eglise n'est jamais plus affligée que lorsque les dissensions de ses ministres la déchirent, jamais cependant elle n'est plus glorieuse que lorsque ses ministres, rapprochés, lui offrent des gages aussi touchants de leur réconciliation ! Cette réunion opérée, Mgr Primat entonna le *Te Deum* qui fut chanté par une

musique à grand chœur et à grand orchestre, placée dans la tribune au-dessus du jubé. La bénédiction pontificale et le chant du *Benedictus* terminèrent cette imposante cérémonie et le prélat fut reconduit dans les appartements de la préfecture. Mgr Primat se mit courageusement à l'œuvre. Il nomma ses trois vicaires généraux, ainsi que nous l'avons dit, l'opinion publique se montra sévère pour le choix du troisième, M. Hubert, ancien procureur général des Minimes et qui, ayant prêté le serment refusé par ses deux nouveaux collègues, avait été curé constitutionnel de Saint-Sernin, Mgr Primat crut devoir faire cette concession au pouvoir civil; il nomma dix chanoines titulaires, trente-trois chanoines honoraires, quatre vicaires à la métropole, les curés de la ville parmi lesquels Jean Mathieu, curé de Saint-Sernin, qui eut pour vicaire son propre frère. Les séminaires avaient été détruits, Mgr Primat en rétablit deux; il prépara le retour des religieux franciscains qui ne purent néanmoins s'établir dans ce diocèse que sous l'épiscopat du cardinal de Clermont-Tonnerre, son successeur. A la suite d'un vœu qu'il avait fait un jour qu'il s'était égaré dans la forêt de Boucoune, le roi Charles VI avait érigé un autel à Notre-Dame de Bonne-Espérance. Ce sanctuaire, honoré jadis par la piété des fidèles et qui avait même donné son nom à un ordre de chevalerie, était abandonné depuis longtemps. Mgr Primat le rétablit en 1815. « Il nous a été très agréable, dit-il, d'avoir une confraternité de principes et de sentiments avec ceux de l'ancienne association de ces preux chevaliers qui avaient pour devise : *Dieu et le Roi.* »

(A suivre.)

M. C. D'AGRIGENTE.

LA DÉFENSE DE LA SOCIÉTÉ

Discours de M. le comte Albert de Mun.

A la Chambre des députés, séance du 16 novembre 1892.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Messieurs, l'incident qui vient de se produire m'amène naturellement à expliquer à la Chambre la position dans laquelle je me trouve en abordant cette discussion et je ne peux mieux le faire qu'en répondant à l'une des dernières paroles prononcées par M. le rapporteur.

M. Lasserre a dit tout à l'heure : « Nous allons voir quels sont ceux qui voudront refuser au gouvernement des armes pour défendre l'ordre social. »

Puisque c'est ainsi que la question est posée, c'est ainsi que je l'accepte. Le gouvernement nous dit : Il y a un péril qui menace la société; je vous demande des armes : voulez-vous me les donner?

Messieurs, quand un gouvernement régulier, quel qu'il soit, qui a la charge de défendre l'ordre social, vient dire aux représentants du pays : « La société est en péril, je veux la défendre, voulez-vous m'en donner le moyen? » je ne crois pas, quant à moi, qu'on doive, qu'on puisse le lui refuser, et ce n'est pas ce que je viens faire à la tribune. (*Très bien! très bien!*) Mais il serait trop facile de dire : « Voilà les armes que je vous demande. Si vous me les refusez, vous aurez, devant le pays, la responsabilité des événements : moi, je dégage la mienne. »

Non! c'est une position inacceptable, et le débat n'est pas si simple. Votre responsabilité va plus loin et elle est plus lourde, et non pas seulement la vôtre, mais celle des hommes que vous représentez au pouvoir. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Pas plus que vous, je ne veux demeurer les bras croisés, sous le feu des passions criminelles qui menacent le pays; comme vous, je me demande ce que signifient ces symptômes abominables, quel mal ils révèlent et quel remède on peut y apporter. Mais, avant de répondre à votre appel, il est une question que j'ai, dans ma conscience et au nom même de la responsabilité dont vous voulez la charger, le devoir de vous poser. Vous voulez défendre la société, vous voulez la garantir du danger social? Mais qu'est-ce que vous appelez défendre la société? Et, pour assumer cette rude tâche, qui êtes-vous? Je veux dire quelles doctrines morales, quelles doctrines sociales représentez-vous? (*Applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche.*)

Voilà la question.

L'arme que vous nous demandez, ce n'est pas une loi contre la dynamite, ce n'est pas une loi sur la police; c'est une loi sur la presse, c'est-à-dire une loi préventive, qui vise, non pas les faits, mais les idées; non pas les actes, mais leur préparation morale.

Je ne vous en blâme pas. Les faits, les actes découlent des idées, et il est impossible de les séparer entièrement. Mais c'est une raison de plus pour moi de vous dire : Quelles doctrines, quelles idées opposez-vous à celles que vous combattez? En attendant que vous veniez le dire ici, je veux essayer, moi, de le faire en interrogeant votre passé.

Vous êtes entrés au pouvoir — je ne dis pas vous qui êtes sur les bancs du gouvernement, mais vous qui, sous des noms différents, à des titres divers, occupez depuis quinze ans, avec les mêmes doctrines, avec les mêmes idées, les fonctions les plus élevées du pays, — vous êtes entrés au pouvoir à l'heure même où commençait à se manifester au dehors le grand mouvement social longuement préparé par les conditions nouvelles de notre temps et qui allait ébranler jusqu'au fond la masse populaire.

Investi, sinon de la puissance, du moins de la force politique, le peuple s'avancait vers la puissance économique qui en est le complément indispensable, sans laquelle l'autre n'est qu'une apparence.

C'était une évolution redoutable dont chaque jour fait apparaître, dans la brutalité des faits, les difficultés croissantes, mais qui s'imposait, comme l'œuvre nécessaire, aux maîtres du pouvoir. Je ne ferai à aucun d'eux l'injure de croire qu'il ne l'ait pas aperçue ou qu'il ait voulu en détourner les yeux. Tous, je pense, se sont rendu compte de leur mission, et j'imagine, alors, que chacun de vous, dans sa conscience, s'est interrogé lui-même et s'est demandé ce qu'il allait faire, dans quelle route il allait engager la nation, ce qu'il allait entreprendre pour préparer l'intelligence du peuple, pour former son cœur et son âme en vue des destinées que lui ouvrait l'âge naissant de la démocratie. (*Applaudissements à droite.*)

Cette œuvre-là, la plus haute qu'un gouvernement puisse remplir, c'est l'œuvre de l'éducation ; non pas seulement l'éducation qui se donne à l'école ou au collège, mais celle qui, peu à peu, pénètre et façonne l'esprit public par les leçons, par les doctrines, par les exemples de ceux que la fortune des événements a portés à la tête du pays. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Eh bien ! cette éducation morale, cette formation sociale de la nation, comment l'avez-vous comprise depuis quinze ans ? Comment l'avez-vous dirigée par vos lois, par vos inspirations, par l'action constante de votre administration ? Avec une seule idée : rompre par tous les moyens, sur tous les terrains, dans tous les actes de la vie sociale, avec le christianisme, avec l'enseignement chrétien, avec la morale chrétienne. (*Applaudissements à droite. — Interruptions et bruit à gauche.*)

M. GUSTAVE RIVET. — Avec tout ce qui est la tyrannie !

M. LEYDET. — Mais ce dont vous vous plaignez, c'est précisément ce qu'on n'a pas fait !

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Comment! c'est ce qu'on n'a pas fait? Mais c'est l'idée qui domine d'un bout à l'autre votre éducation sociale.

M. GUSTAVE RIVET. — Pas encore assez!

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Partout, à l'école, au lycée, à l'Université, à l'hospice, où les pauvres vont mourir, au lit de la mort, dans l'institution de la famille, dans toutes les manifestations extérieures de la puissance publique, partout votre idée dominante s'est résumée dans ce seul mot: « rompre », je disais tout à l'heure avec la loi chrétienne; ce n'est pas assez dire, il faut aller jusqu'au vrai: rompre avec toute religion, avec toute loi divine! (*Nouveaux applaudissements à droite. — Bruit à gauche.*)

M. JOURDE. — Au bout de quinze siècles, on n'a pas encore rompu avec les traditions que vous nous avez imprimées.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Monsieur Jourde, vous viendrez à la tribune démontrer qu'on n'a pas effacé la loi divine de l'éducation sociale. En attendant, je dis que c'est là qu'aboutit pratiquement tout ce système que vous appelez la laïcisation et qu'il faut appeler d'un autre nom, qui est: l'application sociale du matérialisme.

Voilà votre doctrine officielle: l'homme, le citoyen, volontairement ignorant de tout ce qui regarde son origine et sa fin, jeté dans cette superbe ignorance.... (*Réclamation à gauche. — C'est vrai! très bien! à droite.*)

Messieurs, je traite un sujet difficile: j'apporte ici l'expression de ma foi, de toutes mes convictions; je demande à le faire librement. Vous viendrez, après moi, en faire autant et exposer vos doctrines....

M. ÉMILE MOREAU. — Vous ne nous comprendriez pas. (*Exclamations et rires ironiques à droite.*)

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — M. Emile Moreau me dit que je ne comprendrais pas l'exposé de ses doctrines. Je n'ai assurément pas la prétention de vouloir m'élever si haut. (*Sourires.*) J'espère cependant que M. Moreau voudra bien tout à l'heure mettre mon intelligence à l'épreuve en venant les expliquer devant la Chambre. (*Rires et applaudissements à droite.*)

Je vous montrais donc l'homme sorti de vos mains, ignorant, par votre faute, de tout ce qui regarde son origine et sa fin, et jeté dans cette ignorance, au milieu des passions, des intérêts et des souffrances qui vont dévorer sa vie. A cet homme ainsi

désarmé, vous dites d'abord qu'il a tous les droits, sans vous soucier de savoir comment vous les lui garantissez. Pour les faibles, ce n'est qu'un mot, quand la violence n'y apporte pas de sanction; pour les forts, c'est l'absolution donnée d'avance à tous les abus qu'ils voudront commettre.

Puis, comme il faut donner un but à cette activité, puisque vous ne lui parlez d'aucun but surnaturel.... (*Applaudissements à droite*) vous lui montrez, non plus seulement comme un stimulant pour son travail, mais comme l'objet unique de ses efforts : le bien-être, la richesse, le bonheur matériel.

Pour les pauvres, c'est la plupart du temps une amère ironie; pour les riches, c'est la porte ouverte au libre déchaînement de tous les intérêts. (*Nouveaux applaudissements à droite.*)

Et quand, effrayés vous-mêmes de votre enseignement, vous sentez bien, cependant, qu'il faut imposer un frein, une limite à l'exercice de ces droits, à cette conquête de la richesse, et que, cette limite, vous ne pourrez plus la trouver que dans le devoir social, alors, pour répondre aux questions qui vous pressent, pour définir le devoir, vous n'avez plus qu'un mot, qu'une chose à dire : la loi. Quelle loi? La vôtre, la loi humaine, celle que vous faites ici sans lui donner d'autre fondement que votre puissance, votre volonté...

A gauche. — Parfaitement !

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. —..... ou votre passion. (*Applaudissements à droite.*)

La loi, que vous pouvez bien armer de toutes les sanctions pénales, mais à qui vous ne pouvez plus donner la sanction morale dont vous l'avez dépourvue; la loi, qui devrait être l'objet le plus sacré du respect des hommes, la justice écrite, mais dont vous avez par avance, au fond des consciences, ruiné l'autorité, en la privant de son point d'appui, comme on rend une balance folle en déplaçant son axe. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et, s'il arrive que, ces leçons ayant porté leurs fruits, l'homme que vous avez formé, fatigué des discours et des promesses, veut enfin aller au fait, s'emparer de ces droits qu'on proclame, sans jamais les garantir, et de cette richesse qu'on promet sans pouvoir la donner, alors vous êtes troublés, vous cherchez en vain la loi que vous avez faite, vous la sentez tremblante entre vos mains, vous n'osez plus vous en servir : et vous qui avez détruit dans les âmes le fondement de l'autorité, vous

vous étonnez de n'y plus trouver pour la vôtre le respect que vous attendiez! (*Applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche.*)

C'est le secret de votre incurable faiblesse! C'est votre histoire d'hier à Carmaux, quand vous avez laissé impunément braver vos propres fonctionnaires, quand il vous a fallu, devant les sommations de la foule, consentir à l'abdication de la justice elle-même, en effaçant ses sentences. Voilà où vous en êtes! (*Bruits à gauche.*)

M. TONY RÉVILLON. — A Chicago, il y a des anarchistes, et cependant, on n'est pas matérialiste, aux Etats-Unis!

Sur divers bancs à gauche. — Et en Angleterre? Et en Allemagne? Et les nihilistes, en Russie?

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Monsieur Tony Révillon, je ne fais pas ici le procès du système d'éducation sociale des Etats-Unis ou de la Russie. Je fais celui de l'éducation sociale que vos amis ont donnée à la France; c'est bien assez! C'est de celle-là que vous êtes responsables, et dont j'ai à vous demander compte.

M. TONY RÉVILLON. — Vous parlez de la doctrine anarchiste et du matérialiste comme d'une cause et d'un effet! De là mon interruption.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Oh! j'entends bien que la question ne surgit pas avec cette évidence, quand il s'agit d'un crime qui révolte tout le monde, et dont le peuple surtout ne peut pas être rendu responsable, lui, contre lequel ses pires ennemis ne pourraient rien inventer de plus cruel que ces attentats stupides qui font plus que toutes les mauvaises volontés conjurées, pour reculer l'heure des réformes sociales.

Mais ce n'est pas une loi contre les crimes qu'on nous apporte ici, c'est une loi contre les idées : c'est une discussion de doctrine qu'on a voulue, et c'est sur ce terrain là que je me place.

Eh bien, je vois très souvent, quand un orateur du parti socialiste, M. Lafargue, par exemple, monte à la tribune, je vois qu'on s'agite, qu'on s'émue, et qu'il y a dans l'assemblée comme une protestation préalable contre ses idées.

Je ne partage pas les idées de M. Lafargue et du parti socialiste, je suis leur adversaire le plus déclaré (*Interruptions.*), j'ose dire le plus irréconciliable; car, si je me rencontre avec eux dans la critique du régime économique de la société moderne, si je me rencontre avec eux dans beaucoup de leurs

revendications, si je crois, tout en combattant de toutes mes forces leur plan d'organisation sociale, que l'ordre économique dans lequel nous vivons appelle des transformations profondes, je ne me rencontre et ne me rencontrerai jamais avec eux sur les principes.

Eh bien ! permettez-moi de vous le dire, c'est précisément l'inverse pour beaucoup d'entre vous.

J'espère bien que cette discussion ne se terminera pas sans que vous veniez ici nettement exposer vos idées. (*Exclamations.*)

Plusieurs membres, ironiquement. — Tous ?

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Je ne doute pas que M. Millerand, en particulier, ne veuille faire part à la Chambre, avec son grand talent, des projets de concentration socialiste qu'il a développés l'autre jour à Lyon.

Ce sera un très grand pas que nous ferons et que le pays fera avec nous vers la clarté des programmes et des situations.

Mais je me demande comment beaucoup d'entre vous feront pour se tirer de cette concentration-là ; car, enfin, ce qui vous sépare de M. Lafargue et de ses amis, ce sont des applications, des systèmes et des vues d'avenir ; mais, au fond, il y a quelque chose qui vous rassemble, qui vous unit, et qui nous divise, vous et moi, profondément, c'est la négation de toute religion, c'est l'athéisme social, le mépris de la loi divine et l'aspiration exclusive vers la jouissance matérielle. (*Bruit.*)

M. LECONTE (Indre). — Vous êtes un homme du moyen âge. (*Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Leconte, veuillez garder le silence. Vous êtes trop loin pour interrompre utilement. (*On rit.*)

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Je n'ai pas entendu, en effet.

Je dis que l'athéisme social vous rassemble, c'est-à-dire, ce que je viens de vous montrer au fond de l'éducation sociale que vous donnez au pays, et ce qui est, en même temps, la racine même du socialisme révolutionnaire — c'est le nom qu'il se donne et il a bien raison, étant, par une conséquence logique, l'ennemi de toute autorité, comme il est l'ennemi de Dieu. (*Très bien ! très bien ! à droite.* — *Interruptions à gauche.*)

Ah ! je sais bien que, dans les hautes régions du gouvernement, dans les sphères élevées où se manifeste son inspiration, on commence à reculer devant ces doctrines matérialistes dont le progrès effraye et dont on redoute l'influence sur l'esprit des jeunes générations ; il y a dans les discours ministériels, dans

les harangues universitaires comme une vague aspiration vers je ne sais quel idéal indéfini, je ne sais quelle conception philosophique plus vague encore qui, en satisfaisant un moment l'imagination, la détourne et la repose du côté trop matériel de la vie démocratique.

J'ai lu sur ce sujet des discours très éloquents de M. le ministre de l'Instruction publique, qui exhorte à cette gymnastique de l'esprit les étudiants et les professeurs, et qui, pour les aider à trouver l'idéal promis, leur conseille une certaine unité de doctrine dont le caractère le plus précis est de n'avoir rien de commun avec aucun dogme métaphysique sur la nature du bien et du mal. (*Applaudissements à gauche.*)

Je suis charmé pour M. le ministre de l'Instruction publique des applaudissements qu'il vient de recueillir ; mais je lui demande la permission de le lui dire : Ce sont là des idées, des aspirations qui peuvent intéresser et occuper des philosophes, qui peuvent alimenter des disputes d'école, mais auxquelles le peuple ne comprend absolument rien ! (*Exclamations à gauche.*)

M. LAVY. — Il a l'intelligence plus ouverte que cela !

M. ANTONIN DUBOST. — Pensez-vous qu'il comprenne mieux ce que vous lui dites, Monsieur de Mun ?

Un membre du centre. — Les mystères ne sont pas très compréhensibles !

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Ce sont des phrases qui n'ont, pour sa formation morale, aucune signification précise, ou plutôt, je me trompe, qui n'en ont qu'une seule, bien nette et trop vraie, c'est qu'il ne faut plus de bon Dieu ni de catéchisme. (*Applaudissements à droite. — Bruit prolongé à gauche et au centre.*)

Un membre à gauche. — C'est la réalité !

M. BASLY. — Mais vous ne parlez pas des explosions ! (*Bruit.*)

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Messieurs, je n'entends pas les interruptions qui me sont adressées de tous les côtés à la fois ; je le regrette, parce que j'y répondrais.

J'ai vu, sans les entendre, parmi les interrupteurs, M. Lavy et M. Basly. Je suis sûr que leur opinion serait très intéressante à connaître et j'espère qu'ils ne manqueront pas de venir s'expliquer à la tribune aussi nettement que je le fais moi-même. (*Exclamations au centre.*)

Mais, parfaitement ! M. le rapporteur a annoncé tout à l'heure qu'on allait avoir ici ce spectacle d'une coalition des membres

de la droite avec ceux de l'extrême gauche, pour refuser des armes au gouvernement contre la dynamite. Eh bien ! pour ce qui me regarde, je dénonce à la Chambre, très franchement, la responsabilité du gouvernement et de la majorité dans le péril social. (*Vives rumeurs à gauche et au centre. — Très bien ! à droite.*)

Je compte que ceux qu'on accuse de complicité avec moi viendront aussi s'expliquer sur la leur.

Je reviens à ce que je disais et que le tumulte m'a forcé d'interrompre.

Je vous répète que le peuple ne comprend rien aux subtilités philosophiques de M. le ministre de l'Instruction publique, et qu'en réalité, pour lui, cela veut dire : plus de religion, plus de catéchisme ! Et de fait, dans l'école primaire, c'est bien ainsi que se formule l'enseignement sans dogme précis sur le bien et sur le mal ; c'est bien à cela qu'aboutit la morale indépendante, la fameuse morale laïque (*Interruptions à gauche*), heureux quand elle ne tourne qu'à des histoires grotesques comme celle que raconte l'honorable doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris, M. Lichtenberger, dans son livre très consciencieusement étudié sur l'éducation morale dans les écoles primaires, où il cite la réponse d'un instituteur à l'inspecteur de Céret :

« Quelles leçons de morale avez-vous faites dans ce mois ?

— Monsieur l'inspecteur, nous avons parlé des divers ministères. » (*On rit.*)

Et le rapport de l'inspecteur de Bar-sur-Aube, qui dit que certains instituteurs croient avoir donné une leçon de morale quand ils ont fait connaître aux enfants les attributions du Conseil municipal. (*Nouveaux rires.*)

M. LÉON BOURGEOIS, *ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.* — Ce n'est pas digne de vous.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Je vous demande pardon, monsieur le ministre de l'Instruction publique, je trouve que c'est digne de moi, et surtout que cela vient très bien à l'appui de ma thèse. (*Très bien ! Très bien ! à droite.*)

Je vais vous dire ce que cela prouve. C'est que votre enseignement moral ne peut aboutir qu'à des sottises comme celles que je viens de citer, ou, ce qui malheureusement arrive plus souvent, à d'impardonnables outrages contre la religion. (*Applaudissements à droite.*)

A gauche. — Ce n'est pas la question !

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Vous trouvez? Moi, je trouve que c'est le fond même de la question. Cela montre qu'en fait de morale, vous n'apprenez rien au peuple. (*Rumeurs à gauche.*)

Les disputes philosophiques, c'est matière à très beaux discours pour les séances académiques et universitaires, pour la Sorbonne et pour les cérémonies officielles. Ce sont des théories très intéressantes pour les gens arrivés et satisfaits de l'être, qui ont le temps de se livrer aux douceurs d'un aimable scepticisme. (*Applaudissements à droite.*)

Mais, pour le peuple, c'est le vide; et comme c'est pour lui que vous devez gouverner, comme c'est pour lui que vous dirigez l'éducation morale de la nation, quand vous lui donnez le vide, vous le trahissez, vous l'abandonnez, et vous préparez son âme à tous les désespoirs. (*Nouveaux applaudissements à droite. — Bruit à gauche.*)

Tout à l'heure, au milieu des interruptions, j'entendais qu'on me disait : Croyez-vous que le peuple comprenne mieux ce que vous lui dites? Je ne sais pas si le peuple me comprend, mais il y a une chose que je sais, parce que j'ai la prétention de connaître le peuple aussi bien que mes honorables interrupteurs, c'est qu'il n'est pas, qu'il ne sera jamais, qu'il ne peut pas être un sceptique.

M. MILLERAND. — C'est vrai.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Il est l'être éternellement souffrant, et parce qu'il souffre, il a un perpétuel besoin, pour être soulagé, de croire et d'espérer... (*Bravos et applaudissements à droite.*) C'est par là qu'il est vraiment grand, et qu'à travers toutes ses erreurs, il est digne de tout l'amour et de tout le dévouement de ceux que la fortune ou l'éducation a fait sortir de ses rangs. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) C'est pour lui qu'a été dite la parole qui a traversé les âges et qui remue encore les cœurs au déclin de ce siècle : J'ai pitié de cette foule! (*Applaudissements à droite. — Vives interruptions à gauche.*)

M. MAURICE FAURE. — Le peuple veut de la justice et non de la pitié!

M. PICHON. — Ce sont vos amis qui exploitent cette foule! Cette foule, vous l'avez fusillée dans les rues de Paris!...

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — J'ai déjà répondu aux interruptions qu'on me jette de ce côté (*la gauche*), à propos de la

Commune. J'y viendrai tout à l'heure et je vous assure que je ne fuirai pas le débat.

M. PICHON. — Nous vous attendons!

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Oui, monsieur Pichon, mais, en attendant, je veux vous apprendre ce que c'est que la doctrine chrétienne, parce que c'est mon devoir et la satisfaction de ma conscience... (*Très bien! très bien! à droite. — Nouvelles interruptions à gauche.*)

M. BEAUQUIER. — Ce n'est pas ici qu'il faut le dire.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Je vous demande pardon, monsieur Beauquier.

M. BEAUQUIER. — Vous parlez ici devant des esprits cultivés.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Beauquier, veuillez garder le silence.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — C'est ici qu'il faut le dire, monsieur Beauquier, ici, à cette tribune, parce que c'est ici que, pendant quinze années, j'ai entendu dénoncer le christianisme comme l'ennemi du peuple.

Le christianisme, l'ennemi du peuple! lui qui, le jour où il s'est levé dans le monde, s'est jeté entre les forts et les faibles... (*Très bien! très bien! à droite*), disant à la force : Tu n'iras pas plus loin! tu ne tueras pas, tu ne prendras pas le bien d'autrui...

M. JOURDE. — Et la loi sur la presse? (*Rumeurs sur plusieurs bancs.*)

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. —..... disant au maître : Ton ouvrier est ton égal devant Dieu; tu es responsable de son corps comme de son âme; et si tu le payes injustement, ce salaire injuste criera vengeance contre toi; enseignant à tous, aux riches comme aux pauvres, que la fraternité est la grande loi du monde, que l'amour en est le principe; la justice, le couronnement; le sacrifice, la condition nécessaire; et leur offrant une immortelle destinée en échange de ce sacrifice librement consenti. (*Vifs applaudissements à droite.*)

Voilà la doctrine chrétienne! Elle est plus haute, permettez-moi de vous le dire, que toutes vos interruptions, que toutes vos clameurs. Elle a rempli le monde, elle le remplit encore.

M. LAVY. — Elle l'a traversé l'épée à la main et dans le sang.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Vous viendrez prouver cela à la tribune, monsieur Lavy! Quant à moi, c'est tout mon programme social.

Elle ne proclame pas que l'homme a tous les droits, mais elle

reconnaît les droits de chacun, des petits comme des grands, et en donne la garantie dans la loi divine, qui oblige tout le monde. (*Applaudissements à droite.*)

Elle ne fait pas du bien-être l'objet exclusif de l'activité des hommes, mais elle les conduit par le double effort de la charité et de la justice vers l'amélioration de leur destinée; elle n'abuse pas du besoin de croire et d'espérer qui est dans l'âme populaire pour exalter ses passions et la tromper par d'irréalisables promesses, mais elle l'aide chaque jour à travailler courageusement pour rendre son sort meilleur. (*Bruit à gauche.*)

Voilà la doctrine dont je me réclame. J'ai le droit de dire, après cela, qu'il n'y a rien de commun entre moi et les socialistes révolutionnaires; j'ai le droit de dire que ceux qui lui livrent le pays, ce ne sont pas les chrétiens, ce sont ceux qui ont enseigné au peuple le matérialisme et l'athéisme social..... (*Très bien! très bien à droite. — Interruptions à gauche.*)

M. ANTONIN DUBOST. — C'est l'impuissance de vos doctrines qui y conduit!

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Ah! vous parlez de notre impuissance! Eh bien! qu'est-ce donc que vous donnez au peuple, vous, en échange de la foi que vous lui prenez? Quoi? Est-ce la justice que vous lui avez promise? Non, vous ne la lui donnez pas, et vous ne pouvez pas la lui donner.

Car la justice suppose l'inflexible résistance aux abus de la force et de la puissance, à l'égoïsme de la richesse, et quand, en foulant aux pieds la loi divine, on a déchaîné la lutte ardente des passions et des intérêts, on n'a plus rien, rien à dire à ceux qui, étant vainqueurs dans la lutte, écrasent les vaincus. (*Vifs applaudissements à droite. — Interruptions et bruit à gauche.*)

Et regardez autour de vous. Qu'est-ce que vous montrez au peuple? L'injustice triomphante et promenant fièrement son impunité, les scandales financiers chaque jour renouvelés, la spéculation et l'agiotage qui élèvent des fortunes injustifiables et creusent, à côté, des gouffres de misères. (*Applaudissements à droite.*)

M. FRANÇOIS DELONCLE. — Vous voulez parler de l'Union générale et des Dépôts et Comptes courants!

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Non, M. Deloncle, vous n'avez pas le droit de me jeter à la face l'Union générale ni aucun autre désastre financier. (*Exclamations à gauche.*)

Non! vous n'en avez pas le droit pour deux raisons: d'abord,

parce que l'homme qui est à cette tribune n'a jamais été mêlé à aucune opération de ce genre (*Très bien! très bien!*), et ensuite, parce que, quand on parle de justice, on ne peut pas prononcer le nom de l'Union générale, ni comparer ce qu'on a fait contre elle à ce qu'on a toléré pour les autres! (*Très bien! très bien! à droite.*)

Est-ce que le peuple est aveugle?

Est-ce qu'il ne voit pas la richesse se concentrer de plus en plus en quelques mains qui disposent du crédit public et, par là, de la sécurité nationale? (*Mouvement.*)

Tout le monde le sait, tout le monde le voit, l'ouvrier dans la mine et dans l'usine, le paysan sur son sillon; et que voulez-vous qu'ils se disent quand, en face de ce collectivisme d'en haut, tous les jours plus monstrueux, on leur montre comme le règne de la justice un collectivisme d'en bas qui sera peut-être aussi tyrannique, mais qui, à coup sûr, sera moins immoral? Contre ce péril-là, avez-vous des lois? Si vous n'en avez pas, pourquoi n'en demandez-vous pas?

Pourquoi? parce que vous aimez mieux ne pas regarder de ce côté-là (*Exclamations à gauche*) et, au lieu de donner la justice au peuple, vous continuez votre tâche de déchristianisation.

Un membre à gauche. — C'est la guerre des classes que vous prêchez!

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Non, monsieur, ce n'est pas la guerre des classes que je prêche : c'est la guerre contre la religion que je dénonce. (*Très bien! très bien! à droite.*)

— Oh! ce n'est pas ce péril-là qui vous occupe, c'est un autre qui absorbe tout votre temps : c'est le soin de traquer partout l'idée chrétienne, de lui faire la guerre partout où elle se montre! (*Applaudissements à droite.*)

M. EMILE LOUBET, *président du Conseil, ministre de l'Intérieur, se levant.* — Je proteste!

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Monsieur le président du Conseil, vous avez tort de faire des gestes d'impatience; vous allez froisser M. le garde des sceaux, dont c'est la gloire et le grand titre à la confiance de la Chambre. Si, tout à l'heure, au moment du vote, le ministère est embarrassé, ce sera bien simple; vous n'aurez qu'à prier M. Ricard de monter à la tribune et d'y raconter l'histoire de son ministère, des curés, des vicaires poursuivis, condamnés, mis en prison, dénoncés au peuple comme des malfaiteurs, pour avoir défendu l'enseigne-

ment chrétien contre l'enseignement sans Dieu, pour avoir protesté contre les vexations dont on les abreuve, à Rennes, à Saint-Sever, à Ivetot, à Besançon, l'abbé Delafosse, le P. d'Audiffret, le curé de Vercel, tant d'autres, au Nord, à l'Ouest, au Midi et à l'Est; et la chapelle des patrons catholiques du Nord, fermée parce qu'on y commettait le crime d'enseigner la religion aux ouvriers et aux patrons, et leur syndicat dissous parce qu'on y parlait de religion à propos de la question ouvrière; et tout cela pendant que vous laissez, à Saint-Denis, chasser ignominieusement la croix du convoi des morts, à l'heure même où le drapeau rouge se promène à Carmaux et des processions ignobles s'étalent dans les rues, comme à Noisy-sur-Ecole et des chansons obscènes demandent la tête des curés, pour faire écho à la Carmagnole. (*Bravos répétés à droite.*)

M. Ricard dira tout cela et il descendra de la tribune au milieu d'une double salve d'applaudissements et son discours sera affiché dans toutes les communes de France. (*Applaudissements et rires à droite.*)

Et, si M. Loubet est jaloux de sa gloire, qu'à cela ne tienne, il n'aura qu'à raconter à son tour que, lorsqu'on a voulu, dans les églises de Paris, parler aux ouvriers et leur enseigner la doctrine évangélique; lorsqu'on a voulu commenter devant eux l'enseignement social du Pape et que des hommes de désordre sont venus, qui ont empêché les conférences avec des cris, des injures et des coups, oh! il n'a pas hésité: son énergie s'est retrouvée tout entière; il a déclaré que, si ce scandale continuait, il irait jusqu'au bout: il fermerait les églises. (*Applaudissements à droite.*)

M. PICHON. — Vous oubliez les injures adressées à l'armée par un jésuite.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Non, je ne les ai pas oubliées, et je les ai blâmées comme vous.

M. PICHON. — En attendant, vous n'en parlez pas!

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Je n'en ai pas besoin, puisque vous vous en chargez.

Voilà quel est le péril que MM. les ministres s'occupent à combattre. Pendant ce temps-là, le socialisme veille, il travaille sans relâche, il étale aux yeux des ouvriers les scandales d'en haut et les souffrances d'en bas, et il dit aux ouvriers: « Ces richesses, c'est vous qui les avez produites et elles sont en d'autres mains que les vôtres; ce luxe, ces joies, ce bien-être,

c'est vous qui les rendez possibles et vous n'en jouissez pas. C'est assez : l'heure est venue de les conquérir. »

M. PAUL LAFARGUE. — Le Pape a dit la même chose dans son Encyclique. (*Non ! non ! à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Lafargue, vous n'avez pas la parole : vous pourrez répondre à la tribune.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Nous parlerons de l'Encyclique quand vous voudrez ; aujourd'hui, c'est au gouvernement que je demande ce qu'il a à opposer aux socialistes.

Quoi ? La loi ? La loi humaine ? Mais d'autres viendront qui en feront une autre, fondée sur le même droit, et qui renversera la vôtre ! Le droit, le respect du bien d'autrui ? Mais vous en avez détruit la notion, vous avez miné dans ces âmes souffrantes le sentiment même de la justice !

La logique est contre vous, et la logique du peuple ne s'accommode pas de vos distinctions.

Un jour, d'autres hommes se lèvent, qui poussent la logique jusqu'au crime et, dans la société affolée et sans boussole que vous avez faite, c'est un craquement épouvantable qui met tout le monde debout en sursaut. Ces hommes, tout le monde les renie, tout le monde les désavoue ; ce sont des assassins ; cette sorte de violence, personne n'en veut. Vite ! des armes, des armes contre l'anarchie.

Ah ! oui, vous avez raison d'en demander ! et ce n'est pas moi qui les refuserai, si vous êtes résolu à vous en servir. Mais vous vous y prenez bien tard pour vous apercevoir du péril. L'anarchie, elle a une devise : « Ni Dieu ni maître ! » et toutes les armes ne prévaudront pas contre son effroyable puissance, si vous n'y ajoutez le respect de Dieu, sans lequel il n'y a pas d'autorité possible.

Oui, le péril est grand, il est très grand ! Aveugle qui ne le voit pas !

M. Loubet avait bien raison l'autre jour, à la tribune, de dire : « On croirait que nous retournons à la barbarie. » C'est mon avis, et c'est ma terreur.

La barbarie, elle ne serait pas seulement dans le crime ; mais il viendra nécessairement un jour et une heure où il faudra qu'elle soit aussi dans le châtement.

Tout à l'heure, de ce côté (*l'orateur désigne l'extrême gauche*), on me disait : « Souvenez-vous de la Commune ! » Oh ! n'ayez pas peur que je l'oublie : la Commune, elle pèse de tout son

poids sur le cœur des hommes de notre génération. Et c'est parce que je ne l'oublierai jamais que j'ai peur de la barbarie du châtement autant que de la barbarie du crime; j'en ai peur parce que je l'ai vue et que j'en frémis encore.

Voyez-vous, la parole de Donoso Cortés sera éternellement vraie: « Quand le thermomètre religieux baisse, le thermomètre politique monte. »

C'est-à-dire que, quand on ne veut plus de la loi religieuse, quand on ne veut plus de la répression morale, on est inévitablement réduit à la répression politique, c'est-à-dire à la force, et c'est votre fatale destinée d'en arriver là! (*Bruit à gauche.*)

Déjà, on vous y pousse, on vous la conseille, et il suffit d'un incident pour que vous y soyez condamnés!

En attendant, c'est une loi sur la presse.

A gauche. -- Ah! enfin.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Je regrette de m'être imposé à la Chambre, mais je crois que j'ai été dans le cœur de la question. (*Parlez! Parlez!*)

Eh bien! votre loi sur la presse, voyons, vous le savez aussi bien que moi, c'est un fêtu de paille devant une locomotive. (*Applaudissements à droite.*)

Vous-mêmes, vous ne saurez pas comment en user; elle vous conduira forcément à l'arbitraire: il vous faudra choisir entre les doctrines, distinguer entre les violences, opter entre les provocations; vous savez bien qu'on n'enraye pas les idées; on en étouffe les symptômes, on les masque, mais elles marchent toujours.

Il n'y a qu'une manière d'arrêter les idées, c'est de les changer, et, pour cela, de guérir l'âme. (*Exclamations et rires à gauche.*)

Vous avez bien tort de rire; car je suis obligé de vous avouer que ce n'est pas un mot de moi; il est de Michelet, que vous allez mettre au Panthéon. (*Applaudissements et rires à droite.*)

Lui aussi, il croyait qu'il fallait guérir l'âme du peuple. Voulez-vous entreprendre cette tâche? Je suis prêt à vous y aider, mais je ne connais qu'une manière de le faire: c'est la liberté religieuse. (*Exclamations à gauche.* — *Applaudissements à droite.*) Voulez-vous nous la donner?

Au centre. — Vous l'avez!

M. BARODET. — Elle n'a jamais été si grande!

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Voulez-vous venir ici nous le promettre nettement? Voulez-vous venir ici, publiquement, rompre avec le radicalisme antichrétien et avec le socialisme révolutionnaire dont il est l'avant-garde?

Voulez-vous répudier publiquement le programme anticlérical dicté, cette année, par l'Assemblée générale du Grand-Orient. (*Ah! ah! à gauche*) et imposé comme un mandat impératif aux représentants francs-maçons? Le voulez-vous? Voulez-vous le dire ici? Si vous ne le voulez pas, y a-t-il sur ces bancs des hommes qui le veulent?

Je le demande. S'il y en a, qu'ils se montrent, et ils me trouveront prêt à les aider. (*Applaudissements à droite.*)

M. PICHON. — Qu'est-ce que la liberté religieuse, d'après vous?

A gauche. — C'est le droit d'opprimer les autres!

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Je regrette d'être interrompu, car c'était le dernier mot de mon discours.

Quant à moi, je ne descendrai pas de la tribune, je ne sortirai pas de cette salle, avec la responsabilité de vous avoir désarmés devant le péril social.

Cette responsabilité, je la repousse, et je ne veux pas vous permettre d'en charger mon nom et ma conscience. Je ne refuse pas de vous donner des armes; je vous ai dit à quelles conditions seulement elles seraient efficaces, et j'attends votre réponse. (*Applaudissements répétés à droite. — L'orateur reçoit les félicitations de ses amis.*)

LES PRIX DE VERTU (1)

Messieurs,

La plus noble et la plus sûre des sciences est celle de la bonté. Parmi les favorisés des biens de la fortune, il en est, et beaucoup, qui la connaissent et la pratiquent. Et si des fondations nous avaient été léguées en faveur des riches bons, nous ne serions pas en peine de les distribuer. Cependant cette science semble plutôt le privilège de certaine pauvreté. Les moralistes

(1) Rapport lu dans la séance publique annuelle de l'Académie française du 24 novembre 1892, par M. Emile Ollivier, directeur de l'Académie française.

de notre Compagnie l'ont souvent noté ; le vieil Homère l'avait remarqué avant eux. Quand Ulysse sa présenta sous l'aspect d'un mendiant, le dos chargé d'une besace percée, les puissances le repoussent en le maltraitant : c'est le pâtre, l'esclave Eumée, qui s'empresse à lui offrir les dons de l'hospitalité, la place au feu, le repas rustique, et, dans des vases grossiers, un vin plus doux que le miel, parce que, dit-il, celui qui mendie est l'envoyé de Jupiter.

Le pauvre, et c'est par là que sa vertu touche particulièrement, ne se contente pas d'ouvrir sa bicoque et de partager ses haillons ; il se donne lui-même. Les témoignages de cette vocation abondent dans ces annales du bien dont, chaque année, l'un de nous écrit une page.

Ils se sont donnés, ces sauveteurs intrépides, chercheurs de périls, alertes à s'élaner au premier cri de détresse, et qui ne marquent l'estime en laquelle ils tiennent la vie que par l'empressement à exposer la leur pour sauver celle des autres.

Ils se sont donnés, ces domestiques rares, amis plutôt que serviteurs, qui, ne voulant pas sortir de la maison quand l'infortune y entre, y demeurent sans gages, allégeant l'indigence à laquelle il se sont associés par le don de leurs économies, par le travail supplémentaire en dehors du logis, par des quêtes, continuant ensuite aux enfants restés orphelins le secours prodigué aux maîtres disparus.

Ils se sont donnés, ces fils et ces filles, dévoués jusqu'à l'immolation, qui, échauffant la sécheresse du devoir strict, lui communiquent la flamme, le démesuré de la passion et y ajoutent des surcharges extraordinaires auxquelles ils restent aussi ponctuellement astreints qu'un trop grand nombre l'est peu aux règles de la morale courante.

Ils se sont donnés, ces fervents de la piété fraternelle, dévoués à leurs semblables sous toutes les formes, infatigables à courir partout où il y a des délaissements à plaindre, des langueurs à ranimer, des défaillances à relever, des courages à accroître, des consciences à redresser, des vices à vaincre, des innocences à défendre, des insensibilités à émouvoir, des plaies à guérir, des épidémies à braver, des enfances et des vieillesse à soutenir ; et tout cela sans préméditation intéressée, ni enflure de vanité, même sans effort, par l'élan d'une nature éprise de compatissance, ou par l'espoir de rencontrer plus sûrement Dieu dans les demeures de l'affliction : peut-être aussi par ce vague instinct

que la charité étant une effusion suave de l'amour, un peu de contentement peut entrer par là dans les existences les plus mornes.

Mettez un nom sous chacune de ces généralités et vous aurez le tableau complet des actes auxquels nous avons accordé des prix, bien disproportionnés, par leur modicité, au mérite de ceux qui les obtiennent.

Ces mérites s'élèvent jusqu'à l'héroïsme. Parfois, cet héroïsme, d'une action violente et passagère, ressemble à celui du soldat sur le champ de bataille. C'est celui des sauveteurs Auguste Pierre, Eugène Vantaillat, François Gloanec, Bapaille. Vingt-cinq ou trente fois, bravant les brûlures, les morsures, les contusions, les chutes, les asphyxies, les fluxions de poitrine, ils ont repêché des noyés, arrêté des chevaux furieux, tué des chiens enragés, éteint des incendies. — C'est celui d'une institutrice du Cantal, Marie Maury : sa spécialité est de soigner les maladies redoutées, courage devenu plus rare depuis qu'une médecine, inhumaine à force d'humanité, préserve des maladies en conseillant de fuir les malades.

D'autres fois, cet héroïsme, moins visible mais plus persistant, rappelle celui du religieux dans les longues abnégations du cloître. Il consiste dans la désappropriation entière du moi pour ne se voir et ne se sentir vivre que dans les malheureux, dans le renoncement stoïque à toutes les satisfactions personnelles. Le printemps verdoie et sourit aux bords les plus tristes ; il allume ses visions et ses rêves dans les êtres les plus rudes. A tous les rangs on a vingt ans, et quand on a vingt ans, on éprouve qu'il est dur de rester seul, de ne pas entendre et de ne pas dire certaines paroles répétées depuis que le monde existe, et qui cependant, remuent toujours autant que si personne ne les avait encore prononcées.

Dans son village, suspendu aux pentes majestueuses et riantes de la vallée de Chambéry, Antoinette Berlioz a entendu ces paroles. Céleste Ménière, Jacqueline Lecherpy, Anne Clanet, Stéphanie Dunand les ont entendues aussi. Mais elles n'y ont pas répondu. Au lieu d'entrer dans la demeure nuptiale qu'on leur offrait, étroite sans doute, mais que le gazouillement des enfants eût bientôt agrandie, elles ont préféré le chevet de vieux parents infirmes. Elles n'ont cherché de repos et de consolation dans aucune créature et le sacrifice a été leur fiancé. L'obole que nous leur envoyons les trouvera maintenant vieilles, voûtées,

impotentes, sans ressources, et, cependant, aucune d'elles ne regrette la manière dont elle a vécu sa journée et ne dit : « Après tout, il eût mieux valu se divertir et amasser. »

Une des plus intéressantes de ces martyres volontaires est Annette Chevalier. Elle était l'aînée de dix enfants, Et quels enfants ! Les uns rachitiques, les autres sourds-muets, les autres idiots, elle seule à peu près valide et gentille. On vivait misérablement, plutôt comme un bétail que comme des humains, lorsque la mère tombe malade. Le père affolé perd la tête ou plutôt le cœur, et s'enfuit. Et voilà la lamentable couvée seule. Annette avait seize ans. Elle renonce au brave garçon qui lui demandait d'être sa femme et se fait mère, mère de sa mère et de ses frères et sœurs. Nuit et jour elle est à la peine, vêtue de loques, ridée à vingt ans et guérie de sa jeunesse, comme on dit. Elle ferme les yeux de sa mère, de plusieurs de ses frères et sœurs, et procure aux survivants le moyen de végéter ; elle parvient même à rendre le moins idiot capable de quelque gain. Mais elle ne respire pas longtemps. Le père, disparu depuis quinze ans, survient à l'improviste, usé, malade, réclamant le morceau de pain qu'il n'a pas su s'assurer ailleurs. La pauvre Annette est de nouveau accablée. Elle le sera davantage. Le vieillard tombé en enfance la déshérite, au profit du frère qu'elle préférait, de la maison où elle a tant veillée.

Elle se trouve dans la rue avec les tristes restes de sa famille infirme. Un de ces malheureux, sourd et muet, épouse, malgré sa résistance, une autre sourde-muette, dont il a des enfants qu'il ne peut nourrir. Ainsi, dès qu'elle a déposé un fardeau, un nouveau retombe sur ses épaules, plus lourd ! Cette fois il semble qu'elle sera écrasée : pas du tout. Ses forces de bonté renaissent et elle recommence. A soixante-trois ans elle soutient ces infortunés qui, sans elle mourraient de faim.

De la part d'une femme ces vaillantises du cœur touchent sans surprendre. Elles émerveillent dans un homme. C'est le sentiment que nous a inspiré le cas de Jeannin. Vous n'avez pas oublié encore le vieux grognard illustré par Charlet et Raffet. Robuste, quoique légèrement cassé, à l'aspect rébarbatif, grognon, impossible à épouvanter, facile à émouvoir ou à égayer, à l'occasion un peu tendre. Revenu au village, il est la bonne soumise de ses petits enfants et les endort par les récits plus ou moins incohérents et peu variés de ses hauts faits.

Il y a de la débonnairété du vieux grognard dans le brave

Jeannin. On le nomme ainsi communément. Brave, en effet, s'il en fut, dans tous les sens. Il a été un cuirassier imposant de six pieds. Devenu l'ordonnance du chef d'escadron d'Aumont en 1852, il le suivit dans la retraite, et lorsque des revers de fortune frappèrent son maître, il s'attacha à lui de l'étreinte du lierre autour de l'arbre foudroyé. Nous avons vu des femmes se viriliser pour suffire à leur tâche ; il s'est féminisé pour remplir la sienne, avec cette différence que, seul, il accomplit fort bien ce que souvent plusieurs femmes font très mal. Laborieux et adroit il est, à un degré également recommandable, femme de ménage, cuisinière, couturière, repasseuse. Durant l'enfance des jeunes filles, il était bonne : doux et patient, il les promenait dans ses bras robustes ; plus tard, dame de compagnie édifiante, il les conduisait au catéchisme. Maintenant qu'il a des loisirs, il est, avec une imperturbable égalité d'humeur, la sœur de charité du vieux commandant plus qu'octogénaire, cloué sur le lit du goutteux. Le tout depuis vingt-neuf ans et sans gages ! Quelquefois encore, paraît-il, la joie intérieure du désintéressement tient lieu de salaire.

De pareilles existences ne sont pas moins méritoires que celle des religieux de la charité ; par un certain côté elles sont plus rudes, car la solidarité monacale et le charme des amitiés du cloître ne les adoucissent pas. Elles ne se sentent pas soutenues par une force collective toujours agissante ; quand elles tombent au bout du sillon personne ne les ramasse, et elles ne sont pas sûres d'entendre autour du lit de la dernière heure la prière des frères agenouillés.

Mais combien par un autre côté ces ascètes sont semblables à ceux des grands ordres ! Comme eux ni les obstacles ne les arrêtent, ni les difficultés ne les découragent. Sainte Thérèse disait à ses sœurs installées dans un galetas : « Dieu nous aidera, l'essentiel est de commencer. Thérèse et trois ducats ce n'est rien ; mais Dieu, Thérèse et trois ducats, c'est tout. » Les nôtres pensent de même. Ils commencent sans savoir comment ils continueront, s'en remettant à Dieu du succès de leurs compatissantes audaces. C'est avec cette confiance que trois de nos lauréats se sont voués à la rédemption des enfants.

Le malheur de l'enfance est particulièrement lamentable. Il est poignant de penser que beaucoup de ces chers petits êtres, qu'on voudrait toujours les lèvres roses et le visage épanoui, ne pleurent déjà plus, tant ils ont souffert. Et cependant, à Paris,

sans compter ceux qui végètent dans les rues infectes, au fond des caves humides, dans une repoussante promiscuité, il en est plus de quarante mille qui mendient, souvent pour le compte d'infâmes trafiquants.

Vous devinez le sort réservé aux filles ; les garçons deviennent le gamin de Paris, cet être capable de bien s'il est discipliné, atroce dès qu'il est abandonné à ses instincts pervers. Gavroche parfois, le plus souvent Tortillard, à peine visible aux moments calmes, sortant de tous les pavés, aux heures d'effervescence, gouailleur, cynique, écume terrible des tempêtes sociales.

Quelle reconnaissance ne devons-nous donc pas à ceux qui, comme Mlles Ocicka et Palla et M. Paulin Enfert font aussi la chasse aux enfants, non pour les exploiter mais pour les sauver, non pour gagner des écus, mais pour gagner des âmes.

Mlle Ocicka, âgée de trente-trois ans, est une ouvrière en tapisserie ayant à sa charge une mère infirme et de difficile humeur. Mlle Palla, âgée de soixante-treize ans, est la septième enfant de cultivateurs ayant possédé quelque bien. M. Paulin Enfert, âgé de trente-cinq ans, est parvenu, après beaucoup de difficultés, à gagner, aux Assurances générales, cent cinquante francs par mois qu'il partage avec sa mère.

Le délassement de Mlle Ocicka, son plaisir, est, à ses heures de liberté, en se rendant au travail ou en revenant, de parcourir les rues les plus sordides, d'y ramasser les petites filles sauvages, grouillant dans les ruisseaux. Elle les caresse, s'enquiert de leurs familles, leur offre quelques secours, et, enfin, les attire le dimanche autour d'elle et assistée de quelques bonnes dames, les instruit, les moralise. Un modeste goûter clôt la réunion. Les enfants embrassent leur amie, promettent d'être bien sages pendant la semaine, et s'en vont contentes, emportant quelque don recueilli pour leurs parents.

Mlle Marie Palla fait davantage. Elle a adopté d'abord dix orphelines, sans savoir comment elle les ferait vivre, mais courant au plus pressé, et voulant du moins les empêcher de mourir tout de suite. Bientôt elle ne pouvait plus payer son loyer et il lui fallait quitter son domicile. Alors commença pour elle une vie errante, une sorte de pieux vagabondage. Recueillie provisoirement dans une boutique vide, puis dans d'autres locaux inoccupés, elle allait ainsi, traînant avec elle sa petite troupe d'enfants sans famille et s'ingéniant chaque jour à leur trouver un abri et du pain. Elle finit par s'installer à Cerfroid, dans une

vaste maison délabrée qu'un religieux de l'ordre de la Trinité lui loue moyennant un sou par an. Petit loyer, mais grosse charge, puisqu'il faut réparer et entretenir ! C'est là qu'elle se trouve maintenant, avec des ressources toujours bien exigües, et vingt-huit orphelines qu'elle habille, nourrit, élève au prix d'efforts inouïs.

L'activité de M. Paulin Enfert s'est ouvert un plus vaste champ. La charité donne de l'esprit. Dépourvu de ressources et d'appui, il débute par acheter une fontaine de marchand de coco, l'installe sur son dos, ramasse quelques vauriens par l'appât d'un petit verre, les entraîne vers les glacis des fortifications, les divertit de son mieux, puis, avant de les congédier, monte sur une éminence, et leur adresse une petite exhortation affectueuse. Aux plus grands attablés déjà dans les cabarets, pour lesquels l'attrait du coco est insuffisant, il fait briller la perspective d'une promenade en bateau à Saint-Germain.

Sa clientèle s'augmentant peu à peu, il transporte ses réunions dans un étroit hangar de la rue d'Italie. De charitables voisins y apportent de vieux meubles, un trapèze, une balançoire et quelques agrès de gymnastique. Encouragé par ce succès, soutenu par sa digne mère aussi ardente que lui, il redouble de sacrifices, met ses habits et son linge au Mont-de-Piété, vit en anachorète, se réduit à un complet dépouillement, s'étendue en travaux supplémentaires de nuit, organise des quêtes, des fêtes de charité, et parvient enfin à se procurer un local bien modeste encore, mais plus ample, rue de Tolbiac.

Là se réunissent tous les jeudis et les dimanches une centaine d'enfants appartenant en majorité aux écoles communales laïques. Beaucoup de ces garnements arrivent en loques. Comment faire ? Les moyens manquent. Enfert obtient de ses camarades le don de leurs vieux habits ; il les charge sur son dos, les porte chez lui, et la nuit, assisté de sa mère, il les retourne, les raccommode, les retape et en revêt ses déguenillés.

Les enfants réunis, on les amuse, on joue aux barres, on leur montre des images d'Epinal, puis à la fin de la journée, on leur adresse une instruction familière entremêlée de jolies histoires qui les ravissent d'aise. On leur enseigne à être bons chrétiens, aimables camarades, travailleurs consciencieux, à ne pas croire que, par respect pour le suffrage universel, tout le monde doit devenir avocat, et que, selon le dicton de l'atelier, ce sont les mains noires qui font manger le pain blanc.

Arrivés à un certain âge, ils ne viennent plus, mais on ne cesse néanmoins de les couvrir d'une attentive protection et on s'applique à leur trouver des emplois. Eux de leur côté prouvent qu'ils se souviennent des sollicitudes dont ils ont été l'objet en les imitant. Quelques-uns ont formé l'Association de la Mie de pain. A l'aide des miettes économisées sur leur gain ils secourent les camarades dans l'embarras.

Un homme seul, de quelque ardeur de prosélytisme qu'il soit embrasé, ne saurait suffire à un tel patronage. Enfert a cherché ses auxiliaires parmi les étudiants. Ces jeunes gens viennent à son école apprendre l'art de se dévouer, d'aimer les malheureux, de s'en faire aimer. Ainsi ceux qui moralisent se perfectionnent non moins que ceux qui sont moralisés et ils le témoignent d'un commun accord par la vénération enthousiaste dont ils entourent leur bienfaiteur et leur maître.

On pourrait croire vraiment que c'est de la main de pareils éducateurs qu'est sortie la petite Augustine Gnéno. L'aînée d'une famille d'honnêtes journaliers, composée de huit enfants vivant avec peine, elle a huit ans. A cet âge où l'on a tant besoin soi-même de protection, elle a arraché à la mort un petit frère avec une intrépidité presque surhumaine qui nous a émus d'étonnement et d'admiration.

La mère était allée à la fontaine, laissant les enfants seuls. Tout à coup Augustine entend un cri perçant : elle court et aperçoit son frère, âgé de quatre ans, en train de disparaître dans un puits à sec, profond de sept mètres. Quoique frêle et mignonne, sans délibérer, elle se précipite dans le puits, se laisse glisser jusqu'au fond, y saisit le pauvre petit ensanglanté et, s'accrochant aux parois par le bras demeuré libre et par les pieds, elle le rapporte en haut, le dépose sur un lit et s'évanouit. Les deux enfants ont survécu. « Bien sûr, ont dit depuis les bonnes têtes du village, que la sainte Vierge est venue les reprendre dans ses bras ; sans cela ils y seraient restés tous les deux. »

En mettant la petite Augustine de pair, par ce fait unique, avec celles qui ont passé par tant d'épreuves, nous la vouons au bien, nous voudrions pouvoir dire aussi : au bonheur.

(A suivre.)

NÉCROLOGIE

L'Eglise de France vient de faire une grande perte. Le cardinal LAVIGERIE est mort. Il n'avait que soixante-sept ans, bien qu'il en portât davantage. Il aurait pu espérer de longs jours encore si sa robuste constitution n'avait été minée, depuis bien des années, par les fatigues de l'apostolat, et finalement détruite par une maladie contractée au cours de sa campagne antiesclavagiste à travers l'Europe.

L'abbé Lavigerie avait fait de brillantes études : il était docteur ès lettres et docteur en théologie. Son extérieur et ses manières avaient quelque chose d'extrêmement séduisant : ce qui n'empêchait pas de sentir tout de suite qu'on se trouvait en présence d'un caractère et d'une volonté. Visiblement ce jeune prêtre était né pour commander. Il n'aurait pas été à sa place dans les emplois subalternes. Heureusement on ne les lui imposa pas. On le nomma professeur à la Faculté de théologie de Paris, ce qui lui laissait du temps pour ses études et une certaine indépendance d'esprit.

On avait les yeux sur lui, et le jour où il fut nécessaire de choisir, pour une mission difficile, un homme exceptionnellement doué, c'est à lui qu'on s'adressa. Au lendemain des massacres de Syrie, on l'envoya en Orient. Les services qu'il y rendit, la place qu'il y prit, le renom qu'il en rapporta, le placèrent immédiatement au premier rang dans le clergé français. A son retour il était nommé auditeur de rote à Rome, puis, à trente-huit ans, il devenait évêque de Nancy.

Administrer paisiblement un diocèse français, comme le dit très bien M. Edouard Hervé dans le *Soleil*, ce n'était pas assez pour cette nature énergique, qui avait soif d'activité. Sa mission en Syrie lui avait révélé sa vocation. Ce qu'il lui fallait, ce n'était pas seulement les brebis à conduire. Avec son tempérament d'apôtre et de lutteur, il se sentait capable de quelque chose de plus. Il voulait faire des conquêtes au profit de la foi. Il échangea l'évêché de Nancy contre celui d'Alger, qui fut bientôt érigé pour lui en archevêché.

Pendant un quart de siècle, il a exercé son apostolat sur cette terre d'Afrique, où s'agitent tant de grandes questions, où tant d'intérêts politiques et matériels, moraux et religieux se trouvent en présence les uns des autres. L'établissement du protec-

torat français en Tunisie a encore agrandi son rôle, élargi la sphère de son action. Autant que M. Paul Cambon, notre premier résident général à Tunis, il a contribué à triompher des difficultés qui entravaient l'œuvre de la France dans ce pays. C'était un patriote en même temps qu'un apôtre. Dans sa pensée, le développement de l'influence française et la propagation de la foi devaient, sur le continent africain, marcher du même pas et triompher en commun.

Ses incursions dans le domaine de la politique proprement dite, de la politique intérieure, particulièrement, n'ont pas toujours été heureuses. Vivant loin de nos luttes de partis, il n'en connaissait pas toute l'aigreur. Aussi a-t-il été étonné et attristé lorsque, à la suite d'une déclaration, peu opportune, mais évidemment sincère, il s'est vu en butte à des critiques dont le ton n'était pas toujours mesuré. Il n'était pas habitué à être discuté de la sorte et rien ne l'y avait préparé.

Il s'était présenté deux fois de suite aux élections après les événements de 1871 : d'abord dans les Basses-Pyrénées, son pays natal, ensuite dans les Landes, où il était très connu et très aimé. Il ne parvint pas à être élu. Ce fut peut-être un bonheur. Dans un Parlement, il se serait diminué. Il lui fallait un champ plus vaste et surtout une plus complète liberté d'action.

C'était un homme, et c'était même un conducteur d'hommes. Par là, il a marqué sa place ici-bas. Par là, il a rendu à la religion et au pays des services qui ne s'oublieront pas.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La lettre-circulaire que S. Em. le cardinal Parocchi, vicaire général de Sa Sainteté, vient d'envoyer, en sa qualité de président d'honneur de la commission centrale des fêtes jubilaires, à tous les évêques du monde catholique pour indiquer les œuvres et les manifestations qui pourront être le plus agréables au Souverain Pontife à l'occasion de son jubilé épiscopal, est considérée comme l'annonce et le présage d'une Encyclique que le Saint-Père publiera prochainement à cette même occasion. Sa Sainteté y accordera des indulgences spéciales, surtout en faveur des pèlerins qui viendront à Rome et pour lesquels le temps du jubilé

sera prorogé non seulement pendant la période de temps où s'accompliront les cérémonies solennelles des six béatifications annoncées et fixées aux dimanches 8 et 22 janvier, 5 février, 5 et 12 mars et 16 avril, mais aussi jusqu'à la fin de l'année 1893.

Ainsi les pèlerins des divers pays pourront venir à l'époque qui sera jugée la plus opportune et l'on évitera qu'une trop grande agglomération de pèlerins à un même moment ne serve de prétexte au déchaînement des passions sectaires, comme cela eut lieu lors du grand pèlerinage ouvrier français. Pour ce motif et aussi pour éviter la coïncidence avec les réjouissances profanes du carnaval, les pèlerins d'Italie, dont l'arrivée avait été fixée d'abord à la première moitié de février, ne viendront que pendant le carême. Ils seront précédés en janvier par un pèlerinage de la Lorraine et au commencement de février par les pèlerins irlandais et anglais, sous la conduite de l'archevêque de Dublin, Mgr Walsh et de l'archevêque de Westminster, Mgr Vaughan, qui, vers cette même époque, recevront en consistoire public le chapeau cardinalice; puis, vers Pâques, ce sera le tour des pèlerins français et belges et après le dimanche *in albis*, celui des pèlerins allemands, suisses, hollandais, etc.

La première audience pontificale, avant celles des pèlerinages proprement dits, sera accordée le 6 janvier, fête de l'Épiphanie, aux enfants des familles catholiques de Rome, qui apporteront au Saint-Père les prémices touchantes de leurs sentiments de foi et de filial attachement au Vicaire de Jésus-Christ.

Parmi les offrandes les plus chères au cœur du Pape, on doit mentionner au premier rang celles qui arrivent et qui continueront d'arriver sous toutes les formes et de toutes les parties du monde pour concourir à l'érection de l'église Saint-Joachim, don collectif des catholiques à l'occasion du jubilé de Léon XIII.

France

Un décret signé le 26 novembre au conseil des ministres pourvoit aux vacances de sept sièges épiscopaux vacants.

Sont nommés :

Archevêque de Cambrai, Mgr Sonnois, évêque de Saint-Dié.

Archevêque de Bourges, Mgr Boyer, évêque de Clermont.

Evêque d'Amiens, M. l'abbé Renou, curé d'Amboise.

Evêque de Quimper, M. l'abbé Valleau, curé de Saint-Pierre de Saintes.

Evêque de La Rochelle, M. l'abbé Bonnefoy, curé de Neuilly-sur-Seine.

Evêque de Beauvais, Mgr Fuzet, évêque de Saint-Denis de la Réunion.

Evêque de Saint-Denis, M. l'abbé Fabre, curé de Charenton.

Mgr Sonnois est né le 10 décembre 1828 ; il est évêque de Saint-Dié depuis le 30 décembre 1889.

Mgr Boyer est né le 27 juillet 1829 ; il fut préconisé coadjuteur de Mgr Féron, évêque de Clermont, le 15 juillet 1878 et lui succéda le 24 décembre 1879.

M. l'abbé Renou est né en 1844 ; il est archiprêtre de Saint-Denis-d'Amboise, au diocèse de Tours, depuis 1886.

M. l'abbé Valteau est né en 1835 ; il est curé de Saint-Pierre de Saintes, au diocèse de La Rochelle, depuis 1887.

M. l'abbé Bonnefoy est né en 1836 ; il est curé de Saint-Jean-Baptiste de Neuilly, depuis 1890.

Mgr Fuzet est né en 1839 ; il est évêque de Saint-Denis de la Réunion depuis le 25 novembre 1887.

M. l'abbé Fabre est né en 1837 ; il est curé de Saint-Pierre de Charenton depuis 1890.

Mgr l'évêque de Clermont s'est empressé d'adresser dès samedi soir à M. le ministre des cultes la lettre suivante :

Clermont-Ferrand, le 26 novembre 1892.

Monsieur le ministre,

On me communique une dépêche officielle qui m'apprend ma nomination à l'archevêché de Bourges.

Cette nouvelle d'une nomination qui est pour moi si honorable me surprend néanmoins et m'attriste profondément, car, si j'avais eu l'honneur d'être informé par vous au préalable, je me serais empressé, Monsieur le ministre, de vous dire simplement et loyalement ce que j'ai le regret et le devoir de vous affirmer en ce moment : je ne puis pas quitter et je ne quitte pas le diocèse de Clermont.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

† J. PIERRE, évêque de Clermont.

Mgr Sonnois, évêque de Saint-Dié, qui vient d'être nommé à l'archevêché de Cambrai, refuse également.

Le *Figaro* publie à ce sujet une conversation que Mgr Sonnois aurait eue à l'église Saint-Germain-des-Prés. Nous la reproduisons sous les plus expresses réserves :

— J'ai reçu hier avis de ma nomination à l'archevêché de Cambrai par dépêche d'un de mes amis de Paris, et cette nouvelle, à laquelle j'étais bien loin de m'attendre, ne m'a causé, je puis vous l'assurer, aucune joie. Je suis très reconnaissant à Mgr Ferrata et au ministre des cultes du grand honneur qu'ils ont voulu me faire, mais je n'en ai pas moins pris le train dès hier soir, pour venir dire au nonce ce matin que je croyais devoir le décliner.

— Avez-vous déjà vu le nonce, monseigneur ?

— J'étais à la nonciature ce matin à neuf heures. J'y suis resté jusqu'à onze heures, et comme mon entretien avec Mgr Ferrata menaçait de se prolonger encore, je lui ai fait respectueusement observer que j'étais à jeun et désirais célébrer le Saint-Sacrifice.

— Serait-il indiscret, monseigneur, de vous demander si Son Excellence s'est laissée convaincre par les raisons que vous avez dû lui donner de votre refus ?

— Mgr Ferrata n'a pas été convaincu, mais il ne m'a pas convaincu davantage. Nous reprendrons cet entretien au point où nous l'avons laissé. Je suis bien décidé à persister dans mon refus.

— N'étiez-vous donc pas au courant des négociations auxquelles cette nomination a dû donner lieu ?

— Il y a environ trois semaines, en effet, j'ai reçu avis des intentions du gouvernement et de la nonciature à mon égard. Mais dès le premier jour j'ai opposé à ces intentions bienveillantes une fin de non-recevoir très catégorique, et j'avais tout lieu de croire que personne n'y pensait plus. Voilà pourquoi j'ai été réellement surpris, hier, en apprenant que ma nomination était un fait accompli.

Il est possible cependant que, sur les instances de Son Excellence le Nonce, et par obéissance, les deux futurs archevêques consentent enfin à accepter un poste dont leur modestie et leur amour de l'Eglise les rendent bien dignes.

LES CHAMBRES

A noter au Sénat, cette semaine, l'interpellation de M. Blavier, interpellation tendant à préciser l'étendue de ses droits de contrôle sur la gestion du Crédit foncier de France, et à inviter le ministre des finances à faire usage, sans retard, de ses droits en vue de sauvegarder les intérêts des créanciers de cette institution d'Etat.

Cette interpellation avait une grande importance, puisqu'elle intéresse les actionnaires et les nombreux porteurs des 3 mil-

liards 926 millions d'obligations du Crédit foncier. Le ministre a simplement répondu que tout était pour le mieux et que les obligations du Crédit foncier étaient suffisamment gagées. L'ordre du jour pur et simple a terminé la discussion.

L'intérêt d'ailleurs était à la Chambre. On s'y est occupé d'abord d'une proposition Pourquery de Boisserin, relative aux pouvoirs de la commission d'enquête.

M. POURQUERY DE BOISSERIN constate que l'enquête ouverte est « semi-politique et semi-judiciaire » ; on reproche à sa proposition de faire brèche au principe de la séparation des pouvoirs. Mais l'existence de la commission nommée à la suite des « accusations nettes quoique évasives de M. Delahaye » n'est-elle pas une atteinte à ce même principe ?

La résolution de la Chambre conférait à la commission « les pouvoirs les plus étendus ». En l'état des choses, ces pouvoirs ne permettent ni de convoquer obligatoirement des témoins, ni de déférer le serment, ni de saisir des pièces. Il faut autoriser ces opérations.

Le député d'Avignon, étudiant les précédents depuis 1842, justifie par là sa proposition, ou plutôt l'urgence dont il réclame le bénéfice.

En 1893, conclut-il, on pourra dire que si tous, dans la Chambre, nous n'étions pas coupables, tous nous étions suspects.

M. LOUBET, président du conseil, trouve très difficile de se prononcer sur l'urgence d'une proposition qui a été déjà modifiée plusieurs fois, qu'on a lue à peine, qui compte seize articles, et qui touche toutes les commissions d'enquête, présentes ou à venir.

Outre cette raison générale, il y a des raisons particulières d'ajournement. « Les commissions ont l'autorité qu'ont elles-mêmes les assemblées qui les nomment ! »

Alors, celle-ci...

Le président du conseil affirme que les décisions de la commission « sans tout cet attirail » dont on veut l'embarrasser, auront un grand et décisif retentissement dans le pays : « car elle est une émanation de la Chambre, qui est une émanation de la nation ». Que d'émanations !

En conséquence, le gouvernement s'oppose à la déclaration d'urgence.

On vote :

Par 262 voix contre 226, l'urgence de la proposition P. de Boisserin est refusée.

Cela se faisait le 26 novembre. Le 28 le ministère devait être moins heureux.

M. DE LA FERRONNAYS adresse une question au ministre de la justice sur le refus du parquet d'ordonner une enquête sur la mort subite du baron de Reinach, inculpé dans les poursuites du Panama. L'orateur termine en demandant l'exhumation et l'autopsie du cadavre.

M. RICARD expose que toutes les formalités exigées par la loi pour la mise en bière du cadavre ont été remplies.

« Je ne comprends pas, dit-il, le but que certains poursuivent en suscitant des scandales et en portant à la tribune des racontars. Est-ce pour déconsidérer les fonctionnaires de la République? Le procureur de la République s'est renseigné sur les causes de la mort de M. Reinach et sur le rapport du médecin de l'état civil, concluant à la mort par congestion cérébrale et naturelle. Il a jugé qu'il n'y a pas lieu d'ordonner l'autopsie. »

M. DE LA FERRONNAYS demande l'exhumation du cadavre du baron de Reinach.

M. RICARD. — La loi ne permet la violation de sépulture que s'il y a soupçon de crime. Si la commission d'enquête soupçonne un crime qu'elle le dise, la justice ouvrira une instruction. Autrement, on ne pourra pas procéder à l'autopsie. En ce qui concerne la question des scellés, seul, le juge d'instruction chargé de l'affaire de Panama, dans laquelle le défunt était impliqué, pouvait les apposer et rechercher les pièces intéressant l'instruction.

M. RICARD conclut ainsi :

« J'ai fait mon devoir et je suis fier d'avoir eu le redoutable honneur de faire la lumière la plus complète dans l'affaire de Panama par les moyens légaux ; mais je me refuse à faire quoi que ce soit en sacrifiant nos lois.

A la demande de M. Millevoye, la question est transformée en interpellation.

M. BRISSON déclare que la commission d'enquête demande au ministre de la justice de faire la lumière sur la mort du baron de Reinach et de prendre les mesures nécessaires pour examiner les papiers qui intéressent l'honneur des membres du parlement.

« Je suis chargé aujourd'hui par la commission d'expliquer

son désir devant la Chambre. Nous ne conseillons pas au ministre de faire une illégalité, mais de chercher dans l'arsenal de nos lois le moyen d'éviter l'illégalité » (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. LOUBET dit que la réponse de M. Brisson peut se résumer ainsi. Il ne veut pas rechercher si vous êtes dans la loi ou hors la loi. (Bruit).

M. BRISSON. — Du tout; j'ai dit seulement que tout est une question d'interprétation. (Bruit.)

M. LOUBET. — C'est pourtant ainsi qu'on interprète vos paroles. (Bruits prolongés.)

M. LOUBET essaie de parler, mais les exclamations et les rumeurs de la Chambre couvrent sa voix. Après un instant de répit, il parvient à faire entendre ces mots :

« Il n'y a pas de gouvernement possible dans ces conditions, tout au moins pour moi, je n'en veux plus. Puisque les intentions du gouvernement sont suspectées, je n'ai plus rien à ajouter. (Mouvement prolongé.)

M. LEYGUES dit que la commission a émis un vœu et que le gouvernement ne paraît pas y faire droit. C'est à la Chambre qu'on demande de trancher le débat. La commission ne devrait pas décharger ainsi sa responsabilité sur la Chambre. (Bruit.)

M. LOUBET. — Je déclare que le gouvernement repousse l'ordre du jour Brisson et Maujan.

Voici cet ordre du jour :

La Chambre s'associant au désir de sa commission d'enquête, pour faire la lumière sur l'affaire du Panama, passe à l'ordre du jour.

M. LEYGUES propose l'ordre du jour pur et simple, qui est accepté par le gouvernement.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 304 voix contre 219.

Les ministres quittent leurs bancs. M. Loubet est visiblement satisfait.

L'ordre du jour Brisson-Maujan est ensuite mis aux voix et adopté par 393 voix contre 3. Le ministère est renversé.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La chute du ministère. — La commission d'enquête. — Le budget de l'instruction publique. — Etranger.

1^{er} décembre 1892.

Le ministère est tombé.

Il est tombé au moment où on s'y attendait le moins, sur un incident de l'affaire du Panama, à propos de l'autopsie refusée par lui du baron de Reinach, et sur une question de M. de la Ferronnays, transformée en interpellation.

Le ministère protestait de la légalité de son refus de procéder à l'autopsie. Légalité douteuse à tous points de vue, puisque si, aux termes de l'article 44 du code d'instruction criminelle, l'autopsie n'est pas spécialement indiquée au cas de mort violente dont la cause soit inconnue ou suspecte, la loi veut que cette cause soit recherchée, que le Ministère public fasse son enquête, qu'il soit assisté de médecins ou d'officiers de santé qui doivent faire leur rapport « sur les causes de la mort et l'état du cadavre ».

Or, rien de tout cela n'a été fait, et il est curieux de voir tomber le Ministère Loubet sur une question subsidiaire, quand il s'était maintenu, grâce à la complicité de la Chambre, sur les questions principales.

Les causes inconnues de cette chute qui peut surprendre ont peut-être leur source dans les profondeurs de la Chambre. Le public se demandera si cette chute inattendue n'a pas pour but d'enterrer la commission d'enquête. Le scandale de Panama prend, en effet, avec les dispositions nouvelles, une importance plus considérable. Ce n'est plus cinq millions qu'aurait distribués le baron de Reinach, mais dix millions.

Mais ce que dit le public n'est pas toujours vrai, s'il y a un peu plus de logique et de bon sens au fond de ce qu'il pense. Il se demandera aussi ce que et qui le ministère avait à sauver, en se refusant à un acte judiciaire que la Chambre et l'opinion publique réclamaient énergiquement et que les ministres refusaient avec non moins d'énergie.

En réalité cela paraît une victoire pour la commission d'enquête. Ce n'est pas seulement sur la question de M. de la Ferronnays, transformée en interpellation, que le ministère est

tombé, mais aussi sur l'amendement de M. Brisson et les injonctions de la commission d'enquête auxquelles le ministre refusait d'obéir.

Déjà l'attitude louche, ondoyante, pleine d'échappatoires du ministre Ricard, ministre de la justice, avait exaspéré tout le monde, et sa chute à 396 voix contre une voix seulement devient une chute honteuse et misérable. Rien qu'une voix pour soutenir ces hommes qui trouvaient récemment des majorités sur des questions où il était juste qu'ils fussent congédiés. Bien des ministères sont tombés entourés d'amis. Celui-ci disparaît sous la presque unanimité de la Chambre. Ceux qui auraient pu le soutenir se sont tus.

On n'avait point encore d'exemple d'une dégringolade aussi complète.

Fait non moins remarquable ! Ce ministère, qui se distinguait par des faiblesses singulières toutes les fois qu'il s'était agi de montrer de la fermeté en faveur de l'ordre et de la justice, n'a montré de vigueur et de virilité que pour soutenir une prétention dont la légalité n'est rien moins que justifiée.

Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Ministère de moins, c'est la continuation du gâchis gouvernemental et pas autre chose. On nous annonce un Ministère Brisson. Si cela est, M. Brisson ne pourra rester, étant ministre, président de la Commission d'enquête. On parle aussi d'un cabinet Bourgeois, la plus détestable des combinaisons.

Pour nous, nous restons spectateurs de ces fluctuations des hommes sur les flots mouvants de la politique. Que ce soit Loubet ou Brisson qui soit ministre, cela ne nous touche que si le nouveau ministère nous doit apporter la paix ou la guerre dans la poche de son veston démocratique.

Les préoccupations actuelles donnent aux catholiques une sorte de trêve. Avant de nous prononcer sur ce que nous devons espérer ou craindre, il faut attendre que le nouveau Ministère soit constitué. Ce ne sera peut-être pas si facile qu'on le pourrait croire.

La Commission d'enquête s'est réunie, pour la première fois, le jeudi 24 novembre.

Elle a, tout d'abord, constitué son bureau.

Ont été élus :

Président : M. Brisson, par 20 voix sur 27 votants, dont 4 bulletins blancs.

Vice-présidents : M. Clausel de Coussergues (au 1^{er} tour), et M. Jolibois (au 2^e tour), par 26 voix chacun.

Secrétaires : MM. Barthou, de La Batut, Terrier et de Villebois-Mareuil.

MM. Jolibois et de Villebois-Mareuil représentent la droite dans le bureau.

La plus intéressante de ces séances est celle où a été entendu M. Delahaye.

Il y a dit tout ce qu'il avait à lui dire, d'une façon fort digne et fort réservée, indiquant ce qu'il y avait à faire, les personnes qu'on devait interroger, le genre de questions à leur poser, les endroits où on trouverait les documents et précisant en ce qui concerne le banquier Reinach, son complice Arton et MM. Barbe et Floquet. Au sujet de plusieurs personnalités, M. Delahaye a déposé sur le bureau de la Commission des enveloppes cachetées qui ne devront être ouvertes qu'au fur et à mesure de la comparution de ces personnalités.

Là-dessus, les républicains de la Commission, qui, au fond de leur cœur, ne sauraient pardonner à M. Delahaye d'avoir jeté une pierre dans la mare aux grenouilles, de s'écrier que c'était un effondrement, que M. Delahaye n'apportait rien de précis et rien de nouveau. Que pensaient-ils donc qu'il dût leur apporter davantage et trouvent-ils que ce n'est point suffisant? Était-ce à lui de se substituer à la Commission d'enquête et de faire l'ouvrage qu'il appartient à celle-ci d'accomplir?

L'affaire du Panama a été appelée vendredi devant la première Chambre de la Cour d'appel. L'affaire a été renvoyée au 10 janvier.

Le rapport de M. Dupuy, député de la Haute-Loire, sur le budget de l'instruction publique, vient d'être déposé. Il constate avec satisfaction que le nombre des étudiants des Facultés de l'État s'est accru : il compare les chiffres de 1875 et de ces dernières années. Rien de plus naturel que les accroissements dont il s'agit, après les difficultés et les vexations de toute sorte que l'on a suscitées aux Facultés libres. Il n'y aurait lieu

pour M. Dupuy et pour ses amis de se vanter du résultat qu'avec une extrême discrétion.

En ce qui concerne l'instruction secondaire, il résulte des chiffres cités par M. Dupuy, que l'Etat instruit seulement dans ses lycées et collèges communaux 49 0/0 des jeunes gens qui reçoivent cet enseignement; tandis que 51 0/0 sont élevés dans les établissements libres. A eux seuls, les collèges ecclésiastiques ont 42 0/0 des élèves.

La conclusion à tirer nous semble celle-ci : il faut que les familles tiennent bien aux établissements religieux pour qu'elles y placent un si grand nombre de leurs enfants, malgré les obstacles par lesquels on essaie de les en écarter. Si elles avaient une entière liberté, il est évident que ces maisons d'éducation auraient la majorité de la population scolaire. Quand le gouvernement et le monde officiel font la guerre à l'enseignement chrétien, ils agissent donc contre la volonté du pays. Les chiffres de M. Dupuy le prouvent d'une manière indiscutable.

En définitive, M. Dupuy réclame pour l'instruction publique sept millions quatre cent mille francs de plus que l'an passé. Or, il avait été instamment demandé par la commission du budget à chaque ministre de faire des réductions sur les dépenses de son ministère. Voilà celles auxquelles aboutit M. Bourgeois. A vouloir réduire les crédits, fait remarquer M. Dupuy, on éluderait des engagements solennels. Cette considération n'a pas toujours été décisive pour les amis du rapporteur; ils ont plus d'une fois diminué ou supprimé des crédits du budget des cultes, solennellement garanti cependant par le Concordat qui est une convention internationale.

Mais il s'agit de lutter contre l'enseignement religieux qui ne coûte rien à personne et l'on ne saurait, dans ce but, être trop généreux.

Voici le texte de la dépêche envoyée par le général Dodds pour confirmer la prise d'Abomey que nous avons annoncée il y a huit jours :

Abomey, 18 novembre.

Les négociations qui avaient été engagées, sur les démarches de Béhanzin, ont été rompues le 15 novembre, les garanties préliminaires réclamées par nous et qui consistaient dans la remise des armes, d'otages et d'un premier versement d'une contribution de guerre n'ayant pas été consenties totalement.

Le 16, nos troupes se sont avancées sur Abomey, tournant les défenses accumulées autour du palais de Goho et menaçant le flanc droit et les derrières de l'ennemi.

Ce mouvement a provoqué la retraite de Béhanzin qui, en se retirant, a brûlé tous les palais ainsi que les maisons des princes et des chefs, afin de les forcer à le suivre.

Le 17, la colonne est entrée dans Abomey et a pris possession du grand palais sur lequel flottent les couleurs nationales.

Béhanzin, fuyant devant nos reconnaissances, s'est retiré à trois journées de marche au nord d'Abomey avec les débris de son armée.

Je vais procéder aux mesures d'occupation du territoire du Dahomey.

Général DODDS.

D'après des renseignements particuliers, Behanzin est en fuite du côté d'Agbado, à une vingtaine de kilomètres d'Abomey, au nord de cette ville, sur l'extrême limite de la région montagneuse qui sépare le royaume d'Abomey du royaume des Mahis.

Behanzin restera-t-il longtemps réfugié dans ces parages? C'est peu probable. D'abord ce pays manque totalement de ressources, et s'il vent pousser un peu plus en avant dans le Nord, il se trouvera sur le territoire même des Mahis, dont le roi Bajidi n'est pas précisément un de ses amis, puisque tous les ans il était obligé de payer un tribut à la cour d'Abomey. En outre il n'a pas dû oublier qu'en 1889, Behanzin, après l'avoir razié, brûla sa ville de Lagosohé — sa résidence préférée — et différents villages. Si le roi vaincu allait, par aventure, lui demander un asile, il est probable qu'il recevrait un mauvais accueil : Behanzin n'ira vraisemblablement pas vers le Sud, car là il se trouverait enveloppé par la colonne qui remonte de la côte et les forces expéditionnaires descendant d'Abomey.

Il ne reste donc que l'hypothèse du prochain départ de Behanzin pour le pays allemand de Togo. Quoi qu'il en soit, sa fuite désespérée marque la fin de sa puissance et ouvre une ère nouvelle pour ce pays africain livré depuis des siècles à la plus cruelle des barbaries.

Le comte de Caprivi a déposé son nouveau projet de loi militaire sur le bureau du Reichstag. Il a prononcé pour le soutenir un long discours dont le sens général est celui que l'on pouvait prévoir : La situation est très rassurante, la paix n'est pas menacée, mais... il faut armer encore davantage.

L'Allemagne, a-t-il dit, n'a plus rien à conquérir et elle ne s'engagera jamais dans une guerre préventive. Mais les Français?

Les Français aiment la guerre pour la gloire qu'elle procure; plus leurs armements sont complets, plus la conscience de leur force se développe en eux. L'alliance qu'ils veulent conclure, ce n'est pas une alliance défensive: elle a pour but de reviser la carte de l'Europe.

Quant à la Russie, l'Allemagne entretient avec elle des rapports d'amitié depuis des siècles:

Le tsar est un des monarques les plus pacifiques et les plus magnanimes, et il apprécie à sa valeur la politique pacifique et loyale de l'Allemagne; mais il existe aussi en Russie des courants d'opinion qui nous sont hostiles et qui, depuis les succès militaires et les succès diplomatiques de la Russie, sont parvenus à primer les intérêts de cet empire.

La Russie va continuer à développer ses ressources militaires. Nous ne devons pas croire pour cela qu'une guerre est prochaine; mais nous pouvons conclure de ces préparatifs que la prochaine guerre dans laquelle sera engagée la Russie aura lieu dans l'Ouest.]

Cette situation n'est pas inquiétante à l'heure actuelle, mais elle pourrait devenir dangereuse.

Au fond, conclut le chancelier, l'Allemagne doit se défendre de deux côtés; donc il lui faut augmenter le nombre de ses soldats.

On a vu, par le propre aveu de M. de Bismarck, que c'est l'ex-chancelier qui a occasionné la guerre de 1870 en falsifiant la fameuse dépêche d'Ems. La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, a reçu une très intéressante communication qui jette le jour le plus complet sur le procédé de M. de Bismarck. Nous la reproduisons:

Il y a quelques années, l'auteur de ces lignes partagea avec plusieurs parlementaires éminents et d'autres personnalités politiques l'honneur de passer une soirée dans le palais hospitalier du chancelier de l'empire.

Le chancelier était de bonne humeur et extrêmement communicatif; il aborda avec la plus entière franchise les questions les plus délicates relatives aux hommes et aux choses, dans la ferme conviction que ses auditeurs observeraient la plus entière discrétion. Il parla surtout, en entrant dans des détails les plus minutieux, des heures décisives qui avaient précédé la déclaration de la guerre en 1870.

L'auteur de ces lignes rédigea le soir même, et sous l'impression immédiate de ce qu'il avait entendu, le récit le plus exact possible de ces confidences, récit qu'à ce moment-là il ne songea nullement à publier. Aujourd'hui, il n'y a plus de raison de le tenir secret. Le voici textuellement :

La légende, dit le chancelier, vient toujours orner comme d'une couronne les grands événements, et cela est souvent très bon. Il y a des légendes qu'on ne devrait pas détruire. Le roi était à Ems, j'étais à Varzin lorsqu'à Paris éclata le bruit relatif à la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Les Français agirent complètement comme des hommes qui ont perdu la tête : je parle avant tout du gouvernement, avec Emile Ollivier en tête. Ollivier n'était en aucune façon à la hauteur de la situation, et il ne se doutait pas du mal qu'il faisait au Corps législatif avec ses bravades imprudentes. La situation était alors extrêmement favorable pour nous. Nous étions réellement provoqués, et comme, depuis longtemps, nous étions convaincus qu'il fallait vider notre querelle avec la France, le moment actuel nous paraissait tout désigné pour faire blanc de notre épée. Je quittai donc Varzin pour m'entretenir, à Berlin, avec Moltke et Roon de toutes les questions importantes. En route, je reçus la communication télégraphique suivante : « Le prince Charles-Antoine de Hohenzollern a retiré, pour l'amour de la paix, la candidature de son fils Léopold. Tout est en ordre. »

J'étais tout surpris de cette solution inattendue, car je me posais cette question : Se présentera-t-il jamais une occasion aussi favorable ?

Arrivé à Berlin, j'appelai Rolandt et je lui dis : « Envoyez chez moi un télégramme disant que je reviendrai dans trois jours ». En même temps, dans une dépêche adressée à Sa Majesté à Ems, je donnais ma démission de président du ministère et de chancelier de la confédération. En réponse, je reçus un télégramme par lequel le roi m'appelait à Ems. Je m'étais fait depuis longtemps des idées claires sur la situation et je me disais : Si je vais à Ems, tout s'en ira à vau-l'eau. Dans le cas le plus favorable, nous arriverons à faire un compromis pourri, et alors la seule solution possible, la seule solution honorable, la seule grande solution nous échappera. Il faut que je fasse tout ce qui est en mon pouvoir pour faire arriver Sa Majesté à Berlin. Là, le roi sentira mieux qu'il ne pourrait le faire à Ems le poids de la nation. J'exposai donc de la façon la plus respectueuse les motifs pour lesquels je ne pouvais me rendre à Ems ; ma présence à Berlin était en ce moment absolument indispensable.

Heureusement, les Français, myopes et arrogants, firent à ce moment-là tout ce qu'ils purent pour embourber de nouveau le char. Ils firent inviter le roi à signer une lettre qui équivalait à une profonde humiliation. Le roi me demanda mon avis par voie télégra-

phique. Je lui répondis en bonne conscience : « Il est impossible de signer. »

J'avais invité Moltke et Roon à dîner chez moi le soir du 14 juillet, et nous parlâmes de toutes les éventualités. Nous partagions tous l'espoir que le procédé insensé de la France, que l'invitation inouïe qui était adressée à notre roi écarterait le danger d'une issue faible et sans gloire. Alors — nous étions encore à table — arriva une dépêche d'Ems.

La dépêche commençait ainsi :

« La nouvelle de la renonciation du prince héritier de Hohenzollern ayant été communiquée officiellement par le gouvernement espagnol au gouvernement français, l'ambassadeur français, à Ems, a encore adressé à Sa Majesté une demande tendant à être autorisé à télégraphier à Paris que Sa Majesté le roi prenait à tout jamais l'engagement de refuser son assentiment, dans le cas où les Hohenzollern reprendraient leur candidature. »

Suivait un long exposé. Le sens de cet exposé était que le roi s'en était rapporté à ce qu'il avait déjà dit au comte Benedetti, que Benedetti avait reçu avec gratitude cette réponse et qu'il la communiquerait à son gouvernement.

Là-dessus, Benedetti demanda à être reçu encore une fois par le roi, ne fut-ce que pour recevoir encore une fois de la bouche de Sa Majesté la confirmation de ce qui avait été dit à la promenade. Puis la dépêche ajoutait :

« Toutefois, Sa Majesté refusa de recevoir encore une fois l'ambassadeur français et lui fit dire, par l'adjudant de service, que Sa Majesté n'avait plus rien à communiquer à l'ambassadeur. »

Quand j'eus donné lecture de cette dépêche, Roon et Moltke laissèrent tomber d'un même mouvement couteau et fourchette sur la table et reculèrent leur chaise. Il y eut un long silence. Nous étions tous profondément abattus. Nous avions le sentiment que l'affaire se perdait dans les sables.

Je m'adressai alors à Moltke et lui posai cette question : L'instrument dont nous avons besoin pour la guerre, notre armée, est-elle réellement assez bonne pour que nous puissions commencer la guerre en comptant avec la plus grande probabilité sur le succès? Moltke avait une confiance inébranlable comme un roc : « Nous n'avons jamais eu de meilleur instrument qu'en ce moment », fit-il. Roon, en qui j'avais, il est vrai, moins de confiance, confirma pleinement ce qu'avait dit Moltke.

« Eh bien, alors, continuez tranquillement à manger », dis-je à mes deux commensaux. Je m'assis à une petite table ronde en marbre qui était placée à côté de la table où l'on mangeait ; je relus attentivement la dépêche, je pris mon crayon et je rayai délibérément tout le passage où il était dit que Benedetti avait demandé une nouvelle

audience, etc. Je ne laissai subsister que la tête et la queue. Maintenant, la dépêche avait un tout autre air. Je la lus à Moltke et à Roon dans la nouvelle rédaction que je lui avais ainsi donnée.

Ils s'écrièrent tous deux : « Magnifique ! Cela va produire son effet ! »

Nous continuâmes à manger avec le meilleur appétit.

J'ordonnai immédiatement de faire envoyer le plus rapidement possible, par le bureau des télégraphes, la dépêche à tous les journaux et à toutes les missions. Et nous étions encore réunis que déjà nous recevions les renseignements désirés sur l'effet que la dépêche avait produit à Paris. Elle y avait éclaté comme une bombe. Alors qu'on avait adressé à notre roi une demande humiliante, la dépêche fit croire aux Français que leur représentant avait été brusqué par notre roi. Tous les badauds du boulevard étaient d'avis qu'on ne pouvait supporter cela. Le cri de : « A Berlin ! à Berlin ! » fut poussé par les braillards de la foule. Il était là, l'effet cherché.

Et l'effet était le même ici que là-bas. Le roi, qui, cédant à mes premières instances, avait interrompu sa cure à Ems et était retourné à Berlin, fut tout surpris par la joie bruyante que le peuple faisait éclater partout sur son passage. Il ne comprenait pas encore ce qui s'était passé. L'enthousiasme indescriptible qui éclatait à Berlin avec fureur saisit et ébranla profondément notre vieux maître. Ses yeux s'humectèrent. Il reconnut que c'était vraiment une guerre nationale, une guerre populaire que le peuple demandait et qu'il lui fallait.

Même avant notre arrivée à Berlin, nous avions reçu du roi l'autorisation de mobiliser au moins une partie de notre armée. Lorsque le prince royal quitta le train, il parla à dessein très haut dans la gare de la mobilisation imminente, et alors l'enthousiasme éclata encore plus longuement. Lorsque nous arrivâmes au château, Sa Majesté était déjà disposée à mobiliser toute l'armée.

La suite des choses, vous la connaissez. C'est le point au sujet duquel Gramont, dans ses mémoires, exprime son sincère étonnement. Il ne comprenait pas, alors que les choses avaient pris une tournure tout à fait pacifique, pourquoi le courant belliqueux avait subitement repris le dessus. « Une apparition sinistre survint. Tout d'un coup, tout est échangé. Qu'était-il arrivé ? — M. de Bismarck à Berlin ! » Voilà ou à peu près ce qu'on lit dans les Mémoires de Gramont. Je cite de mémoire. En tout cas, c'est moi qui était la sinistre apparition.

J'ajoute que j'étais autorisé à faire les ratures qui me paraissaient absolument nécessaires. On m'avait laissé libre de publier la dépêche *in-extenso* ou par extraits. Je n'ai pas regretté d'avoir fait des extraits.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

XI. — Léon XIII et le nouveau général des Jésuites.

Le T. R. P. Martin, supérieur général des jésuites, s'était empressé, après son élection, d'en transmettre la nouvelle télégraphique au Souverain Pontife. Le même jour il adressait à Sa Sainteté une lettre exprimant ses sentiments d'hommages et d'attachement filial et implorait en même temps la bénédiction apostolique.

Léon XIII a répondu par un bref dans lequel Sa Sainteté fait l'éloge du R. P. Martin, et l'encourage à voir dans son élection la volonté même de la Providence. Le Pontife profite de cette circonstance pour déclarer qu'il a toujours professé une affection et une reconnaissance spéciales pour les mérites de l'illustre Compagnie, son esprit d'obéissance et son profond attachement au Saint-Siège.

Voici la traduction du bref pontifical adressé au Très R. P. Martin.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons appris aussitôt, et Nous en avons été grandement réjoui, d'abord par la nouvelle télégraphique que vous Nous en avez transmise, et ensuite par vos lettres datées de ce même jour, c'est-à-dire au lendemain des dernières calendes, que grâce au suffrage des Pères réunis dans cette ville natale de votre Fondateur, vous avez été élu général de la Compagnie de Jésus. Ce dessein de la volonté divine à votre égard, cher fils, avait été en quelque sorte pressenti par l'homme très prudent auquel vous succédez. C'est lui-même, en effet, qui, vous voyant si apte à régir la Compagnie, vous avait appelé à partager ses sollicitudes; et lui aussi qui vous avait désigné, d'après vos règles, pour remplir après lui les fonctions de vicaire. Acquiescez donc à une indication si manifeste de la providence et de la volonté de Dieu; placez en Lui votre espoir et confirmez-vous de plus en plus dans la confiance que cela vous inspire, à savoir qu'Il assistera de tous ses miséricordieux secours, comme par le passé, votre Compagnie si dévouée à la plus grande gloire de Son Nom, et qu'Il vous accordera sa grâce spéciale pour remplir votre charge épineuse en un temps si difficile.

Au reste, comme vous le savez, Nous avons toujours porté une vive affection à la Compagnie de Jésus, envers laquelle Nous sommes aussi lié par la reconnaissance, car en considérant ses nombreux mérites envers l'Eglise, ainsi que son obéissance et son attachement

absolus envers ce Siège du Bienheureux Pierre, Nous Nous promettons bien et Nous attendons que cela se manifeste de plus en plus, sous votre direction, en faveur des suprêmes intérêts de l'Eglise.

C'est pourquoi, cette même abondance des lumières éélestes que Nous avons implorée pour vous et pour tous nos confrères réunis au moment de l'élection, Nous l'implorons de nouveau de Dieu et plus abondamment encore, afin que les choses qu'il reste à votre assemblée à traiter et à décider, d'après vos règles, procèdent toutes avec plein succès.

Enfin, avec affection paternelle, Nous vous accordons, comme vous l'avez instamment demandé, la Bénédiction apostolique à vous, cher fils et à toute votre Compagnie.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 12 octobre 1892, en la quinzième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

XI.— S. Congrégation des Rites.— Rmus Dnus Camillus Ruggeri Episcopus Fanen. exponens, quod Fani in templo noviter ædificato, cum Cœnobio Ordinis Minorum S. Francisci Capuccinorum, tabula princeps Altaris maximi refert desuper Immaculatam B. M. V. Conceptionem, et subter effigies Sanctorum Paterniani et Fortunati Episcoporum Confessorum, Francisci Assisiensis ac Sanctarum Christiæ Virg. et Mart., et Justinæ Mart.; in altero vero e quatuor minoribus altaribus extat Simulacrum pro tabula repræsentans Virginem Deiparam Immaculatam Vulgo de *Lourdes*, ac retro et circum adjuncta habentur ipsius Apparitionis; insequentia Dubia S. R. Congregationi pro opportuna solutione humillime subjecit, ut ad præfatæ Ecclesiæ consecrationem, titulumque eidem tribuendum devenire possit, nimirum:

Dubium I. Tabula princeps Altaris majoris in enuntiata Ecclesia, et Simulacrum Deiparæ de *Lourdes* in minori Altari debentne haberi distincta tamquam diversum subjectum, ab utraque repræsentatum?

Et quatenus Negative; Dubium II. Altare majus potestne titulum sumere ab uno ex memoratis Sanctis, quos tabula princeps repræsentat?

Et quatenus Negative; Dubium III. Ut Immaculatæ B. M. V. Conceptioni dedicari possit Altare majus, potestne in Altari minori desuper collocari effigies alicujus Sancti, et infra tamquam tabula secundaria (sotto quadro) prostet enuntiatum Simulacrum Deiparæ de *Lourdes*?

Et quatenus Negative ; Dubium IV. Potestne in tabula principe Altaris majoris addi cor depictum in pectore B. M. V. ita ut dici queat repræsentari Immaculatum Cor Virginis, non Ipsius Conceptio ?

Et quatenus Affirmative ; Dubium V. Potestne nova Ecclesia consecrari sub titulo B. M. V. de *Lourdes*, etsi non in majori sed in minori Altari Simulacrum collocatum sit ?

Et quatenus Affirmative ; Dubium VI. Mensa hujus minoris Altaris integra consecranda est, utpote Altare fixum necne ?

Sacra porro eadem Congregatio, exquisito voto alterius ex Apostolicarum Cæremoniæ Magistris, re mature perpona, ita propositis Dubiis rescribendum censuit, videlicet :

Ad I. *Affirmative ; dummodo Beata Maria Virgo de Lourdes nuncupata repræsentetur cum omnibus apparitionis adjunctis.*

Ad reliqua Dubia : *Provisum in primo.*

Atque ita rescripsit et declaravit die 27 Augusti 1892.

Pro Emo Præf.

A. Card. SERAFINI

VINC. NUSSI, *Secret.*

La clôture définitive des *souscriptions privilégiées au Dictionnaire des dictionnaires* est très prochaine, *imminente* ; il est donc *urgent* d'envoyer, rempli et signé, le *bulletin* d'adhésion qu'on trouvera plus loin, si l'on veut profiter des *avantages* stipulés et se procurer, dans des *conditions exceptionnelles*, une œuvre à laquelle aucun catholique, aucun conservateur ne peut rester indifférent, un ouvrage *indispensable*, d'une *utilité quotidienne*, qui tient lieu de toute une bibliothèque.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LES SAINTS ET LA QUESTION SOCIALE (1)

Saint Éloi.

Le nom de saint Éloi a été conservé par le génie du peuple avec celui du roi Dagobert, mais d'une manière qui est loin d'être assez digne ; ce nom rappelle en réalité une des grandes gloires de notre histoire nationale. Après avoir été dans son atelier d'orfèvrerie le modèle des ouvriers et des patrons, Eloi devint à la cour du roi des Francs le type du sage et prudent conseiller ; et lorsqu'ensuite il fut appelé à la dignité pontificale, il se montra, dans l'œuvre de la civilisation chrétienne, le digne continuateur des Denis, des Martin et des Remi.

Eligius ou Eloi naquit en 588 à Chatelac, près de Limoges, d'une famille gallo-romaine, où la foi était depuis longtemps héréditaire. Le titre d'*hommes-libres*, conservé par ses parents, était à peu près tout ce qui leur restait d'une position autrefois considérable. Son père Euchérius et sa mère Terrigia trouvaient dans leur fidélité au Seigneur une ample compensation à la perte de leurs richesses. Durant les mois où elle portait dans son sein l'enfant qui devait être l'honneur et la lumière de son siècle, Terrigia vit en songe un aigle mystérieux, qui lui révéla les grandes destinées de celui qu'elle allait mettre au monde. De là le nom d'*Eligius*, fils d'élection, donné à celui qui était ainsi l'enfant de la promesse.

Dès ses premières années, le jeune Eligius se fit remarquer par une extraordinaire aptitude à tous les ouvrages manuels. Euchérius, émerveillé de son génie précoce, confia l'adolescent au maître de la Monnaie de Limoges, l'orfèvre Abbon, aussi connu par sa probité que par son habileté professionnelle. Dans son atelier, on s'entretenait pendant le travail des maximes de l'Écriture Sainte et du sermon qui avait été prêché, le dimanche précédent, dans l'assemblée des fidèles. Eloi, doué d'une éloquence naturelle et d'une heureuse mémoire, charmait ses com-

(1) Nous empruntons encore cet article, comme ceux que nous avons donnés sur saint Thomas de Villeneuve et sur saint Martin, à l'excellente Revue *Le Règne du Cœur de Jésus*.

pagnons en reproduisant devant eux les passages de l'homélie, qui l'avaient le plus vivement frappé. Sa supériorité n'éclatait pas moins dans le fini des pièces qu'il exécutait dans l'atelier.

Dieu, qui avait sur le jeune ciseleur de grands desseins, lui inspira la pensée d'aller chercher fortune à Paris, où les rois Franes s'efforçaient d'attirer les hommes instruits et les ouvriers industriels. Clotaire II, qui régnait alors, aimait à faire reflourir autour de lui, dans les arts comme dans l'administration, la tradition de l'antiquité. Un jour il voulut avoir un fauteuil d'or élégamment ciselé et enrichi de pierreries, probablement d'après un modèle venu de Rome ou de Constantinople. Le trésorier du prince, qui avait déjà eu l'occasion de reconnaître l'habileté artistique d'Eloi, lui assura qu'il avait découvert un ciseleur capable d'exécuter parfaitement l'ouvrage demandé.

Eloi fut donc présenté au monarque, et chargé du travail. Il s'y employa avec une activité et un soin extrêmes; et bientôt, s'étant rendu au palais, il remit au roi la chaise d'or. Le roi loua l'élégance du travail, et ordonna de récompenser l'ouvrier. Alors celui-ci, découvrant une seconde chaise, en tout pareille à la première: «Voici, dit-il, comment j'ai employé ce qui restait d'or, ne voulant pas le perdre.» Clotaire émerveillé de ce prodige d'industrie, en même temps que de la probité de l'artiste, déclara qu'un tel homme était digne d'occuper les plus hautes fonctions. Ce fut le commencement de la fortune d'Eloi, et il ne tarda pas à être promu au titre de maître de la Monnaie.

Il fut, dans ce poste, un admirable modèle de toutes les vertus, mais surtout de charité envers les pauvres. Désireux de pourvoir au bonheur de ses frères, il avait compris que le vice qui y est le plus opposé, c'est, dans les riches, la passion d'amasser, la cupidité insatiable, jointe à la soif des jouissances égoïstes que les richesses peuvent procurer.

La charité, qui seule peut guérir cette double plaie, l'avait écartée bien loin du cœur d'Eloi. Aussi, avait-il fait de son atelier et de sa maison, une sorte d'hospice, où il recueillait et instruisait des pauvres, des enfants, des païens récemment convertis, pour en faire des artisans habiles et des chrétiens fervents. Les louanges de Dieu, chantées en commun, se mêlaient, durant le travail, au bruit du marteau frappant sur l'enclume. C'est ainsi que le christianisme résolvait alors la question qui

nous préoccupe tant à l'heure actuelle : rendre les ouvriers heureux et les unir à leur patron.

Les bénéfices de cet atelier modèle s'écoulaient en aumônes. Si quelqu'étranger demandait la demeure d'Éloi : « Allez, lui disait-on, où vous verrez réunis une grande multitude de pauvres : c'est sûrement là qu'il habite. »

Lui-même ne sortait jamais qu'avec une bourse pleine, afin de n'avoir à refuser l'aumône à aucun malheureux. Le soir il rentrait souvent suivi d'une troupe de mendiants et d'infirmes, auxquels il servait lui-même à souper dans sa demeure. Il les déchargeait de leurs besaces et de leurs bâtons, versait l'eau sur leurs mains, et lui qui jeûnait, qui ne « goustait ni chair ni vin », il leur offrait le vin, la chair en abondance.

Selon la parole du Seigneur, tous les siècles ont eu des pauvres; mais le siècle de saint Éloi connaissait un genre de pauvreté que le christianisme devait effacer de la terre, après de longs combats seulement : nous voulons parler de l'esclavage. Il n'était donc pas rare à cette époque de voir des flottes entières remonter la Seine et déposer sur la grève de Paris des cargaisons de prisonniers, destinés à y être vendus aux enchères. C'étaient des Italiens, des Maures, des Bretons, des Saxons surtout, arrachés de leur sol natal par ces conquérants barbares et enlevés par troupeaux, pour être mis à prix, comme des animaux, selon leur taille, leur force ou leur beauté. A la nouvelle de ces arrivages, Éloi courait au lieu du marché; il rachetait vingt, trente, cinquante prisonniers; il en rachetait même jusqu'à cent et jusqu'à des cargaisons entières. Il employait à cela tous ses trésors; quand il n'avait plus d'argent, il se dépouillait de ce qui pouvait lui rester de précieux, donnant tout, son bracelet d'or, sa dague, sa ceinture, son manteau. Puis, traînant derrière lui comme un triomphateur tout ce cortège de captifs, il les menait au palais du roi, et leur faisait délivrer sous ses yeux des chartes de liberté. Alors il leur offrait de choisir entre ces trois choses : retourner libres dans leur patrie, et il leur en fournissait les moyens; — rester avec lui, et il les employait non comme des esclaves, mais comme ses frères; — enfin essayer la vie paisible des religieux dans les monastères, et, en ce cas, il les honorait comme ses pairs et ses seigneurs. Les aumônes qu'il distribua ainsi s'élevèrent à un chiffre tellement exorbitant, que l'historien de sa vie, saint Ouen, se déclara impuissant à l'évaluer.

Nous venons de parler des monastères; la fondation de ces saints asiles était une des œuvres les plus chères au cœur d'Eloi, parce qu'il n'en estimait aucune plus bienfaisante et plus civilisatrice. Pendant cette époque d'invasions barbares, au milieu des campagnes dévastées, les cloîtres étaient les derniers refuges, non seulement de la vertu, mais aussi de la science et des arts.

Lorsque notre saint orfèvre fondait près de Limoges la puissante abbaye de Solignac en même temps qu'il y réunissait cent cinquante moines pour louer Dieu, il y établissait une colonie agricole qui devait rendre à ce riche pays son ancienne fécondité et donner aux populations découragées l'exemple du travail embrassé librement. Les religieux y exerçaient tous les métiers utiles, cultivaient les champs et plantaient des arbres fruitiers. Leur monastère offrait aux paysans du voisinage un refuge en temps de guerre et un grenier d'abondance dans les années stériles. A Paris, une autre abbaye, celle de Sainte-Aure, se forma grâce à la libéralité du saint, et réunit bientôt trois cents religieuses. On y voyait se confondre sous la loi de l'égalité évangélique les princesses et les esclaves. Toutes ces religieuses, Eloi les voulut pauvres, mais il les voulut pareillement instruites, afin qu'elles pussent pourvoir à l'éducation des enfants de leur sexe, spécialement des enfants du peuple, et leur inculquer, avec le catéchisme, le sentiment de la dignité de la femme, qui est l'un des plus beaux fruits de la civilisation chrétienne.

La charité d'Eloi ne s'arrêtait donc pas aux mendiants attroupés à sa porte: elle s'étendait aux besoins généraux de la société de son temps. Ce grand serviteur de Dieu était aussi un grand serviteur de la patrie.

Il ne tarda pas à devenir un des conseillers du roi, les plus écoutés de lui; mais à la cour, il sut se préserver de toute bassesse, il ne consentit jamais à sacrifier aux considérations humaines les intérêts de la religion ou de la justice. Il respectait, en la personne du prince, le pouvoir sans lequel il n'y a pas de société possible; mais il gardait avec lui les droits de la liberté chrétienne; il prenait hardiment le parti des innocents contre les forts.

Après la mort de Clotaire II, son premier protecteur, il trouva la même faveur auprès de Dagobert I^{er}, qui s'arrachait à la foule de ses favoris pour s'entretenir avec lui, lui confiait la distribution de ses aumônes et la conduite de ses affaires les plus importantes.

Ces graves occupations ne détournèrent point Eloi du travail des mains, il continua à produire des chefs-d'œuvre de son art. C'est ainsi qu'il exécuta des reliquaires pour un grand nombre de nos saints nationaux, en particulier le reliquaire de saint Martin, merveille de ciselure, dont Dagobert voulut lui-même faire tous les frais.

Tel était l'intendant des Monnaies, l'orfèvre du palais mérovingien. Le moment était venu où Dieu allait l'élever plus haut encore, le placer au rang des pontifes et en faire une des plus brillantes lumières de l'Eglise. En 640, le clergé et le peuple de Noyon l'élirent à l'unanimité pour succéder à saint Achaire, sur le siège épiscopal de leur ville. Ce diocèse, d'une étendue qui peut nous étonner aujourd'hui, comprenait alors le Vermandois et la Flandre ; ses limites se prolongeaient jusqu'au pays de Courtray, de Bruges et de Gand.

Dans cette dernière partie de ce vaste territoire, les chrétiens étaient peu nombreux et habitaient les villes ; les campagnes étaient encore remplies de païens barbares et farouches. Pour les dompter et les soumettre au joug de l'Evangile, il fallait un saint.

Appelé soudainement à une si grande charge, Eloi voulut en vain s'y dérober. Il n'obtint qu'un court délai pour se préparer aux ordres inférieurs, à la prêtrise, enfin à la consécration épiscopale ; il la reçut dans la cathédrale de Rouen en même temps que saint Ouen, son ami. Il se rendit ensuite à Noyon, où il ne tarda pas à faire preuve des vertus des grands évêques : science dans l'enseignement de la doctrine, énergie dans le gouvernement. Il se montra surtout le père du peuple ; et, incapable de résister à cette sainte inclination qu'il eut toujours pour les pauvres, il en avait régulièrement douze à sa table. Souvent même il quittait la compagnie de ses clercs pour s'enfermer avec les malheureux ; il aimait à être confondu avec eux et à leur rendre les services les plus humbles : il les lavait et les servait de ses propres mains. Il visitait aussi les prisonniers, et trouvait le moyen de ramener au bien ces cœurs endurcis. Il allait chez les malades, priait sur eux et les guérissait.

Mais ce n'était là que la moindre partie de sa tâche. Il avait dans son vaste diocèse des milliers de païens à convertir, de barbares à civiliser. C'était surtout pour cette tâche que Dieu l'avait envoyé, et il s'y dévoua de toute son âme.

Il commença donc à s'enfoncer dans les campagnes et à visiter

les tribus sauvages campées dans les bois et les marais de la Flandre. Sans autre bouclier que celui de la foi au Christ, Eloi abordait ces idolâtres, qui se jetaient parfois sur lui comme des bêtes féroces. La majesté de sa personne, la douceur de ses discours, son inaltérable patience les désarmaient bientôt. On consentait peu à peu à l'écouter. Il déployait alors toutes les ressources de son industrieuse charité. Avec un art et une délicatesse infinis, il touchait le cœur de ces barbares, ouvrait à leur espérance le bonheur éternel qui leur était jusque-là inconnu, prêchait la paix et la concorde aux ennemis, la mansuétude aux violents, et la douceur aux plus farouches.

Une moisson d'âmes apparut soudain sur ce sol naguère aride et désolé. Les barbares de la veille, hommes, femmes, vieillards, enfants, accouraient à la pénitence, distribuaient leurs biens aux pauvres et rendaient la liberté à leurs esclaves ; chaque année, à Pâques, Eloi donnait le baptême à une véritable armée de catéchumènes, où les vieillards aux mains tremblantes, au front ridé, à la tête blanchie, se mêlaient aux enfants et aux adolescents.

Après leur baptême, beaucoup de ces nouveaux chrétiens renonçaient à toutes les choses du siècle et sollicitaient du saint évêque la permission d'embrasser la vie monastique. On bâtissait des églises, autour desquelles les tribus converties, abandonnant leur vie errante, venaient se fixer. Les bourgades se multipliaient, le travail faisait place à l'oisiveté, les forêts défrichées étaient remplacées par de riches moissons : la vie civilisée commençait. Il ne borna même point son zèle aux habitants de son diocèse, si vaste que fût celui-ci ; il entreprit d'attirer à la foi le peuple d'Anvers, les Frisons et les tribus répandues sur les côtes de l'Océan Germanique.

C'est ainsi que saint Eloi créa ces belles provinces de Flandre qui, de nos jours, font l'admiration de l'Europe par la fertilité de leur sol, par l'industrie de leurs habitants, et grâce à Dieu, souvent aussi, par la vivacité de leur foi. Eloi se rendit même jusqu'en Danemark et en Suède, et il obtint là, dans une mesure consolante, des fruits de salut.

Cet apostolat si étendu dura dix-neuf ans ; après ce temps, Dieu fit connaître à son serviteur que sa dernière heure approchait. Il fut saisi de la fièvre, et cependant durant six jours encore, il continua d'aller et de venir, appuyé sur un bâton. Enfin, ayant réuni ses disciples autour de lui, il leur fit ses der-

niers adieux. Les voyant baignés de larmes, il ne put retenir les siennes. Il pria Dieu de ne pas les abandonner, et de leur procurer un saint pasteur; puis il expira tranquillement, en récitant le cantique *Nunc dimittis*; c'était le 1^{er} décembre 659; il était âgé de soixante-dix ans.

Le souvenir de l'habile orfèvre, appelé successivement au conseil des rois et à la charge pontificale, est resté cher à notre pays; et les traditions populaires, bien qu'elles se ressentent un peu trop de la vieille gaieté française, ne cessent pas de transmettre aux générations successives le nom de saint Eloi.

LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

AUX PREMIERS SIÈCLES

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

D'ailleurs, on ne s'exposait pas volontiers aux persécutions; on faisait tout pour les éviter, et l'on ne se résignait à braver la mort que quand il n'y avait pas moyen de vivre sans renier sa foi. Des gens ainsi disposés, qui souhaitaient la paix et fuyaient avec soin tous les conflits, n'ont dû rien négliger pour se mettre en règle avec l'autorité. Ils ne demandaient pas mieux que de se couvrir eux-mêmes de ces lois qu'on invoquait si souvent contre eux.

Précisément ce sénatus-consulte sur les *Collegia funeralicia* leur en donnait le moyen. Il ne demandait aucun sacrifice à leurs croyances, il n'exigeait d'eux aucun mensonge. Les chrétiens pouvaient bien affirmer qu'ils formaient, eux aussi, une association de funérailles, puisqu'ils regardaient comme leur premier devoir de donner une sépulture honorable à leurs morts de toute condition. En se faisant reconnaître par l'État, qui ne pouvait guère leur refuser ce qu'il accordait à tout le monde, non seulement ils devenaient propriétaires légitimes de leurs cimetières, mais ils acquéraient le droit de se réunir sans être inquiétés et de posséder une caisse commune.

C'est même cette situation en partie double des chrétiens qui permet d'expliquer les alternatives que l'Église a traversées pendant les deux premiers siècles. Comme religion nouvelle la religion chrétienne devait être interdite. La loi était formelle et proscrivait tous les cultes étrangers, qui n'avaient pas été acceptés par un décret du Sénat; mais comme « collège de

funérailles » elle était autorisée. De là une sorte d'hésitation du pouvoir dans ses rapports avec l'Eglise et les vicissitudes par lesquelles on la fit passer. De temps en temps la fureur populaire, toujours excitée contre les chrétiens, entraînait les magistrats des cités, les gouverneurs des provinces et l'empereur lui-même à persécuter des gens qui prêchaient un Dieu nouveau. Une fois l'effervescence de colère calmée, les rigueurs s'arrêtaient. On affectait de ne plus regarder « les adorateurs du Verbe » que comme une de ces sociétés à demi-religieuses et à demi-civiles qui avaient été instituées pour donner la sépulture à leurs membres, et on les laissait jouir de la même tolérance qu'on accordait aux autres.

A l'époque où nous sommes, rien, d'ailleurs, extérieurement ne distinguait les sépultures païennes des sépultures chrétiennes. M. de Rossi a fait remarquer que l'Eglise prenait soin de ne pas heurter les usages communs quand elle n'y trouvait rien à reprendre et de se conformer autant que possible aux coutumes des associations ordinaires. C'est pourquoi les dessins, les épitaphes des tombes chrétiennes, même les funérailles des chrétiens ne différaient pas sensiblement des dessins et des épitaphes, des funérailles en usage chez les païens. C'est pourquoi alors, même en temps de persécution, les sépultures chrétiennes furent respectées comme les sépultures païennes (1).

Primitivement l'Eglise ne posséda pas de cimetières comme Eglise. Elle en jouissait comme d'un domaine privé, qui portait alors souvent le nom du bienfaiteur principal du cimetière. Dans la suite certains cimetières furent affectés par leurs propriétaires convertis ou déjà chrétiens à la sépulture de leurs coreligionnaires ; ils ne tardèrent pas à passer entre les mains de la communauté ecclésiastique. Le cimetière où fut enterré sainte Cécile paraît être le premier domaine possédé en titre par la communauté chrétienne ; et cette propriété ostensible fut organisée par Calliste, qui dut en être le représentant officiel. Après avoir été proscrite et cachée pendant deux siècles, ce fut donc sous la forme d'une société funéraire que l'Eglise, dès le commencement du troisième siècle, tenta de se présenter aux yeux du gouvernement. Comme telle, l'Etat ne pouvait se refuser à lui reconnaître certains droits, alors même qu'il contestait

(1) M. Boissier. *Revue des Deux-Mondes*. 1^{er} avril. 1878. — Cf. *La Religion romaine, d'Auguste aux Antonins*, t. II. p. 307 et suiv.

individuellement le droit d'exister à chacun de ses membres.

En dehors de ces cimetières il ne paraît pas que les communautés chrétiennes aient possédé d'immeubles. Le livre des *Actes* nous montre les fidèles de Jérusalem se dépouillant de leurs biens en faveur de l'Église; ils le font, non en donnant à celles-ci leurs maisons ou leurs terres, mais au contraire en les vendant et en en déposant le prix aux pieds des apôtres (1). A la mise en commun des biens, devenue impossible, et qui n'a été qu'un épisode exceptionnel de la ferveur des premiers temps, on substitua le secours mutuel. Ainsi, se constitua dans chaque église, dès les premiers siècles, un patrimoine mobilier. Il semble que celui-ci ait longtemps suffi. Rien n'indique qu'au premier ou au deuxième siècle les communautés chrétiennes aient été propriétaires des maisons où les fidèles se réunissaient. Le plus souvent l'Église recevait l'hospitalité de quelque chrétien, heureux d'ouvrir sa maison ou son palais à ses frères dans la foi (2). Même si l'Église était obligée de faire dans quelque ville l'acquisition de l'édifice où le culte devait être célébré, il était facile de mettre cette propriété sous le nom de quelque chrétien, qui en avait le dépôt. L'Église serait probablement restée longtemps dans cette situation si la nécessité d'assurer la sépulture de ses morts, dont le nombre augmentait naturellement à mesure que les conversions se multipliaient, ne l'avait conduite à acquérir peu à peu d'importantes possessions territoriales et à chercher le moyen de les administrer librement, légalement, publiquement.

Un fait qu'il importe de noter parce qu'il trahit l'état des esprits à la fin du premier siècle. Avant Domitien, les chrétiens n'avaient pas craint de construire à ciel ouvert des tombes pour leurs frères où l'on avait représenté, sans aucune précaution, des scènes bibliques, et au-dessus de l'ouverture extérieure on avait placé une large inscription qui indiquait aux yeux de tous, le nom du propriétaire. Après que Domitien eût sévi contre les membres chrétiens de sa famille, les fidèles ne connurent plus assez de paix pour élever de pareils monuments. Le sénatus-consulte qui protégeait les collèges funéraires n'existait plus pour eux. Ils étaient devenus selon le mot de Minutius Félix « des habitants de terriers » et des « oiseaux de nuit ». Nous sortons de la légalité pour entrer dans le régime de l'arbitraire.

(1) Act., iv, 34.

(2) Act., i, 13; xx, 8, 9; Rom., xvi, 5.

L'État avait fini par se rendre compte que l'Église chrétienne ne partageait point les aspirations de la synagogue juive ; mais, alors qu'il laissait à la nation israélite, vaincue et dispersée, tous ses privilèges, il commença par mettre hors la loi la communauté chrétienne. Le premier instrument authentique de l'état des hostilités est le rescrit de Trajan, en réponse au rapport que Pline lui adressa, en 112, dans sa tournée administrative du Pont. Ce rescrit a rendu *objectivement* la situation du christianisme plus défavorable, parce que c'est sur lui que purent s'appuyer légalement les pouvoirs civils pour frapper de la peine capitale les chrétiens fidèles à leur foi. Il a été renforcé par ceux de Marc-Aurèle et d'Adrien.

Ce rescrit pose trois règles : 1° Il est interdit aux magistrats de prendre l'initiative des poursuites contre les chrétiens ; 2° le simple fait de professer le christianisme est punissable ; 3° les apostats doivent être absous. Trajan eut beau protester dans la suite qu'il ne voulait pas défluir d'une manière trop précise la question ni lui apporter une solution générale ; il n'en reste pas moins hors de doute que son rescrit a fixé la jurisprudence relative aux chrétiens pendant tout le deuxième siècle ; c'est à partir de Trajan que le courant de l'opinion juridique, l'emportant sur sa volonté, a créé cette nouvelle source du droit.

Ce rescrit de Trajan laisse entrevoir une préoccupation religieuse autant que politique. Il ne pouvait être question à Rome du principe de l'égalité des cultes introduit de nos jours, à la faveur de l'émancipation politique, dans un certain nombre de pays. Cicéron, plaidant pour Flaccus contre les Juifs, formulait ainsi la théorie religieuse de la République : « A chaque État, sa religion, l'État romain a la sienne » (1). « Les Romains, a écrit M. Bouché-Leclercq, ne connaissaient que la religion de l'État ; toutes les formes du sentiment religieux autres que celle-là leur paraissaient du superflu (*superstitio*), une superfétation qui troublait l'ordre établi » (2). Sous l'Empire, tandis que d'Auguste à Dioclétien se poursuivait lentement, mais sûrement, l'œuvre si merveilleuse de l'unification administrative, on permit aux différentes superstitions étrangères, comme on les appelait alors, de vivre en les emprisonnant dans un culte

(1) *Pro Flacco*, c. xxviii.

(2) M. A. Bouché-Leclercq. *Les Pontifes de l'ancienne Rome*, thèse soutenue en 1871, p. 130.

officiel rendu au gouvernement personnifié par les empereurs. Ces idées ne sont pas les nôtres, mais elles étaient celles des anciens.

Or, dès le commencement, les chrétiens s'obstinèrent à rester en dehors. « C'est cette obstination à s'isoler ainsi du reste du monde, a écrit M. Boissier, à garder leur foi pure de tout mélange étranger, qui peut seule expliquer le reproche singulier et si peu juste qu'on leur faisait de détester le genre humain, et la violence des persécutions dont ils furent victimes pendant trois siècles de la part d'un peuple qui avait accueilli avec tant de bienveillance toutes les autres religions » (1). C'est ce qui explique pourquoi pendant trois siècles le nom de chrétien fut synonyme d'athée; pourquoi le christianisme était traité par l'opinion publique de *superstitio nova ac malefica*, de *prava et immodica*, d'*exitibilis*; pourquoi M. Ern. Desjardins a pu écrire: « ... l'esprit d'intolérance n'était pas d'abord du côté des païens qui ouvraient le Panthéon à tous les dieux, mais du côté des chrétiens qui ne voulaient point de partage, méprisaient l'Olympe et pensaient changer la face du monde en appelant les esclaves à la liberté, et tous les hommes devenus libres à l'égalité » (2).

C'est parce qu'il savait avoir affaire à une doctrine opposée au culte national que Trajan n'hésite pas à récompenser de l'immunité l'apostasie; c'est-à-dire le retour à ce culte. « Le Dieu des chrétiens, a écrit M. Villemain, le Dieu immaculé et pur était par lui-même la négation et la ruine de tout dieu... » (3).

La préoccupation politique est peut-être plus grande encore dans la pensée de Trajan que la préoccupation religieuse. Cet empereur venait de proscrire sévèrement les associations ou hétéries. Or, les Eglises fondées par saint Paul, en particulier celle de Corinthe, avaient été organisées sur le type des associations connues sous le nom de Collèges (4). Quand les Apôtres arrivaient dans une ville, ils commençaient bien par prêcher dans les synagogues, mais rien n'indique qu'ils prissent la synagogue pour modèle dans l'organisation de leurs communautés primitives. Saint Clément amené à traiter de la hiérarchie chrétienne, la compare bien à la hiérarchie mosaïque mais telle

(1) M. Boissier, *La Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, Paris, 1874, t. I, p. 450.

(2) M. Ern. Desjardins. *Moniteur*, 31 janvier 1861, p. 137.

(3) M. Villemain. *De la philosophie stoïque et du christianisme*.

(4) Cf. Rom., xvi, 5.

qu'elle existait à Jérusalem seulement, et, au moment où il écrivait, elle venait de disparaître sans retour avec le temple ; aussi avait-il pris précédemment l'image de la hiérarchie militaire, image plus familière à la généralité (1). Ce n'était cependant pas la forme extérieure d'une armée que devait revêtir au premier abord la communauté des fidèles ; le rapprochement naturel qui se présente à l'esprit est celle de l'association.

L'Etat romain, malgré sa centralisation politique, s'accommodait pour les intérêts sociaux de la décentralisation administrative. De même, au point de vue social, un système ennemi par principe des individualités prépondérantes comportait dans une large proportion l'usage du droit d'association, constitué toutefois avec une certaine dose de surveillance.

Les collèges étaient innombrables dans l'empire, et avaient les buts les plus divers. La majorité se recrutait parmi la classe populaire, *les tenuiores*, qui formaient des associations de métiers, de commerce, de secours mutuel, ou même de religion ; mais il ne fallait pas que l'objet invoqué ne fût qu'un prétexte (2). Le collège était licite lorsqu'il était autorisé. Il devenait illicite : 1° Lorsque l'autorisation demandée avait été refusée ; 2° lorsque le but pour lequel l'autorisation avait été accordée, était dénaturé. Une grande partie des collèges n'étaient pas autorisés. Ils n'étaient pas pour cela dissous, mais ils se voyaient exposés à l'être s'ils s'attiraient les soupçons de l'Etat. La suppression était spéciale comme l'autorisation. L'immense développement des collèges et la force des choses avaient arraché comme une sorte de concession générale à la répugnance des empereurs ; ce qui ne les empêchait pas d'avoir l'œil sur eux, car leur grand souci était qu'ils ne dégénéraient pas en sociétés secrètes. Déjà César, avait soumis ceux de Rome à une épuration, Auguste avait renouvelé cette censure, Trajan l'étendit, le premier, aux provinces.

La question de l'assimilation des collèges de province à ceux de la capitale, en ce qui concernait les assemblées religieuses des Juifs, avait été tranchée à Délos peu après la bataille d'Actium. Le vainqueur, s'appuyant sur la décision de son oncle, avait autorisé les Juifs d'une manière générale. « C'est alors, observe M. Villemain, que, malgré cette surveillance

(1) *I Ep. C.*, xxxvii.

(2) *Dig.*, Liv. XLVII, tit. xxii, p. 1.

inquiète et continue, la plus grande, la plus intime, la plus irrésistible des associations se propageait avec une incroyable rapidité d'un bout à l'autre. C'est alors que les préjugés de race, les barrières des conditions libres ou serviles tombaient de toutes parts, et que, dans le sein de la grande hétéairie chrétienne, il se formait incessamment des Assemblées, des Églises unies entre elles d'un même lien, obéissant à la même foi, et s'écrivant l'une à l'autre : l'Église de Dieu qui est à Rome à l'Église de Dieu qui est à Corinthe.... » Pourquoi l'Etat poursuivit-il cette hétéairie, alors qu'il fermait les yeux sur des centaines d'autres : alors surtout qu'il avait autorisé d'une manière générale, l'hétéairie juive ? Pline a lui-même ainsi défini le corps du délit : « *Nomen ipsum, si flagitiis careat, an flagitia coherrentia nomini puniantur.* » Il avait lui-même constaté par la torture qu'il ne se commettait rien de mal dans les assemblées chrétiennes, et la description qu'il en fait est remarquable ; les chrétiens n'étaient pas d'ailleurs moins irréprochables dans leur vie privée. Ce qui était illégal, c'était la qualité de chrétien, c'est ce nom seul qu'il fallait punir. La preuve en est, en dehors de l'aveu de Pline, dans les Apologistes du temps qui ne défendent qu'une chose : ce titre de chrétien ; et dans les procès faits aux chrétiens : ce qu'on leur reproche sans cesse, c'est ce titre, ce qu'ils revendiquent hautement comme un titre d'honneur, c'est encore ce titre de chrétien. « Lorsque j'eus été conduit devant le préfet Cœmilius, écrivait saint Denys d'Alexandrie, il ne me dit pas d'abord : « Ne tenez plus de réunions », c'était le dernier objet de ses soucis. Ce qui l'occupait, ce n'était pas de nous empêcher de nous réunir, mais de nous empêcher d'être chrétiens ».

(A suivre.)

P.-G. MOREAU,
vicaire général de Langres.

UN SERMON DE NOEL

Habebitis hunc diem in monumentum (Exod, XII, 14.)

« Ce jour sera pour vous un jour historique, légendaire et sacré. »

Quand Dieu, M. F., nous fait naître ici-bas pour accomplir le pèlerinage de la vie, il veut que nous appartenions à deux cités, que nous soyons soumis à deux puissances. Ce sont : la cité

céleste et la cité terrestre, la puissance spirituelle et la puissance temporelle.

Nous avons par conséquent deux patries : la patrie *de la foi* et la patrie *du sang*. Ces deux patries sont essentiellement distinctes l'une de l'autre ; mais elles ne sont pas ennemies pour cela. Au contraire, elles fraternisent ensemble ; elles sont comme l'âme et le corps, et de même que l'âme aime le corps, bien que celui-ci se révolte souvent contre elle, de même la patrie de la foi aime la patrie du sang bien que celle-ci parfois, réponde assez mal à son amour.

Pour vous qui m'entendez, M. F., la patrie de la foi a pour limites le baptistère, le cimetière et le ciel, et la patrie du sang a pour frontières, des mers, des fleuves, des montagnes. Ces limites et ces frontières vous sont chères à différents titres, mais vous les aimez également et vous donneriez également votre vie, s'il le fallait, pour les défendre ; car, grâce aux premières, vous êtes enfants de l'Eglise, et grâce aux secondes, vous êtes enfants de la France !

Or, M. F., cette pensée m'obsède en face du mystère de la Noël que je viens vous expliquer : je viens vous dire qu'en votre double qualité de *Chrétiens* et de *Français*, vous devez aimer doublement la solennité d'aujourd'hui.

Car la Noël est la fête par excellence de la *Religion* et de la *Patrie*. Par là je ne prétends pas dire que c'est la fête la plus solennelle et la plus pompeuse ; car c'est la Pâque qui répond à cette notion ; mais, j'entends vous montrer que c'est la fête qui s'accorde et s'harmonise le mieux avec l'idéal de la Religion et l'histoire de la Patrie. Voilà pourquoi le jour de la Noël doit être pour nous tous un jour historique, légendaire et sacré :

« *Habebitis hunc diem in monumentum.* »

I

La Noël est d'abord *la fête par excellence de la Religion*, parce que c'est celle qui s'accorde et s'harmonise le mieux avec son idéal. Elle en est l'expression la plus exacte, la plus vivante, la plus palpitante, je dirai mieux : « Elle en est le nœud mystérieux et providentiel. »

Pour bien comprendre cette pensée, il faut plutôt se rendre compte du *véritable idéal*, de la *vraie nature* de la Religion.

Qu'est-ce donc que la Religion ? On peut la définir ainsi :

« C'est le commerce vivant de Dieu et de l'homme, dans la rencontre de leurs sentiments mutuels. C'est l'échange de leurs amours, et par suite l'ensemble des actes qui les conduit invinciblement l'un vers l'autre. » Oui, Dieu et l'homme se cherchant, se poursuivant en quelque sorte, se rencontrant sur la terre, et s'unissant pour jamais; voilà l'idéal de la Religion!

Tâchons de bien comprendre cela.

1^o Les anciens par la bouche de Cicéron avaient défini la Religion : Le culte et l'hommage rendu à la divinité. Mais, M. F., ne voyez-vous pas que c'est là une définition incomplète? Ne comprenez-vous pas que si dans ses relations avec l'éternité; l'homme mettait tout du sien, et que Dieu ne mît rien pour son compte, la religion ne serait qu'une chimère inutile?

Car, qu'est-ce que l'adoration accompagnée de nos génuflexions et de notre encens, si Dieu ne s'y montre pas sensible? Qu'est-ce que la prière, suivie de nos soupirs et de nos larmes, si elle n'est jamais entendue, jamais écoutée, jamais exaucée? Qu'est-ce que le repentir s'il ne donne pas le droit au pardon, et s'il n'ouvre pas la porte du ciel? Qu'est-ce enfin que le sacrifice, si Dieu le contemple indifféremment du fond de son éternité, comme il pourrait contempler des comètes incendiaires ou des étoiles vagabondes?

Un Dieu qui ne m'entend pas! Un Dieu qui n'a jamais rien à me dire! Un Dieu qui ne s'incline jamais vers ma misère, n'est pas un Dieu pour moi! C'est une idole et voilà tout. C'est une idole sourde et muette que je dédaigne, que je brise et que je foule aux pieds avec indignation.

Une religion qui n'est qu'un *éternel monologue* n'est pas une religion. Ce n'est qu'une longue duperie qui ne peut, un instant, arrêter un esprit sérieux et un cœur loyal. Est-ce que vous consentiriez, M. F., à parler ou à écrire à quelqu'un qui ne vous répondrait jamais? Voudriez-vous converser avec une statue de bois, d'or ou de bronze? Auriez-vous des relations d'amitié avec un être qui resterait perpétuellement muet devant vous? Je ne le crois pas. Or, ce qui est juste dans le domaine de nos relations sociales, l'est également dans le domaine de nos relations surnaturelles. Nous ne pouvons faire de la religion un *proster-nement contemplatif* devant un être paresseux, sourd, indifférent. Nous ne pouvons pas être des créatures agenouillées devant une divinité marmoréenne!

Ce ne serait digne ni de Dieu ni de nous; laissons cela au

culte des peuplades sauvages qui n'ont pas encore connu la lumière de l'Évangile et reçu le bienfait de la civilisation.

Pour nous, nous voulons autre chose ; aussi, si quelqu'un me disait : « La Religion est l'ensemble des devoirs de l'homme vis-à-vis de Dieu. » Je lui répondrais : « Voilà une erreur grossière, il faut ajouter qu'elle est en même temps l'ensemble des devoirs de Dieu vis-à-vis de l'homme, autrement elle n'est plus qu'une illusion amère et lamentable. » Elle réclame, elle exige nécessairement des actes réciproques entre Dieu et l'homme. Car ne l'oubliez pas, elle est un lien entre la créature et le Créateur. Son nom le dit, *Religio*, elle relie la terre au ciel, le temps à l'éternité, l'humanité à la divinité ; c'est une chaîne qui rattache la misère à la fortune, la pauvreté à la grandeur, la faiblesse à la force ; c'est, si je puis parler ainsi, s'il m'est permis d'employer un terme moderne, la *télégraphie spirituelle* qui met en communication le roi de la terre, l'homme, et le roi du ciel, Dieu.

Elle est donc, comme je l'ai dit, le commerce vivant de Dieu et de l'homme, dans la rencontre de leurs sentiments mutuels.

2° Mais montons plus haut. Car la Religion est encore mieux que cela, et c'est ce qui va justement nous permettre d'en admirer la beauté idéale, l'essence merveilleuse. Elle est encore entre Dieu et l'homme l'échange de leurs amours.

Qu'est-ce que l'homme ? « C'est un esprit vivant dans la chair, et comme on l'a dit, une *intelligence servie par des organes*. Mais avant tout, c'est un cœur. Car l'esprit — l'expérience ne nous le montre que trop — s'oblitére, s'atrophie, disparaît dans les nimbes de l'ignorance, de l'imbécillité ou de la folie, tandis que le cœur, quelle que soit la poitrine qui le porte, résiste davantage aux accidents de la vie. C'est en nous la faculté qui naît la première et celle qui meurt la dernière. Elle est l'aurore de toutes les autres, elle sonne le glas de toutes les autres. *Primum saliens ultimum moriens*.

L'homme est, dis-je, avant tout un cœur et ce qui le prouve encore, c'est qu'en lui tout vient de là : les grandes pensées, les paroles vibrantes, les dévouements héroïques, les vaillances sublimes, les existences fécondes, les morts glorieuses ! C'est le cœur qui fait les héros, les apôtres, les martyrs, les saints ! C'est le cœur qui nous met sur le chemin de l'honneur, de la gloire, du génie, de l'immortalité.

Or, qui ne le sait ? Le catéchisme l'apprend aux petits enfants, l'homme est fait à l'image de Dieu.

Dieu est donc *aussi un cœur*. Il est même le créateur et par suite le prince des cœurs. Par conséquent il est *amour*. C'est ainsi que l'appelle saint Jean : *Deus caritas est*. Et ce beau titre, cet ineffable surnom, il y a longtemps que l'humanité le lui donne, car Platon l'avait deviné et Aristote pressenti !

Or, quelle est la grande loi du cœur ? C'est de s'épancher ; c'est de sortir de lui-même pour donner et pour recevoir ; pour donner son trésor, pour recevoir l'équivalent. Dieu sortira donc de lui-même. L'homme en fera autant de son côté, et poussés par le même instinct, conduits par le même idéal, ils se poursuivront l'un l'autre ! Où se rencontreront-ils ? sur le terrain de la Religion. C'est sur ce terrain que se fera l'échange de leurs tendresses, de sorte qu'on peut dire et proclamer que Dieu, voilà le dernier mot de la Religion !

Oni, M. F., il ne faut se lasser de le répéter, Dieu perdu dans les profondeurs de sa gloire et tourmenté pour ainsi dire du besoin de l'homme ! l'homme perdu dans les catacombes de sa misère et tourmenté du besoin de Dieu ! Dieu n'y tenant plus dans sa solitude et appelant l'homme dans la sienne ! l'homme n'y tenant plus à son tour et demandant des ailes pour s'approcher de Dieu ! Dieu et l'homme se tendant les bras et s'embrassant dans l'étreinte désirée, voilà la nature vraie, l'idéal véritable de la Religion ! !

C'est là sa *caractéristique* souveraine, sa marque distinctive, la preuve de son immortalité ! le sceau de son indestructibilité ! On s'étonne parfois que rien ici-bas ne puisse la détruire, que rien ne puisse l'arracher aux consciences humaines, et cependant les ennemis qui voudraient en quelque sorte la *dynamiter* pour la faire disparaître, ne lui manquent jamais nulle part. Ah ! M. F., c'est que pour obtenir ce sinistre résultat il faudrait rayer à la fois de la liste des êtres Dieu et l'homme ! Il faudrait les anéantir tous les deux ensemble ! Car si on détruisait l'homme, Dieu voudrait le recréer pour se donner de nouveau le bonheur de l'aimer encore, et si par impossible, on venait à détruire Dieu, l'homme serait si triste et si malheureux de son absence, si tourmenté de la soif de le retrouver qu'il essaierait pour ainsi parler de le créer à son tour.

De là ce mot que vous connaissez et qui n'est que l'expression de l'amour inconsolé, le cri désespéré d'un cœur orphelin de Dieu :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

La Religion donc — vous le concevez aisément d'après cet exposé — est entre Dieu et l'homme *l'échange de leurs amours* et par suite, l'ensemble des actes qui les conduits invinciblement l'un vers l'autre; c'est en même temps, le *commerce vivant de Dieu et de l'homme dans la rencontre de leur sentiments mutuels.*

Voyez-vous maintenant la conclusion à laquelle nous devons aboutir? Ne comprenez-vous que la Noël est *par excellence la fête de la Religion*? N'est-elle pas en effet celle qui s'accorde le mieux avec son idéal? L'Incarnation ne répond-elle pas en effet à tout ce que nous venons de dire?

Voulez-vous constater le *commerce vivant*, la rencontre des cœurs, *l'échange des amours*? Mais Noël n'est qu'un diminutif d'*Emmanuel* qui signifie *Dieu avec nous*, et de fait, que voyons-nous dans le mystère d'aujourd'hui? Nous voyons la divinité et l'humanité se poursuivre en quelque sorte, se donner rendez-vous et se rencontrer sous le ciel de la Palestine. Longtemps auparavant le Fils de Dieu s'était fait annoncer par les prophètes; puis un jour, il quitte les splendeurs du ciel et vient s'incarner à Nazareth et enfin porté providentiellement à Bethléem, c'est là qu'il vient au monde dans une grotte abandonnée. C'est là que doit se faire le nœud du lien religieux; c'est là que doit se souder l'anneau principal de la chaîne mystérieuse. Car un jour l'humanité se met aussi en mouvement de son côté. Elle est, en cette occurrence solennelle, représentée par les bergers et les Mages. Guidés par un ange éclaireur, les bergers accourent de la campagne environnante, et conduits par une étoile miraculeuse, les Mages arrivent des profondeurs de l'Orient. Les uns et les autres s'inclinent pleins de respect devant le nouveau-né, et c'est alors que Dieu et l'homme après s'être longtemps cherchés, se trouvent en présence. C'est alors que se réalisent ces paroles prophétiques: « *Le Seigneur donnera son amour et la terre donnera son fruit* », car cette rencontre ineffable que les anges célèbrent en chantant *gloire à Dieu et paix aux hommes*, amène l'échange de leurs amours.

Que donne Dieu pour sa part? sa divinité, sa vie, sa tendresse, ou plutôt il se donne lui-même « *Semetipsum dedit* ». Que donne l'humanité pour son compte? ce qu'elle a de mieux pour le moment.

Par l'intermédiaire des bergers, elle donne le lait des brebis, la toison des agneaux, les fruits de la terre et par ministère des

Mages, elle donne les trésors de l'Orient : l'or, l'encens et la myrrhe.

De part et d'autre il y a donation : Dieu fait l'aumône de son amour, l'homme fait l'offrande de son adoration. Il y a comme un échange de présent dans cette rencontre qu'on pourrait appeler l'*hyménée de Dieu* et de l'humanité, l'union du Créateur et de la créature. Or je vous le demande, peut-on dans nos mystères, en trouver un qui, mieux que celui-là, s'harmonise avec l'idéal de la Religion ? Je ne le crois pas. La Noël, est par conséquent son expression la plus exacte, la plus vivante, la plus palpitante ; et par suite elle devient sa fête par excellence, car elle en est, pour ainsi dire, le nœud mystérieux et providentiel.

(A suivre.)

Henry CAILHIAT.

SAINT AUGUSTIN

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA TRANSLATION DE SES RELIQUES
DE PAVIE A HIPPONE

(Suite. — Voir le numéro du 22 octobre.)

III

En terminant ce récit, qu'il me soit permis de faire une remarque.

La translation du 30 octobre 1842 ne put atteindre son but définitif.

La sainte relique était destinée à Hippone.

Pour elle, la noble église de Pavie consent à s'en dessaisir.

Mgr Dupuch n'a pas d'autre vue : « Enfin, après une si longue et si vive attente... nous restituerons, après plus de quatorze cents ans d'exil, aux ruines consolées de son Hippone bien-aimée, une portion insigne du corps sacré de saint Augustin. »

Et Hippone n'était pas en mesure de recevoir et de garder son trésor. Le monument — si l'on peut lui donner ce nom, — élevé par les évêques de France, n'est qu'un petit autel en plein champ, porté sur un socle circulaire de marbre et protégé par une barrière de fer.

On se proposait, il est vrai, de l'entourer de colonnes et de le recouvrir d'une coupole. Mais ce plan n'a pas été exécuté et il

ne pouvait pas l'être. L'évêque d'Alger le comprenait si bien que, dès le commencement (1) de l'année 1841, il émettait le vœu « de bâtir une église, la basilique de la Paix. »

Cette pensée ne le quitte plus, et le 28 août 1845, il fait un appel plus précis à la charité catholique (2).

C'est pour réaliser un vœu si légitime, pour accomplir une des obligations de l'héritage qui nous incombe, pour rendre au plus illustre des évêques de l'Occident le culte qui lui est dû dans son antique cité épiscopale, pour donner enfin au pèlerinage de 1842 son couronnement que, le jour même de notre sacre (3), sous le patronage de notre métropolitain, Nous avons, plein d'espérance et de joie, béni au sommet de la colline d'Hippone, les fondements de l'édifice projeté.

Depuis, se sont écoulées onze années laborieuses.

Les pierres de la basilique sont montées lentement.

Voyez vous-mêmes où elle en est.

La voici avec sa crypte aux gros piliers de granit; avec sa nef, ses bas côtés, son chœur formés par une série de colonnes monolithes.

La voici avec ses absides ornées de leurs coupes, avec ses sacristies recouvertes de leurs terrasses.

Il faut maintenant achever le dôme et les hauts clochers en forme de minarets et pourvoir à l'ornementation de ce temple dont le style est en si merveilleuse harmonie avec notre ciel et notre climat.

Nous ne parlons pas encore des chefs-d'œuvre de l'art.

Toutefois, la poésie et la musique ont commencé à payer leur tribut.

(1) 20 janvier.

(2) « Je voudrais édifier à Hippone, au milieu des admirables ruines dont le Gouvernement a donné récemment la jouissance à votre évêque, un monument qui perpétuât, jusque dans la suite des plus longs âges, la mémoire de la fondation des églises nouvelles d'Afrique.

« Ce monument, mes frères, vous le comprenez tous, ne peut être qu'un temple. Celui que j'ai déjà tenté d'y établir, au commencement, avec les évêques de France ne saurait suffire. Les torrents des hivers, les ardeurs des étés, l'auraient bientôt miné, renversé; il est vrai que ce n'était guère, au fond, que la première pierre du monument nouveau.

«..... Dans ce temple seraient déposés et conservés les glorieux et vénérables restes de saint Augustin et de sainte Monique sa mère... »

À ce second appel, Mgr Dupuch joint le plan et le devis de la future basilique.

(3) 9 octobre 1881.

Elles ont offert « à celui qui a mis au service de la vérité en ce monde, tant de lumières et tant d'amour (1) » un cantique admirable (2), que nous chanterons dans quelques instants (3).

Ecoute, Augustin, la prière
 Monter de cette plage où le croissant régnait :
 Vois un peuple fidèle entourer ta bannière :
 C'est ton Eglise qui renaît.

.

Là, pria ta voix affaiblie,
 Aux approches du grand sommeil,
 Pour que ta mourante patrie
 Connût les gloires du réveil.
 Le ciel exauce ta prière,
 L'heure du réveil a sonné.
 Reviens, reviens sur cette terre !
 Enfin le Christ a pardonné.
 Viens habiter cette demeure
 Où Jésus descendra demain !
 Nos vœux, nos soupirs, à toute heure,
 Veulent y monter par ta main.
 Ecoute, Augustin, la prière
 Monter de cette plage où le croissant régnait ;
 Vois un peuple fidèle entourer ta bannière :
 C'est ton Eglise qui renaît.

Oh ! oui, prions : que tous les cœurs soient unis dans une prière pleine de foi !

Qu'est-il besoin de le rappeler, « les saints, qui règnent avec Jésus-Christ, intercèdent pour nous auprès de Dieu. »

Nous devons à leurs reliques respect, vénération : et les siècles et les peuples attestent qu'on « ne visite pas en vain (4) les monuments élevés en leur honneur par la piété et la reconnaissance », ces augustes sanctuaires, de par la bonté divine, étant des réservoirs inépuisables de grâces.

En présence des reliques d'Augustin, prions l'intrépide athlète qui durant quarante années, ne cessa de poursuivre et de combattre les ennemis du Christ et de son Eglise ; dont le bras fut

(1) Lettre de M. Ch. Gounod, 23 juillet 1884.

(2) Les paroles sont de notre poète bien connu, M. l'abbé Ribolet. La musique est du maître, M. Charles Gounod.

(3) Grand unisson vocal, apte à être chanté par tous les fidèles.

(4) Concile de Trente. Session xxv.

comme la massue terrassant les hérésies de son siècle ; prions-le pour qu'il nous obtienne de sa vaillance et de sa force dans le bon combat à soutenir contre l'ignorance, contre les erreurs et les vices de notre temps (1).

Et, après avoir prié devant ce reliquaire porté, il y a cinquante ans, avec tant d'éclat et de joie par des évêques français, il nous faudra, comme alors, tristement l'éloigner de la sainte colline.

La basilique, hélas ! n'est pas encore en état de le recevoir et de le garder. Elle ne pourra prétendre à cet honneur qu'au jour de sa consécration.

Afin de hâter ce moment désiré, laissez-moi profiter de cet anniversaire pour renouveler un appel à la charité chrétienne.

Je m'adresse d'abord à vous, Messieurs et chers coopérateurs.

Votre dévouement ne m'a jamais fait défaut. Et je suis heureux de le proclamer : c'est à l'aide des offrandes que votre zèle a su recueillir qu'il a été possible de faire face aux premières dépenses.

Je m'adresse à mes vénérables Frères dans l'épiscopat, me permettant de leur redire les paroles de Mgr Donnet : « Quoique Tagaste l'ait vu naître, quoique Hippone l'ait vu mourir, saint Augustin nous appartient, à nous catholiques, comme si les rives du Rhône ou de la Gironde étaient ses rives natales. »

Puisse ma voix être entendue, comme fut entendue celle de Mgr Dupuch, qui partait de ces mêmes lieux !

Je m'adresse aux communautés religieuses, plus particulièrement à celles qui vivent sous la règle de saint Augustin (2), et

(1) « *Deus, qui brachium beati Doctoris et Pontificis Augustini tanquam malleum adversus hæreses suscitasti : concede propitius ; ut, ejus doctrina roborati, omnes Ecclesiæ tuæ hostes profligare valeamus...* »

Oraison de l'office propre à la province d'Alger pour la translation de ce jour.

(2) Au moment où j'écrivais ces lignes, j'avais sous les yeux la lettre qu'en 1843 adressait à Mgr Dupuch le général de l'ordre de saint Augustin.

Il le félicite d'avoir obtenu le bras de son saint prédécesseur, le premier père de l'ordre. Il lui exprime sa joie à laquelle se mêle le regret de ne pouvoir suivre, baiser, vénérer l'urne sainte. Puis il ajoute : « Quant aux frais nécessaires pour la reconstitution de la basilique de la Paix et du monastère qui lui était uni, je m'efforcerai de satisfaire à toutes vos demandes... »

je les conjure de m'aider à terminer le temple que j'élève à leur Père sur le sol même où il écrivait ses constitutions immortelles.

Je m'adresse aux mères chrétiennes.

Dans une œuvre destinée à la glorification d'Augustin, comment séparer Monique de son fils !

N'est-ce pas à cette incomparable mère, qui a répandu tant de larmes et de prières sur son prodigue, qui n'a jamais désespéré de sa conversion que l'Eglise doit notre grand Docteur.

A Monique, modèle et consolatrice des mères affligées, il faut une chapelle dans la basilique de son Augustin. Et ce n'est pas trop présumer de la piété des mères chrétiennes, que de leur en confier l'érection (1).

Et maintenant, avant de nous séparer, demandons une bénédiction à l'évêque d'Hippone.

Que son bras se lève encore pour nous bénir.

Et si j'osais, m'unissant à Augustin, je lui dirais :

Jungamus dexteras! joignons nos mains, ô vous que je ne sais de quel nom appeler, si je vous appelle mon père (ah ! certainement vous l'êtes), je tremble d'usurper le grand nom de votre fils. Si je vous appelle mon frère, je rougis d'être aussi peu digne d'une telle parenté. Si je vous appelle mon prédécesseur, oui, vous l'êtes sans doute, puisque « j'ai l'honneur, seulement de vous succéder sur votre siège immortel, mais encore d'être le premier, après vous, qui ai reçu la consécration épiscopale dans les lieux mêmes où vous l'avez reçue, il y a quinze siècles (2); mais que suis-je pour succéder à Augustin? Joignons nos mains, *jungamus dexteras*, ô vous, qui êtes à la fois mon père, mon frère, mon prédécesseur; joignons nos mains pour bénir cette nouvelle Hippone, qui tressaille de joie; pour bénir ce peuple que vous n'avez pas connu, mais qui veut être

« En conséquence, j'enverrai des circulaires à tous les monastères soumis à mon obéissance.

« Signé : PHILIPPE ANGELUCCI, général de l'ordre de St-Augustin ».

D'ici, je m'adresse au chef de la grande famille de saint Augustin et lui demande instamment de réaliser ce projet et d'y intéresser, par une circulaire, tous les disciples, tous les enfants du Patriarche de la vie religieuse.

(1) Lettre du 23 juillet 1890, à M. le Chapelain d'Hippone.

(2) Allocution prononcée à Hippone le 9 octobre 1881, au sacre de Mgr B.-C. Combes, évêque d'Hippone et de Constantine, par l'archevêque d'Alger.

et s'appeler votre peuple; joignons nos mains pour bénir la France, qui porte dans son sein tant de grandes pensées et de sublimes dévouements; pour bénir tous nos bienfaiteurs, tous ceux qui veulent s'associer à l'entreprise glorieuse que nous poursuivons; joignons nos mains pour bénir l'Algérie, cette nouvelle France à laquelle nous sommes tous liés par l'attachement le plus tendre; pour bénir ce diocèse; pour bénir cette terre, cette mer que vos yeux contemplèrent jadis; pour bénir ces espaces que vous avez autrefois animés et qui sont comme remplis de votre présence, de votre voix, de vos vertus, de votre génie (1).

Mgr COMBES.

LES PRIX DE VERTU

(Suite — Voir le numéro précédent.)

Bien d'autres histoires pourraient être ajoutées à celles que vous venez d'entendre. Mais ces existences unies, monotones, dépourvues de singularité, se ressemblent tellement qu'en raconter une c'est les raconter toutes, et je laisserais votre intérêt au lieu de l'exciter, si je recommençais indéfiniment le récit des mêmes faits sous des noms divers. Il n'est cependant aucune de ces vies au fond desquelles je ne sois descendu. Dans cette étude, j'ai d'abord été touché des dévouements; peu à peu, je l'ai été davantage des détresses qui les avaient suscités, et la désolation de celui qui recevait le secours a insensiblement couvert, comme d'un voile lugubre, la vertu de celui qui l'apportait. Au spectacle de ces veuves et de ces orphelins à l'abandon, de ces familles vivant d'un franc de salaire gagné par l'une des sœurs de ces fous, de ces sourds-muets, de ces paralytiques incurables, de ces victimes d'une ruine subite, de tant de misérables traînant leurs jours dans une résignation sans espoir, sous les coups d'une destinée féroce, j'ai ressenti l'angoisse dont fut torturé Dante à son entrée dans la *Citta dolente*, dans la cité dolente des lamentations et des désespoirs. Et rapprochant d'un même regard ce qui manque en bas de ce qui surabonde en haut, je me suis demandé si la société à laquelle nous appartenons, si, chacun de nous, nous n'étions pas, en une certaine

(1) Allocution du 9 octobre 1881, déjà citée.

mesure, responsables de tant de maux qui s'étalent sous le soleil, et s'il n'existait aucun moyen de s'affranchir du tourment de l'inégalité.

Qui de nous n'a éprouvé ce sentiment? Qui de nous, à son heure, ne s'est écrié avec un des plus illustres de nos confrères du temps passé, Bossuet : « Quelle injustice que les pauvres portent tout le fardeau et que le poids des misères aille fondre sur leurs épaules ! S'ils s'en plaignent, s'ils en murmurent contre la Providence divine, Seigneur, permettez-moi de le dire, c'est avec quelque couleur de justice. Car étant tous pétris d'une même masse, et ne pouvant pas y avoir grande différence entre de la boue et de la boue, pourquoi verrons-nous d'un côté la joie, la faveur, l'influence, et de l'autre, la tristesse et le désespoir et l'extrême nécessité, et encore le mépris et la servitude ? »

Le pourquoi douloureux de l'orateur souverain se heurte comme le nôtre à l'inflexibilité du fait.

L'égalité dans la jouissance n'a pu être tentée nulle part, celle dans la privation l'a été dans les cloîtres, et elle y est sans cesse menacée. A mesure que la civilisation s'est développée, l'inégalité des conditions s'est accrue. Elle était bien moindre aux temps primitifs qu'elle ne l'est aujourd'hui dans la démocratique Amérique. Les régimes aristocratiques placent quelque chose au-dessus et à côté de la richesse ; elle est le pouvoir sans rival dans les Etats populaires ; l'acquérir devient la passion publique. « On se lasse de tout, disait plaisamment l'Athénien, d'amour, de pain, de musique, de friandises, d'honneur, de vérité, d'ambition, de bouillie, de lentilles, de commandement : de Plutus, jamais. » Seulement, de même qu'il n'était pas loisible à tous d'aller à Corinthe, il n'est pas donné à tous, aujourd'hui encore, d'obtenir les faveurs de Plutus. Alors ceux qu'il a dédaignés se rabattent à demander qu'on le raie du nombre des dieux et que, selon l'image du poète, il n'y ait pas un épi plus haut que l'autre dans la moisson humaine, vœu plus facile à former qu'à réaliser, du moins si l'on s'en tient à la vieille histoire. Car elle nous enseigne que si, parfois, le riche a été supplanté, la richesse est restée invincible, et qu'elle a prévalu d'autant plus puissante qu'elle s'est retrouvée entre des mains nouvelles. Le rêve du nivellement universel, contre lequel Athènes, Rome et Florence n'ont su se débattre que par la guerre sociale et le césarisme, n'est venu nulle part à bout de la force des choses, qui se moque des utopies et des sophismes.

Il est un certain nombre de lois fatales, l'ignorance, la douleur, la mort, contre lesquelles nous lutterions en vain, car, plus fortes que nous, elles nous étirent inexorablement.

Grâce au génie de nos savants nous approchons un peu plus des sphères infinies dont le silence épouvantait Pascal; mais le rayon qui arrive à nos yeux après avoir cheminé à travers l'espace pendant des milliers d'années ne nous apprendra jamais rien du monde dont son scintillement nous atteste l'existence.

Nos érudits ont beau multiplier les recherches et les conjectures, nous ne pénétrerons jamais l'essence des choses et nous ne dérangerons pas leur cours réglé dans des conseils où nous ne sommes pas admis. Tout au plus reculerons-nous la limite de nos ignorances, et à l'ignorance abécédaire substituerons-nous l'ignorance doctorale.

Nos médecins ont beau organiser des carnages scientifiques de microbes, peut-être allongeront-ils un peu la moyenne de la vie, ils ne tueront pas l'indomptable microbe, la mort!

Où que l'on regarde, dans la nature et dans l'humanité, par une disposition dont la Providence se justifiera ailleurs, l'inégalité des conditions apparaît comme l'une de ces lois fatales qu'il nous est permis d'atténuer dans une certaine mesure, de rendre moins pesante, moins fermée, plus fraternelle, mais qu'il n'est pas en notre pouvoir d'abolir. Dans la forêt humaine aussi, au-dessous des arbres dominateurs, absorbant les sucres nourriciers et la lumière, végètent les arbres humbles qui vivent de peu.

De telle sorte qu'après s'être demandé avec Bossuet: « Pourquoi l'inégalité des biens? » on est contraint de répondre avec le socialiste Proudhon: « La pauvreté est le principe de l'ordre social, la vocation de l'homme sur la terre, la loi inévitable de notre nature et de notre société, il n'y a pas lieu de songer à nous y soustraire (1). »

Ne nous récrions pas contre cette conclusion s'il s'agit de la pauvreté décente, obligée à l'épargne à la tempérance, au travail, qui se respecte fièrement dans sa modeste indépendance. Elle n'est pas un malheur. Le stoïcien avait, dans son palais fastueux, la chambre du pauvre. A certains jours il s'y retirait, couvert d'un vêtement grossier, se nourrissant d'un peu de farine détrempeée ou d'un pain d'orge. Il retrouvait ainsi l'homme

(1) *De la guerre et de la paix*, t. II, p. 131, 143.

sous le riche, et il se disait : « Voilà donc ce qui fait tant de peur ; c'est cependant facile à supporter. » Le pauvre n'a pas besoin d'une retraite dans la chambre théâtrale pour se sentir véritablement homme et se dire : « C'est cependant facile à supporter. »

La pauvreté est la poésie de la terre ; c'est par elle que s'amasse lentement à travers les générations silencieuses la sève robuste d'où éclôt le génie. Elle est plus encore. Elle est sa sanctification, car elle habitue l'âme au détachement, et ainsi, elle la fortifie, l'épure, et la rend vaillante à gravir les âpres sommets. A ceux qui ne la craignent pas, elle procure la sérénité des insouciantes quiétudes, et elle les préserve de l'ennui, ce ver rongeur des opulences rassasiées. A ceux qui l'épousent, comme Epictète, François d'Assise, Michel-Ange, Vincent de Paul, elle donne la vision de ce qui est lointain, le pressentiment de ce qui est voilé, la gloire dans l'incorruptible lumière.

Le malheur, c'est la misère livide et affamée, qui tend, au coin des carrefours, son escarcelle vide ou qui, honteuse d'elle-même, se cache au fond des bouges, désespérant de la pitié, la misère sous toutes ses formes, épreuve intolérable n'était l'attache à la vie quelle qu'elle soit, et l'accoutumance qui émousse la pointe des maux les plus aigus. Ah ! ne disons pas qu'elle sera perpétuelle !

Une société ne saurait vivre satisfaite tant que, dans son sein, d'honnêtes gens, voulant faire œuvre de leurs bras ou de leur cerveau, se réveillent sans savoir comment ils soutiendront jusqu'au soir leur existence et celle de leurs enfants. La pauvreté ne demande pas de consolation, la misère ne s'en contente pas ; à moins qu'elle ne soit le vice et la paresse, elle implore la délivrance par le travail.

Dans aucun temps, sous aucune organisation sociale ou professionnelle, on n'eut davantage le souci de la lui procurer. Notre grand siècle, qui a débuté par une incomparable épopée guerrière, qui, depuis a renouvelé l'histoire, l'érudition, la poésie, l'art, arraché à la nature tant de secrets non encore révélés, qui s'est donné toutes les fêtes et toutes les bonnes fortunes du beau et du vrai, n'a pas cessé de poursuivre avec inexpérience parfois, avec conviction toujours, et souvent avec efficacité, la réalisation du bien social. Fidèle à cette liberté contractuelle qui a si heureusement succédé aux antiques servitudes corporatives, par elle, il a vu la condition du travail-

leur s'accroître en bien-être aussi bien qu'en dignité. Le travail, jadis trop subordonné, s'est redressé et est devenu le plus important des facteurs économiques. Bientôt le droit à l'oisiveté n'existera plus pour personne.

Dans nos campagnes, des millions de travailleurs agricoles, assiette immuable de la nation, de plus en plus maîtres de la terre, sont satisfaits de leur sort.

Dans nos usines, d'admirables institutions patronales abritent l'enfance, l'infirmité, la décrépitude de l'ouvrier.

Partout, une philanthropie ingénieuse autant qu'active multiplie ses efforts afin d'égaliser les remèdes aux maux.

Il y a plus que du calcul et de la mode dans le mouvement, chaque jour plus irrésistible, qui rapproche des hommes de tous les partis, de tous les passés, de toutes les fois, et, malgré leurs dissidences sur tant d'autres sujets, les réunit dans une sainte croisade contre la misère.

Il semble que le siècle, désenchanté de tant d'illusions et fatigué de ce qu'il a accompli de prodigieux, ne conserve d'ardeur que pour son œuvre d'amélioration sociale, comme s'il voulait s'en aller dans le Temps avec une dernière pensée douce et attendrie.

Aussi éprouve-t-on quelque impatience à entendre dire : « Il faudrait faire quelque chose. » Cela signifie-t-il que l'œuvre fraternelle n'est pas achevée? C'est vrai! Mais où et quand a-t-on fait davantage? — Il ne faudrait cependant pas, sous prétexte qu'il y a quelque chose à faire, tout défaire et ouvrir inconsciemment l'accès aux extravagances oppressives ou niaises, qui, déroutant la bonne volonté générale, au lieu de détruire la misère, nous achemineraient par l'iniquité universelle.

Il est des symptômes devant lesquels il n'est pas prudent de s'attarder aux rêveries. Avez-vous assisté à certains retours de la marée? Ça et là, devant vous, à côté, une petite flaque apparaît, puis une autre, puis une autre encore; les minces filets d'eau laissés par le reflux sur la vaste plaine de sable grossissent. Cela ne paraît pas menaçant. Mais malheur à qui s'attarde : le flot immense l'environne tout à coup et lui ferme le rivage.

Grâce aux libéralités des personnes de bien auxquelles nous devons en cette séance une commémoration pieuse, les Montyon, les Souriau, les Marie Lasne, les Sussy, les Gémond, les Laussat, les Camille Favre, les Letellier, les Lelevain, les Emile Robin, les Lange, les Buisson et les Pelletier, notre Compagnie

seconde depuis longtemps l'effort individuel de relèvement et d'assistance. Chaque jour elle donne plus de prix à cette portion de sa tâche, elle ne trouve aucune contradiction à encourager successivement ceux qui pensent et écrivent bien et ceux qui, sans penser ni écrire, agissent bien. La pensée s'évapore sans laisser aucune trace si, tôt ou tard, elle ne s'incarne dans un acte, et, finalement, l'essentiel est ce qui se fait et non ce qui se dit. Les peuples jettent volontiers des pièces d'or à qui les amuse et même les corrompt. Ils réservent de préférence la longue affection qu'on nomme l'immortalité à ceux qui les stimulent aux conduites fortes et vertueuses en leur donnant l'exemple.

Souhaitons que, de plus en plus, de tels hommes surgissent dans notre pauvre société troublée! Elle voudrait croire et on lui enseigne que rien n'est digne de créance. Elle voudrait espérer et on lui affirme qu'atome fatal, né du néant, nous sommes destinés à retourner au néant après avoir souffert, on ne sait pourquoi, sur cette planète de néant.

Les humbles dont nous avons recueilli les vertus ont cru d'instinct, naïvement, que cette vie n'avait de sens et de valeur que si elle était la préparation à une vie meilleure et plus haute. Soutenus par cette belle attente, dans le malheur ils ont vécu presque heureux et opérant, d'une manière permanente, le miracle de la multiplication des pains, ils ont trouvé à donner, eux les dépourvus, plus que ne donnent les opulents.

La plupart de ces héros résignés et aimants de l'espérance disparaissent sans nom dans les profondeurs obscures et muettes. Quelques-uns à peine, portés par l'admiration publique, surnagent sur le radeau d'un jour. Ne disons pas que nous les récompensons. Nous les honorons, ou plutôt nous nous honorons nous-mêmes en les louant!

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892 (3)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 3 décembre.)

Année 1816 (Suite).

Nous possédons une vingtaine de lettres pastorales de Mgr Primat qui ne voulut jamais prendre, dans aucun acte de son

administration, le titre de pair de France qu'il avait reçu, mais qui prenait ceux d'archevêque de Toulouse, de Narbonne, d'Auch et Albi. Le 31 août 1802, il ordonna le chant d'un *Te Deum* pour la *Proclamation du Sénatus-consulte* qui déclarait la perpétuité à vie du Consulat dans la personne de Napoléon Bonaparte, et des second et troisième consuls.

Le 23 octobre 1802, Ordonnance pour l'*Installation du curé de la paroisse de Saint-Etienne et du Chapitre métropolitain*; pour la *publication des Statuts* approuvés par le gouvernement et pour la *réduction des fêtes* déterminées par N. S. P. le pape Pie VII.

Le 30 octobre 1802, publication des *Statuts du Chapitre de Toulouse*, approuvés par le gouvernement.

Le 8 novembre 1802, Ordonnance pour l'*Organisation des paroisses de la ville, faubourgs, banlieue et campagnes de Toulouse*, et pour l'exécution de la loi portant *suppression des oratoires et chapelles domestiques*, dans toute l'étendue de son diocèse.

Le 12 février 1803, mandement pour le *Carême* : son ancienneté, son autorité, sa perpétuité, son universalité, son utilité.

Le 12 mars 1803, Ordonnance pour le *Temps pascal*.

Le 22 mars 1803, Ordonnance pour l'*Installation des curés et desservants des paroisses de son diocèse*; il y considérait comme son premier devoir de rassurer la conscience de ses diocésains, en déclarant que c'est de ce jour seulement qu'il entre dans la carrière de l'apostolat. Cet aveu dissipa les nuages et calma les consciences.

Le 20 août 1803, Ordonnance pour le *renouvellement des pouvoirs*.

Le 29 janvier 1804, Mandement pour le *Carême* et la *publication du Jubilé*.

Le 1^{er} mars 1804, parut une brochure de 56 pages, ou Lettres, adressée à M. Primat, évêque constitutionnel des départements du Nord et du Rhône, nommé à la nouvelle métropole de Toulouse. L'auteur anonyme, J. B. F., explique pourquoi il n'a pas voulu recevoir des lettres de communion de M. Primat qui, selon lui, avait conservé à Toulouse les idées et les sentiments des Constitutionnels. Cette lettre que nous possédons aussi fit grand bruit à cette époque.

Le 23 juin 1804, Mandement ordonnant une grand'messe et le chant du *Te Deum* le jour de saint Jean-Baptiste (5 messidor

an VII) dans l'église métropolitaine de Saint-Etienne, en actions de grâces de l'heureux *avènement de Napoléon à la puissance impériale*.

Le 30 juin 1804, *Rapport sur les Fabriques*. Pie VII conféra, le 16 janvier 1805, à Mgr Primat les honneurs du pallium, dignité qui lui fut remise le 26 mars suivant, et cette année les vicaires généraux publièrent en l'absence du prélat le *Mandement du Carême*, le 12 février.

Le 3 février 1806, *l'Exacte observation de la loi de la pénitence*, pour le Carême. Cette même année, le 19 mai 1806, à la sollicitation de l'ex-oratorien Fouché, devenu duc d'Otrante, l'Empereur nomma Mgr Primat membre du Sénat conservateur où il siégea jusqu'à la Restauration avec le titre de comte.

Le 28 juillet 1806, Ordonnance des Vicaires-Généraux pour la *Fête de l'Assomption de la sainte Vierge et de saint Napoléon*.

Le 23 janvier 1807, Mandement sur le *Précepte et les fruits du carême*.

Le 25 octobre 1808, Lettre pastorale au sujet de *l'Etablissement du Séminaire diocésain*, sous l'invocation de saint Germer, dixième évêque de Toulouse, et appelé primitivement Séminaire de Notre-Dame. La lettre mentionnait les séminaires de Pamiers et de Polignan, et annonçait le don que l'Empereur avait fait du vaste édifice du collège de l'Esquille pour y établir le séminaire métropolitain. « Ce nouveau collège, continuait l'archevêque, sera ouvert aux étudiants des treize départements qui sont dans le ressort de notre métropole. Sa dotation sera digne de la munificence impériale, et il jouira des éminentes prérogatives qui seront attachées à l'Université. « Le nouveau Supérieur de l'Esquille fut M. d'Arbou, récemment ordonné prêtre, et qui nommé plus tard évêque de Bayonne et de Verdun après avoir été supérieur du grand séminaire, termina le 4 septembre 1858 chez les sœurs de Saint-Nicolas à Toulouse, où il s'était retiré, une vie éminemment sacerdotale ; il eut pour auxiliaire, M. Vieusse qui se fit sulpicien, et entre autres professeurs, M. Izac, oncle de Mgr Goux, évêque actuel de Versailles, qui demeura supérieur de l'Esquille près d'un demi-siècle et a laissé dans le diocèse de Toulouse, parmi plusieurs générations de prêtres qu'il forma à la vie sacerdotale, le souvenir de sa sagesse, de sa bonté, de sa science et de ses vertus. Mgr Primat, nommé sénateur le 19 mai 1806, avait des occupations qui l'appelaient

à Paris ; et les vicaires-généraux durent publier en son nom les mandements du carême des années 1809, 1810, 1811 ; dans le premier ils défendaient sous peine de suspense encourue *ipso facto* de solenniser les fêtes supprimées ; dans le second ils permirent de célébrer la fête de la Circoncision le premier jour de l'an, tandis que la fête de l'Épiphanie devait être renvoyée au dimanche suivant, et la bénédiction des cierges devait être faite le 2 février pour la fête de la Purification, usages qui ont prévalu et sont encore en vigueur.

Le 21 novembre 1809, Mgr Primat ordonna un *TE DEUM*, pour le *Rétablissement de la paix entre la France et l'Autriche*, qui devait être chanté le 3 décembre, jour de l'anniversaire du couronnement de Sa Majesté Impériale et Royale.

Mgr Primat écrivit lui-même son Mandement du carême de 1812 auquel il joignit une ordonnance concernant surtout les fêtes supprimées que beaucoup de prêtres, paraît-il, étaient portés à célébrer.

Le 20 mai 1813, Mandement ordonnant un *TE DEUM* pour la *Victoire de Lutzen*, et accordant de grands éloges à l'Empereur.

Un an plus tard, c'est l'éloge de Louis XVIII que faisait le prélat, en ordonnant, pour le 12 juin 1814, un autre *TE DEUM* en actions de grâces du *Retour très heureux de Sa Majesté très chrétienne Louis XVIII dans la capitale de ses États*. Nous avons une lettre autographe de Mgr Primat, datée de Paris le jour de la Pentecôte (29 mai 1814), et adressée à un de ses coopérateurs, probablement un missionnaire ou un des vicaires généraux, elle est ainsi conçue :

« Monsieur et vénérable coopérateur,

« Je suis parti un jour plus tôt de Toulouse dans l'espérance de trouver M. le comte de Polignac à Montauban, il en était parti ce même jour, j'ai été, je vous l'avoue, bien contrarié ; pour surcroît de contradiction, j'ai vu à Cahors la lettre du Roi aux évêques, j'ai reçu en même temps une lettre de M. Savy (mort évêque d'Aire, et qui, en 1808, avait remplacé M. Prépaud comme secrétaire général de l'archevêché de Toulouse) qui me demandait de faire un Mandement *ad hoc*, j'y ai pensé pendant toute la route. Arrivé à Paris le vendredi au soir, j'ai employé la journée du samedi à mettre la dernière main à cet ouvrage et à en faire tirer une copie que je joins ici et que je

prends la liberté de vous adresser vous priant de la lire avec attention, et si vous le trouvez convenable, de vouloir bien en faire hommage à M. le comte de Polignac, en y ajoutant l'assurance de mon dévouement et de mon respect. Si vous aviez quelques observations à faire, vous m'obligerez de vouloir bien les communiquer à M. Savy à qui j'ai envoyé mon manuscrit par le même courrier. Voilà votre mission apostolique de Saint-Jérôme terminée, je ne vous demande pas si vous avez pensé à moi, vous pouvez bien être assuré que j'ai pensé aussi à vous pendant toute la route et que je me suis uni de cœur et d'esprit aux bonnes âmes que vous avez consolées, édifiées, et à M. le curé de Saint-Jérôme que je regarde aussi comme l'instrument de la Providence pour les besoins de l'œuvre du séminaire. Je n'ai vu encore personne, j'ai besoin de quelques jours de repos, je suis logé rue de Cléry, n° 27, dans la maison appartenant à M. le marquis de Jansé, que vous devez avoir connu. Avez-vous vu M. de Linneran ? Part-il pour Paris ? Il me sera très agréable de le voir ainsi que son très cher et bien estimable neveu.

« Recevez, je vous prie, les nouvelles assurances de ma vénération et de l'attachement bien sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

« † PRIMAT, archevêque de Toulouse. »

Dans son mandement, l'archevêque célébrait le monarque si vivement désiré, placé comme un miracle de la Providence sur le trône de ses ancêtres. « Le descendant de saint Louis, le petit-fils d'Henry le Grand, sera le père et l'ami de ses peuples, le plus ferme appui de ses alliés, il protégera les arts, les bonnes mœurs et, sous ses auspices, *la religion de Jésus-Christ*, comme le disait la lettre de M. le comte Jules de Polignac, commissaire extraordinaire du Roi dans la 10^e division, à l'archevêque de Toulouse, *reprendra son ancien lustre et son crédit sur les peuples...* »

Le 2 janvier 1815, le prélat rappela le passage à Toulouse du pape Pie VII, le 27 février de l'année précédente, et le 10 janvier, il rendit une ordonnance pour célébrer un *Service pour le repos de l'âme de Louis XVI*. A l'époque des Cent-Jours, il ne craignit pas d'ordonner, le 3 avril 1815, une procession générale et des prières publiques pour que le Seigneur maintint la couronne à la race de saint Louis et de Henri IV. Cependant Napo-

l'éon le comprit dans les nouveaux pairs nommés le 4 juin, il lui fit donner l'ordre de se rendre à Paris pour assister à une nouvelle représentation du Champ-de-Mars. Comme sous Napoléon il n'était point permis aux fonctionnaires publics d'être ni vieux ni malades, Mgr Primat dut obéir, il partit sans avoir l'intention d'arriver, et trois jours après on le revoyait à Toulouse.

Mgr Primat garda le silence durant les Cent Jours et ne reprit la parole que pour célébrer le retour de Louis XVIII dans ses États, et pour ordonner, selon les désirs du Roi, de solennelles expiations à l'occasion des excès commis contre la religion durant la Révolution et des maux qu'ils avaient attirés sur le royaume. Ces expiations commencèrent à Toulouse, dans la cathédrale, le dimanche 17 septembre 1815, et furent le dernier acte important qui signala l'épiscopat de Mgr Primat.

Les derniers écrits du prélat furent un Mandement daté du 25 mars 1816 pour le *Jubilé de saint Bertrand*, patron de l'ancien diocèse de Comminges, qui s'ouvrit le 1^{er} mai, et l'*Approbation*, le 24 septembre, d'une *lettre du F. Augustin*, abbé de l'ancienne maison de la Trappe de Mortagne, qui demandait à faire une collecte pour rebâtir l'église et le monastère abattus au moment de la Révolution.

Le 7 octobre, Mgr Primat partit de Toulouse pour une visite pastorale et s'arrêta à Villemur pour y donner la confirmation. Une foule immense l'attendait à l'église, il venait d'être frappé d'apoplexie et de paralysie dans la chambre du presbytère où il s'était retiré. En voyant les personnes qui arrivaient à lui, le prélat leur dit d'une voix mourante : « Ma carrière est terminée, *fiat voluntas Dei.* » On crut devoir le transporter à Toulouse où il arriva le mercredi 9 octobre, et le lendemain il expirait à sept heures du soir. On l'inhuma le 12, dans le sanctuaire de la métropole, et, le 14, le Chapitre publia un Mandement pour annoncer cette mort soudaine, rendre hommage à la charité du prélat, à sa piété, à sa douceur inaltérable, à la pureté de ses mœurs, à sa modestie et à son amour du bien. Il faut dire aussi que Mgr Primat fut faible de caractère et s'inclinait trop facilement devant des paroles autoritaires qu'il aurait dû combattre et qu'il ne sut que louer ; il ne reconquit la liberté de ses convictions qu'au moment de la Restauration.

Mainteneur des Jeux Floraux, Mgr Primat fut membre de la Légion d'honneur le 5 juillet 1804, commandeur le 30 juin 1811. Au commencement de son épiscopat à Toulouse, il n'avait d'autre

écusson que les initiales C. F. M. P. en or sur fond d'azur ; quand il fut créé comte de l'Empire, il porta : *Ecartelé* ; au 1^{er}, d'azur à l'arbre de vie autour duquel se tortille le serpent tentateur d'argent ; au 2^{me}, de pourpre au lion gisant gueule béante d'or ; au 3^{me} d'argent aux trois roses au naturel ou violettes au naturel posées deux en chef, une en pointe ; au 4^{me}, d'azur à la croix pattée d'or qui est d'archevêque comte de l'Empire.

Nous trouvons des notices sur Mgr Primat : dans le *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux* année 1830, éloge par M. Jammes ; — dans l'*Armorial de l'Episcopat français*, une notice par Emm. de Saint-Albin de la Bibliothèque de la ville de Paris ; — dans la *France Pontificale* par M. Frisquet, diocèse de Cambrai, page 369, et diocèse de Lyon page 547 ; — dans l'*Histoire des évêques et archevêques de Toulouse* par M. le chanoine Cayre curé de Saint-Aubin de Toulouse, page 473-505.

(A suivre.)

M.-C. D'AGRIGENTE.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

S. Em. le cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, a fait un magnifique éloge des œuvres et des mérites de l'illustre cardinal Lavigerie, dans une lettre adressée au R. P. Burtin, procureur général à Rome des missionnaires d'Afrique ou Pères Blancs. Voici la traduction de cette lettre, écrite en latin :

Très Révérend Père,

J'ai reçu avec une profonde douleur la triste nouvelle de la mort de l'Eme Lavigerie. Les paroles me manquent pour exprimer mon affliction, dont vous pouvez apprécier toute l'étendue aussi bien par l'amitié intime qui m'unissait à lui que par le détriment causé par sa perte. Il est à peine besoin de rappeler ses œuvres illustres et les éminents mérites qu'il a acquis envers l'Eglise. Enflammé, en effet, d'un amour très ardent des âmes et d'un zèle non moins ardent pour la religion, il a travaillé infatigablement à propager parmi les infidèles la lumière de la vraie foi. Entièrement voué à atteindre ce très noble but, il n'a épargné aucun labeur et il y a consacré tous les efforts de son dévouement. Pris de pitié pour la condition de ceux qui, dans l'Afrique centrale, étaient plongés dans les plus épaisses ténèbres de l'erreur, dépourvus de tout secours de notre religion et se voyaient

déjà circonvenus par les ministres hérétiques qui s'étaient rendus vers eux, il entreprit d'un cœur plein de confiance, et après avoir reçu le pouvoir nécessaire, d'envoyer des ouvriers évangéliques pour les convertir, malgré d'innombrables et très grands obstacles. Dieu féconda tellement leurs labeurs qu'ils purent fonder des missions florissantes et que plusieurs d'entre eux, renouvelant les exemples des premiers chrétiens, soutinrent vaillamment le combat pour notre sainte religion jusqu'à le couronner par le martyre.

Au reste, l'illustre primat de l'Eglise d'Afrique ne s'arrêta pas là. Vivement ému de la misérable condition de ceux qui sont réduits en esclavage et profondément affecté des souffrances auxquelles sont en butte les habitants de certaines régions de l'Afrique intérieure, animé en même temps du désir de venir en aide à ces malheureux et d'alléger leurs maux, il entreprit intrépidement de parcourir les principales villes de l'Europe afin de montrer toute l'ignominie de la traite honteuse des esclaves et afin d'exciter, au nom de la justice et de l'humanité, le cœur des princes et des peuples à porter secours à ces populations opprimées. Le succès répondit à son attente. Secoués par la force de son éloquence, les gouvernants et les catholiques du monde entier, et en général tous ceux qui ont à cœur les droits des gens et de la nature, firent converger leurs efforts à déraciner cette traite inhumaine. Avec son activité et son zèle apostoliques, il fonda plusieurs institutions destinées à pourvoir au bien spirituel et corporel de ces malheureux.

Il ne faut pas oublier à ce sujet qu'il fonda même une congrégation religieuse pour élever et former des ministres sacrés qui, propageant la doctrine de l'Evangile dans les contrées de l'Afrique, pussent éclairer de la lumière de la vérité divine les esprits qui sont la proie d'une superstition aveugle. Et ses fils, ainsi formés, méprisant tout péril, se rendirent dans les régions torrides de l'Afrique, et ils y propagèrent et y propagent la vraie foi, en engendrant à la religion une nombreuse postérité.

Et comme si ce n'était pas encore assez, il se dévoua à rappeler à la vie l'illustre Eglise de Carthage, en la dotant de ministres sacrés et de ressources convenables.

Par tous ces labeurs qu'il avait affrontés, par toutes les adversités qu'il avait endurées, sa santé fut brisée et, saisi par la maladie, il tomba dans l'arène comme un vaillant soldat du Christ et il quitta cette vie dans le baiser du Seigneur.

Les missionnaires d'Alger pleurent en lui leur Père très aimant, les archevêchés d'Alger et de Carthage leur vigilant pasteur, et, toute l'Eglise le zélé primat de l'Afrique.

Quant à moi, je partage on ne peut plus vivement votre cruelle douleur, et à cause de l'ardente affection qui m'unissait au défunt, et parce que cette Sacrée Congrégation de la Propagande a perdu en lui son plus actif et fidèle ministre.

Et pendant que je pleure la mort d'un si grand homme, je prie Dieu ardemment pour qu'en cette circonstance Il vous soutienne par sa grâce et accroisse votre courage pour en suivre, pleins de zèle, les vestiges.

De Votre Paternité le très dévoué serviteur,

M. Card. LEDOCHOWSKI.

France

Voici quelques mots sur les nouveaux évêques nommés :

Mgr Bonnefoy, qui vient d'être nommé à l'évêché de La Rochelle, est né en 1846. Il a été successivement vicaire à Saint-Germain des Prés, à Sainte-Madeleine, à Saint-Roch, à Saint-Augustin, puis curé de Neuilly-sur-Seine. On écrit de cette dernière paroisse aux *Tablettes des Deux-Charentes* :

« Neuilly perd un curé plein de charité et de zèle, conciliant et ferme à la fois, d'un dévouement infatigable et d'une intelligence tout à fait supérieure. Chez Mgr Bonnefoy, nulle pose. Il comprend très vite, aime la clarté et la simplicité; éloquent sans emphase, il séduit. Il a de la décision et de l'aménité, et sans le moindre effort il sera à la hauteur de ses nouvelles fonctions, si importantes. Son chapitre et ses diocésains apprécieront vite sa franchise, sa belle humeur, son érudition aimable et de bon aloi, son activité entraînante et une vivacité d'esprit qui, chez lui, ne nuit en rien aux effusions d'un cœur droit. Sa physionomie est, du reste, spirituelle et très sympathique. »

Le même journal, *les Tablettes des Deux-Charentes*, publie la note suivante sur Mgr Valleau, archiprêtre de Saintes, nommé évêque de Quimper :

« M. l'abbé Valleau, né en 1835, à l'île de Ré, fut tour à tour vicaire à Saint-Eutrope de Saintes, à Saint-Louis de Rochefort, professeur au collège de Pons, dont il est ancien élève, curé de Champagne et de Bourcefranc, doyen de Saint-Martin de Pons, et il est archiprêtre de Saint-Pierre de Saintes depuis 1887. C'est un prêtre distingué, aussi bon que ferme, un orateur disert. Il est, avec Mgr Fulbert Petit, le second évêque choisi par le gouvernement actuel dans le clergé de la Charente-Inférieure. »
« Mgr Valleau retrouvera, écrit le *Progrès*, nous n'en doutons pas, dans son diocèse breton les sympathies qu'il sut s'acquérir dans sa paroisse de Saintonge. »

Au sujet de Mgr Renou, nommé évêque d'Amiens, un de ses paroissiens d'Amboise écrit à la *Croix* :

« Excellent choix que celui de M. Renou, archiprêtre d'Amboise, élevé au siège d'Amiens. Il naquit à Bourgueil (Touraine), en 1844, d'une famille estimée et hospitalière, pieuse et patriarcale. (Sa grand'mère et sa mère passaient pour être des saintes.) Type réalisé du bon pasteur populaire, il semble s'être identifié au rôle de Notre-Seigneur dans l'Évangile et le remplit dans les limites humaines. Prêtre au zèle ardent, mais toujours maître de lui-même, sa charité a épuisé son patrimoine. Esclave de son dévouement, il abuse de sa force physique.

« Il y avait un tel concours de personnes qui venaient et s'en allaient, que les Apôtres n'avaient pas même le temps de « manger. » Apôtre lui-même, et toujours sur la brèche depuis son ordination, il mériterait que ce passage de saint Marc lui fût appliqué. En 1889, tous les hommes d'Amboise, à l'aide d'une pétition, obtinrent de Mgr Meignan de le conserver comme curé. Il sait à l'occasion montrer tous les courages : engagé au-mônier des mobiles d'Indre-et-Loire en 1870, un de ses chefs a écrit : « Le véritable héros du combat ne fut pas un soldat, « mais un prêtre, M. Renou ; celui qui a encouragé nos blessés, « béni nos morts, nous l'entourions tous de notre affection « et de nos respects, car il pouvait nous apprendre égale-
« ment à combattre vaillamment et à mourir en chrétien. » Ce n'est donc pas sans raison que le ruban rouge orne sa boutonnière.

« Orateur et écrivain distingué, il possède une vaste intelligence, qui, employée avec son tact exquis, rendra de grands services à la religion, à la France, à Léon XIII.

« Le diocèse de Tours le voit avec regrets et envie porter au loin les trésors d'une âme vraiment sacerdotale. »

AUTUN. — Mgr Perraud, évêque d'Autun, vient d'adresser, à la date du 30 novembre, à ses diocésains une lettre pastorale prescrivant : 1^o un *Te Deum* pour remercier Dieu de l'heureuse issue de la guerre du Dahomey ;

2^o Un service funèbre à l'intention des officiers et soldats de nos armées de terre et de mer morts au cours de l'expédition.

Après un court et éloquent tableau des succès de nos troupes et des difficultés qu'elles ont eu à vaincre, Mgr l'évêque d'Autun continue en ces termes :

Nous espérons que les grandes causes de l'extinction de l'esclavage et de l'évangélisation de l'Afrique barbare par nos missionnaires profiteront de l'héroïque dévouement de nos soldats et compenseront les pertes douloureuses qu'ils ont subies.

Il eût appartenu à une autre voix que la nôtre d'exprimer ces vœux, de saluer ces victoires, de rendre un suprême hommage aux braves qui sont morts et de recommander leurs âmes à la surnaturelle sollicitude de leurs frères de France.

Hélas! cette grande voix vient de se taire pour toujours. L'illustre primat de notre Eglise d'Afrique, inspirateur et fondateur de tant d'œuvres admirables nées depuis vingt-cinq ans sous l'impulsion de son zèle en Algérie, en Tunisie, dans le Sahara et jusqu'aux lacs de l'Afrique centrale; celui que nous avons vu, il y a quatre ans, parcourir les capitales de l'Europe et se faire mendiant public pour exciter l'indignation de tous les hommes de cœur contre le fléau de l'esclavage et leur pitié en faveur de ses innombrables victimes : le cardinal Lavignerie est mort (1).

En quels accents enflammés n'eût-il pas applaudi à l'héroïsme du général Dodds et de la petite troupe placée sous ses ordres! Quelle consolation n'eût-ce pas été pour son noble cœur de pouvoir exprimer une fois de plus les sentiments dont il débordait lorsqu'il parlait de la mission civilisatrice et libératrice de la France! Comme il eût aimé dans ses basiliques d'Alger et de Carthage, payer lui-même aux victimes de cette guerre le tribut de la prière et d'un public hommage! Enfin, quel parti son génie inventif et toujours en action n'eût-il pas su tirer de la ruine du Dahomey pour stimuler à nouveau la confiance de tous ceux que sa parole ardente avait enrôlés dans la croisade anti-esclavagiste!

De lui vraiment, comme de ces braves officiers et soldats qui ont si noblement payé de leur vie le triomphe de la France, on peut dire qu'il est tombé au champ d'honneur, ayant tenu jusqu'à son dernier soupir les armes sacrées de son apostolat : *Ceciderunt fortes in prælio.*

Ce n'est donc ni une digression, ni un hors-d'œuvre de prononcer son nom avec respect et de louer hâtivement sa mémoire au moment même où nous vous convions à honorer avec nous les Français qui ont succombé là-bas, sous le soleil brûlant des tropiques, pour obéir aux lois de la discipline et de l'honneur.

(1) A une heure du matin, le samedi 26 novembre, après une crise de quinze heures, dont la majeure partie a été employée par le cardinal à recevoir les secours de la religion et à régler lui-même tous les détails de ses funérailles.

Du repos de l'éternité dans lequel il est entré après tant de travaux accomplis, ce vaillant pontife s'associe, nous en avons la certitude, à tout ce que l'esprit de religion et l'amour de la France nous inspirent de faire en faveur de nos troupes du Dahomey.

Le *Te Deum* prescrit par Mgr l'évêque d'Autun sera chanté dans toutes les églises du diocèse le 11 décembre et le service funèbre célébré dans la cathédrale d'Autun le jeudi 15.

CLERMONT. — Nous avons annoncé que Mgr Boyer, évêque de Clermont, avait accepté l'archevêché de Bourges sur la volonté expresse du Saint-Siège. Voici la lettre que lui a écrite, à ce sujet, le cardinal Rampolla :

Monseigneur,

Sa Sainteté Léon XIII, ayant eu connaissance de votre refus d'accepter votre translation au siège de Bourges, m'a donné mission de vous signifier en son nom qu'elle n'avait pas eu l'intention de vous imposer une charge qui vous serait par trop dure, mais que les circonstances et les temps lui faisaient regarder cette translation comme nécessaire au bien de l'Eglise.

C'est pourquoi le Souverain Pontife vous engage avec une insistance toute particulière à faire passer ce bien avant tout autre. Reconnaisant dans la parole du Souverain Pontife l'expression de la volonté divine, vous devez accepter cette charge avec joie et vous confier en Dieu, qui vous montre sa volonté d'une manière absolument claire, et qui sera votre secours dans l'accomplissement de cette lourde mission.

Je profite de cette circonstance pour vous exprimer les sentiments de la particulière estime avec laquelle je suis, de Votre Grandeur,

Le très affectueux,

M. Card. RAMPOLLA.

EVREUX. — Le tribunal d'Evreux vient de faire preuve d'indépendance. Ce n'est point un mince éloge par le temps qui court, et à ce titre, il est bon de signaler le jugement qu'il vient de rendre.

Conformément aux conclusions de M. Auger, procureur de la République, il a condamné la ville d'Evreux à restituer au Grand Séminaire, légataire universel de Mgr Bourlier, ancien évêque d'Evreux, 35,555 fr.

Cette somme représente la valeur de la maison léguée, par ce prélat, à la ville, en 1821, à condition d'y établir une école dirigée par les Frères.

Ceux-ci en ayant été dépossédés l'année dernière, par suite de la laïcisation de l'école, le séminaire réclama la révocation du legs pour inexécution des conditions.

Si tous les tribunaux de France avaient comme le tribunal d'Evreux, dans des affaires identiques, tenu la même conduite, il est probable que, devant l'attitude de la magistrature, nous n'eussions pas assisté aux spoliations qui ont été commises, sous prétexte de laïcisation.

LUÇON. — La *Semaine catholique* de Luçon publie une note sur le récent voyage de Mgr Catteau à Rome. Mgr l'évêque de Luçon fut reçu en audience particulière par le Souverain Pontife le 14 novembre :

Monseigneur, dit la *Semaine catholique*, a pu s'entretenir longuement avec le Souverain Pontife. Avec le souvenir des témoignages de confiance et de bonté dont le Saint-Père l'a honoré, il garde de l'entrevue cette conviction intime que Léon XIII aime beaucoup la France, qu'il y suit avec une grande sollicitude, et non sans tristesse, toutes les phases de la lutte religieuse, fondant toujours des espérances sur notre cher pays, ardent au mal, mais aussi très puissant pour le bien.

Au cours de cet entretien, Mgr Catteau, sur la recommandation de Mgr l'évêque de Nantes, a remercié Sa Sainteté de la bénédiction spéciale qu'elle avait daigné envoyer, quelques jours auparavant, à ce vénérable prélat, auquel on administrait le sacrement de l'Extrême-Onction. Le Pape a été très sensible à ce souvenir, et il a prié Monseigneur d'adresser, le jour même, un télégramme à Mgr Lecoq, pour lui exprimer ses vœux et lui transmettre une nouvelle bénédiction.

A la fin de l'audience, M. l'abbé Chalot, qui accompagnait Sa Grandeur, a pu se présenter devant le Saint-Père, échanger avec lui quelques paroles et recevoir sa précieuse bénédiction.

En revenant dans son diocèse, après avoir terminé les affaires qui l'appelaient à Rome, Monseigneur s'est arrêté à Lourdes, où il avait été privé de conduire cette année le pèlerinage diocésain. Il s'y trouvait le lundi 21 novembre, fête de la Présentation, pour y célébrer le quinzième anniversaire de sa consécration épiscopale.

AVIS IMPORTANT

Nous osons solliciter de nos souscripteurs la plus grande exactitude dans l'envoi de leur renouvellement d'abonnement pour l'année 1893.

L'échéance du 31 décembre étant la plus considérable, les services très chargés de notre administration seraient insuffisants, si nous ne comptions sur le bienveillant empressement de tous pour les faciliter.

Les prix d'abonnement restent les mêmes : le mode de paiement le plus simple est l'envoi d'un mandat-poste. — A ceux qui ne pourraient payer avant le 1^{er} janvier, nous demandons seulement de nous aviser par un simple mot de leur intention de continuer leur abonnement.

Comme accusé de réception de leur réabonnement, payé ou non, nous enverrons un exemplaire des gracieux bons-points du R. P. Vasseur (288 gravures) à tous ceux de nos souscripteurs qui joindront à leur lettre 0 fr. 75 en timbres-poste (ou autant d'exemplaires que de fois 75 centimes).

De plus, pour six exemplaires il en sera donné sept.

douze	—	—	quinze.
vingt-quatre		—	trente.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le nouveau ministère. — Deux nouveaux ministres. — Commission d'enquête. — Etranger.

8 décembre 1892.

Enfin, nous avons un ministère ! Là où M. Brisson avait échoué, ainsi que MM. Casimir-Perier et Develle, M. Ribot a réussi, après le refus formulé pendant la journée d'hier par M. Loubet, de se charger de constituer un cabinet. Voici comment ont été répartis les portefeuilles :

Affaires étrangères : M. Ribot, président du conseil, député.

Intérieur : M. Loubet, sénateur.

Guerre : M. de Freycinet, sénateur.

Justice : M. Bourgeois, député.

Marine : M. Burdeau, député.

Finances : M. Rouvier, député.

Travaux publics : M. Viette, député.

Commerce : M. Jules Siegfried, député.

Agriculture : M. Develle, député.

Instruction publique et Cultes : M. Charles Dupuy, député.

Comme on le voit, le cabinet ne contient que deux noms nouveaux : celui de M. Charles Dupuy, député de la Haute-Loire, ancien vice-recteur d'académie en Corse, rapporteur du budget de l'instruction publique, qui passe à l'instruction publique, tandis que M. Bourgeois prend les sceaux à la place de M. Ricard, rendu aux douceurs de la vie parlementaire, et celui de M. Jules Siegfried, qui remplace au commerce un libre-échangiste aussi invétéré que lui, M. J. Roche. Pour les autres portefeuilles, il n'y a pas de modifications. Si M. Ribot devient président du conseil, M. Loubet reste ministre de l'Intérieur, mais on lui adjoint les Cultes, et M. Jamais conserve son poste de sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

En somme, c'est un replâtrage et le cabinet Ribot n'est autre chose que le cabinet Loubet débarrassé des deux personnages compromettants qui avaient été les causes principales de sa faiblesse et de sa chute. Il ressemble au couteau de Janot ; on a changé le manche, mais c'est toujours la même lame.

C'est déjà quelque chose d'être sorti du gâchis, mais ne sera-ce pas pour y retomber bientôt ?

Les décrets nommant les nouveaux ministres n'ont été signés que ce matin, pour permettre au cabinet de se présenter le même jour seulement devant le Parlement. Ce n'a pas été trop des deux derniers jours, non seulement pour se mettre d'accord, mais pour affronter avec quelque sécurité une Chambre décidée à ne pas laisser étrangler l'œuvre impérieuse d'épuration de la Commission d'enquête. C'est là, en effet, la pierre d'achoppement. Ce qu'il était possible d'éviter il y a huit jours est aujourd'hui inévitable, et il faudra passer sous les fourches caudines que M. Loubet n'avait pas voulu subir.

Il est permis de supposer que M. Ribot arrive au pouvoir avec la ferme volonté, non seulement de n'entraver en rien l'action de la commission, mais disposé, tout au contraire, à se ranger de son côté, à ne rien épargner pour lui faciliter sa tâche et à briser les résistances de M. Q. de Beaurepaire, l'ami de M. Reinach.

Il ne lui sera pas possible, d'ailleurs, d'épiloguer, car dès la déclaration lue, si elle présente quelque ambiguïté, M. Piou, au nom de la droite constitutionnelle, déposera une demande d'interpellation. En admettant même que le cabinet, par la lassitude

que fait éprouver la crise, sorte victorieux de ce premier assaut, il aura presque aussitôt à en supporter un second.

D'autre part, un illustre inconnu, M. Bouge, a déjà eu l'intention de soumettre à la Chambre une proposition tendant à suspendre jusqu'après le 10 janvier les travaux de la commission d'enquête. Il en a ajourné le dépôt jusqu'ici, mais il a annoncé qu'il la déposerait dès qu'il aurait devant lui des ministres responsables. Dans ce cas, quel parti prendra le cabinet? Combattrait-il la proposition Bouge? Il reconnaîtra alors la nécessité de laisser fonctionner la commission. S'il s'y associe, il aura contre lui tous ceux qui veulent en finir et ceux qui veulent que l'on n'étonne pas la vérité. D'ailleurs, il est un facteur puissant qu'il n'est pas permis de négliger, c'est l'opinion publique et elle ne comprendrait pas, ou elle comprendrait mal, tout ce qui ressemblerait à une tentative de bâillonnement de l'enquête.

La situation, on le voit n'est pas engageante et il faut constater le courage de ceux qui ne craignent pas d'assumer la lourde tâche que l'impéritie de M. Ricard a léguée à son successeur et aux successeurs de ses collègues.

—

Deux mots sur chacun des nouveaux ministres :

Le nouveau ministre du commerce et de l'industrie, M. Jules Siegfried, appartient à la députation de la Seine-Inférieure depuis 1885.

Né à Mulhouse (Haut-Rhin), en 1837, il s'occupa de commerce dès sa jeunesse, fonda une maison au Havre en 1862. Membre de la chambre de commerce de cette ville en 1869, il opta pour la France après le traité de Francfort. M. Siegfried a été successivement conseiller municipal et adjoint au maire du Havre (il fut révoqué de ces dernières fonctions au 16 mai), conseiller général du canton de Bolbec et maire du Havre en 1878. Il contribua dans cette ville à la fondation de l'école Franklin et des cités ouvrières; aida à Mulhouse à l'organisation du Cercle de commerce, et, à Paris, à la création de l'Ecole alsacienne.

M. Siegfried est officier de la Légion d'honneur.

M. Siegfried a été rapporteur du budget du commerce et est l'auteur d'une proposition intéressante sur l'hygiène et la santé publique.

M. Charles Dupuy, le nouveau ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, est député de la Haute-Loire depuis 1885.

M. Dupuy est né au Puy, en 1851. Fils d'un huissier de la préfecture de la Haute-Loire, il entra dans l'enseignement et fut reçu à l'agrégation de philosophie en 1879. Il fut successivement professeur à Nantua, à Aurillac, à Auch, au Puy et à Saint-Etienne. Inspecteur d'académie dans la Lozère, puis dans le Calvados, il devint, en 1884, vice-recteur de l'Académie d'Ajaccio.

M. Charles Dupuy est rapporteur du budget de l'instruction publique depuis plusieurs années.

Pendant que M. Ricard déménage pour « cause d'insuffisance et M. J. Roche pour cause de convention franco-suisse, » comme le dit fort bien M. J. Cornély, ses collègues, plus heureux, gardent donc leurs positions. Mais quoique épuré, l'ancien cabinet devenu le nouveau par suite de cette épuration, reçoit un accueil plein de fraîcheur de la part de la presse. Le *Journal des Débats* craint que M. Ribot ne se soit pas procuré une grande force en s'adjoignant ses anciens collègues. Le *Gaulois* prétend que « cette dernière invention dépasse un peu les bornes du grotesque. Le même ministère revenant pour présider à la situation qu'il ne s'est pas jugé capable d'accepter ! Elle est bonne, comme on dit ! » M. F. Magnard se montre fort sceptique et se demande si « cette combinaison ne se disloquera pas avant même de s'être présentée devant le Parlement ? » Le *Voltaire* veut savoir comment il se fait que M. Bourgeois, qui avait refusé son concours à M. Brisson et à M. Casimir-Périer, ait cru de son devoir de le prêter à M. Ribot. Question indiscrete à laquelle la *Lanterne* semble répondre par avance en prétendant que le « président de la République en constituant ce cabinet a songé non pas au pays, mais à ses préférences et à ses sentiments personnels. » Il semble aussi que dans cette crise M. Carnot s'était découvert ; et voilà qu'on le découvre tout à fait et qu'on le mêle aux dissensions des partis. On abusera de son intervention contre lui, on peut en être sûr, parmi ceux qui sont les tenants de ses rivaux à la présidence de la République. Ne prétend-on pas déjà qu'il est hostile à l'enquête, qu'il aurait voulu l'étouffer ? Ce sont là, sans doute, des rumeurs exagérées, mais l'attitude de M. Carnot pendant la crise autorise les soupçons, et il n'y a rien de soupçonneux comme les démocraties. Mais quel que soit le sentiment de M. Carnot, il ne faut pas songer à rogner les pouvoirs actuels

de la commission d'enquête ni à lui en refuser de plus étendus. Ni la Chambre ni l'opinion publique ne le permettraient. Le vin est tiré, il faut le boire, boire jusqu'à la lie, et il y en a beaucoup, plus même que ne le pensaient ceux qui se doutaient des scandaleux trafics auxquels avait donné lieu l'affaire du Panama.

Cependant un journal officieux, *Paris*, après nous avoir appris que la déclaration ministérielle — dont les termes ont été arrêtés hier en conseil de cabinet — sera lue à la Chambre par M. Ribot, par M. Bourgeois au Sénat et, à son défaut, par M. Loubet, nous apprend que, dans cette déclaration, « le gouvernement manifeste, en ce qui concerne la suite de l'enquête parlementaire, son intention de donner satisfaction au désir de la Chambre tout en restant dans les termes de la loi et en assurant le respect du principe de la séparation des pouvoirs. » On sait ce que parler veut dire, et cette phrase anodine signifie — ou ne signifie rien — que l'on refusera à la commission d'enquête et la communication des dossiers et la communication des autres pièces qui peuvent faire la lumière.

Et ce n'est pas gratuitement que nous prêtons au nouveau cabinet cette intention. Nous sommes en droit de la lui attribuer à la suite de la lettre que le ministre des travaux publics vient d'adresser à M. Le Provost de Launay, qui lui demandait de compulsier « le rapport rédigé par M. Rousseau, conseiller d'État, à la suite de la mission à Panama, dont il était chargé ». La lettre de M. Viette est significative : « Ce rapport, dit-il, a été tenu jusqu'ici confidentiel, je n'en possède qu'un seul exemplaire, que je ne puis vous adresser, et je ne pourrais utilement *examiner* une demande de communication qui me serait faite, que si celle-ci m'était adressée par le président de la commission d'enquête et au nom de celle-ci. » Notez le mot : *examiner*. Or, il ne s'agit pas ici d'une pièce judiciaire,

ne s'agit pas même d'un rapport secret, car d'une recherche faite au Palais-Bourbon, il résulte que les onze membres de la commission qui a eu à connaître la première fois du projet du Panama, ont reçu communication du rapport de M. Rousseau. Cet ingénieur, d'ailleurs, a constaté lui-même cette communication dans une lettre adressée en mars 1889 à M. P. de Casagnac. Tout le monde le sait à la Chambre, M. Viette ne l'ignore pas. Il faut donc voir dans cette réponse un indice des intentions du ministère Ribot. Mais il y a peut-être une question personnelle en jeu. M. Baihaut, le ministre d'alors, a

affirmé devant le Parlement, naguère, que ce rapport n'était pas défavorable. Craindrait-on que la divulgation de ce rapport n'infligeât un démenti à M. Bâihaut ? On le prétend, mais il y a tant de mauvaises langues en ce moment au Palais-Bourbon !

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que M. Le Provost de Launay, une demi-heure après avoir reçu cette lettre, faisait rechercher aux archives de la Chambre et trouvait un original du rapport de M. Rousseau, daté du 30 avril 1886.

Cet original est annoté au crayon, et ces annotations sont précisément celles qui ont été publiées par le *Temps*.

Ce rapport mentionne les *aléas* considérables de l'entreprise, il dit que l'achèvement du canal est plus que problématique dans le délai et avec les ressources indiquées.

Le rapport *signé Rousseau* conclut en terminant que les difficultés sont presque insurmontables.

En attendant, les révélations continuent à la Commission d'enquête. Les sénateurs Léon Renault, Albert Grévy, le transfuge néo-républicain Dugué de la Fauconnerie, l'ex-ministre Bâihaut, Antonin Proust, et nombre de notabilités républicaines se voient tour à tour compromis, et la bourrasque menace d'en compromettre encore beaucoup d'autres.

La Commission a obtenu du Parquet la saisie de vingt-six chèques signalés comme ayant servi de commission aux hommes politiques compromis.

Voici la liste communiquée par la commission d'enquête :

- 1° 1 million, Cornélius Herz, par Rothschild ;
- 2° 1 million, idem ;
- 3° 195,000 francs, Chabert, 2, rue de Lisbonne ;
- 4° 140,475 francs, idem ;
- 5° 100,000 francs, Chevillard, 53, rue de Châteaudun ;
- 6° 100,000 francs, idem ;
- 7° 100,000 francs, idem ;
- 8° 100,000 francs, idem ;
- 9° 150,000 francs, idem ;
- 10° 80,000 francs, 26, rue du Quatre-Septembre (signature illisible) ;
- 11° 40,000 francs, Fabre, 4, rue de la Bourse ;
- 12° 40,000 francs, ordre Kohn de Reinach (signature illisible).
- 13° 40,000 francs, Albert Grévy, 43, boulevard Haussmann ;

- 14° 20,000 francs, Léon Renault ;
 15° 5,000 francs, idem ;
 16° 25,000 francs, Siméon, chez Jeannin, agent de change ;
 17° 25,000 francs, Elouis, rue Chauchat ;
 18° 20,000 francs, Davoust, 15, place Vendôme, au Crédit
 mobilier ;
 19° 20,000 francs, Aigoïn, 4, rue des Dames ;
 20° 20,000 francs, Castelbon, rue des Acacias ;
 21° 20,000 francs, Buster, rue Saint-Georges, 3 ;
 22° 20,000 francs, Praslou frères, rue des Mathurins, 3 ;
 23° 20,000 francs, Orsatti, rue Pigalle, 5 ;
 24° 20,000 francs, Paul Schmitt, 78, rue d'Anjou ;
 25° 20,000 francs, Crédit mobilier ;
 26° 10,000 francs, Auverge, 74, Chaussée-d'Antin ;

Notons ici, à propos de ce dernier nom et de cette dernière adresse, qu'il n'existe pas de n° 74 dans la rue de la Chaussée-d'Antin.

Le chèque de 20,000 francs au nom de M. Buster serait, dit le *Matin*, celui que M. Antonin Proust a reconnu avoir signé pour sa participation aux bénéfices du syndicat de garantie et qu'il aurait aussitôt repassé au nom d'un banquier de Niort, qui l'aurait fait toucher par son correspondant de Paris.

Le chèque Davoust est celui dont il a été déjà beaucoup parlé, Davoust était un garçon de bureau, et il est mort presque en même temps que le baron de Reinach. L'autre jour, la *Libre Parole* accusait à peu près M. Rouvier d'avoir empoisonné Davoust.

Le *Journal* publie le texte du renouvellement du traité de la Triple-Alliance, signé par les empereurs d'Allemagne, d'Autriche et le roi d'Italie. C'est là un événement considérable et qui aura un grand retentissement.

Voici cet important document :

Nous, Guillaume II, par la grâce de Dieu Empereur des Allemands, Roi de Prusse, etc...

Nous, François-Joseph I^{er}, par la grâce de Dieu Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie, etc...

Nous, Humbert I^{er}, Roi d'Italie, etc...

Nous avons, vu l'honneur, la dignité, la sécurité et le bien-être de nos peuples, prenant en considération les lois et les coutumes, et en vertu des droits qui nous appartiennent comme chefs de nos États, arrêté ce qui suit :

I. — Ayant en vue la vague situation politique de certaines puissances européennes, qui peut avoir de grandes conséquences pour la paix générale en Europe ou pour un de nos États, Nous, après avoir entendu l'avis de nos ministres chargés par Nous d'examiner cette nouvelle entente cordiale, et après avoir examiné et pesé par Nous-mêmes les nouvelles conditions de notre nouvel engagement, promettons et jurons, sur notre honneur et sur le Saint Évangile, de renouveler et confirmer les promesses faites et les conventions déjà signées par Nous pour une durée de *six ans*.

II. — Nous renouvelons la ligue défensive, qui deviendrait offensive en cas de danger pour un de nos États.

III. — Nos ministres ainsi que nos représentants près des gouvernements étrangers agissent d'accord et se soutiennent mutuellement dans toutes les questions politiques extérieures et prennent ensemble, en nous consultant, toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts de nos États.

IV. *a.* — Nous, Guillaume II, Empereur des Allemands et Roi de Prusse et Nous, François-Joseph, Empereur d'Autriche et Roi de Hongrie, prêtons notre appui et notre concours à notre cher cousin et allié, Sa Majesté Humbert I^{er}, Roi d'Italie, et à son gouvernement, dans sa politique extérieure et coloniale, et reconnaissons définitivement les droits et la situation politiques de la ville de Rome, comme capitale de l'État d'Italie.

b. Nous, Guillaume II, Empereur et Roi, et Nous, Humbert I^{er}, Roi d'Italie, prêtons notre appui et notre concours à notre cher cousin et allié, Sa Majesté Catholique François-Joseph I^{er}, Empereur et Roi, et à son gouvernement, dans sa politique extérieure, notamment en ce qui concerne la presqu'île des Balkans.

c. Nous, François-Joseph I^{er}, Empereur et Roi, et Nous, Humbert I^{er}, Roi, prêtons notre appui et notre concours à notre cher cousin et allié, Sa Majesté Guillaume II, Empereur et Roi et à son gouvernement dans sa politique extérieure.

V. — Appui et concours sont prêtés mutuellement entre les amis alliés, par voie diplomatique, et sur terre et mer.

VI. — Les alliés s'engagent à tenir leurs armées sur pied de guerre pendant la durée de cette entente cordiale.

VII. — *a.* En cas d'un conflit entre l'Allemagne et la Russie, l'Autriche mobilise son armée, déclare la guerre à la Russie, et agit d'accord avec l'état-major de l'armée allemande. L'Italie mobilise son armée sur la frontière française. Si la France intervient dans ce conflit en faveur de la Russie, l'Italie déclare la guerre à la France, et son armée entre en France, ses opérations ayant pour base la ligne de Savoie.

b. En cas d'un conflit entre l'Allemagne et la France, l'Italie agit comme l'indique le § *a.*

L'Autriche mobilise son armée sur la frontière russe et déclare la guerre à la Russie, si cette dernière intervient dans ce conflit en faveur de la France; dans ce cas l'Autriche agit comme l'indique le § a.

c. En cas d'un conflit entre l'Autriche et la Russie, l'Allemagne mobilise son armée, déclare la guerre à la Russie et fait passer deux corps d'armée en Autriche; elle agit comme il est indiqué dans la convention militaire.

L'Italie mobilise son armée sur la frontière de France et agit comme l'indique le § a, en cas d'une action commune de la France avec la Russie.

d. En cas d'un conflit entre l'Italie et la France, en Europe ou dans les colonies, l'Allemagne mobilise son armée et agit d'accord avec l'Italie.

L'Autriche mobilise son armée sur la frontière russe, en cas d'une intervention armée de la Russie dans ce conflit.

VIII. — Nous promettons et jurons sur notre honneur de garder « le statu quo » et de soutenir ensemble les principes de la Paix Générale en Europe.

Ce traité est strictement gardé par nous et nos ministres pour sauvegarder la sécurité et l'honneur de nos Etats, dont le bien-être nous est confié.

En foi de quoi, nous avons signé de nos propres mains et fait apposer nos sceaux.

Signé :

FRANÇOIS-JOSEPH 1^{er},
GUILLAUME II,
HUMBERT 1^{er}.

LE PANAMA

Nous avons mentionné, il y a huit jours, la déposition de M. De-lahaye, député de Chinon, devant la commission d'enquête. Voici la note qu'il a présentée et qu'il a lui-même communiquée à la presse; nous devons la publier parce qu'elle donne un aperçu exact de la situation :

Le rôle de la commission.

Les circonstances dans lesquelles vous avez été nommés sont trop récentes et trop présentes à vos mémoires pour que je vous en fasse l'historique.

Aux termes mêmes de la délibération de la Chambre qui vous a investis de votre mission, vous êtes une commission d'enquête nommée *avec les pouvoirs les plus étendus*, à l'effet de faire la

lumière sur les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires du Panama.

Votre rôle consiste donc à rechercher en toute bonne foi et sincérité, et par tous les moyens dont vous pourrez disposer, la vérité.

Le mien — et je n'en accepte pas d'autre — consiste à me mettre à votre disposition, je ne dirai pas pour vous guider, ce serait trop ambitieux, mais pour vous indiquer les voies et moyens par lesquels vous arriverez en possession de cette vérité, pour vous servir, si j'ose m'exprimer ainsi, d'éclaireur dans la poursuite des responsabilités.

J'ai été amené par l'exercice légitime de mon mandat législatif, c'est-à-dire par le souci des intérêts des citoyens français que nous représentons tous, à rechercher et à saisir une partie de cette vérité. Si j'ai demandé et obtenu la constitution d'une commission d'enquête, c'est parce que, seule, une commission d'enquête peut mettre en mouvement les acteurs nécessaires à la découverte de toute la vérité.

Mon devoir est de vous aider dans cette tâche, et je l'accomplis ici en vous indiquant méthodiquement les divers procédés d'investigation auxquels vous devez, selon moi, avoir recours.

Affaire Reinach.

J'ai dit que M. le baron Jacques de Reinach avait proposé un forfait à la Compagnie et s'était engagé à faire le nécessaire, comme il le disait, moyennant cinq millions.

Qu'était M. Jacques de Reinach ?

C'était un financier très adroit, très habile, doué d'une volonté de fer, ayant beaucoup d'idées et allant jusqu'au bout de toutes ses idées, possédant des relations dans tous les mondes, grâce à sa fortune et aussi à l'aménité de son caractère et du sans-
façon de ses allures.

Il était depuis fort longtemps en contact avec les directeurs de l'entreprise du Panama. Il leur avait donné des conseils et rendu des services. C'est lui qui avait été l'inventeur de la combinaison des obligations à lots, qui échoua une première fois au Parlement en 1886.

Lorsqu'en 1888 l'entreprise fut réduite à la dernière extrémité et acculée à un échec, il revint à la charge et offrit à la Compagnie d'enlever l'affaire auprès des pouvoirs publics, moyennant cinq millions.

Les chefs de la Compagnie, à qui certaines besognes répugnaient, acceptèrent. J'ai dit cinq millions pour prendre un chiffre rond; mais, en réalité, les sommes allouées à M. de Reinach dépassent ce chiffre et atteignent près de six millions, ainsi que vous pourrez le vérifier. Je m'en tiendrai, pour la commodité du langage, au chiffre primitivement indiqué.

Du moment que M. de Reinach a reçu cinq millions, c'est que cinq millions sont sortis des caisses de la Compagnie.

Il est donc, tout d'abord, indispensable de vous faire apporter et d'examiner les livres de la Compagnie pour l'année 1888. Vous aurez à constater à quel chapitre a été passée cette somme, en quelle qualité et pour quels services le baron l'a touchée.

Puis, vous manderez les caissiers et chefs de comptabilité, que vous interrogerez. Enfin, vous ferez appeler MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, Cottu, Marius Fontanes, administrateurs.

Vous leur adjoindrez MM. Victor de Lesseps, Henri Prévot et de Mondésir, du comité de direction, et vous leur poserez les questions suivantes :

Questions.

Première question. — Est-il à votre connaissance que M. le baron de Reinach ait demandé et obtenu cinq millions?

Deuxième question. — Vous a-t-il laissé entendre que tout ou partie de ces cinq millions devaient être employés pour obtenir des pouvoirs publics l'autorisation nécessaire à l'émission des titres à lots?

Sur la première question, il paraît difficile d'imaginer que ces messieurs aient intérêt à dissimuler la vérité.

Sur la seconde question, il est impossible qu'ils adoptent devant vous, la tactique qu'ils ont suivie. — je crois le savoir. — devant M. le conseiller Prinnet, chargé d'instruire contre eux.

Ils ont répondu : « Monsieur le conseiller, nous le regrettons beaucoup, mais il nous est impossible de répondre sur ce point. »

Et comme le conseiller insistait et disait : « Si j'étais administrateur du Panama et si on me posait la question que je vous pose, je ne me croirais nullement lié par le secret professionnel. »

Et comme il ajoutait encore : qu'une pareille réponse équivalait à un aveu, ils se sont cantonnés dans le même mutisme obstiné.

Vous aurez à apprécier le mutisme gardé à l'instruction et

que vous pourrez constater par l'examen des interrogatoires et par la déposition que vous devrez provoquer de la part du conseiller instructeur, qui vous sera d'un secours considérable dans toute votre enquête.

Si donc les personnes interrogées se retranchent derrière un refus de réponse à la seconde question, refus ayant la valeur d'un aveu, vous aurez à leur en poser une troisième :

— Comment justifiez-vous l'importance d'une pareille remise, faite, plusieurs mois avant l'émission, à un financier qui, honnête ou non, n'était pas le chef d'une maison de premier ordre ?

Il y a pour la passation des écritures de ces sortes d'affaires un terme vague, élastique, qui semble tout justifier et qui ne dit rien : c'est celui de « participation financière ». Ce doit être sous cette rubrique que figurent les sommes versées à M. de Reinach.

Dans le cas où les cinq millions attribués à M. Jacques de Reinach figureraient sous cette rubrique dans les livres de la Compagnie et dans les dires des administrateurs, vous demanderez qu'on justifie cette participation, qu'on l'explique, et de vous-mêmes vous rapprocherez les cinq millions de M. de Reinach du chiffre apporté à la tribune par M. Germain dont le grand établissement, le Crédit Lyonnais, a placé deux cent soixante-dix-huit mille obligations et n'a touché que deux cent cinquante-deux mille francs.

Vous aurez également à vous inquiéter de la question de savoir si M. J. de Reinach a eu des sous-participants, quels sont leurs noms, leurs titres, et comment ils justifient les libéralités de la Compagnie.

Voilà pour la sortie des fonds des caisses du Panama.

Occupons-nous maintenant de leur entrée chez M. de Reinach et C^{ie}, dont M. de Reinach faisait encore] partie à cette époque.

Ici, vous et moi nous nous trouvons en face d'une situation tout à fait imprévue.

Deux personnes ont travaillé avec les cinq millions du Panama M. Jacques de Reinach et son collaborateur avéré, M. Arton. M. Arton est en fuite ; M. Jacques de Reinach est mort dans la nuit de samedi à dimanche. Mon interpellation devait être discutée dans la journée du jeudi précédent.

Donc, je ne pouvais prévoir la disparition subite du financier. Il devait être, dans ma pensée, votre principal témoin et devenir, je l'avoue, votre premier accusé. J'aurais désiré l'avoir pour

interlocuteur devant vous, et ce n'est point de ma faute si le dialogue instructif que je comptais établir devant la commission devient un monologue.

Il semblerait que, par le fait de cette mort, les preuves se déroberont. Vous allez voir qu'il n'en est rien et comment on peut les retrouver.

(A suivre.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **Essais sur l'harmonisation du chant grégorien**, suivis de plusieurs appendices, par l'abbé P. Denis, du diocèse de Luçon. — Paris, Haton, éditeur.

L'harmonisation du chant grégorien est un problème difficile, qui n'est point encore complètement résolu. L'abbé Denis apporte à ce sujet le fruit de ses études consciencieuses, et dit d'excellentes choses fort sensées, un peu sévères. Ses essais traitent de l'harmonie en général, de sa naissance et de ses progrès, de l'harmonisation du chant grégorien, dans le passé, de ce qu'elle doit être dans l'avenir ; des diverses méthodes parues ces dernières années et enfin de la tonalité dans l'harmonie des chants anciens. Pratiquement ce qui paraît à M. l'abbé Denis, le plus recommandable, c'est d'un côté la *Méthode élémentaire d'accompagnement du plain-chant*, par l'abbé Brune (Haton, éditeur,) puis l'accompagnement si riche qu'ont fait MM. Habeil et Harnisch, de Ratisbonne, pour l'édition officielle romaine.

2. — **Léon XIII et dom Pothier**, Etudes sur la question actuelle du chant liturgique,

par l'abbé P. Denis, — Haton, éditeur.

Réponse à dom Janssens, par M. l'abbé Denis.

La Sacrée Congrégation des Rites a choisi officiellement une édition particulière de chant liturgique. Les Actes du Saint-Siège, principalement par le décret du 26 avril 1883, ont désigné cette édition comme devant être prise uniformément par tous les Ordinaires de l'Eglise à mesure que les autres éditions particulières seront épuisées.

Or les deux brochures de M. l'abbé Denis sont consacrées à la défense du chant officiel de l'Eglise romaine contre ses détracteurs. Il y a deux sortes de détracteurs : quelques vieux gallicans plus ou moins laïques, puis les archéologues groupés derrière un nom célèbre, Dom Pothier. Les premiers, on peut et l'on doit mépriser leurs attaques. Quelques paroles de sainte indignation, voilà tout ce que leur accorde l'abbé Denis.

Quant aux seconds, qui parlent au nom de la science, qui sont connus comme de pieux religieux dévoués à l'Eglise, leur opposition offre plus de dangers, aussi l'abbé Denis bravement a-t-il saisi le tau-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce Bulletin.

reau archéologique par les cornes dans la personne de dom Pothier, en cherchant à démontrer que le célèbre Bénédictin est théoriquement et pratiquement hostile à l'édition officielle; que dans ses *Mémoires grégoriennes* il a copié l'abbé Gontier, dans son Graduel, les chants de Reims et Cambrai; qu'il ignore les vraies origines du chant grégorien; qu'il n'en connaît point la notation originelle; qu'il n'a point la clef primitive des neumes; que son Graduel est semé de fautes et de signes surannés; qu'il laisse pénétrer dans le chant grégorien ce mauvais diable de Triton; que sa théorie du rythme, confuse, est appuyée à tort sur le quinzième chapitre du *Micrologue* du moine Guy de Saint-Maur, dit d'Arezzo; que l'arbitraire règne dans toutes ses œuvres.

Ces critiques sont justes dans le fond. La forme en est vive, alerte, énergique. Quelques-uns l'ont trouvée trop personnelle, trop violente, à tort, selon nous, car dans les circonstances présentes il fallait s'attaquer directement à dom Pothier et livrer l'assaut, frapper au bon endroit et frapper fort. Ce qu'a fait avec un grand courage l'abbé Denis, qui a livré le bon combat pour l'unité du chant dans l'Église catholique.

3. — **Saint Joseph**, sa vie et son culte, par Mgr Ricard. Beau volume grand in-8° jésus de 500 pages, illustré de plus de 100 gravures sur bois. Édition de demi-luxe. Paris, Desclée, de Brower et Cie. — Broché, 7 fr. 50.

Édition de grand luxe. 13 chromotypographies, 5 magnifiques chromolithographies. — Broché, papier cuir, riche empreinte, 12 fr.

Tout a été dit sur saint Joseph. Cependant il y avait encore un livre à faire, un monument à élever à la gloire du Patron de l'Église universelle. Ce monument,

le voici. Il est bien un par son plan, un par l'appareil observé dans sa construction, un par l'indestructible ciment qui maintient ses parties; mais quelle variété dans les matériaux! Le talent de l'auteur, et ce n'est pas un mince éloge que nous lui adressons, brille surtout dans le choix judicieux de ces matières et dans leur mise en œuvre. Le mosaïste ne crée pas les pierreries dont il compose ses tableaux immuables, il n'en est pas pour cela moins artiste.

Dans la première partie: *Saint Joseph, sa vie d'après la révélation et les révélations*, l'auteur supplée discrètement à la sobriété des Saintes Écritures, en interrogeant sainte Brigitte, Marie d'Agréda, Catherine Emmerich. À ceux qui le trouveraient téméraire, il a répondu d'avance qu'il doit lui être permis d'accorder à ces voyantes le genre d'autorité que leur reconnaissent Goerres, Dom Guéranger, Mgr Gay, le Père Monsabré et d'autres peu suspects de crédulité à l'endroit des visions.

Il a mis en œuvre, avec une égale prudence, les traditions qui remontent aux temps apostoliques et sont enregistrées dans les écrits des premiers siècles chrétiens. Mais, non content de grouper et de coordonner — en laissant à chacun d'eux son degré d'historicité — tous les faits naturellement ou surnaturellement connus sur la vie du saint Patriarche, Mgr Ricard s'est attaché à le faire « agir, parler, prier, souffrir, dans les lieux où il a vécu, » et, fidèle au procédé que nous indiquions tout à l'heure, c'est à l'aide des écrits des plus plus récents voyageurs et exégètes palestiniens, les Goerres, les Didon, les Le Camus, les Julien, les Raboisson, qu'il a reconstitué le milieu physique dans lequel il plut à Dieu d'encadrer l'existence de la Sainte famille.

La seconde partie présente l'historique du *Culte de saint Joseph*

à travers les âges. L'auteur y développe les raisons providentielles de l'apparition tardive, de la croissance merveilleuse et de l'épanouissement final de cette dévotion ; et c'est avec une légitime fierté qu'il constate le rôle réservé à la France dans la préparation et la propagation du culte de saint Joseph. L'ouvrage s'achève par une étude magistrale sur le chef de la Sainte-Famille, considéré à la lumière de l'encyclicque *De conditione opificum*.

L'illustration du volume est vraiment à la hauteur du texte. Presqu'à chaque page des paysages de Palestine et d'Égypte, des vues de monuments, d'habitations, des reproductions d'objets précieux en rapport avec le texte, viennent le compléter, l'éclairer et charmer le lecteur, dont l'esprit conserve bien plus aisément par là le souvenir de ce qu'il a lu. C'est la première fois, croyons-nous, qu'une *Vie de saint Joseph* se présente au public dans des conditions aussi remarquables. L'édition de luxe y ajoute encore, à profusion, des chromotypies et des chromolithographies dans lesquelles la *Société Saint-Augustin* s'est surpassée. Nous la félicitons aussi du nouveau genre typographique qu'elle a donné à ce livre ; il est de nature à enlever tous les suffrages. Quel magnifique livre d'étrennes ! Nous le signalons à toutes les familles.

4. — **Vie de Ste Elisabeth, reine de Portugal.** Par Mme C. Le Brun R. — Un vol.

in-12. — Paris 1892. Librairie de l'Œuvre de Saint-Paul.

L'éloge de la reine Elisabeth par S. S. Léon XIII, ses paroles toujours touchantes et fécondes, ont inspiré ce livre (offert à S. A. R. duchesse de Bragance, la reine Amélie).

« C'est vraiment la force de l'Eglise catholique, a dit le Souverain Pontife (novembre 1887) c'est la vertu qui lui est propre, d'enfanter d'abord par le don de Dieu les plus éclatantes vertus, de les nourrir avec un soin maternel ; de les amener peu à peu à la perfection ; enfin de les consacrer par la religion et la mémoire de l'immortalité ; et cela avec des honneurs si grands, qu'on n'imaginerait pas rien de plus grand sur la terre ». C'est le début de l'introduction. Elisabeth d'Aragon parente de la sainte de Hongrie, parut à l'aurore des temps modernes, et devint la sainte compagne de l'un des créateurs de la monarchie portugaise ; ce qui engage à donner un précis de l'histoire de cette nation, qui a fait comme l'Espagne, de grandes conquêtes dans toutes les parties du monde. Elisabeth eut en particulier *le don de pacifier les cœurs* : la sainteté et les vertus de cette aïeule d'Anne et de Marie Thérèse d'Autriche, peuvent être imitées par les épouses, les mères de toutes les époques. Elisabeth fut canonisée en 1526 par le saint pontife Urbain VIII, et sa Vie publiée par un grand nombre de religieux français, espagnols et portugais.

UN ARTICLE A LIRE

Nous recommandons vivement la lecture d'un remarquable article, émané d'une plume qui fait autorité, sur le *Dictionnaire des Dictionnaires* ; on le trouvera plus loin, avec la manière d'acquérir, dans des *conditions exceptionnelles*, cette œuvre indispensable, d'une utilité quotidienne. *Il faut se hâter de souscrire pour profiter des avantages stipulés*, car la CLOTURE DÉFINITIVE des souscriptions *privilégiées* est TRÈS PROCHAINE.

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LES DOGMES CATHOLIQUES

I

Comment arrive-t-on à nier l'existence de Dieu? — Que faut-il penser de l'athéisme, du panthéisme et du transformisme?

Au commencement du symbole des Apôtres, nous lisons ces paroles sublimes : « Je crois en Dieu, le Père Tout-Puissant. » Ces mots élèvent aussitôt nos esprits et nos cœurs vers la source infinie de la vérité, de la beauté, de la sainteté. Dieu n'est-il pas le principe de tout ce qui existe, le commencement et la fin de tous les êtres de la création? « Dieu habite une demeure impénétrable »; c'est-à-dire l'homme ne connaîtra jamais pleinement la nature intime de son Maître pendant sa vie terrestre; il peut cependant découvrir quelques-unes de ses perfections, et soulever un coin du voile qui les cache à nos regards mortels. Nous découvrirons alors un Dieu spirituel, subsistant et vivant en lui-même, immuable, éternel, infiniment parfait, créateur et conservateur de toutes les choses. La lumière abondante qu'il projette sur l'humanité à travers les siècles met en évidence plusieurs vérités malheureusement travesties par les fables du paganisme, et presque totalement dénaturées par les systèmes des philosophes modernes.

Dans l'antiquité, on croyait au moins à une divinité quelconque : des idoles de marbre, de bois et de chair recevaient les adorations des grands et du peuple. Vaine religion, qui promettait aux passions humaines les satisfactions les plus honteuses! — De nos jours, l'incrédulité est à peu près générale : presque toutes les classes de la société suivent le courant d'erreur qui les emporte dans un monde imaginaire, sous la direction de quelques savants égarés qui exploitent, à leur profit, la crédulité populaire. Cette déplorable situation peut facilement nous conduire à une débâcle universelle dont les conséquences désastreuses hâteront peut-être la ruine de la société actuelle. Mais passons : l'avenir confirmera nos paroles.

Il y a deux manières d'attaquer le dogme catholique sur l'existence et la nature de Dieu : nier son existence, et altérer sensiblement la notion de sa nature et de ses attributs. L'athéisme se

contente de nier sans preuves suffisantes ; le panthéisme obtient le même résultat par des procédés équivoques.

La vérité de l'existence de Dieu a toujours trouvé quelques contradicteurs à tous les âges de l'humanité ; mais elle les a rarement trouvés dans les rangs de la science et de la vertu. Interrogeons l'histoire, et nous constaterons avec bonheur que les plus grands génies ont été les défenseurs ardents de cette vérité. « Comment, s'écrie Platon, le plus illustre représentant de la philosophie grecque, comment peut-on sans indignation se voir réduit à prouver l'existence de Dieu ? On ne saurait s'empêcher de voir avec colère, de haïr même ceux qui ont été et sont encore aujourd'hui la cause qui nous y force. Quoi ! après s'être montrés dociles aux leçons religieuses que dans leur enfance, encore au sein qui les nourrissait, ils recueillirent de la bouche de leurs nourrices et de leurs mères : leçons pleines d'enchantement qui leur étaient données tantôt en badinant, tantôt d'un ton sérieux ; après avoir assisté, au milieu de l'appareil des sacrifices, aux prières de leurs parents ; après avoir vu et suivi, avec le plaisir naturel à leur âge, les cérémonies dont les sacrifices sont accompagnés, lorsque leurs parents offraient des victimes aux Dieux avec la plus ardente piété, pour eux-mêmes et pour leurs enfants, et que leurs vœux et leurs supplications s'adressaient à ces mêmes Dieux d'une manière qui montrait combien était intime en eux la persuasion de leur existence ; eux qui savent ou qui voient de leurs yeux que les Grecs et tous les étrangers se prosternent et adorent les Dieux au lever et au coucher du soleil et de la lune, dans toutes les situations heureuses ou malheureuses de leur vie, ce qui montre combien, loin de nier l'existence des Dieux, tous ces peuples en sont convaincus, combien ils sont éloignés d'en douter ; et maintenant au mépris de tant de leçons, sans avoir un seul motif raisonnable au jugement de tous ceux qui ont le bon sens le plus borné, ils nous forcent à tenir le langage que nous leur tenons : Qui pourrait consentir à instruire doucement de pareilles gens, et recommencer à leur enseigner qu'il existe des Dieux !... Adressons à ceux qui ont corrompu leur intelligence cette instruction paisible ; prenons à part un d'entre eux, et, étouffant tout mouvement de colère, disons-lui avec douceur : Mon fils, tu es jeune ; le progrès de l'âge changera pour toi bien des choses, et tu en jugeras bien autrement qu'aujourd'hui. Attends donc jusqu'à ce moment pour te faire juge sur une question si

importante. Ce que tu regardes maintenant comme de nulle conséquence est en effet ce qu'il y a de plus important pour l'homme, je veux dire d'avoir sur la divinité des idées justes, d'où dépend sa bonne ou sa mauvaise conduite. Là-dessus je te dirai ce qui est arrivé à plusieurs : aucun de ceux qui dans leur jeunesse ont cru qu'il n'y avait point de Dieux, n'a persisté jusqu'à la vieillesse dans cette opinion (1). »

Les philosophes des autres nations tiennent le même langage ; ils flétrissent avec indignation les affirmations insensées de quelques esprits médiocres, qui veulent semer dans le peuple des germes de discorde et de haine, en attaquant les bases de la religion et de la morale. Écoutons Cicéron, l'oracle de la philosophie romaine : « L'existence de la divinité, dit-il, est d'une évidence telle, que je regarderais difficilement comme sain d'esprit l'homme qui la nierait. *Esse Deos ita perspicuum est, ut, id qui neget, vix eum esse sanæ mentis existimem.* » (*De nat. Deor.* 11, 44.)

Nous pourrions encore multiplier les témoignages des savants de l'antiquité païenne touchant la question qui nous occupe : ceux que nous avons cités suffisent pour établir la vérité de notre thèse.

Les docteurs chrétiens avaient si bien compris la nécessité d'omettre la preuve de l'existence de Dieu dans leurs discussions avec les païens, qu'ils ne parlaient jamais de ce dogme dans les conférences publiques ; ils auraient cru faire injure à leurs adversaires. Ils voulaient avant tout leur donner une connaissance plus vraie, plus claire et plus précise de Dieu. A ce but tendaient tous leurs efforts ; et pour l'obtenir, ils employaient tous les moyens dont ils pouvaient disposer. M. Ginoulhiac a bien résumé la pensée des Pères dans le passage suivant : « Soutenir que le monde, cet ouvrage si élégamment construit et si sagement ordonné, l'ait été sans l'intervention d'un ouvrier plein de sagesse, c'est, à leur avis, une chose absurde, une impiété manifeste (Origène) : — le penser, c'est n'avoir ni intelligence, ni sens, ni même des yeux (Minuc. Félix) ; — s'attacher davantage à démontrer cette vérité, c'est faire preuve de peu de sagesse, car on ne doit pas chercher à établir ce qui est manifeste (Origène), et combattre des propositions insensées est une folie aussi grande que de les émettre (Arnobe).

(1) Platon. *Les lois*, l. X.

D'ailleurs, il n'est pas difficile de renverser les raisonnements mensongers de quelques hommes livrés à des erreurs impies, ne serait-ce que par le témoignage de tous les peuples dont les sentiments, à cet égard, sont unanimes (Lactance). On doit seulement redouter, en les réfutant, de participer à leur crime ; car c'est une conduite criminelle de demander des preuves de l'existence d'une Providence divine, et, à cause de cela, peut-être ne faut-il pas s'efforcer de la démontrer, d'autant qu'elle est manifeste par l'art et la sagesse empreintes dans ses ouvrages (Clément d'Alexandrie). »

Aux premiers siècles de l'Eglise, l'athéisme était regardé comme une monstruosité, bien plus, comme une folie. Le langage énergique des Pères met en évidence l'opinion et les convictions de leur époque.

Avec le christianisme, les athées — on peut le dire, — disparaurent en grande partie : en brisant les idoles du paganisme, la religion catholique dissipa les ténèbres et l'ignorance de l'humanité en lui faisant connaître les splendeurs de ses dogmes et la pureté de sa morale. Aussi est-il rare de voir des hommes sérieusement convaincus nier l'existence de Dieu, en présence d'une génération que la puissance divine soutient et fortifie dans les combats et les épreuves de la vie. « Durant de longs siècles, dit un savant, l'histoire ne présente que de loin en loin quelques athées, qui furent un objet d'horreur pour leurs contemporains. » — « L'athéisme n'est point, écrit à son tour La Bruyère. Les grands, qui en sont le plus soupçonnés, sont trop paresseux pour décider en leur esprit que Dieu n'est pas : leur indolence va jusqu'à les rendre froids et indifférents sur cet article capital, comme sur la nature de leur âme et sur les conséquences d'une vraie religion ; ils ne nient ces choses, ni ne les accordent, ils n'y pensent point. — Je voudrais voir, continue-t-il, un homme sobre, modéré, chaste, équitable, prononcer qu'il n'y a pas de Dieu ; il parlerait du moins sans intérêt ; mais cet homme ne se trouve point. J'aurais une extrême curiosité de voir celui qui serait persuadé que Dieu n'est point ; il me dirait du moins la raison invincible qui a su le convaincre. »

Voltaire lui-même, qui fut le coryphée de l'incrédulité au dix-huitième siècle, s'exprimait dans les termes suivants : « L'athéisme, dit-il, est le vice des sots et une erreur qui n'est même pas inventée dans les petites maisons de l'enfer. » (T. LXII, p. 372. Edit. de Kehl, in-12.)

« L'athéisme spéculatif est la plus indigne des folies, et l'athéisme pratique le plus grand des crimes. Il sort de chaque opinion de l'impiété une furie armée d'un sophisme et d'un poignard qui rend les hommes insensés et cruels ». (T. XXXVI, page 72.)

« Tout est art dans l'univers, et l'art annonce un ouvrier. Observez seulement un limaçon, un insecte, une mouche, vous y verrez un art infini qu'aucune industrie humaine ne peut imiter. Il faut donc qu'il y ait un artiste infiniment habile, et c'est lui que les sages appellent Dieu. (T. XLVI, p. 30.)

« En vérité, on ne peut que sentir de l'indignation contre ceux qui ont assez de mauvaise foi et de fureur pour dire que la bouche n'est pas faite pour parler et pour manger, que les yeux ne sont pas merveilleusement disposés pour voir, ni les oreilles pour entendre. Cette audace est si folle que j'ai peine à la comprendre. » (T. XLVI, p. 330.)

« Il nous est donné d'arranger, d'unir, de désunir, de nombrer, de peser, de mesurer ; mais faire ! quel mot ! Il n'y a que l'être nécessaire, l'être existant éternellement lui-même qui fasse ! Avouons donc qu'il est un Etre suprême, nécessaire, incompréhensible, qui nous a faits. » (T. LVIII, p. 153.)

Que pouvons-nous ajouter après ces belles considérations d'un philosophe impie, qui écrase sous le poids de son dédain tous les insensés voulant se persuader que Dieu est une pure abstraction inventée par l'esprit humain ? « L'athéisme, dit Voltaire, est le vice des sots. » Que de vérités dans ces quelques mots ! Aurions-nous le courage, nous catholiques, de lancer à la face de nos adversaires une injure semblable ? Nous sommes donc plus voltairiens que Voltaire, nous sommes loin de l'école neutre, positiviste et athée.

Le dix-huitième siècle vit surgir quelques esprits mal équilibrés, s'efforçant de faire pénétrer dans les masses populaires des erreurs multiples, qui provoquèrent la dissolution de la société et les horreurs de la révolution. La noblesse adopta avec enthousiasme les théories légères des nouveaux docteurs ; elle suivit le courant d'erreur qui l'envahissait de toutes parts, désirent donner à ses passions une sanction solennelle, et légitimer ainsi les désordres de sa vie. Mais un jour elle comprit le danger qui la menaçait, trop tard, l'impiété devait continuer ses ravages, en faisant disparaître sur l'échafaud les principaux représentants de la noblesse française.

Les partisans de Voltaire et les philosophes anglais et allemands qui prêchaient l'athéisme, voulaient tromper les ignorants pour réaliser leurs projets sanguinaires et renverser le trône et l'autel. Voilà leur but, et pour l'atteindre, ils ne reculaient pas devant les procédés les plus hypocrites et les manœuvres les plus déloyales. Certainement ils ne croyaient pas ce qu'ils disaient, car on peut être athée par libertinage, on ne l'est jamais par conviction. Il est facile de prendre un rêve pour la réalité, et M. Feuerbach s'abusait étrangement quand il écrivait : « Les anti-chrétiens, les athées, les humanistes aujourd'hui sont bien maltraités; mais ayons bon courage : l'athéisme humanitaire n'est plus dans les camarillas des grands seigneurs, riches et fainéants, comme au XVIII^e siècle, il est descendu dans le cœur des travailleurs qui sont pauvres, des travailleurs d'esprit comme des travailleurs de bras; il aura sous peu le gouvernement du globe. »

Que penser de cette prophétie? Est-elle d'un génie ou d'un ouvrier vulgaire et ignorant? La réponse est facile. Une telle absurdité n'aurait jamais pu éclore, d'une manière franche et catégorique, dans une intelligence supérieure; et l'ouvrier même ignorant a toujours assez de bon sens pour saisir le côté ridicule d'une proposition. M. Feuerbach s'engage sûrement dans une mauvaise voie, et sa prophétie demeurera sans cesse à l'état d'abstraction sans entrer dans la conduite et la vie morale de toutes les personnes intelligentes. On a beau dire, on a beau faire, l'athéisme proprement dit sera une exception, car « l'âme sent trop vivement le besoin de Dieu, pour ne pas protester contre une science trompeuse qui voudrait le lui enlever ».

(A suivre.)

UN SERMON DE NOËL

(Suite. — Voir le Numéro précédent.)

La Noël est également *la fête par excellence de la patrie*; car c'est celle qui s'accorde le mieux avec son histoire. C'est pour elle une date glorieuse et touchante.

La Patrie! Voilà un mot fascinateur. Parmi les mots qui tombent de nos lèvres et qui font vibrer en nous les fibres les plus tendres, en voilà un des plus puissants et des plus prodigieux.

La Patrie! Ces deux syllabes réveillent dans l'esprit, les plus riantes images et dans le cœur les plus doux souvenirs!

Tout homme qui n'est pas dénaturé aime le pays qui l'a vu naître, et quand entraîné par l'exil, la fatalité ou le malheur, il est loin de la contrée qui lui donna le jour, il ne peut penser à l'ensemble délicat des choses, des paysages, des hommes qui entourent son foyer, sans sentir les larmes monter à ses yeux. On a vu des Irlandais, des Polonais, arrachés par la persécution à la terre natale, porter sur leur cœur un petit sachet contenant une motte de cette terre bien-aimée. Elle était même parfois imprégnée de leur sang parce qu'ils s'étaient battus pour leur patrie, et à certains moments, surtout quand ils étaient tristes et mélancoliques, ils la palpaient de peur de perdre le souvenir de cette patrie absente.

C'est dire que pour tous, l'amour du sol natal est gravé en caractères indélébiles au fond du cœur. Vous aimez donc votre Patrie, M. F., la chose est incontestable! Eh bien, apprenez que son histoire est intimement liée au souvenir de la Noël. Laissez-moi vous le montrer.

La Patrie a son histoire; et cette histoire peut se résumer en trois chapitres qui comprennent *son âme, sa vocation, son organisation*. Or, dans chacun de ces trois chapitres, je trouve un sceau laissé par notre grande fête chrétienne. Le voici d'abord sur son âme; car, M. F., les nations ont une âme comme les individus, et une âme qui ne meurt jamais; une âme qui est immortelle, une âme qui vit encore même quand la nation qu'elle anime, râle dans la détresse ou le désespoir. Voyez la Pologne, voyez l'Irlande!!!

1° Or l'âme de la France a eu son baptême à l'égal de la mienne et de la vôtre! La France a été baptisée et quel jour? Pour quelle fête? Pour la Noël en l'an de grâce 496. Ecoutez ce récit :

Clovis venait de remporter la bataille de Tolbiac. Avant l'action, il avait fait la prière que vous connaissez : « Dieu que Clotilde adore, avait-il dit, si vous me rendez victorieux, je croirai en vous et je me ferai baptiser. » Le Très-Haut avait exaucé cette requête et le roi de France devait tenir sa promesse. La cérémonie eut lieu dans la Basilique de Reims. Les fonts baptismaux furent ornés avec magnificence. Les rues de la cité étaient pavisées, et l'enceinte sacrée, éclairée de cierges parfumés, étincelait de mille feux. Le cortège se dirigea vers

l'église, précédé de la croix et du livre des Evangiles qu'on portait processionnellement.

Saint Remy tenait le roi par la main et la reine Clotilde suivait accompagnée des sœurs du monarque. Plus de trois mille officiers et seigneurs de la cour, revêtus d'ornements blancs comme des néophytes, allaient aussi recevoir le baptême. Il était bientôt minuit, l'heure de la naissance du Sauveur. Clovis frappé de la pompe déployée dans la cérémonie, dit au saint Evêque : « Mon Père, serait-ce là le royaume de Jésus-Christ où vous avez promis de m'introduire? — Non, répondit le pontife ce n'est que l'entrée du chemin qui y conduit. »

Arrivé au baptistère, le vainqueur ému, mais heureux d'une joie difficile à rendre, demanda le sacrement des enfants de Dieu, et c'est alors que l'évêque, d'une voix solennelle, lui adressa ces paroles répercutées par l'histoire : « Courbe la tête, fier Sicambre, brûle ce que tu as adoré et adore ce que tu as brûlé. » Après quoi, il baptisa Clovis, sa famille, sa suite et son armée.

Qu'est Clovis pour nous, M. F. ? Un enfant répondrait : « C'est le père de la Patrie. C'est le fondateur véritable de la France. » Avant lui, qu'étaient nos aïeux ? C'étaient des barbares livrés aux turpitudes du paganisme et plongés dans les horreurs de l'idolâtrie. Mais une fois baptisés ils entrent pour jamais dans le courant de la civilisation chrétienne, et perdent peu à peu le caractère de leur barbarie sauvage, pour devenir bientôt le premier peuple de l'Europe. En attendant ils sont la première nation baptisée dans la Gaule, et voilà pourquoi la France a reçu le titre de *filie aînée de l'Église*. Et quand a-t-elle mérité ce beau titre de noblesse ? La nuit de Noël. C'est dans cette nuit à jamais mémorable que son âme a été baptisée, qu'elle a reçu le baptême catholique. Pourrait-elle l'oublier ? N'est-ce pas là pour elle, un sceau ineffaçable, une trace indélébile, un souvenir éternel ?

2° Mais la Noël doit porter plus loin son influence ; elle doit avoir sa place dans *la vocation providentielle* de notre nation.

La Providence tient les nations dans ses mains et c'est elle qui donne à chacune la mission qui lui convient dans le monde. C'est ainsi que le peuple juif est devenu le berceau du Sauveur et le peuple romain le berceau de l'Église !

Quelle est donc la vocation que la Providence a donnée à notre patrie ? L'histoire répond par ce mot qu'elle a consacré à

tout jamais : *Gesta Dei per Francos* ; Dieu se sert des Francs pour ses affaires, ou, les Francs font les affaires de Dieu, ou, si vous voulez encore, la France est le sergent de Dieu dans ce monde, le lieutenant du Très-Haut sur la terre ! Et de fait, quand nous parcourons les annales de notre pays, nous voyons que lorsque le catholicisme est menacé au cœur de la vieille Europe, c'est la France catholique qui le fait triompher !

C'est la France catholique qui chasse l'Arianisme !

C'est la France catholique qui écrase le Mahométisme !

C'est la France catholique qui donne à la Papauté sa couronne temporelle, pour agrandir sa dignité, assurer son indépendance, consacrer sa liberté !

C'est la France catholique qui se met à la tête des Croisades pour délivrer le Saint Sépulchre d'un joug abhorré !

Mais elle n'a pas accompli toutes ces saintes et chevaleresques prouesses, sans tirer sa vaillante épée, et lorsqu'elle a dégainé cette épée, savez-vous le cri qu'elle poussait sur les champs de bataille ? C'était celui-ci : *Noël ! Noël !*

Ce cri, elle le poussait à la veille de ses victoires ; elle le poussait au lendemain de ses triomphes. Aussi le Dieu des armées la bénissait dans ses conquêtes.

Si en 1870, nos soldats, allant à la défense de nos frontières, avaient mis des *Noëls* sur leurs lèvres, au lieu d'y mettre des chants avinés, ils auraient peut-être moins bien connu le chemin de la défaite ; et si nos enfants veulent s'en souvenir, pour plus tard, ils connaîtront à coup sûr, beaucoup mieux le chemin de la victoire ! Noël n'était pas seulement pour notre patrie un cri de guerre, c'était en même temps un cri de joie.

La France le poussait pour l'avènement de ses rois, pour la naissance de ses princes, pour ses fêtes nationales, pour ses réjouissances patriotiques ! elle se souvenait qu'elle avait été baptisée à ce cri, et elle le proférait dans toutes les circonstances de son existence glorieuse, en temps de paix, comme en temps de guerre ! Il ne faut pas chercher ailleurs l'origine de ces cantilènes simples et naïves qu'on appelle *Noëls* et qui sont chantées encore dans le fond de nos provinces françaises. Ces chants populaires qui tendent à disparaître de notre siècle sceptique et railleur, et qui étaient d'ordinaire exécutés avec un accompagnement d'instruments champêtres, non seulement à l'église, mais dans l'intimité du foyer, autour de la bûche familiale, ou dans le silence des champs, auprès de la demeure rustique,

étaient l'écho de ces époques de foi enthousiaste et attendrie,

Où tous nos monuments et toutes nos croyances
Portaient le manteau blanc de leur virginité !

3^o La patrie *a son organisation* comme toute famille ici-bas ; car elle est la famille des familles. C'est l'agglomération des foyers réunis sous le même ciel, avec les mêmes souvenirs et les mêmes espérances. Eh bien *cette organisation* n'est pas sans relations avec Noël. Voyez plutôt. Quelles sont les catégories d'êtres qui composent la patrie ? Il y en a trois principales : ce sont les enfants, les femmes, les hommes. Les enfants en sont *l'espoir*, les femmes la *consolation*, les hommes le *soutien*. On pourrait dire que les enfants représentent *l'espérance*, les femmes la *charité*, les hommes *la foi*, car le patriotisme semble avoir lui aussi, comme la Religion, *ses trois vertus théologiques*.

Cela dit, qui ne sait que pour les enfants de nos familles chrétiennes, la Noël est la plus merveilleuse des fêtes ? Parmi les plus petits, quel est celui qui, longtemps à l'avance, ne rêve pas cet arbre mystérieux qui doit lui apporter des présents et des souvenirs ? Quel est celui qui ne songe pas à ce sabot encore plus mystérieux qui lui réserve des jouets et des surprises ?

Parmi les moins petits, quel est celui qui n'est pas charmé par l'histoire de Jésus qui va naître dans une crèche, au milieu d'une grotte abandonnée, à côté d'animaux familiers ?

Parmi les plus grands, quel est celui qui n'est pas intéressé par cette messe extraordinaire de minuit qui ne se dit qu'une fois l'an, après la veillée passée autour du foyer ?

A l'heure solennelle, alors que les cloches envoient leurs joyeuses envolées dans le silence de la nuit, sous un ciel étoilé, et parfois, par dessus le manteau blanc des neiges immaculées, on se rend à l'église, par groupes, avec les grands-parents et les petits amis, on assiste à l'office qui est plein de mystères, et on revient à la maison embaumé de souvenirs inoubliables. Il y a là une poésie mystique que l'enfant comprend, aime et savoure avec un goût tout particulier. Pour lui, la Noël est la fête la plus touchante, la plus intime et la plus suave.

Il en est de même pour la femme, qu'elle soit jeune fille, épouse ou mère.

La jeune fille partage en tous les temps, les idées, les impressions, les joies de l'enfance.

Quant à l'épouse, pourrait-elle ne pas être doucement émue

devant le spectacle que lui offre la Noël? Qu'a-t-elle sous les yeux? un berceau; un berceau qui, sans doute, n'est pas comme ceux de nos jours, enguirlandé de hochets, mais qui est du moins enrichi d'espérance et d'amour! ce n'est qu'une crèche garnie d'un peu de paille desséchée, mais cette crèche porte le salut du monde!

Pour la mère, ce berceau est rempli par un petit enfant, mais ce petit enfant est un nouveau-né devant lequel s'inclinent les anges, les bergers et les mages.

N'y a-t-il pas là pour elle, le plus gracieux comme le plus émouvant des tableaux? Devant ce tableau, son cœur palpite plus fort et son imagination se prend à rêver!

Et ce que la mère ressent, toute femme le ressent également dans une mesure plus ou moins large. Racontez à une femme le mystère de la Résurrection qui nous montre le Christ soulevant en quelque sorte de son petit doigt, la pierre de son sépulcre, pour apparaître à la vie rayonnant d'immortalité, dites-lui le mystère de la Pentecôte qui nous montre l'Esprit-Saint descendant dans l'âme des apôtres, pour les électriser à l'heure de leur mission, elle sera dans l'admiration. Mais contez-lui le mystère de la Noël qui nous montre l'Enfant Dieu naissant dans une grotte, son admiration grandira; elle sera émerveillée, touchée, remuée par des sentiments qui pour être exprimés, réclameraient peut-être des larmes!

Les hommes eux-mêmes ne sont jamais tout à fait étrangers à ces sentiments. Ils peuvent, à cet égard, se diviser en deux classes distinctes. Comme les bergers de Bethléem, ils sont pauvres, petits, ignorants, ou comme les mages d'Orient, ils sont riches, grands et lettrés. Les premiers, de tout temps, ont goûté et compris la poésie de la Noël, car à part les attraits que cette fête a pour tout le monde, elle apporte pour eux en particulier, des enseignements bien faits pour les consoler de leur petitesse et de leur pauvreté.

Qu'est en effet cet enfant qui vient de naître? C'est un Dieu et cependant il naît comme le dernier des humains. Il est roi et pourtant il apparaît à la vie comme le fils d'un pâtre. Il aurait pu naître sur les marches d'un trône, et il naît dans une caverne sauvage. Il est la grandeur même et il se fait pauvre, humble et petit! N'y a-t-il pas là un spectacle capable d'instruire tous ceux qui, à l'époque où nous sommes, se plaignent des inégalités sociales? Cette crèche ne leur prêche-t-elle pas la patience et

la résignation ? Ne leur montre-t-elle pas dans son véritable jour, cette triple puissance si vantée sur la terre, sous ces mots fatidiques répétés partout par les mille trompettes de la presse : « *Liberté, Égalité, Fraternité* » ? Aussi je comprends que les ouvriers, les pauvres et les malheureux aiment la fête de la Noël !

Les heureux du siècle, les riches, les grands sont moins émus par les souvenirs de Bethléem. Mais ils n'y sont pas complètement indifférents. S'ils sont religieux, ils fêtent la Noël comme de bons chrétiens, et s'ils ne le sont pas, ils subissent au moins sans rejimber les douces impressions que leur apporte la touchante solennité. Ils prennent part à leur manière, aux réjouissances de la nuit sainte, et ils ne dédaignent pas d'accorder un sourire à la bûche traditionnelle qui, malgré eux, fait entendre à leur foyer son pétilllement joyeux et sa musique monotone !

Après cela qui ne voit que la Noël est véritablement un jour historique, légendaire et sacré. *Habebitis hunc diem in monumentum* ? Qui ne voit qu'elle est par excellence la fête de la Patrie ? Elle est également par excellence la fête de la Religion. Vous devez donc l'aimer également en votre double qualité de chrétiens et de patriotes, d'enfants de l'Eglise et d'enfants de la France. Mais l'aimer c'est peu ; il faut la solenniser, il faut la fêter avec son âme et son cœur. Dans ces conditions seulement elle sera un gage d'espérance et de salut pour nous !

Mais notez qu'ainsi elle peut, Dieu aidant, être tout à la fois un gage d'espérance chrétienne et d'espérance nationale, de salut catholique et de salut patriotique.

Le trait que voici, aussi édifiant que peu connu, vous fera comprendre ma pensée.

C'est au cœur du XII^e siècle, en l'an de grâce 1144, les habitants du Brabant perdent leur roi qui ne laisse pour le remplacer qu'un enfant âgé seulement de quelques mois. Leurs voisins, leurs ennemis trouvent l'occasion bonne pour les attaquer, pensant qu'un peuple sans chef adulte ne pourra pas résister : Que font alors les Brabançons ? ils jurent fidélité au petit roi, et se préparent à le défendre ; puis, par une idée aussi naïve que merveilleuse, ils suspendent son berceau au bord du champ de bataille, aux branches d'un saule. Ce berceau est pour eux plus éloquent qu'une chaleureuse harangue, il électrise les braves ; il encourage les peureux, il ramène les fuyards. Aussi, le soir, l'enthousiasme est tel que les Brabançons remportent la victoire !

Vous voyez l'analogie. Nous sommes tous des combattants ; nous avons à subir la lutte pour la vie et pour l'éternité. Vou-lons-nous remporter la victoire ? tournons-nous vers Bethléem, rallions-nous autour du berceau de l'Enfant Dieu !

Faisons-le aussi au point de vue national et ici, mes frères, je sens que je voudrais avoir une voix plus retentissante ; je voudrais pouvoir reculer ces murailles qui arrêtent ma parole, me faire entendre dans toute la largeur du ciel et dans toute l'étendue du territoire. Car nous ne sommes pas sans anxiété pour les lendemains de la patrie. Demain c'est l'inconnu ! demain c'est l'obscurité ! demain c'est le mystère ! et parfois, nous croyons entendre, dans le lointain, des coups de canons tonnant à la frontière !

Il y a comme une épée suspendue sur la tête de la France qui veille ou qui dort ! Car nos ennemis ne désarment pas. Vou-lons-nous les vaincre ! Aimons le Dieu de Clovis et de Clotilde. Rallions-nous autour de son berceau, et dans ces conditions nous pourrons sans peur affronter les batailles de l'avenir.

Quand sous Louis XIV, Dunkerque nous fut rendu par les Anglais qui nous l'avaient pris, l'un d'eux s'écria en quittant nos rivages : « Nous reviendrons. — Non, lui répondit-on : vous ne reviendrez pas tant que nous servirons Dieu mieux que vous ! »

Eh bien ! disons en autant : Nos ennemis ne reviendront pas tant que nous servirons Dieu mieux qu'eux, tant que nous l'aimerons plus qu'eux, tant que nous le défendrons plus vaillamment qu'eux ! Car il est écrit, M. F., et c'est là la pensée qui résume tout mon discours, que la crèche de Bethléem est tout à la fois le drapeau de la religion et le paratonnerre de la Patrie !!!

Henri CALHIAT.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892 (1)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 10 décembre.)

Année 1817.

Moururent, cette année, les prélats suivants :
Le cardinal MAURY, évêque de Montefiascone :

(1) Reproduction et traduction interdites.

MGR DE BÉTHISY, évêque d'Uzès ;

MGR DE MANDOLX, évêque d'Amiens ;

MGR DE CAHUZAC DE CAUX, évêque d'Aire.

10 mai. — Jean-Siffrein MAURY était né, le 26 juin 1746, à Valréas, petite ville du Comtat-Venaissin gracieusement assise sur une éminence, au sein d'une belle vallée que rappelle l'étymologie de son nom, d'une honnête famille d'artisans originaires du Dauphiné, calvinistes ardents au temps des guerres de religion, mais convertis au catholicisme et venus dans le Comtat, s'estimant plus heureux de vivre sous la surveillance du légat d'Avignon que dans le territoire du Roi Très-Christien, malgré leur retour à la foi catholique. Jean-Jacques Maury, le père du futur cardinal, était cordonnier ; il confia son fils à un bon prêtre qui donnait des leçons de latin à quelques élèves dans une ferme près de Valréas ; le jeune Maury continua ses études au collège de Valréas, et en 1759 entra à Avignon au petit séminaire dirigé par les Gardistes, ensuite au grand séminaire de Saint-Charles où il fit sa théologie sous MM. de Saint-Sulpice. A Valréas comme à Avignon, il répondit par des succès éclatants aux sacrifices que ses études prélevaient sur le labeur paternel. Son ardeur pour le travail, son esprit vif et pénétrant, sa mémoire heureuse, son érudition précoce, sa sagacité profonde, la supériorité et l'étendue de son intelligence, un sang-froid imperturbable et l'ambition de se faire un nom le distinguèrent de tous ses condisciples, éveillèrent les plus brillantes espérances dans son cœur et dans celui de ses parents. Aussi à peine avait-il terminé ses études qu'il cherchait un théâtre plus favorable à son génie naissant, et saisissait l'occasion d'une éducation particulière pour se rendre à Paris en 1765, à peine âgé de dix-neuf ans. A ce premier voyage se rapporte une anecdote trop singulière pour être parfaitement vraie. Sur le coche d'Auxerre à Paris il se serait rencontré avec deux jeunes gens qui, nés comme lui de parents pauvres, allaient aussi, comme lui, demander à la capitale gloire et fortune ; l'un se destinait à la médecine, l'autre, au barreau. Pour charmer les ennuis de la route, on causa, on se fit des confidences ; les imaginations s'échauffèrent ; on fit assaut d'espérances et de projets d'avenir. « Moi, s'écria le docteur en droit, je serai avocat général, — Et moi, dit le disciple d'Esculape, médecin du roi. — Et moi, repartit Maury, je prêcherai à la Cour, et je serai évêque et académicien. » On ajoute même : et cardinal. Le premier des trois voyageurs, nommé Treilhaud, né

à Brive en Limousin, mort en 1810, fut en effet député aux États-Généraux, à la Convention, aux Cinq-Cents, membre du Directoire, et Conseiller d'Etat où il prit part à la rédaction du Code Civil; le second, Portal, né à Gaillac en 1742, mort en 1832, entra à l'Académie des sciences, fut professeur au Collège de France, président de l'Académie de médecine, et médecin consultant du Roi sous la Restauration, il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages; et Maury, devant la pourpre future duquel ses deux interlocuteurs s'étaient découverts, manqua encore moins aux brillantes perspectives de l'horoscope enfanté par ces trois jeunes ambitions. A peine arrivé à Paris, il déploya toutes les ressources de sa jeunesse intrigante pour s'assurer l'avenir qu'il s'était promis. Etudes sérieuses dans le silence du cabinet, fréquentation des salons littéraires et philosophiques de l'époque, concours académiques, chaire chrétienne, il ne négligeait aucun moyen de solliciter la renommée. L'*Eloge funèbre du Dauphin*, mort prématurément le 20 décembre 1765, et un *Eloge de Stanislas-le-Bienfaisant, roi de Pologne*, heureux essais, en 1766, d'une plume encore novice, étaient bientôt suivis de l'*Eloge de Charles V, roi de France* et du *Discours sur les avantages de la paix*, qui ne lui obtenaient que les éloges de l'Académie, puis le 25 août 1771, l'*Eloge de Fénelon* auquel la Harpe seul parvenait à ravir la palme. L'*Eloge de Charles V*, imprimé à part (Paris 1767 in-8°), se compose de cinquante pages, le jeune auteur ajoute à son nom le titre de: *Membre de l'Académie des Arcades à Rome*.

A vingt-et-un ans révolus, l'abbé Maury s'engagea dans les ordres sacrés et reçut le sous-diaconat à Meaux, en 1767, des mains de Mgr de Marthonie de Caussade, et en 1769 fut ordonné prêtre à Sens par l'archevêque cardinal de Luynes qui, émerveillé de ses réponses le fit asseoir parmi les examinateurs. A partir de ce moment, il fixa ses regards sur la tribune évangélique; fit une étude spéciale de l'éloquence de la Chaire, et jeta les premières bases de cet *Essai* qui est devenu le véritable rudiment de la langue apostolique, en même temps qu'il a formé un cours complet de rhétorique pour les jeunes gens qui se destinent au barreau.

L'*Eloge de Fénelon* devint pour l'abbé Maury l'origine de sa fortune, et le petit neveu de l'archevêque de Cambrai, Léon-François-Ferdinand de Salignac de la Motte-Fénelon, avant-dernier évêque de Lombez (1771-1787), voulant récompenser l'œuvre oratoire du jeune abbé, le nomma vicaire-général offi-

cial de son diocèse et chanoine de sa cathédrale ; nous voyons son nom inscrit dans la *France ecclésiastique* de ce temps. L'Académie française le désigna pour prêcher le 25 août 1772, dans la chapelle du Louvre, le *Panégyrique de saint Louis* qui le mit complètement en lumière, qui est un chef-d'œuvre d'art et de sentiment, et qui fut applaudi jusque dans les antres du philosophisme, en sorte que Voltaire en écrivait à ses amis : « En lisant le *Panégyrique de saint Louis* prononcé par M. Maury devant notre illustre Académie, je croyais entendre Pierre l'Érmitte changé en Démosthène ou en Cicéron... Il donne envie de voir une Croisade. » Un mois après, le 30 septembre 1772, le cardinal de la Roche-Aymon, chargé de la feuille des bénéfices, nomma M. Maury abbé de la Frenade au diocèse de Sainte, et lui annonça qu'il prêcherait l'année suivante devant le roi, le jeudi-saint et pendant l'Avent, et qu'il prêcherait en outre à Versailles le Carême de 1775.

Maury devint ainsi prédicateur du roi, et c'est lui qui remplit à la Cour les stations du Carême de 1778 et de 1785. Pendant quinze ans, ses sermons retentirent dans les chaires de Versailles et de Paris, mais en général ils étaient plutôt remplis par les considérations humaines que par les graves vérités de la théologie et de l'enseignement divin. Pour en donner une idée, nous rappellerons un mot très spirituel de Louis XVI. Au sortir d'un de ces sermons où la morale, l'économie politique, la philosophie, l'humanité, le gouvernement et l'administration prenaient la place des vérités chrétiennes : « C'est dommage ! dit le roi, si l'abbé Maury nous avait parlé un peu de religion, il nous aurait parlé de tout. » Voilà pourquoi sans doute, en 1800, à son retour de Montefiascone, il livrait au feu de nombreux cahiers de sermons et disait à son neveu qui s'efforçait d'en disputer quelques débris aux flammes : « Ne vois-tu pas que je travaille pour ma gloire ? D'ailleurs s'il y a quelque chose de bon dans ces sermons, ignores-tu que ce quelque chose est encore là ? » ajoutait-il en se frappant le front.

Le 28 août 1775, Maury porta la parole devant l'assemblée du clergé de France, présidée par le cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, pour le *Panégyrique de saint Augustin* et les prélats réunis dans l'église des Grands-Augustins répondirent par des félicitations unanimes. En 1777, il fit paraître son *Traité sur l'éloquence de la Chaire*, et le 19 juillet 1782, il prononça dans l'église de Saint-Lazare à Paris son chef-d'œuvre,

le *Panegyrique de saint Vincent de Paul* que Louis XVI voulut entendre le 3 mars 1785, dans la chapelle royale de Versailles, qui fut lu et relu à Rome dans des assemblées de prélats et de cardinaux, et que Pie VI honora de ses illustres suffrages.

Dans les relations que l'abbé Maury s'était créées au milieu des sociétés les plus brillantes, surtout des hommes de lettres qu'il fréquentait, il rencontra le spirituel abbé Nicolas Thyrel de Boismont, prédicateur du roi, très recherché dans le monde, et se lia avec lui d'une étroite amitié qui lui fut très utile; il sut si bien ménager ses protecteurs et ses amis, sans compromettre ni son caractère ni ses principes, qu'en décembre 1784, il fut élu membre de l'Académie française en remplacement de Lefranc de Pompignan, mort le 1^{er} novembre de cette même année. Son discours de réception prononcé le 27 janvier 1785, fut pâle et exagéré, moins toutefois que celui du duc de Nivernais, L. Jules-Mancini-Mazarini, qui lui répondit, et qui eut le tort de lui dire, au nom de l'Académie française : « Vous avez fait pour saint Vincent de Paul plus que n'avait fait sa canonisation même. » L'année suivante, 1786, il eut la douleur de perdre son intime ami, l'abbé de Boismont, qui avait prononcé les *Oraisons funèbres* du *Dauphin*, de *Marie Leczinzka*, de *Louis XV*, de *Marie-Thérèse* et avait contribué par un sermon de charité qu'il prononça en 1782, et à la suite duquel une quête rapporta 150,000 livres, à l'établissement d'un hospice à Montrouge pour les militaires et les ecclésiastiques délaissés. L'attachement de cet abbé pour Maury était si sincère qu'en mourant il lui légua son prieuré de Lihons, en Picardie, près de Péronne, qui rapportait 20,000 livres de rente; on croit que l'abbé de Boismont l'avait, quelques années auparavant, choisi pour son collaborateur dans la rédaction des *Lettres secrètes sur l'état actuel du clergé et de la Religion en France*, publiées en 1781.

Voici maintenant l'abbé Maury sur un tout autre théâtre que celui où il s'était acquis tant de gloire par l'éclat de sa parole. Il ne s'agissait plus seulement de prêcher la Religion dans les temples, mais de défendre l'État et la société qui, après des attaques incessantes depuis près d'un siècle, touchaient à un moment des plus critiques où jamais l'existence d'un peuple se soit trouvée. Les États Généraux sont convoqués pour opérer des réformes dans le gouvernement; mais cette grande Assemblée, malheureusement entraînée par des passions ardentes au

delà des limites de ses droits, dépassa bien vite les bornes de ses pouvoirs.

Tout y fut attaqué, ébranlé et amené sur le bord d'un précipice où tout devait s'engloutir. Dans ces jours de luttes terribles entre l'esprit du mal et les défenseurs des principes constitutifs des sociétés, l'abbé Maury, doué d'un caractère ardent et très répandu dans le monde, se trouva mêlé aux discussions qui, à cette époque, commençaient à agiter la France. Il y prit, en effet, une part des plus actives. Le garde des sceaux, M. de Lamoignon, mort au commencement de la Révolution, en 1789, avait cru pouvoir utiliser le concours de ses talents et l'avait pris pour conseiller particulier. On assure que l'abbé Maury l'avait aidé surtout dans la rédaction des édits qui provoquèrent tant de récriminations en 1787 et 1788. L'abbé Maury se montra d'un courage, d'une intelligence qui feront éternellement sa gloire; mais, hélas! plus tard il conspira lui-même par ses faiblesses contre cette gloire si laborieusement acquise.

Afin de mieux le faire connaître, nous rapporterons ici ce que le judicieux M. Poujoulat, son biographe, dit de sa personne et de son talent en présence de l'Assemblée.

Voici le portrait qu'il en fait :

« Petit de taille, mais vigoureusement taillé, Maury semblait né pour la lutte; son ardent regard l'acceptait, la provoquait; il avait la tête forte et le front haut, la voix rude et retentissante, un invincible aplomb, la parole harmonieuse : — « Je
« n'oublierai jamais, dit le comte de Ségur dans ses *Souvenirs*,
« l'impression que produisirent sur mon esprit l'harmonie et la
« pompe des discours de l'abbé Maury », abondant en saillies, le long trait de l'ironie, une belle mémoire; la véhémence de sa nature se plaisait dans les orages; il piquait le flanc du lion révolutionnaire pour le faire rugir; la tempête doublait sa force, il y comptait souvent. L'abbé Maury improvisait presque toujours, mais sa langue était correcte et littéraire, son éloquence classique, quoiqu'un peu déclamatoire : il parlait comme il aurait écrit; Mirabeau, qui fut si prodigieux à entendre, perd beaucoup à être lu; on écoutait Maury avec ravissement, et ses discours imprimés se font admirer encore; la pompe de sa forme se trouvait corrigée par les ressources variées et rapides de son esprit et par les heureuses vivacités de son à-propos. Il ne s'était pas mépris sur les forces déchaînées en 1789 : « J'ai
« observé les deux partis, disait-il à Marmontel, qui venait de

« lui répéter une instructive et menaçante conversation de Chamfort, ma résolution est prise de périr sur la brèche ; mais je n'en ai pas moins la triste certitude qu'ils prendront la place d'assaut, et qu'elle sera mise au pillage. »

Voici comment l'abbé Maury fut appelé à l'Assemblée constituante. En sa qualité de prieur de Lihons, il assista aux assemblées du clergé du bailliage de Péronne, Roye, Montdidier, pour l'élection des députés aux Etats-Généraux. C'est lui qu'on y choisit pour député. Par l'habitude de la parole et sa facilité d'élocution, il se trouvait fortement préparé pour les combats de la tribune.

Après le 14 juillet, apprenant que la faction d'Orléans avait inscrit son nom sur ses listes de proscription, il quitta Versailles sous un déguisement et prit la fuite. Reconnu à Péronne, il fut arrêté et ramené à l'Assemblée. Il effaça bientôt cet acte passager d'apparente frayeur et s'éleva à la hauteur de sa réputation dès la première discussion à laquelle il prit part, celle sur le *veto* du roi, au mois de septembre 1789. Avec Cazalis il ne cessa d'être l'adversaire le plus redoutable de Mirabeau dont il balança l'influence dans plusieurs circonstances. Le 18 mars 1790 il attaqua vivement Necker. Son discours contre ce ministre sur les attentats des 5 et 6 octobre, sur le droit du roi de faire la guerre et la paix, sur la réunion d'Avignon à la France, méritent d'être cités. Le 10 juin 1790, l'abbé Maury prit la parole dans la discussion sur la suppression des titres et des privilèges de la noblesse qui avait été provoquée par les personnages les plus distingués de cette classe elle-même, tant l'esprit de vertige avait fait perdre le sens aux hommes de tous les rangs que les principes philosophiques avaient infatués. Dans la séance du 13 octobre, quand on attaqua la propriété des biens ecclésiastiques, l'abbé Maury déploya une argumentation de première force, une logique et une présence d'esprit qui étonnèrent tout le monde. Le 17 novembre 1790, il prononça sur la souveraineté du peuple un brillant discours, une des plus gigantesques études sur cette question. Trois jours après, la question de la souveraineté du Pape à Avignon mise à l'ordre du jour fut l'occasion d'un des plus solides et des plus complets discours de l'abbé Maury, né sous la domination paternelle des papes dans le Comtat. Il défendit avec non moins d'énergie les droits de l'Eglise quand vint la question de la Constitution civile du clergé ; et après avoir combattu les assertions de Mira-

beau, il signa les protestations du côté droit en faveur de la religion et de la monarchie, notamment celle du 17 avril 1790, lorsque l'Assemblée refusa de déclarer la *Religion catholique, religion de l'Etat* et celle du 20 juin 1791, relativement aux décrets qui avaient constitué prisonniers le Roi et la famille royale.

La Constituante au terme de son mandat décréta que nul de ses membres ne pourrait faire partie de la nouvelle législature, l'abbé Maury, ne se croyant plus en sûreté, quitta Paris, se rendit à Coblenz, et reçut, avant son départ, de Louis XVI, le 3 février 1791, une lettre flatteuse qui lui témoignait sa reconnaissance, son estime et son amitié. Appelé à Rome par Pie VI, le grand orateur fut reçu avec distinction par les prélats, les seigneurs, et Mesdames tantes du roi, Victoire et Adélaïde, réfugiées dans la capitale du monde chrétien. Pie VI l'élut archevêque titulaire de Nicée le 17 avril 1812; et il fut sacré le 1^{er} mai à l'autel de la Chaire de Saint-Pierre, par le cardinal Zelada, secrétaire d'Etat, assisté de deux évêques français, NN. SS. Pisani de la Gaude, évêque de Vence et Legris Desponchez, évêque de Perpignan, en présence de tous les évêques français résidant à Rome, des tantes du roi Louis XVI, qui le chargea presque aussitôt de le représenter à Francfort au couronnement de l'empereur François II. A son retour, le pape Pie VI, le créa cardinal le 21 février 1794, et lui donna le titre de la Sainte-Trinité au Mont-Princier, en le nommant en même temps aux évêchés unis de Montefiascone et de Corneto, où il se fit une petite patrie avec une colonie d'ecclésiastiques français.

Pendant la Révolution française s'étendait comme un torrent, la prise de Rome en 1798 amena de nouveaux orages sur la tête du cardinal Maury qui ne se trouvant plus en sûreté dans son évêché, se retira à Sienne puis à Venise, après avoir couru de grands dangers. Lorsque les Russes eurent repris l'Italie sur les Français, le cardinal Maury vint assister au Conclave qui se réunit à Venise le 1^{er} décembre 1799, pour l'élection d'un nouveau Pape. Le Conclave composé de trente-cinq cardinaux était divisé en plusieurs partis. Comme un mois s'était écoulé sans qu'aucun des candidats parût devoir l'emporter, le cardinal Consalvi proposa le cardinal Chiaramonti, bénédictin, évêque d'Imola, et, appuyé des voix dont le cardinal Maury pouvait disposer, il fit sortir le nom de son candidat de l'urne et Pie VII fut élu le 14 mars 1800. Le cardinal Maury avait vu dans l'élec-

tion de l'évêque d'Imola l'honneur et l'intérêt de l'Eglise. C'est pour cela qu'il lui donna son assentiment aussi prompt que décisif. Louis XVIII qui était réfugié à Mittau en Courlande, plein de confiance en Maury, l'accredita auprès du nouveau Pape en qualité de son ministre plénipotentiaire, et le cardinal fut témoin de l'entrée de Pie VII à Rome le 3 juillet 1800. Mais il revient bientôt dans sa ville épiscopale de Montefiascone d'où il se rendait fréquemment à Rome pour y remplir ses devoirs envers le Saint-Siège et pour être l'intermédiaire de la plupart des prélats de l'Eglise de France exilés. On a conservé une lettre remarquable du cardinal Maury à Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, son collègue à l'Académie.

A l'occasion d'une politesse que les cardinaux étaient dans l'usage de faire aux Souverains le jour de Noël et le jour de l'An, et le premier Consul étant considéré comme un Souverain, le cardinal Maury consulta Louis XVIII sur ce qu'il avait à faire ; cette consultation était déjà une infidélité. La réponse du prince exilé fut ce qu'elle devait être. Maury n'écrivit pas au premier Consul comme les autres cardinaux, mais son zèle pour les intérêts de son maître se refroidit, et pressé du désir de rentrer en France, le 22 août 1804, il adressa à Napoléon de Montefiascone, sur l'invitation du Souverain Pontife lui-même, des félicitations sur son avènement au trône.

Cette lettre était d'une rare habileté, malgré cela, elle était tout simplement une défection. Sa publication dans le *Moniteur* par ordre de l'Empereur, eut un déplorable retentissement, et le nom de Maury cessa d'être prononcé avec respect. A la suite de cette lettre, le cardinal Maury entreprit le voyage de Gênes où il vit, le 1^{er} juillet 1803, Napoléon qui allait se faire couronner roi d'Italie ; ce prince lui offrit le traitement de cardinal français avec une place au Sénat. Maury déclina d'abord poliment ces offres, mais six mois après la victoire d'Austerlitz (2 décembre 1805), il vint à Paris avec un passeport que lui avait adressé Portalis, ministre des Cultes, et il se décida à suivre la bannière impériale. On lui donna le traitement de cardinal français à compter du 1^{er} octobre 1806 ; le 23 du même mois, il fut élu de nouveau membre de l'Institut à la place de Target qui venait de mourir et avait été un an à peine académicien. Le 6 mai 1807, il y prononça un discours qui ne fut pas très applaudi ; cet échec le déconcerta, mais il fut consolé par les faveurs de Napoléon qui le nomma premier aumônier de son

frère Jérôme, membre de la Légion d'honneur, le 19 février 1809, et archevêque de Paris, le 15 octobre 1810, sur le refus du cardinal Fesch, ou plutôt sur sa démission, car le cardinal Fesch demeura plusieurs mois archevêque nommé de Paris, mais sans jamais vouloir exercer l'autorité pontificale qui lui avait été déléguée par le chapitre.

Cette position délicate ne pouvait durer, et songeant aux liens qui l'attachaient à l'Eglise de Lyon, dont le Pape ne l'avait point affranchi, il déposa sa nomination entre les mains du ministre des cultes. Napoléon était à Fontainebleau quand il apprit cette démission, il entra dans une violente colère, fit venir aussitôt le cardinal Maury qui était aussi à Fontainebleau, et, séance tenante, avant même de lui annoncer sa nomination, il lui demanda son serment d'archevêque de Paris, que le cardinal lui prêta en habit et manteau courts. On raconte même qu'il fut si ému de cette scène soudaine, du son de voix et de l'air terrible de Napoléon, en ce moment gonflé de colère contre le cardinal Fesch son oncle, qu'il faillit s'évanouir. Le Chapitre de Paris, à la tête duquel était l'abbé d'Astros, le plus jeune des vicaires-généraux (il n'avait que trente-huit ans), lui remit au nom de ce savant corps, placé sous le coup d'une invitation formelle qui équivalait à un ordre, les pouvoirs d'administrateur capitulaire, non pas à l'unanimité, mais à la majorité; le cardinal, au langage du jeune vicaire général, comprit toute la difficulté de la position. Maury se fit installer le 1^{er} novembre 1810, mais il débuta par une faute en se présentant et en parlant comme s'il était canoniquement installé.

En agissant ainsi, il entra dans les vues de Napoléon qui voulait arriver à se passer du Pape; mais il se mettait en opposition avec la discipline de l'Eglise conforme aux saints Canons qui, pendant la vacance du Siège, veut que les diocèses soient gouvernés par les vicaires généraux capitulaires, sans que l'évêque nommé ait le droit, comme évêque, de se mêler d'administration tant qu'il n'a pas reçu ses bulles. Cette loi, qui tient à la constitution même de l'Eglise, est tout à fait fondée en raison, car elle établit la distinction radicale du spirituel et du temporel. Si, dociles aux injonctions du Souverain, les Chapitres pouvaient déléguer l'autorité aux évêques nommés, le Souverain, par le fait, deviendrait le maître du spirituel, et les liens avec l'unité seraient brisés; l'institution canonique, c'est le droit qui descend de sa source divine et va se communiquer à l'Eglise

entière. Sans bulles, l'administration d'un évêque nommé est une véritable usurpation. De là, les difficultés suscitées à l'archevêque nommé de Paris.

Par un Bref daté de Savone, le 5 novembre 1810, Pie VII, à qui, dès le 16 octobre, le cardinal avait annoncé sa nomination au Siège de Paris et son élection par le Chapitre comme administrateur, lui enjoignit de quitter sur-le-champ l'administration du diocèse ou il avait été nommé par l'Empereur, le menaçant des censures de l'Eglise s'il résistait à ses ordres. Maury prit le parti de nier l'authenticité de ce Bref, dont nous possédons la copie, sous prétexte que l'anneau du pêcheur ne contrôlait pas la signature du Pape alors prisonnier, et qu'il ne lui avait pas été signifié solennellement.

Sa résistance au Bref fut le plus grand tort du cardinal qui en avait reçu une copie par les ordres du pape, tandis que M. d'Astros en avait une autre qu'il communiqua à M. Portalis, son parent; d'autres copies furent adressées à de vénérables ecclésiastiques avec recommandation d'en faire connaître l'existence, afin d'en avertir les fidèles, si le cardinal ne se soumettait pas. Ce Bref fit grand bruit et la police rechercha avec ardeur ceux qui avaient pu le propager. M. l'abbé d'Astros fut rudement interpellé par l'Empereur à la réception du 1^{er} janvier, aux Tuileries, arrêté à l'instant même, et transféré dans le donjon de Vincennes où il resta enfermé pendant trois ans, tandis que le cardinal Maury retournait paisiblement à l'archevêché. Quelques jours après la scène des Tuileries, le 6 janvier 1811, le cardinal rédigea, au nom du Chapitre, une adresse à l'Empereur pleine de témoignages d'attachement aux libertés de l'Eglise gallicane. Nommé membre de la Commission ecclésiastique formée par Napoléon pour aviser aux moyens d'instituer des évêques sans l'intervention du Pape, Maury ne fit partie d'aucune des députations envoyées officiellement à Savone, avant, pendant et après le Concile national de Paris, tenu du 17 juin au 10 août 1811, mais plus d'une fois il les inspira. Ce fut lui qui fut chargé de porter à Fontainebleau, où Pie VII avait été amené, les reproches, les promesses et les menaces de l'Empereur, et dans cette circonstance le cardinal perdit toute mesure, au point que le Pape se levant de son siège prit Maury par la main et le poussa hors de son appartement. Napoléon récompensa le dévouement du cardinal, en le nommant le 3 avril 1813 Grand-Croix de l'Ordre de la Réunion.

(A suivre.)

M. C. D'AGRIGENTE.

LE PANAMA

(Suite et Fin. — Voir le Numéro précédent.)

La maison Kohn de Reinach.

Vous manderez devant vous M. Kohn, associé de M. de Reinach et M. Propper, fondé de pouvoirs, devenu aujourd'hui, depuis janvier 1891, successeur de la maison Kohn, Reinach et C^{ie}. Vous leur poserez les questions suivantes :

1° Est-il à votre connaissance qu'un des chefs de la maison de banque ait reçu, en 1888, pour le compte social, une somme de cinq millions ?

2° Comment en avez-vous passé la mention sur vos livres ?

3° A quel emploi ont-ils été affectés ?

4° A quel titre avaient-ils été reçus ?

5° Comment ont été répartis à l'inventaire, les bénéfices de cette opération ?

6° Dans le cas où sur les livres de la Compagnie figureraient une participation pour la maison Kohn-Reinach et une participation pour Reinach seul, comment expliquerez-vous ces deux comptes et leur disproportion, le premier étant modeste relativement et le second étant absolument considérable.

Un dilemme.

Ou bien ces messieurs répondront affirmativement, car ils n'ont aucun intérêt à se dérober, à la première question, et par conséquent vous fourniront les explications que vous réclamez.

Ou bien ils vous diront qu'ils ignoraient que M. de Reinach eût reçu cette somme, que l'opération était personnelle à M. de Reinach et qu'ils ne la connaissaient point.

Alors, vous demanderez à ces messieurs si le contrat social autorisait M. de Reinach à se livrer à des opérations particulières. Dans le cas où le contrat social n'autorisait pas M. de Reinach à se livrer à des opérations particulières, un point serait acquis ; c'est que M. de Reinach a trompé ses associés et a soustrait au compte social une somme de cinq millions, que sa succession devra rapporter à la société Kohn-Reinach.

Dans le cas où le contrat social autorisait M. de Reinach à se livrer à des opérations particulières, il vous restera à examiner quel usage M. de Reinach, en dehors de sa maison, a fait des

cinq millions, et quel rôle sa maison a pu jouer dans le manie-
ment.

C'est là le point capital, le nœud de toute l'affaire, la base de
votre enquête.

Cinq millions ne se volatilisent pas. On doit toujours en
retrouver la trace, l'emploi. Et cette trace, cet emploi, vous les
rechercherez, comme je vais vous le dire, après avoir bien
spécifié qu'ils ont dû être reçus et employés ou avec la compli-
cité de M. Kohn, ou à l'insu de M. Kohn.

Ici, une question se pose.

Les cinq millions ont-ils été employés ou non employés ?

S'il ont été reçus par la maison Kohn-Reinach et non em-
ployés, nous devons les retrouver sous une forme quelconque,
en caisse ou en dividendes, dans la maison Kohn-Reinach.

S'ils ont été reçus par M. de Reinach tout seul et non em-
ployés, nous devons les retrouver intacts dans sa succession.
Alors sa succession devra justifier que le bénéficiaire a rendu au
Panama les services que représentent ces cinq millions, ou bien
restituer aux actionnaires du Panama ces cinq millions.

Mais nous allons voir que les cinq millions ont été sinon tota-
lement, au moins partiellement employés, et que précisément
la part qui en est restée dans les mains de M. de Reinach a été
le prix des services qu'il a rendus à la Compagnie avec l'autre
part.

Et c'est ici que va apparaître un personnage important :
M. Arton.

M. Arton.

Pendant plus d'une année, les membres de l'ancienne
Chambre n'ont pas pu mettre les pieds dans les couloirs sans
s'y heurter à un petit homme de mine assez commune qui con-
naissait tout le monde, avait des entretiens confidentiels avec
quantité de députés et n'appartenait cependant à aucune des
catégories de personnes dont la présence est tolérée dans nos
locaux.

Qu'y venait-il faire ? Tout le monde le savait et à un nouveau
député qui aurait demandé ce que c'était que ce visiteur tenace,
inévitabile, tout le monde eût répondu : « C'est l'homme du
Panama ».

Les chèques.

Vous savez tous ce que c'est qu'un carnet de chèques. C'est

un cahier qui contient un certain nombre de feuilles timbrées par l'Etat, imprimées au nom d'une maison de banque et dont chacune est séparée en deux parties par un pointillé.

Le possesseur du carnet, le tireur, inscrit sur la première partie de chaque feuille une somme, signe, détache cette partie, la remet à un créancier ou bénéficiaire quelconque. Ce dernier se présente à la maison de banque inscrite sur la feuille, touche la somme qui lui est allouée sur les fonds déposés par le signataire et acquitte le chèque au dos.

L'autre partie de la feuille est restée en possession du tireur, à la souche du carnet, en guise de contrôle. Elle s'appelle le talon.

M. de Reinach et son agent, M. Arton, étaient en possession de carnets de chèques. Ils inscrivaient les sommes, détachaient les feuilles et gardaient les talons.

Il a été dit que cent soixante-douze de ces chèques avaient été détachés et donnés à des hommes politiques. Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est là une rumeur publique, corroborée par d'innombrables témoignages. Je commence par établir la rumeur. Nous verrons ensuite comment on établira les faits.

La rumeur.

Quant à la rumeur, vous la connaissez tous : c'est le bruit de vos couloirs, comme c'était le bruit de tout Paris. Et je dis en passant que le seul fait que des bruits aussi graves fussent journellement colportés parmi nous justifiait amplement mon interpellation, ma demande d'enquête et notre présence ici. Car, à eux seuls, ils compromettaient l'honneur du Parlement.

C'était si bien le bruit des couloirs, qu'un de nos collègues a pu dire à un autre dont l'honorabilité est au-dessus de tout soupçons : « On vous désigne ! »

Donc, vous pouvez citer ici cinq cent cinquante députés, leur poser cette question : « Est-il vrai que dans les couloirs de la Chambre le bruit circulât qu'un certain nombre de vos collègues avaient été achetés par le Panama ? Cinq cent cinquante députés vous répondront : « Oui ».

Nos trois cents sénateurs, également cités, feraient probablement la même réponse.

Un de nos collègues, M. Le Provost de Launay, vous dira même quelque chose de plus précis. Il vous rapportera une conversation qu'il a eue avec M. Prinet, le conseiller instructeur.

Il vous dira que M. Prinnet ne lui a pas fait mystère qu'il avait dans les dossiers de Panama les noms de six cents personnes soudoyées par l'argent de la Compagnie.

Vous entendrez ce collègue et vous entendrez encore M. le conseiller Prinnet.

Vous irez plus loin et plus haut. Vous ferez comparaître ici personnellement tous les ministres, l'un après l'autre, et à chacun d'eux vous poserez la question suivante :

— Pouvez-vous déclarer, sur votre honneur, que vous n'avez eu et que vous n'avez pas en votre possession une liste de représentants de la nation française ayant touché de l'argent à propos de l'affaire du Panama ?

Un journal a raconté qu'un député breton a été l'objet de tentatives de corruption qu'il a repoussées. Ce journal c'est le *Figaro*. Vous interrogerez le rédacteur du *Figaro*. Vous saurez le nom du député breton et vous ferez déposer ce collègue.

Un autre journal a raconté que la mort bizarre du baron de Reinach devait être attribuée au fait suivant :

Il aurait porté à un ministre la liste des personnages compromis, afin de lui prouver que les poursuites étaient impossibles. Ce ministre aurait gardé la liste, aurait refusé de la rendre au baron qui, désespéré, affolé, serait rentré chez lui et serait mort.

Ce journal c'est le *Gaulois*. Je m'y suis rendu. J'ai fait mon enquête. Vous ferez appeler M. Cavalier, secrétaire de la rédaction du journal. Il vous dira de qui il tient cette histoire. Vous interrogerez ensuite le personnage qui la lui a racontée.

Des noms. Des preuves.

Mais cela ne vous suffira pas. Une rumeur n'est pas une preuve ; une liste n'est pas non plus une preuve. Une liste, c'est un certain nombre de noms mis sur une feuille de papier. Tout le monde peut en faire une. Les journaux en dressent chaque matin, et l'homme le moins suspect de France, le ministre le plus honoré vous apportassent-ils une liste de noms, que vous seriez encore en droit de leur demander des preuves matérielles.

Quand, l'autre jour, à la tribune, tout le monde me criait : « Des noms ! des noms ! » si j'avais commis l'imprudence d'obéir et de citer des noms, tout le monde m'eût crié : « Des preuves ! des preuves ! » La question n'aurait pas été résolue ; elle aurait été déplacée.

C'est pourquoi je n'ai point prononcé de noms. C'est pourquoi je n'en prononcerai point davantage devant vous. Ces noms, vous les découvrirez vous-mêmes, en trouvant les preuves. Ces preuves sont les chèques laissés par ceux qui en ont touché le montant.

Et, à défaut de ces chèques, en admettant même que les feuilles libres et les talons ou souches aient été subtilisés, auquel cas nous retomberions dans l'hypothèse des cinq millions non employés et, par conséquent, restituables aux actionnaires du Panama, ces preuves résident encore dans les livres des banquiers qui ont payé les chèques.

Vous demanderez donc à feuilleter les livres de la maison Propper, ou plutôt les livres de l'ancienne maison Kohn-Reinach; car, s'il a été présenté un chèque, un seul, vous devez trouver à la fois le chèque et sa mention dans les écritures. Vous ferez venir les caissiers et employés de la maison Kohn-Reinach, et vous leur demanderez s'ils ont, dans l'année 1888, payé des chèques soit au nom de la maison, soit au compte particulier de M. Reinach, soit au compte de M. Arton.

Vous les prierez et vous prierez M. Kohn de mettre à votre disposition, ainsi que je viens de le dire, les chèques eux-mêmes, ou, à leur défaut, les noms des bénéficiaires.

Vous appliquerez les mêmes procédés à l'égard des livres, des chefs et des employés d'une autre honorable maison la maison Thierrée et C^{ie}, coulissiers à la Bourse, 22, rue de la Banque. La maison Thierrée est commanditée par la maison Kohn-Reinach. Le baron de Reinach faisait en cette maison la plus grosse partie de ses affaires. La maison Thierrée et C^{ie} avait comme teneur de carnet M. Propper, frère du successeur de la maison Kohn-Reinach, qui y est encore attaché.

Hommes de paille.

Ici, vous vous trouverez en face d'une difficulté, car, vraisemblablement, les noms des bénéficiaires ne vous apprendront que peu de choses. L'enfance de l'art consiste, quand on ne veut pas que son nom figure sur un chèque et demeure dans les livres d'une société, à faire acquitter le chèque par son valet de chambre, son bottier ou son garçon de bureau.

Vous serez donc obligés d'aller plus loin : de mander les personnes dont les noms figurent au dos des chèques et de leur poser la question suivante : Est-ce pour votre compte que vous avez touché cet argent ?

Si ces personnes répondent affirmativement, elles devront établir la contre-partie et quels services elles ont rendus pour justifier les sommes qu'elles ont touchées ; et si elles ne font pas cette preuve, elles devront restituer.

Si elles répondent négativement, elles devront vous dire pour le compte de qui elles ont passé à la caisse, et à qui elles ont remis les fonds qu'elles ont touchés. Votre enquête sera, à ce moment, tellement serrée que la vérité surgira d'elle-même.

Mais ce n'est pas encore tout.

Vous demanderez aux divers employés de la maison Kohn-Reinach, qui déposeront devant vous, s'ils ont vu M. Arton journellement dans leurs bureaux : quelle était sa situation dans la maison. Vous interrogerez sur ce fait MM. Kohn et Propper. M. Arton étant détenteur des carnets de chèques, son nom doit être aussi connu que sa personne dans les maisons qui ont payé.

Plis cachetés.

Les relations étroites, la fréquentation assidue de M. Arton dans la maison Kohn-Reinach sont des plus importantes à établir, et il est d'un intérêt considérable de démontrer non seulement que ces relations ont existé, mais qu'elles subsistent encore.

En conséquence, voici un pli cacheté. Vous l'ouvrirez en présence de M. Propper. Vous poserez à ce financier la question contenue dans ce pli. J'estime que sa réponse jettera sur ce point spécial de la situation un jour très lumineux.

Pour le cas, cependant, où M. Propper refuserait de répondre ou répondrait par une dénégation, voici un second pli cacheté. Il contient les noms de deux personnes que vous devrez mander immédiatement et confronter avec M. Propper, en le priant de rester à votre disposition, de façon qu'il lui soit impossible de communiquer avec ces personnes, avant leur comparution devant vous.

Les talons.

Ceci dit, il reste encore autre chose. Il reste un autre ordre de preuves matérielles. Vous aurez vu les chèques. Il sera nécessaire de rechercher si les talons de ces chèques sont dans les papiers de deux personnes. L'une est morte : c'est M. de Reinach ; l'autre est en fuite : c'est M. Arton. Je ne suis responsable ni de cette mort ni de cette fuite.

Si les talons des chèques sont dans les papiers de M. Reinach,

son liquidateur judiciaire les y trouvera et vous les donnera. C'eût été un acte gouvernemental légitime et même nécessaire que de faire apposer les scellés chez M. de Reinach, à la première nouvelle de sa mort, au moins bizarre en face des circonstances qu'il traversait. Mais je ne suppose pas qu'une main intéressée ait soustrait dans ses tiroirs n'importe quel document compromettant pour lui ou pour autrui.

Quant à M. Arton, vous êtes munis des pouvoirs les plus étendus. Vous n'excéderez certainement pas ces pouvoirs en employant la police à savoir où il se trouve et en lui proposant un sauf-conduit pour venir déposer devant vous.

Ce jour-là vous en saurez assez déjà pour n'avoir pas besoin que je vous indique les questions qu'il conviendra de lui poser. Néanmoins, je me tiendrai, comme aujourd'hui, à votre disposition.

J'en ai fini avec le cas de M. de Reinach, auquel se rattachent les accusations générales et collectives qui visent le monde politique.

J'aborde maintenant un ordre de faits plus spéciaux, dont il a été question dans mon discours.

Faits spéciaux.

Naturellement, sur les cinq millions qu'il avait touchés, M. de Reinach entendait bien conserver pour lui une part aussi grosse que possible, et quoiqu'il eût conclu avec la Compagnie de Panama ce qu'on appelle un forfait, tout son jeu consistait à mettre en dehors de ce forfait des exigences supplémentaires. Il ne songeait pas le moins du monde à incorporer, comme l'essaya M. Rouvier, son budget extraordinaire dans son budget ordinaire. Aussi, quand il se trouvait en face de ces appétits qui sortaient de la moyenne qu'il s'était fixée, il se rendait à la Compagnie de Panama. Il voyait MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, Cottu, Marius Fontanes et surtout Charles de Lesseps.

C'est ainsi qu'un jour il alla trouver MM. Ferdinand et Charles de Lesseps et leur exposa l'intérêt qu'il y avait à se concilier les pouvoirs publics au moment de la campagne boulangiste, surtout alors qu'on accusait la Compagnie d'avoir des tendances boulangistes. Il ajouta que les fonds secrets du ministre de l'intérieur étaient épuisés et qu'il fallait 300,000 fr.

M. de Lesseps bondit, et son premier mot, qui vous paraîtra

peut-être familier entre si importants personnages et devant de si importants événements, fut : « C'est encore une carotte ! »

— Mais non, répliqua M. de Reinach, envoyez M. Arton chez M. Floquet.

Vous poserez à M. Charles de Lesseps les questions suivantes :

1^o Est-il à votre connaissance qu'au moment de l'élection du Nord, on ait fait exprimer, en se servant du nom de M. Floquet, à votre père ou à vous, le désir que trois cent mille francs fussent remis, par les soins d'Arton, à des personnes désignées ?

2^o Est-il à votre connaissance qu'un journal du soir et un journal du matin aient reçu chacun cent mille francs, et que cent mille francs aient été, en outre, distribués en une seule fois à diverses autres personnes ?

3^o Ne vous êtes-vous pas, votre père et vous, dans l'automne de l'année 1888, rencontrés avec M. Floquet peu de temps après l'élection du Nord, et n'espérez-vous pas trouver auprès de lui un accueil favorable ?

Vous rechercherez sur les livres du Panama si, dans cette période, cette somme est inscrite quelque part, soit au compte de publicité, soit à tout autre compte, sans pouvoir être justifiée par des pièces de caisse probantes. Car vous ne devez pas ignorer que dans la comptabilité, chaque article écrit sur un livre doit se rapporter à une pièce de caisse, à un reçu, à un compte, à une preuve matérielle et signée, et que dans une entreprise comme celle du Panama, il y a toute une échelle d'employés, de comptables responsables, non pas des fautes de l'entreprise, mais des irrégularités de leurs écritures.

Le chèque de 400,000 francs.

J'ai parlé d'un chèque de quatre cent mille francs payé à un ancien ministre. Ce chèque, je crois pouvoir vous dire que vous le trouverez à l'instruction, entre les mains de M. Prinnet. Je crois pouvoir également ajouter qu'il fut touché à la Banque de France, où vous pourrez en retrouver la trace par un employé supérieur de la Société de la dynamite, décoré.

Puisque je parle de la Dynamite, il est bien inutile que je dissimule le nom de l'ancien ministre : c'est M. Barbe.

M. Arton était, vous ne l'ignorez pas, quelque chose comme secrétaire de la « Société de la dynamite », et il était naturel qu'il essayât de se rendre agréable et utile à ses collègues. Il était naturel qu'il employât en leur faveur sa situation auprès

de M. de Reinach et ses relations avec Panama, qui dataient d'une rencontre avec M. de Lesseps et d'un voyage fait en commun sur un paquebot transatlantique.

Vous observerez, à ce propos, un fait curieux :

En 1888, tout le groupe parlementaire de la Dynamite vota en faveur du Panama. Admettons que le chèque que vous devez trouver chez M. Prinet n'y ait été pour rien.

Parmi les autres chèques que vous découvrirez forcément, si vous appliquez la méthode que je vous indique, vous en remarquerez un à titre de spécimen qui est de cinquante mille francs et qui est acquitté par un garçon de bureau nommé Davoust.

Vous interrogerez ce brave homme. Vous lui demanderez quels services correspondant à cette somme il a pu rendre à la Compagnie de Panama, et vous joindrez à son interrogatoire celui de M. Vlasto, un financier bien connu dont les relations amicales, intimes, avec certain ministre ne sont un mystère pour personne.

Quant au journal sans valeur marchande acheté deux cent mille francs par la Compagnie, il s'agit du *Télégraphe*. Cet achat a donné lieu à un acte notarié. Vous vous le ferez apporter. Vous examinerez les noms qui y figurent et les tenants et aboutissants des gens qui portent ces noms. Je dois vous prévenir, d'ailleurs loyalement, que cet achat est antérieur aux faits qui ont motivé les poursuites judiciaires.

(Ici M. Delahaye demande et promet le secret sur une partie de sa déposition, à cause d'un intérêt patriotique.)

Le onzième député.

J'arrive enfin au fameux onzième député qui, au vu et au su de tout le monde, lors de l'émission des titres à lots, fit à lui tout seul pencher la balance dans le sens de la compagnie et qui, après s'être mis à la baisse sur les actions de Panama, parce qu'il avait l'intention de leur porter un coup terrible, retourna tout à coup sa veste et son vote, persuadé par des arguments sonnants, lâcha ses gains de bourse pour un gain plus immédiat et ruina son trop confiant associé.

Celui-là, il est impossible de ne pas le nommer, puisque M. Maret l'a fait intervenir dans un entretien non démenti, et puisque son action seule l'indique : c'est M. Sans-Leroy. Vous interrogerez les administrateurs du Panama sur les sorties des sommes qu'ils a touchées soit par eux, soit par Arton.

Au cours de mes investigations sur toute cette affaire, je me souviens d'avoir lu dans le *Gaulois* une allusion à M. Sans-Leroy à propos d'un débat dont vous n'avez pas perdu souvenance et dans lequel étaient intéressés M. Thevenet, ministre de la justice, et M. Jacques Meyer, qui eut un instant, je crois, M. Thévenet pour conseil.

J'allai trouver le directeur du *Gaulois*, M. Arthur Meyer, et voici ce qu'il me répondit : « Ce que vous me racontez là est peut-être vrai ; mais je ne veux m'expliquer sur des faits qui, sans intéresser le secret professionnel, pourraient compromettre des particuliers, que devant un juge d'instruction ou une commission régulière. »

Vous êtes une commission régulière ; interrogez M. Arthur Meyer.

Résumé.

Je me résume. Par suite de la mort de M. de Reinach, qui aurait pu tout vous apprendre, vous avez à suivre les cinq millions et plus qu'il a touchés à la Compagnie de Panama. Vous avez à les prendre à leur sortie des caisses de la Compagnie, à les suivre à leur entrée chez M. de Reinach, soit comme associé de sa maison de banque, soit comme particulier, à les retrouver soit dans la maison de banque, soit dans la succession Reinach, à surveiller leur transformation en chèques, et vous servant des livres des maisons intéressées et des témoignages des personnes employées, à vous faire représenter les chèques, à en interroger les signataires, à en retrouver les talons.

Quand vous aurez fait ces diverses opérations, vous aurez fait la lumière, et les administrateurs de Panama qui auront comparu devant la commission vous paraîtront, comme à moi, plus dignes de pitié que de colère.

Ces millions, vous seuls pouvez les retrouver. Il faut que vous les retrouviez ; car, si vous ne les retrouvez pas, il restera acquis qu'ils ont été distribués. Tous les députés qui faisaient partie de l'ancienne Chambre ont assez témoigné par leurs manifestations, lorsque j'étais à la tribune, combien ils ont intérêt à ce que, au lieu de planer sur eux, toutes les suspicions publiques se concentrent sur la tête des véritables coupables.

Il vous faut donc ces cinq millions, sous les formes qu'il a plu aux intéressés de leur donner. Et comme cinq millions, encore une fois, ne disparaissent pas sans laisser de traces, vous les aurez, si vous les voulez avec obstination.

Dans mon interpellation, et c'est par là que je terminerai cette note, destinée à rester sur votre bureau et dont j'ai d'ailleurs pris copie, dans mon interpellation, j'ai dit à la Chambre que je montrerais à la commission la clef des tiroirs où sont enfermées les preuves de tous les faits dont s'alimentent depuis des mois les conversations et que j'ai cru devoir dénoncer à la tribune.

LES CHAMBRES

Voici le texte de la déclaration lue le 8 décembre à la Chambre et au Sénat.

Messieurs,

La confiance de M. le président de la République nous appelle à prendre le gouvernement dans des circonstances difficiles. Nous nous présentons devant vous avec la ferme volonté de poursuivre au dedans et au dehors une politique qui n'a pas cessé d'obtenir votre approbation, mais aussi avec la résolution de faire tout notre devoir en face d'une situation qui exige impérieusement une lumière complète et de promptes résolutions.

Des allégations graves ont été portées à la tribune ; elles ne mettent pas seulement en cause l'honneur de plusieurs membres des deux Chambres, elles tendent à jeter la déconsidération sur la représentation nationale. Une commission a été chargée par vous de rechercher et de faire connaître ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces allégations. Nous sommes convaincus que l'accord entre la commission d'enquête et le gouvernement assurera la pleine manifestation de la vérité ; nous sommes convaincus aussi que cet accord peut s'établir sans porter atteinte à aucun des principes que nous avons également à cœur de sauvegarder.

Messieurs, des défaillances individuelles ne sauraient constituer autre chose qu'un accident dans l'existence d'un grand peuple honnête et laborieux. L'œuvre de justice actuellement poursuivie ne peut suspendre le cours régulier de la vie publique ; nous vous convions donc à reprendre sans délai la suite de vos travaux, à pourvoir au vote des lois urgentes, telles que la réforme des boissons et la convention commerciale franco-suisse, et à vous assurer à vous-mêmes, par des douzièmes provisoires, le temps nécessaire pour un sérieux examen du budget de 1893. Vous vous apprêtez ainsi à achever utilement l'œuvre d'une législature qui n'a été ni sans profit pour le pays ni sans honneur pour vous-mêmes.

Nos budgets ramenés à l'unité et à l'équilibre, notre régime douanier réformé selon les vœux du pays, les lois sur lesquelles reposent

l'éducation et la défense nationale fermement maintenues, la législation du travail développée dans un esprit de justice et de solidarité. la République ralliant à chaque consultation nationale des suffrages plus compacts et devenant comme la forme naturelle de la vie publique française, en même temps qu'elle recueillait au dehors de précieux témoignages d'estime, telle a été, Messieurs, l'œuvre des trois premières années de votre législature.

Cette œuvre, un instant arrêtée, il dépend de vous de la reprendre, dès demain, avec une énergie nouvelle. Vous déjouerez ainsi les pièges semés sur votre route, et vous donnerez au pays, demeuré calme au milieu des incidents de ces derniers jours, une impression fortifiante. La démocratie française a déjà fait justice des calomnies que l'esprit de parti essayait de diriger contre nos institutions.

Elle comprend que c'est l'honneur de la République de ne pas étouffer par le silence des scandales ou des faiblesses qui ne sauraient l'atteindre et d'en tirer, au contraire, une leçon de haute moralité. Gardons, nous aussi, Messieurs, notre sang-froid : ne nous laissons pas émouvoir par cette fureur de délation qui s'abat, à certains jours, sur notre pays. Soyons sévères pour les fautes commises, mais n'arrêtons pas trop longtemps nos regards sur ces misères et reprenons notre marche en avant, la tête haute, comme il convient aux représentants d'un grand pays.

C'est dans cet esprit que le gouvernement fait appel au concours des deux Chambres et qu'il ose compter sur la confiance de tous les républicains, unis dans un sentiment commun, rendu plus profond par les difficultés de l'heure présente, le dévouement envers la République et envers la patrie.

Toute la phraséologie qui enguirlande la vague de cette déclaration, toutes les atténuations tendant à représenter ce qui se passe comme un accident sans gravité, ont amené à la tribune M. Hubbard, après une légère escarmouche entre M. Brisson et M. Ribot.

M. Hubbard a mis le doigt sur la plaie : l'autopsie de M. de Reinach, la saisie de ses papiers, la communication à la commission du dossier Prinnet. Sur le premier point, M. Bourgeois, le nouveau garde des sceaux, a été très net et a déclaré qu'il était du « devoir » du gouvernement d'ordonner l'autopsie du trop célèbre banquier ; il a également affirmé que les papiers de M. de Reinach seraient révisés, mais il était moins clair pour le dossier du Panama. L'intervention de M. Brisson l'a décidé à promettre que ce dossier serait confié en entier à la commission d'enquête. C'est là ce qu'il faut retenir de cette séance et ce

sont ces concessions qui ont déterminé la majorité à voter un ordre du jour de confiance.

Le cabinet Ribot est donc sorti victorieux du premier assaut qui lui a été livré. Par 306 voix contre 104 — il y a eu pas mal d'abstentions, on le voit — un ordre du jour présenté par M. Félix Faure, affirmant la confiance de la Chambre dans le gouvernement, a été voté après une longue discussion.

Plus grave a été la séance du mardi 13 décembre où, après sa démission, M. Rouvier est venu s'expliquer. On verra plus loin les causes de cette démission.

M. TROUILLOT demande à interpeller le gouvernement « sur le point de savoir s'il est exact que le ministre des finances ait donné sa démission, et sur les causes qui auraient provoqué cette démission ».

A la demande du président du conseil, la discussion immédiate est ordonnée.

M. TROUILLOT pose à la tribune la question dans les mêmes termes.

M. RIBOT, président du conseil, déclare :

Mon collègue, M. Rouvier, m'a communiqué une lettre qui a été publiée ce matin, — et qui ne touche en rien à son honneur.

Voix diverses. Oh! oh!

M. RIBOT. — M. Rouvier a pensé qu'il devait être libre, pour répondre aux accusations et aux calomnies. Il a voulu se retirer.

Je lui ai dit tout ce que je devais lui dire. Je ne suis pas de ceux qui oublieront les services que M. Rouvier a rendus au pays.

Mais je n'ai pas pu changer la résolution de mon collègue. Elle s'inspire de motifs dont lui seul est juge.

Maigres et pénibles applaudissements au centre, après hésitation.

M. ROUVIER succède.

Tout le monde a lu, dit-il, dans les journaux, une lettre de M. Clémenceau, en réponse à d'infâmes calomnies dirigées contre le ministre des finances.

Cette lettre est l'expression exacte de la vérité.

Mais les explications qu'elle contient deviennent le point de départ d'une nouvelle campagne, de nouvelles accusations.

J'ai prié M. Ribot de faire agréer ma démission à M. le Président de la République.

Je n'ai pas voulu affaiblir, si mes explications étaient mal accueillies, l'autorité du cabinet.

Encore une fois, la lettre de M. Clémenceau est l'expression de la vérité.

Personne n'ignore que le ministre des finances a des relations avec des financiers; et M. le baron de Reinach occupait une haute situation sur la place de Paris.

Si j'ai pu rendre, à certains jours, de certains services à la place de Paris, c'est que j'avais des relations avec les financiers. Je ne pouvais oublier non plus quels liens unissaient le baron de Reinach à l'homme qui *a siégé* dans cette enceinte et qui a combattu avec nous le bon combat pour la défense de la République.

Est-ce que l'antiboulangisme va racheter le panamisme ?

Le ministre répète exactement le contenu de la lettre de M. Clémenceau. M. de Reinach l'a prié d'entraver les « ardeurs de la polémique », déclarant que c'était pour lui « une question de vie ou de mort ».

« Alors, ai-je dit, puisqu'il s'agit non pas seulement de votre situation, mais de votre vie, — je suis prêt à faire la démarche, même *hétéroclite*, que vous me demandez. » (Après de M. Cornélius Herz.)

La démarche a été faite; elle était motivée par un sentiment d'humanité.

Ma conscience, dit M. ROUVIER ne me reproche rien.

J'ai fait une démarche peut-être imprudente, mais humaine, et je dirais, — s'il s'agissait d'un autre : — généreuse.

Le ministre ajoute qu'il n'avait rien à cacher, mais seulement à « protéger les jours » de M. de Reinach, ce petit Manteau Bleu parlementaire.

J'ignorais même qu'il était inculpé ! dit M. ROUVIER.

Que veut-on donc ?

Que veut-on contre ceux qui ont traversé les plus hautes situations de l'Etat, les plus grandes affaires, et qui en sont sortis les mains nettes ?

Le ministre se déchaîne contre la presse, qui répand des calomnies contre lui « à trois, à quatre cent mille exemplaires ».

M. RICHARD. — Cette presse ne dit rien contre M. Loubet, contre M. Ribot !

M. FLOQUET. — Le silence le plus complet doit être gardé en pareille circonstance.

M. ROUVIER. — Qui ose dire cela ?

M. DÉROULÈDE. — Moi ! Et je ne dis pas tout.

M. ROUVIER change de tactique. « Si sa personnalité est visée, c'est qu'il a combattu la parti auquel appartient M. Deroulède. »

Ça y est. Toujours la diversion boulangiste.

Le ministre démissionnaire quitte la tribune en se félicitant de la liberté de parole que sa retraite lui rend. Il promet à ses ex-collègues un concours bien dévoué.

M. DÉROULÈDE n'est pas homme à laisser tomber les défis de M. Rouvier. Il explique son interruption.

Si M. Rouvier est allé chez cet agent étranger, M. Cornélius Herz...

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — Grand-officier de la Légion d'honneur.

M. DÉROULÈDE. — Ce n'est pas pour arrêter les attaques de la presse contre M. le baron de Reinach ; c'était pour entraver l'action judiciaire.

Vos dénégations se font entendre avec la même indignation que celles de M. Teste devant le Parlement de 1847.

Eh bien, on n'a qu'à vous répondre ce qu'on répondait à M. Teste : « Comparez donc devant la haute cour, que vous avez instituée contre un autre. »

Vous êtes suspect, plus que suspect. Allez à la haute cour !

M. ROUVIER répond qu'il accepterait « la juridiction de la haute cour avec autant d'empressement que les amis de M. Déroulède ont mis à la fuir ».

Le ministre répète encore qu'il ignorait que M. de Reinach fût inculpé.

L'incident est clos sans vote d'aucun ordre du jour.

AVIS IMPORTANT

Nous osons solliciter de nos souscripteurs la plus grande exactitude dans l'envoi de leur renouvellement d'abonnement pour l'année 1893.

L'échéance du 31 décembre étant la plus considérable, les services très chargés de notre administration seraient insuffisants, si nous ne comptions sur le bienveillant empressement de tous pour les faciliter.

Les prix d'abonnement restent les mêmes : le mode de paiement le plus simple est l'envoi d'un mandat-poste. — A ceux qui ne pourraient payer avant le 1^{er} janvier, nous demandons seulement de nous aviser par un simple mot de leur intention de continuer leur abonnement.

Comme accusé de réception de leur réabonnement, payé ou non, nous enverrons un exemplaire des gracieux bons-points du R. P. Vasseur (288 gravures) à tous ceux de nos souscripteurs qui joindront à leur lettre 0 fr. 75 en timbres-poste (ou autant d'exemplaires que de fois 75 centimes).

De plus, pour six exemplaires il en sera donné sept.

douze	—	—	quinze.
vingt-quatre		—	trente.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Toujours le Panama. — Démission de M. Rouvier. — Etranger.

15 décembre 1892.

Où s'arrêteront les conséquences politiques de cette étrange et mystérieuse affaire du Panama? Personne n'oserait assurément le dire. Voici qu'un ministre, un des hommes les plus connus et les plus habiles du régime actuel, compromis à son tour comme tant d'autres, y perd son portefeuille et porte un coup terrible au gouvernement dont il faisait partie. On a lu plus haut les explications de M. Rouvier à la Chambre pour expliquer sa démission de ministre des finances.

Le ministre des finances s'est défendu avec une éloquente passion qui, à certains moments, semblait se contenir et, à d'autres, paraissait l'emporter sur une résolution arrêtée de demeurer maître de ses sentiments et de sa parole. Il a, certes, produit un grand effet sur la Chambre. Il n'en reste pas moins vrai qu'après l'avoir entendu, personne — parmi ceux-là même qui lui sont le plus attachés — n'aurait pu dire que sa démission n'avait pas été commandée par d'impérieuses nécessités, qu'elle n'était pas indispensable.

Des aveux mêmes de M. Rouvier, il résulte que le jour qui a précédé la mort du baron de Reinach, le ministre est allé avec ce financier, sur sa demande, solliciter M. Cornélius Herz d'intervenir pour arrêter tout au moins les attaques violentes dirigées par plusieurs journaux contre M. de Reinach. Ce qu'était M. de Reinach, on le sait. Ce qu'était M. Cornélius Herz, un article du *Figaro*, que toute la presse a reproduit, et dont nous allons parler l'a dit, — et peut-être de ce côté ne sait-on pas tout encore. On a donc vu un membre du gouvernement français, le ministre des finances, se rendre, avec un homme qui allait être poursuivi en police correctionnelle, chez un personnage d'allures étrangement suspectes pour appuyer de son autorité les demandes qui allaient être faites à ce dernier, — et que celui-ci a rejetées d'ailleurs. Ce rôle dans une semblable affaire, cette intervention entre deux hommes de cette sorte, du jour où ces choses venaient à être révélées, rendaient, il faut le reconnaître, impossible le maintien de M. Rouvier au pouvoir.

Mais j'ai agi suivant ma conscience ! a-t-il dit. Mais, en présence de cet homme affolé des accusations dont il était l'objet, je l'ai accompagné et je suis intervenu pour lui par simple humanité ! C'est possible. On pourrait peut-être rappeler que cette campagne de presse que, d'après M. Rouvier, il s'agissait d'arrêter ne visait pas seulement M. de Reinach, mais qu'elle était aussi dirigée contre lui-même. On pourrait rappeler que, contre lui aussi, des accusations violentes étaient venues de la même source que contre M. de Reinach, accusations dont quelques-unes sans doute paraissent empruntées aux romans de Ponson du Terrail et ne sont prises au sérieux ni par ceux qui les lancent, ni par ceux qui les lisent, mais dont d'autres, sans être démontrées, ne sont pas absolument aussi invraisemblables et pouvaient gêner quelque peu sa situation politique. Mais surtout M. Rouvier était ministre ; ce qui eût peut-être été légitime de la part d'un simple particulier était, de la part d'un membre du gouvernement, une démarche inadmissible, suspecte, laissant supposer de misérables compromissions. M. Rouvier a oublié une après-midi tout entière qu'il était ministre : quand un pareil oubli se produit, il faut cesser de l'être en réalité.

C'est la réaction qui nous poursuit, qui veut déshonorer l'un après l'autre les hommes que la République a mis au pouvoir,

pour la déshonorer elle-même, a dit encore M. Rouvier. Faible et impuissante excuse... Est-ce que les monarchistes ont inventé que M. de Reinach avait voulu acheter des députés, qu'il leur avait distribué les chèques que l'on sait? L'enquête faite par une commission d'où les républicains forment la majorité l'a démontré. Est-ce que « la réaction » a inventé que M. Rouvier avait des relations avec ce financier compromis, qu'il l'avait vu le jour de sa mort tragique, qu'ensemble ils étaient allés trouver cet autre personnage compromettant, M. Cornélius Herz? Mais ce sont les aveux mêmes de M. Rouvier qui établissent ces choses. On veut déshonorer, dites-vous, les plus fidèles serviteurs de la République. Eh bien, qu'ils se défendent! répondrons-nous. Peu importe la secrète pensée de leurs accusateurs : ce qui est indiscutable, c'est que ceux-ci sont arrivés à d'étranges révélations et à de terribles démonstrations.

Ainsi que nous venons de le dire, c'est un article du *Figaro* paru lundi qui a engagé le feu.

Voici cet article :

Parmi les nombreux personnages politiques, soupçonnés ou connus, qui ont rencontré « par hasard » le baron de Reinach aux alentours du parc Monceau ou dans le voisinage du Palais-Bourbon, le plus extraordinaire est peut-être M. Cornélius Herz. Je dis « peut-être », parce que le dossier complet n'étant pas encore publié, il ne faut décourager personne. Celui-là a touché à lui seul 2 millions dans ces conciliabules séducteurs, tandis que les autres, humiliés désormais par ce contraste, semblent avoir été uniformément taxés entre 20,000 et 40,000 fr., suivant leur importance, leurs appétits ou leurs promesses.

Le public, intrigué, apprendra avec plaisir quel est le passé, quelles sont les relations et les influences de cet homme dont le prix est ainsi tant de fois supérieur au prix des sénateurs ou des députés.

M. Cornélius Herz est né en 1847, en Bavière, de parents allemands.

Après des débuts difficiles dans son pays, il s'embarque pour le Nouveau-Monde, va étudier la médecine à Chicago, se fait recevoir docteur de la Faculté de cette ville, puis s'établit à San Francisco. Mais la passion du changement l'entraîne en France, et comme il se trouve parmi nous au moment de nos désastres de 1870, très loyalement il demande à être attaché en qualité de chirurgien à l'armée de la Loire, ce qu'il obtient. Après la guerre, décoré au titre étranger, il rentre à Chicago et se fait naturaliser citoyen américain.

Telle est sa première apparition.

Cinq années après, il était de retour à Paris, avec l'intention de s'y fixer et de brasser de grandes affaires d'électricité. Il avait constaté, aux Etats-Unis, les développements soudains de l'électricité, et il avait pressenti le merveilleux avenir que cette force invisible pourrait fournir à son intelligence active, ambitieuse et hardie. Il s'installa alors dans un humble entresol du faubourg Montmartre, dans un immeuble encombré d'imprimerie et de journaux, dont le *Temps* occupait à cette époque la partie la plus importante; et avec une faible commandite de 40,000 fr. que lui fournit le docteur Soulagés, il chercha d'abord à exploiter les brevets d'un ingénieur allemand, M. Werdermann, pour les lampes à arc et à incandescence.

Son premier associé dans les entreprises du début fut précisément son voisin, M. Adrien Hébrard, directeur du *Temps*, sénateur, l'un des esprits les plus déliés et les plus larges du parti républicain; puis vint un autre journaliste non moins distingué, M. Edouard Lebey, directeur de l'*Agence Havas*.

A ce moment, le docteur Cornélius Herz n'était, à vrai dire, ni ingénieur, car il n'avait jamais étudié les sciences spéciales; ni inventeur, car il n'avait jamais rien découvert, ni capitaliste, puisqu'il n'était riche que de rêves: chercheur de choses déjà trouvées, de procédés et de brevets que le public ignorait encore, c'était un entremetteur fort habile, un lanceur très adroit. Il savait persuader aux banquiers que telle affaire obscure deviendrait une mine d'or, que telle entreprise méconnue serait une source de richesses certaines; et, s'il donnait peu de détails sur ses projets, s'il permettait rarement à ses associés d'étudier eux-mêmes les opérations que lui seul combinait, du moins, en dépit de sa causerie difficile, de sa parole lourde et de son accent tudesque, il savait persuader les plus difficiles et entraîner les plus timorés. Ce petit homme gros et court dont le geste familier était de friser continuellement sa moustache, trouvait aussi, quand il le fallait, les appuis les plus puissants, les arguments les plus séduisants, et pendant longtemps, dans son entourage d'affaires, nul ne lui a résisté.

Le groupe d'amis qu'il forma obtint d'abord de M. Cochery la concession des téléphones dans Paris, concession qui fut bientôt revendue au Crédit mobilier avec un bénéfice considérable.

Le docteur Herz commandita ensuite la *Justice*, dirigée par M. le député Clémenceau. Le 26 février 1883, M. Clémenceau lui céda la moitié de ses actions libérées en paiement des avances qu'il avait faites depuis deux années déjà; et du haut de cette tribune fort écoutée dans le monde gouvernemental, le docteur lança des combinaisons d'affaires qui, presque toutes, eurent une heureuse issue.

Au scrutin du 4 octobre 1883, ce citoyen américain rêva même de devenir le protecteur et le grand électeur de l'extrême gauche, car il consacra des sommes considérables au succès de la liste radicale.

Une opération plus réussie fut la constitution de la Société destinée à l'exploitation des brevets de l'ingénieur Marcel Déprez, pour le transport de la force par l'électricité. Grâce au concours de puissants députés, entre autres de M. Sarrien, son plus grand ami, il obtint l'aide de la maison Rothschild elle-même, et la Société fut créée au capital de douze millions et demi. Mais le docteur Herz émit la prétention d'en avoir la direction absolue ; il entama un procès contre MM. de Rothschild ; et, à la suite d'une transaction, la rue Laffite lui racheta, à très haut prix, ses droits et son départ.

Sa combinaison la plus hardie fut celle de la Société fermière des réseaux téléphoniques, La Société des téléphones, dont il avait été le promoteur et qu'il avait vendue au Crédit mobilier était présidée par M. May, de la Banque franco-égyptienne, au moment où une prorogation de monopole était sollicitée par elle auprès de l'Etat.

Cornélius Herz intervint alors en faisant appuyer à son profit, et pour lui-même, une demande de concession qu'il opposerait ensuite à la Compagnie en exercice : et grâce aux influences politiques qu'il mit en jeu, il obtint du premier coup un incroyable résultat : le ministre des postes et télégraphes, M. Granet, refusa la prorogation demandée par l'ancienne Compagnie des téléphones et conseilla à celle-ci de « s'entendre » avec M. Cornélius Herz ! La cause semblait gagnée.

L'ancienne Société était dès lors contrainte de recourir à M. Herz, qui retira aussitôt sa concurrence ; puis, avec le docteur comme *Conseil à vie*, une « Société fermière des réseaux téléphoniques » fut formée avec une durée de trente-cinq ans.

Parmi les collègues du docteur américain, on remarquait MM. Jean Richard, Paul Vallerstein, Lazare Weiller et M. Léon Chabert, le titulaire des deux chèques de 325,000 fr. trouvés l'autre semaine par M. Thierrée en même temps que les chèques de deux millions de M. Cornélius Herz.

Les statuts déposés le 22 juillet 1886 chez M^e Dufour, notaire, attestent les privilèges exorbitants que M. Herz s'était attribués avec la majorité des actions et des parts de fondateur, pour la prédominante intervention de ses amis dans les décisions victorieuses du gouvernement.

Le 25 juillet, le décret de concession préparé par M. Granet fut porté à Mont-sous-Vaudrey et signé par M. Grévy ; mais une note parue le lendemain dans un journal dénonça la manœuvre et fit annuler ce décret !

C'est ainsi qu'un étranger, né d'Allemands, faillit être placé, pour toute sa vie, à la tête des téléphones français, l'une des administrations les plus utiles à notre organisation intérieure et les plus indispensables à notre défense extérieure en cas de guerre ! Le conseil des ministres s'émut de cette révélation subite et décida que les

Chambres seules avaient pouvoir d'aliéner ainsi la sécurité du pays.

C'était l'échec : le docteur Cornélius Herz se désista alors publiquement.

Ainsi finit ce complot dans lequel il serait curieux d'établir les interventions et responsabilités les uns des autres.

Pendant ce temps, le docteur Cornélius Herz, appuyé chaleureusement auprès de nos cabinets successifs et lié avec tous les ministres, avait été promu officier de la Légion d'honneur, sur la proposition de M. Cochery, commandeur sur la proposition de M. Jules Ferry et surtout de M. Sarrien, enfin grand-officier sur la recommandation de M. de Freycinet lui-même.

M. Granet, ministre, qui prévoyait peut-être une catastrophe et cherchait à diminuer par avance sa part personnelle dans le mal causé par tous, conserve précieusement, dit-on, une lettre, parmi d'autres nombreuses, dans laquelle M. de Freycinet lui déclare qu'il est « de toute nécessité » de proposer M. Cornélius Herz comme grand-officier. C'est ce qui a été fait !

Entre temps aussi, l'ancien médecin de Chicago réalisait une fortune colossale, que l'on dit aujourd'hui dissipée ; il profitait de la hausse et de la baisse dans lesquelles ces campagnes entraînaient les actions des Téléphones, et il acquérait moyennant huit cent mille francs, par-devant M^e Fontana, notaire, un magnifique hôtel entouré de jardins, situé au n^o 78 de l'avenue Henri-Martin. Ses bureaux du faubourg Montmartre étaient transférés 31, boulevard des Italiens, à l'angle de la rue de la Michodière, où étaient installés désormais les rédacteurs de son journal : *La Lumière électrique*, avec son secrétaire et factotum, l'ancien député de l'Isère, M. Guillot, aujourd'hui décédé. En outre, une superbe demeure était réservée par lui, à Londres, pour abriter, pendant la brillante *season* anglaise, son fils, un garçon de dix-sept ans, sa femme et ses quatre jeunes filles.

C'est à Londres que M. Cornélius Herz a transporté le centre de ses affaires depuis la catastrophe du baron de Reinach.

L'heure n'est pas venue encore d'écrire la part considérable, prépondérante, assure-t-on, qu'il a prise dans cette terrible catastrophe.

Ce que l'on peut dire, parce que ces détails sont connus de tous, c'est qu'il a été intimement lié aux négociations que M. Jacques de Reinach était chargé de nouer dans le Parlement et que les chèques de deux millions touchés par lui avaient une destination plus haute et plus large... Ils s'adressaient à d'autres personnes compromises peut-être à leur insu ; ils représentaient en tout cas d'autres noms que la commission d'enquête pourrait dévoiler avec un peu de flair ou de bonne volonté. Peut-être la comptabilité du docteur américain, examinée par un expert comme M. Flory, par exemple, serait-elle trop indiscreète à l'endroit de quelques gros personnages français ?

Ce qui est certain, c'est que le témoignage de M. Cornélius Herz

serait infiniment précieux pour le récit des dernières heures vécues par M. de Reinach.

Le 19 novembre, veille de sa mort, le baron de Reinach a passé la majeure partie de sa journée avec M. Cornélius Herz et M. Clémenceau, qu'accompagnait M. Rouvier; M. Devès a raconté lui-même l'étonnement qu'il avait éprouvé en voyant cette nuit-là notre ministre actuel des finances et M. Jacques de Reinach sortant d'une maison de la rue Clément-Marot. C'est avec eux que le baron a discuté pour la dernière fois de ses intérêts et de son procès; c'est quelques instants après les avoir quittés qu'il est rentré à l'hôtel de la rue Murillo et qu'il est mort; enfin, le soir même où cette mort fut connue, le 20, à trois heures, le docteur Cornélius Herz partait à Londres par le club-train.

Pourquoi ces conférences suprêmes? Pourquoi ces discussions dont on parle? Quelles sont les causes mystérieuses de ce départ soudain?

Si le mort dont on est allé tracasser le dernier sommeil dans la tombe glacée de Nivillers pouvait parler, si sa famille, dans sa douleur indignée, laissait s'éparpiller quelques papiers, que de révélations sortiraient, menaçantes ou vengeresses, se répandant sur un monde insoupçonné!

Comme on l'a vu, l'article du *Figaro* mettait directement en cause M. Clémenceau et son journal la *Justice*. Dans un article intitulé : RÉPONSE, le député du Var s'est expliqué en ces termes;

Le *Figaro* d'hier matin publie un article où je lis que M. Cornélius Herz, ancien actionnaire du journal la *Justice*, se sert de ce journal pour « *pour lancer des combinaisons d'affaires qui presque toutes eurent une heureuse issue.* »

Je donne à cette allégation le démenti le plus catégorique. Je mets la collection de la *Justice* à la disposition de tous, et je défie qu'on y trouve rien qui soit de nature à justifier cette imputation calomnieuse.

Je lis, d'autre part, le même article :

« Le 19 novembre, veille de la mort, le baron de Reinach a passé la majeure partie de journée avec M. Cornélius Herz et M. Clémenceau qu'accompagnait M. Rouvier. »

Et plus loin :

« C'est avec eux que le baron a discuté pour la dernière fois de ses intérêts et de son procès. »

Ces assertions sont inexactes. Voici la vérité :

M. le baron de Reinach et M. Rouvier se sont présentés successivement chez moi, à trois heures de l'après-midi. Le concierge leur a répondu que j'étais à la Chambre, et ils sont partis. En effet, je suis arrivé au Palais-Bourbon à une heure et demie et j'y ai passé toute l'après-midi.

Vers quatre heures, M. Rouvier m'a abordé dans la salle Casimir-Perier et m'a dit qu'il s'était présenté chez moi une heure auparavant. Il m'a fait connaître que M. le baron de Reinach était affolé par la campagne qu'on menait contre lui, qu'il était venu lui déclarer qu'il fallait à tout prix faire cesser les attaques de certains journaux ; que *c'était pour lui une question de vie ou de mort*.

Il n'y avait qu'un moyen d'obtenir ce résultat, — avait dit M. de Reinach, — c'est que M. Rouvier voulût bien l'accompagner chez M. Cornélius Herz pour joindre ses instances aux siennes. Il affirmait que M. Herz pouvait mettre en jeu certaines influences et faire cesser ces attaques. M. Rouvier me dit alors qu'il voulait bien, — étant donné l'affolement de M. de Reinach, — lui rendre ce service, mais qu'il ne pouvait faire la visite qui lui était demandée que s'il y avait un témoin. Il me demanda d'être ce témoin. J'acceptai.

A sept heures, j'arrivai chez M. Herz, où MM. de Reinach et Rouvier arrivèrent presque en même temps. La conversation ne dura pas dix minutes, car dès les premières paroles, M. Herz déclara qu'il était hors d'état de rendre le service qu'on lui demandait. Sur un renseignement inexact qu'on lui avait donné, il avait laissé entendre précédemment à M. de Reinach qu'il pourrait peut-être agir dans le sens que souhaitait celui-ci. Mais il avait reconnu depuis que c'était impossible.

M. de Reinach écouta ces paroles presque sans mot dire et, se tournant vers moi, me supplia de l'accompagner immédiatement chez M. Constans qui, — au dire de certains journaux, — pouvait avoir de l'influence sur l'une des personnes qui l'attaquaient. Je consentis.

Une demi-heure après, nous étions rue des Ecuries-d'Artois. M. Constant manifesta son étonnement à M. de Reinach et nous déclara avec une extrême énergie, qu'il n'avait aucune action directe ou indirecte sur les personnes qui menaient cette campagne. Cinq minutes après nous quittions M. Constans. Dans la rue, je me séparai de M. Reinach. Il me dit : je suis perdu. Je ne l'ai plus revu. G. CLÉMENCEAU.

Telles ont été les causes de la démission de M. Rouvier, qu'un décret inséré au *Journal Officiel* d'hier, remplace par M. Tirard.

Enfin l'autopsie du baron de Reinach a eu lieu, mais il paraît qu'il faut attendre six semaines pour en connaître les résultats.

D'ores et déjà cependant, il en résulte que la mort n'a pas été naturelle. Il y a eu empoisonnement.

Une autre victime du Panama, c'est encore M. Q. de Beaurepaire.

M. Q. de Beaurepaire n'est donc plus procureur général, il est président de chambre à la cour de cassation. C'est la conséquence forcée des concessions consenties à la commission d'enquête par M. Bourgeois, le nouveau garde des sceaux. M. Q. de Beaurepaire n'admettait, sous prétexte de séparation des pouvoirs, ni autopsie de M. de Reinach, ni la mise sous scellés de ses papiers, ni la communication de ce que l'on est convenu d'appeler le dossier Prinnet. Avec des réserves de forme, seulement sur ce dernier point, le nouveau cabinet a capitulé, et complètement. La situation du procureur général du parquet de Paris devenait absolument fautive. Il lui fallait *se soumettre ou se démettre*. « Se soumettre » M. Q. de Beaurepaire ne pouvait y songer. Depuis le procès de la Haute-Cour, il était le vrai chef de la justice en France, le vrai ministre, et ce n'était un mystère pour personne que les gardes des sceaux qui se sont succédé depuis 1889, étaient entre ses mains, y compris M. Ricard, ses *tanquam baculum, perinde ac cadaver*. En acceptant la jurisprudence établie par M. Bourgeois, M. Q. de Beaurepaire signait son abdication qui lui laissait sa situation, mais le remettait à sa vraie place, de laquelle des circonstances et des « services exceptionnels » l'avaient fait sortir. Il a préféré « se démettre », et il s'est résigné, pour ne pas paraître choqué ni blessé, à se laisser imposer les fonctions de président de chambre à la cour de cassation. C'est ce que l'on appelle « retomber sur ses pieds. » M. Q. de Beaurepaire, qui est Bas-Normand — c'est-à-dire le contraire d'un naïf — n'a pas perdu au change et son désintéressement comme son intégrité sont récompensés largement. Le voilà casé ; inamovible d'amovible qu'il était, et tout disposé à recevoir sur sa chaise curule la couronne civique que ses compères ne vont pas manquer de lui décerner, pour avoir crevé d'un coup de massue, là où il fallait une épingle, la baudruche boulangiste.

De son côté, l'honorable M. Le Provost de Launay vient, par ses laborieuses recherches et son grand talent, de jeter un jour nouveau sur l'affaire du Panama, en découvrant le rapport de M. l'ingénieur Rousseau, envoyé à Panama par le gouvernement français, rapport qui a toujours été caché, d'ailleurs, aux yeux des profanes.

En voici les conclusions. Elles suffisent à établir la complicité

et la responsabilité de M. de Freycinet et de M. Baihaut alors ministres :

En résumé, dit M. Rousseau, l'examen auquel je me suis livré des conditions dans lesquelles les nouvelles entreprises devront fonctionner, montre que deux d'entre elles tout au moins auront à remplir une tâche des plus lourdes et ne permet pas d'affirmer jusqu'à présent, qu'il leur soit permis d'y faire face dans les délais prévus.

Le rapprochement du chiffre des dépenses qui restent à faire pour achever le canal et de celui des ressources que la Compagnie prévoit pour y subvenir, ne permet pas non plus d'espérer qu'à moins de modifications profondes dans les projets approuvés; ces ressources soient suffisantes pour mener l'œuvre à son terme.

En résumé, j'estime que le percement de l'isthme de Panama est une œuvre possible et qu'elle est engagée, aujourd'hui, à un point où on ne saurait l'abandonner. Cet abandon, en effet, serait un véritable désastre, non seulement pour les actionnaires de la Compagnie qui sont presque tous Français...

Le gouvernement peut et doit, suivant moi, user des moyens administratifs et diplomatiques dont il dispose, pour soutenir une grande entreprise française, qui poursuit un but éminemment utile, et qui est dirigée par des hommes dignes de respect. Mais comme l'approbation des projets et des marchés lui échappe complètement, aussi bien que la direction des travaux, comme l'entreprise présente, d'ailleurs, de sérieux aléas, il ne doit donner, à la Compagnie, ni conseils ni garantie quelconque.

Tout ce qu'il doit faire, c'est de s'assurer que la Compagnie poursuit sérieusement son œuvre, qu'elle ne ferme point les yeux à ses difficultés, qu'elle cherche consciencieusement à les résoudre, qu'elle s'éclaire pour cela des lumières des hommes considérables par leur science et leur autorité morale qui forment ses conseils, qu'elle soumet en un mot à une instruction sévère toutes les mesures qu'elle est appelée à prendre : cela me paraît d'autant plus indispensable dans le cas actuel que, si je considère, ainsi que je l'ai dit plus haut, le percement du canal de Panama, comme possible, je n'ai pas dissimulé, dans le cours du présent rapport, que son achèvement « avec « les ressources prévues et dans les délais annoncés me paraît plus que « problématique, à moins que la Compagnie ne se décide à apporter « dans ses projets des réductions et des simplifications importantes. »

Le gouvernement n'a point à indiquer à la Compagnie qu'elles pouvaient être ces simplifications. Mais il lui appartient, avant de statuer sur la demande d'emprunt dont il est saisi, de réclamer à cet égard les justifications les plus approfondies.

En conséquence, j'estime qu'avant d'engager devant les Chambres la discussion de cette demande d'emprunt, le gouvernement doit

inviter la Compagnie de Panama à prendre l'avis de sa commission consultative supérieure sur les deux questions suivantes :

« 1° La réalisation du programme que la Compagnie s'est tracé ne « soulève-t-elle pas, au point de vue technique, des difficultés presque « insurmontables ? Peut-on espérer sérieusement que ce programme « sera réalisé dans les conditions que l'on annonce au public, en « l'invitant à souscrire à l'emprunt ? »

« 2° Ne serait-il pas possible, au point de vue technique, d'apporter « au projet des changements et des simplifications qui faciliteraient « l'achèvement de l'œuvre ? »

La Compagnie devrait naturellement soumettre à sa commission consultative, comme éléments essentiels de ses délibérations, les avis de MM. Jacquet et Boyer, de manière que toutes les responsabilités soient nettement engagées dans cette grave affaire.

Les procès-verbaux des délibérations de la commission consultative, ainsi que les rapports annexes, seraient transmis au gouvernement « qui apprécierait s'il y trouve une base suffisamment solide pour « engager la discussion devant les Chambres. »

Nous pensons que M. de Freycinet, *nouveau* ministre dans le cabinet Ribot, voudra bien se dégager de la responsabilité encourue par le président du conseil de 1886, en ne faisant pas publier un document de cette importance. Il faut que le pays sache enfin quels sont les premiers auteurs responsables de la ruine de tant de malheureux.

Un nouveau ministère vient d'arriver au pouvoir en Espagne. C'est un ministère libéral et M. Sagasta en est le chef. Le cabinet se compose de représentants des trois nuances du parti libéral et contient un seul partisan de la liberté commerciale : M. Moret. Les quatre protectionnistes résolus sont MM. Garmazo, Maura, Monteró Rios et le général Lopez Dominguez. Les autres membres du cabinet sont, comme M. Sagasta, des opportunistes en matière économique. On peut conclure de ce que M. Venancio Gonzalez est titulaire du portefeuille de l'intérieur que la dissolution est prochaine, car c'est lui qui dirigea les élections en 1881 et en 1886. Malgré l'état délicat de sa santé, il a voulu rendre service à M. Sagasta en acceptant l'intérieur.

Un procès retentissant, et qui peut avoir les plus graves

conséquences, passionné en ce moment la ville de Berlin et toute l'Allemagne. M. le recteur Ahlwardt, antisémite, qui vient d'être élu député au Reichstag dans la circonscription d'Arnswalde-Friedberg, avec six mille voix de majorité contre le candidat du gouvernement, avait naguère accusé la fabrique d'armes Løwe de fournir des mauvais fusils à l'armée, et il ajoutait que la faute provenait des directeurs de cette fabrique, tous juifs.

Gros scandale et premier procès. Ahlwardt est condamné pour calomnies sur la déposition de généraux et de hauts fonctionnaires.

Mais le procès revint en appel et tout change. Au dernier moment, M. Ahlwardt communique au président des documents officiels signés de généraux et de colonels déclarant que les fusils ne valent rien : Sur 425.000 fusils Løwe qui sont entre les mains des soldats allemands, il n'y a pas le quart qui puisse servir.

Comprend-on l'effet produit par ces révélations ?

D'un bout de l'Allemagne à l'autre c'est un concert de récriminations contre certains généraux et contre les juifs. M. Ahlwardt gagnera son procès, la chose ne fait plus de doute ; en attendant, il l'a déjà gagné devant ses électeurs qui, du coup, lui ont accordé leur confiance, mais le gouvernement est très embarrassé de ces révélations qui vont encore compliquer la discussion des crédits militaires, auxquels la nation est défavorable.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Quoique le Saint-Père se porte très bien et qu'il ait assisté, le 30 novembre, au premier sermon de l'Avent, prononcé au Vatican par le R. P. François de Lorette, prédicateur apostolique, quoiqu'il ait reçu tous ces jours-ci les cardinaux préfets et les prélats secrétaires des S. Congrégations et que, il a quelques jours encore, il ait donné une audience spéciale au premier secrétaire de l'ambassade de France, M. de Montbell, qui va quitter Rome à la suite de sa désignation pour un autre poste, enfin quoiqu'il travaille activement aux actes du Consistoire qui aura lieu au commencement de l'année prochaine, ainsi

qu'à une Encyclique destinée à paraître à la fin de décembre et se rapportant à son jubilé épiscopal, une campagne acharnée autant que perfide dans ses moyens et dans son but, vient de recommencer pour représenter le Souverain-Pontife comme gravement malade et pour jeter ainsi l'alarme parmi les catholiques. C'est une feuille officieuse du gouvernement italien, le *Parlamento*, qui en a donné le signal, aussitôt suivi en chœur par tous les mauvais journaux. Ce qu'il y a eu de particulièrement révoltant, c'est que les crieurs publics chargés de vendre ces journaux avaient reçu pour consigne d'accroître l'alarme en annonçant tout haut le bruit imaginaire qu'ils colportaient. Cela a produit une invasion de curieux au Vatican pour savoir la vérité, qui était on ne peut plus rassurante, car jamais le Saint-Père n'a été mieux portant.

Mais que penser des autorités civiles qui ont laissé ainsi jeter l'émoi au milieu de toute une population, qui ont fait partir pour l'étranger des dépêches propageant ces nouvelles alarmantes, sans le moindre égard ni pour l'auguste dignité, ni pour la vénérable vieillesse du Vicaire de Jésus-Christ, ni pour les sentiments du monde catholique ? Aussi bien, c'est une preuve de plus à ajouter à tant d'autres de l'intolérable situation créée par ceux qui remplissent jusqu'au bout le triste rôle de geôliers on ne peut plus inhumains.

Sa Sainteté a déjà pris les dispositions voulues afin de tenir au commencement de l'année prochaine le Consistoire annoncé pour la préconisation des évêques et la création de nouveaux cardinaux. Il y aura, à vrai dire, un double Consistoire. Dans le premier, qui sera secret et aura lieu le lundi 9 janvier, le Pape créera de nouveaux cardinaux. Dans le second, solennel et public, qui sera tenu le jeudi suivant, 12 janvier, il imposera le chapeau cardinalice à ceux des nouveaux princes de l'Eglise qui se trouveront alors à Rome. Ce seront Mgr Persico, secrétaire de la Propagande ; Mgr Mocenni, substitut à la Secrétairerie d'Etat ; Mgr Kremenz, archevêque de Cologne ; Mgr Kopp, évêque de Breslau ; Mgr Vaughan, archevêque de Westminster et Mgr Walsh, archevêque de Dublin. Les autres nouveaux cardinaux auxquels les premiers insignes de leur dignité seront apportés selon l'usage, par un ablégat pontifical et un garde-noble de Sa Sainteté, pour que ces insignes leur soient remis par les souverains ou chefs d'Etat respectifs, sont : Mgr Vazary, primat de Hongrie, archevêque de Strigonie ; Mgr Sanz y Forès, arche-

vêque de Séville; Mgr Meignan, archevêque de Tours; Mgr Lecot, archevêque de Bordeaux; Mgr di Pietro, nonce à Madrid, et Mgr Galimberti, nonce à Vienne. Ainsi seront comblés les nombreux vides que la mort a faits, ces derniers temps, dans le Sacré Collège.

Pour la nonciature de Madrid, le Saint-Père a choisi et la Cour d'Espagne a déjà agréé Mgr Cretoni, actuel assesseur du Saint Office. Quant à la nonciature de Vienne, elle continuera d'être gérée par Mgr Galimberti, qui, après son élévation au cardinalat, prendra le titre de pro-nonce, afin que son action puisse s'exercer en faveur de l'apaisement du conflit religieux en Hongrie, et aussi afin de mener à terme les négociations qu'il a été chargé d'entreprendre pour la conclusion d'un concordat avec la Serbie, comme il a été déjà conclu avec le Monténégro.

Au prochain consistoire sera préconisé le nouvel archevêque de Bologne, dans la personne de S. Em. le cardinal Séraphin Vannutelli, en remplacement de feu le cardinal Battaglini, et l'E^me cardinal Zigliara comme nouvel évêque du siège suburbicain de Frascati, demeuré vacant depuis la mort du cardinal Howard.

La succession du cardinal Lavigerie pour le double siège archiépiscopal d'Alger et de Carthage sera partagée, en assignant l'archevêché d'Alger à Mgr Dusserre, qui remplissait déjà les fonctions de coadjuteur du cardinal Lavigerie avec droit de future succession à ce siège. Quant au siège primatial de Carthage, il recevra plus tard un nouveau titulaire.

Les catholiques de Rome ont tenu à honorer la mémoire de l'illustre cardinal et, à leur tête, plusieurs EE. cardinaux et évêques et beaucoup de prélats et de patriciens, en assistant au service funèbre solennel qui a été célébré pour le repos de son âme, le jeudi, 1^{er} décembre, dans l'église de Saint-Louis des Français, par les soins de S. Exc. M. le comte Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France près le Saint-Siège.

Le R. P. Burtin, procureur général à Rome des Missionnaires d'Afrique, ou Pères Blancs, a reçu de S. Em. le cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, une très belle lettre faisant l'éloge des œuvres et des mérites du regretté cardinal Lavigerie.

France

ALGER. — Samedi 3 décembre ont eu lieu, dans cette ville, avec une grande solennité, les funérailles de S. Em. le cardinal

Lavigerie. Cette douloureuse cérémonie devait être présidée par S. Em. le cardinal Foulon qui était uni à l'illustre défunt par les liens d'une ancienne amitié, mais le soin de sa santé a empêché Son Eminence de quitter Lyon.

La cérémonie a commencé à huit heures du matin.

Le gouverneur général, toutes les autorités militaires et civiles y assistaient, ainsi que les corps constitués. Mgr Combes, évêque de Constantine, officiait. Il a prononcé une allocution dans laquelle il a fait l'éloge du cardinal et déploré sa perte; il a retracé toutes les grandes œuvres de l'éminent prince de l'Eglise.

A dix heures, après plusieurs absoutes, le cortège s'est formé devant la cathédrale. Les honneurs militaires rendus, il s'est dirigé vers l'Amirauté : une foule énorme se pressait sur le passage du cortège. Les fenêtres, les balcons et les terrasses des maisons regorgeaient de spectateurs.

Les navires du port avaient mis leurs pavillons en berne.

A l'amirauté, M. Cambon, gouverneur général, a prononcé un discours dans lequel il a retracé la vie du défunt et fait son éloge.

Les dernières prières ont été dites. Le cercueil a été ensuite descendu sur un chaland orné de draperies rouges, qui l'a transporté à bord du navire de guerre le *Cosmao*, qui devait conduire le corps à Tunis.

Le clergé et les hautes autorités civiles et militaires sont montés dans des embarcations qui ont accompagné le chaland.

La dépouille mortelle du cardinal Lavigerie a été reçue à bord du *Cosmao* par le commandant du navire.

Les honneurs ont été rendus. Le cercueil a été ensuite placé dans une chapelle ardente, disposée dans la batterie.

Dans la nuit du 4 au 5, le *Cosmao* est arrivé en rade de la Goulette. Le 5, à trois heures du soir, les restes du cardinal ont été débarqués à Tunis, à la Marine et transportés à la cathédrale provisoire.

Les autorités suivaient le char qui était précédé par toutes les communautés religieuses, les troupes rendaient les honneurs et la musique des zouaves faisait entendre des airs funèbres. Une foule énorme se pressait partout sur le parcours du cortège, qui était des plus imposants.

Le corps est resté exposé trois jours.

Les obsèques ont eu lieu le 7, avec une grande solennité.

Les troupes, sur pied dès le matin, ont rendu les honneurs sur la place, devant la cathédrale.

M. Blondel, chargé d'affaires de la résidence, le personnel de la résidence, les officiers de la garnison, le commandant du *Cosmao*, le prince Taïeb-bey, la magistrature et le barreau, assistaient à cette funèbre cérémonie ainsi que les consuls étrangers et les officiers danois de la frégate *Saint-Thomas*.

Une messe solennelle a été chantée par la maîtrise des Pères Blancs. Mgr Gazaniol a donné l'absoute.

Après la cérémonie, le convoi s'est rendu à la gare; le cercueil a été transporté à Carthage, où une nouvelle cérémonie a eu lieu. L'inhumation définitive a été accomplie le lendemain.

AUTUN. — Mgr l'évêque d'Autun vient de publier à son tour une lettre pastorale prescrivant : 1^o un *Te Deum* qui sera chanté le 11 décembre, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, pour remercier Dieu de l'heureuse issue de la guerre du Dahomey; 2^o un service funèbre à l'intention des officiers et soldats de nos armées de terre et de mer morts au cours de l'expédition, qui sera célébré le 15 décembre, dans la cathédrale d'Autun.

En voici le début :

Une guerre lointaine et périlleuse, engagée par la France sur les côtes occidentales d'Afrique pour défendre, avec l'honneur du drapeau national, les droits de l'humanité et de la civilisation, vient d'avoir une glorieuse issue.

Notre patriotisme nous impose l'obligation de remercier Dieu du succès de nos armes.

Notre foi, unie aux sentiments de la charité, nous fait un devoir de nous souvenir de ceux des nôtres qui ont succombé dans les combats.

Après des luttes difficiles, au prix des plus grands efforts, soutenus avec une infatigable persévérance et guidés par un chef aussi intelligent qu'intrépide, notre petite armée coloniale, renforcée par des contingents venus de la mère patrie, a triomphé de tous les obstacles accumulés autour d'elle par le climat, la configuration du terrain, l'organisation redoutable d'un peuple où tous, jusqu'aux femmes, sont dressés dès l'enfance au métier de la guerre.

Nos soldats n'ont pas connu une seule heure de trouble ni de défaillance; pas une fois ils n'ont reculé devant des forces numériquement supérieures. A l'aide d'une stratégie savamment méditée, et dont l'inspirateur « n'a laissé rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance », les troupes du roi de Dahomey ont été débusquées de position en position, et contraintes à reculer progressivement dans l'intérieur des terres.

Les opérations militaires, qui avaient exigé de longs préparatifs, s'ouvriraient au mois de juillet par la déclaration du blocus mis sur

toute la côte, et effectivement garanti par la croisière de notre marine.

Mgr Perraud rapporté ici brièvement les principaux faits d'armes qui ont marqué l'expédition. Puis Sa Grandeur continue :

Le 21 novembre, sous les auspices de la Vierge bénie, que notre liturgie qualifie de « terrible comme une armée rangée en bataille », Abomey, la capitale de l'Etat dahoméen, était prise d'assaut. Peu d'heures après, le grade de général, si vaillamment conquis, était décerné par le gouvernement français au chef de l'expédition. M. le colonel Dodds.

Ainsi, en quelques semaines, était justement châtié l'affront infligé au prestige du protectorat français sur les tribus africaines qui comptent sur nous pour ne pas devenir la proie des recruteurs insatiables de l'esclavage. Un prince, sous la domination duquel les sacrifices humains sont encore en vigueur, a été dépossédé d'une souveraineté qui ne se manifestait que par la terreur et l'effusion du sang. Le drapeau libérateur de la France flotte depuis quinze jours sur les murailles de la ville que ses fanatiques défenseurs croyaient être inaccessibles à nos coups.

Nous espérons que les grandes causes de l'extinction de l'esclavage et de l'évangélisation de l'Afrique barbare par nos missionnaires profiteront de l'héroïque dévouement de nos soldats et compenseront les pertes douloureuses qu'ils ont subies.

— Nous avons reçu communication de la Lettre suivante, que S. S. le Pape Léon XIII a daigné adresser à S. G. Mgr Perraud, évêque d'Autun, au sujet de son livre sur « la mort et les funérailles de M. Ernest Renan » :

LÉON XIII, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons lu avec beaucoup de satisfaction votre lettre du 20 novembre et Nous avons été très sensible à l'envoi qui y était joint de votre volume sur la mort et les funérailles d'Ernest Renan.

Ce que vous avez écrit dans ce livre, Nous le trouvons sagement pensé, exprimé avec justesse et en rapport exact avec l'importance du sujet.

Il Nous a été agréable d'attribuer au parfait dévouement dont vous êtes animé à Notre égard la mention que vous y avez introduite de ce que Nous avons fait Nous-même dès l'apparition du roman impie et mensonger inventé par l'écrivain français sur la vie du Christ Notre-Seigneur (1).

Il y a bien lieu de vous féliciter du zèle que vous avez mis à flétrir comme elle le méritait, devant les hommes, cette œuvre mal-faisante. Aussi, de grand cœur, exprimons-Nous le souhait et le pré-

(1) Allusion à la Lettre pastorale publiée le 20 novembre 1863 par le cardinal Pecci, évêque de Pérouse, et citée à la page 98 du livre de Mgr l'évêque d'Autun.

sage que le labeur consacré par vous à cette question sera fécond en fruits très abondants de salut.

En gage de notre dilection pour vous, Nous accordons très affectueusement dans le Seigneur Notre bénédiction apostolique à vous, Vénérable Frère, ainsi qu'au clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance pastorale.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 29 novembre 1892, de Notre Pontificat l'an XV.

LÉON XIII, PAPE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

00. — **Les Almanachs, calendriers et agendas** de la Société de Saint-Augustin. — Paris, 1893 chez Desclée.

La publication des Almanachs devient chaque année plus importante. Grâce aux améliorations successives qu'il a subies, l'Almanach occupe maintenant une place considérable parmi les livres qui sont admis au foyer de la famille.

Ce droits de cité, que l'Almanach a conquis, ne s'est pas obtenu sans peine. Ce n'était, il y a peu d'années encore, qu'un livre frivole, écrit et édité d'une façon vulgaire. Il n'en est plus de même aujourd'hui. L'Almanach est un livre fait pour récréer et instruire tout à la fois.

Tels sont du moins les Almanachs que la *Société de St-Augustin* présente au public. — Elle

en a pour toutes les classes, pour tous les goûts, pour toutes les bourses. Les uns sont destinés à la bibliothèque ou à la table du salon; ce sont les Almanachs de luxe; les autres, plus modestes, trouveront place à côté de la corbeille à ouvrage; plusieurs sont exclusivement édités en vue d'une propagande sérieuse à faire en faveur des œuvres sociales, auxquelles toute personne intelligente et charitable donne aujourd'hui son concours.

Nous citerons en particulier: l'Almanach catholique, grand in-8° illustré à 1 fr, édition de luxe 3 fr: — l'Almanach des enfants, 0, fr 50, — l'Almanach populaire des enfants à 0, fr 15, — l'Almanach de la jeune fille, 1 fr: — l'Almanach des enfants de Marie, 0, fr 30; — etc

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce Bulletin.

La clôture définitive des *souscriptions privilégiées au Dictionnaire des dictionnaires* est très prochaine, imminente; il est donc urgent d'envoyer, rempli et signé, le bulletin d'adhésion qu'on trouvera plus loin, si l'on veut profiter des avantages stipulés et se procurer, dans des conditions exceptionnelles, une œuvre à laquelle aucun catholique, aucun conservateur ne peut rester indifférent, un ouvrage indispensable, d'une utilité quotidienne, qui tient lieu de toute une bibliothèque.

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE DE S. S. LÉON XIII

AUX ÉVÊQUES D'ITALIE

*A Nos Vénérables Frères, les archevêques et évêques
d'Italie.*

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostoliques.

L'esprit du mal, habitué d'instinct et sous l'impulsion du mauvais démon à lutter contre le nom chrétien, s'est de tout temps associé certains hommes ligués entre eux dans le but de travailler, par leurs funestes complots, à détruire les doctrines divinement inspirées et à renverser la république chrétienne elle-même. Et ces légions, constituées pour le combat, personne n'ignore quel mal elles ont toujours fait à l'Eglise.

Or, l'esprit de toutes ces sectes antérieures, hostiles aux institutions catholiques, revit dans la secte dite franc-maçonnerie, qui, puissante en forces et en ressources et montrant à découvert son acharnement, attaque tout ce qu'il y a de sacré. Cette secte, vous ne l'ignorez pas, les Pontifes romains, Nos prédécesseurs, l'ont plus d'une fois proscrite depuis un siècle et demi, et Nous-même, comme nous le devons, Nous l'avons condamnée aussi, en avertissant les peuples chrétiens de prendre garde avec la plus extrême vigilance à ses pièges et de combattre fortement ses perfides efforts, comme il convient à des disciples de Jésus-Christ. Bien plus, pour prévenir l'apathie et l'engourdissement, Nous Nous sommes appliqué à dévoiler les secrets de cette abominable secte, et nous avons montré comme du doigt par quels moyens elle travaillait à la perte du catholicisme.

Néanmoins, pour dire les choses comme elles sont, une

(1) Nous empruntons la traduction de l'*Univers*.

sorte de sécurité inconsiderée a rendu un certain nombre d'Italiens peu défiants et peu avisés à son sujet ; et ainsi, ou ils ne voient pas l'étendue du péril, ou ils ne l'apprécient pas dans toute sa réalité. Ils'en suit que la foi des ancêtres, que le salut procuré aux hommes par Jésus-Christ, et conséquemment les bienfaits eux-mêmes de la civilisation chrétienne, se trouvent en péril. Et, en effet, sans rien craindre, sans reculer devant personne, la secte des franc-maçons devient de jour en jour plus audacieuse ; elle a envahi, comme une peste, toutes les cités, et elle s'efforce de s'insinuer chaque jour plus avant dans toutes les institutions de l'Etat, dans le but, qu'elle poursuit aussi ailleurs, d'ôter à la nation italienne la religion catholique, principe et source de plus grands biens. De là ces moyens infinis dont on se sert pour attaquer la divine foi : de là ce mépris, cette oppression par les lois de la légitime liberté de l'Eglise. Il est admis en théorie et en fait qu'il n'y a dans l'Eglise ni l'essence, ni le principe d'une société parfaite, que l'Etat lui est supérieur, et que le pouvoir civil prime le pouvoir religieux.

De cette doctrine pernicieuse et fausse, tant de fois condamnée par le jugement du Saint-Siège, découlent toutes sortes de maux, surtout cette prétention des gouvernants de l'Etat d'usurper ce qui n'est pas permis, et cette audace de leur part de tirer à eux ce qui appartient à l'Eglise. Voyez, pour les bénéfices ecclésiastiques, quel est ce pouvoir qu'ils s'arrogent de conférer et de retirer à leur gré le droit d'en percevoir les fruits. Et ce qui n'est pas moins perfide, c'est qu'ils cherchent par leurs promesses à gagner le clergé du degré inférieur. A quoi tendent ces efforts, il est d'autant plus facile de l'apercevoir que les auteurs eux-mêmes de cette machination ne se cachent pas de dire ce qu'ils veulent. Ce qu'ils veulent, en effet, c'est d'attirer par leurs avances les ministres du culte dans leur parti, et de détourner ceux qu'ils auront mêlés une fois au nouveau régime de l'obéissance à l'autorité légitime. Mais, à vrai dire, ils ne paraissent pas en cela connaître assez la vertu de nos prêtres, qui, éprouvés de tant de manières depuis

tant d'années déjà, ont donné de si éclatants exemples d'abnégation et de foi qu'on peut espérer en toute assurance, qu'ils persisteront toujours, avec l'aide de Dieu, quels que soient les événements, dans cette même religion du devoir.

Par les points auxquels Nous venons de toucher, on voit clairement ce que veut la secte maçonnique et le but auquel elle tend en dernier lieu. Mais ce qui aggrave le mal, et ce à quoi Nous ne pouvons songer sans une grande angoisse d'âme, c'est que la considération de leurs intérêts et une misérable ambition poussent un trop grand nombre des nôtres mêmes à s'affilier et à donner leur concours à cette secte. Les choses étant ainsi, Nous faisons appel, vénérables prêtres, à votre charité avec le sentiment pressant de notre devoir, et Nous vous prions avant tout de vous occuper du salut de ceux dont Nous parlons : que votre zèle s'applique sans cesse à les retirer de leur erreur et de leur perte trop certaine. Se débarrasser, pour celui qui s'est engagé dans les filets de la franc-maçonnerie, est certainement une affaire difficile et critique, étant donné l'esprit de la secte ; il ne faut cependant désespérer de la guérison de personne, car merveilleuse est la puissance de la charité apostolique, surtout avec l'aide de Dieu, de qui relèvent souverainement les volontés elles-mêmes des hommes.

Il faut ensuite chercher toutes les occasions favorables à la guérison de ceux-là mêmes qui pèchent en cela par timidité, Nous voulons parler de ceux qui se laissent aller à favoriser les entreprises de la maçonnerie, non par l'effet d'une nature dépravée, mais par faiblesse d'âme et manque de jugement. Ici s'applique cette grave pensée de Notre prédécesseur Félix III : « L'erreur à laquelle on ne résiste pas, on l'approuve, et la vérité que l'on ne sert pas, on l'opprime... Celui-là n'a pas de scrupule pour la société secrète, qui cesse de s'opposer au crime évident. » Il importe de relever le courage de ces hommes en leur proposant l'exemple des ancêtres, en leur rappelant que la force est la gardienne du devoir et de la dignité, afin qu'ils se repentent vraiment et qu'ils aient honte d'agir ou d'avoir agi sans virilité. Car toute notre vie est une véritable bataille, dont l'objet sur-

tout est notre salut, et il n'y a rien de plus honteux pour un chrétien que de broncher dans le devoir par lâcheté.

Il faut également venir en aide à ceux qui se précipitent dans cette secte par imprudence; et ici Nous pensons à ceux dont le nombre est fort grand, qui, trompés par les apparences et séduits par les divers avantages qu'on leur fait valoir, se laissent enlacer dans la société maçonnique sans bien savoir ce qu'ils font. De ceux-là, Vénérables Frères, il y a un grand sujet d'espérer qu'ils pourront un jour, sous l'inspiration de Dieu, déposer leur erreur et voir clair à la vérité, surtout si vous vous efforcez, comme Nous vous en prions vivement, d'arracher le faux masque de cette secte et d'en montrer les desseins secrets. Et, en vérité, ils ne peuvent plus passer pour tels, puisque leurs dépositaires eux-mêmes les ont, de mille manières, produits au grand jour. Dans ces derniers mois même, on a entendu dans toute l'Italie une voix qui mettait une sorte d'ostentation à divulguer les plans des francs-maçons. Ils veulent, ces hommes, que l'on répudié entièrement la religion dont Dieu lui-même est l'auteur, et que toutes les choses, tant privées que publiques, soient régies par les seuls principes du *naturalisme*; et ils appellent cela, avec autant de folie que d'impiété, la réforme sociale. A quels abîmes irait donc la société, si le peuple chrétien n'était pas là pour veiller, travailler et pourvoir au salut?

Mais, devant l'audace de ces projets criminels, ce n'est pas assez de prémunir contre les embûches de l'infâme secte; il est nécessaire aussi de lutter, et cela en prenant ces mêmes armes, fournies par la foi, qui ont déjà servi efficacement contre le paganisme. C'est pourquoi il est de votre devoir, Vénérables Frères, d'animer les esprits au combat par la persuasion, les encouragements et l'exemple, et d'entretenir dans le clergé et dans Notre peuple un zèle actif, constant, intrépide de la religion et du salut, tel que Nous l'avons vu plus d'une fois se montrer chez les catholiques d'autres pays, dans des circonstances semblables. On dit communément que l'ancienne ardeur pour la défense de la foi des pères s'est affaiblie parmi les populations ita-

liennes. Et peut-être n'est-ce pas à tort ; du moins, si l'on considère des deux côtés les dispositions d'esprit, on trouve plus d'ardeur chez ceux qui combattent la religion que chez ceux qui la défendent. Cependant, pour ceux qui veulent le salut, il n'y a pas de milieu entre la lutte opiniâtre ou la mort. Aussi devez-vous tendre, par vos exhortations, à exciter le courage des lâches et des mous, à l'entretenir chez les vaillants ; et de même vous devez, après avoir arraché tous les germes de discorde, obtenir que tous ensemble, sous votre conduite et vos auspices, descendent courageusement dans la lutte, avec un même esprit et sous une même discipline.

En considérant la gravité du sujet et la nécessité d'écarter le péril, Nous avons résolu de Nous adresser directement par lettre au peuple italien. Cette lettre, Vénérables Frères, Nous l'avons fait expédier en même temps que celle qui vous était destinée ; ce sera de votre zèle de lui donner la plus large publicité et de l'expliquer au peuple, là où il y aura lieu, par un commentaire approprié. Et ainsi, moyennant l'aide propice de Dieu, Nous pouvons espérer que les esprits se ranimeront par la vue des maux présents et recourront sans hésitation aux remèdes que Nous indiquons.

Comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous donnons affectueusement, à vous, Vénérables Frères, et aux peuples confiés à votre foi, la bénédiction apostolique.

Fait à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 8 décembre 1892, de Notre Pontificat l'an quinzième.

LÉON XIII, PAPE.

LETTRE DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

AU PEUPLE ITALIEN

Chers Fils,

Gardien de cette foi à laquelle les nations chrétiennes sont redevables de leur rédemption morale et civile, Nous

manquerions à l'un de Nos suprêmes devoirs si Nous n'élevions souvent et bien haut la voix contre la guerre impie par laquelle on tente, chers Fils, de vous ravir un si précieux trésor. Instruits désormais par une longue et douloureuse expérience, vous connaissez bien les terribles épreuves de cette guerre et vous la déplorez hautement dans votre cœur de catholiques et d'Italiens. Et, en vérité, est-ce que l'on peut être Italiens de nom et de sentiment sans se révolter contre les offenses dont sont journellement l'objet ces divines croyances qui forment la plus belle de nos gloires, qui ont assuré à l'Italie la primauté sur les autres nations et à Rome le sceptre spirituel du monde, qui ont fait surgir sur les ruines du paganisme et de la barbarie l'admirable édifice de la civilisation chrétienne? De même, est-ce que l'on peut être d'esprit et de cœur catholiques et voir d'un œil indifférent que, dans cette contrée même au sein de laquelle notre adorable Rédempteur a établi le siège de son règne, ses doctrines soient attaquées, son culte outragé, son Eglise combattue, son Vicaire en butte aux hostilités, pendant que se perdent tant d'âmes rachetées par son sang et formant la partie choisie de son bercail; pendant qu'un peuple qui lui a toujours été fidèle pendant dix-neuf siècles est exposé au continuel et imminent péril d'apostasier la foi et se voit poussé dans une voie d'erreurs et de vices, de misères matérielles et d'abjection morale?

Dirigée à la fois contre la patrie terrestre, contre la religion de nos pères et contre la civilisation qu'ils nous ont transmise, avec tant de splendeur de sciences, de lettres et d'arts, la guerre dont Nous parlons est, vous le comprenez, chers Fils, doublement scélérate et coupable non moins de lèse-humanité que de lèse-divinité. Mais d'où part-elle principalement, si ce n'est de cette secte maçonnique dont Nous avons longuement parlé dans l'Encyclique *Humanum genus* du 20 avril 1834, et dans l'autre plus récente du 15 octobre 1890, adressée aux évêques, au clergé et au peuple d'Italie? Par ces deux lettres. Nous avons arraché à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvrait aux yeux du peuple, et Nous l'avons montrée

dans sa nue difformité, dans sa ténébreuse et très funeste action.

Nous nous bornons cette fois à en considérer les déplorable effets par rapport à l'Italie. En effet, s'étant glissée depuis longtemps déjà, sous les spécieux dehors de société philanthropique et rédemptrice des peuples, dans notre beau pays, et parvenue finalement, par le moyen des conspirations, de la corruption et de la violence, à dominer l'Italie et Rome même, à combien de désordres, à combien de calamités n'a-t-elle pas ouvert la porte dans l'espace d'un peu plus de six lustres ?

Dans un si court espace de temps, notre patrie a vu et souffert de grands maux. La religion de nos pères est devenue en butte à des persécutions de toutes sortes, dans l'intention satanique de substituer le naturalisme au christianisme, le culte de la raison au culte de la foi, la morale soi-disant indépendante à la morale catholique, le progrès de la matière à celui de l'esprit. Aux saintes lois et maximes de l'Évangile, on a osé opposer des lois et des maximes que l'on peut appeler le Code de la Révolution, pendant que l'on a opposé aussi à l'école, à la science et aux arts chrétiens un enseignement athée et un positivisme abject.

On a envahi le temple du Seigneur, dissipé par la confiscation des biens ecclésiastiques la plus grande partie du patrimoine nécessaire à l'exercice du saint ministère, et par la conscription des clercs on a réduit au-delà des limites de l'extrême besoin le nombre des ministres sacrés. Si l'on n'a pu empêcher l'administration des sacrements, on a cherché cependant par tous les moyens à introduire et à favoriser des mariages et des funérailles civils. Si l'on n'a pas encore réussi à arracher complètement des mains de l'Église l'éducation de la jeunesse et la direction des instituts de charité, on vise toujours néanmoins, par des efforts persistants, à tout laïciser, c'est-à-dire à effacer tout à fait l'empreinte chrétienne. Si l'on a pu étouffer la voix de la presse catholique, on a mis tout en œuvre pour la discréditer et l'avilir.

Et à quelles contradictions, à quelles partialités ne

recourt-on pas pour combattre à tout prix la religion catholique ! On a fermé les monastères et les couvents, mais on laisse se multiplier à leur gré les loges maçonniques et les repaires sectaires. On a proclamé le droit d'association tandis que la personnalité juridique dont usent et abusent des associations de toutes les couleurs est refusée aux congrégations religieuses. On a promulgué la liberté des cultes, et, en attendant, d'odieuses intolérances et vexations sont réservées précisément à cette religion qui est celle des Italiens et à laquelle on devrait, partant, assurer le respect et une spéciale protection. Pour la sauvegarde de la dignité et de l'indépendance du Pape, on a fait des déclarations et des promesses très amples ; mais vous voyez à quels outrages est chaque jour en butte Notre personne.

Toutes sortes de manifestations publiques trouvent le champ libre ; c'est seulement tantôt l'une, tantôt l'autre des manifestations catholiques qui est ou empêchée, ou troublée. On encourage jusque dans le sein de l'Eglise des schismes, des apostasies, des révoltes contre les supérieurs légitimes ; les vœux religieux et notamment celui de l'obéissance, sont réprouvés, comme choses contraires à la liberté et à la dignité humaines ; et, en attendant, on laisse vivre impunément des agrégations qui lient leurs adeptes par d'iniques serments et qui exigent, même dans le crime, l'obéissance aveugle et absolue.

Sans exagérer la puissance maçonnique, en attribuant à son action directe et immédiate tous les maux qui Nous affligent présentement dans l'ordre religieux, on sent néanmoins son esprit dans les faits que Nous avons rappelés et dans beaucoup d'autres que Nous pourrions mentionner ; or, c'est cet esprit qui, ennemi implacable du Christ et de l'Eglise, cherche toutes les voies, recourt à tous les artifices, se prévaut de tous les moyens pour ravir à l'Eglise sa fille premier-née, au Christ, sa nation privilégiée, siège de son Vicaire sur la terre et centre de l'unité catholique. L'influence malfaisante et très efficace de cet esprit sur tout ce qui Nous touche de près, il n'est plus besoin aujourd'hui de la soupçonner par conjecture sur quelques

indices passagers, ni de la déduire de la série de faits qui se succèdent depuis trente ans. Enorgueillie par ses succès, la secte elle-même a parlé haut et nous a dit ce qu'elle a fait par le passé, ce qu'elle se propose de faire à l'avenir. Les pouvoirs publics, qu'ils s'en rendent compte ou non, elle les considère en substance comme ses instruments : cela veut dire que de la persécution religieuse qui a éprouvé et qui éprouve notre Italie, la secte impie se vante comme d'une œuvre qui est principalement la sienne, d'une œuvre exécutée souvent par d'autres mains, mais inspirée, favorisée, encouragée, aidée par elle, d'une façon médiate ou immédiate, directe ou indirecte, par les flatteries ou par les menaces, par la séduction ou par la révolution.

Des ruines religieuses aux ruines sociales, la transition est bien rapide. N'étant plus élevé vers l'espérance et l'amour céleste, le cœur de l'homme, capable de l'infini et en ayant besoin, se jette avec une ardeur insatiable sur les biens de la terre ; de là nécessairement, inévitablement, une lutte perpétuelle de passions avides de jouissances, de richesses, d'honneurs, et partant une vaste et inépuisable source de haines, de discordes, de corruptions et de crimes. Dans notre Italie les désordres moraux et sociaux ne manquaient pas sans doute avant les présentes vicissitudes ; mais quel douloureux spectacle ne nous offre-t-elle pas de nos jours ! Dans les familles s'est considérablement amoindri ce respect aimant qui forme l'harmonie domestique ; l'autorité paternelle est trop souvent méconnue et par les enfants et par les parents ; les désaccords éclatent fréquemment, les divorces ne sont pas rares. Dans les villes, on voit se multiplier chaque jour les discordes civiles, les haines envenimées parmi les diverses classes de la population, le déchaînement des générations nouvelles qui, grandies sous le souffle d'une liberté mal entendue, ne respectent plus rien, ni en haut ni en bas, pendant que se multiplient aussi les excitations au vice, les délits précoces, les scandales publics.

L'État, au lieu de s'en tenir à la haute et très noble mission de reconnaître, de sauvegarder, d'aider dans leur harmonieuse totalité les droits divins et humains, s'en

croit presque l'arbitre et les méconnaît ou les restreint à son gré. L'ordre social, en somme, est universellement secoué dans ses fondements. Livres et journaux, écoles et chaires, cercles et théâtres, documents et discours politiques, photographies et beaux-arts, tout conspire à pervertir les esprits et à corrompre les cœurs. En attendant, les peuples opprimés et appauvris frémissent, les sectes anarchiques s'agitent, les classes ouvrières lèvent la tête et vont grossir les rangs du socialisme, du communisme, de l'anarchie ; les caractères s'émousent et tant d'âmes, ne sachant plus ni dignement souffrir, ni endurer virilement l'expiation qui est dans la souffrance, abandonnent lâchement elles-mêmes la vie par le suicide.

Voilà les fruits que la secte maçonnique nous a valus à nous, Italiens. Et, après cela, elle a le front de se présenter à vous en exaltant ses mérites envers l'Italie, et d'attribuer à Nous et à tous ceux qui, écoutant Notre parole, restent fidèles à Jésus-Christ, le titre calomnieux d'ennemis de la patrie. Mais les faits, il est bon de le répéter, disent assez désormais quels sont envers notre pays les mérites de la secte perverse. Les faits disent que le patriotisme maçonnique n'est qu'un égoïsme sectaire, désireux de tout dominer, en commandant aux Etats modernes qui réunissent et concentrent tout dans leurs mains. Les faits disent que, dans les desseins de la Franc-Maçonnerie, les noms d'indépendance politique, d'égalité, de civilisation, de progrès, visent à favoriser, dans notre patrie, l'indépendance de l'homme vis-à-vis de Dieu, la licence de l'erreur et du vice, la ligue d'une faction au détriment des autres citoyens, l'art des heureux du siècle de jouir de toutes les aises et les délices de la vie, le retour d'un peuple racheté par le sang divin aux divisions, à la dépravation, aux hontes du paganisme.

On ne saurait s'étonner de tout cela. Une secte qui, après dix-neuf siècles de civilisation chrétienne, s'efforce d'abattre l'Eglise catholique et d'en tarir les sources divines ; une secte qui, dans la dénégation absolue du surnaturel, répudie toute révélation et tous les moyens de salut que la révé-

lation nous fournit ; qui, par ses desseins et ses œuvres, se fonde entièrement et uniquement sur une nature infirme et corrompue comme la nôtre, cette secte ne peut être que le comble de l'orgueil, de la convoitise, de la sensualité. Or, l'orgueil opprime, la convoitise dépouille, la sensualité corrompt ; et lorsque ces trois concupiscences arrivent au suprême degré, les oppressions, les spoliations, les corruptions séductrices, se développant de plus en plus, prennent des proportions demesurées et se traduisent en oppression, en spoliation, en source de corruption de tout un peuple.

Permettez donc que, vous adressant la parole, Nous vous montrions du doigt la Franc-Maçonnerie comme une ennemie à la fois de Dieu, de l'Eglise et de notre patrie. Reconnaissez-la pratiquement comme telle une bonne fois, et avec toutes les armes que la religion, la conscience et la foi vous mettent entre les mains, prémunissez-vous contre un si redoutable ennemi. Que personne ne se laisse tromper par ses belles apparences, allécher par ses promesses, séduire par ses flatteries, effrayer par ses menaces. Rappelez-vous que la Franc-Maçonnerie et le Christianisme sont essentiellement irréconciliables, si bien que faire partie de l'une, c'est se séparer de l'autre : Qu'il y ait une telle incompatibilité entre la profession de chrétien et celle de franc-maçon, ô mes chers Fils, vous ne pouvez l'ignorer : Nos prédécesseurs vous en ont avertis ouvertement et Nous, de la même manière, Nous vous en réitérons hautement l'avis.

Aussi que ceux qui, par un très grand malheur, ont donné leur nom à quelqu'une de ces sociétés de perdition sachent qu'ils sont strictement tenus à s'en séparer, s'ils ne veulent pas rester séparés de la communion chrétienne et perdre leur âme dans le temps et l'éternité. Que les parents sachent, ainsi que les éducateurs, les patrons et tous ceux qui ont charge d'âmes, qu'une obligation rigoureuse les astreint à faire leur possible pour empêcher ceux qui dépendent d'eux d'entrer dans cette secte coupable et, s'ils y sont entrés, d'y rester.

Il importe, en outre, dans une chose d'une si grande importance et où la séduction de nos jours est si facile, que le chrétien se garde des premiers pas, craigne les plus légers périls, évite toutes les occasions, prenne les précautions les plus minutieuses, suive, en somme, le conseil évangélique, en conservant dans le cœur la simplicité de la colombe et la prudence du serpent.

Que les pères et les mères de famille se gardent d'accueillir chez eux et d'admettre à l'intimité des confidences domestiques des personnes inconnues ou au moins insuffisamment connues quant à la religion ; qu'ils fassent en sorte de s'enquérir auparavant, si sous le couvert de l'ami, du maître, du médecin ou de tel autre familier, il ne se cache pas quelque funeste recruteur de la secte. Oh ! dans combien de familles le loup a pénétré sous les apparences de l'agneau !

Assurément les sociétés les plus diverses, qui aujourd'hui dans tous les ordres de la vie sociale surgissent de toute part avec une fécondité prodigieuse sont une belle chose : sociétés ouvrières, sociétés de secours mutuel, de prévoyance, sociétés littéraires, artistiques et autres, et lorsqu'elles sont pénétrées du bon esprit moral et religieux, elles sont assurément utiles et opportunes.

Mais puisque, ici aussi et même surtout ici, a également pénétré et pénètre le venin maçonnique, il faut considérer comme suspects et éviter les sociétés qui, soustraites à toute influence religieuse, peuvent facilement être dirigées et dominées plus ou moins par des franc-maçons, comme celles qui, outre qu'elles viennent en aide à la secte, en sont, on peut le dire, la pépinière et l'apprentissage.

Que les femmes ne s'agrègent pas facilement aux sociétés philanthropiques dont elles ne connaissent pas sûrement la nature et le but sans avoir demandé conseil à des personnes sages et expérimentées, parce que cette philanthropie charlatanesque, opposée avec tant de pompe à la charité chrétienne, sert souvent de passeport à la marchandise maçonnique.

Que chacun évite d'avoir des liens d'amitié et de familiarité avec les gens suspects d'appartenir à la franc-maçon-

nerie ou les sociétés qui lui sont affiliées ; qu'on les connaisse d'après leurs fruits et qu'on les fuie. Et qu'on évite aussi le commerce familial non seulement de ceux qui, ouvertement impies et libertins, portent sur le front le caractère de la secte, mais aussi de ceux qui se cachent sous un masque de tolérance universelle, de respect pour toutes les religions, de manie de conciliation entre les maximes de l'Évangile et les maximes de la Révolution, entre le Christ et Bélial, entre l'Église de Dieu et l'État sans Dieu.

Que les livres et les journaux qui distillent le venin de l'impiété et qui attisent dans les cœurs le feu des cupidités effrénées et des passions sensuelles, que les cercles et les cabinets de lecture où l'esprit maçonnique circule, cherchant qui dévorer, soient pour le chrétien et pour tout chrétien des lieux et une presse qui fassent horreur.

Toutefois, comme il s'agit d'une secte qui a tout envahi, il ne suffit pas de se tenir à son égard sur la défensive, mais il faut descendre courageusement dans l'arène et l'affronter. Ce que vous ferez, mes chers Fils, en opposant presse à presse, école à école, association à association, congrès à congrès, action à action.

La franc-maçonnerie s'est emparée des écoles publiques, et vous, avec les écoles privées, avec les écoles paternelles, avec celles d'ecclésiastiques zélés, des religieux de l'un et de l'autre sexe, disputez-lui l'instruction et l'éducation de l'enfance et de la jeunesse chrétienne ; et surtout que les parents chrétiens ne confient pas l'éducation de leurs enfants à des écoles qui ne sont pas sûres. Elle a confisqué le patrimoine de la bienfaisance publique, et vous, suppléez-y par le trésor de la charité privée. Elle a mis les œuvres pies dans les mains de ses adeptes, et vous, confiez à des instituts catholiques celles qui dépendent de vous.

Elle ouvre et maintient des maisons pour le vice, et vous, faites le possible pour ouvrir et maintenir des asiles à l'honnêteté en péril. A ses gages milite une presse religieusement et civilement antichrétienne, et vous, par le travail et l'argent, aidez, favorisez, propagez la presse catholique. Des sociétés de secours mutuel et des instituts de crédit

sont fondés par elle au bénéfice de ses partisans, et vous, faites-en autant non seulement pour vos frères, mais pour tous les indigents, montrant que la charité vraie et sincère est fille de Celui qui fait lever le soleil et tomber la pluie sur les justes et les pécheurs.

Que cette lutte du bien contre le mal s'étende à tout et s'efforce, autant qu'il est possible, de tout réparer. La franc-maçonnerie tient des congrès fréquents pour concerter de nouvelles manières de combattre l'Église, et vous, tenez-en fréquemment pour mieux vous entendre relativement aux moyens et à l'ordre de la défense. Elle multiplie ses loges, et vous, multipliez les cercles catholiques et les comités paroissiaux, favorisez les associations de charité et de prière, concourez à maintenir et à accroître la splendeur du temple de Dieu. La secte, n'ayant plus rien à craindre, montre aujourd'hui son visage à la lumière du jour, et vous, catholiques italiens, faites aussi profession ouverte de votre foi, à l'exemple de vos glorieux ancêtres qui, devant les tyrans, les supplices et la mort, la confessaient, intrépides, et la scellaient par le témoignage de leur sang. Quoi de plus? La secte s'efforce d'asservir l'Église et de la mettre, humble servante, aux pieds de l'État? Vous, ne cessez pas d'en demander et, dans les limites légales, d'en revendiquer la liberté et l'indépendance. Elle cherche à déchirer l'unité catholique, semant parmi le clergé lui-même la zizanie, suscitant des querelles, fomentant des discordes, excitant les esprits à l'insubordination, à la révolte, au schisme?

Vous, resserrant plus étroitement le nœud sacré de la charité et de l'obéissance, éventez ses desseins, faites échouer ses tentatives, trompez ses espérances. Comme les fidèles de la primitive Eglise, ne soyez qu'un cœur et qu'une âme, et, rassemblés autour de la Chaire de saint Pierre, unis à vos pasteurs, protégez les intérêts suprêmes de l'Italie et de tout le monde chrétien. — Le Siège Apostolique a toujours été l'inspirateur et le gardien jaloux des grandeurs de l'Italie. Soyez donc, Italiens et catholiques, libres et non sectaires, fidèles à la patrie et au Christ, ainsi qu'à son Vicaire visible, persuadés qu'une Italie antichré-

tienne et antipapale serait opposée à l'ordre divin et, par conséquent, condamnée à périr.

Chers Fils, la religion et la patrie vous parlent en ce moment par Notre bouche. Ah ! écoutez leur cri plein de pitié, levez-vous unanimes et combattez virilement les batailles du Seigneur. Que le nombre, l'audace et la force des ennemis ne vous effraient pas, car Dieu est plus fort qu'eux, et si Dieu est avec nous, qui pourra être contre nous ?

Afin que Dieu soit avec vous par des grâces plus abondantes, afin qu'il combatte et triomphe avec vous, redoublez vos prières, accompagnez-les de l'exercice des vertus chrétiennes et spécialement de l'exercice de la charité envers les indigents, et, renouvelant aujourd'hui les promesses du baptême, implorez humblement, instamment, persévèrement les divines miséricordes.

Comme gage de ces miséricordes, et comme témoignage aussi de Notre affection paternelle, Nous vous accordons, chers Fils, la bénédiction apostolique (1).

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 décembre 1892.

Année quinzisième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

NOËL ! NOËL !!

Comme un enfant qui n'a manié que ses hochets; tressaille de plaisir à la vue de la grande harpe dont les cordes vibrent avec éclat sous les doigts agiles du chanteur inspiré, et qui, la grave harmonie ayant fait place aux applaudissements émus, d'un pas timide s'approche, hésite, s'approche encore et, dérochant un son à l'instrument appliqué contre le mur, sourit et revole aux bras de sa mère... ainsi vais-je chanter la naissance du Verbe.

Que d'autres s'amuse avec les mythes de la Grèce menteuse, qu'ils errent dans un Olympe fantastique, célébrant Jupiter chargé en pluie d'or et les vengeances d'une déesse jalouse, je sais, moi, des chants plus vrais, plus beaux, je veux chanter, avec les anges, l'Emmanuel.

Cieux, écoutez; terre, prêtez l'oreille!

(1) Traduction du *Moniteur de Rome*.

In principio... Tout au commencement, était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu.

Le Verbe était avec le Père et l'Esprit, au jour où, sortant de son mystérieux repos, Dieu appela le monde du néant.

C'est par le Verbe que les cieux furent affermis; c'est lui qui posa les fondements de la terre.

Lorsqu'il fallut assigner à la lumière sa route et à l'aurore la place qu'elle devait occuper, le Verbe était là assistant aux conseils du Très-Haut.

Le Verbe était présent quand Dieu renferma l'Océan dans ses limites et qu'il enchaîna les eaux au sein des nues.

Il était avant les collines; il était, lorsque les astres du matin entonnèrent l'hymne de la création.

Le Verbe fut le grand architecte qui orna la voûte du ciel; sous son doigt divin, les étoiles naissaient, comme des fleurs, au firmament.

Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous.

Qu'ai-je fait, téméraire? J'ai tenté de m'élever comme Jean, fils du tonnerre et je n'ai pas son vol. J'ai voulu parler des générations divines et je me sens écrasé par un poids de gloire. J'avais commencé à te chanter, ô Emmanuel, et voici que la foi au front voilé, m'a fait un signe et ma bouche est restée muette.

Pourtant... n'es-tu pas le Dieu qui nous a visités? N'as-tu pas revêtu la forme de l'esclave pour être notre compagnon?

Je ne puis me taire, il faut que j'essaie de nouveau quelque chant, il faut que j'annonce les louanges de celui qui est d'autant plus aimable qu'il s'est fait plus petit. Seigneur, épargne ma faiblesse et augmente ma foi!

Où est le roi nouvellement né? car j'ai aperçu son étoile en Orient.

L'abîme m'a dit: « Il n'est point dans moi »; et la mer m'a répondu: « Je n'ai pas vu sa gloire. »

J'ai parcouru le désert et le buisson d'Horeb n'était plus ardent, le Sinaï ne retentissait plus du bruit des tonnerres et des trompettes. La majesté de Dieu ne se révèle plus au désert.

Je l'ai cherché dans la ville maîtresse des nations et tous m'ont dit: « Nous n'avons point d'autre roi que César. »

J'ai frappé à la porte des palais; je n'y ai rencontré que des hommes vêtus avec mollesse, et endormis dans les voluptés.

J'ai interrogé ceux qui portent un diadème, et j'ai vu leur visage pâlir d'épouvante.

Terre, terre, ne cache pas plus longtemps le Juste. Anges saints, révélez-moi le lieu de sa naissance.

Je le cherchais en vain dans les palais des rois, dans les logis confortables des hommes, non, le voici dans le logis des animaux sans raison, et parmi eux gisant par cette nuit glaciale, celui que les cieus ne peuvent contenir.

Cet enfant vagissant, est-ce bien celui qui commande à la foudre, et elle part, et revenant lui dit : « Me voici » ?

Un peu de paille en échange des spendeurs éternelles ! Au lieu d'un radieux vêtement de lumière quelques misérables hail-lons !

N'est-ce pas lui qui vêt le lis des champs et donne aux roses leur parure ? N'est-ce pas lui qui jette un lambeau de pourpre sur l'épaule des rois, lui qui prodigue avec magnificence ses richesses en nos parterres, en nos forêts, en nos plaines ?

Sa main ébranlait les montagnes, de trois doigts il soutenait le terre ; aujourd'hui il ne peut écarter les liens qui l'enveloppent.

Lui qui porte l'univers a besoin qu'on le soutienne.

Il a besoin du sein de sa mère, *lactente nutris ubere* celui de qui chaque matin tous attendent leur pâture, insectes sous l'herbe, poissons des mers, oiseaux des bois, fauves des déserts, enfants et vieillards, peuples et rois.

Quand il s'élançait sur les chérubins, quand il volait sur l'aile des vents, quand il apparaissait au milieu du tonnerre et des éclairs, qu'il faisait marcher devant lui la tempête, la mer fuyait épouvantée, les collines bondissaient comme des agneaux, la terre tremblante montrait ses entrailles.

Allez à Bethléem, vous trouverez le Fils du terrible Jéhovah entouré des langes de l'enfance.

Le froid engourdit ses membres. Comme si les feux du soleil n'étaient point à lui !

Regardez en haut ! Voilà la brillante et docile armée du Dieu de Sabaoth. Des millions d'astres parcourent sous ses ordres les plaines du firmament, des millions d'anges l'accompagnent. Mais non, il n'a plus pour escorte que deux animaux.

C'est le Fils du Dieu vivant, c'est l'héritier des biens célestes, c'est l'image consubstantielle du Père ; et il est né d'une femme, et le passant croit que c'est le fils du charpentier, *filius fabri*.

Riches de la terre, avez-vous compris ? Accapareurs et jouis-

seurs de notre siècle dépravé, maîtres du jour et forbans juifs, arrêtez-vous auprès du divin Enfançon qui n'a que des tendresses et des pardons. Ah ! de grâce, ne lui dites plus comme jadis ceux de Bethléem : point de place pour vous dans nos écoles, dans nos hôpitaux, dans nos prétoires, dans nos familles, dans notre société, *non erat eis locus*.

Puissants du siècle qui jugez les hommes, instruisez-vous.

Vous êtes seul grand, Seigneur ! Nous vous louons, nous vous bénissons, nous vous adorons à cause de l'Incarnation, votre grande gloire !

Mais je sens que sur ces hauteurs, ô Seigneur, mon âme se lasse, et que de mes doigts impuissants ma lyre va s'échapper. Laissez-moi plutôt redescendre auprès de vous, petit Noël, et vous redire comme autrefois cet humble cantique que j'avais reçu des lèvres maternelles :

Tandis que les anges,	Au faible mouton,
Du ciel descendus,	Lorsqu'après la tonte
Chantent tes louanges,	Au rocher il monte
Saint Enfant Jésus,	Nu, sans sa toison ?
Je voudrais te dire,	Quand tremble et vacille,
Moi, petit agneau	Dans le lac mobile
Dé ton saint troupeau,	Un rayon, le soir,
Tout l'amour qu'inspire	De ton pied qui passe
Ton humble berceau.	N'est-ce pas la trace
Dis : n'es-tu pas l'aile	Que mon œil croit voir ?
Du chétif oiseau	Dis : lorsque dans l'onde
Qui dans un corps frêle	Limpide et profonde
T'ente un vol nouveau !	S'ouvre un sillon d'or,
Et quand l'hirondelle	Que les perles roulent,
Gagne la tourelle	Scintillent et coulent,
Avec son butin,	N'est-ce pas encor
Dis : qui de la plaine	Ta main, Dieu suprême,
Au nid la ramène ?	Qui pour l'homme sème
N'est-ce pas ta main ?	L'éternel trésor !
N'es-tu pas le guide	O frein salutaire
De l'agneau timide	Du jeune coursier
Errant au vallon ?	Près de s'élançer
N'es-tu pas l'haleine	Hors de la carrière !
Soufflant douce et saine	

Gardien vigilant	O Christ, saint Pasteur,
Du petit enfant !	Garde mon enfance
Ange tutélaire	Dans son innocence.
Des oiseaux sans mère !	Divin laboureur,
Douce ombre au troupeau	Répands dans mon cœur
Couché près de l'eau !	La bonne semence
Céleste rosée	Qui donne pour fruits
Après la chaleur	De riches épis
A l'herbe fanée	A ton paradis.
Rendant la fraîcheur !	Soigne de ta vigne
Pour toi, la fauvette	Le bourgeon naissant.
Gazouille en son nid :	Rends-moi surtout digne
L'humble violette	D'être ton enfant.
Au gazon sourit	
Pour toi du cytise,	Je m'unis aux anges
En passant, la brise	Chantant tes louanges.
Fait tomber la fleur ;	Bénis-moi, Jésus.
Et perçant leurs voiles	Que ta main me donne
Des millions d'étoiles	Un jour la couronne
Te chantent en chœur.	Parmi tes élus.

L'abbé BOULFROY.

LES DOGMES CATHOLIQUES

(Suite et Fin. — Voir le Numéro précédent.)

II. — Une autre école n'ose pas nier ouvertement l'existence de Dieu ; mais elle admet des principes qui conduisent fatalement à cette triste conclusion : c'est l'école panthéiste. Ce système n'est pas nouveau ; on le trouve pour ainsi dire au fond de toutes les religions antiques, qui ont admis l'éternité de la matière. Les patriarches du panthéisme moderne sont Jordano Bruno, moine défroqué du *viii^e* siècle, et Baruch Spinoza, juif hollandais du *xvii^e*. Cette nouvelle théorie reçut l'accueil qu'elle méritait. Elle fut condamnée comme une doctrine monstrueuse par les premiers philosophes de l'époque, et demeura par conséquent ensevelie dans les ténèbres de l'oubli jusqu'au commencement du *xix^e* siècle. Grâce à la décomposition religieuse provoquée par le protestantisme, le panthéisme se montra d'abord

en Allemagne; il naquit de la philosophie de Spinoza et de Kant. La métaphysique nuageuse des philosophes allemands favorisa merveilleusement son éclosion, grâce aux efforts et aux travaux de Fichte, Schelling et Hegel. Leurs disciples mieux éclairés tirèrent aussitôt des conclusions logiques, et arborèrent franchement le drapeau de l'athéisme.

Que veulent les panthéistes, et quelle est leur doctrine? Ils prétendent que tous les êtres existants constituent une substance unique qui est Dieu. Cette substance accomplit sans cesse des évolutions successives; et tous les êtres ne sont que des modifications réelles ou idéales de cette substance unique infinie. Dans cette théorie, le dogme de l'existence de Dieu est complètement dénaturé; il perd ses caractères primitifs de majesté et d'universalité. « Dieu n'est plus un être à part, subsistant en lui-même et vivant de sa propre vie, un être personnel, substantiellement distinct du monde et de chacun de nous, un être doué d'intelligence et de volonté propres; il est la substance universelle et unique, se déployant sous la forme du monde et de l'humanité, se développant fatalement et incessamment sous cette double forme, qui est la seule et nécessaire manifestation de la vie, Dieu n'existe point sans le monde, et sans l'homme, il n'a de réalité qu'en eux et par eux : l'homme et le monde sont, dans la rigueur des termes, la réalisation de Dieu. »

Avons-nous besoin d'une divinité contingente et nécessaire, absolue et relative, finie et infinie? Dire que la matière et l'esprit possèdent à la fois les attributs de la divinité, c'est détruire l'harmonie universelle, et soumettre l'univers à la direction d'une force aveugle. Les propriétés de l'esprit sont-elles identiques, absolument semblables aux propriétés de la matière? La réponse est facile à trouver. Dès lors, si l'on veut maintenir la différence réelle qui existe entre deux énergies, deux forces distinctes, il faut écarter en principe toute confusion possible, il faut savoir reconnaître les caractères particuliers qui servent à les constituer. L'école panthéiste n'établit pas cette distinction; et, en admettant l'existence d'une substance unique, elle admet aussi l'existence d'une force unique, dont les multiples évolutions se continuent à chaque instant. Or, nous savons que la matière est en mouvement; et la science démontre que tout corps est mis en mouvement par un moteur étranger. Cette loi scientifique établit, d'une manière évidente, la distinction de la matière et de l'esprit; et donne par conséquent au moteur du

monde, à Dieu, qui est un pur esprit, une existence réelle et personnelle.

Le panthéisme est opposé à la saine raison, au sens intime, au sens commun, aux sens externes.

La saine raison n'admettra jamais que tous les êtres soient des modifications réelles ou idéales d'une substance unique. Ils seraient alors des émanations de cette substance, ils en seraient réellement détachés. Et, dans ce cas, comment concilier la simplicité de Dieu, de l'être nécessaire avec ces modifications diverses ? Que deviendraient aussi les perfections divines dans ces changements multiples et successifs ? L'être, qui tend sans cesse par des évolutions nouvelles à un perfectionnement éternel, veut acquérir une qualité essentielle qui lui manque : dès lors peut-on dire qu'il soit infini, et qu'il possède tous les attributs de la divinité ?

D'autre part, « si tous les êtres étaient des modifications idéales d'une même substance, l'intelligence infinie pourrait se tromper, et l'intelligence de l'homme serait naturellement portée à l'erreur. D'après les panthéistes, il n'y aurait en effet qu'une intelligence, qui serait l'intelligence humaine ; mais comme l'intelligence humaine se trompe souvent, on devrait dire que l'intelligence infinie peut se tromper. De plus, notre intelligence serait naturellement portée à l'erreur ; car naturellement notre intelligence nous dit qu'il existe plusieurs êtres de substance différente ; ce qui serait faux d'après les panthéistes.

Nous avons conscience de notre personnalité, et nous sommes convaincus que la matière n'est pas identifiée à notre nature. La personne qui aime n'est-elle pas distincte de la personne qui est aimée ? N'y a-t-il pas une différence réelle entre le roi et le sujet, le juge et le coupable, le riche et le misérable ? Il n'est pas, non plus, nécessaire de posséder une vaste science pour saisir la différence qui existe entre le sujet qui connaît et l'objet connu, entre l'esprit et le corps, et les diverses créatures de l'univers. Quelques instants de réflexion suffisent pour constater la distance immense qui sépare tous les êtres de la création. Par conséquent nous pouvons affirmer que la saine raison, le sens intime, le sens commun et les sens externes renversent complètement la théorie panthéiste, en établissant clairement et fortement l'unité et la simplicité de Dieu. Ce n'est pas tout. « Le panthéisme engendre aussi d'affreuses conséquences : 1° Il détruit la liberté de l'homme ; car, nos actes ne seraient que le

développement de la substance infinie, qui tend nécessairement à son perfectionnement; 2^o la société civile serait impossible; car le panthéisme n'admet ni inférieur, ni supérieur, ni même la diversité des personnes; 3^o la religion est supprimée, et celui qui adorerait la créature ne serait pas plus à blâmer que celui qui adorerait Dieu, puisqu'il n'y aurait qu'une substance unique; 4^o toute science serait impossible; car il n'y aurait pas de différence entre le vrai et le faux, les deux étant identiques selon la doctrine de Fichte. »

Il est donc évident que le Dieu du panthéisme est une vaine idole que des philosophes, allemands surtout, présentent aux adorations des mortels. La doctrine de ces philosophes conduit fatalement à l'athéisme, qui, pour être déguisé, n'est pas moins pernicieux à l'intelligence et à la volonté de l'homme. Ne nous laissons pas tromper par des assertions étranges, qui faussent l'esprit en portant la corruption dans le cœur.

III. — La théorie évolutionniste mérite également de fixer notre attention, soit à cause de la fausse direction qu'elle imprime aujourd'hui à la science, soit à cause des erreurs nombreuses dont elle est la source. Le transformisme est à l'ordre du jour; il est enseigné dans plusieurs chaires de l'Université pour le plus grand malheur de la génération actuelle, qui connaît de bonne heure les principes néfastes du matérialisme. Que peut devenir la conduite des hommes qui obéissent uniquement aux forces de la matière sans reconnaître l'existence d'un Créateur souverain, d'un maître absolu? L'homme est alors une simple machine, mise en mouvement par les énergies de la matière; semblable aux animaux, dont il serait le descendant, il passe sur la terre comme un être inconscient, sans même soupçonner la réalité d'un idéal supérieur de beauté et de perfection morale.

La vie sort de la matière, qui se perfectionne à travers les siècles sous l'action combinée des lois physiques et chimiques, et sous l'influence de l'hérédité et de la sélection naturelle. Au commencement, il n'y a qu'un être tout à fait rudimentaire; c'est la première étape du transformisme. C'est être traverse ensuite tous les degrés de la perfection organique, et arrive par des modifications successives, à la perfection de l'homme, perfection supérieure et dernière, en attendant peut-être que l'homme devienne entièrement semblable aux esprits angéliques. Les amis de la théorie évolutionniste devraient admettre

logiquement cette transformation, s'ils consentaient à poursuivre l'ascension de la vie, en attendant le moment où cette vie irait se perdre dans l'océan infini de la divinité. Mais il ne faut pas leur parler d'un être supérieur au dernier descendant de la race simienne : pour eux, la création est une chimère, la divinité, un rêve de l'intelligence humaine, l'immortalité, une fable inventée par un esprit craintif et médiocre. Heureusement c'est le contraire qui est vrai : il est facile de le constater d'une façon claire et évidente.

Mgr d'Hulst a bien résumé le système transformiste dans le passage suivant : « La nature est éternelle ; son procédé est le même à tous les stades de son progrès. Elle va du simple au composé, du moins au plus : l'organisation sort de l'être inorganique, la vie complexe sort de la vie rudimentaire, la pensée de la sensation, l'humanité de l'animalité, la civilisation de la barbarie. L'homme actuel est donc un sauvage qui s'est graduellement élevé jusqu'à la culture... On nous parle de cinquante mille ans, de cent mille ans durant lesquels l'humanité aurait cherché sa voie ; et l'on voudrait en même temps déterminer les conditions d'existence de ces milliers de générations sur toute la surface du globe par les quelques échantillons que les roches sédimentaires ou les cavernes ont fortuitement préservés. »

Après avoir péniblement cherché une solution définitive les transformistes sont obligés d'avouer leur impuissance. Leur théorie, il est vrai, chargée de termes scientifiques flatte agréablement l'intelligence humaine ; elle expliquerait même l'éclosion progressive de la vie dans le monde, si elle n'allait pas se heurter à une difficulté insurmontable : la fixité des espèces. On a beau multiplier les raisonnements les plus subtils, les considérations les plus poétiques, les découvertes géologiques et paléontologiques, on ne prouvera jamais qu'une espèce animale disparaisse complètement pour faire place à une autre espèce plus parfaite. Si autrefois la nature avait produit cette merveille, pourquoi agirait-elle autrement de nos jours ? Pourquoi ne verrions-nous pas le lion sortir du chat, le singe du lion, et l'homme du singe ? Les lois physiques et chimiques ne varient jamais ; elles sont immuables ; dès lors, pourquoi sommes-nous privés d'une création nouvelle ? Un jour peut-être, c'est-à-dire après des millions de siècles, l'humanité sera témoin de ces transformations mystérieuses qui la rempliront d'étonnement et de stupeur. Il faut savoir attendre disent les

disciples de Darwin ; là nature agit avec lenteur, sa marche est régulière mais pénible. Avouez donc franchement que ces raisons ne sont pas capables de convaincre un incrédule ; elles défendent mal votre cause, que dis-je ? elles manifestent clairement la faiblesse de vos systèmes.

Ne vaut-il pas mieux admettre l'action créatrice de Dieu ? L'harmonie du monde se révèle alors avec éclat, et nous comprenons plus parfaitement pourquoi chaque être occupe une place particulière dans l'échelle de la création. Les plantes et les animaux, répondant à l'appel de leur Dieu, viennent peupler l'espace et les mers. Les espèces respectives n'éprouvent aucune modification importante ; elles sont aujourd'hui ce qu'elles étaient au commencement : les transformations accidentelles, qui constituent les races, ne changent pas leur nature intime, leurs propriétés essentielles. Les fossiles, ensevelis dans les entrailles de la terre depuis des milliers de siècles peut-être, appartiennent, en grande partie, à des animaux connus ; et cependant on ne remarque aucun changement dans les principaux organes et dans la charpente osseuse du corps. Par conséquent, nous avons le droit de répéter ces paroles du grand législateur des Juifs : « Dieu créa les animaux chacun selon son espèce. »

A ces erreurs multiples sur l'existence de Dieu, nous pouvons certainement rattacher le positivisme, c'est-à-dire l'école de MM. A. Comte, Littré, Renan, Robinet, etc. Ces philosophes enseignent qu'il n'y a de réel que la matière, les forces inhérentes à la matière, et les lois qui en découlent. L'infini, pour eux, est une abstraction, et l'absolu, un idéal. « L'ensemble des existences, dit M. Comte, est constitué par la matière et les forces immanentes à la matière. » — « Les idéalizations théologiques, dit à son tour M. Littré, ne furent jamais que fictives. » Cette nouvelle théorie a le malheur de partir d'un faux principe. On suppose uniquement l'existence de la matière dans le monde, mais peut-on ignorer l'existence non moins réelle des esprits ? Cette distinction évidente se trouve dans le symbole de tous les peuples, et s'impose comme une vérité universellement reconnue, et clairement exposée dans les traités les plus élémentaires de philosophie. Si l'infini, l'absolu, l'idéal n'existent pas, que deviennent alors les considérations de la métaphysique, les raisonnements de la logique et les sciences de l'abstrait ? Elles doivent disparaître pour céder la place aux

sciences du concret : ce qui est contraire à la raison et aux principes de la philosophie.

Par conséquent, nous attendons toujours des arguments décisifs et péremptoires. Nier Dieu, ce n'est pas supprimer son existence ; et, à des négations sans fondement, l'humanité peut toujours répondre : « Le Seigneur était hier, il est aujourd'hui, il sera demain et dans tous les siècles des siècles. »

X***.

LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

AUX PREMIERS SIÈCLES

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Troisième Phase (180-235)

Avec Commode commence l'époque de transition, qui doit nous conduire jusqu'à la proscription du christianisme par édits successifs, ou, comme l'on dirait aujourd'hui, par un *motu proprio* de chaque souverain. Cette époque peut être caractérisée de la manière suivante :

1° Au fond, la situation officielle n'est pas changée. Le rescrit de Trajan ne sera abrogé en fait, sinon en droit, que sous Alexandre Sévère ;

2° Des relations officieuses sont créées, tant par le bon plaisir du gouvernement que par la bonne volonté de l'Eglise à se mettre en rapport avec lui ;

3° Une tendance se fait jour : l'Etat, lorsqu'il voudra cesser les relations, ne pouvant plus reprendre absolument la situation officielle ancienne, emploiera de préférence des mesures spéciales, adaptées aux temps et aux lieux, mais susceptibles de se généraliser plus tard dans l'empire entier.

C'est ce qu'il est facile de vérifier par l'examen des faits.

Plusieurs faits montrent qu'à la fin du deuxième siècle certains magistrats commençaient à user dans le sens de la douceur du pouvoir discrétionnaire que leur conférait la mise hors la loi des chrétiens.

Pérennis étant préfet du prétoire (183-184), un sénateur chrétien, nommé Apollonius, distingué dans la science et la

philosophie, fut traduit par un accusateur, devant son tribunal, pour cause de christianisme. Pérennis commença par faire mettre à mort l'auteur de la dénonciation, comme si elle était fausse; puis, ne pouvant décider Apollonius à abjurer, il renvoya la cause devant le Sénat. A la demande du préfet, Apollonius prononça devant ses collègues, pour sa défense, une éloquente apologie de la religion chrétienne. Le Sénat, après les précédents de près d'un siècle, ne crut pas pouvoir se dispenser de passer outre, et condamna Apollonius à la peine capitale (1).

D'où étaient venus à Pérennis ces scrupules en faveur d'Apollonius? Tout semble laisser supposer qu'il n'avait agi ainsi que pour décourager les accusations de christianisme. Toujours est-il que cette décision fit loi quelque temps à Rome, comme étant de date récente et comme ayant été appliquée dans des circonstances solennelles.

C'est ainsi que Tertullien rapporte la conduite du proconsul Pudens, lequel, rencontrant la preuve de menaces intéressées dans l'acte d'accusation d'un chrétien, déchira cet acte, puis prononça qu'en l'absence d'accusateur le rescrit du prince lui interdisait de continuer l'information (2).

Il ne faudrait pas cependant croire que cette propension des magistrats à la douceur fût générale. La plupart même profitaient de la liberté discrétionnaire dont ils jouissaient pour accentuer la rigueur et raffiner les supplices.

L'auteur des *Philosophumena* (3) raconte le trait suivant :

« Calliste, esclave chrétien d'un affranchi chrétien de Marc-Aurèle et de Commode, nommé Carpophore, placé par son maître à la tête d'une banque, avait englouti dans la banque-route les dépôts des fidèles et des veuves. Son premier mouvement fut de s'enfuir; mais au moment où il allait s'embarquer, pour Ostie, Carpophore mit la main sur lui et le condamna à tourner désormais la meule. Au bout de quelque temps, les fidèles demandèrent et obtinrent sa grâce. Il profita de ses premiers instants de liberté pour aller faire un esclandre chez les Juifs réunis à la Synagogue, parmi lesquels, sans doute, il avait des créanciers plus ou moins usuriers, et qu'il considérait comme les auteurs de son infortune. Ces Juifs, après l'avoir maltraité,

(1) Eusèbe. *Hist. Eccl.*, L. v. c., XXI, 21.

(2) *Ad Scap.*, c., IV.

(3) *Philosophumena*, édition de Mgr Cruice; Paris. 1860. p. 436.

le traînèrent devant le préfet de la ville, Fuscianus, et l'accusèrent, non pas directement d'être chrétien, mais d'avoir troublé leur assemblée, protégée par la loi romaine, en faisant profession de christianisme. C'était une manière habile de ne pas encourir la peine qui frappait les dénonciateurs, tout en insinuant que Calliste s'était déclaré chrétien. Sur ces entrefaites, Carpophore survint pour sauver son esclave. Il assura que, depuis son désastre financier, il cherchait un prétexte pour en finir avec la vie. Les Juifs, furieux, n'en crièrent que plus fort. Fuscianus alors, connu pour sa sévérité, sans attendre une accusation en règle, substitua l'affaire capitale à celle de simple police et condamna Calliste, pour sa foi, à la flagellation et aux travaux des mines de Sardaigne.

« D'autres fonctionnaires pratiques, au lieu de condamner les chrétiens à la peine capitale, usaient de la faculté que le rescrit de Trajan donnait aux magistrats d'appliquer aux chrétiens la peine des travaux forcés parce qu'ils aimaient mieux les utiliser pour l'Etat que sacrifier leur vie. Ce nombre d'ailleurs, était tel qu'un proconsul d'Asie persécuteur, Avrius Antoninus, voyant un jour son tribunal assiégé par les chrétiens de sa province, venus pour se livrer en masse, en fit emprisonner quelques-uns et dit aux autres : « Insensés ! Si vous voulez mourir, n'y a-t-il pas assez de cordes et de précipices ? » (1)

De fait, la persécution ne cessa pas absolument dès les premières années de Commode, mais certains magistrats semblaient essayer de l'enrayer un peu.

Il convient d'attribuer cette active modération à l'égard des chrétiens à d'autres causes encore. Déjà la maison impériale recrutait ses fonctionnaires parmi les membres de la religion nouvelle. Outre Carpophore, nous voyons encore à cette époque le procureur Prosénis, qui fut promu par la confiance de Commode au degré le plus élevé de son emploi. Evidemment les chrétiens devaient chercher autant que possible à se prévaloir de cet appui. En outre, Marcia, la favorite de Commode, était sympathique aux chrétiens, et plus d'une fois elle se servit de sa toute puissance auprès de Commode pour rendre plus d'un service aux chrétiens dont elle prenait les intérêts. C'est ainsi qu'elle fit rendre la liberté à Calliste. Vers l'an 182 raconte l'auteur des *Philosophumena*, « désireuse de faire une bonne

(1) Tertullien, *Ad. Scap.*, c. v.

œuvre, comme preuve de ses dispositions religieuses », elle demanda la liste des fidèles condamnés en Sardaigne, dont elle fit signer la grâce à l'empereur. On avait oublié d'y mettre Calliste, celui-ci réclama et le gouverneur de l'île prit sur lui de faire ajouter son nom sur la liste et le ramena à Rome (1). Au fond c'était plutôt à une fantaisie de clémence inspirée par Marcia, qu'à un système réfléchi, que les chrétiens durent ces faveurs isolées. A la mort de Commode, les chrétiens se retrouvèrent au point de vue légal, dans une situation aussi défavorable qu'avant son avènement.

C'est sous Septime-Sévère que nous rencontrons la première de ces demi-mesures révélant une forme nouvelle, et qui, par la force des choses devait encore favoriser la persécution.

Septime-Sévère savait qu'il ne trouverait pas de chrétiens parmi les partisans de ses adversaires, aussi leur était-il naturellement favorable. Il avait même donné à son fils Caracalla un affranchi dont la femme était chrétienne. Lui-même, dans une maladie, avait eu recours à un esclave chrétien de cet affranchi, qui l'avait guéri, et que, par reconnaissance, il avait voulu garder dans le palais jusqu'à sa mort. Septime-Sévère n'avait pas dissimulé des sentiments de bienveillance pour les chrétiens. Il avait fait mettre à mort à son retour de Lyon une foule des premiers personnages de Rome, il épargna les chrétiens de grande naissance, il leur rendit publiquement hommage malgré l'hostilité du peuple (2). Ses sentiments étaient si connus qu'à la prise de Byzance, en 195, le persécuteur Cœcilius Capilla, qui gouvernait pour Pescennius Niger, s'écria, dit-on : « Chrétiens, réjouissez-vous ! »

La joie des chrétiens fut de courte durée, car en 202, Septime-Sévère rendit un édit interdisant sous peine de mort les conversions au judaïsme et au christianisme, mais le restreignant à la Palestine et à l'Égypte. Cet édit sema la ruine et la mort dans l'Église d'Afrique.

Néanmoins c'est à partir de cette époque que les chrétiens existèrent légalement.

C'est le pape Calliste (217-222), celui que Marcia avait fait revenir des mines de Sardaigne, qui organisa la première propriété collective de l'Église. Calliste avait été un banquier plu-

(1) *Philosophumena op. cit.*, p. 439, 440.

(2) Tertullien *Ad Scap.*, c. iv.

tôt malheureux, que maladroit ou malhonnête ; aussi, quand il revint de Sardaigne, le pape Victor l'envoya provisoirement à Antium gérer quelque intérêt, puis en 198, Zéphirin, le successeur de Victor, le rappela à Rome pour en faire son archidiacre, fonction qu'il conserva pendant dix-neuf ans, et dont il s'acquitta si bien qu'en 217 il était élu pape lui-même. L'auteur des *Philosophumena*, qui est son biographe et son contemporain, rapporte qu'en qualité de coadjuteur de Zéphirin, il fut « préposé au cimetière ». Quel titre pouvait avoir Calliste pour attacher son nom à la nécropole de la voie Appienne, qu'il n'avait pas fondée, et où il n'eut pas son tombeau ; tandis que les cimetières existant à cette époque s'appelaient du nom de leurs fondateurs, comme ceux de Priscille, de Maxime, de Domitille, de Prétextat ? C'est que Calliste avait donné son nom à la préfecture de Rome en qualité d'*actor* ou *syndicus* du corps des chrétiens.

La situation légale des chrétiens s'affermir sous Alexandre Sévère. Cet empereur avait appris de sa mère, Julia Manmonie à estimer les chrétiens. Ceux-ci ayant eu une difficulté avec des cabaretiers à propos d'un terrain, Alexandre Sévère leur donna gain de cause. Ce fut sous son règne qu'apparurent les premières églises dans l'intérieur des villes. Il aurait même voulu en construire une lui-même à Rome. Il en fut détourné par les prêtres païens qui redoutaient de voir se vider leurs temples. Du moins, ils ne l'empêchèrent pas de mettre dans son oratoire privé, l'image du Christ avec celle d'Abraham. Son biographe caractérise en deux mots sa politique à l'égard des deux religions monothéistes : « Il conserva aux Juifs reconnus leurs privilèges ; il permit aux chrétiens d'exister. »

(A suivre.)

P. G. MOREAU.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892 (1)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 17 décembre.)

Année 1817 (Suite).

Nous avons la collection des Mandements et Lettres pastorales au nombre de trente-deux, publiés par le cardinal Maury

(1) Reproduction et traduction interdites.

archevêque nommé de Paris. Ces mandements étaient empreints d'un tel caractère d'exagération, et les bizarreries de son caractère étaient souvent si blessantes qu'il s'aliéna le cœur de tout le clergé de Paris. Son défaut absolu d'usage du monde et de manières polies l'exposait au ridicule et à la critique, malgré ses grandes qualités, et certes, on ne s'en faisait pas faute.

Par son ordre, M. le chanoine Achard, secrétaire de l'archevêché, envoya le 10 octobre 1810, une Circulaire au Clergé pour annoncer qu'en exécution de l'article 19 du Règlement de l'Administration de la Caisse diocésaine, un service solennel serait célébré le 7 novembre dans la Basilique de Notre-Dame, pour le repos de l'âme des Bienfaiteurs du diocèse, et le lendemain, une messe solennelle pour les Bienfaiteurs vivants; le 31 octobre 1811, même circulaire.

Voici les sujets des autres Lettres pastorales :

Mandement ordonnant des *Prières publiques au sujet de la grossesse de S. M. Marie-Louise, Impératrice des Français, Reine d'Italie*, 22 novembre 1810.

Circulaire ordonnant une *Quête en faveur de la Caisse diocésaine*, pour les prêtres infirmes et indigents, et pour l'éducation des jeunes ecclésiastiques, en vertu de l'Ordonnance archiépiscopale du 6 mars 1806, article 18; 29 novembre 1810, 12 avril 1811, 3 décembre 1812.

Sur l'*Abstinence quadragésimale et ses relâchements*, pour le carême de 1811, 22 février, cette lettre porte l'empreinte de toute la sévérité chrétienne, et fait l'éloge du cardinal de Belloy.

Prescription des *Prières des quarante heures pour la prochaine délivrance de l'Impératrice-Reine*, 23 février 1811.

Ordonnance relative à l'exécution des anciens Règlements du diocèse concernant les *Chapelles domestiques* publiés par le cardinal de Noailles en 1696, confirmés et renouvelés en 1743 par Mgr de Vintimille, en 1777 par Mgr de Beaumont et en 1786 par Mgr de Juigné, archevêques de Paris, 15 mars 1811.

Ordonnance d'un *service funèbre*, le 3 avril 1811, dans l'église métropolitaine *pour le repos de l'âme de Mgr Leclerc de Juigné*, ancien archevêque de Paris, décédé à Paris le 20 mars précédent, et oraison funèbre par M. l'abbé Jalabert, vicaire-général.

Mandement ordonnant le chant d'un *TE DEUM*, en action de grâces de la naissance et du baptême de S. M. le Roi de Rome, 5 juin 1811, titre un peu étrange en tête d'un mandement d'un cardinal, puisqu'il consacrait ainsi la spoliation du Saint-Père.

Circulaire au sujet de la *Vaccine*, 22 septembre 1811.

Le *Carême, temps de grâces et de conversions*, 8 février 1812; on y trouve trois pages brillantes consacrés au souvenir de Mgr de Juigné et de M. *Emery*.

Ordonnance sur le *Chant des quatre passions* durant la semaine sainte, 24 mars 1812.

Ordonnance sur les *Fêtes supprimées*, 18 août 1812.

Ordonnance d'un TE DEUM en action de grâces des succès de l'armée française durant la campagne de Russie, spécialement dans l'heureux passage du Niémen, de la Dwina et du Borysthène; dans les glorieux combats du Mohilow, de la Drissa, de Polotsk, d'Ostrouwa, de Smolensk; et dans la grande victoire de la Moskwa 7 septembre 1812, 30 septembre 1812.

Sur l'*Emploi* du dixième du produit des tribunes, bancs et chaises des églises *en faveur des séminaires*, 2 janvier 1813.

Sur les résultats de la *Visite pastorale*, 12 janvier 1813.

Ordonnance d'un TE DEUM pour le *Rétablissement de la paix de l'Eglise*, 27 janvier 1813.

Sur l'*Institution de la loi du carême*, 3 mars 1813.

Ordonnance pour la publication d'un *Précis de la doctrine chrétienne* qu'on doit enseigner dans le diocèse de Paris, 10 avril 1813.

Ordonnance sur la manière de porter dans les églises la *Décoration de l'Ordre Impérial de la Réunion*, 30 avril 1813.

Mandement ordonnant un TE DEUM en action de grâces de la victoire remportée à Lutzen en Saxe, le 2 mai 1813, par les Français contre les armées Russes et Prussiennes, 17 mai 1813, il se montra plus adulateur que préoccupé des dangers de la patrie.

Mandement ordonnant un TE DEUM dans toutes les églises du diocèse de Paris, conformément aux pieuses intentions de S. M. l'Impératrice-Reine et Régente, suivi d'une Réponse à ce Mandement par L. N. D. L. M. F. (*Le marquis de la Maison-Fort*), Londres, imprimerie de Schulze et Dean, 13, Poland-Street, Oxford-Street, 1813.

Mandement ordonnant le chant d'un TE DEUM, le 13 juin 1813, en actions de grâces de la *Victoire remportée à la bataille de Wurtchen*, en Lusace, par les Français contre les armées Russes et Prussiennes, 10 juin 1813.

Ordonnance pour le chant d'un TE DEUM en action de grâces des victoires remportées à Dresde les 26 et 27 août 1813 par

Napoléon sur l'armée ennemie commandée par trois souverains en personne, 16 septembre 1813.

Ordonnance concernant les *Funérailles de MM. les curés et desservants*, et les droits à percevoir par M. l'archidiacre, 13 octobre 1813.

Ordonnance de prières publiques pour demander à Dieu la *Prospérité des armes de l'empereur* dans la défense de l'empire, 24 janvier 1814, c'était un appel aux armes.

Mandement ordonnant des *Prières publiques contre les invasions du territoire français* par les puissances coalisées, 29 janvier 1814.

Mandement pour le carême de 1814, 23 février, sur l'*Institution apostolique de l'origine et des observances quadragésimales*.

Ce mandement, de 23 pages, qui fut le dernier complètement religieux, est écrit d'un style plein de vigueur, il est tout rempli de la pensée des livres saints et des Pères de l'Eglise. Pas un mot n'y trahit la moindre préoccupation, quoiqu'il sentît et vît s'écrouler l'Empire, sous le poids de la coalition des armées de l'Europe. Quand la dernière heure de l'Empire eut sonné, il fut attéré. Il demeura confondu à la vue de cette succession rapide de terribles événements qui renversaient un régime, par lequel il avait été ébloui, et à l'éternité duquel il croyait. Il n'en signa pas moins l'adhésion du chapitre métropolitain de Paris, le 5 avril 1814, à la déchéance de Napoléon et de sa famille, prononcée par le Sénat. Cette adhésion n'empêcha pas le chapitre métropolitain de révoquer, le 9 avril 1813, les pouvoirs donnés au cardinal Maury. Chacun des membres de ce chapitre reçut à cette époque un écrit sans nom d'auteur ni d'imprimeur, il était intitulé : *Exposé des motifs qui doivent déterminer le chapitre de Paris à révoquer les pouvoirs qu'il a donnés à M. le cardinal Maury*. Personne ne connut alors l'auteur de cet écrit, mais on sut plus tard qu'il était de la main de l'abbé Tharin, alors directeur au séminaire de Saint-Sulpice, et plus tard, 1823-1827, évêque de Strasbourg. Le chapitre extraordinairement assemblé, comme nous le lisons dans l'extrait du registre de ses délibérations, sous la présidence de M. Sincholle d'Espinasse, chanoine et vicaire général capitulaire, déterminé par une multitude de raisons qu'il est plus facile de sentir que convenable d'exprimer, révoqua les pouvoirs donnés au cardinal Maury et nomma pour ses vicaires généraux les abbés Sincholle

d'Espinasse, Jalabert et de la Myre-Mory. Furent présents MM. Sincholle d'Espinasse, de la Roue, Arnavan, Roman, Corpet, Richard, Coriolis, Tinthoin, Achard, Buée, de Reclene, de Montmignon, Boislesve, Junot, de Belloc, Cottret, tous chanoines titulaires, l'abbé Burnier-Fontanel, protonotaire apostolique, promoteur diocésain, doyen de la Faculté de théologie de Paris, fut chargé de notifier sans délai cette décision au cardinal Maury et à son frère le vicaire général.

Cet acte révocatoire fut une grande blessure au cœur du cardinal qui, le 12 mai, publia un *Mémoire* pour justifier son adhésion au gouvernement impérial et son administration capitulaire. M. Tharin, toujours sous le voile de l'anonyme, répondit à cet écrit qui n'eut aucun succès, par un *Mémoire* sur les administrations capitulaires des évêques nommés, et le lendemain, 13 mai, le cardinal reçut l'ordre de quitter le palais archiepiscopal et fut mandé à Rome pour y rendre compte de sa conduite. Il partit pour l'Italie le 17 du même mois ; arrivé à Viterbe, il y trouva un Bref de Pie VII en date du 5 mai 1814, à Cesène, le jour même où Louis XVIII entra à Paris, qui suspendait Maury de toute fonction dans le diocèse de Montefiascone et de Corneto. A Rome, où il entra le 19 juin, il ne put obtenir une audience du Pape et un ordre du cardinal Pacca lui interdit l'entrée de *Monte-Cavallo* et de la chapelle papale. Enfin, à l'instigation du gouvernement français, Pie VII venait de nommer une commission pour instruire l'affaire du cardinal Maury, lorsqu'arrivèrent les Cent-Jours. Maury écrivit alors au cardinal Pacca pour obtenir de suivre le Pape fuyant devant l'invasion napolitaine ; cette permission lui fut refusée, on lui dit qu'il était libre de retourner en France ; mais il resta à Rome ; et bientôt la Junte d'Etat à qui le gouvernement était confié en l'absence du Saint-Père, le fit emprisonner le 12 mai 1815, au Château Saint-Ange, où il occupa la chambre de l'aventurier Cagliostro. Il y resta trois mois et quatorze jours. Le cardinal Consalvi à son retour du Congrès de Vienne, le fit délivrer. On lui permit de s'établir chez les Lazaristes de Monte-Cavallo, au couvent de Saint-Sylvestre. Il donna en 1816, sa démission du siège de Montefiascone où il fut remplacé par le franciscain mineur Bonaventure Gazzola, évêque de Cervia, qui administrait Montefiascone depuis 1814, et devint cardinal en 1824, et le pape lui assigna une pension de 4,000 écus de revenu sur le Trésor, lui rendit sa bienveillance et sa place de cardinal dans

toutes les cérémonies, et le nomma membre d'une Congrégation d'évêques. Depuis cette époque, le cardinal Maury vécut dans la retraite, et le chagrin acheva de miner cette puissante nature déjà ébranlée par tant de secousses. Louis XVIII, plus difficile à apaiser que le Pape, par ordonnance du 21 mars 1816, l'exclut de l'Académie française. Une dissolution du sang qui ruinait sa santé le conduisit rapidement au tombeau. Il expira dans la nuit du 10 au 11 mai 1817, après avoir reçu les derniers sacrements des mains du cardinal Dugnani, ancien nonce en France et alors évêque suburbicaire de Porto.

Son corps fut embaumé et par suite de l'opposition que fit M. de Blacas, ambassadeur de France, pour ne pas le laisser inhumer dans l'église de la Sainte-Trinité au Mont-Pincius qui était celle de son titre, ses restes mortels, après avoir attendu dans une pièce voisine de la sacristie de Santa-Maria in Vallicella ou Chiesa Nuova, église des Oratoriens, durant trente-huit jours, furent enfin déposés par ordre du pape auprès du grand autel de cette église, sans monument et sans épitaphe, à côté des cendres des cardinaux Baronius et Tarugi dont l'épitaphe, composée par Marcelli, dit que ces deux grands hommes ont le cardinal Maury pour compagnon. Le cardinal Dugnani fut inhumé lui-même dans cette église en 1818. Ce fut encore l'amitié du cardinal Consalvi qui valut à Maury cette place d'honneur après sa mort.

Ainsi se termina l'existence de ce personnage extraordinaire qui s'était élevé par ses talents aux plus hautes dignités, et qui, après avoir parcouru une carrière aussi brillante qu'honorable, se laissa dominer par les circonstances et surtout par l'ambition, bien qu'il ne cessa jamais d'être un digne prêtre. Sa vie ne fut pas, comme on l'a dit de Jean-Baptiste Rousseau, *trop longue de moitié*, mais il faudrait en retrancher quinze ans pour effacer une grande tache.

On a du cardinal Maury :

Eloge funèbre de Monseigneur le Dauphin, Sens, 1768, in-8° ;

Eloge du roi Stanislas le Bienfaisant, 1766, in-8° ;

Discours sur la paix, 1767, in-8° ;

Eloge de Charles V, roi de France, Amsterdam, 1769, in-8° ;

Eloge de Fénelon, 1771, in-8° ;

Panegyrique de saint Louis, 1772, in-12 et in-8° ;

Réflexions sur les sermons de Bossuet, Paris, 1772, in-12 ;

Discours choisis sur divers sujets de religion et de littérature, 1777, in-12. Ce volume contient un *Discours sur l'éloquence de la chaire*, un *Panégyrique de saint Augustin*, celui de saint Louis, et les *Réflexions sur les sermons de Bossuet* ;

Discours, prononcé dans l'Académie française, le 27 janvier 1785, Paris, in-4° ;

Principes d'éloquence pour la chaire et le barreau, 1782, in-12, volume qui n'est qu'une nouvelle édition des *Discours choisis*, réimprimés, en y comprenant le discours de réception à l'Académie, 1804, in-8° ;

Essai sur l'éloquence de la chaire, Panégyriques, Discours, 2^e édition, Paris, 1810, deux volumes in-8° ; 3^e édition publiée par Louis-Siffrein Maury, neveu du cardinal, Paris, 1827, 3 volumes in-8°. On trouve à la suite le *Panégyrique de saint Vincent de Paul* ; 4^e édition, Paris, 1827, 3 vol. in-8° avec portrait et fac-simile, contenant toutes les pièces de l'édition de 1810, plus l'*Éloge de Charles V* et le *Panégyrique de saint Vincent de Paul* ; 5^e et 6^e éditions, Besançon, 1835-1838, 2 vol. in-8° ; 7^e édition, Paris, 1842, 2 vol. in-8° ; 8^e édition, Paris, 1845, 5 vol. in-8° ;

Epistola pastoralis ad clerum et populum utriusque diocesis suæ Montis Falisci et Corneti (Montefiascone et Corneto), Rome 1794, in-8° ;

Discours prononcé pour sa réception à l'Institut, le 6 mai 1807, in-8° et in-4°, contenant l'éloge de l'abbé de Radonvilliers, académicien mort en 1789, et qui n'avait pas eu de successeur ;

Mémoire pour le cardinal Maury, Paris, 12 mai 1814, in-8° ;

Panégyrique de saint Vincent de Paul, 1827 in-8° ;

Panégyriques de saint Louis et de saint Augustin, 1827, in-8° ;

Œuvres choisies du cardinal J.-S. Maury, précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, Paris. 5 vol, in-8°, avec portrait et fac-simile. Cette collection comprend, outre les ouvrages précédents, les discours prononcés par l'abbé Maury à l'Assemblée Constituante qui n'avaient été imprimés qu'à un petit nombre d'exemplaires. L'un d'eux a été imprimé sous ce titre : *De la Régence*, opinion émise à l'Assemblée nationale, le 22 mars 1791, annotée par M. Hoffenoux, Paris, 1842, in-8°. On a aussi imprimé : *Esprit, pensées et maximes de M. l'abbé Maury*, Paris, 1791, in-8°, et *Opinion sur la Souveraineté du peuple*, Paris, 1852, in-8°.

Outre la *Notice* placée à la tête de ses œuvres choisies, la vie

du cardinal Maury a été écrite par son neveu, L. S. Maury, prélat domestique de S. S. et chanoine de Saint-Pierre, mort en 1858, sous le titre: *Vie du cardinal Maury*, avec des notes et pièces justificatives, Paris, 1827, in-8°: — par M. Poujoulat sous ce titre: *Le Cardinal Maury, sa vie et ses œuvres*, Paris 1855 in-18; — par l'abbé Migne dans son *Dictionnaire des Cardinaux* (pages 1202 à 1222); — *Notice sur le cardinal Maury* dans l'*Ami de la religion* numéro 308, tome XII (23 juillet 1817), pages 321 à 335; — *Jean-Siffrein Maury*, notice biographique par l'abbé A. Denys, curé de Saint-Eloy à Paris dans l'*Armorial de l'Episcopat Français*, 20 pages in-folio; — *Jean-Siffrein cardinal Maury* (1810-1814), par M. Fisquet, dans la *France pontificale* Métropole de Paris, Tome premier, page 557 à 573; — enfin *La Correspondance diplomatique et les Mémoires inédits du cardinal Maury* annotés et publiés par Monsignor A. Ricard, prélat de la maison de Sa Sainteté, auteur des *Grands évêques de l'Eglise de France au XIX^e siècle*, des biographies de Mgr de la Bouillerie, de Mgr de Mazenod et des évêques de Marseille, de celle du célèbre abbé Combalot etc., professeur honoraire des Facultés d'Aix et de Marseille, chanoine d'honneur des églises d'Aix, de Marseille, de Bordeaux, de Carcassonne etc., 2 volumes in-8°, Société de Saint-Augustin, chez Desclée, Brouwer et C^{ie}, 1891, avec tables.

Cette dernière publication due à une découverte de papiers ensevelis depuis quatre-vingts ans dans l'ombre discrète d'une armoire oubliée, et annotée avec soin par l'auteur de nombreux ouvrages fort estimés, est appelée à jeter un jour tout nouveau sur une foule de points que le célèbre diplomate a traités à un point de vue très personnel, et elle renferme une foule de données nouvelles et de vues piquantes sur cette période discutée de l'histoire de notre pays. Les *Mémoires* du cardinal Maury commencent en octobre 1791 et embrassent une période de plus de vingt ans. Il convient de reconnaître que la fin obscure de Maury fut relevée par la sincérité touchante avec laquelle il avoua et regretta tous ses torts. Il avait eu de précieuses qualités et des talents considérables; toutefois « il lui avait manqué, comme l'a observé le comte d'Haussonville, en racontant les incidents du Conclave dans *l'Eglise romaine et le premier Empire*, l'esprit de conduite et le sentiment des convenances indispensables à ceux qui parviennent à de hautes dignités, surtout à celles de l'Eglise... »

Le cardinal Maury portait pour armoiries un écusson qui se trouve sur ses lettres pastorales de Montefiascone et sur celles qu'il publia pendant la durée de son administration extra-canonique de l'archevêché de Paris, et qui s'explique ainsi : *d'azur, à la fasce d'or accompagné en chef d'une colombe (et non d'un aigle) essorante ou aux ailes éployées d'or, et en pointe de deux flèches également d'argent posées en sautoir et cantonnées de deux étoiles d'or à cinq pointes, l'une en flanc dextre, l'autre en flanc senestre, avec un ruban rouge où pend la croix de la Légion d'honneur.*

(A suivre.)

M. C. D'AGRIGENTE.

AVIS IMPORTANT

Nous osons solliciter de nos souscripteurs la plus grande exactitude dans l'envoi de leur renouvellement d'abonnement pour l'année 1893.

L'échéance du 31 décembre étant la plus considérable, les services très chargés de notre administration seraient insuffisants, si nous ne comptions sur le bienveillant empressement de tous pour les faciliter.

Les prix d'abonnement restent les mêmes : le mode de paiement le plus simple est l'envoi d'un mandat-poste. — A ceux qui ne pourraient payer avant le 1^{er} janvier, nous demandons seulement de nous aviser par un simple mot de leur intention de continuer leur abonnement.

Comme accusé de réception de leur réabonnement, payé ou non, nous enverrons un exemplaire des gracieux bons-points du R. P. Vasseur (288 gravures) à tous ceux de nos souscripteurs qui joindront à leur lettre 0 fr. 75 en timbres-poste (ou autant d'exemplaires que de fois 75 centimes).

De plus, pour six exemplaires il en sera donné sept.

douze	—	—	quinze.
vingt-quatre	—	—	trente.

NÉCROLOGIE

On annonce de Grenoble la mort de Mgr LAURENCIN, archevêque titulaire d'Anazarbe, ancien administrateur apostolique de la Guadeloupe. Le vénérable prélat est mort à La Tronche, près Grenoble, où il s'était retiré depuis quelques mois, pour y prendre un repos imposé par les fatigues d'un apostolat de quarante années aux colonies. Il a succombé aux suites d'une fluxion de poitrine.

Mgr Laurencin était né au Mottier (Isère), le 17 janvier 1825. Il fut vicaire général de Mgr Blanger à la Guadeloupe. Lors du transfert de ce prélat au siège de Limoges, Mgr Laurencin, administrateur intérimaire du diocèse, fit preuve d'éminentes qualités et le 1^{er} juin 1887, le Souverain Pontife le préconisa archevêque d'Anazarbe et l'institua administrateur apostolique de la Guadeloupe, poste qu'il a occupé avec une intelligence et un dévouement qui lui avaient conquis la sympathie de tous.

M. John LEMOINNE, sénateur inamovible, membre de l'Académie française, chevalier de la Légion d'honneur, a succombé aux suites d'une maladie dont il souffrait depuis longtemps. Il était âgé de soixante-dix-sept ans.

M. John Lemoinne était né à Londres, de parents français, le 17 octobre 1815. Correspondant du *Journal des Débats* en 1840, il ne cessa dès lors d'appartenir à ce journal, où il traita les questions de politique extérieure et dont il devint rédacteur en chef. On se rappelle la campagne qu'il mena contre le gouvernement du 16 mai 1877.

Il fut élu sénateur inamovible en février 1880. Nommé ministre de France à Bruxelles le 17 avril suivant, il démissionna le 1^{er} mai.

Il faisait partie de l'Académie française depuis 1875; il y avait succédé à Jules Janin.

M. John Lemoinne a collaboré à la *Revue des Deux-Mondes*. Quelques-uns de ses articles ont été réunis sous le titre *d'Etudes critiques et biographiques*.

Avant de mourir, M. John Lemoinne a exprimé le désir qu'aucun discours ne soit prononcé sur sa tombe.

LES CHAMBRES

C'est encore sur la Chambre que s'est concentrée l'attention générale cette semaine, et il faut avouer que ce qui s'y passe est en effet bien propre à l'y attirer. Ce n'en est pas moins triste. Nous devons consacrer aux principales séances de ces derniers jours une mention plus longue que de coutume : il est impossible, en effet, de ne pas donner ici une large place à des discussions qui éclairent d'un jour particulier, et singulièrement triste, l'agonie du régime actuel.

C'a d'abord été la séance du 15 décembre où la proposition Pourquery de Boisserin, tendant à donner à la Commission d'enquête des pouvoirs judiciaires, sans lesquels ses citations ne peuvent donner de résultats sérieux, a été discutée et rejetée à 6 voix de majorité seulement. Si on veut bien observer que huit ministres au lieu de s'abstenir, ont voté *contre*, on constatera qu'en réalité la majorité a été une minorité et que le cabinet qui avait posé la question de confiance, n'est resté debout que grâce à son propre suffrage. Ceci dit, entrons dans les détails.

La séance débute par un succès pour le cabinet qui pouvait lui faire espérer mieux que les six voix auxquelles devait plus tard se réduire sa majorité finale. Il s'agissait de l'ajournement d'abord du débat sur la proposition Pourquery ; la Commission le demandait, le gouvernement le repoussait, voulant la discussion immédiate et le rejet. Par 410 voix contre 103, le gouvernement l'a emporté. Il faut ajouter qu'à son succès au scrutin, s'est joint pour le président du conseil et le garde des sceaux un éclatant succès oratoire : M. Bourgeois a parlé avec une précision, une force et une élévation qu'il n'est pas possible de méconnaître ; M. Ribot, avec quelque solennité peut-être, mais aussi avec une émotion passionnée qui a produit sur la Chambre un très grand effet. Inutile de dire que le président du conseil a prétendu que l'enquête était une manœuvre dirigée contre la République ; c'est la formule que le monde officiel a trouvée pour protester honnêtement contre cette enquête.

L'intérêt a un peu faibli ensuite. On a mené avec beaucoup de longueurs la discussion générale de la proposition Pourquery. M. Jumel l'a attaquée lourdement ; M. Gauthier (de Clagny) l'a soutenue avec une netteté et une vigueur remarquées ; M. Julien s'est démené contre elle avec des accents mélodramatiques

et des gestes affolés — ce député périra à la tribune même de quelque attaque d'apoplexie; — M. Robert Mitchell s'est fort spirituellement expliqué et M. Leygues très juridiquement.

Mais c'est M. Le Provost de Launay qui a ranimé l'intérêt du débat et rallumé la passion de la Chambre.

M. LE PROVOST DE LAUNAY s'étonne du revirement qui se manifeste dans la Chambre.

Il y a quinze jours, la Chambre donnait toute sa confiance à la commission d'enquête, dit-il.

Aujourd'hui, la Chambre reporte sa confiance sur le gouvernement qu'elle renversait alors.

La Chambre nommait une commission favorable à la proposition de Boisserin. Aujourd'hui, la majorité est déplacée.

Vous vous chargerez d'expliquer ces revirements devant le pays.

L'orateur n'est pas moins étonné des volte-face du ministère.

Rapprochant les conjonctures actuelles de l'affaire Wilson, il prédit que l'issue sera la même, si les pouvoirs sont refusés à la commission. M. LE PROVOST DE LAUNAY met aussi en cause, ensemble, M. Cornélius Herz et M. de Freycinet.

Aucun de ceux qui ont été décorés de la main de M. Wilson n'a été dégradé.

M. Cornélius Herz, Allemand d'origine, a été promu, en trois ans, grand-officier de la Légion d'honneur.

Voix à gauche. — C'est Boulanger!

M. DÉROULÈDE. — Le général Boulanger n'a connu Cornélius Herz, au ministère de la guerre, que sur la présentation de M. Clémenceau.

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — M. de Freycinet viendra nous dire pourquoi, étant ministre des affaires étrangères, il a donné la plaque de grand-officier à un Allemand qui n'avait rendu aucun service.

Tous les entrepreneurs français, étrangers, qui viennent devant la commission d'enquête, sont décorés.

A quel titre? Comme entremetteurs entre les hommes du Panama et les hommes politiques.

L'orateur examine l'attitude de la magistrature : elle a homologué tout ce que les entrepreneurs ont présenté, elle a retardé toutes les poursuites, elle a laissé s'acquérir les prescriptions.

Depuis 1889, la Droite n'a cessé d'attaquer l'inertie du gouvernement, de soutenir les pétitions des souscripteurs trompés.

Quand elle a voté des lois favorables à l'entreprise du Panama, c'est parce que le gouvernement ne l'a pas éclairée.

Qui a dissimulé le rapport Rousseau? Le gouvernement.

Si le rapport Rousseau avait été publié, il y aurait un milliard de plus dans les poches des pauvres gens.

Mais il a été tenu tellement secret qu'il y a quelques jours encore on ne pouvait en avoir communication. Ce qui en a été divulgué l'a été dans des documents où le petit public ne pouvait l'aller chercher.

L'histoire du rapport Rousseau jette comme toujours, en exaspération les personnages qui y sont mêlés. Les « rectifications » de M. BAIHAUT et de quelques autres suspendent le discours de M. LE PROVOST DE LAUNAY.

L'orateur indique toutes les causes de suspicion qui rendent nécessaire la loi de Boisserin. Le gouvernement a cherché à jouer la commission à propos de l'autopsie, puis des scellés, etc. Pourquoi serait-il plus sincère demain?

Vous paraissiez décidés à l'enquête complète.

Maintenant vous paraissez disposés à l'arrêter, sans doute dans un intérêt politique. Le pays ne le comprendra pas.

M. DE FREYCINET monte à la tribune pour s'expliquer sur la plaque de grand-officier de M. Cornélius Herz. Ce n'est pas sous la pression d'hommes politiques...

M. CLÉMENTEAU l'interrompt aux premiers mots.

Je n'ai jamais recommandé M. Herz pour une décoration.

Vous ne trouverez ma signature dans aucun dossier. Aucun ministre ne vous dira que je l'ai recommandé verbalement.

M. DE FREYCINET. — M. le docteur Cornélius Herz a été décoré à la recommandation de savants.

La Chambre éclate en rires fous, que le ministre de la guerre juge « déplacés ».

Il les redouble en expliquant que « M. Marcel Deprez, ayant fait de remarquables expériences sur le transport de la force motrice, le gouvernement décora... M. Herz. »

M. VIETTE, ministre des travaux publics, pour répondre au reproche fait au gouvernement de n'avoir pas publié le rapport Rousseau, donne lecture des conclusions de ce document.

Elles sont favorables *au principe* de l'entreprise. Mais elles sont opposées à tout appui, à tout concours officiel.

Il est un peu tard pour le dire.

Mais si on l'avait dit six ans plus tôt, la fructueuse opération n'aurait pas été possible.

M. LE PROVOST DE LAUNAY le constate sur l'affaire Herz, il fait remarquer que ce « savant » exotique a mis trois ans à obtenir les mêmes distinctions que M. Pasteur en trente ans.

La discussion générale est close.

Alors le vrai débat commence.

M. BOURGEOIS, ministre de la justice, déclare, au nom du gouvernement :

Je tiens à répéter que rien dans notre langage ne peut avoir pour conséquence de diminuer le concours loyal, absolu, que nous avons donné, que nous continuerons de donner à la commission.

Nous annonçons officiellement la résolution d'ouvrir une information judiciaire contre les faits qualifiés faits de corruption qui seraient révélés par les procès-verbaux de la commission :

Quant à la proposition en discussion :

Nous ne sommes pas opposés aux garanties dont il faut entourer les dépositions devant la commission.

Mais comme le vote sur le passage aux articles a une importance capitale, comme c'est proprement un vote de politique générale, comme il importe qu'il ait toute sa signification, nous vous demandons de décider *que vous ne passerez pas* à la discussion des articles.

C'est sur cette question, messieurs, que nous posons la question de confiance.

Voilà qui est net.

M. BRISSON, président de la commission, réplique :

La commission, conformément à la décision qu'elle a prise hier, demande à la Chambre de passer à la discussion des articles.

A ces mots, la majorité tombe tout entière en épilepsie.

Les commissaires, divisés, sont près d'en venir aux mains : les uns approuvant, les autres lâchant leur président.

M. BRISSON maintient :

La majorité de la commission, réunie hier, a décidé de demander le passage aux articles.

J'en fais partie, de cette majorité, et j'en suis l'organe.

Après cette discussion, qu'il n'a pas dépendu de nous d'ajourner, nos pouvoirs demeurent diminués.

Je reconnais la différence qu'il y a entre le quasi refus de concours du précédent cabinet et le concours du cabinet actuel.

Mais je ne puis méconnaître non plus *les retards néfastes et irréparables* qui se sont produits dans l'enquête.

La commission pense et je pense qu'il est absolument nécessaire que la loi soit votée.

(Applaudissements vigoureux et répétés à droite et à gauche. Violente agitation.)

- Le gouvernement conçoit des craintes fondées.

M. RIBOT, président du conseil, revient à la charge :

Rien, dans notre langage, ne peut faire penser que nous voyons moins d'intérêt à l'union du gouvernement et de la commission.

Le langage du président de la commission n'a pas été, peut-être empreint de la même mesure.

S'il y a dans la proposition quelques dispositions qui vous paraissent utiles, nous ne demandons pas mieux que de les étudier et de présenter un projet.

Mais dans une pareille matière, l'initiative doit venir du gouvernement.

Le gouvernement a besoin de savoir s'il a ou non la confiance de la Chambre.

Tous les jours, il est obligé d'en douter.

Comme trait du Parthe, M. RIBOT décoche à M. Brisson une invitation à prendre le pouvoir si le cabinet est jeté par terre.

Le scrutin est ouvert sur le passage aux articles.

Par 271 voix contre 265, la Chambre refuse de passer aux articles.

Le gouvernement a *six* voix de majorité.

M. DE CASSAGNAC. — Il y a *huit* ministres qui ont voté.

Il y a, en effet, *huit* ministres qui, étant députés, prennent part aux scrutins.

Donc, *réellement*, le ministère est en minorité. Que va-t-il faire ?

M. Floquet, aussitôt le scrutin proclamé, lève la séance.

Mais tous les députés restent à leurs places, debout, applaudissent, dans des sentiments fort différents. On entend, pêle-mêle, les cris : « Vive la République ! vive la justice ! A bas les voleurs ! »

On se croirait revenu aux beaux jours de 1889. Le cri : « A bas les voleurs ! » exaspère la gauche.

M. JULLIEN et d'autres se précipitent vers M. DE BAUDRY D'ASSON pour lui faire un mauvais parti. Les huissiers et les questeurs luttent pour les arrêter.

Non moins triste a été la séance du 20 décembre. Une première discussion intéressante, est celle qui a trait aux mesures prises par certains bureaux de Bienfaisance à l'égard des pauvres qui ont l'audace de ne pas confier leurs enfants aux instituteurs laïques.

M. d'Aillières a la parole.

Il constate, d'ailleurs, qu'il est d'accord avec les théories du ministre de l'intérieur dont tout le Sénat a applaudi, il y a quelques jours, les paroles sur le même sujet. La presse républicaine, tout entière, a émis des sentiments semblables qui sont à son grand honneur.

M. RIVET. — Que la droite mette aussi ses théories en pratique.

M. D'AILLIÈRES examine les délibérations des conseils municipaux dont il s'agit, ceux de Saint-Calais et de la Ferté-Bernard. Le dossier remis au ministre contient, dit-il, des faits inexacts. L'orateur s'est reporté au texte de la délibération du conseil municipal de la Ferté-Bernard. Quoi qu'en ait dit le ministre, sur la foi des faux renseignements qui lui avaient été donnés, cette délibération a pour objet de refuser le pain du bureau de bienfaisance aux familles dont les enfants fréquentent les écoles congréganistes : il n'est pas question de distinction entre les écoles payantes et les écoles non payantes. Le ministre a déclaré que cette délibération n'avait pas été appliquée, c'est une erreur ; l'orateur s'en est assuré : Sur les trente familles dont les enfants fréquentaient les écoles libres, vingt-huit ont été privées de pain. Compte-t-on maintenir une telle mesure ?

Il est vrai qu'une seconde délibération a eu lieu, mais elle n'a été appliquée qu'à trois familles ; le ministre a donc le devoir d'intervenir à la Ferté-Bernard. En ce qui concerne Saint-Calais, le ministre a contesté l'existence de la délibération ; c'est une erreur : la décision a été signifiée à l'une des parties intéressées par lettre d'un membre du bureau de bienfaisance. (Bruit à gauche). L'orateur fait remarquer qu'on semble oublier qu'il s'agit des pauvres.

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'une question doit être discutée sommairement.

M. D'AILLIÈRES ajoute que le bureau de bienfaisance de Saint-

Calais s'est solidarisé avec l'auteur de cette lettre par une déclaration publiée dans les journaux républicains de la Sarthe. Tous ses membres ont revendiqué la responsabilité de la décision.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.— De quelle décision? Précisez!

M. D'AILLIÈRES. — Les délibérations des bureaux de bienfaisance ne sont pas publiques; mais la décision a été communiquée par un de ses membres et le conseil municipal a refusé d'émettre un vœu en sens contraire. Le ministre de l'intérieur a déclaré que trois familles seulement sur quinze ont vu leurs secours supprimés. La vérité, c'est que, sur neuf familles, huit ont été privées de secours et la neuvième n'a été épargnée que parce que la mère était mourante et qu'on a reculé devant l'odieux de la mesure. Le ministre a parlé d'un nommé Breton dont les enfants fréquentaient l'école congréganiste et qui a pourtant reçu des secours. Le nommé Breton est une femme qui n'a pas d'enfants et ne reçoit pas de secours. On a parlé d'un précédent créé en sens inverse par l'ancienne association charitable de Saint-Calais. Cette association était présidée par le maire républicain de Saint-Calais. (Bruit à gauche.)

M. LOUBET, ministre de l'intérieur, répond. — Il rappelle la réponse qu'il a faite au Sénat à M. Trarieux. La loi de l'an V défend aux bureaux de bienfaisance de faire des catégories de citoyens. (Bruit.)

M. DE BERNIS interrompt violemment.

M. LOUBET. — M. de Bernis, vos amis eux-mêmes ont méconnu cette loi. (Applaudissements.)

M. DE BERNIS. — C'est faux.

M. LE PRÉSIDENT rappelle M. de Bernis à l'ordre, avec inscription au procès-verbal.

M. LOUBET continue: Le conseil municipal de la Ferté-Bernard a exprimé le vœu que le bureau de bienfaisance n'accordât pas de secours aux familles dont les enfants fréquentaient les écoles congréganistes. Le ministre a aussitôt saisi le préfet de la question. Le conseil municipal a expliqué qu'il s'agissait seulement de ne pas accorder de secours à des familles pourvues de ressources soit par elles-mêmes, soit par les allocations de sociétés privées. (Très bien! à gauche.) Le législateur de l'an V n'a pas pu vouloir qu'une famille reçût des secours de divers côtés. Il ne s'est préoccupé que des pauvres sans ressources.

En ce qui concerne Saint-Calais, il y avait, jusqu'à 1891, une société de charité qui recevait annuellement une subvention de

1,400 francs du conseil municipal. Le conseil municipal a pensé que mieux valait laisser le bureau de bienfaisance faire ses distributions lui-même. L'agitation soulevée par cette situation s'est compliquée de l'agitation créée par les compétitions électorales. La lettre d'un membre du bureau de bienfaisance est un fait isolé.

M. D'AILLIÈRES. — Elle a été approuvée par tous les membres du bureau.

M. LOUBET. — Qui dit cela ? Un journal. Est-ce là une preuve suffisante ? Le ministre ajoute qu'il vérifiera les allégations de M. d'Aillières. Mais il ne peut le suivre à la tribune sur le terrain d'affirmation contradictoire. (Applaudissements.)

Le président annonce alors qu'il vient de recevoir une demande en autorisation de poursuites contre six membres de la Chambre des députés. (Mouvement.) Quel jour la Chambre entend-elle se réunir dans les bureaux ?

Voix nombreuses. — Tout de suite.

La Chambre, consultée, décide qu'elle se réunira immédiatement dans les bureaux pour examiner la demande en autorisation de poursuites. Aucune main ne se lève à la contre-épreuve.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans un quart d'heure, une copie du réquisitoire sera remise à chacun de MM. les présidents des bureaux.

La séance est suspendue à trois heures un quart.

À six heures, la séance est reprise.

M. FLOQUET donne la parole à M. MILLERAND, rapporteur de la commission. Aussitôt un silence religieux se fait.

M. MILLERAND. — Le procureur général a demandé de lever l'immunité parlementaire pour cinq de nos collègues. Cette demande ne constitue aucun préjugé contre les députés désignés. En l'acceptant, la Chambre ne prouvera qu'une chose : son désir de savoir la vérité et de faire la lumière.

En conséquence, votre commission propose, à l'unanimité, d'adopter la proposition.

Sur ce, M. Millerand referme le papier qu'il vient de lire et quitte la tribune, toujours dans le même silence qui a précédé à son apparition.

L'urgence est déclarée.

M. FLOQUET. — La parole est à M. Emmanuel Arène, le premier des cinq députés de la liste.

M. EM. ARÈNE. — Je m'incline devant la demande qui est

faite, mais je veux dire à mes amis du dedans et du dehors, que partout où on voudra m'amener, j'irai le front haut, car je suis innocent. J'ai été partout le soutien de mon parti, de mes chefs même, qui m'envoient aujourd'hui une balle en pleine poitrine. Voilà seize ans que je suis journaliste, j'aurais pu prostituer ma plume, je ne l'ai pas fait. Je suis convaincu que mes confrères de la presse me rendront pleine justice. Quant à mes collègues de la Chambre, ils apprécieront; quant à mes électeurs, je n'ai rien à leur dire. Ils me connaissent, je les connais, cela suffit. (Applaudissements timides sur quelques bancs.)

De nouveaux applaudissements, peu nourris, se font entendre au centre, quand M. Rouvier monte à la tribune.

M. ROUVIER. — Je ne veux pas plus que mon ami Arène combattre la demande. Il me semble seulement que sans avoir recours à cette mise en scène et à ce coup de théâtre, on aurait pu me demander auparavant et chercher à savoir par moi la vérité. (Quelques applaudissements.)

M. DE CASSAGNAC. — Parfaitement, vous avez absolument raison.

M. ROUVIER. — Il y a quelques jours, le président du nouveau conseil a dit que j'avais rendu des services à mon pays.

M. Ribot secoue la tête à plusieurs reprises affirmativement.

Et aujourd'hui on me poursuit et cela sur je ne sais quel commencement de preuve, sous prétexte qu'on a trouvé une initiale de mon nom sur un talon de carnet de chèques. Depuis quand cela constitue-t-il une preuve? En tous cas, pourquoi n'a-t-on pas interrogé les députés incriminés?

A partir de ce moment, l'orateur qui parlait avec quelque lenteur, des gestes résignés, des intonations pleines de mépris, s'anime peu à peu. M. Rouvier continuant, dit :

Le chèque qu'on prétendait avoir été touché par moi a été touché par M. Vlasto qui reconnaît lui-même l'avoir encaissé, et parce que j'ai eu des relations avec lui, c'est moi qu'on poursuit et dont on jette le nom en pâture à l'outrage.

Je n'oublie pas que j'ai été le chef du gouvernement et j'avais encore je ne sais quel respect de certains secrets intéressant le pays, mais aujourd'hui, je trouve, ma foi, que je puis en parler. La vérité est que je n'ai pas trouvé dans les fonds secrets les secours nécessaires. J'en ai demandé à mes amis. Certains ministres sont accusés d'avoir pris les fonds secrets, moi je les ai augmentés avec l'argent de mes amis.

M. DE LA MARTINIÈRE. — Qui a empoché ?

M. ROUVIER. — Je n'accuse personne. J'ai demandé de l'argent à des financiers. Pourquoi ne m'a-t-on pas demandé cela dans le secret de l'enquête ? Laissez-moi dire ce que j'ai fait. Je ne veux pas de souillure à mon nom. Tout ce que j'ai fait, les hommes politiques de tous les pays l'ont fait. (Bruit.)

Si je n'avais pas agi ainsi, beaucoup parmi les députés qui protestent ici ne seraient pas sur ces bancs.

Mouvements divers à droite, rumeurs prolongées.

Toutes ces choses, j'aurais voulu ne les dire qu'au juge d'instruction. On m'a obligé à parler ici, c'est fait, j'irai maintenant devant n'importe quelle juridiction. Je n'ai rien à craindre, car je n'ai jamais tiré aucun bénéfice personnel, direct ou indirect, d'une Compagnie dont je n'ai jamais défendu les intérêts.

M. FLOQUET consulte la Chambre sur la proposition de résolution tendant à suspendre l'immunité parlementaire pour :

MM. Arène, Dugué de la Fauconnerie, Antonin Proust, Jules Roche et Rouvier.

La proposition de résolution est adoptée.

M. DÉROULÈDE demande à interpeller le gouvernement « sur les mesures disciplinaires à prendre par le grand chancelier de la Légion d'honneur contre M. Cornélius-Herz ».

M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU propose le renvoi à un mois.

La bimbeloterie pour l'étranger, s'écrie-t-il, ça n'a aucune importance.

M. DÉROULÈDE insiste pour la discussion immédiate.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. DÉROULÈDE expose que l'étranger dont il s'agit, coupable, peut-être principal coupable, a mis à l'abri sa personne et sa fortune de l'autre côté de la mer. Il faut l'atteindre par où on peut.

M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU interrompt.

M. DÉROULÈDE. — M. de Douville-Maillefeu, nous n'avons pas le temps de nous occuper de vous aujourd'hui. Ecoutez.

M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU. — J'écoute. Si vous croyez que ça m'amuse !

M. DÉROULÈDE. — Eh bien sortez.

M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU. — J'ai assez de vos niaiseries.

M. DÉROULÈDE. — M. Cornélius Herz était un des principaux personnages de l'Etat français..

M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU. — J'aime mieux m'en aller que d'entendre de pareilles insanités.

Il sort.

M. DÉROULÈDE répète que M. Cornélius Herz était un des principaux personnages de l'Etat français. La preuve c'est que M. Rouvier, ministre des finances, allait se jeter à ses pieds. C'est chez lui que se tenaient les conciliabules au moment de la crise et de la mort de M. de Reinach. C'est lui qui tenait tous les fils du Parlement.

Qui donc a poussé cet étranger parmi nous, l'a introduit partout, l'a présenté partout?

Qui, sinon cet homme que personne n'ose nommer, parce que vous craignez de lui trois choses: son pistolet, son épée, sa langue.

M. FLOQUET. — Vous ne devez pas interpellier un de vos collègues.

M. Déroulède n'a nommé personne. Mais le nom est sur toutes les lèvres.

M. DÉROULÈDE. — La première fois que j'ai connu M. Cornélius Herz...

On lui avait parlé d'un homme, radical ardent, mais sympathique, dont les idées ne différaient pas tant que ça des siennes au fond.

— Et où puis-je le connaître, avait demandé M. Déroulède.

— Chez M. Cornélius Herz! avait-on répondu.

M. Déroulède alla chez Cornélius Herz qui lui dit:

Je suis un citoyen démocrate et j'aime la *Justice*, — sans calembour.

J'ai déjà donné 400,000 fr. à M. Clémenceau. Je vous en donnerai si vous voulez.

M. Déroulède n'en voulut pas. Il loue le talent oratoire de M. Clémenceau.

Il a tous les talents, M. Clémenceau, comme Laguerre, son élève.

M. Déroulède déclare que la conversation s'est éclairée d'un jour nouveau, dans sa mémoire, depuis qu'ont été découvertes toutes ces affaires, où l'on a remué tant de millions.

Il explique avec détail certaines combinaisons compliquées entre M. Herz et M. Clémenceau.

M. FLOQUET, dix fois, essaye de l'arrêter.

La Chambre entière exige que M. Déroulède continue.

M. Clémenceau prie M. Floquet de céder à ce désir.

M. FLOQUET. — Je prie M. Déroulède de revenir à la ques-

tion. Dussé-je ne pas être suivi par la Chambre, je ferai mon devoir.

M. DÉROULÈDE ne cède pas. Puisqu'il doit s'expliquer au sujet de Cornélius Herz, il faut bien qu'il fasse connaître son introducteur et protecteur.

M. FLOQUET. — Je vous prie de revenir à la question.

M. DÉROULÈDE. — Non, monsieur le président.

M. FERROUL. — Il ne reste plus que la dissolution.

M. DÉROULÈDE reprend :

Je ne cherche pas une vengeance.

Je dénonce une influence funeste.

Avant une autre révision, je veux faire avec vous la révision des députés.

M. Clémenceau a dit que la *Justice* avait reçu 200,000 francs. M. Cornélius Herz dit qu'il a donné deux millions à la *Justice* : à la *Justice* qui n'a ni lecteurs ni abonnés, qui ne tire pas à deux mille :

M. CLÉMENCEAU, riant. — Ah! ah! un fripon.

M. DÉROULÈDE achève : pourquoi 2 millions ou seulement 200,000 francs au directeur d'un journal qui n'existe pas ? Pour quels services ? Services cachés puisqu'il n'y a pas service public !

M. MILLEVÔYE. — M. Herz était un agent de l'étranger.

M. DÉROULÈDE. — Oui. M. Herz était un agent de l'étranger.

Et l'orateur quitte la tribune en flétrissant « l'internationale des plaisirs, de la jouissance » dans un élan qui soulève des applaudissements presque unanimes.

M. CLÉMENCEAU le remplace pour répondre « avec simplicité, avec netteté. »

L'attaque est facile, dit-il.

Mais comment y répondre ? Comment prouver que je n'ai jamais été poussé que par ma conscience, quand je suis monté à cette tribune.

Je ne peux pas lire ici de papier prouvant que je n'ai jamais été animé que par le désir de servir la patrie française !

Mes amis, mes collaborateurs, depuis vingt ans que je suis dans la vie politique, peuvent témoigner des sentiments qui m'ont toujours guidé.

M. PICHON. — Ils se solidarisent avec vous.

M. CLÉMENCEAU accuse M. Déroulède d'agir ici dans un accès de rancune boulangiste.

M. DÉROULÈDE se récrie.

Anonyme au centre. — Rendez les trois millions !

M. DÉROULÈDE. — Nous avons reçu l'argent d'une duchesse française. Et lui, d'un juif allemand.

Comparez !

M. CLÉMENCEAU. — Vous venez de me lancer la suprême injure qu'un Français puisse faire à un Français.

Vous savez que c'est une odieuse calomnie, un mensonge.

Le sachant, vous en êtes responsable. C'est bien.

M. Clémenceau assure que M. Herz n'est pas Allemand, mais Américain. Il a servi comme médecin dans l'armée de la Loire. Il a été le grand ami du général Boulanger ; il a reçu de lui un nombre incalculable de lettres, qui pourront être publiées bientôt.

Mais il n'a pas voulu suivre M. le général Boulanger dans la campagne qui a si misérablement échoué.

Il le paie.

Moi aussi, je l'expie. J'accepte cette expiation.

M. Cornélius Herz a commandité mon journal, c'est vrai. Beaucoup d'autres l'ont commandité. Mais à aucun moment je n'ai soutenu les affaires où M. Herz était engagé.

A la Chambre même, j'ai voté contre le projet de concession de téléphones patroné par M. Cornélius Herz.

Il a été mon actionnaire. Mais je ne lui ai pas livré mon journal. Et ici j'en appelle à mes collaborateurs.

Alors, qu'est-ce que vous me reprochez ?

Je ne l'ai recommandé pour aucune décoration.

Je n'ai pas à en dire davantage.

A quelle imputation calomnieuse me reste-t-il à répondre ? Je ne trouve rien.

Rien, sinon encore cette injure suprême que j'ai trahi l'intérêt français, que j'ai trahi la patrie, que j'ai amené ici l'influence étrangère, dont j'ai été l'agent.

Quant à l'injure suprême d'avoir trahi la patrie, M. Déroulède, je ne puis que vous dire, vous en avez menti. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. MILLEVOYE. — On a fait intervenir dans ce débat le nom du général Boulanger (bruits, protestations), je tiens à déclarer qu'il n'a jamais été mis en rapport avec M. Cornélius Herz que par M. Clémenceau.

Nous ignorions que M. Herz était un agent de la triple alliance (bruit). Vous avez reçu de cet homme plusieurs millions, vous avez reçu l'argent de la triple alliance, M. Clémenceau.

Bruit, le vacarme devient extraordinaire.

Il suffit que le pays sache tout cela...

La plupart des paroles se perdent dans le bruit.

M. BOURGEOIS dit : S'il nous apparaît qu'il y ait des faits de nature à faire déférer M. Cornélius Herz au conseil de la Légion d'honneur, ce sera fait.

M. MÈGE insiste sur la nécessité de le déférer à ce conseil. Il félicite le gouvernement d'avoir mis en prison les hommes qui ont dilapidé la fortune publique.

Ce discours est peu écouté, vu l'heure avancée, l'énervement de la Chambre et les incidents qui se sont produits auparavant.

M. DÉROULÈDE retire son ordre du jour après la déclaration du gouvernement.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les Affaires du Panama. — Un coup de foudre.

22 décembre 1892.

Un coup de théâtre, qui n'avait rien de bien imprévu, s'est produit samedi : MM. Charles de Lesseps, Marius Fontane, administrateurs du Panama, et M. Sans-Leroy, ancien député de l'Ariège, ont été arrêtés, mis au Dépôt et conduits à Mazas. On a saisi leurs papiers, mais on n'a pu se rendre maître de M. H. Cottu, également sous le coup d'un mandat d'amener, qui, prudemment, depuis deux jours, avait mis la frontière entre lui et le parquet et sauvé des papiers fort compromettants pour des tiers. Après quoi il est d'ailleurs venu se constituer prisonnier.

C'est en vertu des articles 177 et 179 du code pénal que les prévenus ont été écroués. L'article 177 punit de la dégradation civique et d'une amende tout fonctionnaire public de l'ordre administratif ou judiciaire, tout agent ou préposé d'une administration publique, qui aura agréé des offres ou promesses, ou reçu des dons ou présents « pour faire un acte de sa fonction ou de son emploi, même juste, mais non sujet à salaire... » Ajoutons que l'article 179 du même code punit des mêmes peines « quiconque aura contraint ou tenté de contraindre par voie de fait ou menace, corrompu ou tenté de corrompre par promesse, offres, dons ou présents, l'une des personnes de la qualité

exprimée en l'article 177, pour obtenir une opinion favorable » C'est la cour d'assises qui sera saisie, mais cette action ne se confondra pas avec l'action correctionnelle qui interviendra le 10 janvier prochain.

Il est certain que, de prime abord, l'acte de vigueur du gouvernement a produit un excellent effet. A la réflexion, il paraît moins digne de louanges, car on voit trop percer le bout de l'oreille. En vertu de quelles divulgations nouvelles MM. de Lesseps et consorts ont-il été arrêtés ? Il y a huit jours que les faits délictueux qui ont motivé l'intervention de la justice sont connus : d'aucuns prétendent que le dossier Prinnet aurait édifié depuis longtemps le parquet en général et M. Q. de Beaurepaire, s'ils n'avaient pas eu des raisons majeures de s'abstenir. On va plus loin dans ces suppositions : on prétend que si la commission d'enquête n'avait pas eu connaissance du dossier Prinnet, M. de Lesseps et M. Marius Fontane seraient encore chez eux. Ces bruits sont-ils fondés ? Nous l'ignorons, mais il est assez étrange que le gouvernement se soit résigné à ces arrestations et perquisitions seulement le jour où il a été forcé de promettre d'agir pour éviter de laisser la commission d'enquête devenir la maîtresse de la situation.

Et l'on est fondé à prétendre que M. Bourgeois a fait preuve d'énergie et de décision, mais, guidé, non pas par des principes d'équité, mais poussé par des considérations politiques. Ce que l'on a voulu, ce qu'il veut en réalité avec le gouvernement, c'est annihiler l'action de la commission, lui lier les mains et rendre son rôle absolument secondaire. C'était si bien au fond ce que l'on poursuivait qu'il s'en est fallu de peu que la commission ne se fondît. Une discussion des plus vives a eu lieu entre ses membres, mais finalement ils ont résolu de ne pas résilier leur mandat, de rester à leur poste, et de poursuivre leur œuvre parallèlement avec la justice.

Mais le vrai coup de foudre, et celui-là autrement grave au point de vue des conséquences politiques et gouvernementales qui peuvent en dériver, que l'arrestation des administrateurs de Panama, a éclaté, mardi, dans le ciel parlementaire déjà si sombre et saturé d'électricité.

Des poursuites ont été réclamées, au Sénat et à la Chambre,

par le procureur général, le successeur du réfractaire Q. de Beaurepaire, contre : un ancien ministre de la justice, Thévenet; un ancien ministre des finances, M. Rouvier; un ancien ministre du commerce, M. J. Roche; un ancien ministre de l'instruction publique, M. Devès; un ancien sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, M. A. Proust; un ancien préfet de police, M. L. Renault; un ancien gouverneur de l'Algérie, frère du président de la République, M. Albert Grévy! Et contre MM. Beral, ré-nateur du Lot; E. Arène, député de la Corse; Dugué de la Fauconnerie, député de l'Orne. Tous les anciens ministres sont sénateurs ou députés, tous appartiennent à la gauche, car MM. M. Renault et Dugué de la Fauconnerie se sont ralliés, il y a beau temps, et avec éclat à la République.

Ce qui a motivé l'action inattendue du parquet, c'est que les talons des chèques n'avaient pas disparu, comme le gouvernement l'avait dit, et l'on a su que l'on avait un double de ces pièces. Et alors on s'est résolu à agir... N'insistons pas : mais avait-on grand tort lorsqu'on prétendait que le cabinet ne s'était opposé à l'adoption de la proposition Pourquery de Boisserin que pour diriger l'enquête et ne laisser filtrer que la lumière nécessaire pour tenir dans une ombre complète ceux qui lui touchaient de près? Et pour sauver tout l'équipage menacé, il a imité ces Russes poursuivis en traîneau par une meute affamés qui livrent à leurs acharnés persécuteurs d'abord leurs provisions, puis leurs vêtements, puis leurs chiens, mêmes leurs chevaux, mais sans éviter le sort final, car la meute ne se disperse que lorsqu'elle n'a plus rien à se mettre sous la dent. Cet exemple peut donner à réfléchir à nos ministres, d'autant plus que parmi les personnages inculpés il en est qui font tête et que ne tente pas l'exemple d'Isaac.

M. Rouvier est du nombre et d'accusé il est devenu accusateur. C'est d'un ton agressif qu'il a parlé à la Chambre, tout en invoquant les circonstances atténuantes. Il a des allusions menaçantes sur ses prédécesseurs, sur la disparition des fonds secrets, sur certains députés qui sans lui ne seraient pas là, qui en en disent long et qu'il sera mis en demeure, c'est probable, ou de compléter ou de démentir. Bref, les poursuites ont été autorisées à la Chambre : elles le seront aujourd'hui au Sénat, car au Sénat on estime sans doute que la justice peut attendre.

Tout n'a pas été fini au Palais-Bourbon à la suite de cette autorisation, car M. Déroulède a interpellé sur le cas de M. Cor-

nélius Herz. Il a mis en cause M. Clémenceau et l'a accusé d'avoir reçu deux millions de l'aventurier allemand. M. Clémenceau a nié; M. Cornélius Herz n'a été que son actionnaire : c'est déjà trop. M. Millevoye est intervenu et a repris les allégations de M. Déroulède. Tout cela au milieu du bruit, des interruptions. Et le Gouvernement? Le Gouvernement, qui ne gouverne pas plus que l'ancien cabinet, procède par coups de tête, se laisse guider par les événements au lieu de prévoir, ce qui est l'abécédaire de l'art de gouverner, s'est décidé à déclarer qu'il allait saisir la chancellerie d'une proposition tendant à rayer de la liste des légionnaires M. Cornélius Herz.

Le spectacle qui se déroule sous nos yeux, est tellement navrant qu'il n'est guère agréable de s'y arrêter. Sous n'importe quel régime, dans n'importe quel pays, on n'a vu mettre en cause presque tout un Parlement, ni inculper en bloc de corruption à la fois, autant de ministres et de membres du Parlement. Et que nous réservent les journées qui vont suivre?..... Dans tous les cas, la Chambre est finie : elle se dissout d'elle-même et il est temps qu'elle s'en aille car elle n'a plus ni crédit ni autorité. La vie de notre pays est arrêtée, suspendue à toutes ces ignominies. La France, dans sa longue histoire, a eu des vicissitudes de grandeur et d'abaissement; jamais aucun autre régime n'a failli, comme celui-ci, l'étouffer dans la boue.

Qu'ou ose donc crier maintenant : Vive la République!

MM. Georges Berry, Maurice Binder et Quentin-Bauchard viennent de déposer au conseil municipal la proposition suivante :

Les électeurs de la ville de Paris seront consultés, dans le courant du mois de janvier 1893, sur la réintégration des Sœurs dans les hôpitaux ou hospices dont elles ont été chassées.

Une enquête par oui ou par non aura lieu dans les sections électorales municipales.

Cette enquête, à laquelle prendront part tous les électeurs inscrits, sera organisée par les soins de la préfecture de la Seine.

La proposition a été renvoyée à la cinquième commission.

Cet appel au jugement du peuple ne saurait nous déplaire ; car il est bien évident que peu de mesures sont aussi impopulaires que celle de la laïcisation des hôpitaux.

Inutile d'ailleurs de garder quelque illusion : le conseil muni-

cial repoussera la proposition des membres de la Droite, ainsi que le demande M. Charles Péan. C'est lors des élections du mois de mai seulement que la question sera posée devant le corps électoral.

Depuis la nomination de la commission d'enquête, on annonce presque chaque jour la mise en liberté d'E. Drumont, et chaque jour la nouvelle est démentie pour paraître le lendemain. Elle correspond si bien à un sentiment de justice — car il ne faut pas oublier que le directeur de la *Libre Parole* a été condamné par une manœuvre indigne du président de la cour d'assises, M. Mariage, et contre la volonté formelle du jury — que Drumont, lui aussi, s'y est laissé prendre, comme ses confrères. Mais, à la longue, la plaisanterie lui a semblé du dernier mauvais goût, et il s'en est expliqué hier dans une lettre à M. Carnot. « Elle peut, dit-il, faire rire le monde ignoble, le monde de naturalisés et de juifs allemands, qui s'agite autour des ministres, elle met des larmes dans les yeux des braves gens qui m'aiment, d'une sœur, d'une nièce, d'une vieille et fidèle domestique qui, s'exagérant les amertumes de la captivité s'imaginent, en lisant les journaux, que cette captivité va cesser. » Et Drumont demande à M. Carnot « qu'un mot sec dit par lui en conseil des ministres, fasse cesser ces farces de mauvais ton, auxquelles aucun régime, dans le passé, ne s'est livré aux dépens de prisonniers politiques. » C'est trop demander à M. Carnot, qui aurait dû faire mettre en liberté Drumont depuis longtemps. Il est vrai que le *leader* de la *Libre Parole* annonce qu'il ne répondrait à une « grâce qui lui serait accordée après ce qui s'est passé depuis quelques jours, que par des attaques violentes contre les ministres sans dignité, les plaisantins de bas étage qui se sont fait un jeu de la douleur de ceux qui l'aiment. » On a là un bon prétexte pour le garder sous les verrous. Mais qu'y gagnera-t-on ?

Le Gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

AUX PREMIERS SIÈCLES

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Quatrième Phase (235-313)

L'assassinat d'Alexandre Sévère était une déclaration de guerre aux chrétiens que cet empereur avait protégés, et qui, au dire d'Eusèbe, remplissaient sa maison. Sans cesser d'être un culte non reconnu, la religion chrétienne avait trouvé moyen d'affirmer son existence devant le gouvernement romain. La mise hors la loi individuelle, ce glaive suspendu sur la tête de tout chrétien, ne suffisait plus, chaque groupe de la société religieuse devait être nominativement dénoncé, proscrit, puni. Aussi voit-on de Maximin à Dioclétien, les délits se succéder avec un dispositif de plus en plus explicite.

Déjà Septime Sévère avait distingué momentanément et frappé les catéchumènes. Maximin s'en prend au clergé. Valérien publie successivement deux édits : le premier interdisant les assemblées dans les églises et les cimetières et exilant les membres du clergé ; le second ordonnant de les mettre à mort, et établissant pour les autres fidèles une hiérarchie de peines. Son fils Gallien rendit la paix aux chrétiens. En 259, il écrivit au pape saint Denys, successeur de saint Sixte II, afin de l'avertir qu'il avait donné l'ordre dans tout l'empire que l'on évacuât les lieux du culte qui avaient été occupés « et vous pourrez vous servir, ajoute-t-il, de cet exemplaire de mon rescrit pour empêcher que qui que ce soit ne vous apporte du trouble ». Un second rescrit adressé à d'autres évêques permettait de reprendre les emplacements dits « des cimetières ».

L'affaire de l'évêque d'Antioche, Paul de Samosate, amena l'empire, sous le règne d'Aurélien, à prêter main-forte à l'Église pour une affaire purement ecclésiastique.

Ce Paul, séduisant et populaire avait su après la mort de Démétrius, évêque d'Antioche, se faire élire pour lui succéder. En devenant chrétien, puis évêque, Paul n'avait pas renoncé au

siècle. Zénobie lui ayant donné la charge d'intendant des finances, il la cumula avec le ministère épiscopal.

Plusieurs fidèles d'Antioche se scandalisèrent des allures et de la témérité des enseignements de leur évêque. De 264 à 268, plusieurs synodes se tinrent à Antioche pour amener Paul à corriger ses idées et ses mœurs. En 268, il fut condamné, déclaré hors la communion, déposé et remplacé par Domnus. Mais Paul ne céda pas. Il tenait la maison épiscopale. Il avait la faveur du pouvoir établi. Il conservait plusieurs partisans. Il dédaigna le Décret synodal, et Antioche eut deux évêques, l'un excommunié et déchu, mais siégeant toujours dans la maison de l'Eglise, l'autre installé régulièrement et en communion avec la majorité des évêques, mais hors du domicile officiel. Cet état de choses dura depuis le commencement de 269 jusqu'en 272. L'empereur Aurélien, sur ces entrefaites, reprit la Syrie, bloqua dans Palmyre l'impératrice Zénobie, et mit fin à cette ébauche d'empire d'Orient qui avait duré dix ans.

Les chrétiens reconnus par Gallien s'adressèrent alors à Aurélien comme ils avaient fait sous Alexandre Sévère, et lui demandèrent non pas d'exécuter un décret synodal qui n'avait nulle force aux yeux du législateur, mais de rentrer en possession d'un domaine usurpé qui leur appartenait et qu'un intrus prétendait détenir contre leur volonté. « Aurélien, dit Eusèbe, décida que la possession de la maison épiscopale d'Antioche serait remise à celui des deux compétiteurs avec lequel l'évêque de Rome et les évêques d'Italie communiqueraient (1). » Ce décret d'Aurélien prouve qu'il respecta le *statu quo* de tolérance légale établi douze ans auparavant.

Les dix-neuf premières années du règne de Dioclétien qui furent pacifiques et donnèrent même à l'Eglise une sécurité trompeuse, offrent seulement plusieurs condamnations portées contre des militaires chrétiens, et, dès avant l'année redoutable qui a mérité d'être appelée l'ère des martyrs, une mesure générale avait été prise pour les exclure de l'armée en 278. Dioclétien s'en serait peut-être tenu là, mais un de ses collègues, Galère, le poussa si vivement que Dioclétien envoya le 23 février 303, un bataillon de soldats avec des haches et des pioches pour démolir l'église de Nicomédie. Ce fut le signal de la persécution.

(1) Eusèbe, *Hist. ecclés* VIII, c. xxx.

Dès le lendemain paraissait un édit qui ordonnait de raser les églises et de brûler les Écritures, qui dégradait les chrétiens, les privait de toute action en justice, et interdisait l'affranchissement des esclaves (1). Un second édit prescrivit l'emprisonnement des membres du clergé, et un troisième voulut qu'on les forçât par tous les moyens à sacrifier; un quatrième édit contraignit tous les chrétiens à faire acte d'idolâtrie. Alors, dans tous les lieux publics furent dressés de petits autels avec du feu allumé, et quiconque passait par là était obligé de jeter une pincée d'encens; ainsi en était-il à l'entrée des bains, sur les places de marchés, et non seulement pour les hommes, mais pour les femmes, les domestiques et jusqu'aux enfants à la mamelle (2). Tout ce que la force de l'autorité suprême déchaînée, toutes les cruautés que la haine jalouse, tous les raffinements que la rage impuissante pouvaient inventer furent mis en œuvre en Occident pendant deux ans, en Orient pendant dix ans. Une ville entière fut brûlée en Phrygie. Le sang coula à flots; et quand les bourreaux se lassèrent, ils se contentèrent de crever un œil ou de couper un tendon des jambes aux chrétiens qu'ils envoyaient aux mines (3).

L'autorité changeait de mains sans que ses dispositions fussent modifiées. Ce ne fut que le 30 avril 311 que Galère publia dans la ville même où la persécution avait commencé, un édit pour la faire cesser. Il déclare qu'il a voulu forcer les chrétiens à revenir aux anciennes traditions; comme ils ne s'y sont pas prêtés et qu'ils se trouvent en ce moment ne plus rendre de culte, ni aux divinités païennes, ni à leur Dieu, il les autorise à exister de nouveau, à rétablir leurs lieux de culte, à se conformer à leur doctrine. et il leur demande de prier pour sa santé et le bien de la République.

Maximin, dont la fureur contre les chrétiens n'était pas assouvie, n'osa pas, à cause de ses collègues, ne pas tenir compte de l'édit de Galère; mais, afin d'éviter de le promulguer, il ordonna que la substance en fût notifiée à ses fonctionnaires par une circulaire de son premier ministre, et il s'ingénia alors à combattre la religion chrétienne en demeurant dans l'apparence de la légalité. Il excita par ses préfets, les municipalités

(1) Lactance, *De morte persecut*, c. XIII et *Hist eccl.*, l. VIII, c. II, 4.

(2) *De Martyribus Palestine*, c. IX, 2. C. f. *Apocalypse*, XIII, 16, 17.

(3) Lactance *De morte persecut*, c. XV.

des cités principales, telles qu'Antioche et Tyr, à prendre des délibérations pour expulser les chrétiens, et les approuva ensuite par des proclamations qui furent affichées. On composa un manuel de l'histoire de Pilate, rempli de blasphèmes contre la personne de Jésus-Christ, que le gouvernement fit colporter dans les villes et les campagnes, et dont il rendit l'enseignement obligatoire dans les écoles. Une hiérarchie religieuse païenne fut créée sur le modèle de celle de l'Eglise pour entretenir le zèle des populations.

Mais déjà le 28 octobre 312 une sanglante bataille livrée au pont Milvius, à la porte de Rome, avait délivré cette ville de Maxence, et remis l'Occident entre les mains de Constantin. Il rédigea un premier édit de pacification qu'il envoya à Maximin. Puis, s'étant rencontré avec Licinius, au commencement de 313, à Milan, tous deux publièrent ensemble le célèbre édit (1) portant le nom de cette ville, qui accordait à tous la liberté de conscience et prescrivait les *restitutio in integrum* du « corps des chrétiens ».

Voici les parties essentielles de cette grande charte de la liberté religieuse :

« ... Nous accordons aux chrétiens et à tous autres toute liberté de suivre la religion qu'ils choisiront : en vue de quoi, la Divinité qui réside au ciel veuille bien être favorable à nous et à ceux qui vivent sous notre empire ! Par ce sage et salutaire conseil, nous faisons donc savoir notre volonté, afin que la liberté de suivre ou d'embrasser la religion chrétienne ne soit refusée à personne, mais qu'il soit licite à chacun de dévouer son âme à la religion qui lui convient. Cette concession que nous leur faisons à eux, chrétiens, absolument et simplement, votre sagesse comprendra que nous l'accordons également à tous ceux qui veulent suivre leur culte ou leurs rites particuliers. Car il convient évidemment à la tranquillité de notre temps que chacun, dans les choses divines, puisse suivre le mode qui lui paraît le meilleur. »

Suivent les mesures réparatrices nécessitées par les nombreuses spoliations dont avait été victime l'Eglise chrétienne. « Nous décrétons ceci en faveur des chrétiens : que les lieux où ils avaient coutume auparavant de se réunir, s'ils ont été

(1) M. Paul Allard, *Rapports de l'Eglise et de l'Empire romain au troisième siècle, Lettres chrétiennes*, année 1881.

confisqués, soit par le fisc, soit par quelque autre, leur soient immédiatement restitués sans aucun prix, et même sans aucune répétition de la plus-value, immédiatement, sans aucune restriction. Ceux qui ont reçu ces biens en don doivent les rendre sur-le-champ aux chrétiens. Ceux qui ont les acquis ou reçus des premiers donateurs, s'ils veulent obtenir quelque indemnité de notre clémence, qu'ils s'adressent au préfet qui a juridiction dans la province, et notre bienveillance tiendra compte de leurs pertes. Les biens eux-mêmes doivent être remis sans délai au *corps des chrétiens*, et comme ces mêmes chrétiens ont, à notre connaissance, perdu non seulement leurs lieux de réunions habituels, mais même des propriétés *qui appartenaient non à chacun d'eux en particulier, mais à leur corporation*, vous ordonnerez de même, sans aucune hésitation, que ces biens-là soient rendus *à chaque corps et à chaque réunion de chrétiens*, en ayant, pour le rachat du prix et d'indemnité, les égards indiqués ci-dessus. »

Maximin adressa alors une lettre à son préfet du prétoire où, tout en justifiant ses mesures précédentes, il recommandait de ne plus inquiéter les chrétiens; mais il déclara la guerre aux deux empereurs, débarqua en Thrace et fut battu à Andrinople le 30 avril 313. Le 13 juin, Licinius entra à Nicomédie et affichait l'édit de Milan. Maximin, réfugié à Tarse, sur le point de mourir, se résigna à publier les dispositions de cet édit en son propre nom et dans les termes les plus formels.

Cet édit est curieux à étudier. Maximin commence par rap-peler les édits portés par Dioclétien et Maximin contre « les assemblées des chrétiens ». Mais, ajoute-t-il, ces édits furent la source de nombreux abus de la part des magistrats, et de grandes souffrances dans les provinces. « Il est désormais permis aux chrétiens de tenir leurs assemblées dominicales. Si quelques édifices, quelques fonds de terre leur appartenant autrefois ont été, par ordre de nos prédécesseurs, dévolus au fisc, occupés par une ville, vendus ou donnés, que toutes ces choses retournent à *leur première situation juridique*, et redeviennent la propriété des chrétiens. » On ne pouvait attester et confesser plus nettement les droits qui appartenaient aux chrétiens. En scellant la réconciliation de l'Etat et de l'Eglise, l'édit de Milan la rétablissait donc *in pristinum jus*. C'était dire que dans les intervalles de tranquillité que lui laissait la politique ou l'humanité des empereurs, l'Eglise avait une existence légale

connue et acceptée par l'Etat, existence inébranlablement assise sur la base de la propriété, et consacrée par la jurisprudence des empereurs eux-mêmes.

Peu après Licinius reprit en Orient la persécution d'une manière sournoise jusqu'à sa défaite définitive par Constantin en 383.

Nous ne croyons pas en terminant émettre une opinion extraordinaire en disant que l'Eglise dès son origine a été préoccupée de vivre avec l'Etat non sur le pied de guerre ou de la séparation, mais sous un régime légal qui se rapproche plus du régime des concordats que de tout autre ; non pas que des négociations en règle suivies d'un traité formel ou d'une convention synallagmatique soient jamais intervenues entre les successeurs d'Auguste et de saint Pierre, mais par une sorte de quasi-contrat résultant de la force des choses volontairement subie.

Durant les deux premiers siècles, le gouvernement impérial persécuta les chrétiens, sans que la société chrétienne lui fût connue. Il en ignorait officiellement les chefs, il s'inquiétait peu de découvrir sa constitution intime; on traînait devant les juges, on jetait aux lions ou aux bûchers des chrétiens qui refusaient de sacrifier aux dieux de l'empire ou de jurer par la fortune de César; on ne déclarait pas la guerre à leur association. Les instructions que Pline reçut de Trajan de « ne pas rechercher les chrétiens, de punir autrement ceux qui lui seraient dénoncés », prouvent que dans les premières années du 11^e siècle, les pouvoirs publics voyaient en eux des individus égarés, non des associés; s'il les avait ainsi jugés, Trajan, qui était si hostile au droit d'association, eût englouti tous les chrétiens dans une même proscription, et n'eût pas indiqué qu'il ne fallait faire aucune perquisition pour les découvrir. Pendant assez longtemps les chrétiens furent confondus avec les Juifs, et quand les différences qui séparent un chrétien d'un juif eurent enfin été aperçues, on n'entrevit pas tout de suite la société nouvelle dont les chrétiens étaient membres. L'Eglise n'apparaît clairement aux regards de l'Etat que vers le commencement du troisième siècle.

L'indice révélateur fut la propriété ecclésiastique, qui date de cette époque. L'état connaît désormais l'Eglise, le *Corpus christianorum*, les *loca ecclesiastica*. Ayant commencé à la connaître il est peu à peu arrivé à la reconnaître, et à entretenir avec elle des rapports réguliers; non pas qu'il l'approuve comme société

religieuse, il est au contraire tenu de la proscrire; mais à cause de son titre de collègue funéraire *tenuiorum*. Il envisage en elle non la religion, mais la corporation. C'est, comme le dit M. de Rossi, un *modus vivendi* pratique (1), une transaction réservant de part et d'autre les principes, maintenant dans les faits un accord provisoire. La politique a souvent commandé de ces demi-solutions. Tant que la trêve dure, tant que la fiction légale est respectée, elles maintiennent une paix illogique, mais bienfaisante. La science du gouvernement consiste quelquefois à vouloir ne voir que la moitié des choses. Malheureusement de telles situations ne peuvent toujours durer, il suffit d'une main inintelligente ou brutale pour déchirer le voile et faire évanouir la fiction (2). C'est pourquoi à certaines heures l'inoffensif collègue funéraire jusque-là toléré, se transformait tout à coup, au regard des païens hypocritement effrayés, en une machine de guerre dressée contre l'Etat. Les églises étaient alors déclarées former des *collèges illicites*, leurs membres et leurs biens tombaient immédiatement sous le coup de lois terribles.

Nous n'avons pas à rappeler ici les illégalités sans nombre que commettait l'Etat pendant le temps de la persécution. Ce qui se passait nous prouve une fois de plus que toutes les fois que le pouvoir civil s'est attaqué au christianisme il a bientôt perdu tout sentiment juridique, en même temps que tout sang-froid et toute dignité. Ce qui nous intéresse c'est la conduite de l'Etat quand la persécution avait cessé. La propriété ecclésiastique se reconstituait, non plus en vertu d'une tolérance, mais à la suite de mesures de réparation prises par l'autorité publique. L'empereur révoquait les mesures qui avaient été prises contre le *corpus christianorum* aux époques où on l'avait envisagé comme une corporation illicite. On rendait ceux des biens qui pouvaient être recouverts. Le pouvoir impérial traitait alors avec l'Eglise, l'admettant à jouir du droit commun, et, comme le dit Thomassin, « non seulement souffrant que la communauté chrétienne fût propriétaire, mais encore se déclarant le protecteur de ses biens contre la violence et l'injustice des usurpateurs ». (3)

Aussi nous voyons l'Eglise plaider librement devant l'Etat, le

(1) *Roma Sotterranea*, t. III, p. 511.

(2) M. Paul Allard, *Lettres chrétiennes*, 1^{re} année, t. II, p. 201.

(3) *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*. 2^e p., liv. I, ch. 2, n° XI; édit. André t. VI, p. 13.

visage découvert, sans dissimulation et sans faux-fuyants comme une personne morale dont l'existence civile n'est pas contestée. Quand Constantin intervint l'Eglise avait conquis depuis longtemps déjà le droit de cité romaine. L'édit de Milan consacra sa conquête, et la mit à l'abri de toute vicissitude.

P. G. MOREAU.

Vicaire général de Langres.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
DE 1800 A 1892 (1)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier au 24 décembre.)

Année 1817 (Suite).

— 8 juillet. — Mgr Henri-Benoît-Jules DE BÉTHISY, évêque d'Uzès. Ce prélat était né au château de Mézières, diocèse d'Amiens, le 28 juillet 1744, d'une ancienne famille qui tirait son origine de Flandre, et qui vint s'établir en Picardie; elle s'appelait Mézières de Béthisy. Nous trouvons qu'en l'an 1060, Richard de Béthisy, qui prend le titre de *Miles* fonda un prieuré qui porte encore le nom de Béthisy. Hugues de Béthisy, son fils, chancelier de Philippe-Auguste, chanoine de Saint-Quentin, enrichit ce prieuré de plusieurs fondations. Ensuite Regnaud de Béthisy fonda dans l'église de Beauvais, vers l'an 1217, deux canonicats, avec deux messes. Il y a eu en 1320 un Philippe de Béthisy grand-maître des Eaux et Forêts, charge très honorable en ce temps-là. L'an 1567, Jean de Béthisy, chevalier, seigneur de Cavermont et de Mézières, en la Prévôté de Montdidier, assista à la réformation de la Coutume de Picardie. Charles de Béthisy, né en 1508, était gentilhomme de la Chambre du comte de Soissons, prince du sang, et commandait ses troupes à la bataille de Sedan livrée en 1641; il donna sa fille Françoise à Charles de Lévi. Eugène-Marie de Béthisy, fils du précédent, gouverneur des villes et citadelles d'Amiens et de Corbie, né en 1656, servit sous M. de Turenne et se distingua en dix-sept combats où il se trouva, il devint gouverneur d'Amiens, lieutenant général, et mourut en 1721 à 63 ans; il avait épousé Eléonore

(1) Reproduction et traduction interdites.

Sutton d'Oglethorp, anglaise, dont la grand'mère était fille du fameux Mathieu, archevêque d'York, si connu dans l'histoire d'Angleterre. L'évêque d'Uzès descendait de cette famille, entra dans les ordres, fut vicaire général d'Amiens, puis de Reims sous Mgr Talleyrand-Périgord; et quand mourut le 16 octobre 1779, l'avant-dernier évêque d'Uzès, Mgr Bonaventure Bauyn, le roi de France présenta au pape Pie VI, pour lui succéder, Henri de Mézières de Béthisy, qui fut sacré le 16 janvier 1780. Nous n'avons trouvé aucun souvenir de Mgr de Béthisy dans la cathédrale d'Uzès que nous visitâmes le 17 octobre 1887 et où nous relevâmes l'inscription tumulaire, ainsi conçue, de son prédécesseur :

D. O. M.

Hic jacet D. D. Bonaventura BAUYN episc. Ucetiencis, cum magno sanctitatis nomine obiit 10 octob. 1779.

Mgr de Béthisy, élu député aux Etats-Généraux en 1789, fut obligé de quitter la France en 1792. Il se retira en Allemagne puis en Angleterre. Il n'accéda point, en 1801, à la demande des démissions faite par le pape, et signa les réclamations de 1803. Il revint en France en 1814, et retourna peu après en Angleterre. Il revint encore en 1816, lorsque le roi lui fit écrire, ainsi qu'aux autres évêques réfugiés en Angleterre, pour leur demander la démission de leurs sièges. Ils se rassemblèrent pour délibérer et Mgr de Béthisy, étant invité par ses confrères à parler le premier, dit : *Mon avis est de prendre aussitôt des passe-ports pour nous rendre à Paris aux pieds du Roi. C'est là qu'il convient de délibérer sur une question si délicate et si importante pour l'intérêt de S. M., pour le bonheur de la France, pour le bien spirituel de nos troupeaux et pour le salut de nos âmes.* Cet avis ne fut point adopté et tous les prélats envoyèrent des démissions conditionnelles. L'évêque d'Uzès fut le seul qui ajouta à la sienne la condition de juger par lui-même des avantages et de l'utilité de cette importante démarche, et du bien qui pourrait en résulter. Du reste avant de signer les réclamations de 1803, l'évêque d'Uzès, comme ceux d'Angoulême et de Lombez, voyant que leurs diocèses passaient sous la juridiction des constitutionnels, y avaient envoyé des instructions pour ordonner de reconnaître celui qui serait envoyé par le pape, et ils instruisirent le pape par une lettre en date du 6 août 1802. Mgr de Béthisy revint encore à Paris, en 1816, et s'en retourna bientôt en Angleterre. Il avait été chargé, après la

mort de l'évêque de Saint-Pol de Léon, 25 novembre 1806, de la distribution des secours aux ecclésiastiques français réfugiés en Angleterre. Il mourut subitement à Londres le juillet 1817. Il portait pour armoiries : *d'azur fretté d'or*.

La *Biographie des hommes vivants* publiée en deux volumes en 1816, par MM. Barruel et Blanchard consacre cinq colonnes à l'article de Mgr de Béthisy, évêque d'Uzès, et les éloges y sont peut-être un peu exagérés.

14 août. — Mgr Jean-François DE MANDOLX, évêque de La Rochelle et d'Amiens, était né le 20 octobre 1744, à Marseille, où sa famille occupait un rang honorable; toutefois son nom n'apparaît précédé de la particule nobiliaire sur les actes officiels qu'à partir du 20 mai 1814. Avant la Révolution il avait été chanoine théologal de sa ville natale, et vicaire-général de Mgr de Belloy, évêque de Marseille. En 1787, il obtint en commendé l'abbaye de Sénanques, au diocèse de Cavillon (Comtat-Venaissin), qui rapportait 2,800 livres. Au moment du schisme constitutionnel, il se montra inébranlablement attaché au catholicisme. Après s'être retiré quelque temps dans les montagnes voisines de la frontière, il franchit les Alpes et habita successivement l'Italie et l'Allemagne. Appelé lors du concordat, au poste de vicaire-général de Paris, avec Mgr de Belloy, il quitta bientôt ces fonctions pour celles de l'épiscopat. En 1802, il fut nommé évêque de La Rochelle, siège vacant par la mort de Mgr de Lorry, ancien évêque d'Angers, qui avait été d'abord nommé à ce siège. Il fut sacré à Paris le 2 février 1803, et data de la capitale le 17 du même mois sa lettre pastorale à l'occasion de son arrivée dans son diocèse (28 pluviôse an XI), il y exaltait l'Homme extraordinaire (Bonaparte), suscité par Dieu pour essuyer les larmes de son Eglise, parlait de la conservation de la foi et de la charité, ce premier lien du christianisme. Le 18 juin 1803, il donna des *Instructions, Ordonnances et Règlements* pour l'administration de son diocèse; le 10 février 1804, un Mandement pour la *Publication du Jubilé* accordé à Paris le 1^{er} novembre précédent par le cardinal Caprara, au nom de Pie VII; le 17 février 1804, une ordonnance concernant les *Fabriques*; le 25 février même année une lettre pastorale ordonnant des prières pour remercier Dieu d'avoir préservé les jours du premier Consul lors de l'*Attentat dirigé contre lui*.

Le 17 décembre 1804, un décret impérial nommait Mgr De-

mandolx à l'évêché d'Amiens vacant par la translation de Mgr Villaret à Casab en Piémont. Le 3 février 1805, le pape Pie VII accordait au prélat les pouvoirs nécessaires pour administrer le diocèse d'Amiens : l'indult fut donné à Paris, le pape n'ayant pas encore quitté cette ville où il s'était rendu lors du sacre de Napoléon. Sa préconisation n'eut lieu que le 4 février 1806, et son installation par procureur, le 6 avril de la même année. Dès le 9 février 1805, il adressa de Paris à ses ouailles son premier mandement qui était aussi celui du carême, et dans lequel il faisait un appel pressant pour l'*Etablissement* et les *besoins de son séminaire*. Il fut définitivement installé à Amiens le 17 avril suivant, par M. Clausel de Coussergues, vicaire-général que le cardinal de Belloy, métropolitain d'Amiens, avait délégué à cet effet. Dans la collection que nous avons des Lettres pastorales, circulaires et mandements de Mgr Demandolx, au nombre de quarante-trois, publiés à Amiens, nous trouvons les sujets suivants :

Prières publiques pour la *prospérité et les succès des armes de Sa Majesté l'Empereur*, 4 et 28 octobre 1805 ;

Messe solennelle en actions de grâces pour les nouveaux *succès accordés aux armes de S. M. l'Empereur*, 3 décembre 1805 ;

Prescription d'un TE DEUM en actions de grâces de la *victoire remportée sur les armées combinées de l'Empereur d'Allemagne et de l'Empereur de Russie, par S. M. Napoléon Empereur des Français et Roi d'Italie*, 19 décembre 1805 ;

La *Loi du jeûne*, pour le carême de 1806, 3 février ;

Ordonnance pour remettre en vigueur *Divers usages de discipline*, 7 février 1806 ;

Mandement pour les *Fêtes du 15 août et du premier Dimanche de décembre*, 27 juin 1806 ;

Ordonnance pour la *Publication du Catéchisme de l'Empire* qui doit être seul enseigné, 25 août 1806 ;

Prières publiques pour la *Prospérité des armes de S. M. l'Empereur et Roi*, 21 octobre 1806 ;

Chant d'un TE DEUM en actions de grâces pour la *Prospérité des armes de l'Empereur*, 4 novembre 1806 ;

Prescription d'un TE DEUM en actions de grâces des *nouveaux succès des armes de l'Empereur*, et *Tableau de l'état du clergé*, pour le carême de 1807, 19 janvier ;

Prescription du chant d'un TE DEUM en actions de grâces de la *Prise de Dantzick*, le prélat prend ici pour la première fois les titres d'*Evêque d'Amiens, Beauvais et Noyon* ;

Ordonnance d'un *TE DEUM* en actions de grâces de la *Victoire de Friedland* et de la *Prise de Kœnigsberg* par les armes de Napoléon, 7 juillet 1807 ;

But de l'Eglise en instituant la Sainte Quarantaine, Mandement du carême de 1809, 1^{er} février ;

Prescription de la *Lecture au prône des paroisses, du Message de l'Empereur au Sénat, le 4 septembre*, lettre datée le 12 septembre 1808, de Plainville (Oise) en cours de visite pastorale ;

Chant d'un *TE DEUM* en actions de grâces des *Victoires remportées en Espagne*, 22 décembre 1808 ;

Décret, Mandement et Ordonnance sur la *Réduction du nombre des Succursales* et sur les *Prêtres âgés ou infirmes*, pour le carême de 1809, 28 janvier ;

Mandement ordonnant le chant d'un *TE DEUM* en actions de grâces des *Victoires remportées à Tann, Eggmulh et Ratisbonne*, par les armes de l'Empereur, 8 mai 1809 ;

Autres *TE DEUM* pour la *Prise de Vienne*, 24 mai 1809 ; pour les *Victoires remportées à Engersdorf et à Wagram*, 25 juillet 1809 ; et pour la *Paix conclue avec l'Autriche*, 17 novembre 1809 ;

Prières pour l'*heureuse délivrance de l'Impératrice*, 15 novembre 1810 ;

Mandement sur la *Naissance et le Baptême du Roi de Rome*, 20 mai 1811 ;

Ordonnance d'un *TE DEUM* pour la *Victoire remportée sur les Russes* par les armes de l'Empereur, 30 septembre, 1812.

Mandement ordonnant un *TE DEUM* à l'occasion du *Rétablissement de la paix de l'Eglise* et pour le carême de 1813, 1^{er} février.

Ordonnance d'un *TE DEUM* pour la *Victoire de Lutzen*, 14 mai 1813 ; et pour la *Victoire de Dresde*, 18 septembre, 1813 ;

Prières publiques pour la *prospérité des armes de l'Empereur et Roi*, et mandement du carême de 1814, 31 janvier ;

Mandement ordonnant un *TE DEUM* solennel en actions de grâces du *Retour de Louis XVIII dans ses Etats*, 20 mai 1814, et pour la *Paix générale conclue par Sa Majesté Très-Chrétienne*, 1^{er} juillet 1814 ;

Prières publiques en réparation des *Outrages faits à notre Sainte Religion pendant la Révolution*, 12 septembre 1815 ;

Ordonnance de prières pour la *Convocation des Chambres*, 20 septembre 1815 ;

Source de l'aveuglement des pêcheurs, mandement du carême de 1816, 5 février ;

Ordonnance d'un *TE DEUM* solennel en actions de grâces de l'Anniversaire de l'entrée, le 3 mai 1814, de Louis XVIII dans sa capitale, 23 avril 1816 ;

Lettres circulaires au sujet de la *Vaccine*, 1^{er} mai 1816 ; et pour demander à Dieu un *Temps propice aux biens de la terre*, 22 juillet 1816 ;

Lettre pour la célébration d'un *service funèbre à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Marie-Antoinette*, 12 octobre 1816 ;

Influence salutaire de la Religion sur les peuples, Mandement du carême de 1817, 28 janvier. Ce fut la dernière lettre pastorale écrite par Mgr Demandolx, encore ne la signa-t-il pas, elle porte la signature de M. le vicaire-général Cottu, pour Mgr l'évêque indisposé.

Nous ne voulons pas oublier de remarquer que la fermeté avec laquelle ce prélat avait refusé le serment constitutionnel, ne l'abandonna pas dans une autre circonstance où l'Eglise de France fut encore menacée d'être entraînée dans le schisme ; l'attitude de l'évêque d'Amiens au Concile de 1811 fut celle d'un pontife incapable de se laisser intimider par les puissances de la terre, lorsqu'il s'agit de défendre les droits sacrés de la Religion. Après la chute de l'Empire, Louis XVIII revenant de l'exil traversa Amiens, et, le 28 avril 1814, fut complimenté au seuil de la cathédrale par Mgr Demandolx et assista au *Te Deum* avec la duchesse d'Angoulême, le prince de Condé et le duc de Bourbon. Le 4 juin suivant, le roi de Prusse Frédéric III avec son second fils, le prince Guillaume, qui devait devenir en 1870, l'Empereur Guillaume I^{er}, vint visiter la cathédrale en passant à Amiens, et l'évêque lui en fit les honneurs.

Gravement compromise depuis plusieurs années, la santé de Mgr Demandolx s'altérait de plus en plus en 1817 ; il était atteint d'un ramollissement du cerveau. Sa vie se prolongea néanmoins jusqu'au 14 août de cette même année, jour auquel il rendit son âme à Dieu après une courte agonie. Deux jours après, MM. Clausel de Coussergues, Cottu et Fournier, vicaires capitulaires ; publièrent un Mandement pour annoncer la mort du prélat dont ils faisaient un éloge mérité, car par sa douceur, sa piété et sa paternelle bonté, l'évêque d'Amiens s'était concilié l'affection et l'estime générale, aussi bien que par son zèle pour l'Eglise, sa

charité tendre et ses libéralités pour son séminaire. On aurait voulu l'inhumer à la cathédrale, mais le gouvernement refusa l'autorisation, et désira que l'évêque fût enterré dans le nouveau cimetière de la Madeleine, pour contribuer à détruire un préjugé invétéré contre ce cimetière ; la dépouille mortelle de Mgr Demandolx est sous une simple dalle de pierre au centre de la chapelle de ce cimetière, et son cœur à la cathédrale, enfermé dans une urne de marbre incrustée dans le mur septentrional du transept, près du portail conduisant à l'évêché. Ce fut Mgr de Broglie, évêque de Gand, lequel vivait dans la retraite à Amiens, qui officia le 17 août aux funérailles de Mgr Demandolx, en présence des autorités civiles et militaires, de tout le clergé des paroisses et du séminaire, et du prince de Solre commandant le département. Le cercueil était fermé, Mgr Demandolx ayant, par son testament, exprimé le désir de ne pas être exposé à visage découvert selon l'usage.

On trouve sur ce prélat une notice de quelques lignes dans l'*Ami de la Religion*, Tome XIII (août 1817), page 42 ; une autre plus étendue dans les *Notices sur les évêques d'Amiens* par Edmond Soyez, de la Société des Antiquaires de Picardie, in-8° 1878, pages 356 à 367.

M. A. Demarsy donne les indications suivantes sur les armoiries de Mgr Demandolx : jusqu'en 1808 l'*Ordo* du diocèse et les Mandements du prélat portèrent un écusson chargé seulement des lettres J. F. D. En 1808, il portait : *Coupé : Au premier parti, d'azur à une main d'argent et de gueules à la croix d'argent*, signe du baron-évêque ; *au deuxième, d'or à la fasce de sable*. A partir de 1814, il reprit les armes de sa famille : *d'or à trois fascés de sable, au chef de gueules chargé d'une main d'argent*, avec la devise : PRO FIDE ET REGE.

30 octobre. — Mgr Sébastien-Charles-Philippe-Roger DE CAHUZAC DE CAUX, évêque d'Aire, était né le 2 décembre 1745 au château de Caux près Montolieu, diocèse de Carcassonne, et peu de temps après son ordination il devint chanoine dans son diocèse et vicaire général de Carcassonne sous Mgr Basin de Besons, puis de Châlons-sur-Marne sous Mgr Leclec de Juigné qui lui-même avait rempli cette charge à Carcassonne. Il avait à peine trente-cinq ans, lorsque le 4 juin 1780, il fut nommé évêque titulaire d'Assur et député comme coadjuteur de Mgr Playcard de Raigecourt, évêque d'Aire ; il fut sacré en cette qualité le premier octobre 1780. Depuis 1776, il était abbé commendataire de Notre-

Dame d'Arles, diocèse de Perpignan, commende qui rapportait 4,500 livres. A la mort de Mgr de Raigecourt, il devient titulaire du siège d'Aire le 27 octobre 1783, et gouverna son diocèse dans la paix jusqu'au moment de la Révolution. En 1789, il déclara nuls tous les décrets de l'Assemblée qui blessaient les droits du clergé. Il fut appelé à Mont-de-Marsan pour la prestation du serment. Les questions lui avaient été soumises en secret afin qu'il eût tout le loisir pour préparer les réponses, on lui adressa la parole non seulement avec bienveillance mais avec un profond respect; l'évêque répondit qu'il ne pouvait prêter le serment et rentra dans son palais à Aire. La révolution continua son œuvre; un intrus Jean-Pierre Saurine fut sacré évêque constitutionnel des Landes le 5 mars 1791; Mgr de Caux vit en frémissant l'abomination de la désolation dans le temple de Dieu, remit au maire quelques papiers de l'évêché et se retira au séminaire du Mas.

Dans les derniers jours de mars 1791, l'évêque avant fait secrètement une ordination au séminaire, le département qui avait l'oreille au guet reçut avis de la cérémonie, et dénonça les citoyens Roger, Lamarque, Taillandier, Lèglize, Batz et Lalanne, évêque et chanoines à l'accusateur public. Pour toute réponse Mgr de Caux, chassé de son évêché, se renferma dans une chambre du séminaire, donna un blanc-seing à un de ses amis pour la disposition de ses effets, et prit le chemin de l'Espagne le 2 ou le 3 mai suivant, après avoir passé tout le mois d'avril à faire ses préparatifs de départ. Le 30 avril il était encore à Aire et demandait un délai pour se présenter devant le tribunal du district de Mont-de-Marsan, à l'effet de purger le décret d'ajournement personnel. L'évêque lança alors un interdit contre l'intrus Saurine, et se dirigea vers Bayonne où vint le trouver l'évêque de Dax, Mgr de la Neuville; ils prirent avec Mgr Pavée de Villevieille, évêque de Bayonne, le chemin de l'exil, et dirent adieu à la terre de la patrie.

Un des premiers actes de l'intrus, après avoir fait chasser de leurs sièges les évêques légitimes, fut de fermer les séminaires. L'évêque de Bayonne mourut en Espagne en 1794, celui de Dax en 1805; et Mgr de Caux, tour à tour fugitif à travers l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, l'Allemagne, avait fixé sa demeure à Paderborn en Westphalie. Peu à peu, il se vit abandonné par ses compagnons d'exil à qui il recommandait, au moment du départ, de s'adresser à M. Lamarque, deuxième archidiacre de sa cathédrale, qui avait sa confiance et ses pouvoirs.

Il ne donna pas sa démission en 1801 ; il adhéra à la lettre des évêques du 26 mars 1802, et signa les réclamations communes de 1803. Opposé à plusieurs clauses du Concordat, il protesta du fond de l'Allemagne d'être prêt à mourir loin de sa patrie, plutôt que d'y venir reconnaître les changements politiques et religieux qui s'y étaient faits. Il ne rentra en France qu'en 1814, donna alors sa démission, et signa une première lettre au Souverain Pontife, au mois d'août de 1816, lettre où plusieurs évêques priaient le Saint-Père de ne pas les confondre avec ces hommes ardents et exagérés qui, à l'occasion du Concordat, avaient oublié ce qu'ils devaient à la dignité du Saint-Siège et à la paix de l'Eglise, et avaient cherché à égarer les fidèles par des discours et des écrits également répréhensibles. On dit qu'un siège important fut offert à Mgr de Caux, et qu'il préféra vivre dans la retraite. Il mourut subitement à Paris le 20 octobre 1817 à huit heures du soir, à l'âge de soixante-douze ans.

(A suivre.)

M. C. D'AGRIGENTE.

LES DOCTRINES SOCIALES DU CATHOLICISME (1)

Messieurs,

J'ai répondu sans hésiter à votre appel, non seulement parce que j'étais heureux de vous témoigner la reconnaissance dont me pénètre votre affectueuse sympathie et de vous apporter mes félicitations pour la généreuse initiative dont vous donnez ici l'exemple, mais aussi parce que j'ai voulu saisir l'occasion qui m'était offerte de dire publiquement ce que je pense du devoir des catholiques dans les circonstances actuelles.

Et, quand je dis les circonstances actuelles, je ne parle pas seulement des incidents qui se déroulent depuis un mois sous les yeux du public révolté par ces honteuses révélations : ils dominent assurément et à bon droit, par l'énormité du scandale, toutes les autres préoccupations du moment, mais ils ne doivent pas nous les faire oublier ; ils ne sont d'ailleurs que la triste manifestation d'un état général, et précisément parce qu'ils jet-

(1) Discours prononcé par M. le comte de Mun à une réunion provoquée à Saint-Etienne par le Comité de la Ligue de propagande sociale et catholique.

tient sur les mœurs sociales et politiques de notre temps une instructive lumière, ils doivent être pour les catholiques une raison nouvelle de proclamer énergiquement leurs principes et d'opposer au mal grandissant le seul remède efficace, celui de la morale chrétienne, appliquée, sans réserve, à la vie publique. (Vifs applaudissements.)

L'année qui va commencer dans quelques jours aura, pour notre pays, une importance capitale, puisqu'elle verra s'accomplir, par l'élection des représentants du suffrage universel, le renouvellement intégral de la Chambre des députés. C'est toujours un moment critique et solennel dans notre vie nationale : les événements que nous traversons vont peut-être le précipiter, mais, à quelque heure qu'il vienne, ce sera pour les catholiques une épreuve particulièrement sérieuse et grave. Pour la première fois, en effet, depuis de longues années, ils seront amenés à prendre position dans la lutte, sans être liés à aucun parti. (Applaudissements.)

Je vous dirai, messieurs, tout à l'heure qu'elle devra être à mes yeux cette position. Mais quelle qu'elle soit, pour pouvoir la prendre, il faut d'abord que les catholiques soient organisés. C'est la première condition, et ce doit être le premier objet de leur activité. Tant qu'ils ne le seront pas, ni l'opinion ni les partis ne compteront avec eux comme ils ont le droit d'y prétendre ; au moment des élections, ils seront absorbés dans l'ensemble des forces conservatrices ; au lendemain, ils redeviendront des isolés, sans moyen d'action pour réclamer leurs droits, pour se défendre contre l'oppression, pour dicter au besoin les conditions de leur concours, incapables de se faire craindre de leurs ennemis ou d'inspirer confiance à leurs amis.

Depuis un an, cette idée d'organisation des forces catholiques a fait son chemin et les jeunes gens s'en sont emparés ; c'est la meilleure garantie de son succès. Par leur initiative, la Ligue catholique et sociale s'est fondée, elle s'est établie dans beaucoup de départements, quelquefois sous des noms différents, mais partout dans le même esprit ; nulle part plus promptement et déjà plus solidement qu'à Saint-Etienne.

Messieurs, le mouvement est donc lancé, il faut qu'il se développe et que l'organisation devienne générale.

Cela est bien plus important que la campagne électorale elle-même, ou plutôt c'est le seul moyen de la rendre sérieuse : les élections sont un incident, une forme particulière du combat ;

ce ne doit pas être l'objet exclusif ni même l'objet principal de nos efforts ; il ne faut pas s'organiser en vue des élections, il faut être organisé en tout temps, et au moment des élections agir suivant les circonstances. (Applaudissements.)

Or, être organisé, c'est avoir un mode de recrutement, des cadres constitués, un commandement reconnu et obéi, une administration enfin, capable de pourvoir aux besoins matériels de la lutte ; c'est surtout quand il s'agit, non pas d'une force militaire dont l'amour de la patrie suffit à former les liens, mais d'une force politique, qu'il faut avoir un programme, c'est-à-dire un corps de doctrines qui unit étroitement et les chefs et les soldats, qui reste entier comme l'exposé des convictions communes et la formule des espérances de l'avenir, alors même que les circonstances ne permettent d'en poursuivre que le succès partiel et relatif.

Etablissons donc notre programme : un des principaux orateurs du parti radical, M. Pichon, me répondant l'autre jour à la Chambre, et rappelant les déclarations que j'ai faites l'été dernier à Grenoble et à Lille, me disait : « Vous acceptez la forme pour avoir le fond. »

Je ne l'ai pas contredit : nous acceptons la forme, mais nous voulons, en effet, conquérir le fond (vifs applaudissements), c'est-à-dire le respect des droits de Dieu dans les institutions et dans les lois de notre pays. (Applaudissements.) M. Pichon ajoutait : « Vous connaissez mal le parti dans lequel vous entrez, il ne vous donnera pas ce que voulez »... Messieurs, en nous plaçant sur le terrain constitutionnel, nous n'entrons dans aucun parti : nous prétendons, en cette qualité, d'abord réclamer des droits méconnus et des libertés supprimées ; puis, en même temps, faire rentrer les principes chrétiens dans la législation corrompue par l'athéisme social. (Applaudissements.) Nous sommes prêts à soutenir tous ceux qui nous aideront à le faire, mais nous n'attendons rien, à cet égard, des hommes qui dominent encore la Chambre et le gouvernement.

Voici l'esprit de cette encyclique du 16 février 1892 à laquelle nous avons obéi. Il faut le dire franchement et nettement, elle n'a pas seulement été dénaturée par l'esprit de parti, elle a été aussi exploitée par l'ambition. Quelques-uns ont affecté d'y voir une invitation au désarmement, non pas seulement devant la forme du gouvernement, mais devant les hommes et les doctrines. On y a cherché le moyen, comme disait M. Pichon, d'en-

trer dans le parti qui est au pouvoir pour en finir avec les désagrémens et les ennuis de l'opposition, on y a cherché une excuse pour cesser sur les points les plus essentiels du programme catholique une lutte devenue difficile.

Ceux qui ont exploité de la sorte les paroles du Pape lui ont fait une injure cruelle ; le Saint-Père a eu sans doute, et c'est un sujet de grande douleur, à souffrir de la part de la France ; il a dû souffrir dans son cœur paternel de la division des catholiques en face de ses conseils, il a dû souffrir plus encore de l'attitude blessante du gouvernement qui a si misérablement répondu aux témoignages de sollicitude dont il comblait notre pays ; mais je suppose qu'il a plus souffert encore s'il a su qu'on abusait de sa parole et de sa pensée pour couvrir de honteuses capitulations et d'inavouables ambitions. (Vifs applaudissemens.)

Messieurs, quant à nous, notre programme, notre corps de doctrines est aujourd'hui ce qu'il était hier : nous voulons le maintien du Concordat et son application loyale, dont le budget des cultes est une des conditions tant que le Souverain Pontife, seul et suprême juge des besoins de la religion, n'aura pas provoqué et accepté un nouveau régime pour l'Eglise de France. Nous demandons la revision de la loi scolaire, nous n'acceptons pas le principe de la neutralité religieuse, qui va jusqu'à l'ignorance voulue des devoirs envers Dieu (Vifs applaudissemens) fondement nécessaire de toute morale ; qui exclut de l'école, même en dehors des heures de classe, l'enseignement du catéchisme, et qui en bannit obligatoirement les frères et les sœurs ; nous la regardons comme une loi de persécution et d'athéisme. Nous voulons une loi d'enseignement qui en garantisse la liberté et qui assure l'éducation chrétienne des enfants du peuple. (Longs applaudissemens.)

Nous demandons la revision de la loi militaire sur l'article du service des prêtres et des séminaristes qui a pour objet, à peine dissimulé, d'entraver et de tarir leur recrutement ; nous considérons cet article comme une atteinte directe au libre exercice du culte catholique garanti par le Concordat, parce que ses ministres, au mépris des droits qu'ils tirent du grand service public auquel ils sont attachés, sont ainsi condamnés à exercer une fonction opposée à leur caractère. (Applaudissemens.) Nous demandons l'abrogation de la loi du divorce que les influences juives ont introduite dans nos Codes (Longs applaudissemens),

et qui jette dans l'organisation sacrée de la famille un trouble profond. (Applaudissements.)

Nous demandons le retrait des décrets de dissolution qui frappent certaines congrégations religieuses, et que nous regardons comme attentatoires à la liberté du culte, des consciences et du domicile, et nous réclamons la liberté d'association pour les associations religieuses aussi bien que pour les autres. (Applaudissements.)

Je n'indique, vous le comprenez, que les points principaux d'un programme d'ensemble, auxquels viennent s'ajouter, dans les affaires municipales par exemple, d'autres questions du même ordre, comme la réintégration des sœurs dans les hôpitaux, et je résume ce rapide exposé en deux mots : nous voulons rendre à Dieu sa place dans la société française et au christianisme son influence et son action dans la vie nationale. (Applaudissements.)

Voilà notre programme religieux. Mais ce n'est pas, ce ne doit pas être tout le programme des catholiques. La question sociale et la question religieuse sont intimement liées et elles constituent ensemble toute la question politique. J'ai toujours cru que les catholiques ne pouvaient se désintéresser de la question sociale, sous peine de manquer à leurs obligations vis-à-vis du peuple : aujourd'hui, depuis l'Encyclique sur la condition des ouvriers, je crois qu'ils n'en ont pas le droit et que leur programme social est là, tout écrit, magistralement tracé, comme leur programme politique l'a été par l'Encyclique du 16 février.

Sur ce terrain aussi, je n'indiquerai que les grandes lignes, mais je crois nécessaire de le faire.

A mes yeux, l'ensemble de nos revendications doit tendre à assurer au peuple la jouissance de ses droits essentiels méconnus par le régime individualiste : la représentation légale de ses intérêts et de ses besoins, au lieu d'une représentation purement numérique ; la préservation du foyer et de la vie de famille ; la possibilité pour chacun de vivre et de faire vivre les siens du produit de son travail, avec une garantie contre l'insécurité résultant des accidents, de la maladie, du chômage et de la vieillesse ; l'assurance contre la misère inévitable ; la faculté pour l'ouvrier de participer aux bénéfices et même, par la coopération, à la propriété des entreprises auxquelles il concourt par son travail ; enfin la protection contre les agiotages et les spéculations qui épuisent les épargnes du peuple et le con-

damnent à l'indigence, pendant que, suivant les paroles de l'Encyclique, « une fraction, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et en fait affluer vers elle toutes les sources. » (Longs applaudissements.)

Deux forces doivent concourir à la réalisation de ce programme : l'organisation professionnelle et la législation.

L'organisation professionnelle, pour laquelle nous demandons la liberté la plus large, donnera le moyen d'assurer la représentation publique du travail dans les corps élus de la nation, de déterminer dans chaque profession industrielle ou agricole le taux du juste salaire, de garantir des indemnités aux victimes d'accidents, de maladies ou de chômages, de créer une caisse de retraites pour la vieillesse, de prévenir les conflits par l'établissement des conseils permanents d'arbitrage, d'organiser corporativement l'assistance contre la misère, enfin de constituer entre les mains des travailleurs une certaine propriété collective à côté de la propriété individuelle, et sans lui porter atteinte.

La législation protégera le foyer et la vie de famille par la restriction du travail des enfants et des femmes, l'interdiction du travail de nuit, la limitation de la journée de travail, l'obligation du repos dominical ; dans les campagnes en rendant insaisissables la moisson et le champ du cultivateur, les instruments et le bétail de première nécessité. (Applaudissements.)

Elle facilitera la vie de l'ouvrier et du paysan par la diminution et la réforme des charges fiscales, particulièrement des impôts qui frappent la subsistance ;

Elle favorisera la participation aux bénéfices, la constitution des sociétés coopératives de production ; dans les campagnes, l'association de métayage.

Enfin, elle protégera la fortune nationale, l'épargne populaire et la morale publique par des lois sur l'agiotage, sur le jeu et les opérations de bourse, sur le fonctionnement des sociétés, sur l'exclusion des étrangers de l'exploitation et de la direction des grands services publics. (Triple salve d'applaudissements), sur l'interdiction pour les fonctionnaires, les représentants de la nation et les agents du pouvoir, de participer aux spéculations financières. (Longs applaudissements.) Tels sont les principaux articles du programme social que je conseille aux catholiques d'adopter. Ils ne sont autre chose que l'application des principes posés dans l'Encyclique sur la Condition des ouvriers.

Mais j'y reviens, pour bien établir le lien étroit de la question religieuse et de la question sociale ; ces réformes seraient vaines, inefficaces ou irréalisables, si elles n'étaient fondées sur l'éducation chrétienne, qui est la base de la morale ; sur l'enseignement du catéchisme, qui apprend à connaître et à respecter les droits de Dieu, seule garantie des droits de l'homme, sur la doctrine de l'Évangile, qui enseigne la pratique des devoirs réciproques, en même temps que le respect des droits naturels ; qui commande aux hommes de s'aimer les uns les autres, et leur fait une obligation de la charité aussi bien que de la justice ; qui montre aux pauvres comme aux riches au-dessus de la poursuite légitime des biens matériels, leur immortelle destinée comme le but suprême de leur vie et le sacrifice volontairement accepté comme le moyen d'y parvenir ; si elles n'étaient fondées enfin sur la liberté de l'Église, condition nécessaire de son apostolat, de ses œuvres d'enseignement ou de miséricorde, de toute action morale et matérielle.

Voilà donc notre programme. C'est celui que la Ligue catholique et sociale a proclamé quand elle a écrit sur son drapeau, le jour de sa fondation, les droits de Dieu et les droits du peuple.

Elle n'a plus maintenant qu'à le propager et pour cela à développer son organisation.

Je voudrais que partout, dans chaque département, dans chaque canton, elle eût ses représentants, groupés ou non en comités, suivant les circonstances et les facilités locales, recrutant des adhérents, recueillant les ressources matérielles indispensables à son action, se tenant en communication constante avec la population pour connaître ses besoins et ses souffrances, pour se renseigner sur tous les incidents qui intéressent la vie religieuse ou sociale du pays, dénoncer impitoyablement dans la presse les violences, les diffamations, les abus de pouvoir, en poursuivre les auteurs devant la justice et, si elle se dérobe, si elle fait défaut, devant l'opinion (Applaudissements) ; se mettant au service de tous pour revendiquer les droits des faibles, des opprimés de tout rang et de toute nature, pour les soutenir, moralement et matériellement, par des institutions gratuites comme les secrétariats du peuple, pour leur apprendre enfin à se défendre eux-mêmes en s'associant. (Applaudissements.)

Je voudrais que le comité parisien de la Ligue se tint à la disposition de tous ces groupements de province, pour les aider,

les seconder de toutes manières ; lorsque, dernièrement, il a entrepris l'affichage du discours que je venais de prononcer à la Chambre (et je saisis cette occasion pour le remercier publiquement, lui et tous ceux qui ont répondu à son appel, de l'honneur qu'ils m'ont fait), il a pu se rendre compte du grand nombre de bonnes volontés prêtes à se manifester, à s'unir pour une action commune ; il a noué, à cette occasion, des relations dans presque tous les départements, avec des groupes déjà organisés : il ne les laissera pas perdre.

J'aurai tout dit au sujet du plan d'organisation que j'esquisse devant vous, en ajoutant enfin que je voudrais voir s'ouvrir partout une souscription permanente qui fit appel non pas seulement aux dons de personnes riches et généreuses, mais à la très petite, très modeste contribution de tous ceux qui ont à cœur le succès de la cause catholique (Applaudissements) ; toute lutte suppose des moyens pécuniaires et entraîne des sacrifices : celle que nous avons à soutenir en exige beaucoup ; sachons les faire et osons les demander ! La souscription volontaire est la seule arme de ceux qui n'ont pas au service de leur parti le budget des contribuables. (Rires et applaudissements.)

Mais c'est une arme qui peut devenir toute puissante et donner à la fois l'argent et les hommes, les ressources et le recrutement. C'est avec elle que l'Irlande a conquis sa liberté religieuse ; c'est par elle qu'elle obtiendra son indépendance politique. (Applaudissements.)

L'œuvre du centime électoral que la Ligue a entreprise est une forme heureuse de cette souscription permanente ; elle peut être modifiée suivant les situations et les habitudes de chaque région ; d'autres procédés peuvent être employés. Tous seront bons s'ils concourent au résultat final, qui est l'organisation solide de nos forces.

Messieurs, l'organisation n'est cependant pas tout : l'action est plus nécessaire encore ; ou plutôt l'une ne va pas sans l'autre.

Il faut donc agir. Comment ? Sur quel terrain ? Oh ! je n'hésite pas à le dire avec la conviction la plus ardente : sur le terrain social et en allant au peuple. C'est là qu'est l'avenir, la mission de la jeunesse catholique. Sur le terrain religieux, vous avez à vous défendre, à réclamer vos droits, à protester contre la violence, à combattre enfin la franc-maçonnerie pour arracher la France de ses mains. (Applaudissements.) C'est une partie de votre tâche. Sur le terrain social, vous avez à vous dresser en

face des socialistes, seuls debout avec vous au milieu des ruines du libéralisme bourgeois, à opposer vos doctrines aux leurs, à leur disputer l'âme et l'intelligence du peuple, non pas pour le vain orgueil de le diriger, mais par amour pour lui, par dévouement sincère à sa cause, pour le conduire pacifiquement à un état social meilleur et plus juste (applaudissements) et pour le sauver, lui et votre patrie du même coup, de la barbarie que lui prépare le collectivisme athée, où se résume aujourd'hui tout le programme socialiste. (Applaudissements.)

Voilà votre œuvre, celle que vous commande Léon XIII ; voilà pourquoi il faut que vous ayez un programme social, pourquoi il faut que vous étudiez la vraie doctrine, que vous vous pénétriez de l'Encyclique sur les ouvriers, que vous affranchissiez des théories contenues de l'ancienne orthodoxie économique et que vous vous fassiez les apôtres de l'économie catholique.

Voilà pourquoi il faut que vous soyez dégagés de toute préoccupation politique, et qu'acceptant les formes, les habitudes de langage et les institutions de la démocratie, vous n'ayez plus qu'une idée, la rendre chrétienne. (Applaudissements.)

Voilà pourquoi, enfin, il faut que vous vous mêliez au peuple, que vous lui parliez, que vous écriviez pour lui, que vous organisiez des réunions d'études, des conférences, des cours, que vous affrontiez les discussions contradictoires.

Depuis longtemps, vous le savez, je le pense et je le répète. L'événement me donne raison. Il y a quelque chose qui finit, qui s'écroule dans notre pays et dans le monde : c'est le matérialisme d'où est sortie la toute-puissance de l'argent. On cherche des complots, des préméditations savantes derrière les scandales qui débordent. C'est peine perdue ! Il a suffi d'un incident violent, d'une affaire véreuse, pour faire éclater la honte et la misère d'un état social fondé sur la glorification de la richesse et le mépris de la loi de Dieu.

Eh ! bien, qu'on y prenne garde : l'héritier naturel du capitalisme païen et de la banque juive, c'est le socialisme révolutionnaire. (Applaudissements.) C'est là que nous pousse la déroute des satisfaits et des agioteurs. Et je n'hésite pas à l'ajouter, c'est le péril de la courageuse campagne des antisémites, si justement populaire par son principe et par sa vigueur, d'y pousser aussi et de précipiter la catastrophe, au lieu de la conjurer.

Les catholiques ont un autre devoir : ils doivent sans doute

dénoncer le mal, mais pour le guérir au lieu d'en tirer vengeance, pour montrer le remède en préparant l'avenir et pour empêcher l'explosion coupable des colères mal conseillées, en s'interposant entre les riches et les pauvres, les puissants et les faibles. (Applaudissements).

Messieurs, ce rôle de pacificateurs que j'ambitionne pour vous sur le terrain social, je crois que vous pourrez le remplir aussi sur d'autres terrains, et je reviens ainsi à la question électorale.

Je vous ai promis de vous dire quelle position je conseillerais aux catholiques de prendre dans le combat qui s'apprête. C'est par là que je terminerai.

Le programme que je viens d'exposer devant vous n'est pas, ne peut pas être un programme électoral : c'est, je vous l'ai dit, le corps de doctrine, l'ensemble d'idées et de revendications qui doit vous servir à vous reconnaître, à vous recruter, à vous organiser ? Où porterez-vous la force ainsi conquise ? Quel usage en ferez-vous ? Celui qui va vous dicter l'amour de la France, du peuple et de l'Eglise. Notre pays a besoin à l'heure présente, pour son repos, de certaines garanties qu'appelle au fond du cœur, j'en suis convaincu, l'immense majorité de ses habitants : l'autorité dans le gouvernement, sans laquelle il n'y a ni ordre public, ni tranquillité au dedans, ni prestige au dehors, et partant point de sécurité pour le travail, pour l'industrie, ni pour la grandeur nationale ; la paix religieuse, qui ne se peut trouver que dans le respect du vieux culte auquel est attachée la plus grande partie du pays, et dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui le professent non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un sujet de suspicion, de persécution, ou d'exclusion des carrières publiques (applaudissements) ; le progrès sagement réglé des réformes qui touchent à la condition des travailleurs ; enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

Je crois que la France demande ardemment l'union de ses enfants sur ce terrain accessible à tous. Nous n'avons aucune raison pour ne pas nous y poster les premiers ; en donnant cet exemple, nous n'abandonnerons rien de nos principes, de nos idées, de nos pensées d'avenir. Ce n'est pas tout ce que nous souhaitons, tout ce que nous voulons : c'est un minimum que nous pouvons loyalement accepter, et le pouvant ainsi, mon avis

est que le patriotisme nous commande de le dire et de le faire hautement, sans arrière-pensée. (Applaudissements).

L'anti-cléricalisme a servi longtemps de drapeau et de mot de ralliement à la secte qui a confisqué la direction des affaires publiques en trompant le pays avec l'épouvantail du gouvernement des curés. C'est une manœuvre usée. Le peuple commence à voir clair, à se demander ce qu'il gagne à la guerre religieuse, à trouver qu'elle n'est pour lui qu'un leurre; les hommes indépendants de toutes opinions, beaucoup même qui sont éloignés de nos croyances, sont lassés des procès contre les curés, des traitements supprimés, des tracasseries contre les cléricaux, des laïcisations d'écoles faites contre le vœu des communes et de tout ce système de gouvernement imposé par la franc-maçonnerie qui fait naître dans les esprits et dans les âmes un malaise grandissant. (Applaudissements.)

On voudrait la paix, et on sent qu'elle ne se trouvera que dans la liberté. Fatigués des francs-maçons, les hommes d'ordre et de travail ont peur des radicaux, surtout en les voyant alliés aux socialistes révolutionnaires, et ils s'alarment de les voir tenir prisonniers successivement tous les ministères qui recherchent leur appui; ils s'aperçoivent et s'effrayent du mal profond que le matérialisme officiel a fait au pays; ils commencent à penser que la religion est une force sans laquelle tout gouvernement est impossible, et que le catéchisme est encore le meilleur moyen de modérer les passions des hommes. (Vifs applaudissements). Le débordement des scandales qui s'étale au grand jour conduit aux mêmes réflexions: la morale chrétienne apparaît comme la sauvegarde la plus sûre de l'honnêteté publique. Ainsi la liberté religieuse se montre à tous comme le port où peuvent se rencontrer tous les hommes de bonne volonté.

Messieurs, les catholiques doivent les premiers leur tendre la main et s'unir à eux, quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent, avec ce seul mot comme programme électoral. C'est la plateforme où je voudrais les voir porter toutes les forces qu'ils auront su grouper et organiser. (Applaudissements.)

Ainsi ils répondront aux vœux et aux indications du Souverain Pontife et, sûrs d'être fidèles à leur devoir de catholiques, ils auront la conscience de l'être également à leurs devoirs de Français, en sacrifiant au bien public tout ce qui, dans leur programme, serait trop absolu ou trop hardi pour rallier le faisceau des honnêtes gens.

Messieurs, la jeunesse, j'espère, entendra l'appel que je lui adresse. Je bois avec confiance à ses succès, à son avenir et à celui qu'elle prépare pour la patrie française (Triple salve d'applaudissements. Longues acclamations.)

LE CONCORDAT

La question des rapports entre l'Eglise et l'Etat est, plus que jamais, à l'ordre du jour. M. le duc de Broglie vient de l'examiner dans une remarquable étude que publie le *Correspondant*.

Les rapports dix fois séculaires de l'Eglise et de l'Etat français ont été brisés, il y a cent ans, par la Révolution. Le premier soin de Napoléon Bonaparte, en prenant le pouvoir, fut de les rétablir. Le Concordat de 1801 scella l'alliance entre l'Eglise et la société nouvelle sortie de la Révolution française, entre l'autorité civile et l'autorité religieuse.

Objet du Concordat.

M. le duc de Broglie fait remarquer que la formule du pacte d'alliance est donnée avec une précision énergique dans le préambule du traité :

Les deux pouvoirs, y est-il dit, se sont mis d'accord « tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité publique », *ad bonum religionis internæque tranquillitatis conservationem*. Objet double en apparence, ai-je déjà dit, mais unique en réalité, puisque le rétablissement et le maintien de la religion étaient, aux yeux du premier consul, tout aussi bien que du pape, et de l'aveu explicite de l'un comme de l'autre, un des éléments essentiels de la paix publique. Parties, peut-être de points de vue différents, les deux autorités se sont réunies pour exprimer la même pensée par une même formule, et l'une n'est pas moins engagée à assurer le bien de la religion que l'autre à respecter la tranquillité publique. Reste à savoir si l'une des deux n'a pas perdu de vue le but commun, et, en ce cas, à laquelle cet écart doit être légitimement imputé.

Le Concordat loyalement exécuté par le Saint-Siège.

M. le duc de Broglie démontre par une revue rapide des faits que jamais le Saint-Siège, au cours du siècle qui va finir, n'a compromis soit le *bien de la religion*, soit le *maintien de la paix publique* par un excès quelconque de zèle ou de pouvoir, et il ajoute :

Il n'est donc que juste de reconnaître que, de la part de

l'Eglise et de son chef, aucun fait, aucune parole ne se sont écartés de l'esprit et n'ont compromis le but de l'acte qui établit ses relations avec l'Etat. Quoique le pouvoir civil n'ait pas toujours eu, sous les diverses formes que nos révolutions lui ont fait prendre, la conscience aussi nette, on pouvait, je crois, il y a peu de temps encore, lui rendre un témoignage à peu près pareil. Malgré quelques dissentiments passagers et partiels, aucun des gouvernements qui ont précédé le régime actuel n'avait oublié la pensée dominante du Concordat, au point de méconnaître l'intérêt qu'il devait prendre au bien de la religion, en retour de l'appui qu'elle prête elle-même au repos de la société.

La République hostile au Concordat.

Le régime actuel, au contraire, a toujours fait preuve d'une hostilité systématique contre tout ce qui tient à l'Eglise :

Les preuves de cette hostilité systématique contre tout ce qui tient à l'Eglise ne me feraient d'ailleurs pas défaut si je prenais soin de les recueillir; je n'aurais que l'embarras du choix. Ce qui serait difficile, ce serait de citer, soit un décret législatif, soit un acte de l'administration touchant de près ou de loin à la religion qui, depuis bientôt quinze années, n'ait pas porté l'empreinte d'une passion, tantôt violente, tantôt mesquine, mais toujours haineuse. Quelle collection ne pourrait-on pas faire de passages de discours ministériels tenus dans les solennités publiques, où l'Eglise est traitée couramment comme une ennemie de la civilisation et de la liberté qu'il faut combattre et enchaîner, en attendant le jour de s'en défaire. Enfin, ne suffrait-il pas de rappeler que les défenseurs officiels du Concordat eux-mêmes le présentent toujours comme un expédient temporaire nécessaire pour ménager et laisser mûrir l'opinion populaire jusqu'à ce que les progrès des lumières aient fait justice des superstitions décriées ?

Dès lors la preuve est faite et à quoi bon en chercher d'autres ? Dire que le gouvernement actuel est systématiquement hostile à la religion, c'est lui donner le nom dont il se glorifie. Car les actes ne peuvent être hostiles, — et le chef de l'Eglise les a déclarés tels, — sans que les auteurs qui entendent y persévérer le soient également: *habemus confidentem*.

Les faits.

M. le duc de Broglie n'a d'ailleurs pas de peine à citer une série de

faits qui montrent que la République fait une guerre acharnée à la religion :

C'est ici la laïcisation d'une école tenue hier encore par des maîtresses chrétiennes, et qu'on chasse brutalement, malgré les vœux des populations et le désespoir des mères; là, l'image du Christ qui surmontait la chaire de l'instituteur enlevée et jetée au vent; puis de perfides tracasseries opposées à l'ouverture d'une école libre pour prévenir et décourager toute concurrence; ailleurs, des poursuites intentées par le fisc contre de pauvres filles vivant de privations et d'aumônes, et leur misérable mobilier vendu à l'encan; par suite des orphelins privés de leurs soins maternels, des infirmes et des vieillards à qui on retire la main délicate qui pansait leurs plaies et allégeait leurs souffrances; des mourants qui n'entendent plus dans les douleurs de l'agonie une parole d'espérance et de paix. La moindre manifestation religieuse qui franchit le seuil d'une église, fût-ce une procession de jeunes filles en voiles blancs, portant une bannière de la sainte Vierge, est un trouble grave que la police doit réprimer. Mais que dans un quartier populeux de Paris, un prédicateur soit insulté dans sa chaire par une bande de mauvais sujets amentés d'avance, la police, devenue soudain timorée jusqu'à l'excès, n'ose pas pénétrer dans le lieu saint, et a soin de se tenir assez à distance pour faire la sourde oreille quand on l'appelle.

Le Concordat violé dans sa lettre comme dans son esprit.

C'est l'article 14 de ce Concordat auquel il faut en fin de compte toujours revenir, et par lequel le gouvernement assure *aux évêques et aux curés un traitement convenable*, et on a vu que cette assurance, par le fait même de la négociation qui l'avait précédée et de la concession obtenue en échange, avait pris de la part de l'Etat le caractère d'un engagement irrévocable et sacré. Mais un traitement est-il assuré quand il peut être retiré et réduit du soir au lendemain par la volonté ou la fantaisie de celui qui doit la fournir, et qu'est-ce donc qu'une assurance si celui qui la donne peut y manquer à son gré? Non, cette fois, ce n'est pas seulement l'esprit du Concordat qui est dénaturé, c'est la lettre même qui est foulée aux pieds.

La religion catholique n'est plus libre.

Et ce n'est pas cet article seulement, c'est le premier aussi ;

celui qui, conçu en ces termes : « la religion catholique sera librement exercée en France », constitue l'essence et forme la base de l'acte lui-même. C'est celui-là qui est aussi directement violé, car cette religion ne peut-être réputée libre dont les ministres, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils soient placés, ne peuvent encourir le déplaisir du pouvoir sans qu'un châtiement arbitraire leur en fasse ressentir les effets. C'est pour garantir la liberté du prêtre que le traitement lui a été assuré. N'y a-t-il pas quelque chose de particulièrement déloyal à dénaturer cette garantie même pour en tirer un moyen astucieux de préparer son asservissement.

Conclusion.

La conclusion magistrale de l'article du duc de Broglie est à citer tout entière :

Enfin ceux mêmes qui conservent contre le principe républicain une méfiance trop bien justifiée n'ont pu s'empêcher d'admirer, dans les dernières encycliques, un appel généreux adressé à ces forces vives de la démocratie dont, sous toutes les formes de gouvernement, la puissance est désormais prépondérante et à qui appartient l'avenir. N'est-ce pas l'expression de ces sentiments de Léon XIII et comme l'écho de son langage que nous apportait naguère de Rome un prélat américain qui, dans une réunion mémorable, disait aux catholiques de France : Faites comme nous, mêlez-vous au peuple et fiez-vous à la liberté. Nobles paroles, mais qu'il a été impossible d'entendre sans faire un triste retour sur les chaînes que portent en France les représentants de la religion et qui les resserrent chaque jour davantage. Comment le prêtre serait-il mêlé au peuple et associé à ses sentiments comme à ses espérances, quand la porte de l'église est trop soigneusement gardée pour qu'il en puisse franchir le seuil et pour que l'écho des paroles qu'il prononce soit entendu au dehors ; quand, banni de l'école, gêné dans l'exercice de la charité, condamné au silence sur tous les sujets qui émeuvent l'opinion, il est forcément tenu en dehors de cette classe populaire dont il est sorti ?

Comment ferait-il un appel confiant à la liberté, quand c'est justement la liberté que la République lui refuse, quand, à toutes les mesures restrictives qu'ont léguées les régimes passés et dont la tradition est pieusement conservée, il voit s'ajouter encore, pour le tenir en respect, des nouveaux moyens de dis-

cipline et de pénitence ? Comment lui faire aimer la démocratie quand il doit y voir non l'égalité entre toutes les classes de citoyens, qui lui serait très chère, mais l'infériorité et la subordination légale de celle dont il fait partie ? On a souvent accusé l'ancienne Eglise gallicane de s'être laissé éblouir et dominer par la majesté héréditaire d'une race royale. Ce serait un singulier résultat du changement d'étiquette politique que de la voir aujourd'hui réduite à une attitude plus soumise encore devant les organes obscurs et éphémères d'un gallicanisme républicain. Cela ne sera pas : ce serait vraiment payer trop cher la maigre allocation du budget des cultes. Si, dans la voie où Léon XIII l'engage, l'Eglise universelle voit s'ouvrir devant elle de nouvelles destinées, l'Eglise de France, sa fille bien aimée, qui a eu une place marquée dans toutes les phases glorieuses de son histoire passée, l'Eglise de Bossuet, de Fénelon, de Lacordaire, de Ravignan et de Dupanloup ne renoncera pas à y prendre part. Si la barque de Pierre ouvre sa voile sur la mer orageuse de la liberté démocratique, l'esquif qui porte le catholicisme en France ne restera pas amarré et captif dans des ondes fangeuses et stagnantes.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer la mort trop prévue, de **Mgr Le Coq**, évêque de Nantes.

Le vénérable prélat a rendu son âme à Dieu dans la nuit de Noël, à quatre heures du matin.

La messe de minuit a été dite dans la chambre attenante à la sienne par son neveu, M. l'abbé Le Coq. **Mgr** l'évêque avait entendu la messe avec toute sa connaissance. Il avait ensuite pris un potage et envoyé son valet de chambre se reposer. Tout à coup il sonna pour appeler du secours. M. l'abbé Le Coq se rendit en toute hâte auprès de son oncle et lui administra l'extrême-onction. **M.** l'abbé Gendry, secrétaire du prélat, prévenu aussitôt, ne put arriver que pour recueillir son dernier soupir.

Jean-François Le Coq était né à Sainte-Anne-de-Vire, dans le diocèse de Bayeux, le 8 octobre 1821, Il fut préconisé évêque de Luçon le 15 mars 1875 et transféré au siège de Nantes le 20 août 1877.

Mgr Le Coq était un de ces évêques qui savent unir admirablement le zèle et la sagesse. Il s'était particulièrement dévoué à la défense et à la propagation de l'enseignement libre chrétien dans son beau diocèse.

AVIS IMPORTANT

Nous osons solliciter de nos souscripteurs la plus grande exactitude dans l'envoi de leur renouvellement d'abonnement pour l'année 1893.

L'échéance du 31 décembre étant la plus considérable, les services très chargés de notre administration seraient insuffisants, si nous ne comptions sur le bienveillant empressement de tous pour les faciliter.

Les prix d'abonnement restent les mêmes : le mode de paiement le plus simple est l'envoi d'un mandat-poste. — A ceux qui ne pourraient payer avant le 1^{er} janvier, nous demandons seulement de nous aviser par un simple mot de leur intention de continuer leur abonnement.

Comme accusé de réception de leur réabonnement, payé ou non, nous enverrons un exemplaire des gracieux bons-points du R. P. Vasseur (288 gravures) à tous ceux de nos souscripteurs qui joindront à leur lettre 0 fr. 75 en timbres-poste (ou autant d'exemplaires que de fois 75 centimes).

De plus, pour six exemplaires il en sera donné sept.

douze	—	—	quinze.
vingt-quatre		—	trente.

LES CHAMBRES

On a vu, il y a huit jours, de quelles scandaleuses séances la question du Panama avait été la cause.

Nous devons encore en signaler une : celle du 23 décembre, où M. Floquet a de nouveau été mis sur la sellette.

M. FLOQUET. — M. Millevoye a demandé à interpeller le gouverne-

ment sur les déclarations faites par deux anciens présidents du conseil et sur la situation faite par ces aveux et sur la part de responsabilité qui en découle pour le gouvernement, dans le détournement de fonds des obligations de Panama.

M. PEYTRAL monte au fauteuil présidentiel remplacer M. Floquet.

M. MILLEVOYE. — Je n'apporte dans le débat aucune passion. (Bruit. Si ! si ! sur beaucoup de bancs.) M. Floquet, ancien président du conseil, s'est exprimé ainsi devant la Commission d'enquête :

J'aurais poussé la candeur un peu loin si j'avais pu me figurer que, dans la répartition du fonds spécial destiné à la publicité des journaux et régulièrement touché par eux, les influences politiques ne s'exerceraient pas ; et si, m'enfermant dans une indifférence qui eût été une véritable abdication, je n'avais pas, au moyen des informations que j'ai recherchées et des communications qui m'ont été spontanément faites, observé et suivi, d'aussi près que possible, cette répartition, non pas au point de vue commercial qui ne me regardait pas, mais au point de vue politique qui intéressait l'Etat.

M. MILLEVOYE demande à M. le président du conseil s'il accepte pour lui-même cette théorie gouvernementale.

Lorsque, dit-il, les modestes travailleurs des villes et des campagnes... (Protestations au centre, applaudissements à droite) ont tiré de leurs bas de laine (bruit) leurs économies, ils ont agi par patriotisme.

Cris : Non ! Non ! Si ! Si !

M. MILLEVOYE. — Aucun d'eux n'a soupçonné que ce qu'il versait devait servir à une œuvre politique. J'espère que le président du conseil va venir désavouer de pareils procédés.

Quelles mesures compte prendre le gouvernement pour ceux qui ont été déçus ? « Les affaires, c'est l'argent des autres. » J'espère que cette formule cessera d'être vraie.

M. FLOQUET. — Je suis, en ce moment, en face d'une accusation subite, je ne m'en plains pas, c'est le procédé actuel. (Applaudissements). A l'âge que j'ai atteint, depuis quarante années, ma probité n'a pas été soupçonnée.

M. Millevoye aurait dû réfléchir. J'ajouterai seulement que M. Millevoye a oublié de dire qu'après avoir parlé des devoirs du ministre, j'ai ajouté ces mots : il ne s'est mêlé aucune exigence ni aucun manquement d'argent.

Aucun gouvernement ne peut accepter qu'un fonds déterminé sur des délibérations du conseil d'administration, je ne puis pas admettre que ces fonds soient distribués sans être surveillés par le gouvernement. (Protestations).

M. FLOQUET. — C'est là ce que j'ai fait, c'est là ce que je ferais demain. (Protestations). Le gouvernement n'a été mêlé à aucun manquement de fonds. Il n'a rien demandé, il n'a rien touché. Je n'attends

de mes adversaires aucune pitié ni aucune indulgence. Je les ai toujours combattus par des moyens légaux et des moyens loyaux, mais ne puis admettre qu'un fonds de subvention de plusieurs millions puisse être distribué sans être surveillé par le gouvernement.

M. DE BERNIS. — Je m'étonne que des ministres suspects soient venus prendre part à nos discussions. (Bruit, tumulte. Cris : A l'ordre).

M. DE BERNIS. — Je sais que les interpellations de collègue à collègue ne sont pas permises. Je demande au gouvernement : comment se fait-il que vous vous fassiez défendre à la tribune par ceux que vous avez traduits à la barre de la Chambre ?

Comment M. Floquet a-t-il l'audace... (Bruit, protestations).

M. PEYTRAL rappelle l'orateur à l'ordre.

M. DE BERNIS. — En somme, il est impossible d'admettre qu'on ait détourné en faveur de la presse gouvernementale les fonds destinés, peut-être, à ceux qui combattaient le gouvernement.

M. ROUVIER. — Dans toute autre bouche que dans celle de l'ancien complice de Numa Gilly, ces propos pourraient être relevés. (Applaudissements. Bruit épouvantable.)

M. DE BERNIS. — Nous savons quelque chose de grave. On reconnaît avoir fait verser directement ou indirectement de l'argent du Panama dans les caisses de l'Etat. Je dis que l'interprétation que je présente est celle qui vient à l'esprit de ceux qui apportaient leurs épargnes. Qu'a-t-on fait de leur argent ? (Interruptions.) Est-ce que l'épargne avait l'intention de soutenir une politique boulangiste ou antiboulangiste ?

Une portion des 375 fr. versés par l'actionnaire, a servi à soutenir le boulangisme ; une autre partie a servi à combattre le boulangisme ; une troisième partie est allée dans la poche des entrepreneurs, et le reste, 25 fr. à peine, a servi à exécuter les travaux auxquels était destinée la somme entière. Le devoir du gouvernement était d'empêcher cette énorme escroquerie ; au contraire, il a en a profité. Il est venu lui-même à la curée.

M. ROUVIER. — Je tiens mes droits de mes électeurs, et vous ne pouvez pas me les retirer. Je n'ai jamais rien demandé ni reçu du Panama pour faire face à des dépenses de fonds secrets. Je n'ai jamais avoué cela. Jamais mon gouvernement n'a pesé sur la compagnie de Panama pour avoir des fonds. Jamais nous n'avons rien reçu. Est-ce que tout le monde ne sait pas que cet argent a été à tous les journaux ?

M. PICHON. — Quelle est l'énorme somme qu'a touchée la *Semaine religieuse* de Nîmes ?

M. ROUVIER. — J'ai lu, un jour, la liste de ceux qui avaient touché des fonds distribués à la presse.

M. DE BERNIS. — La *Justice* a touché des mensualités du gouvernement.

M. ROUVIER. — J'ai dit à la Chambre que les fonds secrets sont mis à la disposition des ministres par mensualité. Or, l'honneur des ministres, c'est de ne pas dépasser ces mensualités. Mais il y a des circonstances graves où l'on a besoin d'une grosse somme pour lutter contre des tentatives comme celles qui se produisaient à l'époque où il fallait lutter contre le général Boulanger. (Bruit prolongé.)

M. ROUVIER. — J'ai dit l'autre jour qu'au cours de cette période j'avais besoin d'une somme, non pas pour un but de propagande, mais ne voulant pas dépenser d'avance les fonds secrets. Un de mes amis m'a avancé une somme que j'ai remboursée sur les mensualités des fonds secrets ; cet ami, c'est M. Vlasto, qui m'a prêté 100,000 fr.

M. DÉROULÈDE interrompt.

M. ROUVIER. — Comment avez-vous le cœur fait, vous qui empêchez de parler un homme qui se défend. Il y a eu un financier, M. Jacques de Reinach, qui m'avait fait la même offre que j'avais refusée. (Protestations violentes.)

M. ROUVIER. — Ma conscience, messieurs, ne peut pas être suspectée.

M. DÉROULÈDE. — Elle est élastique !

M. ROUVIER. — J'ai reçu des menaces de mort pendant la lutte pour la défense de la République et l'indépendance de mon pays. Lorsque j'ai dit que si je ne vous avais pas défendu, vous ne seriez pas là, je voulais dire aussi que nous eussions couvert les routes de l'exil. (Quelques applaudissements.)

M. LE PROVOST DE LAUNAY critique les théories gouvernementales de M. Rouvier et du président de la Chambre.

Pensez-vous, M. Rouvier, que les financiers cosmopolites qui vous prêtaient leur aide vous donnaient gracieusement leur concours. Non, ils le vendaient, et en acceptant, vous vous livriez à eux ! Vous ouvriez le Parlement, M. Rouvier, à qui vous pouviez demander des fonds. Vous avez eu le concours de vos amis et même le nôtre pour défendre l'ordre public. Nous avons donné notre appui à M. Rouvier pendant sept mois.

M. LE PROVOST DE LAUNAY dit que le gouvernement doit, lorsqu'il s'aperçoit qu'une affaire grave se traite, ne pas laisser exploiter le pays.

M. MILLEVOYE. — Je demande au gouvernement de dire la vérité, car, nous sommes peut-être à la veille d'une dissolution.

Vous êtes devant la défiance publique (protestations). J'en prends ma part aussi. Nous sommes tous devant la défiance publique. Je dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, convaincue que le gouvernement désapprouve les déclarations de deux anciens présidents du conseil, passe à l'ordre du jour. »

M. RIBOT. — Je ne me suis pas fait un instant illusion sur le caractère de cette interpellation. Ce que M. Millevoye poursuit, c'est faire

devant le pays, non seulement le procès de cette Chambre, mais encore celui du régime parlementaire. Vous qui multipliez les incidents, vous ne voulez pas la justice! Cela vous trouble. (Vifs applaudissements). Vous craignez que ce scandale ne provoque pas cet état révolutionnaire que vous rêvez. Le pays est calme, lui. Quand nous lui ferons appel, il sera tout entier avec nous, parce qu'il aura vu clair dans vos manœuvres.

M. DÉROULÈDE s'écrie : « Dissolution ! Dissolution ! »

M. RIBOT. — Nous n'avons pas besoin de votre avis, nous sommes le gouvernement de la République et nous la défendrons !

M. DE BERNIS. — Vous faites l'œuvre de Judas, vous livrez vos collègues.

M. RIBOT. — On a demandé l'enquête parce qu'on espérait y trouver y trouver un élément de trouble pour la justice. Aujourd'hui, on paraît n'en plus vouloir (bruit). On nous montre un représentant de la vertu, un champion de l'incorruptibilité, un ancien fonctionnaire dans les œuvres duquel on retrouvera un cours de corruption politique.

M. DÉROULÈDE crie : A bas le régime parlementaire ! Vive la République ! (Tumulte.)

M. PEYTRAL. — Je vous rappelle à l'ordre, M. Déroulède, avec inscription au procès-verbal.

M. RIBOT. — M. de Bernis, vous dites qu'il n'y a plus de gouvernement, je vous conseille de ne pas vous y fier. (Bruit.)

M. MILLEVOYE. — M. Ribot dit qu'on attaque la République, je ne sais qui ?

DES VOIX. — Vous ! vous !

M. TERRIER. — Depuis quand êtes-vous républicain ?

M. MILLEVOYE. — Je suis républicain depuis que j'ai promis à mes électeurs de défendre la République.

M. MILLEVOYE, au milieu d'un bruit épouvantable, dit que, lui et ses amis, ne sont pas des amateurs de scandales, mais que l'indignation publique est avec eux. Il déclare que le pays est bien près de ne plus attendre, que le soupçon se répand dans le pays et termine ainsi : « La dissolution quand vous voudrez ! »

M. DÉROULÈDE. — On a porté contre mon parti des accusations dont il faut que je me justifie. Vous dites que nous sommes des adversaires de la République (Oui ! oui !). Laissez-moi m'expliquer.

M. DÉROULÈDE se défend de vouloir, avec ses amis, jeter le trouble dans la République, et il explique le régime républicain qu'il désire : moins de députés, plus de salaire pour les ouvriers, les ministres choisis hors de la Chambre. Le président de la République nommé par le peuple.

M. DÉROULÈDE accorde sa confiance au ministère, mais il lui demande de désavouer les théories de MM. Rouvier et Floquet.

M. RIBOT dit qu'il n'a pas à apporter des théories de droit constitutionnel. Le ministère veut être jugé sur ses actes, nous avons eu un vote de confiance.

A droite. — A deux voix de minorité.

M. RIBOT. — Nous demandons à la majorité une nouvelle manifestation.

Après une dernière protestation de M. Millevoye, le président donne lecture des ordres du jour comme sanction à l'interpellation de M. Millevoye.

L'ordre du jour de confiance demandé par le gouvernement est voté par 333 voix contre 91.

Peu s'en est fallu que les mêmes agitations ne se reproduisissent le lendemain où M. Pourquery de Boisserin demandait à interpellier le gouvernement sur les entrevues suspectes qu'aurait eues M. de Freycinet avec M. Andrieux au lendemain même du jour où M. Andrieux avait fait à la commission d'enquête les déclarations dont nous parlons plus bas.

Heureusement le décret de clôture de la session a été lu et la Chambre s'est séparée après avoir rejeté le projet de convention franco-suisse.

Au Sénat, les sénateurs contre qui des poursuites sont demandés sont tous venus protester de leur innocence, mais l'autorisation des poursuites n'en a pas moins été votée.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Fin de session. — Déposition Andrieux. — Conseil municipal de Paris.

29 décembre 1892

La session dite extraordinaire, et qui n'a jamais mieux mérité son nom que cette année, a été close presque de force, grâce aux énergies combinées de M. Ribot et de M. Floquet. Les députés se trouvaient si naturellement à l'aise dans leur borborygme qu'il n'en voulaient plus sortir.

Jusqu'au bout le scandale a succédé au scandale, et c'est un

dernier scandale qu'a prévenu le décret de clôture. Quinze à dix-huit ans, telle est la plus longue durée des régimes que la France accepte tour à tour : le parti qui régnait en maître depuis quinze ans est pourri ; son effondrement ne surprend personne.

Mais les détails de la catastrophe écœurent tout le monde. Ces trahisons, ces perfidies, ces trappes ouvertes sous les pieds du camarade et du complice de la veille ; ce ministre du commerce exclu, puis poursuivi le lendemain du jour où ceux qui le poursuivent sollicitaient son concours ; ce ministre des finances exclu, puis poursuivi le lendemain du jour où ceux qui le poursuivent célébraient sa probité : quelle vilaine comédie !

M. Ribot, M. Bourgeois envoient M. Rouvier en cour d'assises ; mais ils venaient de se porter forts pour son honneur ; mais ils avaient été ses collègues jusqu'à la fin dans le ministère Loubet ; mais ils l'avaient repris avec eux spontanément dans le nouveau cabinet. A qui feront-ils croire qu'ils ne le connaissent pas, qu'ils ne connaissent pas ses doctrines et ses actes, hier comme aujourd'hui ? Dans la réprobation et dans la condamnation qu'ils appellent sur sa tête, ils ont leur part.

Autour d'eux, leur parti s'affole. Quelques hommes sont définitivement perdus, d'autres sentent le terrain trembler sous leurs pas, d'autres n'ont encore que de lointaines inquiétudes. Tous, ils comprennent que l'œuvre de justice et de lumière à laquelle ils sont contraints consomme leur ruine ; et cependant, ils ne peuvent pas ne pas la poursuivre. La mystérieuse puissance de l'opinion ne s'est jamais mieux manifestée que par cette situation tragique.

Nous faisons allusion plus haut aux graves révélations que M. Andrieux a faites devant la commission d'enquête. Il y a lieu de donner ici un aperçu de sa déposition.

M. BRISSON. — Vous jurez de dire toute la vérité.

M. ANDRIEUX. — Je jure de ne rien dire qui ne soit la vérité, mais vous n'avez pas des pouvoirs judiciaires qui ne permettent pas d'aller au-delà.

M. BRISSON. — Vous avez des renseignements.

M. ANDRIEUX. — Je sais beaucoup de choses, mais je ne veux rien dire dont je n'ai la preuve. Ce que je sais a trait aux chèques Thierrée. Maintenant que les talons brûlés sont sortis de leurs cendres, je vous apprendrai moins de choses.

M. BRISSON. — Nous vous demandons de dire ce que vous savez.

M. ANDRIEUX. — Tous les noms sortis jusqu'ici et les membres du

Parlement poursuivis sont, à ma connaissance, bénéficiaires de quelques-uns de ces chèques.

J'ai eu occasion de voir des doubles. M. de Reinach, après avoir délivré des chèques, a voulu avoir un confident. Il a fait faire des copies, ou, plutôt fait reproduire la formule. J'ai là une de ces formules que je pourrai d'ailleurs vous laisser. C'est une photographie d'une copie. L'employé qui l'a écrite ignorait le bénéficiaire. L'intérêt de la pièce est que, à la place du talon et pour l'édification du confident, M. de Reinach avait écrit les signes indiquant le nom du bénéficiaire. La copie porte les initiales A. R. écrites au crayon. Le bénéficiaire peut contester la valeur de ces photographies et lire A. N. Ce sont des copies que le baron de Reinach a fait faire en compte égal à celui des bénéficiaires, je crois que pour vos chèques, il était laissé un certain nombre de points correspondants aux lettres.

Pour ces copies, il ne l'a pas fait, car il y avait des annotations indicatives. J'ai voulu faire la vérification des écritures. J'ai vu toutes les copies, surtout à l'aide des majuscules; c'était facile avec l'aide des lettres de M. de Reinach. Tenez, avec celle-ci, adressée à M. François Deloncle.

M. BRISSON. — Savez-vous s'il y a des photographies des originaux ?

M. ANDRIEUX. — Je ne sais pas.

M. BRISSON. — Vous avez parlé d'un confident.

M. ANDRIEUX. — Je l'ai reçu confidentiellement, et si je vous le disais nous serions trop de confidentes.

M. BRISSON. — La note explicative est-elle de M. de Reinach ?

M. ANDRIEUX. — Non. Elle datait de deux ans environ, elle n'avait pu être dictée qu'à une personne de l'entourage intime que la comparaison des écritures permettrait de retrouver.

M. BRISSON. — Mais nous n'avons pas la note explicative.

M. ANDRIEUX. — Ici je me heurte à un scrupule. Je demande que la commission, qui y a intérêt, n'insiste pas.

M. BRISSON. — Pardon, nous insistons.

M. ANDRIEUX. — J'ai une photographie que je remettrai à la commission si elle le demande.

M. BRISSON. — Nous le demandons.

M. ANDRIEUX. — C'est une photographie d'une note dont j'ai l'original et dont la commission retrouvera facilement l'auteur. Le photographe a rapetissé les caractères qu'un nouveau travail pourrait rétablir.

M. ANDRIEUX remet la note, elle est écrite sur la première et la quatrième page d'un papier écolier. Elle n'est pas datée, mais le destinataire dit que tout lui a été remis, il y a un peu plus de deux ans.

La vétusté de cette note montre qu'elle n'a pas été faite pour la cause actuelle, 20,000 francs touchés par M. Emmanuel Arène, ac-

quittés par M. Orsatti, son secrétaire ; 20,000 francs touchés par M. Devès, acquittés par M. Castelbon, son secrétaire ; 550,000 francs touchés par M. Barbe, acquittés par M. Chevillard, son secrétaire ; 20,000 francs touchés par M. Albert Grévy, acquittés par lui ; 20,000 francs touchés par M. Jules Roche, acquittés par M. Schmitt, son employé ; 25,000 francs touchés par M. Dugué de la Fauconnerie, signature illisible ; 20,000 francs touchés par M. Algoïn, pour M. Floquet.

M. ANDRIEUX déclare :

Je n'insiste pas, vous comprendrez mon scrupule.

40,000 francs touchés par M. Rouvier, acquittés par M. Vlasto ; 80,000 touchés par M. Cloettat, employé par M. Cahen, d'Anvers.

M. ANDRIEUX dit : Il y a là un bon de quatre députés, parmi lesquels un personnage influent.

M. BRISSON. — Vous savez qui le bon représente ?

M. ANDRIEUX. — Oui, mais je ne me crois pas le courage de faire une dénonciation sur une personnalité non nommée encore.

M. BRISSON. — C'est le moment de parler.

M. ANDRIEUX. — Je parlerai devant le juge d'instruction.

M. BRISSON. — Vous ne pouvez pas apporter des documents tronqués. Le silence est pire que tout et vous parleriez devant le juge.

M. ANDRIEUX. — Je n'ai enlevé qu'un nom. Quant aux quatre députés je ne les connais pas. Je vais vous mettre sur la voie. J'ai vu un autre chèque qui porte les initiales R. A. E. H. c'est-à-dire Raphaël Cahen, d'Anvers.

M. BRISSON. — Vous nous remettez un document incomplet, en nous renvoyant à un document que nous n'aurons peut-être jamais. Nous vous conjurons de parler.

M. ANDRIEUX. — Sur ce point, la liste m'a été confiée confidentiellement, j'ai pris un engagement dont la justice seule peut me relever : j'ai le scrupule de la parole donnée.

M. BRISSON. — Mais vous avez l'habitude de dire toute la vérité. Que ne la dites-vous ?

La commission décide qu'elle va délibérer.

M. BARTHOU demande qu'on n'entende pas un témoin qui met la commission dans la situation où la place M. Andrieux. La proposition est repoussée.

M. ANDRIEUX continue sa déposition.

40.000 francs touchés par M. Pesson, acquittés par M. Tubie, garçon de recettes ; 40.000 francs touchés par M. Rouvier, acquittés par un garçon de recettes du Crédit Mobilier ; 25.000 francs touchés et acquittés par M. Léon Renault ; 20.000 francs touchés par M. Gobron, acquittés par M. Praslon, banquier ; 20.000 francs touchés par M. Antonin Proust, acquittés par M. Baste, son domestique ; un chèque Beral, acquitté par Odinger, son employé ; 25.000 francs touchés par

M. Thévenet, acquittés par M. Dupuis. Les chèques Cornélius Herz et Chabert ne figurent pas sur la note, étant d'une date postérieure. Puis, une indication : 1.350.000 francs touchés par Arton et distribués à 104 députés dont il peut donner la liste et dont les paiements varient entre 1.000 et 300.000 francs (Sans-Leroy et Henri Maret se trouvent sur cette liste.) Il a été remis 250.000 francs à M. Floquet, pour usages gouvernementaux.

M. BRISSON. — Vous persistez dans vos réserves ?

M. ANDRIEUX. — Oui, sur la plus grave; je répondrai, quant au reste. Je ne sais pas l'écriture, elle n'est pas de fabrication récente. Vous pouvez arriver, très promptement, à la découverte de l'auteur du document, et puisque la commission insiste, je vais la renseigner. Ce qui vous permettra de retrouver l'écriture parmi les pièces tenues sous scellés, c'est qu'il n'y a que trois ou quatre personnes qui aient pu l'écrire. Vous remarquerez notamment les *r* majuscules. Quant au document je l'ai eu de M. Cornélius Herz, entre les mains duquel se trouve l'original.

On m'a promis la preuve pour quelques noms, j'ai eu peine à l'obtenir, mais je l'ai obtenue. Je vais vous donner un document qui vous prouvera ma bonne foi, c'est la copie que j'ai prise au coin d'une table d'hôtel, presque malgré M. Cornélius Herz.

M. BRISSON. — L'original est entre les mains de M. Cornélius Herz ?

M. ANDRIEUX. — Je m'emploierai à vous le faire obtenir.

M. BRISSON. — M. Cornélius Herz ne peut-il pas venir ?

M. ANDRIEUX. — Le document, *lui*, peut venir, il n'est pas malade !

M. VILLEBOIS-MAREUIL. — Pouvez-vous dire qui vous a mis sur la trace de ce document ?

M. ANDRIEUX. — C'est M. Cornélius Herz, lui-même, qui m'a dit avoir un document probant. C'était avant la mort du baron de Reinach ; il ne m'a donné alors les documents que successivement et sans se faire prier. J'ai pris copie à la hâte.

M. BRISSON. — Vous avez parlé des chèques Arton.

M. ANDRIEUX. — Il y a eu les chèques Thierrée, les chèques Arton et les distributions par les administrateurs, que vous connaîtrez officiellement. Arton dit qu'on a distribué 1.340,000 francs entre 104 députés. Je n'ai d'autres documents que celui que je vous ai fourni. Pour le reste, nous sommes dans le domaine des potins que je ne puis répéter.

M. BRISSON. — Donc, pour les cent quatre députés, vous n'avez pas de preuves ?

M. ANDRIEUX. — Non. Je n'hésite pas à déclarer que la véracité de M. Reinach m'est devenue fort suspecte.

M. BRISSON. — Êtes-vous rédacteur à la *Libre Parole* ?

M. ANDRIEUX. — Non ! Je donne des renseignements à tous les

journalistes qui viennent chez moi. Je n'ai pas de journal, mais c'est l'avantage de ma situation. J'ai vu M. Drumont dans sa prison et, souvent, j'ai fait, pour faire cesser ses attaques, remise de certains documents en échange.

M. BRISSON. — Vous n'avez pas eu le détail des chèques Cornélius Herz et Chabert?

M. ANDRIEU. — Non, ils ne figurent que dans le bas de la note remise à M. Cornélius Herz.

M. ANDRIEU raconte ensuite que M. Cottu lui a raconté un jour que M. de Reinach lui avait dit que M. Floquet avait besoin de 750,000 francs immédiatement pour la lutte politique. M. Cottu demanda à être mis en présence de M. Floquet. M. de Reinach le lui promit et vint le lendemain prendre M. Cottu, mais il ne le conduisit pas chez M. Floquet, disant que celui-ci était très occupé. Il le conduisit chez M. Clémenceau qui, disait-il, était le représentant de M. Floquet. Arrivé chez M. Clémenceau, on parla de tout autre chose que de Panama et pas un mot de l'argent, non plus. M. Cottu consentit néanmoins à donner 750,000 francs, mais ayant compris, plus tard, qu'il avait été la dupe de M. de Reinach, il fit une scène lamentable à ce dernier, qui finit par rembourser une partie de la somme.

M. ANDRIEU explique que les premiers renseignements publiés par la *Libre Parole* étaient fournis par M. de Reinach lui-même pour faire cesser la campagne contre lui et laisser croire que la campagne de la *Cocarde* était dirigée par M. Constans.

Il paraîtrait que, de l'examen fait par M. Brouardel des viscères et du cerveau du baron de Reinach, il résulterait, non seulement que M. de Reinach est mort empoisonné, — ce que d'ailleurs, tout le monde sait aujourd'hui, — mais encore que le poison auquel il a succombé a été absorbé sept heures au moins, huit heures au plus avant la mort. Si le fait est exact, on voit quels commentaires il peut soulever. A l'heure où, d'après les dires de M. Brouardel, M. de Reinach a dû absorber le poison qui l'a tué, le baron — l'enquête judiciaire l'a prouvé surabondamment — n'avait nullement l'air d'un homme qui va se suicider.

D'autre part, nombre de témoignages, notamment celui de M. Gailhard, l'ancien directeur de l'Opéra, constatent que, quelques heures avant sa mort, le baron de Reinach était dans un état d'esprit qui excluait toute idée funèbre. Il est évident qu'il y a là un mystère étrange. Arrivera-t-on à l'expliquer? Enfin, on se demande, dans le public, pourquoi l'on garde le silence le

plus absolu sur le cas du médecin de l'état civil qui a délivré le permis d'inhumation de M. de Reinach.

Il est aujourd'hui certain que le trop célèbre baron n'est pas mort de mort naturelle; on se souvient de la façon plus que singulière dont la constatation de la mort, la mise en bière et l'enlèvement du corps ont été faits, coup sur coup, en cachette. Tout cela est bien étrange. Ne serait-il pas temps de faire, une bonne fois pour toutes, la lumière complète et absolue, sur ces mystérieux incidents? Ce serait le seul moyen de mettre fin aux commentaires du public, commentaires qui n'ont rien de bienveillant pour nombre de personnages haut placés.

Au conseil municipal, la discussion du budget de l'Assistance publique a donné au rapporteur, M. Navarre, l'occasion de prononcer contre les Sœurs un discours des plus violents et des plus haineux.

« Alors même, a-t-il déclaré, que la laïcisation des établissements hospitaliers aurait dû coûter encore plus cher, nous n'eussions pas hésité à poursuivre la réalisation d'une mesure qui répondait au sentiment plusieurs fois exprimé des électeurs parisiens, d'une mesure qui consacrait le caractère séculier de nos institutions municipales, d'une mesure enfin qui était indispensable pour assurer le bon recrutement de notre personnel d'infirmières. »

Il conteste d'ailleurs les chiffres de M. Alpy et prétend qu'il y a été faite une réponse péremptoire par M. Risler, membre du conseil de surveillance de l'Assistance publique.

M. Alpy monte alors à la tribune et réfute sans peine les odieuses allégations de M. Navarre. Il établit clairement que la laïcisation coûte des sommes considérables et volontairement il se cantonne dans cet examen financier. Il prouve de nouveau que le coût de la laïcisation dépasse 500,000 francs. Quant au rapport de M. Risler, il fourmille de grossières erreurs.

M. Georges Berry rappelle qu'il a récemment demandé qu'une enquête par oui et par non soit faite à Paris dans le courant de janvier sur cette question de la laïcisation des hôpitaux. Voici du reste la fin de son discours :

Vous dites: Mais nous les avons consultés dans de multiples élections; nous allons encore les consulter au mois de mai prochain.

Mais ce n'est pas là une consultation sérieuse.

Quand vous vous présentez aux électeurs, vous élaborez un long programme qui, s'il parle de la laïcisation, y consacre une ligne, et ce n'est jamais sur cette question spéciale qu'on vous élit. Souvent même des adversaires de la laïcisation votent pour un laïcisateur parce qu'ils approuvent d'autres points de son programme. C'est pourquoi une consultation spéciale est nécessaire.

Vous ne voulez pas de discussion parce que vous n'avez pas d'arguments à opposer à ma demande de consultation. Le public jugera votre bonne foi. Pour moi, je me contente, puisqu'il en est ainsi, de demander le scrutin public, afin qu'on sache bien quels sont ceux qui n'ont pas voulu la lumière dans la question des Sœurs.

Le scrutin public a lieu et sur 62 votants, 11 conseillers seulement se déclarent contre l'ordre du jour pur et simple.

C'est sans doute la dernière fois que cette question des Sœurs est posée devant le conseil municipal actuel. Nos édiles auront persisté jusqu'au bout dans leur politique de persécution et de haine.

La parole va maintenant être donnée aux électeurs ; à eux de décider s'ils désirent que les malades continuent à être exploités par les surveillantes laïques qui ont remplacé les Sœurs, s'ils désirent aussi verser encore à l'Assistance publique des sommes indignement gaspillées.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Souverain-Pontife a donné vendredi, avant-veille de Noël, au Sacré-Collège une importante audience.

Cette audience solennelle a eu lieu un peu après midi, dans la salle du Trône. Lorsque le Souverain Pontife est entré, étaient présents LL. EEm. les cardinaux Monaco La Valletta, Rampolla, Parocchi, Ledochowski, Melchers, d'Hohenlohe, Bianchi, Aloïsi, Serafini, Mertel, Mazzella, Ruffo-Scilla, Ricci-Paracciani, Sepiacci, Vincent Vannutelli et Séraphin Vannutelli, Verga, De Rugiero, Apolloni.

Parmi les nombreux prélats qui étaient présents, on remarquait : pour la Sacrée-Congrégation de la Propagande, NN. SS. Persico, Ciasca, Ajuti, Salvi, Rollerie ; pour la Sacrée-Congrégation des Évêques et Réguliers, NN. SS. Graniello, Trombetta, Boccafogli ; pour la Sacrée-Congrégation du Concile, NN. SS.

Salvati, De Lai ; pour la Sacrée-Congrégation des Rites, NN. SS. Nussi, Ponzi, Sardi. Puis, NN. SS. Mocenni, Segna, Grossi, Gessi, De Montel, Nagi, De Neckere, Tripepi, Castracane, Pericoli, Carboni, Pellegrini, De Giovanni, De Nicola.

Les chapelains secrets participants qui assistaient à l'audience étaient : NN. SS. Ungarini, Marzolini, Ugolini ; et parmi les camériers laïques secrets et d'honneur : le marquis Antici-Mattei, le comte Scotti, l'avocat Antonini, le comte Caterini, le commandeur Zara, M. Forti, M. Schneider, etc.

Il s'y trouvait aussi, pour représenter le personnel de l'observatoire du Vatican, le P. Denza, le P. Lais, le chevalier Manucci, le chevalier De Andreis.

Le Cardinal Monaco La Valletta, doyen du Sacré-Collège, s'est avancé au pied du trône et a donné lecture d'une Adresse dont voici la traduction :

Très Saint-Père,

A la veille du cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Votre Sainteté, le Sacré-Collège des cardinaux redouble, à l'occasion de la fête de Noël, les vœux de toutes sortes qu'il forme pour que Dieu garde longtemps Votre Sainteté et la console de bénédictions toujours plus abondantes. Nous remercions la Divine Bonté des biens dont elle a comblé Votre Auguste personne, et nous lui demandons de les multiplier encore, persuadés que les bénédictions que Dieu verse sur le Chef de l'Eglise se répandent sur tous ses membres. Nous joignons nos vœux à ceux qu'avec une si éloquente sollicitude Votre Sainteté exprimait il y a quelque temps ; nous demandons que les fils égarés de l'Eglise reviennent à leur Mère, que les nations se pressant autour d'elle recueillent des fruits abondants de justice, de paix, de bonheur et de sanctification.

Par tous les actes de votre Pontificat, le monde entier voit et admire le but de votre zèle apostolique, qui est d'arracher les peuples chrétiens à cette terrible tendance que lui impriment les puissances des ténèbres, organisatrices de mensonges, à négliger, bien plus, à mépriser les secours apportés par la Rédemption divine pour le salut de toute la société. A prévenir cet effondrement moral toujours plus menaçant tendent les Encycliques doctrinales publiées par Votre Sainteté pour éclairer les esprits des hommes et les nombreuses autres Encycliques qui enseignent les moyens d'enflammer tous les cœurs de l'amour de Jésus-Christ et de l'Eglise.

Et, malgré tous ces efforts, elle grossit toujours plus terrible, la tempête par laquelle on voudrait, s'il était possible, submerger la barque de saint Pierre, et avec elle l'Eglise catholique. Dans beaucoup d'âmes la foi s'obscurcit, la charité s'éteint ; la jeunesse grandit

empoisonnée d'erreurs et de vices, excitée à la haine de sa propre Mère la sainte Eglise. En un mot, rien n'est négligé pour détruire le nom chrétien.

Mais Votre Sainteté ne perd pas courage ; confiante dans la force toujours croissante des promesses divines, elle applique aussitôt aux nouvelles blessures des remèdes efficaces. Ainsi, par de nouvelles et puissantes considérations, elle a excité les chrétiens à la récitation du Saint-Rosaire de la Vierge Marie, pour obtenir des victoires aussi éclatantes que celles remportées tant de fois par l'Eglise avec cette arme puissante ; ainsi elle a encouragé les foyers catholiques à se mettre sous la protection de la famille de Nazareth, afin qu'en présence d'un si beau modèle, la pratique des vertus chrétiennes renaissè dans les familles, et par elles dans toute la société, ainsi, hier encore Votre Sainteté adressait des paroles de vie au peuple italien pour le maintenir fidèle dans sa foi et lui signaler le plan ténébreux de son ennemi le plus véritable et le plus acharné.

Que Dieu bénisse les vœux de Votre Sainteté ; qu'il exauce les prières que Vos hautes et pieuses exhortations suscitent dans tout l'univers ! Malgré toutes les attaques, la victoire est certaine ; les prières unanimes et persévérantes adressées, en obéissance au Saint-Siège, pour la paix universelle, et surtout la protection de la Vierge Marie, que les saints appellent le Salut du monde, amèneront tôt ou tard le succès.

Cardinaux de la sainte Eglise, nous formons en ce temps de Noël, où la paix fut apportée à la terre, des vœux pour que cette grâce insigne couronne les fêtes du jubilé épiscopal de Votre Sainteté, et nous demandons pour nous-mêmes le secours de Votre bénédiction apostolique.

En réponse à cette allocution, le Souverain-Pontife a prononcé l'important discours que voici :

Aux approches de l'année jubilaire de Notre consécration épiscopale, et pénétré que Nous sommes plus que jamais de la pensée du compte que Nous avons à rendre au Pasteur éternel des âmes, Nous voudrions bien que le Dieu de miséricorde daignât bénir, en les réalisant, les souhaits formés aujourd'hui par le Sacré-Collège, surtout quant à la partie qui ne concerne pas directement Notre personne, mais le ministère éminent dont nous sommes investi. S'il plaisait au Seigneur d'accorder à ce ministère l'abondance des fruits qui vient de nous être souhaitée, Nous aurions atteint le suprême objet de Nos desseins et

obtenu la plus noble couronne qui puisse être désirée aux laborieuses sollicitudes d'un pontificat déjà long. Mais, s'il nous incombe de planter et de cultiver, l'œuvre bien autrement grande de faire fructifier la bonne semence appartient tout entière à Dieu, qui s'en réserve le moyen et le moment.

En attendant, comme vous l'avez dit, monsieur le cardinal, la tempête grossit. Il en est malheureusement ainsi. Pour peu que l'on envisage, sous le rapport moral et religieux, l'Europe contemporaine, le déchaînement d'une tempête grosse de désastres et de ruines n'est que trop visible; et ces ruines et ces désastres n'auront leur terme et leur remède efficace que moyennant la vertu réparatrice de cette même institution divine dont on fait inconsidérément l'objet des plus graves offenses.

Au milieu de telles vicissitudes, Nous Nous souvenons de la mission donnée par Jésus-Christ à saint Pierre et aux Apôtres : *Euntes... docete omnes gentes*; allez, instruisez toutes les nations, et Nous étendons aux peuples de tout l'univers Notre sollicitude et Notre zèle, Le devoir de Notre ministère et l'amour sincère de la patrie Nous ont fait récemment tourner et arrêter Nos regards sur la situation morale de notre Péninsule; sous les cendres encore fumantes des révolutions politiques, s'ourdissent des desseins meurtriers pour les âmes, et cela surtout par l'œuvre d'une secte malfaisante qui n'est pas et ne sera jamais l'amie sincère du peuple; parce qu'elle est l'ennemie de Dieu. En d'autres circonstances, Nous avons dénoncé les menées ténébreuses et les ruses habiles de la franc-maçonnerie. Néanmoins, il Nous a paru bon d'élever encore la voix sur ce même sujet en ces derniers temps, en voyant quel champ libre a cette coupable secte pour pervertir les esprits et les cœurs, en voyant son obstination et son orgueil dignes de l'esprit du mal qui l'a engendrée. Assurément, laissée à ses seules forces, elle aurait un succès moins funeste, mais elle ne trouve que trop souvent chez les hommes qui gouvernent faveur et soutien, pour le malheur immense d'une nation non seulement baptisée, mais bénie et favorisée de Dieu entre toutes. Cette nation

doublement chère à Notre cœur, que l'on s'attache, tant que l'on veut, à la rendre grande et prospère, qu'on l'encourage quand elle s'efforce de marcher de front avec les peuples civilisés, vers un progrès civil raisonnable, mais, de grâce, qu'on ne touche pas à la foi et aux institutions qui sont sa vie, qu'on ne livre pas cet héritage sacré aux mains d'une secte qui profane les bienfaits du Christ rédempteur ; d'autant plus qu'en dirigeant la guerre contre l'ordre spirituel, elle ébranle nécessairement, logiquement le fondement de l'ordre civil.

Aussi, il est inutile de le dissimuler, les doctrines et les influences maçonniques, en supprimant tout frein religieux, accélèrent les tendances innovatrices du peuple en ce qu'elles ont d'exagéré. Sans doute, il y a des améliorations conformes à la raison et à la justice et que les classes moins fortunées ont le droit de réclamer, mais ce n'est pas à cette aspiration que Nous faisons allusion, Nous voulons parler de ce mouvement des esprits qui, entretenu par cette secte, se propageant parmi le peuple de contrée en contrée, veut démolir l'ordre public existant pour en établir un autre sur de nouvelles bases.

Au milieu de si grands dangers, devant les exigences de plus en plus menaçantes des partis extrêmes, il est douloureux de voir combien l'on s'acharne à nuire à l'Eglise, à rendre suspecte cette Mère des nations rachetées. Et pourtant son action, essentiellement dirigée vers la sanctification des individus, ne peut qu'être une garantie de l'ordre, un secours, une protection pour les Etats. Refuser le concours de l'Eglise, diminuer sa liberté d'action, c'est donc une faute politique ; méconnaître ses bienfaits, c'est de l'ingratitude. Quoi qu'il en soit, l'Epouse du Christ est habituée aux ingratitude humaine, et, consciente des devoirs et des droits qu'elle tient d'en haut, elle accomplit, sereine et tranquille, son pénible pèlerinage, s'attachant avec amour à remettre dans le droit chemin et à éclairer les individus et les sociétés qu'elle veut sauver dans le temps et dans l'éternité. — Quant à Nous, dans cette œuvre de salut, Nous continuerons à Nous servir, tant qu'il plaira

au Ciel, de tous les moyens que Dieu a placés dans Notre main : le ministère de la parole, l'élévation de notre rang, l'autorité du commandement, l'inflexibilité du devoir, comptant surtout non sur Nos faibles forces, mais sur cette vertu surhumaine qui, depuis dix-neuf siècles, fait sentir sa force salutaire au milieu du monde, et qui n'est ni changée, ni susceptible de changer.

Que le Dieu tout puissant daigne cependant, comme nous l'en supplions humblement, répandre ses abondantes bénédictions sur Rome et sur le monde, rappelant les générations à de saines résolutions et à de pacifiques sentiments, lui qui, devant s'incarner, voulut être prèdit sous le titre de Prince de la paix !

Plein d'une vive reconnaissance envers le Sacré-Collège pour les affectueux sentiments qu'il Nous a exprimés, Nous lui souhaitons en échange tous les biens désirables et Nous accordons à chacun de ses membres, comme aussi aux évêques, aux prélats et à toutes les personnes ici présentes, la bénédiction apostolique.

Mgr Tarnassi, auditeur de la nonciature de Vienne, actuellement à Rome, vient d'être désigné avec Mgr Procaccini, ancien élève de l'Académie ecclésiastique, pour aller en France, en qualité d'ablégat, porter la barette cardinalice à NN. SS. les archevêques de Tours et de Rouen.

Mgr François Galimberti, recteur du collège Ghislieri, est désigné en la même qualité pour porter la barette à son frère, le nonce apostolique de Vienne.

L'ablégat pour Mgr Di Pietro, nonce à Madrid, est l'auditeur même de la nonciature, Mgr Vico.

Mgr Della Chiesa, officier de la secrétairerie d'Etat, est, comme je vous l'ai déjà annoncé, l'ablégat désigné pour l'archevêque de Séville.

Enfin Mgr Wilpert, prélat autrichien résidant à Rome pour y faire des études d'archéologie chrétienne, ira comme ablégat auprès du primat de Hongrie, Mgr Vaszary.

TABLE DES MATIÈRES ⁽¹⁾

- Numéro 1083** (1^{er} oct. 1892) — Lettre encyclique de S. S. Léon XIII sur le Rosaire (Texte latin), 5. — Les Questions d'enseignement devant les Conseils généraux, 15. — Nos Collèges, 20. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente, (suite), 21. — Le Congrès de La Roche-sur-Yon, 29. — Nouvelles religieuses, 33. — Chronique de la semaine, 40. — Le banquet de Montauban. Discours de M. d'Haussonville, 48.
- Numéro 1086** (3 octobre 1892) — Les questions d'enseignement devant les Conseils généraux (suite), 57. — Croisade de pénitence, 62. — La Messe et la Retraite du départ, 70. — Banquet de Montauban. Discours de M. d'Haussonville (suite) ; Lettre de M. le comte de Paris, 75. — Nécrologie, 89. — Nouvelles religieuses, 98. — Chronique de la semaine, 100. Bulletin Bibliographique, 111.
- Numéro 1087** (15 octobre 1892). — La question sociale et l'indépendance du Saint-Siège, par le R. P. Lehmkühl, 113. — Le IV^e centenaire de la découverte de l'Amérique, 118. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 123. — Les questions d'enseignement devant les Conseils généraux (suite), 132. — L'exposition des Arts de la femme, par M. Henri Duc, 135. — Ouvrages à consulter pour l'étude des Œuvres, 140. — Le R. P. Martin, 147. — Nécrologie, 149. — Nouvelles religieuses, 150. Chronique de la Semaine, 159.
- Numéro 1088** (22 octobre 1892). — Christophe Colomb, par Mgr Perraud, 169. — Réflexions proposées au clergé de son diocèse, par Mgr l'Evêque de Montpellier, 179. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 187. — Nécrologie, 204. — Le IV^e Centenaire de la découverte de l'Amérique, 209. — Les Chambres, 211. — Chronique de la semaine, 215. — Nouvelles religieuses, 221.
- Numéro 1089** (29 octobre 1892). — Réflexions proposées au clergé de son diocèse par Mgr l'Evêque de Montpellier (suite et fin), 225. — Les évêchés prétendus non concordataires, 234. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 243. — L'ouvrier de la mine à Carmaux, 248. — Cœurs de soldat, par M. le capitaine Blanc, 253. — Nécrologie, 259. — Les Chambres, 241. — Chronique de la semaine, 267. — Nouvelles religieuses, 277.
- Numéro 1090** (5 novembre) — Les Saints et la question sociale ; saint Martin, 281. — Nos morts, 290. — L'entrée au ciel, 293. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 294. — Sœur Naziedda, par M. Henri Cahiat, 298. — La Mission de l'Ouganda, 304. — Le lieu de naissance du lieu de naissance de Christophe Colomb, 308. — Nécrologie, 311. — Nouvelles religieuses, 313. — Les Chambres, 323. — Chronique de la semaine, 325. — Actes du Saint-Siège, 333.
- Numéro 1091** (12 novembre 1892.) — La démocratie et le Sacré-Cœur, 337. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 343. — Aux instituteurs primaires, 345. — Christophe Colomb. Discours de M. Routhier, 348. — Institut catholique de Paris : Allocution de Mgr d'Hulst, 358. — La loi sur le travail, 365. — La question de l'arbitrage. Discours de M. de Mun, 373. — Nécrologie, 380. — Les Chambres,

(1) Les chiffres placés à la suite des articles indiquent les pages.

381. — Chronique de la semaine, 384. — Nouvelles religieuses, 390.
- Numéro 1092** (19 novembre 1892.) — Cinquantième anniversaire de la translation des Reliques de saint Augustin, par Mgr Combes, 393. — Christophe Colomb. Discours de M. Routhier (suite), 401. — Le pape et les ouvriers. Discours de M. l'abbé M. Landrieux, 408. — Le verre du prince Eugène, par M. le capitaine Blanc, 417. — Nécrologie, 422. — Nouvelles religieuses, 424. — Les Chambres, 436. — Chronique de la semaine, 434. — Actes du Saint-Siège, 444.
- Numéro 1093** (26 novembre 1892.) — Antiquité de l'Inde et de la Chine, 449. — Six semaines de clinique à Lourdes, par M. le docteur Boissarie, 452. — Sacre de Mgr Ropert, 461. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 462. — Cinquantième anniversaire de la translation des Reliques de saint Augustin, par Mgr Combes (suite), 475. — Les Chambres, 485. — Chronique de la semaine, 491. — Nouvelles religieuses, 500.
- Numéro 1094** (3 décembre 1892.) — Les rapports de l'Eglise et de l'Etat aux premiers siècles, par M. l'abbé Moreau, 505. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 511. — La défense de la société, Discours de M. de Mun, 517. — Les prix de vertu. Discours de M. Emile Olivier, 533. — Nécrologie, 541. — Nouvelles religieuses, 542. — Les Chambres, 545. — Chronique de la semaine, 549. — Actes du Saint-Siège, 558.
- Numéro 1095** (10 décembre 1892.) — Les saints et la question sociale. Saint Eloi, 561. — Les rapports de l'Eglise et de l'Etat aux premiers siècles, par M. l'abbé Moreau (suite), 567. — Un sermon de Noël, par M. l'abbé Henri Calhiat, 573. — Cinquantième anniversaire de la translation des reliques de saint Augustin, par Mgr Combes (suite), 579. — Les prix de vertu. Discours de M. Emile Olivier (suite), 584. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 589. — Nouvelles religieuses, 595. — Avis important, 601. — Chronique de la semaine, 602. — Le Panama, 610. — Bulletin bibliographique, 614.
- Numéro 1096** (17 décembre 1892.) — Les dogmes catholiques, 617. — Un sermon de Noël, par M. l'abbé Henry Calhiat (suite), 522. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 629. — Le Panama (suite), 640. — Les Chambres, 650. — Chronique de la semaine, 655. — Nouvelles religieuses, 666. — Bulletin bibliographique, 672.
- Numéro 1097** (17 décembre 1892.) — Lettre de S. S. Léon XIII aux évêques d'Italie, 673. — Lettre de S. S. Léon XIII au peuple italien, 677. — Noël! Noël! par M. l'abbé Bouffroy, 687. — Les dogmes catholiques (suite et fin), 691. — Les rapports de l'Eglise et de l'Etat aux premiers siècles, par M. l'abbé G. Moreau (suite), 697. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 701. — Nécrologie, 710. — Les Chambres, 711. — Chronique de la semaine, 724.
- Numéro 1098** (31 décembre 1892.) — Les rapports de l'Eglise et de l'Etat aux premiers siècles, par M. l'abbé P.-G. Moreau (suite), 729. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 736. — Les doctrines sociales du catholicisme, Discours de M. de Mun, 744. — Le Concordat, par M. le duc de Broglie, 755. — Nécrologie, 759. — Avis important, 760. — Les Chambres, 760. — Chronique de la semaine, 765. — Nouvelles religieuses, 772. — Tables, 778.

TABLE ALPHABÉTIQUE ⁽¹⁾

A

- Accroissement (Le droit d'). — Spoliation des Sœurs bénédictines de Saint-Sauveur à Paris, 94.
- Actes du Saint-Siège, 333, 444, 558.
- AGRIGENTE (M. M.-C. d'). — Nécrologies épiscopales, 21, 123, 243, 295, 343, 462, 511, 589, 629, 701, 736.
- Amérique. — IV^e Centenaire de sa découverte, 118, 209 (V. le mot : Christophe Colomb.)
- Antiquité de l'Inde et de la Chine, 449.
- Arbitrage (La question de l'). — Discours de M. DE MUN, 373.
- Arts de la femme. — Exposition par Henri DAC, 135.
- Augustin (S.). — Anniversaire de la translation de ses reliques par Mgr Combes, 393, 475, 576.

B

- Baptêmes civils (Les), 43.
- BLANC (capitaine). — Cœurs de soldats, 192, 253. — Le verro du prince Eugène, 417.
- BOISSARIE (M. le docteur). — Six semaines de clinique à Lourdes, 452.
- BOULFROY (M. l'abbé). — Nos collègues, 20. — Noël, Noël, 687.
- BROGLIE (Duc de). — Le Concordat, 755.
- Bulletin bibliographique. — *Méthode pratique d'Instruction re-*

ligieuse, par M. l'abbé Ch. Dementhon, 111. — *Essais sur l'harmonisation du chant grégorien* par l'abbé P. Denis, 614. — *Léon XIII et Dom Pothier*, Réponse à Dom Janssens, 614. — *S. Joseph, sa vie et son culte* par Mgr Ricard, 615. — *Vie de sainte Elisabeth*, reine de Portugal, par Mme C. Le Brun, 616. — Les almanachs calendriers et agendas de la Société de Saint-Augustin, 672.

C

- CABRIÈRES (Mgr DE), év. de Montpellier. — Réflexions sur le clergé, 179, 225.
- CALHIAT (M. l'abbé Henry). — Sœur Naziedda; 298. — Un sermon de Noël, 573, 622.
- Carmaux. — (Grève de), 106, 162, 215, 268; fin: sentence arbitrale, 325, 387. — L'ouvrier de la grève, 248.
- Chambres (Les), 211, 261, 323, 381, 434, 485, 545, 650, 711, 760.
- Chronique de la semaine. — *France*: La fête du 22 septembre, 40. — Les baptêmes civils, 43. — Discours royaliste de M. d'Haussonville à Montauban, 45. — La mort de Renan, obsèques publiques, 100, 165. — La rentrée des Chambres, 105. — A Carmaux: Grève, 106, 162, 215, 268, 325, 387. — La croix du Panthéon, 109. —

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

Fêtes de Lille, 163. — Discours de M. de Mackau, 166. — Elections en Seine-et-Oise, 167. — Toujours Carmaux, 215. — La convention franco-suisse, 269. — Incident Dumay, 271. — La propriété foncière, 273. — A Cempuis (Oise), 275. — Académie, 276, 331. — Mise en liberté de Fouroux, l'ex-maire radical de Toulon, 331. — L'égalité républicaine, 332. — Une explosion de dynamite à Paris, 384, 436. — Statistique et constatations, 389. — Nouvelles modifications à la loi sur la presse, 437. — Les ouvriers bûcherons de la Nièvre; 440. — Les scandales de la troisième République, 491. — Poursuites contre les anciens administrateurs du Panama, 692. — La commission d'enquête, 550, 607. — A l'École de médecine, 494. — Le livre noir, 495. — La lumière sur la cause de la guerre de 1870, 490. — La chute du ministère, 549. — Le budget de l'Instruction publique, 551. — Le nouveau ministère, 602. — Toujours le Panama, 655, 724. — Démission de M. Rouvier, 657. — M. Q. de Beaurepaire, 662. — Fins de session, 765. — Déposition de M. Andrieux, 766. — Conseil municipal de Paris, 771.

Etranger : Texte du traité de la Triple-Alliance, 608. — Allemagne et Autriche : Entrevue impériale, 218. — Révélations de M. de Bismark sur la cause de la guerre de 1870, 490, 553. — Procès Ahlwards, 666. — Belgique, 333, 441. — Dahomey : Importants succès, 47, 163, 216, 267, 329, 386, 438, 495, 552. — Italie, 442. — Espagne : nouveau ministère, 665. — Ouganda, 110, 304. — Tonkin; 219. — Etats Unis, 443. — Hongrie : un nouveau ministère, 496.

Ciel (L'entrée au), 293.
 Cœur (Sacré) et la démocratie, 337.
 Cœurs de soldats par M. le capitaine BLANC, 192, 253.
 Collèges (Nos), par M. l'abbé BOULFROY, 20.

Colomb (Cristophe) : IV^e centenaire de la découverte de l'Amérique, 118. — Par Mgr PERRAUD, 169. — Discours du R. P. FEUILLETTE, 277. — Lieu de naissance, 308. — Discours de M. Routhier, 348, 401. (V. le mot : Amérique.)

COMBES (Mgr), 50^e anniversaire de la translation des reliques de saint Augustin, 393, 475, 579.

Concordat (le), par le duc de BROGLIE, 755.

Congrès (Le) de La Roche-sur-Yon. — Vœux, 29.

Croisade de prière et de pénitence, 62.

D

DAC (M. Henri). — L'exposition des arts de la femme, 135.

DELAHAYE (M.). — Déposition sur le Panama, 610, 614.

Démocratie (La) et le Sacré-Cœur, 337.

Départ (La messe et la retraite du), 70.

Doctrines (Les) sociales du catholicisme. Discours du comte A. DE MUN, 744.

Dogmes catholiques (Les). — Existence de Dieu, 617, 691.

E

Eglise et Etat. — (Leurs rapports aux premiers siècles), par M. l'abbé G. MOREAU, 505, 567, 697, 729.

Eloi (S.) et la question sociale, 561.

Enseignement (Les questions d'), devant les conseils généraux, 15, 57, 132.

Eugène (Le verre du prince), par M. le capitaine BLANC, 417.

Evêchés prétendus non concordataires (Les), 234.

F

FEUILLETTE (R. P.) O. P. — Discours sur Christophe Colomb, 277.

FOATA (Mgr de la). — Le lieu de naissance de Christophe Colomb, 308.

G

GOUZON (Mgr), archevêque d'Auch.
— Lettre à son clergé, 35.

H

HAUSSONVILLE (M. d'). — Discours royaliste au banquet de Montauban, 48, 75. — Réponse du Comte de Paris, 86.

HULST (Mgr d'). — Allocution à la messe de rentrée de l'Institut catholique de Paris, 358.

I

Institut catholique de Paris. — Allocution de Mgr d'HULST à la messe de rentrée, 358.

Instituteurs primaires (aux), 345.

J

JAUFFRET (Mgr), év. de Bayonne.
— Entretien politique, 94.

JOURNAUX. — Prescription de Mgr SERVONNET, év. de Digne, 37, 330.

L

LANDRIEUX (M. l'abbé Maurice). — Le Pape et les ouvriers, 408.

LEHMKUHLE, s. j. (Le R. P.). — La question sociale et l'indépendance du Saint-Siège, 113.

LÉON XIII. — Lettre encyclique sur le Rosaire (texte latin), 5.
— Lettre aux évêques d'Italie, 673. — Lettre au peuple italien, 677 (V. Nouvelles religieuses. — Discours au Sacré-Collège, 774.

Lourdes (six semaines de clinique à). par M. le docteur BOISSARIE, 452.

M

Martin (Saint). — Les saints et la question sociale, 281.

Martin (R. P.), supérieur général de la Société de Jésus, 147.

MOREAU (M. l'abbé P. G.). — Les rapports de l'Eglise et de l'Etat aux premiers siècles, 505, 567, 697, 729.

Morts (Nos), 290.

MUN (M. le comte de). — Discours sur la question de l'arbitrage, 373. — La défense de la société (discours à la Chambre), 517.

— Les Doctrines sociales du Catholicisme, 744.

N

Naziedda (Sœur), par M. Henri CALHIAT, 298.

Nécrologie. — Mgr Laouënan, archevêque de Pondichéry, 89.

— Ernest Renan, l'académicien apostat, 89. — M. Xavier Marmier, de l'Académie française, 149. — Dom Anselme Bruniaux, abbé de la Grande Chartreuse et général de l'Ordre, 204. —

T. R. P. Joseph Fabre, supérieur général des Oblats de Marie Immaculée, 311. — Général de Négrier (père), 312. —

Général Deffis, sénateur, 312. — M. Justin Massicault, résident général de France à Tunis, 380.

— Le compositeur Hervé, 380. — R. P. dom Paul Piolin, 422.

Joseph Ducros, ancien préfet du Rhône, 423. — Cardinal Lavigerie, 541; ses obsèques, 668.

— Mgr Laurencin, archevêque d'Anazarbe, 710. — M. John Lemoine, sénateur inamovible, membre de l'Académie, 710. —

Mgr Le Coq, évêque de Nantes, 759.

Nécrologies épiscopales: Evêques français décédés durant le XIX^e siècle, de 1800 à 1892: (suite).

— Année 1815: Mgr Lecoz, archevêque de Besançon, 21.

— Mgr de Grassoles de Flammarens, évêque de Quimper et de Périgueux, 123. — Mgr Béchereau, évêque de Valence, 126.

— Mgr Louis Dufresse, vicaire apostolique de Su-tchuen, 243.

— Mgr de Cély, évêque d'Apt, 246. — Le Père Libérateur, s. j., 258. — M. Camille Rousset, de l'Académie française, 259. —

M. Albert Millaud, 261. — Année 1816: Dorlodot, évêque constitutionnel de la Mayenne, 295. — Aubert, évêque constitutionnel des Bouches-du-Rhône, 295. — Flavigny, évêque constitutionnel de la Haute-Saône, 296. — Garnier, évêque constitutionnel des Hautes-Alpes, 297. — Mgr de La Lau-

- rentie, évêque de Nantes, 343. — Mgr Lamothe, évêque de Castorie, 345. — Mgr de Baral, archevêque de Tours, 462. — Mgr Primat, archevêque de Toulouse, 511, 489. — Année 1817 : Cardinal Maury, évêque de Montefiascone, 630, 701. — Mgr de Bethisy, évêque d'Uzès, 736. — Mgr de Mandôlx, évêque d'Amiens, 738. — Mgr de Cahuzac, de Caux, évêque d'Aire, 742.
- Noël ! Noël ! par M. l'abbé BOULFROY, 687.
- Noël (Sermon sur), par M. l'abbé Henri CALHIAT, 573, 622.
- Nouvelles religieuses. — *Rome et l'Italie* : Election du général des Jésuites, 33. — Un démenti, 93. — Congrès de Gênes, 150, 221. — Miracle de saint Janvier à Naples, 153. — Adresse du R. P. dom Sébastien, abbé général de l'Ordre des Cisterciens, 313. — Inauguration des pèlerinages pour les fêtes Jubilaires de Léon XIII : Les Dames du S. Cœur ; adresse, et réponse, 424. — Les pèlerinages annoncés pour le Jubilé épiscopal, de Léon XIII, 500. — Circulaire de S. Em. le cardinal Parocchi à l'occasion du Jubilé épiscopal de S. Sainteté 542. — Lettre du cardinal Ledochowski suu le cardinal Lavigerie, 595 — Santé du Pape, 666. — Audience du Souverain Pontife la veille de Noël, 772.
- France.* — Nominations d'archevêques et d'évêques, 93, 543, 597. — Paris : spoliation des Sœurs bénédictines, 94. — Ukase du maire de Saint-Denys, Réponse de M. le Curé, 316. — Exécution de l'arrêté, 163. — Les fêtes de Christophe Colomb, 277. — Bref du pape à M. l'abbé Kannengieser, 428. — Messe du départ à N.-D. des Victoires, 430. — Auch, 39. — Amiens : Mgr Renou, 598. — Autun, 598, 670. — Bayonne : entretien avec Mgr Jauffret, 94. — Besançon : Le curé de Vercel, condamné triomphant.
- Cambrai : Supplique de la Société civile du Haut-Mont à S. S. Léon XIII, 317. — Clermont : Lettre de Léon XIII au clergé, 223 ; à Mgr Boyer, 600. — Digne : Prescriptions relatives aux journaux, 37, 320. — Evreux, 600. — Gap : Sacrilège au sanctuaire de N.-D. du Laus, 38. — Une école laïque dans la cure de la Cathédrale, 155. — La Rochelle : Mgr Bonnefoy, 597. — Limoges : Couronnement de N.-D. d'Arliquet, 96. — Luçon : Voyage de Mgr Catteau à Rome, 600. — Lyon : Au collège des Jésuites, 391. — Nantes : Maladie de Mgr Le Coq, 391. — Nîmes : Dom Michel, supérieur général des Chartreux. — Orléans : Bref de S. Sainteté Léon XIII au clergé, 321. — Oran : Réponse de Léon XIII au clergé, 321. — Poitiers : Réponse du pape à Mgr Juteau, 431. — Quimper ; Suppression de traitements, 156. — Rouen, 93. — Saintes : Mgr Walleau, 597.
- Etranger.* — Allemagne : Procès intenté par Mgr Korum contre un pamphlet anti-clérical, à propos du pèlerinage de la sainte Tunique, à Trèves, 39. — Angleterre (L') et le catholicisme, 447. — Etats-Unis : Lettre de Mgr l'archevêque de Baltimore à M. Boyer d'Agen, 99. — Lettres entre M. Forster et le cardinal Rampolla, 431. — Perse. — Conversion de Nestoriens, 156.
- Missions.* — Madagascar : Mgr Cazet, 458, 322. — Ouganda, 304.
-
- Ouvrages.* — Ouvrages à consulter pour l'étude des œuvres, 140. OLIVIER (M. Emile) : discours sur les prix de vertu, 533, 584. Orphelinat rationaliste à Cempuis (Oise), 275. Ouganda (Mission de l'), 304. Ouvrier (L') de la grève à Carmaux, 248.

Ouvriers (Les) et le pape. — Discours de M. l'abbé Maurice Landrieux, 408.

P

Panama (déposition de M. Delahaye), 610, 640; 760 (V. Chronique de la semaine).

Pape (Le) et les ouvriers. — Discours de M. l'abbé M. Landrieux, 408.

PERRAUD (Mgr), évêque d'Autun : Christophe Colomb, 169. — Lettre prescrivant un *Te Deum* pour l'heureuse issue du Dahomey, 598, 671.

Q

Question sociale et les saints : saint Martin, 281. — Saint Eloi, 581. — Et l'indépendance du Saint-Siège, par le R. P. LEHM-KULH, 113.

R

Rapports de l'Eglise et de l'Etat aux premiers siècles, par l'abbé G. Moreau, 505, 567, 697, 729.
RENAN (M. Ernest), l'apostat.

Aperçu historique de sa vie, 89, 100, 165.

Roport (Mgr), sacre, 461.

S

Sacre de Mgr Roport, 461.

Saints (Les) et la question sociale, 281, 561.

Saint-Siège. Son indépendance et la question sociale, 113.

SÉBASTIEN (Dom), abbé général de l'Ordre des Cisterciens réformés, 313.

SERVONNET (Mgr) év. de Digne : Prescription relative aux journaux, 37, 330

Société (La défense de la). — Discours de M. DE MUN, 517.

T

Travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (La loi sur), 365.

V

Vertu (Prix de). — Discours de M. Emile OLIVIER, 533, 584.

La clôture définitive des souscriptions privilégiées au Dictionnaire des dictionnaires est très prochaine, imminente ; il est donc urgent d'envoyer, rempli et signé, le bulletin d'adhésion qu'on trouvera plus loin, si l'on veut profiter des avantages stipulés et se procurer, dans des conditions exceptionnelles, une œuvre à laquelle aucun catholique, aucun conservateur ne peut rester indifférent, un ouvrage indispensable, d'une utilité quotidienne, qui tient lieu de toute une bibliothèque.

